HANDBOUND
AT THE

UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

5817
I

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

DREIUNDDREISSIGSTER BAND.

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

DREIUNDDREISSIGSTER BAND.

BERLIN

ALEXANDER DUNCKER
VERLAG

1909.

DD
405
.2
A4
1879
Bd. 33

869292

1772—1773.

[November 1772 bis Juni 1773.]

Redigirt von Dr. Gustav Berthold Volz.

21451. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 1. November[1] 1772.

Mich wundert, dass Ihr nach Eurem Bericht vom 2. Octobris nicht die geringste Nachricht gehabt habt, dass der Grossvizir selbst auf die Wiederaufnehmung der abgebrochenen Friedensunterhandlungen bei dem Grafen von Rumänzow angetragen hat.[2] Ihr werdet inzwischen die nähere Umstände davon durch das auf Verlangen des Grafen von Panin von dem Grafen von Solms an Euch erlassene Schreiben, sowie durch Meine vorhergehende Ordres bereits erfahren und insbesondere aus der vom 28. vorigen Monats[3] die nähern Bedingungen ersehen haben, unter welchen Russland den Antrag der Pforte in Ansehung der Independenz der Tartarn anzunehmen bereit ist. Mich verlangt nun sehr, den Erfolg dieser neuen Friedensunterhandlung zu vernehmen, und Ihr werdet nach Maassgabe Meiner vorigen Ordres Eurerseits dazu alles mögliche beizutragen unvergessen bleiben. Zwei Gründe lassen Mich hoffen, die Pforte werde dabei sich etwas biegsamer bezeigen; die neue Schlappe in Egypten und die Aussicht, dass Oesterreich zuletzt mit Russland gemeinschaftliche Sache machen und sie wohl gar aus ganz Europa jagen könnte, müssen ihr nothwendig Nachdenken erwecken und sie bewegen, den Frieden mit Russland je eher je lieber zum Stand zu bringen. Vermuthlich werdet Ihr Mir in Eurem nächstem Bericht anzeigen, was für Anschein dazu Ihr bei Eurer Zurückkunft[4] in Konstantinopel gefunden habet.

Friderich.

Nach dem Concept.[5]

21452. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 24. October: „La nouvelle de la prolongation de l'armistice[6] et des ouvertures que le grand-vizir doit avoir faites au comte de Rumänzow pour le rétablissement des négociations[7], n'a pu causer qu'une sensation peu satisfaisante ici, parceque la conclusion de la paix interrompait absolument, pour le présent, les espérances assez fondées qu'on a conçues des succès dont pourraient être couronnés

[1] Vom 1. November ein Schreiben an Prinz Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 569; desgleichen an Voltaire, ebenda, Bd. 23, S. 221. — [2] Vergl. Bd. XXXII, 581. 582. — [3] Vergl. Bd. XXXII, Nr. 21435. — [4] Aus Fokschani. — [5] Alle Schriftstücke, deren Aufbewahrungsort nicht besonders genannt ist, sind dem Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin entnommen. — [6] Bis Ende October. — [7] Vergl. Nr. 21451.

les vastes desseins de l'Empereur[1] dans des circonstances si favorables. J'ai pu m'apercevoir sans peine du déplaisir que le prince Kaunitz ressentait de ce contretemps dans le premier moment, et que, si les choses dussent se raccommoder sitôt, il aurait du moins souhaité que ce ne fût que par le moyen des bons offices de sa cour auprès de la Porte. J'entrevois cependant dans les propos qu'il m'a tenus du depuis sur cette nouvelle, qu'il s'est rassuré là-dessus par la réflexion que, le comte de Rumänzow n'ayant voulu prolonger l'armistice que pour 40 jours, on touchait déjà à la fin de ce terme, et qu'il était presque impossible qu'on se fût accordé sur tous les points dans ce court intervalle.

Je ne crois pas trop hasarder en portant mes conjectures plus loin. Quelque sincères que paraissent les conseils qu'on adresse à la cour de Pétersbourg pour l'engager à ne prétendre du roi de Suède que des modifications raisonnables et modérées relativement à la nouvelle constitution,[2] le prince Kaunitz suggère, en même temps, à l'impératrice de Russie les mesures vigoureuses qu'elle pourrait prendre dans l'intérieur de ses États pour donner plus de poids aux déclarations qu'elle fera faire à Stockholm. J'en infère que, pour complaire à la France, le prince Kaunitz fera son possible, en apparence seulement, pour prévenir les troubles qui paraissent se préparer dans le Nord, mais qu'au fond il pense qu'il ne résulterait pas de grands inconvénients pour sa cour, si la Russie et la Suède en venaient aux prises ensemble, et que, supposé même que Votre Majesté retirât quelque avantage de cette guerre en vertu de Son alliance avec la Russie, on trouverait bien moyen ici de s'en dédommager amplement sur la Porte, laquelle on ne doute pas que la France s'efforcerait de faire rentrer en jeu. Autant les embarras que la Russie trouverait du côté de la Suède, seraient propres à déterminer les Turcs à rompre de nouveau avec elle, autant pourraient-ils, dans ce cas, fournir de motifs à la cour d'ici de prendre ouvertement part à cette guerre, sous prétexte d'en vouloir tenir le théâtre éloigné de ses frontières. Ce serait peut-être alors l'époque où l'on tournerait avec plaisir le dos à la France pour entrer dans une alliance des plus étroites avec Votre Majesté et la Russie, et dans des conjonctures si compliquées on en retirerait sans doute ici des avantages très importants."

Potsdam, 1er novembre 1772.

Depuis que le rétablissement des négociations de paix entre la Russie et la Porte a été agréé des deux côtés, et que le comte Rumänzow a même la permission de reculer, en cas de besoin, le terme de l'armistice, il y a plus d'apparence que jamais qu'elles auront un meilleur succès que par le passé. Mais je ne crois pas qu'il sera aussi prompt que le prince de Kaunitz l'a paru appréhender, selon votre dépêche du 24 d'octobre dernier. Mon major de Zegelin au moins, dans sa lettre que j'ai trouvée à la suite de votre susdit rapport, n'en sonne pas le petit mot. Elle est de Silistrie du 2 d'octobre, et le silence absolu qu'il y observe sur le renoûment de la négociation,[3] prouve bien que ni lui ni le sieur Thugut n'en ont pas eu la moindre connaissance.

En attendant je ne doute nullement des vastes desseins que vous attribuez à la cour où vous êtes; j'ai plutôt lieu de me persuader que vous rencontrez assez juste dans vos conjectures à leur égard, et tout

[1] Plan Josephs II. für einen Bund mit Russland zur Vertreibung der Türken aus Europa und zur Theilung der europäischen Türkei; vergl. Bd. XXXII, 668. — [2] Vergl. Bd. XXXII, 651. 669. 673. 676. — [3] Vergl. Nr. 21451.

ce qu'il y a, c'est qu'il n'est pas possible encore de porter un jugement solide sur leur succès. Celui-ci dépendra de la tournure que prendront les affaires en général et, en particulier, les nouvelles négociations de paix, et ce ne sera apparemment qu'au mois de janvier prochain qu'on pourra voir plus clair dans tous ces projets.

Quant aux affaires de Suède, les conseils que le prince de Kaunitz a adressés à la Russie pour l'engager à ne demander au roi de Suède que des modifications raisonnables et modérées de la nouvelle constitution de son gouvernement, sont, à la vérité, beaux et bons; mais je ne les trouve pas suffisants pour retenir la Russie dans les bornes de la modération, et aussi longtemps que ce ministre ne lui mettra pas l'appréhension d'une guerre générale en perspective, je doute fort qu'elle fasse une attention sérieuse à ses représentations.

Au reste, le sieur Durand a eu sa première audience auprès du comte de Panin à Pétersbourg;[1] il s'y est légitimé par une lettre du duc d'Aiguillon en qualité de chargé d'affaires et y a produit ensuite ses lettres de créance, qui sont en latin et où l'on a donné le titre de Majesté Impériale à l'impératrice de Russie, ainsi qu'au sieur Durand celui de *legatus*. Ce dernier a insinué, en même temps, au comte de Panin que le duc d'Aiguillon avait choisi exprès cette langue comme le seul expédient de donner à Sa Majesté Impériale le titre qu'elle demandait,[2] et la cour de Russie n'a pas fait difficulté d'y acquiescer, en demandant cependant une déclaration par écrit sur le terme de *legatus*, qu'on a donné au sieur Durand, et qui peut être appliqué à un simple résident aussi bien qu'à un ministre du second ordre, afin de ne plus se retrouver en dispute avec la France sur un terme de grammaire et de pouvoir se déterminer ensuite sur la réception qu'on lui ferait. Si le prince de Kaunitz n'est pas encore instruit de cette anecdote, vous pourrez lui en faire part. Elle me paraît unique dans son genre, et je n'ai d'ailleurs rien à ajouter aujourd'hui, si ce n'est de vous recommander l'incluse à mon major de Zegelin[3] pour lui donner bonne et prompte adresse.

Federic.

Nach dem Concept.

21453. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er novembre 1772.

Si jamais un de vos rapports m'a amusé, c'est assurément celui que vous m'avez adressé en date du 16 d'octobre dernier. En effet,

[1] Vergl. für das folgende Nr. 21453. — [2] Die französische Regierung hatte sich bisher geweigert, der Kaiserin Katharina II. den Titel „Kaiserliche Majestät" zuzugestehen. Vergl. Bd. XXV, 230; XXXII, 499. 501. 502. — [3] Nr. 21451.

la négociation avec le sieur Durand sur ses lettres de créance[1] m'a fait rire de bon cœur. Elle est unique dans son espèce, et je ne sais pas quelle différence le duc d'Aiguillon peut trouver entre le terme de *Majestas Imperialis* en latin et celui de *Majesté Impériale* en français. C'est bien une très sotte subtilité qui répugne au bon sens, et qui jette un très grand ridicule sur son auteur.

Mais ce que je ne saurais assez répéter au comte de Panin, c'est d'être sur ses gardes avec ce ministre. Le but de sa mission en Russie est assez avéré par tous les avis qui m'en sont revenus, et que je vous ai communiqués successivement.[2] Brouiller les cartes et culbuter le comte de Panin, c'est sûrement la grande idée de la France, et, pour la mettre en exécution, elle a choisi tout exprès un ministre consommé dans l'intrigue et la cabale, qui font les premiers mobiles de sa politique. Le sieur Durand excelle dans cette sphère, de sorte que je ne saurais trop recommander au comte Panin de le faire bien observer, d'épier toutes ses démarches et de ne pas perdre de vue les maisons et les personnes qu'il pourrait fréquenter.

En attendant, ce qui m'importe le plus, dans le moment présent, de savoir, c'est le succès du rétablissement des négociations de paix, et je suis fort impatient d'apprendre si la Porte se montrera plus traitable que par le passé. Le sort de cette négociation décidera, l'année prochaine, de celui de bien d'autres affaires, et vous n'oublierez, par conséquent, pas d'y prêter toute votre attention, pour me rendre incessamment compte de tout ce qui en parviendra à votre connaissance.

Quant aux affaires de Suède, j'apprends par mes dernières lettres de Vienne[3] que le comte Kaunitz a adressé une lettre, à ce sujet, au prince de Lobkowitz; j'ignore cependant son contenu, et vous me rendrez un grand service, si vous pouvez le pénétrer et m'en mettre bien au fait. Tout ce qu'il me semble, c'est que la Russie ne saurait mieux faire que de tâcher de s'arranger de bonne manière avec la Suède sur ces affaires.

On me mande de Stockholm qu'on y prépare une galère pour transporter, l'année prochaine, le roi de Suède en Russie.[4] Je ne puis cependant pas répondre que ce voyage ait effectivement lieu; mais j'en serai bien aise, s'il a lieu.

En attendant, j'ai été charmé de la manière dont on a reçu en Russie ce que j'ai ajouté de ma propre main à mes ordres du 27 de septembre.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. dafür Nr. 21452. — [2] Vergl. Bd. XXXII, 669. — [3] Vergl. Nr. 21452. — [4] Bericht Dönhoffs, Stockholm 16. October. Für den Plan Gustavs III. zu einem Besuche in Petersburg vergl. Bd. XXXII, 672. 673. — [5] Solms berichtete: „L'assurance que Votre Majesté m'a ordonné, par Ses ordres immédiats du 27 septembre (Bd. XXXII, Nr. 21333), de donner ici de Sa reconnaissance de ce que l'Impératrice

21454. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A FONTAINEBLEAU.

Goltz berichtet, Fontainebleau 22. October, über Bemühungen des spanischen Hofes, den von Versailles für die Aufhebung des Jesuitenordens zu gewinnen, sowie über eine Unterredung mit dem Nuntius Giraud. In ihrem Verlaufe hatte Giraud erklärt: „Le Saint-Père conserve le plus grand secret sur ce qu'il est résolu de faire dans cette affaire, mais je crois que toutes les menaces qu'on lui fait aujourd'hui, ne le décideront pas, aussi longtemps que toutes les puissances ensemble ne demanderont pas cette dissolution."

Goltz berichtet in einem zweiten Berichte gleichen Datums: „Me trouvant, il y a deux jours, chez la comtesse du Barry, où je me rends assez souvent, et qui me reçoit fort bien, le maréchal de Soubise me parla tête-à-tête fort longtemps sur sa profonde vénération pour Votre Majesté et son désir de trouver l'occasion de se mettre à Ses pieds, ajoutant qu'avec peine il ne voyait aucune espérance de satisfaire à ce désir. »J'ai été assez près de ce monarque,« continua-t-il, »mais pas d'une manière assez satisfaisante pour moi.«[1] Je crus devoir répondre au maréchal que, quant à ce qui était de sa cour à Votre Majesté, j'étais persuadé qu'il en serait reçu d'une manière à ne lui rien laisser désirer; que, quant à l'évènement dont il voulait bien se souvenir, que le sort qu'il avait eu ce jour-là, lui était commun avec tant d'autres généraux qui s'étaient même trouvés commander des forces bien plus considérables et en moins mauvaise compagnie que l'avait été la sienne ce jour. »Voilà,« me dit-il, »ce que je chantais tous les jours au duc de Hildburghausen, qui se désespérait de sa défaite, pendant qu'avec sa troupe il devait s'y attendre. Feu madame la duchesse de Gotha peut avoir dit à Sa Majesté combien toujours j'ai été pénétré d'admiration pour ce monarque, mais vous devez être témoin aujourd'hui combien toute la saine partie de la nation rend justice à ce grand Prince.« Je répondis que Votre Majesté estimait certainement aussi cette même saine partie, et que Ses sentiments en particulier pour le personnel de Sa Majesté Très-Chrétienne ne lui pouvaient pas être inconnus. »Eh bien,« me répondit-il, »je vous assure qu'il en est autant chez nous.« Comme un instant avant il avait été appelé au Conseil qui devait s'assembler, il me quitta avec force protestations d'envie de me faire politesse dans toutes occasions . . . Le maréchal jouit toujours de la plus grande amitié du roi de France, et ce qu'il pourrait dire sur les affaires générales, serait certainement ou le sentiment du Roi même ou celui que le parti contraire au duc d'Aiguillon voudrait faire prendre à Sa Majesté."

Potsdam, 2 novembre 1772.

Tout ce que vous me mandez dans votre dépêche du 22 d'octobre dernier, ainsi que dans votre lettre particulière de la même date, me fait présumer que la France a envie de se rapprocher de moi. En attendant, vous ne sauriez mieux faire que de répondre toujours aux discours flatteurs du prince de Soubise et des autres particuliers de la même façon polie et obligeante que vous avez fait en dernier lieu.

avait contribué à Lui faire obtenir les nouvelles acquisitions en Pologne, a fait un admirable effet, non seulement sur l'esprit de cette Princesse, mais encore sur ceux des principaux de la nation qui en ont été informés, qui ont relevé les paroles de Votre Majesté ajoutées au bas du susdit ordre de Sa propre main, savoir qu'Elle témoignerait Sa reconnaissance non seulement à l'Impératrice, mais aussi à la Russie. Cette distinction les a flatté et leur a été très agréable." — Am 1. November übersendet der König obigen Erlass, sowie die an Zegelin und Edelsheim (vergl. Nr. 21451 und 21452) abschriftlich dem Grafen Finckenstein.

[1] Anspielung auf die Schlacht bei Rossbach.

Toutefois ce qu'il y a de certain, c'est que cette cour se bornera uniquement à l'intrigue dans les affaires générales. C'est sa sphère naturelle, celle où elle excelle véritablement, et d'où elle ne sortira guère dans le moment présent. Plus loin elle ne se hasardera point, à moins que la Russie ne voulût forcer la Suède à changer sa nouvelle constitution. Alors elle pourrait peut-être prendre feu pour soutenir son alliée, et comme vous connaissez assez bien le terrain, marquez-moi ce que vous croyez qu'elle serait en état de faire alors. L'on parle cependant ici beaucoup de son armement naval. Il se peut, à la vérité, qu'il ne consiste qu'en ce qui se fait tous les ans; mais il n'est pourtant pas impossible non plus que ce soit un armement extraordinaire. Vous ferez donc bien de vous en enquérir, pour me dire ce qui en est véritablement.

D'ailleurs, vous avez bien fait d'entrer en conversation avec le comte de Mercy sur la négociation de paix entre la Russie et la Porte. De pareils entretiens sont toujours instructifs, et il y perce toujours quelque chose de la façon de penser de sa cour.

Vous savez déjà que les lettres de créance du sieur Durand sont en latin, et ce qui m'a le plus diverti, c'est que le duc d'Aiguillon prétend avoir trouvé dans cette langue un expédient de donner à l'impératrice de Russie le titre qui lui revient, et que la France n'a pas voulu lui accorder jusques ici; comme si „*Majestas Imperialis*", qu'on lui a donné dans ces lettres de créance, n'était pas analogue à „*Majesté Impériale*". Il faut que ce Duc ait des principes de grammaire fort singuliers pour y trouver une différence. De là vient aussi que le terme de „*legatus*" qu'on y donne au sieur Durand, a engagé le comte Panin de lui demander une déclaration par écrit sur le sens qu'on y attachait, vu que ce terme s'appliquait également à un résident et à un ministre du second ordre, et qu'en Russie il y avait une différence considérable dans la réception qu'on faisait à l'un et à l'autre.[1]

Quant aux Jésuites, vous n'avez qu'à dire au nonce du Pape, si l'occasion s'en présente naturellement, que je conserverais ceux qui se trouvent dans mes États, quand même toutes les autres puissances voudraient les extirper.

Enfin, et pour ce qui est du sieur Mailly, vous n'avez qu'à le remercier poliment de l'offre qu'il vient de me renouveler de ses services dans la lettre[2] que vous m'avez fait parvenir de sa part.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 21452 und 21453. — [2] Ohne Datum. Mailly war früher als Maler bei der Berliner Porcellanmanufactur thätig gewesen. Er erbot sich zur Ausführung einer von ihm selbst entworfenen hydraulischen Anlage für die Versorgung des Neuen Palais mit Wasser.

21 455. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 2 novembre 1772.

Ce serait toujours une nouvelle assez intéressante que celle de l'aliénation de l'esprit du lord Bute, que vous m'annoncez dans vos dépêches du 20 et 23 d'octobre dernier, et je vous avoue que je ne l'ai jamais regardé comme un homme de trop bon sens. Mais quand même il viendrait à mourir, je doute que le système actuel de sa cour en souffrît quelque altération; la barque, ainsi que vous l'observez très bien, resterait pourtant sous la conduite de ses créatures. Une guerre seule pourrait changer la scène; elle donnerait peut-être lieu à la dissolution du ministère actuel, dont les successeurs se formeraient un autre système et agiraient selon d'autres principes.

En attendant, vous ne discontinuerez point de prêter une attention scrupuleuse et suivie à toutes les démarches de votre cour, soit vis-à-vis de la France et de l'Espagne, soit au sujet des affaires de Suède. Mais au cas qu'on touchât de nouveau avec vous la corde d'une alliance avec moi,[1] vous éviterez soigneusement d'entrer en matière avec eux, et vous n'avez qu'à prétexter une parfaite ignorance de mes idées sur cet article.

Au reste, je ne saurais qu'être surpris du silence absolu que vous observez sur l'armement naval de l'Angleterre, dont toutes les gazettes parlent. Ce sont pourtant des objets qui méritent toute votre attention, et vous ne négligerez point de m'informer du plus ou du moins de réalité qu'il y a dans ce que l'on en annonce.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 456. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 2 novembre 1772.

Le contenu de votre dépêche du 27 du mois passé m'a fait plaisir. Le tableau avantageux des dispositions du ministère britannique que le sieur de Mussin Puschkin a tracé à sa cour, et qui vous fait taxer ce ministre de partialité,[2] n'a rien d'étonnant pour moi. On est généralement prévenu en Russie en faveur de l'Angleterre; j'en ignore cepen-

[1] Vergl. Bd. XXXII, 551. — [2] Thulemeier berichtete, dass nach Mussin Puschkins Berichten England weniger über die Theilung Polens an sich als darüber ungehalten sei, „de n'avoir reçu aucune communication préalable d'un évènement aussi important et aussi intéressant pour le système politique de l'Europe. Ce jugement semble être si peu d'accord avec la conduite du ministère britannique que le sieur Puschkin pourrait peut-être avec raison être accusé de quelque partialité, d'autant plus qu'il fait l'éloge de l'attachement de l'Angleterre aux intérêts de la Russie et de ses dispositions à renouveler l'ancienne alliance."

dant le motif et les raisons qui peuvent faire juger si favorablement des sentiments de cette puissance. Mais je crois que la réponse brusque que ce ministère a donnée à la communication de la déclaration des arrangements pris en Pologne,[1] diminuera un peu cette bonne oponion et fera quelque impression à Pétersbourg.

Au reste, je n'ai rien de nouveau à vous marquer par cet ordinaire, sinon que de pouvoir vous confirmer la reprise des négociations du congrès. Il faudra donc attendre pour voir l'effet qui en résultera pour le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 457. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 2 novembre 1772.

Ma chère Nièce. Non, je ne désespère pas du tout, ma chère enfant, d'avoir le plaisir de vous revoir.[2] Sans doute que l'été serait la saison la plus favorable pour ce voyage; le commencement du printemps rend les chemins excessivement mauvais dans cette Westphalie que vous avez à traverser. Pour arriver ici au mois de mai, il vous faudrait partir le 12 d'avril, et je ne sais, ma chère enfant, si vous pourriez vous accoutumer aux fourneaux westphaliens, au cahos de la route et à toutes les incommodités que vous auriez à surmonter; mais entreprenant votre voyage à la fin du mai, les chemins se prêtent à vos désirs, vous pouvez faire de plus grandes traites, trouver de meilleurs gîtes et par conséquent faire ce voyage avec la moitié moins de désagréments que si vous l'entrepreniez plus tôt. La seule chose que j'ignore, est si, le mois de juin, le prince d'Orange ne se trouve pas avoir des affaires qui l'arrêtent à La Haye; car j'aurais peine à croire que les États lui refusent la permission de s'absenter pour quelques semaines, surtout dans ce calme dont l'Europe jouit à présent. Le seul obstacle à ce voyage pourrait être, si vous étiez enceinte; car d'ailleurs vous n'avez qu'à me marquer, lorsque vous voudrez que je vous fasse une invitation solennelle; elle arrivera à point nommé, parceque j'aurai plus de plaisir d'embrasser ma chère enfant que vous pourrez en avoir jamais de revoir votre patrie. Faites, je vous prie, mes plus tendres amitiés à notre cher prince d'Orange, et ne doutez point que rien que la mort ne vous effacera de mon cœur, étant, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Bd. XXXII, 558. — [2] Vergl. Bd. XXXII, 648.

21458. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 3 novembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 27 d'octobre dernier. Ne vous figurez pas que la Suède soit en état de réaliser le dessein de l'augmentation des 10000 hommes dans son militaire qu'on lui attribue là où vous êtes. Le pays est trop dépeuplé pour pouvoir tirer de telles forces de son intérieur, et cela même me fait douter de la possibilité à pouvoir exécuter un pareil projet. L'appréhension d'une attaque du côté de la Suède grossit vraisemblablement les objets à Copenhague et y fait prendre maintes choses pour réelles qui n'existent point. Il en est ainsi à l'égard des remises considérables que la France doit faire passer en Suède.[1] Toute la somme que cette dernière en a reçue, consiste en 270000 écus, et vous avouerez que cela n'est guère d'une importance à pouvoir faire grand fracas.

Federic.

Nach dem Concept.

21459. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 novembre 1772.

Je n'ai pas besoin de vous dire que l'arrangement avantageux du douaire de la Reine ma sœur[2] me fait plaisir; mon intérêt à tout ce qui regarde cette Princesse, doit vous être connu et vous avoir fait prévoir que je serais charmé d'apprendre, par votre dépêche du 20 du mois passé, la manière favorable dont le Roi son fils vient de terminer cette affaire.

La nouvelle qu'on ébruite à Copenhague d'une augmentation projetée de 10000 hommes dans le militaire suédois,[3] me paraît problématique; je ne saurais concevoir que la Suède fût en état de réaliser pareil dessein, et suis, par conséquent, curieux de savoir de vous ce qui en est. Ayez soin de me donner aussi des éclaircissements sur un autre avis qui me revient également du même endroit, et suivant lequel il doit passer de la France en Suède des remises considérables adressées au ministre de la cour de Versailles en Danemark, qui les envoie à Stockholm. On prétend que, comme le manque d'argent ne permet pas à la France de faire de telles avances, que c'est l'Espagne qui les

[1] Arnim berichtete: „Il passe de la France en Suède des remises considérables, adressées au ministre de France en cette cour (Blosset), pour les envoyer à Stockholm, et qui font soupçonner que c'est dans le dessein d'engager le roi de Suède à faire quelque diversion dans le Nord, ce que la France ne peut pas faire, vu le besoin d'argent où elle se trouve elle-même." — [2] Dönhoff berichtete über die Erledigung der Witthumsfrage der Königin Ulrike durch Gustav III. selbst; sie erhielt danach künftig pro Jahr allein an Geld rund 110000 Thaler. Vergl. Bd. XXXI, 868. 869; XXXII, 672. — [3] Vergl. Nr. 21458.

fournit. Tâchez donc de pénétrer si cela est fondé, et n'oubliez pas de me dire ce qu'il faut croire sur l'un et l'autre de ces objets.

Au reste, malgré tous les fonds que vous allouez à la banque de Stockholm, il y a cependant des personnes très bien instruites des affaires du pays où vous êtes, qui m'assurent que le total du capital de cette banque ne monte qu'à 700 000 écus en espèces effectives. Dans ce cas, il faudrait convenir que les fonds et les ressources de la Suède sont très peu considérables de ce côté-là.

Federic.

Nach dem Concept.

21 460. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 4 novembre 1772.

Je vous sais gré du compte que vous venez de me rendre de votre dernier entretien avec le sieur de Larrey.[1] Tout ce que ce ministre vous a dit des dispositions et des arrangements de sa cour vis-à-vis de la Suède, est très analogue à ce que la reine Julie-Marie de Danemark m'en a fait connaître dans sa lettre du 24 d'octobre dernier, et la réponse que vous lui avez donnée, ne diffère, quant à l'essentiel, en rien de celle que j'ai adressée de ma propre main à cette Princesse en date du 30 du même mois.[2] J'ai fait également sentir à Sa Majesté que la Suède n'avait ni dessein ni les moyens d'inquiéter ses voisins. Dans cette vue je lui ai fait un tableau abrégé de l'état actuel de ce royaume. Sans ressources pour commencer et encore moins pour soutenir une guerre, divisée par des factions, sa flotte presque anéantie, son militaire dans un état pitoyable, beaucoup de forteresses commencées et aucune perfectionnée, enfin manquant de tout, isolée et éloignée à une distance trop considérable du seul allié, la France, qui pût l'assister; je n'ai absolument rien négligé, pour convaincre cette Princesse de la faiblesse actuelle de cette puissance et du temps qu'il fallait pour la relever et la rendre, tant soit peu, redoutable à ses voisins. D'un autre côté je n'ai pas manqué non plus de lui mettre devant les yeux la perspective d'une guerre générale, au cas qu'on voulût forcer le roi de Suède à changer sa nouvelle constitution. Bref! j'ai employé toute ma rhétorique pour tranquilliser le Danemark

[1] Finckenstein berichtete, Berlin 3. November, Larrey habe ihm den Dank der dänischen Regierung für alle von dem König von Preussen ihr in gegenwärtiger Zeitlage gegebenen Rathschläge (vergl. Bd. XXXII, 642) ausgesprochen und erklärt, dass alle Rüstungen in Norwegen nur defensiv seien: „que ces précautions avaient paru d'autant plus nécessaires que le projet d'envahir la Norwège, faisait encore aujourd'hui, comme par le passé, la matière favorite des discours qu'on tenait à la cour de Suède." — [2] Vergl. Bd. XXXII, Nr. 21 447.

et l'empêcher de ne faire aucune démarche précipitée dans une affaire aussi compliquée, et j'ai fini en conseillant à cette Princesse d'attendre le parti que prendrait la cour de Petersbourg, pour juger de ses suites ultérieures avec plus de connaissance.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21461. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 novembre 1772.

La lettre instructive du comte de Panin au baron Stackelberg dont j'ai trouvé une copie à la suite de votre rapport du 20 d'octobre,[1] me paraît très solide et mener droit au but que les trois cours se sont proposé pour avancer la pacification de la Pologne. Elle a trouvé mon approbation au point que je n'ai eu rien de plus pressé que de la communiquer au sieur Benoît à Varsovie,[2] avec ordre de s'y conformer en tout point et avec la dernière exactitude, après s'en être concerté avec les deux autres ministres.

Je voudrais seulement que cette pacification se trouvât déjà dans le même train que celle avec la Porte. Je me flatte au moins toujours que le succès de celle-ci répondra aux bonnes espérances que le comte de Panin a conçues de mes bons offices,[3] et ce qui me confirme dans cette idée, c'est l'empressement même de la Porte de renouer la négociation. Jusques ici je n'ai encore aucune réponse sur les nouvelles représentations que j'ai chargé le major de Zegelin de lui faire pour accélérer la conclusion de la paix. Je l'attends avec la dernière impatience, et je ne manquerai pas d'en informer la cour où vous êtes.

Quant au comte d'Orlow, le parti que l'impératrice de Russie a pris à son égard,[4] me paraît très convenable. Il est toujours bon de le savoir pour toute une année éloigné de Sa Majesté Impériale et des

[1] Das Schreiben Panins, dessen undatirte Abschrift Solms seinem Bericht beigelegt hatte, zeichnete dem Baron Stackelberg seine Haltung gegenüber den Parteien in Polen vor. Den Inhalt des Schreibens fasste er in einer Unterredung mit Solms, nach dessen Bericht, dahin zusammen: „que, selon lui, il ne conviendrait pas dans ce moment que nos cours se proposassent de soutenir quelqu'un des anciens partis qui divisent la noblesse polonaise, et qui ne s'attachent à l'une ou à l'autre des puissances que pour parvenir par leur protection à écraser l'autre et à avancer leurs intérêts particuliers, mais qu'il croyait qu'il faudrait travailler à en former un composé de personnes qui, ne tenant proprement ni à la Saxe ni à la Russie, voudraient entrer avec les trois cours alliées dans les mesures sur lesquelles celles-ci avaient fondé la base de leur plan de pacification“ (vergl. Bd. XXXII, 657). — [2] Vergl. Nr. 21463. — [3] Vergl. Bd. XXXII, 533. 534. — [4] Solms berichtete, dass Orlow beabsichtige, nach Moskau und im Sommer 1773 nach Spaa zu gehen. „C'est au retour de là, et à cette fin de l'année de son congé, qu'il se décidera s'il pourra reparaître à la cour ou si on la lui interdira pour plus long temps; car, pour cette première année, il s'est soumis à ne pas se trouver au lieu de la résidence de l'Impératrice.“ Vergl. Bd. XXXII, 670.

endroits de sa résidence. Pour le titre de prince de l'Empire Romain dont il s'est revêtu en conséquence du diplôme qu'il en a reçu ci-devant,[1] personne ne le lui enviera, et pourvu que ses frères ne trouvent pas moyen de remuer, il y a toute apparence que la scène qu'il a donnée, n'aura aucune suite fâcheuse, et que la tranquillité se conservera à la cour où vous êtes.

Quoi qu'il en soit, je ne doute pas que le comte de Panin ne profite des avis que je lui ai fait passer au sujet du sieur Durand.[2] C'est un homme dangereux avec lequel on ne saurait être assez sur ses gardes. En attendant, vous savez déjà que la langue latine dans ses lettres de créance m'a fait rire beaucoup, et que j'ai été fort édifié de la sagacité du duc d'Aiguillon dans le motif qui lui a fait préférer cette langue à la française.[3]

Enfin, on me mande de Londres que le lord Bute a perdu entièrement le peu d'esprit qu'il avait, et qu'il est devenu fou.[4] Si cette nouvelle se confirme, cet évènement pourrait bien donner lieu à de nouveaux principes dans le gouvernement britannique dont ce lord était le premier ressort par ses créatures, qui gouvernaient, pour ainsi dire, seuls cette barque.

Federic.

Nach dem Concept.

21462. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 4 novembre 1772.

Le comte de Panin a donné au baron de Stackelberg à Varsovie dans une lettre particulière une instruction très sensée pour préparer les voies à la pacification de la Pologne,[5] et ce ministre en a remis une copie tant au comte de Solms qu'au prince de Lobkowitz. Je vous la communique ci-joint en réponse à votre dépêche du 28 d'octobre dernier, et je ne vous dissimulerai point que, la trouvant tout-à-fait propre à parvenir à ce but, je n'ai eu nulle peine d'y acquiescer et de l'approuver dans tous ses points.

Pour les suites d'une nouvelle Confédération, elles ne sont nullement à craindre. Nos troupes tiennent les Polonais trop en respect pour qu'ils s'avisassent d'en former de nouveau. En tout cas et si nos

[1] Solms berichtete, Orlow habe den nach dem Siebenjährigen Kriege von dem wiener Hofe ihm verliehenen Titel als Reichsfürst (vergl. Bd. XXIII, 550) nicht annehmen dürfen, da Katharina II. damals die Erlaubniss auf die Vorstellung hin versagt hatte, „que, si Sa Majesté Impériale voulait que le comte Orlow eût ce titre, elle ferait mieux de le nommer premièrement prince de Russie, avant de lui faire porter celui de prince allemand". Auf Orlows erneute Bitte hatte ihm die Kaiserin nunmehr die Erlaubniss gegeben. Das Diplom, durch das Orlow zum Reichsfürsten erhoben worden war, ist vom 21. Juli 1763 datirt. — [2] Vergl. S. 4. — [3] Vergl. S. 3. 4. — [4] Vergl. S. 7. — [5] Vergl. Nr. 21461.

représentations amiables ne sont pas capables de les engager à la pacification, il nous restera des menaces et quelques corruptions à faire pour y parvenir. Ce qu'il y a au moins de certain, c'est que cet ouvrage ne sera jamais aussi difficile que le prince de Kaunitz paraît l'envisager,[1] et tout ce qui pourrait résulter de leur obstination à se prêter à nos vues, c'est que nous serions peut-être obligés de faire un nouveau plan de partage.

Pour ce qui est de la répugnance du Roi, l'on ne saurait l'attribuer qu'à ses oncles, les princes Czartoryski, qui le gouvernent. Leurs vues secrètes ne tendent qu'à élever le prince Adam[2] et le mettre sur le trône de Pologne, et, pour s'y frayer le chemin, ils tâchent de tout brouiller. Je suis donc fort curieux d'apprendre ce que le prince de Kaunitz dira à l'instruction susmentionnée du baron Stackelberg, et si vous en apprenez quelque chose, n'oubliez point de m'en rendre un compte fidèle et détaillé.

Quant aux affaires de Suède, le prince de Kaunitz se fait sûrement illusion, quand il se flatte que les insinuations de la France seront capables d'engager le roi de Suède à se relâcher sur sa nouvelle constitution;[3] je connais trop bien le caractère de ce Prince pour me bercer d'une idée aussi flatteuse. Il est trop entier dans ses sentiments, et il ne sera sûrement pas plus pliant dans un temps où le succès a si bien répondu à ses désirs. Le meilleur moyen donc de conjurer cet orage, serait, à mon avis, celui que j'ai indiqué dans mes ordres du 28 d'octobre et du 1er de ce mois,[4] savoir que la cour où vous êtes, mît devant les yeux de celle de Pétersbourg la perspective d'une guerre générale qui pourrait en résulter, si elle voulait forcer le roi de Suède à renoncer à cette nouvelle constitution. En effet, la Russie ayant encore actuellement trop d'affaires sur les bras pour penser à celles de Suède, on pourrait, par ce moyen, la retenir dans de justes bornes et éteindre les premières étincelles d'un feu qui, sans cette précaution, pourrait bien éclater, avec le temps, dans un embrasement général.

Au reste, on me mande de Londres que le lord Bute a perdu le peu d'esprit qu'il avait.[5] Si cet avis se confirme, on aurait lieu de

[1] Wie Edelsheim berichtete, hatte ihm Kaunitz erklärt, „qu'on se verrait peut-être encore obligé de prendre des mesures bien différentes de celles qui avaient été adoptées, pour parvenir à la pacification de ce royaume; qu'à vue de pays, les moyens que le sieur de Saldern avait proposés (militärische Maassnahmen und Bestechungen), rempliraient mal ce but". — [2] Vergl. Bd. XXIII, 153; XXIX, 192. 194. 319. — [3] Wie Edelsheim berichtete, hatte die französische Regierung die Erwartung ausgesprochen, „qu'on ne voudrait pas insister qu'elle engageât le roi de Suède à se relâcher sur la nouvelle constitution". Kaunitz wollte darauf Rohan von neuem den Rath ertheilt haben, „qu'il ne restait pas de meilleur ni même aucun autre parti à prendre à la cour de France que de déférer entièrement à son avis en employant tout son crédit à Stockholm pour engager le roi de Suède à se contenter d'une monarchie raisonnable et limitée". — [4] Vergl. Nr. 21452 und Bd. XXXII, Nr. 21436. — [5] Vergl. S. 7.

s'attendre à un grand changement dans le gouvernement britannique, puisque c'est lui qui jusques ici a seul gouverné cette barque par ses créatures.

Federic.

Nach dem Concept.

21463. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 4 novembre 1772.

Je ne saurais mieux répondre au contenu de votre dépêche du 28 octobre dernier qu'en vous faisant part d'une lettre écrite par le comte de Panin au ministre de sa cour à Varsovie, le baron de Stackelberg, sur l'arrangement à prendre pour la pacification de la Pologne[1], qui vient de m'être communiquée, et dont vous trouverez la copie ci-jointe. Les mesures que ce ministre établit pour base du plan de pacification, me paraissent si solides et si propres à obtenir ce but que je n'hésite point à les approuver en plein et à vous enjoindre, ainsi que je le fais par ces ordres, à vous y conformer de votre côté et de les prendre également pour règle de votre conduite dans ce grand ouvrage, en vous concertant préalablement en tout là-dessus avec les ministres des deux cours impériales.[2]

Au reste, je vous ai déjà fait observer, à ce que je pense, par mes ordres précédents que de nouvelles Confédérations en Pologne me paraissent impraticables. Les troupes étrangères qui y sont, tiennent la nation polonaise trop en respect et lui barrent tous les moyens à pouvoir entreprendre pareilles démarches. C'est par cette raison donc que je m'imagine qu'à l'aide de menaces et de quelques sommes d'argent employées à propos on fera souscrire ces gens à nos volontés et parviendra, sans avoir besoin d'user de violence, à pacifier leur patrie de la manière convenue. Mais s'il fallait, contre toute attente, embrasser ce dernier parti et recourir à la force pour les mettre à la raison, le pis qui en pourra résulter, ce sera d'être obligé d'en venir à un nouveau partage et d'étendre davantage nos portions respectives.

Je n'attribue, au surplus, cette grande obstination que le roi de Pologne témoigne contre tout ce qui lui vient de notre part, qu'aux insinuations des Czartoryski. Cette famille souhaiterait fort, à ce que je sais, de placer le prince Adam sur le trône. Dans cette vue, elle s'efforce de tout embrouiller, espérant de pouvoir profiter de la confusion générale pour la réussite de son dessein favori.

Vous savez en attendant déjà que le refus du Roi à entrer dans nos propositions touchant le sel, m'a engagé de vous ordonner de laisser reposer toute cette affaire[3], et le commis du sieur de Lattre n'ayant,

[1] Vergl. S. 11. — [2] Der König unterrichtet am 4. November Finckenstein von den obigen Weisungen an Benoît und übersendet ihm Abschriften der Erlasse an Solms und Edelsheim (vergl. Nr. 21461 und 21462). — [3] Vergl. Bd XXXII, 655.

par conséquent, plus d'intérêts à ménager là où vous êtes, sur cet article, son principal aura soin de le faire retourner.

Nach dem Concept. Federic.

21464. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 novembre 1772.

Vous aurez vu par l'instruction des Russes au sieur Stackelberg que je vous ai communiquée par ma dernière dépêche,[1] que, si les Polonais regimbent trop au frein qu'on leur veut imposer, que le partage de la Pologne pourrait s'étendre encore entre nos trois cours.[2] Je crois donc, comme je connais cette race polonaise, que tout ce qu'on pourra faire pour les persuader à se soumettre à la nécessité où ils sont de se prêter à nos désirs, sera à pure perte, et je vous avertis que je ne me soucie pas beaucoup de leur mauvaise conduite, qui peut-être contribuera, dans ces circonstances, à quelque nouveau parti violent que la Russie prendra, dont on pourra profiter. Votre principale attention, dans ces conjonctures, doit être de gagner le sieur Stackelberg de toutes les manières possibles, pour le bien engager dans mes intérêts. Vous lui ferez pressentir que je ne manquerais pas de signaler ma reconnaissance envers lui après l'entière conclusion des affaires de Pologne, et pour peu qu'il soit porté pour soutenir mes intérêts, je n'en ferai pas moins pour lui que pour Saldern[3], à son choix, soit en espèces soit en joyaux. Vous emploierez toute votre habileté à lui faire adroitement ces insinuations et à l'exciter contre les Polonais toutes fois et quand ou la cour ou le Sénat lui donnent lieu de se plaindre. Suivez bien l'esprit de cette dépêche, car il est de la dernière conséquence qu'elle dirige à l'avenir vos démarches à la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „A Benoît"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

21465. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 5 novembre 1772.

Je ne suis point surpris que, selon votre dépêche du 25 d'octobre dernier, les plaintes des négociants sur les droits que je fais lever sur

[1] Vergl. Nr. 21463. — [2] In dem (undatirten) Schreiben an Stackelberg (vergl. S. 11. Anm. 1) spricht Panin über das Verhalten, das er gegen König Stanislaus und die Polen beobachten soll, und sagt: „Laissez entrevoir hardiment que trois cours qui en sont venues au point où elles sont, non seulement ne reculeront pas, mais qu'il est dangereux qu'un ressentiment mérité ne vienne étendre les bornes dans lesquelles leur justice tranquille, sans humeur et ne respirant que la paix, s'est elle-même renfermée; enfin, pour le dire ouvertement, que c'est ce qu'ils ont à perdre, et non ce qu'ils ont perdu, qui doit faire leur objet." — [3] Vergl. Bd. XXXII, 656.

les vaisseaux qui entrent à Danzig,[1] aient également percé à la cour où vous êtes.[2] Ils en sonnent le tocsin dans différentes autres cours de l'Europe, quoique contre toute rime et raison. Pour se convaincre cependant de la futilité et de l'inconséquence de leurs plaintes, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la carte géographique dont vous trouverez ci-joint un extrait aussi fidèle qu'exact. Le local du port en question justifie pleinement mon procédé. Il est incontestable que ce port est situé sur mon territoire d'Oliva, et il ne faut qu'une légère teinture des principes du droit pour sentir que par cela même ses revenus me reviennent légitimement. Personne au moins n'a encore entrepris de les contester à un seigneur territorial. La ville de Danzig elle-même les a reconnus vis-à-vis de l'abbé d'Oliva par la redevance qu'elle en a payée à cet ecclésiastique; de sorte qu'il n'y a que la jalousie et l'envie qui puissent se refuser à l'évidence et à la justice de mes titres. Il paraît donc par toutes ces observations bien clairement que le droit se trouve tout de mon côté, et que c'est plutôt contre la ville de Danzig qu'il faudrait élever la voix et l'obliger à renoncer à la perception d'un droit qui ne lui compète en aucune façon, et auquel l'entretien du port, qui reste seul à ma charge, ne lui fournit pas même un prétexte spécieux. Je suis bien aise de vous munir des armes contre les traits envenimés de mes adversaires jaloux et envieux, et je me flatte que vous vous en servirez pour faire taire le mensonge et la calomnie.[3]

Qu'au reste la cour où vous êtes, fera succéder un projet après l'autre pour se faire un nom dans l'arrangement des affaires en Europe;[4] que la paix entre la Russie et la Porte n'est pas ce qu'elle désire beaucoup, et qu'enfin l'arrangement des affaires de Pologne pourra donner lieu à un certain refroidissement entre l'Autriche et la France: ce sont trois points dont je n'ai nulle peine de me persuader; mais je suis, en même temps, tout aussi assuré que tous ses projets resteront sans exécution; que, malgré toute sa répugnance contre la paix entre la Russie et la Porte, elle sera pourtant obligée d'avaler cette pilule, et que son refroidissement avec l'Autriche n'aura aucune influence sur les affaires générales.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XXXII, 655. — [2] Goltz berichtete über eine Unterredung mit einer ungenannten, doch, wie er hinzufügte, oft gut unterrichteten Persönlichkeit, die ihm gegenüber den Danziger Zollstreit zur Sprache gebracht hatte. — [3] Nach Vermerk der Cabinetskanzlei ist der erste Absatz des obigen Erlasses am 5. November gleichfalls an Jeanneret de Dunilac mitgetheilt worden. — [4] In der oben Anm. 2 erwähnten Unterredung mit dem Ungenannten war auch der geplante Einspruch der Franzosen gegen den Aufenthalt der russischen Flotte im Mittelmeer (vergl. Bd. XXXII, 669) zur Sprache gekommen. Nach Goltz hatte dieser ihm erklärt: „Ils ont eu force projets là-dessus, me dit-il, mais je me trompe fort, si aucun est mis en exécution.“

21466. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 5 novembre 1772.

Votre dépêche du 30 d'octobre dernier m'a été bien rendue. Le souvenir du grand-pensionnaire d'aujourd'hui [1] finira vraisemblablement avec ses jours. Il n'a guère fait parler de lui durant ceux-ci, et son administration ne se trouve marquée d'aucun avantage éblouissant procuré à la République. La réputation de son prédécesseur, le sieur Heinsius, [2] qui s'est rendu fameux dans l'histoire, offusque tout le mérite que le présent peut avoir. Il faudra voir la manière dont le nouveau débutera et comment il se conduira dans cette carrière. [3]

Au reste, nous sommes dans l'attente à recevoir des nouvelles du congrès renoué entre les Russes et les Turcs. Il faut espérer que ces dernières négociations auront plus de succès que les premières, et qu'elles aboutiront heureusement à la conclusion de la paix entre ces puissances.

Federic.

Nach dem Concept.

21467. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 5 novembre 1772.

Der König bewilligt dem Prinzen Xaver einen Freipass für Mobilien nach Hamburg, den Borcke mit einem Compliment verbindlichster Art dem Prinzen zustellen soll, und übersendet ein Schreiben für Graf Werthern. [4]

Au reste, je ne suis pas surpris d'apprendre que les marchés soient mal fournis de grains en Saxe, et que le prix en hausse derechef considérablement. On a commencé à manger trop tôt, et cela même dès le mois de juin, du produit de la nouvelle récolte; de sorte qu'il n'est pas étonnant, si on éprouve déjà une diminution à l'égard de l'abondance dont on s'était flatté.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Thulemeier berichtete über das bevorstehende Ableben des Grosspensionärs Steyn und über die Persönlichkeiten, die als sein Nachfolger in Betracht kämen. — [2] Anton Heinsius, Grosspensionär von Holland und Westfriesland, 1689—1720. — [3] Auf Thulemeiers Meldung vom 6., dass Steyn am 5. gestorben sei, antwortet der König am 12. November: „Il faudra voir par qui les États de Hollande remplaceront le poste important de conseiller pensionnaire de leur province.“ Am 23. wiederholt der König den Befehl an Thulemeier, ihm über Fähigkeiten und Charakter des Nachfolgers von Steyn zu berichten. — [4] Graf Werthern trat demnächst als Grand-maître de la Garderobe in preussischen Dienst (vergl. Bd. XXXII, 671).

21468. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 6 novembre[1] 1772.

Mon très cher Frère. J'ai été réjoui aujourd'hui par la lettre[2] que vous me faites le plaisir de m'écrire. Vous voyez, mon cher frère, comme les choses changent dans le monde et combien de révolutions arrivent en tout pays. Mes nouvelles de Pétersbourg marquent que les Russes s'aigrissent de plus en plus contre les Polonais, à cause de l'obstination qu'ils témoignent au sujet de notre partage. On me mande que, si le roi et le peuple sarmate continue à faire le revêche, on pourrait bien étendre les portions qui font le partage actuel.[3] J'ai répondu qu'il n'y aurait pas du mal, et qu'en tout cas je me soumettrais à la volonté de la Providence qui se propose de m'engraisser sur mes vieux jours.[4]

Le prince Kaunitz a écrit en Russie relativement aux affaires de Suède; il a fort insisté sur la guerre générale qui pourrait s'élever en Europe, si l'on voulait user de violence envers les Suédois, et a conseillé la négociation préférablement à la guerre.[5] Mais que gagnerait-on en négociant? et comment prétendre qu'un roi qui s'est rendu souverain, se détrône, pour ainsi dire, lui-même, pour s'assujettir à l'abaissement et la gêne où le Sénat et les Diètes l'ont tenu jusqu'à présent! Voilà, mon cher frère, les difficultés; pour le remède, je ne l'aperçois pas; je me borne à des vœux impuissants pour l'heureux succès de ce qui intéresse notre sœur, sans prévoir comment cette fusée se débrouillera.

Les Anglais jouent le plus singulier rôle en tout ceci; ce sont des boute-feux qui animent et Russes et Danois contre la Suède. Ils voudraient bien aussi m'engager dans cette querelle,[6] mais je me garderai bien de jamais m'allier avec ces gens qui m'ont si lourdement trompé. Leur Bute est devenu fou;[7] je prétends qu'il l'a toujours été, et que, par inattention, on ne s'en est aperçu qu'à présent.

Voilà, mon cher frère, bien des choses qui vous doivent être assez indifférentes; au moins serez-vous instruit avec vérité de ce qui se passe à présent dans le monde. Je vous embrasse mille fois, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21469. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 23. October, über den Eindruck, den die Besitzergreifung des Danziger Hafens und die Zollerhebung durch Preussen[8] in Russland

[1] Vom 6. November ein Schreiben an Prinz Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 570. — [2] D. d. Rheinsberg 4. November. — [3] Vergl. S. 15. — [4] Vergl. Nr. 21464. — [5] Vergl. Nr. 21452. — [6] Vergl. S. 7. — [7] Vergl. S. 7. — [8] Vergl. Bd. XXXII, 655. 661.

machten. „Je crois pouvoir me persuader que, si nous n'avions à faire qu'à la Russie seule, l'affaire s'arrangerait plus facilement, et tout ce qui se dit là-dessus, ce sont plutôt des raisonnements qui tendent à trouver des moyens pour accommoder la chose, et nullement des desseins pour faire renoncer Votre Majesté à la jouissance de Ses possessions. On est très bien informé que le terrain appartient au territoire d'Oliva, et que, par conséquent, il ne peut être disputé à Votre Majesté; mais on aurait désiré qu'Elle eût bien voulu ne pas commencer si tôt à exiger des droits des vaisseaux qui passent par l'embouchure, et que, laissant passer cette année, Elle eût voulu employer ce temps à S'arranger avec la ville pour l'exercice de ce droit de passage, afin que le tiers n'en eût pas souffert. Je ne dois pas même cacher à Votre Majesté qu'on est persuadé ici que toute la ville de Danzig tombera, avec le temps, sous Son pouvoir . . . Voilà, Sire, l'état actuel de cette affaire. Lorsque les autres cours viendront réclamer les bons offices de celle de Russie en faveur de cette ville, je me flatte d'obtenir qu'on ne voudra pas vous presser de faire cesser entièrement l'exercice d'un droit dont Votre Majesté a trouvé bon de Se mettre en possession, mais autant que je puis prévoir, on La priera alors d'entrer dans l'accommodement qui puisse conserver quelques droits pour la ville, qui ôte la charge d'un double payement des droits pour les autres nations, et qui puisse tranquilliser les Polonais sur la crainte que tout leur commerce ne tombe entre les mains de Votre Majesté.

Au reste, je me flatte que le baron de Stackelberg vous aura rendu, Sire, un bon service à son passage par Danzig; ayant été sollicité vivement par le magistrat de prendre ses intérêts en main auprès de sa cour, il l'a refusé, mais il lui a conseillé d'envoyer sans perte de temps une députation à Votre Majesté pour recourir à Sa clémence." Der russische Hof hat das Vorgehen von Stackelberg gebilligt.

Potsdam, 7 novembre 1772.

C'est avec bien du plaisir que j'apprends, par votre dépêche du 23 d'octobre dernier, les dispositions favorables de la Russie au sujet de mon péage à l'embouchure de la Vistule. Elles sont telles que je dois les attendre de la part d'un bon allié, qui, convaincu de la justice de mes titres, est tout porté à les appuyer et à les faire valoir contre mes envieux. En effet, ces titres portent une empreinte si forte de vérité que tout homme juste et impartial ne saurait se refuser à leur évidence, et il n'y a que l'envie et la jalousie qui soit capable de me les contester. Je puis donc être fort tranquille sous de tels auspices, et je puis me flatter même que les autres puissances, dès qu'elles voudront examiner mes titres sans prévention, seront obligées de convenir que la cause que je défends, est tres légitime et au-dessus de toute contestation. En attendant, et pour me conformer à l'avis de la cour où vous êtes, je tâcherai de m'arranger avec la ville de Danzig à l'égard de ce péage, et je n'ai pas tardé de faire le premier pas pour entrer en négociation avec elle.[1] Je me flatte même que les facilités que j'y apporterai, auront tant de succès qu'au printemps prochain toute cette affaire sera réglée à la satisfaction commune de toutes les parties intéressées. La possession même où je me suis déjà mis de ces droits, me fait bien augurer de cette négociation. Ordinairement on négocie toujours avec plus d'assurance, quand on plaide une chose qu'on tient

[1] Vergl. Nr. 21470.

déjà, que quand on tâche premièrement de se la procurer, et j'espère qu'il en sera de même dans cette négociation.

Je sais très bien que le plus grand empêchement me viendra de la part de l'Angleterre et de sa jalousie extrême contre moi. Cette puissance commerçante appréhende que son commerce n'en souffre infiniment. Mais son appréhension est très mal fondée. J'y perdrais le plus en gênant ce commerce. Pour prévenir cependant sa mauvaise humeur, j'ai ordonné à mon chargé d'affaires à Londres de ne point faire ignorer au ministère britannique l'idée où je suis de finir cette dispute avec la ville de Danzig par la voie de la négociation;[1] et j'espère que cette insinuation servira à le tranquilliser au moins sur ces appréhensions chimériques.

Je ferai même plus, et je compte de fixer les droits sur les marchandises de Russie à un taux si modique qu'on n'y perdra sûrement rien au change, et qu'on aura tout sujet d'en être content. Enfin, je ne négligerai rien pour terminer ce différend à l'amiable, et si vous continuez à coopérer à faire avancer cet accommodement, je vous ferai sûrement éprouver de nouveau les effets de ma reconnaissance royale.

Au reste, je ne suis pas moins charmé des bonnes dispositions du baron de Stackelberg. Pour l'y entretenir, j'ai chargé le sieur Benoît de faire tout son possible pour me mettre bien dans son esprit et pour le rendre[2] favorable à mes intérêts. Pour cet effet, je n'ai pas manqué non plus de lui faire sentir sous main qu'il ne servirait pas un ingrat, et que je n'oublierais pas, dès que les affaires de Pologne seraient une fois en règle, de lui en donner des preuves réelles et convaincantes.[3]

Federic.

Je suis charmé de tout ce que vous m'écrivez, et je me flatte sûrement que je trouverai les occasions d'en témoigner ma reconnaissance tant à la cour où vous êtes, qu'à vous-même, par rapport à votre bonne conduite.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der Ausfertigung.

21470. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 novembre 1772.

L'affaire de mon péage à l'embouchure de la Vistule prend une tournure assez favorable à la cour de Russie, ainsi que vous aurez vu par les dépêches du comte de Solms qui viennent d'entrer. Loin de

[1] Vergl. Nr. 21471. — [2] Vorlage: „pour l'engager à le rendre". — [3] Vergl. Nr. 21464.

me contester le droit d'établir ce péage, on en convient formellement, et on désire seulement que j'entre en négociation avec la ville de Danzig, et que je tâche de terminer ce différend à l'amiable avec elle.[1] Ces dispositions m'ont fait un plaisir infini, et la copie ci-jointe de mes ordres au comte de Solms[2] vous fera voir que j'ai saisi avec empressement l'expédient que cette cour m'a proposé, et que je n'ai pas attendu la députation que le baron de Stackelberg a conseillé à cette ville de m'adresser, pour mettre cette affaire en négociation.

Il faut que vous me trouviez quelque homme adroit, que j'instruirai, et que je chargerai de cette négociation.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

21471. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.[4]

Potsdam, 7 novembre 1772.

Malgré l'évidence de mes droits susmentionnés, je compte d'entrer en négociation avec la ville de Danzig à leur égard, de sorte que les négociants anglais auront un motif de plus de se tranquilliser, [ce] que vous aurez soin d'insinuer aux ministres et faire même connaître à ceux de votre connaissance qui pourraient vous en parler.

Federic.

Nach dem Concept.

21472. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 novembre 1772.

Je vois, par tout ce que vous m'avez mandé successivement, et ce dont vous venez de me rendre compte encore tout récemment par votre dépêche du 31 d'octobre dernier à l'égard de ce qui [se] passe là où vous êtes, pour la convocation d'une Diète,[5] qu'on doit s'attendre à une confusion des plus grandes à cette assemblée, lorsqu'elle aura lieu. En attendant je suis bien aise de vous prévenir que j'ai fait défendre, sous peine de confiscation de biens, à tous les ci-devant sénateurs de la Prusse de s'y trouver en cette qualité; mais je condescends,

[1] Vergl. Nr. 21469. — [2] Vergl. Nr. 21469. — [3] Auf Finckensteins Vorschlag, Berlin 8. November, billigt der König am 9. die Wahl Reichardts, da dieser schon 1771 den Streit mit Danzig über die preussische Werbung beigelegt habe (vergl. Bd. XXX, 519. 520); Reichardt hatte sich sofort beim König zu melden. — [4] Postscript zum Erlass vom 5. November (vergl. S. 16. Anm. 3). — [5] Benoît berichtete: „On prépare déjà les nouvelles lettres circulaires qui seront adressées aux sénateurs du royaume en général, afin de les faire rassembler à Varsovie pour le Conseil du Sénat qui doit s'y tenir au mois de janvier prochain, et qui doit toujours précéder une Diète.“ Man sei gespannt auf das Verhalten der Senatoren in den bisher polnischen, aber jetzt von den Mächten besetzten Provinzen.

d'un autre côté, que tous ceux de la Pologne, possessionnés dans mes États, puissent s'y rendre en toute sûreté et sans aucun préjudice par rapport aux biens qu'ils pourraient avoir chez nous.[1] Je présume que les deux cours impériales en agiront de même à l'égard de ceux qui se trouvent enclavés dans leurs acquisitions respectives.

On peut comparer, à ce qu'il me semble, dans la crise présente la plupart des Polonais à des sangliers, qui, en se souillant, enfoncent toujours davantage dans le corps le fer dont ils ont été atteints, et rendent par là de plus en plus leurs plaies mortelles.

Au reste, le département des affaires étrangères aura soin de vous fournir les instructions convenables relativement aux objets que la note que vous lui avez adressée, renferme.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

21473. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 novembre 1772.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Son contenu[3] m'a surpris, et j'ai de la peine à m'imaginer que les desseins que l'on suppose au roi de Suède à vouloir attaquer le Danemark, soient réellement fondés. Je n'y ajouterai une foi entière qu'après que la chose même m'aura été confirmée par mon ministre à Stockholm, dont jusqu'à présent je n'ai encore reçu la moindre nouvelle à ce sujet. Rien ne peut au moins autoriser ce Prince à une pareille rupture. Les démarches que la Russie, l'Angleterre et le Danemark même peuvent avoir faites jusqu'ici, ne sont pas de nature à laisser entrevoir une guerre certaine à la Suède et l'engager à devoir la prévenir. C'est donc par cette raison, entre autres, que j'ai lieu de douter que les appréhensions que l'on a là où vous êtes, sur cet article, aient quelque fondement. Cela ne tardera pas à s'éclaircir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Cabinetserlass an Domhardt, Potsdam 8. November. Ferner wird durch Erlass vom 8. das Cabinetsministerium angewiesen, eine formelle Declaration zur öffentlichen Bekanntmachung an Domhardt zu schicken. — [2] Cabinetserlass an das Departement, Potsdam 8. November. Das polnische Ministerium beschwerte sich in der „Note", d. d. Warschau 28. October, dass in Danzig, sowie in Fordon und anderen Orten der Zoll von preussischer Seite erhoben und das Recht Thorns auf Zollfreiheit verletzt würde. Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Gesuch des Thorner Magistrats um Befreiung der Bürger vom Zoll in Fordon, da sie unter dem Deutschen Orden und unter den polnischen Königen Zollfreiheit genossen hätten, findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die Antwort des Königs, Potsdam 9. November: „Obligeamment antworten, aber ich könnte zum Nachtheil anderer polnischen Städte und derselben Verkehr sie von keinem Zoll eximiren." — [3] Vergl. dafür S. 23.

21474. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 7. November: „Votre Majesté verra par la dépêche du sieur d'Arnim[1] qu'une estafette adressée au sieur de Larrey vient d'apporter, les nouvelles alarmes de la cour de Danemark au sujet des arrangements qu'on prend en Suède, et qui ont engagé le ministre danois qui réside à Stockholm,[2] à envoyer deux courriers à sa cour.

La lettre du comte d'Osten au sieur de Larrey que celui-ci vient de me lire, porte en substance que le roi de Suède avait pris subitement la résolution de se rendre en Scanie; que l'ordre avait été donné, en même temps, à tous les régiments de se tenir prêts à marcher, et que ce Prince avait fait une demande de 24 tonneaux d'or à la banque; que tous ces arrangements, qui avaient été pris de concert avec l'ambassadeur de France,[3] prouvaient assez que la résolution d'attaquer le Danemark et de s'emparer de la Norwège était prise; qu'on parlait hautement de cette dernière expédition en Suède, et qu'une invitation de quelques misérables Norwégiens devait servir de prétexte à cette entreprise; mais qu'on espérait qu'aucun des voisins de la Suède ne verrait une démarche pareille d'un œil tranquille, et qu'on se flattait surtout que Votre Majesté n'abandonnerait pas la cour de Danemark dans la crise où elle allait se trouver, et qu'Elle chercherait même à détourner le Roi Son neveu de cette levée de bouclier."

Finckenstein hat eine beschwichtigende Antwort gegeben. „J'espère que Votre Majesté approuvera cette réponse préalable que j'ai faite dans la vue de calmer en quelque sorte les appréhensions extrêmes du ministère danois. Je ne saurais disconvenir cependant que ces nouvelles sont très extraordinaires, et qu'il y a toujours une très grande imprudence à la cour de Suède à donner lieu à des soupçons pareils qui, en les supposant mal fondés, ne laisseront pas de porter le Danemark à sonner le tocsin à Pétersbourg, tout comme ici, ce qui pourrait donner lieu à des résolutions fâcheuses en Russie et précipiter la guerre que Votre Majesté souhaiterait de prévenir."

Potsdam, 8 novembre 1772.

Les nouvelles alarmes de la cour de Danemark, dont, selon votre rapport d'hier, le sieur de Larrey vous a entretenu, m'ont été également annoncées tant par la dépêche immédiate du sieur d'Arnim que par une lettre de la reine Julie-Marie.[4] Je vous avoue que je trouve ces nouvelles tout aussi singulières que vous; mais en attendant qu'on y voie plus clair, voici le jugement préalable que j'en porte dans le premier moment. Je sais, à n'en pouvoir pas douter, que le roi de Suède a effectivement touché de la France trois millions d'argent. J'ignore si c'est trois millions d'écus, de florins ou de livres, et mes avis ne portent pas dans quelles espèces cette remise s'est faite. Supposé donc que les alarmes de la cour de Danemark soient effectivement fondées, et que le roi de Suède ait réellement pris la résolution de l'attaquer, il me semble qu'on ne doit l'attribuer qu'à la persuasion où ce Prince est de n'avoir rien à craindre, dans le moment présent, ni de la part de la Russie et du Danemark, ni peut-être aussi de la mienne contre sa nouvelle constitution, et que, pensant peut-être qu'il vaut mieux prévenir

[1] Vergl. Nr. 21473. — [2] Guldencrone. — [3] Vergennes. — [4] Vergl. Nr. 21473 und 21478.

qu'être prévenu, il veut mettre ce moment à profit pour mettre le Danemark hors du jeu, avant que la Russie puisse lui tomber sur les bras et lui demander raison du changement de son gouvernement.

La France, qui sait bien que la Russie, en vertu de ses traités, est obligée de fournir le secours stipulé au Danemark, n'aura sûrement pas manqué de fortifier le roi de Suède dans ses idées, et elle regardera cette levée de bouclier comme une puissante diversion faite à la Russie, dans laquelle je pourrais bien être également enveloppé. Cette considération me rend toutes ces nouvelles extrêmement désagréables. Vous savez combien je me suis efforcé de prévenir une nouvelle guerre dans le Nord, et vous sentirez mieux que je ne saurais vous l'exprimer, le chagrin de me voir à la veille d'un feu prêt à s'y allumer, et qui, sans miracle, peut éclater dans un embrasement général. En attendant j'ai ordonné, tout de suite, au comte de Solms de prêter toute son attention à la sensation que ces nouvelles produiront à la cour où il est,[1] et elle me servira de guide dans les mesures à prendre dans cette nouvelle crise.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21475. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 novembre 1772.

Je ne comptais pas de vous adresser déjà aujourd'hui de nouveaux ordres; mais les nouvelles ci-jointes en copie, qui viennent de m'entrer de Copenhague,[2] sont trop importantes pour ne pas vous les communiquer incessamment. Quoiqu'on les débite en Danemark comme très certaines et bien fondées, je n'en ai cependant aucun avis immédiat de mon ministre à Stockholm, et j'ai même de la peine à y ajouter encore une foi entière.

Je ne doute cependant point que la cour où vous êtes, n'en soit déjà également informée, et voici la conduite que vous aurez à observer à leur égard. Vous vous bornerez, dans le moment présent, à faire le simple observateur de la sensation qu'elles y produiront, pour m'en rendre un compte aussi fidèle que détaillé. Mais vous aurez grand soin de ne point aigrir les choses. Si l'on ne vous en dit mot, vous garderez également bouche close; si, au contraire, on vous en parle, vous vous contenterez de répondre que j'en étais également déjà prévenu par mes lettres de Danemark.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 21475. — [2] Vergl. Nr. 21473 und 21474.

21476. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 8 novembre 1772.

Le rétablissement du baron Swieten que vous venez de m'annoncer dans votre dépêche du 31 d'octobre dernier, me fait un plaisir infini. C'est un digne sujet, qui mérite par ses talents et ses autres bonnes qualités personnelles qu'on s'intéresse à sa conservation. Je suis donc bien charmé des nouvelles marques de bienveillance dont il a plu à Leurs Majestés Impériales de le combler,[1] et bien sensible au compliment poli et flatteur que le prince de Kaunitz m'a fait faire à cette occasion.[2] Leurs Majestés Impériales n'auront sûrement jamais sujet de regretter la faveur qu'elles font éprouver à ce ministre. Il la mérite à tous égards, et il n'oubliera pas de s'en rendre toujours de plus en plus digne.

Quant à la réponse du roi et de la république de Pologne à la déclaration des trois cours,[3] j'en ai reçu également une,[4] quoique différente de celle qu'on a adressée à la cour où vous êtes, et j'attends les mesures que les deux cours impériales prendront, pour m'y conformer.

En attendant je ne saurais vous dissimuler que je viens de recevoir des lettres de Copenhague qui ne laissent pas de m'inquiéter.

Die im folgenden an Edelsheim übersandten Nachrichten entsprechen dem Inhalt des von Osten an Larrey gerichteten und von diesem an Finckenstein mitgetheilten Schreibens (vergl. S. 23).

Quoique ces nouvelles ne me soient encore parvenues que de Copenhague, et que j'attende avec impatience ce que mon ministre à Stockholm m'en mandera, vous aurez cependant soin d'en informer incessamment le prince de Kaunitz, et vous n'oublierez pas de lui insinuer qu'au cas qu'elles fussent effectivement fondées, je n'étais pas sans appréhension qu'elles n'altérassent et ne dérangeassent tous nos projets pour la conservation de la tranquillité de l'Europe. Que je ne pouvais pas m'imaginer que la Russie regarderait avec indifférence une pareille levée de bouclier de la part de la Suède contre le Danemark,

[1] Maria Theresia hatte Swieten zum Commandeur des Stephansordens ernannt und ihm eine Zulage gewährt. — [2] „Que le baron Swieten ne devait la marque de distinction particulière dont il allait être décoré (vergl. Anm. 1), qu'aux gracieuses recommandations dont Votre Majesté m'avait chargé, une couple de fois, en faveur de ce ministre, et que Leurs Majestés Impériales étaient charmées de pouvoir donner par là un témoignage public du cas qu'elles faisaient de l'approbation et de la bienveillance que Votre Majesté daignait lui accorder." Bericht Edelsheims. — [3] Edelsheim berichtete, am 30. October sei die Antwort von Stanislaus und der polnischen Republik auf das am 26. September übergebene österreichische Manifest eingelaufen; Kaunitz beabsichtige, nach Rücksprache mit Maria Theresia und Joseph II. seine Ansicht nach Petersburg mitzutheilen, „cette protestation formelle et atrabilaire obligeant à prendre de nouvelles mesures". — [4] D. d. Warschau 27. October, vergl. Nr. 21496.

son allié et qu'elle était obligée par ses traités d'assister contre une telle invasion en Norwège; de sorte qu'à moins qu'on ne trouvât moyen d'éteindre par une prompte médiation ce feu prêt à s'allumer, il était fort à craindre qu'il n'éclate dans un embrasement général.

J'attends d'apprendre comment le prince de Kaunitz envisagera ces nouveaux nuages qui s'élèvent sur l'horizon du Nord, et vous n'oublierez pas de m'en rendre un compte exact et fidèle.

Nach dem Concept. Federic.

21477. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 9 novembre 1772.

J'ai vu avec beaucoup de surprise les nouvelles que vous me mandez, par votre dépêche du 27 d'octobre, touchant les vues du roi de Suède sur la Norwège.[1] Si le dessein qu'on attribue, à cet égard, à ce Prince, est réellement formé, il n'y a plus moyen de détourner la guerre, elle est inévitable. La Russie ne saurait envisager de sang-froid une pareille démarche; elle brouillera ces deux couronnes et les entraînera nécessairement à une rupture ouverte. Je la prévois, dans ce cas, avec bien du chagrin, et rien ne doit vous retenir, par conséquent, à dire tout franchement que j'étais très étonné de voir que Sa Majesté Suédoise eût oublié sitôt les assurances pacifiques qu'elle m'avait données, aussi bien qu'aux autres puissances, à l'égard de ses voisins.[2] Que j'étais sûr que ni la Russie ni le Danemark ni l'Angleterre ni, enfin, l'Europe entière ne regarderaient d'un œil indifférent pareils procédés de sa part. Que les Russes, commençant à ouvrir la campagne au printemps prochain du côté de la Finlande, y attireraient toutes les forces de la Suède et fourniraient moyen aux Danois de recouvrer, à leur aise, ce qu'ils pourraient perdre du premier moment en Norwège.

Il me semble que si les choses sont effectivement dans la crise où on les suppose, avoir droit avec la Russie de faire parler d'un ton convenable à la cour où vous êtes. Vous le donnerez à connaître au comte Ostermann et vous concerterez avec lui là-dessus; mais comme je doute que ce ministre veuille perdre une parole, avant d'y être autorisé par sa cour, vous observerez de vous tenir également boutonné, de votre côté, et de ne rien dire, tant qu'il restera tranquille et muet du sien.

J'aime à me flatter cependant encore toujours que le dessein supposé au roi de Suède sera sans réalité, et que ce Prince n'entreprendra rien contre le Danemark.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 21478. — [2] Vergl. Bd. XXXII, 455. 572. 574.

21478. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 9 novembre 1772.

Madame ma Sœur. Je ne saurais nier à Votre Majesté que j'ai été surpris, autant qu'on peut l'être, des nouvelles que je viens de recevoir de Suède, conformes en tout à celles qu'Elle a eu la bonté de me communiquer.[1] On me marque qu'une députation des Norwégiens, arrivée secrètement à Stockholm, avait donné lieu à l'etrange résolution que le Roi vient de prendre,[2] si peu conforme aux déclarations pacifiques qu'il a faites à tous ses voisins, et si peu assortissable aux conjonctures présentes de l'Europe. J'ai d'abord écrit à Stockholm.[3] Mais, comme il est impossible que le ministre de Russie puisse être instruit sur la conduite qu'il doit tenir dans une circonstance si peu prévue, je ne crois pas que les déclarations que Votre Majesté me demande, puissent se faire plus tôt qu'il n'ait reçu des ordres de sa cour pour s'en acquitter.

En attendant, comme Votre Majesté approuve la franchise avec laquelle je Lui parle, je crois devoir m'en servir dans cette occasion pour Lui représenter qu'Elle n'a à craindre qu'une révolte des Norwégiens. Si celle-là se fait, les Suédois pourront avoir beau jeu; mais, si le peuple demeure dans le devoir, M. de Huth [est] fort en état de repousser les Suédois. Mais, en mettant les choses au pire, supposé que ce royaume fût perdu cet hiver, Votre Majesté doit compter au printemps sur une puissante diversion de la Russie, qui, attirant les principales forces de la Suède en Finlande, Lui donnera le moyen de reprendre ce qu'Elle a perdu, et de pousser Ses progrès encore plus loin.

Le roi de Suède s'abandonne trop aux conseils de la France, et je crains que ces malheureux conseils ne le poussent enfin dans un précipice ouvert et creusé sous ses pieds, qu'une conduite plus circonspecte lui aurait pu faire éviter.

Je ne doute pas, Madame, que, les nouvelles de Russie arrivées, nos ministres pourront faire des représentations en Suède; mais, dans le cas présent, les représentations ne seront pas suffisantes, et je prévois avec douleur qu'il en faudra venir à de fâcheuses extrémités. Ce n'est pas ma faute. La conservation de la paix a été le but de toutes mes démarches; la paix entre les Russes et les Turcs se conclura avant la fin de l'année; mais, en éteignant le feu d'un côté, il se rallume d'un autre. Votre Majesté trouvera des amis et des secours; cependant, je

[1] Die Königin-Wittwe Juliane Marie unterrichtete, 2. November (ohne Ort), den König von der bevorstehenden Reise Gustavs III. nach Südschweden und den Rüstungen in Schweden. „Tout cela dénote qu'il couve un dessein qui va éclore, si Votre Majesté ne le prévient, soit en écrivant au Roi Son neveu, pour lui faire connaître Son intention sur une attaque contre nous, soit en instruisant d'avance vos ministres sur le cas qui est apparent et possible.“ — [2] Vergl. S. 23. — [3] Vergl. Nr. 21477.

fais encore des vœux pour qu'Elle n'en ait pas besoin. Je suis avec la plus haute estime, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

21479. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 9 novembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 29 d'octobre dernier, et mes ordres postérieurs à ceux du 15 [1] vous auront déjà fourni plus d'un motif de douter du succès de la commission du sieur Durand à Pétersbourg, quel qu'en puisse aussi avoir été le vrai objet. [2]

Une nouvelle scène dans le Nord absorbe, à l'heure qu'il est, mon attention, et c'est sûrement encore une production de la politique française.

Goltz wird, in gleicher Weise wie Edelsheim (vergl. S. 25), nach dem Schreiben Ostens an Larrey (vergl. S. 23) von dem Anschlag Gustavs III. auf Norwegen unterrichtet.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien ces nouvelles me déplaisent. Il y a tout à craindre pour la Suède, et vu les tendres liens qui m'attachent au Roi, vous sentirez mieux que je ne puis vous l'exprimer, toute la vivacité de la peine que je dois ressentir à la vue des gros nuages dont l'horizon du Nord paraît se couvrir. En effet, cette levée de bouclier attirera sur la Suède une guerre malheureuse de la part de tous ses voisins, et j'aurais bien désiré qu'elle l'eût évitée avec tout le soin imaginable. Ce qui augmente surtout mes appréhensions à son égard, c'est que je gagerais presque que la paix entre la Russie et la Porte soit conclue au mois prochain, et si mon pronostic s'accomplit, nous verrons beau jeu avec cette couronne. La Russie, ayant alors ses coudées entièrement franches, tournera sûrement toutes ses forces contre elle, et la France ne pourra jamais la soutenir. Elle sera plutôt spectatrice de l'abîme des malheurs dans lequel elle aura plongé son alliée par sa précipitation et sans qu'il lui en puisse revenir le moindre avantage. Peut-être cependant se flatte-t-elle de faire par là une diversion dans nos arrangements en Pologne. Mais ce serait se faire une illusion bien grossière que de présumer seulement que ces nouveaux troubles qu'elle seule a fomentés, puissent déranger, dans la plus petite partie, ce que les trois cours se sont proposé d'exécuter dans ce royaume. De quelque côté donc qu'on envisage cette nouvelle effervescence de la politique française, elle se terminera sûrement à sa honte et à sa con-

[1] Vergl. die Erlasse an Goltz vom 15. und 26. October: Bd. XXXII, Nr. 21390 und 21429. — [2] Goltz bezweifelte, dass Durand beauftragt worden sei, den Russen die französische Friedensvermittlung anzubieten und mit Orlow am Sturze Panins zu arbeiten. Vergl. Bd. XXXII, 669.

fusion. Quoi qu'il en soit, je ne vous en fais part que pour votre information, mon intention n'étant point que vous en fassiez du bruit, mais bien d'éveiller votre attention a la manière dont on en parlera a la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

21480. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 9 novembre 1772.

Vos deux dépêches du 27 et du 30 d'octobre dernier viennent de m'être fidèlement rendues. L'article des alliances dans le Nord, qui, selon la première, a fait l'objet des dernières délibérations du Conseil britannique,[1] en est un des points les plus essentiels, et je ne veux pas vous dissimuler ma véritable façon de penser sur ce sujet. D'abord l'Angleterre ayant fait connaître plusieurs fois son éloignement de s'intéresser aux affaires du Continent, je ne conçois pas en quoi les différentes stipulations d'une telle alliance pourraient consister. D'ailleurs, une alliance défensive avec cette couronne, et je suppose que ses vues ne portent pas plus loin, est trés onéreuse, vu l'étendue et l'éloignement de ses possessions, qui ne sauraient que fournir des occasions fréquentes de différends et des disputes et en envelopper, par conséquent, à tout moment son alliée dans sa querelle et dans ses guerres particulières. Enfin, le souvenir du traitement qu'elle a fait éprouver à ses alliés dans la guerre de succession, tout comme de la conduite indécente qu'elle a tenue vis-à-vis de moi dans la dernière guerre, ne donnera jamais envie a toute autre puissance, qui a ses propres intérêts à cœur, d'entrer avec elle en liaison et de risquer d'en être trahie; et, ni la Russie ni moi n'ayant aucun besoin de son assistance, je ne vois pas le moindre motif qui pût nous engager de contracter avec elle des engagements qui pourraient nous envelopper dans des affaires qui nous sont entièrement étrangères, et qui ne nous intéressent en aucune façon.

Au reste, vous serez peut-être déjà instruit des nouveaux nuages qui paraissent s'élever à l'horizon du Nord.

Es folgt die an Edelsheim (vergl. S. 25) gegebene Mittheilung.

Je ne vous fais cependant part de ces nouvelles que pour votre seule information, mon intention n'étant absolument point que vous en parliez, mais bien d'éveiller votre attention sur la sensation qu'elles

[1] Jeanneret de Dunilac berichtete; „Il s'est tenu dernièrement quelques Conseils dans lesquels on m'a voulu assurer qu'il y avait eu plusieurs raisonnements sur la nécessité de chercher des alliances dans le Nord, surtout avec Votre Majesté.“ Jeanneret de Dunilac hob aus den ihm gemachten Mittheilungen hervor, „que le traité qu elle [l'Angleterre] souhaitait, était d'amitié, défensive et d'entrer dans toutes les vues justes et raisonnables de la puissance avec laquelle ils s'uniraient“.

produiront à la cour où vous êtes, et sur le jugement qu'on en portera, pour vous mettre à même de m'en rendre ensuite un compte aussi fidèle qu'exact.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 481. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 10 novembre[1] 1772.

Les nouvelles de Suède que vous m'avez annoncées par votre dépêche précédente, et que vous continuez à détailler dans celle du 3 de ce mois,[2] viennent de m'être également confirmées par les lettres de mon ministre à Stockholm.[3] Ces dernières sont parfaitement conformes aux vôtres et les circonstances entièrement les mêmes que vous m'avez mandées. Il n'est pas à douter que le roi de Suède, ainsi que vous le supposez, attaquera le Danemark du côté de la Norwège; tout l'indique. Mais je plains ce Prince beaucoup plus que je ne fais la cour où vous êtes. L'abîme qu'il va creuser, ne pourra qu'être funeste à lui et à toute sa famille, au lieu que le Danemark pourra aisément, au printemps prochain, recouvrer, moyennant une diversion de la Russie en sa faveur, les pertes qu'il pourra faire pendant cet hiver. Il s'agit seulement, pour cet effet, de connaître la façon de penser de cette puissance sur l'évènement en question. Sa réponse à la cour de Copenhague en décidera. Il faut donc l'attendre tranquillement; mais, dès qu'elle sera venue, et que vous en aurez connaissance, n'oubliez pas de me la communiquer.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 482. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 novembre 1772.

Je voudrais bien souhaiter que nous en fussions encore aux circonstances que contient votre dépêche du 27 d'octobre dernier, mais vous aurez appris, par mes ordres du 8 de ce mois,[4] des nouvelles qui me sont venues de Danemark, et que mes lettres de Suède[5] m'ont depuis confirmées de la révolution que le roi de Suède veut susciter en Norwège

[1] Vom 10. November ein Schreiben an Baron Grimm in den Œuvres, Bd. 25, S. 334. — [2] Arnim fügte seinem Bericht vom 2. November (vergl. S. 22) vor allem die Meldung hinzu, „que les premières occupations du roi de Suède, après le changement de gouvernement, avaient été d'envoyer des personnes capables d'y (in Norwegen) former des factions et d'y fomenter une rebellion à son avantage, . . . que le roi de Suède avait assez bien réussi et avait effectivement gagné un grand parti dans ce pays, qui était prêt à se soustraire à la domination danoise". — [3] Vergl. Nr. 21 477. — [4] Nr. 21 475. — [5] Vergl. Nr. 21 477.

pour s'emparer de ce royaume. Ce Prince achève par là de casser les vitres, et à présent je regarde la guerre avec la Suède comme inévitable. Je me figure d'avance la vive sensation que cette levée de bouclier fera en Russie, et je l'envisage comme une suite des projets de la France, pour laquelle le roi de Suède a un enthousiasme que j'ai vainement combattu, lorsqu'il a passé ici.[1] Tous les projets que le prince de Kaunitz peut avoir envoyés en Russie pour y calmer les esprits sur la forme du gouvernement,[2] sont insuffisants pour pacifier ces troubles. Enfin, vous pouvez me croire sûrement que, si le roi de Suède m'avait écouté, tout ce qui s'est passé jusques ici, n'aurait pas eu lieu. Je prévois toutes les mauvaises suites que sa précipitation entraînera après elle, et j'en suis innocent.

Je prévois que ces nouvelles, arrivées en Russie, presseront et hâteront le congrès avec les Turcs. Elle s'est déjà relâchée de quelques-unes de ses prétentions et approchée des propositions des Turcs,[3] et j'espère que ce congrès pourra se terminer à la fin de décembre prochain.

J'en viens à présent aux affaires de la Pologne. Je pardonne au Roi l'humeur qu'il me témoigne,[4] mais je ne crois pas qu'avec de bons procédés nous terminerons nos affaires, et si l'on veut y mettre fin, il faudra non seulement employer des menaces contre les premiers magnats de Pologne, mais encore envoyer des troupes dans leurs terres, soit dans les districts de la Russie, soit dans les miens; et s'il s'agit d'en corrompre quelques-uns, je crois qu'il conviendra de leur donner de l'argent, mais pas plus tôt qu'après avoir rendu les services que l'on en attend, et jamais d'avance. J'attendrai que le comte Panin ait pris sa résolution sur le parti qu'il veut suivre en Pologne, et vous pouvez l'assurer d'avance que je m'y conformerai de même qu'à tout ce qu'il voudra arranger avec le prince de Kaunitz.

Je dois vous informer de même qu'ayant réfléchi sur le sens de votre dernière dépêche relativement au péage à l'embouchure de la Vistule,[5] j'ai pris le parti d'offrir aux Danzicois un accommodement,[6] et je vous informerai de quelle façon ils me répondront et de quelle manière nous pourrons nous entendre ensemble. Quant au reste, mettez-vous dans l'esprit que dans le moment présent je ne saurais avoir trop d'amis, et qu'ainsi, plus que vous pourrez m'en procurer, et plus essentiel sera le service que vous me rendrez.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] April 1771, vergl. Bd. XXXI, 868. — [2] Vergl. Nr. 21452. — [3] Vergl. Bd. XXXII, 605. — [4] Solms berichtete, Panin missbillige die ironische Antwort, die Stanislaus dem König von Preussen auf die Anzeige der Geburt der Prinzessin Wilhelmine gegeben hatte (vergl. Bd. XXXII, 555). — [5] Vergl. Nr. 21469. — [6] In einem (nicht vorliegenden) Cabinetserlass an Tietz vom 8. November, vergl. Nr. 21484.

21 483. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 novembre 1772.

Pour vous diriger dans la réponse ministérielle à faire au sieur de Larrey au sujet des desseins du roi de Suède contre sa cour,[1] je ne saurais mieux faire que de vous communiquer ci-joint la copie de ma dernière réponse à la reine Julie-Marie.[2] Elle vous fournira le meilleur canevas à rendre cette réponse conforme à mes intentions, et il ne me reste absolument rien à ajouter sur ce sujet.

Mais d'ailleurs je ne vous dissimulerai point que du moment que le roi de Suède, ainsi que la dernière dépêche du sieur d'Arnim l'indique,[3] a dessein de se rendre maître de la Norwège par intrigue, je crains plus que jamais pour la tranquillité du Nord, et la guerre me paraît inévitable. Ce qu'il y a de pis dans la démarche du roi de Suède, c'est qu'elle se fait, après avoir donné les assurances les plus positives du dessein où il était, de cultiver la bonne harmonie et de vivre en paix avec ses voisins, et que, nonobstant cela et à peine trois mois après, il passe à une rupture ouverte avec le Danemark. Mais il ne tardera pas de s'en repentir et d'éprouver toutes les suites fâcheuses de sa légèreté et de sa précipitation. La Russie, ainsi que vous aurez vu par la dernière dépêche du comte de Solms, n'est déjà pas portée pour lui, et que sera-ce, dès qu'elle apprendra cette nouvelle scène? Jusques ici je ne vois aucun moyen pour le retirer de l'abîme qu'il s'est creusé lui-même, et, en attendant, la seconde copie ci-jointe vous apprendra ce que j'en ai écrit aujourd'hui au comte de Solms.[4]

Nach der Ausfertigung. Federic.

21 484. AN DEN RESIDENTEN TIETZ IN DANZIG.

Potsdam, 10. November 1772.

Ich habe aus Eurem Bericht vom 6. dieses, mit welchen nichtigen Vertröstungen man das dortige Publicum zu amusiren und zu hintergehen sucht,[5] ersehen und weiss Euch darauf in Antwort nichts weiter zu melden, als dass Ich auf dem Inhalt Meiner Ordre vom 8. dieses[6] Euren ausführlichen Bericht anwärtig und übrigens bin etc.

Nach dem Concept. Friderich.

[1] Finckenstein berichtete, Berlin 9. November, dass Larrey um eine ministerielle Antwort auf seine Eröffnungen (vergl. S. 23) bitte. — [2] Vergl. Nr. 21478. — [3] Vergl. Nr. 21481. — [4] Vergl. Nr. 21482. — [5] Tietz berichtete: „Es ist dem Magistrate gelungen, die durch den englischen Consul (Corry) verursachte Speculation dem Publico so plausible zu machen, dass jetzo ein jeder Bürger sich nur darauf gefasst macht, den Winter über Handel und Gewerbe zu entbehren, aber in der gewissen Hoffnung lebet, dass künftiges Frühjahr die Freiheit der Stadt, wie auch der umliegenden Provinz wiederhergestellet sein soll." — [6] Liegt nicht vor. Nach seiner Antwort, Danzig 20. November, war Tietz beauftragt worden, „wegen der Licent-Einnahme zum Vortheil des hiesigen Commercii mit [dem Magistrat] in Unterhandlung zu treten".

21485. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 11 novembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois, et je me ferai un plaisir de voir le prince Beloselski à son passage par ici. Ce ministre peut être assuré d'avance d'être accueilli avec toutes les distinctions qu'il mérite, et dont ses qualités personnelles le rendent digne.

J'ai bien de la peine à croire la négociation dont vous faites mention de la cour de Vienne pour un corps de 10 à 12000 hommes de troupes saxonnes,[1] fondée. Ne négligez cependant pas à l'approfondir, comme vous vous l'êtes proposé, et tâchez de pénétrer s'il y a de la réalité ou non à ce bruit, afin de pouvoir m'en rendre compte.

On prétend, au reste, que l'Électrice douairière, non contente de s'occuper seulement de projets de finances en Bavière, comme vous le rapportez,[2] y continue aussi ses intrigues accoutumées avec les mécontents de Pologne, et qu'elle doit même y avoir rassemblé une espèce de Confédération. J'ignore si cela est ou si on lui fait tort.

Nach dem Concept. Federic.

21486. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, novembre 1772.]

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 10. November, auf den Erlass vom 8.,[3] dass auf Wunsch der Russen die „Deduction" erst bei Eröffnung des Pacificationsreichstags veröffentlicht werden solle;[4] sie befürworten daher, den Polen vorläufig zu antworten, dass die Erhebung der Zölle eine Folge der durch die Manifeste der drei Mächte angekündigten Maassnahmen sei und die Rechtfertigung erfolgen werde, „dès que la République jugerait à propos de déférer à l'invitation qui lui avait été faite par cette déclaration, et d'en venir à un arrangement final avec les trois cours".

Tout ceci est très bien.[5]

[1] Vergl. dafür S. 35. — [2] Borcke berichtete: „Elle y a fait venir le comte de Bolza, pour l'établir fermier général de tous les revenus de l'électeur de Bavière, mais il y a apparence que ce projet n'aura pas lieu." Die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia hatte auf der Rückkehr aus Italien (vergl. Bd. XXXII, 671) bei ihrem Bruder, dem Churfürsten Maximilian Joseph, Aufenthalt genommen. — [3] Vergl. S. 22. Anm. 2. — [4] Vergl. Bd. XXXII, 667. — [5] Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, Berlin, 10. November.

Ferner befürworten die Minister eine Weisung an Solms, mit Panin eine zeitigere Veröffentlichung der „Deduction“ zu vereinbaren, „qui devient plus nécessaire que jamais depuis la contre-déclaration que la cour de Varsovie a fait remettre aux ministres des trois puissances,[1] qu'on ne peut refuter qu'au moyen de cette déduction“.

Vous pouvez écrire de même à Solms.[2]

Federic.

Nach der eigenhändigen Weisung auf dem Bericht der Minister.

21 487. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 novembre 1772.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'est bien parvenue. Il ne faudra que donner le temps nécessaire aux trois cours intéressées aux affaires de Pologne, pour se concerter sur les mesures propres à pacifier ce royaume, et vous verrez que non seulement en conséquence on parviendra à faire entendre raison aux Polonais, mais aussi à obtenir d'eux tout ce qu'on voudra exiger. Les raisons qui me font supposer toute nouvelle Confédération comme impraticable, vous sont déjà connues. Je vous les ai détaillées par mes ordres antérieurs.[3] En attendant, le ton ferme et imposant est le seul qui me paraisse le plus convenable à employer dans les circonstances présentes là où vous êtes. C'est le moyen le plus sûr d'abattre la fierté de ces gens et de les faire plier à tout.

Benoît soll die Verhandlungen über Lieferung von Salz zum Verkauf in Polen bis auf weiteren Befehl ruhen lassen (vergl. S. 14. 15).

Federic.

Nach dem Concept.

21 488. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 11 novembre 1772.

Vous m'avez fait plaisir de m'apprendre, dans votre dépêche du 4 de ce mois, les idées du prince de Kaunitz sur la protestation du roi de Pologne contre nos acquisitions. Ce ministre a bien raison de penser qu'avec de la douceur on n'effectuera absolument rien auprès de cette nation. Il faut nécessairement user de rigueur vis-à-vis d'elle. Les menacer qu'en cas de tergiversations ultérieures on ferait valoir ses prétentions dans toute leur étendue,[4] n'est pas non plus si mal imaginé. En général, si nous ne faisons pas usage des moyens de cette nature, nous ne parviendrons jamais à notre but.

Mais ce qui a lieu de me surprendre, c'est l'éloignement de l'Empereur de ces idées.[5] Je conviens, à la vérité, qu'une acquisition

[1] Vergl. S. 25 und 36. — [2] Demgemäss Ministerialerlass an Solms, Berlin 13. November. — [3] Vergl. Nr. 21 463. — [4] Vergl. Nr. 21 489. — [5] Edelsheim berichtete: „Ce Prince se résoudra avec beaucoup de peine à abandonner ses projets sur la Porte, et il doit être fort peu porté, au contraire, pour toute acquisition déjà faite ou à faire du côté de la Pologne.“

sur la Porte, du côté de la Hongrie, pourrait être plus avantageuse à Sa Majesté Impériale; mais il faut considérer aussi que les conjonctures actuelles la rendent infiniment difficile et peut-être impossible, tandis que celle en Pologne est toute faite et n'a besoin que d'être soutenue. On plaide toujours sa cause mieux, quand on s'en trouve déjà en possession, que quand il s'agit premièrement de l'acquérir.

Pour ce qui est de l'intérêt que la cour où vous êtes, prend à la conservation du commerce de Danzig,[1] l'avis qui m'en est revenu, m'est entré de trop bonne part pour le révoquer entièrement en doute; mais, comme je vous en ai déjà prévenu, je dissimulerai et je ne ferai pas semblant d'en être informé.

Au reste, il faut voir maintenant quel succès les nouvelles négociations de paix entre la Russie et la Porte auront; s'il est tel qu'on a lieu de s'en promettre, qui est ce qui pourra retenir la Russie de tourner ses armes contre la Suède, après la nouvelle révolution que cette couronne veut susciter en Norwège? Les nouvelles de Copenhague à ce sujet que je vous ai communiquées par mes derniers ordres,[2] se confirment en tout point par celles que je viens de recevoir de Stockholm,[3] et vous n'avez qu'à en informer également le prince de Kaunitz. Cette nouvelle fermentation me paraît encore l'ouvrage de la France. Apparemment qu'elle a cru faire merveille et susciter de nouveaux embarras à la Russie; mais il est bien à présumer qu'elle sera de nouveau la dupe de sa fausse politique, et que toute cette ruse tournera à sa honte et à sa confusion.

Enfin, le bruit qui a couru, que la cour de Saxe donnerait un corps de 10 à 12000 hommes à la solde de celle où vous êtes, ne laisse pas de mériter quelque attention. L'on prétend,[4] à la vérité, que ni le sieur de Sacken ni le sieur de Knebel n'en savent rien, et que, le premier en ayant parlé à l'Électeur, ce Prince a assuré qu'il n'en était rien; mais il subsiste encore quelque soupçon que la cour où vous êtes, a effectivement fait quelques ouvertures à ce sujet à Dresde qui n'ont pas passé par les mains des ministres, et on fonde surtout ses conjectures sur une correspondance plus animée et plus réglée que de coutume entre le duc de Teschen et l'Électeur son neveu; de sorte que j'ai cru devoir vous avertir de ces anecdotes pour vous mettre sur les voies de les mieux approfondir et de pénétrer ce qui en est proprement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Edelsheim berichtete, dass das angebliche Interesse Österreichs am Danziger Handel (vergl. Bd. XXXII, 595. 596) ihn überrasche, und dass die dem wiener Hofe zugeschriebenen Schritte vielleicht übertrieben seien, „par l'envie de les faire servir de prétexte à la protection toute particulière qu'à Pétersbourg on est en toute occasion très disposé d'accorder à la ville de Danzig". — [2] Vergl. Nr. 21476. — [3] Vergl. Nr. 21477. — [4] Das folgende nach dem Bericht von Borcke, Dresden 6. November.

21489. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 novembre 1772.

Plus je réfléchis sur la manière d'obtenir du roi et de la république de Pologne la cession des provinces dont les trois cours se sont mises en possession, et plus je me confirme dans l'idée que je vous ai communiquée dans mes ordres d'hier,[1] qu'il faut user de la plus grande fermeté vis-à-vis de ces gens-là et même faire avancer nos troupes plus avant dans ce royaume. Selon mes dernières dépêches de Varsovie qui viennent de m'entrer,[2] on y commence, en conséquence du dernier Conseil du Sénat, de faire expédier des lettres à toutes les puissances de l'Europe pour demander leur intercession et leurs efforts contre l'entière exécution de notre traité de partage. On en a adressé même une à Sa Majesté Impériale, tout comme à l'Impératrice-Reine et à moi,[3] de sorte que le comte Panin ne tardera pas d'être instruit de leur contenu; et quoiqu'il paraisse par ces lettres que l'on renonce au premier projet de convoquer l'arrière-ban et de mourir, les armes à la main, plutôt que de signer l'opprobre de la Pologne, ainsi qu'on s'exprime, il y a cependant toute apparence qu on n'obtiendra jamais la signature de cette cession qu'à moins de les y obliger par la force.

Le prince de Kaunitz est dans les mêmes idées à cet égard. Je sais par mes dernières lettres de Vienne,[4] que je ne fais que recevoir, que son avis porte qu'au lieu de dépenser inutilement des sommes dans ce royaume pour y rendre la nation plus docile, nos trois cours devaient plutôt faire déclarer en réponse à la pièce en question que ce n'était que par modération qu'elles s'étaient bornées à recevoir, en compensation de leurs prétentions respectives sur la Pologne, les districts dont chacune avait fait prendre possession pour sa part, mais que, vu l'éloignement qu'on marquait à Varsovie de reconnaître les justes motifs qui avaient engagé nos cours à en agir de la sorte, elles se voyaient obligées de prendre d'autres mesures, et qu'elles ne manqueraient pas de faire valoir leurs prétentions dans toute leur étendue. Ce ministre voudrait même que les troupes respectives s'étendissent davantage dans ce royaume, et il expédiera, dans peu, un courrier au prince de Lobkowitz à Pétersbourg qui éclaircira plus particulièrement le parti que cette cour veut prendre, et les modifications qu'il jugera à propos d'apporter à ses idées susdites.

Je crois donc que vous ne ferez pas mal de prévenir de tout ceci le comte Panin, afin qu'il puisse réfléchir d'avance sur le parti qu'il jugera le plus convenable de prendre, et vous n'oublierez pas de lui dire en même temps de ma part que j'étais tout prêt à me conformer à celui qu'il choisirait.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Nr. 21482. — [2] Vergl. Nr. 21487. — [3] Vergl. S. 25. — [4] Vergl. Nr. 21488.

21490. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 novembre 1772.

Vos deux rapports du 9 et du 10 de ce mois m'ont été fidèlement rendus. Le sieur Perrôt que vous m'avez adressé par le premier, sera incessamment assermenté et mis en activité.[1] J'ai déjà donné les ordres nécessaires, tant pour lui expédier les patentes que pour lui payer les appointements de son prédécesseur Bréton, et j'espère qu'il remplira l'idée avantageuse que vous m'avez donnée de son caractère.

Quant au conseiller privé des finances Reichardt,[2] je l'attends, selon votre rapport du 10, aujourd'hui ici, et j'aurai soin de ses instructions.[3] Son départ pour Danzig cependant souffrira bien encore quelque délai, et je l'arrêterai ici jusques à ce que j'aie reçu réponse sur une dépêche que j'ai adressée à mon résident Tietz au sujet de sa mission.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21491. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 11. November, auf den Erlass vom 10.[5]: „Les réflexions que Votre Majesté a la bonté de me communiquer sur ce nouvel orage qui menace la tranquillité du Nord, sont d'une solidité à laquelle il n'y a rien à opposer. Tant qu'il n'a été question que de la révolution de Suède, je me suis flatté qu'il y aurait moyen de détourner la cour de Russie des voies de fait, en lui présentant la perspective d'une guerre générale; mais si le roi de Suède ouvre lui-même la scène, en s'emparant de la Norwège, la guerre devient inévitable. Je ne doute pas, à la vérité, que les premiers succès n'en soient très avantageux pour la Suède; car s'il se fait une révolution en Norwège, la cour de Danemark ne pourra plus compter sur les régiments nationaux qui composent toute l'armée qu'elle a dans ce royaume; mais l'année prochaine changera la face des affaires. Dès que la Russie aura fait sa paix avec la Porte, elle tombera avec toutes ses forces sur la Finlande. Au premier échec les partisans de l'ancienne forme de gouvernement lèveront la tête, et insensiblement le roi de Suède trouvera dans le sein de son royaume des ennemis cachés qui prêteront la main à ceux du dehors. C'est là un tableau que ce Prince aurait dû se retracer, avant de former une entreprise, où la France l'abandonnera, dès que les choses iront mal, et où il sera peut-être obligé, à la fin, de recevoir les lois que la Russie jugera à propos de lui imposer.

Ce qui me fait le plus de peine dans tout ceci, c'est que, malgré tous les soins que Votre Majesté S'est donnés pour la conservation de la paix, Elle Se verra obligée de prendre part à cette guerre, sans que je voie aucun moyen par lequel Elle puisse l'éviter."

[1] Als Cabinetssecretär. — [2] Vergl. Nr. 21470. — [3] Die „Geheime Instruction zu gütlicher Beilegung derer mit der Stadt Danzig obwaltenden Differenzen für den Geheimen Finanzrath Reichardt" ist Potsdam 14. November datirt. — [4] Am 8. November, vergl. S. 32. Anm. 6. Auf dem Berichte Finckensteins, Berlin 16. November, findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Weisung des Königs: „Er möchte man das Creditiv dressiren lassen; [Reichardt] wird aber nicht eher weggehen, als bis ich best[immte] [Nachricht] aus Danzig habe. Er sollte mir schreiben, was das für ein Radziwill wäre, der sich in Berlin aufhält." — [5] Vergl. Nr. 21483.

Potsdam, 12 novembre 1772.

Je regarde le nouvel orage qui se forme dans le Nord, sous le même point de vue que vous venez de l'exposer dans votre rapport d'hier, et vous avez bien raison de dire qu'il n'y a pas moyen de l'éviter. En effet, l'entreprise du roi de Suède est trop grave pour oser se flatter d'en prévenir les suites par quelque négociation ou quelque autre expédient. La guerre est inévitable, et j'y serai enveloppé, sans que je voie la moindre possibilité de me retirer de ce labyrinthe. La seule consolation qui me reste, c'est que ce n'est nullement ma faute, et que, bien au contraire, je me suis donné tous les mouvements possibles pour conjurer cet orage et conserver la paix.

Federic.

Le style de mes secrétaires avec leur labyrinthe est pitoyable; mais j'espère que vous devinerez le sens que je leur ai dicté.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

21 492. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 12 novembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois, et elle me fournit occasion de vous retracer de nouveau les principaux articles auxquels vous devez, dans le moment présent, être le plus attentif:

1° Quelles sont les opérations de finances que la France pourrait faire, au cas qu'elle eût à soutenir une guerre?

2° De quelle nature sont ses liaisons avec l'Espagne, et jusques où s'étendent-elles?

3° N'y a-t-il qu'un léger refroidissement entre la France et la cour de Vienne, ou l'intimité entre ces deux cours a-t-elle souffert quelque altération plus considérable? Et enfin:

4° Quelles sont les dispositions de la France relativement à la nouvelle scène que le roi de Suède va ouvrir en Norwège, et dont je vous ai annoncé le prologue dans mes ordres du 9 de ce mois?[1]

Voilà les quatre principaux points qui doivent vous occuper à présent, et que vous ferez tous vos efforts de bien éclaircir. La dernière révolution surtout m'intéresse, dans ce moment, infiniment. Elle absorbe mon attention et me rend les tracasseries dans le ministère français très indifférentes jusques ici. En effet, le roi de Suède paraît tout décidé d'entrer à main armée en Norwège et de vouloir s'emparer de ce royaume. Cette levée de bouclier ne saurait manquer d'allumer le feu de la guerre dans le Nord. Je sais que la France a fourni de nouvelles sommes à la Suède,[2] et je serais bien curieux de savoir d'où elle les a prises, et si c'est encore l'Espagne qui les lui a fournies.

J'avoue que je ne comprends pas ce qui peut engager la France

[1] Vergl. Nr. 21 479. — [2] Vergl. S. 9.

à faire le boute-feu en tout cela. Bien loin que cette guerre puisse devenir avantageuse à son allié le roi de Suède, elle verra qu'elle n'a fait que le sacrifier et le plonger dans un abîme d'embarras d'où elle aura bien de la peine de le retirer. Le succès des nouvelles négociations de paix entre la Russie et la Porte accélérer[a] encore ce moment fatal. Selon toutes les apparences, cette paix sera conclue vers la fin du mois prochain et la Russie à même de tourner toutes ses forces contre la Suède, et alors nous verrons le beau jeu que la France lui aura préparé.

Federic.

Nach dem Concept.

21493. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 12 novembre 1772.

Je ne doute, à la vérité, point qu'il n'entre quelque finesse et même quelque grain de fausseté dans les dispositions que, selon votre dépêche du 3 de ce mois, le lord Rochford a manifestées, tant par rapport à des alliances dans le Nord que relativement à la rupture du congrès;[1] mais, vu l'état actuel des choses, nous pouvons les regarder avec beaucoup d'indifférence. La paix entre la Russie et la Porte se fera sûrement sans la concurrence de l'Angleterre, et, pour les arrangements en Pologne, elle ne saurait se mêler ni en blanc ni en noir. D'ailleurs, on peut leur laisser le plaisir de parler des alliances à former dans le Nord, mais vous vous garderez bien de discuter cet article avec eux; vous vous bornerez plutôt de leur répondre vaguement que de pareilles alliances seraient assez bonnes, mais vous ajouterez: »Quand vous ne voulez pas vous mêler des affaires du Continent, à quoi bon des alliances avec vous?«

Federic.

Nach dem Concept.

21494. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 novembre 1772.

Der König befiehlt Dönhoff auf den Bericht vom 30. October, angesichts der Krise im Norden den Antritt des ihm bewilligten Urlaubs (vergl. Bd. XXXII, 569) noch wenigstens um vier Wochen aufzuschieben.

Au reste, je vous avoue que je ne conçois rien à la manière dont, selon votre susdite dépêche, le roi de Suède compte de prendre hommage des Norwégiens.[2] Éclaircissez-moi cet article, qui jusqu'ici est une

[1] Jeanneret de Dunilac berichtete, dass Rochfords Äusserung über eine Allianz des Nordens (vergl. Bd. XXXII, 551) nur im Hinblick auf einen allgemeinen Krieg gefallen sei, während die Erklärung, dass England mit Unwillen den Bruch der Conferenzen von Fokschani betrachte, nur durch die entgegengesetzte Behauptung der Franzosen (vergl. Bd. XXXII, 611) hervorgerufen sei. — [2] Vergl. Nr. 21495 und 21497.

énigme pour moi. Autant que je sais, il y a des forteresses en Norwège qui vraisemblablement auront chacune leurs garnisons et leurs commandants; à moins donc que ceux-ci ne prêtent la main à une rebellion et n'aient comploté de livrer, sans coup férir, le royaume au roi de Suède, je ne vois pas comment il sera possible à ce Prince de s'en rendre maître sans une armée suffisante pour les réduire.

Nach dem Concept. Federic.

21 495. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 13 novembre 1772.

Mon très cher Frère. Vous voyez malheureusement, mon cher frère, que je ne suis que trop bon prophète en annonçant tous les troubles que j'ai craint que la révolution de Suède attirerait sur nos parents. Les choses sont bien empirées encore. Voilà le roi de Suède qui est parti, le 9, pour s'emparer de la Norwège; il y a excité une rebellion, et il va se faire roi de Norwège.[1] Après ce coup, mon cher frère, je ne sais plus que vous dire, et je regarde tous les moyens de conciliation comme perdus. Je ne sais, en vérité, ce que vous pourrez répondre à l'Impératrice;[2] car ni elle ni le Danemark ni l'Angleterre ne souffriront que ce Prince dépouille ainsi ses voisins, et moi-même, malgré moi et dans l'amertume de mon cœur, je me vois forcé d'agir en ce moment, faute d'avoir la moindre excuse à pouvoir alléguer pour m'en défendre. Cela me chagrine cruellement. Voilà toutes mes belles négociations perdues et tous mes moyens devenus inutiles pour sauver ces gens, qui de gaieté de cœur se jettent, la tête la première, dans le précipice. Quand même vous adouciriez à présent l'Impératrice, ce serait à pure perte; car l'affaire de la Norwège l'emportera et aigrira encore plus son esprit contre tout ce que vous pourriez lui dire. Je crois que le mieux cependant que vous pourrez faire, sera de rejeter tout l'odieux de la conduite du Roi, le plus que vous le pourrez, sur les Français.

Je vous avoue, mon cher frère, que ces fâcheuses nouvelles de la Suède m'ont si fort affecté que j'en ai presque oublié la Prusse; cependant tout commence à s'arranger là-bas. Quant à la ville de Danzig, je commence à entrevoir que tout pourra s'accommoder de même,[3] mais j'aurais de la répugnance à devoir cet avantage aux Anglais. Les Polonais font toutes les sottises nécessaires pour empirer leur cas, et le prince Kaunitz a grande envie d'étendre son acquisition.[4]

[1] Vergl. Nr. 21 494. — [2] Das Schreiben des Prinzen Heinrich an den König liegt nicht vor; das Schreiben der Kaiserin Katharina II. an den Prinzen vom 6. October (a. St.), das Heinrich dem Könige mitgetheilt hatte, ist abgedruckt bei Krauel, Briefwechsel zwischen Heinrich, Prinz von Preussen, und Katharina II. von Russland (Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hauses Hohenzollern, Heft VIII, Berlin 1903), S. 100—103. — [3] Vergl. Nr. 21 469. — [4] Vergl. Nr. 21 489.

Je suis sûr que les nouvelles de la Norwège, arrivées à Pétersbourg, précipiteront la paix avec les Turcs;[1] il n'y a que notre sœur qui m'inquiète, que je voudrais sauver, mais que je ne trouve point de moyen, à moins d'un miracle, de la tirer de l'affreuse situation où son fils la met. Je suis persuadé, mon cher frère, que vous partagez sincerement mon chagrin, et que vous êtes aussi mécontent de l'étourderie de notre neveu que je le suis de mon côté. Fasse le Ciel que quelque heureux hasard s'en mêle, car mes ressources sont à bout. Je suis avec la plus parfaite tendresse et toute l'estime imaginable, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21496. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, novembre 1772].

Il faut communiquer cette réponse à Pétersbourg et à Vienne[3] et répondre dans le même sens que ces deux cours.

Federic.

Finckenstein und Hertzberg überreichen, Berlin 13. November, eine französische Uebersetzung von dem lateinisch ausgefertigten Schreiben des Königs Stanislaus, d. d. Warschau 27. October. „Dans cette lettre . . . le roi de Pologne emploie toutes les fleurs de la rhétorique pour engager Votre Majesté à Se désister de Son entreprise, et ce Prince y réclame surtout le traité de Wehlau contre l'occupation de la Prusse polonaise, argument auquel nous avons pourtant déjà répliqué d'avance dans la déduction des droits de Votre Majesté.

Comme cette lettre peut être regardée comme un supplément de la contre-déclaration[2] que le ministère de Pologne a remise aux ministres des trois cours, et que Votre Majesté voudra, sans doute, Se concerter avec les deux cours impériales sur les réponses à y faire et sur les mesures ultérieures à prendre pour entamer une négociation avec la nation polonaise, nous en avons écrit en conséquence au comte de Solms et au sieur d'Edelsheim, et nous espérons d'avoir rencontré par là les intentions de Votre Majesté."

Nach der eigenhändigen Weisung auf dem Berichte der Minister.

21497. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 14 novembre 1772.

Mes dernières lettres de Stockholm[4] ne disent rien encore qui pourrait faire supposer un changement dans les dispositions du roi de Suède à l'égard du Danemark; elles fixent le départ de Sa Majesté Suédoise au 9 du courant et regardent la prestation de l'hommage des Norwégiens pendant son séjour à Bohuslän comme probable. Je ne

[1] In der Vorlage verschrieben: „Russes". — [2] D. d. Warschau 18. October, vergl. Bd. XXXII, 618. — [3] Demgemäss Ministerialerlass an Solms, Berlin 13. November, und an Edelsheim, Berlin 17. November. — [4] Vergl. Nr. 21494.

vois donc pas que jusqu'ici on ait sujet de se tranquilliser, comme on fait là où vous êtes, selon votre dépêche du 7 de ce mois,[1] sur les intentions de ce Prince. En attendant et quoi qu'il en soit, il y a toute apparence que la ville de Copenhague est hors d'insulte et ne court aucun risque à cet égard. On ferait donc beaucoup mieux, à ce qu'il me semble, d'employer les troupes qu'on destine, à ce que vous mandez, pour la sûreté de cette place, à la défense de la Norwège même. On aurait besoin, dans le moment présent, à cette cour des lumières d'un général éclairé et expérimenté, et je suis persuadé que, dans ces circonstances, on y regrettera plus d'une fois d'avoir renvoyé, comme on a fait,[2] le comte de Saint-Germain.

Nach dem Concept. Federic.

21 498. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 15. November 1772.

Die Antwort, welche Ihr nach Eurem Bericht vom 17. Octobris dem von Obreskow zugefertigt habt, findet Meinen völligen Beifall. Ihr habt recht wohl gethan, ihm anheimzustellen, wie und an welchem Ort er glaube, dafs Ihr seinem Hof zu Wiederherstellung des Friedens am besten erspriefsliche Dienste leisten könntet, und dahero genehmige auch vollkommen, dafs Ihr Euch nach seiner darauf eingehenden Antwort richtet.

Nach denen bei Mir eingegangenen Nachrichten müssen die neuen Friedensconferenzien bereits ihren Anfang genommen haben; und Ich verspreche Mir davon nunmehro um so viel mehr einen besseren Erfolg, als der russisch-kaiserliche Hof den Vorschlägen der Pforte in Ansehung der Unabhängigkeit der Tartarn etwas nachgegeben und denenselben näher getreten ist.[3] Ich wünsche, dafs Meine Erwartungen durch einen baldigen Schlufs gänzlich erfüllt werden mögen.

Nach dem Concept. Friderich.

21 499. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 15 novembre 1772.

Les desseins que, selon mes ordres précédents,[4] on prête au roi de Suède, dérangent tout-à-fait les mesures que j'ai cru propres à apaiser

[1] Arnim berichtete: „Le rapport ultérieur que cette cour attendait avec impatience de son ministre à Stockholm (Guldencrone), étant arrivé avant-hier, a un peu tranquillisé les esprits, vu que le danger que les deux premiers annonçaient, est moins prochain qu'on ne le supposait, et que ce ministre le faisait craindre.“ Die Abreise Gustavs III. nach Schonen sei auch um einige Tage aufgeschoben. — [2] 1767, vergl. Bd. XXVI, 373; XXXI, 598. — [3] Vergl. S. 1. — [4] Vergl. Nr. 21476. 21488.

les troubles que le changement de la forme de son gouvernement pourrait exciter. Selon mes dernières lettres de Stockholm, ce Prince est déjà parti, à l'heure qu'il est, pour la Scanie,[1] et il faut voir maintenant comment tous ses prétendus projets se débrouilleront. Si les vues qu'on lui suppose sur la Norwège, ne sont que l'effet d'une terreur panique de la part du Danemark,[2] le prince de Kaunitz m'obligera à une éternelle reconnaissance, si, par la médiation de sa cour[3] ou par un autre bon moyen, il peut conjurer l'orage que la révolution de Suède paraît préparer dans le Nord. Si, au contraire, le roi de Suède médite effectivement quelque chose contre la Norwège, j'en serai bien fâché, et je vous avoue naturellement que je ne vois pas alors comment conserver la tranquillité et me tenir hors du jeu, vu mes engagements avec la Russie.

Quant aux petits différends entre l'Impératice-Reine et l'Empereur son fils au sujet des arrangements en Pologne,[4] ils me font bien de la peine, mais j'espère toutefois que l'Empereur, conjointement avec le prince de Kaunitz, trouveront bien moyen de tranquilliser la conscience timorée de Sa Majesté Impériale et Royale. Un ministre aussi habile que le prince de Kaunitz et qui connaît si bien le caractère et l'humeur de sa souveraine, ne saurait manquer d'expédients de l'apaiser et de prévenir au moins les effets de sa trop grande sensibilité.

Ein Erlass an Zegelin (Nr. 21498) wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

21500. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 novembre 1772.

L'on est sûrement mal instruit, lorsque, selon votre dépêche du 30 d'octobre dernier, on vous a voulu assurer que mes nouveaux arrangements de poste retardaient de 24 heures l'arrivée des courriers ordinaires à Pétersbourg. La nouvelle route que j'ai fait établir pour la Prusse, ne s'étend que jusques à Königsberg, et au lieu de deux fois par semaine que ces courriers partaient et arrivaient ci-devant, il y a à présent quatre jours où l'on peut expédier et recevoir des lettres de Königsberg. Mais cette route n'affecte point le cours de cette ville jusques à Pétersbourg, qui doit rester toujours le même pour le depart et l'arrivée des courriers ordinaires, et j'y profite même en ce que vos dépêches, n'ayant plus besoin, après ces nouveaux arrangements, de s'arrêter à Königsberg, me parviennent effectivement près de 24 heures plus tôt qu'autrefois. Peut-être donc que les mauvais chemins, assez ordinaires dans la saison où nous sommes, sont cause du retard, et

[1] Vergl. S. 41. — [2] Vergl. S. 42. — [3] Vergl. S. 3. — [4] Vergl. dafür Nr. 21500.

c'est ce qui ne manquera pas de se développer à mesure que la gelée rendra les chemins plus praticables.

En attendant voici ce que l'on me marque de nouveau de Vienne:[1]

»Il est arrivé ces jours-ci un courrier de Versailles avec des lettres adressées à l'Impératrice-Reine que le prince Louis de Rohan doit lui avoir remises en mains propres. Selon toutes les apparences elles auront roulé sur les affaires de Pologne, aussi bien que sur celles de Suède. L'ambassadeur de France a eu du depuis plusieurs conférences assez longues et closes avec le prince Kaunitz. Le départ du courrier que ce dernier m'a prévenu depuis plus de huit jours qu'il voulait envoyer incessamment à Pétersbourg avec le projet d'une réponse à la contre-déclaration du roi de Pologne,[2] est encore retardé jusqu'à présent, et j'apprends de bonne part que l'Impératrice-Reine est dans la plus grande indécision sur le parti qu'on lui propose de prendre à cet égard. Elle prétend avoir des remords de conscience sur la convention du partage, et dans ces accès de mauvaise humeur elle doit avoir reproché vivement à l'Empereur que ses entrevues avec Votre Majesté[3] étaient la première source des embarras où elle se trouvait à l'heure qu'il est. L'Empereur a été fort choqué de cette invective, et on m'assure que les querelles qu'il y a journellement entre la mère et le fils, sont à présent plus fréquentes et plus aigres que jamais. Le prince de Kaunitz, ayant sa bonne part dans tout ce qui occasionne ces scènes, se range du parti de l'Empereur et n'en parviendra que plus facilement à faire entrer ce Prince dans ses vues, afin de se renforcer mutuellement par ce concert contre l'Impératrice-Reine et de l'obliger d'acquiescer aux mesures qu'on voudrait lui faire adopter.«

Que cette nouvelle scène n'effraie cependant point le comte Panin! L'on n'a qu'à laisser faire le prince de Kaunitz. Ce ministre habile, qui connaît très bien l'humeur et le caractère de sa souveraine, trouvera bien moyen de tranquilliser sa conscience timorée. N'oubliez seulement pas, en communiquant ces anecdotes au comte de Panin, de le rassurer contre toute appréhension, et dites-lui qu'il fera très bien de n'en point prendre le moindre ombrage, et que tout l'effet des scrupules actuels de l'Impératrice-Reine se réduirait à différer de quelque temps la réponse à faire à la dernière déclaration du roi et de la république de Pologne.

Au reste, on commence à présumer en Danemark que l'ombrage qu'on y a pris sur le voyage du roi de Suède en Scanie, n'est qu'une terreur panique.[4] Je voudrais qu'on dise vrai, mais j'ai lieu d'en douter, et j'appréhende toujours que ce Prince médite effectivement quelque vaste dessein. Le temps seul nous le débrouillera, et il faut attendre les nouvelles ultérieures pour percer le voile qui nous les cache jusques ici.

Enfin, voici la copie de mes dernières lettres du major de Zegelin.[5] Elles me donnent lieu d'espérer que, quand même ce ministre reste à

[1] Nach einem Vermerk der Cabinetskanzlei zu dem Concept wurde der Ausfertigung an dieser Stelle der folgende Auszug aus dem Berichte Edelsheims, Wien 7. November, eingefügt. — [2] Vergl. S. 25. — [3] In Neisse und Mährisch-Neustadt, 1769 und 1770. — [4] Vergl. Nr. 21497. — [5] Vergl. Nr. 21498.

Constantinople, il ne sera pas moins à même de rendre de bons services à la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

21501. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW.

Potsdam, 15. November 1772.

Der Anfang betrifft Getreideankäufe in Polen.

Die einige tausend Ducaten, welche Euch die polnische Stände offeriret haben, könnet Ihr nur annehmen; es ist wohl das wenigste, was sie in Ansehung des von Euch gehaltenen guten Commandos Euch geben können. Das Commando unter dem Major von Zabeltitz könnet Ihr nur einziehen, auch das zweite Bataillon von Arnstedt, Eurem Vorschlage gemäfs, nach Posen verlegen.

Uebrigens avertire Euch hierdurch zum Voraus, dafs vielleicht die Umstände im bevorstehenden Winter erfordern dürften, mit einem starken Commando bis gegen Warschau vorzurücken, und werde Ich in diesem Fall Euer Postirungscorps zu verstärken ohnvergessen sein.

Friderich.

Nach dem Concept.

21502. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 novembre 1772.

La lettre ci-jointe du landgrave de Hesse-Cassel[1] demande une réponse des plus polies et affectueuses de ma part, et je vous laisse le soin de la faire expédier incessamment à ma signature. Je serai bien charmé de voir ce Prince, et vous n'avez qu'à lui marquer que je m'en rapportais à lui, s'il voulait me procurer ce plaisir vers le 20 de décembre prochain, et qu'il pouvait être persuadé que je le recevrais avec des sentiments proportionnés à l'estime et à la tendresse distinguée que j'ai pour lui, et auxquels son union avec ma nièce[2] lui donnait de nouveaux titres.[3]

Abschriften der Erlasse an Zegelin, Edelsheim und Solms (vergl. Nr. 21498. 21499. 21500) werden übersandt.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] D. d. Cassel 9. November. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Prinzessin Philippine von Schwedt. Vergl. Bd. XXXII, 647. 648. — [3] Die demgemäss im Ministerium in Form eines Handschreibens aufgesetzte Antwort an den Landgrafen ist Berlin 17. November datirt. [Charlottenburg. Hausarchiv.]

21503. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 16 novembre 1772.

Je suis assez satisfait de la manière que, selon votre dépêche du 6 de ce mois, vous avez riposté aux clameurs du ministère britannique sur le démembrement de la Pologne.[1] Un petit mot sur Avignon[2] n'aurait pas été mal placé dans cette occurrence; mais comme vous n'en dites rien, vous n'aurez apparemment point fait usage de cette acquisition pour combattre vos adversaires.

D'ailleurs, je n'ai rien à ajouter aujourd'hui, si ce n'est que le comte de Maltzan est déjà de retour à Berlin;[3] de sorte qu'il ne tardera apparemment point d'aller reprendre ses fonctions à la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

21504. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 16 novembre 1772.

J'ai été bien aise d'apprendre les particularités que renferme votre dépêche du 5 de ce mois au sujet de la remise de 50 millions de réaux en France et de son expédition ultérieure;[4] mais je ne trouve rien de nouveau dans tout ce que vous avez tiré de la bouche de l'ambassadeur de Naples.[5] En effet, que la France conçoit un projet après l'autre, sans le mettre en exécution; qu'elle manque d'argent, et que Sa Majesté Très-Chrétienne abhorre la guerre, tout cela sont des choses que je sais déjà tout aussi bien que vous; mais je sais bien plus encore, et je vous dirai que Sa Majesté Très-Chrétienne a adressé une lettre à l'Impératrice-Reine sur les affaires de Pologne, que son ambassadeur a remise entre les mains propres de Sa Majesté Impériale et Royale.[6] Vous n'en sonnez cependant pas le petit mot de cette anecdote, qui néanmoins est bien plus importante que le mariage de la princesse de Lambesc,[7] et si les femmes de la cour ne vous font point d'autres confidences, il ne vaut presque la peine d'en parler.[8]

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Jeanneret de Dunilac berichtete: „Je n'ai point manqué ... non seulement de mettre en avant la conquête de la Corse, mais aussi de glisser un mot sur celle du Canada“ (vergl. Bd. XXXII, 232. 577. 578). — [2] Vergl. Bd. XXVII, 227; XXVIII, 396; XXIX, 433; XXXI, 11; XXXII, 613. — [3] Durch Erlass vom 14. bescheidet der König Maltzan zum 15. November nach Potsdam. — [4] Nach Schweden, vergl. dafür Nr. 21508. — [5] Marquis Caraccioli. — [6] Vergl. S. 44. — [7] Goltz berichtete: Une femme de la cour „s'échappa à me faire deviner une négociation de mariage entre une princesse de Lorraine [Anna Charlotte], sœur du prince de Lambesc, avec le prince de Deux-Ponts, neveu du Duc.“ Goltz beabsichtigte weitere Nachforschungen. — [8] Am 14. November dankt der König dem Baron Rindesel für die Zusendung einer Übersicht der französischen Staatseinnahmen.

21 505. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 16 novembre 1772.

Ma chère Nièce. Vous serez obéie ponctuellement, ma chère enfant, et tout s'exécutera selon votre volonté,[1] je n'en dis pas davantage. Voilà, dis-je, les soins de votre famille qui vous chargent, vous avez déjà deux enfants; voilà des fêtes pour leur naissance, le soin de leur éducation, de leur santé, et mille autres choses qui vous occupent et vous attachent à la petite colonie que vous avez mise au monde. Pour moi, je n'ai que des neveux et des nièces, dont j'en aime beaucoup autant que mes enfants; vous savez bien que vous êtes de ce nombre et même des premières, vous assurant, ma chère enfant, de toute la tendresse et l'attachement avec lequel je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Daignez faire mille assurances de mon estime à notre cher Stathouder.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21 506. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

[Potsdam] 16 novembre 1772.

Madame ma Cousine. Je vous suis bien obligé, ma chère Landgrave, de ce que vous me parlez net touchant la commission dont Geusau est chargé.[2] Il faudra se tourner d'un autre côté, et comme le monde est grand, il y aura de quoi nous retourner d'une autre manière. Vous voyez, ma chère Landgrave, que des misères se mêlent jusqu'aux plus grandes choses, et dans la maison bourgeoise la moins aisée on trouve en petit les mêmes intrigues et les mêmes ressorts que dans les grandes cours. Il n'y a de différence que l'influence des dernières s'étend plus loin que celle des premières.

En attendant les négociations de la paix avancent considérablement, mais je crains fort qu'il survienne une nouvelle guerre[3] après l'autre qui sera terminée à peine.

Cependant voilà le Grand-Duc majeur,[4] et il faudra bien le marier,[5] quoique ce soit sous les auspices de Mars et de Bellone.

[1] Obiges bezieht sich offenbar auf den geplanten Besuch der Prinzessin in Potsdam und auf den Termin für die Einladung (vergl. S. 8). Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [2] Das Schreiben der Landgräfin Caroline liegt nicht vor. Geusau sollte Rekruten im Landgrafenthum anwerben (vergl. Bd. XXXII, 598. 599). — [3] Zwischen Schweden und Dänemark. — [4] Grossfürst Paul war am 1. October 1754 geboren. — [5] Für die Pläne zur Vermählung des Grossfürsten mit einer Prinzessin von Hessen-Darmstadt oder Württemberg vergl. Bd. XXXII, 648. 670. 681.

Vous pouvez compter que je veille assidûment à vos intérêts,[1] et que vous serez avertie de tout à temps. Je suis avec autant d'attachement que d'estime et d'amitié, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le bon cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

21 507. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 novembre 1772.

Présumant par le contenu de la dernière dépêche du 3 de ce mois du comte de Dönhoff que ma réponse ne trouvera plus ce ministre à Stockholm, et qu'il en sera parti, à l'heure qu'il est, pour se rendre sur ses terres en Prusse,[2] je vous adresse, à son défaut, les présents ordres pour vous intimer de me rendre compte, pendant son absence, de tout ce qui se passera d'intéressant à la cour où vous êtes. Mais, afin de pouvoir le faire avec d'autant plus de facilité et ne me laisser absolument rien ignorer de ce qui pourrait mériter quelque attention de ma part, vous prierez le comte Ostermann de vouloir bien vous communiquer les avis qui pourraient parvenir à sa connaissance, et vous mettre par là à même de m'en informer.

A en juger, au reste, par tout ce que la dépêche susmentionnée renferme d'ailleurs,[3] j'appréhende fort de recevoir, au premier jour, la nouvelle que la malheureuse révolution attribuée au roi de Suède n'est que trop réelle, et que ce Prince n'ait effectivement commencé à la mettre en exécution par une expédition entamée en Norwège.

Nach dem Concept. Federic.

21 508. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 novembre 1772.

En attendant que vos dépêches du 3 de ce mois soient déchiffrées, je suis bien aise de vous informer du résultat des recherches de mon ministre à la cour de Versailles au sujet des remises d'argent que, selon quelques avis, cette dernière a reçues de l'Espagne, et qu'elle a fait passer en Suède. Ses avis[4] portent que, la cour de Madrid ayant fait partir pour la France, peu de jours après que la nouvelle de la révolution en Suède y était parvenue, cinquante millions de réaux, équivalents à douze millions de livres, le moment où cette remise s'était faite,

[1] Vergl. Bd. XXXII, 648. — [2] Vergl. S. 39. — [3] Über Rüstungen in Schweden. — [4] Vergl. Nr. 21 504.

avait, à la vérité, fait soupçonner que cette somme était destinée pour la Suède, mais que lui, baron de Goltz, savait de bonne source que les deux cours avaient négocié depuis quelque temps pour des payements à faire à des particuliers des deux nations, et qu'il y avait lieu de croire que ce n'était que deux ou trois millions de livres, qui avaient été effectivement envoyés en Suède pour amortir les subsides arriérés plus tôt que ne le porte l'arrangement pris lors du séjour de Sa Majesté Suédoise en France.[1] Cette dernière somme revient justement à celle que l'on m'a nommée d'autre part, mais dont on ne pouvait pas encore m'indiquer proprement les espèces.

Le baron Goltz ajoute encore le précis d'une conversation qu'il a eue avec l'ambassadeur de Naples, homme d'esprit, mais qui par sa grande vivacité s'emporte quelquefois à se laisser deviner. Prévenu, comme le baron Goltz le connaît, en faveur du dessein du duc de Choiseul de ne pas souffrir la flotte russe dans la Méditerranée,[2] il lui a retouché cette corde pour le faire jaser. L'ambassadeur a pris, tout de suite, feu et lui a répondu que les vues du duc de Choiseul étaient bien différentes de celles de son successeur. Qu'aujourd'hui la France sentait, à la vérité, combien il était contraire à [son] commerce et peu convenable à sa dignité de laisser cette flotte dans la Méditerranée, mais que, bien loin de s'y opposer de force, le ministère de Versailles avait à peine le courage de s'en plaindre. Que tous les jours il faisait de nouveaux projets et n'osait en exécuter [aucun]. Que cependant, comme on était aujourd'hui à la veille de la paix, une démarche de cette nature ne serait plus à sa place, et que, quoique les forces de l'Angleterre par la négligence des seigneurs de l'amirauté n'étaient guère à craindre, ce même délabrement de la marine anglaise dans un instant critique avait cependant donné pour toujours le réveil tant au gouvernement qu'à la nation britannique.

Je passe maintenant à vos susdites dépêches. Le sieur Durand, à ce que vous m'apprenez, fait bien le doucereux auprès du comte Panin, mais ce ministre fera bien de ne pas se fier à ses discours emmiellés.[3] Il peut, au contraire, être très persuadé que le premier objet de sa mission est de tracasser à la cour de Russie. Partout où il a résidé, il a été reconnu pour le plus habile tracassier; de sorte que, ne pouvant plus s'adresser au comte Orlow, j'appréhende fort qu'il ne cherche

[1] Im Februar und März 1771, vergl. Bd. XXXI, 868. — [2] Vergl. Bd. XXIX, 566. — [3] Auf Beschwerden, die Panin im Verlauf einer Unterredung mit Durand gegen das Benehmen der bisherigen französischen Vertreter erhob, hatte Durand die Schuld auf Bestushew und Choiseul geworfen und erklärt, „que, dans ses instructions, il ne se trouvait rien de ressemblant à ces anciens principes, et si jamais sa cour dût vouloir l'employer, lui, à des manéges pour exciter la défiance entre la Russie et ses alliés ou à fomenter quelques troubles dans l'intérieur du pays, il serait le premier à prier d'en être dispensé, ne se sentant pas propre de jouer un rôle aussi odieux".

d'autres moyens pour arranger ses flûtes. Les affaires de Suède feront sûrement un des principaux articles de sa commission, et [quels que] puissent être les autres, je ne saurais assez répéter mes conseils au comte Panin de faire observer toutes ses démarches et de le faire suivre jusque dans celles qui, au premier abord, pourraient paraître indifférentes.

En attendant je ne vous dissimulerai point que jusqu'ici j'ai toujours espéré qu'on trouverait encore des moyens de parvenir à un accommodement entre la Russie et la Suède au sujet de la dernière révolution;[1] mais après que les desseins du roi de Suède sur la Norwège ont percé, et que les dernières lettres de Stockholm ne font que les confirmer, je vous avoue franchement que je perds toute espérance d'accommoder les différends qui en résulteront entre ces deux puissances. De tout temps j'ai été fermement résolu de remplir mes engagements avec la cour où vous êtes, avec la dernière exactitude et fidélité, et quand même cette dernière scène ne serait pas survenue, je ne m'en serais jamais écarté; mais celle-ci est trop grave pour que le roi de Suède puisse s'en disculper, et tout le monde conviendra qu'en exécutant ces desseins, ce Prince est le seul auteur d'une nouvelle guerre avec la Russie; aussi ne vous dissimulerai-je nullement que, ce cas existant, il ne me reste plus aucune excuse légitime de me conformer exactement à la teneur de mes traités avec la Russie et de lui prêter le secours stipulé. Le cas est trop grave et trop sérieux pour balancer, et tout ce que je ferai encore, c'est d'éprouver par le peu de crédit que j'ai en Suède, s'il n'y a pas encore moyen de conjurer l'orage qui s'apprête, au cas qu'on en vienne à une négociation. Tout ce que je viens de vous confier, suffit pour vous expliquer ma façon de penser dans cette nouvelle crise, et vous n'avez qu'à avancer hardiment que j'étais tout prêt et décidé à satisfaire à tous mes engagements avec la Russie, et que je ne lui laisserais absolument rien à désirer à cet égard.

Je suis trop fidèle allié et ami de l'impératrice de Russie pour me permettre le moindre relâchement dans l'exécution de mes traités avec elle, et ce n'est que par un même principe d'attachement et d'amitié que je forme les vœux les plus vifs et les plus ardents pour que l'affaire avec son nouveau favori s'arrange de façon qu'il n'y ait absolument aucune suite fâcheuse à en appréhender, tant pour cette grande Princesse que pour son digne fils le Grand-Duc.[2] Si je savais y contribuer, je

[1] Solms berichtete über die Absicht der russischen Regierung, die Verhandlungen mit Gustav III. über die Wiederherstellung der alten Verfassung im Winter zu eröffnen. — [2] Solms berichtete, dass Katharina II. noch immer eine schwankende Haltung zeige, dass man meine, „que ce n'est que faire les choses à demi que de renvoyer pour un certain temps seulement un homme qui a eu tant de pouvoir et tant d'influence, sans lui ôter entièrement l'espérance de pouvoir retourner et redevenir tout ce qu'il a été“ (vergl. S. 11); selbst Panin könne eine feste Entschliessung von der Kaiserin nicht erhalten. „Le nouveau (Wassiltschikow, vergl. Bd. XXXII, 669.

m'y emploierais avec le plus vif empressement; mais il ne me reste, dans cette occasion, que des vœux à former pour la tranquillité et la prospérité de ces augustes personnes, et je serais sûrement au comble de ma joie de les voir beaucoup heureuses et contentes à l'abri de tout chagrin de la part de l'ancien favori.

Au reste, il s'en faut bien que la tranquillité soit déjà entièrement rétablie dans les districts de Pologne qui me sont tombés en partage. Il y a plutôt encore toujours quelque fermentation, et les plus inquiets sont, sans contredit, les Sulkowski. Quelques avis qui viennent de m'entrer, indiquent même quelques desseins de rassembler de nouveau quelques troupes; mais j'ai déjà pris mes mesures pour étouffer le feu qui pourrait encore couver sous les cendres,[1] et je ne vous en fais confidence que pour votre information.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

21 509. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW.

Potsdam, 17. November 1772.

Die Starosten der Gegend von Kalisch, Rawitsch, Lissa und Posen und darunter besonders der Fürst von Sulkowski sind, wie Ich erfahren habe, gewillet, einige kleine Errichtungen unter dem Namen von Haustruppen vorzunehmen. Hiergegen müsset Ihr ein überaus wachsames Auge haben und dergleichen schlechterdings nicht gestatten, vielmehr, sobald Ihr erfahret, dafs nur die geringste der Art Truppenerrichtung vorgehet, solche sofort aufheben lassen.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

21 510. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 novembre[2] 1772.

Je ne conçois pas comment il ait pu vous venir à l'esprit de vouloir, selon votre dépêche du 11 de ce mois, protéger la nouvelle Confédération qui s'est manifestée en Grande-Pologne sous les auspices du prince Sulkowski.[3] C'est une idée ridicule, s'il en fût jamais. Quelle opposition

670) cependant se conserve en grâce et ne la quitte pas d'un moment, de sorte qu'aussi longtemps que celui-ci se soutiendra, il n'est pas à présumer que Sa Majesté Impériale voudra faire rentrer l'autre dans tous ses droits. De plus, elle continue à vivre dans la plus intime harmonie avec le Grand-Duc son fils, et il n'est pas à croire non plus qu'elle voudrait s'ôter cette consolation et s'exposer à redevenir de nouveau soupçonneuse à son égard."

[1] Vergl. Nr. 21 509 und 21 510. — [2] Vom 18. November ein Schreiben an Prinz Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 570. — [3] Benoît berichtete, dass König Stanislaus die neue Conföderation in Gross-Polen unter dem Fürsten Sulkowski auflösen wolle. „Comme je compte me servir utilement de ces gens vers le temps des Diétines, j'ai écrit au général de Lossow qu'il les protège, et qu'il leur

avons-nous tant à appréhender de la part du roi de Pologne pour devoir favoriser tout ce qui peut lui être contraire? Bien loin de fomenter des Confédérations contre sa personne, nous avons plutôt, au contraire, grand sujet, à ce qu'il me semble, de songer à la conservation et au maintien de ce Prince. Vous n'y avez donc sûrement pas réfléchi, comme il faut à l'égard de pareille démarche. Vous éprouverez que, dans toute l'affaire de la cession formelle à faire des provinces revendiquées, les plus grandes difficultés viendront uniquement du côté des magnats, et que ce seront eux qui, quand même le Roi aurait la meilleure volonté du monde pour terminer les choses au plus tôt, les feront traîner au possible et mettront empêchement qu'elles ne puissent parvenir encore de toute une année et au-delà à leur conclusion.

Nach dem Concept. Federic.

21511. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 18 novembre 1772.

Les scrupules qui, selon votre dépêche du 11 de ce mois, continuent d'agiter la conscience de l'Impératrice-Reine,[1] ont lieu de me surprendre. Il faut bien que cette Princesse ait fort changé de principes et de sentiments, et, les premières années de son règne, elle ne mettait sûrement point tant de délicatesse dans les uns et les autres. Je suis curieux d'apprendre à quoi ces prétendus reproches de sa conscience aboutiront à la fin, et vous n'oublierez pas d'y prêter toute votre attention.

Quant aux conférences du prince de Kaunitz avec l'ambassadeur de France, au contraire, j'ai de la peine à me persuader qu'elles se rapportent aux Jésuites;[2] le duc d'Aiguillon au moins, n'étant point leur ennemi, ne contribuera sûrement point à la destruction de cet ordre, quoique d'ailleurs je n'ignore nullement que l'Empereur ne pense pas favorablement à leur sujet. Il me paraît donc bien plus vraisemblable que les affaires de Pologne ou de Suède aient fait le principal objet de ces conférences.

Je vous ai déjà communiqué les avis qui me sont revenus sur les desseins du roi de Suède.[3] Ils ne tarderont point d'éclater, et, dans une quinzaine de jours peut-être, nous apprendrons que la Norwège

inspire de la fermeté; car, dans ces circonstances-ci, tout ce qui est opposé au Roi, nous devient nécessaire, afin que ce Prince ne parvienne pas à avoir la pluralité des voix à la Diète, et qu'il ne réalise pas un jour les projets de réforme qu'il a encore toujours en tête, et que nous devons traverser."

[1] Vergl. dafür Nr. 21512. — [2] Die Aufhebung des Jesuitenordens, die, nach Edelsheim, entschieden war und nahe bevorstand (vergl. S. 5. 6). — [3] Vergl. Nr. 21476. 21499.

s'est déjà mise sous la protection de ce Prince. Une pareille démarche augmentera les griefs de la Russie contre cette couronne, et la guerre me paraît inévitable entre ces deux puissances. Selon les avis qui me sont entrés, il est à présumer que la France ne manquera pas d'envoyer une flotte pour soutenir la Suède, ce que l'Angleterre ne voudra jamais souffrir. Elle ne laissera même pas passer cette flotte, d'où il résultera également une rupture ouverte entre ces deux couronnes; de sorte que, le feu de la guerre se communiquant d'un État à l'autre, il ne tardera pas d'éclater dans un embrasement général, à moins que la cour de Vienne et moi nous ne prenions pas à temps des mesures convenables pour le prévenir. Je n'attends que le moment du dénoûment de la crise pour m'adresser pour cet effet à la cour où vous êtes, et comme nous avons devant nous tout l'hiver pour négocier, peut-être trouverons-nous encore moyen de conjurer un orage général.

Nach dem Concept. Federic.

21512. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 novembre 1772.

Les scrupules de l'Impératrice-Reine sur les affaires de Pologne dont je vous ai déjà fait part,[1] continuent encore; cette Princesse a même eu recours aux casuistes.[2] Elle a consulté l'abbé Dorothée,[3] son confesseur, qui lui a répondu que, n'ayant pas connaissance de ses droits légitimes sur les districts dont elle venait de s'emparer en Pologne, il ne pouvait regarder son entreprise que comme très condamnable. D'autres ecclésiastiques, plus avisés, dont on a également demandé l'avis, ont senti que la raison d'État ou la loi des souverains était différente de celle des particuliers, et qu'il y avait des circonstances où elle ne pouvait être déterminée que par l'intérêt politique. Cette dernière décision est attribuée aux Jésuites.

En attendant on a observé que le prince de Kaunitz a de fréquents entretiens avec l'ambassadeur de France, et quoique l'on prétende qu'[ils] aient rapport à la fameuse affaire de ces pères à la cour de Rome,[4] j'ai cependant lieu d'en douter, et je suis plus porté à présumer qu'[ils] roulent sur les affaires de Pologne ou de Suède, à l'égard desquelles je me réfère à mes ordres d'hier.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 44. — [2] Das folgende nach dem Bericht von Edelsheim, Wien 11. November. — [3] Ignaz Müller, Propst des Stiftes der regulirten Chorherren bei St. Dorothee in Wien. — [4] Vergl. Nr. 21511. — [5] Nr. 21508. Am 18. November übersendet der König obigen Erlass, sowie den an Edelsheim (vergl. Nr. 21511) abschriftlich an Finckenstein.

21513. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 18 novembre 1772.

Le comte de Werthern que vous supposez, selon votre dépêche du 13 de ce mois, s'être mis en route, immédiatement après la réception de la lettre que vous lui avez fait tenir,[1] pour venir me trouver, est effectivement arrivé ici. C'est un homme très aimable et revenant, dont je suis charmé d'avoir fait l'acquisition.

C'est avec bien du plaisir aussi que j'ai appris que le prince Xavier ait paru flatté, ainsi qu'il vous l'a donné à connaître, de l'attention que j'ai été bien aise de lui témoigner par le passe-port que vous avez eu ordre [de] lui remettre de ma part.[2]

Pour ce qui regarde d'ailleurs en général les affaires de la Saxe, je juge par tout ce que vous me mandez à cet égard, qu'elles doivent nécessairement être très en bredouille et confusion. Aussi les Confédérés polonais qui se trouvent encore là-bas, ne m'ont pas la mine de s'y arrêter guère plus longtemps; n'y ayant plus rien à gagner pour eux à cette cour, ils l'abandonneront vraisemblablement peu à peu et disparaîtront insensiblement l'un après l'autre.

Quant à l'Électrice, je doute que cette Princesse donne jamais des héritiers à la maison électorale, et je crois que, malgré qu'elle en fasse,[3] elle restera stérile. Si je me trompe dans mon jugement, ayez soin de m'en détromper.

Federic.

Nach dem Concept.

21514. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 19 novembre 1772.

De la manière que vous vous y prenez, je ne suis point surpris que, selon votre dépêche du 8 de ce mois, les intrigues du sieur Durand à Pétersbourg[4] vous sont restées cachées. J'en ai cependant reçu la première nouvelle par mes lettres de France même, et nullement par celles de Pétersbourg; et si vous ne tâchez pas de vous procurer quelques mouches dans les bureaux de la cour où vous êtes, vous ne sauriez jamais vous flatter de bien pénétrer ses vues et ses démarches.

Tout aussi maladroit est-il à vous d'avoir parlé au duc d'Aiguillon de cet article de gazettes dont vous faites mention.[5] Vous auriez bien

[1] Vergl. S. 17. — [2] Vergl. S. 17. — [3] Borcke berichtete, dass die Churfürstin ihre Gesundheit als Vorwand benutzt habe, um fortan den Jagdausflügen des Churfürsten fernzubleiben „comme nuisible à sa santé et l'exposant à des accidents qui pourraient l'empêcher de donner des héritiers à son époux". — [4] Vergl. S. 28. — [5] Goltz hatte Aiguillon gefragt, ob die Zeitungsnachricht wahr sei, dass Durand die russische Regierung zur Annahme der französischen Vermittlung bestimmt und bereits die Reise zur Theilnahme an den Friedensverhandlungen angetreten habe. „Le Duc me répondit en riant qu'il ne comprenait pas comment les gazetiers avaient imaginé

mieux fait de vous taire, et avec un peu de réflexion, vous auriez pu prévoir qu'il vous ferait la réponse qu'il vous a faite, et qu'il mettrait toute cette nouvelle sur le compte des gazetiers.

En général, il ne faut pas s'attacher à des minuties et glisser si légèrement sur les affaires de plus grande importance et qui exigent une bien plus sérieuse attention que vous ne paraissez y donner. Mes ordres du 12 de ce mois[1] vous auront déjà appris quelques-uns des principaux objets qui doivent vous occuper dans le moment présent. Les affaires de Suède en font partie, et je ne vous dissimulerai même point qu'elles méritent, préférablement à toutes les autres, votre attention dans la situation actuelle où elles se trouvent. Mais pour cet effet il ne suffit pas de me rendre compte des évènements à mesure qu'ils arrivent, il faut plutôt tâcher de les approfondir, avant qu'ils éclorent, afin de pouvoir prendre à temps les mesures qu'ils pourraient demander. Évertuez-vous donc une bonne fois et faites tous vos efforts pour bien remplir votre tâche.

Federic.

Nach dem Concept.

21515. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 novembre 1772.

J'ai vu tout ce que votre dernière dépêche du 13 de ce mois, qui m'est bien parvenue, avec l'incluse qui l'accompagnait, renfermait au sujet du soulèvement des nègres dans la Guyane hollandaise, et des mesures que l'on compte de prendre pour étouffer ce feu de sédition dans sa naissance.[2] Il est à croire que cela ne rencontrera guère de difficulté. Les Hollandais ont toujours passé pour la puissance qui, bien loin d'employer la violence ou la barbarie à l'égard de ses nègres, les a constamment traités avec assez de modération et de douceur. Il est donc à présumer que la révolution qui vient de se manifester dans cette colonie, ne sera pas de conséquence, mais que tout y rentrera aisément dans le devoir.

Au reste, je suis bien aise que ma nièce la princesse d'Orange ait refusé son intercession au colonel de Quadt; c'est un homme qui ne mérite pas qu'on s'intéresse pour lui, et c'est par cette raison aussi que je ne juge pas à propos de répondre à la lettre[3] que vous m'avez adressée de sa part.

Federic.

Nach dem Concept.

cette nouvelle, puisque lui-même n'avait pas encore l'avis de l'arrivée du sieur Durand à Pétersbourg, et que les dernières lettres de celui-ci étaient de Riga."

[1] Nr. 21492. — [2] Die Generalstaaten hatten beschlossen, der holländischen Compagnie, der das Land gehörte, 500 Mann zu Hülfe zu senden. — [3] Liegt nicht bei.

21516. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 novembre 1772.

Je suis bien aise d'apprendre par votre rapport d'hier que le landgrave de Hesse-Cassel est satisfait de la manière dont je me suis expliqué sur les affaires de Hanau et sur les différends qui subsistent entre ce Prince et ses fils.[1] N'oubliez pas de le témoigner au comte d'Oeynhausen, et ajoutez-y les assurances les plus positives que j'étais fermement résolu de ne rien précipiter dans toute cette affaire.

Au reste, je vous sais gré de m'avoir donné quelque idée de ce prince de Radziwill, qui a désiré de me faire sa cour.[2] Je l'ai appointé ici,[3] et lorsqu'il se présentera, nous verrons plus clair dans ses vues et dans ses desseins.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21517. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein überreicht, Berlin 19. November, die von Larrey ihm übergebenen Abschriften zweier von dem schwedischen Gesandten Sprengtporten und von dem Minister von Osten gezeichneten Erklärungen, d. d. Kopenhagen 7. und 9. November. In der ersteren erklärte Sprengtporten im Namen Gustavs III., sein König habe gegen Dänemark stets die freundlichsten Gesinnungen gehabt und hege sie noch trotz der andauernden dänischen Rüstungen in Norwegen. Sprengtporten schloss mit der Aufforderung, ihm die gleiche bindende Versicherung zu geben. Darauf antwortete Osten im Namen Christians VII., dass alle dänischen Maassnahmen nur die Sicherung der eigenen Lande bezweckten, und dass Christian VII. keinerlei feindliche Absichten gegen Schweden gehabt habe noch auch habe. Finckenstein bemerkt dazu: „Je crois devoir suspendre mon jugement sur le but de cette démarche du roi de Suède. Il semble au premier abord qu'on en pourrait conclure qu'il est survenu quelque changement dans les résolutions de la cour de Suède . . . Mais il se peut aussi que le roi de Suède n'ait fait cette démarche, au moment où il va frapper son coup, que dans la vue d'en rejeter la faute sur les premiers armements du Danemark, en se ménageant toujours le prétexte de la révolte et de la soumission des Norwégiens." Letzteres scheine die Ansicht der Dänen zu sein.

Potsdam, 20 novembre 1772.

Le mémoire que le roi de Suède a fait remettre par son ministre à la cour de Copenhague, et que j'ai trouvé à la suite de votre rapport

[1] Die Eröffnungen des Königs scheinen mündlich, in der Audienz Oeynhausens am 27. October (vergl. Bd. XXXII, 597. 598), gemacht zu sein. Finckenstein berichtete nach Oeynhausens Mittheilung, dass Landgraf Friedrich II. zu einem Abkommen mit seinen Söhnen nach Maassgabe des früher von ihm überreichten „Mémoire" bereit sei. Darin hatte der Landgraf die Rückgabe der landesherrlichen Oberhoheit der Grafschaft Hanau gefordert, während er die gesammten Einkünfte an Erbprinz Wilhelm überlassen wollte (vergl. Bd. XXIX, 62). — [2] Finckenstein berichtete, dass Fürst Nikolaus Radziwill, ein Stiefbruder des Woywoden von Wilna, Fürsten Karl Radziwill, ein Amt nicht bekleide und gut erzogen zu sein scheine. Vergl. S. 37. Anm. 4. — [3] Durch Cabinetsschreiben, Potsdam 17. November, war Radziwill zum 19. zur Audienz beschieden worden.

d'hier, avec la réponse du ministère danois, est bien singulier; mais ce serait se faire illusion que d'en tirer la conséquence que ce Prince ait renoncé à l'exécution de ses projets sur la Norwège. A en juger sur les avis qui me reviennent de toute part, ces projets sont appuyés sur une révolution des Norwégiens mêmes, qui veulent se donner à la Suède. Cette révolution ne manquera pas non plus d'avoir du succès, vu que, selon mes nouvelles, il est effectivement à apprehender qu'elle ne soit générale. Or le Danemark n'ayant que de troupes nationales dans ce royaume, le roi de Suède aura d'autant moins sujet de les craindre; elles viendront plutôt à son secours pour chasser hors de ce royaume tout ce qui pourrait s'y trouver des troupes danoises, et accélérer par là la prestation solennelle de leur hommage à Sa Majesté Suédoise. Autant que je puis juger de toute cette scène, le roi de Suède ne s'y est prêté que dans la vue de prévenir par ce coup de main la Russie, dont il sait positivement qu'il sera attaqué, et voici apparemment comment il pense d'en profiter. Sa propre armée peut monter actuellement à 40000 hommes et, en y ajoutant les 40000 hommes qu'il trouvera en Norwège, cette armée combinée ira à 80000 hommes dont il faut rabattre 10000 hommes, savoir 6000 pour garder les forteresses, et 4000 pour les galères, de sorte qu'il lui en restera encore 70000 hommes, qu'il répartira de façon qu'il laissera 20000 en Norwège, et qu'avec les 50000 restants il agira contre la Russie en Finlande. Ce calcul me rend son dessein sur la Norwège très vraisemblable, et il passera d'autant plus promptement à son exécution qu'il regarde effectivement la guerre avec la Russie comme inévitable, et que, par la conquête de ce royaume, il verra son armée augmentée au double et plus en état de résister aux forces russiennes. Quoi qu'il en soit, attendons des éclaircissements ultérieurs par nos lettres de Suède.

Nach der Ausfertigung. Federic.

21518. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Prinz Heinrich schreibt, Rheinsberg 18. November: „Je ne m'attendais à rien moins qu'à la nouvelle que vous avez, mon très cher Frère, daigné m'apprendre. Tandis que le roi de Suède assure, dans toutes ses déclarations et dans ses lettres particulières, que son intention est de vivre pacifiquement et de ne songer qu'aux arrangements de l'intérieur de son royaume, il va, en même temps, pour s'emparer de la Norwège,[1] et, sans considérer le démenti public qu'il donne à tout ce qu'il a avancé de contraire, il ne songe pas même aux cruels embarras et au péril extrême dans lequel cette équipée jettera son pays, sa famille et lui-même. Je conçois, mon très cher frère, combien cette nouvelle doit vous être désagréable; c'est une guerre qui se prépare contre une partie de votre famille, de laquelle il n'y a guère d'avantage à espérer, et qui vous causera, de quelque manière qu'elle tourne, beaucoup d'embarras. Il est cependant certain que dans ce malheur il sera toujours un bonheur pour ma sœur que vous avez part à cette guerre; car si vous contribuez, mon très

[1] Vergl. Nr. 21495.

cher frère, à rendre l'ordre aux affaires politiques, vos représentations ensuite pour tout ce qui est particulier à ma sœur et à sa famille, auront aussi plus de poids. Je sais que cette guerre sera inévitable, et, à moins que les Français [ne] soient absolument lâches, ils ne pourront abandonner la Suède, après l'avoir engagée dans ces périls; ce qui peut aisément conduire à une guerre générale. Si, par un autre intérêt, on pouvait engager la cour de Vienne d'être tranquille, ce serait le plus grand bonheur qu'on peut espérer parmi tant de choses fâcheuses.

J'ai répondu à l'Impératrice aussi bien qu'il m'a été possible, et j'ai appuyé, comme vous l'avez ordonné, mon très cher frère, sur les instigations de la France auxquelles malheureusement le roi de Suède se livrait trop;[1] mais je comprends très bien qu'actuellement il n'est plus possible de concilier les esprits.

J'ai été un peu consolé de toutes ces tristes affaires par l'espérance que vous continuez d'avoir, mon très cher frère, d'un nouveau partage; c'est déjà beaucoup gagné que de savoir que les Autrichiens en ont envie. J'espère que l'Impératrice ne sera pas dégoûtée, et alors j'espère qu'on mettra bien fort la main à l'œuvre, pourvu que le Roi et ces Polonais continuent dans leur obstination. Ce nouveau partage mettrait encore plus d'intimité entre vous, mon très cher frère, et les Autrichiens; ce que je regarde comme d'autant plus heureux dans les circonstances présentes."

[Potsdam] 20[2] novembre 1772.

Mon très cher Frère. On peut presque dire à présent comme le grand-prêtre Joad:[3] Quel temps fut jamais plus fertile en miracles, quel temps fut jamais si plein d'évènements![4] Il semble, mon cher frère, que, d'un jour de poste à l'autre, on voit éclore des choses inattendues. Ce que j'ai pu recueillir de nouvelles de Suède et du Danemark, se réduit à ceci que le roi de Suède, prévoyant qu'il ne pouvait éviter la guerre avec la Russie et le Danemark, a voulu les prévenir; que, par l'argent de France et par le mauvais gouvernement des Danois, il lui a été facile d'exciter les Norwégiens à la révolte; que toute la nation chassera ses anciens maîtres et prêtera hommage à notre neveu. Des personnes qui connaissent ce pays, disent que cela est très possible, vu que les Danois n'ont point de leurs troupes dans ce pays-là. La Norwège entretient 40 000 hommes, la Suède 40 000; en voilà 80 000,[5] avec lesquels le Roi se flatte d'être en état de s'opposer à la Russie et le Danemark, et c'est probablement la raison qui l'a déterminé à lever le masque si vite. Je vous avoue, mon cher frère, que ceci ne rassure guère, car il n'a point de généraux; les Suédois sont capables de le trahir et même de le livrer aux Russes; ainsi je crains que ma sœur en aura de mortels chagrins. Sans doute que, si cela en vient à la paix, je ferai les derniers efforts pour seconder mes proches, mais vous avez vu, mon cher frère, par la lettre que l'Impératrice vous a écrite,[6] combien elle est aigrie et quelles difficultés nous rencontrerons pour l'apaiser.

[1] Vergl. S. 40. Die Antwort des Prinzen Heinrich an die Kaiserin Katharina II., Rheinsberg 16. November, ist abgedruckt bei Krauel, a. a. O., S. 105—107. — [2] In der Vorlage verschrieben: „28". Das obige Schreiben bildet die Antwort auf das des Prinzen Heinrich vom 18. und wird von diesem am 24. November beantwortet (vergl. Nr. 21 543). — [3] In der Vorlage: Joas. — [4] Vergl. Racine, Athalie (I, 1): „Et quel temps fut jamais si fertile en miracles." — [5] Vergl. S. 57. — [6] Vergl. S. 40.

D'autre part, les Polonais font les méchants plus que jamais; s'ils continuent sur ce pied, ils s'enferreront si bien qu'il ne leur restera plus grand'chose. L'Impératrice-Reine a eu des scrupules touchant son acquisition de la Pologne, elle a consulté son prélat de la Dorothée,[1] qui l'a confirmée dans ses scrupules. Cela a donné lieu à une scène assez vive entre elle, d'un côté, et l'Empereur et Kaunitz de l'autre; mais le prince Kaunitz a trouvé des casuistes plus indulgents qui disent que c'est une œuvre méritoire que de dépouiller des barbares.[2]

Les Jésuites touchent à leur dernier moment, l'ordre va être généralement détruit; il n'y aura que moi qui en conserverai. Voilà, mon cher frère, l'extrait de toutes mes gazettes politiques; je m'amuse de toutes, il n'y a que celles de Suède qui m'affligent.

J'ai fait acquisition du comte Werthern,[3] qui remplacera feu M. d'Eickstedt;[4] j'en suis très content, je crois qu'il aura votre approbation; il sera d'une grande ressource pour la société de Berlin qui était prodigieusement délabrée.

Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de toute la tendresse et la considération avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21519. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 21 novembre 1772.

Madame ma Sœur. J'ai vu, Madame, par les pièces que Votre Majesté a bien voulu me communiquer, les déclarations du roi de Suède et les réponses du roi de Danemark.[5] Je puis me tromper, Madame, dans mes conjectures; mais, s'il n'y a pas quelque conspiration en Norwège qui couve sous les cendres et n'éclate à l'approche du roi de Suède, je ne saurais me persuader que ce Prince veuille rompre sans raison avec le Danemark. Mais, il est sûr que, si des révoltés l'y attirent, que je crois, selon les avis qui me viennent de Suède,[6] qu'il

[1] Vergl. S. 53. — [2] Vergl. Nr. 21512. — [3] Vergl. S. 54. — [4] Als Grandmaître de la Garderobe. — [5] Die Königin-Wittwe Juliane Marie übersandte, 10. November (ohne Ort), die zwischen Gustav III. und Christian VII. ausgetauschten Erklärungen (vergl. S. 56), mit dem Zusatz: „Malgré les expressions amicales de toutes les deux, je ne saurais vous cacher mes inquiétudes, venant d'apprendre en même temps que le roi de Suède fait assembler ses troupes vers les frontières de la Norwège, et qu'il y est allé en personne. S'il viendrait donc nous attaquer, ne serait-ce donc bon qu'il nous trouvât en état de le recevoir comme il faut? car alors lui serait l'agresseur et nous la partie lésée . . . Je me flatte que, si ce cas devrait arriver, que l'impératrice de Russie s'éveillera et trouvera des moyens conjointement avec Votre Majesté de faire rentrer le roi de Suède dans ses bornes, et que la tranquillité dans le Nord soit rétablie." — [6] Vergl. S. 41. 48.

voudra en profiter. Dans ce moment-ci, comme ce Prince est en voyage, toutes les déclarations qu'on pourrait faire à Stockholm, seraient à pure perte. Il prétexterait de les avoir reçues trop tard ou point du tout, et nos peines seraient perdues. Si les choses en viennent à des hostilités, personne ne pourra trouver à redire que le Danemark se défende, comme personne ne peut blâmer jusqu'à présent les mesures qui ont été prises pour s'armer. C'est une précaution sage que tout souverain est en droit de prendre chez lui, quand il croit avoir quelque chose à redouter de ses voisins.

Je crois, Madame, que, dans peu, nous saurons les impressions que cet évènement aura faites en Russie, et toutefois il faudra se patienter jusques au printemps prochain que la guerre des Turcs soit terminée et la Russie en état d'agir. Si mes conseils avaient quelque ascendant sur le roi de Suède, tout ce qui se passe à présent, Madame, ne serait pas arrivé. C'est la cour de France qui est cause de tout, et qui, de gaieté de cœur, pousse ce jeune Prince dans le précipice. J'en suis au désespoir, mais, Madame, je ne saurais faire que ce qui est, n'ait pas été. C'est, en faisant des vœux pour la conservation de Votre Majesté, que je La prie de me croire avec la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

21520. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 21 novembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois, avec les pièces y jointes.[1] Toutes les circonstances font présumer un soulèvement prochain en Norwège pour se soustraire à la domination danoise et se soumettre à celle du roi de Suède. Si ce Prince prétend en profiter, comme il y a apparence, mes représentations pour l'en détourner, viendraient sûrement trop tard. Tâchez de le faire sentir au comte d'Osten, et faites lui comprendre que la déclaration qu'il exige,[2] dans les circonstances presentes, de ma part à Stockholm, serait inutile et à pure perte:

1° Parcequ'elle ne pourrait être faite directement au Roi même, qui se trouve déjà en voyage, mais simplement à son ministère, et

2° Parcequ'en qualité d'allié de la Russie, il ne me convient pas de faire pareille démarche sans aucun concert pris là-dessus avec elle;

[1] Die zwischen Gustav III. und Christian VII. ausgetauschten Erklärungen (vergl. S. 56). — [2] Arnim berichtete, Osten habe ihm erklärt, dass Christian VII. im Fall des Angriffs von Seiten Gustavs III. hoffe, „que Votre Majesté daignerait Se prêter à ses désirs pour éloigner les vues du roi de Suède, tant pour le repos général de l'Europe que pour la tranquillité du Nord, soit par Sa puissante médiation ou par d'autres moyens efficaces, au cas que ce premier [sc. moyen] ne le fût pas contre toute attente".

qu'il me faut, de toute nécessité, connaître préalablement les sentiments de cette puissance sur un tel évènement et savoir sa façon de penser au sujet d'une déclaration à faire dans pareille occasion, avant de me porter à rien de semblable.

Peut-être aussi que la révolution en question a déjà pris son commencement, à l'heure qu'il est; et, pour lors, à quoi serviraient encore toutes mes représentations? Elles viendraient après coup et ne redresseraient absolument plus rien. Ce que je puis assurer de positif, c'est que la Russie assistera certainement le Danemark et ne permettra jamais que la Suède l'entame impunément.

Le changement de la forme de gouvernement en Suède est déjà un article qui donne un très grand mécontentement à la Russie. Cette puissance est déterminée d'y apporter du redressement et de remettre les choses sur l'ancien pied. Elle n'attend, pour le faire efficacement, qu'après sa paix avec la Porte. Il faut donc lui laisser le temps nécessaire à s'expliquer; pour lors nos déclarations, qui, faites séparément et pendant l'embarras où la Russie se trouve actuellement, seraient peu écoutées, auront tout le poids possible et se feront avec d'autant plus d'espérance de succès. Quelques semaines débrouilleront l'obscurité qui règne encore à l'égard de ces affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

21521. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 6. November, ein Courier habe die Nachricht gebracht, „que le maréchal comte de Rumänzow était convenu enfin avec le grand-vizir de tout ce qu'il fallait pour recommencer à Bucharest les conférences pour traiter de la paix entre la Russie et la Porte. Les Turcs ont demandé comme des espèces de préliminaires des assurances pour que, premièrement, la liberté des Tartares fût établie d'une manière à ne pouvoir jamais devenir dangereuse à aucune des puissances voisines. Secondement, que la liberté de la navigation et du commerce dans la Mer Noire serait réglée d'une façon à devenir d'une utilité réciproque pour l'empire ottoman aussi bien que pour celui de Russie, et que les deux nations y trouvassent un égal profit. Troisièmement enfin, que le sieur d'Obreskow fût revêtu d'un caractère plus éminent, afin de pouvoir égaliser en rang le reis-effendi,[1] qui pour cette fois-ci serait le plénipotentiaire de la Porte. Le maréchal, en vertu de ses instructions préalables et de son plein pouvoir, n'a point fait de difficulté de donner l'assurance demandée pour les deux premiers articles; quant au troisième, il leur a fait comprendre que le caractère d'ambassadeur chez les puissances chrétiennes renfermait en soi toutes les dignités et les rangs qu'un particulier pouvait avoir, ainsi que le caractère du sieur d'Obreskow n'était point à considérer comme inférieur à celui du reis-effendi, et que cela ne devait point empêcher ce dernier à traiter avec lui. Le grand-vizir ayant acquiescé à cela, on est convenu de faire partir les deux plénipotentiaires pour le lieu du rendez-vous et de continuer l'armistice, qui allait finir avec le 20 d'octobre v. st., pendant toute la durée des négociations."

[1] Abdurrisak Effendi, der Reis-Effendi im Lager des Grossveziers.

Potsdam, 21 novembre 1772.

C'est avec un plaisir infini que j'ai appris, par votre dépêche du 6 de ce mois, que tout s'achemine si bien à la paix entre la Russie et la Porte. En effet, ces deux puissances commençant à se rapprocher sur les conditions essentielles, il y a toute apparence que les difficultés qui restent, ne tarderont point de s'aplanir également, et que peut-être l'on parviendra encore avant l'hiver à la conclusion d'un ouvrage aussi salutaire.

Mais pour ce qui est des insinuations que le duc d'Aiguillon a faites au chargé d'affaires de Russie relativement à cette paix,[1] on dirait presque que ce ministre regarde la Russie comme assez simple et malavisée que de se laisser persuader de tout ce qu'il lui a dit à ce sujet. Pour moi, elles me fournissent plutôt un nouveau motif de présumer que le sieur Durand est chargé de semer la zizanie entre la Russie et les médiateurs et d'indisposer même la première contre nous, pour avoir ensuite les bras plus libres d'agir en faveur de la Suède.

En attendant, mes dernières lettres de Stockholm[2] pronostiquent l'approche du Roi de la Norwège, et que, du moment que ce Prince serait arrivé sur les frontières, la révolution ne tardera pas d'éclater dans ce royaume. Vous savez déjà combien j'ai désiré de ne voir jamais exister une pareille scène; mais plus j'y réfléchis et plus suis-je obligé de convenir qu'elle est avancée à un point que la Russie ne peut plus se dispenser de venir au secours du Danemark, pour le soutenir contre une pareille entreprise, et qu'ainsi la guerre avec la Suède est inévitable.

Au reste, mes dernières lettres de France[3] contiennent l'anecdote suivante au sujet de la lettre que le roi de Pologne a adressée à Sa Majesté Très-Chrétienne pour réclamer ses bons offices dans l'affaire du démembrement. Une personne très liée avec le duc d'Aiguillon, ayant parlé de cette lettre et ayant été interrogée sur la réponse qu'on y ferait, a répondu: »Que voulez-vous qu'on y réponde? on ne peut que plaindre.« Quelque peu intéressante que paraisse cette anecdote, j'ai cependant cru devoir vous la communiquer. Elle est très bien à concilier avec la promesse vague que la France a donnée, en dernier lieu, sur les clameurs redoublées des Confédérés, en leur déclarant qu'au moment qu'il se formerait en Pologne un parti bien consolidé et digne de quelque confiance, cette couronne ne refuserait pas de l'assister puissamment, et l'une et l'autre de ces réponses fournissent bien une nouvelle preuve de la marche de cette cour dans toute cette affaire, où, bien loin de prendre un vrai intérêt au sort de ses protégés, elle ne s'en sert que pour brouiller les cartes.

[1] Vergl. dafür S. 67. — [2] Vergl. Nr. 21507. — [3] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht von Goltz, Fontainebleau 8. November.

Enfin, il me reste encore un mot à ajouter au sujet du comte d'Orlow. Son prochain départ pour Moscou[1] me fait plaisir. Plus il sera éloigné de la résidence de Sa Majesté Impériale et plus on pourra être tranquille, et s'il fait effectivement quelque séjour à Moscou, ses cabales ne seront guère à appréhender. Mais je voudrais, en même temps, qu'on se gardât également de ses frères, puisque des personnes qui prétendent les bien connaître, soutiennent qu'ils sont encore plus inquiets et remuants que leur frère. Mais la sagesse du comte de Panin me rassure aussi à cet égard, et je suis persuadé qu'il prendra toutes les précautions nécessaires pour prévenir les effets de l'influence que ces comtes pourraient avoir tant dans les gardes que dans le corps d'artillerie.

Federic.

Nach dem Concept.

21522. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 novembre[2] 1772.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez adressée en date du 10 de ce mois. La nouvelle que j'attends d'apprendre avec bien d'impatience et qui m'importe beaucoup, c'est si la révolution supposée en Norwège aura eu effectivement lieu ou si le roi de Suède sera retourné tranquillement de son voyage[3] à Stockholm. Vous aurez donc grand soin de me le mander, et n'oublierez pas d'y ajouter toutes les autres particularités relatives à ces objets qui pourront parvenir à votre connaissance. Ces nouvelles sont de la dernière conséquence, le sort et la tranquillité de l'Europe entière en dépendant, et méritent, par conséquent, que vous y apportiez toute l'attention possible pour pouvoir m'en rendre un compte fidèle et détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

21523. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 14. November, er habe, gemäss den Weisungen vom 28. October,[4] dem Fürsten Kaunitz in seinem eigenen Namen eröffnet, dass der Hinweis auf die Gefahr eines allgemeinen Krieges und das gleichzeitige Angebot der österreichischen Vermittlung in Petersburg ihm als das beste Mittel erscheine, um dem Ausbruch von Unruhen im Norden vorzubeugen. „Il a répliqué que, quelque juste que lui parût mon raisonnement, je sentais bien que, dans une affaire de cette importance, il ne lui suffisait pas seulement de savoir mon sentiment particulier, et que, comme il ne doutait pas que je n'eusse rendu un compte fidèle et exact à Votre

[1] Vergl. S. 11. — [2] Vom 22. November ein Schreiben an Prinz Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 571. — [3] Nach Südschweden, vergl. S. 41. — [4] Vergl. Bd. XXXII, Nr. 21436.

Majesté des ouvertures précises dont il m'avait chargé pour Elle à cet égard,[1] il ne concevait pas ce qui pouvait vous empêcher, Sire, de vous en expliquer clairement avec lui; qu'il en devait nécessairement juger ou que Votre Majesté avait un intérêt à la rupture entre la Russie et la Suède ou que Ses engagements avec la première L'empêchaient d'appuyer à Pétersbourg les représentations de la cour d'ici pour conserver, s'il se pouvait, le maintien de la tranquillité dans le Nord. Qu'il lui suffisait de savoir confidemment si Votre Majesté approuvait ou désapprouvait ces représentations, et que, dans l'un et l'autre cas, il se conformerait à Ses désirs, sans qu'Elle eût à appréhender d'être jamais compromise le moins du monde avec qui que ce fût.

Pour ne pas me donner de démenti, j'ai soutenu que, n'étant point muni d'ordres de Votre Majesté à cet égard, il ne m'appartenait pas de lui parler en Son nom, mais que je croyais connaître assez bien les véritables intérêts de Votre Majesté pour être moralement convaincu qu'Elle souhaiterait sincèrement le maintien de la tranquillité dans le Nord, et qu'Elle ne pouvait qu'être charmée des démarches que la cour d'ici ferait pour prévenir une rupture qui pourrait la troubler. Que je concevais cependant fort bien que votre délicatesse, Sire, à remplir religieusement les termes de votre alliance avec la Russie dans toute leur étendue, pourrait peut-être vous mettre hors d'état d'appuyer, dans la conjoncture présente, des représentations si salutaires. »Je veux donc bien en croire en attendant à vos suppositions,« me répliqua-t-il, »mais je vous avoue que je n'en suis pas moins affligé des méfiances que le Roi me marque, en me supposant assez coquin pour croire que je fusse capable de le trahir, s'il se confiait à moi.«

J'ai fait valoir alors les marques réitérées de confiance que Votre Majesté lui avait données en différentes occasions, et j'ai fait retomber sur moi-même la prétendue méfiance à laquelle il paraissait si sensible, en lui insinuant que Votre Majesté pouvait peut-être avoir évité de S'expliquer avec moi sur ce sujet, parceque, connaissant l'intimité dans laquelle je devais naturellement vivre avec le ministre de Russie, Elle aurait appréhendé qu'Elle ne m'induisît à lui faire, dans la meilleure intention du monde, des ouvertures sur les sentiments de Votre Majesté pour le maintien de la tranquillité du Nord, qui, étant mal interprétées, auraient pu La commettre avec Son alliée."

Edelsheim berichtet, Wien 15. November: „Le prince Kaunitz vient de me charger, ce soir, de marquer à Votre Majesté qu'il avait vu avec plaisir, par la copie des instructions particulières du comte Panin au baron Stackelberg sur la pacification de la Pologne,[2] que ce ministre inclinait d'avance, du moins en partie, aux mesures que la cour d'ici allait proposer à cet égard à Votre Majesté et à l'impératrice de Russie. Cependant le comte Panin n'ayant encore pu être informé alors de la protestation solennelle du roi de Pologne au manifeste que nos cours ont fait remettre à Varsovie,[3] le prince Kaunitz pense que cette circonstance exige l'emploi de moyens plus prompts et plus efficaces pour amener les choses à une conclusion définitive en Pologne.

En conséquence il a travaillé avec tout le zèle qui l'anime pour l'intérêt commun des trois cours, au projet ci-joint d'une nouvelle déclaration à remettre au roi de Pologne par leurs ministres respectifs.[4] Le mémoire qui l'accompagne, contient

[1] Kaunitz hatte den König um Unterstützung des österreichischen Vermittlungsangebots in Petersburg ersucht, vergl. Bd. XXXII, 605. 606. — [2] Vergl. S. 11. — [3] Vergl. S. 36. — [4] Die Erklärung („Projet d'une déclaration à remettre *mutatis mutandis* au roi de Pologne par les ministres des cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin") war so gefasst, wie Reviczky sie im Namen Maria Theresias übergeben sollte. Darin wurde die schleunige Berufung des Reichstags gefordert, mit der Drohung, dass, wenn das Abkommen mit den Theilungsmächten nicht am 1. Februar oder 1. März 1773 vollzogen sei, Maria Theresia entschlossen sei, „à faire valoir ses titres et prétentions sur toutes les autres provinces de la Pologne sur lesquelles elle a encore les droits les plus légitimes".

les considérations judicieuses qui rendent cette démarche préférable à toute autre,[1] et je craindrais d'en altérer l'énergie et la précision, si j'entreprenais d'en faire le commentaire. Je dois y ajouter seulement que Votre Majesté, agréant cette proposition, pourrait, selon l'idée du prince Kaunitz, instruire, si Elle le juge à propos, Son ministre à Varsovie en conséquence, afin qu'il s'y concerte avec le ministre de la cour d'ici et celui de Russie pour y remettre ensemble ladite déclaration, dès qu'on sera convenu avec la cour de Pétersbourg du terme le plus court possible à fixer au roi et à la république de Pologne pour consommer l'arrangement proposé par le manifeste commun.

Le salutaire effet de cette démarche ne paraît presque pas douteux; mais pour prévenir cependant que, dans le cas qu'elle n'eût pas le succès qu'on a lieu de s'en promettre, le concours de circonstances imprévues et particulièrement les suggestions des puissances qui auraient intérêt à faire naître des mésintelligences entre nos cours, ne puissent troubler leur parfaite harmonie, ce ministre éclairé regarde comme une précaution utile et même nécessaire contre tous les dangers possibles de ce genre que nos cours signent et échangent entre elles l'acte secret dont il soumet également le projet, Sire, à votre haute approbation, ainsi qu'à celle de l'impératrice de Russie.[2] Les engagements étant réciproques et les obligations que nos cours contractent l'une envers l'autre, devant toujours être parfaitement égales, Sa Majesté l'Impératrice-Reine espère qu'on ne trouvera pas de difficulté à se lier mutuellement par un acte auquel elle offre la première de souscrire, et qui au fond ne faisait que déterminer mieux le concert exact qui devait subsister, pour le futur comme pour le présent, entre nos cours respectives sur les plans à suivre dans les affaires de Pologne. Cet acte, si Votre Majesté et l'impératrice de Russie y acquiescent, serait échangé, *mutatis mutandis*, entre les ministres des trois cours, soit ici, soit à Pétersbourg."

Potsdam, 22 novembre 1772.

C'est sûrement à tort que, selon votre dépêche du 14 de ce mois, le prince de Kaunitz m'accuse de méfiance dans son amitié et sa discrétion, et vous avez parfaitement bien fait de lui remettre devant les yeux toutes les marques de confiance que je lui ai données en tant d'autres occasions.

[1] Um eine Verschleppung durch die Polen zu verhüten, empfahl Kaunitz in dem „Mémoire" die sofortige Berufung des Reichstags. Indem er dann den Vorschlag Russlands, die polnischen Magnaten mit Geld zu gewinnen, verwarf, rieth er, mit der Erhebung neuer Ansprüche durch die Mächte zu drohen, da jene unmittelbar davon betroffen werden würden. — [2] In dem „Mémoire" empfahl Kaunitz die Zeichnung des „acte secret" „comme une précaution nécessaire contre tous les dangers possibles de mésentendu ou de mésintelligence entre les trois cours". In dem beigefügten „Projet d'un acte secret à échanger entre les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin" wurde zunächst der Wortlaut der an Stanislaus abzugebenden Erklärung (vergl. S. 64. Anm. 4) festgestellt. Ferner sollten die Theilungsmächte sich verpflichten, nach getroffenem Abkommen mit Polen sich an den Theilungsvertrag vom 5. August zu binden, in bestimmter Frist ihre Truppen aus dem Königreich Polen zurückzuziehen und sie ohne vorgängiges völliges Einverständniss der Contrahenten auch nicht wieder einrücken zu lassen. Die letzten Sätze lauten in dem „Projet": Maria Theresia verpflichte sich, „que, dans l'espace de . . . [Lücke] semaines au plus tard, après que les actes susdits m'auront été consignés, mes troupes évacueront tous les lieux et districts de la Pologne qui ne s'y trouveront point énoncés, et qu'à l'avenir dans aucun temps elles ne pourront se trouver ou se porter dans le territoire qui restera au royaume de Pologne, sans l'intelligence préalable et le consentement unanime des cours de Pétersbourg et de Berlin".

Mais voici ce qui m'a retardé de m'expliquer avec lui sur les affaires de Suède. Il y a à peu près dix à douze jours que je m'étais proposé de lui en faire parler, lorsque je reçus la nouvelle du nouvel orage qui était prêt d'éclater en Suède contre la Norwège, et dont je vous ai fait part en son temps.[1] Cette nouvelle renversa tout d'un coup le projet de pacifier les troubles que le changement de la forme du gouvernement en Suède avait fait appréhender, et si la révolution en Norwège, ainsi qu'on le prétend, a effectivement lieu, la Russie a doublement sujet de rompre avec la Suède. Quant au changement de la forme du gouvernement, je suis obligé, en vertu de mon alliance avec la Russie, de soutenir celle de 1720 et d'assister cette puissance contre toutes les entreprises qu'on pourrait former pour l'enfreindre. La révolution en Norwège, au contraire, est le *casus fœderis* entre la Russie et le Danemark, et celui-ci ne tardera pas de réclamer le secours stipulé par son traité. L'Angleterre, bien loin d'apaiser les choses, paraît plutôt les prendre encore plus fortement à cœur que toutes les autres puissances. Je vous en parle avec pleine connaissance de cause, et j'ai appris de bonne part qu'elle a dessein de s'opposer aux vaisseaux français qui voudraient transporter des secours en Suède. Tout ce conflit de circonstances embarrassantes me fait donc regarder la guerre entre la Russie et la Suède comme inévitable, et tout ce qu'à mon avis il nous reste à faire, à la cour où vous êtes, et à moi, c'est

1° De nous concerter sur les mesures à prendre pour prévenir que ce feu n'éclate pas dans un embrasement général, et

2° Que la cour de Vienne tâche, autant que possible, de terminer, le plus promptement qu'il se peut, la guerre entre ces deux puissances.

En général, ces affaires me paraissent un vrai labyrinthe et si fort embrouillées que je n'en vois presque point de sortie.

Vous aurez donc soin d'ajouter tout ceci aux réponses que vous avez déjà faites au prince de Kaunitz, pour me justifier dans son esprit et pour le convaincre entièrement de l'injustice de ses soupçons; vous lui direz encore qu'il me ferait non seulement un plaisir infini, s'il voulait me communiquer confidemment ses idées sur le meilleur parti à prendre dans une crise aussi violente, mais qu'il pouvait être aussi persuadé que j'y entrerais volontiers, et que, s'il n'y avait rien de directement opposé à mes engagements avec la Russie, je ne manquerais sûrement point de les appuyer, autant qu'il me serait possible. Dans cette vue, je lui communiquerai tout ce qui me reviendra ultérieurement à ce sujet, ainsi que ce que, selon les circonstances, il nous restera de plus avantageux à faire, vu surtout qu'avant que nous n'ayons des nouvelles plus précises de ce qui s'est passé en Norwège, l'on ne saurait pourtant pas faire des pas bien assurés dans une affaire aussi épineuse.

Au reste, ce n'est pas à Vienne seulement, mais encore en Russie

[1] Vergl. Nr. 21476.

que la France cherche à altérer la bonne harmonie et à mettre, s'il est possible, la désunion entre moi et les deux cours impériales. Le duc d'Aiguillon[1] a fait encore en dernier lieu des insinuations au chargé d'affaires de Russie le sieur Chotinski, qui tendent ouvertement au même but. Après lui avoir dit mille belles choses du désir sincère de sa cour de vivre en bonne amitié avec la sienne, il lui a marqué ses regrets de la rupture du congrès et sa surprise de ce que les deux puissances médiatrices n'avaient pas été en état de la prévenir et d'obliger la Porte à conclure la paix. Il a ajouté même qu'il doutait que ces deux puissances, après avoir obtenu en Pologne les avantages qu'elles s'étaient proposés, montreraient encore le même zèle pour les intérêts de la Russie, et que, quoiqu'il ne voulait point inspirer des défiances contre leurs intentions, il pouvait assurer néanmoins que, si la France avait été chargée de cette médiation, la paix serait faite, il y a longtemps, vu qu'elle connaissait bien mieux les moyens pour y contraindre la Porte.

Ce trait, joint à tant d'autres preuves de la jalousie de la France, peut servir de commentaire sur les instructions dont le sieur Durand[2] aura été muni dans sa mission à la cour de Pétersbourg; et si je dois croire un avis qui vient de m'entrer, l'Angleterre, animée des mêmes principes, prend également à tâche de me brouiller avec la cour où vous êtes. On prétend au moins que le sieur de Keith, son nouveau ministre à Vienne, est chargé d'y contribuer, autant qu'il dépendra de lui; de sorte que vous aurez grand soin d'observer non seulement vous-même toutes ses démarches, mais de prévenir encore le prince de Kaunitz, dès à présent, de cette anecdote, dont cependant je ne saurais jusques ici encore garantir l'authenticité. La conduite du sieur de Keith en sera la meilleure pierre de touche, et je n'ai pas besoin de vous faire observer combien il m'importe, par cela même, de l'éclairer de près.

Quant à votre dépêche du 15, le projet de la nouvelle déclaration à faire au roi de Pologne que le prince de Kaunitz vous a remis, a toute mon approbation. Les considérations que le mémoire renferme, me paraissent toutes très judicieuses, et je trouve même ses idées très conformes à celles du comte de Panin. En effet, c'est le meilleur moyen de finir, une bonne fois, ces démêlés; mais je doute, malgré cela, que nous réussissions à mettre tous les Polonais d'accord sur cet article. Quoi qu'il en soit, vous n'avez qu'à assurer le prince de Kaunitz que, dès que la Russie agréerait son projet, j'étais tout prêt à l'adopter et à signer tel acte que les deux cours impériales jugeraient à propos de passer avec moi.

Federic.

[1] Das folgende nach dem Bericht von Solms, Petersburg 6. November. — [2] Vergl. S. 28.

P. S.

Voici aussi un extract de mes lettres de France,[1] qui vous prouvera que cette cour, ne pouvant pas donner des secours réels aux Confédérés, lui a suggéré d'autres arguments pour traverser le démembrement de la Pologne, en donnant de la jalousie à la cour où vous êtes.

Nach dem Concept.

21524. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 22 novembre 1772.

Je saisis l'occasion que me fournit votre dépêche du 14 de ce mois, pour vous communiquer en réponse le précis d'une déclaration que la cour de Vienne propose de faire là où vous êtes, pour porter le roi de Pologne à la cession des districts que nous demandons.[2] Voici ce que cette déclaration porte en substance: Qu'au cas que la république de Pologne ne consente pas formellement au démembrement avant la fin de mars de l'année prochaine, les trois puissances, sans plus de ménagement ni de modération, feraient occuper, outre ce qu'elles possédaient déjà, toutes les provinces et pays de ce royaume sur lesquelles elles croiraient pouvoir former la moindre prétention, mais que, si le Roi et la République condescendaient à leur demande de finaliser solennellement, avant ce terme, la cession en question, les trois puissances retireraient leurs troupes de tous les districts réservés à la Pologne, qui ne faisaient pas partie du présent partage.

Vous observerez, lorsque cette déclaration, après avoir été agréée par les trois cours respectives, aura effectivement lieu, de ne pas oublier de remettre pour lors également au roi de Pologne, de concert avec les ministres des deux cours impériales et suivant vos instructions reçues à ce sujet par le département des affaires étrangères,[3] la déduction de mes droits et titres sur ces nouvelles acquisitions, qui vous a été adressée à cet effet. Et comme vous êtes présent et, par conséquent, à même de remarquer la sensation que cette déclaration produira à Varsovie, lorsqu'elle y sera faite, vous aurez soin de m'en rendre compte et de me marquer si l'appréhension d'un démembrement plus considérable fera impression sur ces gens et donnera espérance de succès.

Quant à la conduite du Roi, tout ce que vous continuez à me mander à cet égard,[4] prouve bien qu'elle est très peu mesurée, et que

[1] Vergl. Nr. 21527. — [2] Vergl. S. 64. 65. — [3] Vergl. Nr. 21525. — [4] Benoît berichtete, dass Stanislaus den Grafen Branicki nach Paris gesandt habe, „afin d'aller sonner formellement le tocsin à la cour de Versailles". Stanislaus habe ferner zum Baron Stackelberg gesprochen „en roi de théâtre qui s'imagine d'avoir trois cent mille hommes à ses ordres; il lui a dit, entr'autre, qu'il ne concevait pas comment la Russie se laissait ainsi mener par Votre Majesté, puisque cette puissance ne manquerait pas d'en être la dupe tôt ou tard".

ce Prince fait tout son possible pour embrouiller de plus en plus les choses.

Au reste, je viens d'autoriser le général-major de Lossow de se conformer aux nouvelles dispositions du général de Bibikow,[1] dont vous m'avez rendu compte.

Federic.

Nach dem Concept.

21525. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 22 novembre 1772.

J'ai reçu votre rapport d'hier; et pour ce qui est des affaires de Suède et de Pologne, je me réfère à mes ordres d'aujourd'hui au baron d'Edelsheim à Vienne,[2] dont vous trouverez ci-joint une copie. Mais quant au nombre de 40 000 hommes en Norwège, on m'a assuré qu'on peut répartir effectivement autant de troupes sur ce royaume,[3] et que 1 200 000 écus de revenus que le Danemark a tirés jusques ici de cette province, étaient le rapport clair et net de ce pays.

Au reste, ne doutant point que le double de la dépêche du baron Edelsheim du 15 de ce mois ne vous soit également parvenu, vous aurez soin d'adresser maintenant également l'exposé de mes droits sur la Pomérellie et autres districts de la Pologne au sieur Benoît et de l'instruire, en même temps, sur le concert qu'il doit prendre avec les ministres des deux cours impériales en conséquence des idées du prince de Kaunitz.[4]

Enfin je ne connais rien de plus ennuyant que la signature de toutes les notifications, qui m'a occupé aujourd'hui,[5] et comme le prochain mariage de la princesse Philippine[6] donnera de nouveau lieu à une pareille besogne, je veux m'en débarrasser tout de suite, et vous n'avez qu'à les faire expédier, en laissant la date en blanc, et les envoyer successivement à ma signature.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Über die Ziehung des Cordons in Polen. Bibikow wollte seine Truppen näher bei Warschau vereinigen, die Woywodschaft Rawa in den russischen Cordon einbeziehen, hingegen den District von Gostyn den Preussen überlassen. — [2] Vergl. Nr. 21523. — [3] Finckenstein bezweifelte, dass Gustav III. mehr als 20000 Mann in Norwegen vorfinden werde (vergl. S. 57). — [4] Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, Berlin 23. November. — [5] Es handelt sich um die Notificirung der Geburt des Prinzen Ludwig Ferdinand am 18. November. — [6] Auf Finckensteins Bericht vom 26. antwortet der König am 27. November, dass er den Ehecontract der Prinzessin bald zur Unterschrift erwarte.

21526. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, novembre 1772.]

Vous voyez bien où les Autrichiens en veulent venir; ils veulent augmenter leur portion, et voilà tout.

Federic.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 22. November, dass sie in der preussischen Deduction den Anspruch auf Zator, den auch Österreich in seiner Deduction erhebe, gestrichen hätten, „comme nous avons lieu de croire que, dans les circonstances présentes, [Votre Majesté] ne voudra pas Se disputer avec la cour de Vienne pour une prétention peu essentielle, laquelle peut lui être abandonnée, sans affaiblir la force des autres prétentions de Votre Majesté".

Nach der eigenhändigen Weisung auf dem Berichte der Minister.

21527. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 23 novembre 1772.

Pour le coup, j'ai lieu d'être satisfait de votre dépêche du 12 de ce mois; elle est intéressante par les arguments que vous m'y indiquez, et dont la France médite de se servir pour me brouiller avec les Autrichiens.[1] Ne perdez point cet objet de vue, mais donnez aussi une attention scrupuleuse aux autres points que je vous ai nommés dans mes ordres précédents.[2] Le phénomène en Norwège n'en est point un des moindres; c'en est plutôt, dans le moment présent, le premier, et j'attends d'un jour à l'autre en apprendre le dénoûment.

Il n'y a point de double péage à Danzig;[3] le port est sur mon territoire, et comme je suis obligé de l'entretenir, il est juste que j'en tire les droits. C'est un litige entre la ville de Danzig et moi, que je tâcherai d'accommoder à l'amiable.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

21528. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 novembre 1772.

Vous verrez par ce mémoire de la cour de Vienne[4] les desseins qu'elle forme. Je ne sais si les Russes voudront signer le mémoire

[1] Goltz berichtete, dass die französische Regierung den Grafen Wielhorski zwar nicht mit Geld unterstütze, aber ihm gerathen habe, „de faire sentir à son parti combien il serait essentiel de donner de la jalousie à la cour de Vienne sur la disproportion de sa quote-part du démembrement avec celle de Votre Majesté et de lui faire remarquer l'adresse avec laquelle Votre Majesté avait su masquer aux puissances contractantes la vraie valeur de Son acquisition". — [2] Vergl. Nr. 21492. 21514. — [3] Goltz berichtete: „Depuis quelques jours, surtout depuis la nouvelle de la prise de possession des acquisitions et surtout depuis le nouveau impôt de péage de Danzig, on recommence à parler beaucoup du sort de la Pologne." — [4] Gemeint ist der österreichische Entwurf des „acte secret", vergl. S. 65. Anm. 2.

que le prince Kaunitz leur envoie, par lequel ils s'engageraient de ne point renvoyer des troupes en Pologne que du consentement de nous autres. Il me semble aussi qu'il ne faudrait retirer les troupes de chez cette république qu'après qu'on eût pacifié ses troubles internes et assuré la destinée du Roi même.

Voilà de petites remarques; mais en voici de plus considérables. Comme je prévois que nous ne parviendrons pas facilement à dompter ces Polonais, je prévois qu'on en pourra venir à un second partage. Alors, si le cas existe, vous ferez de votre mieux pour que ma portion soit bonne. Ce qui serait à désirer alors, c'est Thorn, Danzig et de la Vistule une banlieue à la Warthe et tout le cours de cette rivière. Si cela en vient à ce second partage, vous direz simplement que j'ai tant de confiance en la Russie que je m'en remets entièrement à elle de mes intérêts. Cependant, avec votre habileté, vous en tirerez le meilleur parti que vous pourrez. Vous ne ferez point usage de ce qui regarde ce nouveau partage, à moins que les choses n'en viennent au point qu'on le veuille régler.

L'extrait ci-joint de mes dernières lettres de France[1] vous fera voir aussi la conduite des Confédérés à la cour de Versailles et comment cette dernière cherche à nous brouiller avec la cour de Vienne.

Federic.

Nach der Ausfertigung; das (nicht vorliegende) Concept war wahrscheinlich eigenhändig.

21529. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 23 novembre 1772.

Les alliances dont vous faites mention dans votre dépêche du 10 de ce mois,[2] ne parviendront sûrement point à leur consistance. Il n'y a nulle apparence que la Russie y pense, et quand même son ministre à Londres y inclinerait, elle serait positivement d'un sentiment contraire. La scène de Norwège animera trop sa cour contre la Suède, et c'est ce nouveau phénomène qui exige à présent toute votre attention pour pénétrer comment il sera envisagé par la cour où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 21527. — [2] Jeanneret de Dunilac berichtete: „Il me revient d'assez bon endroit qu'avant la révolution en Suède il aurait été question entre cette cour et celle de Russie de former des alliances avec celles de Stockholm et de Copenhague, moins pour être allié de ces deux puissances que pour faire naître une occasion naturelle de rapprocher Votre Majesté de l'Angleterre."

21530. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A POTSDAM.

Potsdam, 23 novembre 1772.

Si vous pensez servir deux maîtres à la fois à la cour de Londres, je ne vous empêcherai point d'accepter les offres que le landgrave de Hesse-Cassel pourrait vous faire. Mais c'est à vous à consulter vos forces et à prendre ensuite le parti le plus convenable.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

21531. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 24 novembre[2] 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois. Tout revient, à l'égard de la Norwège, au seul point, savoir s'il y arrivera une révolution ou non. Si elle a effectivement lieu, on peut compter que le roi de Suède en profitera, et qu'alors la guerre sera inévitable. Au cas donc que la cour de Copenhague n'ait que de troupes nationales dans ce royaume à opposer à ce Prince, il n'y trouvera pas grande résistance et viendra bientôt à bout de son dessein; mais si, outre cela, elle y a également envoyé des régiments danois, ce dont vous aurez soin de m'informer, vous me mettrez à même, surtout si vous pouvez me dire avec certitude à combien de milliers d'hommes se montent ces derniers, de juger aisément par là de la tournure que cette entreprise pourra avoir. Je suis sûr, ainsi que je vous l'ai déjà donné à connaître, que la cour où vous êtes, doit être présentement aux regrets d'avoir renvoyé, comme elle a fait, le comte de Saint-Germain et de se voir privée, dans ces circonstances, des lumières de ce général expérimenté.[3]

Quoi qu'il en soit, je juge par tout ce que vous venez de me mander, qu'il faut s'attendre, d'un jour à l'autre, à apprendre la nouvelle de la révolution de Norwège.[4] Vous prétendez d'ailleurs que la France a fourni deux millions à la Suède,[5] sans dire cependant si ce sont des livres ou des écus que l'on doit entendre par là; si ce ne sont que des

[1] Am 24. November gestattet der König dem Grafen Maltzan, im Hinblick auf die Familienverbindung mit Landgraf Friedrich II. und auf den geringen Umfang der Geschäfte, die Übernahme des hessischen Gesandtschaftspostens, mit der Maassgabe, dass bei einem Conflict der beiderseitigen Interessen die preussischen den Ausschlag zu geben hätten. — [2] Vom 24. November ein Schreiben an Prinz Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 571; desgleichen an die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen, ebenda, Bd. 24, S. 246. — [3] Vergl. S. 42. — [4] Arnim führte aus, dass ein Angriff Gustavs III. auf Norwegen wahrscheinlich sei; er berief sich dafür auf dessen Charakter und feindliche Gesinnung gegen Dänemark, wie auf die hülflose Lage Christians VII., „sans troupes, sans munitions et enfin sans bons généraux". Ferner äusserte Arnim die Befürchtung, „que, si le roi de Suède renonce pour cette fois à ses projets, que ce ne soit pour d'autant mieux les exécuter à la première occasion". Er fügte hinzu, dass Gustav III. bereits mit 7000 Mann drei Meilen von der norwegischen Grenze stehe. — [5] Vergl. S. 9. Anm. 1.

livres, cela ferait approchant 500 000 écus. Vous n'oublierez donc pas de vous expliquer plus clairement là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

21 532. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 10. November, er habe dem Grafen Panin eröffnet, dass der König im Hinblick auf Österreich rathe, die Verhandlungen mit der Pforte ohne die Theilnahme Zegelins und Thuguts zu führen; Zegelin könne den Russen ebenso werthvolle Dienste in Konstantinopel leisten.[1] „Panin a pris cette déclaration de Votre Majesté comme une nouvelle preuve de Son amitié véritable pour la Russie, et il a avoué qu'elle Lui devait les plus grandes obligations pour les offices d'une amitié sincère et désintéressée qu'Elle lui avait rendus pendant toute la guerre avec les Turcs."

Solms berichtet über die Danziger Streitfrage: „Votre Majesté aura vu, par mon rapport du 23 d'octobre,[2] qu'on ne Lui conteste pas Son droit sur la rive gauche de la Vistule, comme appartenante incontestablement au territoire d'Oliva; mais on La prie seulement de n'en point user en toute rigueur, pour ne pas exciter les clameurs et le ressentiment de toutes les nations contre le payement des douanes au passage et pour ne pas ôter à la ville son état politique, qui consiste, en partie, dans l'indépendance de son port de toute autre domination que la sienne, que l'impératrice de Russie a comprise tacitement dans la garantie qu'elle a donnée à la ville pour la conservation de sa liberté, et que Sa Majesté Impériale a fait valoir auprès de Votre Majesté comme un motif pour L'engager à renoncer à la possession de Danzig, et en faveur duquel Votre Majesté lui a promis aussi de l'exclure de Ses nouvelles acquisitions.[3] Maintenant que Votre Majesté suit à la lettre de Sa promesse, en ne prétendant point à la possession de la ville, mais qu'Elle S'éloigne un peu de l'esprit qui, selon l'opinion de la cour d'ici, a compris tous les droits dont jouissait la ville, on se regarde ici, pour dire la chose avec vérité, comme surpris, et on se fait des reproches d'avoir manqué de prévoyance et de n'avoir pas stipulé clairement ce qu'on entendait par l'indépendance de Danzig. S'il y avait dans le Conseil de l'impératrice de Russie encore des gens animés de l'esprit du feu chancelier Bestushew, je craindrais que cette affaire ne fût relevée avec aigreur, et je ne répondrais pas même de ce que ferait le comte Orlow, s'il avait encore voix en chapitre . . .

Pour ce qui regarde le sieur de Saldern, Votre Majesté peut être persuadée qu'il ne Lui rendra pas de mauvais offices. Il m'a dit qu'il avait pris des engagements solennels de ne rien faire pour contrecarrer Ses desseins sur Danzig, et qu'il les observerait fidèlement. Pour le présent, sa situation n'est pas encore la même qu'avant son départ.[4] On l'a reçu un peu froidement à la cour, et il paraît que le comte Panin lui-même veut lui faire sentir qu'on n'est pas content de son ambassade. Il ne le consulte pas sur les affaires de Pologne et le laisse entièrement désœuvré jusqu'ici; mais comme je ne doute pas que cela se raccommode, j'espère aussi de pouvoir compter sur la coopération du sieur de Saldern pour appuyer notre cas.

Quant au sieur de Durand, il n'a pas sonné le mot encore sur Danzig ni sur aucune chose qui ait du rapport aux affaires de Pologne." Durand sei zu spät gekommen, um die Theilung Polens zu verhindern, und werde vielleicht nur ein Jahr in Russland bleiben. „J'espère, Sire, que cet homme ne sera pas à craindre, d'autant moins qu'il n'y a heureusement personne ici qui veuille s'attacher à la France ou qui soit contraire à l'union des trois puissances; tout le monde, au contraire, désire sa conservation."

[1] Vergl. Bd. XXXII, 583. — [2] Vergl. Nr. 21469. — [3] Vergl. Bd. XXXI, 861—863. — [4] Als Gesandter nach Polen.

Potsdam, 24 novembre 1772.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 10 de ce mois, toute la justice que le comte de Panin continue de rendre à mes sentiments pour la Russie. Je ne les démentirai sûrement jamais; bien au contraire, plus ce ministre apprendra-t-il à me connaître, et plus reconnaîtra-t-il dans ma façon de penser et d'agir l'allié le plus fidèle et le plus zélé de sa cour.

Je ne vous sais pas moins de gré des éclaircissements que vous me donnez au sujet du sieur de Saldern. Je lui ai toujours reconnu un caractère extrêmement vif, et il est bien vrai que, par les excès de sa vivacité, il a souvent indisposé bien du monde contre la Russie dont il aurait pu gagner l'amitié par un peu plus d'affabilité et de douceur.

Au reste, mes ordres d'hier[1] vous auront fait voir de nouveau que, dans le fond, l'Autriche n'est pas contente de la portion qu'elle a obtenue du démembrement de la Pologne. Elle a trop bon appétit pour en être satisfaite, et comme la proximité de la paix avec la Porte ne lui laisse guère d'espérance de tourner ses vues du côté de la Hongrie, elle voudrait au moins que nos portions en Pologne fussent agrandies. C'est là le but des propositions du prince de Kaunitz, et il paraît clairement par le mémoire que je vous ai communiqué en copie,[2] que ses vues portent sur un tel agrandissement. Pour moi, je puis être, en quelque façon, assez indifférent à tout cela. Si ses propositions sont accueillies en Russie, et qu'en conséquence on pense effectivement à augmenter nos portions, je ne manquerai pas d'y avoir ma part. Si, au contraire, on les laisse dans l'état où elles sont, j'y acquiescerai également.

Quant à la ville de Danzig, je suis bien aise de savoir maintenant comment on pense véritablement à ce sujet à la cour où vous êtes. J'y compasserai mes démarches pour arranger cet article sans bruit et sans éclat; je n'attends qu'une réponse encore pour dépêcher mon homme à Danzig et pour entamer la négociation dont je vous ai déjà parlé, avec le magistrat de cette ville.[3] La saison même paraît la favoriser. La navigation commence à reposer; ainsi que le commerce; de sorte que j'espère de trouver ma partie adverse plus disposée à un accommodement, et peut-être qu'au printemps prochain, où le commerce et la navigation reprennent leur vigueur ordinaire, tout sera réglé à l'amiable. De toutes les puissances étrangères il n'y a que l'Angleterre qui regarde avec des yeux extrêmement jaloux que je reste maître de ce port, et qui anime le plus les autres contre moi. Je tâcherai d'apaiser ses clameurs, et je m'occupe déjà à trouver des moyens propres à les apaiser.

J'espère même que mes peines ne resteront pas sans effet, et je voudrais seulement que je puisse dire autant de la nouvelle scène en

[1] Nr. 21528. — [2] Vergl. S. 70. — [3] Vergl. S. 21 und 37.

Norwège. Il est vrai que jusques ici il n'y a encore que des soupçons bien forts contre le roi de Suède, et qu'il faut attendre si la révolution en Norwège éclatera ou non. Je crains que toute cette histoire ne fasse un très grand bruit à la cour où vous êtes, et ne l'anime encore davantage contre le roi de Suède. En attendant elle y trouvera aussi, à ce que je crois, un motif de plus de hâter la conclusion de sa paix avec la Porte pour pouvoir agir plus librement contre la Suède.

Les affaires de Pologne d'ailleurs, au lieu de s'apaiser, paraissent plutôt s'agiter de nouveau, et il y a surtout du côté de Posnanie un prince de Sulkowski qui a formé le dessein de rendre la Grande-Pologne entièrement indépendante.[1] Mes avis de France que vous aurez trouvés à la suite de mes derniers ordres, vous auront aussi fait voir que les Confédérés ne sont pas non plus rien moins que tranquilles;[2] de sorte que la pacification de Pologne rencontrera encore bien des difficultés, et que peut-être nous serons au printemps prochain, avant que tout soit apaisé et tranquille.

Enfin, malgré tout ce que vous me dites du sieur Durand, je reste dans mon idée que le comte Panin ne saurait mieux faire que de le faire observer et éclairer de près. Adroit et intrigant au possible, on doit s'attendre de sa part qu'il se plaira à ourdir quelque trame à la cour où vous êtes, et ce ne sera sûrement que l'impossibilité seule qui le retiendra de satisfaire son penchant et sa passion à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

21533. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN BERLIN.

Potsdam, 25. November 1772.

Obgleich nach dem in Abschrift angeschlossenen Bericht Meines Geheimen Raths Tietz zu Danzig vom 20. dieses Monats der dasige Magistrat allen Vergleich über die Zolleinnahme von sich weiset,[3] so will Ich doch dazu durch Euch nach der Euch bereits eingehändigten Instruction[4] noch einen neuen Versuch machen. Tretet also nunmehro Eure Reise nach Danzig ohne geringsten weiteren Anstand an und thut Euer möglichstes, Meine Absichten zu erreichen; Ich werde Mich dagegen erzeigen als etc.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 51. — [2] Vergl. S. 71. — [3] Wie Tietz berichtete, hatte der Magistrat die von ihm verlangte Abordnung einer Deputation zur Verhandlung mit ihm abgeschlagen, „unter dem Vorwande, dass die ihrem Könige schuldige Pflicht der Treue es nicht erlaube, ohne dessen Bewilligung sich in eine dergleichen Conférence über ihre Angelegenheiten einzulassen“ (vergl. S. 32). — [4] Vergl. S. 37.

21534. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Potsdam, 25 novombre 1772.

Le premier coup d'essai d'accommoder mes différends avec la ville de Danzig vient de manquer; le magistrat décline entièrement d'écouter mes propositions, sous le spécieux prétexte de ne pouvoir entrer en négociation sans l'aveu du roi de Pologne.[2] Ce refus ne me rebutera cependant point, je lui dépêcherai plutôt un de mes conseillers privés de finances pour voir s'il n'y a pas moyen d'arranger cette affaire d'une manière convenable pour le bien général du commerce.[3]

Nach dem Concept. Federic.

21535. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 25 novembre 1772.

Les nouvelles des vues du roi de Suède sur la Norwège sont effectivement telles que je vous les ai communiquées, et que, selon votre dépêche du 18 de ce mois, on les a également reçues à la cour où vous êtes.[4] Jusques ici je n'en ai encore point d'autres, et dès que j'en apprendrai de plus détaillées, je ne tarderai point de vous en faire part pour en avertir le prince de Kaunitz. Toutefois j'espère encore que ces nouveaux troubles n'éclateront point dans un embrasement général, et qu'on trouvera peut-être encore moyen de les apaiser à temps.

Quant aux affaires de Pologne et leur pacification, vous paraissez n'avoir pas bien saisi l'idée du prince de Kaunitz.[5] Il menace les Polonais par la perspective d'un second démembrement, et comme le plus grand nombre de ces citoyens ne consentiront point à la cession du premier et ne s'accommoderont point à la manière dont on veut pacifier leur patrie, ce ministre pourrait bien faire réussir l'entreprise d'un second partage. Pour moi, je ne m'y opposerai point. Si ce second partage a lieu, j'y aurai ma part, cela va sans dire; si, au con-

[1] Nach Vermerk der Cabinetskanzlei ist obiger Erlass „in simili" ergangen an Edelsheim, Goltz, Arnim, Thulemeier, Jeanneret de Dunilac und an Benoît (vergl. Nr. 21536). — [2] Vergl. Nr. 21533. — [3] Vergl. Nr. 21533. — [4] Edelsheim berichtete: „On a déjà ici de Stockholm même à peu près les mêmes nouvelles que Votre Majesté a reçues de Copenhague (vergl. Nr. 21476). Toutefois le prince Kaunitz a de la peine à se persuader qu'elles soient entièrement fondées." — [5] Edelsheim berichtete, dass nach Reviczkys Meldung Benoît und Stackelberg die von Panin vorgeschlagenen gütlichen Mittel (vergl. S. 12) als ganz unannehmbar und unzweckmässig betrachteten. „Le plan du prince Kaunitz (vergl. S. 65) n'est en effet pas à beaucoup près si couteux, et dans l'incertitude du sort des provinces qui restent à la Pologne, il paraît que des menaces et des démonstrations vigoureuses détermineront plus promptement ces faibles citoyens que de bonnes paroles."

traire, il reste au croc, je m'en consolerai, je me bornerai à ma première portion comme les deux autres puissances. Dans ce dernier cas, il nous suffira, à la vérité, pour nous en particulier, d'obtenir la cession formelle par la Diète; mais je ne crois pas pour cela que nous puissions retirer nos troupes des autres districts de la Pologne, avant d'avoir pourvu à l'entretien du Roi. En effet, et si les Polonais ne voient une fois nos troupes que dans l'éloignement, ils renouvelleront leurs chicanes tant sur cet article que sur tous les autres qui restent encore à arranger avec eux, et auxquels nous ne les ferons sûrement pas consentir, à moins de laisser nos troupes jusques à l'arrangement complet aux environs de Varsovie.

N'oubliez pas de faire confidemment part de tout ceci au prince de Kaunitz, et si vous avez quelques nouvelles positives des arrangements que la cour où vous êtes, a faits dans les provinces de sa portion, faites-m'en incessamment part. Je serais bien aise de savoir si elle y a adopté les mêmes principes d'administration que j'ai suivis.

Nach dem Concept. Federic.

21536. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 novembre 1772.

Je vois avec plaisir, par votre dépêche du 18 de ce mois, que les idées que je vous ai fournies sur la Pologne par mes ordres du 5, vous mettent à même d'envisager maintenant, comme il faut, les choses relativement à ce royaume.[1]

Le précis de la déclaration que le prince Kaunitz propose de faire là où vous êtes, que je vous ai également communiqué par mes ordres précédents,[2] vous donnera aussi à connaître que l'opinion de ce ministre autrichien est que l'unique moyen pour porter les Polonais à faire la cession et renonciation aux districts que nous exigeons, sera celui d'augmenter nos portions, afin de les forcer, par la perspective des suites de leur obstination, à finaliser promptement toute cette affaire. De quelque manière qu'on s'y prenne, cela me sera toujours assez indifférent. Si l'augmentation de nos portions a lieu, j'y gagnerai pareillement de mon côté; mais si elle ne se fait pas, je n'y perdrai rien non plus.

En attendant et quoi qu'il en arrive, n'oubliez pas de flatter toujours de votre mieux le baron de Stackelberg et d'employer, d'une manière qu'il ne puisse s'en trouver choqué, les moyens que je vous ai suppédités, pour captiver ce ministre et le mettre dans mes intérêts.[3]

[1] Benoît berichtete: „Il était grand temps, Sire, que Votre Majesté voulût bien m'ouvrir Ses idées sur la Pologne, ainsi que l'ordre du 5 du courant (Nr. 21464) m'en met au fait, comme nous n'en sommes encore qu'aux simples exhortations et les termes généraux avec les Polonais." — [2] Vergl. Nr. 21524. — [3] Vergl. Nr. 21464.

Benoît erhält Mittheilung von dem auf seine Erinnerung auch an die westpreussischen Castellane ergehenden Verbot, sich in dieser Eigenschaft zum polnischen Reichstag zu begeben (vergl. S. 21. 22), sowie von der Sendung Reichardts nach Danzig (vergl. Nr. 21534).

Nach dem Concept.

Federic.

21537. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 25 novembre 1772.

Tout ce que, suivant votre dépêche du 20 de ce mois, on impute à l'Électrice douairière à l'égard de ses tripotages avec les mécontents polonais, et les idées baroques qu'on lui prête sur ce royaume,[1] ne me surprennent point. J'y ajoute facilement foi et ne doute pas que de pareilles vues ne l'engageront à y employer encore le peu d'argent qu'elle peut avoir.

En attendant, je ne sais si on s'en trouvera mieux des arrangements dont vous faites mention, pour placer à la tête des différents départements de la cour où vous êtes, des roturiers.[2] Peut-être aussi n'est-ce que par défaut de trouver dans la noblesse des sujets capables de remplir ces postes, que l'on y a recours. Dans ce cas, il y a toute apparence que celle-ci ne s'applique plus si fort comme autrefois aux études, puisque, sans cela, il est à croire qu'on y regorgerait parmi elle de personnes propres à y être employées.

Vous ferez parvenir, au reste, d'une manière convenable la lettre ci-jointe[3] à son adresse.

Federic.

Nach dem Concept.

21538. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 26 novembre 1772.

Votre réponse au ministre de Russie, dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 13 de ce mois,[4] est très sensée; elle explique

[1] Borcke berichtete, man schreibe der Churfürstin-Wittwe den Plan zu, „de procurer la couronne de Pologne à l'électeur de Bavière son frère. Cette Princesse est tellement imbue de l'idée que le roi de Pologne d'à présent ne saurait rester sur le trône, qu'aucun évènement ne saurait la détromper à cet égard. Elle a rassemblé en Bavière tous les débris des Confédérés.“ — [2] Borcke berichtete über die Nobilitirung von drei Verwaltungsbeamten. „Le public croit que tous les trois sont destinés, à la première vacance, à diriger en chef le département dans lequels ils travaillent actuellement.“ — [3] Die Antwort des Königs vom 25. auf das Dankschreiben des Prinzen Xaver, Dresden 14. November, für die Bewilligung des Passes (vergl. S. 54). Der König schreibt: „J'ai saisi cette occasion de faire plaisir à Votre Altesse Royale, avec le même empressement avec lequel je profiterai de toutes celles qui pourraient se rencontrer dans la suite.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [4] Jeanneret de Dunilac hatte Mussin Puschkin von der Äusserung Rochfords betreffend die Neigung Englands,

parfaitement bien mes sentiments et mes dispositions, et elle a trouvé, par conséquent, toute mon approbation.

Au reste, ce que vous ajoutez sur la façon de penser de la cour où vous êtes, relativement à la Suède,[1] indique qu'il y a eu quelque variation. Ce qu'il y a de certain au moins, c'est qu'elle a donné les assurances les plus fortes au Danemark qu'elle ne laisserait point passer de vaisseaux français par la Manche pour aller au secours de la Suède; de sorte que vous ne négligerez rien pour percer le voile qui cache les véritables intentions de cette cour, et pour en approfondir le mystère.

Nach dem Concept. Federic.

21539. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 novembre 1772.

L'Angleterre pense toujours à des alliances dans le Nord. La copie ci-jointe de mes dernières lettres de Londres du 13 de ce mois[2] en fournit une nouvelle preuve. Elle vous apprendra en même temps la réponse sage et sensée que mon secrétaire d'ambassade a donnée à ce sujet au ministre de la cour de Russie. Elle explique parfaitement bien mes sentiments et dispositions. Très satisfait de mon alliance avec la cour où vous êtes, je n'en demande point d'autres. D'ailleurs l'on ne se trompe sûrement pas en attribuant ce désir de l'Angleterre à l'appréhension où elle est d'une guerre avec la France. De tout temps elle n'a recherché des alliances que lorsqu'elle a senti le besoin qu'elle en a; mais toutes les fois qu'il s'est agi d'être fidèle aux engagements réciproques qu'elle a pris par de pareilles liaisons, elle a fait la sourde et a cherché mille prétextes spécieux pour s'en dispenser.

Nach dem Concept. Federic.

21540. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A POTSDAM.

Potsdam, 26 novembre 1772.

La dépêche de mon secrétaire d'ambassade de Jeanneret de Dunilac à Londres, en date du 13 de ce mois,[3] me paraît assez intéressante pour vous la communiquer ci-joint en copie. Elle vous donnera une

Allianzen im Norden zu schliessen (vergl. Bd. XXXII, 551), unterrichtet, mit dem Zusatz, „que Votre Majesté paraissait si contente des alliés qu'Elle avait, que j'oserais présumer qu'Elle ne pensait pas à en augmenter le nombre, et supposé qu'Elle en eût les dispositions, il pouvait être persuadé qu'elles ne seraient jamais qu'en faveur de sa cour".

[1] Jeanneret de Dunilac berichtete: Le ministère britannique „peut-être dans le fond de l'âme n'est pas si fâché de la révolution de Suède qu'il voudrait le faire croire." — [2] Vergl. Nr. 21538. — [3] Vergl. Nr. 21538.

idée succincte des dispositions de cette cour, tant pour une alliance à former dans le Nord que relativement à la révolution de Suède. Ce dernier article cependant exige quelques éclaircissements ultérieurs, et je ne saurais le combiner surtout avec les assurances que je sais que cette cour a données au Danemark de ne point permettre le passage de la Manche à tout vaisseau français qui voudrait porter quelque secours en Suède.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21541. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 27 novembre 1772.

Madame ma Sœur. Je ne doute pas, Madame, des sages mesures qu'on ait prises en Danemark pour se garantir d'une irruption imprévue,[1] et je ne crois pas que le roi de Suède ne réussisse, à moins qu'il n'y ait un soulèvement général en Norwège. C'est ce qui décidera de toute cette entreprise.

Votre Majesté compte plus sur mon crédit que je n'y compte moi-même.[2] L'ascendant de la France est si puissant en Suède que la voix et les avis des proches n'y trouvent aucun accès. D'ailleurs, comme j'ai eu la satisfaction de vous le mander,[3] Madame, dans l'absence du Roi toutes les déclarations que je pourrais faire, conjointement même avec la Russie, ne porteraient point coup, parcequ'ou le coup est frappé ou bien le projet est déjà manqué. Mais, dès qu'on en saura les suites, et que la cour de Russie se sera concertée sur cet évènement, les déclarations ne manqueront pas de se faire et d'être soutenues. D'ailleurs, Madame, le comte Dönhoff, qui réside de ma part à Stockholm, a demandé un congé de quelques mois pour se rendre sur ses terres,[4] et le résident qui se trouve à cette cour, n'y mettrait pas le même poids. Nous aurons bientôt des lettres de Russie, et nous pourrons agir alors. Après tout, Madame, il faudra laisser passer cet hiver et attendre le printemps; car toutes les déclarations qui ne sont pas soutenues par la

[1] Die Königin-Wittwe Juliane Marie berichtete, 21. November (ohne Ort), über die Maassnahmen für den Unterhalt der dänischen Armee. — [2] Juliane Marie schrieb: „Une parole de la part de Votre Majesté suffirait pour arrêter notre voisin inquiet et turbulent au milieu de sa carrière, par quoi Elle préviendrait peut-être que la guerre ne s'allume dans le Nord ... Votre nom seul vaut une armée, et je crois que, pour décourager toute la nation suédoise, il suffirait que Votre Majesté Se déclarât pour nous et contre l'entreprise du roi de Suède. Mais, si Elle croit ne devoir parler avant la Russie (vergl. Nr. 21478), votre sagesse m'en impose le silence. Cependant je ne dois pas vous laisser ignorer que les ministres de Russie ici [Simolin] et à Stockholm ne cachent point à celui de Suède les sentiments de leur souveraine à notre égard; je souhaiterais, s'il m'est permis de le demander, que celui de Votre Majesté oserait en faire autant, et je suis sûre que ceci ferait l'effet que je désire." — [3] Vergl. S. 60. — [4] Vergl. S. 48.

force, ne font que de faibles impressions. Je suis avec toute la considération possible, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

21 542. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 27 novembre 1772.

L'opinion que les choses en viendront à une brouillerie ouverte entre le Danemark et la Suède, paraît se confirmer de plus en plus par tout ce que votre dépêche du 21 de ce mois renferme à cet égard.[1] La révolution en Norwège, comme je vous l'ai déjà dit, en décidera, et si elle a lieu, la guerre entre ces puissances est assurée et inévitable. Il s'agirait de savoir si c'est la nation entière de ce royaume qui est portée à la révolte, ou seulement la plus grande ou bien la moindre partie d'elle. Mandez-moi ce que vous savez à ce sujet, et ayez soin de me marquer également à combien on évalue approchant le nombre total des habitants de ce pays.

Federic.

Nach dem Concept.

21 543. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Prinz Heinrich schreibt, Rheinsberg 24. November: „Vous daignez, mon très cher Frère, me faire le tableau de la situation de l'Europe;[2] ce qui m'est[3] le plus agréable, en le contemplant, c'est de voir que vous y êtes la principale personne. Quelque chose que vous entrepreniez, vous êtes comme la cheville ouvrière, tous les autres ressorts suivent l'impulsion de celle-là.

Il est vrai que dans les affaires de la Suède vous trouverez des obstacles, mais je n'en suis pas moins assuré qu'après l'agitation qui doit nécessairement arriver après les évènements que le roi de Suède fait naître, que vous trouverez, mon très cher frère, des moyens par lesquels ma sœur et sa famille seront sauvées, et que du moins leur situation deviendra par vos soins supportable. Le roi de Suède a voulu suivre la maxime qu'il faut prévenir ses ennemis. Elle est, sans doute, admirable, mais, pour la soutenir, il faut un grand cœur, un grand courage et de grande force. Vous faites envisager sa véritable situation. Outre les ennemis au dehors il aura tous ceux de son pays, et après avoir joué pendant quelque temps le rôle de roi, il se verra précipité dans un abîme de malheur. J'ai reçu une lettre de ma sœur; elle ne s'explique pas clairement, mais autant que j'en puis juger, elle n'est pas satisfaite et ne prévoit pas un grand bonheur.

[1] Nach Arnim stand Gustav III. mit einem Truppencorps dicht an der norwegischen Grenze. Arnim berichtete ferner über eine schwedische Anleihe in Amsterdam, über Kanonentransporte, Concentrirung der Truppen an der norwegischen Grenze und über den, zufolge den letzten Nachrichten aus Stockholm, erlassenen Befehl, „que l'armée fût absolument complète sur l'ancien pied de 66 000 hommes, et cela pour le 12 janvier au plus tard". — [2] Vergl. Nr. 21 518. — [3] Vorlage: „n'est".

Je ne puis m'empêcher de bénir les casuistes, qui ont persuadé l'Impératrice-Reine que c'est une œuvre méritoire de dépouiller des barbares; il faut espérer que ce dernier sentiment l'emportera, et que l'Impératrice étouffera ses scrupules, qui sont à cette heure si hors de saison, pourvu que les Polonais persistent dans leur esprit de contradiction. Je crains toujours qu'on les ramène à des vues qu'il serait pour eux plus sage de prendre; c'est une nation si lâche qu'on ne peut jamais compter sur le parti qu'ils ont pris; quelque ferme qu'il paraisse, ils en changent bientôt ensuite. J'avoue que je fais bien des vœux pour ce nouveau partage, et que je souhaite du fond de mon cœur de vous voir jouir, mon très cher frère, de tous les avantages qui en résulteront pour vous.

La bonté que vous avez eue de permettre, mon très cher frère, au prince Frédéric[1] de me rendre visite, me remplit de gratitude."

[Potsdam] 27 novembre 1772.

Mon très cher Frère. La part que vous prenez, mon cher frère, à tout ce qui me regarde, me fait un sensible plaisir; en effet, nos intérêts sont les mêmes, il n'y en a pas deux. Nos deux grandes cours[2] sont à présent occupées à imaginer des moyens pour pacifier la Pologne, mais avec cette nation, qui n'a ni jugement ni conduite, elles y perdront leur latin. Cette affaire traînera jusqu'au mois d'octobre de l'année prochaine.

On me mande du Danemark que le roi de Suède est déjà sur la frontière de la Norwège avec un corps de troupes de 12 000 hommes et du canon pour les sièges.[3] Nous attendons donc à présent le moment qu'il aura passé le Rubicon. Je crois bien que ma sœur est inquiète; cependant, dès que le premier pas était fait, savoir celui de s'être rendu souverain, il ne pouvait plus éviter la guerre, et si son expédition en Norwège lui réussit, il sera du moins plus en état de résister, par la suite, à ses ennemis. J'avoue, mon cher frère, que je suis très occupé du sort de ma sœur, et que, si cela se pouvait, je voudrais lui rendre un meilleur service que celui précisément de l'empêcher de périr; toutefois je ne prévois que trop que, dans le cas où je me trouve, c'est tout ce que je pourrai faire pour elle.

En attendant je m'imagine que la bonne humeur du prince Frédéric vous empêchera, mon cher frère, d'engendrer mélancolie. Mon frère Ferdinand m'a choisi pour être parrain de son fils,[4] je vais demain à Friedrichsfelde pour m'acquitter de ce pieux devoir; ma sœur Amélie y sera aussi, et nous serons en famille. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de toute la tendresse et la considération avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] Auf sein Gesuch vom 14. hatte der König am 15. November dem Prinzen Friedrich von Braunschweig erlaubt, Prinz Heinrich in Rheinsberg zu besuchen. — [2] Österreich und Russland. — [3] Bericht Arnims, Kopenhagen 21. November. — [4] Prinz Ludwig Ferdinand, vergl. S. 69.

21544. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

[Potsdam] 27 novembre 1772.

Madame ma Cousine. Il vaut beaucoup mieux être naturel que de se déguiser. Vos inquiétudes, Madame, ne me paraissent pas étranges dans un moment critique qui va décider du sort d'une fille[1] que vous aimez. C'est dans la nature, et toute mère tendre en ferait autant. Je vous dirai, cependant, ma chère landgrave, que j'ai un pressentiment qui me porte à croire que votre fille emportera la pomme; il y a dix probabilités pour la chose, et une contre. Selon ce calcul, à moins d'un grand caprice de la Fortune, nous aurons gain de cause. Je compte d'apprendre, dans peu, que la paix sera signée avec les Turcs, et ce sera le précurseur des noces, auxquelles je ne danserai pas, mais auxquelles je m'intéresse beaucoup. Enfin, Madame, laissez passer encore trois mois, et j'espère que vous aurez une pleine satisfaction. Je me recommande à votre souvenir précieux, en vous assurant de tous les sentiments distingués avec lesquels je suis, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

21545. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 26. November, auf einen (nicht vorliegenden) Erlass gleichen Datums, mit dem der König Abschriften der Weisungen an Benoît, Edelsheim und Solms[2] übersandt hatte: „Le mémoire et la déclaration sur les affaires de Pologne que le prince Kaunitz a projetés, semblent effectivement autoriser le jugement que Votre Majesté en porte dans les susdites dépêches, et les vues d'agrandissement qu'Elle suppose à la cour de Vienne; mais il me paraît que ces mêmes vues se trouvent en quelque façon détruites par l'acte secret que cette cour propose à la signature de Votre Majesté et à celle de la cour de Russie,[3] et par lequel les trois puissances doivent s'engager dès à présent à se contenter de la portion qui leur a été assignée par le traité de partage, et à renoncer à toute prétention quelconque aux dépens de la Pologne, du moment qu'on sera parvenu, soit par menaces ou autrement, à se procurer une cession formelle sur les susdites possessions de la part du roi et de la république de Pologne. Les expressions de cet acte me paraissent si fortes et si positives que je ne vois pas comment la cour de Vienne pourrait vouloir étendre les bornes de ces mêmes possessions après un engagement pareil; et comme l'acte en question est assez superflu par lui-même, je serais presque tenté de croire que le baron d'Edelsheim a raison en supposant, comme il le fait dans sa dépêche d'hier,[4] que cette pièce a été motivée par quelque vue secrète, et que le prince

[1] Prinzessin Wilhelmine, vergl. Bd. XXXII, 648. Das Schreiben der Landgräfin Caroline liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 21535. 21536. 21539. — [3] Vergl. S. 65. — [4] Edelsheim hatte, Wien 18. November, berichtet: „Votre Majesté jugera... mieux que moi s'il peut y avoir là-dessous quelque finesse particulière, et si on voudrait peut-être par ce nouvel engagement lier indirectement les mains à Votre Majesté sur ce qui concerne le commerce et la ville de Danzig."

Kaunitz a cru devoir lier les mains à sa cour, afin de pouvoir exiger la même chose des deux autres puissances."

Potsdam, 27 novembre 1772.

Je ne sais si, dans votre rapport d'hier, vous pénétrez assez les vues du prince de Kaunitz dans son mémoire et dans le projet de son acte secret. Mais après y avoir mûrement réfléchi et combiné toutes les singularités de la conjoncture présente, il me semble que ce ministre doute, autant que moi, qu'il y aura moyen d'amadouer les Polonais et de les faire consentir à notre premier partage, et qu'en ce cas il pense effectivement à un second, et à mettre en exécution ce qu'il ne fait qu'indiquer, dans le moment présent, par ses menaces. Le temps seul nous fournira la meilleure clef à ce mystère de sa politique.

Nach der Ausfertigung. Federic.

21546. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 novembre 1772.

La copie ci-jointe est l'extrait d'une lettre de mon lieutenant-général prince d'Anhalt-Bernburg-Schaumburg. Vous me feriez plaisir, si vous trouvez moyen de seconder les vues des maisons d'Anhalt sur le bailliage de Walternienburg dont il est question.[1] Mais comme je sens, en même temps, toute la délicatesse d'une pareille proposition, j'abandonne aussi à votre jugement seul si vous croyez que je puisse la faire de bonne manière à Sa Majesté Impériale, ou s'il conviendra mieux que je n'y paraisse point du tout.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

21547. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 13. November, nach Mittheilungen von Panin, über die Eröffnungen des wiener Hofes betreffend die österreichische Vermittlung in Schweden.[2] Panin „m'a assuré aussi très positivement qu'outre ces ouvertures-ci elle n'avait rien fait insinuer qui pût la faire soupçonner de prendre de l'ombrage contre les vues de Votre Majesté sur la Poméranie suédoise; qu'il n'en avait été aucunement question ni dans l'entretien du ministre autrichien avec lui, ni dans celui du prince Kaunitz avec le ministre de Russie à Vienne, et que tous les deux n'avaient rien touché non plus de ce qui devait avoir le moindre rapport aux différends de Votre Majesté avec la ville de Danzig; au lieu desquels il a ajouté fort amiablement

[1] Prinz Franz Adolf bat, Halle 24. November, den König, Katharina II. zur Fürsprache bei dem chursächsischen Hofe zu bestimmen, damit die Belehnung „auch auf die übrigen Anhaltinischen Vettern" ausgedehnt würde, da andernfalls Walternienburg nach Aussterben der männlichen Zerbster Linie an Chursachsen zurückfiel. — [2] Vergl. S. 2.

et comme de son particulier seulement qu'il était persuadé que Votre Majesté daignerait écouter la voix de l'équité, et qu'Elle voudrait Se rappeler la promesse qu'Elle avait donnée à Sa Majesté l'Impératrice, savoir qu'en considération de son intercession et par égard pour la garantie qu'elle avait donnée à cette ville pour la conservation de son indépendance, Elle n'empiéterait point sur sa liberté, et que Sa Majesté Impériale croyait qu'il avait été sous-entendu aussi qu'Elle ne gênerait pas son commerce."[1]

Potsdam, 28 novembre 1772.

Le prince de Kaunitz m'a fait faire sur les affaires de Suède à peu près les mêmes insinuations que, selon votre dernière dépêche du 13 de ce mois, il a fait passer en Russie.[2] Mais autant que j'en puis juger, elles ne produiront pas un grand effet à la cour où vous êtes; bien au contraire, il paraît très probable que, la guerre avec les Turcs étant une fois terminée par une bonne paix, celle avec la Suède commencera tout de suite. Les nouvelles que j'ai reçues de ces contrées, portent que le roi de Suède est arrivé avec quelques troupes sur les frontières de la Norwège,[3] mais jusques ici elles ne sonnent encore mot de la prétendue révolution dans ce royaume; de sorte qu'il faut attendre si elle aura effectivement lieu ou si l'on n'a fait que la présumer.

En attendant je vous proteste que, pour mon personnel, je n'ai aucune vue sur la Poméranie suédoise, et vous sentez bien que des conquêtes à faire sur des princes qui m'appartiennent de si près, par les tendres liens de sang qui m'unissent à eux, répugnent trop à ma façon de penser pour en concevoir seulement l'idée. Aussi suis-je fermement résolu de ne me permettre dans toute cette affaire aucune démarche qui ne soit parfaitement conforme à mes engagements, et la cour où vous êtes, peut compter que je ne négligerai jamais de les remplir avec la dernière fidélité et exactitude.

Pour ce qui est des clameurs des Danzicois, je ne vous dissimulerai point qu'elles me donnent bien du chagrin. Je vous ai déjà informé que la première tentative d'entrer avec eux en négociation a été entièrement infructueuse, et que, pour combler leur mesure, je leur ai dépêché un second député,[4] pour voir s'il n'y a absolument point de moyen de les engager à prêter l'oreille à mes propositions. Je n'ai aucune idée de troubler cette ville dans ses droits et dans ses libertés, et je respecterai toujours les engagements que j'ai pris à cet égard avec la Russie; mais le premier boute-feu dans tout ceci, c'est le consul britannique qui réside à Danzig.[5] Cet homme prend à tâche de les animer contre moi et de les éloigner de toute idée d'accommodement, et c'est ce qui m'a engagé d'instruire amplement sur ce sujet le comte de Maltzan, qui retourne à son poste à Londres. Je souhaite que les insinuations qu'il va faire en conséquence, aient tout le succès possible, et, en atten-

[1] Vergl. S. 73. — [2] Vergl. Bd. XXXII, 541. 542. 606. — [3] Vergl. S. 81. — [4] Reichardt, vergl. Nr. 21534. — [5] Corry.

dant, la Russie verra au moins par là que je ne néglige rien pour terminer cette affaire à l'amiable.

Enfin, et quant au lieutenant de Fragstein,[1] vous sentirez bien vous-même que je ne saurais m'intéresser à un officier qui a pris service dans des troupes étrangères lors même qu'elles agissaient contre moi. Une telle conduite est trop révoltante pour être oubliée, et il n'a qu'à rester où il est. Je ne ferai aussi aucune réponse à la lettre que vous m'avez adressée de sa part, et vous n'avez qu'à l'instruire vous-même de ce que je viens de vous marquer à son sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 548. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 28 novembre 1772.

Voici un nouveau phénomène pour mes annales. Le nabob Hyder Ali de la côte de Malabar m'a dépêché un juif[2] avec la lettre ci-jointe en persan et des présents. Le porteur prétend qu'il y est question d'un établissement de commerce à former sur cette côte, et que ce Prince basané me fait des offres très avantageuses pour son succès. Le défaut d'une marine, il est vrai, ne me permettra point d'en profiter, et je me rappelle, à cette occasion, le fort Frédéricsbourg sur la côte de Guinée du temps de mon aïeul, le Grand Électeur.[3] Quoi qu'il en soit, je suis curieux de savoir le contenu de cette lettre, et, pour cet effet, vous aurez soin de m'en procurer une traduction fidèle par quelque savant, soit à Berlin, soit à Halle, qui entende bien le persan.

Au reste, voici ce que j'ai répondu aujourd'hui à la dépêche du comte de Solms du 13 de ce mois.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

21 549. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 29 novembre 1772.

Personnellement le roi de Pologne mérite sûrement quelque indulgence, et les expressions dans ses lettres dont le prince de Kaunitz, selon votre dépêche du 21 de ce mois, paraît si piqué,[5] sont aussi

[1] Fragstein, der bei Zorndorf gefangen und dann in russische Dienste getreten war, bat, Petersburg 2. November (a. St.), den König um Wiederaufnahme in das preussische Heer. — [2] Goldschmidt. — [3] Das Fort Gross-Friedrichsburg war 1683 angelegt und 1721 an Holland verkauft worden. — [4] Vergl. Nr. 21 547. — [5] Edelsheim berichtete: „Ce ministre est très piqué de la citation que le roi de Pologne a faite, vers la fin de sa protestation, d'une lettre de l'Impératrice-Reine du 26 janvier 1771, et dont le reproche tombe naturellement sur le prince Kaunitz. Il m'a fait confidemment l'aveu de sa sensibilité à ce sujet, et il m'a insinué . . . que, quand

peu à mettre à sa charge que ses autres démarches. D'un côté, il est sous la tutelle de ses oncles, les Czartoryski, qui se sont rendus maîtres de son esprit, et qui lui dictent, pour ainsi dire, ses paroles et ses actions, dans la vue de le brouiller avec la Russie pour parvenir d'autant mieux à leurs desseins. De l'autre, il est obsédé par une partie des Confédérés qui lui reprochent d'être d'une parfaite intelligence avec nous, et qui sont bien aises de l'animer également à nous dire des choses piquantes pour exciter notre indignation. C'est donc à ces boute-feux seuls qu'il faut attribuer tout ce qui se trouve d'indécent dans les lettres et les démarches de ce Prince, et, aussi longtemps que nos affaires avec lui restent en suspens, ainsi qu'elles continuent de l'être, il n'y a aucun changement à attendre de sa faiblesse. Mais dès que les trois cours seront une fois d'accord sur le plan de pacifier et d'arranger ces affaires, je suis persuadé que tout cela prendra une autre face.

Quant aux affaires de Suède, il paraît que le prince de Kaunitz n'en a pas encore une idée bien juste et claire.[1] Comme je crois connaître en partie les nœuds de la conduite du Roi dans cette rencontre, vous n'avez qu'à en informer en confidence ce ministre. Le ministre de Russie qui réside à Stockholm, y a donné à connaître assez intelligiblement que sa cour n'était rien moins que satisfaite de la dernière révolution, et le roi de Suède sent très bien que, dès que la paix avec la Porte sera faite, il doit s'attendre que la Russie lui demandera raison de cet évènement et lui déclarera la guerre. Il n'ignore pas non plus que, dans ce cas-là, les alliés de la Russie seront obligés de lui prêter les secours stipulés, et qu'ainsi il aura à la fois trois ennemis à combattre, de sorte que, pour se débarrasser d'avance d'un de ces alliés, il a formé le dessein de tomber sur la Norwège. Pour exécuter son plan, il a demandé à la France les arrérages de ses subsides et celle-ci, ne pouvant pas les fournir de ses propres fonds, a engagé l'Espagne à les lui faire remettre en billets de banque de Suède.[2] Mais, sentant bien que ces arrérages n'étaient point suffisants à l'exécution de ses desseins, il s'est tourné encore du côté de la

Votre Majesté et la cour d'ici voudraient même souffrir les expressions et les épithètes insidieuses et choquantes, particulièrement employées dans les différentes lettres du roi de Pologne, il ne concevait pas comment la Russie avait l'indulgence de s'accommoder d'une conduite si révoltante à son égard, à moins qu'elle ne se laissât enchanter par les belles phrases et les superbes louanges du sieur Durand à Pétersbourg."

[1] Edelsheim berichtete, nach den Berichten aus Stockholm zweifle Kaunitz nicht mehr an den Absichten Gustavs III. auf Norwegen; „mais il n'en trouve pas moins cette entreprise des plus imprudentes et des plus mal imaginées pour le propre intérêt de ce Prince, en affichant des projets de conquête immédiatement après le changement qui s'est fait dans la constitution de son royaume. Il avertit en effet les voisins de l'usage qu'il incline à faire de son pouvoir, au lieu qu'il eût été plutôt de sa politique d'éviter du moins dans les commencements tout ce qui pourrait leur donner le moindre ombrage." — [2] Vergl. S. 48. 49.

Hollande, où il a effectivement négocié et touché, sous la garantie de ces deux couronnes, la somme de 2 millions et 700000 florins;[1] j'ignore si ce sont des florins de Hollande ou d'Allemagne. Muni donc de cette somme, il est parvenu à se faire un parti en Norwège et à y ourdir une révolte pour se rendre maître de ce royaume. Elle a dû éclater du moment qu'il serait arrivé sur les frontières de ce royaume, où il doit aussi effectivement être arrivé à l'heure qu'il est; de sorte qu'il faut voir maintenant si elle a eu effectivement lieu ou non. Selon mes nouvelles de Danemark, ce dessein peut réussir, et s'il a le succès que ce Prince s'en promet, il gagnera par la conquête de ce royaume un revenu de 1200000 écus, ce qui fait déjà une somme très considérable pour la Suède, outre un corps de 40000 hommes Norwégiens, qui y sont en garnison, et dont il pourra se servir contre ceux qui voudront l'attaquer. D'ailleurs la France lui a promis son assistance par mer, et cette couronne est allée si loin que de faire proposer par son ministre à Copenhague à la reine douairière Julie-Marie qu'au cas qu'elle voulût mettre son propre fils[2] sur le trône de Danemark et renoncer sur la Norwège, elle ferait tous ses efforts pour le soutenir et pour lui garantir cette couronne.[3] Mais je puis bien assurer d'avance que cette Princesse ne donnera jamais dans cette trame, et qu'elle est trop sage pour contribuer à détrôner le Roi légitime.

Par cet exposé succinct de la situation des affaires de Suède le prince de Kaunitz jugera sans peine que toute négociation pour étouffer le feu qui couve sous les cendres, serait à pure perte. Mais il n'en sera pas de même de la médiation de sa cour, au cas que les affaires s'embrouillassent effectivement entre la Russie et la Suède, et je me flatte plutôt que, si la cour de Vienne veut l'offrir, elle ne manquera pas d'avoir un heureux succès, et qu'elle trouvera moyen à apaiser ces nouveaux troubles.

Au reste, n'oubliez pas l'article des nouveaux arrangements de la cour où vous êtes, dans ses nouvelles acquisitions, et tâchez de me faire, en même temps, un tableau exact de l'augmentation de ses troupes.

Nach dem Concept. Federic.

21550. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 30 novembre 1772.

Vos deux dépêches du 15 et du 19 de ce mois, qui viennent de m'entrer à la fois avec une lettre de la première date, ne me satisfont de nouveau en aucune manière. Les intrigues pour donner une épouse

[1] Bericht Arnims, Kopenhagen 21. November; indessen spricht Arnim nur von „deux millions et demi de florins", und die Erlasse an Goltz und Thulemeier vom 30. November haben die Zahl 2400000 (vergl. S. 89). — [2] Prinz Friedrich. — [3] Bericht von Dönhoff, Stockholm 30. October.

au comte d'Artois, me sont fort indifférentes; ce sont des intrigues particulières qui ne m'affectent ni en blanc ni en noir. Malheureusement il paraît que vous y donnez toute votre attention, et vous négligez celles de la politique, qui regardent principalement les intérêts des différentes cours de l'Europe, et qui me sont de bien plus grande importance. Que le roi de Suède a touché en Hollande, sous la garantie de la France et de l'Espagne, la somme de 2 400 000 florins,[1] c'est ce qui est resté caché à vos yeux; vous n'en touchez pas la moindre chose, et cet article appartient cependant à ces objets qui devaient occuper continuellement votre attention. Quand sera-ce que j'aurai lieu d'être satisfait de vos dépêches? Il y en a eu jusques ici quelques-unes de cette trempe, mais le nombre en est si petit que je les regarde toujours comme un phénomène; je me flatte cependant que vous vous évertuerez.

Nach dem Concept. Federic.

21551. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 novembre 1772.

Vous m'avez fait plaisir de me communiquer les nouvelles de France renfermées dans votre dernière dépêche du 24 de ce mois.[2] Et comme je viens d'apprendre que le roi de Suède doit avoir trouvé moyen de négocier en Hollande, sous la garantie des cours de Versailles et de Madrid, un emprunt de deux millions 400 000 florins,[3] tâchez de découvrir ce qui en est, pour pouvoir m'informer avec certitude en combien cet avis peut être fondé ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

21552. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 30 novembre 1772.

Je n'ai nulle peine à me persuader que dans une nation aussi sensée que l'est la nation britannique, il ne s'en trouve qui portent un jugement aussi équitable sur l'affaire de Danzig que vous me rapportez dans votre dépêche du 20 de ce mois,[4] qui, pour le dire en passant, vient de

[1] Vergl. S. 88. — [2] Thulemeier berichtete über einen Plan Aiguillons, Schweden mit Russland und Dänemark mit Frankreich zu versöhnen und derart ein System im Norden zu errichten, „dont les suites lui (Frankreich) feraient acquérir une influence, qui, quoique toujours désirée, ne lui a pas appartenu jusqu'ici". Durand sei entsprechend angewiesen und beauftragt, zu versuchen, sich in die russisch-türkischen Verhandlungen zu mischen. — [3] Vergl. S. 88. — [4] Jeanneret de Dunilac berichtete: „Comme cette nation est en général très juste et fort sensée, elle ne peut, par conséquent, même s'empêcher de sentir parfaitement bien que chaque Prince peut faire chez lui ce que bon lui semble."

m'entrer avec celle du 17. Mais le consul d'Angleterre dans cette ville n'appartient sûrement point à cette classe. Soit intérêt particulier ou quelque autre motif, il prend plutôt à tâche d'envenimer ma cause et d'inciter le magistrat à s'opposer à toutes les voies d'accommodement que je lui fais proposer;[1] de sorte que vous ne ferez pas mal de glisser adroitement dans vos conversations qu'on avait bien peu de sujet d'être satisfait de la conduite de ce boute-feu.

Au reste, j'attends à présent d'apprendre de vous quelle sensation la nouvelle scène du roi de Suède aura faite à la cour où vous êtes, et quel parti elle compte de prendre.

Federic.

Nach dem Concept.

21553. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 30 novembre 1772.

Ma chère Nièce. Vous parlez d'éducation, ma chère enfant, comme une grande-mère;[2] tout est prématuré en vous, et vous avez été sage dans un âge où les enfants n'ont pas encore la raison. Ne vous étonnez donc pas, ma chère enfant, si je vous aime tant; votre heureux naturel doit vous attirer tous les cœurs. Je vous félicite des bals que vous aurez cet hiver; j'y prends part, parcequ'ils vous divertiront et couperont un peu l'uniformité de votre train de vie ordinaire.

J'ai été à Friedrichsfelde pour tenir sur les fonts le garçon de mon frère Ferdinand;[3] la mère se portait à merveille, et l'enfant m'a paru robuste. Ma sœur Amélie y était aussi; nous avons fait un dîner de famille, après lequel je suis revenu ici. Je vous embrasse, ma chère enfant, en vous assurant de toute la tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Mille compliments à notre cher prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21554. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 1er décembre 1772.

Votre dépêche du 24 de novembre dernier m'est bien parvenue, mais son contenu ne détermine encore rien sur la tournure que les affaires pourront prendre entre la Suède et le Danemark. On ne sait, jusqu'à présent au moins, rien de positif encore sur les véritables desseins du roi de Suède. Les démarches de ce Prince, comme je vous l'ai

[1] Vergl. S. 75. — [2] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 82.

déjà dit, se régleront certainement sur la révolte que l'on suppose devoir arriver en Norwège, de sorte qu'il faudra attendre comment les choses se déclareront effectivement sur cet évènement. Il est à présumer que l'ordinaire prochain fournira des nouvelles qui donneront plus de lumières là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

21555. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 1er décembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de novembre dernier. Une révolution en Norwège, comme je vous l'ai déjà dit, décidera les desseins du roi de Suède sur ce royaume. Si elle a lieu, on doit s'attendre à les voir éclore immanquablement. Il s'agit donc de savoir ce qui en sera à l'égard de cet évènement, puisque tout en dépend. Il paraît d'ailleurs que ce Prince s'est trop avancé pour vouloir reculer, et qu'il est résolu d'employer toutes ses ressources à soutenir le pas qu'il a fait. Il faudra voir, quoique j'en doute très fort, si celles-ci seront suffisantes pour le faire réussir dans ses vues.

Federic.

Nach dem Concept.

21556. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 1er décembre 1772.

Je doute presque que vous trouviez à Berlin un traducteur pour la lettre du nabob Hyder Ali;[1] à Halle, au contraire, vos soins auront sûrement plus de succès. Non seulement y a-t-il des professeurs pour les langues orientales, qui entendront bien aussi le persan; mais peut-être trouverez-vous à la maison des orphelins, qui formait autrefois les missionnaires à Tranquebar, quelqu'un que vous puissiez charger de cette commission.[2]

J'ai reçu une lettre du roi de Suède[3] dont le contenu roule sur le désir qu'il a de conserver la paix. Accordez cela, si vous le pouvez, avec ses actions.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

[1] Vergl. Nr. 21548. — [2] Auf dem Bericht der Minister Finckenstein und Hertzberg, Berlin 8. Januar 1773, dass sie das Schreiben nach vergeblichen Versuchen, es in Berlin, Halle oder Leipzig übersetzen zu lassen, an Thulemeier nach dem Haag gesandt hätten, findet sich die eigenhändige Resolution: „Bene. Federic." — [3] Vergl. Nr. 21583.

21 557. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

Landgräfin Caroline schreibt, Darmstadt 27. November: „La confiance sans réserve que j'ai en Votre Majesté, et les bontés dont Elle m'honore, m'autorisent à Lui rendre compte de la proposition qui m'a été faite par M. le baron d'Asseburg, au nom de l'impératrice de Russie, de me rendre à Pétersbourg avec mes trois filles. C'est là où le sort de l'une des trois doit être décidé. Je ne ferai point une démarche pareille sans l'aveu de Votre Majesté, et si elle a Son approbation, je La supplie de me fournir le prétexte à pouvoir m'acheminer vers ce pays-là, en m'ordonnant de me rendre à Potsdam avec mes filles. Ma santé n'est plus assez forte pour entreprendre pendant l'hiver un voyage en Russie, et j'ai d'ailleurs des arrangements à prendre . . . Ce sera dans le courant d'avril ou au commencement de mai que je pourrai me mettre en route. Tout sera aisé jusqu'à Potsdam; mais sous quel prétexte aller plus loin? C'est là mon embarras, et c'est à la sagacité de Votre Majesté que j'ai recours, qu'Elle ait la bonté de m'indiquer quelque moyen. Je ne trouve point étrange que l'Impératrice veuille juger par elle-même de sa future belle-fille, et je me crois permis de désirer voir par mes yeux si j'assure le bonheur de mon enfant; mais c'est le public qui ne raisonne point ainsi, qui me gêne . . . J'envoie un courrier pour avoir une prompte réponse."

[Potsdam] 2 décembre 1772.

Madame ma Cousine. Je n'ai rien de plus pressé, ma chère Landgrave, que de vous prier fort d'accepter sans délai ce que l'Impératrice vous offre. N'ayez point de scrupules, et rejetez sur mes mauvais conseils tout ce qui vous embarrasse. Vous n'avez qu'à me marquer, quand il vous sera séant de venir ici, et je vous inviterai tout de suite; après quoi nous délibérerons ensemble pour trouver un prétexte plausible pour votre voyage de Russie. Toutefois il faut y aller et assister au jugement du beau Pâris qui donnera la pomme à une de vos trois déesses. Vous voyez, Madame, que mes pressentiments sont assez certains, et que vous triompherez du cœur d'un jeune prince qui fera un sort très avantageux à une de vos princesses. Je ne veux point arrêter le courrier; je vous embrasse, ma chère Landgrave, en vous assurant du plus parfait attachement avec lequel je suis, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der eigenhändigen Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt; das Schreiben der Landgräfin Caroline nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

---

21 558. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 2 décembre 1772.

L'aveuglement de l'Électrice douairière à l'égard des débris, comme vous les nommez avec raison dans votre dépêche du 27 de novembre dernier, des Confédérés est certainement tout-à-fait surprenant,[1] et il

[1] Borcke berichtete: „Ils suivent tous madame l'Électrice douairière en Bavière, et l'on prétend qu'elle travaille sérieusement à en former un parti à l'Électeur son frère" (vergl. S. 78).

est sûr que cette Princesse aura, avec le temps, maintes occasions de se reprocher les dépenses inutiles auxquelles ces gens l'entraînent, et dont il ne lui reviendra jamais le moindre avantage.

Le payement de deux mois, au lieu d'un, dont vous faites mention que les caisses électorales viennent d'acquitter à ceux qui avaient des arrérages à prétendre, s'est pris vraisemblablement de l'argent que l'emprunt fait à Gênes peut avoir fourni. Mais vous avez bien raison de douter que cela continue. Dès que les sommes que cet emprunt a produites, se trouveront dépensées, il est probable que ces payements cesseront de nouveau, et que la situation de la Saxe, joint à la médiocre récolte qu'il y a eu cette année, qui ne saurait lui faire espérer du redressement dans ses finances, l'obligera de reprendre le projet qu'elle paraît avoir abandonné pour le moment, de réduire son militaire sur un pied plus proportionné à ses revenus.

Federic.

Nach dem Concept.

21559. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 2 décembre 1772.

Ne craignez rien des nouvelles de la Crimée dont le sieur Thugut, selon votre dépêche du 25 de novembre dernier, a fait du bruit.[1] Elles ne seront pas d'importance et n'auront point de suites; bien au contraire, mes lettres de la Valachie sont toutes d'accord que la Porte est très disposée à conclure sa paix le plus tôt le mieux.

En Suède les affaires se trouvent encore dans la même indécision; mes dernières dépêches ne me marquent encore rien de positif sur la tournure qu'elles pourront prendre; de sorte qu'il faut attendre du temps le dénoûment de cette scène.

Federic.

Nach dem Concept.

21560. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 17. November: „J'ose avouer à Votre Majesté que j'ai été charmé de trouver dans Ses derniers ordres[2] une confirmation si décidée de Sa gracieuse inclination à Se prêter à un accommodement au sujet de Ses différends avec la ville de Danzig. Sa renonciation généreuse à la poursuite du district de Scharpau et la justice qu'Elle a rendue à la ville dans une affaire avec deux commis de la régie du sel dont j'ai été informé par un correspondant particulier, m'ont servi à faire voir utilement Sa grande modération et pour disposer les esprits en faveur de

[1] Russische Truppen sollten in der Krim eine Schlappe erlitten haben. Edelsheim knüpfte daran die Befürchtung: „La nouvelle résistance des Tartares, si elle se vérifie, ne laissera pas d'enfler l'orgueil ottoman et pourra rendre la Porte moins pressante pour la conclusion de la paix." — [2] Vergl. Bd. XXXII, 594. 595.

Ses droits incontestables sur la jouissance du port. Le comte Panin, à qui j'ai été obligé de confier que Votre Majesté Se relâcherait sur quelques-unes de Ses prétentions à cet égard, a été bien aise d'avoir cette assurance pour empêcher que Sa Majesté Impériale ne suivît l'idée qu'elle semblait s'être proposée de vous écrire, Sire, de sa propre main pour faire valoir, en personne instruite dans les lois, les droits de Danzig et les obligations de sa garantie. Il nous a paru à tous deux qu'il serait bon de prévenir un pareil sujet de correspondance, qui serait capable d'occasionner quelque dépit personnel . . . Sans être trop présomptueux, j'ose me flatter d'avoir mis également les principaux du Conseil du côté de Votre Majesté, et que je n'ai, par conséquent, pas à craindre que, pour accommoder cette affaire, on veuille croire nécessaire que Votre Majesté renonce à tout.

Les deux ministres de France et d'Espagne ont fait confidence au prince de Lobkowitz de la déclaration qu'ils ont faite ici au nom de leurs maîtres relativement aux affaires de Suède; car le comte de Lacy est venu, quelques jours après le sieur Durand, déclarer au comte Panin, au nom du roi d'Espagne, la même chose que l'autre avait déclarée au nom du roi de France[1] . . . [Ils] lui ont proposé d'en faire une pareille au nom de Leurs Majestés Impériales et Royales. Le prince de Lobkowitz s'est tiré d'affaire, cette fois-ci, en disant qu'il n'avait point d'ordres pour cela, et qu'il ne pouvait faire cette déclaration de sa tête. Ils sont revenus sur cela, quelques jours après, lui dire que, puisque la Russie appréhendait tant une rupture de la part du roi de Suède, leurs cours se chargeraient bien de lui garantir formellement qu'elle n'en aurait rien à craindre, et lui ont proposé de se charger de toute cette insinuation à la cour de Russie. Le prince de Lobkowitz, sous prétexte de défaut d'instructions, a encore décliné cette commission . . .

Nous sommes un peu alarmés sur la demande réitérée et pressante du comte d'Orlow pour obtenir la permission de venir en ville pour deux jours. Hier dans l'après-dînée la chose ne lui était encore ni accordée ni refusée. On remarque assez la peine que Sa Majesté Impériale a de prendre un parti, qu'il lui reste encore un penchant très fort pour cet ancien favori, et quoiqu'elle croie pouvoir lui parler avec indifférence et l'obliger à ne pas prolonger son séjour en ville au delà du terme fixé, il n'y a pas moyen de répondre d'un retour de faiblesse pour lui."

Potsdam, 2 décembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de novembre dernier, et plus je combine les conjonctures actuelles, et plus je me persuade que la paix entre la Russie et la Porte ne tardera pas de se conclure. La première s'est déjà rapprochée beaucoup des conditions de la dernière,[2] et je ne doute nullement que le reste ne s'accommode également par la facilité que la Porte y apportera. En effet, celle-ci ne saurait qu'être inquiète des nouveaux progrès d'Ali Bey en Égypte,[3] et elle n'a aucun secours à attendre de l'étranger; bien au contraire, elle a plutôt à appréhender qu'en tergiversant plus longtemps, l'Autriche même ne prenne pas parti contre elle, et comme vous êtes déjà informé sur quoi ces appréhensions sont fondées, je n'ai pas besoin de vous le détailler de nouveau.

Je passe plutôt aux dispositions favorables du comte de Panin relativement à l'affaire de Danzig. Le compte que vous m'en rendez, m'a

[1] Nach Solms' Bericht, Petersburg 3. November, hatte Durand dem Grafen Panin erklärt: „que, si Sa Majesté Suédoise dût être intentionnée de vouloir se servir de son pouvoir nouvellement acquis pour troubler le repos de la Russie, le roi de France dans ce cas serait le premier à le désavouer et à s'opposer à ses desseins." — [2] Vergl. S. 1. — [3] Vergl. S. 1.

fait un plaisir infini, tout comme ce que vous me dites des sentiments des principaux du Conseil de Sa Majesté Impériale sur ce sujet. Je ne puis attribuer l'un et l'autre qu'à votre habileté et à votre savoir-faire, et vous pouvez compter que je ne me bornerai pas aux marques que je vous ai données jusques ici de mon approbation et de ma bienveillance, mais qu'en continuant à me rendre des services aussi signalés, je ne manquerai pas d'y ajouter encore d'autres dans l'occasion. En attendant je vous avoue franchement que je suis bien aise que vous avez trouvé moyen, conjointement avec le comte Panin, de détourner Sa Majesté Impériale de m'adresser une lettre sur cette affaire, et je ne vous dissimulerai point qu'une pareille correspondance m'aurait bien embarrassé.

Pour vous fournir en attendant de nouveaux motifs d'entretenir la Russie dans les mêmes dispositions favorables, je vous ai déjà averti que le magistrat de cette ville ne veut point absolument entendre parler d'accommodement. Il a refusé tout plat les premières propositions que je lui ai fait faire, mais ce premier refus ne m'a point rebuté. J'y ai dépêché plutôt mon conseiller privé des finances Reichardt, pour voir s'il n'y a pas moyen de le ramener à la raison et de l'engager à un accommodement;[1] de sorte qu'il n'y aura absolument point de ma faute, si cette affaire ne s'arrange pas à l'amiable. Il est vrai que souvent les subalternes aigrissent les choses par leurs démarches précipitées et inconsidérées; mais dès que j'en suis informé, je ne me refuse pas à les redresser et à accorder aux lésés toute la justice qui leur est due.

D'ailleurs, il y a encore un principe qui sert à confondre le magistrat dans son opiniâtreté, et qui vous est peut-être resté inconnu. C'est qu'avant que je me suis [mis] en possession du péage, il a été obligé de payer au roi de Pologne, comme duc de la Poméreliie, la moitié de ses revenus; vous ne ferez donc pas mal d'informer de cette anecdote le comte Panin; elle pourra lui servir de nouvelle arme pour défendre mes droits. Le seul boute-feu à Danzig, c'est, comme je vous en ai déjà averti, le consul britannique; mais vous savez aussi déjà que j'ai pris mes mesures en Angleterre pour faire taire cette batterie incommode,[2] et j'espère qu'à la fin on ne me disputera plus un droit que, selon tous les principes du droit des gens, on ne saurait me contester.

Ce que vous me mandez des déclarations et des menées des ministres de France et d'Espagne à Pétersbourg, ne me surprend point; je suis convaincu plutôt qu'ils auront recours à toutes sortes d'intrigues pour embrouiller les affaires de Suède. Surtout n'oubliez pas de renouveler au comte de Panin combien il importe, dans ces conjonctures, de faire bien observer le sieur Durand et toutes ses démarches et de ne point perdre de vue un ministre aussi consommé dans l'intrigue.

[1] Vergl. Nr. 21533. 21534. — [2] Vergl. S. 85.

Il y a sûrement quelque mine cachée de sa façon dans l'empressement du comte d'Orlow de venir à Pétersbourg, et on m'a assuré de trois différents endroits qu'un des principaux objets de sa mission à la cour où vous êtes, est de culbuter le comte Panin. Je m'intéresse trop à la conservation de ce digne ministre, et je ne saurais m'empêcher de vous ordonner, pour cet effet, de faire vous-même tout ce qui est humainement possible pour épier le sieur Durand, afin de pénétrer toutes ses démarches les plus cachées et le dessous de ses cartes et en informer le comte de Panin.

Je n'ai rien de nouveau de Suède; j'ai reçu une lettre du Roi[1] qui me conteste qu'il observera la meilleure harmonie avec ses voisins, et qu'il maintiendra la paix. Je n'y comprends rien, il faut voir comment cette fusée se démêlera.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

21561. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 2 décembre 1772.

Il est probable, à en juger par tout ce que vous continuez à me marquer par votre dépêche du 25 de novembre dernier, au sujet de l'inaction où les affaires restent par rapport à la convocation du Conseil du Sénat, que ce ne sera que par la force et au moyen de la violence qu'on portera le roi et la république de Pologne à prendre les mesures nécessaires là-dessus et de satisfaire à nos désirs. Les Czartoryski sont certainement les principaux boute-feux à détourner ces arrangements. Leur but n'est autre, comme je m'en suis aperçu depuis longtemps, que celui de brouiller le Roi leur neveu avec la Russie. Ils y ont même, si je ne me trompe, assez bien réussi. On paraît au moins fort refroidi en Russie à l'égard de ce Prince, et on le donnerait peut-être encore davantage à connaître, ne fût-ce que cette puissance a seule et uniquement contribué à son élection, et qu'elle ne veut pas, à cause de cela, se donner un démenti à son sujet.

En attendant, je me flatte encore toujours que, dès que le dernier projet pour la pacification de la Pologne et la cession du démembrement,[2] dont le précis vous sera connu à l'heure qu'il est, aura été adopté des trois puissances, et qu'elles agiront en conséquence, que l'on parviendra, sans faute, à régler, l'année prochaine, les choses suivant les vues proposées à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 21583. — [2] Vergl. S. 68.

21562. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 3 décembre 1772.

Il n'y a aucun doute que, si le discrédit et la baisse dont les actions de la Compagnie anglaise des Indes Orientales se trouvent menacées, selon le contenu de votre dépêche du 27 de novembre dernier, se vérifie effectivement, que le commerce n'en soit en général terriblement ébranlé; mais c'est au temps à dévoiler ce qui en arrivera à cet égard. En attendant, ne discontinuez point de me rendre toujours compte de ce qui parviendra ultérieurement à votre connaissance, qui pourra mériter quelque attention de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

21563. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 3. December 1772.

Ich glaube wirklich, dass das einzige Mittel, die Pforte etwas geneigter und nachgebiger zum Friedensgeschäfte zu machen, eben die Vorstellungen sind, welche Ihr derselben nach Eurem Bericht vom 3. Novembris bei allen Gelegenheiten geltend zu machen suchet, nämlich dass, wenn sie sich nicht bald mit denen Russen vergleichet, sie künftiges Jahr noch mehrere Feinde und wohl gar Oesterreich selbst sich auf den Hals ziehen und dadurch vielleicht ganz und gar aus Europa verjagt werden dürfte.

Von Frankreichs Rathschlägen hat sie auch bis dahin wenig Vortheil gehabt; sie muss vielmehr durch die Erfahrung überzeugt sein, dass diese Krone ihr bis dahin sehr schlecht gerathen hat. Dies sollte sie doch wenigstens lehren, mehrere Vorsicht gegen dergleichen Rathgeber zu gebrauchen, um nicht von ihnen verführet und in noch schlimmere Umstände gestürzt zu werden.[1]

Uebrigens begreife Ich nicht, wie das Khalifat von Mecca, als einem bloss weltlichem und weit entferntem Fürstenthum, bei der Independenz der Tartarn in Consideration kommen könne.[2]

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. dafür S. 98. — [2] Auf Zegelins Frage, wie die Pforte sich zu dem Artikel wegen der Unabhängigkeit der Tartaren stelle, hatte der Reis-Effendi geantwortet: wenn Russland „diesen Punkt, so wie dessen Plénipotentiaires ihn entworfen (vergl. Bd. XXXII, 678), im Friedenstractat einrücken wollte, so würde aus dem Friedensgeschäfte abermals nichts werden, indem der Sultan nach seiner Religion niemals zugeben könnte, dass in der Crimée ein souveräner Prinz regiere, welcher auf das Khalifat zu Mecca Prätension machen könnte. Die Pforte wäre nach ihrem Gesetze verbunden, den Krieg nur immer so lange als möglich fortzusetzen, um das Khalifat zu Mecca allein zu mainteniren."

21564. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 3 décembre 1772.

Selon votre rapport du 22 de ce mois [passé] qui, aussi bien que celui du sieur de Sandoz Rollin, vient de m'être fidèlement rendu, vous ne choisissez pas la bonne voie pour pénétrer à fond les sentiments et les dispositions du ministère français.[1] Le duc d'Aiguillon se gardera bien de dévoiler ses pensées secrètes; il tiendra bonne contenance; il les cachera et ne dira jamais que ce qu'il veut bien qu'on sache. D'ailleurs les intrigues sourdes de la France, tant en Angleterre qu'en Russie par le sieur Durand,[2] sont des matières qui m'intéressent principalement dans le moment présent, afin de savoir à temps les vues secrètes de cette couronne. Au reste, si vous pouviez profiter de la mission du sieur Beniowski dans les îles de France et de Bourbon, pour inspirer quelque jalousie au ministre d'Angleterre qui réside à votre cour,[3] vous ne feriez pas mal de vous y employer.

Quant aux affaires de Suède, je ne saurais vous en dire encore rien de positif; le même voile couvre jusques ici les vrais desseins du roi de Suède, et pour y voir plus clair, il faut attendre le succès ultérieur de son voyage, si son entreprise sur la Norwège aura eu lieu, ou si, après avoir fait le tour de ses provinces, il retournera tranquillement à Stockholm.

En attendant, je viens d'apprendre[4] qu'à Constantinople la France fait valoir beaucoup ces conjonctures et tâche d'engager la Porte à donner à la Suède des subsides pour soutenir la diversion qu'elle pourrait faire à la Russie, au cas que la paix avec la Porte ne parvienne bientôt à sa consistance.

Federic.

Nach dem Concept.

21565. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 3 décembre 1772.

Le dernier ordinaire ne m'a rien apporté de votre part, mais je viens d'apprendre que la France a dessein de faire transporter secrète-

[1] Goltz beabsichtigte, Aiguillon durch den dänischen Gesandten von Blom über die Vorgänge in Schweden ausholen zu lassen. — [2] Sandoz Rollin bezeichnete, Paris 22. November, als Zweck der Sendung Durands nach Russland, „d'exciter des troubles intérieurs dans un moment de crise pour le nouveau Roi [Gustav III.] et de mettre la Russie hors d'état de soutenir sa garantie". Über die Umtriebe in London berichtete Sandoz Rollin: Aiguillon „fait souffler par son ambassadeur à Londres [Guines] que l'Angleterre ne sera bientôt plus libre de naviger dans la Baltique." Sandoz Rollin meinte, um in England derartigen Insinuationen entgegenzuwirken, werde es genügen, darauf hinzuweisen, „que la France tente de faire passer secrètement des troupes dans les îles de France et de Bourbon sous la conduite du sieur Beniowski, cet aventurier hongrois qu'elle vient d'élever au grade de colonel". Vergl. Nr. 21565. — [3] Stormont. — [4] Vergl. Nr. 21563.

ment des troupes dans les îles de France et de Bourbon, sous la conduite du sieur Beniowski, qui est un aventurier hongrois, et qu'elle vient d'élever au grade de colonel.[1] Cet avis me paraît très propre pour inspirer de la jalousie à l'Angleterre contre la France, et vous aurez soin d'en profiter pour détourner son attention de l'affaire de Danzig et la diriger entièrement sur cette nouvelle entreprise de la cour de Versailles.

Nach dem Concept. Federic.

21566. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 décembre 1772.

Mes dernières lettres de Constantinople sont du 3 de novembre dernier,[2] et vous en apprendrez le contenu par la copie ci-jointe. Elles sont bien opposées aux espérances que je vous ai fait entrevoir dans mes ordres d'hier[3] pour une prompte conclusion de la paix, et elles me font appréhender beaucoup qu'à moins de trouver un tempérament sur l'indépendance des Tartares, cet article seul sera une grande pierre d'achoppement dans la nouvelle négociation de la paix et la traînera au moins fort en longueur.

D'ailleurs la seconde copie ci-jointe de mes dernières lettres de France vous apprendra l'instruction singulière du roi de France au roi de Suède,[4] tout comme les efforts que la cour de Versailles fait pour aigrir l'Angleterre contre mes arrangements à Danzig.[5]

Nach dem Concept. Federic.

21567. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 3 décembre 1772.

Vous avez bien raison de regarder, dans votre rapport d'hier, la conduite du roi de Suède comme inexplicable. Elle l'est en effet, et après m'avoir assuré aussi positivement dans sa dernière lettre qu'il n'avait rien plus à cœur que la conservation de la paix avec ses voisins,[6] il ne me paraît nullement vraisemblable qu'il puisse avoir

[1] Vergl. Nr. 21564. — [2] Vergl. Nr. 21563. — [3] Nr. 21560. — [4] Wie Sandoz Rollin, Paris 22. November, berichtete, sollte Aiguillon nach dem Staatsstreiche dem Könige Gustav III. die „Instruction" gegeben haben, Schweden militärisch zu kräftigen, Dänemarks Bundesgenossenschaft zu gewinnen, Russland als „ennemi naturel" anzusehen und es mit Preussen zu entzweien, endlich auf Frankreichs Beistand im Falle der Noth zu rechnen. — [5] Vergl. S. 98. Anm. 2. — [6] Vergl. Nr. 21556 und 21583.

formé le dessein d'attaquer le Danemark. C'est un problème très difficile à résoudre, mais sur lequel le succès du voyage de ce Prince ne tardera pas de nous éclaircir.

Die Erlasse Nr. 21559. 21560. 21563. 21566 werden abschriftlich mitgetheilt. Nach der Ausfertigung.

Federic.

21568. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 4 décembre[1] 1772.

Mon très cher Frère. Depuis que j'ai eu la satisfaction de vous écrire,[2] je n'ai reçu aucune nouvelle de Suède et du Danemark, de sorte, mon cher frère, que je crois comme vous qu'il faudra se donner quinze jours de patience pour juger du dénoûment de cette affaire.

Une chose qui m'embarrasse encore davantage, c'est ce qu'on me mande de Pétersbourg qu' Orlow demande derechef de se présenter à l'Impératrice. Cela m'a bien l'air d'être une intrigue arrangée par le sieur Durand; Solms craint que ce misérable ne regagne tout l'ascendant qu'il avait autrefois sur l'esprit de l'Impératrice.[3] Tant cette réconciliation peut donner lieu à de fâcheuses suites, si elle se fait, que toute l'Europe s'apercevra du crédit de monsieur Orlow.

Je suis charmé, mon cher frère, que vous vous soyez bien amusé à Rheinsberg; je ne doute pas que le prince Frédéric,[4] avec sa belle humeur communicative qui se répand sur toute la société, n'ait rendu le séjour de Rheinsberg encore plus animé. Il y a un nouveau danseur et danseuse, arrivés pour l'opéra,[5] dont on dit du bien; d'ailleurs je serais bien embarrassé de vous donner des nouvelles du lieu que j'habite, où, grâce au Ciel, il n'y a rien de nouveau; mais je me réjouis d'avoir bientôt le plaisir de vous embrasser et de vous assurer de vive voix que je suis avec toute la tendresse possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21569. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 4 décembre 1772.

J'ai tout lieu de douter que, malgré les arrangements de finances que la cour où vous êtes, vient d'exécuter, et ceux qu'elle prétend

[1] Vom 4. December ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 226; desgleichen an d'Alembert, ebenda, Bd. 24, S. 587. — [2] Vergl. Nr. 21543. — [3] Vergl. S. 94. — [4] Vergl. S. 82. — [5] Das Ehepaar Trancart, vergl. Preuss, „Friedrich der Grosse", Urkundenband III, S. 163 (Berlin, 1833).

adopter encore,[1] elle parvienne jamais, comme on paraît s'en flatter, selon le contenu de votre dernière dépêche du 1er de ce mois, à mettre la dépense au-dessous de la recette. Il n'est pas à croire non plus que l'Électrice douairière acquiesce aisément au retranchement des 50 000 écus qui doit avoir été fait par cette opération à ses revenus. Elle se récriera probablement beaucoup là-dessus, dès qu'elle l'apprendra, et ses importunités contre pareil arrangement ne manqueront certainement pas d'augmenter à son retour à Dresde.

D'ailleurs, je n'ai aucune bonne opinion de tous les projets qui doivent leur production au baron d'Ende. Sa manière de procéder m'est assez bien connue pour pouvoir vous assurer d'avance que, s'il est auteur du plan dont vous venez de me rendre compte, il n'en résultera, à coup sûr, rien d'efficace.

Federic.

Nach dem Concept.

21570. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 décembre 1772.

Nous sommes encore toujours dans l'attente d'apprendre le dénoûment des desseins attribués au roi de Suède sur la Norwège. Si la marche de ses troupes vers les frontières de ce royaume se trouve effectivement contremandée et les autres préparatifs suspendus, comme le porte votre dépêche du 20 de novembre dernier, il est à présumer que ce Prince, dans l'idée de se voir peut-être attaqué, l'année prochaine, a voulu se servir de ce prétexte pour faire transporter des canons et autres munitions de guerre vers ces contrées, pour y être en état de défense et à l'abri de toute surprise. Au cas cependant que je me trompe dans cette conjecture, et que ce n'ait pas été la vue de ce Prince, il n'en peut guère avoir eu d'autre, surtout si ce qu'on a dit touchant une prétendue députation de la part des Norwégiens,[2] se trouve mal fondé, que celle d'intimider par ces préparatifs la cour de Danemark et lui donner de l'appréhension par là. Le temps éclaircira ce qui en est.

Federic.

Nach dem Concept.

21571. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 5 décembre 1772.

Le contenu de votre dernière dépêche du 28 de novembre ne fournit rien de suffisant encore pour faire juger avec certitude si les

[1] Wie Borcke berichtete, sollten vom 1. December an wieder alle Gehälter bezahlt werden, während sämtliche Pensionen gekürzt oder gestrichen werden und die Rückstände späterer Regelung vorbehalten bleiben würden. Man spreche auch von neuen Truppenentlassungen (vergl. Bd. XXX, 529; XXXI, 866. 867; XXXII, 671). „On assure que c'est le baron d'Ende qui a fait ce plan." — [2] Vergl. S. 23.

desseins attribués au roi de Suède sur la Norwège sont réellement fondés ou si la cour où vous êtes, est dans une fausse appréhension à ce sujet. Si la poste prochaine n'apporte rien de plus positif là-dessus, je suis persuadé qu'on s'y sera alarmé mal à propos sur les sentiments de ce Prince, puisque mes dernières lettres de Stockholm portent que la marche des troupes suédoises avait été contremandée et tous les préparatifs de guerre suspendus.[1] Vous pouvez également dire au comte d'Osten que le roi de Suède m'assurait par une lettre que je venais de recevoir de sa part, que son intention était de conserver la paix et de vivre en bonne amitié et harmonie avec tous ses voisins.[2] Que je doutais d'autant moins qu'elle ne fût sincère, puisque je ne voyais pas ce qui pourrait engager, sans cela, ce Prince à me faire pareilles protestations.

Federic.

Nach dem Concept.

21572. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 décembre 1772.

Le comte de Panin fera très bien, selon votre dépêche du 20 de novembre, de se défier du sieur Durand.[3] Tous les avis qui me sont entrés au sujet de ce ministre, le représentent comme un homme consommé dans l'art d'intriguer, et mes derniers ordres[4] vous auront fourni un nouvel indice qu'il n'a été dépêché à la cour où vous êtes, que pour faire valoir ses talents dans cette sphère. Je n'ai rien caché de tout ce qui m'en est revenu à son égard, mais je ne puis pas garantir positivement que tout ce qu'on m'en a dit, soit des vérités incontestables. La politique française s'est distinguée de tout temps par ses menées sourdes, et l'artifice, sa fidèle compagne, ne marche jamais la tête levée. Le sieur Durand, initié dans ses mystères, n'aura donc garde de paraître chargé d'une pareille commission. Il se tiendra derrière le rideau et préparera ses machines dans les ténèbres. Peut-être un des Orlow ou de leurs créatures et domestiques seront-ils les instruments par lesquels il fera passer ses insinuations. Il vaudra donc bien la peine que le comte Panin soit attentif à toutes ses démarches. J'ai déjà pensé que peut-être le ministre de Suède pourrait lui rendre des services essentiels pour les éclairer de près;[5] mais je me rappelle

[1] Vergl. Nr. 21570. — [2] Vergl. Nr. 21583. — [3] Nach Empfang der Mittheilungen aus dem Erlass vom 1. November über Durand (vergl. S. 4) hatte Panin, wie Solms berichtete, ihn seiner Wachsamkeit versichert und um einen Auszug aus dem Erlass gebeten, um solchen dem Conseil vorzulegen, „afin d'entretenir toujours les esprits dans une défiance nécessaire". — [4] Nr. 21566. — [5] Solms berichtete, dass Durand und Lacy unter allen fremden Gesandten allein den Schweden Ribbing sähen, der offenbar Befehl habe, sich nach ihnen zu richten; „pour son personnel, il est dans des sentiments opposés; la nécessité l'oblige de se prêter aux circonstances de sa situation."

qu'ayant été autrefois du parti russien en Suède, les ministres de France et d'Espagne se défieront de lui, de sorte que le meilleur sera que le comte Panin ait lui-même continuellement l'œil au guet, qu'il fasse observer ce ministre partout et particulièrement les soirs, dans l'obscurité, pour épier quelles maisons et sociétés il hante, et être d'autant plus à même de vérifier ces soupçons.

Quant au comte d'Orlow, l'ancien favori, tout ce que vous m'en dites,[1] me fait appréhender beaucoup que tôt ou tard il ne remonte sur la scène pour y jouer de nouveau son rôle. Si cela arrive, mon grand ordre que je lui avais destiné,[2] se trouvera bien à propos entre vos mains. Je pourrais alors, toujours sur l'avis que vous me donnerez du rétablissement de son crédit, vous charger de le lui remettre et de lui alléguer pour excuse du délai que son absence de la cour ne m'avait pas permis de lui donner plus tôt cette marque distinguée de mon estime.

En attendant je serai bien charmé, si la démarche des Tartares que vous venez de m'annoncer,[3] contribue à accélérer la conclusion de la paix. Mes dernières lettres de Constantinople, dont je vous ai adressé la copie à la suite de mes ordres d'avant-hier,[4] me laissent cependant encore en suspens sur cet article; elles me font plutôt craindre que leur indépendance ne fasse toujours une grande pierre d'achoppement à ce grand ouvrage, et vous n'oublierez pas de me dire ce que vous en pensez.

Au reste, mes lettres de Suède portent que le roi de Suède a fait retourner les troupes qu'il avait assemblées, dans leurs quartiers ordinaires.[5] Si cela est, ce serait une bonne marque. Les premières lettres de Stockholm nous éclairciront tout ce mystère. Mais en attendant ce n'est qu'avec bien de la peine que j'apprends par votre dépêche susmentionnée combien on est aigri contre ce Prince,[6] et ce qui me chagrine le plus, c'est que je ne saurais disconvenir qu'il n'y ait donné lieu lui-même par ses démarches précipitées et inconsidérées.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Solms berichtete, dass Orlow die erbetene Erlaubniss, auf zwei Tage nach Petersburg zu kommen (vergl. S. 94), bisher nicht erhalten habe. „Mais je crois que, si cet ancien favori persiste à le demander et à prier que l'Impératrice consente à entendre sa justification, Sa Majesté ne résistera pas, à la longue, à ses instances. Cet homme a pris un ascendant trop fort sur son esprit . . . Elle éprouve un vide de n'avoir personne à qui elle puisse ouvrir son cœur sur toute chose, et le nouveau favori n'est pas du tout propre à le remplir. C'est un très honnête homme, mais absolument neuf en tout." — [2] Der Schwarze Adlerorden, vergl. Bd. XXXI, 759; XXXII, 661. — [3] Wie Solms berichtete, sollte der Chan der Krim-Tartaren mit dem russischen Vertreter an seinem Hof einen Freundschaftsvertrag unterzeichnet haben, in welchem Russland die völlige Unabhängigkeit der Tartaren anerkannte und dafür Kertsch und Jenikala auf ewige Zeiten erhielt. — [4] Vergl. Nr. 21 566. — [5] Vergl. Nr. 21 570. — [6] Vergl. S. 106.

21573. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 5 décembre 1772.

La landgrave de Hesse-Darmstadt m'a donné immédiatement les mêmes bonnes nouvelles du succès de la négociation du baron d'Asseburg[1] que, selon votre rapport d'hier, ce ministre vient de confier au conseiller de guerre Diestel.[2] Il n'y a qu'un seul article sur lequel cette Princesse paraît encore indéterminée, et j'ai tâché d'apaiser par tous les arguments possibles ses scrupules, pour amener cette affaire intéressante à une prompte et heureuse conclusion.

En attendant, je saisis avec empressement l'occasion que vous m'indiquez, d'obliger ce ministre, et je ferai expédier tout de suite à sa nièce le renouvellement de l'expectance sur la première place vacante dans un des chapitres de Wolmirstedt ou de Heiligengrabe. Dans les conjonctures actuelles il ne faut rien épargner pour nous rendre ce ministre favorable, et dès que j'aurai signé cet acte de rénovation, je ne tarderai point de vous le faire tenir pour le lui adresser incessamment.

Au reste, l'on est encore grand pyrrhonien en Russie sur les intrigues du sieur Durand, et fort aigri et animé contre le roi de Suède, et la copie ci-jointe vous apprendra ce que j'ai répondu au comte de Solms, tant sur ces deux articles que sur le reste de sa dernière dépêche intéressante.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21574. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 décembre[4] 1772.

Tout ce que, selon votre rapport d'hier, le sieur de Larrey vous a dit,[5] ne me fait point prendre le change sur les desseins du roi de Suède. En le combinant avec les avis qui me sont entrés de Stockholm,[6] je me persuade plutôt que toutes les démarches de ce Prince ne sont que des effervescences de sa vanité, et qu'il n'a voulu que donner l'épouvante au Danemark. Je me flatte donc plus que jamais que ce Prince ne poussera pas sa pointe plus loin; que l'évènement confirmera dans peu ce qu'on a avancé de son prochain retour à Stock-

[1] Vergl. Nr. 21557. — [2] Vergl. Bd. XXXII, 670. — [3] Vergl. Nr. 21572. — [4] Vom 6. December ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 228. — [5] Larrey hatte Finckenstein im Auftrag seines Hofes von weiteren Umtrieben Gustavs III. in Norwegen unterrichtet, mit der Bitte, ihm die Ansicht des Königs darüber mitzutheilen. Dänischerseits wollte man nach Finckensteins Bericht wissen: „que ce Prince [Gustav III.] persistait dans son entreprise et se proposait de l'exécuter pendant l'hiver, en entrant par trois endroits différents en Norwège". — [6] Vergl. Nr. 21570.

holm, et que toute cette scène finira sans d'autre éclat que de laisser les deux puissances sous les armes pour leur défense réciproque. Telles sont au moins mes idées que la dernière lettre du roi de Suède[1] ne fait que confirmer par les assurances les plus fortes et les plus positives de son désir sincère et invariable de vivre en bonne intelligence avec tous ses voisins.

N'oubliez pas d'informer de tout ceci le sieur de Larrey, en réponse à ses insinuations susmentionnées, et ajoutez-y que cette même lettre du roi de Suède se trouvait encore sur mon bureau, et que je ne comptais d'y répondre qu'après avoir vu si ses démarches ultérieures confirmaient ou démentaient ses promesses solennelles.

Quant au comte de Lichnowsky, vous n'avez qu'à lui dire que je me rendrais dans peu à Berlin, de sorte qu'il dépendrait de lui s'il voulait différer jusques là de me faire sa cour, ou venir, pour cet effet, ici, mardi ou mercredi prochain,[2] pour un jour.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21575. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 6 décembre 1772.

Mes avis de Russie, de France et de Pologne sont assez analogues à ceux que le prince de Kaunitz vous a communiqués, selon votre dépêche du 28 de novembre dernier.[3] Mais ce ministre peut être très assuré que la Russie ne se donnera jamais un démenti, qu'elle restera ferme et inébranlable dans son système; que tous les efforts que la France pourrait se donner à cette cour, seront à pure perte et sans le moindre effet. Au cas cependant que, contre mon attente, il y eût quelque chose à appréhender pour l'Autriche, le prince de Kaunitz peut compter, et vous aurez soin de lui en donner les plus fortes assurances, que sa cour trouvera de ma part toute assistance qu'elle peut exiger; tout comme je me flattais de pouvoir m'y attendre de sa part, au cas que j'en eusse besoin.

Pour rompre, en attendant, au moins d'un côté, les intrigues que la France fait jouer contre nos arrangements en Pologne, j'ai déjà pensé qu'il serait très aisé d'inspirer de la jalousie à l'Angleterre contre la France,[4] afin de concentrer toute son attention sur ses propres affaires

[1] Vergl. Nr. 21583. — [2] 8., bez. 9. December. — [3] Nach einem von Kaunitz an Edelsheim mitgetheilten Schreiben aus Lemberg sollte Russland nur widerwillig den Vertrag über die Theilung Polens eingegangen sein. Ferner hiess es darin, „que la France travaillerait à procurer la paix entre les deux parties belligérantes; que, dans ce cas, la Russie se désisterait du traité de partage et se déclarerait contre les deux autres puissances; que les Turcs, ne pouvant digérer non plus le démembrement de la Pologne, feraient la guerre à l'Empereur"; Osterreich habe alsdann von Preussen keine Unterstützung zu erwarten. — [4] Vergl. Nr. 21565.

et la détourner des autres qui ne la regardent pas, et qui lui sont étrangères.

Quant aux affaires de Suède, il m'est tombé entre les mains un précis d'instruction qu'on prétend que Sa Majesté Très-Chrétienne a donnée au roi de Suède, à l'occasion de la dernière révolution. Cette pièce est assez curieuse, et je veux bien vous la communiquer ci-joint en copie, telle qu'elle m'est parvenue par mes dernières lettres de Paris.[1] Mais, après cela, je ne saurais vous cacher que j'ai reçu, il n'y a que peu de jours, une lettre de main propre de Sa Majesté Suédoise, remplie des plus fortes assurances de vouloir vivre dans la plus parfaite intelligence avec ses voisins;[2] de sorte que je ne sais plus quoi penser des desseins qu'on prête à ce Prince. En effet, s'il méditait réellement une invasion en Norwège, de pareilles protestations seraient fort déplacées, et je ne vois aucun motif qui dût l'engager à me les prodiguer dans le temps qu'il pense à les démentir par ses procédés. Supposé cependant que ce Prince restât même tranquille, j'ai tout lieu d'appréhender que la Russie ne consentira point de laisser les choses en Suède sur le pied où la dernière révolution les a établies, et qu'elle prétendra plutôt les ramener à l'état où elles étaient avant cet évènement. D'ailleurs, il paraît que l'impératrice de Russie est personnellement piquée et aigrie contre ce Prince, et qu'elle prétend qu'il a manqué en différentes occasions aux égards qu'elle en attendait. Elle pousse même cette idée si loin qu'elle ne se fie point du dessein qu'il a déclaré avoir conçu de venir lui rendre visite à Pétersbourg,[3] et qu'elle taxe plutôt de finesse pour d'autant mieux cacher ses vues.[4]

On y verra plus clair avec le temps; mais, pour les affaires de Pologne, elles ne nous donneront pas moins de tablature. En effet, chaque Polonais s'étant forgé un système particulier, nous aurons bien de la peine à les combiner; et, à moins de n'y être forcés par une force majeure, ils ne consentiront certainement qu'avec une peine infinie à nos arrangements.

Federic.

Nach dem Concept.

21576. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 7 décembre 1772.

Ma chère Nièce. Quelqu' envie que j'aie, ma chère enfant, de vous faire plaisir en toute chose, ce que vous me demandez pour ce Quadt,[5] ne dépend absolument point de moi; ce malheureux a manqué à la subordination de façon qu'il n'y a point de peine assez sévère pour

[1] Vergl. S. 99. Anm. 4. — [2] Vergl. Nr. 21583. — [3] Vergl. S. 4. — [4] Bericht von Solms, Petersburg 20. November. — [5] Vergl. S. 55. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor.

le punir. L'exemple en serait trop dangereux pour les suites, et le bien du service exige que je tienne la main à l'observance de la sévérité des lois militaires; sa grâce lui procurerait trop d'imitateurs, ce que je dois empêcher. C'est tant pis pour lui, s'il est allié à des grandes familles; cela aurait dû l'obliger à remplir ses devoirs plus exactement et à ne pas donner dans des excès défendus chez nous par toutes les lois. Le duel seul, ma chère enfant, le condamne à perdre la tête; quand on connaît les lois, comme certainement il ne les a pas ignorées, on est doublement coupable de les transgresser.

Voilà des matières bien graves; nous n'avons guère de nouveautés ici, si ce n'est le mariage du landgrave de Hesse, pour lequel nous préparons des fêtes à Berlin. C'est en vous embrassant affectueusement que je vous prie de me croire avec toute la tendresse imaginable, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21577. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 7 décembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Voici les deux points à quoi se réduit l'affaire du péage qui s'exige au port de Danzig, et au sujet duquel, à ce que vous mandez, la cour de Londres a fait insinuer au ministère de la République qu'il conviendrait de me faire des représentations.[1] Premièrement, le port de Danzig se trouve situé sur mon territoire, il m'appartient donc incontestablement d'y lever des impôts, et je ne suis nullement intentionné, ainsi que vous pouvez le dire aux Hollandais, de céder mes droits, à cet égard, à qui que ce soit. Mais il ne dépend que [de] leurs vaisseaux de se contenter à payer simplement les droits du péage à mes commis et de les refuser à la ville. Pour lors tout se trouvera levé, et ils n'auront plus le moindre sujet de plainte. Car il faut que vous sachiez, secundo, que ces droits n'ont nullement été haussés, comme on le publie, mais qu'ils sont encore toujours les mêmes comme ils se payaient ci-devant avant la revendication de la Prusse polonaise.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Wie Thulemeier berichtete, wünschten die Engländer, dass die Holländer mit ihnen gemeinsame Sache machten, „d'autant plus que l'établissement de ce péage intéressait autant le commerce hollandais que celui d'Angleterre dans la Baltique".

21578. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Jeanneret de Dunilac berichtet, London 24. November, über Bute: „On m'assure très positivement que ce lord ne peut plus se mêler des affaires étrangères ni intérieures depuis près de six mois, et on attribuait cette aliénation d'esprit[1] à la mort inattendue de la Princesse de Galles,[2] à la diminution de son crédit, à une trop grande ambition et à divers regrets irréparables aujourd'hui. Au reste, on présume que, si le gouvernement britannique ne s'émeut pas de lui-même, que c'est le lord Mansfield[3] et le sieur Mackenzie[4] qui le font aller sur l'ancien pied. Mais on continue de m'assurer que la Reine serait toujours occupée à se former un parti tout-à-fait contraire au système présent,[5] et qu'elle pourrait bien réussir."

Jeanneret de Dunilac hat erfahren, „que, si les négociants anglais sont un peu affectés du droit qu'ils sont obligés de payer dans le port de Danzig, que la manière rigoureuse de le percevoir y contribuerait infiniment. Les capitaines de vaisseaux diraient aussi qu'il semblerait que ce nouvel impôt devrait être exigé avec douceur, et que les officiers de Votre Majesté devraient chercher à captiver chaque chef de vaisseau."

Potsdam, 7 décembre 1772.

Quand même, selon votre dépêche du 24 de novembre dernier, le lord Bute serait fou, le système de la cour où vous êtes, ne changera pas en bien, dès que le lord Mansfield et le sieur Mackenzie continuent de mener la barque. Le parti contraire au système présent que la Reine continue à former, serait sûrement plus avantageux à la nation, et il est à souhaiter que cette Princesse parvienne effectivement à créer une nouvelle administration.

En attendant, il m'a fort amusé de voir cette nation, qui d'ailleurs n'a pas trop d'attention pour les étrangers, en exiger cependant de mes douaniers et péagers au port de Danzig. Dès qu'on ne demande qu'à titre de grâce, on prie; dès qu'au contraire il s'agit des droits qui nous appartiennent selon tous les principes des lois maritimes, on n'a pas besoin de faire le suppliant; on est plutôt autorisé d'exiger, et c'est justement le cas où je me trouve, personne au monde ne pouvant me contester les titres légitimes que j'ai de percevoir les revenus d'un port qui se trouve sur mon territoire. Si donc les négociants ou quelque autre Anglais vous en parlent, vous n'avez qu'à faire valoir ces arguments et leur dire que, dès qu'on acquitterait ces droits à mes officiers de péage, et plus à la ville de Danzig, tout serait arrangé; nous serions d'accord, et aucun Anglais n'aurait plus sujet de se plaindre.

Au reste, n'oubliez pas de donner de la jalousie aux Anglais sur le transport des troupes françaises aux Indes, dont je vous ai parlé dans un de mes ordres précédents.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 7. — [2] Prinzessin Augusta von Wales war am 8. Februar 1772 gestorben. — [3] Lord William Mansfield, Oberrichter bei des Königs Gerichts-Bank. — [4] Bruder Lord Butes, vergl. Bd. XXXI, 792; XXXII, 18. — [5] Vergl. Bd. XXXI, 792. — [6] Vergl. Nr. 21565.

21579. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 27. November: „Dans le dernier entretien que j'eus avec le duc d'Aiguillon, la conversation tombant sur le commerce, ce ministre me dit que, Votre Majesté ayant par la position de Ses États tout le commerce de la Pologne à Sa disposition, on pourrait peut-être prendre des arrangements pour des grains, convenables aux intérêts des sujets des deux nations. Je répondis que tout ce qui faisait l'avantage de vos sujets, Sire, vous était cher, et que le commerce des États de votre domination faisait, sans doute, un objet de votre attention."

Potsdam, 7 décembre 1772.

Votre dépêche du 27 de novembre m'est bien parvenue, et je ne saurais vous répéter assez que le premier soin d'un ministre étranger doit être de bien pénétrer les secrets du cabinet de la cour où il réside, et d'approfondir les évènements, avant qu'ils arrivent. La tâche est un peu pénible, je l'avoue; mais elle n'est pas tout-à-fait impossible, et je me flatte que vous ferez tous vos efforts pour la remplir.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la France n'a rien plus fort à cœur, dans le moment présent, que de brouiller la Russie et toutes les puissances qui ne lui sont pas attachées. La commission du sieur Durand à Pétersbourg a eu sûrement le même objet, et il a cru y réussir par des chipoteries avec le comte d'Orlow. Les efforts qu'elle fait d'animer l'Angleterre et la Hollande contre mon péage de Danzig,[1] s'y rapportent également. Mais tout cela sont des tracasseries qui n'aboutiront à rien, tandis que celles à la cour de Parme pourraient bien mettre la désunion entre les cours de Vienne et de Bourbon.[2] Ses chipoteries avec les Confédérés, au contraire, dévoilent seulement sa faiblesse, et les moyens qu'elle emploie pour traverser nos arrangements en Pologne, sont tous très insuffisants.

Tout ce que le duc d'Aiguillon vous a dit au sujet des soins que je prenais de mon commerce, n'a été que pour vous dire quelque chose de flatteur pour moi, tandis qu'il cherche à me mettre dans un certain contraste avec l'Angleterre, qu'il excite à m'importuner au sujet du péage de Danzig; de sorte que vous avez très bien fait de ne lui répondre que de la manière que vous avez fait.

Quant aux affaires de Suède, on sait à présent positivement que l'expédition qu'on prêtait au roi de Suède sur la Norwège, n'a pas eu lieu,[3] et que tout se réduit à une petite fanfaronnade suédoise pour intimider le Danemark. Malgré cela, il s'en faut de beaucoup que les

[1] Vergl. Nr. 21564. Thulemeier hingegen berichtet nur von englischen Umtrieben in Holland (vergl. Nr. 21577). — [2] Herzog Ferdinand von Parma hatte den auf Verlangen des spanischen Hofes eingesetzten Premierminister Don Agostino di Liano entlassen; daraufhin hatten die spanische und französische Regierung den diplomatischen Verkehr mit Parma abgebrochen und die Zahlung der dem Herzog bisher bewilligten Pension eingestellt. Goltz bezeichnete die Herzogin Amalia, die Tochter Maria Theresias, als „le mobile de tout ce qui se passe". — [3] Vergl. Nr. 21580.

troubles dans le Nord soient apaisés par là, et la Russie paraît encore toujours regarder la dernière révolution en Suède comme incompatible avec ses intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

21580. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 décembre 1772.

La nouvelle que vous me confirmez, par votre dépêche du 24 de novembre dernier, touchant la suspension des préparatifs de guerre en Suède,[1] fait voir que les soupçons qu'on avait conçus des desseins du Roi sur la Norwège, sont sans aucun fondement. Mais quoique pareils desseins n'aient [pas] eu heureusement lieu, il est à craindre cependant que l'éclat que tous ces armements ont fait, n'ait donné de l'humeur à la Russie et aigri cette puissance contre ce Prince. J'ai quelque sujet de l'appréhender, puisque mes dernières lettres de Pétersbourg me le font apercevoir ou plutôt qu'ils en parlent d'une manière assez positive.[2] L'effet prouve néanmoins, à l'heure qu'il est, que toutes ces démarches n'ont été qu'une simple petite fanfaronnade de la part du roi de Suède, qui a pris plaisir de se divertir de l'appréhension et de la frayeur qu'elles inspiraient au Danemark.

Au reste, quoique les forces de la Suède dont vous me rendez compte,[3] surpassent mon attente, elles ne sont cependant nullement suffisantes pour faire tête aux puissants ennemis que cette couronne se serait nécessairement attirés par l'exécution du projet qu'on lui attribuait.

Nach dem Concept.

Federic.

21581. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein überreicht, Berlin 6. December, ein von Zöge ihm zugestelltes Schreiben der Königin Ulrike.[4] „Je suppose qu'elle fournira de nouveaux éclaircissements à Votre Majesté sur les différends de la Suède et du Danemark, qui, à en juger par les dernières dépêches de Stockholm,[5] aussi bien que par les propos vagues que le sieur de Zöge m'a tenus, pourraient bien n'avoir pas les suites fâcheuses qu'on avait lieu d'appréhender."

Potsdam, 7 décembre 1772.

Vous ne jugez pas mal dans votre rapport d'hier, et les nuages qui s'élevaient à l'horizon de la Norwège, me paraissent effectivement dissipés.[6] Mais le danger qui menace la Suède, n'est pas passé pour

[1] Vergl. Nr. 21570. — [2] Vergl. S. 103 und 106. — [3] Nach Behnisch hatte die schwedische Armee einen Sollstand von rund 48000 Mann, an dem zur Zeit nur rund 6000 fehlten. — [4] Vergl. Nr. 21582. — [5] Vergl. Nr. 21570 und 21571. — [6] Vergl. Nr. 21580.

cela, et j'appréhende toujours, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer dans un de mes derniers ordres, que le changement de la forme de son gouvernement, auquel la Russie ne veut pas acquiescer, n'allume le flambeau de la guerre entre ces deux puissances.

En attendant je vous adresse ci-joint ma réponse à ma sœur, la reine de Suède,[1] et vous aurez soin de lui faire donner bonne et prompte adresse par le sieur de Zöge. J'y ajoute encore l'expectance pour la demoiselle d'Asseburg,[2] que vous n'oublierez pas d'adresser incessamment au baron d'Asseburg, son oncle, avec un compliment convenable de ma part.

Federic.

La montagne en travail enfante une souris.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

21582. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam] 7 décembre 1772.

Ma très chère Sœur. Rien ne me saurait faire plus de plaisir que d'apprendre par vous-même, ma chère sœur, le souvenir gracieux que vous conservez des temps où nous avons été assez heureux de vous posséder.[3] Si j'aurais quelque chose à désirer de plus, ce serait de vous voir satisfaite de votre sort. Vous faites à merveille de vous retirer de toutes les affaires;[4] rien de plus sage et qui convienne mieux à la situation critique où se trouve actuellement la Suède.

Je vous proteste que je fais humainement ce qui dépend de moi, pour calmer l'orage qui se prépare. Je ne saurais jusqu'à présent rien vous promettre de positif, mais comptez toutefois que je [ne] négligerai rien pour apaiser cette tempête, et que je fais mouvoir pour cela tous les ressorts imaginables; du moins, si, malgré mes peines, les choses en viennent aux extrémités, je me verrai en état de vous sauver dans les catastrophes que je crains qui arriveront. C'est une espèce de consolation pour moi.

Vous faites très bien, ma chère sœur, de vous amuser;[5] je suis charmé que vous ayez trouvé un violon qui vous fasse plaisir. Ma

[1] Vergl. Nr. 21582. — [2] Vergl. S. 104. — [3] Für den Besuch der Königin Ulrike am Berliner Hofe, der vom November 1771 bis August 1772 gewährt hatte, vergl. Bd. XXXI, 869; XXXII, 674. — [4] Königin Ulrike schrieb, Drottningholm 24. November: „J'ai suivi exactement vos conseils, je vis dans une grande retraite, je ne parle affaire ni politique à personne, et tout ce que je vous ai écrit touchant les évènements arrivés ici dans mes précédentes, n'a été dicté que par ce que le devoir de mon état m'y obligeait . . . Je vois donc avec fermeté assembler cet orage que vous m'annoncez, ne pouvant l'éviter ni d'une ni d'autre façon, n'ayant aucun reproche à me faire.“ Vergl. Bd. XXXII, Nr. 21235. 21245. 21259. 21280. 21334. 21397. 21437. — [5] Königin Ulrike berichtete über ihre Beschäftigung mit der Kunst,

sœur Amélie, que j'ai vue au baptême de mon frère Ferdinand à Friedrichsfelde,[1] m'avait déjà parlé de ce musicien et de la musique qu'elle se prépare d'envoyer en Suède. Vous régnez toujours parmi nos discours; absente vous êtes parmi nous, et c'est l'unique consolation qui nous reste; mais, ma chère sœur, je ne veux point vous priver d'un artiste qui peut quelquefois contribuer à votre dissipation, je voudrais plutôt vous envoyer d'ici des personnes qui pourraient y être propres.

J'ai oublié de vous avertir d'une chose plus sérieuse. Ce qui pique le plus votre voisine contre le R[oi] d[ieu]d[onné], c'est qu'il a fait annoncer qu'il voulait faire un voyage à Pétersbourg, et la voisine croit qu'il se moque d'elle.[2] De pareilles bagatelles peuvent aigrir étrangement les choses; ou bien qu'on ne parle point de ce voyage, ou bien qu'on le fasse. Je ne sais que conseiller là-dessus, mais je crois que cela mérite qu'on y pense.

Vous avez trop de bonté, ma chère sœur, de m'envoyer des marbres de Suède; je ne manquerai pas de vous en rendre compte, dès qu'ils seront arrivés. La seule commission dont je vous prie de vous charger, c'est d'avoir le plus grand soin de votre conservation, d'écarter toutes les idées fâcheuses et de ménager vos jours pour une famille qui vous est tendrement attachée, à la tête de laquelle je vous prie de compter le vieux frère, qui est et sera avec toute la considération possible jusqu'à son extinction, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenhändig.

21583. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Schreiben König Gustavs III. (ohne Datum): „Je ne puis laisser partir le comte de Dönhoff[3] sans renouveler à Votre Majesté les assurances de la tendre amitié que je Lui porte. Ces sentiments seront cultivés avec le plus grand soin de ma part, et j'ai vu avec un sensible plaisir par la dernière lettre de Votre Majesté[4] qu'Elle conserve pour moi cette tendresse d'un bon parent qui m'est si chère. Je puis aussi L'assurer que rien ne me tient plus à cœur que de conserver une paix solide et stable avec mes voisins; toutes mes démarches, depuis que le pouvoir a été remis entre mes mains, n'[ont] tendu qu'à ce but, et je tâcherai de saisir toutes les occasions pour le prouver aux yeux de l'Europe. Loin donc de suivre des impressions étrangères, je ne suivrai que [celles] que me dicte mon inclination naturelle pour le repos fondé sur la tranquillité publique. C'est aussi dans cette vue que j'envoie un ambassadeur en Russie, et que j'y ai nommé le comte de Posse, qui, pendant son dernier séjour,[5] a joui des bontés de l'Impératrice. Votre Majesté voit par là combien je tâche de prévenir une princesse dont j'admire les grandes qualités et qui sort du même sang

insbesondere über die Berufung eines ausgezeichneten Geigers. „Si je savais que cela pût vous faire plaisir, je vous l'enverrais l'été prochain pour quelque semaine. J'ai écrit à ma sœur [Amalie] une grande lettre à son sujet."

[1] Vergl. S. 82. — [2] Vergl. S. 106. — [3] Vergl. S. 48. — [4] Vergl. Bd. XXXII, Nr. 21356. — [5] Graf Posse war bis August 1763 Gesandter in Petersburg gewesen.

que moi;[1] le souvenir des soins que Votre Majesté S'est donnés pour la tranquilliser à mon sujet, ne sortira jamais de mon esprit, et j'en conserverai toujours pour Elle une tendre reconnaissance. Mon cœur n'avait pas besoin de ce sentiment pour Lui être vivement attaché. Je prie Votre Majesté d'être persuadée" etc.

[Potsdam] 8 décembre 1772.

Monsieur mon Frère. Le comte Dönhoff m'a rendu la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire, qui m'a fait un plaisir sensible en me renouvelant les assurances de Son amitié, dont je fais un cas infini. Je n'ai jamais changé de façon de penser vis-à-vis de Votre Majesté, mon cœur ne saurait se démentir; mais j'ai craint les suites de Ses entreprises, et mes craintes ne sont pas encore calmées sur Son sujet. Tout le monde n'envisage pas du même œil la révolution qui s'est faite dans le gouvernement de Suède; cela peut causer des guerres et répandre, Sire, de l'amertume sur le reste de votre règne. Il y a des moments de calme auxquels de forts orages succèdent. La Suède en est menacée, et je ne vois pas comment elle y pourra résister. J'ai cru que, en écrivant à Votre Majesté, ma probité demandait que je me servisse du pinceau de la vérité et non de celui de la flatterie pour Lui exposer mes craintes sur l'avenir. Jamais je ne désirerais plus d'être trompé dans mes conjectures que dans les circonstances présentes; cependant j'ai tout lieu d'appréhender le contraire.

Votre Majesté vient de calmer l'alarme qu'Elle a causée aux Danois, et je suis persuadé de Ses sentiments pacifiques; sans doute qu'ils conviennent à Sa situation, où Son plus grand objet consiste à gagner, à réunir les esprits.

Autant qu'il m'est revenu de la Russie, l'Impératrice, ayant éprouvé les embarras que souvent les ambassadeurs suscitent à sa cour, s'est, à ce qu'on m'a dit, déterminée à ne recevoir que des ministres du second ordre; je suppose donc que Votre Majesté Se conformera apparemment à cette règle pour le caractère qu'Elle donnera au comte Posse.

En attendant, je fais des vœux pour que les affaires tournent selon l'avantage de Votre Majesté, en L'assurant de la tendresse pleine de considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Stockholm. Eigenhändig.

---

[1] Die Mutter der Kaiserin Katharina II., Johanna Elisabeth, geborene Prinzessin von Holstein-Gottorp, und Adolf Friedrich, der Vater Gustavs III., waren Geschwister.

21584. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 8 décembre 1772.

Madame ma Sœur. Je félicite Votre Majesté que toutes Ses appréhensions[1] sont à présent dissipées. J'ai reçu une lettre du roi de Suède avant son départ de Stockholm, dans laquelle il m'assure qu'il est résolu de vivre en bonne intelligence avec ses voisins.[2] Je croirais presque que tous ces armements sont des effets de mésentendus, et je crois que tous les voisins ont besoin de s'expliquer de temps en temps entre eux pour prévenir des brouilleries souvent fondées sur de légers soupçons, et je me flatte que cet éclaircissement que ces deux puissances viennent d'avoir, contribuera à maintenir longtemps la tranquillité dans le Nord. Ce sont mes vœux, qui se joignent à ceux que je fais pour la conservation de Votre Majesté et de tout ce qui peut contribuer à Sa satisfaction. Je suis avec toute la considération imaginable, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

21585. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 7. December, dass er, gemäss dem Erlass vom 6.,[3] Larrey von der Ansicht des Königs über den dänisch-schwedischen Streit unterrichtet habe. „Il m'a dit qu'il commençait à croire lui-même, par les circonstances que je lui avais communiquées, que la paix pourrait être conservée, du moins pour le moment présent; que les indices du contraire qu'il avait été chargé de faire parvenir à la connaissance de Votre Majesté, étaient à la vérité fondés sur des avis qui venaient de source, mais qu'il se pourrait fort bien que le dernier émissaire suédois qui avait paru en Norwège, eût été expédié avant le changement qui venait de se manifester dans la façon de penser du roi de Suède, qui ne pouvait au surplus être attribué, selon lui, qu'aux obstacles imprévus que ce Prince avait rencontrés dans l'exécution de ses desseins."

Potsdam, 8 décembre 1772.

Quels que soient les motifs qui, selon votre rapport d'hier, ont engagé le roi de Suède à renoncer à son plan sur la Norwège, cette brouillerie qui menaçait si fort la tranquillité du Nord, est apaisée maintenant, et il serait bien à désirer qu'il en fût bientôt de même de

[1] Juliane Marie unterrichtete, 1. December (ohne Ort), den König von friedlichen Erklärungen, die zwischen den Generalen Huth und Scheffer mündlich ausgetauscht seien: „sur quoi le roi de Suède a d'abord ordonné à ses troupes assemblées de retourner dans leurs quartiers . . . Nous verrons si l'effet répond aux paroles. Toutefois nous ne nous y fierons qu'avec prudence, et nous ne cesserons point de veiller avec la même vigilance à notre sûreté s'il abandonne son dessein." — [2] Vergl. Nr. 21583. — [3] Vergl. Nr. 21574.

celle que, selon mes ordres d'hier,[1] la dernière révolution en Suède donne à appréhender avec la Russie.

En attendant, voici encore une lettre que j'ai écrite au roi de Suède, en réponse à sa dernière,[2] et à laquelle vous procurerez également bonne et prompte adresse par le sieur de Zöge.

Ma correspondance avec la reine Julie-Marie de Danemark commence, au contraire, à m'être à charge. Je viens encore tout récemment de recevoir une nouvelle lettre de la part de cette Princesse,[3] et je puis compter d'en être fatigué toutes les fois qu'elle se trouve en perplexité et en détresse. Je n'ambitionne cependant nullement l'honneur d'être le directeur de sa politique, et je tâcherai plutôt d'esquiver sa correspondance ultérieure, dont le sujet ne saurait que m'embarrasser infiniment.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21586. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 décembre 1772.

Votre dépêche du 24 de novembre m'est bien parvenue, et je suis fort du sentiment du comte Panin que, pour mettre les Polonais à la raison, il n'y a que la rigueur, qui sera le moyen le plus court et le plus assuré.[4] A mon avis, il y aura à la pacification de cette république trois points essentiels auxquels il faudra prêter une attention bien sérieuse et réfléchie, savoir: 1° la cession formelle et incontestable des districts que nous avons revendiqués; 2° les finances du Roi pour soutenir sa dignité, et 3° la sûreté de ce Prince contre ce peuple remuant et rebelle, ainsi que les principes de gouvernement qu'on voudra y établir pour donner l'exclusion du trône à tout étranger et le réserver à un piaste; l'établissement des tribunaux et d'autres articles y relatifs, qui tous ne seront pas d'aussi facile composition et rencontreront mille difficultés encore; de sorte que je ne vois absolument point d'autre ressource pour faire arranger tous ces différents articles à notre gré que la fermeté et la force, et que je suis fort curieux de savoir le jugement qu'on portera à la cour où vous êtes, sur le plan que le prince de Kaunitz a ébauché,[5] et que ce ministre lui a communiqué.

[1] Vergl. Nr. 21581. — [2] Vergl. Nr. 21583. — [3] Vergl. Nr. 21584. — [4] Solms berichtete, dass Panin noch eine genaue Instruction an Stackelberg senden wolle, „pour prescrire à ce ministre la marche absolue qu'il aurait à suivre, pour obliger le roi de Pologne et la nation de s'accommoder aux intentions des trois cours". Solms fügte im Hinblick auf Stackelbergs Persönlichkeit hinzu: „Il est absolument nécessaire de lui donner d'ici les articles qui doivent faire la base de la forme du gouvernement qu'on veut donner à la Pologne, avec ordre de ne point s'en écarter et d'employer la force, pour obliger les grands à les accepter, s'ils ne veulent pas s'y prêter de bonne grâce." — [5] Vergl. Nr. 21523 und 21528.

Quant au péage de Danzig, je suis maintenant en état de vous donner une idée plus juste de toute cette affaire, et dont vous ferez bien d'informer le comte Panin, afin de lui faire connaître à fond la façon d'agir de la France qui est bien le maître ressort de toutes les clameurs contre mes arrangements.

Tout ce que les trois cours ont fait et arrêté au sujet de la Pologne, a infiniment déplu à cette couronne. Vu l'épuisement total de ses finances, elle a bien senti qu'elle n'était pas en état de s'y opposer ouvertement et de force. Elle a donc eu recours à ses armes ordinaires, et elle a fait jouer toutes les intrigues imaginables pour nous traverser. Pour ce qui me regarde en particulier, j'y rapporte le tocsin qu'elle a fait sonner dans toutes les gazettes, qu'étant actuellement maître de tout le commerce de la Vistule, je l'étais également de ruiner le commerce de toutes les puissances commerçantes dans ces parages. Elle ne s'est pas bornée à cet avertissement public et imprimé, elle s'est adressée ensuite aux ministres d'Angleterre et de Hollande à Paris[1] pour leur insinuer qu'elle ne saurait jamais s'imaginer que les puissances maritimes voulussent rester spectatrices tranquilles de la perte d'une branche aussi considérable de leur commerce. Ces insinuations ont fait impression en Angleterre. La cour de Londres y a donné tête baissée et, sans examen ultérieur, elle a commencé à déclamer également contre moi. Le but de toutes ces manigances de la France n'est d'autre que de me brouiller par toutes les clameurs des autres puissances avec la cour où vous êtes; et pour vous donner une preuve encore plus complète de la fausseté insigne de cette couronne, je ne veux pas vous cacher que, dans le même temps de ces chipoteries avec [l']Angleterre, elle m'a fait offrir un traité de commerce, afin de pouvoir tirer par mes nouvelles acquisitions toutes les productions de la Pologne dont elle a besoin.[2] J'ai cependant esquivé cette offre, sous prétexte de n'être pas encore au fait de la situation et de la valeur du commerce polonais.

Mais, pour rendre la pareille à la France, j'ai profité d'une certaine voie pour avertir l'Angleterre du transport de troupes que la France fait actuellement pour les Indes,[3] et j'espère de faire par là quelque diversion à l'attention britannique et de l'attacher à ses propres affaires, en la détournant entièrement des miennes; quoique d'ailleurs le consul britannique à Danzig m'ait fourni mille sujets de me plaindre hautement de sa conduite.

Or, voyant par votre dépêche susmentionnée qu'on tâche de représenter mes arrangements de péage sous un point de vue bien différent de celui qu'ils donnent en effet, et qu'on emploie mille couleurs odieuses pour me noircir et me brouiller avec la Russie, je ne veux pas

[1] Stormont und Berkenrode. Vergl. dazu S. 109 nebst Anm. 1. — [2] Vergl. Nr. 21579. — [3] Vergl. Nr. 21565 und 21578.

différer de vous donner également sur celui de Fordon, dont on vous a parlé,[1] des idées si justes et exactes que vous pourrez y tabler hardiment et en parler avec pleine connaissance de cause. Pour cet effet, il faut que vous sachiez que ce même péage n'a absolument souffert la moindre altération dans le fond. Tout s'y perçoit au même taux qui y a été établi de tout temps; le seul changement que j'y ai fait, c'est que j'y ai introduit une égalité parfaite, en exigeant ces droits non seulement des gens du commun, comme l'on a fait par le passé, mais encore des palatins, starostes et, en général, de toute la noblesse; changement qui est fondé sur des principes trop respectables de la justice et de l'équité pour avoir à appréhender la moindre critique de tout homme juste et impartial. D'ailleurs, il ne faut pas ignorer non plus que du temps que le roi de Pologne était encore maître de ce péage, Sa Majesté avait établi un vérificateur exprès à Danzig, qui a déterminé les droits qui, selon l'usage reçu, ont été ensuite acquittés à ce même Fordon. Pour moi, je ne puis pas imiter, à cet égard, le roi de Pologne et entretenir mon vérificateur, comme lui, à Danzig, et il a fallu l'établir sur la pointe de Montau, de sorte que vous jugerez par ce récit succinct, mais très fondé, combien on grossit les objets et combien on s'applique de donner à mes démarches les couleurs les plus odieuses.

Vous aurez donc soin de vous servir de tout ce que je viens de vous dire, pour désabuser le comte de Panin de toutes les fausses idées qu'on lui a peut-être suggérées, et, au cas qu'il trouve que j'aille trop vite dans cette besogne, vous n'avez qu'à lui dire que, si je n'étais que d'une trentaine d'années, je pourrais profiter de son avis et différer encore d'achever mes arrangements, mais, ayant déjà passé les soixante, il jugerait bien lui-même que je n'avais guère de temps à perdre dans un âge aussi avancé.

Quant aux affaires de Suède, j'ai la satisfaction de vous confirmer les bonnes nouvelles de mes derniers ordres du 5.[2] L'expédition contre la Norwège n'a été qu'un faux bruit, et le roi de Suède est déjà sur son retour à Stockholm.[3] Je veux croire que le turbulent sénateur Scheffer[4] que le comte Panin vous a nommé, a forgé effectivement un tel projet, et que le roi de Suède s'est laissé gouverner par lui pour se donner un certain air d'importance vis-à-vis du Danemark, et qu'il

[1] Panin liess durch Solms den König bitten, „d'avoir la générosité de diminuer un peu ces péages qui ont été établis, depuis l'occupation de la Prusse polonaise, sur la Vistule, au-dessous de Danzig, pour le passage sur cette rivière entre ladite ville et Thorn, . . . sauf à faire à cela dans la suite et lorsqu'après la pacification de la Pologne tous ces nouveaux arrangements auront pris plus de consistance, des changements que la haute prudence de Votre Majesté ou d'autres considérations Lui conseilleront". — [2] Nr. 21 572. — [3] Behnisch berichtete, Stockholm 24. November: „On assure que le Roi retournera directement de Gothenburg vers la mi-décembre." — [4] Friedrich Scheffer.

s'est diverti ensuite de l'alarme que la cour de Copenhague en a prise; mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce sujet de brouillerie n'existe plus du tout, et je voudrais seulement qu'il en fût de même de celui de la dernière révolution, et qu'on pût trouver moyen de l'écarter également par un accommodement à l'amiable. Mais, au cas que cela soit impossible, la Russie peut compter que, malgré tous les liens du sang qui m'unissent au roi de Suède, je remplirai avec la dernière fidélité et exactitude les engagements que j'ai pris avec elle.

Nach dem Concept. Federic.

21587. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 9 décembre 1772.

Der Anfang betrifft die Übersendung eines durch Vermittlung des Grafen Masini-Massa gekauften Gemäldes von Correggio, sowie die Erstattung von Auslagen.

Au reste, j'ai eu des nouvelles de Suède qui dissipent tous les nuages qui s'étaient montrés sur l'horizon de la Norwège. Il n'est plus question de l'expédition que méditait le roi de Suède contre ce royaume, et ce Prince est plutôt attendu de retour à Stockholm dans peu.[1] Il paraît donc que ce n'a été qu'une fanfaronnade d'un jeune homme qui s'est plu à faire du bruit pour mettre la peur au ventre des Danois. Malgré cela, il reste encore un feu sous la cendre entre la Russie et la Suède au sujet de la dernière révolution, et si le prince de Kaunitz voulait s'y employer de bon cœur, je suis persuadé qu'il ne manquerait point de l'étouffer par la médiation de sa cour. En effet, cette médiation ferait toujours un très bon effet et apaiserait peut-être des nouveaux troubles, d'où il peut résulter beaucoup de malheur pour la tranquillité générale.

Enfin, il m'est venu des avis de différents endroits qui annoncent de grands mouvements militaires de la part de la cour où vous êtes, tant pour lever des recrues que pour former des magasins, et surtout un très considérable en Italie. Je serais donc bien aise de savoir au juste ce qui en est, et vous n'oublierez pas de l'approfondir pour m'en rendre compte.

Federic.

P. S.

Au reste, il ne me reste plus le moindre doute que ce ne soit qu'à la France seule qu'il faut attribuer les clameurs contre nos arrangements en Pologne, et le précis ci-joint[2] vous en apprendra quelques détails dont vous aurez soin de faire part au prince de Kaunitz.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 117. — [2] Laut Kanzleivermerk umfasste der „Précis" den dritten Absatz des Erlasses an Solms vom 9. December (vergl. S. 116).

21588. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 décembre 1772.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'est bien parvenue. Son contenu, quoique assez ample, ne renferme cependant rien de fort essentiel et ne me fournit, par conséquent, que peu ou point de matière à réponse. Il paraît même, par tout son détail, que vous connaissez assez mal les Polonais. Il est hors de doute que le prince Sulkowski, dont vous prenez la défense en main, a été réellement intentionné de former une nouvelle Confédération.[1] Son dessein n'était rien moins que de lever des troupes pour cet effet; mais je l'ai fait avorter avant le temps.

Pour ce qui regarde le roi de Pologne et les projets que ce Prince pourrait couver,[2] soyez sans embarras et inquiétude à ce sujet. Dès que la Diète, dont il faut attendre la tenue, sera assemblée, les trois puissances intéressées à la pacification de la Pologne ne manqueront pas de trouver des moyens à obtenir ce but, et parviendront à y réussir sûrement. Au reste, je n'ai absolument rien d'intéressant à vous marquer aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

21589. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 10 décembre 1772.

Mon très cher Frère. Je suis bien aise d'apprendre votre retour à Berlin, et j'espère, mon cher frère, d'avoir dans peu la satisfaction de vous embrasser. Je ne m'étonne pas que vous soyez surpris de l'incertitude dans laquelle flotte la destinée du comte Orlow.[3] On dit que l'Impératrice le regrette comme un ami dans le sein duquel elle pouvait décharger son cœur; que le nouveau galant n'avait pas l'esprit aussi transcendant que l'ancien; enfin, qu'un retour de tendresse ou de tout ce que vous voulez, pourrait le ramener au poste qu'il a perdu.[4] J'en vois toutes les conséquences, le comte Panin de même; cependant personne ne saurait s'y opposer, et ce sera d'un hasard dont le destin de la Russie dépendra. Orlow, après sa disgrâce, a étalé une patente de prince de l'Empire, que feu l'empereur François lui avait donnée, ce qui n'a pas plu à l'Impératrice.[5] Je soupçonne fort que ce Durand qui se trouve à Pétersbourg, fait jouer tous les ressorts qu'il peut mettre en usage, pour fomenter ces intrigues de cour; car je sais et j'en ai averti le comte Panin que ses instructions roulent sur trois points: l'un

[1] Benoît legte ausführlich dar, dass es sich bei der Versammlung in Gross-Polen unter dem Fürsten August Sulkowski lediglich um einen, auf Anregung von Lossow und von ihm, Benoît, ins Leben gerufenen Ausschuss handelte, der die Vertheilung der Lieferungen im Lande in die Hand nehmen sollte. Vergl. S. 51. — [2] Entwürfe zur Erhöhung der Macht der Krone. — [3] Vergl. S. 100. — [4] Vergl. S. 103. Anm. 1. — [5] Vergl. S. 12.

de culbuter Panin, l'autre de brouiller les trois cours, et le troisième de soutenir les intérêts de la Suède.

Vous avez bien deviné, mon cher frère, ce que deviendrait cette expédition de Norwège.[1] La montagne en travail accouche d'une souris. Notre sœur de Suède m'écrit qu'elle ne se mêle de rien; je lui en ai fait mes compliments,[2] car, en cas de malheur, c'est un argument qu'on peut faire valoir en Russie en sa faveur. D'ailleurs, elle paraît mécontente, et je soupçonne que ses fils ne lui témoignent pas toute la considération qu'elle désirerait.

Je vous avoue, mon cher frère, que j'ai la tête trop pleine de tracasseries politiques et de maudits détails de finance, pour jouir avec plaisir des spectacles du carnaval. Ces spectacles font plaisir, quand on a l'esprit libre et qu'on est désœuvré; dans le cas où je suis, ils fatiguent, parcequ'on est trop distrait pour les suivre. J'y montrerai cependant quelquefois le bout de mon nez, ne fût-ce que pour dire que j'y ai été. C'est en vous assurant de toute mon estime et de ma tendresse que je vous prie de me croire, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21590. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 9. December, Oeynhausen habe ihm angezeigt, „que le Landgrave lui avait ordonné de renouveler à Votre Majesté les témoignages de sa vive reconnaissance pour l'offre généreuse qu'Elle avait faite de vouloir S'employer à moyenner une réconciliation entre lui et les Princes ses fils,[3] et d'y ajouter l'assurance qu'il ne demandait pas mieux que d'y donner les mains et de se prêter à tout ce qu'Elle trouverait juste et raisonnable; mais que, comme cet accommodement ne pourrait se faire qu'aux conditions contenues dans le mémoire[4] ci-joint, il lui avait ordonné de m'en délivrer de nouveau une copie, afin que je puisse la mettre sous les yeux de Votre Majesté.

S'il m'est permis de dire mon sentiment, je crois que cette négociation rencontrera toujours les mêmes difficultés, et que les princes de Hesse, aussi bien que les cours garantes, diront, comme par le passé, qu'il n'est pas en leur pouvoir de rien changer aux dispositions faites par feu le Landgrave[5] et aux engagements contractés avec lui."[6]

Potsdam, 10 décembre 1772.

Je viens de recevoir vos deux rapports d'hier, et regardant les troubles apparents entre la Suède et le Danemark comme entièrement apaisés, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

Je passe plutôt aux insinuations du comte d'Oeynhausen. Il est vrai que j'ai parlé à ce ministre de l'accommodement du Landgrave

[1] Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 111. — [3] Vergl. S. 56. — [4] D. d. 14. October 1769, vergl. S. 56. Anm. 1 und Bd. XXIX, 62. Anm. 2. — [5] Wilhelm VIII. — [6] Vergl. Bd. XXIX, 567.

avec ses fils et du plaisir que je prendrais d'y coopérer; mais ce n'a été que par manière de discours et sans lui en faire une offre formelle qui pût l'autoriser d'en écrire aussi positivement à son maître. Je ne suis aussi rien moins qu'empressé de m'y employer sérieusement, et vu les motifs que vous m'alléguez, il conviendra mieux de laisser reposer cette affaire tout-à-fait.

Quant aux fiançailles, je vous dirai que je compte de me rendre à Berlin le 20 ou 21 de ce mois, de sorte que l'on pourrait fixer cette cérémonie au jeudi suivant, 24, ou tel autre jour convenable après mon arrivée.

Abschriften der Erlasse an Solms und Edelsheim (vergl. Nr. 21586 und 21587) werden übersandt.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

21591. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 10 décembre 1772.

Je suis bien aise de vous annoncer, en réponse à votre dernière dépêche du 29 de novembre dernier, que les apparences d'une rupture prochaine entre la Suede et le Danemark ne subsistent plus du tout. Je sais, à n'en pouvoir pas douter, que le roi de Suède retourne à Stockholm,[1] et qu'il n'y a rien à appréhender de ce coté-là pour la tranquillité du Nord.

Au reste, il paraît que vous avez assez bien pénétré les vues secrètes du duc d'Aiguillon;[2] mais vous conviendrez que cela ne suffit pas encore, et qu'il faut plutôt approfondir également les différents ressorts de ses intrigues, afin de se mettre à même de les prévenir et d'en arrêter le succès. Tâchez donc de m'en procurer des notions aussi exactes que possible, et ne négligez rien pour les découvrir.

Enfin, tout ce que j'ai encore à ajouter aujourd'hui, c'est que la négociation entre la Russie et la Porte pour la paix est en bon train.

Nach dem Concept.

Federic.

21592. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 10 décembre 1772.

A en juger par tout ce que vous me dites dans votre dépêche du 27 de novembre dernier, il paraît que les affaires de Suède ne laissent

[1] Vergl. S. 117. — [2] Goltz berichtete: „Comme rien ne le gêne plus que la bonne intelligence entre Votre Majesté et les deux cours impériales, aussi rien ne lui paraît plus important que de rétablir une intimité entre Votre Majesté et cette cour; voyant manquer toutes les vues de ce côté-là, il est fort soigneux à faire jouer tous les ressorts que sa politique de petites intrigues lui suggérera, pour donner de la défiance et de la jalousie entre les trois cours."

pas d'embarrasser le ministère britannique; mais je me flatte toujours que, quelle qu'en soit la tournure qu'elles prendront, il n'y aura point de guerre générale à en appréhender.

En attendant, la France prône partout les liaisons étroites où elle est prête d'entrer avec l'Angleterre.[1] J'ai lieu d'en douter. Les intérêts de ces deux cours sont trop opposés les uns aux autres pour trouver quelque vraisemblance à cet avis, et souvent la France avance de pareilles choses fort inconsidérément et à la légère. Tâchez seulement d'inspirer, en conséquence de mes précédents ordres,[2] de l'inquiétude à la cour où vous êtes, sur le transport des troupes françaises aux Indes, afin de détourner son attention sur mes affaires avec la ville de Danzig.

Au reste, il est assez remarquable que le roi d'Angleterre, dans son discours au Parlement,[3] a annoncé la paix entre la Russie et la Porte comme très prochaine, et je vous avoue que je ne l'aurais pas cru aussi bon prophète.

Federic.

Nach dem Concept.

21593. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 décembre 1772.

Der Anfang betrifft die Erstattung von Auslagen.

Pour ce qui regarde le nouveau pensionnaire[4] dont vous me mandez la nomination, il s'agira de voir la manière dont il s'y prendra dans l'administration de sa charge, pour juger de sa capacité et s'il mérite d'être mis au calibre de ses prédécesseurs les Witt,[5] Slingelandt[6] et Heinsius.[7]

Du reste, je veux bien vous prévenir que les troubles qui paraissaient vouloir s'élever entre la Suède et le Danemark, se trouvent entièrement calmés, et qu'il n'y a présentement plus rien à appréhender sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Goltz berichtete, Paris 29. November: „Aiguillon continue à n'avoir rien plus à cœur que non seulement de continuer la paix avec l'Angleterre, mais à établir la plus parfaite intimité entre les deux cours ... Il a même dû sonder cette dernière sur cet objet." — [2] Vergl. Nr. 21565 und 21578. — [3] Bei der Eröffnung des Parlaments am 26. November. — [4] Bleiswick. — [5] Cornelis de Witt (1623—1672) und Jan de Witt (1625—1672); nur der jüngere der beiden Brüder war Grosspensionär der Staaten von Holland und Westfriesland (1653—1672). — [6] Nachfolger von Heinsius (1727—1736). — [7] Vergl. oben S. 17. Anm. 2.

21594. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 11 décembre 1772.

Les appréhensions sur la Norwège se trouvant dissipées, comme vous venez de me le mander par votre dépêche du 5 de ce mois,[1] il y a apparence qu'on se tranquillisera maintenant là où vous êtes, sur les desseins attribués au roi de Suède.

Je pense d'ailleurs comme vous, que les insinuations de la France sur la nécessité d'une alliance à contracter entre la Suède et le Danemark pour s'opposer, au besoin, à la puissance formidable de la Russie, ne feront aucunement prendre le change à la cour de Copenhague, mais qu'elle connaît trop bien ses véritables intérêts pour y prêter l'oreille, et qu'ainsi toutes les représentations qui pourront s'y faire à ce sujet, échoueront absolument.

Je regarde, au reste, tout ce qui vient de se passer de vos côtés, comme un simple effet de la jalousie des deux puissances l'une contre l'autre, à laquelle les arrangements défensifs pris par chacune [ont] donné lieu, et qui vraisemblablement n'a point d'autre fondement.

Nach dem Concept. Federic.

21595. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 décembre 1772.

La demande ci-jointe en original de ma nièce, la princesse Philippine de Schwedt,[2] me paraît bien naturelle, et si vous pouvez faire entrer dans ses pactes dotaux la liberté de vivre avec son douaire où elle le jugera à propos, vous n'oublierez pas de vous y employer de votre mieux et de rendre compte à Son Altesse Royale du succès de vos soins.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21596. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 décembre 1772.

C'est toujours avec un plaisir bien sensible que j'apprends par vos dépêches que la cour où vous êtes, paraît satisfaite de ma façon de

[1] Arnim berichtete: „L'orage qui semblait menacer de si près toute la Norwège, paraît se dissiper." Gustav III. habe seine Truppen von der norwegischen Grenze zurückgezogen und die Fortsetzung seiner Reise in die Nachbarprovinzen von Dänemark aufgegeben. — [2] D. d. Friedrichsfelde 10. December. — [3] Am 12. December schreibt der König an Finckenstein, dass er am 20. den Landgrafen Friedrich II. in Potsdam empfangen und erst am 22. sich nach Berlin begeben werde (vergl. S. 121). [Charlottenburg. Hausarchiv.]

penser. Votre dernière du 27 de novembre dernier m'a procuré ce plaisir de nouveau,[1] et je me persuade de plus en plus qu'il n'y a que la force qui fera acquiescer les Polonais à ce que nous leur demandons. Le comte Iwan Tschernyschew me paraît également très propre à mener la pacification de ce royaume à une heureuse conclusion.[2] Il possède toutes les qualités requises à un ouvrage de cette nature et de cette importance. Je le connais personnellement,[3] et j'ose me flatter que mes intérêts pour la Nouvelle-Prusse ne sauraient être confiés à de meilleures mains.

Au reste, je ne saurais qu'applaudir à l'instruction que, selon votre apostille de la même date, le comte Panin a adressée au comte Ostermann,[4] et si tous ces troubles n'étaient pas déjà entièrement apaisés, et que le roi de Suède n'eût abandonné tout-à-fait ses vues de conquête sur le Danemark, je n'aurais sûrement pas manqué de faire la même déclaration à la Suède.

En attendant le ministre de France ne cesse de prêcher à Copenhague la nécessité et l'utilité d'une union plus intime entre le Danemark et la Suède et d'une alliance sincère et durable pour s'opposer, en cas de besoin, à la puissance formidable de la Russie.[5] Vous aurez soin d'en informer également le comte de Panin, comme d'un supplément des preuves que j'ai déjà fournies à ce ministre de la duplicité et de l'animosité de la France contre sa cour.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Solms berichtete, dass die von ihm dem Grafen Panin mitgetheilten Auszüge aus den Erlassen vom 8. und 10. November (vergl. Nr. 21475 und 21482) den vollsten Beifall Katharinas II., des Ministers und des Conseils gefunden hätten. — [2] Solms berichtete, dass zur Durchführung des Pacificationsplans in Polen nöthig erscheine, „que la cour de Russie y envoyât alors une personne distinguée, avec le caractère d'ambassadeur, tant pour en imposer à la nation polonaise, accoutumée à ce faste, que pour allier ensemble la politique avec le militaire; une personne qui saurait joindre les manières engageantes à la fermeté nécessaire, pour employer à propos les promesses et les menaces; une personne, enfin, qui serait au-dessus des séductions de différentes espèces que les parents du Roi emploient depuis plusieurs années contre les ministres et les généraux de Russie". Solms und Saldern wollten den Grafen Iwan Tschernyschew, der ihnen am geeignetsten dafür erschien, dem Grafen Panin empfehlen. — [3] Der König hatte Graf Iwan Tschernyschew, der als Gesandter sich nach London begab, am 26. September 1768 auf der Durchreise in Potsdam empfangen (vergl. Bd. XXVII, Nr. 17474). — [4] Ostermann wurde in einem von Solms abschriftlich übersandten, undatirten Schreiben Panins beauftragt, in Stockholm zu erklären, dass Katharina II. jede Unternehmung Gustavs III. gegen Dänemark als einen Angriff auf sich selbst betrachten würde. Bei Mittheilung dieses Schreibens hatte Panin zu Solms die Erwartung geäussert, dass der König von Preussen diese Entschliessung billigen und bereit sein würde, „de concourir aux moyens pour la faire exécuter d'une manière conforme au but de son alliance avec Sa Majesté Impériale et du système sur lequel celle-ci était fondée". — [5] Vergl. Nr. 21594. — [6] Vergl. Nr. 21566.

21 597. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 5. December: „La déclaration que le ministre de Suède vient de publier à la cour de Danemark, et la réponse qu'on n'a pas tardé d'y faire,[1] paraissent au prince Kaunitz devoir entièrement détruire les appréhensions d'une entreprise prochaine du roi de Suède sur la Norwège . . . D'un autre côté, la manière dont la Russie s'est expliquée jusqu'à présent sur la révolution, tant vis-à-vis du roi de Suède lui-même qu'en dernier lieu envers le ministre de France à Pétersbourg, fait également espérer au prince Kaunitz que la tranquillité dans le Nord pourra être maintenue pour le présent, surtout si Votre Majesté continuait de Se concerter confidemment avec la cour d'ici sur les mesures qu'il y aurait à prendre pour prévenir un embrasement général. Que, dans cette vue, il ne manquerait pas, si les circonstances venaient à exiger qu'on prît quelques précautions plus particulières à cet égard, de se confier pareillement à Votre Majesté. Qu'Elle aurait lieu de Se convaincre alors qu'il méritait la confiance qu'Elle daignait lui accorder, et que, bien loin de proposer jamais à Votre Majesté des choses qui pussent être contraires à Ses engagements avec la Russie ou à Ses véritables intérêts, Elle reconnaîtrait toujours dans ses conseils le zèle et l'intégrité qu'Elle aurait droit d'attendre d'un de Ses propres ministres.

Cependant quelque soit le parti que la Russie pourrait prendre sur les affaires de Suède, lorsqu'une fois sa guerre avec la Porte sera entièrement terminée, il prétend qu'elle ne saurait fonder ses entreprises que sur l'article VII du traité de Nystad,[2] par la teneur duquel elle n'était en droit de s'opposer qu'aux atteintes que des puissances étrangères voudraient porter contre le gré de la nation à la constitution de 1720, ce qui n'était nullement le cas présent, où la nation, au contraire, elle-même était censée d'avoir trouvé bon de changer la forme de son gouvernement d'un consentement unanime. Qu'on ne devait pas supposer que Votre Majesté eût voulu S'engager à davantage envers la Russie touchant le maintien de cette constitution que ne portaient les obligations que la Russie s'était imposées à elle-même, et qu'ainsi il lui paraissait à plus forte raison que vous pourriez, Sire, vous dispenser de prendre part à une guerre qui s'allumerait pour cet objet, surtout lorsque ce ne serait pas la Suède qui attaquerait la première, à quoi il n'y avait pas la moindre apparence. Que, si la guerre venait à éclater contre le Danemark, lequel ne manquerait pas, dans cette circonstance, de réclamer, comme il était en droit de le faire, le secours de la Russie, Votre Majesté serait encore moins obligée alors de prêter Son assistance à la Russie, vu que cette guerre entre la Suède et le Danemark pourrait provenir d'un tout autre objet que celui de l'infraction de la constitution de l'année 1720.

Les anecdotes de France dont Votre Majesté a été informée,[3] sont tout-à-fait conformes à celles qu'on a mandées au prince Kaunitz. Il paraît indigné de la duplicité, de la fourberie et des mensonges que le duc d'Aiguillon met en jeu pour brouiller nos cours."

Potsdam, 13 décembre 1772.

Je vois par tout ce que vous m'écrivez, en date du 5 de ce mois, que le prince Kaunitz prend à cœur les troubles qui pourraient s'élever au sujet de la Suède. C'est le seul moyen par lequel on pourra peut-être encore les prévenir,[4] si la cour de Vienne offre ses bons offices. Mais le prince Kaunitz doit savoir que je suis lié par mon traité avec

[1] Vergl. S. 56. — [2] In der Vorlage verschrieben: „Neustadt". In Artikel VII des Friedens von Nystad von 1721 hatte Russland die schwedische Verfassung ausdrücklich garantirt. — [3] Vergl. S. 67. — [4] In der Vorlage verschrieben: „parvenir".

la Russie de l'assister en cas que la forme de gouvernement soit changée dans ce royaume. Or cet article est clair, on ne saurait l'éluder qu'en violant la foi des traités ; de sorte que, si la Russie attaque la Suède, je serai, malgré moi, obligé d'agir en conséquence de mes engagements. Mais la cour de Vienne, qui n'est liée par rien, peut offrir ses bons offices ou sa médiation. Il s'agit de négocier, dans ce moment, pour prévenir l'embrasement qui se prépare. L'impératrice de Russie est aigrie personnellement contre le roi de Suède, parcequ'elle se doute que ce Prince veut la jouer.[1] A présent nous sommes sûrs que l'expédition de Norwège n'aura pas lieu; ce qui mettra le prince Kaunitz en état de pouvoir entamer sa négociation en Russie, et comme la paix n'est pas encore faite avec la Porte, il pourra, à ce que j'espère, prévenir encore le mal que l'on appréhende.

Vous lui direz que j'ai assez appris à connaître son caractère de candeur, pour me fier à sa bonne foi, et ce que je vous écris maintenant, en est un signe indubitable.

Pour ce qui regarde les Français, je vous en ai donné des nouvelles dans mes dépêches précédentes.[2] Il est sûr qu'en ce moment la cour de France n'a d'autre politique que de brouiller les cartes. Elle m'a fait faire des insinuations par des voies détournées, que j'ai déclinées avec politesse, comme de nous lier par des traités de commerce,[3] de vouloir m'inspirer de la jalousie contre les Autrichiens, de l'appréhension pour l'immense pouvoir de la Russie; mais le prince Kaunitz peut être tranquille sur mon sujet, et il peut compter que, connaissant trop bien les intentions de nos envieux, ils perdront envers moi leur éloquence et leur temps.[4]

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „A Edelsheim"; das Datum des Erlasses und des Berichts von Edelsheim im Eingang von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

21 598. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 décembre 1772.

Il est clair, par tout ce que vous continuez à mander encore par votre dépêche du 5 de ce mois sur la lenteur qu'on apporte aux affaires là où vous êtes, qu'il n'y aura pas moyen de les finir sitôt. Le terme du mois de juin auquel vous fixez la possibilité de la tenue de la Diète,[5]

[1] Vergl. S. 106. — [2] Vergl. Nr. 21 587. — [3] Vergl. Nr. 21 579. — [4] Obiger Erlass wird am 13. December abschriftlich an Finckenstein übersandt. Der Begleiterlass billigt die Antwort des Ministers an Beloselski (vergl. S. 33), dass der König diesen lieber in Berlin zu sehen wünsche; der König ist jedoch bereit, Beloselski am 16. in Potsdam zu empfangen. — [5] Benoît berichtete: „La cour de Varsovie, par ses délais, s'est même mise dans l'impossibilité de rassembler une Diète avant le mois de juin." Um die Berufung des Reichstags zu beschleunigen, hatten Benoît, Stackelberg und Reviczky gleichlautende Erklärungen, d. d. Warschau 4. December (in der Vorlage verschrieben: November), im Namen ihrer Höfe überreicht.

est, à la vérité, assez éloigné; mais dût-on condescendre à ne l'assembler que vers ce temps, ne vous figurez pas pour cela de pouvoir y régler tout de suite les choses. On les fera toujours traîner au possible, et ce ne sera guère que vers la fin de l'année qu'on réussira à les arranger définitivement.

Quoi qu'il en arrive, je suis toujours bien aise de vous prévenir d'avance, pour votre direction, que la cour de Russie compte d'envoyer un nouvel ambassadeur à Varsovie.[1] Ne négligez donc pas, lorsque le cas existera, de mettre ce nouveau ministre russien dans mes intérêts, le mieux que vous pourrez, et pour y parvenir, ayez soin de lui faire également de ma part les mêmes propositions que vous avez été autorisé de faire à cet effet au sieur de Stackelberg.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

21599. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 décembre 1772.

J'ai vu, par votre dépêche du 8 de ce mois, le discours que le général de Yorke vous a tenu au sujet des affaires de la Compagnie anglaise des Indes Orientales.[3] Pour ce qui regarde celles de Pologne, il est hors de doute que l'Angleterre n'est aucunement en état de s'en mêler, et tout aussi peu que la France et la république de Hollande.

Quant aux troubles qui paraissaient vouloir s'élever entre la Suède et le Danemark, tout est apaisé, à cet égard, à l'heure qu'il est. Il ne s'agit donc présentement que de voir si la Russie voudra se tranquilliser également par rapport au changement de la forme du gouvernement qui a eu lieu en Suède, ou si elle est intentionnée d'y apporter une modification. C'est au temps à éclaircir ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

21600. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 14 décembre 1772.

Quoique d'ailleurs votre dernière dépêche du 3 de ce mois ne manque pas d'être bien étoffée, il me semble cependant que vous pourriez vous ouvrir bien d'autres voies pour vous mettre mieux au fait de tout ce qui se passe à la cour où vous êtes. Ce ne sont pas justement les premiers commis des bureaux à qui il faut s'adresser pour cet effet; ils sont plus difficiles à pénétrer que les autres subalternes, qui leur sont subordonnés, et qui, pour se donner des airs, ont la

[1] Vergl. S. 124. — [2] Vergl. S. 15. — [3] Nach Yorke beabsichtigte das englische Ministerium, sich in die inneren Angelegenheiten der Compagnie nicht einzumischen.

langue plus déliée; de sorte que c'est par leur canal qu'on apprend préférablement tout ce qui se passe à la cour de Versailles.

Au reste, je ne vois jusques ici de sa part que des inquiétudes dont il n'y a aucune suite à appréhender. Mais tâchez d'approfondir plus en détail les sujets de mécontentement entre les cours de Versailles et de Madrid, afin de me mettre en état de les apprécier à leur juste valeur.

Federic.

Nach dem Concept.

21601. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 14 décembre 1772.

Il est fort plaisant d'entendre, par votre dépêche du 1er de ce mois, le ministère britannique plaider la cause de la France au sujet d'Avignon.[1] Mais je comprends d'autant moins sa jalousie sur mes acquisitions. Une douzaine de bateaux de sel ne dérogeront sûrement point à leur commerce.[2] N'importe cependant. Qu'ils soient jaloux ou non, cela ne m'affectera point, je regarderai leur jalousie avec beaucoup d'indifférence et de tranquillité; et lorsqu'ils vous parleront de ma portion, vous n'avez qu'à répondre fort uniment que je n'étais pas le seul qui ait fait quelque acquisition sur la Pologne, et qu'il n'y en avait que la plus petite portion qui m'en soit tombée en partage.

Federic.

Nach dem Concept.

21602. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 14 décembre 1772.

Je vous compte déjà de retour à Londres, à l'heure qu'il est, ou du moins, lorsque la présente y parviendra. Vous avez déjà entendu parler, lorsque vous fûtes encore ici présent,[3] des clameurs de la ville de Danzig contre mes arrangements de péage sur la Vistule, et des dispositions favorables où j'étais de les apaiser par un accommodement raisonnable. Jusques ici, mes peines ont été inutiles; le magistrat de cette ville ne veut absolument point entendre à mes propositions, et je sais à présent, à n'en pouvoir pas douter, que c'est principalement le consul anglais à Danzig qui l'anime à cette obstination, et qui y sonne

[1] Als Jeanneret de Dunilac die Theilung Polens mit der Besetzung Avignons (vergl. S. 46) verglich, hatte man ihm geantwortet, „que cet État faisait autrefois partie des revenus de la couronne de France qui aurait toujours des droits bien clairs sur cette province". — [2] Jeanneret de Dunilac berichtete: „On parle beaucoup ici de la compagnie de commerce que Votre Majesté vient d'établir; ... les Anglais en sont jaloux." Es handelt sich um die im October 1772 errichtete „Seesalz-Handlungs-Compagnie". — [3] Vergl. S. 79. 85.

le tocsin contre moi. N'en faites pas la petite bouche à la cour où vous êtes, si vous le jugez convenable. Cet homme ne s'est pas borné à persuader à cette ville que sa cour prendrait ses intérêts fort à cœur, et que, par les efforts qu'elle ferait, elle remettrait tout sur l'ancien pied, mais il a dépêché encore tout récemment son associé, un nommé Murray, à Londres pour solliciter plus vivement l'interposition de sa cour, tandis que le magistrat a envoyé à Varsovie une déduction pour appuyer ses prétentions frivoles.[1] Selon toutes les apparences, le susdit Murray en portera également un exemplaire au ministère britannique. Mais cela ne m'affecte point, et vous vous bornerez à l'observer et à pénétrer le vrai objet et le succès de sa commission. Je n'aurais aucune peine de justifier mes procédés par des contre-déductions; mais comme ce n'est nullement le tribunal d'Angleterre qui est juge compétent de cette affaire, je n'ai non plus nul besoin de la plaider devant sa barre ni de la soumettre à sa décision.

Federic.

Nach dem Concept.

21603. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 1. December, dass Graf Sachar Tschernyschew für die militärischen Operationen der Mächte in Polen folgenden Plan aufgestellt habe, „que, lorsque les trois cours seraient convenues des districts que chacune voudra prendre sous sa direction spéciale, et qu'elle y enverrait un corps de troupes qu'il croit ne pouvoir être moindre que de 12 à 15000 hommes, ces troupes y seraient distribuées d'une manière à ne pas être [à] charge au pays, et subsisteraient aussi longtemps qu'elles ne seraient point employées à quelque expédition, pour leur propre argent. Les trois généraux commandants prendraient leur résidence à Varsovie et suivraient pour les affaires politiques la direction de leurs ministres respectifs et n'enverraient des détachements sur les terres des magnats opposants pour les forcer par des exécutions militaires à faire ce qu'on exige, ou ne les emploierai[en]t à d'autres expéditions que sur l'avis du susdit ministre de leur cour."

Über die Veröffentlichung der Deduction berichtet Solms: „Panin n'est pas d'avis d'y procéder avant l'ouverture de la pacification[2] et de changer à cet égard la résolution qui a été prise en conséquence. Il estime que nous devons soutenir ce principe que nous ne reconnaissons point actuellement de république qui est dans l'état d'anarchie, et que nous ne la reconnaîtrons que lorsqu'elle subsistera dans un corps légal à la Diète, à laquelle nous l'invitons de s'assembler, et à laquelle nous nous réservons de faire connaître nos droits, pour entrer avec elle dans un arrangement décisif au sujet de ces acquisitions; tout ce qui pourra se dire et être publié avant ce temps, ne doit pas attirer l'attention des trois cours, mais être déclaré plutôt comme des libelles de factieux auxquels on n'est [pas] obligé de répondre."

Potsdam, 15 décembre 1772.

Le comte de Tschernyschew pense très bien dans son projet dont vous m'avez donné le précis dans votre dépêche du 1er de ce mois.

[1] Bericht von Reichardt, Danzig 8. December. — [2] Vergl. S. 34.

C'est au moins l'unique moyen de ramener les Polonais à la raison. Je m'y conformerai très volontiers, et je ne trouve pas la moindre difficulté d'assigner Varsovie pour résidence au général de mes troupes que j'y enverrai en temps et lieu. Le seul article qu'on pourrait encore changer, ce serait de mettre le fourrage pour la cavalerie à la charge des Polonais, et il me semble que, comme cette démarche ne se fait que pour leur propre bien et pour rétablir la tranquillité dans leur patrie, c'est bien le moins qu'ils puissent faire pour y contribuer également de leur côté.

Quant à la publication de nos déductions respectives, je ne saurais disconvenir que je sens, d'un côté, toute la justesse des réflexions du comte de Panin, et que j'en suis tout-à-fait d'accord avec lui; mais, d'un autre côté, il ne me semble pas moins que notre propre intérêt demande de ne pas la trop retarder. En Angleterre et en France et partout ailleurs, il se tient tant de propos indiscrets et envenimés à ce sujet qu'il serait bien à désirer de fermer par là la bouche à tous ces mauvais critiques et criards.

Mes arrangements de péage dans les environs de Danzig et sur la Vistule n'y sont pas oubliés, et, selon toutes les apparences, ce sera un des articles qui me donnera encore bien de la tablature en Pologne. Il serait donc bien à propos, et vous me rendriez un grand service, si vous pouviez me procurer le suffrage du comte de Tschernyschew[1] et le disposer favorablement sur cet article capital, et si vous croyez qu'un présent de ma part pourrait me le concilier plus promptement, je me prêterai avec plaisir à lui en faire un dont il aura lieu d'être satisfait, et sur la nature duquel vous me direz même votre sentiment.

Enfin, pour ce qui est des affaires de Suède, celles avec le Danemark sont entièrement finies, et j'en suis d'autant plus charmé que j'appréhendais beaucoup que ces différends n'allumassent le feu de la guerre dans le Nord, tandis que par ce moyen tout y restera peut-être tranquille. Je souhaite au moins que vous n'ayez aucune mauvaise nouvelle à me donner du contraire et dont vous devinerez sans peine le sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

21 604. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 décembre 1772.

Le comte de Beloselski ayant des ordres trop pressants pour son retour à Pétersbourg, qui l'empêchent d'attendre mon arrivée à Berlin, je consens qu'il vienne me faire sa cour demain, 16 de ce mois, à l'heure ordinaire.[2] J'en ai fait prévenir mon neveu le Prince de Prusse,

[1] Graf Iwan Tschernyschew, vergl. S. 124. — [2] Vergl. S. 126. Anm. 4.

qui le fera inviter à sa table, et ce sera mon lieutenant-général baron de Lentulus qui le conduira à l'audience.

Au reste, vous aurez déjà vu, par la dépêche du comte de Solms du 1er de ce mois,[1] que la Russie adopte très bien mes idées pour avancer l'arrangement de nos affaires en Pologne, et la copie ci-jointe vous apprendra ce que je lui ai répondu sur ce sujet.[2]

Nach der Ausfertigung. Federic.

21605. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 décembre 1772.

Les circonstances que vous mandez, par votre dernière dépêche du 1er de ce mois, tant du voyage du roi de Suède et du retour des troupes à leurs quartiers, qui ont été en mouvement vers les frontières, que celles touchant les assurances que la cour de Danemark continue de recevoir de la fidélité des peuples en Norwège, me confirment que le projet supposé sur ce royaume se trouve entièrement abandonné, et qu'il n'est absolument plus question de toute cette affaire.

En attendant, vous ferez bien de ne pas négliger l'avis qui vous est revenu sur le dessein de la France à vouloir former un nouveau système dans le Nord, convenable à ses vues.[3] Éclairez, pour cet effet, autant que possible, les démarches de l'ambassadeur de cette puissance à la cour où vous êtes,[4] et soyez attentif aux idées qu'il pourra laisser échapper sur cet objet, afin de pouvoir me les communiquer.

Nach dem Concept. Federic.

21606. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 15 décembre 1772.

Ma chère Nièce. Je prends la liberté, ma chère enfant, de vous envoyer des petites épreuves de ce que la manufacture de porcelaine a produit de plus nouveau; je souhaite que cela puisse vous amuser un moment.

Vous croyez donc, ma chère enfant, que je suis bien furibond de me fâcher de l'intercession que vous faites pour ce malheureux Quadt;[5]

[1] Vergl. S. 129. — [2] Vergl. Nr. 21603. — [3] Behnisch berichtete: „On m'a assuré d'un ton positif que la France travaille de toute force à former un nouveau système dans le Nord qui soit convenable à ses vues; qu'indépendamment du plan en question, on a voulu intimider le Danemark, pour l'engager à chercher son asile dans l'union avec la France; que la mission du sénateur Posse en Russie (vergl. S. 112) a été résolue d'un plein concert avec cette puissance, dans la même vue de détacher la cour de Pétersbourg de ses anciennes liaisons, pour la faire entrer dans la ligue." — [4] Vergennes. — [5] Vergl. Nr. 21576. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor.

non, point du tout. Je juge que ses parents vous ont importunée, qu'ils ont déguisé les fautes du coupable, et que vous, suivant votre bonté naturelle, vous vous êtes prêtée à leurs desseins en ne pensant qu'à secourir un malheureux. Mais cette affaire qui intéresse la subordination, est trop délicate, c'est une matière avec laquelle on ne peut badiner, et dont dépend le bien du service comme l'exécution des ordres donnés à l'armée. En Hollande on traite de telles choses en bagatelle, mais aussi voit-on ce qu'est leur militaire, et si la guerre se faisait, on ressentirait, mais trop tard, les funestes effets du trop de relâchement et du trop d'indulgence que dans une république il faut avoir.

Je commence à croire que les officiers français ont plus de talents pour le théâtre que pour la guerre; j'aime mieux, ma chère enfant, qu'ils vous donnent la comédie, que s'ils imitaient la conduite de leurs ancêtres l'année 1672. Je vous prie d'embrasser de ma part notre cher prince d'Orange et d'être persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21607. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 16 décembre 1772.

Mon cher Frère. J'ai appris en tremblant le malheur qui est arrivé à cette maison de poudre.[1] Je bénis le Ciel de ce que cela s'est passé assez doucement. Je crois, mon cher frère, que ces gens qui transportent la poudre, se familiarisent un peu trop avec le danger, et que leur trop grande négligence a été cause du malheur qui est arrivé. On m'écrit que j'en suis pour une bonne partie des fenêtres du château. Ainsi, mon cher frère, nous nous consolerons ensemble; il n'y aura que les vitriers de contents.

Les choses en Russie sont encore dans la même situation par rapport à Orlow.[2] On se lasse enfin du traînaillement[3] qu'on apporte à Varsovie pour rassembler la Diète, et à présent on veut tout de bon terminer cette affaire; ce qui me fait grand plaisir, quoique, indépendamment de cette résolution, vous pouvez compter que ces affaires traîneront pour le moins encore neuf mois. On veut envoyer le comte Iwan comme ambassadeur en Pologne.[4] Cette nomination coûtera une nouvelle saignée à ma bourse; mais je ne m'en soucie pas, pourvu qu'il tire avec moi à la même corde; car j'ai un besoin indispensable du ministre de Russie qui se trouvera à cette pacification, pour qu'on ne me chicane pas éternellement sur ma portion.

[1] Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. Das Trockenhaus des Berliner Pulvermagazins war am 14. December in die Luft geflogen. — [2] Vergl. Nr. 21589. — [3] So. — [4] Vergl. S. 124.

Le prince de Hesse[1] arrivera le 21 ici; après l'avoir reçu, je le conduirai, le 22, à Berlin, où il pourra se signaler comme un vaillant héros en amour, dépuceler notre nièce et faire telles prouesses qu'il pourra exécuter à son âge. Je me réjouis, mon cher frère, sur le bonheur de vous revoir alors, de vous embrasser et de vous assurer de la haute estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

21 608. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 16 décembre 1772.

Mes derniers ordres[2] vous ont déjà appris que je suis entièrement d'accord avec le prince de Kaunitz dans le jugement qu'il a porté, selon votre dépêche du 5 de ce mois, sur la politique actuelle de la France. Déchue de l'état de première puissance qui la mettait autrefois souvent à même de donner le ton dans les affaires de l'Europe, elle tâche au moins d'y conserver quelque influence, et au défaut de tout autre moyen, elle a recours aux intrigues, les seules armes qui lui restent dans l'état de faiblesse où elle se trouve à l'heure qu'il est.

Mes ordres précédents vous en ont déjà fourni différents traits, et en voici encore quelques-uns que mes dernières lettres de France m'ont appris immédiatement après le départ de mes ordres du 13. Le duc d'Aiguillon,[3] selon ces avis, est fort attentif à ne point négliger les occasions pour annoncer les mouvements du roi de Suède comme un effet de l'inquiétude que lui avaient donnée les armements du Danemark. Il prône les soins qu'il se donne pour rassurer ce Prince, et il finit par dire que la réponse du Danemark[4] lui paraît bien propre à tranquilliser Sa Majesté Suédoise; qu'il désirait, à la vérité, qu'elle eût cet effet sur l'esprit de ce Prince, mais qu'il n'en était cependant pas encore parfaitement persuadé. L'influence de la France dans les affaires de Suède, ajoute-t-on, n'est cependant plus problématique. Les errements qu'elle a donnés à Sa Majesté Suédoise, n'en laissent plus le moindre doute, et ils doivent servir de soutien aux mesures de ce Prince. Elle travaille encore dans ce moment à se lier davantage avec lui et à ne lui permettre l'existence que par elle. Tout annonce qu'elle lui garantit non seulement la nouvelle constitution de son gouvernement, mais que, par un nouveau traité, elle mettra ce Prince dans l'impossibilité de prendre aucun engagement avec quelle autre puissance que ce soit, sans son agrément. En attendant, le duc d'Aiguillon désire de ne pas trop

[1] Landgraf Friedrich II. — [2] Nr. 21 597. — [3] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht von Goltz, Paris 3. December. — [4] Vergl. S. 56.

exposer son allié et que le roi de Suède calmât plutôt son feu contre le Danemark, jusques à ce qu'on voie plus clairement ce que deviendra la négociation de paix entre la Russie et la Porte. Il n'y a que l'incertitude de la conduite que je tiendrais en cas de rupture entre la Russie et la Suède, qui gêne ce ministre et tout le parti suédois. Il ne se dissimule point que, si, en conséquence de mes engagements avec la Russie, je venais à agir conjointement avec elle contre la Suède, cette dernière ne saurait manquer d'être anéantie. Mais, telle est la force de l'illusion, il fait en même temps un peu fond sur les liens qui m'unissent au roi de Suède, et il se flatte que je ne saurais guère me résoudre à agir contre mon neveu; et comme une erreur amène toujours une autre, dès qu'elle flatte nos passions, il espère également que, la Russie se déplaisant de mon refus de prendre parti contre mon neveu, la grande amitié qui subsiste actuellement entre nous, se refroidirait infailliblement.

Telle est la façon de penser du ministère de Versailles. Je n'ai pas besoin de vous faire observer combien il se trompe dans son calcul. Mes ordres du 13 vous ont déjà appris que je suis dans des dispositions tout opposées et fermement résolu de remplir fidèlement mes engagements avec la Russie, nonobstant les liens du sang qui m'unissent au roi de Suède. Mais vous n'oublierez cependant point d'informer de tout ce que dessus, le prince de Kaunitz. C'est un petit supplément à la duplicité que le duc d'Aiguillon met en jeu pour brouiller les cartes, et dont ce ministre vous a parlé.

Je passe au contenu de votre dépêche du 9 qui vient de m'être rendue, et le prince de Kaunitz saura apparemment déjà que les nuages qui se formaient sur la frontière de la Norwège, sont heureusement dissipés pour le présent, quoique l'on ne saurait disconvenir que le roi de Suède ait effectivement eu quelque dessein sur ce royaume.[1] Mais il reste encore une autre pomme de discorde entre la Russie et la Suède au sujet de la constitution actuelle de son gouvernement qu'il serait bien à souhaiter qu'on pût écarter également, et qui se dirigera apparemment sur la tournure que prendra la négociation de paix entre la Russie et la Porte. Si celle-ci se rompt de nouveau, ce que j'ai de la peine à m'imaginer, quoiqu'il paraisse que la cour où vous êtes, n'en serait nullement fâchée, il n'y en aura rien à craindre pour le présent. La guerre contre la Porte donnera encore assez d'occupation à la Russie, et le prince de Kaunitz pourra différer la médiation de sa cour pour conjurer cet orage. Mais au cas que la paix vînt à se conclure effectivement entre ces deux puissances, alors ce ministre ne saurait rien

[1] Edelsheim berichtete: „Le prince Kaunitz prétend persister dans l'opinion que ce jeune monarque ne saurait avoir formé le dessein d'envahir la Norwège. Il le croit trop judicieux pour ne pas sentir les suites auxquelles cette entreprise l'exposerait."

faire de mieux que de l'interposer pour prévenir ce nouvel incendie et conserver la paix dans le Nord.

Pour cet effet, il ne faut pas que ce ministre se laisse dégoûter d'abord des difficultés qu'il pourrait peut-être rencontrer, ou du jugement que le public en pourrait porter. Celui-ci juge toujours mal aussi longtemps qu'il n'est pas instruit de toutes les combinaisons d'une affaire. Mais un ministre de sa droiture et de sa probité ne se laisse pas détourner pour cela de son but. Il poursuit plutôt sa marche, sans se soucier de ce qu'on en dira ou en glosera; de sorte que je ne saurais qu'approuver entièrement tout ce que vous avez répondu à ce ministre sur ses plaintes.[1]

Enfin, nous verrons bientôt plus clair dans les négociations de Bucharest, et les premières conférences nous feront bien juger de ce qu'il y en a à espérer ou à craindre. Mais supposé qu'elles se rompissent de nouveau, les trois cours seront bien obligées aussi de prendre d'autres mesures compassées aux circonstances du temps pour donner à nos arrangements en Pologne la solidité nécessaire.

On se dit à l'oreille que la cour de Vienne est en marché avec l'électeur de Saxe pour acheter la Lusace. Je n'en crois rien; ce sont de ces propos que l'imagination agitée du public enfante à plaisir.[2]

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

21609. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 décembre 1772.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'est bien parvenue. Vous auriez dû, sur la réquisition qui vous a été faite, aux instances du général Bibikow, par le ministre de Russie pour le redressement des démarches prématurées de mes officiers à outre-passer leur cordon en Pologne,[3] en

[1] Edelsheim berichtete: „Il m'a laissé entrevoir que [les nouvelles] qu'il venait de recevoir de Pétersbourg, le dégoûtaient fort de toute envie d'interposer la médiation de sa cour pour prévenir les suites d'une guerre entre la Russie et la Suède . . . Il s'est plaint à moi que ce qu'il avait fait ici pour le bien général de l'humanité, avait été fort mal pris des uns et peut-être plus mal interprété encore des autres . . . Je l'ai ranimé cependant un peu par l'encens que je lui ai prodigué, et je lui ai représenté que la droiture de ses vues et la probité naturelle de son caractère lui imposaient l'obligation de se mettre au-dessus des obstacles qu'il pourrait rencontrer, en s'employant à un but si salutaire que celui de prévenir à temps l'embrasement peut-être général de l'Europe." — [2] Am 16. December übersendet der König obigen Erlass abschriftlich an Finckenstein, mit dem Zusatz: „Je ne comprends pas trop bien le sujet des plaintes du prince de Kaunitz." — [3] Stackelberg liess den König von Preussen durch Benoît um den Befehl an die Truppenführer ersuchen, „conformément à notre concert, de ne pas outre-passer leur cordon ni d'entrer dans leur nouvelle

écrire sur-le-champ au général de Lossow. Cet officier, que j'ai préparé, comme vous le savez, sur la nouvelle position projetée,[1] n'est autorisé à y faire avancer des détachements qu'après qu'elle aura été approuvée de la cour de Pétersbourg, et il n'aurait certainement pas manqué de remédier tout de suite à pareils abus. C'est pour le faire sans perte de temps et pour prévenir que de telles plaintes n'aient plus lieu, que je viens de lui réitérer les mêmes ordres à cet égard.[2] Vous pourrez donc en informer ceux à qui il appartiendra d'en avoir connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

21610. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 16. December 1772.

Der dortige Magistrat dürfte sich wohl betrogen finden, wenn er sich nach Eurem Bericht vom 11. auf die Interposition fremder Mächte verlässt,[3] und die Polen werden am Ende doch dem Verlangen der drei Höfe sich bequemen müssen. Indessen thut Ihr ganz wohl, piano zu gehen und Euch nicht zu weit herauszulassen. Ist es dem Magistrat ein Ernst, sich mit Mir zu setzen, so werden dessen Deputirte Meinen Vorschlägen näher treten; ist dieses aber nicht, so sehe Ich nicht ab, warum Ich demselben dergleichen Vorschläge zum Vergleich thun soll.

Ueberhaupt wird es nunmehro darauf ankommen, ob nicht einige Mitglieder des Magistrats zu gewinnen sein möchten. Der Mensch, welchen Ich dahin zu schicken entschlossen bin[4] und wovon in Eurer Instruction die Rede ist,[5] ist noch nicht hier; sobald er ankommen wird, werde Ich es Euch melden und sobald als möglich ihn weiter spediren.

Friderich.

Nach dem Concept.

position, avant que la cour de Pétersbourg n'ait également approuvé notre projet à cet égard" (vergl. S. 69). Die preussischen Truppen waren beim Vorrücken mit den russischen, die jene Striche noch besetzt hielten, in Streit über die Verpflegung gerathen.

[1] Vergl. S. 69. — [2] Der Erlass an Lossow liegt nicht vor. — [3] Reichardt berichtete, er habe erfahren, „dass der Magistrat durch seine Deputirte zwar die ihm zu machende Propositiones anhören, aber nichts nachgeben, sondern alle dahin zielende Behandlung und einen Vergleich ablehnen wird, indem er sich auf die Interposition einiger Höfe verlässt und deshalb, ohne im geringsten sich einzulassen, die Pacification abzuwarten intendiret". — [4] Reichardt berichtete, er habe „von dem, welchen Ew. Königl. Majestät, um vortheilhafte Idées unter die Kaufmannschaft auszustreuen, hieher zu senden geruhen wollen, noch nichts erfahren können". — [5] In der „Geheimen Instruction" vom 14. November war Reichardt angewiesen worden, unter der Bürgerschaft und den Kaufleuten „nur ganz von weitem und unvermerkt" gegen den Magistrat von Danzig, zu Gunsten König Friedrichs, zu agitiren, „weil Se. Königl. Majestät schon jemand anders, der unter das Publicum mit wenigerm Verdacht aufrührerische Propos streue, dahin schicken werden".

21611. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 16 décembre 1772.

Un certain dissident, de Koszutski, qui s'est établi en Silésie, m'a adressé la chronique polonaise ci-jointe,[1] et il prétend qu'elle renferme aux endroits marqués des titres incontestables de ma maison royale et électorale de Brandebourg sur les palatinats de Posnanie et de Kalisch. Vous me ferez donc plaisir d'examiner ces titres avec attention et de me dire ensuite votre sentiment sur leur validité.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21612. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 16 décembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois, et il faudra voir, après toutes les mesures dont, suivant son contenu, on s'occupe là où vous êtes, pour mettre la dépense au niveau de la recette, ce qu'on entreprendra effectivement pour y réussir. Tout ce dont on peut être assuré d'avance, c'est que les arrangements de la Saxe et ses intérêts n'influeront aucunement dans les affaires générales de l'Europe et seront toujours regardées avec assez d'indifférence.

Le comte de Beloselski vient d'arriver ici; je compte de lui parler encore aujourd'hui.[2] Il s'en retourne en Russie et paraît hâter beaucoup son voyage.

Federic.

Nach dem Concept.

21613. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 17 décembre 1772.

Le projet que vous me détaillez par votre dépêche du 11 de ce mois, pour l'établissement d'une compagnie de commerce à la Chine, dans les circonstances présentes de celles qui commercent dans ce pays,[3] serait bon et avantageux à une puissance maritime, mais il ne convient nullement pour moi, qui n'ai que des forces de terre. De telles entreprises exigent des escadres pour être soutenues, sans quoi, elles ne sont d'aucune solidité et dépérissent dès la moindre guerre qui survient. Le sort de la Compagnie Asiatique d'Emden prouve ce que

[1] Liegt nicht bei. — [2] Vergl. S. 130. — [3] Borcke befürwortete die Bildung einer Compagnie mit dem Hinweis: „Il vient de naître un moment où toutes les Compagnies européennes qui commercent à la Chine, sont en désarroi" (vergl. Bd. XXXII, 538. Anm. 2).

j'avance. Perdez donc, pour cela, pareil objet de vue et appliquez-vous plutôt à des choses de plus d'utilité à mes intérêts et à ceux de mes États.

Federic.

Nach dem Concept.

21614. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 17 décembre 1772.

Je suis assez satisfait du compte que vous venez de me rendre, dans votre dépêche du 6 de ce mois, de votre entretien avec le comte de Mercy;[1] mais je voudrais bien que vous vous appliquassiez à rendre ces sortes de rapports moins prolixes et plus serrés. Il me suffit d'être instruit de l'essentiel de ces entretiens; les périphrases sont inutiles.

D'ailleurs, j'ai tout lieu de présumer que les vues du roi de Suède sur la Norwège ne seront pas poussées plus loin. Ce nuage passera, et j'espère que la France, voyant l'insuffisance de toutes ses mesures, deviendra également plus tranquille.

En attendant, un courrier russe, passant par ici, a déclaré qu'il allait à Paris, et comme je ne puis imaginer aucun motif entre ces deux cours qui exigeât l'envoi d'un courrier, vous aurez soin de prêter attention à son arrivée, pour savoir s'il a dit vrai, et quel peut être le sujet de sa mission.

Federic.

Nach dem Concept.

21615. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Jeanneret de Dunilac berichtet, London 4. December: „J'apprends d'assez bonne part qu'il se serait dit depuis peu dans le parti du ministère, qu'il était bien facile de s'apercevoir que toutes les vues de Votre Majesté étaient tournées sur l'établissement d'une marine, mais qu'ils seraient fort éloignés à porter le moindre empêchement, bien au contraire, qu'ils le faciliteront plutôt, parcequ'ils étaient persuadés qu'il serait comme impossible à Votre Majesté de pousser ce projet à un certain point de perfection, sans affaiblir Ses troupes de terre, et qu'en les diminuant, ce serait faire, par une telle division, d'une armée des plus respectables un corps presque indifférent sur terre, sans que l'autre fût plus à craindre sur mer. Enfin, Sire, l'idée de ces gens-ci paraît être de se consoler de l'exclusion que Votre Majesté leur a donnée tant dans la paix entre les Turcs et les Russes que dans le démembrement de la Pologne, en se persuadant que, si, outre une marine marchande, Votre Majesté en eût une guerrière, l'Angleterre sera beaucoup supérieure à Votre Majesté, surtout dans ce dernier cas, s'imaginant que, plus une puissance cherchera à augmenter ou à former une marine, plus elle aura besoin de ménager les Anglais, et, par conséquent même, plus l'Angleterre pourra y faire la loi; tant elle est convaincue qu'elle est la première nation maritime."

Potsdam, 17 décembre 1772.

C'est avec plaisir que j'observe, par votre dépêche du 4 de ce mois, que le ministère britannique commence à se tranquilliser, en quelque

[1] Uber die Haltung Frankreichs zur nordischen und polnischen Frage.

manière, au sujet de mes nouvelles acquisitions. Vous ferez bien de les fortifier dans leurs idées, en représentant tout le ridicule et toute l'injustice des clameurs des gens de Danzig, et de ne pas perdre de vue la marche de l'associé du consul anglais, qui a été dépêché à la cour où vous êtes, afin de pénétrer la commission dont il est chargé, selon mes derniers ordres au comte de Maltzan.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

21616. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 18 décembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois. La seule réflexion que son contenu me fournit de faire, c'est que le refus de la Russie d'accepter la mission projetée d'un ambassadeur de la part du roi de Suède[2] et la réponse de cette puissance d'aimer que les choses en restent, à cet égard, sur l'ancien pied, dessillera vraisemblablement les yeux de ce Prince et lui fera apercevoir que l'orage qui le menace de ce côté, est inévitable, et qu'il éclatera pour sûr avec le temps.

Nach dem Concept.

Federic.

21617. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 18 décembre 1772.

Vous avez bien raison dans votre dépêche d'hier,[3] et la cour de Vienne est effectivement ma dernière ressource pour conjurer l'orage qui se prépare entre la Russie et la Suède, et qui menace la tranquillité du Nord. J'en suis si intimement convaincu que j'ai fait tout ce que j'ai pu, pour encourager le prince de Kaunitz à se prêter au plan de médiation que je lui ai fait proposer;[4] mais il paraît que ce ministre est encore indéterminé sur les liaisons à contracter pour sa cour. Autant que je puis conjecturer des dépêches du baron Edelsheim, il se plaît assez à l'idée que les négociations de paix entre la Russie et la Porte échoueront de nouveau, et que cette rupture lui fournira l'occasion de reprendre ses vues de conquête sur la Porte du côté de la Hongrie. Dans ce cas, il cherchera sûrement à s'assurer de nos suffrages et d'entrer dans de nouvelles liaisons avec moi et la Russie. Mais si le contraire arrive, comptez et tenez-vous pour dit que sa cour se rapprochera de son ancienne alliée, la France, et commencera à battre froid

[1] Vergl. Nr. 21602. — [2] Vergl. S. 112. — [3] Finckenstein bezeichnete, in Antwort auf den Erlass vom 16. December (vergl. S. 135. Anm. 2), es als durchaus wünschenswerth, dass Kaunitz auf den Vermittlungsplan des Königs einginge, „qui me paraît être le seul moyen, s'il en est un, de prévenir la guerre dont le Nord est menacé, dès que la Russie aura les mains libres du côté des Turcs". — [4] Vergl. Nr. 21597. 21608.

avec nous. Nous verrons bientôt plus clair dans cette politique du prince de Kaunitz, et les premières nouvelles de Bucharest nous apprendront apparemment ce qu'il y aura à espérer ou à craindre pour le succès de la négociation qui y est de nouveau entamée.

Nach der Ausfertigung. Federic.

21618. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Hertzberg berichtet, Berlin 18. December, dass er die von Koszutski übersandte Chronik im Hinblick auf preussische Ansprüche an die Woywodschaften Posen und Kalisch[1] geprüft habe. „Les endroits marqués de ladite chronique polonaise, laquelle est d'ailleurs très moderne et très fabuleuse, ne sauraient pourtant même par une induction très éloignée fournir aucun titre à la maison royale et électorale de Votre Majesté sur lesdits palatinats."

Ferner übersendet Hertzberg ein Exemplar der abermals geänderten Deduction mit dem Zusatz, „qu'après avoir effacé la prétention sur les petits duchés d'Oswieczim et de Zator, selon les désirs de la cour de Vienne,[2] j'y ai substitué des titres d'autant plus forts sur les palatinats de Posen et de Kalisch, que j'ai fondés sur des traités solennels qui n'ont été altérés par aucuns traités postérieurs, et auxquels les Polonais ne peuvent rien opposer qu'une usurpation de plusieurs siècles".

Potsdam, 19 décembre 1772.

Je ne saurais que vous remercier de la peine que vous avez prise d'examiner les titres que le sieur de Koszutski prétendait trouver dans sa chronique de Pologne pour faire valoir les prétentions de ma maison sur les palatinats de Posen et de Kalisch, et je suis surtout très sensible aux soins que vous avez apportés pour y substituer d'autres titres plus respectables sans doute et fondés sur des traités publics et solennels. J'y ai observé avec plaisir ce même esprit patriotique qui vous a guidé de tout temps dans les écrits de cette nature, et qui vous sera un garant perpétuel de mon estime et de ma bienveillance royale.

Nach der Ausfertigung. Federic.

21619. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 18. December, dass, nach der eingelaufenen und von Oeynhausen ihnen mitgetheilten Antwort, Landgraf Friedrich II. erkläre, ausser Stande zu sein, „de pouvoir consentir à un article aussi préjudiciable aux intérêts de sa postérité et de son pays que le serait celui de l'exportation du douaire considérable qu'il avait fixé".[3]

[Potsdam, décembre 1772.]

Je n'en suis pas fort aise; car les brouilleries qui pourraient s'élever dans la famille après la mort du Landgrave, pourraient préjudicier à ma nièce. Federic.

Nach der eigenhändigen Antwort auf dem Berichte der Minister im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

[1] Vergl. Nr. 21611. — [2] Vergl. S. 70. — [3] Vergl. Nr. 21595.

21620. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

Landgräfin Caroline schreibt, 10. December (ohne Ort): „J'en croirai toujours aux pressentiments de Votre Majesté. C'est Elle qui a fixé le choix de l'impératrice de Russie sur ma famille;[1] c'est à vous, Sire, que je dois tout, et il m'est doux de vous devoir. Je n'ai attendu que l'aveu de Votre Majesté[2] pour donner une réponse définitive à M. d'Asseburg. Je lui ai déclaré que j'entreprendrai le voyage avec mes filles, malgré le préjugé, le public et le qu'en dira-t-on. Votre Majesté, en me permettant de rejeter sur Ses conseils les suites de cette démarche, m'inspire une assurance que je n'ai point eue auparavant. Le courrier de M. d'Asseburg doit être parti; j'ai demandé des frégates; le voyage en sera moins long et moins fatigant, l'embarquement ne pourra se faire que dans le courant de mai; reste à savoir si cet arrangement conviendra à l'Impératrice. Ah, Sire, que j'aurai l'air gauche et embarrassé en débutant en Russie, suivie de trois grandes filles et lisant sur toutes les physionomies: »Les voici!« Mes prétendues déesses n'ont pas précisément les grâces des divinités de l'Olympe. Leur excessive timidité leur donne un air de gaucherie qui dans les commencements leur sera très désavantageux. Je n'ai que cette affaire en tête, et je ne cesse d'en parler à Votre Majesté; je me le reproche, et je vous en demande, Sire, mille pardons.

J'ai millions de grâces à rendre à Votre Majesté de la permission qu'Elle m'accorde d'oser Lui faire ma cour à Potsdam[3]; cela fera des moments bien heureux pour moi."

[Potsdam] 19 décembre 1772.

Madame ma Cousine. Je vous assure, ma chère Landgrave, que personne ne participe plus sincèrement à votre satisfaction que votre très humble serviteur, et je ne me repens point du conseil que je vous ai donné. Je comprends que ce voyage vous embarrasse un peu; mais vous avez ici une fille[4] et des amis qui se feront un plaisir de vous assister, et qu'à cela ne tienne, tout le reste ira de soi-même. Vos princesses sont sans doute timides; voudriez-vous donc qu'à leur âge elles eussent une hardiesse qui tient de l'effronterie? Eh! ne craignez rien, Madame; selon que je connais la carte du pays, on les aimera mieux douces que hardies. Vous savez, d'ailleurs, combien une année de mariage délie les langues des jeunes dames; j'en ai vu — et l'Impératrice même — qu'on aurait prises pour des saintes mitouches, et qui, dans la suite, en ont bien donné à garder à d'autres.

J'attendrai vos ordres, pour préparer ici votre réception, et je ne vous écrirai qu'après que vous m'en aurez averti. En attendant, je jouirai de deux époques: celle de votre passage en allant, et celle de votre retour; ce sera mon *Kuppelpelz*. Je vous prie, ma chère Landgrave, de me croire avec toute la considération et l'amitié possible, Madame ma Cousine, votre fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Bd. XXXII, 648. 670. 681. — [2] Vergl. Nr. 21557. — [3] Vergl. S. 92. — [4] Friederike, die Gemahlin des Prinzen von Preussen.

21621. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 19 décembre 1772.

Mon cher Frère. J'ai appris de M. de Rossières qui vous a vu à ses noces,[1] que vous jouissez, mon cher frère, d'une parfaite santé; j'ai reconnu le prince Frédéric à la description de la fête, et je crois, mon cher frère, que vous vous y serez bien amusé.

Vous me faites un grand plaisir de m'avertir sur ce qui pourrait le plus flatter M. Tschernyschew;[2] je profiterai, mon cher frère, de cet avis, car dans les circonstances où je me trouve, j'ai besoin de ces gens-là.

Je vous apprendrai sous le sceau du plus grand secret une nouvelle qui, j'espère, vous sera agréable. Le mariage du Grand-Duc est arrêté pour une des trois filles de la landgrave de Darmstadt; elle ira au mois de mai à Pétersbourg.[3] J'ai intrigué comme un beau diable pour amener les choses à ce point; vous en pénétrez, mon cher frère, les conséquences, et, selon les vues humaines, il est à prévoir que cette alliance sera de la plus grande utilité à la postérité.

En attendant, je me tracasse avec les Danzicois; un maudit consul anglais qui s'y trouve,[4] me fait enrager et traverse toutes les mesures que je prends; mais j'espère bien qu'il enragera à son tour, et que, malgré lui, je viendrai à bout de mon entreprise.

J'attends ici le vieux Landgrave[5] pour le mener[6] auprès de sa jeune épouse; je vois cela des yeux d'un homme qui n'a plus faim, et qui voit manger les autres. Mais, après tout, chaque saison a son avantage, et, pour me consoler, je me dis que les vieillards gagnent en raison ou en radotage ce qu'ils perdent en plaisirs. Voilà, mon cher frère, comme l'homme est ingénieux à se tromper lui-même; mais en quoi je ne vous trompe pas, c'est en vous assurant de toute l'estime et la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21622. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 20 décembre 1772.

Madame ma Sœur. Je suis charmé que le petit service que j'ai eu occasion de rendre à Votre Majesté, Lui soit agréable, ainsi qu'au

[1] Generalmajor von Rossières hatte am 15. December Fräulein von Schlieben, die Hofdame der Gemahlin des Prinzen Friedrich von Braunschweig, geheirathet. — [2] Prinz Heinrich schlug die Verleihung des Schwarzen Adlerordens vor (vergl. dafür S. 132 und 147); das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [3] Vergl. Nr. 21620. — [4] Corry. — [5] Vergl. S. 133. — [6] Vorlage: „pour vous le mener".

Roi Son fils.[1] Je me ferai un plaisir et un devoir, Madame, de vous obliger dans tous les temps qui m'en fourniront les moyens.

Au reste, Votre Majesté ne doit pas S'étonner des tracasseries qu'on Lui suscite en Angleterre.[2] Le projet de la France était réellement, Madame, de vous faire les offres qu'on a mises ensuite sur votre compte, mais votre grandeur d'âme les a uniquement empêché de vous en parler; ensuite, en donnant un tour plein de méchanceté à ce projet, en vous l'attribuant, on n'a pensé qu'à vous brouiller avec l'Angleterre. Je crois, Madame, que le plus sûr moyen de faire tomber les préjugés que les Anglais peuvent avoir conçus par ces infâmes insinuations, est de s'en expliquer franchement avec eux, surtout en leur rappelant que l'évènement même dépose contre ces insinuations, parceque voilà le roi de Suède de retour à Stockholm, et que vous avez défendu la Norwège; ce sont des faits auxquels il n'y a aucune réplique, et qui doivent convaincre les esprits les plus prévenus. J'ai observé en politique que l'on peut concilier souvent les choses en s'expliquant nettement et sincèrement de part et d'autre, et, comme les raisons que Votre Majesté peut alléguer pour Sa défense, sont victorieuses, elles[3] convaincront les Anglais des tracasseries de la France et les rendront plus circonspects à l'avenir.

Votre Majesté voudra bien [agréer] que je profite de cette occasion pour Lui souhaiter avec le renouvellement de l'année toutes les prospérités dont Elle est en tout sens si digne. C'est, en L'assurant de la plus parfaite considération, que je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

21623. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 20 décembre 1772.

Je vous sais gré de la relation[4] dont vous avez accompagné votre dépêche du 12 de ce mois; comme elle renferme les meilleures in-

[1] Juliane Marie dankte, 15. December (ohne Ort), zugleich im Namen Christians VII. für das Schreiben, das, nach Arnims Mittheilung an Osten, König Friedrich an Gustav III. gerichtet und das dieser mit der ehrenwörtlichen Versicherung erwidert habe, „de ne vouloir plus à l'avenir interrompre le repos du Nord“ (vergl. S. 102 und Bd. XXXII, Nr. 21356). — [2] Juliane Marie schrieb: „On a forgé et débité à Stockholm la plus atroce calomnie contre moi et mon fils, en nous accusant de tramer la plus noire des révolutions, savoir de vouloir détrôner le Roi mon beau-fils, mettre à côté les enfants de la Reine Mathilde, pour mettre mon fils sur le trône, et d'offrir la Norwège au roi de Suède, pour l'y faire consentir.“ Dieses Project sei an Goodrick und von diesem nach London mitgetheilt worden. „Le roi d'Angleterre et son ministère, au lieu de voir que cette abominable invention n'était qu'un jeu de la France et de son fidèle allié, pour occasionner de la froideur entre les deux cours, l'a reçu avec une crédulité (Vorlage: „incrédulité“) qui ne fait point honneur à leur entendement.“ — [3] Vorlage: „victorieux, ils“. — [4] Über Land und Leute, Heer und Einnahmen von Norwegen.

formations que j'aie encore reçues sur le royaume de Norwège, elle me fait plaisir, et je vous remercie de l'attention que vous avez eue à me l'adresser.

Pour ce qui regarde la nouvelle entreprise heureusement découverte là où vous êtes,[1] sur laquelle vous me prévenez par votre dépêche susmentionnée, vous pouvez facilement vous imaginer que de pareilles choses me déplaisent infiniment; mais les circonstances dans lesquelles je me trouve, ne me permettent pas de me mêler aucunement, pour le présent, de toutes ces affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

21624. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 20 décembre 1772.

Ce n'est qu'avec beaucoup de surprise que j'ai appris, par votre dépêche du 12 de ce mois, les insinuations que le prince de Kaunitz met à la charge du major de Zegelin.[2] Ce qu'il y a au moins de certain, c'est que ses instructions ne l'y autorisent nullement, mais se bornent simplement à persuader la Porte à une paix qu'elle désire elle-même de voir signée et conclue. Tout ce qui se pourrait en tout cas, c'est que peut-être il a trouvé une idée approchante dans sa correspondance immédiate de Pétersbourg,[3] et qu'on l'a avancée comme un épouvantail très propre à encourager d'autant plus la Porte à hâter la conclusion de sa paix. Quoi qu'il en soit, le prince de Kaunitz peut être très assuré que mon major de Zegelin connaît trop bien l'intimité qui subsiste entre nos deux cours, pour se permettre de pareilles étourderies capables à la refroidir et à me mettre mal dans l'esprit d'un de mes meilleurs amis, et que, si, contre toute apparence, il ait peut-être lâché quelques propos dont nos envieux eussent pu tirer une conséquence aussi envenimée, il sera sûrement plus circonspect à l'avenir, ainsi que je viens de le lui recommander de nouveau dans l'ordre ci-joint,[4] que vous aurez soin de lui faire parvenir.

D'ailleurs le délai que le prince de Kaunitz apporte à la prestation d'hommage des nouvelles acquisitions de sa cour en Pologne,[5] ne me paraît pas moins problématique, et je ne comprends point pourquoi il veut attendre jusques à ce que la République ait formellement consenti à ce démembrement. Serait-ce peut-être, parcequ'il a de la peine à abandonner ses vues de conquêtes sur la Porte du côté de la Hongrie? que mes nouvelles de Constantinople ne semblent cependant point

[1] Vergl. dafür S. 145. — [2] Vergl. S. 147. — [3] Mit Solms. — [4] Vergl. Nr. 21625. — [5] Kaunitz beabsichtigte, wie er dem Fürsten Golizyn erklärt hatte, die formelle Zustimmung der Republik Polen zur Theilung abzuwarten.

favoriser, puisqu'elles ne parlent que du désir sincère qu'on y manifeste de faire sa paix avec la Russie.[1]

En attendant, les arrangements militaires du maréchal Lacy[2] semblent fournir la clef au bruit qu'on a fait des levées considérables que cette cour faisait en Italie, et dont je vous ai chargé dans un de mes ordres précédents[3] de pénétrer le motif. Je suis donc bien aise de savoir à quoi m'en tenir à cet égard, et je crois ne me pas tromper en rapportant ces levées à ces mêmes arrangements.

Au reste, la dernière poste de Copenhague m'a apporté des nouvelles bien fâcheuses qui me font appréhender plus que jamais que mon neveu le roi de Suède embrouillera tellement ses affaires qu'il sera extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de les rétablir. Selon mes lettres de Copenhague,[4] on y a saisi, le 11 de ce mois, près du Holm un espion qui a eu l'horrible dessein de mettre le feu à l'arsenal de la marine et de l'artillerie. On soupçonne même plusieurs personnes jusque parmi les habitants de Copenhague d'avoir trempé dans ce noir complot. La sentinelle a arrêté tout de suite ce monstre, et quoiqu'il lui ait offert cent ducats pour le laisser échapper, en ajoutant que par son malheur il avancerait celui de beaucoup de personnes de distinction, elle a cependant résisté à cette tentative, et ce prisonnier a été mené à la citadelle dans la même prison qu'occupait Struensee.

Enfin, je n'ai plus rien à vous dire d'ici, si ce n'est que le landgrave de Hesse y est arrivé aujourd'hui pour aller consommer son mariage à Berlin avec ma nièce, la princesse Philippine de Schwedt.

Nach dem Concept. Federic.

21625. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 20. December 1772.

So angenehm es Mir ist, aus Eurem Bericht vom 17. Novembris zu ersehen, dass die Pforte denen vortheilhaften und billigen Bedingungen Russlands Gehör giebt und es dahero das Ansehen gewinnet, als ob der Friede zwischen beiden Mächten nächstens zum Schluss kommen dürfte,[5] so unangenehm ist Mir die Nachricht, welche Ich aus Wien

[1] Vergl. Nr. 21625. — [2] Edelsheim berichtete, dass Lacy plane, „d'augmenter l'armée autrichienne d'autant que Votre Majesté accroîtrait la Sienne en vertu de Ses nouvelles acquisitions". Edelsheim veranschlagte die Vermehrung auf 25000 bis 30000 Mann. — [3] Vergl. S. 118. — [4] Vergl. Nr. 21623. — [5] Nach einer Mittheilung des Reis-Effendi an Zegelin wollte der Sultan seinen Bevollmächtigten auf dem Friedenscongress anweisen, „den russischen Hof auf alle mögliche Art und Weise zu befriedigen und auf billigen Bedingungen einen guten und dauerhaften Frieden zu schliessen".

zu gleicher Zeit erhalte, dass der Fürst Kaunitz sich gegen den Freiherrn von Edelsheim förmlich darüber beschweret, dass Ihr der Pforte insinuiren lassen, sein Hof dürfte sich endlich wohl gar mit Russland verstehen und mit demselben gemeine Sache machen.[1] Nehmet Euch dahero mit denen Türken wohl in Acht; sie müssen nothwendig dem österreichischen Gesandten alles wiederplaudern; damit Ihr Mich nicht mit dem wiener Hof committiret.

Eine gleichlautende Ordre und von eben dem Dato, mit einiger wenigen Veränderung[2] lasse Ich über Wien gehen,[3] anstatt dass gegenwärtige Euch durch den Feldmarschall Grafen von Rumänzow zugefertigt werden wird.

Friderich.

Nach dem Concept.

21626. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 décembre 1772.

Je suis aujourd'hui sans lettres de votre part, mais j'ai reçu, en revanche, une dépêche assez intéressante de mon major de Zegelin à Constantinople,[4] dont l'extrait ci-joint en copie renferme les articles qui me paraissent mériter l'attention de la cour où vous êtes. J'y joins encore un avis qui m'est parvenu de Venise,[5] au sujet des nouveaux avantages que la flotte russe a remportés sur celle de la Porte dans le golfe de Patrasso,[6] et je me fais un vrai plaisir de vous communiquer une nouvelle aussi glorieuse pour les armes russiennes, dont vous n'oublierez pas de féliciter l'impératrice de Russie.

Quant à ma situation vis-à-vis de la ville de Danzig, elle est toujours à peu près la même. Vous savez déjà, par mes ordres du 2,[7] que j'ai dépêché exprès mon conseiller privé de finances Reichardt vers cette ville pour moyenner un accommodement avec elle au sujet de ses clameurs contre mon péage sur la Vistule; mais tout ce qu'il a pu obtenir jusques ici, c'est que le magistrat a, à la fin, nommé deux commissaires[8] pour entendre mes propositions.[9] Toutes mes peines seront cependant entièrement inutiles, puisque je sais, à n'en pouvoir pas douter, que son parti est pris, et que, quoique par bienséance il n'ait pas pu refuser à écouter mes propositions, il est pourtant fermement résolu de ne se prêter à aucune, de ne céder en rien et d'éluder

[1] Vergl. Nr. 21624. — [2] In dem „Duplicat" obigen Erlasses fehlen, laut Vermerk der Cabinetskanzlei, der Schlussabsatz und gegen Schluss des vorigen Absatzes die Worte „mit denen Türken", sowie: „sie müssen nothwendig dem österreichischen Gesandten alles wiederplaudern". — [3] Vergl. S. 144. — [4] Vergl. Nr. 21625. — [5] Ein Auszug aus einem Schreiben des Grafen Maruzzi an Fürst Golizyn in Wien, Venedig 2. December, den Edelsheim mit seinem Berichte vom 12. übersandt hatte. — [6] Am 8. November. — [7] Nr. 21560. — [8] Döring und Reyger. — [9] Bericht Reichardts, Danzig 11. December.

plutôt toute voie de conciliation, en se reposant entièrement sur l'interposition de quelques puissances étrangères et en remettant son sort à la pacification de la Pologne.[1] C'est principalement le consul anglais qui l'entretient dans cette illusion, et dont celui de France[2] ne laisse pas d'appuyer les insinuations envenimées. Il a trouvé moyen de persuader ces gens de l'intérêt vif et efficace que sa cour prendrait dans cette affaire, et qui l'engagerait à faire les derniers efforts pour remettre tout sur l'ancien pied. Pour leur inspirer même plus de confiance dans ses assertions, il a dépêché tout exprès son associé Murray à Londres, afin d'y solliciter plus vivement l'interposition de sa cour, tandis que le magistrat a envoyé, en même temps, une fort ample déduction à Varsovie pour colorer ses prétentions frivoles et injustes.[3] Comme j'ai cependant le droit de mon côté, toutes ces manigances ne m'affectent point, et je ne vous fais même part de tout ce qui ci-dessus, qu'afin de vous faire sentir et de faire voir au comte de Panin qu'il n'y aura nullement de ma faute, si je ne réussis pas à ramener ces gens-là à un accommodement raisonnable et juste.

Au reste, ayant appris le plaisir que mon grand ordre ferait au comte Tschernyschew,[4] vous aurez soin de le disposer à favoriser et à soutenir mes intérêts en général, particulièrement en Pologne et surtout aussi contre la ville de Danzig. Pour cet effet vous pouvez bien lui mettre, d'une manière adroite, en perspective le cordon de mon susdit grand ordre; mais vous sentirez vous-même qu'il ne conviendra de lui mettre cette distinction sous les yeux que lorsqu'il sera décidé qu'il sera effectivement nommé pour aller à Varsovie.

Federic.

P. S.

Au reste, je ne saurais vous dissimuler que le prince Kaunitz a porté des plaintes formelles au sieur Edelsheim contre le major de Zegelin, prétendant savoir de bonne part que ce dernier avait insinué à la Porte qu'elle avait d'autant plus lieu de se presser à conclure sa paix, qu'il était bien apparent que vers le printemps prochain la cour de Vienne ferait cause commune avec celle de Pétersbourg et ne manquerait pas d'enlever à la Porte tout ce que la maison d'Autriche avait perdu par le traité de Belgrade.[5] Comme ces plaintes m'ont été fort inattendues, je les ai communiquées au susdit major de Zegelin et lui ai fortement recommandé de mesurer si bien toutes ses insinuations et ses démarches que la cour de Vienne ne trouve aucun sujet d'y mordre.[6]

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 21610. Das folgende nach Reichardts Bericht, Danzig 8. December. — [2] Joseph Gérard de Rayneval, Resident in Danzig. — [3] Vergl. Nr. 21602. — [4] Vergl. S. 142. — [5] Vergl. Nr. 21624. — [6] Vergl. Nr. 21625.

21627. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 20 décembre 1772.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'est bien parvenue. Dès que le sieur Przebendowski, dont vous faites mention, se trouve sans possession sous ma domination, il lui est permis de se retirer à tel endroit de la Pologne qu'il voudra, et se qualifier même du titre dont il peut avoir joui ci-devant;[1] cela ne m'embarrasse point et m'est fort indifférent. La pacification prochaine de la Pologne réglera tout à cet égard, et la cession ou renonciation formelle de la République au démembrement fera tomber toutes les prétentions que l'on peut conserver jusqu'à présent.

J'ajoute en attendant sans aucune difficulté foi à ce que vous dites, que le prince Czartoryski, palatin de Russie,[2] a porté des plaintes au ministre de la cour de Pétersbourg contre le Roi son neveu.[3] Il est avéré que les Confédérés cherchent à indisposer la Russie contre ce Prince; mais j'espère que leurs efforts seront inutiles, et qu'ils manqueront leur but. Il n'est cependant pas moins sûr et certain, d'un autre côté, que nos déclarations sérieuses inspireront aux Polonais des sentiments opposés à ceux qu'ils affichent pour le présent, et qu'ils se soumettront à nos désirs, aussitôt qu'on leur parlera d'un ton ferme et décidé.

Je joins ici, au reste, une lettre qu'il m'importe de faire parvenir sûrement à mon major de Zegelin à Constantinople.[4] Vous aurez donc soin, pour cet effet, de la remettre au ministre de Russie, le priant de la faire passer au comte de Rumänzow et de le requérir qu'il ait la bonté de donner cours à son adresse par une voie sûre.

Nach dem Concept. Federic.

21628. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 décembre 1772.

Quoique sans dépêches de Pétersbourg aujourd'hui, celles qui me sont entrées de la part de mes autres ministres dans l'étranger, m'ont cependant assez occupé. Le nouveau complot à Copenhague[5] et l'indiscrétion insigne des ministres ottomans, qui a donné lieu au prince de Kaunitz à se plaindre hautement du major de Zegelin,[6] me font bien

[1] Przebendowski, Castellan von Elbing, beabsichtigte trotz des erlassenen Verbotes (vergl. S. 78) an den Sitzungen des Senats und des Reichstags theilzunehmen. — [2] Fürst August Alexander Czartoryski. — [3] „Que ce Prince qui avait de l'imagination sans jugement, ne voulait point entendre parler de hâter et de finir les choses, et qu'il continuait à se promettre beaucoup de la mission du comte Branicki [nach Paris, vergl. S. 156] qu'il avait entreprise et exécutée sans l'avis de personne." Bericht Benoîts. — [4] Vergl. Nr. 21625. — [5] Vergl. S. 145. — [6] Vergl. S. 144.

de la peine. Le premier me fait appréhender beaucoup que mon neveu, le roi de Suède, s'enfoncera dans un labyrinthe d'où il sera extrêmement difficile de le retirer; et quant à la dernière, j'ai fait tout ce que j'ai pu, pour adoucir le prince de Kaunitz et disculper le sieur de Zegelin.

Vous en jugerez par les trois copies ci-jointes de mes ordres tant au comte de Solms qu'aux baron d'Edelsheim et sieur de Zegelin. [1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

21629. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 20. December 1772.

Ich habe Euch hierbeigehenden Bericht [2] Meines Residenten zu Danzig, des Geheimen Raths Tietz, nebst der dabeigefügten Deduction von dem Territorialrechte der Stadt Danzig an dem jetzigen Fahrwasser, [3] desgleichen eine von dem Grafen von Keyserlingk dieserhalb aufgesetzte Widerlegung [4] in der Absicht zufertigen wollen, dass Ihr diese Schriften ganz eigentlich nachsehen und auf welcher schicklichen Art die Danziger Deduction zu refutiren rathsam sein dürfte, ausmitteln, auch Mir darüber Euren Bericht erstatten sollet. [5]

Nach der Ausfertigung. Friderich.

21630. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 21 décembre 1772.

Tout ce que le duc d'Aiguillon vous a dit au sujet du port de Danzig, selon votre dépêche du 10 de ce mois, [6] porte à faux. Ce sont des babioles avancées à la légère. Il est incontestable, et il conste par la déduction de mes droits que le port appartient à mon territoire, et que jamais la ville n'en a pas fait l'acquisition de l'abbé d'Oliva. Nonobstant tout cela, je m'attends à toutes sortes d'intrigues de la part de la France; mais le meilleur est qu'il n'en résultera rien. L'Angleterre, après avoir crié haro pendant quelque temps, s'apaisera et ne pensera plus à cette affaire, ainsi qu'il arrive presque à tous les évènements de cette nature dans ce monde.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 21624. 21625. 21626. — [2] D. d. Danzig 14. December. — [3] „Réflexions sur la propriété du port de Danzig.“ — [4] „Réfutation d'un écrit qui a paru depuis quelques jours sous le titre de: Réflexions sur le port de Danzig.“ — [5] Am 22. übersendet der König den Ministern einen Bericht Domhardts, d. d. Königsberg 16. December, nebst „Deduction“ zur Prüfung der darin angeführten Gründe für sein Anrecht „auf den von der Stadt Danzig bisher besessenen Theil der sogenannten Frischen Nehrung“. — [6] „Que la ville paraissait avoir acheté à deniers comptants de l'abbé d'Oliva non seulement le terrain où se trouve le *Fahrwasser*, mais même celui où le nouveau péage est établi.“

21631. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 21 décembre 1772.

Il me semble qu'il doit être fort indifférent au ministère britannique de savoir mes sentiments sur la révolution en Suède. Cette affaire lui est, dans le fond, étrangère; elle ne le regarde pas directement, et je ne connais aucun motif qui dût m'engager à lui communiquer ma façon de penser sur ce sujet. Ce que la Russie fera, l'Angleterre l'apprendra avec le temps, et, en attendant, il est toujours bon que les troubles avec le Danemark soient apaisés. D'ailleurs, toutes les apparences y sont que la négociation de paix entre la Russie et la Porte aura tout le succès désiré, et qu'on ne tardera guère de parvenir à la conclusion. C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse à vos dépêches du 8 et du 11 de ce mois.

Federic.

Nach dem Concept.

21632. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 22 décembre 1772.

J'ai reçu, avec votre dépêche du 15[1] de ce mois, les trois pièces qui l'accompagnaient, savoir un extrait du protocole d'inquisition contre Struensee,[2] la lettre[3] du roi et de la république de Pologne à la cour de Copenhague et l'état de l'armée danoise.

Pour ce qui regarde les conseils qu'on me demande pour prévenir les suites des insinuations faites en Angleterre contre le Danemark,[4] je n'en saurais donner d'autres sinon que le meilleur, selon moi, serait de s'expliquer clairement là-dessus avec la cour de Londres pour la désabuser et lui prouver que toutes les imputations qu'on veut mettre à la charge du Danemark, ne sont que des inventions de la Suède auxquelles la France a vraisemblablement sa bonne part; qu'il est même à supposer qu'on doit avec justice en attribuer tout le fond à cette puissance seule, son but étant d'indisposer l'Angleterre contre la cour de Copenhague, dans le dessein de forcer par là cette dernière à s'allier avec elle et la Suède; que je ne vois donc rien de plus convenable pour obvier à tous les inconvénients qui pourraient résulter de pareilles machinations, que de s'expliquer naturellement là-dessus envers la cour britannique et de prévenir par des éclaircissements amicals les embarras que, sans cela, le Danemark ne pourrait manquer d'éprouver du côté de la Grande-Bretagne

Federic.

Nach dem Concept.

[1] In der Vorlage verschrieben: „12“. — [2] Liegt nicht bei. — [3] D. d. Warschau 27. October. — [4] Osten hatte Arnim von den gegen die Königin Juliane Marie ausgestreuten Beschuldigungen (vergl. S. 143. Anm. 2) unterrichtet und den König von Preussen um seine Rathschläge bitten lassen.

21633. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 décembre 1772.

C'est avec plaisir que j'observe, par vos dépêches du 8 de ce mois, que le comte de Panin a été sensible aux communications que je lui ai fait faire de mes nouvelles de France.[1] Aujourd'hui, au contraire, je n'ai rien de nouveau à vous marquer. Mes précédents ordres vous ont déjà appris que je regarde les affaires entre la Suède et le Danemark comme entièrement pacifiées, de sorte que je n'ai rien à ajouter sur cet article.

D'ailleurs je ne suis point surpris des difficultés que le projet du prince Kaunitz pour la pacification de la Pologne a trouvées à la cour où vous êtes.[2] Il se peut présenter plusieurs occasions, pendant que sa paix n'est pas encore conclue avec la Porte, qui exigent la présence de ses troupes en Pologne, et je me suis bien douté que, par cette raison même, elle ne l'accepterait point. Il faudra voir maintenant si le prince de Kaunitz entrera dans les idées de la Russie.

En attendant, je ne vous ai parlé d'un nouveau partage à faire en Pologne[3] qu'afin qu'au cas qu'il eût effectivement lieu, ainsi que l'appétit de la cour de Vienne me le fait présumer, je n'y sois point oublié, mais y aie également ma part.

Au reste, il serait bien à désirer que l'affaire du comte d'Orlow fût décidée. Sa Majesté l'Impératrice lui ayant permis de la revoir,[4] je crains bien que cette visite n'ait des suites ultérieures.

Enfin, j'espère que la dispute sur le cérémonial dont vous faites mention dans la première de vos apostilles,[5] pourra bientôt être ajustée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 62. — [2] Solms berichtete über eine kurze vorläufige Unterredung mit Panin über den von Kaunitz vorgeschlagenen Austausch eines „acte secret" zwischen den drei Mächten (vergl. S. 65): „Je l'ai trouvé fort éloigné de vouloir consentir à un pareil acte, qu'il trouve à tout égard trop liant pour Votre Majesté, et encore davantage pour sa cour qui, surtout pendant qu'elle n'est pas sûre encore de sa paix avec la Porte, ne peut pas se laisser défendre de conserver ses troupes en Pologne." — [3] Vergl. Nr. 21528 und 21532. Solms berichtete: „Jusqu'à présent cette idée est encore fort éloignée ici ... En attendant, de nouveaux évènements pourront aussi donner lieu à de nouveaux principes et rendre cette cour-ci favorable à prêter l'oreille à un second démembrement de la Pologne, comme les précédents l'ont fait pour un premier auquel on ne voulait point entendre non plus au commencement." — [4] Orlow hatte die Erlaubniss erhalten, auf zwei Tage nach Petersburg zu kommen und die Kaiserin zu sehen. Vergl. S. 94 und 103. — [5] Der Streit drehte sich um die Frage, ob der Vicekanzler Fürst Golizyn verpflichtet sei, Besuche der fremden Gesandten zu erwidern.

21634. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 22 décembre 1772.

Ma chère Nièce. Je reçois votre lettre,[1] ma chère enfant, ici à Berlin,[2] au bon milieu des préparatifs de noces du vieux Landgrave et de sa jeune promise;[3] je me prépare à danser à ces noces en béquille, M. Verelst et moi, nous exécuterons une anglaise dont tout Berlin parlera. Nous avons quelques étrangers ici; votre comte Lichnowsky s'y trouve aussi, je n'ai point encore vu sa comtesse, mais je la verrai un de ces jours. Voilà, ma chère enfant, tout ce que Berlin me fournit pour le coup. Je souhaite que vous continuiez à vous bien porter, afin que mon invitation puisse avoir lieu pour le printemps prochain. C'est en vous souhaitant la nouvelle année ainsi qu'à notre cher prince d'Orange,[4] que je vous embrasse, ma chère enfant, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21635. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 23 décembre 1772.

Vous avez raison d'envisager, selon votre dépêche du 16 de ce mois, les troubles entre la Suède et le Danemark comme à peu près apaisés. Cependant, vous n'avez qu'à dire au prince de Kaunitz que

[1] Liegt nicht vor. — [2] Über den Empfang der fremden Gesandten am 22. berichtet Pons an Aiguillon am 26. December: „Je me trouvais à côté du ministre d'Angleterre. Sa Majesté Prussienne, après m'avoir fait plusieurs questions assez indifférentes, parla à M. Harris de la Compagnie des Indes anglaise (vergl. S. 97) et du soin que l'on paraissait prendre de remettre l'ordre dans son administration, et m'adressant ensuite la parole: »Il est question«, me dit le Roi, »de rétablir votre Compagnie des Indes; si cela arrive«, ajouta-t-il tout de suite, nous regardant tous deux, »il faudrait réunir vos deux Compagnies.«" [Paris. Archiv des Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten.] Ferner berichtet Yorke, Haag 15. Januar 1773, nach vertraulicher Mittheilung, an Lord Suffolk über eine Unterredung des Königs mit Verelst: His Prussian Majesty „asked him what his countrymen said about the situation of Poland; Mr. Verelst answered very properly that they were much alarmed for their trade to Danzig and up the Vistula, in which they were so deeply interested, and that he should not be surprised, if he received orders to make some friendly representations to His Majesty upon that subject. The King of Prussia answered shortly, that he did not believe it, because everybody had a right to make such regulations in his own country as he thought proper, and he should make no alteration in what he had settled." [London. Public Record Office.] — [3] Vergl. S. 142. — [4] In einem eigenhändigen Schreiben vom 29. December erwidert der König die Neujahrsglückwünsche des Prinzen. [Haag. Hausarchiv.]

le dessein de la France a été effectivement de brouiller ces deux cours.[1] Elle fait jouer également ses ressorts en Angleterre, mais j'espère que le ministère britannique sentira trop la méchanceté de cette couronne pour donner dans ses idées. Mes derniers ordres[2] vous auront appris un évènement arrivé en dernier lieu à Copenhague au Holm, qui fournit matière à bien des soupçons sur les intrigues françaises.

Quant à la pacification de la Pologne, le prince Kaunitz ne sera guère content du projet du comte de Panin. Il est bien différent du sien, vu que ce dernier pense que le meilleur moyen de rendre les grands de ce royaume plus dociles, c'est d'employer la force, et que les trois puissances fassent avancer leurs troupes dans les environs de Varsovie, dans le temps que la Diète y serait assemblée. Comme je ne doute pas que le prince de Kaunitz ne soit incessamment informé en détail de ce projet, je ne m'étendrai plus sur ce sujet, et j'attends seulement avec impatience d'apprendre le parti qu'il jugera à propos de prendre.

D'ailleurs je ne saurais qu'applaudir au parti que la cour où vous êtes, a pris de refuser aux ministres étrangers toute franchise ultérieure des douanes et de la restreindre seulement à leur première entrée. La contrebande est assez naturelle à la nation française; les gens de l'ambassadeur de France en ont fourni de nouveau une preuve bien frappante,[3] et je suis seulement surpris que depuis longtemps on n'y ait mis de justes bornes.

C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui en réponse à votre susdite dépêche, et, pour ce qui est du mariage du landgrave de Hesse-Cassel, il sera célébré ici dans peu de jours.

Federic.

Nach dem Concept.

21636. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 23 décembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois avec toutes les pièces y spécifiées.[4] On ne discontinuera vraisemblablement pas de porter tant et plus de griefs contre nos troupes, aussi longtemps qu'elles séjourneront en Pologne, et de vous bombarder de déclarations; mais

[1] Edelsheim hatte die Vermuthung geäussert, es scheine, als habe Gustav III. bei seinen kriegerischen Demonstrationen gegen Dänemark den Rath Aiguillons befolgt, „de tâcher d'engager par là ce voisin à rechercher son alliance". — [2] Nr. 21624. — [3] Die Zollhinterziehungen der Bedienten Rohans sollten nach den Zolllisten über 60000 Florins betragen. — [4] Abschriften einer Beschwerde des polnischen Ministeriums, d. d. Warschau 9. December, über Lieferungen an die preussischen Truppen in Gross-Polen, sowie der Antwort, d. d. Warschau 14. December, auf die Erklärungen der Gesandten vom 4. (vergl. S. 120. Anm. 5), mit der Anzeige, dass der „grand Conseil du Sénat" auf den 8. Februar 1773 berufen sei.

contentez-vous d'y répondre toujours d'une manière vague et qui ne vous compromette en rien.

Tranquillisez-vous de même sur le projet que vous supposez au roi de Pologne dans ses efforts pour se procurer la pluralité des voix à la prochaine Diète. Dès qu'elle aura lieu, les puissances intéressées à la pacification de son royaume trouveront bien moyen de faire désister ce Prince de ses desseins et de lui faire entendre raison. Comme il y a toute apparence que le général Tschernyschew[1] sera envoyé là où vous êtes, il faut espérer qu'à son arrivée les choses y prendront une tournure opposée à celle d'à présent et qui ne fera plus douter de leur réussite.

Der Schluss betrifft die Abstellung einer Beschwerde gegen einen preussischen Officier.

Nach dem Concept. Federic.

21637. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Berlin, décembre 1772.]

Voilà bien du verbiage. Je vous envoie une pièce à réfuter; eh bien, réfutez-la donc! Et vous pouvez d'autant mieux prouver mes droits que j'en suis déjà d'accord avec la Russie.[3]

Federic.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 22. December, auf den Erlass vom 20.,[2] „dass die sogenannte Danziger Deduction nicht so sehr stark gerathen und wohl widerleget werden könne, die von dem Grafen von Keyserlingk darüber gemachte Anmerkungen auch einige gute Gründe enthalten, beide Schriften aber die Sache nicht erschöpfen". Sie befürworten, die Danziger Schrift, die „nicht eine öffentliche Deduction, sondern nur eine Privatbrochure" sei, „auch nur durch eine Privatschrift zu widerlegen", wofür sie die Keyserlingksche „Refutation" als „vor das erste wohl hinreichend" bezeichnen. Sollte jene Schrift aber „gründlicher" widerlegt werden, müsse Reichardt Befehl erhalten, von der Abtei Oliva weitere Documente einzufordern.

Nach der eigenhändigen Verfügung auf dem Bericht der Minister.

21638. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Berlin, 23. December 1772.

Euer Bericht vom 17. dieses Monats scheinet Eurer Negociation keinen sonderlichen Erfolg zu versprechen;[4] Ich vermuthe vielmehr

[1] Vielmehr Iwan Tschernyschew, vergl. S. 124. — [2] Vergl. Nr. 21629. — [3] Auf den Erlass vom 22. (vergl. S. 149. Anm. 5) berichten die Minister am 23. December, dass der König nicht „ein mehreres auf der Nehrung prätendiren könne als 1° die Jagdgerechtigkeit, welche die Könige von Polen jederzeit darauf exerciret, und 2° die Nutzung einer kleinen Quantität Holz zum Unterhalt der Marienburgischen Weichseldämme". Auf dem Bericht findet sich die eigenhändige Weisung: „L'on peut toujours essayer ce qu'il y aura à faire. Federic." — [4] Vergl. dafür S. 159.

nach solchem, dass dieselbe sich gänzlich zerschlagen werde. Sehet Euch also wohl vor, dem Magistrat ja nicht zu weit nachzugeben oder zu viel einzuräumen. Alles, was Ich von Euch hierbei verlange, ist, dass Ihr Euch dabei dergestalt befanget, dass, auf dem Fall sich diese Negociation zerschlagen sollte, es wenigstens das Ansehen behalte, dass nicht Ich, sondern der Magistrat selbst daran Schuld sei.

Nach dem Concept. Friderich.

21639. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 23 décembre 1772.

Votre dépêche du 18 de ce mois m'a été bien rendue. Comme on prétend dans le public que la cour de Vienne aurait dessein d'acquérir par achat la Lusace de la cour où vous êtes,[1] tâchez de pénétrer s'il y a effectivement quelque réalité à ce bruit, et ayez l'œil au guet pour savoir ce qui se passe à ce sujet, afin de pouvoir m'en informer exactement et à temps.

Pour ce qui est de mon sentiment au sujet de l'ouverture que le général de Lachinal est venu vous faire de la part du prince Charles de Saxe, ci-devant duc de Courlande,[2] je vous dirai qu'il me semble que les constitutions de l'Empire ne défendent pas d'accorder les honneurs dus aux princesses à une personne d'un rang inférieur, liée par mariage solennel à quelqu'un d'une maison souveraine d'Allemagne, quoiqu'elles excluent formellement les enfants nés de tel mariage de la succession aux États. Il en est au moins ainsi à l'égard de la lignée des frères du roi d'Angleterre, qui se trouvent dans ce cas, et quoique de pareilles personnes jouissent des égards dus au rang de prince, leur mariage ne saurait cependant être censé que du côté gauche, et leurs enfants réputés pour tels. C'est tout ce que j'ai à vous dire là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

21640. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 24 décembre 1772.

Ce n'est que pour des affaires qu'il faut réserver vos chiffres. Des compliments de la nature de ceux de votre dépêche du 14[3] n'y

[1] Vergl. S. 135. — [2] Wie Borcke berichtete, hatte General Lachinal (vergl. Bd. XXIV, 403) im Auftrag des Prinzen Karl ihm mitgetheilt, dass der Prinz seine Gemahlin (Franziska, geb. Krasinska) am sächsischen Hofe anerkannt zu sehen wünsche, und dass Churfürst Friedrich August erklärt habe, „que, s'il reconnaissait la Princesse pour être de la famille, les cours avec lesquelles la maison de Saxe était en confraternité, et particulièrement Votre Majesté, y trouveraient en redire". Lachinal hatte gebeten, ihm die Ansicht des Königs mitzutheilen. — [3] Goltz betheuerte seinen Schmerz über die geringe Zufriedenheit des Königs mit seinen Berichten (vergl. Nr. 21550).

appartiennent pas, et je suis bien aise de vous faire cette observation une fois pour toutes, afin de vous y conformer exactement.

L'envoi du comte de Branicki à la cour où vous êtes,[1] est une nouvelle marque de la faiblesse du roi de Pologne. Ce Prince s'est déjà brouillé avec les Confédérés, et il fait encore ce qu'il peut pour se brouiller également avec les trois cours. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

21641. A LA PRINCESSE PHILIPPINE DE PRUSSE.

[Berlin] 26 [décembre 1772].

Ma chère Nièce. Je serais fort aise de pouvoir vous assister dans ce que vous me demandez;[2] mais considérez, premièrement, que le Landgrave est beaucoup plus jeune que moi,[3] et que, selon l'ordre de la nature, il doit me survivre de longtemps, outre qu'une autre difficulté naîtra toujours du douaire que les Hessois ne voudront pas que vous mangiez hors de leur pays. La seule façon d'arranger cette affaire selon vos souhaits est de penser à faire bien votre bourse dans ce pays, d'avoir un gros legs testamentaire du Landgrave, de placer tout votre argent hors de son pays et de vous retirer après sa mort, où vous le jugerez convenable. Déchirez ma lettre, après l'avoir lue, car il ne faut pas qu'elle tombe en d'autres mains. Je suis avec bien de la tendresse, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Besitze der Verlagsbuchhandlung J. A. Stargardt in Berlin. Eigenhändig.

21642. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Berlin, 26 décembre 1772.

Tout ce que votre dépêche du 11 de ce mois renferme sur la situation présente des affaires en Suède,[4] est très bon, mais je croirais, d'un autre côté, qu'il serait temps de commencer à s'y apercevoir que la Russie n'est pas dans des termes aussi favorables qu'on paraît le supposer. S'il y a un orage à craindre pour la cour où vous êtes, ce

[1] Wie Goltz berichtete, war Graf Branicki mit dem Auftrag nach Frankreich gesandt worden, „de sonder cette cour sur ses sentiments relativement aux garanties des traités et comment elle s'expliquerait à cet égard à l'occasion du démembrement". — [2] Vergl. Nr. 21595 und 21619. Das Schreiben der Prinzessin Philippine liegt nicht vor. — [3] Landgraf Friedrich II. war 1720 geboren. — [4] Behnisch berichtete über die Reise Gustavs III., über die Verstärkung der Truppen auf den Sollfuss, über einige militärische Vorkehrungen in Finnland und die Ablehnung der Sendung eines Gesandten ersten Ranges nach Petersburg (vergl. S. 139).

ne sera certainement que du côté de cette puissance qu'il pourra venir. La prudence aurait dû le faire prévoir et conseiller de le prévenir.

Si je comprends bien, au reste, ce que vous mandez au sujet des forces de terre de la Suède, je présume que le nombre effectif de ses troupes monte actuellement à 42 000 et quelques centaines d'hommes,[1] et comme vous n'entrez dans aucun détail sur sa marine et sa flotte, ce que vous observerez de redresser néanmoins par la suite, je suis encore moins à même de juger, pour le présent, de la situation de celle-ci.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

21643. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 11. December, Panin habe ihn zu sich gebeten, „pour s'entretenir avec moi sur les arrangements à faire pour la pacification de la Pologne et pour analyser le dernier mémoire de la cour de Vienne qui se rapporte à cela.[3] Il désapprouve le projet du prince Kaunitz pour la déclaration à faire au roi de Pologne, et il estime qu'elle doit s'adresser également et plus aux ministres du Roi et aux magnats, parceque ce sont ceux-ci véritablement qui peuvent retarder ou avancer l'assemblée de la Diète qu'on demande. Il n'approuve pas non plus cette menace qu'au cas de refus du Roi et de la République de terminer l'arrangement avec les trois puissances au terme marqué, celles-ci feraient valoir leurs prétentions sur toutes les autres provinces de la Pologne, puisque cette tournure donnerait à croire comme si effectivement elles avaient des droits sur toute la Pologne, ce qui est contraire à ce qu'elles ont assuré par la déclaration faite à l'occasion de la prise de possession,[4] où elles ont renoncé entièrement à toutes prétentions ultérieures.

Son intention est donc de projeter une autre déclaration par laquelle on demandera de nouveau la convocation d'une diète générale, en menaçant du ressentiment ceux des magnats qui refuseront de s'y trouver, d'y concourir et de contribuer à l'arrangement final avec les trois puissances. Chacune des trois cours ferait remettre cette déclaration à la cour de Varsovie et la ferait distribuer dans le pays, et les ministres résidants de la part de ces cours à Varsovie ajouteraient verbalement à ceux des grands seigneurs de leur connaissance que, s'ils ne se prêtaient pas de bonne grâce à ce qu'on exigeait d'eux, leurs terres seraient confisquées et leurs personnes ne seraient pas en sûreté, et que c'était-là l'explication du terme de ressentiment qui se trouvait dans la déclaration écrite ou imprimée; car l'opinion du comte Panin est de la faire imprimer, afin de la faire rouler d'autant plus facilement.

C'est dans ce sens qu'il veut s'expliquer envers le prince de Lobkowitz, lorsqu'il recevra de lui aujourd'hui formellement les communications des mémoires de sa cour; car jusqu'ici il ne l'a pas vu encore. Il dressera ensuite son propre projet pour la susdite déclaration, qu'il m'a promis de me communiquer, avant que de le remettre au ministre autrichien.

[1] Vergl. dazu S. 110. — [2] Auf den Bericht von Behnisch vom 15. December antwortet der König am 28., „que les brouilleries qui s'étaient élevées entre la Suède et le Danemark, paraissent, pour le présent, être entièrement assoupies; de sorte qu'il n'y a plus d'apparence qu'il y ait aucune rupture à appréhender entre ces puissances". In gleicher Weise antwortet der König am 28. auf einen undatirten Bericht Arnims. — [3] Vergl. Nr. 21523. 21528. — [4] Das „Manifest".

Pour réaliser ces séquestrations, l'opinion du comte Panin, qui se trouve d'accord avec les intentions de Votre Majesté, est que les trois puissances partagent entre elles la Pologne, pour faire agir, chacune dans le district qu'elle prendra sous sa direction, ses propres troupes contre les magnats récalcitrants . . . Chaque puissance enverrait de sa part un général résider à Varsovie, lequel commanderait les troupes envoyées par sa cour dans son district et ne les ferait agir que suivant l'avis qu'il recevrait de la part du ministre de son souverain accrédité auprès du roi et de la république de Pologne . . .

On est un peu en défiance contre les démarches de la cour de Vienne. Elle doit déjà avoir fait pousser plusieurs détachements au delà de ses nouvelles limites pour exécuter ce qui jusqu'ici n'est encore qu'en projet. En outre, elle prétend s'approprier la ville de Brody et quelque terrain alentour, à titre d'appartenance du palatinat de Lemberg, et le général Hadik a été en effet pour cette cession en correspondance avec le comte de Rumänzow, qui l'a refusé, puisqu'il a dans cette ville un magasin pour son armée."

Berlin, 26 décembre 1772.

Ce ne sera sûrement point de ma part que le comte de Panin trouvera des difficultés dans le plan de pacification, dont, selon votre dépêche du 11 de ce mois, il vous a fait l'analyse. Bien au contraire, vous n'avez qu'à lui dire que je me conformerais sans la moindre peine à toutes les mesures qui pourraient avancer un ouvrage aussi salutaire. Il est seulement à désirer que nous trouvions la cour de Vienne dans les mêmes dispositions favorables, et qu'elle y apporte les mêmes facilités.

En attendant, le comte de Rumänzow a eu grande raison de lui refuser la ville de Brody. Elle n'a aucun titre sur cette ville, qui est d'ailleurs très importante par l'étendue de son commerce dans l'étranger, et dont la cour de Vienne chercherait bientôt à se rendre maîtresse.

Mais, après cela, il y a encore quelques observations à faire relativement au projet du prince de Kaunitz, qui auront peut-être échappé au comte de Panin. Il est vrai, et personne ne saurait le contester que ce ministre n'est pas obligé d'accepter ce projet et d'y acquiescer sans réplique. Mais il n'est pas moins connu que l'auteur d'un projet en fait ordinairement son idole, et qu'il n'aime pas de le voir exposé à une trop forte critique. Or, le prince de Kaunitz présumant, par un excès de vanité, infiniment de sa pénétration politique, je ne sais si, pour l'entretenir dans des dispositions favorables, il ne conviendrait pas que le comte de Panin le flattât un peu sur la conception même de ce projet, et que ses objections ne partissent que de la considération des conjonctures actuelles qui en rendraient l'exécution extrêmement difficile, sinon impossible.

Quant à moi, je n'ai qu'une seule réflexion à faire. Elle est courte, mais elle me paraît de la dernière importance. C'est que les trois cours aient grand soin d'arranger tout à la fois à la Diète de pacification, sans laisser absolument rien en arrière, afin de prévenir par là toutes brouilleries ultérieures, qui, sans cela, pourraient survenir à tout moment. J'y rapporte en particulier l'entretien du roi de Pologne, la forme de

l'élection en cas de vacance de ce trône et d'autres points aussi essentiels, auxquels il est d'une nécessité absolue de pourvoir également et du moment que les trois cours auront obtenu à la Diète l'acte formel de cession de leurs acquisitions. Je sens bien que ces articles ne seront rien moins qu'aisés à arranger. Ils rencontreront plutôt tout autant de difficultés que la cession, et je ne veux pas même vous dissimuler que j'attends toujours encore avec quelque inquiétude comment toutes ces affaires se décideront. Mais, après tout, il vaut mieux se fatiguer une fois pour donner une certaine consistance fixe et immuable à une constitution, que d'en laisser imparfaite une partie et d'avoir toujours à recommencer.

Au reste, il m'est tombé entre les mains une lettre de France dont le contenu me paraît assez essentiel pour vous la communiquer ci-joint en copie. Elle vient de très bonne part et fournit une preuve manifeste de ce que j'ai avancé au sujet de la mission du sieur Durand à la cour où vous êtes.[1]

A Danzig ma négociation va toujours le pas de tortue, et quoique les conférences entre mon conseiller privé de finances Reichardt et les députés du magistrat aient commencé,[2] ces derniers n'ont fait cependant que prendre toutes mes propositions *ad referendum*, en glissant même dans leurs discours différentes observations qui indiquent clairement qu'ils sont plus éloignés que jamais de se prêter à une composition raisonnable. Je n'en suis point surpris. Les consuls anglais et français font tous les efforts imaginables pour entretenir et fortifier le magistrat dans des sentiments diamétralement opposés. Encore en dernier lieu le consul anglais a produit une lettre du ministre de sa cour à Pétersbourg[3] où il prétend que le comte de Panin, sur l'intercession qu'il lui a faite en faveur de cette ville, lui a déclaré au nom de l'Impératrice sa souveraine que Sa Majesté Impériale, en conséquence de sa garantie de 1764, ne manquerait point de s'employer vivement et d'avoir soin, afin que non seulement le *Fahrwasser* et le port lui fût rendu, mais qu'encore son commerce sur la Vistule fût rétabli sur l'ancien pied et restât entièrement libre et intact.

Avec de pareilles dispositions il ne reste guère d'apparence de parvenir à un accommodement avec ces gens-là, et je ne vous fais part de toutes ces anecdotes qu'afin que vous sachiez à qui en sera la faute, au cas que cette négociation dût se rompre de nouveau, sans avoir le moindre succès.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Es handelt sich um eine fortlaufende Correspondenz aus Frankreich, die dem König durch Vermittlung des Ministers von der Horst regelmässig zuging. In dem angezogenen, anonymen Schreiben, d. d. Paris 12. December, heisst es: „Nous avons là-bas le sieur Durand, le premier homme en France pour diriger et faire naître les intrigues de cour.“ — [2] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht Reichardts, Danzig 17. December. — [3] Gunning. — [4] Am 26. December abschriftlich an Finckenstein mitgetheilt.

21644. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 27 décembre 1772.

Votre dernière dépêche du 19 de ce mois indique, à la vérité, bien des mouvements dans le militaire de la cour où vous êtes;[1] mais jusques ici il ne paraît pas qu'elle ait déjà pris un parti bien décisif. Nous y verrons apparemment plus clair, après qu'elle aura fait prendre l'hommage de ses nouvelles acquisitions, et jusque là il me semble qu'elle se flatte encore toujours que la guerre entre la Russie et la Porte n'est pas si près de sa fin.

En attendant mes lettres de Pétersbourg m'ont appris que le projet du prince de Kaunitz pour la pacification de la Pologne n'a pas été agréé; le comte de Panin en a plutôt rédigé un autre qui revient en gros à la même chose, savoir à obliger les Polonais à faire la renonciation qu'on leur demande, et à acquiescer aux arrangements des trois puissances.[2]

Der Schluss betrifft den Transport des Gemäldes von Correggio (vergl. S. 118).

Nach dem Concept.

Federic.

21645. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 28 décembre 1772.

Cette fois-ci je suis satisfait de votre dépêche du 18 de ce mois. Vous y entrez bien dans les affaires, et vous avez raison d'observer qu'il faut éviter toute affectation pour donner de la jalousie à l'Angleterre contre la France.[3] Sans cette précaution on se donnerait une peine inutile. En attendant il ne faut négliger aucune occasion pour lui faire naître ces doutes et ces soupçons.

Les affaires entre la Suède et le Danemark sont apaisées pour le présent; il n'y a plus rien à appréhender entre ces deux voisins. Reste à savoir le parti que la Russie prendra. A Bucharest les apparences augmentent pour la conclusion de la paix. C'est tout ce que je suis à même de vous dire aujourd'hui.

Au reste, vous avez très bien répondu au duc d'Aiguillon au sujet des ordres prétendus à mes troupes de se tenir prêtes à marcher.[4] En effet, il n'y a absolument rien de nouveau dans tout cela, et les ordres pour faire retourner les congédiés vers le temps ordinaire des exercices, se renouvellent tous les ans.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Edelsheim berichtete über die geplante Bildung von drei Kavallerie- und drei Garnisonregimentern. — [2] Vergl. Nr. 21643. — [3] Vergl. S. 98. — [4] Aiguillon wollte wissen, dass der König von Preussen den an die Berliner Garnison erlassenen Befehl, im Februar marschbereit zu sein, auf alle seine Truppen ausgedehnt habe. Goltz hatte erwidert, dass es sich vermuthlich um die Beurlaubten handle, die in jedem Frühjahr zu den gewöhnlichen Übungen einberufen würden.

21646. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Berlin, 29 décembre 1772.

Tous les avis qui me reviennent, semblent confirmer que les troubles au sujet de la Norwège sont apaisés, et qu'il n'y en a plus rien à appréhender entre la Suède et le Danemark. C'est ma réponse à votre dépêche du 15 de ce mois.

Quant aux liaisons étroites à former entre la cour où vous êtes, et la France, dont vous faites mention dans celle du 18,[1] ne vous en inquiétez point. Vous savez que le ministère britannique n'en saurait contracter sans le consentement de la nation, et celle-ci se gardera bien d'y entrer. Cependant vous pouvez bien y prêter votre attention, pour voir si les avis qui vous en sont revenus, se confirmeront; mais vous suivrez surtout les projets qu'on pourrait imaginer pour traverser mes arrangements de commerce avec la ville de Danzig. Je sais que la cour où vous êtes, y réfléchit sérieusement; elle a même déjà voulu faire entrer la Hollande dans ses vues, qui jusques ici cependant tâche d'esquiver de pareilles propositions.[2] Vous y serez donc très attentif.

Nach dem Concept. Federic.

21647. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Berlin, 30. December 1772.

Nach Meinen letzteren Briefen aus Warschau[3] hat der König von Polen den lithauischen Unterschatzmeister und Oekonomiedirector von Tiesenhausen nach Danzig abgeschickt, um nicht allein auf alle Eure Unternehmungen ein wachsames Auge zu haben, sondern auch insbesondere diese Stadt zu warnen, sich mit Euch durchaus in nichts einzulassen, welches dieselbe gegen ihn und die Republik verantwortlich machen oder denenselben nachtheilig sein könnte. Es soll dieser Mann ein sehr verschlagener, listiger und falscher Mensch sein, welcher unter äusserlichem Anschein von Ehrlichkeit das falscheste Herz verbirget und gewiss kein Sclave seiner gegebenen Parole ist. Hütet Euch demnach vor ihm; und bei solchen Umständen werdet Ihr wohl gar nichts da-

[1] Jeanneret de Dunilac berichtete: „Il me revient qu'on aurait quelque idée de former des liaisons plus étroites entre la France et l'Angleterre, et que cette insinuation pourrait bien être faite par la cour de Versailles." Jeanneret de Dunilac knüpfte an diese Nachricht Betrachtungen über Ziele und Aussicht auf Zustandekommen der Allianz. — [2] Vergl. S. 107. — [3] Bericht Benoîts, Warschau 19. December. In der Antwort auf seine Berichte vom 19. und 23. beauftragt der König Benoît am 30., mit der Berichterstattung fortzufahren und sich wegen der Veröffentlichung der „Deduction" (vergl. S. 33) nach Stackelberg und Reviczky zu richten.

selbst weiter ausrichten noch mit Eurem Auftrag vorwärts kommen können, sondern es wird vielmehr die Stadt hierunter alles bis zur Pacification verschieben und aussetzen wollen. Indessen macht doch einen Versuch, ob Ihr nicht dem englischen Consul durch die dritte Hand zu Gemüthe führen könnet, wie sehr Frankreich sich darüber freue, dass er Mich so heftig zu contrecarriren suchte, und wie sehr sich dasselbe schmeichle, dass er Mich dadurch mit seinem Hof gänzlich brouilliren dürfte.

Friderich.

Nach dem Concept.

21 648. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 23. December, er habe den Fürsten Kaunitz zunächst nur über die Gründe unterrichtet, die den König nöthigen würden, sich an seine Verpflichtungen gegen Russland zu halten, falls es wegen der Verfassungsänderung mit Schweden zum Kriege komme;[1] denn es sei aussichtslos, mit Kaunitz über die österreichische Vermittlung zu sprechen, „avant qu'il ne soit informé comment la cour de Pétersbourg répondra aux conseils que Leurs Majestés Impériales lui ont déjà donnés sur la révolution de Suède".[2] Kaunitz habe ihn beauftragt, dem König für das in ihn gesetzte Vertrauen zu danken.

„Quant aux insinuations que la France a faites à Votre Majesté pour se lier avec Elle par un traité de commerce, ce ministre applaudit fort au parti que Votre Majesté avait pris de décliner cette proposition.[3]

Il m'a donné à connaître cependant qu'il était si persuadé d'avance de l'équité de Votre Majesté sur les propositions raisonnables que la cour d'ici pourrait avoir à Lui faire dans la suite pour le commerce de la Vistule, qu'il n'avait pas prêté la moindre attention aux bruits que les gazettes avaient répandus à cet égard, et qu'il pensait qu'on ne pourrait prendre d'arrangement solide là-dessus que lorsqu'on approcherait davantage du terme de la pacification définitive en Pologne. J'ai répondu en termes tout-à-fait généraux que Votre Majesté avait déjà témoigné en plus d'une occasion l'attention qu'Elle prenait à tout ce qui pouvait concerner particulièrement les intérêts de la cour d'ici; mais on ne saurait disconvenir que cette insinuation du prince Kaunitz paraît confirmer en quelque façon celles qu'il doit avoir employées à la cour de Pétersbourg pour l'engager à appuyer d'un commun accord auprès de Votre Majesté la liberté du commerce de la ville de Danzig, lorsqu'on parviendrait à terminer entièrement les troubles de la Pologne."

Berlin, 30 décembre 1772.

Je suis bien aise d'apprendre, par votre dépêche du 23 de ce mois, la manière dont le prince de Kaunitz a accueilli la confidence que vous lui avez faite de mes engagements avec la Russie, au cas que la guerre vînt à éclater entre elle et la Suède, et je sens très bien qu'avant d'employer les bons offices de sa cour pour la prévenir, il faut que ce ministre soit informé de la réponse de la Russie aux conseils que Leurs Majestés Impériales lui ont déjà fait passer sur la révolution de Suède.

Mais, d'un autre côté, je voudrais bien aussi que l'Autriche s'abstînt de toute chicane relativement à mes péages et à mon port

[1] Vergl. Nr. 21 597. — [2] Vergl. S. 2. — [3] Vergl. S. 126.

sur la Vistule. Je ne lui en ai au moins jusques ici suscité aucune. Je les considère plutôt comme entièrement incompatibles avec la bonne intelligence et l'harmonie qui doit subsister entre les trois cours; et, en effet, rien ne ferait plus de plaisir à nos ennemis et à nos envieux que de nous voir nous faire des chicanes réciproques. Que la cour où vous êtes, réfléchisse donc plus mûrement sur le tort qui peut en résulter pour nos affaires communes, et qu'elle pense que, s'il s'agit absolument de chicaner, j'en trouverai mille occasions pour une d'imiter son exemple, et que je m'y entendrai, en tout cas, aussi bien qu'elle.

Nach dem Concept. Federic.

21649. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 30 décembre 1772.

Je commencerai aujourd'hui ma réponse à vos dépêches du 15 de ce mois par les articles qui me regardent immédiatement, et d'abord je vous dirai que le roi de Pologne vient de dépêcher le sieur de Tiesenhausen, petit-trésorier de Lithuanie et directeur particulier de ses économies, à Danzig, pour observer mon commissaire et pour avertir le magistrat de ne signer aucun acte qui pût le rendre responsable au souverain et à la République ou être préjudiciable à ses intérêts particuliers.[1] Toutes mes peines seront donc entièrement inutiles de moyenner un accommodement avec cette ville, et on tâchera au moins de traîner toute cette affaire jusques à la pacification.

Ce n'est pas le consul britannique seul,[2] mais encore celui de France qui anime ces gens contre moi. Sa cour, voyant qu'elle est trop faible pour soutenir un rôle dans les affaires présentes, cherche au moins de s'y ingérer par ses intrigues. Elle en joue de toutes sortes et dans toutes les cours. L'affaire avec la ville susmentionnée lui a ouvert un nouveau théâtre pour ses artifices, et elle tâche partout de les mettre en œuvre pour exciter des brouilleries. Je me réfère, à cet égard, à quelques-uns de mes ordres précédents.[3]

Ce n'est cependant pas tout encore. Le roi de Pologne[4] a aussi pris des arrangements avec l'Autriche pour le sel, et cela dans le temps que peu auparavant, sous prétexte de sa délicatesse sur l'observation des lois, il avait décliné les propositions que je lui avais fait faire pour le lui livrer de mes salines.[5] C'est par les mains du banquier Tepper à Varsovie et du banquier Friese à Vienne que cette négociation a passé. Ce Prince prendra, en vertu de cette convention, 35 000 tonneaux

[1] Vergl. Nr. 21647. — [2] Vergl. S. 85. 95. — [3] Vergl. S. 147 und 159. — [4] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Berichte von Benoît, Warschau 19. December. — [5] Vergl. Bd. XXXII, 655.

de sel de Wieliczka, contenant chacun cinq quintaux, à 2 ducats le baril, et il compte de le vendre aux Polonais à quatre et même à cinq. Il est aussi encore en négociation avec cette cour pour le sel de Sambor dont on lui offre 40 000 tonneaux par an à un ducat, pour le vendre à deux.

Mais la cour de Vienne, non contente de ce stratagème, me prépare encore des chicanes au sujet de mes péages sur la Vistule. Outre ce que vous venez de me marquer d'une lettre du prince de Kaunitz au prince de Lobkowitz à ce sujet,[1] je sais, à n'en pouvoir pas douter, que le prince de Kaunitz tâche d'engager la cour où vous êtes, d'appuyer d'un commun accord auprès de moi la liberté du commerce de la ville de Danzig,[2] et il n'y a que peu de jours qu'il a parlé à mon ministre même à Vienne des propositions que sa cour pourrait me faire sur le commerce de la Vistule, sur lequel on pourrait prendre des arrangements solides, lorsqu'on approcherait davantage de la pacification définitive de la Pologne.[3]

Je vous avoue que tous ces différents traits, partant d'une cour qui se dit mon amie, ne me rendent pas de bonne humeur. En effet, j'ai d'autant plus lieu d'être surpris de toutes ces chicanes que je ne lui en ai point rendu la pareille, quoiqu'elle m'en eût fourni tout récemment l'occasion, tant par l'augmentation du prix du sel de Wieliczka, dont mes États de Silésie ne sauraient se passer, que par celle du péage sur les bestiaux de Podolie qu'on amène dans mes États. Mais je dois attribuer toutes ces chicanes à la manigance de la France; je ne vous en fais part que pour vous mettre entièrement au fait de la situation actuelle des affaires, et vous n'avez qu'à dire au comte de Panin que je n'en étais nullement inquiet, que je me reposais plutôt en tout sur la bonté de ma cause, ainsi que sur la défense que sa cour en prendrait, et que j'étais convaincu que, sous de tels auspices, je n'avais rien à appréhender.

En attendant, la conduite de cette cour en général me devient de jour en jour plus problématique. Elle a reproché tout nouvellement à son ministre à Varsovie la signature de la dernière déclaration.[4] Le prince Kaunitz vient même de lui ordonner de ne plus jamais concourir

[1] Kaunitz hatte, nach Solms' Bericht, an Lobkowitz geschrieben, dass von allen Seiten Klagen über das Vorgehen des Königs von Preussen gegen Danzig in Wien einliefen, „que sa cour n'aimerait pas de s'en mêler, mais qu'elle espérait que celle de Russie trouverait moyen d'arranger cette affaire à l'amiable"; Lobkowitz sollte vermeiden, davon zum russischen Ministerium zu sprechen. — [2] Vergl. S. 162. — [3] Vergl. S. 162. — [4] Edelsheim hatte, Wien 16. December, berichtet: Kaunitz est „fort peu satisfait de la déclaration que le baron de Stackelberg, le sieur Benoît et le baron Reviczky viennent de faire à Varsovie, pour accélérer la convocation de la Diète (vergl. S. 126. Anm. 5). Il n'entrevoit pas trop la nécessité urgente d'une pareille mesure, à la veille, pour ainsi dire, de la contre-déclaration (vergl. S. 64) . . . Il lui paraît même qu'elle affaiblira infiniment l'effet qu'il se promettait de sa contre-déclaration."

avec ses deux collègues à la signature d'aucune espèce de déclaration qu'après en avoir préalablement demandé l'agrément exprès de sa cour, afin, comme il s'est expliqué, de ne la plus compromettre dorénavant par d'aussi fausses démarches que celle à laquelle il venait de se prêter dernièrement.[1]

Je ne vous dissimulerai point que je ne comprends rien à tout ceci. C'est un paradoxe que je ne saurais déchiffrer, et j'ignore de même si ce n'est pas un nouveau ressort des intrigues de la France. Ce qui me console, c'est que la paix entre la Russie et la Porte ne tardera point à se conclure, et dès que nous aurons passé cette époque, nous verrons sûrement plus clair dans les menées et vues de cette cour, et si son dessein est de rester dans l'alliance avec la France ou de se lier plus étroitement avec nous.

Au reste, vous savez déjà que les troubles qui paraissaient se préparer entre la Suède et le Danemark, sont apaisés, et pour ce qui est du projet du prince de Kaunitz pour la pacification de la Pologne, il n'aurait pas manqué d'exciter de nouvelles difficultés, de sorte que je suis bien aise que le comte Panin ne l'a point accepté.[2]

Enfin, vous n'oublierez pas de témoigner au comte de Panin combien j'étais sensible à l'intérêt qu'il voulait bien prendre à ma réquisition à l'affaire féodale du bailliage de Walternienburg.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

21650. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 30 décembre 1772.

Les chicanes de la cour de Vienne commencent à percer. Les dépêches du comte de Solms et du baron Edelsheim en portent des empreintes bien manifestes. J'en suis indigné, et les deux copies ci-jointes vous apprendront ce que j'ai répondu, à leur sujet, à ces deux ministres.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21651. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 30 décembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de ce mois. Les éclaircissements qu'elle renferme touchant la Lusace,[5] me font beaucoup de plaisir, et je vous sais gré de me les avoir rapportés.

[1] Bericht Edelsheims, Wien 23. December. — [2] Vergl. Nr. 21643. — [3] Panin hatte dem Grafen Solms zugesagt, Bericht an Katharina II. zu erstatten. Vergl. Nr. 21546. — [4] Nr. 21648. 21649. — [5] Borcke bezeichnete das Gerücht von dem

Pour ce qui est du bruit qu'on débite là où vous êtes, au sujet du comte Panin, je puis vous assurer positivement que le crédit que ce ministre s'est acquis à sa cour, ne périclite aucunement, et que tout ce qu'on prétend répandre à ce sujet, n'est point fondé. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

21652. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Berlin, 31. December 1772.

Euer Bericht vom 25. dieses Monats und dessen Beilagen bestätigen nur allzusehr Meine Euch bereits geäusserte Vermuthung, dass Eure ganze Negociation mit dem dortigem Rath fruchtlos und ohne Erfolg bleiben wird.[1] Ich sehe immer mehr ein, dass Auswärtige hierbei eine verborgene Rolle spielen und gedachten Rath gegen allen Vergleich aufwiegeln. Könnet Ihr demnach nicht Mittel finden, diesen auf Eure Seite zu bringen, so wird sich diese ganze Unterhandlung zerschlagen und der Rath sich zu nichts bequemen wollen, bis er siehet, dass er weder von auswärtigen Mächten noch dem polnischen Reichstag etwas zu hoffen hat. Sollte es also dazu kommen, so müsset Ihr nur alles dergestalt einzuleiten suchen, dass es alsdann das Ansehen gewinne, als ob nicht Ich, sondern der Rath selbst an der abgebrochenen Negociation einzig und allein Schuld sei.

Friderich.

Nach dem Concept.

21653. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

[Berlin] 31 décembre 1772.

Votre dépêche du 21, avec vos lettres particulières du 19 et du 20 de ce mois, m'est bien parvenue. Je suis fort de votre sentiment au sujet des tracasseries de la cour où vous êtes. Elle ne sortira, à la vérité, point de cette sphère, puisqu'elle lui est devenue trop familière; mais elle n'y aura jamais le moindre succès solide.

angeblichen Verkaufe der Lausitz an Österreich (vergl. S. 155) als irrig, mit dem Zusatz, dass die Sachsen sich niemals an Österreich, sondern nur an Preussen wenden und dass die Österreicher ihrerseits die Lausitz niemals kaufen würden.

[1] Der Magistrat von Danzig hatte die von Reichardt überbrachte Forderung, die Zollerhebung in Danzig gegen den Verzicht Preussens „auf den noch streitigen Scharpauer District und Stegner Werder" einzustellen (vergl. S. 154), rund abgelehnt. Darauf hatte Reichardt den Deputirten vorgehalten, dass es im eigenen Interesse der Stadt liege, Vorschläge für einen Vergleich zu thun. Abschriften der schriftlichen „Erklärung" des Magistrats, sowie des „Vortrags" Reichardts in der Conferenz mit den Deputirten liegen obigem Berichte bei.

D'ailleurs il est possible que l'affaire de Parme mette la désunion entre les cours intéressées;[1] mais autant que je m'en rappelle, l'Empereur m'a parlé au sujet de sa sœur d'un ton qui indiquait bien qu'il n'était point satisfait de sa conduite; de sorte que je ne saurais me persuader qu'il veuille la soutenir, à l'heure qu'il est.

Les affaires entre la Suède et le Danemark sont, au reste, apaisées; il n'y a que la forme du gouvernement en Suede qui pourrait devenir une pierre d'achoppement à la tranquillité du Nord. La Russie y paraît extrêmement sensible, et il n'est rien moins qu'impossible qu'après la paix avec la Porte et la Pologne elle fasse naître une nouvelle guerre entre elle et la Suède.

Au surplus, j'ignore le vrai objet du voyage de mon neveu, le margrave de Baireuth et d'Ansbach, en France.[2] J'ai supposé qu'il ne l'avait entrepris que pour son plaisir, et je ne sais absolument rien des affaires qu'il y traite; mais je suis très tranquille à ce sujet, je le connais trop bien et sa façon de penser pour n'en rien appréhender, et je suis convaincu qu'il n'y négociera rien à mon préjudice.

Der König dankt für die Sendung von Porcellanproben (vergl. Bd. XXXII, 537). Nach dem Concept.

Federic.

21654. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 31 décembre 1772.[3]

Vous m'avez fait plaisir de me mettre au fait des détails que votre dernière dépêche du 25 de ce mois renferme sur l'emprunt[4] que la Suède a trouvé moyen de négocier en Hollande par le crédit de la France et de l'Espagne. Je doute que les négociants qui y ont concouru par leurs souscriptions, soient bien assurés du remboursement de cette créance, et suppose, au contraire, qu'ils courent grand risque à cet égard. Je ne conçois au moins guère de quelle manière et d'où l'on prétend prendre les fonds pour amortir pareille dette.

[1] Goltz berichtete, Paris 21. December, es ginge das Gerücht, dass Kaiser Joseph II. den Herzog von Parma für die von den Höfen von Madrid und Versailles ihm entzogene Pension (vergl. S. 109) entschädigen würde; „les deux cours de Bourbon envisageraient cette démarche de l'Empereur comme faite dans l'intention de leur déplaire". — [2] Goltz berichtete, Paris 20. December, über die Beweggründe, die dem Aufenthalt des Markgrafen Alexander in Paris beigemessen würden: „Les uns ont cru que Son Altesse cherchait à entrer au service de France; les autres qu'il venait intéresser cette cour à s'employer pour que la succession éventuelle de la nouvelle acquisition fût assurée aux margraves d'Ansbach et de Baireuth, comme l'est celle de l'ancienne Prusse. Enfin, il n'y a sorte de bêtise qui n'ait été imaginée." — [3] Aus dem Jahre 1772 ein nicht näher datirtes Schreiben an Prinz Friedrich von Braunschweig in den Œuvres, Bd. 27, Th. 2, S. 49; das ebenda, Bd. 27, Th. 2, S. 123, dem Jahre 1772 eingereihte Schreiben an den Erbstatthalter Wilhelm V. ist vielmehr vom 27. Juni 1770 zu datiren (vergl. Bd. XXIX, S. 534. Anm. 6). — [4] Von einer Million Livres.

Au reste, je compte de faire réfuter la déduction, dont vous faites mention que la ville de Danzig a fait parvenir là où vous êtes, et de convaincre par là le public de la justice de mes droits et prétentions sur le port de cette ville.[1] Je suis bien aise, en attendant, d'apprendre que les États-Généraux n'ont fait aucune attention aux insinuations de ces citadins, et qu'ils ne paraissent pas se mêler de toute cette affaire.

Nach dem Concept. Federic.

21655. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Berlin, 1er janvier 1773.

J'ai vu tout ce que votre dépêche du 18 de décembre renferme. Soyez sans inquiétude par rapport aux intentions du roi de Suède, et ne vous faites aucunes chimères à cet égard.[2] Si ce Prince continue à laisser ses troupes dispersées sur les frontières de son royaume, c'est qu'il prévoit que le déplaisir avec lequel la Russie envisage le changement apporté à la forme du gouvernement, lui attirera vraisemblablement quelque ressentiment de la part de cette puissance, dès qu'elle se trouvera avoir les bras plus libres par la conclusion de sa paix avec les Turcs, et que, dans ce cas, le Danemark en sera immanquablement de la partie. C'est à cette raison seule, et nullement à aucunes vues cachées qu'il faut attribuer toutes les mesures que vous venez de me rapporter.

Au reste, j'applaudis, à la vérité, à l'entretien que vous avez eu avec le sénateur de Falkenberg dont vous me rendez compte,[3] mais je ne saurais, malgré cela, me dispenser de vous faire observer que vous n'auriez pas dû vous porter à pareille démarche, sans y être autorisé par des ordres exprès, et que vous aurez à vous régler là-dessus pour l'avenir dans des occasions semblables.

En attendant, comme je suis convaincu que ma sœur, la Reine douairière, ne se mêle aucunement de tout ce qui se passe actuellement là où vous êtes, vous aurez soin de le faire remarquer au comte Ostermann et lui faire valoir la conduite de cette Princesse, afin qu'en Russie on ne mette rien à sa charge des conjonctures présentes, et vous pouvez même insinuer, pour cet effet, à ce ministre qu'il me ferait plaisir d'en écrire en conséquence à sa cour.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 21629. — [2] Behnisch berichtete: „L'on appréhende toujours que ce Prince ne cache encore des desseins pour l'exécution desquels il n'attend que des conjonctures plus favorables." — [3] Behnisch hatte dem Vicepräsidenten der Kanzlei Falkenberg im Sinne des Erlasses an Dönhoff vom 9. November 1772 (vergl. Nr. 21477) Eröffnungen gemacht; er war nach seinem Bericht zu diesem Schritt dadurch veranlasst worden, dass Ostermann Befehl erhalten hatte, im Namen seines Hofes Vorstellungen über Gustavs III. Vorgehen gegen Dänemark zu erheben und zu erklären, dass Russland bei einem Angriff auf die Dänen deren Partei ergreifen werde (vergl. S. 124).

21656. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 18. December 1772: Panin „m'a fait voir aussi la contre-déclaration qu'il a projetée pour être faite au roi et à la république de Pologne. Il a conservé le sens de celle du prince Kaunitz,[1] seulement qu'au lieu de menacer positivement que les trois puissances, au cas de trouver de l'obstination chez les Polonais, feraient valoir leurs prétentions sur toutes les provinces de la Pologne, il a dit qu'elles prendraient les mesures qui leur paraîtraient convenables. Ce projet a dû être porté hier au Conseil, et j'espère de pouvoir vous le présenter, Sire, par le courrier de l'ordinaire prochain.

Il n'a pas cru de pouvoir se dispenser de faire aussi un projet pour un acte secret entre les trois cours sur la conservation des troupes en Pologne;[2] mais, à la place de se lier les mains et sur ceci et sur la liberté de faire un nouveau partage, il emploie des termes si généraux que j'ose présumer que Votre Majesté daignera l'honorer de Son approbation et n'aura pas de peine à l'accepter.

Le comte Panin m'a promis aussi positivement d'écrire au résident de sa cour à Danzig[3] par la poste d'aujourd'hui pour lui ordonner d'employer ce qu'il croira de plus efficace pour exhorter cette ville de ne pas pousser à bout la patience de Votre Majesté par un refus obstiné d'entrer avec Elle en accommodement sur les différends qui subsistent au sujet du port.

Son Altesse Impériale le Grand-Duc étant entré, le mois passé, dans sa dix-neuvième année,[4] qui est l'âge de majorité pour les princes d'Allemagne, Sa Majesté Impériale s'est démise solennellement de l'administration de ses pays héréditaires de Holstein et lui en a remis le gouvernement. Elle lui a adressé, à cette occasion, un petit discours sur les devoirs d'un souverain et lui a recommandé le soin de ses sujets pour les gouverner avec douceur et avec justice. Cette cérémonie, qui a été fort touchante, et qu'on attendait qu'elle se ferait avec quelque éclat, s'est passée dans l'appartement de l'Impératrice, où il n'y a eu de présent que le comte Panin et le sieur de Saldern. Elle n'a fait d'ailleurs aucune sensation à la cour ni dans l'état de la maison du Grand-Duc, qui reste, comme elle a toujours été, une dépendance de la cour de Sa Majesté l'Impératrice sa mère.

Le comte Panin a parlé à l'Impératrice du désir des princes d'Anhalt pour obtenir la coïnvestiture du bailliage saxon.[5] Cette Princesse, toujours disposée à faire du bien à cette maison, aurait voulu s'intéresser pour elle, dans cette occasion, d'autant plus volontiers qu'elle aurait cru obliger en même temps Votre Majesté; mais il lui a paru qu'elle ne pouvait le faire, sans se mettre dans le cas d'avoir une espèce d'obligation après cela à la cour de Saxe. La négociation qui s'entamerait sur cela, engagerait cette cour à demander des avantages pour sa complaisance, et lui ouvrirait une porte pour solliciter des dédommagements pour d'anciennes prétentions, et la conduirait peut-être à entrer insensiblement dans l'arrangement des affaires de Pologne; et comme Sa Majesté Impériale voudrait éviter toute occasion d'avoir à faire avec la cour de Saxe, elle a dit au comte Panin qu'elle était persuadée que Votre Majesté, lorsqu'Elle en serait informée, approuverait le refus qu'elle était, pour ainsi dire, forcée de donner aux princes d'Anhalt de ne pas les assister en cette occasion."

Solms berichtet auf die Erlasse vom 2., 3. und 5. December 1772[6] in einem Postscript: „J'espère que l'affaire de Danzig, après toutes les facilités que Votre Majesté veut bien y apporter, tournera à Sa satisfaction. Je crois être bien sûr que de la part de cette cour on n'y fera point naître d'obstacles, et je me flatte encore, de plus, de porter le ministre d'Angleterre à rendre ses rapports à sa cour avantageux pour Votre Majesté."

[1] Vergl. S. 64. 157. — [2] Vergl. S. 65. Anm. 2 und S. 151. Anm. 2. — [3] Rehbinder. — [4] Grossfürst Paul war am 1. October 1754 geboren. — [5] Vergl Nr. 21546. — [6] Vergl. Nr. 21560. 21566 und 21572.

Berlin, 2 janvier 1773.

Mes ordres précédents vous auront déjà fait regarder comme apaisés les troubles qu'on appréhendait entre la Suède et le Danemark. Il ne me reste donc rien à ajouter à leur sujet, en réponse à votre dépêche du 18 de décembre dernier, qui, ainsi que son apostille, vient de m'être fidèlement rendue. Ils vous auront de même appris qu'on ne saurait attribuer toute cette scène qu'aux instigations de la France, qui depuis longtemps se plaît à susciter des tracasseries dans toutes les cours de l'Europe.

Quant à la contre-déclaration du comte de Panin au prince de Kaunitz, j'entre parfaitement dans ses idées. Je me prêterai à tout ce qu'il jugera à propos de faire pour arranger les affaires de Pologne, et si ce ministre a la complaisance de flatter un peu la vanité du prince de Kaunitz par quelque compliment sur son projet, auquel il avait cependant cru convenable de faire quelques petits changements qui n'affectaient point proprement l'essentiel, j'espère que tout ira bien.

D'ailleurs, je sens très bien le motif qui a engagé l'Impératrice à procéder à la déclaration de la majorité du Grand-Duc son fils dans son appartement; et pour ce qui est de son refus à la demande des maisons d'Anhalt, je comprends bien que ces Princes auraient dû attendre que le fief en question fût devenu vacant.

Enfin, ce que vous ajoutez sur mes affaires avec la ville de Danzig, m'a fait plaisir. Je me rappelle même avec satisfaction la façon de penser juste et raisonnable du ministre d'Angleterre à cet égard, et comme dans quelques-uns de mes derniers ordres vous aurez déjà trouvé différents traits des tracasseries du consul britannique, vous me rendriez un service très agréable, si vous pouviez engager le sieur Gunning à lui adresser une lettre en faveur de mon accommodement avec cette ville, afin de l'engager au moins à ne plus s'y opposer avec autant d'acharnement.

Federic.

Nach dem Concept.

21657. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Berlin, 3. Januar[1] 1773.

Euer Bericht vom 29. Decembris vorigen Jahrs[2] bekräftiget Mich in der Vermuthung, dass der dortige Magistrat das ihm antragende Accommodement auf die lange Bank schieben und dazu die Hände nicht eher bieten wird, als bis er überzeugt ist, dass er auch auf dem bevorstehendem polnischen Reichstag keine Unterstützung zu hoffen habe.

[1] Vom 3. Januar ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 233. — [2] Reichardt berichtete, dass die Mitglieder des Magistrats über ihre Berathungen sich völliges Stillschweigen auferlegten und vermieden, ihn zu treffen oder allein zu sprechen.

Russland inzwischen scheinet Mir hierbei sehr favorable zu sein; der Graf Panin wird sogar dem dasigem Residenten aufgeben, den Magistrat durch alle nur mögliche Bewegungsgründe zu ermahnen, Meiner Geduld nicht zu missbrauchen, sondern je eher je lieber sich mit Mir zu setzen.[1] Vielleicht giebt der englische Minister zu Petersburg dem englischen Consul zu Danzig einen ebenso guten Rath; wenigstens scheinet derselbe ziemlich gut gegen Mich gesinnet zu sein.[2]

Nach dem Concept. Friderich.

21658. AN DEN RESIDENTEN TIETZ IN DANZIG.

Berlin, 3. Januar 1773.

Extract für die Cabinetsvorträge: Tietz meldet, „dass der dänische Resident[3] ihm declariret, dass er von seinem Hofe die Instruction erhalten, sich allen in der dortigen Gegend von allerhöchst Sr. Königl. Majestät zu treffenden Verfügungen zu bequemen, und dass, da er in Danzig ein grosses Handlungscomptoir führet, er bereits eine Neigung geäussert, in Elbing oder da, wo preussischer Seits das Commercium etabliret werden sollte, ein von seinem Danziger Comptoir abhängendes Handlungscomptoir zu etabliren. Uebrigens so habe er, Tietz, Grund zu glauben, dass der französische Resident[4] Autor der Pièce sei, in welcher das Recht der Stadt an dem Fahrwasser bewiesen werden wollen."[5]

Der französische Resident hetzet alles an. Im übrigen kann, wer will, sich nach Elbing etabliren.

Nach der eigenhändigen Weisung des Königs auf dem „Extract".

21659. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 3. Januar 1773.

Die Art und Weise des Obreskow, das Friedensgeschäfte zu betreiben, wovon Ihr in Eurem Bericht vom 3. Decembris vorigen Jahrs Meldung thut,[6] ist sehr vernünftig. Nach allen bei Mir eingegangenen Nachrichten gehet seine Unterhandlung auch ziemlich vorwärts. Es scheinet denen Türken zugleich wirklicher Ernst zu sein, einmal zum Schluss zu kommen, und obschon Nachbarn vorhanden sind, welche gar nicht ungern sehen dürften, wenn gar nichts daraus würde, so ist doch in Wahrheit bei gegenwärtigen Umständen und da die Tartarn noch dazu nunmehro sich selbst für ein freies Volk erkläret und sich mit Russland verstanden haben,[7] für die Pforte nichts anderes übrig, als den Frieden, so gut sie kann, zu schliessen.

Nach dem Concept. Friderich.

[1] Vergl. S. 169. — [2] Vergl. S. 169. 170. — [3] Kuur. — [4] Gérard. — [5] Vergl. S. 149. — [6] Obreskow hatte an Zegelin, nach dessen Bericht, geschrieben, „dass er mit dem türkischen Ambassadeur in einem sehr guten und freundschaftlichen Vernehmen stehe, dass er alle Articul durchgehe mit ihm und solche auseinanderzuwickeln suche. Einige derselben entschieden sie gleich; andere aber hätten sie noch ausgesetzt, bis alles in einer gewissen Ordnung gebracht, um alsdenn etwas vollenkommneres daraus formiren zu können." — [7] Vergl. S. 103. Anm. 3.

21660. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 3 janvier 1773.

Selon votre dépêche du 26[1] de décembre dernier vous avez très bien saisi mes idées, et la tournure que prendra la pacification entre la Russie et la Porte, sera, sans doute, le meilleur compas pour diriger vos insinuations à faire au prince Kaunitz.[2] La négociation de cette paix est aussi selon les nouvelles qu'on en a, en très bon train,[3] et il est à présumer qu'elle ne tardera point de parvenir à une heureuse conclusion.

Pour le règlement des généraux et autres pièces intéressantes, ainsi que le dessein des nouveaux canons de cavalerie, je vous dépêcherai un homme affidé d'ici, à qui vous pourrez les confier.

Der Schluss betrifft den Transport eines Gemäldes (vergl. S. 118).

Nach dem Concept. Federic.

21661. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Berlin, 4 janvier 1773.

Mes ordres précédents, qui vraisemblablement vous seront parvenus à la réception de ceux-ci, vous auront appris mon approbation à l'égard de l'insinuation que vous avez faite au sénateur de Falkenberg.[4] Elle a été très à sa place, et je me persuade aisément qu'elle ne manquera pas d'avoir l'effet que, selon votre dépêche du 22 de décembre dernier, elle a déjà commencé à produire sur le ministre de Russie.[5] Vous pouvez encore, par cette raison, donner hardiment à connaître et sans la moindre réserve, là où vous êtes, que je n'avais point de part à la révolution arrivée en Suède, et que même tout ce qui venait de se passer relativement à la Norwège, me déplaisait infiniment. Ces propos de votre part ne pourront nuire en rien; je vous autorise donc à les tenir partout où vous le jugerez convenable.

Nach dem Concept. Federic.

[1] In der Vorlage verschrieben: „28“. — [2] Betreffend die Vermittlung Österreichs zwischen Russland und Schweden, vergl. Nr. 21608. — [3] Vergl. Nr. 21659. — [4] Vergl. S. 168. — [5] Behnisch berichtete: „Comme depuis la révolution on n'a cessé de dire que le roi de Suède était sûr de l'agrément de Votre Majesté en ce qu'il faisait, on n'a pas laissé de renouveler ces discours au sujet de la Norwège. Le comte Ostermann, quelque persuadé qu'il soit du contraire, a toujours vu avec chagrin qu'on berçait le public de pareilles idées. L'insinuation, quoiqu'indirecte, que j'ai cru devoir faire au sénateur Falkenberg (vergl. S. 168), paraît calmer à cet égard les appréhensions de ce ministre.“

21662. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 22. December 1772, über Durand: „Je ne m'aperçois pas encore que sa conduite ou ses propos indiquent quelque cabale; je soupçonnerais plutôt le ministre d'Espagne, le comte de Lacy, plus enclin à jouer ce rôle. Il tâche de s'insinuer et de rechercher les personnes qu'il croit capables de lui procurer des liaisons avec les gens de la cour . . . J'oserais croire que toutes les menées de ces deux ministres ne sont pas capables d'altérer le système de cette cour; leurs insinuations ne trouveront point d'entrée auprès des personnes qui sont au timon des affaires, et les autres qu'ils pourraient persuader, ne peuvent pas les seconder. Il leur sera également difficile de faire un changement dans le ministère; si cet évènement dût jamais arriver, auquel cependant il n'y a point d'apparence, cela ne pourrait être l'effet que d'une cabale intérieure pour laquelle la coopération des ministres étrangers serait absolument inutile, de sorte que les intrigues que ces deux ministres pourraient préparer à vouloir employer, n'aboutiront à rien."

Panin hat dem Grafen Solms vertraulich ein aufgefangenes Schreiben Aiguillons an Durand mitgetheilt, das die Antwort auf dessen Bericht über seinen Empfang in Petersburg und seine erste Unterredung mit Panin[1] bildet. „Aiguillon prend les propos du comte Panin comme une confidence brusquée de sa part et les regarde comme une preuve du désir de la Russie de se lier plus étroitement avec la France. En conséquence de quoi, il donne à son ministre au nom du roi de France des instructions pour mettre à profit ces bonnes dispositions et à engager le comte Panin à s'expliquer plus clairement et pour conduire les choses à un concert parfait entre la France et la Russie sur les points qui dans le moment peuvent le plus intéresser cette dernière, et qu'il met au nombre de trois, savoir la révolution en Suède, la pacification de la Pologne et la paix avec la Porte."

Panin hat Solms mitgetheilt, dass Gunning vor kurzem im Auftrage seines Hofes zum ersten Mal, und zwar in maassvoller Weise, mit ihm über Danzig gesprochen habe, „témoignant que, comme le commerce de l'Angleterre souffrait extrêmement par les arrangements que Votre Majesté avait pris au port de Danzig, Sa Majesté Britannique espérait que l'impératrice de Russie, en qualité d'amie commune, voudrait bien s'employer pour trouver un moyen d'accommoder cette affaire. Le comte Panin a répondu là-dessus que, Votre Majesté ayant fait connaître que Son intention n'était point de gêner le commerce, et qu'Elle était occupée maintenant à S'entendre avec la ville sur la manière de percevoir les droits du port, il pouvait l'assurer que la nation anglaise n'avait point sujet de craindre quelque entrave dans son commerce à l'avenir, et qu'au retour de la navigation les différends seraient accommodés. Le ministre d'Angleterre s'est contenté de cette déclaration. Il a seulement ajouté qu'il craignait que cette affaire n'occasionne du bruit à l'ouverture du Parlement, et que la nation, qui se trouvait lésée, ne forçât le ministère à des démarches qu'il ne serait pas le maître de refuser."

Solms berichtet, nach einer Meldung Stackelbergs, über eine Unterredung, die Oginski bei seiner Verabschiedung von Kaiser Joseph II. gehabt hat: „Ce Prince lui a parlé de la situation des affaires de Pologne et l'a chargé de conseiller de sa part à Sa Majesté Polonaise de ne pas augmenter les difficultés par rapport à la pacification de la République, l'arrangement définitif avec les trois puissances et l'établissement d'une bonne constitution, puisque, ayant pris sur tous ces points des mesures invariables avec les cours de Berlin et de Pétersbourg, toute opposition de la part du roi de Pologne devenait inutile à l'avenir et ne ferait qu'exposer sa personne à de grands dangers et son État à une suite de malheurs. L'Impératrice-Reine[2] lui a donné à peu près les mêmes conseils; elle n'a pu cependant s'empêcher d'ajouter qu'elle

[1] Vergl. S. 3. — [2] Vorlage: „il".

plaignait beaucoup la Pologne, qu'elle n'était pas la cause des malheurs qui lui arrivaient, et qu'il viendrait peut-être un temps où elle serait à même de se justifier là-dessus."

Berlin, 5 janvier 1773.

Votre dépêche intéressante du 22 de décembre dernier me fournit une occasion toute naturelle de surmonter ma délicatesse et de m'expliquer plus clairement au sujet du sieur Durand. Elle me donne lieu à soupçonner que ce ministre agit effectivement d'un parfait concert avec celui d'Espagne, et que leur but est de saper le système présent de la cour où vous êtes; que, pour y parvenir, ils fondent leurs plus grandes espérances sur le comte d'Orlow, et que, dans cette vue, ils tâchent de le persuader à faire tous ses efforts pour se rapprocher de sa souveraine et lui parler en particulier. Si donc l'on pourrait empêcher tout-à-fait cette entrevue,[1] je crois que ce serait le meilleur parti qu'on pourrait prendre pour n'avoir rien à appréhender des menées de ces deux ministres de Bourbon. Pour mon particulier, j'ai trop de confiance dans la façon de penser de Sa Majesté Impériale et du comte de Panin, pour que seulement l'idée puisse me venir dans l'esprit de risquer la moindre chose par leurs insinuations. Mon amitié et mon union avec la Russie repose sur des fondements trop inébranlables pour craindre la moindre altération, et tout ce que je vous ai mandé au sujet de la commission du ministre français, n'a du rapport qu'aux avis qui m'en sont entrés, et que je vous ai toujours rendus tels que je les ai reçus.

En attendant, le comte Panin peut être très tranquille sur la communication confidente qu'il vous a faite de sa lettre interceptée. Je lui en garderai, ainsi que de toutes les autres nouvelles qu'il voudra me confier, le secret le plus inviolable, et il ne sera sûrement jamais compromis.

Quant à mes affaires avec la ville de Danzig, ce n'est sûrement point en considération de l'Angleterre, mais uniquement par déférence vis-à-vis de la Russie que j'y ai apporté jusques ici tant de modération et de ménagements. Les délibérations et les résolutions du Parlement britannique ne m'affecteront au moins jamais, et tout le bruit qu'on pourrait faire au Parlement, n'aura aucune influence sur ma façon de penser. Je sais à présent que c'est le résident de France qui est l'auteur de la déduction que cette ville a envoyée à Varsovie pour constater ses droits,[2] et dont je vous ai parlé dans un de mes ordres précédents.[3] Il anime même sous main le magistrat à tenir ferme, et comme le roi de Pologne y a envoyé également un brouillon,[4] je doute fort que mes peines pour moyenner un accommodement, aient le moindre succès. En effet, jusques ici les députés du magistrat n'ont pas encore voulu s'y prêter, bien que mon commissaire, le conseiller privé de

[1] Vergl. S. 103. 151. — [2] Vergl. Nr. 21658. — [3] Vergl. S. 147. — [4] Tiesenhausen, vergl. S. 163.

finances Reichardt, ait ordre de leur proposer que, quoique le port appartienne indubitablement à mon territoire et que je fusse en droit de me l'approprier, je serais pourtant disposé à en accorder sur ses revenus un dividende à la ville, et que j'admettrais même un de ses commis à l'administration que j'y avais établie, afin de veiller à la perception de ce dividende;[1] de sorte que je suis persuadé que tout homme impartial conviendra que je ne saurais aller plus loin pour m'arranger, à ce sujet, avec cette ville.

Les négociations de paix à Bucharest, au contraire, me paraissent en bon train, et il me semble même qu'elles prennent une tournure assez favorable pour en espérer un bon et prompt succès. En effet, s'il reste le moindre bon sens au ministère ottoman, il verra qu'il ne lui reste de meilleur parti à prendre que de passer le plus tôt possible à la conclusion de cette paix.

Enfin, malgré les belles apparences de la réponse de l'Empereur au comte Oginski, il me semble cependant que ce Prince n'est pas pleinement satisfait de nos arrangements en Pologne, et qu'il conserve plutôt toujours un peu d'humeur de n'avoir pu obtenir sa portion du côté de la Hongrie, pour laquelle il a manifesté de tout temps une prédilection marquée.

Voici la copie de mes dernières lettres de Constantinople,[2] dont le contenu n'est, à la vérité, guère intéressant, mais que je n'ai cependant pas voulu vous laisser ignorer.

Federic.

Nach dem Concept. Am gleichen Tage abschriftlich an Finckenstein mitgetheilt.

21663. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 5 janvier 1773.

Il se peut, ainsi que vous l'observez dans votre dépêche du 25 de décembre dernier, que le duc d'Aiguillon ait effectivement dessein d'établir une balance contre l'union qui subsiste actuellement entre moi et les deux cours impériales. Mais je ne saurais cependant vous dissimuler que j'ai plutôt lieu de donner à la politique de ce ministre un autre objet, savoir celui de tâcher de se rapprocher de la Russie. J'en juge ainsi par tout ce qui me revient des démarches du sieur Durand à Pétersbourg.[3] Ce qui me console cependant, c'est que tous les soins du duc d'Aiguillon, tant à cet égard qu'à tant d'autres, seront à pure perte. Il ne résultera rien de toutes ses intrigues, et il en sera sûrement pour ses peines, sans en voir le moindre succès. Les affaires entre la Suède et le Danemark au moins sont apaisées; il n'y a rien à en appréhender pour le présent, et pour la négociation de la paix

[1] Vergl. Nr. 21683. — [2] Vergl. Nr. 21659. — [3] Vergl. S. 173.

entre la Russie et la Porte, elle est en si bon train qu'on peut se promettre de la voir dans peu à une heureuse conclusion.

Au reste, l'accueil que le duc d'Aiguillon a fait à mon neveu, le margrave de Baireuth et d'Ansbach, ainsi que les propos qu'il lui a tenus à mon sujet,[1] n'ont rien qui m'étonne; c'est une politesse usitée dans toutes les cours et avec laquelle la France surtout n'a jamais été chiche.

Ein (nicht vorliegendes) Schreiben an Markgraf Alexander wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

21 664. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 5 janvier 1773.

Vous voilà donc une fois rendu à Londres. Si nous étions encore au temps des patriarches, votre voyage ne ressemblerait pas mal au voyage des trois mages de l'Orient. En attendant vos dépêches, je n'ai rien à vous dire aujourd'hui.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

21 665. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 5 janvier 1773.

Ma chère Nièce. Je serais bien embarrassé que vous souhaiter, ma chère enfant; vous avez tout, jeunesse, grâce, beauté, l'heureux talent de plaire et de vous faire aimer de tout le monde, de la santé, hors les moments de couche; je ne sais qu'imaginer pour ajouter à tant de bénédictions, sinon que vous en jouissiez longues années, et que rien n'interrompe le cours de vos prospérités. Ce sont les vœux du vieil oncle, qui vous aime et aimera jusqu'à son dernier soupir, étant, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21 666. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 6 janvier 1773.

C'est avec bien du plaisir que je vois, par votre dépêche du 30 décembre dernier, que le prince de Kaunitz rend justice à mes sentiments et aux ordres que j'ai donnés à mon ministre à la Porte.[3]

[1] Markgraf Alexander hatte Goltz, nach dessen Bericht, erzählt, „combien le duc d'Aiguillon lui avait paru rempli d'admiration pour Votre Majesté". — [2] Auf den Bericht Jeanneret de Dunilacs, London 22. December 1772, wiederholt der König am 5. Januar 1773 den Befehl, „de donner à la cour où vous êtes, des soupçons contre la France, afin d'exciter sa jalousie. Il s'entend de soi-même qu'il ne faut pas que vous paraissiez en tout ceci, mais que plutôt vous tâchiez de faire faire de pareilles insinuations par main tierce." — [3] Vergl. S. 144.

Je me flatte qu'il sera également satisfait de la réponse de la Russie, qui, quoique pas littéralement conforme à son plan, en conserve cependant tout le sens,[1] de sorte qu'il me semble que ce ministre n'aura aucune peine d'y acquiescer. Elle ne tardera apparemment point à lui parvenir, et, en attendant, mes nouvelles de Russie sont telles qu'on peut s'attendre, d'un jour à l'autre, à celle de la conclusion de la paix avec la Porte.

Je finis aujourd'hui, puisque je n'ai rien à ajouter. Je ne vous parlerai point des faillites considérables à Amsterdam;[2] elles donneront, selon toutes les apparences, une terrible secousse au commerce, et on en sera déjà tout aussi bien informé à la cour où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

21667. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 6 janvier[3] 1773.

Les espérances que, selon le contenu de votre dernière dépêche du 30 décembre dernier, on conserve là où vous êtes, à l'égard de quelque changement favorable pour renverser le partage qui a eu lieu, sont ridicules, et il est surprenant qu'après tous les vains efforts qu'on a éprouvés de tous côtés pour y réussir, on continue néanmoins toujours encore à se bercer de pareilles illusions.

En attendant, l'envoi d'un nouvel ambassadeur de Russie à Varsovie dont vous dites qu'on commence à parler, est très sûr. C'est le comte de Tschernyschew que l'on y destine.[4] Le principal motif de sa mission doit être celui de le munir de nouvelles instructions sur la manière dont il conviendra d'agir avec les Polonais, pour les porter à souscrire aux arrangements pris pour la pacification de leur patrie. D'ailleurs il me paraît aussi que la cour de Pétersbourg n'est pas tout-à-fait contente de la conduite du sieur de Stackelberg, et qu'on le soupçonne d'être trop prévenu en faveur des Czartoryski.

Mais quoi qu'il en soit, toujours est-il certain qu'on doit s'attendre à trouver les Polonais beaucoup plus liants à la prochaine Diète qu'ils n'ont encore été à aucune des précédentes, et qu'ils y adopteront des sentiments bien plus pacifiques qu'ils ne font paraître actuellement.

Au reste, il n'importe aucunement que les nouveaux districts qui doivent nous tomber en partage, soient dénués de tout ou qu'il y règne de l'abondance;[5] mais il sera bon néanmoins que nous en soyons bientôt mis en possession, en tant que cela nous facilitera les moyens de faire entendre raison aux gentilshommes opposants et de les forcer

[1] Vergl. Nr. 21650. — [2] Vergl. Nr. 21069. — [3] In der Vorlage verschrieben: „décembre". — [4] Vergl. S. 124. — [5] Benoît hatte bei Bibikow Vorstellungen dagegen erhoben, dass die dort eingelagerten russischen Truppen das Land ausfouragirten.

par des exécutions à se soumettre à nos volontés. C'est-là l'unique but pour lequel ce nouveau partage a été concerté, et il ne se fait absolument dans aucune autre vue.

Federic.

Nach dem Concept.

21 668. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 6 janvier 1773.

Je suis bien aise de voir, par votre dépêche du 31 de décembre dernier, la continuation de la fausseté du bruit qui a couru au sujet de la vente de la Lusace,[1] et que les choses se trouvent être effectivement telles à cet égard que je me le suis figuré. D'ailleurs il est fort apparent que, si même l'Électeur pouvait avoir pareille intention, qu'il ne céderait jamais cette province, la plus belle de ses États, à moins de 30 millions de florins, et encore est-il fort à douter qu'il voulût s'en défaire à ce prix-là.

En attendant, tout ce que vous me mandez de la situation des affaires à la cour où vous êtes,[2] fait présumer que la confusion y deviendra de jour en jour plus grande, et qu'elle sera, dans peu, à son comble. Mandez-moi si les subsistances dont on a approvisionné la Saxe, seront suffisantes pour l'entretien des habitants jusqu'à la récolte prochaine, ou s'il faudra, selon les apparences, prendre son réfuge dans l'étranger pour atteindre ce terme.

Der König bewilligt die Übernahme von 12 in einer Liste namentlich aufgeführten sächsischen Officieren in das preussische Heer.

Nach dem Concept.

Federic.

21 669. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 7 janvier 1773.

Votre dépêche du 1er de ce mois, qui m'apprend les faillites considérables de quatre des premières maisons commerçantes d'Amsterdam, vient de m'être rendue.[3] Ne discontinuez pas de me mander les suites qu'elles entraîneront vraisemblablement après elles, à mesure que celles-ci éclateront, et tâchez surtout de pénétrer à quoi peut monter effectivement la perte qui résultera de ces banqueroutes pour la cour de Vienne, afin de pouvoir m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] An Österreich, vergl. Nr. 21 651. — [2] Borcke berichtete über eine allgemeine Verstimmung im Volke und in der churfürstlichen Familie gegen den Churfürsten und die Regierung. — [3] Auf Thulemeiers Bericht, Haag 29. December 1772, hatte der König am 5. Januar 1773 geschrieben: „On prétend savoir ici que la maison de Clifford a manqué et s'est déclarée insolvable. Votre silence à cet égard m'étonne et me rend incertain sur ce qu'on doit croire ou non là-dessus."

21670. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 7 janvier 1773.

Votre dépêche du 27 de décembre dernier a été très bien accueillie. J'y ai observé avec plaisir que vous entrez dans le bon chemin, pour mériter mon approbation. Vous y paraissez pénétrer très bien les idées du duc d'Aiguillon,[1] et si vous continuez à les épier avec le même succès, nous n'aurons nulle peine de les déchiffrer. En attendant, il est très certain qu'elles ne m'affecteront point, et que je pourrai être très tranquille sur toutes les brouilleries qu'il voudrait fomenter. Tout ce que je puis juger en gros des différents avis qui me sont entrés, c'est que la cour où vous êtes, paraît si piquée et si animée contre celle de Vienne qu'on pourrait presque regarder leurs liaisons comme rompues. Il me faut cependant encore des éclaircissements ultérieurs à ce sujet, pour déterminer le plus ou moins d'apparence qu'il y a qu'elles veuillent changer de système ou rester dans les mêmes liaisons. Ce que j'ai lieu d'en supposer, revient à ce que vous en présumez; c'est que, si le duc d'Aiguillon ne voit point de jour à faire entrer l'Angleterre dans ses vues, il restera attaché à son ancien système avec l'Autriche. Tâchez donc d'approfondir encore davantage ce mystère, et marquez-moi ce que vous en pensez.

Federic.

Nach dem Concept.

21671. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 8 janvier 1773.

Vous avez très bien fait, selon votre dépêche du 25 de décembre dernier, de ne manifester le moindre empressement d'entrer [en matière] avec le lord Suffolk[2] sur la situation actuelle des affaires de l'Europe. En effet, il est tout simple que, n'ayant absolument rien à démêler avec l'Angleterre ni à lui demander, je la voie venir et attende ses propositions.

Il en est de même de leurs jérémiades au sujet de mes arrangements à Danzig. Qu'ils vous en parlent les premiers, s'ils ont quelque insinuation à faire.[3] Leur consul dans cette ville se conduit mal dans cette affaire; il anime le magistrat contre toute idée d'accommodement, et j'aurais bien des griefs à porter contre lui. Le meilleur sera que vous tâchiez d'épier les occasions pour donner de la jalousie et de l'inquiétude à l'Angleterre contre la France, en conséquence de mes ordres précédents. Si vous y réfléchissez bien, ces occasions se

[1] Goltz berichtete über die Bemühungen Aiguillons, ein Bündniss zwischen England, Spanien und Frankreich herbeizuführen. — [2] Bei dem Empfange der Gesandten. — [3] Suffolk hatte sich bei Mussin Puschkin über das preussische Vorgehen in Danzig beklagt und ihn gefragt, ob Maltzan mit neuen Instructionen versehen sei.

présenteront en foule, et vous ferez bien d'en profiter. Ce sera le meilleur moyen de détourner l'attention de son ministère de l'affaire de Danzig.

Mais ce qui me paraît le plus singulier de tout, c'est l'idée de ce même ministère de faire une alliance avec moi;[1] je ne comprends pas même comment pareille idée a pu venir dans son esprit. Je n'ai nulle envie de me lier avec cette cour, et je la connais trop bien et la façon dont elle agit avec ses alliés, pour y tôper. En attendant il faudra voir ce qu'on vous en dira dans la suite, et pour ce qui est de la froideur du roi d'Angleterre vis-à-vis du Danemark, mes lettres de Copenhague en ont fait également mention.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

21672. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Berlin, 8 janvier 1773.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'est bien parvenue, mais sans la copie du règlement de la marine danoise que vous y alléguez; je n'ai trouvé que le plan pour l'établissement d'une banque, dont je vous sais gré, quoique je n'en saurais faire usage, à cause que la bonté des règlements de celle qui est établie chez nous, ne demande aucun changement.

Pour en venir au contenu de votre dépêche susmentionnée, je vous dirai que la cour où vous êtes, fera bien, selon moi, de ne pas céder aux volontés de l'Angleterre sur la satisfaction qu'elle exige par rapport à la publication de l'acte de déposition de Struensee contre la Reine,[3] mais de témoigner de la fermeté dans cette occasion. Si elle se laisse intimider par cette puissance pour condescendre à toutes ses demandes à cet égard, elle se fera par là un tort infini à elle-même. Une telle conduite lui conviendrait tout au plus, si elle était dépendante ou à regarder comme vassalle de la Grande-Bretagne; mais, cela n'étant pas, elle n'a aucun sujet d'appréhender son ressentiment; les Anglais ne voudront jamais entrer en guerre pour un aussi mince objet que celui qui occasionne les différends actuels qui subsistent entre ces deux puissances.

[1] Wie Maltzan berichtete, hatte Suffolk zu Mussin Puschkin geäussert, „que le présent système était de rechercher sa cour et Votre Majesté à faire une alliance qui pût donner la tranquillité à l'Europe; qu'il était vrai qu'il avait subsisté une froideur entre Votre Majesté et sa cour; qu'il avait tout examiné, qu'il n'avait rien trouvé cependant qui puisse empêcher de réunir les deux cours". — [2] Vergl. Nr. 21672. — [3] Arnim berichtete, der englische Gesandte Woodford habe anlässlich der Veröffentlichung des Geständnisses Struensees (vergl. S. 150) eine Denkschrift überreicht, mit der Forderung, „qu'on recherche et punisse de mort ceux qui ont rendu public cet acte, et qu'en outre cedit acte soit déclaré publiquement comme absolument faux, méchant et inventé; sans cette satisfaction le roi d'Angleterre déclare qu'il conservera toujours un juste ressentiment".

Au reste, on ne saurait disconvenir qu'on continue en Suède les préparatifs de guerre;[1] mais considérez que les Russes en font également de leur côté, et qu'ainsi les arrangements suédois peuvent être plutôt envisagés pour des précautions dictées par la prudence que faits dans toute autre vue.

Federic.

Nach dem Concept.

21673. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Berlin, janvier 1773.]

Finckenstein und Hertzberg überreichen, Berlin 8. Januar, die Deduction der preussischen Anrechte auf den Hafen Weichselmünde.[2] „Nous estimons que le droit de Votre Majesté y est établi d'une manière si victorieuse qu'on peut s'assurer du suffrage de tout le public." Die Deduction wird an Edelsheim, Solms und Reichardt mit der nothwendigen Instruction gesandt werden. Die Minister fragen an, ob sie auch allen an den übrigen Höfen Europas residirenden Gesandten zugehen soll.

Sans doute, il faut envoyer ceci en Russie, Autriche,[3] Angleterre et France, surtout Hollande, aussi avec un rescrit circulaire à nos ministres à ces cours.[4]

Federic.

Nach der eigenhändigen Weisung auf dem Berichte der Minister.

21674. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 9 janvier[5] 1773.

Der Eingang betrifft Sendung des Feldjägers Sternsdorff nach Wien zur Entgegennahme der Dienstanweisungen für die österreichischen Generale (vergl. S. 172) und Ueberbringung eines neuen Chiffre, da der König Grund zu der Annahme hat, dass der bisherige Chiffre an Kaunitz verrathen worden ist.[6]

Au reste, le prince de Kaunitz n'arrête sûrement le retour du baron Swieten à ma cour que pour apprendre auparavant le succès ultérieur des conférences de Bucharest et pour voir si l'on y parviendra à la conclusion de la paix. C'est au moins un évènement qui déterminera sa conduite à l'avenir, et en conformité duquel il voudra dresser les nouvelles instructions de ce ministre.

[1] Arnim berichtete nach Meldungen aus Schweden, „que l'armée suédoise est fort en mouvement, et qu'on redouble de soins et d'attention pour remettre la flotte sur un bon pied". — [2] „Preuves et défense des droits du Roi sur le port et péage de la Vistule." Vergl. Nr. 21637. — [3] Durch Erlass vom 9. Januar werden die Minister angewiesen, sofort eine Abschrift der Deduction an das Cabinet zur Mittheilung an Edelsheim (vergl. Nr. 21674) zu senden. — [4] Der demgemäss im Ministerium aufgesetzte Circularerlass ist datirt Berlin 23. Januar. — [5] Vom 9. Januar ein Schreiben an Prinz Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 572. — [6] Vergl. Bd. XXXII, 448. 501.

Mais un des articles les plus essentiels de votre attention sera de tâcher de bien pénétrer les sentiments et les dispositions de l'Empereur, ainsi que la différence qui se trouve entre elles et celles de l'Impératrice-Reine et du prince de Kaunitz. C'est un article qui m'intéresse infiniment, et qui pourra servir de boussole à ma conduite à l'avenir. Tâchez donc de vous en procurer des notions bien justes pour m'en rendre un compte aussi exact que fidèle.

En attendant je vous adresse encore ci-joint la déduction de mes droits sur le port de la Vistule;[1] vous ne la ferez voir cependant que par manière d'acquit. Pour cet effet vous ferez semblant d'être persuadé que mes droits étaient sans cela assez connus, et vous éviterez surtout avec soin tout ce qui pourrait faire accroire à la cour où vous êtes, que je vous l'avais adressée pour obtenir son suffrage.

D'ailleurs mes nouvelles de France indiquent assez que la France est piquée en secret contre l'Autriche au sujet des affaires de Parme,[2] et quoique dans le fond je n'y sois pas intéressé, je serais pourtant bien aise, si vous pouviez me dire positivement si la cour où vous êtes, est d'accord avec les maisons de Bourbon sur cette affaire ou si elle donnera lieu à quelque brouillerie entre ces trois cours.

Enfin, on parle beaucoup des pertes considérables que les Autrichiens souffrent par la faillite de la maison de Clifford et fils à Amsterdam;[3] mais on prétend en même temps qu'ils n'en seront pas trop affectés, et que de pareilles saignées ne sont qu'une bagatelle pour eux.

Voici aussi la déduction de mes droits sur le port de la Vistule, dont vous ferez l'usage convenable.

Federic.

Nach dem Concept.

21675. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 10 janvier 1773.

Si le retour du baron Swieten à ma cour ne s'accroche, ainsi que vous le supposez dans votre dépêche du 2 de ce mois, qu'à l'arrivée du courrier de Pétersbourg,[4] il ne tardera guère à se mettre en chemin. Mais j'ai lieu de présumer que le prince de Kaunitz l'arrêtera encore jusques à ce qu'il puisse juger si la paix se conclura ou non à Bucharest.[5]

[1] Vergl. Nr. 21673. — [2] Goltz hatte, Paris 27. December 1772, berichtet: „On continue toujours de soupçonner que l'Empereur pourrait bien offrir au duc de Parme un dédommagement des pensions de France et d'Espagne suspendues dans ce moment (vergl. S. 167), ce qui ferait beaucoup de peine aux deux cours.“ — [3] Vergl. S. 178. — [4] Der Courier überbrachte die Antwort des russischen Hofes (vergl. S. 169). Nach ihr sollte, wie Edelsheim berichtete, Swieten seine Instructionen empfangen. — [5] Vergl. S. 181.

D'ailleurs les éclaircissements que vous me donnez, à la fin de votre susdite dépêche, au sujet des achats de grains pour la Lombardie autrichienne,[1] m'ont fait plaisir; les différentes nouvelles qu'on débitait à ce sujet, faisaient un vrai pot pourri et enfantaient différents soupçons, qui sont détruits par là.

Les mauvais chemins et la gelée survenue ayant apparemment retardé la poste de Pétersbourg, le dernier courrier de Prusse ne m'a absolument rien apporté.

Federic.

Nach dem Concept.

21676. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 10 janvier 1773.

Votre dépêche du 2 de ce mois avec les pièces y jointes m'a été bien rendue. Je ne saurais contredire tout-à-fait les bruits dont vous faites mention d'une prochaine rupture à appréhender entre la Russie et la Suède.[2] Pareil évènement pourrait très bien avoir lieu, mais il n'apportera jamais le moindre changement à la situation de la Pologne. La conclusion, au contraire, à laquelle on doit s'attendre, des préliminaires de paix entre la Russie et la Porte, occasionnera sûrement à presser d'autant plus vivement auprès du Roi la convocation de la Diète, et dès que celle-ci se trouvera une fois assemblée, il n'y [a] plus de doute qu'on n'y arrange toutes choses selon nos désirs, quoique je conçoive très bien que cela n'ira pas tout de grand, mais traînera pour le moins jusqu'au mois d'octobre prochain, avant de pouvoir être terminé et réglé définitivement.

On prétend avoir des nouvelles ici que la convention entre le roi de Pologne et la cour de Vienne au sujet du sel que vous m'avez annoncée comme conclue et arrêtée dans une [de] vos précédentes,[3] n'avait pu prendre consistance et s'était rompue. Je ne sais qu'en croire, mais jusqu'ici je ne saurais y ajouter foi, vu que vous ne l'avez pas révoquée ni n'en mandé qui pût le faire soupçonner.

Benoît wird auf seine Anfrage davon in Kenntniss gesetzt, dass die polnischen Edelleute, die, obwohl preussische Vasallen, Castellaneien in Polen hätten, unbehindert den polnischen Reichstagen beiwohnen dürfen.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Edelsheim berichtete, dass die Überschwemmungen des Jahres 1772 in Italien den Preis für Getreide um mehr als ein Drittel gesteigert hätten. „La plupart des souverains y font des amas proportionnés aux besoins de leurs Etats.“ — [2] „Que la guerre allait s'allumer entre la Russie et la Suède, et qu'elle était même inévitable.“ Bericht Benoîts. — [3] Vergl. S. 163. 164. — [4] Mit einem Postscript erhält Benoît einen „Précis“ über die Grundsätze für die Abgrenzung des Territoriums von Thorn zur Widerlegung einer von dem polnischen Ministerium ihm zugestellten Note, d. d. Warschau 28. December 1772.

21677. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Berlin] 10 janvier 1773.

Madame ma Sœur. Je n'ai fait que remplir les devoirs de l'honnêteté et de la probité, en disant à Votre Majesté avec franchise et vérité mes sentiments sur les matières sur lesquelles Elle a daigné me consulter.[1] J'aurais souhaité, Madame, de pouvoir conjurer d'un mot tous ces orages politiques qui se sont élevés sur le Danemark, et qui se succèdent bien rapidement; mais c'est au delà de mes forces.

Quant aux nouvelles tracasseries de l'Angleterre[2] dont Votre Majesté a eu la bonté de m'instruire, j'avoue que je désapprouve au suprême degré les prétentions despotiques du roi d'Angleterre. Il devait être très satisfait des procédés du Danemark envers lui et du soin que l'on a eu de couvrir l'opprobre de sa sœur avec un ménagement infini.[3] Mais, quoi que le roi d'Angleterre allègue, il ne saurait prétendre qu'on punisse de mort celui qui a publié les dépositions de Struensee, parce-qu'une indiscrétion ne mérite point d'être punie par la perte de la vie; encore moins peut-il prétendre que la cour de Danemark désavoue une pièce authentique sur laquelle est fondé le divorce de la reine Mathilde, et dont le désaveu jetterait un soupçon d'injustice sur toute la conduite que le Danemark a tenue jusqu'à présent. D'ailleurs, il ne convient à aucun prince étranger, quelque puissant qu'il soit, de s'ingérer dans les affaires du gouvernement d'un autre prince. Le roi de Danemark s'est séparé de sa femme pour de bonnes raisons. Ces raisons ont été communiquées au roi d'Angleterre, qui en a reconnu la force; donc il ne doit plus réveiller cette affaire et bien plutôt l'ensevelir dans le plus profond silence, et j'avoue à Votre Majesté que, si j'étais à la place du roi de Danemark, que j'opposerais la fermeté au caprice que son orgueil lui donne. En lui résistant, on le mettra à la raison, au lieu qu'en cédant aux prétentions exorbitantes et injustes qu'il forme, au lieu qu'en cédant avec trop de complaisance à ses désirs, le Danemark s'assujettira tout-à-fait à lui, en l'encourageant à prendre le haut ton et à donner dorénavant en dictateur des ordres au Danemark. Cette fermeté donnera lieu à quelque emportement de ministre, mais, quand les Anglais verront que les Danois tiennent bon, ils seront bien obligés de se radoucir. Car je vous réponds, Madame, qu'ils ne feront pas la guerre. Je puis me tromper, mais il me semble que le moyen que je propose, est le seul qui pourra terminer radicalement cette mauvaise affaire.

C'est par l'effet de votre grande indulgence, Madame, que je suis encouragé à vous parler avec tant de franchise. Je suis très persuadé que vos grandes lumières vous suffisent pour la décision de cette affaire,

[1] Juliane Marie dankte, 29. December 1772, dem König für seine Unterstützung in dem Streit mit Schweden. — [2] Vergl. dafür Nr. 21672. — [3] Vergl. Bd. XXXII, 641.

et que ce que je viens de coucher sur le papier, ne sera que l'écho de vos propres pensées, trop heureux, si je puis trouver les occasions de rendre quelque service agréable à Votre Majesté et de Lui prouver par les effets l'attachement et la haute considération avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

21678. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Berlin, 11 janvier 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois. On a tort de s'inquiéter là où vous êtes, sur la sincérité des sentiments du roi de Suède.[1] Le printemps prochain taillera tant de besogne vraisemblablement à ce Prince par rapport à sa propre conservation qu'il n'aura guère de loisir à s'occuper d'autres projets. On doit donc, à ce qu'il me semble, être très tranquille et sans aucune appréhension sur son sujet.

En attendant, le jugement que vous portez du gouvernement danois, est très juste; on ne saurait que taxer de faiblesse sa condescendance pour l'Angleterre à déclarer comme faux et n'ayant jamais existé l'acte du procès de Struensee à la charge de la Reine.[2] C'est tout ce qu'il aurait pu faire que d'en agir de cette façon, si le Danemark était à regarder comme un royaume relevant de la Grande-Bretagne.

Nach dem Concept. Federic.

21679. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 11 janvier 1773.

Les doutes que vous vous formez, selon votre dépêche du 29 décembre dernier, sur mes différends avec la ville de Danzig au sujet du péage,[3] me font voir que vous n'êtes effectivement pas assez au fait de leur situation actuelle. Je suis d'accord avec la Russie à ce sujet,[4] et ce que le ministre de cette cour vous a dit, indique qu'il n'est pas bien instruit de ses dispositions. Je soutiendrai aussi mes droits, sans m'embarrasser de la cour où vous êtes. Tout ce que j'ai fait, par un principe de ma générosité, c'est que j'ai dépêché un de mes conseillers exprès à Danzig pour moyenner un accommodement; mais le consul britannique

[1] Arnim berichtete, man glaube wegen der schwedischen Rüstungen (vergl. S. 181), „que ce Prince pourrait tenter quelque grand projet vers le printemps prochain. Cette cour en paraît inquiète et croit avoir raison de se douter de la sincérité des sentiments de ce Prince.“ — [2] Vergl. Nr. 21672 und 21677. — [3] Maltzans Bedenken gründeten sich auf die Haltung Russlands in der Danziger Streitfrage, die ihm verdächtig erschien. Er führte dafür die Äusserung Mussin Puschkins an, dass Danzig ohne die Zölle nicht bestehen könne. — [4] Vergl. S. 169.

excite ces gens à se cabrer contre toutes mes propositions; il les berce continuellement de la fausse espérance d'un soutien qu'ils trouveront en Angleterre et en France,[1] et me donne mille sujets d'être très mécontent de sa conduite, et ils sont assez simples de l'en croire sur sa parole. En attendant, les Anglais n'ont aucune raison légitime de crier contre les droits de péage que je fais percevoir; ils n'y paient pas un sol de plus que par le passé; de sorte que je ne saurais envisager toutes leurs criailleries que comme un effet de leur mauvaise volonté. Aussi ne vous fais-je part de tout ceci que pour vous la faire observer, et je continuerai toujours mon chemin, sans m'en embarrasser.

Nach dem Concept. Federic.

21680. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 11 janvier 1773.

Votre dépêche du 31 de décembre dernier est telle que je la désire de votre part.[2] Vous m'y apprenez des choses qu'il m'importe de savoir et qui m'éclairent sur bien des sujets. Ne négligez rien, en conséquence de mes ordres précédents, pour pénétrer si la bonne harmonie entre l'Autriche et la France continuera ou si elle est menacée de quelque altération.

Federic.

Nach dem Concept.

21681. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 11 janvier 1773.

Votre dépêche du 5 de ce mois m'a été bien rendue; je n'ai rien d'essentiel à y répondre. Il n'y a que le seul article touchant la perte qu'on prétend que les cours de Vienne et de Copenhague doivent essuyer à la faillite de la maison de Clifford,[3] que je ne saurais comprendre. Ces cours, autant que j'en suis instruit, sont redevables de fortes sommes empruntées des Hollandais, mais je n'ai jamais entendu dire qu'elles eussent confié de l'argent aux négociants de cette république. Comment est-il donc possible que de cette manière elles puissent faire des pertes avec des gens qui n'ont rien en mains d'elles? J'attends des éclaircissements là-dessus de votre part.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 147. — [2] Goltz berichtete über das voraussichtliche Scheitern der Pläne Aiguillons in der auswärtigen Politik und über seine Stellung, sowie über die Lage im Innern. — [3] Vergl. S. 178.

21682. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 11 janvier 1773.

Ma chère Nièce. Je serais très satisfait, ma chère enfant, si j'avais réussi à contenter votre goût pour la porcelaine;[1] on ne sait que vous envoyer, et c'est la seule chose en laquelle on réussit le mieux à Berlin.

Nous avons eu noces hier; la Philippine est landgravisée.[2] J'ai craint le froid, mais il y avait un si prodigieux monde dans ces appartements que j'ai pensé mourir de chaleur; enfin, tout cela s'est fort bien passé. La comtesse Lichnowsky s'y est aussi trouvée et s'est fort insinuée chez moi en disant des merveilles de ma chère enfant.[3]

J'attendrai, ma chère enfant, au sujet de votre voyage[4] vos ordres; dès que vous m'en écrir[ez], l'invitation partira pour La Haye. J'ai bon courage, et pour cette fois j'espere que cela réussira mieux que les précédentes, et que j'aurai la satisfaction de vous embrasser au sein de votre famille. Faites, je vous prie, mille assurances d'amitié de ma part à notre cher prince d'Orange, et soyez bien persuadée que personne ne vous aime plus tendrement que, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21683. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

[Berlin] 12. Januar 1773.

Ich wäre sehr versichert, dass, wann die Danziger nicht angeblasen würden von andern Höfen, dass sie sich traitabler finden lassen würden. Indessen so approbirte Ich, dass er ihnen die Proposition wegen Abgebung des fünften Theils von den Gefällen mit Zulassung eines Commis thäte,[5] und wann sie nicht entriren wollten, könnte ihnen sagen, dass die Schuld der abgebrochenen Negociation auf sie fallen würde; und sehe Ich gar nicht ab, was sie dabei gewinnen würden. Indessen glaubte Ich, dass, wenn sie deutlich sehen, dass sie von anderen Höfen keine Assistance zu erwarten, sie da klein beigeben würden.

Nach den Notizen des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort, auf der Rückseite des Berichtes Reichardts, Danzig 8. Januar.

[1] Vergl. S. 131. — [2] Die Vermählung des Landgrafen Friedrich II. hatte am 10. Januar stattgefunden. — [3] Vergl. S. 152. — [4] Vergl. S. 47. — [5] Reichardt bat, Danzig 8. Januar, für den Fall, dass die Antwort des Magistrats „unbestimmt, wo nicht ganz abschläglich" ausfiele, um Weisung, „ob ich auf solchen Fall sogleich die in meiner Instruction enthaltene letzte Proposition wegen Abgebung eines Funftheils von den Gefällen und Zulassung eines Commis zu Erhebung derselben vortragen und, wenn auch diese nicht angenommen wird, alsdenn die Unterhandlung abbrechen soll". Vergl. S. 166.

21684. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 12 janvier 1773.

Jusques ici je n'ai encore rien appris du courrier holsteinois, porteur de votre dépêche du 25 de décembre dernier, et son retard me fait soupçonner qu'il n'ait pris une autre route. Vous aurez soin d'en prévenir et le comte Panin et le conseiller privé de Saldern, avec le poëte Coltelini, afin qu'ils sachent à quoi attribuer le délai de ma réponse tant sur les pièces relatives à la pacification de Pologne qu'aux lettres des deux derniers.[1]

J'en suis d'autant plus fâché que je compte d'y trouver quelques nouvelles sur la négociation de Bucharest dont depuis longtemps je n'ai entendu aucune particularité. En attendant je sais en gros que les affaires s'acheminent à la paix, et c'est ce qui me fait un plaisir infini.

Je voudrais qu'il en fût de même de celles de Pologne, et, pour cet effet, vous n'oublierez pas de dire au comte Panin en mon nom qu'il me semblait qu'il serait à présent temps de s'en occuper sérieusement et sans délai et de convenir d'un plan qui puisse servir de direction dans la négociation de nos ministres respectifs.[2] Selon mes avis, il y a apparence que l'assemblée de la Diète de pacification pourrait bien être fixée au mois d'avril prochain, et si l'on ne met pas, à l'heure qu'il est, la main à minuter un plan, il est fort à appréhender que cette assemblée ait lieu, sans que nos ministres puissent avoir reçu les instructions nécessaires sur ce qu'ils auront à proposer. D'ailleurs je suis bien du même avis que cette diète ne saurait exister que sous le lien d'une confédération, et il sera d'autant plus nécessaire d'y acquiescer que c'est une Diète de pacification, que, sans cette précaution, le *liberum veto* ne tarderait point de rompre.

Vous remercierez, en même temps, le comte de Panin de ses bonnes dispositions sur mes péages et, en particulier, sur les instructions qu'il a adressées au résident de Russie au sujet de mes différends avec la ville de Danzig.[3] Du moment que celui-ci en a fait usage, il a paru que le magistrat de cette ville voulait s'approcher davantage et se prêter à l'accommodement que je lui ai fait proposer. Mais, peu après, le résident de France a fait évanouir toutes ces belles apparences par ses insinuations;[4] de sorte que l'affaire reste de nouveau sur le point d'où nous sommes partis.

[1] Vergl. dafür Nr. 21693. Am 12. Januar sendet der König obigen Erlass abschriftlich an Finckenstein, mit dem Befehl, sich bei Dolgoruki sofort nach dem Verbleib des holsteinischen Couriers zu erkundigen. — [2] Da Panin den Plan für das Vorgehen der Gesandten in Polen noch nicht fertig gestellt hatte, gab Solms, Petersburg 29. December 1772, dem König anheim, ihn mit entsprechenden Aufträgen an Panin zu versehen. — [3] Vergl. S. 169. — [4] Bericht Reichardts, Danzig 8. Januar; jedoch fehlt bei Reichardt der Hinweis auf den französischen Residenten.

Au reste, je suis bien charmé de ne plus rien trouver dans vos dépêches du comte d'Orlow,[1] et j'espère par là qu'il n'en sera plus question. Je le souhaite au moins bien ardemment, et je le désire d'autant plus qu'effectivement, dans les conjonctures présentes, il ne pourrait arriver rien de plus fâcheux qu'un pareil remûment intérieur en Russie.

Enfin, bien loin de trouver à redire à ce que vous me dites au sujet des frères comtes de Tschernyschew,[2] je vous en sais plutôt gre. Je profiterai de votre avis, lorsque le comte Iwan passera par ici, et, pour son frère Sachar, vous me direz si vous croyez que mon grand ordre de l'aigle noir pourrait lui convenir, ou quelle autre distinction vous paraîtra plus agréable.

Federic.

Le courrier n'est point arrivé encore.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

21685. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 13 janvier 1773.

Vous avez très bien fait d'apaiser, selon votre dépêche du 6 de ce mois, le prince de Kaunitz sur les changements qu'on a faits à son plan de pacification de Pologne.[3] En effet, on ne s'en est point écarté, quant à l'essentiel, et l'on s'est borné simplement à proposer une autre façon de procéder. Le fond de ce plan n'est point ébranlé, et le retard du courrier n'est non plus à attribuer à quelque atteinte du crédit du comte de Panin,[4] qui, bien au contraire, se soutient inaltérablement. Il me semble plutôt que la grande quantité d'affaires que ce ministre a sur les bras, en est la cause, et je ne doute pas que le prince de Kaunitz n'en soit informé bientôt de tout.

En attendant, ce qu'il trouvera apparemment d'embarrassant dans cette attente, c'est qu'il a déjà fait avancer les troupes de sa cour, et

[1] Vergl. S. 151. — [2] Solms berichtete, dass die Grafen Iwan und Sachar Tschernyschew dem Könige ergeben und in der Danziger Sache für ihn eingetreten seien; dass der Plan der Sendung Iwans nach Polen (vergl. S. 124) Schwierigkeiten begegne; dass Iwan kränklich sei, wahrscheinlich eine Badereise antreten und seinen Weg über Berlin nehmen würde. „Son ambition serait très flattée, si Votre Majesté lui faisait un présent dont il pourrait tirer vanité, Son portrait par exemple.“ Ein ähnliches Geschenk empfahl Solms, bei passender Gelegenheit, etwa bei Friedensschluss, dem Grafen Sachar Tschernyschew zu machen. — [3] Auf die Äusserung von Kaunitz, dass nach seinen Nachrichten Panin an seinem Pacificationsplane Änderungen vorgenommen habe, und dass er sie nur annehmen werde, wenn sie besser seien als seine Vorschläge, hatte Edelsheim erwidert, dass es sich wahrscheinlich nur um Differenzen in der Wahl der Mittel handle. Vergl. S. 169. — [4] Nach Kaunitz wollte man in Polen eine Erschütterung des Credits von Panin aus dem Umstande ableiten, dass vierzehn Berichte Stackelbergs noch unbeantwortet seien.

qu'il n'est pas sans appréhension que cette démarche ne déplaise souverainement à son alliée, la France, jusques à rompre ou altérer au moins infiniment les liaisons qui subsistent entre ces deux cours.

Nach dem Concept. Federic.

21 686. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 13 janvier 1773.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'est bien parvenue. Le prince Lobkowitz a eu raison de ne point parler dans ses lettres au sieur de Rewiczky de l'ambassade du comte Tschernyschew à Varsovie. L'avis qu'on m'en avait donné, et que je vous ai communiqué par un de mes ordres précédents, vient d'être révoqué,[1] de sorte que je suis bien aise de vous désabuser également là-dessus. Mais quoique la cour de Pétersbourg ait changé de sentiment sur la mission de ce comte, l'envoi d'un nouvel ambassadeur là où vous êtes, de sa part n'en est pas moins résolu pour cela. Il pourra être indifférent cependant sur qui ce choix tombe, puisque la commission dont il sera chargé, restera toujours la même et n'apportera aucun changement aux affaires.

Sur ce qui regarde les intérêts de la Saxe en Pologne dont vous faites mention, et à l'égard desquels le résident de cette cour électorale s'est adressé aux ministres des cours alliées par ordre de la sienne,[2] vous vous réglerez là-dessus sur la conduite qu'observeront les ministres des deux cours impériales, et en agirez de concert et de la même manière qu'eux sur cet objet. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

21 687. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 13 janvier 1773.

Der König glaubt, dass Krankheit, ein Zufall oder die Wahl des Weges über Stettin die Ankunft des holsteinischen Couriers verzögere (vergl. S. 188. Anm. 1).

En attendant, je voudrais seulement que la réponse de la Russie fût bientôt expédiée à Vienne. Selon les dépêches du baron d'Edelsheim,[3] le prince de Kaunitz commence à s'impatienter et à attribuer ce délai à différents motifs, peu favorables au comte de Panin. Cepen-

[1] Vergl. S. 154 und 189. — [2] Benoît berichtete, dass der Resident Essen die Unterstützung der drei Mächte für die Besitzungen des sächsischen Hofes in Polen, wie für die den sächsischen Prinzen bewilligten Apanagen angerufen und von Stackelberg und Reviczky zusagende Antwort erhalten habe. Benoît bat um Verhaltungsmaassregeln. — [3] Vergl. Nr. 21 685.

dant le baron d'Edelsheim a très bien répondu à toutes les observations de ce ministre, et vous verrez par la copie ci-jointe que j'ai applaudi à tout ce qu'il lui a dit à ce sujet.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21 688. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 13 janvier 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois. Les lettres de Russie au comte de Sacken sont véridiques de ne faire aucune mention de la disgrâce du comte Panin dont quelques nouvelles avaient parlé.[2] Elle n'est point fondée, et le crédit de ce ministre russien continue toujours à se soutenir auprès de sa souveraine sans la moindre altération. Celui du sieur de Saldern[3] paraissait pendant les premiers jours de son retour avoir souffert, à cause du peu de succès dans son ambassade;[4] mais il a su redresser le tort que cela lui faisait, et regagner insensiblement de la confiance. Cependant, quand même il n'y aurait réussi, cela n'aurait aucunement influé sur rien ni apporté le moindre changement aux affaires principales.

Au reste, ma curiosité me porte à désirer de connaître la totalité des habitants de la Saxe. Mandez-la-moi donc pour y satisfaire, et n'oubliez surtout pas de me marquer comment elle se balance avec celle de l'année 1756, afin que je sois à même de juger par là de la dépopulation que ce pays peut avoir soufferte depuis ce temps-là.

Federic.

Nach dem Concept.

21 689. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 14 janvier 1773.

Je continue d'être satisfait de vos rapports. J'ai observé dans celui du 3 de ce mois tout ce qui a mérité mon attention. Il indique, à la vérité, des intrigues entre la France et l'Angleterre,[5] mais qui n'aboutiront pourtant à rien. La démarche des Confédérés pour se rapprocher de leur Roi, est une bagatelle; on trouvera bien moyen de les rendre plus dociles, sans le concours de la France.[6]

Les bisbilles entre les différents partis du ministère de France me [sont] dans le fond très indifférentes. Quand même un Richelieu serait

[1] Vergl. Nr. 21 685. — [2] Vergl. S. 166. 189. — [3] Wie Sacken dem Gesandten Borcke mitgetheilt hatte, sprachen seine Nachrichten aus Petersburg nur von dem gesunkenen Ansehen Salderns. — [4] In Polen, vergl. Bd. XXXII, 656. — [5] Vergl. S. 194. — [6] Wielhorski hatte im Auftrag des Versailler Hofes die Conföderirten ermahnen sollen, sich mit König Stanislaus zu versöhnen; er war darauf von ihnen bevollmächtigt worden, wie Goltz berichtete, „pour remettre les intérêts des Confédérés entièrement entre les mains de la France".

à la tête de ses affaires, elle ne saurait se flatter de jouer, dans les conjonctures présentes, un rôle fort brillant. Son influence n'est pas la même comme autrefois, et les autres cours n'ont plus tant de sujet de s'embarrasser de pareils changements dans son ministère.

Au reste, je vous confierai, pour vous tranquilliser entièrement, que l'union entre moi et les deux cours impériales est trop intime pour en avoir à appréhender la moindre altération.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

21690. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 14 janvier 1773.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dépêche du 8 de ce mois qu'on s'efforce là où vous êtes, à prendre des mesures pour arrêter, autant que possible, les effets que les dernières faillites qui ont eu lieu,[2] pourraient occasionner. Mais malgré toutes ces opérations pour rétablir le crédit public, la défiance paraît avoir trop saisi la plupart des négociants pour la leur faire perdre sitôt de vue et les enhardir à continuer avec moins de précaution leur commerce. Plusieurs d'entre eux sont dans l'idée que ces banqueroutes ne s'arrêteront pas aux seules maisons qu'elles viennent d'affecter, mais qu'elles entraîneront immanquablement beaucoup d'autres dans leur chute. On appréhende surtout que les Hambourgeois y intéresseront grandement, et que leur perte ne sera pas petite. Il faudra voir ce qui en sera, ce que le temps seul dévoilera.

Vous m'avez fait plaisir de me rendre également compte des nouvelles d'Angleterre,[3] renfermées dans votre dépêche susalléguée. Continuez à me mander tout ce qui vous reviendra de ce pays et qui pourra mériter mon attention; je vous en saurai gré.

Federic.

Nach dem Concept.

21691. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 1. Januar, er habe Suffolk an der Hand einer Karte von den preussischen Anrechten auf den Danziger Hafen, sowie von den ergebnisslosen Verhandlungen mit dem Danziger Magistrat und von den Umtrieben Corrys unterrichtet und dabei die Vermuthung geäussert, dass Corry nicht auf Befehl seines Hofes, sondern aus persönlichem Interesse so handle, „n'étant pas croyable que la cour britannique voulût s'opposer aux vues de Votre Majesté dans une affaire qui pouvait lui être indifférente entre les mains de qui se trouvait la perception du péage... Je m'aperçus que mon langage embarrassait ce ministre; car, après avoir entendu

[1] Goltz erwähnte Gerüchte „sur une prétendue froideur entre les deux cours impériales pour les arrangements en Pologne". — [2] Vergl. S. 178. — [3] Thulemeier berichtete über Angriffe der Opposition im Parlament auf das Ministerium.

toute ma leçon sans m'interrompre, il ne me fit aucune réponse et aurait, à ce que je crois, sous prétexte d'une simple information, voulu se dispenser d'entrer en matière; mais, pour connaître ses sentiments, je crus qu'il fallait le pousser à bout. Je repris donc encore la parole et lui dis que, s'il était mécontent du double péage, il fallait s'en prendre à la ville de Danzig, qui le demandait, après que les vaisseaux l'avaient déjà payé à Votre Majesté; que les vaisseaux n'avaient qu'à se légitimer l'avoir déjà payé, et laisser à la ville de Danzig de s'arranger avec Votre Majesté. Enfin ce ministre me dit: »Il n'est pas prouvé que cette île n'appartienne pas à la ville, au contraire, cette ville, en creusant le canal, a formé cette île.« Que les conditions que Votre Majesté avait fait proposer, n'étaient pas connues; qu'il ne s'agissait pas seulement du péage, mais que Votre Majesté avait mis un impôt si exorbitant sur la Vistule, qui ne pouvait que détruire le commerce, qu'il était même persuadé que déjà cette année il n'y aurait que la moitié du nombre de vaisseaux qui se rendraient dans ce port; qu'il leur importait donc beaucoup, et plus encore aux Hollandais. Je lui répondis que l'impôt dont il parlait, était une affaire qui n'avait absolument rien de commun avec le péage en question; qu'il pouvait être persuadé que Votre Majesté connaissait trop bien Ses intérêts pour vouloir gêner le commerce par des impôts, qu'au contraire Elle avait à cœur d'encourager le commerce avec l'Angleterre."

Berlin, 15 janvier 1773.

J'ai reçu le précis de l'entretien que vous avez eu avec le duc de Suffolk touchant le péage de Danzig. Gardez-vous bien de lui donner la moindre prise, comme si vous plaidiez ma cause devant un juge légitime qui en pût décider; nous devons éclairer ce Duc, qui est ignorant et n'a que des idées vagues d'une chose dont il embrouille toutes les circonstances.

Vous aurez reçu toutes mes déductions sur mes droits au port qui se trouve sur mon territoire; sachez, de plus, que la ville de Danzig a été dans l'obligation de partager ces droits avec le roi de Pologne comme sieur territorial. Or, moi, j'entre dans les droits de ce Roi; donc je dois avoir ce péage, et tout ce que je puis faire, est de donner une certaine portion de la recette à la ville.

Quant au péage de Fordon, je veux bien vous dire qu'on n'y a changé rien pour le tarif; la seule chose innovée consiste en ce que je fais payer également aux palatins — qui en étaient exemptés — les mêmes droits pour leur blé qu'à la petite noblesse, qui [les] a payes en tout temps.

Le duc de Suffolk doit savoir qu'il ne lui convient en aucune façon de se mêler de ces sortes d'affaires, sur lesquelles les souverains n'entendent pas raillerie; et ce qui regarde le port de Danzig, lui et ses Bretons doivent se contenter du payement de la simple douane selon le tarif usité jusqu'à présent. Je vois beaucoup plus d'envie et de mauvaise volonté de la part de vos Anglais que d'intérêt véritable. Ils font bien de découvrir ainsi leurs sentiments, cela servira de leçon à l'avenir pour ne me point laisser séduire par de belles paroles qu'ils prodiguent, quand ils croient avoir besoin de l'assistance d'autres puissances, et qu'ils oublient bien vite. Cette nation ou, pour mieux dire, le gouverne-

ment vous a déclaré combien il était envieux de la Prusse; cela suffit; c'est certainement un trait d'une politique adroite de ce peuple calculateur et profond. En attendant, vous pouvez être persuadé que je me soucie aussi peu de leur envie que de leur amitié, que je continuerai d'aller mon train, et que, si des vaisseaux anglais n'entrent pas dans les ports de Danzig, les nôtres se chargeront de la peine de transporter nos marchandises ailleurs.

Au reste, on m'assure que[1] la cour où vous êtes, a répondu aux insinuations de la France[2] que, si elle avait vu avec déplaisir les arrangements faits par les trois cours en Pologne, elle avait senti, en même temps, l'impossibilité d'y mettre aucun empêchement; que les insinuations vagues de la France n'étaient pas de nature à lui faire changer de sentiment, et qu'enfin elle ne se départirait point de son système de neutralité. Malgré cela, l'enthousiasme du duc d'Aiguillon de lier l'Angleterre avec les maisons de Bourbon pour contre-balancer les liaisons des trois cours, l'engagera peut-être à continuer ses opérations en Angleterre; de sorte que vous ne perdrez point cet objet de vue, mais y prêterez une attention sérieuse et non interrompue.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „A Maltzan"; das Datum und der letzte Absatz sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

21692. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Berlin] 16 janvier[3] 1773.

Mon cher Frère. J'ai reçu, mon cher frère, votre lettre[4] avec toute la reconnaissance possible comme un témoignage de votre amitié à laquelle mon cœur ne peut être que très sensible. Cependant je vous avouerai naturellement que, tant pour vous épargner une dépense inutile que pour ne point être à charge au public, j'ai arrangé mon départ de sorte que je compte partir samedi prochain[5] pour Potsdam. De cette façon, je n'embarrasse personne, mais je me flatte d'avoir le plaisir de vous voir lundi[6] chez moi et de vous assurer alors, comme ce sont mes sentiments tous les jours de ma vie, de la haute estime et de la tendresse infinie avec laquelle je serai jusqu'au dernier soupir, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[1] Das folgende nach dem Bericht von Goltz, Paris 3. Januar. — [2] Vergl. S. 179. — [3] Vom 16. Januar ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 236. — [4] Liegt nicht vor. Es handelt sich um eine Einladung an den König, an seinem Geburtstag, dem 24. Januar, bei dem Prinzen zu speisen. — [5] 23. Januar. — [6] 18. Januar, der Geburtstag des Prinzen.

21693. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 25. December 1772: Panin hat Lobkowitz und ihn zur Conferenz über die polnischen Angelegenheiten geladen und ihm folgende Schriftstücke übergeben: 1° „Réponse au mémoire de la cour impériale et royale“ [1] (die russischen Gegenvorschläge für das Vorgehen der drei Mächte); 2° „Contre-projet d'une déclaration à remettre au roi et à toute la république de Pologne par les ministres des cours de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin“; [2] 3° „Contre-projet d'un acte secret à échanger entre les cours de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin“ [3] und 4° „Idée générale sur les mouvements ultérieurs des troupes respectives en Pologne, afin d'appuyer la déclaration concertée entre les trois cours“, mit Vorschlägen für die Vertheilung der Truppen der Mächte in Polen, für ihre Verwendung, ihren Unterhalt und für ihre Unterstellung unter einen in Warschau verbleibenden commandirenden General.

Solms berichtet, Panin hoffe, dass der König seine Vorschläge billigen werde, und bitte, „d'envoyer la déclaration pour le roi et la république de Pologne à votre ministre à Varsovie, avec ordre de la remettre au temps et de la manière dont il conviendra avec les ministres de Russie et de Vienne, afin qu'il y ait de l'uniformité entre eux dans cette démarche. Et comme il sera de la plus grande nécessité de mettre le public polonais au fait de l'intention des trois cours, il souhaiterait encore que Votre Majesté voulût ordonner en même temps à ce ministre de faire imprimer une traduction en langue polonaise de cette déclaration et de la répandre dans tout le royaume, immédiatement après qu'elle aura été remise à la cour; ce qui se fera également de la part des ministres des deux cours impériales.

Il n'a pas paru au comte de Panin que Votre Majesté avait été intentionnée de rejeter entièrement l'idée de la cour de Vienne pour convenir par un acte secret des mesures ultérieures sur les arrangements à prendre au sujet de la pacification de la Pologne; de sorte qu'il est d'autant plus fondé à croire qu'Elle n'aura pas de peine à accepter celui qu'il propose à cet effet.“ Panin bitte, die Ratification der mit Russland auszutauschenden Acte nach Petersburg zu senden, während der Austausch der Acte mit Oesterreich in Berlin stattfinden solle.

„Panin se flatte que Votre Majesté n'aura pas désapprouvé l'idée que j'ai déjà eu l'honneur de Lui exposer par mes rapports du 1er et du 11 de décembre, [4] pour faire résider à Varsovie le général à qui Elle confiera le commandement du corps de Ses troupes qu'Elle fera entrer en Pologne; ainsi qu'il ne peut ajouter sur cela présentement que la prière de vouloir seulement ordonner à ce général de s'y rendre et de lui enjoindre de ne point ordonner aucun séquestre, exécution militaire ou autre mesure rigoureuse contre quelqu'un des Polonais que de l'avis et sur la réquisition

[1] Vergl. S. 64. 65. — [2] In obigem „Contre-projet“ setzte Panin als Termin der Berufung des Reichstags den 1. März (a. St.) und als Termin des Abschlusses des Abkommens zwischen Polen und den drei Mächten Ende April fest. Im Gegensatz zum Entwurfe von Kaunitz (vergl. S. 64. Anm. 4) lautet der Schluss der Erklärung in der russischen Fassung: „Ces termes expirés, sans que de la part de la nation polonaise il y ait été pourvu, Sa Majesté Impériale, se déclarant dès à présent dégagée de toute renonciation quelconque, portée en sa première déclaration (dem Manifest vom 18. September 1772), emploiera d'abord tel moyen qu'elle trouvera plus prompt et plus expédient pour se faire pleinement justice.“ Vergl. S. 169. — [3] In obigem „Contre-projet“ beschränkte sich Panin, mit Ausschluss jeder Bestimmung über die Räumung Polens und über das Recht des Einmarsches von Truppen (vergl. S. 65. Anm. 2), den drei Mächten allein die Verpflichtung aufzuerlegen, sich an den Theilungsvertrag vom 5. August 1772 zu binden. Vergl. S. 169. — [4] Vergl. S. 129 und 158.

du ministre de Votre Majesté, et de s'entendre même encore avec les généraux des deux cours impériales sur la manière de procéder dans ces occasions, afin qu'en toute chose il y ait toujours une uniformité parfaite dans toutes les opérations des trois cours."

Solms berichtet, Petersburg 1. Januar 1773: „Pour ce qui est de la publication des déductions,[1] le comte Panin se permet d'être d'un sentiment différent de Votre Majesté. Son raisonnement est que, si on pouvait espérer sûrement de convaincre le monde de l'incontestabilité de nos droits et réduire au silence les propos qui se tiennent contre nos entreprises, il serait sans doute de l'opinion de publier nos déductions au plus tôt; mais comme il ne croyait pas qu'on pouvait se promettre cet effet, et que les critiques qu'on ferait sur nos raisons et nos titres, produiraient peut-être le contraire, il lui semblait qu'il vaudrait mieux de remettre cette publication jusqu'au moment de l'assemblée de la Diète, d'autant plus que les déductions affaibliraient la force des nouvelles déclarations qui allaient être faites aux Polonais. Le sens de ces dernières devait être celui de signifier à la nation polonaise que ce n'était que par modération que nous nous étions bornés aux acquisitions telles que nous les avions faites, mais qu'au cas de refus de sa part de s'arranger là-dessus avec les trois cours, celles-ci se réservaient d'aller plus loin avec leurs prétentions; ainsi donc que, si on ferait lire aux Polonais ces déductions, avant qu'ils se fussent assemblés légalement, et qu'ils y verraient que nous avons liquidé par les acquisitions déjà faites toutes les prétentions que nous avons à la charge de la Pologne, ils deviendraient plus difficiles à s'accorder et ne regarderaient plus la déclaration que comme une menace vaine, au lieu que, devant prendre présentement la crainte de perdre davantage, ils se prêteront peut-être plus tôt à un arrangement définitif, et alors on leur ferait connaître l'étendue des droits des trois cours et les bornes dans lesquelles elles sont intentionnées de les renfermer."

Solms berichtet über die Friedensverhandlungen in Bukarest: „On y est occupé principalement avec cette affaire des Tartares. Les Turcs consentent en gros de les reconnaître pour une nation libre et indépendante, mais ils mettent dans le droit de confirmation des nouveaux kans, qui doit être réservée au Sultan, tant de conditions qui détruiraient, si elles étaient accordées, tout l'effet de l'indépendance. Ils se raidissent aussi encore à concéder aux Russes la possession de Jenikala et de Kertsch en Crimée et prétendent plutôt de garder, de leur côté, pour eux les villes et places fortes situées dans cette presqu'île; de sorte qu'il faudra toute la dextérité et le savoir-faire du conseiller privé d'Obreskow pour les conduire au but où on désire les amener."

Berlin, 16 janvier 1773.

Je viens de recevoir enfin vos courriers, avec les dépêches importantes du 25 décembre dernier et 1er de ce mois, auxquelles je vous réponds que, charmé de pouvoir donner en toutes occasions des marques de l'attachement que j'ai pour l'Impératrice et son empire, j'ai d'abord fait expédier toutes les pièces en conformité de ce que la cour de Pétersbourg les demande, savoir [tant] la déclaration que Benoît doit faire à Varsovie, que l'acte d'assurance de la sortie de nos troupes de Pologne, que vous recevrez en même temps que cette dépêche.[2] J'ai

[1] Vergl. S. 130. — [2] Am 16. Januar schreibt der König dem Grafen Finckenstein, er erwarte „zu morgen" die gemäss dem Solms'schen Erlasse aufzusetzenden Expeditionen und übersendet ihm abschriftlich obigen Erlass. Der demgemäss aufgesetzte Ministerialerlass an Benoît ist Berlin 16. Januar datirt. Der „acte secret" zwischen Preussen und Russland vom 30. Januar ist abgedruckt bei Martens, Recueil des traités et conventions conclus par la Russie, Bd. 6, S. 94—98 (Petersburg 1883),

choisi le général Lentulus pour l'envoyer à Varsovie, afin de se concerter avec les généraux des puissances alliées et agir en tout de concert avec eux.

Après donc avoir satisfait à tout ce qu'on demande de moi, je crois, en qualité de bon ami et allié de la Russie, y ajouter quelques remarques.

1° Il me semble que le terme de l'assemblée de la Diète est trop court, parceque selon les lois de Pologne il faut après le *Senatus consilium* six semaines pour assembler les Diétines, et la Diète ne peut s'assembler que six semaines après les Diétines.

En second lieu, puisqu'il s'agit à présent non seulement d'avoir nos actes de cession de la République pour assurer les possessions que nous occupons en Pologne, mais qu'il faut, pour prévenir les troubles qui pourraient s'élever avec le temps, pacifier cette république et prévenir, tant qu'on le pourra, les nouveaux sujets de noxe qui pourraient brouiller ses voisins, il me semble qu'il faudrait travailler, tout de suite après avoir obtenu nos actes de cession, à procurer au Roi un établissement honnête, à régler les élections futures sur le pied qu'on en est déjà convenu, et à faire agréer, en même temps, tous les changements à faire dont la cour de Russie m'a déjà fait des ouvertures.

J'ose prédire, sans m'exposer à me tromper, que, pour faire agréer tous ces changements à la nation, il faudra continuer à se servir des mêmes moyens, et qu'ainsi, pour accélérer la pacification générale, on sera obligé de faire le même usage des troupes, jusques à ce que la République soit convenue de tous ces points. Je suis persuadé, pour peu que le comte Panin y réfléchisse, qu'il sera entièrement de mon avis, parceque, si ce qui regarde les élections des rois, n'est pas réglé définitivement, ce sera une pomme de discorde qui peut à chaque changement de règne occasionner de nouvelles guerres, au lieu qu'à présent que la Russie est en bonne intelligence avec la cour de Vienne, tout se pourra faire paisiblement à présent et ôter au moins ce prétexte de guerre pour l'avenir. En voilà pour la Pologne.

A l'égard des déductions de nos droits, quoique les pièces qui concernent ceux de la cour de Vienne, soient déjà répandues dans le public, je me conformerai en tout à la conduite de la cour de Pétersbourg, et je ne lâcherai pas les miennes.

Selon les nouvelles que vous me donnez de la négociation de la paix, je la vois toujours accrochée aux mêmes difficultés; cependant j'espère qu'enfin les Turcs prendront le seul parti qui leur est convenable dans leur position présente.

Nous paierons vos comptes [de 4506 roubles],[1] comme nous pourrons [le plus tôt possible],[1] et d'ailleurs je fais des vœux bien

zwischen Österreich und Russland vom 20. Januar ebenda, Bd. 2, S. 35—39 (Petersburg 1875).

[1] Zusatz der Cabinetskanzlei zu dem eigenhändigen Concept. Es handelt sich um Erstattung von Auslagen.

sincères, pour que toutes les choses, dont il ne me convient pas de parler,[1] prennent une tournure avantageuse.

Au reste, les dispositions de la France au sujet de nos arrangements en Pologne et surtout de l'harmonie entre nos trois cours sont toujours les mêmes. Le duc d'Aiguillon fait tous ses efforts pour embarrasser, s'il était possible, les premiers et contre-balancer au moins notre union. Il fait tout au monde pour établir des liaisons entre l'Angleterre et les maisons de Bourbon, et pour y disposer Sa Majesté Catholique,[2] qui n'est rien moins que contente des Anglais. Il tient la même marche avec elle dans l'affaire des Jésuites à Rome, afin de rendre ce Prince plus favorable à ses vues. En Angleterre il continue les mêmes opérations dont je vous ai déjà parlé dans quelques-uns de mes ordres précédents, et il fait faire de pareilles insinuations jusques en Hollande, où le duc de Noailles a reçu des instructions en conséquence, sans que jusques ici elles aient eu le moindre succès. D'ailleurs le dernier combat naval des Russes avec les Ottomans[3] déplaît infiniment à ce ministre; il le fait envisager à tout le monde comme contraire au dernier armistice, en ajoutant qu'à moins que la Porte n'eût une bien forte envie de faire la paix, cet évènement était bien capable de rompre les conférences. On présume même que son envie de brouiller les cartes pourrait bien l'engager à charger l'ambassadeur de France à la Porte[4] d'employer ce nouveau ressort à Constantinople pour éloigner la conclusion de la paix. Enfin, mes lettres ajoutent que le marquis de Vergennes, ambassadeur en Suède, va être rappelé incessamment.

Au surplus, voici ma réponse à la lettre du sieur Coltellini,[5] que vous m'avez adressée, et que vous aurez soin de lui faire tenir de ma part.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum des Erlasses und der Solms'schen Berichte im Eingang, sowie die letzten beiden Absätze („Au reste, les dispositions de la France etc.") sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

21694. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 17 janvier 1773.

Votre dépêche du 9 de ce mois, avec son incluse,[6] m'est bien parvenue, mais elle n'exige aucune instruction ultérieure.

[1] Anspielung auf die gefürchtete Rückkehr Orlows in seine ehemalige Machtstellung, vergl. S. 119. 151. — [2] Vergl. S. 179. 194. Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht von Goltz, Paris 27. December 1772. — [3] Vergl. S. 146. — [4] Saint-Priest. — [5] Auf der Rückseite des Schreibens von Coltellini, Petersburg 5. December (a. St.) 1772, der den Text seiner neuesten Oper „Antigone" überreicht und um seine Berufung nach Berlin bittet, findet sich von der Hand eines Cabinetssecretärs die Bleinotiz für die (nicht vorliegende) Antwort: „Danken." — [6] Zegelins Bericht, Konstantinopel 17. December 1772. Die Antwort (vergl. Nr. 21695) wird mit einem Postscript zu obigem Erlasse an Edelsheim zur Beförderung übersandt.

En attendant, la réponse de la Russie au sujet de la pacification de la Pologne[1] ne tardera pas d'arriver au prince de Kaunitz, et vous n'avez qu'à dire à ce ministre que, comme j'avais tout lieu de présumer qu'elle ne différerait guère de son projet, je me flattais aussi qu'il ne ferait aucune difficulté d'y acquiescer. J'espère au moins qu'il prendra ce parti, et qu'il ne regardera point aux petites différences qu'il pourrait y observer, afin de ne plus reculer la décision d'une affaire de cette importance. Peut-être trouvera-t-il un nouveau motif de ne faire aucune difficulté d'y accéder, en considérant qu'à l'article de nos cessions il y aura sans cela trois à quatre articles bien difficiles à arranger encore. Tels sont, par exemple, l'établissement des nouvelles finances du Roi et les règles qu'on établira pour l'élection future des rois de Pologne etc. Tous ces différents articles demanderont déjà assez de temps pour être arrangés, et nous pourrions bien y employer presque tout le cours de cette année; de sorte qu'il est bien à désirer de pouvoir écarter toutes les autres difficultés qui pourraient reculer la conclusion de cette affaire.

Nach dem Concept. Federic.

21695. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 17. Januar 1773.

Nach Eurem Bericht vom 17. Decembris vorigen Jahrs scheinet das Friedensgeschäfte noch in eben dem Zustand zu sein, wo es vorhin gewesen ist, und dass solches weder vor- noch rückwärts gehet. Der Articul mit der Freiheit und Unabhängigkeit der Tartarn bleibet allem Ansehen nach die Hauptschwierigkeit bei dieser Unterhandlung. Indessen werden doch die Türken entweder darunter nachgeben oder sich zur Fortsetzung des Kriegs entschliessen müssen. Ich weiss wenigstens kein Mittel ausfindig zu machen, um die Sachen anders einzuleiten, und es bleibt Euch nichts anders übrig, als durch alle nur mögliche Vorstellungen die Minister der Pforte zu bewegen, hierunter weiter keine Schwierigkeit zu machen, sondern ihren Frieden je eher je lieber auf den angetragenen Fuss mit Russland zu Stand zu bringen.[2]

Nach dem Concept. Friderich

21696. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Berlin] 18 janvier 1773.

Mon cher Frère. Il est bien naturel qu'un frère qui vous aime, prenne part au jour de votre nativité, à ce jour auquel nous devons votre existence. Vous voudrez donc bien souffrir, mon cher frère, que

[1] Vergl. Nr. 21693. — [2] Zegelin berichtete über die Abneigung der Pforte, die Städte Jenikala und Kertsch an Russland abzutreten (vergl. S. 196).

je joigne mes vœux à ceux de nos meilleurs citoyens pour votre conservation et votre contentement, vous assurant que de tous ceux qui s'y intéressent, il n'en est aucun qui me surpasse en attachement pour votre personne. L'usage des anniversaires m'autorise à vous envoyer une bagatelle que je vous prie de recevoir avec amitié, et comme bien des gens et surtout la famille se fait un plaisir de célébrer votre fête, je vous prie de vouloir assister, à ce midi, aux témoignages de notre tendresse et de voir ce soir la jeunesse danser à votre santé. Je suis avec autant d'estime que d'amitié et d'attachement, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21697. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Berlin] 18 janvier 1773.

Ma très chère Sœur. Je suis très persuadé, ma bonne et chère sœur, de la sincérité de vos vœux,[1] et je me flatte bien que vous me rendez la même justice à votre égard. Qui s'aimerait dans le monde, si ce ne sont les plus proches parents? Je fais ce que je peux pour vous rendre cette année la moins défavorable que possible, et j'ai quelques espérances que, si je ne conjure pas entièrement l'orage qui vous menace, j'en diminuerai pourtant la violence; car je vous assure que, sans me donner des airs, je fais tout ce qui dépend de moi, pour vous servir.

Je ne puis qu'applaudir, ma chère sœur, au parti sage que vous avez choisi de ne vous point mêler des affaires; non seulement votre prudence vous fait le plus grand honneur, mais cela vous sera encore avantageux; car je tâche de le faire remarquer partout,[2] afin qu'on ne puisse vous accuser de rien, et que vous ne puissiez souffrir en aucune façon des fautes étrangères.

Le souvenir dont vous honorez Berlin, me fait le plus sensible plaisir; j'en prends ma petite part pour moi, et qui sait, ma chère sœur, si quelques circonstances favorables ne se présenteront pas qui me fourniront l'occasion de vous embrasser et de vous rendre mes hommages. Nous célébrons aujourd'hui la naissance de mon frère Henri;[3] dîner, souper, bal et opéra; si je pouvais plus accumuler de plaisirs, je le ferais, car ce jour mérite d'être fêté. Enfin, ma chère sœur, tout est assez tranquille ici à présent, et j'espère que cela continuera de même. Nous avons l'évêque de Warmie,[4] qui est un galant homme, et un comte Lichnowsky, dont la femme vaut mieux que le

[1] Das Schreiben der Königin Ulrike liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 168. 201. — [3] Vergl. Nr. 21696. — [4] Ignaz Krasicki.

mari. C'est en redoublant mes vœux pour votre prospérité et pour votre conservation que je vous prie, ma chère sœur, de me croire avec la plus haute considération et la plus parfaite tendresse, ma tres chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21 698. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Berlin, 18 janvier 1773.

Le contenu de votre dernière dépêche du 5 de ce mois, touchant la position des affaires de la cour où vous êtes, me paraît assez satisfaisant. Vous ferez bien cependant de relever adroitement vis-à-vis du comte Ostermann l'intérêt que, suivant les avis mêmes de ce ministre, l'Espagne prend à la révolution de la Suède,[1] et de lui faire observer, en même temps, ainsi que vous y êtes déjà autorisé par mes ordres précédents,[2] le peu de part que la Reine douairière a eu en tout cela, et combien peu cette Princesse se trouvait encore mêlée dans tout ce qui se passe là-bas.

Il s'agit d'ailleurs de voir à présent de quelle manière la Russie envisagera la réponse dont vous faites mention, donnée par le roi de Suède aux insinuations de cette puissance relativement aux affaires du Danemark,[3] et si elle jugera à propos d'y répliquer.

Das Schreiben an die Königin Ulrike (Nr. 21697) wird übersandt.

Nach dem Concept.

Federic.

21 699. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 19 [janvier 1773].[4]

Ma chère Nièce. J'ai reçu, ma chère enfant, votre lettre[5] avec bien du plaisir. Ici nous faisons danser notre vieux Landgrave[6] à extinction de chaleur humaine; il y a eu sept ou huit bals de suite, les vieux barbons et les vénérables n'en ont point été; mais quand on se marie à 53 ans, il faut faire le jeune homme, comme fait le Land-

[1] Wie Ostermann an Behnisch mitgetheilt hatte, sollte Spanien auf die Nachricht vom Staatsstreich 2½ Million Thaler für Rechnung Frankreichs haben auszahlen lassen. — [2] Vergl. S. 168. — [3] In seiner Antwort an Ostermann führte Falkenberg alle Maassnahmen Gustavs III. lediglich auf die dänischen Rüstungen zurück und betonte die Entschlossenheit des Königs, auch fernerhin sich gegen jeden Angriff zu vertheidigen, mit dem Zusatz, „que, l'Impératrice s'étant déclarée contre l'agresseur, Sa Majesté se flattait qu'elle ferait cause commune avec la partie dont on voudrait envahir les intérêts“ (vergl. S. 168). — [4] Von der Hand der Prinzessin ist irrthümlich die Jahreszahl „1772“ hinzugefügt. — [5] Liegt nicht vor. — [6] Vergl. S. 187.

grave. Je ne sais s'il soutiendra la gageure à la longue. D'ailleurs, ma chère enfant, il ne se passe rien ici dont le récit pût vous intéresser le moins du monde; ainsi pour ne point vous ennuyer, je me borne à vous assurer de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21 700. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 19 janvier 1773.

Je suis bien aise de savoir tout ce que vous me rapportez dans votre dépêche du 7 de ce mois, et vous n'avez qu'à continuer à suivre le ministère français dans toutes ses démarches pour voir à quoi elles aboutiront à la fin. Votre jugement sur l'armement d'Espagne me paraît d'ailleurs très juste,[1] et, en effet, l'on voit partout que la France, sentant sa faiblesse, a recours aux intrigues, ces armes ordinaires de sa politique, pour jouer au moins quelque rôle sur le théâtre de l'Europe.

Nach dem Concept. Federic.

21 701. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 19 janvier 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois, avec les deux apostilles de la même date qui s'y trouvaient jointes. J'approuve votre réponse au discours du greffier Fagel touchant mes différends avec la ville de Danzig,[2] et vous avez très bien fait de n'entrer là-dessus dans aucuns autres détails avec lui que ceux dont vous faites mention. S'il devait revenir à la charge et vous parler de nouveau sur cette matière, vous n'avez qu'à lui répliquer que vous étiez persuadé qu'après qu'il aurait vu la déduction qui constate mes droits sur le port de ladite ville, que mon département des affaires étrangères a ordre de vous adresser à cet effet,[3] il serait convaincu de la justice de ma cause et n'aurait certainement plus lieu d'en douter aucunement.

[1] Nach Goltz' Vermuthung bezog sich die spanische Flottenrüstung auf Marokko, oder sie bezweckte, „de donner plus d'assurance à la Porte et la rendre plus difficile dans la négociation de Bucharest et pour rendre la Russie plus facile, en lui faisant entrevoir des difficultés dans la Méditerranée". — [2] Fagel hatte gefragt, welche Maassnahmen der König von Preussen im Streit mit Danzig ergreifen würde. Thulemeier erwiderte, „que les vues de Votre Majesté, Son équité et Sa justice donnaient lieu d'augurer que les différends en question seraient terminés d'une manière conforme au bien général du commerce, avec la réserve cependant que Ses droits sur le port de Danzig exigeaient". Ferner hatte Thulemeier Fagel empfohlen, den Ausgang abzuwarten. — [3] Vergl. Nr. 21 673. Ein Schreiben des Königs an Hertzberg vom 19. Januar fordert mit Hinweis auf den Bericht Thulemeiers vom 12. beschleunigte Veröffentlichung der Deduction; ein Schreiben an Hertzberg vom 20. dehnt die Frist bis zum 23. aus.

Quant aux faillites qui ont eu lieu en Hollande,[1] elles ne sauraient manquer d'être d'un objet très considérable, vu le grand nombre des maisons commerçantes que, suivant la liste que vous m'en faites,[2] elles viennent d'entraîner dans le malheur, et elles doivent de nécessité occasionner par là même une forte impression dans le commerce.

Das Gesuch eines holländischen Arztes, sich in Cleve niederzulassen, wird abgelehnt.

Nach dem Concept. Federic.

21 702. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 19 janvier 1773.

Dans le même temps que le ministère britannique, selon vos dépêches du 5 et du 8 de ce mois, tient des propos si doux et emmiellés au sieur Puschkin sur mon affaire avec la ville de Danzig,[3] il fait tous ses efforts et fait jouer toutes sortes d'intrigues pour exciter la jalousie de la Hollande et l'animer contre moi.[4] C'est donc une nouvelle leçon pour vous du peu de fond qu'on peut faire sur les protestations de ces gens-là. En effet, je les comparerais volontiers à un homme qui fait semblant de rechercher vivement votre amitié, afin de vous cacher d'autant mieux sa main déjà levée pour vous donner un coup fourré. Il ne faut donc pas vous imaginer que je serai jamais capable de changer de façon de penser à leur égard. Leurs dispositions me sont trop connues; j'ai fait différentes expériences de leur duplicité, et l'envie qu'ils me portent, se manifeste de nouveau dans cette occasion où ils plaident contre moi dans une affaire dont ils n'ont pas seulement une juste idée.

Federic.

Nach dem Concept.

21 703. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Berlin, 19. Januar 1773.

Ohnerachtet Euer Bericht vom 14. dieses Monats Mir beinahe alle Hoffnung zum Vergleich mit dortiger Stadt abspricht,[5] so mag Ich Euch dennoch nicht verhalten, dass Mir verschiedene Nachrichten zugekommen sind, welche dazu von neuem einen nicht ungegründeten

[1] Vergl. S. 178. 192. — [2] In der Liste waren 16 Amsterdamer und 5 Londoner Bankfirmen namentlich aufgeführt. — [3] Vergl. Nr. 21 703. — [4] Thulemeier hatte, Haag 12. Januar, berichtet: „Yorke continue à fatiguer les ministres de la République en réclamant l'intervention des États-Généraux en faveur de la ville de Danzig.“ — [5] Reichardt überreichte die Antwort des Danziger Magistrats, d. d. Danzig 11. Januar, auf seine letzten Vorschläge über Erhebung des Hafenzolls (vergl. Nr. 21 652), mit der Bemerkung, es ergebe sich daraus, „dass der Magistrat gar nicht geneigt ist, sich dieserhalb in einiges Accommodement einzulassen“.

Anschein geben. Unter andern weiss Ich von guter Hand,[1] dass Engelland in Meine habende Hafengerechtsame keinen Zweifel setzt und als ein sehr grosses Vorurtheil der Stadt ansiehet, wenn sie sich schmeichelt, dass die garantirende Höfe von ihrem freiem Commercio sich ihrer hierunter annehmen würden. Es missbilliget und desavouiret zugleich die Intriguen seines dortigen Consuls und versichert, dass er dazu keine Ordre erhalten habe. Es findet billig, dass Mir wenigstens einige Entschädigung wegen Meiner Renonciation auf diese Stadt zukommen müsse, und wünschet dahero sehr, dass die Stadt sich mit Mir in Ansehung des Hafens vergleichen möchte. Alle diese und dergleichen auch von Russland der Stadt geschehene Aeusserungen veranlassen Mich dahero, auf einen guten Erfolg Euer Negociation noch nicht Verzicht zu thun, sondern vielmehr zu glauben, dass bei Fortsetzung derselben und wenn die Stadt sehen wird, dass sie so wenig von Russland als Engelland und Holland einige Unterstützung zu erwarten hat, diese Sache ein ganz anders Ansehen gewinnen und sie gewiss endlich klein beigeben und sich mit Mir zu vergleichen suchen wird.

Hiernächst bemerke Ich, dass die Deputirte Euch einen ganz falschen Begriff von denen Zulagegeldern beibringen wollen.[2] Denn da kein Fremder in Danzig alle und jede Waaren anders als unter dem Namen eines dasigen Bürgers kaufen oder verkaufen kann, so ist es wohl ein klarer Beweis, dass dieser Impost keinesweges als eine eigentlich bürgerliche, sondern als eine auf alle und jede in Danzig eingehende, einem Fremden oder Einheimischen zustehende Waare, mithin auf die Handlung selbst, und nicht auf die handelnde Personen gelegte Auflage anzusehen sei. Sollte Ich nun darauf gänzlich Verzicht thun, so verlör Ich ja offenbar den vornehmsten Betrag Meiner Hafenrevenüen, da die Pfahlgelder bei weitem so viel nicht betragen können.

Machet demnach noch einen Versuch mit dem Magistrat. Bietet ihm zuerst den zehnten Theil der Einkünfte und die Freiheit an, einen eigenen Menschen zur Erhebung desselben zu halten. Will er solches auch nicht, so erkläret ihm alsdann, jedoch nicht eher, als bis Ihr sehet, dass er sich wirklich dazu nicht verstehen will, dass Ich bloss aus Gefälligkeit und gar nicht, als ob Ich Mich dazu verbunden erachtete, ihm allenfalls ein Fünftel verwilligen wolle. Nehmet Euch aber wohl in Acht. Mit diesem letzterem Anerbieten müsst Ihr ja nicht eher hervorrücken, als bis man dem ersterem gar kein Gehör geben will.[3]

[1] Das folgende nach Maltzans Berichten, London 5. und 8. Januar, über Unterredungen von Mussin Puschkin und Suffolk. — [2] Nach Reichardt handelte es sich bei den Zulagegeldern um eine „bürgerliche, städtische Abgabe", die von dem Magistrat auch nur auf die „Bürger und Einwohner" gelegt, von den Pfahlgeldern gesondert erhoben und deren Ertrag nie mit dem König von Polen getheilt worden sei; sie könnten daher „nicht wohl als eine provenu von dem Hafen angesehen werden". — [3] Am 23. Januar schreibt der König an Reichardt, er werde „damit wohl zufrieden" sein, wenn der Magistrat die Pfahlgelder „auf dem Fusse von 1767" lassen wolle,

Das beste bei allen diesen Umständen dürften jedoch die Bestechungen ausrichten. Sehet also zu, ob Ihr solche nicht bei einem oder zwei Magistratsgliedern oder sonst bei solchem in Ansehen stehenden Leuten auf eine geschickte und unvermerkte Art anbringen könnet. Noch suche Ich einen Menschen, welchen Ich, wie Ihr wisset, mit gewissen Aufträgen dahin schicken will;[1] Ich habe auch dergleichen schon auf der Spur, noch ist er aber nicht hier, und sobald Ich mit ihm richtig, werde Ich Euch darüber weiter schreiben.

Nach dem Concept. Friderich.

21704. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 19 janvier 1773.

Je désirerais bien que l'affaire avec l'ancien favori[2] dont vous m'annoncez l'arrivée inopinée à Pétersbourg dans vos dépêches du 5 de ce mois, fût une fois décidée, et que le calme succédât bientôt aux agitations qu'elle produit dans l'intérieur de la cour où vous êtes, et qui ne sauraient manquer de donner lieu à différentes défiances et autres évènements désagréables. J'attends, par conséquent, aussi avec la dernière impatience vos rapports ultérieurs à ce sujet, et je serai bien charmé, s'ils sont conformes à mes désirs et à mes vœux pour la tranquillité de Sa Majesté Impériale.

En attendant, ce que vous me marquez des négociations de la paix avec la Porte, me paraît indiquer que la Russie commence presque à désespérer de leur succès; mais je me flatte encore toujours du contraire et que la Porte deviendra une fois assez raisonnable pour s'accommoder aux circonstances et préférer un petit mal à de plus grands malheurs. L'idée cependant de dévaster la Moldavie et la Valachie et de se mettre avec un corps de 20000 hommes en Crimée,[3] ne me paraît guère suffisante à ce salutaire ouvrage, et, pour le perfectionner, il faudrait pourtant en venir tôt ou tard à un traité définitif de paix. Je préférerais donc toujours qu'on pût engager la Porte à y donner les mains dès à présent, et je ne désespère même pas que, voyant que c'est effectivement le seul et unique parti qui lui reste pour prévenir de plus grands malheurs, elle n'acquiesce enfin aux conditions que la Russie lui propose. Il est vrai que, selon mes dernières lettres de Constantinople du 17 de décembre dernier,[4] et

wo die Pfahlgelder, um das Dreifache erhöht, mehr eingebracht hätten als „anjetzo Pfahlgeld und Zulage zusammen".

[1] Vergl. S. 136. — [2] Orlow, vergl. S. 151. — [3] Aus Mittheilungen Panins schloss Solms, „qu'on songe sérieusement à dévaster ces deux provinces et de se mettre avec un corps de 20000 hommes en Crimée, pour y attendre, sans conclure la paix, ce que les Turcs voudront faire". — [4] Vergl. Nr. 21695.

dont ci-joint la copie, on manifeste encore trop d'éloignement à cet égard, mais après qu'elle verra qu'il n'y a point d'autre salut pour elle, elle changera bien d'idées et de sentiments à ce sujet.

Au reste, j'ai été charmé d'apprendre par mes lettres de Londres la manière favorable dont le comte de Panin s'est expliqué sur mes affaires avec la ville de Danzig.[1] N'oubliez pas de l'en remercier dans les termes les plus polis, et assurez-le de ma part que de tels procédés étaient bien propres à m'attacher toujours davantage à sa cour et de rendre nos liens indissolubles et éternels.

Enfin, voici la copie de mes dernières lettres de Constantinople en date du 17 de décembre dernier.

Federic.

Nach dem Concept. Am gleichen Tage abschriftlich an Finckenstein mitgetheilt.

21 705. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 20 janvier 1773.

Pourvu que le prince de Kaunitz s'entende avec la Russie et acquiesce à sa réponse, sans pousser son humeur trop loin et se brouiller avec elle,[2] je lui passerai très volontiers le délai de huit à dix jours que vous présumez dans votre dépêche du 13 de ce mois qu'il prendra pour se décider sur ce sujet.

En attendant, l'Angleterre a dressé une nouvelle batterie pour nous brouiller. Un pamphlet imprimé à Londres et répandu ici par son ministre en porte l'empreinte manifeste. On y fait un grand étalage de la puissance de l'Autriche, qui par la nouvelle acquisition avait reçu un grand accroissement. De pareilles brochures ne feront cependant pas la moindre impression sur moi; mais j'ai pénétré, en même temps, que cette couronne en a préparé une pareille pour la cour où vous êtes, où elle prend surtout à tâche de représenter l'augmentation de ma puissance comme trop formidable et de m'attribuer un ascendant décidé sur l'esprit de l'Empereur. C'est bien une intrigue cousue de fil blanc, et personne ne doutera que son dessein ne soit d'inspirer de la jalousie contre moi et d'exciter l'envie de la cour où vous êtes. Il sera donc fort nécessaire que vous ayez l'œil au guet, et que vous fassiez tout votre possible pour que cet artifice ne fasse aucune impression sinistre à Vienne.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Nach Maltzans Berichten, London 1. und 8. Januar, hatte Mussin Puschkin sich in günstigem Sinne über die preussischen Ansprüche an Danzig in London geäussert. — [2] Edelsheim berichtete, dass die russische Antwort (vergl. S. 195) am 10. Januar eingetroffen sei, dass aber Kaunitz auf eine Anfrage von Golizyn am 12. abgelehnt habe, „d'y répondre avec précision ... Il en a seulement témoigné en général un peu d'humeur au prince Golizyn.“ — [3] Am 20. Januar sendet der König obigen Erlass abschriftlich an Finckenstein, zugleich mit der Mittheilung, dass er für

21706. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 20 janvier 1773.

Le contenu de votre dernière dépêche du 13 de ce mois indique suffisamment que les Confédérés prennent à tâche d'ébruiter de fausses nouvelles[1] aussi bien en Pologne qu'ils le font partout ailleurs. Mais ils ne changeront rien par ces procédés à la véritable situation des affaires de leur patrie. Les apparences pour la prochaine conclusion de la paix entre la Russie et la Porte se soutiennent encore jusqu'ici. Il faut donc espérer qu'elle aura lieu certainement dans peu, et que les Polonais se trouveront infailliblement trompés dans l'attente du contraire.

La marche de la légion russe aux ordres du général Rzewsky en Livonie dont vous faites mention, ne rendra leur situation aucunement meilleure. Si la cour de Pétersbourg juge à propos de la retirer de Varsovie et des environs où elle est répartie à présent, elle la fera sûrement remplacer par d'autres troupes, de sorte que cela ne saura leur profiter en rien.

Federic.

Nach dem Concept.

21707. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 20 janvier 1773.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été bien rendue. Vous avez bien fait de conformer votre conduite, dans l'affaire de la nouvelle discussion qui s'est élevée là où vous êtes, de la préséance des ministres des têtes couronnées au-dessus des gens en place, à celle que les autres ministres étrangers ont tenue dans cette rencontre, et j'approuve fort la manière dont, suivant ce que vous mandez, vous vous êtes expliqué là-dessus envers le comte de Sacken.[2]

Pour ce qui regarde l'exposé du prince Charles de Saxe,[3] qui vous a été remis pour me le communiquer, je n'y trouve rien à redire, mais il est bien à croire qu'avec toutes ces déductions il n'avancera pas

den nach Holland zurückkehrenden Grafen Heyden (vergl. Bd. XXXII, 626) keine Aufträge habe und ihm gute Reise wünsche.

[1] Über den angeblichen Abbruch der Friedensverhandlungen in Bukarest. — [2] Der französische Gesandte Graf Buat hatte über eine ihm widerfahrene Zurücksetzung am Hofe Beschwerde erhoben und auf die Erfüllung der von der sächsischen Regierung 1765 gegebenen Erklärung über den Vortritt der Gesandten (vergl. Bd. XXIV, 174. 429) gedrungen. Borcke hatte Verwahrung dagegen eingelegt, dass er als Gesandter des Königs von Preussen anders behandelt würde als die Vertreter anderer königlicher Höfe. — [3] „Exposé", d. d. Dresden 28. December 1772, mit dem Nachweis, dass seine Absetzung als Herzog von Curland durch den polnischen Reichstag von 1764 widerrechtlich erfolgt sei; durch den Prinzen den Vertretern aller fremden Mächte in Dresden in einem Druck zugestellt.

grand'chose en Pologne et n'obtiendra jamais le but qu'il se propose par là.

Le nombre des affaires ne me permettant pas de m'étendre davantage aujourd'hui, c'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

21 708. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Berlin, 21 janvier 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois. Les nouvelles dont vous m'y rendez compte au sujet d'un plan projeté entre les cours de France, d'Angleterre et la république de Hollande en faveur de la ville de Danzig,[1] ne m'affectent aucunement, et vous pouvez être sans la moindre appréhension à cet égard. Les flottes que ces puissances pourraient envoyer au secours de ladite ville, si tant est qu'elles veuillent le faire, ne sauraient nous nuire en rien et apporter le moindre changement à sa situation.

En attendant je serais curieux de savoir si les avis qui me sont revenus, que le baron de Schimmelmann[2] se trouve tellement enveloppé dans les banqueroutes qui ont eu lieu en Hollande, qu'il pourrait être la victime de ses liaisons avec la cour au service de laquelle il est attaché,[3] sont fondés. Marquez-moi donc ce que vous apprendrez à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

21 709. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 21 janvier 1773.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été rendue. Jusqu'à présent on ne se ressent encore ici, à ce que je sache, d'aucun contre-coup des différentes banqueroutes qui ont eu lieu à Amsterdam, et il faut espérer que nous en serons quittes cette fois à assez bon marché et ne nous y trouverons guère enveloppés.

La démarche du comte de Rechteren auprès de l'impératrice de Russie dont vous faites mention, m'a surpris. Sa conduite à solliciter et à accepter sans permission de ses souverains la clef de chambellan de cette Princesse, pendant qu'il se trouve attaché au service de la République,[4] a été mal calculée et ne saurait être approuvée.

[1] Vergl. dafür S. 209. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 284; XXVI, 232; XXVII, 564; XXX, 310. 380. — [3] Schimmelmann war dänischer Generalintendant des Commercii. — [4] Rechteren war holländischer Gesandter in Petersburg gewesen und zum Vertreter in Madrid designirt.

Au reste, on me mande de Copenhague que[1] le magistrat de Danzig aurait confié au résident danois[2] sous le sceau du secret avoir reçu des nouvelles de Hollande qu'après plusieurs conférences sur la situation présente de cette ville quelques députés des États-Généraux se seraient rendus, avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre, auprès du prince d'Orange pour l'engager à donner les mains au plan qu'on avait projeté de secourir ladite ville; que le Prince y avait souscrit volontiers, en promettant de faire joindre la flotte de la République à celles des alliés, et on prétend que les rapports des ministres danois à Londres et à La Haye[3] confirment assez bien ces nouvelles, et que le premier marque entre autres à sa cour que le secrétaire d'État[4] l'avait depuis peu mieux accueilli que par le passé, et qu'après lui avoir parlé des différends qui subsistaient entre les deux cours, il lui avait donné à connaître qu'il espérait que le temps pourrait amener des circonstances qui exigeraient plus que jamais une bonne intelligence entre le roi de Danemark et Sa Majesté Britannique, et que le roi d'Angleterre, oubliant le passé, se flattait de trouver le Danemark disposé à prendre part dans une affaire qui intéressait toutes les puissances maritimes.

Quoique je n'ajoute guère de créance à ces nouvelles, je suis bien aise cependant de vous les communiquer pour votre direction.

Nach dem Concept. Federic.

21710. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 21 janvier 1773.

Malgré tous les mouvements que, selon votre dépêche du 10 de ce mois, le duc d'Aiguillon continue à se donner pour établir des liaisons entre l'Angleterre et les maisons de Bourbon,[5] je doute pourtant infiniment qu'il réussisse jamais dans cette négociation. Quand même le ministère britannique lui serait favorable, l'aversion de la nation ferait échouer toutes ses entreprises. Elle hait trop les Français, et cette haine nationale est trop invétérée pour la vaincre; de sorte que toutes ces tracasseries n'auront pas le moindre effet. Supposé d'ailleurs que, contre toute apparence, ces liaisons parvinssent effectivement à leur perfection, ces trois cours ne sont pas en état de traverser nos arrangements.

Au reste, tout ce que le comte Wielhorski a dit,[6] sont des propos d'un Polonais où il n'y a pas le moindre bon sens. Que ce soit bon

[1] Das folgende bis zum Schluss nach dem Bericht von Arnim, Kopenhagen 12. Januar. — [2] Kuur. — [3] Diede und Ahlefeldt. — [4] Suffolk. — [5] Vergl. S. 194. — [6] Nach Goltz hatte Wielhorski erklärt, dass die Versöhnung der Conföderirten mit König Stanislaus nur stattfinden könne, wenn Polen seitens der fremden Mächte keinen Schaden erleide, da sie nur so die Mächte, welche die polnische Verfassung garantirt hätten, für ihr Schicksal interessiren könnten. Vergl. S. 191.

ou mal gré, il faudra bien que les Confédérés se soumettent à leur roi, et les moyens ne manqueront sûrement point d'y contraindre les revêches.

ach dem Concept. Federic.

21711. AU ROI DE SUÈDE A OEREBRO.

Gustav III. schreibt, Örebro 23. December 1772: „C'est toujours avec la même satisfaction que je reçois les lettres que Votre Majesté veut bien m'écrire, et je La remercie infiniment de celle du 8 de ce mois.[1] Les sentiments d'intérêt pour mon bonheur que Votre Majesté y exprime, me touchent sensiblement, et ils me seront toujours chers à conserver. Mais pour me servir de la même franchise dont Votre Majesté me donne l'exemple, et dont le principe est gravé dans mon propre cœur par la tendre confiance que je Lui porte, je Lui demanderai de qui je dois avoir les malheurs à appréhender que Votre Majesté semble m'annoncer, et quel droit les puissances étrangères ont à se plaindre des arrangements que j'ai pu prendre dans l'intérieur de mon pays pour y maintenir l'ordre, y rétablir l'union et rendre mes peuples heureux? Il est certain qu'il y a des puissances dans l'Europe qui, loin de m'en vouloir, me donneront, dans l'occasion, toute l'assistance qui est en leur pouvoir; d'un autre côté, mes voisins m'ont donné, chacun séparément, les assurances les plus fortes de leur amitié et de leur désir de vouloir vivre avec moi dans une bonne et parfaite harmonie. Je dois donc avoir trop de confiance en leur bonne foi pour pouvoir croire qu'ils soient occupés à former des projets pernicieux contre ma personne et mes États, dans le temps que je dois croire leurs assurances du contraire. Votre Majesté connaît trop Elle-même, Elle a trop montré aux yeux de l'Europe combien l'indépendance et la gloire de Ses[2] États Lui était chère; Elle connaît trop combien ces devoirs sont sacrés, pour ne pas trouver naturel, je dis plus, approuver même que je n'admette aucune restriction ni le moindre tempérament sur cet article. La chose en elle-même n'en est point susceptible, et lorsque j'observerai rigoureusement de ne point me mêler dans les affaires domestiques de quelque puissance que cela soit, j'ai lieu de prétendre à un retour également équitable de leur part. Le contraire établirait un simple droit de convenance dans le monde, qui peut aller à l'infini, et qui n'a point de bornes. Mais, de plus, vous pouvez être persuadé, mon cher oncle, que, si le flambeau de la guerre s'allume dans le Nord, il s'étendra certainement plus loin et, les évènements une fois abandonnés au sort des armes, il sera bien difficile de prévoir ni de calculer quels en seront les suites, malgré toutes les probabilités, même les plus évidentes. Telle est la manière sous laquelle j'envisage et ma propre situation et celle des affaires en général."

[Potsdam] 23 janvier 1773.

Monsieur mon Frère. Je viens de recevoir la lettre que Votre Majesté m'écrit d'Oerebro, avec toute la satisfaction possible. Je vois que Votre Majesté approuve ma franchise, même qu'Elle veut que je la pousse plus loin. Je ne doute pas que Votre Majesté ait de bons alliés; mais je les trouve très éloignés de la Suède, et par conséquent peu en état de L'assister. Elle me dit qu'Elle est satisfaite des témoignages d'amitié que Lui ont donnés Ses voisins. Je me garderai bien de La troubler dans l'heureuse sécurité dont Elle jouit, et, bien loin de me plaire à prophétiser des infortunes, j'aimerais mieux annoncer des prospérités. Cependant je déclare à Votre Majesté, comme à tout Son

[1] Nr. 21583. — [2] In der Vorlage: „ces".

royaume, que je ne me suis jamais cru prophète ni voyant ni inspiré; je ne sais que calculer l'avenir sur de certaines données qui peuvent quelquefois tromper par la vicissitude des évènements, et qui souvent répondent au pronostic qu'on en a porté. Je pourrais me servir de la reponse de ce devin qui avait pronostiqué des malheurs qui menaçaient César, ce grand homme, aux ides de mars; César lui dit en le rencontrant: »Eh bien, ces ides de mars sont venues.« Le devin lui répondit: »Elles ne sont pas encore passées.« Votre Majesté sait le reste. Mais le cas n'est pas exactement pareil; la catastrophe de César n'est point à craindre pour Votre Majesté, et si des présages de l'avenir Lui font de la peine, je peux comme un autre couvrir de fleurs des précipices, pour les cacher à Ses yeux. Elle peut toutefois compter que, s'il y a quelqu'un qui souhaite de La soustraire aux hasards des évènements, c'est moi, et que, si les choses tournent autrement, ce ne sera pas ma faute, étant avec toute la considération et toute l'amitié possible, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Stockholm. Eigenhändig.

21712. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 janvier 1773.

Votre dépêche du 6 de ce mois, avec l'ordonnance de la marine danoise,[1] m'est bien parvenue. Je vous sais gré de l'attention que vous avez eue à vous procurer cette pièce, et vous remercie de la communication que vous m'en avez faite.

Je viens de recevoir également votre rapport du 16 de ce mois. Si la cour où vous êtes, avait suivi mes conseils, elle aurait certainement témoigné plus de fermeté vis-à-vis de celle d'Angleterre et n'aurait eu garde de consentir, comme elle a fait, d'une manière aussi humiliante pour elle, à tout ce que Sa Majesté Britannique exigeait.[2] Mais, la chose étant faite, il n'y a rien à y changer, et je n'ai point de reproches à me faire sur cet article, puisque je n'y saurais mettre obstacle. Il est à croire cependant que le Danemark aura tout lieu de regretter, un jour, d'avoir fait pareille démarche.

Federic.

Nach dem Concept.

21713. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 janvier 1773.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 8 de ce mois, la réponse sage et prudente que le comte Panin a rendue

[1] Vergl. S. 180. — [2] Vergl. S. 180 und 185.

aux insinuations du sieur de Durand.[1] Elle est digne des lumières et de la pénétration de ce ministre et telle qu'on doit l'attendre du système de sa cour.

Les nouvelles au sujet de la paix avec la Porte que vous me mandez,[2] sont aussi bien plus favorables que les précédentes, et elles m'ont été d'autant plus agréables qu'elles donnent tout lieu d'espérer que cette paix parviendra bientôt à sa perfection.

Il y a quelques jours que l'idée de la dévastation de la Moldavie et de la Valachie et le corps de 20000 hommes que la Russie voulait poster dans la Crimée, m'embarrassait, puisque je la trouvais effectivement sujette à trop d'inconvénients.[3] Je l'envisage aussi encore sous le même point de vue, et si l'on dût passer à son exécution, les Turcs ne tarderaient pas d'entrer dans ces mêmes provinces dévastées pour pénétrer en Pologne. Les Polonais n'en deviendraient que plus rétifs; la Russie ne serait pas rassurée du jour au lendemain contre une nouvelle guerre avec la Porte, et elle garderait ainsi toujours une épine dans le pied qui l'incommoderait continuellement. Je ne saurais donc mieux conseiller mon alliée, la Russie, que de renoncer à cette idée et de finir définitivement avec la Porte, sans qu'il en reste le moindre germe à des troubles naissants.

Selon mes lettres de Vienne, le prince de Kaunitz a reçu la réponse de la Russie;[4] mais on me parle encore si vaguement de la résolution qu'il prendra en conséquence, que je ne saurais vous dire encore rien de positif sur la réponse qu'il y fera.

Enfin, les nouvelles du comte d'Orlow[5] commencent à me tranquilliser également, puisqu'elles me font présumer que son apparition ne changera rien au système ni aux affaires. Ce n'est aussi que d'autant mieux, surtout dans la crise présente avec la Porte et la Pologne, où tout changement me paraîtrait préjudiciable.

Federic.

Nach dem Concept.

21714. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 23 janvier 1773.

La dernière dépêche du comte de Solms est bien plus favorable que quelques-unes de ses précédentes. La réponse sage du comte de

[1] Vergl. Nr. 21718. — [2] Panin hatte dem Grafen Solms, nach dessen Bericht, mitgetheilt, „que les différends sur les prétentions du Sultan pour le spirituel dans l'affaire des Tartares s'arrangeaient d'une façon qu'il croyait qu'à l'heure qu'il était, on serait peut-être déjà d'accord là-dessus; mais que les Turcs faisaient encore des difficultés pour se relâcher sur la possession des places fortes dans l'intérieur de la Crimée" (vergl. S. 196). — [3] Vergl. S. 205. — [4] Vergl. S. 206. — [5] Solms berichtete: Orlow „n'a point vu l'Impératrice en particulier . . . Il vit ici sur le même pied que tout seigneur du pays qui viendrait à la capitale. Il va à la cour matin et soir aux heures ordinaires où l'Impératrice a coutume de paraître. Elle lui parle d'un air qui ne marque ni prédilection ni embarras." Vergl. S. 189.

Panin, les nouvelles de Bucharest, celles du comte d'Orlow même, tout m'a fait plaisir; aussi n'ai-je pas manqué de témoigner à ce ministre combien j'en ai été satisfait. C'est le principal sujet de mes ordres d'aujourd'hui,[1] dont je vous adresse ci-joint une copie.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21715. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 24 janvier 1773.

Jamais le prince de Kaunitz n'eut pu prendre un parti plus sage ni plus conforme à mes désirs et à nos intérêts communs que d'acquiescer à la réponse de la Russie sur les affaires de Pologne. J'en ai appris la nouvelle avec un plaisir infini par votre dépêche du 16 de ce mois,[3] et j'attends maintenant le retour du baron Swieten avec d'autant plus d'impatience que vous me l'annoncez chargé d'un compte plus détaillé sur cette affaire.

A vous dire vrai, je n'ai jamais douté que Leurs Majestés Impériales et Royales, ainsi que le prince Kaunitz, ne regardassent cette affaire sous son vrai point de vue, et, dans le fond, les idées de la Russie sont analogues au plan que le dernier avait proposé. Les petites différences qui s'y trouvent, ne touchent point à l'essentiel, et l'échange de mon acte séparé pourra se faire à Pétersbourg avec le prince de Lobkowitz ou à Berlin avec le baron Swieten, ainsi que la cour où vous êtes, paraît le désirer selon votre dépêche susmentionnée.[4] C'est une formalité très indifférente pour le lieu où elle doit se faire, et je m'accommoderai à tout ce que l'on jugera à propos de déterminer à cet égard.

Au reste, le prince de Kaunitz sera apparemment déjà instruit des différentes insinuations du sieur Durand à Pétersbourg et des efforts qu'il a faits pour rompre notre union avec la Russie. Il en a été cependant pour ses peines, et nous n'en avons absolument rien à appréhender. Le comte Panin l'a renvoyé d'une manière fort polie, et toutes les offres dont ce fin négociateur a voulu entrelacer ses propositions doucereuses, n'y ont pas fait la moindre impression.[5] N'oubliez point d'en prévenir le prince de Kaunitz.

Federic.

Nach dem Concept. Am gleichen Tage abschriftlich an Finckenstein mitgetheilt.

[1] Vergl. Nr. 21713. — [2] Mit einem Postscript wird das Schreiben an Gustav III. (Nr. 21711) zur Beförderung durch Zöge an Finckenstein gesandt. — [3] Edelsheim berichtete: „Le nouveau plan du comte Panin pour la pacification de la Pologne (vergl. S. 195) ne contenant rien qui ne soit au fond assez conforme au projet qui en a été conçu ici (vergl. S. 64. 65), on ne fera pas de difficultés, selon ce que le prince Kaunitz vient de me dire, d'y acquiescer." — [4] Edelsheim berichtete, dass Swieten persönlich die Ratification des „acte séparé" überbringen und seinerseits die preussische Ratification entgegen nehmen werde. — [5] Vergl. S. 215.

21716. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 janvier 1773.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'est bien parvenue. Ne soyez point embarrassé au sujet des projets que vous dites que le roi de Pologne souhaiterait mettre sur le tapis à la prochaine Diète. Les comportements de ce Prince vis-à-vis des trois cours réunies pour les affaires de son royaume n'ont pas été de nature à gagner leur confiance et ne les engageront certainement pas à le favoriser à l'égard de l'augmentation de pouvoir qu'il ambitionne.[1] Il n'y a donc pas apparence que ses propositions trouveront grand appui, et moins encore qu'il pourra parvenir à réussir dans ses vues.

Quant au plan dont vous faites mention, que le comte Poninski sera chargé d'apporter à Varsovie pour se concerter par rapport aux changements à faire, principalement à l'égard des Dissidents, à la constitution faite sous la dictature du prince Repnin,[2] je présume que ces changements ne rencontreront guère de difficultés,[3] et qu'on ne s'opiniâtrera nullement dans toute cette affaire. Le plus grand nombre des Dissidents ne se trouve plus sous la domination des Polonais. Le démembrement qui a eu lieu, les en a affranchis et fait tomber en partage ou à moi ou à la Russie. Le peu qui restent en Pologne, ne peuvent guère entrer en ligne de compte, et il sera toujours libre à ceux-ci, comme il le sera également à ceux qui ne voudront pas rester dans nos acquisitions, de se retirer ailleurs, de sorte que selon toutes apparences la Pologne conservera très peu de familles dissidentes, pour l'amour desquelles il ne conviendrait aucunement de se raidir.

Federic.

Nach dem Concept.

21717. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 25 [janvier 1773].

Mon très cher Frère. Rien ne m'étant plus sensible que votre amitié, vous pouvez croire, mon cher frère, que ce que vous me dites d'obligeant,[4] m'a fait un plaisir infini. Mon vieux jour de naissance[5] ne mérite pas l'attention que vous daignez y faire, si ce n'est de vous avoir procuré un frère qui vous est tendrement attaché. Cependant, je ne dois pas oublier que je m'acquitte nonchalamment de mon office

[1] Benoît berichtete über den Wunsch des Königs Stanislaus, „que nous lui accordions des avantages tant généraux pour la Pologne que particuliers pour sa personne". — [2] Auf dem Reichstag von 1767/68, vergl. Bd. XXVI, 391. 392; XXVII, 589. — [3] Benoît berichtete über diesen Plan, den Poninski aus Petersburg überbringen sollte: „A vue de pays, je commence à entrevoir que cet article sera plus épineux que celui de cession; car, pour ce dernier, les Polonais voient déjà qu'il faudra le faire et s'y prêter." — [4] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [5] 24. Januar.

de commissionnaire de tabac, et je prends la liberté, mon cher frère, de renouveler votre provision.

Mes lettres de Russie sont bonnes. Orlow n'a point parlé seul à l'Impératrice,[1] son règne paraît fini; mais sa disgrâce sera accompagnée d'un véhicule adoucissant pour lui en faire supporter l'âcreté avec plus de patience. Le prince Kaunitz a consenti au projet du comte Panin,[2] de sorte que notre charrette embourbée va incessamment se remettre en train. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21718. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 14. Januar: „Le comte Mercy me confia hier avoir sondé, l'instant avant, le duc d'Aiguillon sur un bruit vague venu à lui, ambassadeur, d'une entrevue secrète que le prince Repnin avait eue avec le Duc quelques jours avant son départ pour Londres. Il me dit que, quoique convaincu de la fausseté du caractère du ministre, il ne doutait plus, par la manière dont celui-ci lui avait répondu, que le susdit avis était entièrement faux, et il convint avec moi du peu de vraisemblance que la cour de Russie eût fait choix de ce Prince, supposé même qu'elle eût quelque chose à négocier en France . . .

Mon . . . rapport du 7 annonçait des avis d'un armement naval considérable en Espagne.[3] Les nouvelles ultérieures diminuent beaucoup la force annoncée en premier lieu et ajoutent que le tout n'est relatif qu'au Maroc."

Potsdam, 25 janvier 1773.

Ce n'est point la Russie, mais la France qui a fait des propositions pour attirer la première dans ses intérêts.[4] Son ministre, le sieur Durand, à Pétersbourg est venu étaler au comte Panin toutes les commissions dont sa cour l'a chargé. Il lui a proposé une alliance et lui a promis, en revanche, de faire obtenir à la Russie tout ce qu'elle désirait, tant par rapport à la Pologne que relativement à sa paix avec la Porte.[5] Il a accompagné cette proposition de beaucoup de protestations de l'amitié et de la considération de Sa Majesté Très-Chrétienne pour l'impératrice de Russie. Mais il en a été pour ses peines, et le comte de Panin a décliné toutes ces propositions d'une manière fort polie et honnête, en ajoutant que sa souveraine espérait de parvenir avec ses alliés à tout ce qu'elle s'était proposé relativement aux deux objets susmentionnés, sans avoir besoin d'aucune assistance étrangère.

Je vous permets de faire confidence de tout ceci au comte de Mercy, en réponse de ce que, selon votre dépêche du 14 de ce mois,

[1] Vergl. S. 212. Anm. 5. — [2] Vergl. Nr. 21715. — [3] Vergl. S. 202. — [4] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht von Solms, Petersburg 8. Januar. — [5] Vergl. S. 173.

il vous a dit au sujet du bruit qu'on y a répandu sur la prétendue négociation de la Russie en France.

Au reste, vous avez bien raison de présumer que l'armement de l'Espagne n'est relatif qu'au Maroc et aux autres barbaresques. Je vous l'ai fait déjà observer dans mes ordres du 14 de ce mois,[1] et, en effet, vu la position actuelle des affaires en Europe, cet armement ne saurait avoir d'autre objet, important peut-être pour l'Espagne, mais qui n'intéresse point le reste de l'Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

21719. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 janvier 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois et suis surpris d'apprendre par son contenu que les dernières faillites d'Amsterdam, qu'on peut en quelque façon appeler petites, en comparant le fonds dont elles font objet, aux richesses et à l'abondance du numéraire qui doit se trouver en Hollande, y occasionnent un ébranlement aussi grand au commerce que vous le dépeignez.[2] Souvenez-vous qu'il n'y a pas si longtemps que vous m'avez annoncé qu'il était entré quinze millions du profit des Indes que les gouverneurs de ce pays avaient envoyés aux coffres de la République. Il ne saurait donc, par conséquent, y avoir manque d'espèces là où vous êtes. Le crédit seul, à ce que je conçois très bien, doit se ressentir de ces banqueroutes; mais, vu la quantité d'argent dont ce pays regorge, il est à supposer qu'il se rétablira bientôt.

Nach dem Concept.

Federic.

21720. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 janvier 1773.

Le contenu de votre dernière dépêche du 12 de ce mois, qui vient de m'entrer, me fait présumer qu'il n'est absolument plus question là où vous êtes, d'aucunes démonstrations ultérieures de guerre, et que tout y est tranquille pour le présent; ce qui me fait bien plaisir. Mais les particularités que vous me mandez au sujet de la disette qu'on craint d'éprouver cette année en Suède par le peu de précautions qu'une

[1] Vielmehr vom 19. Januar, vergl. Nr. 21700. — [2] Thulemeier berichtete: „Il serait difficile de se former une idée de la désolation qu'on voit régner à Amsterdam"; das Misstrauen sei allgemein, man halte die neue Katastrophe für grösser als die von 1763 und berechne den Schaden, den der Handel erlitte, auf mehr als das vierfache.

épargne mal entendue y a fait prendre pour la prévenir, rendra certainement la situation de ce royaume beaucoup plus embarrassante que ne sera celle de tout autre pays qui pourra se trouver dans le même cas, par le prix exorbitant auquel on sera obligé d'acheter au dehors les grains nécessaires à la subsistance, et dont la somme ira au double et triple de ce qu'elle aurait été, si on s'y était pris à temps pour faire ces provisions.

Federic.

Nach dem Concept.

21721. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 janvier 1773.

Le comte Panin ne s'est point trompé dans l'attente du succès de sa réponse à la cour de Vienne, au sujet de la pacification de Pologne. Le prince de Kaunitz est entré dans ses idées,[1] et je suis bien aise de vous en prévenir, ne doutant point que le comte de Panin n'en soit incessamment informé par la réplique de ce ministre.

L'avis du sieur Gunning au sujet du consul britannique à Danzig[2] m'a été confirmé également. On m'a aussi assuré que le résident de Russie à Danzig[3] a lui-même un négoce fort étendu dans cette ville, qui lui fait prendre un intérêt tout aussi vif à l'affaire du péage. L'on peut donc poser en fait, sans craindre de se faire illusion, qu'il fera cause commune avec le résident de France pour animer tout le monde contre mes arrangements. Vous sentirez cependant bien que cette liaison de commerce ne m'accommode pas trop dans ce résident, et que je ne sais pas trop comment en prévenir les effets préjudiciables qui pourraient en résulter pour mes intérêts. Toutefois je ne vous en fais part qu'afin qu'au cas qu'il fît à ce sujet quelques insinuations sinistres à sa cour, vous puissiez dévoiler au comte de Panin les vrais et principaux ressorts de son animosité. En attendant, vous verrez encore par les copies ci-jointes le précis d'un entretien que le duc de Suffolk a eu à ce sujet avec le comte de Maltzan, et de la réponse que j'ai faite à ce dernier.[4]

Quant au comte d'Orlow, votre dépêche du 12 de ce mois me rassure entièrement contre les suites du retour de cet ancien favori,[5] et comme il n'a pas obtenu un appartement au château, j'ai tout lieu de présumer que l'Impératrice a rompu avec lui tout de bon et pour toujours. En attendant je suis curieux d'apprendre si la bonne harmonie entre Sa Majesté Impériale et le Grand-Duc se soutient toujours depuis

[1] Vergl. Nr. 21715. — [2] Nach Gunnings Mittheilung an Solms besass Corry in Danzig selbst ein Geschäft. — [3] Rehbinder. — [4] Vergl. Nr. 21691. — [5] Vergl. S. 215.

ce retour, ou si elle en a reçu quelque atteinte; et vous n'oublierez point de m'en informer incessamment.

Enfin, j'ai reçu, à la suite de votre dépêche du 12 de ce mois, la quittance du comte Panin pour le quatrième quartier de mes subsides de l'année passée, et j'ai été bien aise d'apprendre, en même temps, que le prince de Beloselski paraît si satisfait de l'accueil que je lui ai fait à son passage ici.[1] L'accès de mon trône est toujours ouvert aux talents et au mérite, et comme ce ministre peut effectivement se glorifier de posséder l'un et l'autre dans un degré distingué, et que d'ailleurs il connaît très bien la cour où il a résidé, j'ai été vraiment charmé de faire sa connaissance.

Pour le caviar, je vous sais beaucoup de gré de celui que vous m'avez déjà envoyé, mais vous n'avez aucune excuse à me faire sur ce que vous ne m'en régalez pas plus souvent cette année. Le temps doux qu'il fait, n'est guère propre pour ces sortes d'expéditions, et d'ailleurs je sais très bien me sevrer d'une pareille délicatesse.

Federic.

Nach dem Concept.

21722. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 26 janvier 1773.

J'ai tout lieu d'être satisfait des nouvelles de Russie qui me sont entrées aujourd'hui,[2] et autant que j'en puis juger par la dépêche du comte de Solms du 12 de ce mois, le pronostic que vous formez dans votre rapport d'hier au sujet de notre négociation en Pologne,[3] pourrait bien s'accomplir en plein. Voici, en attendant, la copie de mes ordres d'aujourd'hui à ce ministre.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21723. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 20. Januar: „Persuadé que Votre Majesté ne manquera pas d'être amplement informée des nouvelles conditions de paix que le sieur Obreskow doit avoir été chargé de faire au plénipotentiaire ottoman à Bucharest, je me dispense, Sire, de vous rendre compte en détail des ouvertures que le prince Kaunitz m'a dit lui avoir été faites de la part du comte Panin à l'occasion de son dernier plan pour les affaires de Pologne. Quelque exorbitantes que soient ces prétentions, le prince Kaunitz fait semblant jusqu'ici d'être fort indifférent à ce qui pourrait en arriver. J'en suis d'autant moins surpris qu'il n'est en effet guère à

[1] Solms berichtete: Beloselski „ne tarit point de vanter la manière extrêmement gracieuse dont Votre Majesté a bien voulu lui accorder une audience privée à Potsdam“ (vergl. S. 130). — [2] Vergl. Nr. 21721. — [3] Nach der Zustimmung des Fürsten Kaunitz zu den russischen Vorschlägen (vergl. S. 213) und nach den letzten Berichten Benoîts erwartete Finckenstein glückliches Zustandekommen und Gelingen der Verhandlungen in Warschau. — [4] Vergl. Nr. 21721.

présumer que la Russie, après avoir déjà fait connaître son ultimatum à la Porte, puisse en obtenir des avantages aussi importants en revenant tout à coup à des prétentions auxquelles elle avait depuis longtemps renoncé. D'ailleurs, si on conserve encore ici le dessein de faire réussir les vues de l'Empereur, on ne peut qu'être charmé des obstacles que rencontrera de nouveau la pacification. Le prince Kaunitz prétend, au reste, qu'il y a près de trois mois que la France a été informée de l'article touchant les trois îles de l'Archipel dont la Russie voulait conserver la possession."

Potsdam, 27 janvier 1773.

C'est bien du nouveau pour moi que ces nouvelles propositions de paix que, selon votre dépêche du 20 de ce mois, la Russie doit avoir faites à la Porte. Bien loin d'en savoir le détail, je ne les connais pas seulement en gros, et on ne m'en a pas fait la moindre ouverture. A en juger cependant sur ce que vous m'en dites, je suis fort de votre avis qu'elles seront de nouvelles anicroches pour la conclusion de cette paix. En attendant, si le prince de Kaunitz y paraît indifférent, il y a toute apparence qu'on n'a pas encore renoncé aux vues de l'Empereur, et que c'est peut-être pour les étayer, que ce ministre n'en paraît point affecté. Cependant il pourrait bien cette fois-ci se tromper dans son calcul politique, puisque, selon tous mes avis de Russie, l'on n'est pas fort porté à favoriser ces vues. D'ailleurs les trois îles dans l'Archipel dont la Russie doit ambitionner de conserver la possession, ne sauraient nous embarrasser; il nous importe peu, à moi et à l'Autriche, que la Russie en fasse l'acquisition; nous n'y gagnerons ni n'y perdrons rien. Il n'y a que les puissances maritimes qui pourraient s'en formaliser et en prendre quelque jalousie.

Quoi qu'il en soit, le meilleur est que le prince de Kaunitz est d'accord avec le comte Panin sur le plan de pacifier la Pologne; c'est l'article qui m'intéresse le plus, et dont j'ai été charmé d'apprendre la confirmation par votre précédente dépêche.[1] Aussi n'ai-je pas tardé, en conséquence de ce plan, de nommer mon lieutenant-général baron de Lentulus à l'exécution de la partie qui regarde l'expédition militaire.[2] La Russie y destine le lieutenant-général de Bibikow, et j'espère que la cour où vous êtes, ne manquera pas d'y nommer également un officier du même rang. Si le prince de Kaunitz vous en parle, vous n'avez qu'à l'informer de cette nomination.

Federic.

Nach dem Concept.

21724. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 janvier 1773.

Voilà bien du nouveau dans la dépêche du baron d'Edelsheim en date du 20 de ce mois.[3] Jusques ici la Russie ne m'a pas fait la

[1] Vergl. Nr. 21715. — [2] Vergl. S. 197. — [3] Vergl. Nr. 21723.

moindre ouverture de ces nouvelles conditions de paix dont il y est fait mention, et je ne comprends rien au silence qu'elle m'en a gardé Si elles sont effectivement aussi exorbitantes que le baron d'Edelsheim les annonce, je crains bien pour la négociation de Bucharest et qu'elle n'ait, à la fin, le même succès que la première. Le meilleur est que le prince de Kaunitz ait acquiescé au plan de pacification pour la Pologne, et pourvu que celle-ci soit bientôt amenée à une bonne fin, nous pourrons attendre l'issue de l'autre avec bien plus de résignation. C'est le précis des ordres que je viens de faire expédier au baron d'Edelsheim,[1] dont vous trouverez ci-joint une copie pour votre direction.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21725. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 27. janvier 1773.

Votre dépêche du 20 de ce mois m'est bien parvenue. L'attente du général Bibikow sur l'envoi des généraux résidants à Varsovie de la part des trois cours alliées[2] ne tardera guère à être remplie. La cour de Vienne est d'accord là-dessus avec moi et la Russie, et je compte, ainsi que vous pourrez le dire au général russien, d'y envoyer de mon côté le lieutenant-général de Lentulus. Ce point une fois réglé, il y a grande apparence que le général de Bibikow recevra dans peu du comte Panin des instructions plus détaillées et bien plus amples qu'il n'en a eu jusqu'ici de ce ministre, sur les affaires de Pologne.

D'ailleurs, il est bien probable que la Diète ne pourra sûrement pas avoir lieu, comme vous dites, au terme marqué du 11 de mars prochain. J'entrevois comme vous l'impossibilité qu'il y aura pour achever assez à temps les préparatifs nécessaires pour la tenue de cette assemblée au jour prescrit, et qu'il faudra de nécessité le reculer.[3] Mais quoi qu'il en soit, je suis persuadé que, dès qu'elle sera en train, les Polonais se soumettront peu à peu à nos volontés, quoiqu'il faut bien s'attendre, surtout du commencement, à beaucoup d'impertinences de leur part; mais notre fermeté et le châtiment de quelques-uns des plus mutins rendront les autres dociles et les feront plier à tout.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. Nr. 21723. — [2] Nach Benoît erwartete Bibikow ungeduldig, wie sich die drei Mächte über Panins Vorschlag entscheiden würden. — [3] Nach Benoîts Bericht war es Bibikow, der die Festsetzung der Eröffnung des Reichstags auf den 11. März als unmöglich und die Verschiebung des Termins um zwei Monate als nothwendig bezeichnete. Vergl. S. 195. Anm. 2 und S. 197.

21726. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Hertzberg berichtet, Berlin 26. Januar: „Le regret que j'ai toujours de ce que Votre Majesté n'a pas obtenu dans le partage de la Pologne du moins encore la langue de pays qui se trouve entre la rivière d'Obra et les frontières de la Silésie et de la Nouvelle-Marche, au moyen de quoi Ses États seraient presque partout séparés de la Pologne par des rivières, m'inspire la hardiesse de proposer à Votre Majesté si Elle ne voudrait pas essayer d'obtenir encore dans la future pacification avec les Polonais ladite langue de terre par un troc, en offrant de rétrocéder à la Pologne le bout de pays qui est situé en Prusse au delà du fleuve Drewenza jusqu'à la Soldavka, qui ne paraît pas être d'une grande importance, de même que les seigneuries de Tauroggen et de Serrey, en y joignant la couronne polonaise[1] et quelques autres petites convenances qu'il faudrait chercher.

Je sens toute la difficulté d'une pareille nouvelle demande, et qu'il faudrait s'assurer auparavant du concours des deux cours impériales; mais peut-être que Votre Majesté pourrait y réussir de cette manière, en faisant voir qu'Elle ne demandait d'avoir aucun nouvel accroissement, mais seulement des rivières pour limites, comme les deux cours impériales, et d'écarter par là toute nouvelle discussion avec les Polonais.

Si Votre Majesté n'approuve pas cette idée, j'espère que du moins Elle pardonnera à mon zèle pour Son service la liberté que j'ai prise de Lui en faire l'ouverture."

[Potsdam, janvier 1773.]

Cela est admirable.

Federic.

Nach der eigenhändigen Resolution auf dem Berichte Hertzbergs.

21727. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 27 janvier 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de ce mois. Ce que vous m'y marquez au sujet de la population de la Saxe,[2] est très probable, et je suis assuré que vous ne vous trompez guère dans le calcul que vous en faites. Si la disette continue à se faire sentir encore cette année par-ci par-là dans ces provinces, il y a toute apparence qu'elle influera encore davantage sur la dépopulation de ce pays, et qu'elle en deviendra nécessairement beaucoup plus grande.

Pour ce qui regarde la dispute qui s'est élevée là où vous êtes, au sujet de la préséance des ministres des têtes couronnées, vous n'avez qu'à prendre le parti que vous avez adopté à cet égard, et dont vous me rendez compte par votre apostille de la même date.[3] Il a toute mon approbation, et je vous autorise, par conséquent, de le suivre.

[1] Eine polnische Krone war nebst sechs Kleinodien im Jahre 1704 für eine Forderung, die Preussen an Polen hatte, als Unterpfand übergeben worden. Vergl. Bd. XXII, 511; XXX, 488. — [2] Borcke schätzte die Gesammtzahl der Bevölkerung Sachsens auf etwa 1100000, ihre Abnahme seit dem Jahre 1756 auf 200000 Seelen (vergl. S. 191). — [3] Da in der Antwort des sächsischen Hofes an Buat der Erklärung

Au reste, on prétend savoir ici que l'on prend à tâche là où vous êtes, de dissuader les officiers qui témoignent de l'envie à entrer à mon service,[1] à suivre leur penchant, et qu'on s'efforce à leur faire préférer celui de l'Autriche. Mandez-moi ce qui en est, et, en cas que les nouvelles qui m'en sont parvenues, soient fondées, vous me ferez plaisir de rectifier, de bonne manière et sans vous commettre, les mauvaises impressions qu'on leur donne à cet égard, et d'écarter, de votre mieux, les empêchements qu'on pourrait apporter à leur faire exécuter leur dessein. Je vous en saurai gré.

Federic.

Nach dem Concept.

21728. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 janvier[2] 1773.

Les éclaircissements que votre dernière dépêche du 22 de ce mois renferme sur la manière dont les cours de Copenhague et de Vienne ont été entraînées dans des pertes assez considérables par les faillites de quelques négociants hollandais,[3] ainsi que les particularités que vous me mandez à l'occasion de la nouvelle pétition remise aux États-Généraux,[4] me font plaisir. Les uns et les autres me mettent au fait de la véritable situation des choses qu'elles ont pour objet, et m'en donnent une idée assez complète. Mais pour ce qui regarde la position actuelle de la République, je voudrais quasi garantir que rien ne saura l'émouvoir pour consentir à l'augmentation de ses forces, soit terrestres ou maritimes, et que ce ne sera jamais qu'à la dernière extrémité, lorsque le péril se trouvera éminent et palpable, qu'elle s'y prêtera.

Le mémoire en attendant dont le comte de Welderen a fait mention dans ses dépêches au greffier, et qui, selon lui, doit avoir été remis par le ministre de Pologne à Londres[5] au lord Suffolk,[6] ne m'affecte guère. Si on y critique avec une liberté peu convenable mes arrange-

von 1765 nicht gedacht war, hatte Borcke die Übergabe einer gemeinsamen Denkschrift der Vertreter der königlichen Höfe vorgeschlagen, in der mit ausdrücklicher Beziehung auf jene Erklärung die Erwartung ausgesprochen wurde, der Churfürst werde bestimmte Weisungen geben, „afin que, s'il existait un cas de concurrence, nous n'eussions aucun sujet de nous plaindre“ (vergl. Nr. 21707).

[1] Vergl. S. 178. — [2] Vom 28. Januar ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 592. — [3] Nach Thulemeiers Bericht waren die Summen, die Österreich und Dänemark jetzt einbüssten, nach Holland gesandt worden, „tant pour le payement des intérêts que pour le remboursement de quelques capitaux“. — [4] In der Vorlage, die von dem Staatsrath den Generalstaaten zuging, wurde die Lage Hollands mit der von Polen verglichen und aus dem Schicksal, das Polen erlitten hatte, die Nothwendigkeit der Verstärkung von Heer und Flotte Hollands abgeleitet. — [5] Burzinski. — [6] Thulemeier berichtete: „Cette pièce doit être écrite avec une liberté peu convenable, surtout à l'égard des mesures adoptées par Votre Majesté et la cour impériale, mais renfermer des expressions plus ménagées sur le compte de l'Impératrice.“

ments, je prendrai le parti de m'en consoler avec la cour de Vienne, que l'on y traite, à ce que vous dites, avec tout aussi peu de ménagement, n'ayant surtout rien à me reprocher qui dût m'attirer tant de mauvaise volonté.

Au reste, les bruits répandus là où vous êtes, à l'égard des mouvements extraordinaires de la France,[1] ne sont certainement pas fondés. Peut-être que cette puissance prend plaisir d'ébruiter elle-même pareilles nouvelles pour en imposer; car sa situation ne lui permet aucunement de songer à vouloir entreprendre, dans le moment présent, une guerre avec qui que ce soit. Mais si elle n'en était pas l'auteur, comme je le suppose, il suffit qu'un simple commis de quelque négociant hollandais, en passant par Strasbourg et y voyant exercer des troupes, ait donné pareil avis à son commettant, pour le répandre aussitôt dans le public et y attacher des desseins extraordinaires et peu apparents.

Nach dem Concept. Federic.

21729. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 28 janvier 1773.

Vous faites très bien, selon votre dépêche du 17 de ce mois, d'agir cordialement avec l'ambassadeur de Vienne.[2] Cela convient très bien dans les conjonctures actuelles, et c'est le meilleur moyen de bien éclairer les allures de la cour où vous êtes. Des soins réunis et tendants au même but auront toujours plus de succès que lorsque vous agiriez seul. Dans le fond, je ne vois que mauvaise humeur dans toute la conduite de cette cour, et vu sa faiblesse actuelle, j'ai tout lieu de présumer qu'elle en restera là, sans pousser sa pointe plus loin.

Quant à la proposition des sieurs Rivière,[3] ma nouvelle Compagnie maritime est déjà établie et en activité, de sorte que vous sentirez bien vous-même que je ne saurais entrer immédiatement dans leur projet, et que le meilleur sera de remercier ces négociants de leur bonne volonté.

Nach dem Concept. Federic.

21730. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 28 janvier 1773.

Le ministère britannique se trompe fort, s'il se flatte, selon votre dépêche du 15 de ce mois, que je serais capable de vendre mon droit sur

[1] Thulemeier berichtete: „Selon ces nouvelles la France fait renforcer les garnisons de l'Alsace, les fortifications de Landau sont augmentées, et les places fortes fourmillent de troupes." — [2] Goltz berichtete: „Je continue à m'approcher de plus en plus de l'ambassadeur de Vienne"; Goltz und Mercy haben sich versprochen, alle Nachrichten miteinander auszutauschen. — [3] Wie Goltz berichtete, hatten die Brüder Rivière, Kaufleute in La Tremblade an der Mündung der Seudre, ihm eine Denkschrift übergeben, mit dem Vorschlag, „d'établir avec la nouvelle Compagnie maritime de Prusse (vergl. S. 128. Anm. 2) un commerce du sel de leur province, réputé le meilleur de France".

le péage de Danzig.[1] Tout ce que je fais, c'est de tâcher de vider ce différend par la voie de négociation, et je ne désespère pas encore d'y réussir. J'y apporte au moins, de mon côté, toutes les facilités possibles, et la ville ayant été obligée de rendre ci-devant a son roi la moitié des droits, connus sous le nom de *Pfahlgelder*, je compte de soutenir les miens sur le port même et d'en accorder, quoique par pure munificence, une partie au magistrat. Votre projet,[2] au contraire, ne saurait être mis en exécution. Vous aurez déjà vu, par la déduction que mon ministère vous a adressée samedi dernier,[3] que mes droits sur le port même sont incontestables; je ne saurais donc absolument pas y renoncer ni en abandonner à la ville la jouissance, dont j'ai besoin pour l'entretien et les autres frais de ce port. Aussi m'est-il fort indifférent, et vous pouvez en être très persuadé, de quel œil la cour où vous êtes, envisage la chose. Dût-elle même, ce que j'ai cependant de la peine à supposer, en prendre occasion de me déclarer la guerre, je l'attendrai de pied ferme, et je suis tout préparé à la recevoir. Je ne l'admettrai pas non plus comme juge de ce différend; je ne consentirai au moins jamais à aucun remboursement des droits que les négociants auront payés à la ville. Ces droits sont une fois établis, et je n'y ai pas fait la moindre altération. La seule différence qu'il y a, c'est qu'ils entrent présentement, comme de droit, dans mes caisses; et n'est-ce pas la même chose que ce soit moi ou la ville qui les fasse percevoir?

Quant à mes armements dont le sieur Mussin vous a parlé,[4] je n'en sais rien, si ce n'est que les équipages de campagne ont été réparés et remis sur le pied où, selon mes anciens règlements militaires, ils doivent être toujours; et ce n'est que dans ce sens-là qu'on peut avancer que j'en aie effectivement fait. Tout autre m'est parfaitement inconnu.

Son jugement sur la conduite de la cour de Vienne a bien plus de vraisemblance, et il est vrai qu'elle n'agit pas tout-à-fait de bonne foi. Mais en attendant il peut être assuré, et je voudrais presque en répondre qu'elle se gardera bien de traverser les vues et les intérêts de sa cour ou de se permettre quelque chose qui pût y être contraire.

[1] Maltzan berichtete: „Les ministres se flattent encore que l'affaire de Danzig pourra être accommodée moyennant une somme d'argent." — [2] Um Klagen der Handelsmächte zu vermeiden, schlug Maltzan vor, der König solle allen Schiffen, die eine Bescheinigung über die Zahlung des Zolls an die Stadt vorweisen könnten, den preussischerseits erhobenen Zoll zurückgeben lassen und für die Erstattung dieser Gelder sich an Danzig halten. — [3] 23. Januar, vergl. Nr. 21673. — [4] Maltzan berichtete: „Mussin me témoigna hier quelques inquiétudes sur des prétendus armements que faisait Votre Majesté, me disant en même temps que la conduite que tenait la cour de Vienne, était fort singulière; qu'il ne savait qu'en penser; qu'il paraissait que cette cour voulait profiter en Pologne et en même temps avec les Turcs."

Enfin, pour le crédit de l'Angleterre,[1] sa décadence ne fera jamais la moindre sensation sur moi, et quand même il baisserait au point d'une banqueroute, je m'en embarrasserai fort peu et me coucherai tout aussi tranquillement que par le passé.

Federic.

Nach dem Concept.

21731. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 28. Januar, auf die Erlasse vom 26. und 27.:[2] „Les nouvelles conditions de paix ... se trouvent détaillées dans une pièce que le comte de Solms a envoyée, il y a quelques jours de poste, à Votre Majesté sous le titre d'Extrait des conférences pour la paix, et qui aura été également communiquée au prince Kaunitz. Ces demandes, qui sont précisément celles que la Russie a faites dans les commencements,[3] et dont elle a déclaré ensuite vouloir se désister sur les représentations de Votre Majesté et de la cour de Vienne,[4] seraient effectivement exorbitantes, si c'était l'ultimatum de la cour de Russie; mais il paraît clairement par le contenu même de ce journal que le comte Panin n'a eu en cela d'autre intention que de suivre le plan qu'il s'est toujours proposé, savoir de faire les demandes par gradation, de se relâcher insensiblement et de se borner enfin aux dernières conditions, telles qu'il les a communiquées à Votre Majesté et à la cour de Vienne.[5] Il est donc à présumer que les trois îles de l'Archipel et tous les autres points que le sieur d'Obreskow a mis en avant dans ses premières conférences, n'arrêteront pas la paix, et qu'on la conclura, dès qu'on sera une fois d'accord sur l'article de la Crimée, qui fait la condition *sine qua non*."

Potsdam, 29 janvier 1773.

Je vous sais gré de l'avertissement que vous me donnez, dans votre rapport d'hier, au sujet des conditions de paix que le sieur Obreskow a exposées aux plénipotentiaires de la Porte à Bucharest, et dont le baron d'Edelsheim fait mention dans sa dernière dépêche. Je vous avoue franchement, et il n'est pas étonnant, que dans la grande quantité d'affaires qui m'ont occupé à Berlin, je n'ai jeté qu'un œil fugitif sur l'extrait des conférences pour la paix que le comte de Solms m'a adressé;[6] de sorte que le contenu de cette pièce était entièrement échappé à ma mémoire. Dans le fond, cela est sans conséquence, et tout ce qui résultera peut-être de l'observation que j'en ai faite au baron d'Edelsheim,[7] c'est qu'il entrera peut-être dans un plus grand détail sur ces conditions, et que je verrai par là si le prince de Kaunitz

[1] Maltzan berichtete: „Jamais le crédit de l'Angleterre ne s'est trouvé plus affecté que dans ce moment." Er berichtete im folgenden über den ungeheuren Eindruck der Bankrotte. — [2] Vergl. Nr. 21722 und 21724. — [3] Vergl. Bd. XXX, 366—370. — [4] Vergl. Bd. XXXI, 188. 647. 648. — [5] Vergl. Bd. XXXII, 604. 605. — [6] In einem Erlass vom 30. Januar berichtigt der König die obige Angabe dahin, dass Solms am 1. ihm lediglich die Sendung des „Extractes" an das Cabinetsministerium angezeigt habe, mit dem Befehl an Finckenstein, ihm sofort eine Abschrift zuzustellen. — [7] Vergl. S. 219.

les lui a rendues telles que le comte de Solms nous les a annoncées. En attendant, votre avertissement susmentionné m'engagera à rayer cet article des ordres que je me proposais d'adresser, à ce sujet, au comte de Solms.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21732. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 29 janvier 1773.

Mon très cher Frère. Je suis charmé que le tabac que je vous ai envoyé,[1] mon cher frère, soit de votre goût; j'en conserve encore pour le temps où vous en aurez besoin.

Les nouvelles de Russie, mon cher frère, sont fort bonnes. Orlow loge chez son frère en ville et vient à la cour comme un étranger;[2] il sera sur le pied où Rasumowski le fut du temps de feu l'Impératrice.[3] Voilà donc le comte Panin sans excuse, et il sera bien obligé de finir à présent les affaires qui regardent la pacification de la Pologne, ce qui me tient fort à cœur, parcequ' après cette cession formelle les puissances étrangères perdront tout prétexte d'intriguer contre nous.

Le prince Kaunitz s'est montré à cette fois assez complaisant pour se conformer au projet du comte Panin,[4] et, tant que j'en puis juger par ce qu'on mande de Vienne, on penche assez à faire cette triple alliance avec les Russes et nous, que les Français et les Anglais appréhendent si fort. Je m'en réjouirai, ne fût-ce que pour jouir de la rage dans laquelle sera le roi d'Angleterre, auquel je ne peux guère souhaiter du bien, vu les tours qu'il m'a joués, et la haine qu'il laisse éclater contre moi très ridiculement. Les hommes sont faits ainsi: on aime ceux qui nous aiment, et l'on hait ceux qui nous veulent du mal.

A propos, mon cher frère. Voilà le comte Lichnowsky devenu prince;[5] mais il n'en sera pas moins fat pour cela; il passera quatre mois à Berlin, le reste de l'année sur ses terres. Pour le bon comte de Revis, il ne sera jamais prophète: s'il a tué le comte de la Lippe, celui-ci a été assez sage de ressusciter tout de suite; ainsi il pourra avoir le plaisir de le tuer encore une fois.[6]

Je ne suis occupé ici que des finances de la Prusse et de nouveaux régiments qu'on lève. Il y a bien de la peine à rassembler tout ce monde, les officiers, en un mot, tout ce qu'il faut pour les compléter.

[1] Vergl. S. 215. — [2] Vergl. S. 212. — [3] Solms berichtete, Petersburg 12. Januar: „Le public . . . présume que le comte Orlow restera toujours à Pétersbourg, et qu'il sera distingué de sa souveraine sur le même pied que le comte Alexei Rasumowski l'était sous le règne de l'impératrice Élisabeth, et qu'il ne perdra rien de l'avantage de l'approcher familièrement." — [4] Vergl. S. 213 und 219. — [5] Durch Erlass an Lichnowsky und an Finckenstein, Potsdam 29. Januar. — [6] Die Beziehung ist nicht erkennbar. Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor.

C'est en vous souhaitant toute sorte d'agréments à Berlin, que je vous prie, mon cher frère, de me croire avec une tendresse infinie, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21733. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 janvier 1773.

J'applaudis fort à la manière dont, selon votre dépêche du 15 de ce mois, vous avez fait envisager au comte Ostermann, en conséquence de mes ordres,[1] la conduite de la Reine douairière ma sœur dans les conjonctures présentes, et suis charmé d'apprendre que ce ministre soit satisfait de l'accueil qu'il reçoit de cette Princesse, et qu'il ne saurait douter qu'elle ne participe en rien au gouvernement actuel. Tâchez donc, vu ces sentiments, de porter ledit ministre russien à en écrire effectivement chez lui sur ce ton, et assurez-le qu'il me fera plaisir de bien faire remarquer par ses rapports à sa cour que cette Reine ne se trouve aucunement mêlée de tout ce qui s'est passé en Suède tant à l'égard de la révolution qui y a eu lieu, que dans ce qui a occasionné la dernière mésintelligence entre cette puissance et le Danemark.

Federic.

Nach dem Concept.

21734. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

Juliane Marie schreibt, 23. Januar (ohne Ort): „Nos complaisances pour la cour de Londres sont venues à leur terme, et ce n'était que pour en combler la mesure que nous avons consenti au désaveu désiré, non de la pièce, mais de la publication. Nous avons promis de faire insérer dans nos gazettes l'article que je joins ici, par lequel Votre Majesté verra que nous ne désavouons ni désapprouvons la pièce, mais seulement la manière illicite dont elle s'[est] distribuée et est rendue en quelque façon publique . . . Tant qu'il [Georg III.] régnera, nous aurons constamment en lui un ennemi caché avec lequel nous ne désirons avoir aucune liaison, à moins que cela soit par le moyen et sous la garantie de Votre Majesté et de l'impératrice de Russie, notre commune et grande alliée. C'est votre amitié qui fait l'objet de tous nos vœux et le pivot de toute notre politique. Nous chercherons toujours à mériter la confiance que Votre Majesté daigne m'accorder en particulier, et Elle ne saura jamais mieux me la prouver qu'en continuant à guider mes pas et en me permettant de La consulter avec franchise et avec confiance sur tous les cas dont le développement passe mes faibles lumières. Je crois pouvoir prétendre à la continuation de votre amitié, après toutes les preuves que Votre Majesté a daigné m'en donner. Aussi ma reconnaissance m'attachera pour jamais à Ses intérêts, osant me flatter que l'intérêt du Danemark ne vous sera pas moins indifférent, et que vous tâcherez à parer le coup que la cour de France nous prépare, vu que, leur projet [ayant] manqué

[1] Vergl. S. 168. — [2] Vergl. Nr. 21677 und 21712.

à nous brouiller avec la Suède, elle tâchera de nous brouiller avec la Russie en y faisant des insinuations pour faire susciter des méfiances de part et d'autre, pour nous forcer à nous lier avec la Suède à notre grand préjudice. Car, selon moi, il ne serait rien si ridicule que d'abandonner l'alliance de la plus grande puissance de l'Europe et de nous lier avec une qui subsiste seulement par l'argent de la France et d'Espagne, pour résister et faire tête à celle-ci qui peut nous prescrire des lois à cause de ses forces."

[Potsdam] 29 janvier 1773.

Madame ma Sœur. Je vois avec plaisir avec combien de sagesse Votre Majesté vient d'éviter tous les écueils dont Sa route a été semée jusqu'ici, et je me flatte qu'enfin une heureuse tranquillité succédera après tant d'agitations.[1] Votre Majesté prend, sans doute, un parti digne d'Elle de ne Se point séparer de la Russie et d'anéantir par Sa fermeté les manigances des Français.

Cependant, ce ne sera jamais moi qui Lui conseillerai d'entrer dans les moindres liaisons avec l'Angleterre. La cour de Vienne se ressouvient avec douleur du tort que ces malheureux alliés lui ont fait,[2] et je pourrais rapporter des traits de perfidie atroces de ces gens envers moi, tandis que nous avons été liés ensemble, et comme on peut être trompé par une cour que l'on croit capable de procédés honnêtes, sans que la réputation en souffre, on gagne la qualité de dupe, si l'on s'y fie pour la seconde fois. C'est un titre, Madame, que je n'ambitionne pas, de sorte que Votre Majesté peut compter de ne me voir jamais entrer en liaison quelconque avec les Anglais.

Si le roi d'Angleterre n'est pas content, Madame, des complaisances infinies que vous avez eues envers lui dans tout le procès de sa sœur, et s'il ne sent pas l'extrême déférence que vous venez d'y ajouter récemment, je le regarde comme un homme auquel personne ne peut plaire, et dans lequel l'orgueil étouffe la sensibilité.

Quant à moi, j'assure à Votre Majesté que je suis bien éloigné de me croire capable de Lui donner des conseils; mais, quand Elle me témoigne assez de confiance pour vouloir savoir mon avis, je me crois obligé en honnête homme et en parent de le Lui donner avec vérité et sincérité. Je souhaite et j'espère qu'un ciel serein succédera après tant d'orages, et que Votre Majesté pourra goûter en paix les fruits de Sa sagesse et de Ses vertus. Ce sont les vœux de celui qui est avec la plus grande considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

[1] Am 29. Januar schreibt der König an Baron Arnim, er schliesse aus seinem Bericht vom 19.: „que tout est, pour le présent, tranquille et sans plus d'inquiétudes là où vous êtes, ce qui me fait bien du plaisir". — [2] Vergl. S. 29.

21735. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 30 janvier 1773.

Ma chère Nièce. Je suis bien flatté, ma chère enfant, qu'une jeune personne, aussi aimable que vous, prenne part au jour de naissance d'un vieil oncle suranné, qui n'a déjà peut-être que trop vécu; mais vous êtes bonne, et vous ne prenez pas les choses de si près, votre tendresse pour vos parents vous fait oublier tout ce que leur âge a d'ennuyeux, et le couchant de mes jours se trouve favorisé par l'aurore des vôtres.

Le Landgrave[1] vient de partir aujourd'hui; croiriez-vous bien, ma chère enfant, que personne ne voulait plus danser, et que les jeunes personnes même en avaient toute la [ras]sasiété?[2] Me voici à présent seul, et je me crois au bout de toutes les noces; car le combat finit faute des combattants. Assurez, ma chère enfant, le prince d'Orange de toute mon estime.[3] Je ne puis rien vous mander d'ici, car [il n'y a] rien de nouveau ni rien qui pût vous amuser. Je suis avec la plus vive tendresse, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21736. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 15. Januar: „La cour d'ici a reçu depuis peu un courrier de Bucharest par lequel elle a été informée des difficultés qui se rencontrent à déterminer d'une façon réciproquement convenable aux deux parties contractantes l'état d'indépendance des Tartares de Crimée. Les deux plénipotentiaires, n'ayant pu s'accorder sur la cession des places fortes dans cette presqu'île,[4] sont convenus d'envoyer des courriers à leurs cours respectives pour demander sur ce point les derniers ordres de leurs souverains. La crainte de voir manquer la conclusion de la paix une seconde fois pour un objet dont l'utilité pour la Russie restera toujours sujette à des doutes, a fait prendre à l'Impératrice la résolution de vouloir plutôt se relâcher encore sur quelques conditions à cet égard. Je ne saurais encore annoncer au juste en quoi cela consistera, mais le comte Panin m'a dit qu'il travaillait à l'ultimatum par lequel il espérait de pouvoir concilier les différents sentiments . . .

Les choses gracieuses que Votre Majesté a dites au prince de Beloselski[5] au sujet des comtes Tschernyschew, a excité dans ces deux frères un vrai enthousiasme pour Elle et un désir de pouvoir mériter Ses bontés royales. Le comte Iwan, plus vif et plus pétillant que son aîné, me dit l'autre jour qu'il désirait d'avoir la commission de se rendre à Danzig pour engager le magistrat à s'accommoder avec Votre Majesté, parcequ'il croyait qu'il réussirait à le convaincre des veritables intentions de sa cour mieux que le résident Rehbinder . . .

J'ai fait part au comte Panin de ce qu'il vous a plu, Sire, de me faire savoir par vos derniers ordres immédiats[6] du 29 décembre de la communication de la

[1] Friedrich II. von Hessen-Cassel. — [2] So. — [3] Vom 25. Januar ein eigenhändiges Dankschreiben an Wilhelm V. für Glückwünsche zum Geburtstag. [Haag. Hausarchiv.] — [4] Vergl. S. 196. — [5] In der Audienz vom 16. December 1772. — [6] Vielmehr: „médiats".

déduction autrichienne à La Haye[1] et de l'annonce qui s'est faite de son impression dans les feuilles publiques de Vienne, comme des motifs pour publier également les nôtres, mais il n'a pas voulu se rendre encore à ces arguments ... Panin est de l'opinion qu'il faudra éclaircir premièrement si ces publications se sont faites par méprise ou à dessein, par orgueil ou par caprice du prince Kaunitz, et quand même ce serait ce dernier, de ne pas l'imiter pourtant, pour ne pas faire croire que la crainte du jugement des autres eût engagé à devancer la publication de nos droits ...

Il m'a appris ensuite qu'il était à la piste de faire la découverte intéressante du véritable motif de l'envoi du sieur Durand à Pétersbourg, qui s'accorde entièrement avec les avis que Votre Majesté a bien voulu donner là-dessus depuis longtemps. Ce qu'il en sait jusqu'à présent, c'est que l'objet principal de sa mission est de rompre le concert qui a été fait pour le partage de la Pologne. Le sieur Durand est chargé d'effectuer cela auprès de la cour de Russie, et le duc d'Aiguillon a pris sur lui de porter la cour de Vienne à rompre la triple convention, et le but que la cour de France s'est proposé d'employer pour réussir dans ce dessein, c'est de chercher à brouiller Votre Majesté avec les deux cours impériales ... Il ajouta que, connaissant la façon de penser avantageuse de Votre Majesté sur le compte de la Russie, il se flattait qu'Elle serait persuadée que la France échouerait dans le calcul qu'elle avait fait pour engager sa cour à changer de sentiments à Son égard; qu'il appréhendait qu'elle pourrait peut-être causer quelque défiance à la cour de Vienne, mais qu'il était intentionné de s'ouvrir envers elle sur tout ceci, et qu'il espérait de parvenir par là à la raffermir dans ses nouveaux principes."

Potsdam, 30 janvier 1773.

Sans doute que c'est l'article de l'indépendance des Tartares qui rencontre à la Porte les plus grandes difficultés pour la conclusion de sa paix avec la Russie. C'est une noix de dure digestion pour elle, ainsi qu'il paraît par les nouvelles que, selon votre dépêche du 15 de ce mois, la cour où vous êtes, a également reçues de Bucharest. Pourvu cependant que l'impératrice de Russie se relâche en quelque façon sur cet article, et que la Porte ne se raidisse pas trop de son côté, je me flatte toujours qu'on trouvera encore quelque tempérament pour parvenir à une heureuse conclusion. Mais si l'une et l'autre partie restent inébranlables sur leurs premières idées, je ne vous dissimulerai point que je ne vois d'autre moyen que d'essayer encore une campagne ou deux pour y parvenir, vu que celui de la dévastation de la Valachie et de la Moldavie, que la Russie a proposé ci-devant, me paraît insuffisant, par les observations que je vous ai déjà faites dans un de mes précédents ordres.[2] J'attends donc avec impatience quels sont les articles auxquels Sa Majesté Impériale, selon votre dépêche susmentionnée, veut apporter quelques adoucissements, et vous n'oublierez pas de me les marquer en détail, dès que vous en serez instruit.

En attendant je suis bien charmé des bonnes dispositions des frères Tschernyschew à mon égard et en particulier sur mes différends avec la ville de Danzig. Je suis bien persuadé que, si le comte Iwan reçût la commission de se rendre à Danzig ou d'y passer seulement, cette

[1] Auf Grund des Berichtes von Thulemeier, Haag 18. December 1772. — [2] Vergl. S. 205 und 212.

affaire, dans laquelle jusques ici je n'ai pu avancer encore d'un seul pas, malgré toutes les facilités que j'y ai apportées, serait bientôt arrangée et décidée à ma satisfaction. Le magistrat, au contraire, bien loin de se prêter à mes propositions ou de s'en approcher seulement, s'opiniâtre dans son refus et continue à me contester mes droits légitimes que j'ai fait mettre au jour dans la déduction particulière dont vous avez déjà reçu un exemplaire.[1] Il n'a fait encore le moindre pas pour se prêter à la voie de conciliation que je lui ai fait offrir,[2] et il paraît plutôt se promettre beaucoup des menées sourdes de la France, par lesquelles il se flatte même de voir culbuter le comte de Panin, continuer la guerre et prendre enfin à la diète de Pologne une tournure favorable à ses vues.

Au reste, je suis bien aise d'apprendre par votre dépêche susalléguée que le comte de Panin est à la piste de découvrir le vrai motif de la mission du sieur Durand à Pétersbourg, et que les avis qu'il en a déjà, sont analogues à ceux que je lui en ai donnés. Pour mon particulier, je ne suis nullement en peine sur les menées de ce ministre français. Convaincu des sentiments d'amitié de l'impératrice de Russie et du comte de Panin à mon égard, je ne m'en inquiète point du tout pour le parfait concert qui subsiste entre nous. Mais je n'appréhende pas sans raison que les intrigues sourdes de ce ministre ne soient tournées contre le comte Panin, et qu'il ne travaille à le culbuter, s'il est possible. Tout ce qui me console, c'est qu'il est maintenant sur la voie de se mettre par lui-même au fait de ces artifices français et, par conséquent, plus en état d'éventer à temps toutes les mines qu'on dressera contre lui.

Je me flatte aussi que le duc d'Aiguillon n'échouera pas moins dans ses manigances à la cour de Vienne. Les vues de cette cour portent toutes contre la Porte, et personne n'est mieux à même de les favoriser que la Russie. Elle se gardera donc bien de donner dans ces pièges de la politique française, et, à en juger par mes lettres de France, la bonne intelligence entre ces deux cours n'est pas non plus aussi bien rétablie pour avoir à craindre que le duc d'Aiguillon réussisse au point qu'il s'en flatte peut-être.

Enfin, vous n'avez qu'à renouveler au comte de Panin les plus fortes assurances que, nonobstant l'exemple de la cour de Vienne, je ne publierais la déduction de mes droits sur la Pologne qu'au moment que sa cour rendrait publique la sienne, et que, dans ce cas, comme dans tout autre, je ne me séparerais jamais de sa cour, afin de convaincre tout l'univers de l'intime union et harmonie qui règne entre nos deux cours.

Federic.

Nach dem Concept. Am gleichen Tage abschriftlich an Finckenstein mitgetheilt.

[1] Vergl. Nr. 21673. — [2] Vergl. S. 203.

21737. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 30. Januar 1773.

Ich bin mit Eurem Betragen in dem Euch daselbst aufgetragenem Geschäft noch immer zufrieden und sehe wohl ein, dass Ihr bei denen in Eurem Bericht vom 26. dieses Monats angezeigten Umständen auf den Euch unter dem 19.[1] vorgeschriebenen zehenten Theil der Hafeneinkünfte nicht zurückgehen können.[2] Das beste, was Ihr dabei thun könnet, ist freilich, nichts zu übereilen. Es können sich Umstände ereignen, und vielleicht sind solche nicht mehr weit entfernet, welche Euren Auftrag sehr befördern können, und dahero ist es um so viel zuträglicher, keinen übereilten Schritt zu thun.

Die Gelegenheit, welche Euch fehlet, einen oder andern, besonders von denenjenigen Magistratsgliedern, welche einiges Gewicht haben, selbst oder durch einen andern zu sprechen und ihn befohlner Maassen auf Meine Seite zu bringen, wird auch schon kommen. Ich erwarte den Euch bekannten Emissär[3] täglich und stündlich; sobald er hier angelangt sein wird, soll er gleich nach Danzig abgehen, und durch dessen Vermittlung werdet Ihr vielleicht Euer ganzes Geschäfte in einen bessern Gang bringen und darin gewissere Schritte thun können.[4]

Nach dem Concept. Friderich.

21738. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 31 janvier 1773.

Sans décider sur les motifs du retour tardif du baron Swieten, je ne saurais cependant m'imaginer que le prince de Kaunitz ait voulu complaire par là à la France, ainsi que vous le présumez dans votre dépêche du 23 de ce mois.[5] Une telle complaisance me paraîtrait d'autant plus difficile à concevoir dans la position actuelle des affaires, où il s'en faut de beaucoup que la bonne intelligence entre les deux cours soit si complète qu'on voudrait peut-être le faire accroire, et où

[1] Nr. 21703. — [2] Auf den Erlass vom 12. (Nr. 21683) hin hatte Reichardt bereits die Überlassung des fünften Theils der Einnahmen angeboten. — [3] Vergl. S. 136. — [4] Auf Tietz' Bericht vom 26. über militärische Vertheidigungsmaassnahmen des Danziger Magistrats antwortet der König am 31. Januar, es seien die „Vorspiegelungen, wodurch der dortige Magistrat die leichtgläubige Bürgerschaft annoch zu hintergehen suchet, von der nichts bedeutenden Beschaffenheit, dass solche sich bald von selber entwickeln und gedachter Bürgerschaft die Augen, vielleicht aber zu spät, öffnen werden". — [5] Edelsheim berichtete: „Cherchant à ménager peut-être la France plus qu'il ne veut le faire paraître, le prince Kaunitz a pu espérer de diminuer l'appréhension qu'elle témoignait [sur les effets] qu'auraient les nouvelles liaisons de Votre Majesté et de la cour de Russie avec celle d'ici, et persuader par là son alliée qu'il ne se traitait rien de bien important dans ce moment-ci."

il me semble plutôt nécessaire pour les intérêts même de la cour ou vous êtes, de rechercher l'alliance de la Russie et la mienne.

Quant aux conditions russiennes pour la paix avec la Porte dont le prince de Kaunitz vous a parlé, et dont dans mes derniers ordres je vous avais dit que je n'en étais point informé immédiatement,[1] il faut vous dire aujourd'hui que le comte de Solms a envoyé simplement à mon département des affaires étrangères l'extrait des conférences de la paix qui les contient,[2] et que celui-ci vient de les mettre également sous mes yeux. Je vous avoue donc que je les trouve aussi un peu trop fortes, mais j'espère toujours que la Russie y apportera quelque lénitif, dès qu'elle verra l'impossibilité de les obtenir, et qu'au moins l'on pourra juger avec plus de précision, dans quatre ou six semaines d'ici, quel succès on a à se promettre des conférences de Bucharest.

Au reste, vous faites très bien de ne rien toucher de la déduction de mes droits sur le port de la Vistule[3] que lorsque le prince de Kaunitz vous en fournira lui-même l'occasion.

Federic.

La verdée de Florence n'est point encore arrivée; je crains qu'elle viendra gelée.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

21739. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 31 janvier 1773.

Je vous sais beaucoup de gré de la prompte adresse de l'extrait des conférences pour la paix que le comte de Solms a envoyé au Département,[4] et dès que j'en aurai fait tirer une copie, je vous ferai renvoyer la vôtre. Cette pièce est bien curieuse, et je ne suis plus surpris de l'épithète qu'on a donnée à Vienne aux conditions qu'elle contient.[5] Mais je ne crois pas me tromper dans mon pronostic que, si la Russie désire sincèrement la paix, elle sera bien obligée de rabattre beaucoup de ces conditions. Aussi les dernières dépêches du comte de Solms paraissent nous y préparer; elles annoncent au moins que l'Impératrice est toute disposée à y apporter quelque lénitif;[6] et qui sait si la disette d'argent, qui peut-être se fait sentir en Russie, n'en est pas le premier ressort.

Au reste, le baron de Swieten, selon la dernière dépêche[7] du baron d'Edelsheim, ne tardera point d'être de retour à Berlin, et comme

[1] Vergl. S. 218. 219. — [2] Vergl. S. 225. Anm. 6. — [3] Vergl. S. 182. — [4] Vergl. S. 225. Anm. 6. — [5] Vergl. S. 218. — [6] Vergl. S. 229. — [7] D. d. Wien 23. Januar.

il me demandera apparemment, immédiatement après, une audience, je serai bien aise de vous voir, à cette occasion, également ici et de vous parler.

Federic.

P. S.

Voici la copie de mes ordres d'aujourd'hui au baron d'Edelsheim.[1]

Nach der Ausfertigung.

21740. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 31 janvier 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de ce mois. Ce qu'elle renferme touchant la lenteur avec laquelle on avance dans les négociations russiennes de paix avec la Porte, ne me plaît aucunement, et je présume par tout ce que le comte de Rumänzow mande à ce sujet,[2] que cet ouvrage salutaire rencontre encore de très grandes difficultés. Je n'en désespère cependant pas encore tout-à-fait, mais je suis de votre sentiment et me flatte que, malgré tous les obstacles qui s'opposent jusqu'à présent à la conclusion de la paix, elle prendra néanmoins consistance dans peu, et que les dernières conférences à cet égard seront moins infructueuses que les premières et rétabliront bientôt la bonne intelligence entre ces deux puissances.

Vous m'avez fait plaisir en attendant de me mettre au fait de tout ce qui a rapport à la convention arrêtée entre le roi de Pologne et la cour de Vienne pour la vente du sel de Wieliczka.[3] Je vous dirai à cette occasion que nous avons également déjà réglé là-dessus quelque chose avec différents palatins de Pologne, et comme le commissaire de commerce Ephraim, au sujet duquel je vous ai prévenu par des ordres précédents,[4] arrivera vraisemblablement dans peu là où vous êtes, vous ne vous refuserez pas, selon mes intentions, à le seconder de votre mieux dans ses petites négociations relativement à cette partie.

Nach dem Concept.

Federic.

21741. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 1er février 1773.

Que le plan concerté entre les puissances maritimes pour l'envoi d'une flotte dans la Baltique, dont vous continuez à parler dans votre

[1] Vergl. Nr. 21738. — [2] „Que les négociations de paix avec la Porte n'étaient encore guère avancées, le ministre ottoman faisant encore extrêmement le difficile sur tout ce qui était essentiel, et qu'il n'y aurait vraisemblablement que le ton décisif sur lequel les deux cours alliées feraient parler à Constantinople, ou bien les canons et les baïonnettes qui mettraient les Turcs à la raison." Bericht Benoîts. — [3] Benoît berichtete, König Stanislaus habe zugestanden, „que ce n'était pas une convention arrêtée immédiatement entre lui et la cour de Vienne, mais entre des négociants" (vergl. S. 163. 164). Benoît berichtete ferner über die Abmachungen im einzelnen. — [4] Der angezogene Erlass liegt nicht vor.

dépêche du 26 janvier dernier,[1] ne vous embarrasse aucunement. Vous pouvez être assuré que ni le Danemark ni l'Angleterre ne feront certainement pas une telle équipée pour l'amour des Danzicois, et je voudrais, s'il était nécessaire, en donner presque des assurances positives. Vous n'ignorez pas d'ailleurs que le pays de Hanovre confine avec mes États, et que j'ai tout lieu de me flatter que le Prince-Stathouder est trop dans mes intérêts et de mes amis pour permettre jamais qu'on se portât contre moi à des hostilités de la part de la République. Mais dût-il ne pouvoir l'empêcher, sachez que la Hollande n'est pas séparée de nous de manière à n'y pouvoir atteindre.

Quant aux armements du Danemark, ils n'ont sûrement d'autre but que celui de se mettre en état de défense contre la Suède; et comme la Russie pourrait prendre tôt ou tard, soit cette année ou la suivante, la résolution de vouloir forcer cette puissance à apporter du changement à la forme de son gouvernement, il se peut que la cour où vous êtes, soit bien aise d'avoir, en ce cas, une flotte toute prête à sa disposition.

Federic.

Nach dem Concept.

21742. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 février 1773.

Mes ordres précédents vous auront déjà fait sentir suffisamment que je ne me départirai jamais de mes droits sur le port de Danzig, et je vous permets, en réponse à vos deux dépêches du 19 et du 22 de janvier,[2] de le déclarer au ministère britannique tout uniment, si l'occasion s'en présente, et dans les termes les plus convenables pour les convaincre de ma résolution inaltérable à cet égard. Vous pouvez lui faire observer, en même temps, que je ne comprenais absolument rien aux cris qui s'élevaient contre moi à ce sujet, et que, mes droits ayant été portés à une évidence complète dans la déduction que mon ministère de cabinet vous a adressée en dernier lieu,[3] il pourrait être fort indifférent à son commerce que ces droits se perçussent pour mon compte ou pour celui de la ville de Danzig. Aussi toutes ses clameurs n'affecteront en rien ma marche dans cette affaire; j'y persévérerai

[1] Arnim berichtete über dänische Flottenrüstungen und knüpfte daran die Vermuthung, dass sie sich auf Schweden oder auf Dänemarks Theilnahme an dem zwischen England, Frankreich und Holland abgekarteten Plan bezögen, im kommenden Frühjahr eine Observationsflotte nach der Ostsee zu senden (vergl. S. 209). Nach Äusserungen dänischer Minister vermuthete Arnim, „que, bien loin qu'ils envisagent l'envoi de cette flotte comme chimérique, ils le croient au contraire très vraisemblable". — [2] Maltzan berichtete, London 22. Januar, er erwarte mit Ungeduld die Antwort des Königs auf seinen Vorschlag (vergl. S. 224), „étant presque convaincu que, si Votre Majesté leur parle d'un ton décisif, Elle leur imposera silence". — [3] Vergl. S. 224.

plutôt inébranlablement, et je la continuerai, malgré tout ce que l'Angleterre pourrait entreprendre pour la traverser. Quand on a le droit pour guide, et qu'on est en état de le soutenir, on n'a aucun besoin de s'embarrasser des traits de l'envie et de la jalousie, et dans une aussi bonne cause on peut toujours s'assurer du triomphe.

Quant à vos avis sur les banqueroutes,[1] il y a toute apparence que celles-ci n'auront plus aucune influence bien sensible sur le commerce britannique, et dans trois ou quatre mois d'ici on n'y pensera plus.

Nach dem Concept. Federic.

21743. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 2 février 1773.

Je ne puis qu'être indigné de voir par votre dépêche du 26 de janvier dernier que, dans l'ordonnance des États-Généraux pour la publication d'un jour de jeûne, on ait mis les entraves du commerce de Danzig au nombre des calamités publiques. Comme ce trait ne sort, à ce que vous dites, que de la plume seule du greffier Fagel, vous ferez bien de lui témoigner tout le désobligeant qu'il y a dans ce procédé, et que j'aurais cru pouvoir m'attendre à plus d'amitié de sa part qu'il ne venait d'en faire apercevoir dans cette occasion. Vous pouvez ajouter qu'il avait grand tort cependant de se laisser aveugler par la France et de suivre ainsi les impulsions que cette cour lui donnait, puisque son système n'était autre que de désunir les puissances, pour avoir meilleur jeu et pouvoir gouverner partout. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

21744. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 2 février 1773.

Je continue d'être satisfait de vos rapports. Celui du 21 de janvier dernier est encore très instructif. Il contient des articles qui méritent mon attention, et j'y trouve un tableau assez juste de la position actuelle des affaires.[2]

En attendant, les intrigues de la France ne finissent point. Les cours de Vienne, de Londres et de Suède sont tout autant de théâtres différents où elle exerce ces ressorts ordinaires de sa politique. Le meilleur est que dans la position où elle est actuellement, on n'a aucun

[1] Maltzan berichtete, London 19. Januar, über die Folgen der Bankrotte: „La méfiance et le discrédit paraissent se glisser de plus en plus dans le public.“ — [2] Goltz berichtete über Bemühungen Aiguillons, Dänemark und England für eine Allianz mit Frankreich zu gewinnen.

sujet d'en redouter les suites. Elle en sera pour ses peines, sans en voir le moindre succès. Vous avez donc très bien fait de ne point toucher avec le duc d'Aiguillon la prétendue augmentation des troupes de Russie en Finlande.[1] Un tel entretien n'aurait peut-être donné lieu qu'à de fâcheuses explications, qui ne sont pas de saison actuellement, et qu'on fait bien d'esquiver. Ce ministre ne vous aurait pourtant rien répondu que ce qu'il aurait bien voulu vous faire connaître. Ses véritables dispositions vous seraient restées ni plus ni moins cachées; le voile épais de la ruse et de la dissimulation les aurait dérobées à votre pénétration, et je suis toujours d'avis que la meilleure voie de les approfondir, c'est de vous adresser à ceux à qui il se montre tel qu'il est, et à qui il s'ouvre avec plus de franchise et de confiance.

Federic.

Nach dem Concept.

21745. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 2 février 1773.

Je suis tout-à-fait d'accord avec vous sur les motifs de la longue absence du baron de Swieten de ma cour[2], et le baron d'Edelsheim se trompe sûrement dans ses conjectures à ce sujet. Selon la dépêche de ce dernier en date du 2 de janvier, le baron de Swieten lui-même n'a pas fait le mystérieux là-dessus; il a avoué plutôt qu'on lui ferait attendre l'arrivée du courrier de Pétersbourg, afin de le munir des instructions relatives avant son retour à Berlin.[3] Mais j'ai cru pouvoir l'attribuer encore à une autre raison, et je n'ai pas manqué, dans mes ordres du 10 de janvier,[4] de la faire connaître au baron d'Edelsheim. L'espérance dont on s'est toujours bercé encore à Vienne, de voir échouer la négociation de paix entre la Russie et la Porte, m'a fait présumer qu'on ne différait le retour du baron de Swieten à ma cour que pour voir auparavant plus clair dans le succès de cette négociation et pour reprendre, en cas de rupture, le projet favori des conquêtes à faire sur la Porte du côté de la Hongrie, et charger alors ce ministre de quelques commissions relatives à cet objet. Nous verrons comment il débutera dans l'audience qu'il me demandera sûrement d'abord après son retour à Berlin.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Auf 25000 Mann. Goltz bemerkte dazu: „Cet avis, vrai ou faux, paraît propre à ce ministre pour publier le danger qui menace la Suède.“ — [2] Im Gegensatz zu Edelsheim (vergl. S. 232) äusserte Finckenstein, Berlin 1. Februar, die Ansicht, dass Kaunitz die Abreise Swietens bis zur Ankunft der russischen Antwort verschoben habe, um den Gesandten desto genauer instruiren zu können. — [3] Vergl. S. 182. — [4] Vergl. Nr. 21675.

21 746. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 19. Januar, dass er aus dem Erlasse vom 5.[1] die Angaben über die ergebnisslosen Verhandlungen mit Danzig dem Grafen Panin mitgetheilt hat, „afin de l'engager à fournir lui-même quelque expédient qui pût en faciliter les voies". Panin hat dem Grafen Solms daraufhin erklärt, „que le meilleur moyen pour terminer cette affaire serait celui de faire entre la Russie, la Prusse et l'Angleterre une alliance, »et«, ajouta-t-il avec un ton de persuasion, »faisons cela, Monsieur«. Il m'avait déjà lâché quelques jours auparavant un propos à peu près pareil. Je le pressais . . . de s'expliquer plus clairement et de me dire si la cour d'Angleterre avait fait des propositions sur cela. Il me répondit que non, mais qu'il savait positivement qu'elle ne demandait pas mieux que de pouvoir faire cette alliance; qu'il estimait qu'il serait avantageux pour notre système et pour les différentes circonstances où nous nous trouvions, de nous l'attacher; qu'il songerait à mettre au net dans sa tête les idées qu'il n'avait jusqu'ici encore que confusément, et qu'il sonderait ensuite les dispositions de la cour britannique.

Quoique je ne sache pas si ce projet aura parfaitement l'approbation de Votre Majesté, j'ai cru cependant ne devoir rien dire au comte Panin qui pût lui faire croire qu'il trouverait de Sa part de la contradiction. Son idée vient d'une trop bonne intention et n'a certainement d'autre fondement que le désir d'attirer l'Angleterre dans notre système, pour l'engager à soutenir ce qui s'est fait à l'égard de l'arrangement en Pologne, et de s'entendre même avec Votre Majesté relativement à son commerce avec ce pays-là. D'ailleurs c'est ici, pour ainsi dire, le principe de politique national que, pour avoir un système bien solide et naturel, il faut être dans une alliance aussi étroite avec l'Angleterre pour balancer les puissances maritimes, qu'on l'est avec Votre Majesté pour effectuer la même chose vis-à-vis de celles du continent de l'Europe. Ainsi je n'ai pas voulu heurter les idées du comte Panin, d'autant plus que, s'il croit de pouvoir contribuer à l'avantage de Votre Majesté, et qu'il prend sur lui seul de faire les premières avances auprès de l'Angleterre, Votre Majesté ne sera compromise en rien, et Elle sera toujours la maîtresse d'accéder à ces vues, suivant qu'Elle le jugera convenable à Ses intérêts . . .

On vient de me faire la confidence que, pour donner à l'Impératrice et au Grand-Duc le moyen de choisir eux-mêmes la Princesse destinée à être l'épouse de ce dernier, on a écrit à madame la landgrave de Darmstadt pour l'inviter à venir ici, l'été prochain, avec les trois Princesses ses filles.[2] La lettre doit être partie depuis peu de jours."

Potsdam, 3 février 1773.

L'empressement du comte Panin pour des liaisons plus étroites avec l'Angleterre, qui se manifeste de nouveau, selon votre dépêche du 19 de janvier dernier, ne me surprend point. J'en trouve le motif dans les conjonctures actuelles, et je ne crois pas me tromper en l'attribuant aux desseins que la Russie a formés peut-être contre la Suède. Partant de ce principe, son but dans cette alliance est apparemment de rendre inutiles les efforts que la France voudrait faire pour assister la Suède, en cas de rupture, et de garantir, en même temps, le retour de la flotte russienne de l'Archipel.

Mais il s'en faut bien que j'aie le même intérêt à rechercher l'amitié de la cour britannique. Je n'ai point de flotte à protéger, et

[1] Vergl. Nr. 21662. — [2] Vergl. S. 92. 141.

je n'ai non plus besoin d'en établir une. Le ministère britannique m'a abandonné, à la dernière paix, de la manière la plus indigne, et je puis bien ajouter, la plus infâme, et il ne me reste pas le moindre penchant de contracter de nouvelles liaisons avec une puissance qui m'a dupé une fois, et d'une manière aussi insultante; d'ailleurs l'alliance avec la Russie me suffit, et content d'avoir en elle un allié fidèle sur lequel je puis tabler, je ne vois aucune nécessité de multiplier mes liaisons; enfin, la nature même d'une alliance avec cette couronne me répugne trop pour y donner les mains; elle engage ses alliés dans toutes ses menées et bisbilles, qui, dans plus d'une occasion, ne conviennent en aucune façon à mes intérêts ni à ceux de mes États. Voilà donc des motifs bien puissants et que l'expérience n'a prouvés que trop, qui tous ensemble forment autant d'obstacles à accepter la proposition du comte de Panin pour une alliance avec la cour de Londres; je ne vous les confie cependant que pour votre seule information, et je ne veux pas que vous en fassiez encore usage vis-à-vis de ce ministre. Je veux plutôt attendre qu'il ait bien approfondi cette matière, et lui laisser le temps de bien digérer les propositions qu'il jugera à propos de me faire ensuite. D'ailleurs il lui faudra sûrement plus de temps qu'il ne croit peut-être, pour mener une pareille négociation à sa perfection. L'Angleterre n'est pas si facile qu'il se l'imagine, avec ceux qui recherchent son alliance; elle demandera peut-être des conditions trop onéreuses qui embarrasseront cette négociation, et qui en retarderont la conclusion, si elles ne la font pas échouer tout-à-fait.

Mon affaire avec la ville de Danzig ne sera plus jamais pour moi un motif de changer d'idées vis-à-vis de l'Angleterre. Avec tout autant de confiance que je confierais cette partie de mes intérêts à la Russie, comme à ma bonne amie et alliée fidèle et éprouvée, tout autant de défiance mettrais-je dans la concurrence de l'Angleterre, et vous pouvez être très persuadé que ce n'est pas par caprice, mais par une connaissance trop parfaite des dispositions de cette cour que je me défierai toujours d'elle. D'ailleurs je compte bien de vider seul mes différends avec cette ville, et ce n'est uniquement que par ménagement pour la Russie que je tâche par douceur à lui faire accepter mes propositions.

Au reste, je suis bien aise d'apprendre que le départ du comte d'Orlow[1] a remis le calme à la cour où vous êtes, et qu'au moins pour le présent il n'y a rien à appréhender de l'apparition de cet ancien favori.

Mais ce qui a mis surtout le comble à ma joie, c'est la nouvelle de l'invitation que l'Impératrice a adressée à la landgrave de Darmstadt pour l'engager à venir, l'été prochain, à Pétersbourg avec les Princesses ses trois filles. Cette nouvelle m'ouvre la plus belle perspective sur le projet du mariage du Grand-Duc avec une belle-sœur de mon neveu,

[1] Vergl. S. 226.

le Prince de Prusse, et je suis persuadé que mère et filles trouveront l'approbation de Sa Majesté Impériale. Mais comme cette digne Princesse ne saurait manquer de se trouver bien isolée dans un pays où elle n'a aucune connaissance, et dont les us et les manières lui sont parfaitement inconnues, je vous recommande d'avance de la mettre bien au fait de tout, afin de la prémunir contre tous les pièges que nos adversaires pourraient lui tendre pour faire échouer une pareille union.

Nach dem Concept. Federic.

21747. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 3 février 1773.

Je trouve le comte de Panin bien incommode avec son alliance avec l'Angleterre.[1] Je lui ai déjà fait sentir autrefois combien l'idée seule d'une telle union me répugnait.[2] Que la Russie y trouve son compte, à la bonne heure! mais pour moi, je n'y entrerai sûrement jamais. La manière indécente, je dirais presque infâme, dont l'Angleterre a agi envers moi à la dernière paix, me tiendra constamment éloigné de toute liaison avec elle. Je n'ai donc pu m'empêcher de retracer, dans la dépêche ci-jointe en copie, au comte de Solms[3] tous les motifs de cet éloignement; mais comme il conviendra pourtant d'attendre que le comte de Panin me fasse la proposition formelle de cette alliance, je lui ai enjoint, en même temps, de n'en point faire usage encore vis-à-vis de ce ministre.

D'ailleurs, la nouvelle de l'invitation que l'impératrice de Russie a adressée à la landgrave de Hesse-Darmstadt pour venir avec les trois Princesses ses filles l'été prochain à Pétersbourg,[4] me paraît de fort bon augure pour le prochain mariage du Grand-Duc avec une de ces Princesses, et j'ai tout lieu de présumer que le séjour que le baron d'Asseburg fait actuellement à Darmstadt, est relatif à ce voyage.

Nach der Ausfertigung. Federic.

21748. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 3 février 1773.

Mon très cher Frère. J'espere qu'à présent vous aurez eu le temps de vous reposer de toutes les fêtes fatigantes dont on vient d'assommer M. le Landgrave; il est enfin parti d'ici,[5] dont je rends grâce au Ciel, espérant bien de ne le pas revoir de sitôt. Depuis ce temps, mon

[1] Vergl. S. 238. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 428; XXV, 386. 397; XXVI, 398; XXVII, 471. 479; XXVIII, 503; XXXII, 643. 668. — [3] Vergl. Nr. 21746. — [4] Vergl. S. 238. — [5] Vergl. S. 229.

cher frère, je respire plus à mon aise, et je suis moins détourné de mon ouvrage.

Orlow est parti de Pétersbourg pour Riga;[1] autant qu'on en peut juger, il est entièrement exclu des affaires et même du commandement de l'artillerie.

En attendant, M. le comte Panin a conçu le projet d'une nouvelle alliance qu'il veut former avec l'Angleterre.[2] Vous jugez bien que cela me fait d'autant moins de plaisir qu'on veut me persuader d'y accéder. Le but de ce beau projet est d'accabler la Suède tout à son aise. Vous sentez aussi que cela ne m'est nullement agréable. En attendant, le comte Panin oublie tous les projets qu'il avait formés pour une triple alliance avec l'Autriche et nous;[3] ainsi je ne saurais vous dire ce qui résultera de ces vastes desseins. En attendant, l'Impératrice se dégoûte, de jour en jour, plus de l'ouvrage[4] et paraît vouloir prendre le train de vie de la défunte impératrice Élisabeth. Cela pourra nous paraître indifférent, quand la paix des Turcs et la pacification de la Pologne auront pris leur consistance.

Pour ce qui regarde les Turcs, on me mande de Constantinople qu'ils désirent la paix, mais qu'ils ne peuvent consentir à se voir écrasés, parce[que] les Russes ont de beaucoup rehaussé leurs prétentions.[5] J'espère cependant que le besoin de la paix rendra l'Impératrice plus coulante sur de certains points qui me paraissent des demandes excessives. Dans un mois ou six semaines, mon cher frère, tout cela se développera plus clairement; j'attends donc avec tranquillité ce qui en arrivera, toujours préparé à tirer des évènements le meilleur parti que je pourrai.

La poste de Vienne n'est pas encore arrivée, mais van Swieten doit bientôt être de retour à Berlin.[6] Je suis avec toute la tendresse possible et une estime infinie, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21749. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 3 février 1773.

Je conviens avec vous qu'il n'y aurait rien de plus avantageux pour moi et pour ma maison royale que de profiter des conjonctures actuelles

[1] Vergl. S. 239. — [2] Vergl. S. 238. — [3] Prinz Heinrich hatte, Berlin 2. Februar, geschrieben: „Le penchant de la cour de Vienne à la triple alliance (vergl. S. 226) serait sans doute une sûreté entière pour la tranquillité de vos États.“ — [4] Solms hatte, Petersburg 19. Januar, berichtet: „L'Impératrice fait apercevoir, de plus en plus, la plus forte passion pour son nouveau favori [Wassiltschikow]; nonobstant cela, le départ de l'ancien [Orlow, vergl. S. 239] l'a rendue triste, de mauvaise humeur, et elle a renvoyé pendant trois jours toutes les affaires.“ — [5] Vergl. S. 218. 219. — [6] Vergl. S. 233.

pour enclaver dans mes possessions en Pologne la lisière de l'Obra et celle de la Vistule, depuis Sullitz jusques à Slonsk[1], de la manière que vous venez de le proposer dans le mémoire que vous avez joint à votre rapport d'hier.[2] Mais après y avoir réfléchi plus mûrement, je crains que cette nouvelle prétention ne rencontre de nouvelles difficultés et n'enfante de nouveaux embarras pour m'arranger sur le reste. Il me semble donc que, pour le moment présent, il vaut mieux caler nos voiles et n'insister que sur le vrai sens de notre traité de cession, c'est-à-dire, de se borner à tout le cours de la Netze, jusqu'à l'extrémité du lac de Goplo, avec les deux rives et une lisière de la rive méridionale, et de faire retourner de là nos limites vers Sullitz; ce qui fera à peu près cette étendue où mon conseiller privé de finances de Brenckenhoff a déjà fait planter mes aigles. C'est là, je crois, tout ce que nous pourrons exiger pour le présent, sauf à faire valoir le droit de notre convenance une autre fois, et lorsque les circonstances y seront plus favorables.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

21750. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW.

Potsdam, 3. Februar 1773.

Es würde Mir zwar lieb sein, wenn Ihr die Woywodschaften Lencicz und Rawa, deren Abtretung der russische Generallieutenant von Bibikow inhalts Eures Berichts vom 31. praet. von Euch anverlanget hat, auf einer gütlichen Art beibehalten könntet; wenn indessen gedachter General darauf bestehen sollte, so werdet Ihr demselben hierunter [Euch] zu fügen schon nicht entübriget sein können, Euch indessen der Ausschreibung wegen in andern Woywodschaften noch wohl zu helfen wissen.

Der Schluss betrifft Ankauf von Remontepferden am Don und Abschlüsse von „Salzabsatzcontracten“ durch Ephraim (vergl. S. 234).

Nach dem Concept.

Friderich.

21751. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 3 février 1773.

Votre dépêche du 29 de janvier dernier m'a été bien rendue. La démarche que la cour de Saxe compte de faire à la prochaine diète de Pologne pour obtenir de la part du Roi et de la République la confirmation de l'apanage accordé,[3] par l'entremise de la Russie, aux deux fils aînés de feu le Roi, ne souffrira vraisemblablement aucunes

[1] Vergl. Nr. 21726. — [2] Bericht und Denkschrift liegen nicht vor. — [3] Auf dem Warschauer Reichstag von 1768.

difficultés. Pour moi, je me réglerai entièrement sur ce que les deux cours impériales jugeront à propos de faire relativement à cet objet,[1] et j'agirai là-dessus d'un parfait concert avec elles.

Ce que vous me marquez touchant la dépopulation de la ville de Dresde,[2] ainsi que les autres particularités dont vous faites mention, ne sont certainement que l'effet de la mauvaise administration du gouvernement saxon. Faites donc en sorte, si cela continue, de me procurer autant que vous pourrez, de ceux qui s'expatrient là-bas; la Nouvelle-Marche, de même que mes États électoraux, peuvent fournir des établissements à bien des familles encore. Le plus donc que vous pourrez nous adresser de ces gens-là, ne sera que mieux, et je vous en saurai beaucoup de gré.

Federic.

Nach dem Concept.

21752. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 4 février 1773.

C'est avec bien du plaisir que j'observe encore par votre dépêche du 24 janvier dernier que vous envisagez maintenant les affaires sous leur vrai point de vue. Rien de plus certain que l'inconséquence du duc d'Aiguillon.[3] Ce ministre n'a eu sûrement aucun pressentiment sur ce qui s'est passé l'année dernière, et le roi de Suède s'est fait à peu près les mêmes illusions. Tout annonce cependant un gros orage qui se forme contre la Suède, et qu'il sera d'autant plus difficile de conjurer que l'Angleterre elle-même me paraît assez disposée à le favoriser. Dès que donc toutes les nouvelles combinaisons se développent davantage, vous avez bien raison de dire qu'il ne restera d'autre parti à la France que de se rapprocher de son ancienne alliée, la cour de Vienne, et qu'il s'agira alors de voir si cette dernière voudra lui rendre son amitié ou non. Jusques ici toutes ces affaires sont encore trop compliquées pour y voir bien clair; ce n'est que du jour au lendemain qu'elles se débrouilleront par degré, et la tournure qu'elles prendront, sera l'unique boussole pour nous diriger dans notre jugement sur l'avenir. Tout ce qu'il y a, et c'est une réflexion qui se présentera

[1] Nach Borcke beabsichtigte der sächsische Hof die drei Theilungsmächte um ihre Unterstützung anzugehen. — [2] Borcke gab eine Übersicht über die Bewegung der Bevölkerung von Dresden, die von rund 60000 Köpfen im Jahre 1754 auf 36000 bis 37000 Köpfe im laufenden Jahre zurückgegangen war. — [3] Goltz berichtete: „Malgré la difficulté qu'il y a de calculer avec certitude les démarches d'un ministre aussi peu conséquent que le duc d'Aiguillon l'a été jusqu'à présent, je présume que, si même la cour de Russie pouvait en venir à attaquer la Suède, la France n'osera jamais donner des secours en troupes et en vaisseaux à la dernière, à moins que l'Angleterre ne lui assure de la laisser faire, conduite qui n'est guère à supposer dans le ministère britannique, quelque éloignement qu'il puisse avoir pour toute guerre."

d'elle-même à votre esprit, c'est que du moment qu'une puissance est connue pour ne point vouloir la guerre, on la respecte d'autant moins, dès qu'on s'aperçoit que le dérangement de ses finances la force de rester tranquille.

Au reste, si vous pouvez engager dans mon service des officiers d'une habileté reconnue dans le génie, je suis tout disposé à les agréer, mais quant au désir du sieur de Favras, ancien capitaine de dragons, j'ai tant de braves officiers dans ma cavalerie, ainsi que dans les hussards, que je ne saurais prendre sur moi de leur faire éprouver le moindre passe-droit et d'accepter l'offre de ses services. Vous n'oublierez donc point de l'en remercier poliment.

Federic.

Nach dem Concept.

21753. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 4 février 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 29 de janvier dernier, et comme, suivant son contenu, l'ouverture prochaine de la banque d'Amsterdam[1] doit décider du crédit des négociants de cette ville, de leurs dettes et des espérances que leurs créanciers pourront former pour un remboursement, il faudra attendre cette époque pour en juger avec précision. Mais, en attendant, je ne saurais m'imaginer que le crédit des négociants hollandais se trouvera affecté pour longtemps des faillites qui ont eu lieu dernièrement dans ce pays, et je présume que dans peu tout ce qui vient d'arriver, sera oublié, et qu'on n'y pensera guère davantage.

Pour ce qui regarde la démarche dont vous faites mention, que les puissances étrangères ont faite dans cette rencontre là où vous êtes,[2] je vous avoue que, si je m'étais trouvé dans le cas des cours de Vienne et de Copenhague, je penserais tout comme elles et aurais agi de la même manière qu'elles viennent de faire.

Federic.

Nach dem Concept.

21754. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 4 février 1773.

Je craindrais de passer pour importun, si j'acceptais les offres obligeantes du comte de Dietrichstein pour le transport de mon tableau.[3] L'objet est trop petit pour le porter seulement à la connaissance de

[1] Am 29. Januar. Die Bank war nach den Bankrotten vorübergehend geschlossen worden. — [2] Österreich und Dänemark hatten die Auslieferung der dem Bankhause Clifford übergebenen Gelder gefordert. — [3] Durch eine Sänfte und Maulesel aus dem kaiserlichen Marstall. Vergl. S. 118.

Sa Majesté Impériale, et vous aurez soin de remercier dans les termes les plus polis ce grand-écuyer de son empressement de me rendre ce service.

Edelsheim soll selbst alle Anstalten für den sicheren Transport des Bildes treffen und lediglich um einen Freipass durch österreichisches Gebiet ansuchen.

Au reste, vous avez très bien fait de satisfaire la curiosité du prince de Kaunitz sur l'arrivée du chasseur Sternsdorff. Le prétexte que, selon votre dépêche du 27 de janvier, vous avez pris pour en cacher à ce ministre le vrai sujet,[1] est tout simple et bien naturel, et il aurait été fort mal à propos de lui laisser à ce sujet quelque soupçon, tandis qu'effectivement il n'y a absolument rien qui puisse y donner le moindre lieu.

Quant aux pièces militaires que vous m'offrez dans votre chiffré en allemand,[2] je n'ai aucune envie d'en faire l'acquisition. Je ne demande que l'instruction des généraux, avec les plans, que vous m'avez promise, et pour laquelle je vous ai proprement dépêché le susdit chasseur.[3] Elle fut délivrée aux généraux au printemps de la même année que je rendis visite à l'Empereur à Neustadt,[4] et ma curiosité se borne uniquement à cette seule pièce.

Federic.

Je ne crois pas qu'il convient d'importuner la cour où vous êtes, pour ce tableau, qui n'est qu'une bagatelle dans le fond.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

21755. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 4 février 1773.

Votre dépêche du 27 de janvier dernier m'est bien parvenue. L'idée du roi de Pologne sur l'abolition du *liberum veto*[5] ne doit vous causer aucune peine. Ce Prince ne parviendra jamais à la faire goûter et moins encore à obtenir ce but. Vous pouvez être sûr que ni moi ni les deux cours impériales ni même aucune autre des puissances voisines de ce royaume permettront pareil changement dans sa constitution, et que rien ne pourra jamais nous engager à y donner les mains.

Au reste, comme je viens d'apprendre par mes lettres de Vienne qu'on y a déjà désigné le général[6] qui doit aller résider de la part de

[1] Vergl. Nr. 21674. Edelsheim hatte Sternsdorff als den von ihm erbetenen Begleiter für den Transport des Gemäldes bezeichnet. — [2] Ergänzungen zum „Generals-Reglement vom 7. Mai 1772", Papiere betreffend Eintheilung der Cantons, Aushebung und Zahl der Waffenfähigen, endlich artilleristische Pläne. — [3] Vergl. S. 181. — [4] 1770. — [5] Wie Benoît berichtete, hatte König Stanislaus sowohl Stackelberg wie Reviczky über die Abschaffung oder Beschränkung des liberum veto „sondiren" lassen. — [6] Richecourt.

cette cour à Varsovie pendant la tenue de la Diète, je compte d'y envoyer et de faire partir celui que je destine de mon côté,[1] dès que je saurai que l'autre se sera mis en chemin pour s'y rendre.

Nach dem Concept. Federic.

21756. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 4. Februar, auf den Erlass vom 3.:[2] „A la première lecture . . . j'ai d'abord senti que l'insinuation du comte Panin pour une alliance avec l'Angleterre[3] ne pourrait jamais être de la convenance de Votre Majesté. J'espère que ce ministre se rendra à la solidité des arguments qu'Elle vient de fournir au comte de Solms,[4] et supposé même qu'il fût question par la suite d'une négociation pareille entre la Russie et l'Angleterre, je me flatte, comme Votre Majesté l'observe Elle-même, que cette dernière, à force de difficultés, fera échouer cette négociation, tout comme celle qui a été sur le tapis, il y a sept ans.[5] Il me paraît aussi que cette idée du comte Panin ne se combine pas trop bien avec les vues que ce ministre a manifestées pour une alliance avec la cour de Vienne, puisqu'une négociation avec l'Angleterre mettrait la France dans la nécessité de se jeter, tête baissée, entre les bras de la maison d'Autriche, ce qui à force d'avances pourrait insensiblement mener à de nouveaux engagements avec cette même puissance que la Russie voudrait détacher de l'alliance française."

Potsdam, 5 février 1773.

Vous rencontrez très bien mes idées dans votre rapport d'hier sur l'alliance avec l'Angleterre. Tout ce que vous m'en dites, est parfaitement analogue à ce que j'en ai mandé au comte de Solms. Le comte de Panin lui-même veut auparavant mieux arranger ses idées à ce sujet, et nous n'avons qu'à nous tenir entièrement cois et tranquilles et attendre que nous soyons instruits en détail des propositions ultérieures de ces deux cours. En effet, il me convient à tous égards de ne rien précipiter dans cette occasion, et c'est pourquoi j'ai ordonné expressément au comte de Solms de ne point faire encore le moindre usage de mes observations. Je me flatte même que le comte de Panin aura une peine infinie de se mettre d'accord avec l'Angleterre sur les conditions, et peut-être à force des difficultés de la part de cette dernière cette négociation échouera, avant qu'on me fasse la proposition formelle d'y accéder.

Pour l'alliance avec la cour de Vienne, je ne sais pas trop si le premier empressement que la Russie a manifesté, n'est pas fort ralenti à l'heure qu'il est. Il paraît au moins que la Russie n'est pas contente de l'Autriche, et qu'elle trouve que la cour de Vienne n'agit pas envers elle avec toute la droiture qu'elle a droit d'en attendre; et je ne vous dissimulerai même point qu'il me paraît qu'elle n'a pas tout-à-fait tort

[1] Lentulus. — [2] Vergl. Nr. 21747. — [3] Vergl. S. 238. — [4] Vergl. Nr. 21746. — [5] Gemeint ist das Project der nordischen Allianz, an deren Spitze Russland, Preussen und England stehen sollten (vergl. Bd. XXV, 386. 397).

de soupçonner sa sincérité. Tout cela ne tardera pas à se déchiffrer. Le baron de Swieten, étant, selon les gazettes, déjà de retour à Berlin, me demandera apparemment sans délai une audience, et nous verrons bientôt plus clair dans les vues et dispositions actuelles de sa cour.

En attendant, vous pouvez compter que le premier motif de l'empressement de la Russie pour contracter des liaisons avec l'Angleterre, se rapporte à ses desseins contre la Suède, et qu'elle espère, au moyen de cette alliance, de tenir la France en respect et d'avoir les mains plus libres pour écraser la Suède et ramener cette couronne sous le joug dont la dernière révolution l'a affranchie.

Federic.

Voilà une nouvelle scène qui s'ouvre; mais il me semble que le comte Panin va du jour à la journée, et qu'il y a peu de connexion dans ses projets; pourvu qu'ils soient vastes, cela lui suffit.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

21757. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 février 1773.

Votre dépêche du 22 de janvier dernier m'a été rendue. On ne saurait disconvenir que la situation du roi de Suède dans les conjonctures où ce Prince se trouve, ne soit embarrassante; mais si sa sûreté doit l'engager, d'un côté, à prendre des mesures défensives, il me semble qu'il conviendrait de le faire, de l'autre, d'une manière moins bruyante et sans trop d'éclat, pour éviter d'exciter l'aigreur et la jalousie des puissances voisines. La hauteur dont toutes les actions de ce Prince se trouvent accompagnées, est ce qu'il y a de plus blâmable dans sa conduite, aussi bien que ses résolutions, pour la plupart trop volages, qui, par conséquent, ne sauraient être soutenues avec la moindre fermeté. Il paraît qu'on commence à s'apercevoir en France des suites que la jalousie de la Russie contre la Suède pourrait produire, et comme il y a toute apparence que cette puissance rend le roi de Suède participant des soupçons qu'elle conçoit à ce sujet, il est fort à croire que les précautions de ce Prince pour se mettre sur ses gardes, ainsi que les ordres expédiés en Finlande, dont vous faites mention,[1] ne sont que l'effet des insinuations françaises.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 250.

21758. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 22. Januar: „Il s'est présenté une occasion qui paraît propre au comte Panin d'essayer l'idée qu'il a prise de vouloir intéresser la cour d'Angleterre pour Votre Majesté dans l'affaire de Danzig,[1] et c'est cette cour même qui la fournit." Gunning hat Befehl erhalten, vorzuschlagen, dass Russland und England gemeinsam Vorstellungen in Berlin bei dem König erhöben, „pour l'inviter à s'entendre avec elles deux amiablement sur les moyens de faire cesser les entraves au commerce avant l'ouverture de la navigation prochaine". Panin hat den Grafen Solms von diesen Eröffnungen Gunnings, sowie von seiner vorläufigen zustimmenden Antwort unterrichtet. „Il ose espérer que Votre Majesté ne désapprouvera pas ces démarches, et qu'Elle daignera les considérer comme une marque de son désir sincère de pouvoir contribuer à terminer l'affaire de Danzig à la satisfaction de Votre Majesté. J'ai sondé son intention particulière sur la manière dont il estime que vous puissiez, Sire, faire votre accommodement avec cette ville. Comme il avait appris les propositions que le conseiller privé Reichardt avait faites au magistrat d'admettre un partage des revenus du port,[2] il m'a fait connaître que, selon lui, il désirait que Votre Majesté voudrait plutôt Se désister tout-à-fait de vouloir participer au péage, mais qu'Elle préférât de fonder Ses prétentions uniquement sur la possession du terrain sur lequel ce port est établi, et qu'en qualité de seigneur direct de ce terrain Elle déterminât le prix de la redevance pour l'usage que la ville en fait, d'une manière à concilier Son intérêt avec l'équité et avec cette grandeur d'âme qui distinguait jusqu'ici toutes Ses actions . . .

L'ultimatum de cette cour pour la paix avec la Porte a été envoyé hier au sieur Obreskow. Il ajoute peu aux conditions sur lesquelles on a déjà permis à ce plénipotentiaire de se relâcher, et qui ont été mises sous les yeux de Votre Majesté à la suite de mon rapport du 13 octobre de l'année passée.[3] On l'autorise d'ajouter encore aux Turcs l'offre de bâtir un fort sur une langue de terre où est située la ville de Taman dans le pays de Kuban vis-à-vis de Kertsch, pour les faire désister de la prétention de vouloir avoir des places en Crimée, et de consentir aussi à leur abandonner toutes les villes de la Bessarabie, qui sont Ismaïl, Kilia et Akerman. On ne croit pas de pouvoir faire davantage, à moins de se donner un démenti formel par rapport à la protection accordée aux Tartares, à la face de l'Europe, et pour soutenir la prétention de la liberté de la navigation dans la Mer Noire et celle d'Azow; et comme les Turcs sont d'accord sur tous ces articles, et que cela ne s'accroche qu'à la possession des villes en Crimée, on espère de terminer l'affaire par cette dernière concession."

Potsdam, 6 février 1773.

Je ne conteste pas tout le mérite aux motifs que, selon votre dépêche du 22 de janvier, le comte de Panin vous a allégués pour appuyer ses instances sur un accommodement avec la ville de Danzig; il s'en faut bien qu'ils suffisent pour me faire renoncer à mes droits sur ce port. J'ai fait mettre ces derniers, depuis peu, dans un si grand jour par les preuves et défense de mes droits, tant sur ce port même que sur le péage de la Vistule,[4] dont vous aurez à l'heure qu'il est, déjà reçu quelques exemplaires, que tout le monde impartial les trouvera au-dessus de toute contestation et sans réplique.

[1] Vergl. S. 238. — [2] Vergl. S. 175. 187. — [3] Vergl. Bd. XXXII, 604. 605. — [4] Vergl. Nr. 21673.

D'ailleurs je ne saurais m'empêcher de vous rappeler ici une autre considération, que je vous ai déjà suggérée ci-devant, et qui ne prouve pas moins la justice de ma demande. Il est constant et avéré que le magistrat de Danzig a été obligé jusques au temps que j'ai fait valoir mes droits sur la Pomérellie, de payer au roi de Pologne la moitié des revenus de ce port; or, après avoir succédé dans les droits de Sa Majesté Polonaise, quant à la Pomérellie, je ne vois aucune raison légitime qui dût m'exclure de ceux dont ce Prince a joui également sur ce port, qui appartient incontestablement à ce territoire. L'on devrait bien plutôt me savoir gré que, nonobstant tous ces titres, je suis disposé cependant, non par obligation, mais par un pur effet de ma générosité et de mon amour pour la tranquillité, de ne point insister sur mes droits selon toute la rigueur, mais d'entrer plutôt dans une composition amiable avec la ville à ce sujet. Si donc, ainsi que je l'ai fait, j'offre à cette ville une certaine portion des droits de ce péage, et que, pour la percevoir, je veux même admettre un de ses commis à mon bureau de péage,[1] il me semble que c'est tout ce qu'on peut raisonnablement prétendre de ma part, et que, sans négliger entièrement mes titres, je ne saurais jamais aller plus loin et me désister, selon l'idée du comte de Panin, de toute participation à ce péage.

Enfin, pour faire d'autant mieux sentir à ce ministre la justice et l'équité de ma fermeté à cet égard, mettez-lui devant les yeux la différence immense qui se trouve, tant pour l'étendue et la population que pour la fertilité du sol et la richesse des revenus, entre ma portion et celle des Autrichiens. Il n'y a en effet aucune comparaison à faire entre elles à ces différents égards, et le seul moyen qui me reste pour y mettre au moins quelque proportion, c'est bien les péages tant à Fordon qu'à Danzig.

Quant à la contradiction et la jalousie de l'Angleterre, elle ne m'embarrasse en aucune façon. Si je n'ai qu'à faire à cette puissance, et que la Russie me laisse faire, je la mettrai bientôt à la raison; je n'ai qu'à lui opposer une certaine fermeté, et son ardeur de plaider la cause de la ville de Danzig, se ralentira bientôt.

Mais vous pouvez compter que c'est la France qui a attisé ce feu, et qui a animé les Anglais à faire ce vacarme, dans l'unique vue de me brouiller avec la cour où vous êtes, ou d'exciter au moins quelque refroidissement entre nos deux cours. Cependant je n'en appréhende rien et, me reposant sur la justice de ma cause, je ne crains point que l'esprit malin de la France pourra se glorifier du moindre succès de ce piège.

Tout ce qu'il y a et que je vous déclare tout nettement, c'est que je n'admettrai jamais de ma vie la médiation de l'Angleterre dans cette affaire. Ma résolution est prise, à cet égard, non à la légère, mais

[1] Vergl. S. 187.

après y avoir mûrement réfléchi. L'expérience que j'ai faite des dispositions de cette cour à mon égard, me le défend, et je m'en départirai d'autant moins qu'elle a tout aussi peu de raison de se mêler de ma portion en Pologne que de celle des deux autres cours; de sorte que vous ferez tout votre possible pour faire revenir le comte de Panin des idées qu'il paraît avoir conçues à cet égard, et lui faire adopter les miennes. Je ne veux absolument point de médiation anglaise; tenez-le-vous pour dit, et compassez-y toutes vos démarches. Ma résolution est ferme, et rien au monde ne sera capable de me la faire changer.

Au reste, selon mes lettres de Suède du 22 de janvier,[1] on commence à insinuer sous main que c'est [la Russie] qui a excité le Danemark à faire des démonstrations guerrières, et l'on vient d'expédier des ordres dans la Finlande de préparer sans délai une grande provision de biscuit pour les troupes et de les passer en revue; ce qui, à la vérité, ne se fera que par compagnies, et non par régiments. Le comte Ostermann convient que ce ne sont que les effets de la crainte de la Suède d'être attaquée elle-même, au printemps prochain, et que ses forces ne sauraient suffire contre un voisin si redoutable; il convient de l'embarras où se trouve ce royaume par rapport aux premiers besoins de la vie, ainsi qu'aux finances; embarras qui est si grand que l'on n'a pu jusqu'à présent rien déterminer sur un plan d'économie de l'État. Toutefois il craint que la France et l'Espagne, qui paraissent réunies, se flattant de retarder ultérieurement la paix avec la Porte, ne parviennent à engager la Suède d'inquiéter sa cour, avant que celle-ci puisse se défaire de l'ennemi qu'elle a sur les bras; quelque peu vraisemblable qu'il soit qu'on puisse s'aveugler ici jusqu'à un tel point. Ce qui augmente les appréhensions du comte Ostermann, ce sont les nouvelles que plusieurs ministres reçoivent de Pétersbourg des efforts de la France d'y effectuer une révolution, tandis que son plénipotentiaire à Copenhague[2] n'est pas moins actif pour détacher le Danemark de ses anciennes liaisons. Toutes les vues de la cour de Versailles semblent en effet n'aboutir qu'au dessein de rompre, d'une façon ou de l'autre, l'union entre les puissances du Nord, dont elle craint le mécontentement à l'égard de la Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

21759. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 février 1773.

Le baron de Swieten sera satisfait, et vous n'avez qu'à l'en prévenir, en réponse à sa lettre ci-jointe de retour.[3] Je souhaite seulement que

[1] Vergl. Nr. 21757. — [2] Marquis Blosset. — [3] In dem von Finckenstein seinem Berichte, Berlin 5. Februar, beigelegten Schreiben vom 4. bat Swieten den Minister,

sa santé lui permette bientôt de sortir, et s'il est mieux la semaine prochaine, je ne tarderai point de fixer un jour pour lui accorder l'audience qu'il me demande. En attendant faites-lui mon compliment sur son heureux retour, et dites-lui que je serai bien charmé de le voir parfaitement rétabli.

Au reste, la pente du comte de Panin à la médiation anglaise dans mon affaire avec la ville de Danzig[1] me déplaît souverainement; je ne l'admettrai cependant jamais, et je ne sais quel malin esprit lui a suggéré cette idée. La copie ci-jointe de mes ordres d'aujourd'hui au comte de Solms[2] vous apprendra comment je l'ai accueillie. Ma résolution est ferme là-dessus, et je n'en démordrai sûrement point.

Nach der Ausfertigung. Federic.

21760. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 7. Februar 1773.

Nach denen Umständen, welche Ihr Mir in Eurem Bericht vom 4. Januarii anzeiget, ist es wohl gar keinem weiterem Zweifel unterworfen, dass Oesterreich die Hände im Spiel hat und unter der Hand das Friedensgeschäfte eher zu verhindern als zu befördern suchet.[3] Ich bin sogar versichert, dass dasselbe sehnlich wünschet, dass der Congress zu Bukarest eben das Schicksal als der zu Fokschani haben und abgebrochen werden möge, damit es sodann mit Russland gemeinschaftliche Sache machen und denen Türken auf den Hals fallen könne.

Nach Meinen letzten Briefen aus Petersburg hat Russland dem von Obreskow sein Ultimatum zugefertiget,[4] welches aber wenig von den vorigen abweichet und in Ansehung der von Euch benannten Städte, sowie der freien Handlung auf dem Schwarzen Meer gar keine Abänderung enthält. Wie sich nun alles dieses entwickeln wird, werden wir bald erfahren. Nimmt die Pforte dieses Ultimatum nicht an, so ist nichts gewissers, als dass der Krieg von neuem losgehet, und Ich sehe gar wohl ein, dass Ihr alsdann bei dieser ganzen Sache nichts weiter thun könnet. Dessen ohnerachtet aber werdet Ihr fortfahren,

ihm nach seiner Wiederherstellung von einer Verletzung über dem Auge, die ihn für einige Tage ans Haus fesselte, eine Audienz bei dem König zu verschaffen, „comme je suis chargé de rendre compte au Roi de la dernière expédition que nous avons faite pour la Russie“ (vergl. S. 213).

[1] Vergl. S. 248. — [2] Vergl. Nr. 21758. — [3] Vergl. Nr. 21761. Zegelin berichtete, dass Thugut seine Aufforderung, durch gemeinsame Schritte die Pforte zur Annahme der russischen Friedensbedingungen zu bestimmen, unter „allerhand Ausflüchten“ abgelehnt und sich endlich nur bereit erklärt habe, nach Ankunft der nächsten Post aus Wien der Pforte sagen zu lassen, „wie sein Hof sehr gerne sehe, wann sie ihren Frieden mit Russland machte“. Zegelin vermuthete daher, „dass der wiener Hof gewisse interessirte Absichten habe, um dieses Friedensgeschäfte eher zu verhindern, unter der Hand, als zu befördern“. — [4] Vergl. S. 248.

Mich von allem, was vorgehet, umständlich zu benachrichtigen, damit Ich daraus beurtheilen könne, worauf endlich alles dies hinauslaufen dürfte.

Was Mich dabei am allermeisten wundert, ist, dass Frankreich ohnerachtet alles, was bisher vorgegangen, dennoch nach wie vor seinen Credit bei der Pforte erhält. Dies ist für Mich ein wahres Räthsel, welches Ich nicht auflösen kann.

Friderich.

Nach dem Concept.

21761. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 février 1773.

Immédiatement après le départ de mes ordres d'hier,[1] j'ai reçu mes dépêches de Constantinople du 4 de janvier dernier.[2] Bien que mon major de Zegelin ait déjà informé le sieur Obreskow de tout ce qu'elles contiennent d'essentiel, et que celui-ci n'aura pas manqué d'en rendre compte à sa cour, je crois cependant faire plaisir au comte de Panin de les lui communiquer *in extenso*, et c'est pour cet effet que je vous en adresse ci-joint une copie fidèle et exacte.

Selon ces nouvelles, il s'en faut bien que la négociation de la paix soit aussi près de sa conclusion que, selon votre dépêche du 22 de janvier, on s'en flatte à la cour où vous êtes.[3] La cession de Jenikala et de Kertsch, ainsi que le commerce sur la Mer Noire, forme toujours le plus grand obstacle à avancer cette négociation; la Porte n'y veut absolument point condescendre, et il est bien à appréhender que le congrès de Bucharest n'ait bientôt le même sort que celui de Fokschani. Reste donc à savoir quel parti la Russie prendra dans ce cas, et tout dépendra de la résolution qu'elle jugera la plus convenable.

Vous savez déjà ce que je pense de son projet de dévaster la Moldavie et la Valachie, et de se soutenir avec un corps de 20000 hommes dans la Crimée;[4] autant que j'en puis juger cependant, il lui reste encore deux autres partis à choisir. L'un, c'est de passer le Danube avec toutes ses forces, pour serrer l'armée ottomane de plus près et la repousser encore plus loin. Ce plan cependant pourrait être sujet à quelques difficultés dans son exécution, et elle préférera peut-être de faire cause commune avec la cour de Vienne et d'agir conjointement contre la Porte.

Quel que soit toutefois le parti qu'elle prenne, la rupture de sa négociation de paix rendra la pacification de la Pologne infiniment plus difficile qu'elle n'a été jusques ici. L'espérance, toute vaine qu'elle puisse être, de se voir, à la fin, assistés par la Porte, raidira extrême-

[1] Nr. 21758. — [2] Vergl. Nr. 21760. — [3] Vergl. S. 248. — [4] Vergl. S. 205 und 212.

ment les esprits des Polonais et les rendra bien moins traitables et disposés à mettre fin aux troubles de leur patrie; et comme vous n'ignorez point combien il m'importe pour mes nouvelles acquisitions dans ce royaume d'y voir la tranquillité rétablie, vous n'oublierez pas de me dire préalablement votre sentiment sur tout ce que je viens de vous exposer.

Au reste, la copie ci-jointe vous apprendra la demande d'un baron d'Igelstrohm.[1] Ayant eu occasion de faire sa connaissance, je lui ai trouvé beaucoup de mérite, et je serais bien aise, si mon intercession pourrait lui être de quelque utilité pour lui faire obtenir la place de président qu'il sollicite. J'abandonne à votre jugement de faire à cet égard ce que vous jugerez le plus convenable.

Federic.

Nach dem Concept.

21762. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 7 février 1773.

Vous jugez très bien, dans votre dépêche du 30 de janvier, que la cour où vous êtes, verra sans peine la prolongation des troubles entre la Russie et la Porte. L'indifférence du sieur Thugut pour le progrès de la négociation de paix[2] ajoute une nouvelle preuve à celles qui en existent déjà, et toute cette conduite se rapporte apparemment au projet de l'Empereur contre les Turcs qui vous est déjà suffisamment connu. Cependant il me semble qu'on ne peut pas encore en porter un jugement bien décisif. Toute affaire a ses différentes faces, qui présentent différents partis à prendre, sans qu'on puisse déterminer d'avance celui qu'on choisira. Il faudra donc voir auparavant quelles mesures la Russie jugera à propos d'opposer à l'opiniâtreté ottomane de se prêter à ses conditions, et de la rendre plus traitable.

En attendant ce n'est que le roi de Suède seul qui pourra profiter de la continuation de la guerre, et il y a apparence qu'aussi longtemps que la Russie sera occupée contre les Turcs, ce Prince n'aura rien à appréhender de sa part.

Le baron de Swieten est de retour à Berlin depuis quelques jours. Un accident à l'œil l'a obligé jusques ici de garder la chambre; cependant cela va déjà mieux, et je compte de le voir ici dans peu de jours.[3]

Ein Erlass an Zegelin (Nr. 21760) wird übersandt.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Baron Igelstrohm bat, „Meyershoff proche de Dorpat“ 14. Januar, seine Bewerbung um die Stelle des Präsidenten im ersten livländischen Consistorium bei Katharina II. zu unterstützen. — [2] Zegelin hatte, Konstantinopel 4. Januar, berichtet, dass Thugut „beständig in derselben Passivité“ verbliebe, „so er bereits zu Fokschani angenommen“ (vergl. Bd. XXXII, 507. 524). — [3] Vergl. Nr. 21759.

21763. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 février 1773.

Les nouvelles de Constantinople du 4 de janvier dernier au sujet de la paix[1] ne sont guère favorables à l'attente où, selon la dépêche du comte de Solms en date du 22, la Russie paraît être de l'ultimatum qu'elle a envoyé au sieur Obreskow.[2] Les gens de loi, ce corps si redoutable dans le ministère ottoman, s'opposant toujours à deux conditions essentielles de la Russie, il y a tout à appréhender pour le congrès de Bucharest. Il se rompra comme celui de Fokschani, la guerre recommencera de plus belle, et ce qu'il y a de plus fâcheux en tout ceci, c'est que, ce congrès une fois rompu, les Polonais se raidiront plus que jamais contre la pacification de leur patrie et la cession formelle de nos acquisitions. Tout cela me déplaît infiniment et formera sûrement un nouveau chaos difficile à débrouiller. Mais cette crise ne saurait tarder à se développer, et je compte d'en apprendre bientôt le dénoûment. En attendant, je vous fais tenir ci-joint pour votre information et direction les copies de mes ordres d'aujourd'hui tant au major de Zegelin qu'au comte de Solms et au baron d'Edelsheim.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

21764. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 février 1773.

Un certain officier nommé de Planta,[4] passant par Varsovie pour s'acquitter ailleurs d'une commission secrète dont il est chargé, vous fera tenir la présente lettre. Je suis bien aise de vous prévenir par elle à son égard que, pour d'autant mieux réussir dans l'exécution de sa commission, son dessein est de se procurer, s'il serait possible, des recommandations pour Danzig de la part de quelques Polonais à ceux de leurs compatriotes qui pourraient s'y trouver. Pour en obtenir avec plus de facilité et écarter tout ombrage, il compte de se qualifier d'officier français engagé actuellement encore au service de cette puissance. Mais il ne s'arrêtera que le moins qu'il pourra là où vous êtes, et tout autant seulement qu'il lui faudra pour remplir les vues ci-dessus énoncées. S'il pouvait cependant être muni de lettres de recommandation de la part de quelques Confédérés qui se trouvent peut-être à Varsovie, pour d'autres Confédérés qui s'arrêtent présentement à Danzig, cela n'en serait que mieux et me ferait plaisir. Je vous marque ceci pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 21760. — [2] Vergl. S. 248. — [3] Vergl. Nr. 21760. 21761. 21762. — [4] Planta, ein schweizerischer Officier, der 1768 den Charakter als preussischer Major erhalten hatte (vergl. Bd. XXVII, 562), war in geheimer Sendung nach Danzig bestimmt (vergl. S. 136. Anm. 5).

21765. AN DEN WOYWODEN VON MASOVIEN MOSTOWSKI.

Potsdam, 7. Februar 1773.

Extract für die Cabinetsvorträge: Mostowski, „welcher Güter in Preussen besitzet und wegen seiner polnischen Sénateurwürde sich nach Warschau auf den Reichstag zu begeben, die Intimation erhalten hat, aber wegen kränklicher Umstände die Reise dahin nicht antreten kann“, bittet um Weisung an Benoît, bei Stackelberg „sich zu seinem Faveur zu verwenden, damit ihm sein Aussenbleiben in Ansehung seiner in Polen gelegenen Güter nicht präjudiciren möge“.

Ich kann ihn davon nicht dispensiren, er muss zum Reichstag hingehen, sich von keinen Conföderationen mehr meliren und sich bloss am Könige halten und attachiren, sonst kann es, wie Ich ihm schon geschrieben,[1] ohnmöglich gut vor ihn ablaufen.

Nach der Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort auf dem „Extract“.

21766. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 février 1773.

J'ai reçu vos deux dépêches du 26 et du 29 de janvier dernier, et comme dans l'affaire de Danzig il ne s'agit que de mettre la propriété du territoire du port dans tout son jour, je me réfère à la déduction qui vous a été adressée,[2] pour la mettre au-dessus de toute contestation. Ce ne sont apparemment que les vents contraires qui sont cause qu'elle ne vous est pas encore parvenue, et j'espère qu'elle se trouvera déja, à l'heure qu'il est, entre vos mains; de sorte que vous n'avez qu'à en faire l'usage qui vous a été prescrit. Après cela, il vous sera fort aisé de faire comprendre aux Anglais que, n'ayant point augmenté le péage de ce port, il revient toujours au même et doit leur être indifférent que ce soit moi ou la ville de Danzig qui le perçoive.

Mais soit ignorance ou jalousie, la façon de penser du ministère britannique, tant sur ce sujet[3] que sur bien d'autres, fait pitié; tant est-elle[4] déchue de son ancienne dignité. Pour vous en convaincre, je ne veux vous alléguer qu'un seul trait tout nouveau de sa politique. Dans le temps même que cette cour recherche mon alliance,[5] elle a chargé son ministre à Pétersbourg de se plaindre hautement des entraves que mon occupation du port susmentionné mettait à son commerce, et de faire tous ses efforts pour engager la Russie à s'entendre avec elle sur les moyens de les faire cesser, et à me faire des représentations communes par leurs ministres respectifs à ma cour. Et cependant elle

[1] Bereits am 19. Januar hatte der König auf dem „für die Cabinetsvorträge“ angefertigten „Extract“ aus der Anfrage Mostowskis, wie er sich verhalten solle, eigenhändig verfügt: „Nach dem Reichstag gehen.“ — [2] Am 23. Januar, vergl. S. 181. — [3] Maltzan berichtete, London 26. Januar: „Votre Majesté ne peut ... Se former une idée de l'ignorance de ces gens-ci et combien peu ils sont informés de ce qui se passe, ce qui est la vraie cause de leur indécision dans les affaires.“ — [4] L'Angleterre. — [5] Vergl. S. 180.

y a fait déclarer, en même temps, qu'elle n'avait rien à objecter contre tout ce qui regardait l'arrangement des trois cours pour la Pologne,[1] tout comme si ce port, qui est incontestablement sur le territoire de la portion qui m'a été adjugée, n'appartenait pas, par cela même, à cet arrangement. Je vous avoue qu'il y a bien de la singularité dans une pareille conduite, et plus j'ai occasion de l'observer, et plus me fournit-elle des motifs d'échauffer ma bile.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 767. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 février[2] 1773.

Mes dernières lettres de Londres[3] me fournissent encore une observation à faire sur les insinuations que, selon votre dépêche du 22 de janvier, l'Angleterre a fait faire à la cour où vous êtes, contre mon péage sur la Vistule.[4] Elles portent en autant de termes qu'on ne saurait se faire une idée de l'ignorance du ministère britannique tant sur cette affaire que sur toutes les autres; qu'il ne savait rien de ce qui se passe au dehors, et que c'était-là la principale raison de son indécision et de ces vacillations continuelles qu'on remarquait dans sa conduite. Jugez donc vous-même du peu d'attention que ses insinuations méritent et combien peu de fond il y a à faire. La Russie en a peut-être une idée plus avantageuse, mais je me flatte qu'en approfondissant mieux sa façon de penser, elle en rabattra beaucoup. Pour ce qui regarde mon affaire avec la ville de Danzig en particulier, ce ministère n'agit sûrement que par l'impulsion du résident britannique dans cette ville. C'est un homme de profession mercantile lui-même,[5] qui ne respire que son intérêt personnel, sans considérer que, dans le fond, il revient au même que ce soit moi ou la ville qui fasse percevoir les droits de péage, pourvu que les impôts, ainsi que cela se fait, n'aillent point en augmentant. Il en est de ces droits comme d'un négoce de vin ou d'autres marchandises; que je prenne mon vin en Espagne ou ailleurs, s'il est du même prix et de la même qualité, il est indifférent à qui je le paie, et il n'y a que le haut prix que l'on y voudra mettre, qui me donne un sujet légitime de me plaindre. Je vous abandonne cette comparaison toute simple qu'elle est, pour en faire l'usage le plus convenable dans vos entretiens avec le comte de Panin.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Bericht von Solms, Petersburg 22. Januar. Vergl. S. 248. — [2] In der Ausfertigung vom 7. Februar datirt. — [3] Vergl. Nr. 21 766. — [4] Vergl. S. 248. — [5] Vergl. S. 217.

21768. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 9[1] février 1773.

Mon cher Frère. J'espère de tout mon cœur que votre fièvre, mon cher frère, n'y a point de mauvaises suites, et que ce ne soit qu'un effet ordinaire de l'intempérie de la saison.

Pour les affaires en Russie, elles sont telles que j'ai eu le plaisir de vous les marquer.[2] On m'écrit aujourd'hui de Constantinople que, si l'impératrice de Russie n'adoucit pas ses prétentions, que je puis regarder le congrès comme rompu.[3] Je le regarde donc d'avance comme tel, et cet accident produira encore un nouvel arrangement de choses. L'Empereur poussera vivement pour que son projet favori s'exécute. La Russie sera peut-être dans la nécessité de s'y prêter, et alors, mon cher frère, quelle foule de nouvelles combinaisons ne naîtront pas de cette nouvelle entreprise!

En attendant, je suis toujours à couteau tiré vis-à-vis de Sa Majesté Britannique. Ni lui ni son ministère n'ont le sens commun,[4] et de pareils fous en nombre gouvernent l'Europe, et il faut s'escrimer avec eux, et tout cela s'appelle de la politique. Oh! quel chien de métier! Heureux qui vit ignoré et éloigné des affaires! il peut goûter le bonheur; car sais-je bien à coup sûr que la politique ne rendra personne heureux. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous priant de me croire avec autant d'estime que de tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21769. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 février 1773.

Quoique les nouvelles que le magistrat de Danzig se glorifie avoir reçues d'un concert adopté par les puissances maritimes pour la protection du commerce de leur ville, souffrent, selon votre dépêche du 2 de ce mois, une très grande modification,[5] toujours convenez-vous que l'on encourage sous main là où vous êtes, ce magistrat à persévérer dans son obstination pour ne se prêter à aucun accommodement avec moi. Cette conduite seule est révoltante et ne se ressent de la moindre amitié. Je m'attendais cependant devoir en trouver, dans cette occasion,

[1] Corrigirt aus „8“. — [2] Vergl. Nr. 21748. — [3] Vergl. Nr. 21760. — [4] Vergl. Nr. 21766. — [5] Thulemeier berichtete: „Les représentations faites au prince d'Orange par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, conjointement avec les députés des États-Généraux, n'ont jamais existé; le tout se réduit à une députation des négociants des Provinces Unies, intéressés à ce commerce.“ Vergl. S. 209.

parmi les Hollandais, mais ne rencontrant que de la mauvaise volonté de leur part, vous aurez soin de leur faire remarquer mon étonnement là-dessus et ne leur dissimulerez point que de pareils procédés ne pouvaient manquer de me refroidir à leur égard. Que tout cela cependant ne me retiendrait aucunement à poursuivre mon chemin dans mes prétentions contre la ville de Danzig et à ne m'embarrasser en rien des obstacles qu'ils penseraient vouloir y apporter.

Nach dem Concept. Federic.

21770. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 28. Januar: „Voici ce qui vient de parvenir à ma connaissance. Dans le dernier Conseil tenu à Versailles le maréchal de Soubise a vivement soutenu que, si jamais il était de l'intérêt de la France de soutenir la Suède, ce serait dans le moment présent, au cas que la dernière fût attaquée par la Russie. Le duc d'Aiguillon, quoique peu ami du maréchal, a appuyé ce sentiment, observant cependant que, vu le faible intérêt que la cour de Vienne paraissait prendre depuis quelque temps à la France, il croyait nécessaire de la faire [s']expliquer sur ses sentiments vis-à-vis de la cour de France, avant de rien déterminer ultérieurement. Le Roi a fort goûté cette idée. Ce Prince se flatte toujours que l'Impératrice-Reine reviendra à cette même intimité qui liait ci-devant les deux cours. Il a même ajouté que l'Empereur avait été enchanté par Votre Majesté, mais qu'il en reviendrait peut-être. Enfin, il a été décidé qu'on ferait cette démarche préliminaire auprès de l'Autriche. J'ai lieu de croire qu'elle se fera directement par le prince Louis de Rohan, et non par le canal du comte de Mercy.

Le ministre de la guerre[1] qui a assisté aussi à ce Conseil, où d'ailleurs il ne siège pas par état, a dit combien il serait à désirer que la France ne fût pas entraînée dans une guerre dans le moment où on venait de faire des changements dans la constitution militaire du royaume; à quoi le duc d'Aiguillon a répondu qu'il croyait pouvoir assurer que ce qui venait d'être résolu dans le Conseil, n'occasionnerait pas de guerre à la France. Sans pouvoir fixer exactement le secours que la France se proposerait de donner à la Suède, au cas qu'elle fût attaquée par la Russie, j'ai lieu de l'estimer à 8 vaisseaux et quelques frégates, montées de 5 à 6000 hommes. La nouvelle d'un camp russe entre Wiborg et Pétersbourg fait grande sensation sur le duc d'Aiguillon, ainsi que le rappel de plusieurs divisions qui ont servi en Pologne."

Potsdam, 9 février 1773.

Vous sentirez bien vous-même combien j'ai lieu d'être satisfait de votre dernière dépêche du 28 de janvier. Elle est dans le même esprit que quelques-unes de vos précédentes, et il est tout naturel que je sois bien aise d'être informé à temps des projets et des intrigues de la cour où vous êtes, pour épier les occasions de les contrecarrer. Comme vous êtes maintenant dans un si bon chemin, je me flatte aussi que vous ne négligerez rien pour vous mettre au fait de la réponse que la cour de Vienne fera à celle de Versailles sur l'explication que celle-ci lui a demandée de ses sentiments actuels envers elle.

[1] Marquis Monteynard.

En attendant il paraît que la France prend à tâche de brouiller partout les affaires, et que le grand pivot de sa politique actuelle est: Divisez et régnez! Je vous dirai même en confidence que tous les avis qui me viennent du congrès de Bucharest, me font appréhender que cette négociation est tout autant que rompue,[1] et que c'est encore aux intrigues de la France qu'il faut l'attribuer.

Quoi qu'il en soit et quoique je sois persuadé qu'elle tentera partout l'impossible pour faire réussir ses projets et traverser surtout nos arrangements en Pologne, il y a pourtant toute apparence qu'elle aura bien de la peine à réussir et à surmonter tous les obstacles qui s'opposent à ses vues.

Federic.

Nach dem Concept.

21771. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 février 1773.

Vous sentirez bien vous-même, et je suis bien aise de vous le confirmer que ce n'est qu'avec plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 26 de janvier, l'effet qu'a produit la réserve du magistrat de Danzig de s'ouvrir confidemment à la Russie sur mes propositions.[2] C'est toujours un point de plus gagné, et j'ai tout lieu de me flatter que le comte de Panin, ainsi que le sieur de Saldern, en y réfléchissant plus mûrement, reviendront également de l'idée qu'ils ont imaginée, pour vider ce différend à l'amiable. En effet, lorsqu'ils y penseront bien, ils seront obligés de convenir qu'abandonner à la ville l'administration, le revenu et l'entretien du port, ainsi que des commis, contre une somme annuelle que le magistrat me paierait,[3] serait agir ouvertement contre mes droits territoriaux et de propriété, en vertu desquels je me suis mis en possession de ce port, et qu'aucun juge impartial ne me saurait contester. Cet argument est trop fort et trop évident pour ne pas en attendre le meilleur effet auprès des ministres aussi éclairés et justes que le sont le comte de Panin et le sieur de Saldern, et je suis persuadé que, si vous le leur proposez dans son vrai jour, ils sentiront

[1] Vergl. S. 251. — [2] Solms berichtete, der Danziger Magistrat habe die Forderungen des Königs für übermässig erklärt, aber abgelehnt, sie dem russischen Residenten mitzutheilen: „Cette réserve du magistrat n'a pas servi à prévenir la cour de Russie en sa faveur. On le regarde imbu des maximes polonaises qui ne tendent qu'à chercher des moyens pour traîner les choses en longueur, afin de les embrouiller davantage, dans l'espérance que le hasard présentera quelque expédient pour sortir d'affaire.“ — [3] Vergl. S. 248. Solms fügte in seinem obigen Bericht vom 26. Januar hinzu: „C'est-là l'idée du comte Panin, ainsi que du sieur de Saldern. Le dernier surtout m'assiste fidèlement à mettre l'affaire dans un jour avantageux pour Votre Majesté.“

qu'il est sans réplique, et qu'ils s'y rendront, sans insister davantage sur leur idée primitive.

Quant aux nouvelles de la négociation de paix à Bucharest,[1] elles me font une peine infinie. Elles l'emportent encore sur celles que j'ai reçues immédiatement de Constantinople, et que je vous ai communiquées à la suite de mes ordres du 7,[2] et elles font regarder presque cette négociation comme déjà rompue. Je le crains au moins, et ce n'est sûrement qu'aux intrigues de la France qu'il faudra attribuer l'opiniâtreté du plénipotentiaire ottoman.

En attendant je m'acquitterai le mieux que je pourrai, de la commission que le comte Panin me confie. Quoique je ne sois pas en correspondance directe avec l'Empereur, ce ministre peut être très assuré que je ferai passer à Sa Majesté Impériale l'exhortation qu'il désire, pour donner des ordres plus précis au sieur Thugut et l'engager à interposer avec plus de chaleur les bons offices de sa cour auprès de la Porte.[3] Tout ce que je crains, et non sans fondement, c'est que ce remède n'arrive trop tard, et que le congrès ne soit déjà rompu à l'heure qu'il est.

S'il l'est effectivement, rappelez-vous le projet de la cour de Vienne, que je vous ai déjà confié, lorsque, l'année passée, j'étais en Silésie,[4] et que je vous ai confirmé depuis à plusieurs reprises. C'est que cette cour a grande envie de faire des conquêtes sur la Porte du côté de la Hongrie et de faire, pour cet effet, cause commune avec la Russie contre les Turcs. Si donc la négociation se rompt effectivement, tenez-le-vous pour dit que la cour de Vienne fera tous ses efforts pour revenir à ce projet, qui tient infiniment à cœur à l'Empereur; de sorte que vous redoublerez votre attention pour m'informer incessamment de tout ce que cette cour pourrait faire insinuer à la cour où vous êtes, soit pour l'exécution de ce projet, soit pour y préparer les voies. Il m'importe trop d'en être informé à temps, et je m'attends de votre zèle que vous veillerez, dans cette occasion surtout, avec tout le soin imaginable à mes intérêts.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est que notre négociation en Pologne se ressentira infiniment de la rupture du congrès, et que nous rencontrerons bien plus de difficultés dans nos arrangements que si la paix avec la Porte s'acheminait à sa conclusion, et je ne connais même

[1] Solms berichtete: „Le reis-effendi, après avoir consenti généralement à l'indépendance des Tartares, à la navigation dans la Mer Noire et à la cession de Kertsch et de Jenikala, pourvu qu'en compensation de ce dernier article on donnât aux Turcs un endroit dans le voisinage de la Crimée, pour y bâtir une forteresse, s'est rétracté ensuite, lorsqu'on a voulu dresser les articles en conséquence de ces préliminaires, sur tout ce qu'il avait promis, et a insisté absolument sur la retradition des places principales dans l'intérieur de la Crimée à la Porte. Le congrès n'a pas été rompu pour cela, cependant la négociation a été arrêtée par cette opiniâtreté du plénipotentiaire turc." — [2] Vergl. Nr. 21761. — [3] Vergl. Nr. 21773. — [4] Vergl. Bd. XXXII, Nr. 21238.

d'autre moyen pour les surmonter que de forcer les Polonais, bon gré mal gré eux, de ratifier tous les arrangements que nous jugerons à propos de leur proposer.

Au reste, pour vous mettre au fait de la façon de penser actuelle de la cour de France, je vous donne ci-après un précis de mes dernières lettres du baron de Goltz.

Der König unterrichtet Solms, nach dem Bericht von Goltz, Paris 28. Januar, von dem Entschluss der französischen Regierung, Schweden bei einem Angriff durch Russland zu unterstützen und den wiener Hof über seine Stellung zu Frankreich zu interpelliren (vergl. S. 258).

Ce ministre y ajoute encore que le duc d'Aiguillon a fait demander au Danemark s'il consentirait à se lier avec la Suède, au cas que la France pût engager l'Angleterre d'entrer dans cette alliance, et qu'on attendait encore la réponse que la cour de Copenhague ferait à cette proposition.

Enfin, et pour ce qui est du comte Sachar Tschernyschew et tous ceux que vous jugerez capables de favoriser mes intérêts à la cour où vous êtes, vous ne négligerez rien pour les gagner, et, pour cet effet, j'abandonne entièrement à votre choix les présents et marques de distinction que vous jugerez les plus convenables de leur distribuer.[1] Dans le fond, il m'est indifférent en quoi ces gratifications consistent, et je n'attends que vos avis ultérieurs pour me décider en conséquence.

Avant de finir, je ne saurais m'empêcher de vous faire connaître l'embarras infini où mes négociants de Kœnigsberg se trouvent par la défense de la sortie des grains de Pologne et de Lithuanie, et j'abandonne à votre jugement et à votre savoir-faire s'il n'y aurait pas moyen de porter le comte de Panin par vos représentations à révoquer, en faveur de mes sujets, une défense sous laquelle le commerce de ma bonne ville de Kœnigsberg ne peut que languir et souffrir un échec considérable. Je me flatte même de son amitié qu'il y pourvoira, autant que cela se peut faire sans préjudice à sa cour, et aussi ma demande ne s'étend pas au delà.

Federic.

Nach dem Concept.

21772. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 9 février 1773.

Les dernières dépêches du comte de Solms du 26 de janvier ne confirment malheureusement que trop mes appréhensions pour la

[1] Solms hatte gegen die Absicht des Königs, dem Grafen Sachar Tschernyschew den Schwarzen Adlerorden zu verleihen (vergl. S. 189), das Bedenken erhoben, „que, comme il est déjà décoré du grand ordre de Saint-André de Russie, il n'aurait point occasion de faire honneur à celui de Votre Majesté, ne pouvant pas quitter l'autre pour porter celui-ci".

négociation de paix à Bucharest.[1] Je la regarde tout comme déjà rompue, et c'est encore aux intrigues de la France qu'on doit l'attribuer. J'en appréhende différentes suites dont le concours formera bien de nouvelles scènes difficiles et embarrassantes. Je mets de ce nombre le projet de conquêtes sur la Porte du côté de la Hongrie, que la cour de Vienne ne tardera pas de reprendre, du moment que le congrès sera rompu, et que, comme l'Empereur en fait un cas infini, elle fera tous ses efforts pour le faire agréer. Ce projet donnera lieu à de nouvelles combinaisons, tout aussi difficiles à arranger; et finalement, qui sait si la France n'abusera pas de la légèreté du roi de Suède pour l'entraîner dans des mesures offensives contre la Russie. Le fameux principe: *Divide et impera!* paraît au moins être le pivot de sa politique actuelle, et plus je considère la situation actuelle des affaires en Europe, et plus me paraissent-elles dans une crise violente difficile à dénouer.

Je n'ai pu m'empêcher de le faire observer au comte de Solms, et je vous adresse ci-joint pour votre direction la copie des ordres que je viens de lui faire expédier en réponse à sa dépêche susalléguée.[2] En attendant, comme ce ministre s'est borné de nouveau à adresser seulement à mon département des affaires étrangères la continuation des conférences de Bucharest, depuis la 8ième jusques à la 13ième, vous n'oublierez pas de m'en envoyer une copie, afin que je sache en détail de quoi il y a été question.

Au reste, je vous avoue que ce n'est qu'avec peine que je vois reculer l'audience du baron de Swieten d'un jour à l'autre.[3] Dans les conjonctures actuelles, vous sentez bien que j'ai bien des choses à lui dire, et que ma conversation avec lui ne languira pas. Cependant, il faut bien que j'attende son parfait rétablissement pour le faire venir ici; mais le plus tôt que cela se pourra, me sera toujours très agréable.

Quant au comte de Rechteren,[4] au contraire, je vous saurai beaucoup de gré, si vous pouvez, de bonne manière, m'épargner ses hommages. Comme c'est l'auteur d'un certain libelle qui a paru contre moi et l'Autriche, au sujet des affaires de Pologne, vous sentirez bien que je n'ai nulle envie de le voir, et que, quoiqu'il en ait été repris par ses supérieurs, je ne saurais cependant jamais faire un accueil favorable à un homme qui a oublié jusques à un tel point les égards qui me sont dus.

Enfin, voici encore une apostille de ma propre main, au contenu de laquelle vous n'oublierez pas de satisfaire, le plus tôt que vous pourrez.

* * *

[1] Vergl. S. 260. Anm. 1. — [2] Vergl. Nr. 21771. — [3] Finckenstein berichtete, Berlin 8. Februar: „Je viens d'apprendre qu'il ne sera pas encore de quelques jours en état de sortir" (vergl. Nr. 21759). — [4] Graf Rechteren bat, auf der Rückkehr aus Petersburg nach dem Haag, um Audienz.

Questions dont je vous prie de m'envoyer les dates:
Quelle année et quand le premier mariage du Prince de Prusse?[1]
Quand celui de la princesse d'Orange?[2]
Quand la séparation?[3]
Quand le second mariage?[4]
Quand le bout de négociation avec Choiseul?[5]
et l'arrivée de M. de Guines?[6]
Quand son départ?[7]
Quand l'Empereur vint-il en Saxe?[8]
Quand à Neisse?[9]
Quand fus-je en Moravie?[10]
Voilà beaucoup de quands dont il me faut les dates pour un ouvrage[11] dont je m'occupe présentement.

Federic.

Il faudra encore ajouter la date du déplacement de Choiseul[12] et de l'affaire de l'Espagne avec l'Angleterre pour cette île de l'Amérique,[13] s'il vous plaît.[14]

Nach der Ausfertigung; das „apostille" und der Zusatz eigenhändig.

---

21 773. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 10 février 1773.

J'ai bien cru que le prince de Kaunitz, ainsi que cela est arrivé selon votre dépêche du 3 de ce mois, recevrait des nouvelles analogues sur les insinuations de la France en Russie, et c'est pourquoi je ne vous en ai point envoyé un précis plus détaillé.[15]

C'est à présent le tour de la cour où vous êtes, où celle de Versailles en va faire également.

Edelsheim wird nach dem Berichte von Goltz, Paris 28. Januar, von dem Entschluss der französischen Regierung unterrichtet, den wiener Hof über seine Stellung zu Frankreich zu interpelliren (vergl. S. 258).

[1] 14. Juli 1765, vergl. Bd. XXIV, 426. — [2] 4. October 1767, vergl. Bd. XXVI, 386. — [3] Die erste Ehe des Prinzen von Preussen wurde am 21. April 1769 geschieden, vergl. Bd. XXVIII, 502. — [4] 14. Juli 1769, vergl. Bd. XXVIII, 494. 502. — [5] Für die Verhandlungen über die Erneuerung des Handelsvertrages 1768/69 vergl. Bd. XXVII, 579. 580; XXVIII, 491. 492; XXIX, 564. 565. — [6] Februar 1769, vergl. Bd. XXVIII, 491. — [7] December 1769, vergl. Bd. XXIX, 565. — [8] Juni 1766, vergl. Bd. XXV, 390. — [9] 25.—28. August 1769, vergl. Bd. XXIX, 570. — [10] 3.—7. September 1770, vergl. Bd. XXX, 515. — [11] Die Fortsetzung der „Histoire de mon temps". — [12] 24. December 1770, vergl. Bd. XXX, 512. — [13] Für den Streit um die Falklandinsel 1770/71 vergl. Bd. XXX, 510. 511; XXXI, 836. — [14] Am 11. Februar dankt der König dem Grafen Finckenstein für die Mittheilung obiger Daten und sendet den ihm vorgelegten „Acte secret" (vergl. S. 195) zum Austausch des österreichischen Exemplars mit Swieten vollzogen zurück. Das von Maria Theresia gezeichnete Exemplar des „Acte secret" ist vom 20. Januar datirt. — [15] Vergl. S. 213.

On prétend que cette démarche sera faite directement par le prince Louis de Rohan, et je n'ai pas besoin de réveiller votre attention à la façon dont elle sera accueillie, et à la réponse qu'on y pourrait faire.

Voici encore une autre commission dont j'ai à vous charger à la réquisition de la Russie.[1] Lorsque le comte Orlow a reparu à cette cour,[2] il a manifesté son mécontentement sur la conduite du sieur Thugut dans la négociation de la paix,[3] et la Russie, présumant qu'un ordre plus précis à ce ministre de faire mieux valoir les bons offices de sa cour, accélérerait beaucoup la conclusion de cette paix, m'a fait requérir de m'employer auprès de la cour où vous êtes, pour effectuer pareil ordre. Vous en parlerez donc au prince de Kaunitz, en lui faisant part de cette réquisition, et j'ai lieu de croire que, pourvu que ce ministre assure le prince Golizyn à Vienne par deux mots que pareil ordre sera donné au sieur Thugut à Constantinople, la Russie en sera contente et satisfaite.

Federic.

Nach dem Concept.

21 774. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 février 1773.

Vous avez prévenu mes ordres d'hier en m'adressant, à la suite de votre rapport d'hier, la continuation des conférences de Bucharest,[4] et je vous en sais gré. Selon ce précis, on dirait que le reis-effendi s'est ravisé et a craint qu'en se raidissant trop, le congrès pourrait se rompre de nouveau. Il paraîtrait donc que cette négociation n'est pas encore dans un état aussi désespéré que mes dernières lettres de Constantinople ont voulu l'annoncer.[5] Mais il s'agit de savoir positivement lesquelles sont de plus fraîche date, et, à en juger sur le précis de ces conférences et sur ce que le baron d'Edelsheim présume de cette négociation dans sa dernière dépêche d'hier,[6] je crains bien que les nouvelles de Constantinople ne soient postérieures à celles de Bucharest. Nous apprendrons bientôt ce qui en est, et en attendant je vous adresse ci-joint en copie mes ordres d'aujourd'hui au baron d'Edelsheim.[7]

Au reste, le chanoine de Paderborn de Böselager, un de mes vassaux de la comté de la Mark, est venu exprès ici pour me faire de bouche certaines insinuations intéressantes, à ce qu'il prétend, relativement à l'élection d'un coadjuteur dans ce chapitre, mais de nature à ne pouvoir être confiées à la plume. Cependant, comme j'ai déjà fait

[1] Vergl. S. 260. — [2] Vergl. Bd. XXXII, 670. — [3] Vergl. Bd. XXXII, 507. 524. — [4] Vergl. S. 262. — [5] Vergl. Nr. 21 760. — [6] Edelsheim sprach, Wien 3. Februar, von der Möglichkeit eines abermaligen Scheiterns des Congresses. — [7] Vergl. Nr. 21 773.

connaître au baron d'Asseburg, en réponse à une lettre qu'il m'a écrite au sujet de cette coadjutorerie,[1] que je serais bien aise, si son neveu, l'évêque de Hildesheim,[2] ainsi qu'il le prétendait, pouvait réunir toutes les voix du chapitre en sa faveur, j'ai décliné l'audience que le sieur de Böselager m'a demandée, et je l'ai adressé à vous pour entendre ses confidences et m'en faire ensuite votre rapport.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

21 775. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 février 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois. Je ne conçois guère de possibilité aux voies de fait que vous paraissez craindre pouvoir résulter entre les détachements de mes troupes et ceux des Russes au sujet de la livraison des fourrages. L'objet est de trop peu d'importance pour devoir les occasionner, et les petits différends qui s'élèvent de temps à autre là-dessus, sont certainement de très grandes bagatelles, mais qu'on grossit vraisemblablement outre mesure là où vous êtes.

Le départ du baron de Lentulus pour Varsovie que le général Bibikow désire, ne tardera cependant guère d'avoir lieu. Mais comme je n'entends pas encore que celui que la cour de Vienne y destine de son côté, soit déjà prêt à partir, je compte que le général de Lentulus, en partant d'ici dans la huitaine, y arrivera encore toujours assez à temps.

Je condescends en attendant avec plaisir à l'exemption des livraisons des terres de l'évêque de Cujavie,[3] situées dans le palatinat de Cujavie, que le général de Russie sollicite,[4] et je viens de donner des ordres en conséquence au général de Lossow.[5]

Au reste, je vous communique pour votre information la copie ci-jointe[6] d'un projet que les Polonais mécontents répandent partout comme arrêté entre moi et les deux cours impériales pour le changement de la constitution polonaise.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 776. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 10 février 1773.

Vous faites bien de détromper, le mieux que vous pouvez, suivant votre dépêche du 5 de ce mois qui m'est bien parvenue, les sujets

[1] Das Schreiben Asseburgs, sowie die Antwort des Königs liegen nicht vor. — [2] Friedrich Wilhelm, Freiherr von Westphalen zu Fürstenberg und Laer. — [3] Anton Ostrowski. — [4] Wegen seiner Anhänglichkeit an Russland und Preussen, wie Benoît berichtete. — [5] Cabinetserlass, Potsdam 10. Februar. — [6] Liegt nicht bei.

saxons qui souhaitent prendre service chez nous, des dégoûts qu'on tâche de leur inspirer à cet égard.[1] Pour écarter tout ce qui peut fournir un motif de découragement à leur dessein, je viens d'ordonner de prendre des mesures nécessaires pour placer incessamment et avec le moins de délai possible tous ceux qui se rendront ici à cet effet; de sorte qu'il est à croire que ce prétexte tombera de lui-même et ne pourra plus servir de pierre d'achoppement là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

21777. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 31. Januar: „Depuis l'arrivée des dernières lettres du sieur Durand au duc d'Aiguillon, ce ministre témoigne moins d'inquiétude sur les affaires entre la Russie et la Suède; très décidé, à la vérité, que l'honneur et l'intérêt de la France demande à soutenir la dernière, au cas qu'elle se vît attaquée, il ne craint pas moins pour cela le moment où ce secours serait à donner. Il doit le craindre, tant parceque la France pourrait se trouver engagée, malgré elle, dans une guerre considérable, tant parceque, si cela arrive, lui, ministre, aurait bien de la peine à se conserver en place, puisque son maître lui pardonnerait difficilement de l'avoir entraîné dans une guerre. Il désire donc vivement dans l'impératrice de Russie des sentiments pacifiques pour la Suède.

Un autre objet des vœux du duc d'Aiguillon est que l'impératrice de Russie se désiste de sa prétention d'un commerce exclusif dans l'Archipel, point sur lequel les susdites lettres du sieur Durand lui donnent de l'espérance. Comme le commerce dans ces parages est le seul, pour ainsi dire, auquel la France soit réduite depuis plusieurs années, il est bien naturel qu'elle ne soit pas indifférente à un arrangement de cette nature; sans considérer combien il serait humiliant pour les puissances qui bordent la Méditerranée, de voir une nation éloignée faire un commerce exclusif avec l'Égypte, la Syrie et autres contrées. J'ai lieu de croire que la crainte de soutenir une guerre, engage aujourd'hui le duc d'Aiguillon à souhaiter la paix de Bucharest, au moment que la cour de Russie perd de vue son susdit projet. Je crois devoir mander à Votre Majesté le fait suivant dont je puis garantir la vérité. Lorsque l'ambassadeur de France[2] donna un mémoire à la Porte pour lui prouver combien elle se manquerait à elle-même, en accordant un commerce exclusif aux Russes, l'ambassadeur d'Angleterre[3] en donna un autre dans le même sens. Sa cour vient de lui en témoigner son mécontentement, au point d'ajouter que, si la Russie demandait son rappel, il l'aurait. A moins que la Russie ne soit déjà convenue avec l'Angleterre sur des avantages à lui procurer, au cas que le commerce exclusif lui fût accordé, il n'est pas possible que ce dernier plaise à l'Angleterre. Cette dernière estime peut-être qu'elle gagnerait encore à raison de la perte que la France y essuierait.

Toutes les sociétés retentissent ici des préparatifs de guerre faits par Votre Majesté. J'assure à tout le monde mon ignorance sur ce sujet qui est très réelle. Le duc d'Aiguillon m'a demandé, en dernier lieu, si le bruit d'une levée considérable de nouvelles troupes était fondé. Je lui assurais n'en savoir pas un mot; que j'étais fort persuadé des sentiments pacifiques de Votre Majesté, et que d'ailleurs, si les affaires générales de l'Europe tournaient à ne pas permettre à Votre Majesté de satis-

[1] Wie Borcke berichtete, hatte man sich des Hinweises auf einen sächsischen Capitän bedient, der vor zwei Jahren übergetreten sei, die ihm versprochene Schwadron aber noch nicht erhalten habe. Vergl. S. 222. — [2] Saint-Priest. — [3] Murray.

faire à Son désir de conserver la paix, Ses armées actuelles sont très suffisantes, sans être obligée d'en venir à de nouvelles levées.

Entre autres contes qu'on débite ici pour accréditer le bruit d'une prochaine levée de bouclier de Votre Majesté, c'est qu'Elle doit prendre incessamment à Sa solde les troupes de Brunswick et de Hesse. Les uns prétendent que tout cela est pour faire la guerre à la Suède, lorsque d'un autre côté la Russie l'entamera, et de conquérir la Poméranie suédoise; que les autres puissances ne pourraient guère voir cela tranquillement; qu'ainsi la guerre serait générale."

Potsdam, 11 février 1773.

Autant que je puis juger de la situation actuelle de la France, j'ai tout lieu de présumer que vous approfondissez très bien son système dans votre dépêche du 31 de janvier dernier, et que le duc d'Aiguillon pense effectivement comme vous le dites. Si la négociation de Bucharest a quelque succès, et qu'elle mène effectivement à la paix entre la Russie et la Porte, il sera cependant impossible à ce ministre de détourner la première de l'idée de rétablir l'ancienne forme de gouvernement en Suède. Il paraît que cette idée tient trop à cœur à la Russie pour l'abandonner; mais, autant qu'il paraît, on peut regarder cette négociation comme sur le point d'être rompue, si elle ne l'est déjà à l'heure qu'il est.

En attendant, ce ministre n'a pas sujet de s'inquiéter sur le commerce du Levant. La Russie n'a pris aucunes mesures avec l'Angleterre à ce sujet, et autant que les conditions de paix que la première a demandées à la Porte, me sont connues, il n'y a pas été question du tout d'un commerce exclusif. Je sais bien et j'en puis parler pertinemment, puisque ces conditions sont passées par mes mains,[1] qu'elle a demandé une libre navigation sur la Mer Noire, mais point de monopole; de sorte que tout ce qu'elle a exigé, c'est un commerce de communauté avec les autres puissances et une île dans l'Archipel pour y établir quelques comptoirs.

Au reste, on me fait trop d'honneur de s'occuper et de s'embarrasser si fort en France de mes affaires. Mes liaisons avec les maisons de Hesse et de Brunswick sont fort naturelles. Ce ne sont que des liens d'amitié que l'Hymen a resserrés, et je n'y vois absolument rien qui fût capable de donner le moindre ombrage aux autres puissances.

Il en est de même de mes nouvelles levées de troupes; elles ne consistent qu'en quelques régiments pour les mettre en garnison dans ma Prusse occidentale, que j'ai trouvé entièrement dégarnie de troupes. Mais l'objet me paraît si petit que je n'aurais jamais cru qu'il attirerait l'attention des autres puissances au point que votre dépêche l'annonce. Aussi ferez-vous très bien de traiter cette augmentation de bagatelle, incapable de donner le moindre soupçon aux puissances de l'Europe.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXX, 366—370; XXXI, 647. 648; XXXII, 604. 605.

21 778. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 février 1773.

Je vous avoue qu'il est difficile à comprendre qu'avec la surabondance du numéraire qui doit se trouver en Hollande, on ait pu y éprouver tout d'un coup une aussi grande rareté d'espèces sonnantes que l'on a fait pendant les premières semaines qui ont suivi les faillites, et que, malgré tout ce que vous me détaillez là-dessus par votre dépêche du 5 de ce mois,[1] la chose me reste encore toujours une énigme. Je présumerais *quasi* qu'en bien examinant la finance du commerce des Provinces Unies, on rencontrerait peut-être que la circulation du papier surpasse de beaucoup et même du double celle de l'argent comptant, et que c'est de là que dérive, en bonne partie, le manque qui s'est manifesté pendant un certain temps.

Mais, quoi qu'il en soit, j'ai été en attendant bien charmé d'apprendre la manière obligeante dont la déduction de mes droits sur le port de Danzig[2] a été accueillie par le prince d'Orange et le duc Louis de Brunswick. La façon de penser de ces Princes à cette occasion se ressent de leur amitié pour moi et diffère grandement de celle que le greffier Fagel a fait connaître dans l'ordonnance pour la publication du jour de jeûne dont il est l'auteur.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 779. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A POTSDAM.

Potsdam, 12 février 1773.

En vous adressant ci-joint une instruction[4] succincte pour votre commission à Varsovie, je ne saurais m'empêcher de vous inculquer de nouveau de ne faire absolument aucun pas que de l'avis des trois ministres résidants à Varsovie et d'un concert parfait avec les deux généraux des cours impériales. Il m'importe trop de manifester par là l'union parfaite qui règne entre nous, et vous aurez grand soin de ne vous en écarter jamais.

Dans la même vue vous n'oublierez pas de recommander de ma part au général-major de Lossow, lorsque vous le verrez, d'éviter scrupuleusement tout ce qui pourrait donner de justes sujets de plainte aux troupes russiennes.

Der Schluss betrifft die Zahlung einer Zulage während des Aufenthalts von Lentulus in Warschau und die Form der Berichterstattung.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

---

[1] Thulemeier suchte den Mangel an barem Gelde (vergl. S. 216) mit dem Fallen der Kurse der Börsenpapiere, der vorübergehenden Schliessung der Amsterdamer Bank und mit gewissen für Amsterdam gültigen Konkursbestimmungen zu erklären. — [2] Vergl. S. 181. — [3] Vergl. S. 236. — [4] D. d. Potsdam 12. Februar.

21 780. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 février 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 29 janvier dernier. Vous n'avez pas tort de dire qu'il est à prévoir que, malgré les réparations ordonnées pour la flotte suédoise, elle ne sera jamais en état de faire beaucoup de mal. Je suis tout-à-fait de votre sentiment là-dessus et persuadé que, quoi qu'on fasse là où vous êtes, on n'y avancera guère mieux par là les affaires. L'équipement des 12 vaisseaux dont vous faites mention, n'est qu'une grande bagatelle en comparaison des forces ennemies que la Suède aura à combattre en cas de rupture.[1] Il n'y a que du côté de la France qu'elle peut espérer de trouver du secours. Voici ce que mes lettres de Paris mandent sur ce sujet.

Der König unterrichtet Behnisch, nach dem Bericht von Goltz, Paris 28. Januar, von der Unterstützung, die Frankreich den Schweden bei einem Angriff durch Russland zu gewähren plant, sowie von dem Entschluss der französischen Regierung, den wiener Hof über seine Stellung zu Frankreich zu interpelliren (vergl. S. 258).

Je vous donne ces nouvelles comme je les ai reçues, afin de vous mettre à même, ainsi que le comte d'Ostermann, à qui vous pourrez les communiquer, d'approfondir là où vous êtes, si elles ont de la réalité.

Nach dem Concept. Federic.

21 781. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 12 février 1773.

Madame ma Sœur. Je n'abuserai certainement pas de la confiance que Votre Majesté veut bien avoir en moi. Attaché comme je le Lui suis par les liens de l'estime et du sang, je ne puis que m'intéresser à tout ce qui La concerne.

Je vois, Madame, les sages précautions que prend le roi de Danemark, pour n'être pas pris au dépourvu.[2] Il est certain qu'il faut imiter la conduite de ses voisins. Quand la Suède arme des vaisseaux, le Danemark ne saurait rester désarmé. Cependant, Madame, j'ose croire que vous pouvez être à présent très tranquille sur les projets du roi de Suède. Tout était à craindre, si la Norwège s'était révoltée; mais, cette province demeurant fidèle à son souverain, le roi de Suède se trouve réduit dans l'impossibilité de ne pouvoir rien entreprendre contre le Danemark, et, dans ce moment, Madame, ce même roi de Suède doit

[1] Am 23. dankt der König dem Secretär Behnisch für die Zustellung einer Übersicht der schwedischen Flotte von Ende 1770 und für die in seinem Bericht vom 9. Februar dazu gegebenen Erläuterungen. — [2] Die Königin-Wittwe Juliane Marie berichtete, 2. Februar (ohne Ort), dass König Christian VII. die Ausrüstung von 12 Linienschiffen angeordnet habe, jedoch lediglich als Sicherheitsmaassnahme.

être plus occupé de se défendre lui-même que d'attaquer ses voisins. Il voit les orages qui se préparent sur les frontières de Finlande, il ne pense qu'aux moyens de se soutenir. Il communique ses appréhensions aux Français, qui mêmes actuellement sont bien embarrassés comment réaliser les promesses de secours qu'ils lui ont données à la légère.[1] Voilà, Madame, au vrai le tableau de ce qui se passe à présent en Suède; j'espère qu'il servira à tranquilliser Votre Majesté sur tout ce qu'on pourrait débiter sur les projets du roi de Suède.

Et quant à votre alliée, Madame, et à la mienne, je crois que nous pouvons être tranquilles sur son sujet,[2] et que les intrigues de certaines cours ne produiront, à leur mécontentement, que la honte d'avoir légèrement entrepris des tracasseries inutiles. Cette même cour[3] a la fausse politique de répandre des faux bruits partout. Ce sont les armes des faibles qui, faute de moyens de signaler leur mauvaise volonté, veulent suppléer par la ruse à ce qui leur manque de force. Mais, Madame, ces moyens sont insuffisants auprès d'une princesse au[ssi] bien éclairée que l'impératrice de Russie sur ses vrais intérêts et sur sa gloire, et, quant aux intrigues de cour, je crois qu'il n'y a rien à craindre là-bas pour le présent. C'est, Madame, en vous priant d'accepter les assurances de ma haute estime et de ma parfaite considération, que je vous prie de me croire, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

21782. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 13 février 1773.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'est bien parvenue. L'alliance qui subsiste entre moi et la Russie, doit vous servir de guide par rapport à l'assistance qu'il vous conviendra de prêter aux recherches du ministre de cette puissance à la cour où vous êtes.[4] Vous appuierez toutes ses démarches conformes à cette alliance et ne refuserez pas de concourir à tout ce qu'elle a pour objet. C'est-là mon intention que vous souhaitez de connaître, et à laquelle vous réglerez exactement votre conduite à cet égard

[1] Vergl. Nr. 21770. — [2] Juliane Marie schrieb: „L'amitié de Votre Majesté et celle de la Russie est la seule qui nous assure contre les évènements; nous nous y reposons avec une confiance entière.“ Sie bat ferner den König um seine Meinung über die Vorgänge in Petersburg, mit der Frage: „si l'Impératrice ne s'exposerait pas en insistant de garder le prince Orlow à sa cour.“ — [3] Frankreich. — [4] Arnim berichtete, dass Russland von Dänemark die Ausrüstung von 20 Kriegsschiffen fordere, und dass Simolin ihn ersucht habe, seine Forderungen bei der dänischen Regierung zu unterstützen.

Pour ce qui est des armements de la cour de Copenhague dont vous me rendez compte,[1] personne n'en saurait tirer ombrage. Ceux que la Suède fait, les exigent, et il est tout naturel de lui voir prendre des arrangements qui la mettent à couvert de toute surprise.

Nach dem Concept. Federic.

21783. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 29. Januar: Panin „m'a fait part d'un nouvel entretien fort singulier qu'il a eu ces jours-ci avec le sieur Durand. Celui-ci est venu pour lui demander, à ce qu'il s'est exprimé, la permission de s'informer si les troupes qui depuis quelques temps venaient de Pologne et traversaient cette ville[2] pour se rendre en Finlande, ne cachaient quelque dessein contre la Suède ou marquaient encore quelque défiance contre les intentions du roi de Suède envers la Russie, puisque, si cela était, cette précaution était inutile après les assurances que le roi de France avait données sur les sentiments de Sa Majesté Suédoise,[3] auxquelles la Russie pouvait se fier en toute sûreté; mais au cas que ces assurances n'eussent point encore porté conviction, Sa Majesté Très-Chrétienne serait en état d'en donner de plus étendues, si la cour de Russie trouvait bon de s'entendre là-dessus avec elle. Le comte Panin a répondu qu'on ne songeait aucunement à vouloir attaquer la Suède; qu'on ne faisait que compléter la division ordinaire en Finlande par les régiments dont on n'avait plus besoin en Pologne, et qu'au reste, quoique l'Impératrice faisait tout le cas possible des assurances du roi de France, il lui paraissait pourtant que la prudence exigeait de couvrir ses frontières contre un voisin qui, malgré toutes les déclarations pacifiques, continuait toujours à augmenter ses préparatifs militaires.

Le ministre de France a paru content de cette assurance et a continué, avec un air étudié d'embarras et de crainte de commettre une indiscrétion, à faire de lui-même la question si les grands armements qui se faisaient dans les États de Votre Majesté, ne devaient faire appréhender que, si quelque évènement vous donnait, Sire, sujet d'agir quelque part avec vos troupes, cela ne se ferait peut-être en vertu de quelque concert arrêté entre vous et la Russie, moyennant lequel cette dernière prendrait ce temps pour tomber sur la Suède. Le comte Panin lui a répondu là-dessus que, pour lui rendre la confiance qu'il lui marquait, il voulait lui confier, à son tour, qu'un pareil projet n'était jamais entré dans l'esprit ni de Votre Majesté ni de l'Impératrice, mais qu'il subsistait entre elles des engagements si solides, confirmés réciproquement par de nouvelles assurances si sincères et si sacrées, que celui des deux qui serait attaqué le premier, pouvait compter sur l'assistance de toutes les forces de l'autre. Le sieur Durand paraissant un peu embarrassé de cette réponse et ayant renouvelé les assurances des sentiments personnels du roi de France pour l'Impératrice, qui devaient faire cesser présentement tous les sujets de défiance qu'on avait eus jusques là contre les intentions de la France envers la Russie, le comte Panin a répliqué qu'il avouait que, depuis l'arrivée du sieur Durand à Pétersbourg, il paraissait plus d'honnêteté et de meilleurs procédés dans la conduite de la cour de France et dans celle de son ministre envoyé ici, mais qu'il fallait du temps et une expérience plus suivie pour être convaincu de la durée de ces sentiments, puisque jusqu'à présent il leur revenait encore ici journellement des choses qui indiquaient les peines que les ministres français, partout où il y en avait, se donnaient pour former des intrigues contre la Russie et pour nuire à ses intérêts; que c'étaient peut-être les suites des anciens principes, et que les ministres employés dans les cours

[1] Fortgang der Flottenrüstung. — [2] Petersburg. — [3] Vergl. S. 94. Anm. 1.

étrangères agissaient ainsi, faute d'être instruits encore sur les nouveaux. Que cependant une telle conduite n'était pas capable d'inspirer déjà à la [cour de] Russie cette confiance que celle de France semblait désirer.

Le discours étant revenu sur le roi de Suède, le comte Panin a assuré le sieur Durand qu'on n'était pas en Russie dans le cas de devoir avoir peur de ses desseins contre la Russie, mais que le caractère personnel de ce Prince ne permettait pas qu'on se fiât aveuglément à ses assurances, après avoir faussé si facilement celles qu'il avait données à sa propre nation. Que le roi de France lui-même n'était pas en état d'en répondre, et qu'il lui apprendrait sur cela une anecdote que lui, Durand, ignorait peut-être. Que le duc d'Aiguillon, ayant parlé au ministre de Danemark à Paris[1] sur la dernière équipée du roi de Suède contre la Norwège, lui avait dit que ce Prince, s'il avait suivi les conseils de Sa Majesté Très-Chrétienne, ne l'aurait jamais entreprise; que M. de Vergennes lui avait écrit deux lettres pour l'en détourner, mais que, sur ces entrefaites, en ayant reçu une de Votre Majesté, il avait probablement préféré les avis du Roi son oncle à ceux du roi de France. Le sieur Durand a été fort déconcerté de cette confidence, et le comte Panin, qui est bien persuadé de la fausseté de celle que le duc d'Aiguillon a faite au ministre danois, a été bien aise de causer cet embarras à Durand, pour lui faire connaître qu'il n'est pas la dupe des propos emmiellés de la France à l'égard de la Russie, mais qu'il sait les réduire à leur juste valeur."

Potsdam, 13 février 1773.

L'entretien du sieur Durand avec le comte Panin dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 29 de janvier, est bien curieux et mérite attention; il fournit un commentaire complet sur les différentes nouvelles de France que je vous ai fait passer successivement et dont voici la suite.

Der König unterrichtet Solms, auf Grund des Berichts von Goltz, Paris 31. Januar, von den Besorgnissen Aiguillons wegen der Absichten Katharinas II. gegen Schweden und wegen ihrer angeblichen Forderung eines russischen Handelsmonopols im Archipel (vergl. S. 266).

En effet, il appert par tous les avis qui me reviennent de cette cour, qu'elle commence à sentir que les affaires de Suède ne tourneront pas comme elle voudrait, et le meilleur est que, dans la situation où elle se trouve, elle manque de ressources pour les appuyer.

Quant à la négociation de la paix, mes ordres précédents vous auront déjà appris que je n'en augure pas plus favorablement.[2] J'en suis fâché, à la vérité; mais il m'importe de savoir d'avance quelles mesures la cour où vous êtes, pourrait prendre, au cas qu'effectivement le congrès fût rompu de nouveau; et vous n'oublierez pas de me dire ce que vous en pensez. Pour la cour de Vienne, elle voudra apparemment, comme à son ordinaire, être priée, avant de s'ouvrir ou entrer dans les vues de la Russie, et elle aime trop qu'on lui fasse des avances.

Au reste, le ministre de Russie à Copenhague ayant requis le mien d'appuyer ses instances au sujet de l'armement naval que la Russie a conseillé à la cour de Danemark, afin de n'être pas entrepris au dépourvu, j'ai donné d'abord ordre au sieur d'Arnim de se conformer à cette réquisition,[3] en conséquence de l'étroite union qui subsiste entre

[1] Blom. — [2] Vergl. S. 260. — [3] Vergl. Nr. 21782.

nos deux cours. D'ailleurs la reine douairière Julie-Marie, qui gouverne la cour de Copenhague, m'a écrit plusieurs lettres dans les conjonctures actuelles, qui m'ont fourni autant de preuves de ses dispositions favorables, et je n'ai pas manqué de l'encourager, dans mes réponses, à y persévérer et à tenir ferme contre toutes les tentatives qu'on pourrait faire pour l'en détourner.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

21784. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 13 février 1773.

J'ai reçu, ce matin, deux de vos rapports à la fois, et je vais y répondre de même. Si le baron de Swieten manifeste, dans sa lettre[2] ci-jointe de retour, tant d'empressement de me faire sa cour, je n'en ai assurément pas moins de le revoir et de lui parler. J'espère aussi que sa santé lui permettra, dans peu, de nous satisfaire tous les deux, et que le délai que la suppuration de sa blessure au-dessus de l'œil[3] y apporte, ne sera que momentané.

En attendant, je pourrai toujours recevoir le chevalier de Malte, comte de Sagramoso,[4] et vous n'avez qu'à l'appointer ici pour lundi, 15 de ce mois, et l'adresser à mon lieutenant-général baron de Lentulus, qui a ordre de me le présenter.

Quant au baron de Böselager, bien loin d'entrer dans ses idées de traverser l'élection de l'évêque de Hildesheim pour la coadjutorerie de Paderborn,[5] j'en serai bien aise. Je ne vois au moins aucun motif qui dût m'engager à y mettre des entraves. Pourvu qu'elle se fasse légitimement, il m'est indifférent, si le susdit évêque n'est pas élu, que ce soit un autre; et tout ce que je désirerais en ce cas, c'est que l'on ne cherche point de candidat hors de chapitre. D'ailleurs le secret que ce chanoine a encore sur le cœur, et qu'il prétend ne pouvoir confier qu'à moi seul, sera sûrement, malgré tout ce qu'il en dit, relatif à cet objet ou du moins de la même nature. Il peut donc m'être fort indifférent de le savoir ou de l'ignorer. Toujours suis-je bien persuadé que je ne le trouverai point de cette importance que le baron de Böselager paraît lui attribuer.

[1] Vergl. Nr. 21734. 21781. — [2] Schreiben Swietens an Finckenstein, 12. Februar (ohne Ort). — [3] Vergl. S. 251. — [4] Vergl. S. 282. 283. — [5] Böselager hatte dem Grafen Finckenstein eröffnet, dass der Bischof von Hildesheim nur geringe Aussicht auf die Wahl habe, dass er daher selbst als Candidat auftrete, in der Annahme, dass der König nicht gern sehen würde, „que les évêchés de Westphalie tombassent entre les mains de quelque grande maison". Böselager bat um die Unterstützung des Königs entweder durch Anwendung von Bestechungen oder durch die Weisung an General Wolffersdorf, einigen Paderborner Domherren unter der Hand zu bedeuten, dass der König seine Wahl gern sehe. Vergl. S. 264. 265.

Au reste, que pensez-vous des questions que le sieur Durand a hasardées dans son dernier entretien avec le comte de Panin, et dont le comte de Solms vient de rendre compte dans sa dépêche du 29 de janvier?[1] Mes ordres ci-joints en copie vous apprendront ce que j'en pense.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21785. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 14 février 1773.

Mon cher Frère. C'est en vous remerciant, mon cher frère, de votre obligeante attention que je vous renvoie la lettre de l'impératrice de Russie.[3] Quoiqu'elle ne contienne rien de curieux, elle est toujours un signe de l'amitié que cette Princesse conserve pour votre personne.

On commence à présent à Pétersbourg à découvrir le jeu des Français; ils font ce qu'ils peuvent, pour brouiller les cartes, tandis que, d'un autre côté, le duc d'Aiguillon appréhende extrêmement que la Russie se déclare contre le roi de Suède.[4] La France s'est engagée de fournir 6 vaisseaux de guerre et 6000 hommes à ce Roi,[5] et elle craint à présent que ce secours pourrait donner lieu à une guerre générale, en la commettant avec l'Angleterre, le Danemark et tout le Nord.

Cependant, on m'écrit de Pétersbourg qu'on s'attend à la rupture entière du congrès,[6] mais on ne me dit rien des mesures que cette cour veut prendre pour pousser avec vigueur la guerre contre les Turcs.

Van Swieten est malade,[7] comme vous le saurez, mon cher frère; il est chargé de bien des commissions, mais il faut premièrement qu'il se rétablisse de sa blessure, et alors sans doute qu'il viendra ici étaler sa marchandise.

Lentulus partira au commencement de la semaine prochaine pour Varsovie,[8] où les trois ministres et les trois généraux doivent régler le destin de la Pologne; mais si la Pologne reprend ses petits caprices, la séance pourra être longue, et je ne m'attends à voir terminer cette affaire qu'à la fin de cette année.

Les nouvelles que vous me donnez, mon cher frère, de votre santé,[9] me sont très agréables; je souhaite qu'elle continue à s'affermir de plus en plus, en vous priant de me croire avec le plus tendre attachement, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 271. Durch Immediaterlass vom 14. Februar erhält Edelsheim in Wien Mittheilung von der Unterredung zwischen Panin und Durand. — [2] Vergl. Nr. 21783. — [3] Das Schreiben der Kaiserin Katharina II., Petersburg 7. Januar (a. St.), mit Glückwünschen zum Geburtstag des Prinzen Heinrich ist abgedruckt bei Krauel a. a. O. S. 108. — [4] Vergl. Nr. 21783. — [5] Vergl. S. 258. — [6] Vergl. S. 260. — [7] Vergl. S. 273. — [8] Vergl. Nr. 21779. — [9] Vergl. S. 257. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor.

21 786. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 février 1773.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'est bien parvenue. De quelque nature que soient les desseins du roi de Pologne,[1] ne vous en mettez nullement en peine. Ils ne se soutiendront point et, faute d'appui de notre part, s'évanouiront. La seule chose que j'appréhende, c'est que les Polonais ne se cabrent contre nos arrangements, si la conclusion de la paix entre la Russie et la Porte devait venir à manquer de nouveau, et que cet évènement ne les anime à traîner également la pacification de leur patrie. Je conçois bien qu'il vous est impossible, ainsi qu'à chacun, de prévoir au juste d'avance le succès que les affaires de ce royaume éprouveront, mais, votre séjour en Pologne vous mettant à même de connaître mieux que personne la façon de penser là-bas, pour juger avec quelque précision sur ce qui y est relatif, mandez-moi votre sentiment sur la durée que vous pensez que les troubles pourront avoir là où vous êtes, et quand vous croyez qu'on pourra les voir apaisés entièrement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 787. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 février 1773.

J'ai reçu votre rapport d'hier, et plus je considère la situation actuelle des affaires, et plus j'y trouve des motifs de me préparer à des intermèdes bien compliqués entre la Russie et l'Autriche, si le congrès de Bucharest a effectivement le sort que les dernières lettres de Constantinople font appréhender.

En attendant, il est toujours bon que la France, par l'entretien de son ministre avec le comte de Panin,[2] ait fait une nouvelle expérience que toutes ses peines pour mettre la désunion entre moi et la Russie, seront à pure perte, et qu'elle ait appris à connaître, en même temps, les dispositions de la dernière vis-à-vis de la Suède.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] König Stanislaus hatte, wie Benoît berichtete, ihm erklärt, „qu'il ne voulait pas que le *liberum veto* restât sur le pied où il était, et qu'il fallait encore beaucoup le restreindre, tant sur l'article des impôts à établir ou à augmenter, toutes les fois qu'il serait nécessaire, qu'à l'égard de l'augmentation de l'armée, et d'autres choses". Vergl. S. 245. — [2] Vergl. Nr. 21 783.

21788. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 15 février 1773.

Dans les conjonctures actuelles, vous avez pris, selon votre dépêche du 2 de ce mois, le meilleur parti pour divertir l'attention du ministère britannique de mes différends avec le magistrat de Danzig.[1] Plus on peut la fixer sur ses propres affaires, et moins sera-t-on fatigué par son humeur sur des objets qui ne le regardent point. C'est le meilleur moyen pour nous débarrasser de ses clameurs indiscrètes.

Au reste, je ne connais jusques ici que par le titre les lettres dont vous me parlez à la fin de votre susdite dépêche.[2] Elles ne m'embarrasseront cependant nullement, et je pourrai peut-être en faire un bon usage, si je suis informé plus particulièrement de leur contenu.

Nach dem Concept. Federic.

21789. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 15 février 1773.

Le contenu de votre dépêche du 9 de ce mois me fait plaisir. La conviction du duc Louis de Brunswick de la légitimité de mes droits sur le port et péage de Danzig est une preuve bien évidente que l'intelligence que, selon votre précédente du 2, on lui suppose avec le général de Yorke,[3] ne sera pas capable de le détacher de mes intérêts, et que vous avez bien raison d'être persuadé, tout comme je le suis avec vous, que ce digne Prince, quelque intimité qui puisse renaître entre lui et le ministre britannique, n'adoptera jamais des mesures qui pourront nous être défavorables.

La façon de penser du greffier, à qui j'ai eu occasion de parler autrefois,[4] quoiqu'il passe dans le public pour habile homme, m'est assez indifférente;[5] qu'elle l'entraîne ou non dans le parti de l'Angleterre et asservisse ses sentiments à ceux de cette puissance, peu m'importe;

[1] Maltzan berichtete, die indische Compagnie sei wegen einer alten Schuld Frankreichs bei den Ministern vorstellig geworden; diese hätten deren Erörterung bisher vermieden und wollten sie auch jetzt hinausschieben, „pour ne pas se susciter des affaires avec la France". Maltzan plante, die Frage im Parlament zur Sprache bringen zu lassen. — [2] Nach Maltzan enthielten die Briefe eine Art Darstellung — „une espèce de récit fort insolent" — aller Vorgänge in Polen seit der Thronbesteigung des Königs Stanislaus; sie waren nach Maltzans Bericht vom 6. April von einem englischen Kaplan namens Lind verfasst. — [3] Thulemeier hatte, Haag 2. Februar, berichtet, dass Yorke sich dem Herzog Ludwig Ernst wieder genähert habe, nachdem in Folge von Meinungsverschiedenheiten anlässlich der Vermählung des Statthalters (vergl. Bd. XXV, 385. 388) eine Spannung zwischen ihnen eingetreten war. — [4] Anlässlich seines Besuches in Loo, Juni 1768 (vergl. Bd. XXVII, 582). — [5] Thulemeier berichtete, auf alle habe die preussische Denkschrift den erwarteten Eindruck gemacht, ausser auf Fagel, „à qui l'attachement servile pour la cour britannique ne permet pas d'embrasser un sentiment différent de celui du chevalier Yorke".

je n'en suis pas moins assuré que l'exposé de mes droits fera une impression très avantageuse là où vous êtes, en ma faveur, dès qu'il se trouvera répandu dans les mains du public.

Federic.

Nach dem Concept.

21790. A LA REINE DOUAIRIERE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 15 février 1773.

Ma très chère Sœur. Si les bagatelles que j'ai pris la liberté de vous offrir, peuvent vous amuser un moment,[1] c'est le plus grand mérite qu'elles sauraient avoir; au moins vous feront-elles souvenir, pour un moment, d'un frère qui vous est attaché pour la vie.

Vous faites très bien, ma chère sœur, de tirer parti de tout et de vous amuser le mieux que vous pouvez, avec des spectacles suedois. Tout est nouveau dans ce pays-là pour le théâtre, et avec le temps les acteurs pourront se former entièrement; mais le génie grave de la nation me fait croire que la comédie n'y réussira guère. Les Italiens, nés plaisants et même un peu bouffons, sont les plus propres en farces, les Français pour la comédie noble, et les Anglais, je crois, pour les tragédies; car ils ont quelque chose de sombre dans le fond du caractère, qui leur doit donner toute l'énergie dans la représentation des meurtres et des massacres.

Pour moi, je vis ici comme un rat de cave; j'apprends à me passer des spectacles, et je n'aime que les plaisirs dont je puis jouir au coin de mon feu. Si l'Europe voulait avoir la bonté de m'en croire, elle demeurerait tranquille et n'apprêterait plus de nouvelles scènes comi-tragiques, qui troublent les sociétés et qui naissent de petites haines et de petites vanités qui ne devraient jamais influer sur le bonheur général; mais l'Europe est une drôlesse qui ne m'en croit guère, où les passions ont plus d'empire que la voix des sages, et qui s'amuse, comme les enfants, à élever et à détruire. Ainsi, ma chère sœur, je fais comme vous; je plie sous la fatalité qui enchaîne les causes comme il lui plaît, et cependant cela n'empêche pas qu'imaginant être un de ses instruments, je me fais un devoir d'empêcher le mal, autant que je le puis, et de conjurer les orages que je vois naître.

Sans doute que la seule manière d'être heureux est de jouir des moments de calme qui se présentent à nous, de prévoir l'avenir, sans le craindre, et de se résigner à tout évènement. Je ne puis qu'applaudir, ma chère sœur, à cette disposition dans laquelle vous êtes; c'est l'unique sage et la seule avantageuse en tout sens. Puissiez-vous n'être jamais troublée dans cette heureuse tranquillité, et puissiez-vous en jouir de

[1] Das Schreiben der Königin Ulrike liegt nicht vor.

longues années! Ce sont les vœux, ma chère sœur, d'un frère qui vous aime et vous considère, étant avec toute la tendresse possible, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21791. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms überreicht, Petersburg 2. Februar, abschriftlich eine von Gunning dem Grafen Panin zugestellte „Note verbale", betreffend den preussischen Streit mit Danzig und Thorn, sowie eine darauf von Panin gegebene „Réponse verbale". In der Note trug Gunning eine gemeinsame Intervention des russischen und englischen Hofes bei Preussen an[1] und beantragte zu fordern: „1° que le port de Danzig soit absolument rendu à la propre et à l'unique administration de la ville et de son magistrat; 2° que le territoire dont la ville de Danzig et la ville de Thorn ont été en possession avant le 15 de septembre 1772, leur soit restitué, jusqu'à ce que les puissances y intéressées aient examiné ou réglé un objet de cette importance; 3° que le droit particulier d'obliger les vaisseaux, dans leur passage sur la Vistule, de décharger à Danzig et d'y payer la douane, soit continué et conservé à la ville comme *jus emporii*." In der „Réponse" machte Panin das gemeinsame Vorgehen von der Übereinkunft abhängig: „1° que le commerce de la Pologne par la Vistule ne soit pas plus gêné et surchargé de droits et se continue avec autant d'avantages et de commodités pour les nations commerçantes de l'Europe que par le passé; 2° qu'établissant et déterminant les droits de la propriété des deux villes de Thorn et de Danzig, on distingue de ceux-là les droits que ces mêmes villes peuvent avoir résultants en vertu de conventions ou autres actes de la propriété d'un tiers; 3° qu'en conséquence de cette distinction du point précédent, en statuant que ces deux villes susmentionnées seront maintenues imperturbablement dans les droits de la première, il sera aussi laissé la liberté convenue au tiers de la propriété duquel résultent ceux de la seconde, d'entrer sur ceux-ci avec elles dans des arrangements justes et équitables et compatibles avec ses intérêts."

Solms berichtet, Panin bitte, die Mittheilung der Noten als vertraulich zu betrachten. „Votre Majesté voudra bien aussi ne pas faire attention à ce qu'il y a d'outré et d'extravagant dans ces propositions, parceque cela vient uniquement de l'ignorance où l'on est en Angleterre de la véritable situation de l'affaire et de l'état de la question qu'on n'y connaît que par les rapports trop partiaux des Danzicois ou sur des insinuations étrangères; mais le comte Panin La supplie de daigner observer dans sa réponse les principes qu'il établit, pour les rectifier et pour apprendre à l'Angleterre à séparer les droits de Votre Majesté de ceux de ces villes, pour mettre les premiers hors de toute contestation et de ne traiter uniquement que sur l'établissement des derniers.

Le ministre d'Angleterre n'a pas été trop content de cette réponse, et, étant toujours malade, il a dressé par écrit une réplique par laquelle, en conséquence de la teneur de ses instructions, il déclare que l'intention de sa cour était que les deux villes fussent rétablies dans tous les droits et dans toutes les possessions dont elles jouissaient pendant le temps qu'elles étaient sous la domination polonaise, quand même que tous ces droits et toutes ces possessions ne leur eussent point appartenu en propre, mais qu'elles en eussent tenu quelques-uns par contrat du roi et de la république de Pologne ou avec quelques-uns des membres de cette dernière. Ce principe allant directement contre le principe de propriété de Votre Majesté sur

[1] Vergl. S. 248.

l'embouchure de la Vistule, qu'on ne fait aucune difficulté ici de reconnaître pour juste et légitime, le comte Panin se voit obligé de répondre de nouveau à cette réplique pour soutenir le principe opposé et pour tâcher de persuader l'Angleterre de la justice de celui qui a été adopté par la Russie et par Votre Majesté.

Comme le sieur Gunning a fait entrer dans cette réplique des choses qui semblent faire de loin à la Russie des reproches fins sur tout l'objet de la triple alliance, son contenu n'a pas été fort agréable; elle devient, pour ainsi dire, partie elle-même dans cette affaire de Votre Majesté par la discussion présente; elle se constitue déjà en effet Son avocat, et comme la circonstance de la maladie du ministre d'Angleterre a obligé le comte Panin, pour gagner du temps, à traiter sur cette matière par écrit, il n'est plus à appréhender que la cour de Russie puisse ou veuille se rétracter sur des principes qu'elle a avancés vis-à-vis de l'Angleterre en faveur des droits de Votre Majesté; et à cet égard-là j'ose présumer que Votre Majesté sera contente de la tournure que Ses différends avec la ville de Danzig ont prise; mais je n'ose pas vous cacher, Sire, qu'avec toutes les dispositions amiables et le zèle parfait qu'on a pour vos intérêts, on craint que cette affaire du port de Danzig aura des suites fâcheuses et entraînera dans de grands embarras. Je n'ai pas fait beaucoup de cas jusqu'ici des appréhensions qu'on a témoignées de voir, l'été prochain, une flotte anglaise dans la Baltique, mais j'ai cru devoir faire un peu plus de cas de ce que le comte Panin me lâcha avant-hier au soir à la cour. Il me dit qu'on travaillait furieusement contre nous en Angleterre et en Hollande, comme il voyait aussi par les ordres de Votre Majesté à moi qu'Elle en était informée Elle-même; mais qu'on lui mandait en dernier lieu qu'on ne parlait en Angleterre de rien moins que d'une ligue pour envoyer dans la Baltique une flotte combinée pour soutenir le commerce et la liberté de Danzig;[1] que, pour le présent, il n'envisageait autre chose pour parer ce coup, que d'user de politique et d'engager l'Angleterre par un appât d'intérêt particulier à se mettre de notre côté . . .

Il y a de nouveau un bruit sourd dans la ville comme s'il était question de faire revenir le comte d'Orlow et de le rétablir dans tous ses anciens droits et charges. Ce ne sont peut-être que des soupçons, mais qui ont été fortifiés par quelques inquiétudes que le nouveau favori a témoignées à ce sujet à un de ses amis. En attendant il ne paraît pas au dehors que Sa Majesté Impériale se soit dégoûtée du dernier."

Potsdam, 16 février 1773.

Je sens trop l'importance des pièces que le comte de Panin m'a fait parvenir à la suite de votre dépêche du 2 de ce mois, pour ne pas m'empresser à vous autoriser de lui en témoigner toute ma reconnaissance et de l'assurer, en même temps, que je n'en ferai sûrement aucun mauvais usage ni qui pût le compromettre avec la cour britannique. En attendant, le sujet dont il s'agit, exige, de toute nécessité, d'y réfléchir plus mûrement, et je me réserve de vous instruire plus particulièrement sur les propositions que vous présumez qu'on pourrait vous faire en conséquence. Aujourd'hui je me bornerai à rassembler toutes les considérations que j'ai déjà fait entrer dans mes ordres précédents, pour vous en rafraîchir la mémoire, et ce précis suffira au moins pour vous donner une idée préalable de ma façon de penser à ce sujet. Comme je suis assez bien informé de ce qui se passe aux cours de Londres et de Versailles, vous pouvez être assuré que tout ce que je vais vous en rappeler, est très fondé et dans la plus exacte vérité.

[1] Vergl. S. 209. 234. 235.

D'abord il est au-dessus de toute contestation que la France a été extrêmement piquée de ce qu'on a donné un roi à la Pologne sans sa concurrence. Désirant toujours de reprendre le rôle de puissance dominante qu'elle a perdue cependant depuis longtemps, elle n'a vu qu'avec une peine infinie qu'on l'a entièrement négligée dans cette élection, tout comme dans les autres arrangements en Pologne, sans demander son suffrage. Mais ce qui a surtout augmenté son chagrin, c'est le partage de ce même royaume, dans lequel elle a eu le dépit de voir entrer même son alliée, la cour de Vienne.[1] Elle a craint qu'on ne parvienne, à la fin, à éloigner cette cour entièrement de ses intérêts, et, voyant bien qu'elle ne saurait rien effectuer par la force, elle a eu recours à la ruse, arme ordinaire d'une jalousie faible et impuissante.

L'Angleterre, pas moins piquée de se voir entièrement exclue d'un évènement aussi important dans le système de l'Europe, n'a écouté non plus que la voix de son orgueil et n'a absolument pu digérer qu'on passât à de tels arrangements, sans l'avoir auparavant consultée et obtenu son consentement.[2] Sa jalousie a augmenté, dès qu'elle a vu que, pour faire valoir mes droits sur la Pomérellie, je m'étais mis tout de suite en possession du port de Danzig, et, sans considérer qu'il appartient incontestablement à mon territoire, elle en a pris occasion de crier beaucoup sur cette prise de possession, qui mettait ses négociants dans la nécessité de payer un double péage, l'un au port et l'autre dans la ville de Danzig, et qui apportait des entraves considérables à leur commerce. Quant au dernier, je ne saurais en disconvenir tout-à-fait, mais, à bien examiner la chose, l'on ne saurait rien mettre à ma charge, puisque c'est uniquement au magistrat de Danzig qu'il faut s'en prendre, et que c'est effectivement lui seul qui a donné lieu à ce double péage, par les droits que, contre toutes les règles de l'équité et de la justice, il a fait percevoir dans l'enceinte de sa ville, tandis que, selon leur nature, ils ne revenaient qu'au maître du port. Quoi qu'il en soit, ces droits n'ont nullement fait au commerce britannique le tort que l'Angleterre voudrait faire accroire. Je n'ai commencé à les percevoir que vers la fin de la dernière année où la navigation tendait à sa fin, et je puis vous protester que toute la recette qui en est entrée dans mes caisses, ne surpasse pas les 6000 écus. Malgré la petitesse de cet objet, l'Angleterre l'a cependant fait sonner bien haut et a fait beaucoup de bruit du tort infini que cela faisait à son commerce; et la France n'a pas laissé échapper cette occasion pour l'animer encore davantage. Dans cette vue, elle a flatté sa vanité, en lui insinuant qu'une puissance dominante sur la mer ne devrait jamais souffrir qu'on portât un coup aussi sensible à son commerce. Ce n'est cependant pas seulement en Angleterre, mais encore en Hollande que la France a sonné le tocsin

[1] Vergl. Bd. XXXII, 646. 652. 653. — [2] Vergl. Bd. XXXII, 643.

contre moi. Elle a mis la même ruse en œuvre à La Haye, mais avec moins de succès, parceque j'y ai plus d'amis qu'à Londres, qui ont défendu mes droits.

Sentant donc que ses batteries n'y feraient pas un grand effet, elle a tâché, autant qu'elle a pu, de renforcer celles qu'elle a dressées à Londres, et son but dans toutes ces manigances tend ouvertement à exciter par l'Angleterre de nouvelles brouilleries entre moi et les deux cours impériales. En effet, elle sent bien que toutes ses peines seront inutiles aussi longtemps que nous resterons unis, et qu'à moins de trouver moyen de mettre la désunion entre nous, elle n'aura jamais aucune part à l'arrangement des affaires en Europe. C'est pourquoi elle veut faire son coup d'essai avec moi, et pour cet effet elle cherche, par les insinuations de l'Angleterre, d'animer la Russie à me chicaner sur mes droits du port de Danzig, se persuadant bien qu'étant alors le seul des trois puissances auquel on contesterait ses droits, je pourrais bien m'en formaliser et me brouiller avec la Russie. Mais ne vous en inquiétez point; je vous donne ma parole que, quand même l'Angleterre et la France tenteraient l'impossible pour me séparer de ma bonne alliée la Russie, elles en seront pour leurs peines et ne réussiront sûrement jamais à me séparer d'elle.

Pour cet effet, je ne vous dissimulerai point et je vous avoue plutôt que je suis entièrement d'accord avec le comte de Panin et vous qu'il ne faut pas que ce double péage subsiste, ni que les droits d'entrée ou de sortie soient haussés. Cela embarrasserait trop le commerce, que je désire plutôt de favoriser, autant qu'il dépend de moi; mais ce n'est pas ma faute, si le magistrat de Danzig y donne lieu par ses exactions arbitraires. Tout le monde sait qu'il a été obligé de rendre une bonne partie de ces droits au roi de Pologne, comme seigneur territorial, et il me semble qu'étant succédé dans les droits territoriaux de Sa Majesté Polonaise, personne ne saurait me contester, selon toutes les règles de la justice et de l'équité, que je m'approprie les mêmes revenus. Aussi serais-je bientôt d'accord avec ce magistrat, sans ces boute-feux des Anglais, qui ne font que l'animer de fermer l'oreille à tout accommodement équitable.

Au reste, j'ai toute la considération et complaisance imaginables pour la Russie; elle la mérite à tous égards, et jamais elle [ne] me trouvera en défaut. Mais pour l'Angleterre, je ne saurais en avoir, par les différents motifs que je vous ai allégués dans mes ordres précédents. Si la Russie voulait m'abandonner le soin de vider seul cette dispute avec elle, vous pouvez être très persuadé que je mettrais cette couronne bientôt à la raison, et que l'envie d'envoyer une flotte dans la Baltique lui passerait bien vite. Il ne s'agirait que de lui montrer bien les dents pour lui faire sentir qu'on ne la craint point. Faible, comme son gouvernement actuel l'est au possible, il ne faudrait que lui montrer de la fermeté et même de la fierté, et je vous le répète encore que, si l'on

me laissait faire, je la ferais chanter bientôt plus doux. Mais ce qui m'en retient, c'est la considération et les égards que j'ai pour la cour où vous êtes, d'autant plus qu'il paraît, par vos dépêches précédentes, qu'elle se sent toujours encline à entrer dans une alliance avec elle.[1]

En attendant, je ne saurais m'empêcher de vous répéter tout ce que je vous ai dit au sujet de cette alliance. L'intérêt que je prends au bonheur de la Russie, m'oblige à vous retracer tous les inconvénients que j'y trouve. Il est constant et prouvé par mille expériences qu'un des premiers principes de la politique anglaise est d'exiger tout de ses alliés et de ne rien faire pour eux, et je me trompe fort, ou la Russie s'en apercevra du moment qu'elle voudra établir les différentes conditions de cette alliance. J'en suis si persuadé que cette conviction que l'expérience de tous les temps a fortifiée, m'a fait prendre un autre principe. C'est que toute puissance qui aime ou désire des troubles, n'a qu'à entrer en liaisons avec l'Angleterre; elle ne tardera sûrement pas d'y trouver mille occasions à satisfaire son penchant. Cette puissance a tant de bisbilles avec les maisons de Bourbon qu'il n'est presque pas possible que ses alliés soient longtemps sans s'y voir entortillés.

Une alliance entre moi et les deux cours impériales serait, bien au contraire, le plus sûr moyen de conserver pour longtemps le repos et la tranquillité de l'Europe, et je suis persuadé que ce serait la plus forte digue qu'on pourrait opposer à toutes les autres puissances qui pourraient avoir envie de la troubler. Mais pour y penser, il faut que la Pologne soit auparavant pacifiée, et c'est pourquoi je suis bien aise d'apprendre que le comte de Panin s'occupe à présent sérieusement au plan de direction pour la Diète de pacification de ce royaume.[2]

Je l'attendrai tranquillement, et en attendant je voudrais seulement pouvoir être aussi tranquille sur le retour du comte Orlow dont, selon votre dépêche susmentionnée, il court de nouveau un bruit sourd à Pétersbourg. Mais je ne saurais vous cacher mes inquiétudes à ce sujet et combien j'appréhende en tout ceci les menées sourdes du sieur Durand. C'est l'homme le plus fin et le plus rusé qui soit sorti du cabinet de France. Je vous l'ai déjà fait connaître sur ce pied, et toute sa marche à la cour où vous êtes, ne confirme que trop ce que je vous en ai dit. Il fera sûrement usage de tout ce que son esprit intrigant et tracassier pourra imaginer, pour y faire éclore quelque révolution de la seconde classe, dans l'unique vue de trouver peut-être dans ces brouilleries intérieures une ressource d'en exciter entre les trois cours alliées pour l'arrangement des affaires de Pologne et de préparer ainsi les voies à une désunion complète, qui certainement fait le principal but de la politique française.

Au reste, l'ordre de Malte a dépêché le chevalier de Sagramoso pour implorer la protection des trois cours pour revendiquer ses pré-

[1] Vergl. S. 238. — [2] Vergl. S. 188.

tentions sur l'ordination d'Ostrog en Volhynie.[1] Il se rendra aussi à Pétersbourg, et dès qu'il y sera arrivé, vous verrez comment la cour où vous êtes, accueillira l'exposé de ces prétentions. Pour moi, je ne suis pas éloigné de les appuyer, mais, souvenez-vous-en bien, pas autrement que de concert avec les deux cours impériales.

Nach dem Concept. Federic.

21792. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 16 février 1773.

Je suis si empressé de voir le baron de Swieten[2] que je ne veux pas différer d'un jour à lui accorder l'audience que, selon votre rapport d'hier, il est venu vous demander. Vous n'ayez donc qu'à l'appointer tout de suite pour demain, à l'heure ordinaire; mais comme je serais bien aise de m'entretenir auparavant avec vous sur différents sujets et en particulier aussi sur le contenu de la dépêche du comte de Solms, à laquelle je viens de faire la réponse ci-jointe en copie,[3] vous aurez grand soin de vous arranger de façon que vous puissiez être rendu ici vers les dix heures avant-midi.

Au reste, la lettre ci-jointe en original du grand-maître de Malte du 24 de septembre 1772 vous apprendra l'objet de la mission du chevalier de Sagramoso,[4] qui me l'a remise dans l'audience d'hier.[5] Vous aurez soin de lui faire connaître en réponse et dans les termes les plus polis et les plus obligeants que je me ferai un vrai plaisir de m'intéresser, dans cette occasion, en faveur de son ordre, autant qu'il dépendrait de moi, et que j'allais me concerter là-dessus avec les deux cours impériales, sans le concours desquelles il sentirait bien que je ne pourrais rien faire qui pût tourner à l'avantage de l'ordre.[6]

Nach der Ausfertigung. Federic.

21793. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 17. Februar 1773.

Es thut Mir leid, aus Eurem Bericht vom 18. Januarii zu bemerken, dass die Pforte in ihrer Halsstarrigkeit gegen die russischen Friedensvorschläge beharret[7] und folglich sehr zu besorgen stehet, dass der

[1] Vergl. S. 273 und Nr. 21792. — [2] Vergl. S. 273. — [3] Vergl. Nr. 21791. — [4] Vergl. dafür S. 282. — [5] Vergl. S. 273. — [6] Die demgemäss im Ministerium in Form eines Handschreibens aufgesetzte Antwort an Pinto ist datirt Berlin 19. Februar. — [7] Zegelin berichtete: „Die Pforte ist mehr als jemals halsstarrig, die von Russland letzthin gethane Propositions anzunehmen, und der Reis-Effendi hat mir die positive Erklärung gethan, dass, wenn auch der Sultan mit seinem Ministerio in der Abtretung von Jenikala und Kertsch consentiren wollte, so könnte und dürfte er es nicht thun;" die Pforte werde niemals zugeben, „dass Russland einen Hafen auf dem Schwarzen Meer habe". Vergl. Nr. 21760 und 21761.

Congress zu Bukarest eben den Ausgang nehmen wird als der erste zu Fokschani. Nur begreife Ich gar nicht, von welcher fremden Macht dieselbe sich einer Unterstützung getrösten kann. Von Oesterreich kann es bewegender Ursachen wegen[1] gar nicht sein, und das gegenwärtige Unvermögen von Frankreich ist zu bekannt, um dass dergleichen von dessen Seite zu erwarten sein möchte.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

21 794. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 février 1773.

Mon pronostic ne se confirme que trop, et la copie ci-jointe de mes dernières lettres de Constantinople du 18 de janvier[2] vous fera voir qu'il ne faut plus compter sur le succès du congrès de Bucharest. Je vous avoue cependant que je ne comprends rien à l'opiniâtreté des Ottomans, et que j'ai de la peine à m'imaginer d'où pourrait leur venir quelque assistance pour rétablir leurs affaires. Elle ne saurait l'attendre de la part de l'Autriche: vous en savez déjà les raisons; et pour la France, son impuissance actuelle est trop connue pour fonder sur elle leurs espérances.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 795. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 17 février 1773.

Autant qu'il paraît par votre dépêche du 10 de ce mois, la Russie a renforcé ses conditions de paix par de nouvelles,[3] pour voir s'il n'y aurait pas moyen de les faire passer également. Mais je suis bien aise de n'avoir pas été mêlé de cette négociation, puisque, selon toutes les apparences, le congrès de Bucharest fournira le second tome de celui de Fokschani.[4]

Ce qui me fait cependant le plus de peine en tout ceci, c'est que, les affaires entre la Russie et la Porte devenant par cette rupture toujours plus compliquées, la pacification de la Pologne et la ratification de nos arrangements dans ce royaume ne s'en ressentiront pas moins, et que toute cette négociation rencontrera bien plus de difficulté que si elle s'était continuée sous les auspices de la paix entre ces deux puissances.

[1] Vergl. S. 251. — [2] Vergl. Nr. 21 793. — [3] Edelsheim berichtete, dass die neuen russischen Bedingungen, die Kaunitz ihm gegenüber erwähnt hatte (vergl. S. 218. 219 und 233), im Conferenzprotocoll nicht enthalten waren, sondern auf vertraulicher Mittheilung der Pforte beruhten. Edelsheim zählte sie darauf im einzelnen auf. — [4] Vergl. Nr. 21 793.

Pour l'affaire de Danzig, au contraire, je n'en suis nullement embarrassé. Elle s'arrangera bien, et personne au monde ne saurait contester avec justice la légitimité de mes titres, mis dans tout leur jour dans la déduction qui vous a été adressée.[1]

Federic.

Nach dem Concept.[2]

---

21 796. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 février 1773.

Vous avez raison de dire qu'il règne encore beaucoup de faux zèle et de fanatisme parmi les Polonais. Les particularités renfermées dans votre dernière dépêche du 10 de ce mois en fournissent des preuves, et j'appréhende que la rupture des négociations de paix entre la Russie et la Porte, si elle a lieu, comme il y a toute apparence, occasionnera de nouvelles brouilleries encore, à moins que le péril présent où la Pologne se trouve exposée, ne l'emporte sur les espérances que cet évènement pourrait inspirer.

Ce n'est qu'à l'attachement du Primat à la Saxe qu'on doit attribuer son refus de se trouver au Grand Conseil.[3] Dévoué intérieurement à cette maison électorale, il ne saurait digérer d'en voir les princes exclus du trône, et cela le portera vraisemblablement à se rendre le plus tard que possible à la prochaine diète de pacification.

Quant aux projets du Roi,[4] soyez assuré qu'ils ne prendront aucune couleur en Russie, et que ce Prince ne parviendra jamais à les y faire goûter.

Le lieutenant-général baron de Lentulus est sur son départ d'ici pour Varsovie.[5] Il n'y a plus que ses arrangements particuliers qui l'arrêtent encore, et qui ne lui permettent pas de se mettre tout de suite en route.

Au reste, la cour de Saxe m'ayant fait prévenir de son dessein de solliciter mon appui et celui des deux cours impériales à la prochaine diète de pacification pour l'arrangement de ses prétentions en Pologne et à l'égard de l'apanage accordé aux princes Xavier et Charles,[6] je veux bien vous donner à connaître que je suis disposé de m'employer

[1] Vergl. S. 182. — [2] In einem Postscript wird Edelsheim von der Mission Sagramosos und der nach dem Vorgang des wiener Hofes ihm ertheilten günstigen Antwort (vergl. S. 282 und 283) unterrichtet; der König will in dieser Frage ganz in Übereinstimmung mit Wien und Petersburg handeln, was Edelsheim dem Fürsten Kaunitz bei dieser Gelegenheit sagen soll. Am 17. Februar sendet der König obigen Erlass sowie die an Zegelin und Solms (vergl. Nr. 21 793 und 21 794) abschriftlich dem Grafen Finckenstein. Am 19. dankt ihm der König für die Zustellung eines (nicht näher bezeichneten) Stiches der Kaiserin Katharina II., den Solms an Finckenstein übermittelt hatte. — [3] Trotz der Aufforderung von Stackelberg und Benoît hatte Podoski abgelehnt, den Sitzungen des „Grossen Rates", die am 8. Februar begannen, beizuwohnen. — [4] Vergl. S. 275. — [5] Vergl. Nr. 21 779. — [6] Vergl. Nr. 21 797.

en sa faveur relativement à ces objets, à l'égal des deux cours impériales, et que vous aurez par conséquent à agir en cela de concert avec les ministres de ces deux puissances.

Federic.

Nach dem Concept.[1]

21797. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 17 février 1773.

J'ai vu, par votre dépêche du 13 de ce mois, que la cour où vous êtes, compte de s'adresser à moi et aux deux cours impériales pour l'arrangement de ses prétentions en Pologne et de solliciter, à cet effet, notre appui à la prochaine diète de pacification de ce royaume. Je m'y emploierai avec plaisir, à l'égal des deux autres puissances, aussi bien qu'en faveur des intérêts des deux princes saxons,[2] et agirai, en tout ceci, d'un parfait concert avec la Russie et l'Autriche.[3]

Ce n'est pas, au reste, la Saxe seule qui se ressent d'un déchet dans le produit des droits d'accise; ce manque est général, et nous l'éprouvons également ici. Mais les choses se redresseront vraisemblablement à cet égard d'elles-mêmes, et dès que le prix des denrées ne sera plus aussi exorbitant qu'il est actuellement, mais commencera à devenir plus proportionné, il y a apparence que le produit des droits de consommation haussera et deviendra par là même plus considérable.

En attendant, je suis bien aise de savoir que vous profitiez de ces conjonctures pour envoyer bon nombre de colonistes saxons dans mes États; entre tous ceux que vous pourrez avoir, les habitants des cercles des montagnes sont les meilleurs et qui nous conviennent le mieux.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

21798. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 17 février 1773.

Ma chère Nièce. On ne peut pas dire des choses plus obligeantes à un vieil oncle, ma chère enfant, que vous m'en écrivez, et vous pouvez croire que j'y suis véritablement sensible. Je ne vous fais point

[1] In einem Postscript unterrichtet der König Benoît von der Mission Sagramosos (vergl. S. 282 und 283), mit dem Befehl, in dessen Angelegenheit im Einvernehmen mit Stackelberg und Reviczky zu handeln. — [2] Vergl. S. 242. — [3] Vergl. Nr. 21796. — [4] Am 19. Februar berichtet Borcke, dass Churfürst Friedrich August den Wünschen des Prinzen Karl, betreffend den Rang seiner Gemahlin (vergl. S. 155), nicht willfahren wolle; der König antwortet am 24.: „J'abandonne entièrement à la cour où vous êtes, la façon d'arranger le cérémonial à l'égard de la Princesse, épouse du prince Charles de Courlande, comme elle le jugera convenable." Ferner erhält Borcke Weisung, einen Stallmeister zu besorgen, der verstehe, „Jagd- und keine Schulpferde" abzurichten.

de condoléances de ne vous être pas promenée en traineau, c'est un triste plaisir; il faut que les plaisirs soient chauds; ceux qui refroidissent, ne conviennent qu'aux Lapons. Notre hiver est très inconstant; quand il gèle deux jours, il en pleut trois de suite; mais cela ne dérange guère un vieux solitaire qui passe les hivers au coin de son feu. Je vous embrasse, ma chère enfant, de tout mon cœur, en vous assurant de la tendresse inviolable avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21799. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Potsdam, 17. Februar 1773.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 20. Februar: „Am vergangenen Mittwoch, den 17. dieses, hat mir der König Audienz ertheilet.[1] Nachdem er mit Bezeugung eines lebhaften Antheils nach der Gesundheit beider Kaiserlicher Majestäten sich erkundiget hatte, geruhte er auch sein Vergnügen über meine Zurückkunft in sehr gnädigen Ausdrücken zu erkennen zu geben, und setzte hinzu, dass er mir vieles zu sagen habe; wenn ich aber etwas für ihn mitgebracht hätte, so solle ich nur meinen Vortrag machen, er wolle nachhero reden.

Ich finge demnach folgendermaassen an: dass, obwohlen Ihro Majestät mir aufgetragen hätten, von denen vor meiner Abreise mir gethanen vertraulichen Oeffnungen[2] nur insoweit bei meinem Hofe Gebrauch zu machen, als mir hierzu würde die Gelegenheit gegeben werden, ich gleichwohlen nicht angestanden wäre, selbe allsogleich zur Wissenschaft Ihro Kaiserl. Majestäten zu bringen, weilen die Gegenstände von grösster Wichtigkeit waren und das von dem König mir darüber bezeigte Vertrauen meinem Hofe nicht anders als sehr angenehm sein könnte. Ich hätte mich auch in meiner Muthmaassung nicht betrogen, indem ich nunmehro mit dem Auftrag zurückkäme, dem König die wahre Erkenntlichkeit beider Kaiserl. Majestäten nicht nur mit Worten, sondern auch in der That durch eine freimüthige Erklärung der Gesinnungen meines Hofes über jeden deren mir mitgegebenen Gegenständen, welche ich der Ordnung nach vornehmen wolle, zu bezeugen.

Gleich aber, als ich von der dreifachen Allianz, als dem ersten Punkt, zu reden begunn, unterbrach mich der König mit dem Ersuchen, diesen Punkt einstweilen beiseite zu lassen, weilen er mir darüber noch andere vorläufige Eröffnungen zu machen hätte.

[1] Vergl. S. 283. — [2] In der Audienz vom 13. September 1772, vergl. Bd. XXXII, Nr. 21286.

Ich nahme also die drei folgende Punkten zur Hand, nämlich 1° die baireuth- und ansbachische, 2° die bayerische Succession und 3° die Vergrösserungsabsichten in Italien.

Ueber jeden Punkt stellte ich deutlich und wörtlich dasjenige vor, was Ew. Fürstl. Gnaden mir mitgegebene geheime Anweisung enthält, welches ich allhier nicht wiederholen zu müssen glaube, sondern nur jenes anzuführen, was mir der König geantwortet hat.

In Ansehung des ersten Punkts, die baireuth- und ansbachische Succession, hat der König gar wohl begriffen, dass die Vereinigung dieser zweien Markgrafthümer mit denen übrigen preussischen Staaten sowohl für uns als für die Stände des fränkischen Kreises höchst bedenklich aussehen müsse.[1]

»Je conçois,« sagte er, »et je pèse vos raisons; il ne saurait vous être indifférent ni agréable de m'avoir pour voisin de ce côté-là, et les états du cercle de Franconie ont sujet d'en être alarmés; mais on pourrait remédier à tout cela par un troc avec quelque autre prince, qui ne donnerait point d'ombrage.«

Der König äusserte sich für dermalen nicht weiter und hiesse mich zu dem zweiten Punkt schreiten, welches ich auch thate, in der Hoffnung, dass ich eine andere Gelegenheit erhalten würde, um zu wissen, auf welches Land er seine Absicht habe, und mit welchem Fürsten er den Tausch zu treffen gedenke. Bei dem gewöhnlichen Absprung, welchen er immer von einem Gegenstand auf den andern machet, ergab sich auch nachhero der Anlass, ihn darum zu befragen, und seine Antwort, welche ich der Ordnung wegen allhier gleich anführe, war folgende:

»Mais, par exemple, on pourrait proposer à l'électeur de Saxe, à qui les margraviats conviendraient, de les recevoir contre la Lusace, c'est-à-dire contre une portion de la Lusace équivalente à la valeur des margraviats, ou bien on pourrait engager le duc de Mecklembourg à échanger son duché contre ces margraviats. Cependant,« setzte er mit einer angenommenen Gleichgültigkeit hinzu, »je ne vous parle de cela que comme de projets dont l'exécution doit être fort éloignée encore. Mon neveu est jeune,[2] et, selon le cours ordinaire de la nature, il y [a] à parier qu'il me survivra. Tant qu'il vit, je ne songe pas à le dépouiller, et je ne veux pas m'agrandir aux dépens de mes parents, mais le cas

[1] Durch eine „Instruction secrète" war Swieten angewiesen, im Namen Maria Theresias und Josephs II. dem König zu erklären, „que la réunion des deux margraviats à la primogéniture de sa maison, malgré les anciens pactes de famille, ne pourrait naturellement pas leur être indifférente, par toutes les raisons d'État"; vor einigen Jahren hätten mehrere Stände des fränkischen Kreises dem Kaiser ihre Besorgnisse wegen der bevorstehenden Vereinigung von Ansbach-Baireuth mit Preussen ausgesprochen und ihn für diesen Fall um Schutz und Beistand ersucht; der Kaiser bitte den König, „de s'expliquer confidemment vis-à-vis de lui sur ce qu'il pouvait être disposé à faire pour calmer les inquiétudes du Cercle". [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.] — [2] Markgraf Alexander war 1736 geboren.

de sa mort peut arriver, et il est toujours bon de s'être entendu d'avance sur ce qui pourrait d'ailleurs occasionner des troubles.«

Ich fahre nunmehro fort, weiter gehorsamst zu berichten, was der König über den zweiten Punkt, die bayerische Succession,[1] vorgebracht hat. In Ansehung derenjenigen Rechten, welche dem durchlauchtigsten Erzhause im Fall der Aussterbung des bayerischen Mannstammes sowohl von Seiten der Krone Böheim als deren habenden Anwartschaften *ipso facto* zufliessen, erklärte er sich ganz vergnüglich als über eine Sache, die keinem Zweifel unterworfen ist; in Ansehung aber deren von Ihro Majestät dem Kaiser als Oberhaupt des Reichs auf solchem Fall zu treffenden Verfügungen entschuldigte er sich, darüber sogleich seine Meinung zu geben, weilen ihme für dermalen die Kenntniss deren Gesetzen und des Articuls der Capitulation, auf welche diese Verfügungen sich zu gründen haben, annoch mangelte. Ich hatte wohl vorgesehen, dass der König über diesen in die Reichsgeschäfte, von welchen er keine grosse Erfahrung hat, einschlagenden Gegenstand, ohne sich vorhero belehren zu lassen, [sich] nicht äusseren würde, indessen gabe er doch vorläufig zu erkennen, dass aus vollkommenem Vertrauen in Ihro Majestät, des Kaisers, bekannte reine Gesinnung er nicht zweifle, dass die vorschlagenden Verfügungen denen Reichsgesetzen gemäss sich befinden und er mithin denenselben auch seinen Beifall zu geben nicht entstehen werde.

Was den dritten Punkt, die Vergrösserungsabsichten in Italien, betrifft, der wurde mit der von mir gemachten und dem Inhalt der geheimen Anweisung abgemessenen Erklärung,[2] auf welche der König weiter nichts erwiderte, kurz und gänzlich abgethan.

Auf solche Art ward die Erörterung dieser dreien Punkten geendiget, welche der König nicht mit jener Aufmerksamkeit, die gleichwohlen die Wichtigkeit deren Gegenständen zu erforderen schiene, begleitet hatte. Es zeigte sich aber die Ursache davon gar bald, als er die Sprache übernahm, indem er einen höchst bedenklichen und gefährlichen Vor-

[1] Die „Instruction secrète" schied zwischen den Rechten, die der Kaiser als Reichsoberhaupt und die das Haus Österreich an Bayern hatte. Swieten sollte erklären, dass in letzterer Beziehung die Rechte der Krone Böhmen auf einen Theil der bayerischen Erbschaft bekannt seien; dass dagegen der Kaiser als Reichsoberhaupt nach der Wahlcapitulation verfahren werde; „qu'il était notoirement conforme aux constitutions de l'Empire et à ses usages que les États de Bavière qui se trouvent être fiefs masculins de l'Empire, à l'extinction de mâles de la maison de Bavière, sont dévolus *ipso facto* à l'Empereur et à l'Empire; et que Sa Majesté Impériale se proposait, par conséquent, le cas échéant, d'en faire prendre possession en son nom, ainsi qu'au nom de l'Empire, en vertu de l'article XI § 10, 11 et 12 de sa capitulation, pour en être disposé ensuite ainsi que, de commun accord, on jugera devoir le faire". Joseph II. bat den König, seine Ansicht darüber zu äussern. — [2] Nach der „Instruction secrète" hatte Swieten zu erklären, que „l'exécution serait incompatible avec le *status quo* de l'Italie établi par le traité d'Aix-la-Chapelle".

schlag im Kopf hatte, welchen ich Ew. Fürstl. Gnaden so genau als möglich in des Königs eigenen Worten und in dessen verkünstelter Wendung vor Augen zu legen mich befleissen werde.

»Les nouvelles que j'ai reçues de Constantinople,« fing der König an, »ne me font rien augurer de bon pour la paix. Les Turcs s'obstinent à ne pas vouloir céder les deux places que les Russes veulent garder en Crimée;[1] ils ont déclaré que, la cession de ces places rendant la situation de Constantinople précaire, ils aimaient mieux courir les dangers de la continuation de la guerre, au risque même de la destruction de leur capitale et de l'empire, qui deviendrait d'ailleurs inévitable dans trente ans d'ici.[2] De l'autre côté, les Russes ont fait connaître par le dernier courrier qu'ils viennent d'expédier à Obreskow, que la cession des deux places dans la Crimée est une condition sans laquelle ils ne veulent point entendre à la paix,[3] de sorte que je prévois qu'au premier jour nous apprendrons que les conférences de Bucharest se seront rompues comme celles de Fokschani. Les Turcs paraissent même s'y attendre, par les préparatifs qu'ils font pour assembler tout ce qu'ils peuvent ramasser de troupes, et ils comptent mettre sur pied une armée plus forte qu'ils n'en ont eu jusqu'ici. Je suis très fâché de tout cela, parceque je ne vois pas comment on pourra y porter remède.«

»Mais, ne pourrait-on pas espérer, Sire,« fragte ich, »que la cour de Pétersbourg, qui doit désirer la fin de la guerre, se prêtera à se relâcher sur des conditions, quand elle verra que la Porte est sérieusement intentionnée à tout risquer plutôt que de s'y soumettre?«

»Non, Monsieur,« war die Antwort des Königs, »ces gens-là ont été enivrés de leur bonheur; tant il est vrai qu'il est aussi difficile de gouverner une bonne qu'une mauvaise fortune. Leur ivresse leur a fait dicter les conditions les plus dures, qu'ils ont cru pouvoir forcer la Porte à accepter. Ils voient bien le contraire aujourd'hui, mais ils ne veulent plus revenir sur leurs pas, parcequ'ils s'en croiraient humiliés, et ils seront forcés, pour avoir trop demandé, de continuer la guerre, qui peut, tout au plus, durer encore deux campagnes, et qui, à mon avis, ne présente plus rien d'avantageux pour eux: ils sont maîtres de tout en deça du Danube, et il ne leur reste plus rien à faire de ce côté-là. Il serait trop dangereux de pousser les opérations par delà de cette rivière, par la difficulté qu'il y aurait d'entretenir les communi-

[1] Vergl. S. 251 und 283. — [2] Wie Zegelin, Konstantinopel 4. Januar, berichtete, hatte der Reis-Effendi ihm erklärt, Russland verfolge bei der Forderung von Jenikala und Kertsch die Absicht, „mit der Zeit daselbst eine Flotte zu bauen, sich Meister vom Schwarzen Meere zu machen und beim geringsten Missvergnügen Konstantinopel Gesetze vorzuschreiben; wenn also früh oder spät diese Hauptstadt in russische Hände fallen sollte, wie solches augenscheinlich dessen Project sei, so wäre es einerlei, ob solches jetzo oder über 30 Jahren geschehe, und diesem zufolge müsste die Pforte niemals zugeben, dass Russland einen Hafen auf dem Schwarzen Meer im Besitz hätte". — [3] Vergl. S. 248.

cations nécessaires; il faudrait y employer la plus grande partie de l'armée, et le reste, qui passerait alors le Danube, ne serait plus assez fort pour agir avec succès; car des courses, quand elles s'étendraient même jusqu'à Adrianople et plus loin, ne décideraient de rien. D'ailleurs, malgré la bonne intelligence qui est établie à présent entre votre cour et celle de Pétersbourg, je ne sais pas si vous aimeriez beaucoup voir les Russes au delà du Danube. Au moins faudrait-il qu'ils en convinssent auparavant avec vous. On m'a communiqué de Pétersbourg un autre projet pour la continuation de la guerre, que je leur ai très fort conseillé de ne pas exécuter; c'est celui de dévaster la Moldavie et la Valachie, de tout brûler, d'en enlever tous les habitants, d'en faire absolument un désert et de porter l'armée sur les frontières de la Pologne derrière le Niester, en laissant un corps de 20 à 30 000 hommes dans la Tartarie.[1] Ce projet est absolument contraire à l'humanité, il est trop odieux et pourrait en même temps devenir dangereux, parceque, malgré cette cruelle dévastation, les Turcs traverseraient ces pays et s'approcheraient de la Pologne où ils exciteraient, sans faute, une grande fermentation, et d'où il est essentiel de les tenir éloignés pour la réussite de nos projets. Je ne vois qu'un moyen de finir bien cette affaire, que je vous dirai en confidence, et qui, en même temps qu'il serait très avantageux pour les Russes, pourrait aussi vous convenir. Je me rappelle que, lorsqu'il était question d'accéder de votre part au partage de la Pologne, vous avez témoigné qu'un agrandissement de ce côté-là était pour vous une chose indifférente, et que vous aimeriez mieux vous arrondir du côté de la Hongrie.[2] Que serait-ce, si la Russie demandait votre assistance contre les Turcs, et qu'elle consentît à vous laisser prendre pour vous la Bosnie et la Servie? De cette manière la guerre ne serait pas longue, et je crois que vous y trouveriez parfaitement votre compte.«

Ich muss bekennen, dass ich über diesen unerwarteten Vorschlag sehr betroffen mich fande; ich suchte aber den innerlichen Zustand meines Gemüths zu verbergen, sondern ich äusserte mich gleich nachstehender Maassen gegen den König:

»Vous venez, Sire, de renouveler en moi le souvenir d'une faute que j'ai faite, lorsque, m'étant laissé séduire par des idées de convenance, et muni, d'ailleurs, de l'approbation de Votre Majesté, j'ai cru pouvoir proposer à ma cour le projet d'acquérir la Bosnie et la Servie. On a pardonné à mon zèle qui m'avait ébloui sur tout ce qu'il y avait de contraire à la bonne foi et à nos principes dans ce projet, mais je n'en ai pas moins été désavoué, et Votre Majesté, dans ce temps, a senti Elle-même la nécessité d'une démarche aussi humiliante pour moi.[3] Aussi, après une telle leçon, Elle S'attend bien, sans doute, que je ne

[1] Vergl. S. 205 und 212. — [2] Vergl. Bd. XXXI, 728. — [3] Vergl. Bd. XXXI, 794.

m'exposerai pas à de nouveaux reproches sur le même objet, et Elle ne doit pas être surprise, si je n'entre point dans les idées qu'Elle me fait l'honneur de me communiquer, et qui me paraissent encore plus contraires à la bonne foi et à nos principes que le premier projet.«

»Vous n'avez pas tort,« erwiderte der König, »mais les circonstances sont différentes. Dans le temps où il était question de votre projet, vous aviez fait une espèce de traité avec les Turcs,[1] et il n'était pas honnête, pendant que vous paraissiez vouloir vous lier avec eux, de chercher à les dépouiller d'un autre côté, mais aujourd'hui ce traité ne subsiste plus, et vous pourriez leur dire: ‚Messieurs, cette guerre dure assez, elle se fait si près de mes frontières que je désire de la voir finir bientôt. On vous propose des conditions de paix raisonnables; acceptez-les, ou je serai obligé de me mettre contre vous.' De cette manière, vous n'agissez pas contre la bonne foi, vous avertissez les Turcs sur ce qu'ils ont à craindre de leur obstination; vous faites pour la Russie ce qu'elle a déjà témoigné désirer que vous fissiez, et vous pourriez y trouver votre compte. Voulez-vous que j'engage la cour de Pétersbourg à faire pour cela les démarches nécessaires auprès de votre cour? j'arrangerai les choses, sans vous compromettre et comme si l'idée venait de moi. Qu'en pensez-vous? Dites-m'en votre sentiment là entre nous. Je ne le demande pas au ministre, je le demande à M. de Swieten; qu'en pensez-vous?«

»Je puis répondre,« versetzte ich, »en qualité de particulier, et en qualité de ministre. En particulier, je pense et je vois que la faute que j'ai faite, n'est pas effacée, puisque j'en reconnais encore l'impression dans l'esprit de Votre Majesté, et je sens vivement aujourd'hui les conséquences d'une démarche où un zèle trop peu réfléchi m'a entraîné. En qualité de ministre, je dois développer de nouveau à Votre Majesté les principes qui ont servi de base à la conduite que ma cour a tenue depuis le commencement de cette affaire.«

Der König liesse mich nicht fortreden, sondern sagte: »Je sais ce que vous voulez me dire, et je conçois votre délicatesse, mais au moins vous voyez que je pense à vos intérêts, et vous ferez de ceci l'usage que vous jugerez à propos.«

»J'en rendrai compte à ma cour,« ware meine letzte Antwort, »mais c'est par le seul motif de ne lui laisser rien ignorer de ce que Votre Majesté me fait l'honneur de me dire«[2] . . .

[1] Vergl. Bd. XXXI, 878. — [2] In einem an Kaunitz gerichteten Privatschreiben, Berlin 20. Februar, ergänzt Swieten obigen Bericht:

„Quand le Roi a vu que je rejetais absolument son projet de nous joindre aux Russes pour faire la guerre aux Turcs, et des conquêtes du côté de la Hongrie, il m'a dit ce qui suit:

»Écoutez; mais c'est sous le sceau du plus grand secret que je vais vous parler. Quand vous m'assurez que votre cour ne peut point adopter mon projet, vous me répondez en ministre de l'Impératrice, comme le prince Kaunitz vous a instruit, et

Es ware die Rede von der allgemeinen Gährung, welche unsere Theilung verursachet hat, und besonders von der Eifersucht der Franzosen.

»Ils sont furieux,« sagte er, »mais la force leur manque; ils ont substitué la peau du renard à celle du lion, et ils essaient de tout pour nous désunir. Vous savez ce qu'ils ont fait insinuer à Pétersbourg, et qu'ils ont proposé de procurer la paix avec les Turcs, si on voulait les laisser faire à Constantinople;[1] mais leurs ruses ne réussiront pas, j'en réponds. Du reste, ils ne sont pas du tout à craindre, ils sont hors d'état de faire la guerre. Il est vrai qu'ils pourraient compter sur des subsides de l'Espagne, mais ce n'est pas une ressource suffisante; une guerre qui se ferait sur la bourse d'autrui et par aumônes, ne pourrait être ni vigoureuse ni longue. De plus, je sais de science certaine que le Roi déteste jusqu'au nom de la guerre, et le ministre qui la lui proposerait, perdrait indubitablement sa place, et vous savez que dans ce pays-là, comme dans quelques autres, les ministres aiment mieux

vous faites votre devoir; mais moi, quand je vous propose des acquisitions du côté de la Hongrie, je suis sûr de faire plaisir à l'Empereur et qu'il ne rejettera point un projet qui doit les faciliter. Il en a déjà été question entre nous lors de l'entrevue, et, cet automne encore, M. de Dietrichstein est venu à Breslau pour m'en parler (vielmehr nach Neisse, 23. August 1772, vergl. Bd. XXXII, 651). Je sais que l'Impératrice est là-dessus d'un sentiment opposé à celui de son fils (vergl. Bd. XXXII, 435. 436. 541. 542), et c'est pour cela que j'exige de vous un secret inviolable, parceque je ne voudrais pas brouiller l'Empereur avec sa mère.«"

Im folgenden schildert Swieten seine Verlegenheit und berichtet, er habe sich darauf beschränkt, die Grundsätze seines Hofes als unverändert und den behaupteten Gegensatz in den Ansichten Maria Theresias und Josephs II. als unmöglich hinzustellen.

„Mais, de son côté, le Roi sentait trop son avantage pour me laisser échapper comme cela, et il insista encore pour qu'au moins je lui dise mon opinion en qualité de particulier.

»Vous voyez bien,« dit-il, »que je ne parle pas au ministre, je n'aurais pas pu lui faire une telle confidence; je parle à M. de Swieten, et je voudrais qu'il me dise son sentiment.«

Je lui répondis qu'en qualité de particulier mon sentiment était nul et inutile, et qu'en qualité de ministre je n'en pouvais avoir d'autre que parfaitement conforme aux intentions de ma cour, à qui même je ne pourrais pas rendre compte de ce que Sa Majesté m'avait dit, puisqu'elle ne me permettait pas d'en faire usage.

De cette manière, je cherchai à écarter entièrement l'objet de cette pénible conversation et à me retirer du bord des précipices que je voyais autour de moi. Cependant, je désirais d'obtenir du Roi même la permission, que je me serais bien donnée d'ailleurs, d'informer Votre Altesse du tout, afin que je fusse autorisé par la suite, quand vos ordres me seraient parvenus, à parler là-dessus en votre nom.

Le Roi comprit apparemment mon intention, car il me dit que, pourvu qu'il n'en résultât point de brouillerie entre l'Empereur et l'Impératrice, il consentait à ce que je fisse usage de ce qu'il m'avait confié, et qu'il s'en remettait à ma prudence.

Sur cela, je lui proposai d'en rendre compte à Votre Altesse.

»Oui,« répondit-il, »mais vous demanderez en mon nom le secret au prince Kaunitz, et j'ai d'ailleurs une trop grande confiance en sa droiture pour craindre qu'il en abuse.«" [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.]

[1] Vergl. S. 213. 215. 263.

leurs places que l'État. Ainsi vous pourrez être très tranquille de ce côté-là; car, voyez-vous, j'ai voulu être bien exactement informé, avant de vous proposer de vous engager avec la Russie.«

Dass er endlich auch erwarte und vielleicht wünsche, der König in Schweden werde gegen Russland zu Felde ziehen, habe ich gleichfalls aus seinen Aeusserungen über dasige Umstände geschlossen.

»Le roi de Suède,« sind die Worte des Königs, »est entièrement livré à la France, à qui il doit d'être devenu le maître chez lui, mais c'est un prince de beaucoup d'esprit, qui brûle du désir de faire parler de lui, et qui, par cette envie, est prêt à entreprendre tout et fort légèrement. Il avait cherché à soulever les Norwégiens par des intelligences qu'il s'était pratiquées parmi eux,[1] mais les Danois en ont été instruits, ils ont pris de bonnes mesures, et le projet a manqué. Depuis il a détaché des incendiaires à Copenhague pour mettre le feu au chantier; ils ont été découverts, et on les a fait jaser.[2] Il ne se tiendra pas en repos, et s'il reçoit de l'argent de la France pour mettre son armée en état, je ne serais pas surpris qu'il ne la conduise encore ce printemps en Finlande.«

Ich bemerkte hierauf, dass eine solche Unternehmung die gefährlichsten Folgen für den König in Schweden nach sich ziehen müsse, welcher doch überlegen sollte, dass er sich andurch nicht nur Russland, welches ohngeachtet des allenfalls fortdauernden Kriegs mit den Türken doch genugsamen Widerstand leisten könnte, sondern auch dessen Bundesgenossen auf den Hals laden würde.

»Sans doute,« erwiderte der König, »mais cela ne l'arrêtera pas. L'enthousiasme s'est emparé de lui et de toute la nation. Lorsqu'il a passé ici, je lui ai fort conseillé de ne rien changer à la forme[3] du gouvernement,[4] et je lui ai écrit fortement, après la révolution, pour lui en faire envisager les suites,[5] mais sans effet, comme vous voyez. D'un autre côté, l'impératrice de Russie en est outrée, et elle a jeté feu et flammes dans les lettres qu'elle m'a écrites.[6] J'en ai été embarrassé, et vous saurez que j'ai prié votre cour de m'assister à l'apaiser.[7] A présent il faudra voir quelle tournure tout cela prendra. Au reste, ma sœur ne se mêle de rien et est bien décidée à continuer ainsi, ce que je lui ai bien conseillé comme le parti le plus sage«[8] . . .

Ich . . . solle nun ferner gehorsamst berichten, wie ich den Auftrag wegen der dreifachen Allianz bewerkstelliget, auch wie der König selben aufgenommen habe. Ew. Fürstl. Gnaden werden aber aus deme, was ich bereits angeführet habe, schon im Voraus einsehen, dass der

[1] Vergl. S. 23. 30. — [2] Vergl. S. 145. — [3] Vorlage: „fortune". — [4] Vergl. Bd. XXXI, 868. — [5] Vergl. Bd. XXXII, Nr. 21258. 21356. — [6] Der König irrt, da der letzte von Katharina II. an ihn gerichtete Brief vom 4. August 1772 (a. St.) datirt, also vor dem Staatsstreich Gustavs III. geschrieben ist. — [7] Vergl. Bd. XXXII, 651. — [8] Vergl. S. 111. 200. 277.

König, welcher auf eine allsogleich zu schliessende engste Verbindung mit Russland antraget, in die Betrachtungen, die Hochdieselbe wegen des Zeitpunkts und anderer wichtigen Umständen des zu errichtenden Bündnisses ihme durch mich wollen vortragen lassen,[1] nicht sonderlich eingegangen ist. Gleichwohlen hat er selbe vollkommen gutgeheissen und sich in folgenden Ausdrücken darüber geäussert:

»Je reconnais bien le prince Kaunitz dans la sagesse de ces considérations que je ne puis qu'approuver.«

Und da ich ihme aus meiner geheimen Anweisung die Stelle vorlas, welche dahin zielet, aller bei ihm entstehen mögenden Eifersucht über unsere Näherung gegen Russland vorzubeugen,[2] rief er aus:

»Oh, mon Dieu, non! ne craignez rien; je ne suis point jaloux, je ne le serai point, vous pouvez être tranquilles, vous ne me donnerez point d'ombrage,« welches er öfters wiederholte.

Da ich nun die geheime Anweisung hervorgezohen hatte, so lase ich auch dem König den Abschnitt vor, welcher von Danzig und Thorn handlet,[3] worauf er mir folgendes zur Antwort gab:

»Il y a beaucoup de bruit pour cette affaire, et ce sont les Anglais qui l'ont fait; mais je m'en vais vous dire tout franchement et naturellement les raisons de mes démarches jusqu'ici et mes intentions pour l'avenir. J'ai voulu d'abord me mettre en possession de tous les droits qui peuvent m'appartenir dans le pays qui fait mon partage, et je ne devais certainement pas négliger ceux de l'abbaye d'Oliva sur le port de Danzig; ce port est du territoire de cette abbaye, et la ville de Danzig ne le possédait qu'à titre de fief ou de bail. J'ai fait faire une

[1] In der „Instruction secrète" war der Abschluss des Dreibunds nicht nur als wünschenswerth, sondern auch als möglich bezeichnet worden, sobald über alle Streitfragen völliges Einvernehmen hergestellt sei. Swieten sollte ferner die Meinung des Königs darüber einholen, ob zum Abschluss des Dreibunds besser vor oder nach dem Türkenfrieden und der Regelung der polnischen Verhältnisse geschritten würde. Endlich wurde die Beschränkung der Allianz auf die drei Theilungsmächte gutgeheissen. — [2] Unter Hinweis auf die Darlegungen, die Kaunitz dem Könige in Neustadt über das politische System Österreichs und Preussens gegeben hatte (vergl. Bd. XXX, 104—107), hiess es in der „Instruction secrète": „Nous le prions même en conséquence de l'immutabilité de nos sentiments à son égard, ainsi qu'au sujet de son alliance avec la Russie, de nous dire librement jusqu'à quel point il désire que nous nous rapprochions de son allié, parceque nos mesures et nos démarches, si d'avance nous n'étions pas entendus et d'accord avec lui au sujet de notre conduite réciproque vis-à-vis de cet allié, qui doit nous devenir commun, pourraient sans cela se croiser au préjudice de tous deux, et que nous ne voulons rien faire qui puisse lui donner le moindre ombrage." — [3] Das Interesse, das der wiener Hof, gleich den meisten europäischen Mächten, am Schicksal von Danzig, Thorn und an der Weichselschifffahrt habe, wurde in der „Instruction secrète" damit begründet, „que ses nouvelles possessions en Pologne lui deviendraient presqu'entièrement inutiles sans la liberté de la navigation et la commodité du débouché de la Vistule". Angesichts der steigenden Unruhe der übrigen Höfe erhielt Swieten den Auftrag, den König um Auskunft zu ersuchen, indem die Erwartung ausgesprochen wurde, „qu'il arrangerait les choses à cet égard de façon, à ce que, comme on dit, tout le monde vive".

déduction là-dessus, qui prouve évidemment ce fait, et je l'ai envoyée déjà à Vienne.[1] Je me suis donc emparé du port pour prendre possession, et j'y ai exigé le péage, qui n'a rendu que 6000 écus pendant l'année dernière. Messieurs de Danzig n'ont pas voulu reconnaître mon droit et ont continué à faire recevoir aussi le péage de leur côté. Le sort d'acquitter ce double péage est tombé le premier sur un vaisseau anglais, et c'est ce qui a occasionné les cris de cette nation. Mais je suis actuellement occupé, et j'ai déjà envoyé quelqu'un,[2] pour entrer en accommodement là-dessus avec les Danzicois, dont le résultat doit être de fixer nos droits réciproques, sans que, pour cela, le péage soit haussé ni doublé.

Quant à la navigation de la Vistule,« fuhr der König fort, »je n'y ai fait aucun changement que de faire exiger des palatins les mêmes péages que le reste des habitants de la Pologne paie, et dont ces messieurs avaient été exempts jusqu'ici. Le roi de Pologne, à qui ces péages appartenaient, pouvait avoir des motifs de favoriser les grands, mais ces motifs n'existent pas pour moi, et il m'a paru juste que tout le monde paie également. Je suis d'ailleurs fort éloigné de gêner la navigation par des impositions, et vous pouvez compter que, hors de faire payer les palatins, je ne ferai à cet égard aucun changement.«

Um diese vergnügliche Erklärung nochmalen bestätigen zu machen, befragte ich den König, als er ausgeredet hatte, ob ich also an meinen Hof berichten könnte, dass all dasjenige, was bishero zu Danzig vorgegangen ist, keinen anderen Zweck habe, als die aus dem Besitz des Klosters Oliva ableitende Gerechtsamen zu behaupten, und daraus keine Erhöhung des Zolls oder sonstiger Zwang wider die Freiheit des Handels entstehen und dass auch in Ansehung der Schiffahrt auf der Weichsel keine Neuerung vorgenommen werden würde; welches Ihro Majestät begnehmigten.

In Ansehung des englischen Hofes hat mir der König noch die Nachricht mitgetheilet, dass dieser eine Allianz zu Petersburg vorgeschlagen habe, die er aber sehr missrathen habe anzunehmen, weilen sie von keinem Nutzen sein könnte und den russischen Hof in eine Menge fremder Händel verflechten würde.[3]

Schliesslichen solle ich gehorsamst anführen, dass der König, wie er sagte, den Auftrag von Pëtersburg erhalten habe, sich gegen uns über das Betragen des Herrn von Thugut zu beschweren. Er setzte hinzu, dass man diesem Minister hauptsächlich die Zerreissung deren ersten Conferenzen beimesse, und dass Orlow bittere Klagen über ihn geführet habe.[4] Er meint, man solle deswegen den russischen Hof zufrieden zu stellen suchen, und würde es genug sein, wenn Ew. Fürstl. Gnaden zu Wien dem Herrn Fürsten Golizyn bezeigen wollten, dass

[1] Vergl. S. 182. — [2] Reichardt. — [3] Vergl. Nr. 21 746 und 21 791. — [4] Vergl. S. 260 und 264.

man auch unsererseits mit dem Betragen des Thugut nicht vollkommen zufrieden gewesen seie und man ihm einbinden würde, künftighin mit mehrerer Aufrichtigkeit zu Werke zu gehen und mehrere Gefälligkeit zu bezeigen.

Ich habe zwar über mich genommen, dieses Ew. Fürstl. Gnaden einzuberichten, aber zugleich dem König nicht verhalten, dass ich an der Gründlichkeit dieser Klagen ungemein zweifelte, und dass, wenn man die Art, nach welcher die Negociation bei denen ersten Conferenzen ist eingeleitet worden, nur obenhin betrachte, so seie leicht zu schliessen, wem die Schuld der Rupture aufgebürdet werden müsse. Anbei wäre mir auch nichts anderes bekannt, als dass Herr von Thugut sich jederzeit mit vieler Vorsichtigkeit benommen und die ihme gegebene Anweisungen, welche unserem Versprechen gemäss sind abgefasset worden, genau erfüllet habe.

»Je crois ce que vous me dites,« erwiderte der König, »et je pense bien aussi que Orlow était la cause de la rupture des premières conférences, parcequ'il était pressé de retourner à Pétersbourg pour détourner le coup qu'il n'a pu parer;[1] mais il faut faire quelque chose pour apaiser la cour de Russie, et je m'en remets au prince Kaunitz pour cela.«"

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

21800. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 18 février 1773.

Der Empfang der Berichte vom 4. und 9. Februar wird bestätigt.

Vous avez bien raison de douter que le duc d'Aiguillon vous ait rendu un compte bien exact de la réponse de la Russie.[2] Il ne vous en a sûrement pas tout dit, et elle diffère même beaucoup de celle que le sieur Durand a effectivement reçue.[3] Je suis aussi tout persuadé que le duc d'Aiguillon en est bien autrement instruit, et que ce n'est que par une petite vanité qu'il s'est borné à ne vous en rapporter que ce qu'il a cru propre à vous persuader du succès des insinuations de ce ministre. Mais pour sa tranquillité, peut-être se fonde-t-elle sur la certitude qu'il a que le congrès de Bucharest va se rompre dans peu, et que les libéralités de la France ont si bien opéré sur l'esprit [des] ulémas que ce corps puissant à Constantinople a conseillé à la Porte de continuer la guerre.

[1] Seine Ungnade, vergl. Bd. XXXII, 670. — [2] Goltz fasste, Paris 4. Februar, den Eindruck der Unterredung zusammen: „Quoique . . . le duc d'Aiguillon ait voulu me faire croire que depuis longtemps il était tranquille sur les sentiments de l'impératrice de Russie, je n'en suis pas moins persuadé pourtant qu'avant la réception des lettres du sieur Durand il a été dans la plus grande agitation." — [3] Vergl. Nr. 21783.

Quant à mes affaires avec la ville de Danzig, je ne saurais qu'applaudir à l'usage que vous vous proposez de faire de la déduction de mes droits que mon département des affaires étrangères vous a fait parvenir.[1] Elle les met dans un très grand jour et au-dessus de toute contestation légitime; de sorte qu'il suffit de la répandre, pour obtenir les suffrages de tout homme impartial.

D'ailleurs il n'y a pas à appréhender que les peines du duc d'Aiguillon pour établir des liaisons intimes avec la cour de Londres, aient quelque succès.[2] Il est bien vrai que, sans la nation britannique, le ministère ne ferait point de difficulté d'y entrer; mais la répugnance naturelle de la première pour toute alliance avec la France et les égards que le ministère doit aux principes nationaux, me paraissent un garant assuré que la France ne réussira jamais à se lier avec l'Angleterre. Ce n'est aussi pas ce que l'on a à appréhender; tout ce que je crains plutôt, c'est que ses intrigues ne réussissent mieux en Suède, et qu'elle n'y redouble ses efforts pour engager le Roi à faire une diversion à la Russie, en faveur de la Porte.

Federic.

Nach dem Concept.

21801. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 février 1773.

J'ai vu, par votre dépêche du 12 de ce mois, l'effet que vos reproches ont paru faire sur le greffier Fagel. J'en suis bien aise et veux bien me contenter de ses protestations d'attachement, pour ne plus faire mention d'une démarche qui n'a pu que m'offenser. Tout ce qu'il vous a dit pour excuses,[3] ne saurait le disculper, et il sera toujours obligé de convenir qu'il est peu amical de donner à connaître aussi ouvertement qu'il a fait, ses sentiments à mon égard. Les remarques que vous lui avez faites à ce sujet, ne pourront donc qu'être utiles et servir à faire faire de petites réflexions pour ne point se déclarer du moins à l'avenir d'une façon aussi grossière que cela s'est fait dans l'ordonnance pour la publication du jour de jeûne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 181. Anm. 4. Goltz berichtete, Paris 7. Februar: „Je serai toujours bien aise de détruire l'impression que les Polonais ont répandue dans le public.“ — [2] Goltz berichtete, Paris 7. Februar: „A ce que je puis juger par les discours du lord Stormont et du colonel Saint-Paul, la cour de Londres est encore éloignée de ce degré d'intimité que le duc d'Aiguillon voudrait établir entre les deux cours.“ — [3] Auf Thulemeiers Vorwürfe schützte Fagel ein Missverständniss vor; er wollte lediglich die Schädigung des holländischen Handels durch die letzhin in Amsterdam erfolgten Bankrotte, aber nicht den Danziger Streitfall, im Auge gehabt haben. Vergl. Nr. 21743.

21802. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 18 février 1773.

Je suis bien aise d'apprendre, par le contenu de votre dernière dépêche du 5 de ce mois, que les sujets qui avaient donné lieu à de petites froideurs dans la famille royale là où vous êtes, se trouvent levés, et qu'il y règne actuellement une parfaite union et harmonie. Si le malheur voulait que les dissensions domestiques de la cour se mêlassent encore aux conjonctures présentes de la Suède, ce serait sûrement tout ce qui pourrait arriver de plus funeste à ce royaume, et qui mettrait le comble à sa situation critique.

Federic.

Nach dem Concept.

21803. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 19 février 1773.

Mon très cher Frère. Le Prince héréditaire[1] m'a réjoui en m'assurant qu'il vous avait laissé en bonne santé. Vous voyez, mon cher frère, par tout ce qui arrive à présent dans le monde, combien peu l'on peut voir dans l'avenir. Ce congrès que les Turcs n'auraient dû jamais rompre, va se séparer,[2] et il est impossible de deviner les incidents sans nombre qu'une nouvelle guerre fera naître. La France, ne pouvant agir avec force, redoublera de ruses et d'intrigues; l'Angleterre cabalera, sans savoir pourquoi; j'espère que Sa Majesté Suédoise, notre très honoré neveu, tiendra bon contre les tentations des Français. S'il donne lieu à une guerre à la Russie par son imprudence, il ne sera plaint de personne des malheurs qui lui arriveront. Je ne crois pas que l'impératrice de Russie sera bien aise de la guerre qui va se renouveler avec les Turcs; reste à savoir si elle voudra la continuer seule ou si elle voudra que les Autrichiens se mettent de la partie.

Voilà, mon cher frère, bien des questions, non pas encyclopédiques, mais d'un curieux qui voudrait, s'il était possible, deviner les évènements. Si nous vivons, dans une année d'ici nous en saurons davantage; en attendant, mon rôle sera d'attendre les occasions, de profiter des favorables et de conjurer, si je le puis, les fâcheuses. Ayant pris, mon cher frère, ce parti de vieillard, je demeure fort tranquille et ne m'inquiète de rien, si ce n'est du bien-être de mes proches, qui me tiennent plus à cœur que les affaires. C'est en faisant des vœux pour votre conservation, que je vous prie de me croire avec le plus tendre attachement, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Erbprinz Karl Wilhelm Ferdinand von Braunschweig. — [2] Vergl. S. 283.

21804. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

[Potsdam] 19 février 1773.

Madame ma Cousine. Comme il y a bien longtemps que la Princesse de Prusse ni tout le troupeau de vos fidèles adorateurs n'a eu le bonheur de vous voir, je ne sais, ma chère Landgrave, si ce ne sera pas vous importuner que de vous prier de nous réjouir par votre présence.[1] Je ne sais s'il m'est permis d'ajouter que le commencement de mai serait peut-être le temps le plus propre pour ce voyage, le moins incommode pour vous et, en même temps, le plus favorisé par la saison. La Princesse de Prusse se réjouira d'avance sur ce moment, et si vous voulez rendre sa satisfaction complète, vous lui amèneriez ses sœurs qu'elle aime tendrement. Vous serez la maîtresse, ma chère landgrave, de partager votre temps, comme vous le jugerez le plus convenable, entre Berlin et Potsdam et favoriser ainsi alternativement de votre présence des amis qui vous sont sincèrement attachés. J'espère que vous me comptez à leur tête, étant avec la plus parfaite estime et l'amitié la plus sincère, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

21805. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms übersendet, Petersburg 5. Februar, Abschriften der „Réplique de M. de Gunning à la réponse verbale de M. le comte Panin“ und der „Réponse explicatoire de M. le comte Panin à la réplique de M. de Gunning“, welche weitere Erörterungen und Aufklärungen über die von Panin aufgestellten Principien enthalten.[2]

Solms berichtet über eine Unterredung mit Panin, der dem König vorschlägt, „de vouloir bien condescendre lors de l'ouverture de la navigation à une suspension d'un mois ou deux de l'exercice de son droit à l'embouchure de la Vistule. Le bien qui en doit revenir, c'est de faire voir à l'Angleterre que l'intention de Votre Majesté n'a jamais été de faire du tort au commerce anglais; qu'elle s'est laissé induire en erreur, lorsqu'elle a prêté l'oreille aux insinuations insidieuses qui lui ont été faites de la part des autres puissances et de celle des Danzicois; qu'il s'agit de tout autre chose, puisqu'il n'est question que de déterminer un droit de possession légitime entre Votre Majesté et cette ville, qui n'a aucun rapport ni au commerce ni à la liberté de la ville, et que Votre Majesté ne S'est portée à prendre de certaines mesures

[1] Landgräfin Caroline schrieb, Darmstadt 12. Februar: „J'ai respecté vos ordres, j'ai voulu attendre le retour du courrier de Pétersbourg, avant de prendre la liberté d'écrire à Votre Majesté. Il est enfin revenu, l'Impératrice approuve les arrangements pris pour mon voyage. Ce sera dans le courant du mois de mai, si Votre Majesté veut me l'ordonner, que je me rendrai à Potsdam (vergl. Nr. 21620) ... Que Votre Majesté daigne me fixer le temps qu'il me sera permis de m'arrêter à Potsdam et à Berlin.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Vergl. S. 278. 279.

que pour obliger cette dernière d'autant plus tôt à entrer dans l'accommodement raisonnable et juste.

Le comte Panin a préparé les voies pour opérer cette conviction, par la seconde réponse qu'il vient de donner au sieur de Gunning, qui sera jointe à ce rapport, et qui, comme il se flatte, méritera, Sire, votre approbation. Si on pouvait parvenir ainsi à montrer à l'Angleterre que son commerce n'est point en danger de souffrir une diminution, et que les particuliers négociants le feront avec autant de profit que l'embouchure de la Vistule appartienne en propre à Votre Majesté ou qu'elle soit à la ville de Danzig, il y aurait plus de facilité alors de lui faire voir que les insinuations qu'on lui fait pour l'engager dans une ligue avec la France et la Hollande pour envoyer une flotte combinée dans la Baltique,[1] se fondent sur un faux principe; que ce sont des intrigues françaises qui la veulent entraîner à quelque éclat, pour la brouiller ouvertement avec Votre Majesté et avec la Russie pour soutenir d'autant mieux leur ouvrage en Suède, pour encourager les Turcs à continuer la guerre, et pour occuper l'Angleterre et la distraire pour ne pas faire attention aux machines qu'elle fera jouer pour exciter une guerre générale; enfin, que c'est pour cela qu'on l'a excitée de se mettre en avant et de parler seule pour cette prétendue liberté des deux villes polonaises, tandis que les autres nations commerçantes, qui auraient le même risque à courir, si cette liberté était réellement en danger, ne disent rien et se tiennent tranquilles.

Voilà, Sire, l'idée du comte Panin, et si Votre Majesté, par l'acte de condescendance qu'il Lui propose, et des témoignages de bonne volonté et d'affection envers l'Angleterre, daigne le seconder, il se flatte de venir à bout de conjurer l'orage, d'annuler les intrigues françaises et de porter ce ministère anglais faible et facile à recevoir toutes les impressions, comme il le reconnaît lui-même, à reconnaître qu'il est de son intérêt particulier à ménager l'amitié de Votre Majesté, à conserver la cour de Russie et à s'employer lui-même à abandonner les petits intérêts de la ville de Danzig . . .

L'espérance de la paix commence à s'affaiblir; on croit s'apercevoir par les variations du plénipotentiaire turc au congrès et par les informations du sieur de Zegelin, surtout d'une dernière lettre de celui-ci du 1er janvier, que les intrigues françaises ont commencé à produire leur effet, et que l'espérance d'une diversion de la part de la Suède, les troubles de Pologne et les insinuations qu'on aura faites à la Porte sur les sentiments secrets de l'Angleterre, l'auront engagée à tenter encore la Fortune pour obtenir par la continuation de la guerre de meilleures conditions que celles qu'on lui propose actuellement; et comme la cour de Vienne ne trouve peut-être pas de sa politique de contre-balancer ces cabales par des représentations un peu fortes, on ne s'attend presque plus à un bon succès du présent congrès. Cependant si cette rupture devait avoir lieu, j'ose croire que les conseils de Votre Majesté contre l'idée de la dévastation de la Moldavie et Valachie[2] seront suivis, d'autant plus qu'il me semble qu'en l'appréciant de plus près, on a déjà commencé ici de soi-même à en revenir en partie. On fera, je crois, au contraire des efforts pour porter aux Turcs des coups sensibles, et comme on se flatte de n'avoir au moins plus de contradiction à craindre de la part de la maison d'Autriche, on espère de pouvoir gagner sur les Turcs quelques batailles décisives, et, en ce cas-là, on songe à munir le maréchal comte de Rumänzow de pleins pouvoirs nécessaires pour pouvoir directement, suivant les conditions débattues aux deux congrès, conclure la paix, s'il se peut, sur le champ de bataille, sans plus s'exposer aux lenteurs et aux incidents d'un nouveau congrès."

Potsdam, 20 février 1773.

Si vous vous rappelez bien tout ce que je vous ai dit et répété à différentes reprises sur mes différends de péage avec la ville de Danzig,

[1] Vergl. S. 279. — [2] Vergl. S. 205 und 212.

et surtout ce que je vous en ai marqué dans mes ordres de mardi dernier,[1] vous sentirez de reste que le contenu de votre dépêche du 5 de ce mois n'a pu que me déplaire souverainement. En effet, la conduite de l'Angleterre dans toute cette affaire est aussi impertinente que possible, et je voudrais bien savoir d'où elle s'arroge l'autorité de donner des leçons au sujet des possessions qui ne la regardent pas. J'admire seulement la complaisance avec laquelle le comte de Panin a accueilli ses propositions, et la politesse qu'il a mise dans sa réponse. Ce n'est sûrement pas là le moyen de la faire rentrer dans ses bornes et de lui faire entendre raison. Si cette cour s'avisait d'adresser à moi seul de pareilles propositions arrogantes, le comte de Panin verrait bientôt comment je la rembarrerais et la ferais taire. Par égard pour la Russie je ferai, à la vérité, tout ce qu'elle saurait prétendre d'un bon et fidèle allié; mais je ne puis cependant pas vous dissimuler, en même temps, que je ne suis nullement disposé à souffrir des insultes aussi grossières de la part d'aucune cour étrangère. Je suis plutôt, soyez-en bien persuadé, tout aussi jaloux que l'Angleterre de mon indépendance, et je saurai bien la défendre contre toute la fierté britannique; je vous garantis même que, si j'avais seul à faire avec ces gens-là, je réprimerais bientôt leur présomption, et toutes ses clameurs contre mon péage de Danzig s'apaiseraient bientôt, sans qu'il y ait la moindre chose à appréhender pour l'apparition d'une flotte anglaise ou hollandaise dans la Baltique.

Mais ce n'est pas tout encore, et la fierté de cette cour ne se borne pas à vouloir me donner la loi; elle ne cherche plutôt à prendre sur cet objet des engagements avec la Russie qu'afin de me brouiller avec elle, comme le meilleur de mes alliés. En effet, voilà le vrai but où elle tend, et elle se flatte d'autant plus d'y parvenir, qu'elle sent bien que je ne saurais qu'être choqué de me voir seul exposé à des chicanes dans mes nouvelles acquisitions, tandis qu'on laisse aux deux autres cours les mains entièrement libres dans les districts qu'elles ont occupés. C'est-là le fond de toutes ses tracasseries; mais elle en sera sûrement pour ses peines, et avec toute sa mauvaise volonté elle ne réussira pas dans ses pernicieux desseins. Cette scène de sa façon est plutôt un nouveau signal combien il importe à toutes les trois puissances intéressées dans les affaires de Pologne à resserrer les liens de leur union et à éviter tout ce qui pourrait les relâcher.

Quant au péage même, je vous l'ai déjà fait observer plusieurs fois que l'Angleterre, tout comme les autres nations auraient encore quelque prétexte plausible d'élever leurs voix contre les droits que je fais percevoir, s'il s'agissait de les rehausser. Mais comme il n'est pas question de tout cela, et que ces droits sont précisément les mêmes que le magistrat a perçus autrefois, il peut être indifférent à toute

[1] 16. Februar, vergl. Nr. 21791.

puissance étrangère à qui ses négociants ont à les acquitter. Bien plus, l'Angleterre aurait plutôt sujet de déclamer contre ce magistrat; car à qui en est-ce la faute que les vaisseaux négociants paient doubles droits? Ce n'est assurément pas à celui qui, comme moi, est seigneur territorial de ce port et par cela même autorisé à exiger ce péage, mais bien à celui qui, comme ce magistrat, empiète sur mes droits par une usurpation inouïe.

Au reste, et pour ce qui est de la guerre avec les Turcs, je doute fort qu'elle finisse par une seule bataille décisive, et qu'une seule victoire sur les Ottomans soit capable de vaincre leur opiniâtreté; je crains plutôt, par les mêmes motifs que vous alléguez, qu'elle ne se traîne encore en longueur, et, ce qu'il y a à en redouter le plus, que la diète de Pologne ne s'en ressentisse également, et que la pacification de ce royaume ne sera pas à obtenir sitôt.

Enfin, je suis entièrement d'accord avec le comte de Panin sur la manière de publier la déduction de nos droits respectifs, et j'aurai soin de faire instruire mes ministres dans l'étranger en conséquence,[1] en leur enjoignant, en même temps, de nouveau d'agir également à cet égard, comme à tout autre, d'un parfait concert.

Vous voyez clairement que les Anglais n'ont de but que de brouiller les cartes. Ils veulent engager une puissance avec laquelle nous nous sommes garanti nos possessions, pour revenir contre ses engagements et me faire à présent des chicanes. Que ne s'adressent-ils à moi, ces Anglais, s'il s'agit de leur commerce, et qu'ont-ils besoin d'employer les Russes à cela? Un peu plus de fermeté des Russes, ou qu'on me laisse faire: je vous réponds que je mettrai vitement ces gens à la raison, et que ni les Russes ni moi nous n'en serons importunés. J'ajoute à cela que la Russie doit être sûre de ne jamais tirer des secours réels de ces insulaires, qui n'ont absolument en vue que leur propre intérêt. Qu'on ait assez de résolution à Pétersbourg pour m'adresser immédiatement ces Anglais, et je vous réponds du reste.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

21806. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 février 1773.

Me voilà donc, par la dernière dépêche du comte de Solms du 5 de ce mois, formellement instruit des propositions de la cour britannique

[1] Panin bat um die Weisung an die preussischen Vertreter im Auslande, die „Deduction" nicht eher zu übergeben, als bis die russischen Vertreter gleichfalls die „Deduction" erhalten hätten. Vergl. Nr. 21736 und 21806.

au sujet du péage de Danzig. Je ne vous dissimulerai point que je ne sais pas trop ce qui doit m'étonner le plus, ou leur arrogance ou la complaisance avec laquelle le comte de Panin les a accueillies et y a répondu.[1] Mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce n'est pas en parlant raison à l'Angleterre, qu'on convaincra cette cour de son tort. Je saurais bien mieux réprimer son envie, si elle s'avisait de me faire seule de pareilles propositions insultantes, et c'est aussi ce que j'ai fait observer de nouveau à ce ministre dans mes ordres d'aujourd'hui,[2] dont je vous adresse ci-joint une copie pour votre direction.

Au reste, vous aurez vu par la fin de sa dépêche susalléguée que le comte de Panin veut enfin procéder à la publication de nos déductions respectives; et comme, dans cette occasion, ainsi que dans toute autre, je veux agir d'un parfait accord avec la Russie, vous aurez soin d'instruire incessamment tous mes ministres dans l'étranger d'une manière exactement conforme au plan du comte de Panin.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

21807. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

[Potsdam, février 1773.]

Je voudrais volontiers avoir le nom de l'envoyé turc à Fokschani,[4] comment le premier congrès s'est rompu,[5] les dates de la révolution en Suède,[6] de la mésintelligence avec le Danemark,[7] de l'emprisonnement et du renvoi de la reine Mathilde,[8] du supplice du médecin,[9] du second congrès de Bucharest,[10] des causes de sa rupture,[11] de l'envoi de Durand à Pétersbourg,[12] le résumé des intrigues présentes des Anglais en Russie pour nous brouiller avec les Russes au sujet de Danzig. C'est pour pousser les mémoires que j'écris,[13] jusques au temps présent. Vous me ferez plaisir de rassembler tous ces faits et ces dates et de me les envoyer à votre commodité.

Federic

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 300. 301. — [2] Vergl. Nr. 21805. — [3] Die demgemäss aufgesetzten Ministerialerlasse sind datirt Berlin 23. Februar. — [4] Osman Effendi. — [5] Vergl. Bd. XXXII, 678. 679. — [6] 19. August 1772, vergl. Bd. XXXII, 673. — [7] Vergl. Nr. 21474. 21517. — [8] 18. Januar und 30. Mai 1772, vergl. Bd. XXXI, 833; XXXII, 641. — [9] Struensee wurde am 28. April 1772 hingerichtet, vergl. Bd. XXXII, 641. — [10] Der Reis-Effendi Abdurrisak Effendi war am 26. October 1772 in Bukarest eingetroffen. — [11] Vergl. S. 248. 283. — [12] Durand war am 13. October 1772 in Petersburg angelangt. — [13] Vergl. S. 263.

21 808. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 21 février 1773.

Je suis bien de l'avis du prince de Kaunitz, selon votre dépêche du 13 de ce mois, et je crois comme lui que, dans le moment présent, le roi de Suède n'a rien à appréhender.

J'en trouve un nouveau motif de m'en persuader dans le sort même du congrès de Bucharest. Celui-ci sera apparemment déjà décidé à l'heure qu'il est, et vous pouvez être persuadé qu'on peut le regarder dès à présent déjà comme rompu. Vous pouvez aussi en informer le prince de Kaunitz; et quoique la Russie se flatte beaucoup qu'une bataille encore sera suffisante pour rendre la Porte plus traitable,[1] je vous avoue cependant que je ne le crois pas, et que je présume plutôt qu'après que la Porte a une fois pris la résolution de se défendre vigoureusement et de hasarder encore une campagne, elle tentera plutôt l'impossible pour se relever de ses pertes ou du moins pour les rendre moins sensibles.

Tout me persuade donc que, dans de telles conjonctures, la Russie ne pensera pas à dégaîner contre la Suède. Mais ce que j'ai plutôt lieu d'appréhender, et dont vous aurez soin d'avertir également le prince de Kaunitz de ma part, c'est que la France ne profitât de ces conjonctures pour engager le roi de Suède à augmenter ses démonstrations en Finlande, afin de donner de l'ombrage à la Russie de ce côté-là. Or, quoique le prince de Kaunitz peut bien compter que, conjointement avec le Danemark, je fais tout au monde en Suède pour détourner le Roi de pareilles démonstrations et écarter tout ce qui pourrait y donner lieu, je ne puis cependant pas garantir si nos représentations seront suffisantes pour conjurer l'orage, et il m'est plutôt venu une autre idée qui pourrait peut-être y contribuer beaucoup, mais dont je ne sais pas si la cour où vous êtes, l'approuvera. En effet, les deux maisons de Bourbon ayant fait faire au prince de Kaunitz les ouvertures dont vous me rendez compte dans votre dépêche susmentionnée,[2] il me semble qu'elles fournissent à ce ministre la meilleure occasion de les détourner d'animer le roi de Suède à des démarches dont il ne saurait jamais se promettre un bon succès. Je suis curieux d'apprendre comment le prince de Kaunitz envisagera cette idée, et vous n'oublierez pas de m'en rendre compte en son temps.

En attendant, le baron Swieten a été ici, et comme il n'aura pas manqué d'informer ce Prince, dans le plus grand détail, de tout ce

[1] Vergl. S. 301. — [2] Edelsheim berichtete: „Les maisons de Bourbon ont fait une nouvelle tentative pour savoir le parti qu'on prendrait ici, au cas que le roi de Suède ne pût éviter la guerre qui menaçait le Nord." Zuerst habe der spanische Geschäftsträger de las Casas diese Anfrage an Kaunitz gerichtet, dann auch Rohan.

dont il a été question dans l'audience que je lui ai accordée,[1] je ne m'arrêterai pas non plus à vous le répéter ici, ne doutant point que vous ne l'appreniez directement de la part de ce ministre. Il ne s'agira donc que d'apprendre comment il aura accueilli tout ce que j'ai dit au baron Swieten, et c'est un article auquel vous prêterez de vous-même toute l'attention possible pour m'en rendre un compte fidèle et détaillé.

Au reste, et pour ce qui regarde le transport de mon tableau, je ne vous dissimulerai point que j'aurais préféré que vous eussiez pu vous en charger seul. C'est une trop grande bagatelle pour en importuner Sa Majesté Impériale, et trop obligeant de la part de ce Prince de vouloir y prêter les mulets de ses propres écuries.[2]

Edelsheim soll die Höhe der Geschenke für die Führer der Maulthiere angeben und die Rechnung für eine Sendung Verdeer Wein einreichen. Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept. Federic.

21809. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 21 février 1773.

J'ai vu avec plaisir, par le contenu de votre dernière dépêche du 13 de ce mois, que la résolution du Conseil du Sénat a été unanime pour la convocation d'une Diète, et que le roi de Pologne va faire expédier dans peu les universaux en conséquence.

Le changement fait de la part de mes officiers aux limites dont le ministère polonais se plaint,[3] m'est inconnu. Il se peut qu'on ait rectifié par-ci par-là les frontières, mais j'ignore entièrement ce dont il est question à l'égard des palatinats dont vous parlez. J'en prendrai donc des informations, afin de savoir ce qui en est

Pour ce qui regarde, au reste, la publication de la déduction de mes droits sur les nouvelles acquisitions[4] dont vous vous trouvez déjà nanti, je me réglerai là-dessus aux sentiments des cours impériales, de sorte que je ne ferai faire aucune démarche à cet égard avant l'ouverture de la Diète, où elle pourra être présentée pour lors, conjointement avec celle des deux autres cours, aux états assemblés.

Nach dem Concept. Federic.

21810. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW.

Potsdam, 21. Februar 1773.

Dass Ihr den Lenciczschen und Gostyninschen District Meiner Ordre gemäss[5] an den Generallieutenant von Bibikow überlassen und

[1] Vergl. Nr. 21799. — [2] Wie Edelsheim berichtete, hatte Dietrichstein auf Befehl des Kaisers sein Angebot (vergl. S. 244) gemacht. — [3] Benoît berichtete, er habe eine „Note" des polnischen Ministeriums an das Cabinetsministerium übersandt. „On se plaint de ce que les officiers de Votre Majesté étendent nos limites jusqu'à y insérer tout le palatinat d'Inowraclaw et une partie de celui de Brzesc." — [4] Vergl. S. 303. 304. — [5] Vergl. S. 242.

die daselbst vorgerückt gewesene Commandos zurückgezogen habt, habe Ich aus Eurem Bericht vom 15. dieses[1] ganz gern ersehen.

Uebrigens könnet Ihr über die Mir angezeigte Bewegungen derer Oesterreicher, da solche mit denenselben convenirter Maassen geschehen, nur ganz unverlegen sein. Mein Generallieutenant von Lentulus, der nach Warschau zu gehen und Euch auf seiner Reise zu sprechen angewiesen ist, wird Euch von denen Umständen näher au fait setzen und von Warschau aus zu Eurem Verhalten eigentlicher annoch informiren.

Nach dem Concept. Friderich.

21811. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 22 février 1773.

Ma chère Nièce. Je trouve très bien, ma chère enfant, que vous vous intéressiez au sort d'une personne à laquelle vous avez réellement de l'obligation. Comme je ne suis aucunement instruit de ce procès de mademoiselle de Danckelman,[2] j'ai envoyé sa lettre au chancelier[3] pour tirer de la Justice même les éclaircissements dont j'ai besoin, et dès que j'en serai instruit, je ne manquerai pas de vous communiquer les pièces; vous pouvez être persuadée d'avance que je ferai tout ce qu'on peut faire pour mad[emoiselle] de Danckelman, sans blesser l'équité ni la justice. Je vous embrasse tendrement, ma chère enfant, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21812. A LA DUCHESSE RÉGNANTE DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

[Potsdam] 22 février 1773.

Ma très chère Sœur. Je suis charmé, ma bonne sœur, que vous daignez recevoir si gracieusement la demande que je vous ai faite.[4] Je me mettrai donc à vos pieds à votre maison de chasse et dans quel lieu vous daignerez m'assigner; nous aurons moins d'importuns, et j'en jouirai plus à mon aise de mon adorable sœur.

Le Prince héréditaire[5] est parti d'ici et sera, je crois, de retour à présent à Brunswick avec la lettre[6] dont il a bien voulu se charger pour vous. C'est moi, ma bonne sœur, qui dois me féliciter de son

[1] Liegt nicht vor. — [2] Die Schreiben der Prinzessin Wilhelmine und der Baronin Danckelman liegen nicht vor. — [3] Fürst. — [4] Das Schreiben der Herzogin Charlotte liegt nicht vor. — [5] Vergl. S. 299. — [6] Liegt nicht vor.

acquisition;[1] ne croyez pas que les gens de son espèce se trouvent à la douzaine en Europe; je le dis sans flatterie, et je l'estime d'autant plus que je connais son mérite.

Nous avons, sans doute, beaucoup parlé de vos affaires,[2] qui sont les miennes, par les tendres nœuds qui nous unissent. Il faut laisser passer les sensations que les grandes banqueroutes ont faites en Hollande, et ensuite je vous promets que j'épuiserai tous les moyens possibles pour vous servir, et je vous prie d'en assurer le Duc, en lui faisant les plus tendres compliments de ma part.

Votre bonté s'intéresse également à mes petits intérêts, mais, ma bonne sœur, vous saurez que, pour les affaires des douanes prussiennes,[3] je laisse aboyer des mâtins qui m'envient, et je poursuis mon chemin, sans m'en embarrasser davantage. S'ils veulent me mordre, quoique vieux, j'ai encore de bonnes dents, et je pourrais leur porter des coups sensibles; mais ils n'en feront rien, et je les laisse japper à la lune, tant qu'il leur plaira. Cependant, il faudra employer encore toute cette année pour régler les nouvelles finances prussiennes, et la jouissance ne viendra que l'année 1774.

Le prince Frédéric[4] est encore ici, je suis bien aise d'avoir encore auprès de moi quelqu'un qui vous appartient de si près. Nous parlons souvent de la chère sœur, je bois tous les midis à sa santé, et je presse mes jardiniers de me fournir des asperges pour les lui envoyer; car, ma bonne sœur, il faut que je partage tout avec vous, étant le plus attaché et le plus dévoué de vos adorateurs jusqu'au dernier soupir, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach dem Abdruck der eigenhändigen Ausfertigung in den „Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte", Bd. XIII, S. 398—400.

21813. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 22 février 1773.

J'ai reçu vos trois dépêches du 5, du 9 et du 12 de ce mois à la fois. La modération avec laquelle le lord Suffolk vous a parlé sur l'affaire de Danzig,[5] ne cadre en aucun point avec les démarches qu'on voit faire au ministre britannique à Pétersbourg, le sieur Gunning. Les démarches de ce dernier y sont diamétralement opposées, et elles sont, en même temps, trop formelles pour présumer qu'il n'y soit expressément autorisé par sa cour. Pour vous en convaincre, je vous confierai, quoique sous le sceau du plus grand secret, que ce ministre, ayant été empêché par maladie à voir le comte Panin, lui a cependant présenté,

[1] Erbprinz Karl Wilhelm Ferdinand war als General der Infanterie Anfang 1773 in preussischen Dienst getreten. — [2] Gemeint ist die schlechte finanzielle Lage des Braunschweiger Hofes (vergl. Bd. XXIX, 150). — [3] Gemeint ist der Danziger Zollstreit. — [4] Prinz Friedrich von Braunschweig. — [5] Vergl. S. 312.

naguère et après avoir reçu un courrier de sa cour, une »Note verbale«, remplie des plaintes contre mes arrangements et tendante à engager la cour de Pétersbourg à me faire, conjointement avec la sienne, des représentations pour remettre le péage de Danzig à cette ville. Le comte de Panin y a répondu également par une réplique verbale,[1] et la copie ci-jointe, sur laquelle cependant vous me garderez le secret le plus absolu, vous apprendra, en même temps, et les sentiments de ce ministre et ce que le sieur Gunning a jugé à propos d'y riposter de nouveau.[2]

Les projets de l'Angleterre, qui se manifestent par cette pièce, sont trop attentoires à l'indépendance qui compète à chaque souverain dans ses possessions, pour les regarder de sang-froid. Ma propre gloire y est trop intéressée pour y être insensible, et si cette cour continue d'en agir vis-à-vis de moi sur le même pied, je ne saurais l'envisager que comme un dessein prémédité de se brouiller avec moi de gaieté de cœur. Je suis donc tout déterminé et bien aise de vous en prévenir d'avance qu'au cas qu'elle ne revienne pas de ses principes insultants, je vous adresserai tout de suite l'ordre de quitter brusquement Londres, sans prendre congé. Cette résolution est ferme, et vous sentirez bien que je ne suis nullement d'humeur de me laisser jouer de la sorte par ces insulaires, et que je saurai bien soutenir mes droits contre toutes leurs chicanes et attentats. Aussi pouvez-vous tabler sur ce que je viens de vous dire, et compter que je n'y changerai absolument rien. Vous aurez donc soin de prendre vos mesures en conséquence, afin qu'au premier avis ultérieur de ma part vous soyez en état d'exécuter mes ordres d'un moment à l'autre. Le parti que j'ai pris, est ferme, et je serai inébranlable dans son exécution, et d'ailleurs mes alliés me soutiendront d'autant plus que nous nous sommes garanti réciproquement nos nouvelles acquisitions et tous les droits qui en dépendent; et c'est même ce dernier article que vous pouvez leur donner à entendre tout uniment, dans l'occasion, pour leur faire comprendre d'autant mieux l'union qui, aussi à cet égard, règne entre nos trois cours.

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.[3]

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

21814. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 22 février 1773.

Les détails renfermés dans votre dernière dépêche du 16 de ce mois à l'égard de ce qui vient de se passer entre l'Espagne et la

[1] Vergl. S. 278. — [2] Vergl. S. 300. — [3] Racine, Iphigénie (III, 7).

république de Hollande,[1] sont intéressants et méritent attention; vous ne les perdrez donc pas de vue, mais continuerez à m'informer de tout ce que vous apprendrez ultérieurement de relatif là-dessus.

Voici en attendant une commission dont je suis bien aise de vous charger, et dont je remets l'exécution purement à votre dextérité et savoir-faire. Il s'agit d'insinuer adroitement aux personnes liées avec le général de Yorke, pour qu'il revienne sans affectation à la connaissance de ce ministre, que les procédés tout-à-fait étranges de l'Angleterre dans l'affaire de Danzig vous faisaient appréhender que, si on poussait ces procédés plus loin, il n'en résultât une mésintelligence ouverte entre moi et sa cour, puisque vous saviez positivement que je ne me désisterais point de mes droits sur le port de cette ville, mais les soutiendrais haut à la main, et que vous étiez par conséquent personnellement bien fâché de voir que les deux principales puissances protestantes de l'Europe étaient dans le cas de pouvoir se brouiller relativement à cet objet. Vous vous acquitterez de votre mieux des insinuations susdites et de manière qu'elles parviennent sans affectation aux oreilles du ministre anglais, le général de Yorke, dont vous me rendrez compte en son temps.

Federic.

Nach dem Concept.

21815. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 22 février 1773.

Bien loin de désapprouver que, selon votre dépêche du 11 de ce mois, vous ne soyez point entré avec le duc d'Aiguillon dans une analyse de mes droits incontestables sur le péage de Danzig, je ne puis qu'y applaudir. En effet, il ne m'est jamais venu dans l'esprit de plaider ma cause devant les autres puissances; il suffira plutôt d'en démontrer la justice à ceux qui pourraient vous en parler, par les arguments que la déduction que vous avez en main,[2] vous fournira; et, au reste, vous jugez tout aussi bien, lorsque vous pensez que la France joue derrière le rideau et fait tous ses efforts pour me brouiller avec la Russie. J'en ai trop de preuves, et vous y trouverez un nouveau motif bien puissant de redoubler votre attention et d'avoir l'œil toujours au guet pour déterrer toutes les menées du ministère de Versailles qui pourraient y être relatives. Son esprit d'intrigues le rend capable de tout, et je ne doute nullement qu'il ne cherche également à se prévaloir, dans la même vue, de la rupture du congrès de Bucharest.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die spanische Regierung hatte über das Einlaufen holländischer Kriegsschiffe in den Hafen von Cadix Beschwerde erhoben. — [2] Vergl. S. 298.

21816. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 21. Februar, auf den Erlass vom 20.[1]: „Il est sûr que les procédés de l'Angleterre sont insoutenables, et que le comte Panin aurait dû montrer moins de facilité à entrer dans ses vues. Sa complaisance dans cette occasion est une suite de son ancien penchant pour cette cour et des ménagements que la Russie croit devoir garder avec elle, tant que sa guerre avec les Turcs durera, et qu'elle aura une flotte dans la Méditerranée. J'espère que le comte de Solms pourra le faire revenir, s'il fait bien valoir les arguments solides que Votre Majesté lui a fournis sur cette matière,[2] et s'il lui fait sentir toute l'incongruité et l'insolence des prétentions anglaises, qui ne se bornent pas simplement aux articles qui concernent le commerce, mais qui vont jusqu'à vouloir déterminer le territoire des villes de Danzig et de Thorn et s'arroger une interprétation précaire de la triple convention. Il paraît clairement par là que l'Angleterre est soufflée par la France, comme Votre Majesté l'a déjà fait sentir au comte de Solms, et que le but de toute cette tracasserie est non seulement de La brouiller avec la Russie, mais encore de se procurer après coup une sorte de participation à l'arrangement des affaires de Pologne et à l'exécution du traité de partage. Si le comte Panin cède sur ce point, la France voudra s'en mêler également et pourra le faire avec tout autant de droit que l'Angleterre, en vertu du traité d'Oliva, ce qui serait cependant très contraire au système de la cour de Russie et aux intérêts des trois puissances.

Je soumets au jugement éclairé de Votre Majesté si cette dernière considération ne Lui paraît pas propre à faire impression sur le comte Panin et ne pourrait pas être mise en avant pour engager ce ministre à décliner toute intervention étrangère dans des affaires dont l'arrangement doit appartenir privativement aux parties contractantes, et dont les puissances commerçantes n'ont aucun sujet de se plaindre, après que Votre Majesté a déclaré que les péages ne devaient pas être haussés."

[Potsdam, février 1773.]

Je trouve votre idée si bonne que je vous prie d'en faire dresser incessamment une dépêche pour Pétersbourg où vous montrerez les conséquences des propositions anglaises, et ce qui regarde la paix d'Oliva par laquelle les Français, également autorisés de se mêler de cette affaire, ne manqueraient pas de bouleverser tout notre traité, vous pourrez ajouter de plus, en citant l'article, que je serais plutôt autorisé, selon la triple convention, de réclamer l'assistance des deux puissances contre les Anglais, qui veulent me prescrire des lois dans mon pays, et qu'ainsi on est persuadé que jamais la Russie ne voudra seconder l'Angleterre dans une entreprise aussi attentoire à nos traités.

Federic.

Nach der eigenhändigen Antwort auf der Rückseite des Berichtes Finckensteins, Berlin 21. Januar.

21817. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 février 1773.

Vous recevrez, par le même courrier qui vous portera la présente, une ample dépêche de mon département des affaires étrangères,[3] qui

[1] Vergl. Nr. 21806. — [2] Vergl. Nr. 21805. — [3] Nr. 21819.

ajoutera de nouveaux motifs à ceux que je vous ai déjà fournis dans mes ordres précédents, pour combattre toute intervention étrangère dans l'arrangement de nos affaires en Pologne.

Mais, pour ce qui regarde en particulier les instances britanniques à la cour où vous êtes, relativement à l'affaire du péage de Danzig, je suis bien aise de vous communiquer ci-joint un extrait de mes dernières lettres de Londres.[1] Il vous apprendra que le lord Suffolk lui-même a avoué au comte de Maltzan de n'être pas bien au fait de mes différends avec la ville de Danzig, et qu'il a désavoué hautement le consul britannique dans cette ville. C'est donc un motif de plus pour moi de me flatter que le comte de Panin ne prendra pas pour évangile tout ce que le sieur Gunning lui a insinué, et qu'il n'ajoutera pas une foi aussi complète à tout ce qu'il a voulu lui faire accroire.[2] Aussi tous les avis qui me reviennent, me confirment que c'est aux intrigues de la France qu'il faut attribuer toutes ces clameurs. „Il est sûr," me marque-t-on encore en dernier lieu de Paris,[3] „que le duc d'Aiguillon souffle en Angleterre et en Hollande pour exciter ces deux puissances contre les arrangements de Votre Majesté avec la ville de Danzig, et que son projet est de jouer derrière le rideau, pour ne point paraître, et pour embrouiller cependant les choses, autant qu'il dépend de lui."

J'envoie ceci par courrier, pour qu'il n'y ait aucun temps de perdu, et la grande dépêche contient des points si importants que je ne doute point que vous emploierez tous vos soins pour la faire goûter par le comte Panin.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

21818. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 23 février 1773.

Je suis très satisfait de la promptitude que vous avez apportée à l'expédition de la dépêche au comte de Solms dont je vous avais chargé.[4] Je l'ai fait partir tout de suite par le chasseur Sonnenberg, et vu la disposition actuelle des esprits à Pétersbourg dont ce ministre vient de rendre compte par sa dépêche du 9 de ce mois,[5] je puis me flatter

[1] Bericht Maltzans, London 12. Februar. — [2] Vergl. Nr. 21805. — [3] Wörtlich berichtete Goltz, Paris 11. Februar, über Aiguillon: „Il aimera mieux continuer à souffler en Angleterre et en Hollande, sans paraître à découvert." — [4] Vergl. Nr. 21816 und 21819. — [5] Solms hatte gemeldet, er habe den Bericht Maltzans über seine Unterredung mit Suffolk, betreffend den Danziger Streit, und die Antwort des Königs (vergl. S. 217) dem Grafen Panin mitgetheilt. „En écoutant la réponse de Votre Majesté sur ce rapport, il se flatte que celle qu'il a donnée ici au ministre d'Angleterre (vergl. S. 278), aura pu mériter, Sire, votre gracieuse approbation, parcequ'elle a été faite d'après les mêmes principes."

que les arguments que vous y avez fournis pour faire sentir au comte de Panin tout le préjudice qu'il y a à appréhender de toute intervention étrangère,[1] porteront coup et prémuniront ce ministre contre toutes les insinuations insidieuses que l'Angleterre pourrait tenter ultérieurement à ce sujet.

Je ne vous sais pas moins de gré des informations et des dates[2] que vous m'avez adressées à la suite de votre second rapport d'hier.

Nach der Ausfertigung. Federic.

21819. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 23 février 1773.

Je viens en même temps de recevoir votre relation du 9 février,[3] et comme je crois que cette dépêche par ce courrier vous mettra au fait de tout, il serait inutile d'y rien ajouter, sinon que van Swieten est de retour, et, selon ce qu'il m'a dit, je crois que la cour de Vienne est prête d'entrer en alliance avec la Russie.[4] Ne me demandez pas les conditions; car les Autrichiens ne son pas verbeux.

Federic.

Eigenhändiger Zusatz unter der Ausfertigung des auf Grund der eigenhändigen Antwort (Nr. 21816) auf den Bericht Finckensteins vom 21. Februar im Ministerium aufgesetzten Erlasses, d. d. Berlin 23. Februar.

21820. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 23 février 1773.

Mon cher Frère. Vos réflexions,[5] mon cher frère, ne sont pas d'un désœuvré, mais d'un homme qui réfléchit sagement sur la politique. En attendant, je ferraille avec les Anglais, qui m'ont pris en grippe, et qui me jouent les plus vilains tours qu'ils peuvent imaginer, pour me brouiller avec les Russes au sujet de la ville de Danzig;[6] mais j'ai si bien pris mes mesures que leurs projets ont échoué à Pétersbourg,[7] et j'ai écrit à Maltzan que, s'ils continuaient à cabaler, je le rappellerais brusquement de Londres sans congé;[8] et j'ai fait ébruiter à La Haye, pour que M. Yorke l'apprenne, que, si une escadre anglaise paraissait dans la Baltique, une armée prussienne pourrait se rencontrer aux environs de Hanovre.[9] J'espère que ces bruits leur feront faire de sages réflexions, et qu'ils donneront lieu de calmer les impétueux élans de leur envie.

[1] Vergl. dafür Nr. 21816. — [2] Vergl. Nr. 21807. — [3] Vergl. S. 312. Anm. 5. — [4] Vergl. S. 295. — [5] Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [6] Vergl. Nr. 21791. 21805. — [7] Vergl. Nr. 21805. 21817. — [8] Vergl. Nr. 21813. — [9] Vergl. Nr. 21814; vergl. auch Nr. 21741.

On croit et s'attend, à tout moment, de recevoir à Pétersbourg [la nouvelle de] la rupture du congrès de Bucharest; ainsi mes subsides continueront encore. L'Impératrice se flatte de terminer la guerre par une seule bataille, et croit que Rumänzow pourra signer la paix en pleine poursuite.[1] Je crois que les Turcs pourront être battus, mais je doute qu'ils se prêtent facilement aux grandes cessions qu'on leur demande.

On m'a envoyé des raisins de Hongrie. Vous voudrez bien, mon cher frère, que je les partage avec vous, en vous assurant de la tendresse pleine d'estime avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21821. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 février 1773.

Votre rapport du 13 de ce mois a toute mon approbation. Je souhaiterais bien, à l'occasion du plan du baron de Schimmelmann dont il y est fait mention,[2] de savoir si le crédit pécuniaire qu'il s'était jadis acquis, n'a souffert aucune altération et s'il se soutient encore toujours sur le même pied que ci-devant. Voici la raison qui m'engage à vous faire cette question, mais dont vous vous garderez bien de vous ouvrir à qui que ce soit. La maison de Brunswick se trouvant fortement obérée et ayant grand besoin d'argent,[3] je pense qu'au cas que le crédit de ce baron fût encore toujours le même en Hollande, qu'il y aurait peut-être moyen, surtout après que le bruit que les dernières banqueroutes ont occasionné, se trouvera apaisé, de pouvoir négocier dans ce pays par son canal, sous ma garantie, tant pour l'emprunt en lui-même que pour les intérêts, un capital de 4 à 500 000 écus à 4 pour-cent d'intérêts en faveur de cette maison ducale. Vous me direz votre sentiment là-dessus et, en gardant la chose uniquement par devers vous seul, attendrez les ordres que je jugerai à propos de vous donner ultérieurement en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

21822. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 24. Februar 1773.

Die Hindernisse, welche Ihr nach Eurem Bericht vom 19. dieses Monats noch immer findet, um in dem Euch aufgetragenen Geschäfte

[1] Vergl. S. 301. — [2] Es handelt sich um einen Plan Schimmelmanns, der dänischen Regierung Geld für ihre Flottenrüstung (vergl. S. 269) zu verschaffen. — [3] Vergl. S. 308.

fortzuschreiten,[1] wundern Mich gar nicht. Ich weiss sehr wohl, durch welche Höfe die dortige Stadt angeblasen wird, auf ihre vermeintliche Gerechtsame wider alles Recht und Billigkeit halsstarrig zu bestehen. Allein Ich arbeite anjetzo daran, um denen falschen Vorspiegelungen dieser Höfe, wo nicht Einhalt zu thun, jedoch ihren Eindruck zu verhindern,[2] und Ich kann Mir am Ende davon doch immer einen guten Ausgang desto zuversichtlicher versprechen, als Ich das Recht vor Mir habe und dieses doch zuletzt über alle Einstreuungen Meiner Neider und Missgünstigen triumphiren wird. Habet also nur Geduld; es wird sich wohl wieder ändern und die bisherigen Hindernisse sich nach und nach verlieren.

Friderich.

Nach dem Concept.

21823. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 février 1773.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'est bien parvenue. Si la continuation de la guerre entre la Russie et la Porte est capable d'apporter de l'altération aux bonnes dispositions que le roi de Pologne et les sénateurs du royaume font paraître actuellement pour vouloir se conformer à nos désirs, à la prochaine Diète de pacification, sur la cession des provinces revendiquées, le changement dans leur façon de penser à cet égard ne tardera pas d'éclater. On doit commencer à s'apercevoir là où vous êtes, à l'heure qu'il est, que la rupture des négociations de Bucharest est, pour ainsi dire, presque certaine, et qu'il n'y a guère plus de fond à faire sur la conclusion de la paix.

Quoi qu'il en arrive, je viens de faire écrire tout de suite à Vienne sur l'affaire du sel dans le sens que vous proposez,[3] afin de voir s'il y aura moyen de prendre avec cette cour les arrangements là-dessus que vous conseillez. Je vous avertirai en son temps du résultat de mes insinuations à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

21824. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 24 février 1773.

L'ordre par lequel je vous ai également chargé de quelques insinuations vagues auprès du prince de Kaunitz au sujet du mécon-

[1] Reichardt berichtete, „dass alle meine eifrig-treuste Bemühungen zu Bewürkung meines Auftrags solche Widerstände finden, dass vor der Hand und bis sich die Sachen in Polen entwickeln, ich damit zu reussiren kein Mittel sehe". — [2] Vergl. Nr. 21817. — [3] Vergl. Nr. 21824. Benoît berichtete: „Il me paraît essentiel que Votre Majesté S'arrange avec la cour de Vienne tant sur le prix du sel que sur les districts dans lesquels chacune de nos deux cours pourra privativement débiter cette marchandise, dans les provinces de la couronne. La cour de Vienne fera tout au monde pour avoir seule ce commerce."

tentement de la Russie sur la conduite du sieur Thugut, aura suivi immédiatement ceux que vous annoncez dans votre dépêche du 17 de ce mois.[1] Il était du 10,[2] et je suis bien aise d'apprendre que ce ministre a déjà prévenu mes désirs par les réponses qu'il a faites sur la réquisition immédiate de la Russie à cet égard.[3]

Mais il se présente aujourd'hui un article qui a un rapport plus immédiat à mes intérêts, et dont je vais vous faire part; il regarde la vente du sel en Pologne,[4] qui, à moins d'en convenir d'avance avec la cour où vous êtes, pourrait bien devenir un nouveau germe de bisbilles et de brouillerie entre les deux cours, que je serais bien aise d'étouffer dans sa naissance, tout comme je suis intentionné d'écarter, de mon côté, tout ce qui pourrait affaiblir ou altérer la bonne harmonie, si heureusement rétablie entre nous. Au reste,[5] je serais bien aise de prévenir tout sujet de dispute avec la cour où vous êtes, sur le débit de sel en Pologne. Dans cette vue, vous aurez soin d'en parler au prince de Kaunitz, et afin de vous mettre entièrement au fait de tout ce négoce, je vous dirai que jusques ici la Pologne a tiré tout le sel dont elle avait besoin, en partie de ses propres salines à Wieliczka et cætera, et en partie de l'Angleterre, de la France et d'autres endroits. Cette dernière partie a été amenée par Riga et Königsberg en Lithuanie et par Danzig dans les districts de la Pologne qui confinent avec mes États de Prusse, de Poméranie et de la Nouvelle-Marche. L'autre, au contraire, de ses propres salines a été débitée dans les provinces le long de la Vistule, du côté de Varsovie, dans les palatinats de Cracovie et les autres districts sur les frontières de la Silésie autrichienne, ainsi qu'en Volhynie et Podolie, le long du Niester. Il me semble donc que, pour prévenir à l'avenir toute tracasserie et dispute au sujet de ce débit, nous ne saurions mieux faire que de nommer de part et d'autre des commissaires pour déterminer les districts dans lesquels chaque cour conserverait le débit du sel, à l'exclusion de l'autre, et pour cet effet vous en ferez, tout de suite, la proposition au prince de Kaunitz, en ajoutant que, selon mes idées, le tempérament le plus juste et le plus équitable serait de laisser ce débit à peu près sur le pied où il a été jusques ici, c'est-à-dire que celui du sel étranger dans les provinces susmentionnées me serait abandonné, tandis que la cour où vous êtes, obtiendrait privativement celui des autres provinces, dont il est fait mention plus haut. En effet, il me paraît qu'on ne saurait faire un arrangement plus conforme à la justice et à l'équité, et c'est aussi pourquoi je me flatte que le prince de Kaunitz ne fera point de

[1] Edelsheim bestätigte darin den Empfang des Erlasses vom 7. Februar (Nr. 21762). — [2] Vergl. Nr. 21773. — [3] Wie Edelsheim berichtete, hatte sich Kaunitz auf Vorstellung Golizyns bereit erklärt, an Thugut neue Weisungen zur Beförderung des Friedensschlusses zu senden. — [4] Vergl. Nr. 21823. — [5] Der Schluss von hier an ist nicht chiffrirt.

difficultés d'acquiescer à ma proposition et de porter cet arrangement à sa perfection par des commissaires à nommer de part et d'autre. Je suis fort impatient d'apprendre comment il l'accueillira, et vous n'oublierez pas de m'en rendre incessamment un compte fidèle et détaillé.[1]

Nach dem Concept. Federic.

21825. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 23. Februar, Dolgoruki habe ihm mitgetheilt, „que ce n'était pas seulement l'ambassadeur de France, mais encore le ministre de Suède[2] qui avait porté le Divan, par leurs intrigues, à se décider pour la prolongation de la guerre, et que la Porte devait avoir promis de payer huit millions de piastres à la Suède".

Potsdam, 24 février 1773.

Huit millions de piastres font une somme trop forte pour qu'il me paraisse vraisemblable que, dans les conjonctures actuelles, la Porte soit en état de la fournir à la Suède. J'ai donc de la peine à me persuader de l'authenticité de l'avis qui, selon votre rapport d'hier, en est revenu au prince de Dolgoruki, et je n'en informerai même le comte de Solms par les premiers ordres que je lui ferai adresser, que comme d'une nouvelle que je ne pouvais garantir, et qui me paraissait sujette à caution.[3] En attendant, je vous remercie de me l'avoir communiquée, et si elle se confirme effectivement, je doute fort que le roi de Suède ait assez de fermeté pour résister à un pareil appas enchanteur; je répondrais presque plutôt qu'il s'y laissera prendre, et qu'il donnera, tête baissée, dans les desseins de la France et de la Porte, sans réfléchir sur les suites fâcheuses qui en résulteront pour ses propres intérêts.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21826. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 25 février 1773.

Votre dépêche du 14 de ce mois me confirme de plus en plus que vous êtes maintenant dans la bonne voie, et je suis même très satisfait d'observer que vous continuez à y marcher d'un pas ferme et assuré. Ne l'abandonnez donc jamais; suivez-y plutôt le fil des affaires pas à pas et apportez-y toute l'exactitude possible. Plus y ferez-vous des progrès et plus aurai-je sujet d'être content de vos services, et, en attendant, tout ce que vous me mandez,[4] indique clairement que le

[1] Mit einem Postscript wird ein Erlass an Zegelin (vergl. S. 318. Anm. 4) übersandt. — [2] Celsing. — [3] Vergl. Nr. 21827. — [4] Goltz berichtete über die unausgesetzten Bemühungen Aiguillons, Spanien, Dänemark und England für Frankreich zu gewinnen.

système actuel de France ne bute qu'à embrouiller les affaires, autant qu'il dépend d'elle.

Il vient même de m'entrer un avis qui en fournirait une preuve sans réplique, s'il se confirmait. C'est que cette cour a engagé la Porte à offrir 8 millions de piastres à la Suède, au cas que celle-ci voulût prendre son parti et se déclarer en sa faveur.[1] Jusques ici cependant je ne saurais encore vous garantir l'authenticité de cet avis, et je suis après à l'approfondir.

Federic.

Nach dem Concept.

21827. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 février 1773.

Il ne se passe presque point de jour de poste qu'il ne m'entre de nouveaux indices de l'enthousiasme de la France pour embrouiller les affaires, autant qu'il dépend d'elle. Outre l'extrait ci-joint de mes lettres de France,[2] il se répand sous main un bruit que la Porte a promis à la Suède de lui payer 8 millions de piastres, au cas que celle-ci voulût la seconder et se déclarer en sa faveur.[3] C'est, à la vérité, une somme bien forte, et j'ai de la peine à me persuader que les avis qu'on prétend en avoir, soient bien authentiques. Je ne vous donne aussi cette nouvelle que comme je l'ai reçue, sans pouvoir vous la garantir; mais elle ne me paraît pas destituée de toute vraisemblance, et comme elle vaut bien la peine d'être éclaircie, je viens d'ordonner à mon major de Zegelin à Constantinople de l'apprécier à sa juste valeur et de pénétrer ce qui en est effectivement.[4] Dès que sa réponse me parviendra, je vous en ferai part.

En attendant vous pouvez mettre sous les yeux du comte de Panin l'extrait susmentionné, tout comme la copie ci-jointe en clair d'une lettre particulière de France, en date du 11 de ce mois, qui vient de très bonne part. Il y trouvera de nouvelles preuves des intrigues de la France et de l'Angleterre;[5] mais vous le prierez en même temps de

[1] Vergl. Nr. 21825. — [2] Vergl. Nr. 21826. — [3] Vergl. Nr. 21825. — [4] Cabinetserlass, Potsdam 25. Februar. In gleicher Weise setzt der König am 27. Arnim von dieser Nachricht in Kenntniss, mit dem Befehl, sie nach Möglichkeit aufzuklären. — [5] Der anonyme Correspondent schrieb, Paris 11. Februar: „Notre ministre à Pétersbourg paraît du moins éclaircir bien des choses, s'il n'obtient point ce qu'il pouvait se proposer." Dem Schreiben war die Abschrift des Briefes eines „englischen Patrioten" an das Unterhaus vom 29. Januar beigefügt, der die Aufforderung an die Nation enthielt, im Interesse des englischen Handels die Ausführung der polnischen Theilung zu verhindern und gegen die drei Theilungsmächte eine Allianz mit Frankreich, Spanien und Holland zu schliessen. Am 25. Februar dankt der König dem Minister von der Horst für die Übersendung dieses Zeitungsberichts vom 11.: „Votre bulletin de France devient tous les jours plus intéressant, et je trouve surtout bien curieux celui du 11 de ce mois."

me garder le secret sur toutes ces anecdotes, afin de ménager les canaux qui me les fournissent.

Voici, au reste, une pièce assez curieuse, qui vient de m'entrer, et que vous pouvez communiquer au comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

21828. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 février 1773.

J'ai vu, par votre dernière dépêche du 19 de ce mois, l'impression que vos avertissements ont produite sur le greffier Fagel.[1] Je me flatte qu'ils serviront à rendre ce ministre de la République plus circonspect pour l'avenir dans ses procédés. Qu'il soit en son particulier, autant qu'il voudra, partisan de l'Angleterre;[2] on ne saurait l'empêcher ni trouver à redire; mais cela ne doit aucunement l'autoriser à choquer les anciens amis de sa république.

Der König wiederholt die Aufträge vom 22. betreffend Yorke (vergl. Nr. 21814).

Nach dem Concept.

Federic.

21829. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 février 1773.

Ce que vous me marquez, par votre dépêche du 12 de ce mois, de la manière dont mes nouvelles acquisitions sont envisagées là où vous êtes,[3] ne me surprend point. N'ignorant pas qu'on y est dévoué de cœur et d'âme à la France, je me figure aisément qu'on doit regarder de très mauvais œil tout ce qui y a du rapport. Je sais donc que je n'ai rien de bon à me promettre de la part du ministère suédois, et moins encore de celle de tous ceux qui portent le nom de Scheffer.[4] Mais si je suis convaincu de tout cela, je le suis aussi, d'un autre côté, qu'avec toute leur mauvaise volonté on ne saurait me nuire absolument

[1] Thulemeier hatte gemäss dem Erlass vom 9. Februar (vergl. Nr. 21769) bei Fagel Beschwerde geführt. „Il disconvient de toute correspondance directe ou indirecte avec le magistrat de Danzig. Il a changé absolument de langage, il ne m'accable plus de questions indiscrètes." — [2] Thulemeier berichtete: „Fagel a un attachement ridicule pour la cour britannique, il n'agit que par les impulsions de l'ambassadeur d'Angleterre." — [3] Nach Behnisch' Bericht befürchteten die Schweden eine Beeinträchtigung ihres Handels mit Polen durch den König von Preussen. — [4] Behnisch berichtete: „Les frères de Scheffer, se voyant privés du faux semblant sous lequel ils ont fait entrer Votre Majesté dans leurs concerts, paraissent avoir pris à tâche de démentir les discours illusoires dont ils ont bercé le monde précédemment, et ne laissent échapper la moindre occasion d'exciter les ministres d'Hollande, d'Angleterre" (Haaften und Goodrick).

en rien; de sorte que je m'embarrasse très peu et même point du tout de leurs sentiments à mon égard. Cependant vous ferez toujours bien de donner à connaître que le changement arrivé en Pologne et surtout celui touchant le port de Danzig n'affecterait nullement les péages, et que, par conséquent, les prix pour les denrées d'importation et d'exportation ne courraient aucun risque de souffrir par là la moindre altération.

Nach dem Concept. Federic.

21830. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 février 1773.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dépêche du 12 de ce mois que le comte de Panin a achevé son plan de direction pour les ministres des trois cours respectives à la prochaine Diète de pacification de Pologne, qu'il a été approuvé par le Conseil, et qu'il l'a déjà remis entre les mains de sa souveraine. Je ne doute pas que ce ministre ne l'ait rédigé conformément à nos principes communs, et je suis fort impatient de le voir *in extenso*.

Mais, en attendant, je ne saurais vous dissimuler que l'idée de ce ministre d'avoir à Varsovie une caisse commune pour fournir aux récompenses que nos trois ministres décerneraient pour le succès de leur négociation,[1] me paraît sujette à de très grandes difficultés. Le comte de Panin n'ignore pas lui-même que le prince de Kaunitz a déjà protesté contre toute proposition de cette nature,[2] et je vous avouerai même tout naturellement que je me sens tout autant de répugnance de me conformer, à cet égard, à son sentiment. En effet, selon moi, ce ne sont pas les récompenses, mais les menaces qui rendront les Polonais plus souples et pliants à nos désirs; et ce serait sûrement jeter son argent dans la rivière, que de leur prodiguer quelque somme pour gagner leurs voix.

Quant à la prolongation de la guerre avec la Porte, je la regarde comme inévitable, et tout ce que je souhaite, c'est que la France ne trouve moyen, pendant cet intervalle, d'engager la Suède à dégaîner, ce qui embrouillerait les affaires de nouveau et ferait naître de nouvelles difficultés au rétablissement de la tranquillité. Les ordres ci-joints, que je vous ai déjà fait expédier, il y a un couple de jours,[3] vous appren-

[1] Solms berichtete: „Comme on prévoit que les récompenses deviendront aussi nécessaires dans la conduite de cette négociation que les punitions, le comte Panin . . . table comme sur un principe fondamental qu'il y aurait à Varsovie une caisse destinée pour le succès des opérations, à laquelle chacune des trois puissances fournirait une somme de 150000 à 200000 écus." Die drei Gesandten würden gemeinsam über die Kasse zu verfügen haben. — [2] Vergl. S. 65. — [3] Der Erlass vom 25. Februar (Nr. 21827), der denselben Eingangsvermerk trägt, wie obiger Erlass: „reçu 10 mars."

dront une nouvelle anecdote, qui rendrait cette appréhension très vraisemblable, si elle se confirmait, et c'est à pénétrer ce qui en est proprement, que je donne à présent toute mon attention, afin de pouvoir vous informer le plus tôt possible du résultat de mes recherches.

Nach dem Concept. Federic.

21831. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 27 février 1773.

Mon cher Frère. Pour vous mettre au fait des tracasseries que les Anglais me font,[1] il faudrait entrer dans de longs détails; mais, pour ne point abuser, mon cher frère, de votre patience, je vous dirai en gros que ce feu est soufflé par les Français qui, par leurs intrigues, ne tentent qu'à renverser la convention des trois cours sur la Pologne. Les Anglais ignorent l'état de la question; ils crient pour leur commerce, quand il est évident que leur commerce n'a rien à craindre, qu'ils vendront et achèteront au même prix à Danzig ce qu'ils ont négocié auparavant. Mais c'est[2] l'orgueil du roi d'Angleterre qui se trouve outragé de ce qu'on prend en Europe des arrangements lesquels il n'a pas dictés, c'est jalousie contre moi; c'est étourderie de s'abandonner à l'impulsion de la France; c'est ignorance paresseuse de la part du ministre qui ne se donne pas la peine de savoir de quoi il est question, et qui bavarde sur des choses qui n'existent point. Vous pourrez avoir des idées de toute cette affaire, si vous vous donnez la peine de lire la déduction de mes droits sur le port de Danzig.[3] D'ailleurs, mon cher frère, la Russie n'a point d'alliance avec l'Angleterre, mais bien avec moi, et je lui ai fourni tous les éclaircissements possibles sur les menées qui se font à Londres comme à Paris. Le comte Panin est ferme, et, quant à moi, ce ne sera sûrement pas le king George Dandin qui me fera plier. Je connais ces gens; vous les verrez revenir bien vite, parceque je leur parle d'un ton ferme et décidé. Je vous réponds qu'ils se garderont bien d'engager une guerre dans les circonstances présentes.

Mais, en revanche, il y a tout à craindre que le roi de Suède ne se porte à quelques hostilités contre la Russie. Les Turcs lui offrent 8 millions de piastres pour se déclarer,[4] les Français pousseront à la roue; la vanité du jeune homme sera flattée de jouer un rôle, et, dans ce cas, nous serons obligés d'entrer en jeu comme les autres. Voilà, mon cher frère, l'état actuel où nous nous trouvons. Je tâche d'écarter, selon mon peu de forces, les évènements désavantageux; il en est

[1] Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [2] Vorlage: „soit". — [3] Vergl. S. 181. — [4] Vergl. S. 317.

cependant bien, et il en peut survenir d'autres qui pourront m'entraîner malgré moi dans toute sorte d'embarras.

Je suis charmé que les raisins vous aient été agréables,[1] et c'est en faisant des vœux pour votre conservation que je vous prie de me croire avec toute la tendresse possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21832. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 20. Februar, er habe erfahren, „que, pour préambule des insinuations touchant les affaires de Suède,[2] l'ambassadeur de France a fait un grand étalage des fortes augmentations de troupes et autres préparatifs de guerre que Votre Majesté devait avoir faits, lesquels donnaient de justes appréhensions que, bien loin de vouloir rester les bras croisés dans la crise présente des affaires, Elle couvait plutôt Elle-même des desseins préjudiciables à la tranquillité générale. A quoi le prince de Kaunitz doit avoir répondu fort laconiquement que l'armée de Votre Majesté avait de tout temps été dans un état si respectable et si parfait qu'il ne serait guère besoin de préparatifs extraordinaires pour la mettre d'un moment à l'autre en mouvement.

Après avoir échoué dans ses tentatives à Pétersbourg[3] et à Vienne, la cour de France fera probablement à présent des démarches plus pressantes encore auprès de Votre Majesté pour La détacher de Son intimité avec les cours impériales. Les ouvertures qui vous seront faites à ce sujet, Sire, seront peu-être très propres à rompre entièrement le faible lien qui attache encore la cour d'ici aux maisons de Bourbon. En conséquence je me réjouis d'avance de la communication que Votre Majesté me chargera d'en faire, en son temps, au prince de Kaunitz."

Potsdam, 28 février 1773.

Je ne suis point surpris des insinuations que l'ambassadeur de France, selon votre dépêche du 20 de ce mois, a faites au prince de Kaunitz. Cette cour ne saurait se dissimuler son état actuel de faiblesse, et, se trouvant par cela même dans l'impuissance de briller sur le théâtre de l'Europe, elle a recours à ces petits moyens, aux intrigues dont sa politique a été, à la vérité, remplie de tout temps, mais qui, dans sa position actuelle, en font le principal mobile.

Voici la marche qu'elle a observée jusques ici, autant que j'ai été à même de la pénétrer. Elle a commencé par sonder les dispositions de la Russie sur le changement de gouvernement en Suède, et après avoir senti que cette cour était fort animée contre cet évènement,[4] elle a changé de batterie et a engagé, à force de corruptions, les ulémas à s'opposer à la paix entre cette puissance et la Porte, et à voter pour la continuation de la guerre.[5] Bien plus, il m'est entré un avis dont je ne saurais cependant point encore garantir l'authenticité,

[1] Vergl. S. 314. — [2] Vergl. S. 305. — [3] Vergl. S. 271. 272. — [4] Vergl. Nr. 21783. — [5] Vergl. S. 297.

mais que je tâcherai de tirer au clair, selon lequel elle a porté le Grand-Seigneur à offrir huit millions de piastres à la Suède, pour faire une diversion à la Russie.[1] En Danemark elle ne laisse pas moins de faire usage de ses artifices pour détacher cette cour de son alliance avec celle de Pétersbourg, tout comme elle emploie le vert et le sec pour entraîner l'Angleterre dans son concert. Mais toutes ses peines seront inutiles, tant à Copenhague qu'à Londres. Je puis assurer positivement que la première de ces deux cours ne quittera jamais son alliance avec la Russie,[2] et pour ce qui est du concert avec l'Angleterre, quelque disposé que son ministère pourrait être aussi d'y entrer, les égards qu'il doit à la haine nationale des Bretons contre les Français, ne lui permettr[ont] guère de hasarder une pareille démarche.[3]

Quant à moi, le ministère de Versailles ne m'a pas fait faire jusques ici la moindre proposition. Le marquis de Pons, depuis son arrivée à ma cour, n'a pas encore ouvert la bouche sur quelque affaire que ce soit, et à Paris le duc d'Aiguillon s'énonce vis-à-vis du colonel baron de Goltz sur les affaires générales de l'Europe d'une manière très polie, sans cependant jamais entrer dans quelque détail; de sorte que vous pouvez en avertir le prince de Kaunitz et l'assurer, en même temps, de ma part qu'au cas que cette cour s'avisât de me faire faire quelques insinuations ou qu'il m'en parvînt quelque nouvelle qui pût mériter son attention, je ne manquerais sûrement pas, en conséquence de notre catéchisme,[4] de lui en faire incessamment part, tout comme je me flattais d'un parfait réciproque de son côté.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

21833. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 février 1773.

Les instructions pour la direction des ministres des trois puissances coopérantes à la pacification de la Pologne que, selon votre dépêche du 20 de ce mois, vous attendez avec impatience, pour pouvoir entamer les conférences avec le ministère de la République sur les matières à arrêter à la prochaine Diète, vous parviendront vraisemblablement dans peu. Mes avis de Pétersbourg portent que le plan dressé à cet effet par le comte Panin se trouve achevé et approuvé du Conseil; qu'il n'y manque que la signature de l'Impératrice, dont il ne tarderait d'être muni pour être remis là où il appartiendrait,[6] de sorte que je compte que vous pourrez le recevoir dans la huitaine au plus tard. Mon lieutenant-général baron de Lentulus est prêt en attendant pour partir d'ici et se rendra dans peu à Varsovie.

[1] Vergl. S. 317. — [2] Vergl. S. 270. — [3] Vergl. S. 209. — [4] Gemeint ist der von Kaunitz verfasste „Catéchisme politique“ (vergl. Bd. XXX, 106. Anm. 1). — [5] Vergl. Bd. XXXII, 389. — [6] Vergl. S. 320.

Pour ce qui regarde la demande du sieur Planta, je veux bien, par les motifs que vous alléguez,[1] y déférer et lui faire adresser en conséquence de la manière qu'il le propose, le congé comme colonel par le canal du conseiller privé des finances Reichardt à Danzig.[2] Vous pourrez donc l'informer, s'il se trouve encore à Varsovie, que les ordres nécessaires viennent d'être expédiés à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

21834. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW.

Potsdam, 28. Februar[3] 1773.

Es ist Mir ganz lieb, aus Eurem Bericht vom 20. dieses zu ersehen, dass Ihr Meiner Intention vollkommen gemäss alles dasjenige, was zwischen Euch und denen Russen zu Irrungen und Misshelligkeiten Anlass geben könnte, zu vermeiden Euch angelegen sein lasset, und werdet Ihr auch ferner auf Kleinigkeiten, als dergleichen bei so nahe bei einander stehenden Truppen ohnehin nicht zu vermeiden sind, eben so genau nicht reflectiren, vielmehr mit selbigen, so viel möglich, ein gutes Vernehmen zu unterhalten und in dieser Absicht alle dagegen unterlaufende Vorfälle auf einer gütlichen Art abzuwenden und zum Besten zu kehren sorgfältig bedacht sein.

Nach dem Concept. Friderich.

21835. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 1. März 1773.

Ich habe Euch hierbeigehende Vorschläge Meines Geheimen Finanzraths von Brenckenhoff zur Grenzbestimmung jenseit der Netze[4] in der Absicht zufertigen wollen, dass, ob Ich zwar Selbst diese neue Grenze so weit zu extendiren nicht allerdings rathsam erachte, Ihr solche gleichwohl näher examiniren und Mir darüber unter Zurückschickung des dazu gehörigen Plans Euren gutachtlichen Bericht erstatten sollet.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

---

[1] Wie Benoît berichtete, bat Planta (vergl. Nr. 21764), ihm „pro forma" seinen auf den November oder December 1772 zurückdatirten Abschied nach Danzig zu senden, da die Polen dort fast nur beim französischen Residenten verkehrten und er so die Möglichkeit habe, „de se trouver à son aise vis-à-vis du résident susmentionné, lorsqu'il le rencontrerait dans quelque société, et de mettre plus de vraisemblance dans la conduite qu'il affecterait". — [2] Demgemäss Cabinetserlass an Reichardt, Potsdam 28. Februar. — [3] Vom 29. Februar (so) ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 241. — [4] Brenckenhoff hatte, Bromberg 25. Februar, vorgeschlagen, die neue Grenze „von dem Goplo See als dem Ursprung der Netze in einer geraden Linie bis an die Weichsel zu ziehen".

21836. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 1er mars 1773.

J'ai reçu votre dépêche et votre lettre du 18 de février dernier; et quand même, ainsi que toute apparence y est, la guerre devrait continuer entre la Russie et la Porte, je présume cependant que la Suède ne s'empressera point de dégaîner tout de suite. Elle voudra plutôt rester tranquille encore, pour voir auparavant comment les choses tournent et pour quel parti la fortune des armes se décidera; de sorte qu'il me semble que la cour où vous êtes, pourra très bien se dispenser du secours qu'elle médite d'envoyer dans la Baltique.[1]

Quant aux officiers que je désirerais d'engager, ce ne sont que des officiers de génie et même de l'État-major dans cette partie, qui sont effectivement en fonction dans les forteresses de France, dont je souhaite de faire quelque acquisition; tous les autres ne m'intéressent point, et encore moins serait-ce mon fait d'engager des officiers d'infanterie, quand même ils auraient quelque connaissance du génie. Vous n'oublierez donc pas de prendre cet avis pour guide dans la commission dont je vous ai chargé.

Federic.

Nach dem Concept.

21837. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 1er mars 1773.

Je pense tout comme vous, dans votre dépêche du 19, qui vient de m'entrer avec celle du 16 de février dernier, que je n'ai aucune opposition ouverte à appréhender de la part de l'Angleterre dans mes arrangements de péage.[2] Le ministère britannique a eu l'étourderie d'élever sa voix contre une affaire dont il n'avait aucune connaissance exacte, et il doit être honteux, à l'heure qu'il est, de ses clameurs indiscrètes.

Au reste, il n'y a point de doute que la France ne soit disposée à remplir ses engagements vis-à-vis de la Suède, en cas qu'elle fût attaquée, et, malgré tout ce que le lord Rochford vous a dit,[3] j'ai beaucoup de peine à me persuader que sa cour verra avec indifférence

[1] Goltz berichtete: „Quelque déterminé qu'on paraisse être ici à porter des secours en Suède, si elle était attaquée par la Russie, il n'est pas moins sûr qu'on désire fort d'en être dispensé." — [2] Maltzan berichtete: „Toujours je me confirme dans mon opinion . . . que, tout mécontent qu'on soit ici, Votre Majesté agira comme bon Lui semblerait, envers la ville de Danzig; que ces gens-ci n'oseront pas s'opposer ouvertement." — [3] „Qu'il paraissait que la Russie avait intention, après avoir conclu sa paix avec la Porte, d'attaquer la Suède; . . . que, quant à eux, je pouvais être très persuadé qu'ils ne s'en mêleraient pas; que la France était déterminée qu'en cas que la Russie attaquât la Suède, d'envoyer une escadre dans la Baltique; qu'eux ne l'en empêcheraient pas, dût-elle y faire passer toute sa marine." Bericht Maltzans, London 16. Februar.

et sans remuer, une escadre française, bien moins toute sa marine dans la Baltique. Quand même elle voudrait avoir cette indolence, la nation pourrait peut-être bien la forcer à changer de dispositions à cet égard.

Enfin, on vient de m'informer que la France a engagé la Porte à offrir à la Suède 8 millions de piastres, au cas qu'elle voulût prendre son parti et se déclarer en sa faveur;[1] je ne saurais cependant vous garantir l'authenticité de cet avis; je suis après à l'éclaircir de plus près, et je ne vous en fais part que pour vous mettre sur les voies de m'aider dans mes recherches.

Federic.

Nach dem Concept.

21838. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er mars 1773.

Mes lettres de Londres viennent de m'entrer; elles sont du 16 et du 19 de février,[2] et je trouve leur contenu assez intéressant pour vous les communiquer ci-joint *in extenso*. Le comte de Panin, auquel vous les ferez lire en confidence, y observera, et vous n'avez, en tout cas, qu'à le lui faire remarquer, que, pourvu qu'on me laisse faire, j'arrangerai mon affaire avec la ville de Danzig, sans que l'Angleterre s'y oppose ouvertement.

Ce que le comte Maltzan me marque d'ailleurs au sujet de la Suède, mettra ce ministre à même de juger de la façon de penser de la cour britannique relativement à cet objet, et comment son ministère s'en explique dans ses conversations avec d'autres.

Au reste, mes lettres de Versailles[3] portent que, comme toutes les sociétés ne parlent que du secours à envoyer en Suède, on y nommait pour commandant tantôt le comte de Broglie, tantôt le marquis de Castries, mais que jusques à présent cependant l'envoi même de ce secours n'était pas décidé encore, bien moins sa force et son chef, quoique, selon des personnes assez bien instruites, ce secours pourrait être porté, le cas existant, à 6 ou 8 vaisseaux de ligne et à 6000 hommes environ de troupes. Vous n'oublierez pas de faire également part de cette anecdote au comte Panin, en le conjurant toutefois de n'en faire confidence qu'à sa souveraine.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 317. — [2] Vergl. Nr. 21837. — [3] Bericht von Goltz, Paris 18. Februar.

21839. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 mars 1773.

C'est avec bien du plaisir que je vois, par le contenu de votre dépêche du 16 de février dernier, que la Reine douairière ma sœur continue à suivre le parti qu'elle a adopté de ne se mêler en rien des affaires du gouvernement. J'en ressens une véritable satisfaction, qui est augmentée par savoir que le comte Ostermann n'ignore aucunement la conduite réservée de cette Princesse, mais qu'il le remarque en toute occasion, et qu'il est convaincu de ses sentiments avantageux et remplis d'attention pour l'impératrice de Russie. Il ne manque à mon contentement à cet égard, si ce n'est que ce ministre voulût rendre témoignage de ces dispositions de la Reine et en faire un rapport fidèle à sa cour.[1] . . .

Federic.

Nach dem Concept.

21840. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 mars 1773.

Vous avez bien raison, selon votre dépêche du 16 de février, d'être surpris, et je le suis avec vous, de la lenteur avec laquelle on traite les affaires à la cour où vous êtes. Elle se manifeste presque plus à l'heure qu'il est, que par le passé, et je voudrais bien qu'on y substituât plus d'activité, dans un temps où il s'agit des objets aussi importants et qui, comme vous l'observez très bien, demandent plus de diligence.[2] Si le congrès de paix se rompt, ainsi que toute apparence y est, la Russie sentira bien mieux le besoin qu'elle a d'adopter plus d'activité, d'attention et de vigilance à la gestion de ses affaires, et elle en trouvera même dès à présent un nouveau motif dans les différents avis que je lui ai fait parvenir par votre canal sur les soins que la France non seulement, mais l'Angleterre même prend pour lui susciter des embarras.

[1] Der Schluss betrifft das angebliche Geldangebot der Pforte an Schweden, wie in Nr. 21837. Auf den Bericht von Behnisch vom 19. Februar antwortet der König am 4. März: „Il y a toute apparence de croire que l'ordre des Séraphins, que la cour où vous êtes, se propose de faire présenter au Grand-Duc par le baron de Nolcken (vergl. S. 350), fera plaisir à ce Prince, et que cette attention sera très bien reçue à Pétersbourg.“ — [2] Solms berichtete nach Mittheilung von Panin, dass Katharina II. den ihr überreichten Plan für das Verhalten der Theilungsmächte auf dem polnischen Reichstag noch nicht gelesen habe. „Il est très fâcheux qu'à cette lenteur ordinaire avec laquelle les affaires se traitent déjà à cette cour impériale, l'Impératrice contribue encore à les arrêter et pour retarder l'expédition de celles qui comme celle-ci exigeraient de la célérité.“ Vergl. S. 320.

Au reste, j'ai été bien aise d'apprendre par votre susdite dépêche que vous avez eu occasion de sonder le comte Sachar de Tschernyschew sur mes intentions à son égard,[1] et de parler à son frère, le comte Iwan, sur mes différends avec la ville de Danzig.[2] Dès que le moment approchera où je pourrai mettre les premières en exécution, vous n'oublierez pas de m'en faire souvenir, afin que je puisse donner, tout de suite, mes ordres en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

21841. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 1. März: „Swieten m'a remis la note[3] ci-jointe, contenant la demande du prince de Kaunitz pour obtenir par l'intervention de Votre Majesté, lorsque le cas viendrait à échoir, la collation d'un fief de l'Empire, qui pût le dédommager et éteindre, en même temps, ses prétentions sur l'Ostfrise. Il m'a dit que c'était par ordre exprès de Votre Majesté qu'il avait l'honneur de Lui présenter cette pièce, et il a expressément ajouté que le détail des susdites prétentions du prince Kaunitz n'y avait été joint que dans la seule vue de fonder sa demande pour un équivalent."

Potsdam, 2 mars 1773.

Je sais gré au baron de Swieten de la note ci-jointe de retour au sujet d'un fief de l'Empire à procurer au prince de Kaunitz en dédommagement des prétentions qu'il forme sur ma principauté d'Ostfrise, et vous aurez soin de le remercier de m'avoir rafraîchi la mémoire de cette affaire. Je suis aussi tout disposé à favoriser ce ministre, et, pour cet effet, vous n'oublierez pas de faire mettre cette note au greffe et de me rappeler ma promesse, lorsqu'il se présentera une occasion favorable de la remplir.

D'ailleurs je n'ai pas tardé non plus de me conformer aux désirs de la cour de Vienne relativement au lieutenant-colonel de Strachwitz,[4] et je viens d'ordonner à *l'Ober-Amt* de Silésie, dont cet officier ressort,

[1] Über die Verleihung des Schwarzen Adlerordens (vergl. S. 189). Solms berichtete: „Il m'a témoigné avec empressement le désir qu'il aurait d'obtenir cette marque distinguée de faveur, si Votre Majesté daignait la lui accorder, après que la paix aurait été faite, puisqu'elle lui servirait alors de témoignage flatteur de Son approbation Royale pour les services qu'il aurait rendus pendant la guerre à Sa Majesté l'Impératrice, l'amie et l'alliée de Votre Majesté, et à l'empire de Russie." — [2] Nach Übereinkunft mit Graf Iwan Tschernyschew wollte Solms mit Panin über die Ertheilung des Auftrags an ersteren sprechen, sich in Danzig für die Beilegung der Streitigkeiten im Namen des russischen Hofes zu verwenden (vergl. S. 189). — [3] „Précis de différentes prétentions légitimes de la maison des princes de Kaunitz-Rittberg sur la principauté d'Ostfrise." — [4] Strachwitz, 1762 in österreichische Dienste getreten, hatte die Aufforderung erhalten, bei Verlust seines Vermögens nach Schlesien zurückzukehren.

de ne le point inquiéter sur le service étranger dans lequel il s'est engagé.

Die Erlasse an Solms vom 1. und 2. März (vergl. Nr. 21838 und 21840) werden abschriftlich übersandt.

Nach der Ausfertigung. Federic.

21842. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 3 mars 1773.

Sans examiner trop scrupuleusement l'esprit des derniers ordres du prince de Kaunitz au sieur Thugut à Constantinople dont vous faites mention dans votre dépêche du 24 de février dernier,[1] ce ministre a toujours bien fait de se prêter, dans cette occasion, aux désirs de la Russie. C'est une complaisance à laquelle elle ne laissera sûrement pas d'être bien sensible, et en attendant il faudra voir quel parti elle prendra, dès qu'elle saura plus positivement ce qu'elle a à attendre ou à craindre du congrès de Bucharest.

Au reste, l'insinuation amicale que le prince de Kaunitz a ajoutée au prince de Golizyn, en lui faisant part de ces instructions,[2] dérive sûrement de quelques instances que la France lui a faites au sujet des affaires de Suède. Mais il n'est pas moins vrai pour cela, ainsi que vous l'observez également, que, dans les conjonctures actuelles et surtout vu le sort du congrès de paix, il y a bien plus à appréhender de la part de la Suède que de celle de Russie pour la tranquillité du Nord.

Nach dem Concept. Federic.

21843. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 3 mars 1773.

J'ai reçu à la suite de votre dépêche du 24 de février la copie des nouvelles représentations que le général de Bibikow vous a remises au sujet du comportement de mes troupes en Pologne.[3] Comme le général baron de Lentulus est sur son départ d'ici, pour se rendre à Varsovie, et qu'il ne tardera plus guère d'y arriver, je me flatte que sa présence mettra fin à toutes ces sortes de plaintes, d'autant plus

[1] Edelsheim erklärte im Hinblick auf die ungünstigen Nachrichten aus Petersburg und Konstantinopel über den Verlauf des Congresses: „On n'a pas lieu de s'étonner des instructions favorables que le prince de Kaunitz vient de donner au sieur Thugut; après coup, ces paroles ne coûtent rien.“ — [2] Kaunitz hatte nach Edelsheim die Erklärung hinzugefügt, Österreich habe den russischen Wünschen in der festen Zuversicht entsprochen, „que la Russie ne ferait pas un mauvais usage du succès de cet important service, et qu'après avoir terminé sa guerre avec la Porte, elle ne voudrait pas aller en recommencer contre le roi de Suède“. — [3] In einer „Note“, Warschau 18. Februar, führte Bibikow Beschwerde, dass preussische Truppen, gegen die Abrede, die Woywodschaft Lencicz und den District Gostyn besetzt und Lieferungen gefordert hätten (vergl. S. 242. 306).

que mes troupes se garderont sûrement d'apporter le moindre obstacle aux arrangements des Russes, vu les ordres réitérés que je leur ai donnés successivement à cet égard.

Pour ce qui regarde le roi de Pologne, l'avis suivant qu'on m'a donné, à la vérité, pour sûr, mais dont je ne veux pas cependant garantir l'authenticité, dévoilerait, s'il est fondé, la véritable façon de penser de ce Prince et donnerait quelque jour sur la raison de l'indifférence qu'il paraît affecter. Vous serez à même d'en juger, et c'est pourquoi je veux bien vous en donner connaissance. Il porte que[1] le roi de Pologne a travaillé de concert avec la cour de France pour former une Confédération qui aurait le Roi à sa tête, et qui réunirait toute la nation pour s'opposer avec vigueur au démembrement de la République. On prétend que c'est le projet de la famille des Czartoryski, et que les sieurs Wielhorski et Branicki ont épuisé leur rhétorique pour persuader les mécontents de Pologne d'adopter ce plan, mais que le maréchal-général Pac et le prince de Radziwill avaient été inflexibles; ce qui avait fait avorter tout le projet, moyennant lequel la cour de Versailles voulait s'engager à soutenir la nouvelle Confédération par des subsides considérables et lui fournir un grand nombre d'officiers pour commander ses troupes. Voilà l'avis tel que je l'ai reçu, et que vous tâcherez d'éclaircir.

Quant au commerce à établir en Pologne relativement au sel, vous savez déjà par mes ordres précédents[2] que j'ai fait écrire sur-le-champ à ce sujet à Vienne, dans le sens que vous l'avez proposé. Je suis à attendre présentement la réponse qu'on fera à mes ouvertures, et m'imagine qu'on renverra probablement l'arrangement de cette affaire à la décision des personnes qui se trouvent de la part de l'Autriche à la cour où vous êtes. Si cela arrive, mon idée par rapport à la répartition à faire pour ce débit serait que les Autrichiens auraient, outre leurs provinces nouvellement acquises, celles qui se trouvent le long de la Vistule du côté de Varsovie, le palatinat de Cracovie et les autres districts sur les frontières de la Silésie autrichienne, ainsi que la Volhynie, Podolie et le long du Niester, et que nous garderions pour nous les districts le long de la Warthe, ceux qui confinent avec mes États de Prusse, Poméranie et de la Nouvelle-Marche, la Lithuanie, où le roi de Pologne n'a eu aucun débit, et en général tous ceux qui ne sont pas situés le long de la Vistule et où le transport renchérirait trop considérablement le prix du sel autrichien. C'est, selon moi, la meilleure détermination qui pourrait se faire des districts dans lesquels chaque cour conserverait le débit du sel à l'exclusion de l'autre, et dont je suis bien aise de vous prévenir en tout cas pour votre direction.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Das folgende nach dem Bericht Borckes, Dresden 26. Februar. — [2] Nr. 21823.

21844. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A POTSDAM.

Potsdam, 3 mars 1773.

Selon mes dernières lettres de Varsovie,[1] le général autrichien de Richecourt y est attendu incessamment, et comme il est parti déjà de Vienne le 12 de février dernier, il ne tardera point d'y arriver. Il est donc temps que vous vous y acheminiez également, et je veux même que vous vous arrangiez incessamment de façon que vous puissiez partir d'ici demain ou après-demain au plus tard, pour aller prendre possession du triumvirat qui vous est destiné, conjointement avec les généraux des deux cours impériales.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

21845. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW.

Potsdam, 3. März 1773.

Ich habe aus Eurem Bericht vom 24. abgewichenen Monats[2] die von denen Österreichern bei ihrer dermaligen Position in Polen vorgenommene geringe Veränderung ersehen. Sollten selbige Eurer Postirung näher rücken, so könnet Ihr derselben commandirenden General nur einen Officier zuschicken und sagen lassen, wie Ihr mit demselben allezeit ein gutes Vernehmen zu unterhalten beflissen sein würdet und dahero ein gleiches seinerseits erwarten wolltet, und dass er übrigens, wenn ja zwischen denen Vortruppen sich hin und wieder Irrungen ereignen sollten, sich mit Euch darüber durch gütliche Ausmittelung zu verstehen nicht abgeneigt sein werde.

Friderich.

Nach dem Concept.

21846. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 3 mars 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 26 de février dernier, et si je dois vous dire naturellement ma pensée, je n'ai guère envie de m'employer trop particulièrement à seconder les vues du prince Charles de Saxe à la prochaine diète de Pologne.[3] Les procédés de ce Prince à mon égard n'ont pas toujours été de nature à pouvoir captiver ma bienveillance et devoir m'engager à m'intéresser grandement à son sort; je doute

[1] Vergl. Nr. 21843. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Borcke berichtete, Prinz Karl habe Nachricht aus Wien erhalten, dass Lobkowitz und Reviczky angewiesen seien, seine Ansprüche auf Entschädigung für Curland (vergl. S. 207) in Petersburg und Warschau zu unterstützen; „que, s'il pouvait obtenir de Votre Majesté qu'Elle S'intéressât pour lui, il n'était pas impossible qu'il obtînt quelque dédommagement".

même beaucoup que la Russie soit disposée à lui procurer quelque dédommagement pour la Courlande. Mais tout ce que je veux bien faire appuyer en sa faveur, c'est la proposition du payement de la pension qui lui a été accordée.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

21847. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, mars 1773.]

J'ai été de votre sentiment; je crois qu'il faudra renoncer à cette ligne et nous en tenir à la limite dernière. Si l'on peut négocier avec la diète de Pologne, il vaudrait mieux tâcher de troquer la s[eigneu]rie de Serrey et Tauroggen contre Schwérin[3] et ce bout de la Posnanie qui, entre Driesen et Glogau, entre dans la Nouvelle-Marche.

Federic.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 3. März, auf den ihnen zur Begutachtung übersandten Vorschlag Brenckenhoffs,[2] „que cette extension des limites nous paraît très difficile à justifier et pourrait aisément compromettre Votre Majesté avec les deux cours impériales, comme puissances contractantes de la triple convention; qu'il y aurait peut-être moyen à toute rigueur de soutenir que selon cette convention tout le cours de la Netze doit appartenir à Votre Majesté, mais qu'il sera impossible de défendre... la nouvelle ligne qu'il vient de tirer depuis la Netze jusqu'à Slonsk, puisque le traité fait expressément mention de Solitz, comme du terme auquel cette ligne doit aboutir, et que cette innovation serait, par conséquent, regardée comme directement contraire au sens et au terme de la triple convention. Si Votre Majesté souhaitait cependant de conserver une partie de ce pays et de faire aller sa limite en ligne directe de la Netze sur le bourg de Slonsk vis-à-vis du confluant de la Vistule et de la Drewenza, ce qui ferait effectivement un arrondissement très convenable à Ses intérêts, nous ne voyons d'autre moyen d'y parvenir que par la voie de la négociation avec les Polonais à la prochaine diète de pacification." Die Minister machen eingehende Vorschläge für einen Gebietsaustausch mit Polen. „Mais pour faire réussir cette négociation, il faudrait tâcher de s'assurer auparavant du consentement des deux cours impériales, en leur faisant envisager ce changement non comme un agrandissement, mais comme un simple troc, pour rendre les limites plus certaines."

Nach der eigenhändigen Weisung auf dem Berichte der Minister.

21848. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 4 mars 1773.

Mon très cher Frère. Je vous rends mille grâces de la part que vous prenez à tout ce qui me regarde;[4] vous n'obligez pas un ingrat,

[1] Am 10. März schreibt der König an Borcke, er habe mit Freude aus seinem Bericht vom 5. ersehen, dass Borcke 135 Arbeiter und Colonisten, ungerechnet Frauen und Kinder, an Brenckenhoff gesandt habe. Vergl. S. 286. — [2] Vergl. Nr. 21835. — [3] Unweit der Mündung der Obra in die Warthe. — [4] Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor.

mon cher frère, car je vous rends la pareille bien cordialement. Vous avez bien raison de dire qu'il faut être au fait des choses pour en bien juger; une seule circonstance qu'on ignore, change le cas de la question et donne une tout autre face aux affaires.

On ne m'écrit rien de fort intéressant ces derniers jours de poste, sinon que Solms se plaint beaucoup de la lenteur de l'Impératrice et des dissipations amoureuses qui lui font négliger ses affaires;[1] elle aura cependant bien de l'ouvrage à expédier, si la paix manque. Cela seul encouragera les Français à cabaler dans toute l'Europe, ils tâcheront d'embrouiller les affaires au point que cela pourra donner lieu à une nouvelle guerre, si le roi de Suède se laisse trop facilement séduire. D'autre côté, la cour de Vienne a grande envie d'entrer en action contre les Turcs, et pour nous, nous armerons ici de toute notre force pour en imposer d'un côté et pour être à même de pouvoir profiter des évènements favorables. Le roi de l'Angleterre ne jouera pas, à coup sûr, un grand rôle; indécidé et faible comme il l'est, ses démarches seront toutes incertaines et, par conséquent, n'aboutiront à rien. Voilà le gros de ce qui paraît à présent; mais des évènements nouveaux et qu'on ne peut pas prévoir à ce jour, peuvent tout changer.

Je souhaite, mon cher frère, que votre santé se raffermisse, et que vous jouissiez de tout le contentement possible, étant avec une estime pleine de tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

21 849. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 21. Februar, auf den Erlass vom 9.:[2] „Ce que Votre Majesté daigne me confier sur l'appréhension de voir la négociation de Bucharest rompue, me fait d'autant plus de peine que le succès des intrigues du ministère de France l'animera à les redoubler partout. Ce n'est pas pourtant que je puisse m'imaginer un moment qu'il portera le moindre empêchement aux arrangements de la Pologne, mais une raison pour laquelle, selon moi, il serait à désirer que la paix se fît à Bucharest, est que, cette guerre continuant, le duc d'Aiguillon se flattera toujours de jeter de la jalousie et de la défiance entre les trois puissances en conséquence des évènements de ladite guerre et de l'intérêt que chacune des trois pourra y prendre selon ses vues particulières . . .

Quelques-uns de mes très-humbles rapports précédents ont parlé d'un bruit aussi peu fondé que généralement répandu ici d'une révolution en Russie, qui avait placé le Grand-Duc sur le trône. Quoique le duc d'Aiguillon soit aujourd'hui le premier à parler de ce bruit comme de la plus grande fausseté, il me revient de différents côtés, quoique pourtant pas de mes meilleurs sources, que ce ministre doit toujours encore s'attendre à un évènement considérable à Pétersbourg. S'il croit en effet y apercevoir la moindre apparence, il n'est pas douteux que l'avis qu'il en aura donné à la Porte, aura été une de ses grandes machines pour contrecarrer la paix. Il est même homme à y répandre cet avis, sans y croire lui-même.

[1] Vergl. S. 327. — [2] Vergl. Nr. 21 770.

Il m'est revenu également que le ministère anglais a annoncé son indifférence sur les affaires de Suède. Comme Votre Majesté sait ce qui en est, par la voie de Londres, il me conviendrait mal d'en parler plus en détail. Le duc d'Aiguillon . . . aurait mieux désiré, à la vérité, de voir l'Angleterre prendre parti avec la France dans les susdites affaires, mais encore croira-t-il avoir beaucoup gagné par la certitude de ne pas voir cette puissance en opposition active avec celle-ci relativement à la Suède."

Potsdam, 4 mars 1773.

Aussi longtemps que le sort du congrès de Bucharest n'est pas encore entièrement décidé, et qu'il reste la moindre espérance pour son succès, la cour où vous êtes, soyez-en bien persuadé, s'occupera uniquement à conjurer l'orage qui paraît se préparer entre la Russie et la Suède. Mais comme toutes les apparences sont pour la rupture de ce congrès, et que la Russie et la Porte reprendront les armes, l'une contre l'autre, la seule chose qui est à appréhender de la part de la France, c'est qu'elle fera tous ses efforts pour animer toujours davantage la Suède contre la Russie et l'engager, sinon à des hostilités ouvertes, du moins à l'aigrir au point que la guerre entre ces deux puissances devienne inévitable. C'est ma réponse au premier article de votre dépêche du 21 de février.

Quant aux autres, je vous dirai que, quoiqu'il me soit également revenu qu'on a débité en France la nouvelle d'une révolution en Russie, je puis cependant vous protester que jusques ici il n'y a pas même la moindre apparence qui puisse accréditer de pareilles faussetés, et que tous ces bruits sont démentis par l'expérience.

D'ailleurs, et pour ce qui est des dispositions de l'Angleterre vis-à-vis de la Suède, son ministère actuel n'agit que par boutades, et on ne saurait guère y tabler. Dans de certains moments, il sera tout porté à prêter les mains à tout ce que la France exigera de lui; dans d'autres il ne se fera nulle peine et nul scrupule de se dédire de ce qu'il avait approuvé auparavant.

Mais s'il y a une puissance qui doit attirer le plus votre attention, dans le moment présent, c'est l'Espagne, et je me flatte que vous ne négligerez rien pour vous mettre bien au fait de ses dispositions, et en particulier si effectivement elle travaille à l'équipement de sa flotte ou à d'autres arrangements qui puissent indiquer quelque vue secrète et importante.

Federic.

Nach dem Concept.

21850. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 4 mars 1773.

Votre dépêche du 26 de février dernier m'est bien parvenue. L'insolence du gazetier de Leyde que vous me faites observer par un

post-scriptum de la même date,[1] ne m'étonne nullement. Il n'a fait que se mouler sur l'exemple que le greffier Fagel en a donné lui-même. Aussi mon intention n'est-elle pas, pour cette raison, que vous insistiez, comme vous le proposez, sur la punition de cet homme. Quel effet pourrait-on s'en promettre, lorsque les sujets doivent naturellement se croire autorisés à pareille conduite par celle qu'ils voient tenir aux Régents mêmes?

Pour passer au contenu de votre susdite dépêche, je vous dirai que tout ce que vous m'y marquez sur le rétablissement insensible du crédit public et de l'activité que le commerce reprend peu à peu, me confirme dans mon opinion qu'on ne se ressentira guère longtemps des suites des dernières faillites d'Amsterdam, et que dans trois ou quatre mois on n'y pensera vraisemblablement plus du tout.

Federic.

Nach dem Concept.

21851. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 5 mars 1773.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 27. Februar und fordert „kategorische" Antwort auf seine Frage, ob Schimmelmann eine Anleihe für das Haus Braunschweig vermitteln könne (vergl. Nr. 21821), „vu que je m'intéresse grandement à cette affaire".

Vous n'oublierez pas de me marquer aussi en quoi pourra consister proprement l'augmentation de l'armée danoise que vous dites qu'on prétend remettre sur un meilleur pied.

Federic.

Nach dem Concept.

21852. AU PRINCE DE PRUSSE A POTSDAM.

Potsdam, 5 mars 1773.

L'idée qui, selon votre lettre de ce jourd'hui, vous est venue, d'ôter le prince votre fils[2] d'entre les mains des femmes en lui donnant un gouverneur, trouve tout mon approbation. Je l'agrée donc avec un sensible plaisir. Il s'agit seulement de remplir cette place d'un parfaitement bon sujet. Je sais que pareilles gens ne sont pas aisées à rencontrer, mais je crois aussi qu'il s'en trouvera, dès que nous évitons de nous précipiter dans le choix.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] In der Leydener Zeitung vom 26. Februar war mit der Veröffentlichung von Auszügen aus der Flugschrift: „Réflexions d'un gentilhomme de la Grande-Pologne sur les lettres patentes du roi de Prusse" begonnen worden. — [2] Prinz Friedrich Wilhelm, geb. 3. August 1770.

21853. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

[Potsdam, mars 1773.]

Je vous suis fort obligé de la lettre de l'Électrice;[1] j'y répondrai ces jours.

Mais il s'agit à présent encore d'une autre chose; il faut que je trouve un précepteur pour mon petit-neveu,[2] je suis bien embarrassé du choix. Ce Behnisch qui revient de Suède, serait-il propre à cela? Sinon, il faudra voir si en Suisse on pourra trouver quelque bon sujet; et si vous en savez, vous me ferez le plaisir de me le dire.

Federic.

Eigenhändige Resolution unter einem Berichte Finckensteins, Berlin 5. März.

21854. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A MUNICH.

[Potsdam] 6 mars 1773.

Madame ma Sœur. Je remercie sincèrement Votre Altesse Royale de la part qu'Elle daigne prendre à nos mariages comme à nos baptêmes.[3] Mais, si Elle me permet de le dire, je ne trouve de héroïque en tout ceci que la résolution de M. le landgrave de Hesse[4] qui, à l'âge de 50 et je ne sais combien d'années, a eu la résolution d'épouser une jeune fille qui à peine en avait 27.[5]

D'ailleurs, Votre Altesse Royale me fait trop d'honneur de me supposer une influence dans les affaires de l'Europe que je n'ai pas.[6] Je ne suis qu'un des moindres ressorts de cette grande machine qui va je ne sais comment, et qu'assurément le hasard dirige autant que la prudence. Marque de cela, Madame: cette paix des Turcs que je vous avais annoncée pour votre retour d'Italie[7] avec plus d'étourderie que de circonspection, pourrait bien manquer, malgré le soin des âmes pacifiques. Il y a une autre espèce de gens dans le monde qui se plaisent dans le trouble, et qui peut-être ont trouvé le moyen d'enfariner certains êtres couverts d'un turban et qu'on nomme les ulémas, qui s'opposent assez au repos de l'Europe pour faire appréhender qu'une

[1] Maria Antonia von Sachsen. Vergl. Nr. 21854. — [2] Vergl. Nr. 21852. — [3] Maria Antonia schrieb, München 21. Februar: „Il n'y a plus à Berlin que des mariages et des baptêmes, les uns plus heureux que les autres, et des évènements si ordinaires en apparence sont encore l'ouvrage du génie de Frédéric et de nouveaux garants de sa gloire. Agréez-en mes compliments avec votre bonté accoutumée." — [4] Geboren 1720. — [5] Prinzessin Philippine, geboren 1745. — [6] Maria Antonia schrieb: „L'influence de Votre Majesté s'étend sur tout ... Tandis que vous vous occupez du sort de l'univers et de la pacification de l'Europe, n'oubliez pas, de grâce, que, dans un coin quelconque de cette Europe, il existe une veuve qui, aujourd'hui, n'est plus qu'une dilettante en fait de politique." — [7] Vergl. Bd. XXXI, 771; XXXII, 286.

paix tant désirée sera encore différée pour quelque temps. Ceci me fait sentir que Votre Altesse Royale doit perdre un peu de la confiance qu'Elle pouvait avoir en moi, mais je Lui fais l'aveu sincère de ce que je ne me crois pas prophète, et qu'il en aurait trop coûté à l'élégance des repas et à mon goût de me régler sur le déjeuner d'Ézéchiel,[1] pour devenir voyant.

J'avoue encore d'ailleurs, Madame, que ce n'est pas chez vos Bavarois, où j'aspire à passer pour prophète. Ces gens savent malheureusement que je suis schismatique et hérétique, et ces deux qualités m'excluent universellement de tous les dons du Saint-Esprit. Mais on en peut avoir d'autres, et je préfère celui de discerner les qualités et les talents éminents dans ceux qui les possèdent. L'hérésie n'y fait rien, et cela me suffit pour admirer les qualités supérieures qui se trouvent dans les grandes âmes de ceux dont j'ai l'honneur d'être contemporain. Je ne nomme personne, pour ne choquer la modestie d'aucune grande princesse. Je réserve ces sentiments in petto, et je me contente de me rappeler tous les charmes de l'esprit, les grâces, les connaissances et tout l'acquis d'une certaine diva An . . . Mais je n'achève pas; ma pudeur respecte la modestie de celle dont je parle, et je me borne, Madame, à prier Votre Altesse Royale de Se souvenir quelquefois du plus zélé de Ses adorateurs et de me faire la justice de me croire avec autant de considération que d'attachement, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

21855. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 6 mars 1773.

Madame ma Sœur. J'avoue à Votre Majesté que, dans le moment présent, les affaires sont très compliquées,[2] et que, selon les apparences, elles le deviendront encore davantage dans le cours de cette année. Voilà le congrès de Bucharest sur le point d'être rompu et, par conséquent, la guerre, qui va reprendre de nouvelles forces entre les Russes

[1] Vergl. Ezechiel, II, 9ff. — [2] Juliane Marie schrieb, 27. Februar (ohne Ort): „Affermis par votre approbation, nous continuons dans nos mesures (vergl. S. 269), sans fournir à la Suède aucun sujet fondé de plainte. Ce que [Votre Majesté] daigne me dire sur la Russie (vergl. S. 270), me tranquillise, et il ne manque à ma satisfaction entière que de voir le calme partout et que la paix avec la Porte étouffe le germe d'une nouvelle guerre plus sanglante et peut-être plus étendue, que je crois pourtant toujours inévitable, lorsqu'il s'agira de s'assurer la tranquillité dans le Nord, laquelle, je crains, ne pourra point être terminée, sans que les armes le décident."

et les Turcs. Voilà les Français, qui guettent le moment, et qui profiteront de cette occasion pour augmenter partout le trouble et la confusion. Voilà le roi de Suède, qui arme, parcequ'il craint les desseins de l'impératrice de Russie. Voilà l'Angleterre, indolente, indécise et dont le faible gouvernement se contentera de ne rien faire. En même temps on tente le roi de Suède par des subsides pour le porter à se déclarer ouvertement pour le Turc.[1] Dans cette crise, Madame, il faut que les voisins soient armés; la prudence l'indique et l'exige.

Mais ceci se débrouillera, et peut-être de la façon dont j'aurai l'honneur de vous le dire, à savoir que la Russie, d'une façon ou d'autre, forcera les Turcs, à la fin de cette année, à se contenter des conditions de paix qu'ils refusent à présent; la France intriguera beaucoup; le roi de Suède n'osera pas se déclarer, comme la France le désire; les Français n'y mettront du leur que le moins qu'il leur sera possible, et, la paix une fois conclue avec les Turcs, je ne crois pas que l'Impératrice sera si empressée à recommencer une nouvelle guerre avec la Suède.

Je peux me tromper, Madame, dans ces conjectures, car je n'ai pas l'art de deviner; mais tout ce que l'on craint, comme tout ce qu'on espère, ne s'accomplit jamais entièrement. Il est toujours bon d'être dans une posture comme celle où se met le Danemark, où l'on peut attendre les évènements avec tranquillité; mais, quant à l'article des incidents, il est si vaste, il en peut arriver cette année d'une nature que la pénétration d'aucun mortel ne peut prévoir à présent. Cependant, jusqu'ici je ne vois encore rien à craindre, et il faut espérer que tout se tranquillisera. Je le souhaite autant pour le bien commun de l'Europe que pour la satisfaction de Votre Majesté à Laquelle tant d'intérêts me lient, étant avec toute la considération possible, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

21856. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 19. Februar, der vor einem Jahr in russischen Dienst getretene englische Generalmajor Henry Lloyd sei es gewesen, der die Frage einer Allianz zwischen Russland, England und Preussen bei dem ihm befreundeten General Conway anregte, „à qui il a envoyé tout un projet d'alliance entre la Russie et l'Angleterre, à laquelle, lorsqu'elle serait parvenue à sa perfection, on devait inviter Votre Majesté d'accéder, et il l'a prié de sonder sur cela les idées du ministère britannique. Le général Conway a extrêmement approuvé cette idée, qu'il regarde comme la plus propre pour assurer le repos de l'Europe, et lui a répondu qu'elle était tout-à-fait conforme aux désirs de la plus saine partie de la nation anglaise, et que, connaissant encore la façon de penser du Roi et du duc de Suffolk, il prendrait

[1] Vergl. Nr. 21825.

sur lui de répondre du succès de l'affaire, pourvu que la cour de Russie voulût en faire la proposition. Le général Lloyd, ayant fait valoir beaucoup ces dispositions, a effectué qu'on est persuadé ici que l'Angleterre pourrait bien désirer, dans ce moment-ci, de conclure une alliance pareille, et je crois devoir supposer que, dans le temps que ces avis étaient fraîchement arrivés ici, le comte Panin, qui n'est occupé que des moyens propres à opposer une barrière aux troubles que les intrigues françaises pourraient occasionner, m'a parlé alors de cette alliance comme d'une chose qui pouvait conduire sûrement à ce but.[1] En attendant, après que j'ai été instruit de ces démarches privées du général Lloyd, j'en ai parlé au comte Panin pour tâcher de pénétrer s'il employait peut-être cet homme pour préparer des liaisons plus intimes, mais il m'a assuré si positivement du contraire que je dois être persuadé que l'autre n'a agi que de son propre mouvement, et quoique ce ministre m'a avoué que, pour la solidité de notre système, il regardait une alliance avec l'Angleterre comme très avantageuse, et qu'il la désirerait surtout dans ce temps-ci, où les affaires de la guerre avec la Porte, celles de Pologne et de Suède devaient faire souhaiter de nous fortifier contre les efforts des Français, il voulait cependant que je fusse persuadé qu'on ne ferait, de ce côté-ci, aucune démarche vis-à-vis de l'Angleterre pour lui proposer cette alliance, parcequ'il connaissait trop la faiblesse et l'insuffisance du présent ministère pour en espérer quelque chose de solide."

Potsdam, 6 mars 1773.

Je sens très bien, après votre dépêche du 19 de février dernier, que le temps des plaisirs du carnaval n'est guère convenable à parler d'affaires au comte Panin; mais, d'un autre côté, je ne comprends pas trop, vu que le Grand-Duc est déjà assez avancé en âge pour se conduire soi-même, pourquoi ce ministre a besoin de l'accompagner partout.

En attendant, le projet du général Lloyd ressemble beaucoup à la façon de penser actuelle de la cour britannique. Il se ressent partout des principes de cette puissance, dont je n'ai pas besoin de vous retracer le tableau. Plusieurs de mes ordres précédents vous en ont fourni une esquisse assez complète, et je voudrais bien garantir que jamais la Russie retirera la moindre assistance ou autre avantage réel de son alliance avec cette cour. L'expérience n'a prouvé que trop que, dans tous ses engagements, elle n'a pour unique but que d'avancer ses propres intérêts, et, bien loin de penser à une juste réciprocité, ceux de ses alliés lui sont fort indifférents. Elle regarde plutôt ces derniers comme de simples mercenaires, et je vous avoue que cette considération seule suffit pour éloigner toute puissance sensible à sa propre gloire de toute liaison avec elle.

Pour mon particulier, je ne saurais assez vous le répéter, je n'ambitionne ni ne redoute son alliance, et si l'on me laisse faire seul, je parviendrai également sans peine, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer à différentes reprises, à lui faire digérer mes arrangements à Danzig sans bruit et sans éclat.

Mais je ne vous dissimulerai pas, d'un autre côté, que ce qui m'embarrasse dans le moment présent le plus, c'est l'apparence de la

[1] Vergl. S. 238.

rupture du congrès de Bucharest; si elle a lieu, comme il est à appréhender, la France en profitera sûrement pour embrouiller toujours davantage les affaires. Mes dernières lettres de France ne font que me confirmer dans ce soupçon.

Der Bericht von Goltz, Paris 21. Februar (vergl. Nr. 21 849), folgt im Wortlaut.

Cette cour[1] ne fait non plus aucun mystère de l'avis des 8 millions de piastres que le Grand-Seigneur doit avoir promis à la Suède, au cas qu'elle voulût faire cause commune avec lui, et dont je vous ai déjà informé dans un de mes ordres antérieurs.[2] Elle l'a fait plutôt insérer dans les gazettes, et je ne vous dissimulerai point que, supposé que cet avis soit fondé, je crains beaucoup que le roi de Suède ne se laisse, à la fin, entraîner par cette amorce à entrer dans tous ses vastes desseins, que je regarde avec raison comme un labyrinthe, dont il sera extrêmement difficile, sinon impossible de trouver une bonne issue; tant les affaires s'embrouilleront par là et deviendront compliquées. Je serai charmé, si mon pronostic ne s'accomplit point, mais en attendant je n'ai pu m'empêcher de vous en rafraîchir la mémoire.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 857. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 7. März 1773.

Ihr habt wohl Recht nach Eurem Bericht vom 3. Februarii, dass man sich eben keine grosse Hoffnung zu Wiederherstellung des Friedens in diesem Jahr machen muss. Die am Ende desselben einberichtete Äusserung des Reis-Effendi auf Eure und des österreichschen Ministri letztere gemeinschaftliche Vorstellungen[3] lassen sogar auch die kleine Hoffnung verschwinden, welche Ihr von dem entscheidendem Augenblick, da der Waffenstillstand zu Ende gehet, zu schöpfen scheinet; und wenn Ich solche mit allen denenjenigen Nachrichten zusammenhalte, welche Mir aus Petersburg zugekommen sind, so bin Ich sehr besorgt, dass die Friedensunterhandlungen zu Bucharest nächstens abgebrochen werden und beide kriegende Mächte wieder zu denen Waffen greifen dürften.

Indessen pflichte Ich Eurer Meinung vollkommen bei, dass bei diesem Friedensgeschäfte von Seiten des österreichschen Gesandten mehr Eifer hätte bewiesen und kein Augenblick versäumet werden

[1] Frankreich. — [2] Vergl. Nr. 21 827. — [3] Wie Zegelin berichtete, hatte der Reis-Effendi ihn und Thugut im Namen des Sultans aufgefordert, bei Russland auf Verzicht seiner Forderungen, betreffend die Tartaren, zu dringen; „alsdenn könnte der Frieden geschlossen werden; ohne diesem aber sei es der Pforte ohnmöglich; denn dergleichen Bedingungen zu unterschreiben, wäre ebensoviel, als den Untergang des ottomanischen Reichs selbst befördern, und die Pforte sehe sich genöthiget, wider ihren Willen den Krieg fortzusetzen, so lange er auch immer dauern möge."

müssen, um die Pforte zur Annehmung der russischen Friedensbedingungen zu bewegen. Sowie Ich aber Mich hierbei des Argwohns nicht erwehren kann, dass Frankreich die Ulemas bestochen haben müsse, um sich solchen zu widersetzen, so vermuthe Ich auch, dass dasselbe den wiener Hof bewogen haben muss, sich zu Wiederherstellung des Friedens nicht mit dem Eifer und Ernst zu verwenden, als es wohl zu wünschen gewesen wäre.

Inzwischen bin Ich versichert, dass Ihr Euch durch die Laulichkeit des österreichschen Gesandten nicht abhalten [lassen], sondern vielmehr Eures Orts fernerhin und so viel möglich, Euch zur Beförderung dieses Friedensgeschäfts verwenden werdet; ob Ich gleich, wie Ich schon oben bemerkt, sehr befürchten muss, dass Ihr nächstens hören werdet, dass der ganze Congress zu Bucharest sich zerschlagen habe und alle Unterhandlung von neuem abgebrochen worden sei. Die Pforte wird vielleicht Ursach haben, ihren Stolz zu bereuen, wie Ich Euch schon öfters zu erkennen gegeben habe.

Friderich.

Nach dem Concept.

21858. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 7 mars 1773.

Votre dépêche du 27 de février dernier n'exige aucune réponse, et je n'ai d'ailleurs rien de nouveau à vous mander aujourd'hui.

Ce calme dans les affaires durera apparemment jusques à ce que le sort du congrès de Bucharest sera décidé. C'est alors que les nouvelles ne sauraient manquer de devenir plus intéressantes, et comme, selon tous les avis qui m'entrent, cette époque n'est guère éloignée, vous n'oublierez pas d'avoir l'œil au guet pour me rendre compte de tout ce qui parviendra à votre connaissance.

Ein Erlass an Zegelin (Nr. 21857) wird zur Beförderung übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

21859. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 mars 1773.

Le lieutenant-général baron de Lentulus qui est actuellement parti d'ici pour se rendre de ma part à Varsovie, y sera vraisemblablement arrivé, lorsque les ordres présents que je vous fais en réponse à votre dépêche du 27 de février dernier, vous seront rendus.

L'unique chose qui, selon moi, est à appréhender, au cas que la paix entre la Russie et la Porte n'ait pas lieu, est que cet évènement n'occasionne une trop forte émotion sur les cervelles polonaises, et qu'elle ne les porte à regimber contre tous les arrangements pris pour

la pacification de leur patrie. En attendant et quoi qu'il en arrive, vous avez bien fait de me rendre compte des circonstances renfermées dans votre susdite dépêche;[1] elles pourront me servir de guide et de direction dans l'occasion.

Pour ce qui concerne la demande du grand-chancelier si les bateaux polonais pourront librement transporter les grains et autres produits des terres sur la Vistule, sans en payer des douanes et autres impôts, vous y répondrez que je ferais certainement exiger les douanes de ces denrées, puisqu'elles me revenaient de droit, mais qu'on ne changerait absolument rien au tarif usité à cet égard; que ces droits se prendraient de tous les propriétaires sur un pied indistinctement égal, de même que les péages pris autrefois par les Danzicois.

Nach dem Concept. Federic.

21860. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 7. März 1773.

Ohnerachtet nach Eurem Bericht vom 1. dieses Monats der dortige Magistrat in seiner hartnäckigten Abneigung gegen allen Vergleich beharret, so wird sich doch solches schon noch ändern und derselbe mit der Zeit sich dazu williger finden lassen; wenigstens habe Ich verschiedene Gründe, solches zu hoffen, und zwar, erstens, wird der Obrister Planta,[2] wenn er dort angekommen sein wird, schon manche Uneinigkeit zwischen dem Magistrat und der Bürgerschaft anzuzetteln suchen; zweitens werden letztere gegen das Frühjahr, wo die Schiffahrt wieder angehet und Ich Meine Zölle wieder einnehme, schon sich eines andern bedenken, zumal wenn, drittens, Russland, wie Ich es vermuthe,[3] jemand dahin schicket, welcher ihnen ernstlich zureden wird. Auf einem anderm Fuss jedoch wird es um so viel weniger möglich sein, mit ihnen durchzukommen, als sie Meinen Vorschlägen gewiss eher nicht einiges Gehör geben werden, als bis sie erfahren werden, dass sie sich keiner auswärtigen Hülfe mehr zu getrösten haben und alle ihre Hoffnungen vergebens sind, durch solche ihre Sachen auf dem altem Fuss zurückzuführen.

Friderich.

Nach dem Concept.

21861. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 8 mars 1773.

Je suis bien aise de vous avoir donné une nouvelle preuve en main de la défiance que le ministère britannique mérite à si juste titre.[4]

[1] Benoît berichtete über den voraussichtlichen Verlauf der Ereignisse in Polen. — [2] Vergl. S. 254. 324. — [3] Vergl. S. 328. — [4] Vergl. Nr. 21766.

Ce que vous me marquez dans votre dépêche du 23 de février dernier,[1] vous en fournira un nouvel échantillon et ne pourra que vous confirmer dans cet axiome politique que je vous ai si souvent prêché, savoir que toutes ses démarches portent l'empreinte de la duplicité, et qu'on serait bien simple de s'y fier. Ce n'est cependant pas qu'on ait sujet d'en appréhender des suites sérieuses; il se gardera bien de se laisser entraîner jusques là; mais des tracasseries sans but et sans fin, c'est-là où il excelle et dont il ne résulte, à la vérité, rien, mais qui ne laissent pas de causer du chagrin et de la peine à ceux qui en sont les objets. Ce qui vous reste donc à faire, c'est de veiller continuellement à toutes ses démarches. Il ne se bornera apparemment pas à ses manigances passées; d'autres y succéderont sans doute. Un esprit tracassier trouve toujours du plaisir à donner un libre essor à sa malice, et ce qui me console à cet égard, c'est qu'en vous conformant exactement à mes ordres, elles ne feront pas la moindre impression et resteront entièrement sans succès.

Federic.

Nach dem Concept.

21862. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 8 mars 1773.

Si, ainsi que vous continuez à le présumer dans votre dépêche du 24 de février, ce n'est qu'au cas que la Russie voulût attaquer la Suède, que la cour où vous êtes, enverra du secours à la dernière, je crois que ce cas n'aura aucun lieu dans les conjonctures actuelles. Cependant cela ne doit pas vous empêcher d'avoir l'œil constamment ouvert sur tout ce qui est relatif à cet envoi. Il m'est de trop grande importance, par les suites qui en pourront résulter, pour ne pas désirer d'en être informé à temps, et vous ne sauriez mieux faire que de suivre votre plan, afin de pénétrer cet objet à fond et dans toutes ses différentes parties. D'ailleurs je n'ai rien de nouveau à vous mander aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

21863. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 mars 1773.

L'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Constantinople[2] vous apprendra les dispositions actuelles de la Porte relativement à la paix. Elles ne sont rien moins que favorables, et ce qui me fait le plus de peine, c'est que toutes les insinuations que je pourrais y faire passer

[1] Vergl. dafür S. 344. — [2] Vergl. Nr. 21857.

pour rectifier ses idées, viendront à présent trop tard et après qu'elle se sera déjà décidée pour la continuation de la guerre. Mon major de Zegelin ne se lassera, à la vérité, pas de combattre toutes les illusions qu'elle se fait, mais les anecdotes renfermées dans cet extrait me font appréhender qu'elle ne fasse peu d'attention à tout ce qu'il lui dira, et ne continue à prêter l'oreille aux insinuations françaises.

Une lettre de France, qui m'est tombée entre les mains, ne fait que me confirmer dans cette appréhension. Si le congrès de Bucharest se rompt, marque-t-on,[1] »cet évènement fera plaisir à la cour d'ici, 1° parcequ'on se flatte de voir dans la continuation de la guerre entre les Russes et les Turcs une difficulté pour l'arrangement parfait des trois puissances en Pologne. On imagine toujours que les évènements de cette guerre pourront produire quelques jalousies entre ces mêmes puissances et rétablir les affaires en Pologne; 2° parceque la cour de Versailles ne doute pas que, la Russie étant dans la nécessité de continuer la guerre contre la Porte, elle ne voudra pas se donner un second ennemi en attaquant la Suède; la France sera dispensée, par ce moyen, d'un secours qu'elle ne donnera jamais qu'avec peine, vu la dépense et les suites où cela pourrait l'entraîner relativement aux affaires générales, mais secours qu'elle ne croit pas pouvoir refuser à son alliée.«

D'ailleurs et pour donner un nouvel échantillon au comte de Panin de la frivolité du ministère britannique dans les affaires, voici ce que le comte de Maltzan vient de me marquer en date du 23 de février:[2] »Il est impossible que Votre Majesté puisse Se former une juste idée du degré de nonchalance et inconséquence de ces gens-ci, dont il semble qu'ils se glorifient encore, et dont j'aurai l'honneur de donner un petit échantillon. Ayant remis, un jour de conférence, un exemplaire des déductions à milord Rochford, les ministres étrangers, qui entrèrent après moi, lui en parlèrent. Il leur répondit que je venais de les lui communiquer, mais qu'il ne se donnerait pas la peine de les lire; je pense, crainte de conviction. Comme les ministres m'évitent, apparemment pour se dispenser de ne pas dire leurs sentiments, je n'ai pu encore trouver occasion de leur en parler. Tous ceux qui ont fait lecture des déductions, avouent que Votre Majesté a la plus juste cause, et que, si la ville de Danzig se croit en droit d'entrer en contestation, il faudrait qu'elle disputât le droit de partage, et non du port. Dans tout ce qui se fait présentement à cette cour-ci, je crois découvrir les manigances du lord Mansfield,[3] qui peut être un juge très-savant, mais qui est un politique très pitoyable, qui, joint [à] un caractère fourbe et intrigant, a de tout temps été un ennemi des intérêts de Votre Majesté et peu ami de la Russie.«

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Bericht von Goltz, Paris 24. Februar. — [2] Vergl. Nr. 21861. — [3] Vergl. S. 108.

21864. AU COLONEL DE PLANTA A DANZIG.

Potsdam, 8 mars 1773.

Quelque bonne que vous puissiez croire l'idée qui, selon votre lettre du 1er de ce mois,[1] vous est venue relativement à la ville de Thorn, je la trouve cependant de nature que vous ferez mieux de l'abandonner et de ne vous attacher qu'à la commission dont je vous ai chargé par rapport à Danzig,[2] et à laquelle, comme m'intéressant essentiellement, vous n'oublierez point de mettre toute votre attention et savoir-faire pour la conduire à une heureuse fin.

Federic.

Nach dem Concept.

21865. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 mars 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois. Son contenu ne me fournit qu'une seule réflexion à faire, c'est qu'il est reconnu que le comte de Rechteren s'est montré de tout temps opposé au parti du Prince-Stathouder, et que sa conduite n'a pas été toujours sans reproches ni ses démarches constamment telles qu'elles auraient dû l'être. Aussi est-il à croire que, si on veut bien lui confier le poste pour lequel on l'a dénommé,[3] que ce n'est pas par affection pour lui qu'on le fait, mais uniquement dans la vue de l'éloigner, de cette façon, d'une manière honnête. Se trouvant engagé, comme il est par la clef de chambellan de l'impératrice de Russie,[4] au service de cette Princesse, le meilleur serait de l'envoyer dans ce pays pour qu'il pût y rester et s'y établir pour toujours. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

21866. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 8 mars 1773.

Ma chère Nièce. Je saisis avec empressement, ma chère enfant, toutes les occasions de vous faire plaisir; il paraît d'ailleurs, autant que j'en peux juger, que les prétentions de mademoiselle de Danckelman[5] ne sont pas tout-à-fait vaines, et les ordres sont donnés pour que prompte justice soit faite.

Je crois qu'il vous sera très indifférent quel ministre la France entretiendra chez Leurs Hautes Puissances, pourvu que ce ne soit pas un ambassadeur tracassier, comme l'était M. de Breteuil;[6] celui qu'ils

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 342. — [3] Rechteren war zum Gesandten in Madrid designirt. — [4] Vergl. S. 208. — [5] Vergl. S. 307. — [6] Vergl. Bd. XXVII, 583; XXVIII, 495; XXIX, 568.

nous ont envoyé,[1] n'est guère parlant, mais d'ailleurs doux et bon homme. Je ne puis d'ailleurs, ma chère enfant, vous rien écrire de ma solitude où tout est dans la plus profonde tranquillité. Je vous embrasse tendrement, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21867. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 mars 1773.

J'entre parfaitement dans vos idées au sujet des qualités du précepteur à choisir pour mon petit-neveu le jeune Prince de Prusse, et je vous sais gré des avis préliminaires que vous m'avez donnés, dans votre lettre d'hier, tant sur les talents que sur le caractère du sieur Behnisch.[2]

Nach der Ausfertigung. Federic.

21868. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 9 mars 1773.

Soyez persuadé que la petite brouillerie survenue entre le roi de Suède et l'ambassadeur de France, dont, entre autres particularités, vous me rendez compte par votre dépêche du 23 de février dernier,[3] n'aura pas la moindre suite, et que, feinte ou sérieuse, elle s'apaisera vraisemblablement dans peu.

En attendant, on s'y prend bien tard, à ce qu'il me semble, de s'apercevoir là où vous êtes, du pouvoir prépondérant de la Russie et d'en appréhender les effets.[4] La prudence exigeait d'y faire réflexion,

[1] Pons. — [2] Finckenstein berichtete, „qu'indépendamment de la capacité et de la justesse d'esprit du sieur Behnisch, . . . j'en ai ouï dire tout le bien imaginable relativement à la conduite et aux qualités du cœur; mais comme un emploi pareil exige, outre cela, plusieurs connaissances et surtout celles de la philosophie et de l'histoire, je crois qu'il sera nécessaire d'attendre sa prochaine arrivée, pour juger de ses talents avec connaissance de cause". [Charlottenburg. Hausarchiv.] Vergl. Nr. 21853. — [3] Behnisch berichtete, dass zwischen Gustav III. und Vergennes persönliche Verstimmung eingetreten sei, weil dieser sich beschwerte, dass er bei einem Empfange fast eine Stunde im Vorzimmer habe warten müssen. „Il paraît une certaine affectation dans cette affaire qui peut-être n'est qu'une feinte pour servir de recommandation au baron Nolcken" (vergl. S. 327). — [4] Behnisch berichtete, Nolcken sei am 21. Februar abgereist. „La précipitation de ce départ, jointe à d'autres circonstances, prouve que le gouvernement suédois qui s'est enorgueilli du succès de la révolution, commence à appréhender les effets du pouvoir prépondérant de la Russie. L'embarras où le royaume se trouve, ne peut que contribuer à lui ouvrir les yeux sur sa situation et lui faire sentir sa faiblesse."

avant d'entreprendre la révolution, et de ne se rien déguiser là-dessus, en l'exécutant. Mais, quoi qu'il en soit, n'oubliez pas d'éclaircir si l'offre des 8 millions de piastres de subsides faite de la part de la Porte à la Suède, dont je vous ai donné connaissance par mes ordres précédents,[1] se trouve effectivement fondée, et ne perdez pas cet objet entièrement de vue.

Federic.

Nach dem Concept.

21869. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 23. Februar, über eine Unterredung mit Panin, betreffend die englische Vermittlung im Danziger Streit. „Il m'a fait connaître alors que son opinion n'avait point été d'admettre cette cour précisément en qualité de médiatrice, et qu'il vous priait, Sire, de ne pas vouloir prendre comme une reconnaissance de médiation la réponse qu'il s'était vu obligé de donner au ministre d'Angleterre sur ses propositions de faire auprès de Votre Majesté des représentations en commun sur le tort que souffrait le commerce anglais pendant la durée de Son différend avec la ville pour la jouissance du port;[2] que cette explication avait été bien nécessaire pour ramener le ministère britannique de ses principes erronés et pour répondre, en même temps, à la confiance qu'il avait pour la cour de Russie. Que celle-ci, comme il se flattait que Votre Majesté aurait bien voulu S'en apercevoir, avait employé, pour mettre la justice de Sa cause dans un grand jour, ce qu'il espérait, devait faire ouvrir les yeux à la cour d'Angleterre sur la fausseté des insinuations qui lui avaient été faites du contraire, et la retenir de ne pas se laisser entraîner par les intrigues de la France. Il attend, au reste, d'apprendre la résolution que Votre Majesté aura trouvé bon de prendre sur l'admission de ces représentations communes.

Il n'est pas disconvenu que Votre Majesté avait raison d'être mécontente de la conduite passée de l'Angleterre à Son égard, à l'occasion de la dernière paix; mais il prétend que, comme Elle avait témoigné Son mécontentement à tous les autres ministères qui avaient succédé à celui qui Lui avait réellement manqué, quoiqu'ils n'avaient pas eu tous les mêmes principes, il en était résulté un si grand refroidissement et une défiance mutuelle, qui fermait présentement la porte à un retour réciproque de confiance et de réparation même du passé de la part de l'Angleterre, qu'il ne croyait cependant pas impossible de pouvoir s'effectuer, et qui, en coupant court à toutes les espérances que les Français mettent dans leurs machinations, donnerait au système de Votre Majesté et de la Russie une si grande solidité et une si forte prépondérance qu'il pourrait assurer le repos de l'Europe pour longtemps.

Ce ministre croit aussi qu'il ne vous serait pas difficile, Sire, de faire éprouver à l'Angleterre pour l'intérêt qu'elle prend avec trop peu de raison pour la ville de Danzig, des effets de votre ressentiment, qui pourraient lui être sensibles; mais aussi est-il de l'opinion que, si cela se faisait, ce serait le moyen de faire accréditer auprès d'elle toutes les insinuations insidieuses de nos adversaires et de lui faire accroire d'être forcée de se jeter du parti contraire, ce qui, si cela se faisait seulement pour peu de temps, bouleverserait tous les systèmes possibles, et comme on s'aperçoit trop par toute la conduite de la France qu'elle tablait toute sa politique sur l'espérance de pouvoir entraîner l'Angleterre dans ses vues, il lui paraissait qu'il fallait s'occuper des moyens pour faire éviter à celle-ci le piège qui nous deviendrait fatal à nous-

[1] Vergl. S. 327. Anm. 1. — [2] Vergl. Nr. 21791 und 21805.

mêmes, qui porterait les Turcs à continuer la guerre, et les Polonais à se raidir contre nos arrangements, et qui, enfin, nous ferait manquer nos vues pour le rétablissement de l'ancienne forme du gouvernement en Suède."

Potsdam, 9 mars 1773.

Je vois par tout ce que vous m'écrivez dans votre dépêche du 23 de février, ainsi que dans celles qui l'ont précédée, que l'Angleterre est mal connue en Russie. Le Roi ni ses ministres ne peuvent ni n'osent faire alliance avec la France, ou ils seraient perdus indubitablement. C'est pourquoi le comte Panin n'a qu'à se tranquilliser sur ce sujet; mais le gouvernement se laisse entraîner, jusqu'à un certain point, par les Français, et M. d'Aiguillon les fait cabaler, sans qu'ils sachent pourquoi. Mais soyez bien sûr que je les ramènerai, et vous les verrez tout tranquilles spectateurs de ce qui se passera. C'est par la fermeté qu'on peut venir à bout d'eux, et en leur faisant sentir qu'on n'est [pas] fait pour se prêter à leurs ridicules fantaisies.

Quant à l'alliance à faire avec ces gens, je n'y souscrirai de ma vie, parcequ'il est permis d'être trompé une fois, mais qu'on devient dupe, quand on l'est pour la seconde; que le Roi n'a point de ressort, et que tout son ministère est de la faction des Torys, qui tous sont dans les sentiments de Bute.

Quant à la paix avec les Turcs, personne ne la souhaite plus que moi; mais les dépêches de Constantinople m'en font désespérer.[1]

Je crois que la Pologne se pacifiera pourtant, si l'on agit avec vigueur et ne ménage personne; car vous pouvez bien vous figurer qu'ils ne consentiront pas de bon gré au démembrement de la République.

Voici ce que je reçois aujourd'hui de Vienne.

Im folgenden werden dem Grafen Solms die an Thugut erlassenen Weisungen, für die Herstellung des Friedens zu wirken, nach dem Bericht Finckensteins vom 8. März (vergl. Nr. 21870) mitgetheilt. Der König verzichtet auf seine Fürsprache für Igelstrohm, da bereits ein anderer für den von ihm begehrten Posten (vergl. S. 253) in Vorschlag steht.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „A Solms"; das Datum des Erlasses, sowie des Berichts von Solms und der im Auszug wiedergegebene Schluss sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

21870. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 8. März, Swieten habe im Auftrag von Kaunitz ihm die an Thugut erlassene Weisung mitgetheilt, „de s'employer avec chaleur au rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte, conformément aux insinuations que Votre Majesté avait daigné faire à lui, baron de Swieten, sur cette matière.[2] Ce ministre m'a fait ensuite la lecture de ces ordres par lesquels il est enjoint à

[1] Vergl. Nr. 21857. — [2] Vergl. S. 296. 297.

l'internonce autrichien de faire de concert avec le ministre de Votre Majesté les représentations les plus pressantes au ministère ottoman pour le porter à la conclusion de la paix, en lui faisant envisager le danger auquel la Porte s'exposerait par la continuation de la guerre, vu la supériorité que la Russie avait déjà obtenue, et l'apparence qu'il y avait qu'elle maintiendrait non seulement ses conquêtes, mais qu'elle pourrait même en faire de nouvelles, si la guerre venait à se rallumer. Ces mêmes ordres portent encore que le sieur Thugut devait se conformer à tout ce qui pourrait être exigé de lui, soit par les lettres du sieur d'Obreskow et du maréchal Rumänzow, soit par celles qu'il pourrait recevoir de la part du prince de Lobkowitz, pour parvenir à un but si salutaire, sans attendre de nouvelles autorisations de sa cour.

Le baron de Swieten ajouta ensuite qu'après avoir ainsi épuisé tous les moyens de conciliations, il ne restait plus à Leurs Majestés Impériales qu'à désirer que les démarches de son ministre à Constantinople puissent inspirer des dispositions plus pacifiques aux ministres turcs, mais que les dernières lettres qu'on venait de recevoir, et par lesquelles il paraissait que la Porte était fermement résolue de se refuser à la cession des deux places, qui faisait le grand point de difficulté, ne permettaient guère de se flatter d'un changement à cet égard."

Potsdam, 9 mars 1773.

Je vous sais beaucoup de gré du compte que vous venez de me rendre des ouvertures du baron de Swieten sur les dernières instructions de sa cour au sieur Thugut à Constantinople, et vous n'oublierez pas de témoigner à ce ministre combien j'étais sensible à cette communication confidente. En y bien réfléchissant, il vous sera très aisé de déchiffrer en tout ceci la conduite de l'Autriche. Je me trompe fort, ou voici la clef à tout ce qui pourrait vous y paraître énigmatique. Elle voudrait rester avec moi et la Russie sur un bon pied et, en même temps, se ménager la bonne intelligence de la France son alliée; et, partant de ce principe, il est tout naturel que, voyant cette couronne occupée à Constantinople à entretenir les brouilleries entre la Russie et la Porte, elle évite de la contrecarrer pour ne pas lui donner de justes sujets de défiance et de plainte.

Quant aux insinuations du sieur de Stutterheim,[1] qui font le sujet de votre second rapport d'hier, je n'ai qu'à y faire la même réponse que j'ai déjà rendue au sieur de Borcke à Dresde,[2] et en conséquence de laquelle vous tâcherez de décliner cette proposition de la manière la plus polie et sous prétexte que l'étroite union qui subsistait entre moi et les deux cours impériales au sujet des affaires de Pologne, ne me permettait pas d'aventurer la moindre démarche dans une affaire de cette nature sans leur aveu et sans leur concurrence.

Au reste, voici la copie de mes ordres d'aujourd'hui au comte de Solms;[3] et comme j'ignore si le temps lui a permis de vous adresser également le projet pour la conduite des trois ministres en Pologne,[4] je veux bien, à tout hasard, le joindre ici pour vous en

[1] Stutterheim bat um die Unterstützung der Ansprüche des sächsischen Hofes am Warschauer Reichstag. — [2] Vergl. Nr. 21797. — [3] Vergl. Nr. 21869. — [4] „Projet d'un plan pour la conduite des trois ministres en Pologne pour effectuer qu'entre les trois cours et la République, légalement assemblée en Diète, il soit statué irrévocable-

mettre au fait et à même d'en faire prendre une copie. Mais vous n'oublierez point de me le renvoyer le plus tôt possible.

Nach der Ausfertigung. Federic.

21871. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 9 mars 1773.

Mon cher Frère. Vous avez bien raison de dire, mon cher frère, que la nonchalance n'est pas une passion,[1] car elle vient d'un défaut d'activité. La paresse de l'Impératrice[2] vient d'une autre raison; c'est que le plaisir l'amuse et les affaires la lassent et la fatiguent. Reste à savoir si l'amour triomphera toujours et si l'ambition ne reprendra pas ses droits. Mais en attendant il est à craindre que ses affaires n'en souffrent.

Le comte Panin a dit à Solms qu'il croyait la paix assurée avec les Turcs,[3] et je reçois des lettres de Constantinople qui marquent qu'il ne faut plus penser à la paix.[4] Les Russes sont des enfants gâtés de la Fortune; je crains qu'ils ne s'endorment trop tôt entre ses bras, et qu'un coup de foudre ne les réveille. On pourrait leur dire ce que le bon père Canaye[5] disait au maréchal de Hocquincourt[6]: »*Vigilante*.[7] Monseigneur, *vigilante*, car le diable ne dort jamais!«[8]

Enfin Sa Majesté Suédoise s'est réveillée de son sommeil, et elle commence à croire à présent qu'il y a une puissance au bord de la Mer Glaciale qui est très redoutable, et qui pourrait voir de mauvais œil ce qui s'est passé en Suède; et il a envoyé le chambellan Nolcken en Russie avec des dépêches qui contiennent je ne sais quoi;[9] mais, en employant le style des gazetiers, j'ajouterai qu'on espère d'en être éclairci l'ordinaire prochain.

ment par un traité sur leurs intérêts avec cette puissance et qu'il leur soit fait une cession pleine et absolue des pays dont préalablement elles ont pris possession; et, conjointement avec cet arrangement extérieur, pour procurer que l'ordre et la tranquillité soient rétablis dans ce royaume sur un pied équitable et solide, les griefs nationaux redressés, les abus du gouvernement corrigés et une existence politique permanente, analogue aux dispositions et intérêts de ses voisins, assurée à la République."

[1] Schreiben, Berlin 7. März. — [2] Vergl. S. 333. — [3] Nach Solms' Bericht, Petersburg 23. Februar, bezog sich Panins Äusserung vielmehr auf die Pacificirung Polens. — [4] Vergl. Nr. 21857. — [5] Der Jesuitenpater Jean de Canaye († 1670). — [6] Charles de Monchy d'Hocquincourt († 1658). — [7] Lies: „Vigilate". — [8] Vergl. Saint-Évremonds „Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le père Canaye" (1647); [„Œuvres de M. Saint-Évremond", herausg. von des Maizeaux, Bd. II, S. 34 ff. (London 1714); „Œuvres choisies", herausg. von de Lescure, S. 15 ff. (Paris 1881.)]. — [9] Behnisch hatte, Stockholm 19. Februar, berichtet, die Verleihung des Seraphinenordens an Grossfürst Paul (vergl. S. 327) sei bereits November 1772 beschlossen worden. Aus der so verspäteten Übersendung schloss Behnisch, „qu'on ait voulu attendre le moment présent pour sonder l'Impératrice sur ce qu'on doit espérer ou craindre de sa part au retour de la belle saison". Vergl. S. 346.

Mais les deux plus grandes nouvelles que je puis vous donner, mon cher frère, l'une c'est la mort du roi de Sardaigne[1] et l'autre la disgrâce de M. de Montmartin, que le duc de Württemberg a mis dehors; génie comme Choiseul, tracassier comme lui, il a subi une égale destinée.

Il vaut mieux, mon cher frère, que je vous fasse rire que pleurer; car je ne vous ennuierai pas de toutes les tracasseries françaises, des troupes qu'ils veulent rassembler à Dunkerque pour les faire passer en Suède,[2] des sottes menées des Anglais; c'est toujours la même chose, et cela ne vaut pas la peine d'être répété. Je vous souhaite du beau temps pour Rheinsberg,[3] mon cher frère, en vous priant de ne pas oublier celui qui vous est bien attaché, et qui le sera jusqu'à la fin de sa vie. Je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

21872. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

Potsdam, 9 mars 1773.

Je ne me porte pas trop bien pour me procurer le plaisir de répondre de ma propre main à la lettre qu'il a plu à Votre Altesse Sérénissime de m'écrire en date du 1er de ce mois, et, cependant, je ne saurais différer à m'expliquer sur son contenu. J'y suis trop intéressé pour me permettre le moindre délai, et trop persuadé de la bonté de Votre Altesse Sérénissime pour ne pas m'attendre à quelque indulgence de Sa part de ce que je me sers, dans cette réponse, de la plume d'un des secrétaires de mon cabinet.

Quoique l'arrivée de Votre Altesse Sérénissime ici me fera toujours un plaisir infini, dans quelque temps qu'elle ait lieu, je ne saurais cependant Lui dissimuler que, pour cette fois-ci, je désirerais bien qu'il Lui plût de l'anticiper d'un couple de jours.[4] Votre Altesse Sérénissime Se rappellera bien du temps passé que la mi-mai est l'époque annuelle des revues de mes troupes. Celle d'ici se fera le 17, et les troupes qui la composeront, sont toutes commandées d'entrer ici le 16 de mai. Elle m'obligerait donc infiniment, si Elle voulait bien S'arranger de façon qu'Elle pût être rendue ici, avec Ses trois aimables Princesses, le 13 de ce même mois, afin que j'aie tout le loisir nécessaire pour m'entretenir avec Elle sur le grand objet de Son voyage.

[1] Karl Emanuel III. war am 21. Februar gestorben. — [2] Bericht von Goltz, Paris 24. Februar. — [3] Prinz Heinrich beabsichtigte, am 9. März nach Rheinsberg überzusiedeln. — [4] Landgräfin Caroline dankte für die Einladung des Königs (vergl. Nr. 21804) und schrieb: „Je m'arrangerai pour arriver du 15 au 17 mai à Potsdam, afin d'être sûre de pouvoir encore y faire ma cour à Votre Majesté et de demander Ses ordres et Ses conseils.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.]

Rien n'empêche non plus qu'Elle ne puisse amener le Prince Son fils aîné.[1] Il sera plutôt le bien-venu ici, et ma très chère nièce, la Princesse de Prusse, sera sûrement tout aussi charmée de revoir son frère, que je le serai de le rendre témoin des sentiments distingués de considération et d'estime avec lesquels je ne cesserai jamais d'être etc.

Federic.

Je vous demande pardon, ma chère Landgrave, de ne vous avoir pas écrit moi-même, j'ai été indisposé; mais j'apprends que vous avez fait une grande maladie dont heureusement je n'ai appris le danger que lorsqu'elle a été passée.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Der Zusatz eigenhändig.

21873. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 10 mars 1773.

Je me bornerai aujourd'hui aux articles chiffrés de votre dépêche du 3 de ce mois, et pour vous mettre d'abord mieux au fait de mon dernier entretien avec le baron de Swieten,[2] je vous confierai que je l'ai, entre autres, questionné si sa cour serait peut-être bien aise d'approfondir à Pétersbourg comment la Russie envisagerait l'idée de faire cause commune avec elle contre la Porte, et si elle serait disposée ou non d'entrer avec elle, à cet égard, dans un certain concert.[3] Jusques ici cependant je n'ai encore aucune réponse à ce sujet, et il me semble que le prince de Kaunitz diffère tout exprès à s'expliquer, afin de voir auparavant comment le sort du congrès de Bucharest se décidera.

Quant au voyage de l'Empereur, l'Impératrice-Reine me paraît pousser ses tendres inquiétudes un peu trop loin.[4] Pourvu que ce Prince soit un peu sur ses gardes, je ne crois pas qu'il ait quelque chose à appréhender de ses nouveaux sujets, et tout fanatiques qu'ils puissent être, il n'est pas à présumer qu'ils le poussent aussi loin que Sa Majesté Impériale et Royale paraît l'appréhender.

En attendant, c'est bien dommage que le général comte de Poniatowski ait succombé au crachement de sang dont il a été atteint.[5] C'est une vraie perte pour la cour où vous êtes, et comme elle a pu le considérer pour un des plus habiles généraux dans son armée, je suis persuadé qu'on le regrettera infiniment.

[1] Landgräfin Caroline bat, dass Erbprinz Ludwig sie nach Berlin begleite, um, sobald in Petersburg die Entscheidung gefallen sei, ihr dorthin zu folgen. — [2] Nach Edelsheims Bericht hatte Kaunitz noch kein Wort über die Audienz Swietens fallen lassen (vergl. S. 305. 306). — [3] Vergl. S. 290. 291. — [4] Edelsheim berichtete, dass Maria Theresia den Plan Josephs II., die neuen Provinzen zu bereisen, nicht gern sehe, da sie für die Sicherheit seiner Person Befürchtungen hege. — [5] Fürst Andreas Poniatowski war am 3. März gestorben.

Au reste, vous aurez sans doute déjà appris que la France médite de faire marcher une partie de ses régiments allemands à Dunkerque pour les avoir à la main et les embarquer pour la Suède, au cas que cette puissance fût attaquée.[1] Jusques ici cependant il ne paraît pas que la Russie ait dessein d'entreprendre quelque chose contre la Suède, et j'ai plutôt lieu de présumer que cette année la dernière n'aura rien à craindre de sa part. Mais ce qui, selon toutes les apparences, décidera de ce phénomène, ainsi que de bien d'autres, c'est le parti que la cour où vous êtes, prendra au cas que le congrès de Bucharest dût se rompre et la guerre continuer entre les deux puissances belligérantes. Je n'ai donc pas besoin de réveiller votre attention sur cet article; vous sentirez assez de quelle importance il est que j'en sois bien instruit et aussitôt qu'il est possible, et je suis plus que persuadé que vous continuerez à donner tous vos soins à l'approfondir.[2]

Nach dem Concept. Federic.

---

21 874. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 mars 1773.

Votre dépêche du 3 de ce mois m'est bien parvenue. Je crois que le meilleur moyen de faire prendre consistance aux Diétines, serait, ainsi que vous pourrez vous en ouvrir envers les ministres des deux cours impériales,[3] celui de faire insinuer par nos troupes qui se trouvent dans tous les endroits où elles se tiennent, les sujets que l'on désirerait voir élus pour nonces à la prochaine Diète. Les corruptions qu'on voudrait employer à ce sujet, seront, selon moi, de l'argent jeté à pure perte, et la première voie me paraît beaucoup plus sûre et plus convenable.

Je suis bien aise en attendant d'apprendre qu'on ne rejette pas entièrement les propositions pour le commerce du commissaire Ephraim,[4] et qu'il y ait quelque apparence qu'on commencera à goûter ses insinuations à cet égard. En effet, il faudrait être peu versé dans l'arithmétique pour ne pas s'apercevoir du premier coup d'œil que sept ne font pas tant que quatorze, et pour ne pas préférer le plus d'avantage au moindre.

L'unique chose qui dans ces circonstances est le plus à appréhender et qui malheureusement ne souffre presque plus de doute, c'est la

[1] Vergl. S. 351. — [2] In einem Erlass vom 11. März weist der König Edelsheim an, seinen Dank für das Entgegenkommen des Kaisers dem Grafen Dietrichstein zu wiederholen und für den sicheren Transport des Bildes von Correggio Sorge zu tragen (vergl. S. 306). — [3] Benoît berichtete: „Mes collègues ont bien peur que les Diétines n'aillent mal, et que personne ne veuille être nonce . . . L'ambassadeur de Russie insiste donc sur ce qu'il y ait de l'argent répandu aux Diétines de la part des trois cours.“ Die Landtage sollten am 22. März stattfinden. — [4] Vergl. S. 234.

rupture des négociations de paix à Bucharest. Vous devez naturellement vous apercevoir d'avance de l'impression que cela fera sur les esprits polonais. Réfléchissez donc un peu sur les suites qui probablement pourraient résulter de cet évènement, et dites-m'en votre pensée. Ne croyez-vous pas que le meilleur, dans ce cas, pour contenir tout en ordre et faire réussir, malgré cette époque, la prochaine Diète, serait d'user de sévérité? Pour moi, je présume qu'en autorisant par le lieutenant-général baron de Lentulus le général Lossow de désigner avec des démonstrations sérieuses à Posen et dans les districts que nous occupons, les sujets que l'on souhaite d'avoir pour nonces, on parviendrait infailliblement à les faire élire et d'obtenir par eux ce que nous désirons. J'attends vos idées là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

21875. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, mars 1773.]

Il faudra pourtant faire une réponse à cette lettre et donner, comme vous le proposez, une médaille à ce professeur.

Federic.

Finckenstein und Hertzberg überreichen, Berlin 9. März, eine französische Übersetzung des Schreibens des Nabobs Hyder Ali,[1] die nach einer in Holland angefertigten lateinischen gemacht ist. „Cette lettre ... contient des compliments et offres d'amitié et d'alliance, sur lesquelles le juif, porteur de la lettre, doit être instruit plus amplement.“ Sie schlagen als Belohnung für den Übersetzer, Professor Schultens, die Übersendung einer auf die Huldigung Westpreussens geprägten goldenen Medaille, im Werthe von 25 Ducaten, vor.

Nach der eigenhändigen Weisung auf dem Bericht der Minister.

21876. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 mars 1773.

Je suis très content de la manière dont, selon votre dépêche du 5 de ce mois, vous vous êtes pris pour faire parvenir à la connaissance du général de Yorke les insinuations dont je vous avais chargé.[2] Je suis persuadé comme vous que le sieur Fagel ne tardera pas d'informer ce ministre anglais de la conversation que vous avez eue avec lui à ce sujet, et me flatte que cette démarche de votre part aura sûrement tout le succès que je m'en promets. N'ayant rien à ajouter aujourd'hui à ce que dessus, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 21548 und S. 91. — [2] Thulemeier hatte sich an Fagel — „l'ami de cœur de cet ambassadeur“ — gewandt und ihn im Laufe eines Gesprächs über Polen von den ihm aufgetragenen Äusserungen des Königs (vergl. Nr. 21814) unterrichtet.

21877. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 11 mars 1773.

La réponse du lord Rochford dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 26 de février,[1] prouve bien que c'est à dessein prémédité que le ministère britannique veut fermer les yeux à l'évidence de mes droits sur le port de Danzig. Telle est la force de l'illusion, dès qu'elle a pour unique guide l'intérêt particulier et la jalousie. Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que cette fierté ne se soutiendra point; ce ministère n'est, selon toutes les apparences, pas seulement encore d'accord sur les arrangements à prendre, et pourvu qu'on lui oppose de la fermeté, il prendra sûrement des sentiments plus modérés. Pour cet effet, le meilleur moyen de le rendre plus raisonnable, sera d'exécuter les ordres que je vous ai déjà fait parvenir, et de lui mettre en perspective certains préparatifs, comme si vous aviez dessein de quitter, dans peu, la cour britannique.[2] Des démarches de cette nature lui donneront à penser, et je me trompe fort, ou elles l'engageront à se montrer plus traitable.

Au reste, il se pourrait bien qu'à l'occasion du mécontentement que j'ai lieu de manifester de ces procédés extraordinaires de l'Angleterre, on vous demandât la nature de ces procédés, et, en ce cas, vous aurez soin de n'entrer dans aucune discussion et de vous borner simplement à répondre qu'il se pourrait bien et qu'il était même bien naturel que j'y fusse sensible, mais que vous n'étiez informé qu'en gros de mes griefs, et que vos sentiments, ainsi que ceux de tout autre particulier, ne pouvaient avoir aucune influence sur une affaire qui n'était nullement de votre compétence.

Federic.

Nach dem Concept.

21878. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 11 mars 1773.

Votre dépêche du 28 de février m'a été fidèlement rendue, et quoique, vu la faiblesse actuelle de la France, il ne résultera rien de sérieux de tous ses mouvements,[3] et qu'elle n'est pas même en état

[1] Maltzan hatte Rochford gefragt, ob er die preussische Deduction über Danzig (vergl. S. 344) gelesen habe. „Il me répondit tout naïvement que non, n'étant pas de son département." — [2] Vergl. Nr. 21813. — [3] Goltz berichtete, dass nach Ankunft eines Couriers mit Depeschen des Marquis Saint-Priest eine Conferenz zwischen Aiguillon, Monteynard und Boynes stattgefunden habe. „Je sais qu'il a été question de prendre des arrangements, pour entretenir de plus en plus la Porte dans son refus pour la paix. On lui a donné de nouvelles espérances de secours, soit directs, soit indirects, en mettant la Suède en état de faire une diversion." Man gehe an die Ausführung eines alten Planes, die Flotte zu vermehren. Ferner berichtete Goltz, das nach Schweden bestimmte Corps (vergl. S. 351) solle aus 15 Bataillonen deutscher Truppen bestehen.

de faire une levée de bouclier, vous ferez cependant très bien de suivre pas à pas tous ses arrangements relatifs à cet objet, ainsi que toutes les intrigues qu'elle mettra en œuvre pour parvenir à son but, afin de me mettre à temps au fait de tout ce qu'elle médite, et de tout ce qu'elle voudrait entreprendre.

En attendant, tous mes avis me font présumer qu'il y a quelque chose qui cloche entre elle et l'Autriche, et on prétend même que c'est à ce germe de mésintelligence qu'il faut attribuer le dessein où la première est de se lier, par un double mariage, avec la cour de Turin. Les gazettes annoncent d'ailleurs beaucoup d'armements qu'on voit faire à l'Espagne, et vous aurez soin d'approfondir l'une et l'autre de ces deux nouvelles, pour me dire ce qui en est.

Au reste, les dépêches du marquis de Saint-Priest, dont vous faites mention dans votre susdite dépêche, n'ont sûrement roulé que sur le succès des intrigues françaises à la Porte pour rompre le congrès de Bucharest. Cette cour en a fait jouer de toute sorte à Constantinople pour raidir la Porte contre toute proposition de paix, et j'ai tout lieu d'appréhender qu'elles n'aient porté coup, et que vous ne tarderez pas de voir arriver à Versailles un nouveau courrier, qui portera la nouvelle que cette négociation a effectivement échoué. Ce sera donc alors surtout que vous redoublerez votre attention pour voir plus clair dans les projets que la cour où vous êtes, pourrait former en conséquence, afin de m'en rendre incessamment un compte aussi exact que détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

21879. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Potsdam, 11 mars[2] 1773.

Après avoir relu avec attention le projet du plan de conduite que le comte de Panin a dressé pour les ministres de nos trois cours à Varsovie, et que vous m'avez adressé, à la suite de votre dépêche du 23 de février dernier, je ne saurais que me référer à ce que je vous ai déjà fait observer à ce sujet dans mes ordres du 27 de ce même mois.[3] En effet, je me flatte toujours que le prince de Kaunitz ne fera mille difficultés d'en adopter les principes; mais, si je dois dire en

[1] Die Bleinotizen des Cabinetssecretärs mit den Weisungen des Königs für obigen Erlass finden sich in dorso des Berichtes Finckensteins, Berlin 10. März, mit dem dieser den Entwurf des Pacificationsplans (vergl. S. 349) zurücksendet, und in dem er bemerkt: „Comme Votre Majesté n'a rien répondu au comte de Solms au sujet de ce plan, dans la dépêche immédiate [vom 9. März, vergl. Nr. 21869] qu'Elle a daigné me communiquer (vergl. S. 349), je suppose qu'Elle voudra attendre à savoir les idées de la cour de Vienne, avant de S'expliquer sur cette matière vis-à-vis de la Russie." — [2] Vom 12. März ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 25, S. 617. — [3] Vergl. S. 320.

ami mon sentiment au comte de Panin, ainsi que je crois y être obligé par cette liaison étroite et intime qui subsiste entre moi et sa souveraine, je ne saurais lui cacher que l'article de la caisse commune pour les corruptions pourrait bien rencontrer de très grandes difficultés à la cour de Vienne, et qu'à prendre les choses comme elles sont, il y a effectivement des considérations qui en démontrent clairement l'inutilité. Le caractère national des Polonais en fournit même qui sont au-dessus de toute contestation, et combien de fois l'expérience du passé n'a-t-elle pas prouvé que, malgré tout l'argent qu'on leur a prodigué d'avance, ils n'ont pourtant fini que par duper la puissance qui le leur a distribué; de sorte que les trois cours pourraient même ajouter encore beaucoup au delà des fonds que le comte de Panin destine à cette caisse,[1] sans pouvoir se flatter d'avancer par là leurs intérêts. L'on y pourvoirait bien mieux, selon moi, par la force, et pour obtenir en particulier des nonces favorables à nos vues, nous n'aurions besoin que d'envoyer, chacune dans les districts qu'elle a fait occuper par ses troupes, des détachements dans les endroits où l'élection de ces nonces doit se faire, pour engager les électeurs à ne revêtir de cette qualité que des personnes qui nous sont favorables.[2] Ce serait sûrement une voie bien plus courte à réussir et sur laquelle nous n'aurions sûrement pas à craindre d'être dupées.

Un second point regarde le „rétablissement du gouvernement dans ses vrais principes". Tout ce que le comte de Panin établit dans son projet à cet égard, est bien pensé; mais tout ce que je désirerais, c'est qu'on pourvoie davantage à la conservation et à la sûreté du roi de Pologne. Autant que je connais les Polonais, vous pouvez être persuadé que la plupart en est si animée contre ce Prince que je crains infiniment pour sa vie, à moins qu'on ne lui donne une garde toute composée d'étrangers et uniquement destinée à veiller à sa sûreté personnelle.[3] J'y ajouterai même encore, dans la même vue, une défense expresse à tout palatin ou autre grand du royaume de n'entretenir jamais au delà de 50 ou 60 hommes en troupes domestiques ou à sa solde particulière. Mais, malgré que toutes ces idées me paraissent bien justes et fondées sur l'expérience, je les remets cependant à l'examen ultérieur du comte de Panin, et je lui abandonne entièrement l'usage qu'il voudra en faire.

Enfin, voici quelques extraits de mes dernières lettres de France et d'Angleterre,[4] dont vous ferez l'usage convenable, et je n'ai plus rien à ajouter que de vous adresser la copie ci-jointe d'un mémoire

[1] In Artikel 5 des Abschnitts „Points préparatoires" des „Projet" hiess es: „On estime que le premier fond pour chaque cour ne pourra pas être moins de 150 à 200 mille écus." — [2] Vergl. Nr. 21874. — [3] In Artikel 8 des Abschnitts „Rétablissement du gouvernement etc." im „Projet" hiess es: Alle polnischen Truppen sollten dem Grossfeldherrn unterstellt sein; „à l'avenir le roi de Pologne ne pourra avoir ni des troupes appartenantes à lui en particulier ni des troupes de la République dépendantes de lui." — [4] Vergl. Nr. 21877 und 21878.

que le comte Wielhorski a remis au ministère de France au nom de la soi-disante Confédération générale,[1] et qui vient de tomber entre mes mains.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 880. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 26. Februar, er habe den Grafen Panin von der Abneigung des Königs, gegen jährliche Zahlungen auf die Einnahmen aus dem Danziger Hafen zu verzichten,[3] unterrichtet und um die Unterstützung Russlands in Danzig gebeten. „Il m'a dit être obligé de m'avouer que Sa Majesté Impériale était dans des sentiments différents; qu'elle persistait toujours dans l'idée que, pour conserver à cette ville sa liberté, suivant les assurances données par Votre Majesté dans la convention secrète, elle avait besoin de rester maîtresse de son port, et que, pour lui, jusqu'ici il n'avait pu réussir encore à la faire changer de sentiment. Qu'il essuyait, au contraire, des désagréments par les reproches qu'elle lui faisait, de n'avoir pas été mieux informé du local et de ne l'avoir pas prévenue auparavant des suites que l'extension des droits territoriaux de Votre Majesté pourrait occasionner, et qu'on aurait pu arranger d'avance. Enfin je l'ai trouvé fort embarrassé, et il m'a dit positivement qu'il craignait les suites de cette affaire pour soi-même personnellement, et qu'il pourrait devenir la victime du système prussien, comme autrefois Bestushew l'avait été de celui de l'Autriche. Je fis de mon mieux pour l'encourager . . . Il me témoigna là-dessus qu'il ne se rebuterait certainement pas facilement; que son dévoûment et son attachement pour Votre Majesté étaient sincères et fondés sur des raisons de conviction, mais que, dans ce moment, où ses ennemis, les Orlow, lui cherchaient noise, ils seraient trop aises de trouver un prétexte plausible pour dénigrer ses actions et ses services passés, et qu'ayant besoin de toute la circonspection possible, il avouait qu'il ne s'était pas hasardé encore de déclarer à Sa Majesté Impériale la résolution de Votre Majesté de ne pas vouloir Se désister de la jouissance du port; qu'il regardait cependant cette cession du péage contre une redevance annuelle comme le seul moyen pour réfuter toutes les objections qu'on faisait contre la prétendue liberté du commerce danzicois; qu'il osait la proposer encore une fois à Votre Majesté comme un moyen qui le mettrait en état de Lui continuer son zèle, . . . et que, si Elle daignait accepter la proposition et l'en faire avertir, il pourrait alors envoyer ou le comte Iwan Tschernyschew,[4] si le voyage de celui-ci avait encore lieu ou se rencontrait à propos, ou une autre personne de confiance, munie de ses instructions particulières, expressément à Danzig pour appuyer la négociation de Votre Majesté

[1] In dem von Borcke unter dem 5. März abschriftlich übersandten „Mémoire“ (ohne Datum und Unterschrift) erklärte Wielhorski (vergl. S. 209. 330) namens der Conföderirten dem Herzog von Aiguillon, den Vorschlag einer Versöhnung mit den Höfen von Warschau und Petersburg ablehnen zu müssen, „dans l'impossibilité absolue de conclure aucun accommodement où ils ne seraient pas envisagés comme corps représentant la nation, c'est-à-dire comme Confédération légale et permanente“. Es folgte darauf eine ausführliche Begründung dieses Standpunktes. — [2] Am 11. März sendet der König obigen Erlass abschriftlich an Finckenstein. Auf den Bericht des Ministers vom 11. über eine schwere Erkrankung der Landgräfin Philippine von Hessen antwortet der König am 12.: „Je ne désespère pas encore de son rétablissement; j'espère plutôt que sa bonne constitution et son âge subviendront à l'habileté des médecins pour lui rendre bientôt sa première santé.“ Finckenstein soll dem Grafen Oeynhausen die Theilnahme des Königs ausdrücken. — [3] Vergl. S. 259. — [4] Vergl. S. 328.

d'une manière à ne pas pouvoir être refusée; qu'il gagnerait, en même temps, l'avantage de pouvoir obliger le résident de sa cour, le sieur de Rehbinder, de mander conformément à ses idées et d'envoyer en cour des rapports moins prévenus en faveur de la ville; qu'il n'en était pas le maître actuellement, vu que cet homme, qui tenait à la famille Orlow, serait soutenu et approuvé dans ce temps-ci où l'impératrice de Russie se piquait de montrer préférablement des bontés à tous ceux qui leur appartenaient, pour faire voir au public que l'éloignement de la personne du favori ne lui faisait pas oublier les obligations qu'elle avait à celui-ci et à toute sa famille.

Il est aisé de s'apercevoir par ces propos du comte Panin qu'il craint davantage les influences du prince Orlow sur l'esprit de sa souveraine dans l'éloignement qu'il ne faisait, lorsqu'il était sur les lieux . . .

Sans vouloir entrer dans cette discussion, j'ai tâché seulement de savoir s'il avait des raisons de croire que le prince Orlow prendrait quelque part directe dans cette affaire de Danzig, et qu'il fût contraire à Votre Majesté. Il me dit qu'il ne savait le dire positivement; qu'il ignorait absolument sur quoi pouvait rouler la correspondance qu'il entretenait avec Sa Majesté Impériale, ni ce que celle-ci lui faisait parvenir par le canal du comte Féodor, qui était le médiateur perpétuel entre eux, mais qu'il savait que le Prince, qui était son ennemi, cherchait à s'accrocher à tout ce qui pouvait lui faire du tort dans l'esprit de leur souveraine."

Potsdam, 13 mars 1773.

Je suis très persuadé que le comte de Panin, selon votre dépêche du 26 de février dernier, va trop loin dans ses appréhensions. Ses talents, ses actions et ses bons et fidèles services seront l'égide contre laquelle tous les traits dangereux de ses ennemis se briseront, et il n'y aura sûrement pas autant à craindre pour son personnel qu'il paraît redouter. Il me semble au moins que le prince Orlow ne parviendra jamais à le mettre mal dans l'esprit de sa souveraine. Cette grande Princesse sait trop bien apprécier le vrai mérite pour l'abandonner à la fureur de cet ancien favori, et aussi longtemps que le nouveau favori se soutient, je doute fort qu'il puisse reprendre voix au chapitre et quelque influence dans le ministère de Russie.

Je ne puis donc attribuer la terreur du comte de Panin qu'aux impulsions de la Grande-Bretagne, dont ce ministre paraît effectivement se faire une plus haute idée qu'elle ne mérite.[1] Mais il ne tardera pas à se convaincre par les nouvelles ultérieures que j'attends de Londres, et que je ne manquerai pas de lui communiquer, dès qu'elles m'entreront, que cette cour n'est nullement tant à redouter qu'il s'imagine peut-être, et qu'elle s'adoucira sur toute cette affaire, qui ne la regarde pas proprement, sans s'en mêler davantage, et cela avec la même facilité avec laquelle elle en a d'abord pris la défense.

Pour ce qui est de la proposition en particulier que ce ministre m'a fait faire relativement au port de Danzig, il sentira lui-même, en l'examinant de plus près, combien elle est inadmissible. Pour cet effet, vous n'avez qu'à le sommer de me nommer un seul port dans toute l'Europe dont le seigneur territorial ne retire point les revenus. Il n'en

[1] Vergl. Nr. 21791. 21805. 21869.

trouvera sûrement aucun, et, en partant de ce principe, il sera obligé de convenir qu'il est bien plus naturel que ce soit plutôt moi que la ville de Danzig qui reste maître de ce port, et qui, par une convention à faire avec ladite ville, lui en cède, en tout cas, une partie de ses revenus. Cette considération ne saurait manquer de faire impression à la cour où vous êtes, dès qu'elle veut bien y faire la moindre attention; elle n'échappera au moins pas à la pénétration du comte de Panin, et elle est sûrement plus évidente que tous les arguments spécieux que l'Angleterre met en avant pour lui donner le change. Qu'il me laisse seulement faire, et avec un peu de patience il verra la vérité de ce que j'ai dit plus haut, que cette couronne rabattra beaucoup de son caquet et ne cherchera plus à brouiller une affaire qui, dans le fond, lui est tout-à-fait étrangère.

En attendant, je suis bien aise d'apprendre par votre première apostille que les nouvelles que j'ai eu soin de porter à la connaissance du comte de Panin, ont servi à éclairer ce ministre sur les démarches de la France. Je vous en ai adressé depuis, et vous en trouverez encore, à la suite de mes derniers ordres,[1] tant de Paris que de Londres, dont j'ai lieu de me promettre le même succès. Les dernières surtout vous fourniront une nouvelle preuve que ce n'est nullement par connaissance de cause, mais uniquement par envie et jalousie que le ministère britannique déclame tant contre mes arrangements au sujet du port de Danzig, et j'ose me flatter que tous les arguments accumulés que je vous ai fournis successivement pour soutenir mes droits incontestables et faire taire les clameurs britanniques, contribueront enfin à diminuer également la délicatesse de l'impératrice de Russie sur les intérêts de cette ville.

Au reste, les insinuations que le comte Panin a faites au prince de Lobkowitz relativement à l'emploi des bons offices de la cour de Vienne pour le succès des négociations de la paix,[2] me paraissent, à la vérité, très bonnes; mais s'il est vrai, ainsi qu'on le prétend, que la Porte a pris le parti de rompre le congrès, il est bien à craindre qu'elles n'arrivent trop tard pour en faire encore usage.

Nach dem Concept. Federic.

21881. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 13 mars 1773.

Je suis très charmé d'apprendre, par votre rapport d'hier, l'heureuse crise dans la maladie de ma chère nièce la landgrave de Hesse-Cassel.[3]

[1] Vergl. S. 357. — [2] Die Vorstellungen waren in einem „Précis d'un entretien du comte Panin avec le prince de Lobkowitz" enthalten, den Solms nach vertraulicher Mittheilung Panins abschriftlich übersandt hatte. — [3] Vergl. S. 358. Anm. 2.

Le repos dont cette Princesse a joui immédiatement après un accès violent, me donne une très bonne idée de ses médecins et me fait espérer que leur art conservateur trouvera bien encore moyen de la rétablir parfaitement. J'en serai au comble de ma joie, et je vous saurai un gré infini, si vous m'en donnez bientôt la bonne nouvelle.

En attendant, que ne puis-je opérer une pareille crise dans la trop grande délicatesse de l'impératrice de Russie sur les intérêts de la ville de Danzig! La dépêche du comte de Solms du 26 de février dernier vous aura déjà appris jusques à quel point Sa Majesté Impériale pousse cette délicatesse.[1] Mais comme je ne suis pas moins persuadé que le comte de Panin va trop loin dans ses appréhensions, et que ce n'est pas la première fois qu'il s'est fait des fantômes que l'expérience a fait disparaître tout de suite, je n'ai pu que lui faire remettre sous les yeux cette foule d'arguments solides et puissants que je lui ai fournis ci-devant pour défendre et soutenir mes titres incontestables sur le port de cette ville. C'est le principal contenu de mes ordres d'aujourd'hui au comte de Solms,[2] dont je veux bien vous confier encore ci-joint une copie pour votre direction.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21 882. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 14 mars 1773.

Il n'y aura sûrement pas autant de difficultés que vous vous imaginez, selon votre dépêche du 6 de ce mois, de convenir avec la cour où vous êtes, sur le débit du sel en Pologne. Les salines dans ses nouvelles acquisitions sont trop riches pour ne pas offrir au delà de ses propres besoins; de sorte qu'elle sera bien aise d'avancer par une pareille convention son débit dans l'étranger; et d'ailleurs il en résultera encore cet avantage que nous étoufferons par là, pour le temps à venir, tout germe de dispute et de brouillerie entre nos deux cours. Je me réfère donc, à cet égard, à mes ordres précédents,[3] et j'attends d'apprendre, en son temps, l'accueil que le prince de Kaunitz fera à mes propositions.

En attendant, le projet du comte de Panin sur la pacification de la Pologne[4] sera déjà parvenu ou ne tardera pas d'être rendu à ce ministre, et je ne doute pas que vous ne ferez tous vos efforts pour en apprendre son sentiment. Quant à moi, je ne vous dissimulerai point que je le trouve en gros très bien imaginé; il n'y a dans le détail que deux points qu'il sera convenable et même nécessaire, à mon avis, de changer. Le premier c'est la caisse commune que le comte Panin

[1] Vergl. Nr. 21 880. — [2] Vergl. Nr. 21 880. — [3] Vergl. Nr. 21 824. — [4] Vergl. Nr. 21 879.

veut établir à Varsovie pour des corruptions à faire aux Diétines, et à laquelle chacune des trois cours doit fournir un fonds de 150 jusques à 200 000 écus à la disposition des trois ministres respectifs en Pologne. Si l'on admet cette idée, je regarde toute cette somme, fût-elle même augmentée jusques au triple, comme jetée dans la rivière, et les Polonais nous riront au nez de leur avoir prodigué ainsi de l'argent, sans en retirer le moindre service. Il vaudrait donc, selon moi, bien mieux que nous fissions entrer dans les endroits fixés à la tenue de ces Diétines, chacune dans le district qu'elle a occupé, un gros détachement de troupes pour obliger les députés à ne se point séparer, avant d'avoir élu un nonce qui fût de notre convenance et de l'aveu de nos ministres respectifs à Varsovie. Ce moyen me paraît au moins bien plus sûr, et nous pouvons le mettre en usage à bien meilleur marché que celui du comte Panin, qui me paraît bien dispendieux et fort incertain dans son succès.[1] D'ailleurs tout dépend de l'issue de cette Diète; de sorte qu'il ne faut pas la traiter en bagatelle, mais plutôt faire tout son possible pour nous la rendre favorable, et je suis fort curieux de savoir si le prince de Kaunitz n'opine pas, tout comme moi, sur cet article.

Le second point que je trouve être susceptible de quelque changement utile et nécessaire, regarde le personnel du roi de Pologne. Le comte Panin, dans son projet, lui refuse toute troupe à sa disposition.[2] Cela me paraît trop risquant, et je penserais plutôt que, pour pourvoir d'autant plus à la sûreté de ce Prince, il faut de toute nécessité lui laisser une garde de cavalerie et d'infanterie de 2000 hommes à peu près, qui lui fournisse les escortes nécessaires. Je trouve même cette précaution d'autant plus nécessaire vis-à-vis de l'animosité connue des Polonais contre ce Prince qu'en la négligeant, Sa Majesté pourrait bien être exposée à tous les excès de leur rage fanatique, dans le moment même où l'on s'y attendrait le moins.

Federic

Nach dem Concept.

---

21 883. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 mars 1773.

L'argent que le roi de Suède a touché, et qui, selon votre dépêche du 2 de ce mois, doit faire depuis le jour de la révolution jusqu'au mois de janvier de cette année une somme de deux millions de livres tournois, est certainement fourni par l'Espagne, et non par la cour de Versailles.[3] Mais ce n'est pas tant ce secours-là que les huit millions de piastres dont je vous ai déjà parlé dans une de mes précédentes,[4]

[1] Vergl. S. 357. — [2] Vergl. S. 357. — [3] Behnisch berichtete: „On ignore si cet argent est payé en effet par la cour de Versailles ou si c'est l'Espagne qui le fournit." — [4] Vergl. S. 327. Anm. 1.

qui doivent avoir été offerts par les Turcs à la Suède, qui peuvent faire appréhender qu'elle ne sorte de son état d'inactivité et ne se laisse engager, si effectivement ils lui sont payés, à déclarer la guerre à la Russie. Je ne voudrais du moins pas être garant du contraire ni répondre que cela n'arrivera pas. Mes nouvelles de Constantinople font craindre la rupture du congrès de Bucharest et l'envisagent même presque comme certaine.[1] Vous pouvez en avertir le comte Ostermann; mais si cet évènement a lieu, la Suède mérite sûrement qu'on fasse grande attention sur elle, et que du côté de la Russie on observe au possible toutes ses démarches.

Au reste, le libelle dont vous faites mention, quoique conçu dans les termes les plus extravagants contre la personne du Roi,[2] prouve cependant qu'il y a bien des personnes encore dans ce royaume à qui la forme du gouvernement présent déplaît infiniment, et que ce Prince ne saurait, par conséquent, faire un fond assuré sur la fidélité des Suédois à son égard.

Federic.

Nach dem Concept.

21884. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 2. März: „Mussin Puschkin, à ma grande surprise, vient enfin d'être chargé de sa cour de déclarer au ministère britannique qu'elle emploierait volontiers ses bons offices auprès de Votre Majesté à l'égard des affaires de Danzig,[3] pourvu qu'ils puissent lui indiquer la manière de s'y prendre pour y réussir. Le sieur Puschkin s'est acquitté hier de cette commission envers le duc de Suffolk, qui lui a demandé du temps pour lui donner réponse et le porter en considération dans le Conseil, ainsi que je m'attends jeudi prochain[4] à une conversation avec ce ministre. Étant assez au fait des sentiments de Votre Majesté, je compte de lui parler clair et lui ôter toute espérance d'y remédier, et par là de débarrasser Votre Majesté d'une négociation inutile et envieuse."

Potsdam, 15 mars 1773.

J'ai reçu votre rapport préliminaire du 2 de ce mois au sujet de la déclaration que la Russie a fait faire à la cour où vous êtes, relativement à mes différends avec la ville de Danzig. Il faudra voir maintenant si le lord Suffolk vous en parlera et dans quel sens il s'en expliquera. En attendant vous ferez bien de vous tenir toujours préparé à quitter cette cour brusquement et sans prendre congé, au cas que ce ministre s'avisât de vous tenir des propos impertinents à ce sujet, et que ses insolences m'engageassent à vous ordonner plus positivement d'en exécuter effectivement les ordres que je vous ai déjà donnés à cet égard.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 21857. — [2] Nach Behnisch' Bericht war die Schmähschrift am Pranger angeschlagen. „Cette dernière révolution y est censurée d'une façon très injurieuse pour ce Prince, et ses discours dont on rapporte quelques morceaux, y sont parodiés et tournés en ridicule." — [3] Vergl. Nr. 21791 und 21805. — [4] 4. März. — [5] Vergl. Nr. 21813 und 21877.

21885. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 15 mars 1773.

Je suis tout aussi persuadé que vous paraissez l'être, selon votre dépêche du 4 de ce mois, que les armements actuels de la France[1] se font plutôt par ostentation que par un dessein sérieux de dégaîner. Peut-être même ses ostentations iront-elles en augmentant vers le temps de la Diète en Pologne; on prétend au moins qu'elle veut envoyer à cette assemblée le maréchal de Broglie, ce dont j'ai cependant encore de la peine à me persuader. N'oubliez seulement pas l'Espagne; elle mérite beaucoup d'attention dans les conjonctures présentes, pour juger du degré de l'intérêt qu'aux sollicitations de la France elle voudrait y prendre. En attendant, celle-ci intrigue, autant qu'elle peut, en Russie pour opérer une révolution dans le ministère;[2] j'ai cependant lieu d'espérer qu'elle en sera pour ses peines, et que cette nouvelle cabale aura tout aussi peu de succès que les autres.

Federic.

Nach dem Concept.

21886. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 14. März: „Ce dernier entretien du comte Panin[3] me fait d'autant plus de peine qu'il n'est pas conforme à la façon de penser ordinaire de ce ministre. Son défaut naturel, c'est la sécurité, et il faut que le parti des Orlow ait gagné bien du terrain pour l'en avoir tiré et lui avoir arraché des aveux aussi humiliants que ceux qu'il a faits au comte de Solms. Il se peut qu'il ait exagéré les choses, que le danger lui paraisse plus grand qu'il ne l'est en effet, ou qu'il ait peut-être voulu se servir à dessein de ce que sa situation peut avoir de précaire, comme d'un motif pour engager Votre Majesté à entrer dans ses vues; mais je ne puis que me rappeler, à cette occasion, ce que le baron d'Asseburg a dit, il y a quelques mois, du caractère dangereux et entreprenant du prince Orlow,[4] et ce qui a été marqué de tant d'endroits différents des instructions données au sieur Durand pour profiter de la division du ministre et du favori, afin de culbuter le premier."

Potsdam, 15 mars 1773.

Je conviens avec vous qu'il faut, selon le dernier entretien du comte de Panin avec le comte de Solms, qu'il y ait quelque grand remue-ménage à la cour de Pétersbourg, et que le sieur Durand est le premier mobile de tous les phénomènes malheureux qui pourraient y paraître. Mais que faire pour détourner l'orage qui pourrait peut-être menacer le comte de Panin? Dans ces sortes de cabales, on risque toujours d'aigrir encore davantage le parti opposé, en s'intéressant pour l'autre, et c'est précisément le motif qui m'engage de n'y paraître point du tout. Jusques ici cependant, ainsi que je l'ai déjà fait observer au comte de Solms dans mes derniers ordres,[5] ce ministre va trop loin

[1] Vergl. S. 355. — [2] Vergl. Nr. 21886. — [3] Mit Solms, vergl. Nr. 21880. — [4] Vergl. Bd. XXXII, 549. — [5] Vergl. Nr. 21880.

dans ses appréhensions; le danger ne me paraît au moins pas aussi grand qu'il s'imagine. On sait, il est vrai, qu'il a des sujets d'inquiétude vis-à-vis du prince d'Orlow; mais il n'est pas moins avéré, et tous les avis en conviennent que le nouveau favori jouit jusques ici sans interruption de la plus grande faveur auprès de sa souveraine, et, aussi longtemps qu'il se soutient, il n'est pas à présumer que l'ancien remonte sur le théâtre et y joue un rôle distingué. Cependant, malgré tout cela, je ne voudrais pas répondre qu'il n'arrive tôt ou tard une révolution dans le ministère de Russie. Dans un gouvernement féminin les ministres ne se soutiennent souvent que sur la pointe d'une aiguille, et leur fortune est tout aussi chancelante que l'inclination de leur souveraine pour ses favoris.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21887. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 2. März, auf den Erlass vom 16. Februar,[1] Panin sei wegen Danzig der Meinung, „que les insinuations insidieuses de la France ont engagé le ministère ignorant et faible de l'Angleterre à se mêler de cette affaire d'une manière qui n'est ni conforme à son véritable intérêt ni à sa politique; mais puisque cette erreur pourrait avoir des suites fâcheuses pour le repos de l'Europe et occasionner des troubles auxquels la Russie, dans les circonstances présentes où elle reste chargée de la guerre contre les Turcs, ne pourrait pas même prendre une part assez décisive, il est pour cela même du sentiment qu'au lieu de brusquer l'Angleterre, il serait plus à propos de la ménager et de se conserver sa confiance, pour la ramener à la raison par de bons procédés, en lui faisant voir que le concert des trois puissances n'est aucunement opposé à ses plus chers intérêts, qui sont ceux du commerce; et il a pris cette résolution moins par complaisance pour l'Angleterre que pour parvenir par de pareils procédés à faire éventer les projets de la France, qui, selon lui, n'a point de plan fixe présentement hors celui de vouloir reprendre le rôle de puissance dominante, et qui, pour y parvenir, ne cherche qu'à faire naître seulement des évènements dont elle pourrait tirer parti; pour arriver à ce but, une brouillerie ouverte entre l'Angleterre et Votre Majesté ou la Russie, ou la désunion du concert entre Votre Majesté et les deux cours impériales serait peut-être l'évènement qu'elle croirait le plus facile à amener."

Potsdam, 16 mars 1773.

Tout ce que vous venez d'ajouter dans vos dépêches du 2 de ce mois au sujet du port de Danzig, ne fait que me confirmer dans le soupçon que c'est aux insinuations séductrices de l'Angleterre seulement que je suis redevable de toutes les difficultés que ma possession de ce port rencontre à la cour où vous êtes. Ce n'est pas même d'aujourd'hui que je m'y suis attendu; il y a déjà longtemps que j'ai observé qu'on n'y a pas une idée bien juste de cette puissance; on en a plutôt une opinion trop haute qu'elle ne mérite, et on se fait sûrement illusion

[1] Vergl. Nr. 21791.

sur sa prépondérance dans le système de l'Europe. Je me réfère, à cet égard, à ce que je vous ai fait observer à différentes reprises sur la faiblesse de son administration actuelle, et j'ai tout autant de raison de présumer qu'il n'y a rien à appréhender pour un concert entre elle et la France.

Tout ce que le sieur de Saldern vous a dit, selon votre apostille, porte bien la même empreinte. Je ne veux pas m'arrêter à éplucher tout son raisonnement; il me suffit de vous faire observer le seul argument qu'il a pris des difficultés que ma possession de ce port pourrait rencontrer à la diète de Pologne,[1] pour vous en faire sentir la faiblesse et l'inconséquence.

Tout cela ne sont que des subterfuges pour masquer la faiblesse de sa cour vis-à-vis de l'Angleterre, et je me flatte que mes premières lettres de Londres me fourniront de nouvelles preuves qu'avec un peu de fermeté on peut lui faire adopter d'autres principes et d'autres dispositions. Celles que je vous ai communiquées à la suite de mes derniers ordres, m'ont préparé à une explication formelle au sujet de mes droits sur le port de Danzig entre le comte de Maltzan et le lord Suffolk.[2] J'espère d'en recevoir par le premier ordinaire un compte exact et détaillé, et j'ai tout lieu de présumer qu'il fera voir à la Russie que cette couronne est plus traitable qu'elle ne se l'imagine peut-être, et qu'elle ne s'opposera plus avec tant de véhémence à ce que je reste en possession de ce port.

Il ne s'agira donc plus qu'à y rendre également plus favorable l'impératrice de Russie et tous ceux qui sont prévenus contre mes droits incontestables. Pour cet effet, je vois bien qu'il faut que je vous parle franchement, et que je ne vous dissimule point de quelle importance m'est la possession de ce port pour mettre une juste proportion entre nos nouvelles acquisitions réciproques. Je ne vous cacherai donc point que les revenus de ce port, avec les *Pfahlgelder* et autres impôts, ont valu à la ville de Danzig plus de 900 000 et près d'un million d'écus par an, et, en perdant cette recette de ma portion, que me resterait-il pour balancer les revenus que les deux cours impériales tirent de leurs portions? Assurément je serais bien mal partagé et d'autant plus à plaindre que naturellement je dois m'attendre à un meilleur sort de la

[1] Wie Solms berichtete, hatte ihm Saldern gesagt: „La première chose que, selon lui, les Polonais, après avoir consenti à céder les parties démembrées de leur pays par les trois puissances, feront, ce sera de demander les véritables limites que chacune s'est prescrites pour sa part, et de vouloir savoir ensuite l'état que doivent conserver les deux villes de la Prusse, Danzig et Thorn, qu'ils savent bien et qu'ils voient même qu'elles ne sont pas comprises dans la portion de Votre Majesté.“ Wenige Zeilen vorher hatte Solms berichtet, dass Saldern dem König von Preussen das Anrecht auf ganz Pomerellen nicht bestreite. — [2] Diese Ankündigung war nicht in dem Berichte Maltzans vom 26. Februar, den der König am 11. März dem Grafen Solms mittheilte (vergl. S. 357), sondern vielmehr in dem Berichte Maltzans vom 2. März (vergl. S. 363) enthalten.

part d'une alliée aussi intime qu'est à mon égard Sa Majesté Impériale de Russie. Tâchez donc par tous les moyens imaginables de la guérir de sa trop grande délicatesse sur les intérêts de cette ville et de l'engager à prendre les miens plus à cœur. La continuation probable de sa guerre me fournira peut-être des occasions à lui rendre de nouveaux services essentiels, auxquels elle me trouvera toujours tout aussi disposé qu'à ceux que j'ai eu le plaisir de lui rendre jusques ici. S'il faut sacrifier quelques sommes pour me rendre favorables ceux qui ont quelque ascendant sur son esprit, je suis tout prêt à les fournir pour sortir seulement une bonne fois de cette dispute. Peut-être serais-je déjà hors de tout cet embarras sans les intrigues du sieur Durand, qui, par ses liaisons avec les créatures du comte d'Orlow, met tout en œuvre pour indisposer Sa Majesté Impériale contre l'idée que je reste maître de ce port. L'on a même su gagner, à ce qu'il m'est revenu de très bonne part, le sieur Rehbinder à Danzig, à force de corruptions, à appuyer les injustes prétentions de cette ville, et on vient de m'assurer qu'il a touché pour récompense de ses soins un présent de 20 000 roubles.

Au reste, tous les armements actuels de la France ne se font que par pure ostentation,[1] et par là même ils ne méritent certainement aucune attention. Supposé toutefois que les avis ultérieurs que je tâche de m'en procurer, dussent indiquer quelque dessein réel, je ne manquerai sûrement pas d'en informer incessamment la cour où vous êtes.

Si vous relisiez vos relations, vous vous apercevriez sans peine des variations infinies qui règnent sur le sujet de Danzig à la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

---

21 888. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 16 mars 1773.

Selon les dernières dépêches du comte de Solms, le sieur de Saldern lui a parlé sur le même ton que le comte de Panin par rapport au port de Danzig,[2] et je me confirme, par cette conformité de langage, dans mes soupçons contre les suggestions de l'Angleterre et contre les intrigues de la France dans cette cour. C'est dans ce sens que je m'en suis de nouveau expliqué dans les ordres que je viens d'adresser au susdit ministre,[3] et dont pour votre information je veux bien vous faire tenir ci-joint une copie.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 364. — [2] Vergl. Nr. 21 887. — [3] Vergl. Nr. 21 887.

21889. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 mars 1773.

Je vous accuse la réception de vos rapports du 6 et 9 de ce mois qui viennent de m'entrer en même temps, et c'est en conséquence de l'idée où vous êtes, qu'il serait très possible de négocier par le crédit du baron de Schimmelmann en Hollande un emprunt de 4 à 500 000 écus, dès qu'il voudrait s'en charger sérieusement, que je vous autorise de lui proposer de vouloir bien me faire le plaisir de procurer ladite somme sous ma garantie à 4 pour-cent d'intérêts à la maison ducale de Brunswick.[1] J'attends ce qu'il vous dira là-dessus, et en attendant je veux bien vous faire observer que, pour ce qui est des remises d'argent faites en Suède par la maison de Hope ou autres banquiers de Hollande, dont vous faites mention, il est impossible qu'il puisse s'y trouver la moindre somme à décompte du subside des huit millions de piastres qu'on prétend avoir été offerts par la Porte à cette puissance.[2] Les choses ne sauraient être déjà avancées à ce point sur cet article, quoiqu'il se pourrait très bien qu'elles y vinssent avec le temps; mais, pour le présent, votre opinion à cet égard me paraît encore trop précipitée.

Nach dem Concept. Federic.

21890. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 17 mars 1773.

La manière dont, selon votre dépêche du 10 de ce mois, le prince de Kaunitz a accueilli la proposition d'un arrangement entre nos deux cours pour le débit de sel en Pologne,[3] me fait très bien augurer de son succès. Je ne la fais en effet qu'afin de prévenir toutes sortes d'altercations et de mésintelligence, incompatibles avec cette bonne harmonie si heureusement rétablie entre nos deux cours; aussi le meilleur moyen de parvenir à cet arrangement, serait, sans doute, de le faire rédiger à Varsovie par des commissaires de part et d'autre, et si le prince de Kaunitz y consent, je ne tarderai point de nommer un homme qui puisse y entamer cette négociation avec celui qui y sera autorisé de la part de sa cour. Ces deux commissaires pourraient même, tout de suite, convenir d'un projet formel et y fixer les cantons de la Pologne où chacune des deux cours respectives aurait le débit exclusif; et qui, après avoir été confirmé par les deux cours, servirait de principe et de règle à cette branche de commerce. Vous ferez donc bien de proposer

[1] Vergl. Nr. 21821. — [2] Vergl. S. 318. Anm. 4. — [3] Kaunitz hatte um genauere Umschreibung des Plans zur Prüfung der Vorschläge (vergl. S. 316. 317) gebeten und die Zuversicht geäussert, „que Votre Majesté ne lui demanderait que des choses justes et équitables".

ce tempérament au prince de Kaunitz et m'informer ensuite de sa réponse.

Tout me persuade cependant que ce ministre, tant à cet égard que par rapport à tout ce qui concerne les autres arrangements en Pologne, va tout exprès d'un pas aussi lent et mesuré, afin de savoir auparavant plus positivement l'issue du congrès de Bucharest et si alors il sera plus convenable pour sa cour de garder ses nouvelles acquisitions ou de les échanger contre d'autres du côté de la Hongrie, selon le plan connu de l'Empereur. Selon mes nouvelles cependant cette époque n'est plus guère éloignée, et il n'est pas même impossible que cette négociation reprenne faveur et soit encore amenée à une heureuse conclusion. C'est tout ce que j'ai de nouveau à vous mander aujourd'hui.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 891. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 mars 1773.

J'ignore ce qui peut avoir donné lieu au scellé des grods dans les palatinats d'Inowraclaw et de Brzesc, dont [vous] me parlez dans votre dépêche du 10 de ce mois,[1] et n'en ai aucune connaissance. Parlez-en donc avec le lieutenant-général baron de Lentulus, pour qu'il fasse redresser tout ce qui s'est fait à cet égard, et qu'on n'apporte plus aucun empêchement à la tenue des Diétines dans ces districts.

Pour ce qui est de la confiscation des sels qui s'est faite en Grande-Pologne et en Siradie,[2] c'est le trop grand nombre de particuliers qui se sont mêlés de ce trafic, qui l'a occasionnée et rendu cette démarche nécessaire.

Au reste, je me flatte que vous ne tarderez plus guère à recevoir le plan dressé en Russie pour la conduite à tenir à la prochaine Diète par les ministres des trois cours coopérantes à la pacification de la Pologne, et que vous serez également au fait des remarques que j'ai trouvé convenable à vous faire par mes ordres du 10 du courant.[3] J'y ajoute encore que je désirerais également qu'on pourvût davantage qu'on ne fait dans ce plan, à la conservation et à la sûreté du roi de Pologne. Connaissant l'animosité des Polonais contre ce Prince, il est à craindre infiniment pour sa vie, à moins qu'on ne lui donne une

[1] Benoît fügte der obigen Meldung hinzu, „qu'ainsi on n'y avait pas reçu les Universaux pour la Diète, que, par conséquent, on ne pouvait pas y tenir les Diétines". — [2] Nach Benoît handelte es sich um die Confiscirung Krakauer Salzes. Er setzte hinzu: „On s'en plaint beaucoup, et j'appréhende fort que cette démarche ne gâte nos négociations sur cet article à la prochaine Diète." — [3] Vergl. Nr. 21 874 und 21 879.

garde toute composée d'étrangers et uniquement destinée à veiller à sa sûreté personnelle, et que dans la même vue on fît défense expresse à tout palatin ou autre grand du royaume de n'entretenir jamais au delà de 50 à 60 hommes de troupes domestiques ou à sa solde particulière: idée que j'ai cependant abandonnée à l'examen ultérieur du comte Panin[1] et à l'usage qu'il jugera à propos d'en faire, et que je ne vous communique que pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

21892. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 17 mars 1773.

Der Empfang des Berichtes vom 12. und eines besonderen Schreibens vom 13. März wird bestätigt. Der Eingang betrifft die Anwerbung eines Stallmeisters (vergl. S. 286. Anm. 4).

Pour ce qui est des petits démêlés survenus à la cour où vous êtes, à l'occasion de la préséance des ministres des cours royales sur ceux du pays,[2] il y a apparence que les mémoires remis à ce sujet assoupiront entièrement ces différends, et qu'il ne sera absolument plus question de toute cette affaire.

Ce n'est, au reste, que de concert et autant que les deux cours impériales jugeront à propos d'appuyer les intérêts de la Saxe à la prochaine diète de Pologne, que je m'y emploierai également, de mon côté, en sa faveur;[3] mais je prévois d'avance que cela ne servira guère de beaucoup à l'Électeur, et que, s'il a peut-être une prétention de six millions à former, qu'il n'en retirera que la valeur de six cent tout au plus.

Federic.

Nach dem Concept.

21893. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 17 mars 1773.

Je suis bien charmé que, selon votre rapport d'hier, les dernières nouvelles de Cassel soutiennent nos espérances pour le rétablissement de ma chère nièce la Landgrave,[4] et je vous remercie, en même temps, de la copie du dernier extrait des conférences de Bucharest. J'attends la suite des unes et des autres avec impatience, et je souhaite bien ardemment qu'elle réponde à mes vœux.

[1] Vergl. S. 357. — [2] Vergl. S. 221. — [3] Vergl. S. 286. 349. Sacken hatte dem Gesandten von Borcke für die in Aussicht gestellte preussische Unterstützung gedankt. — [4] Vergl. S. 360. 361.

En attendant je viens de signer la réponse que vous m'avez présentée, conjointement avec votre collègue, au nabob Hyder Ali;[1] et comme je n'ai jamais parlé au porteur de sa lettre, le juif Goldschmidt, qui d'ailleurs se tient à Berlin, je vous renvoie cette réponse, à la suite de la présente, pour la faire cacheter et remettre ensuite à ce dernier. J'y ajoute encore une médaille d'or sur la bataille de Soor en 1745, qu'au défaut de celle sur le dernier hommage de Marienburg vous aurez soin de faire remettre au professeur hollandais qui a été chargé de la traduction de la lettre de ce prince chinois.[2]

Nach der Ausfertigung. Federic.

21894. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 18 mars 1773.

Continuez toujours à suivre, pied à pied, les mouvements du ministère français, afin d'approfondir de plus en plus ses desseins et ses vues. Vous paraissez être dans le bon chemin, selon votre dépêche du 7 de ce mois, et vous n'avez qu'à y avancer pour attirer sur vos rapports ultérieurs cette approbation dont je les ai honorés depuis quelque temps.

Au reste, les dernières nouvelles du congrès de Bucharest sont un peu plus favorables que les précédentes; il faudra cependant voir si elles se soutiendront. Jusques ici je ne m'y fie pas trop encore.[3]

Nach dem Concept. Federic.

21895. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 5. März: „Je fus hier en conférence avec le duc de Suffolk, et, voyant qu'il ne touchait pas le sujet des déductions,[4] je lui demandai s'il les avait lues. Il me répondit qu'il les avait lues avec toute la satisfaction possible; que c'était un chef d'œuvre et était digne de la plume de Votre Majesté; que cependant ils différaient de principes et souhaitaient que cette affaire pût être accommodée à l'amiable; mais que c'était une affaire assez importante, qui intéressait toutes les puissances commerçantes, pour en faire un sujet de négociation et assurer la liberté du commerce, qui, sans cela, souffrirait infiniment; que non seulement eux, mais la Hollande, la Russie et la cour de Vienne y étaient également intéressés.

[1] In der im Cabinetsministerium aufgesetzten lateinischen Antwort, Berlin 15. März, wurde dem Nabob bedeutet, sein Sendbote werde ihm den Bescheid des Königs mündlich eröffnen und ihm bestätigen, dass dieser seine Freundschaft hochschätze und in hohem Maasse begehre. Vergl. Nr. 21548 und 21875. — [2] Vergl. S. 354. — [3] Ähnlich schreibt der König am 18. März nach Stockholm an Behnisch: „Malgré tout ce qu'on débite dans le public sur les apparences de la prochaine rupture des négociations de Bucharest, les choses n'en sont cependant pas encore venues à ce point qu'il faille désespérer entièrement de la conclusion de la paix entre la Russie et la Porte et abandonner toute espérance au sujet de cet évènement." — [4] Vergl. S. 355. 363.

Je lui répliquai que je n'étais pas assez politique pour entrevoir le tort que le commerce en général pourrait souffrir par le changement dans la perception des droits qui revenaient à Votre Majesté au lieu de la ville. Que l'on voudrait bien accorder à Votre Majesté d'être autant maître chez Elle que l'était chaque souverain chez lui. Que l'intérêt même de Votre Majesté demandait que le commerce fût encouragé autant que ci-devant; par conséquent, s'il y avait des puissances qui s'opposaient aux vues de Votre Majesté, il faudrait l'envisager plutôt comme un effet d'humeur et de mauvaise volonté que de zèle pour le bien public; que je ne voyais pas pourquoi l'Angleterre voudrait se faire l'avocat des autres puissances, qui, s'ils avaient sujet de mécontentement, pouvaient s'adresser directement à Votre Majesté; que je croyais pouvoir l'assurer que vous ne vous désisteriez pas, Sire, de vos prérogatives, qui vous appartenaient à juste titre, dès le moment même que Votre Majesté S'était mise en possession du pays. Qu'il serait indécent de s'imaginer que Votre Majesté voulût en céder la moindre partie pour quelque somme que ce fût.

Il me répondit que vos sentiments à cet égard devaient m'être mieux connus qu'à lui; que, dans un certain sens, les souverains n'étaient pas toujours maître chez eux, et qu'il fallait cependant avoir égard aux intérêts publics une fois établis; que Danzig était une ville opulente que l'on ne pouvait laisser opprimer, puisque par là les négociants ne seraient plus en état de faire un commerce si considérable. Que, pour arranger cette affaire, il fallait consulter les négociants de cette ville; que j'avais tort de croire que ce fût par mauvaise humeur qu'il agissait ainsi; qu'il m'avait donné là-dessus les plus fortes assurances de n'avoir jamais donné les moindres ordres à leur consul; que personne n'était plus pénétré de respect pour Votre Majesté que lui; qu'il désirait donc ardemment que cette affaire puisse être accommodée à l'amiable.

Je lui dis que j'avouai que, pour mon particulier, j'eusse désiré que Votre Majesté eût pu être dans le cas de devoir, en quelque façon, l'arrangement de cette affaire à cette cour-ci, mais que, dès qu'on en voulait faire un sujet d'une longue négociation, elle en perdrait tout le mérite, sans que je voulusse prendre sur moi de répondre pour le succès."

Potsdam, 18 mars 1773.

L'entretien que, selon votre dépêche du 5 de ce mois, vous avez eu avec le lord Suffolk, fournit de nouveaux indices de la mauvaise volonté de la cour de Londres à mon égard; mais comme je ne suis nullement d'humeur de la consulter ni de recevoir d'elle des règles pour ma conduite, vous ferez bien d'épier l'occasion pour vous procurer un nouvel entretien avec ce secrétaire d'État et pour lui insinuer que, comme fort souvent on se flattait d'accommoder des affaires par la voie de la négociation qui, dans la suite, pouvaient éclater dans une guerre ouverte, il vous semblait que le soin qu'on devait prendre pour entretenir la bonne intelligence, exigeait de toute nécessité qu'on ne prétendît jamais rien d'une puissance que ce que nos propres intérêts nous imposaient de lui demander; que tel était le cas de l'Angleterre dans l'affaire de Danzig, qui, dans le fond, ne la regardait ni en blanc ni en noir, et que vous saviez positivement que j'étais, à la vérité, tout disposé à m'accommoder avec le magistrat de cette ville sur notre différend, mais que vous pouviez l'assurer hardiment que ce ne serait jamais par la médiation de sa cour.

La réponse que ce secrétaire d'État vous fera, sera la meilleure pierre de touche de la sensation qu'une pareille insinuation produira

sur son esprit. Si vous remarquez qu'elle fait quelque impression, vous n'avez qu'à y appuyer; peut-être servira-t-elle à faire revenir sa cour de ses prétentions ridicules et injustes, surtout si vous répandez, en même temps, sous main que vous appréhendiez beaucoup de recevoir ordre de quitter l'Angleterre, au cas qu'elle y insistât et qu'elle n'en voulût point démordre.

Vous pouvez aussi bien faire sentir à ce secrétaire d'État que, tout comme sa cour trouverait fort étrange, si je voulais me mêler de ses affaires d'Irlande, tout aussi désagréable me l'était-il de voir qu'elle voulût intervenir dans les arrangements que je faisais dans mes provinces, et qui encore ne tournaient absolument point à son préjudice et devaient, par cela même, lui être très indifférents.

Vous lui expliquerez tout cela de la même manière que vous l'avez fait dans votre premier entretien, et dont j'ai eu tout lieu d'être content et satisfait.

Vous direz à ces gens de là-bas que je prétends être aussi souverain en Prusse que le roi de France l'est à Rouen ou à Bordeaux; que, s'ils n'en tombent pas d'accord, c'est au fer à décider notre querelle.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

21896. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 mars 1773.

Les lettres que j'attendais de Londres, viennent de m'entrer,[1] et en voici la copie. Vous y observerez que cette cour commence au moins à se relâcher en quelque façon. Il est même à présumer qu'elle plierait encore davantage, si elle voyait n'avoir aucun soutien à attendre de la part des autres cours. Or, selon nos conventions, mes alliés au moins ne devraient pas lui laisser, à cet égard, quelque espérance, mais plutôt prendre mon parti et plaider la justice de ma cause vis-à-vis d'elle. Je souhaiterais bien que la Russie le fît. En attendant je me repose sur sa fidélité, et je n'y appréhende rien, si ce n'est que les intrigues du sieur Durand, dont certaines personnes que vous connaissez bien,[2] sont malheureusement les indignes suppôts et les ministres.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 21895. — [2] Die Brüder Orlow.

21 897. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 17. März, die Unterredung zwischen Saldern und Solms[1] beweise, „que les cours de France et d'Angleterre ont su profiter de la brouillerie du ministre et du favori pour animer l'Impératrice contre le premier et pour lui inspirer des idées défavorables aux prétentions de Votre Majesté sur le port de Danzig. Il est fort à souhaiter que le comte de Solms puisse détruire ces impressions et faire revenir cette Princesse; mais la chose ne sera pas aisée, si l'on a trouvé moyen de l'indisposer contre le seul homme qui pourrait la rectifier sur ce sujet, et c'est ce qui me fait ardemment désirer que le comte Panin puisse reprendre le dessus, puisque la simple diminution de son crédit ne pourrait que nuire beaucoup aux affaires, et que la disgrâce de ce ministre, si elle venait à avoir lieu, serait un des évènements les plus fâcheux qui pourrait arriver dans le moment présent pour les intérêts de Votre Majesté et pour l'arrangement des affaires de Pologne."

Finckenstein meldet in einem zweiten Bericht vom 17., dass Swieten um Audienz bitte, mit der Anzeige, „qu'il a reçu par un courrier les éclaircissements sur les objets dont il a été question dans la dernière audience que Votre Majesté lui a accordée."[2]

Potsdam, 18 mars 1773.

Je sens bien, tout comme vous dans votre rapport d'hier, tout ce qu'il y a de fâcheux dans la situation actuelle des affaires à la cour de Pétersbourg; mais le malheur est que je n'y puis rien faire, et qu'il ne nous reste qu'à attendre les évènements, sans pouvoir les arrêter ni les changer. Les intrigues du sieur Durand nous y font sûrement plus de mal que tout le reste, et, qui pis est, il a su se procurer à cette cour des suppôts et des créatures qui, pour jouer derrière le rideau, ne sont pas moins à redouter. En attendant, voici ce que j'ai écrit aujourd'hui au comte de Solms en conséquence de mes lettres de Londres.[3] Je souhaite seulement que le comte Panin se soutienne aussi bien contre les assauts de ses ennemis que je compte le faire contre la mauvaise volonté de la Grande-Bretagne, et tout ira bien. L'injustice et l'intrigue n'ont qu'un temps, le moment vient enfin où la justice et la vérité prévalent. Il faut donc espérer que le comte de Panin fournira un nouvel exemple de cet axiome, et que son mérite triomphera de tous les traits dangereux de ses adversaires.

Quant à l'audience que le baron de Swieten, selon votre second rapport, vient de me demander, j'y fixe le samedi, 20 de ce mois; de sorte que vous n'avez qu'à l'appointer ici pour ce jour-là, à l'heure ordinaire. Mais comme, dans la crise actuelle, je ne désire pas moins de m'entretenir également avec vous, vous n'oublierez pas de l'accompagner ce jour-là et de le devancer même, comme vous avez coutume de faire, afin que j'aie tout le temps nécessaire de vous parler à mon aise.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 366. 367. — [2] Vergl. Nr. 21 799. — [3] Vergl. Nr. 21 896.

21898. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 19 mars 1773.

Je suis bien aise de voir par votre lettre du 9 de ce mois que vous ayez déjà passé Posnanie et, vous y étant abouché avec mon major-général de Lossow, vous me faites espérer que les achats de grains dont ledit major-général est chargé pour mes magasins, pourraient bien encore aller à 4 ou 5000 *winspels;* ce qui suffira bien, je pense, pour me tirer d'affaire jusqu'à la récolte. Au reste, je ne suis point étonné que vous trouviez les chemins abominables; c'est bien le moindre des défauts qui règnent en Pologne. Vous y rencontrerez bien d'autres désordres, qui ne sont pas assurément aussi aisés à surmonter que ceux-là.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

21899. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 20 mars 1773.

Le changement arrivé dans le ministère danois dont vous me rendez compte par votre dépêche du 13 de ce mois,[1] n'a rien qui me surprend. Les déplacements ont été, depuis quelques temps, si fréquents à la cour où vous êtes, qu'on s'y est habitué, et qu'ils ne paraissent plus extraordinaires, lorsqu'ils ont lieu. Celui du comte d'Osten peut avoir eu pour raison principale, à ce que je crois, sa prédilection pour la France[2] et avoir été occasionné, par conséquent, par le parti russien en Danemark.

Der König erwartet die Antwort von Schimmelmann auf den Vorschlag, eine Anleihe für das Haus Braunschweig zu vermitteln (vergl. Nr. 21889).

Nach dem Concept. Federic.

21900. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 20 mars 1773.

Madame ma Sœur. Je vois, par la lettre que Votre Majesté a la bonté de m'écrire, que le Roi Son fils s'est vu obligé de renvoyer M. d'Osten auquel il avait donné le département des affaires étrangères.[3]

[1] Für die Entlassung von Osten vergl. Nr. 21900. — [2] Vergl. Nr. 21900. — [3] Juliane Marie (12. März, ohne Ort) nannte unter den Gründen für die Entlassung von Osten als ersten „une incertitude et inconstance continuelle dans ses principes, une fluctuation et irrésolution insoutenable, quand il s'agissait de prendre un parti, et surtout une timidité dans le caractère qui le rendait si faible et si craintif que très souvent c'était la peur qui le déterminait ... Mais depuis que nous avons

Il est certain que rien [n']est plus fâcheux que la division dans le ministère, surtout dans une crise politique aussi délicate que celle où nous nous trouvons, où la moindre altération dans le système du gouvernement peut entraîner après soi des suites fâcheuses. Je souhaite, Madame, que le choix du Roi tombe sur un sujet plus propre à La satisfaire et qui, loin de s'opposer au bien des choses, tâche plutôt d'y concourir, autant que sa capacité le permet.[1]

D'ailleurs, Madame, il y a tout lieu encore de se flatter que l'orage qui semble menacer le Nord, se dissipera encore. La France ni la Suède ne sont en état de donner le branle aux affaires générales. Lorsque la guerre des Turcs sera finie, j'ose penser que l'impératrice de Russie voudra donner quelque relâche à son armée, et qu'ainsi on trouvera le moyen de s'arranger paisiblement ensemble, ce qui procurera à Votre Majesté cette tranquillité qui Lui est si bien due, après toutes les peines et les travaux qu'Elle a soutenus pour rendre le Danemark heureux et le préserver des troubles dont il était menacé. Je fais des vœux, Madame, pour que Votre Majesté jouisse bientôt et pendant de longues années de cette heureuse situation, L'assurant que j'y prendrais un plus vif intérêt que personne, étant avec toute la considération imaginable et le plus tendre attachement, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

21901. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 5. März, über die Ansichten am russischen Hofe betreffend den Danziger Streit: „Le plus grand embarras . . . ne vient pas tant de l'Angleterre que de la part de cette cour-ci ou plutôt de la part de l'impératrice de Russie même, qui ne s'est jamais rendue tout-à-fait pour revenir de l'idée que Votre Majesté avait trop étendu Ses droits de limites sur Danzig, contre les assurances qu'Elle lui avait données de la laisser intacte en considération de la garantie qu'elle avait donnée à cette ville pour sa conservation. En attendant, comme tout le monde est d'accord que Votre Majesté doit garder ce qu'Elle a occupé, et en tirer tout l'avantage possible, Sa Majesté Impériale doit se rendre également à l'évidence fondée sur le local et éclaircie par la carte géographique, et il n'est question que de lui faire voir par les arrangements que prendra Votre Majesté à l'égard de l'exercice de Ses droits sur ce port, que la ville conserve son état primitif, et que la garantie n'est point lésée. En d'autres temps, le comte Panin aurait eu plus de facilité à diriger la façon de penser de sa souveraine, mais depuis, pour donner peut-être quelque

remarqué, sans pouvoir en douter, que, soit par faiblesse soit par d'autres raisons, il ne pouvait se résoudre à adopter pleinement le système que le Roi a choisi, et que souvent il proposait ou déconseillait des mesures et des démarches dans un esprit tout différent des vrais principes de ce système, le parti de l'éloigner et de lui donner un successeur qui y fût plus attaché, a été décidément pris."

[1] In der Vorlage verschrieben: „promet".

satisfaction au prince Orlow, qu'elle trouve à propos de faire quelquefois des mortifications à l'autre, et depuis le reproche qu'elle lui a fait de n'avoir pas mieux prévu les affaires, ce ministre devient plus timide et agit avec des ménagements auxquels il n'était pas assujetti autrefois."

Potsdam, 20 mars 1773.

Votre dépêche du 5 de ce mois me fournit tous les éclaircissements nécessaires sur la véritable source des difficultés qui s'élèvent à la cour où vous êtes, contre ma possession du port de Danzig. Je suis d'autant plus à même d'aviser par là aux moyens les plus propres à les écarter et à en prévenir les effets. Après y avoir donc mûrement réfléchi, je ne sais s'il ne serait pas possible, soit par des dames, soit par d'autres personnes que l'impératrice de Russie honore de sa confiance, de rendre cette Princesse plus favorable à la défense de ma juste cause et d'appuyer, pour cet effet, leurs insinuations par toutes les raisons raisonnantes qui établissent cette propriété du port et la mettent au-dessus de toute contestation. Vous les trouverez amplement détaillées dans mes dépêches précédentes, et j'ai tout lieu de me persuader que leur évidence n'échappera pas à la grande pénétration de cette Princesse, pourvu qu'on prenne soin de les lui présenter dans tout leur jour. Je me flatte surtout que, si on lui fait observer que la ville de Danzig a été ci-devant obligée de donner une partie des droits de ce port au roi de Pologne, elle sentira sans peine qu'il revient bien au même, si, selon mes offres et mes droits incontestables, je reste maître de ce port et accorde une partie de ses revenus à la ville. Je remets donc à votre adresse de choisir parmi les personnes avec lesquelles Sa Majesté Impériale se familiarise le plus, celle que vous jugerez la plus propre à lui faire ces insinuations, et vous n'oublierez pas de me rendre compte de votre choix et du succès qu'il aura.

Quant à l'Angleterre, elle n'est pas tant à redouter qu'on se l'imagine à Pétersbourg.[1] Mes dépêches précédentes vous ont déjà fait voir que, quand même son ministère aurait envie de s'entendre avec la France, il n'oserait le hasarder vis-à-vis de la nation qui a une répugnance innée contre tout ce qui est français.

Il en est de même de la situation du comte Panin, que, selon vos dernières dépêches, je ne regarde effectivement pas aussi scabreuse que ce ministre se l'imagine. Je pense plutôt que rien ne lui serait plus facile que de trouver dans le nouveau favori un nouvel appui pour se soutenir, et un médiateur bien sûr et propre à diminuer le crédit de l'ancien et à l'éclipser même entièrement. Mais c'est une corde qu'il n'appartient pas à des personnes étrangères de toucher, et qu'il faut

[1] Wie Solms berichtete, hatte Panin auf Gunnings Denkschriften so höflich geantwortet (vergl. S. 300. 301), „pour ne pas exciter davantage cette cour, qu'il voit bien être dans l'erreur, et pour ne pas lui donner occasion de se plaindre d'une réponse trop fière à la cour de France, qui aurait pris sujet de là à l'animer davantage et à l'attirer dans quelque ligue".

abandonner uniquement à ceux qui ont quelque influence sur l'intérieur de la cour où vous êtes.

Au reste, vous entendrez parler peut-être d'une augmentation des troupes de France; mais dans le fond ce n'en est point. Voici ce qu'on me marque à cet égard de Paris.[1] A la dernière paix la plupart des capitaines avaient des prétentions à la charge du Roi. Au défaut d'autres fonds, on leur permit, pour se rembourser, la réduction de six hommes par compagnie. Aujourd'hui le ministre de la guerre leur a déclaré que le Roi verrait avec plaisir que ces six hommes fussent rétablis. Cet ordre est cependant encore à exécuter, et quand il le sera, toute l'armée de campagne de France ne surpassera pas les 120 000 hommes. S'il m'entrent d'autres avis de cette cour qui puissent intéresser la Russie, je ne manquerai pas de vous les faire savoir.

En Danemark le comte Osten a été disgracié, parcequ'il n'était pas entré dans le système actuel des cours de Pétersbourg et de Copenhague;[2] mais comme c'est une nouvelle qui sera tout aussi bien parvenue à votre cour, je n'en fais mention qu'en passant.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

21 902. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Potsdam, 20. März 1773.][3]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 23. März: „Der König empfing mich mit einer sichtbaren Begierde, unsere Antwort zu vernehmen.

»Eh bien,« sagte er gleich bei meinem Eintritt, »vous venez m'apporter la réponse à ce que je vous ai proposé l'autre jour.«[4]

»Oui, Sire,« war meine Antwort, »je suis en état de répondre complètement à la proposition dont vous m'avez chargé de rendre compte à ma cour. Leurs Majestés Impériales, sensibles à la confiance que vous leur avez témoignée, et dont elles m'ordonnent de vous remercier, croient devoir à la franchise dont vous donnez l'exemple, de faire connaître en détail les principes qui ont déterminé notre conduite depuis le commencement de cette guerre, et qui ne permettent pas d'adopter le projet que vous m'avez communiqué. Les instructions que j'ai reçues à cet égard, sont claires et précises, et je désire les rendre de cette manière à Votre Majesté; le moyen sûr de remplir ce but. serait de vous en faire la lecture, Sire, dans toute son étendue, et comme je ne doute pas que Votre Majesté voudra bien recevoir cette communication sous le sceau du secret, je ne crains point d'en

[1] Bericht von Goltz, Paris 7. März. — [2] Vergl. Nr. 21 899 und 21 900. — [3] Vergl. S. 374. — [4] In der Audienz vom 17. Februar (vergl. Nr. 21 799).

être blâmé, et j'aurai, de plus, la satisfaction de mettre immédiatement sous les yeux de Votre Majesté la droiture des vues et la pureté des intentions de ma cour.«

»Vous n'avez rien à craindre,« versetzte der König; »pour tout ce que vous voudrez me confier, je vous garderai le secret, et je vous prie de lire.«

Ich nahme sonach Ew. Fürstl. Gnaden französisches Schreiben und las es dem König in seinem ganzen Inhalte vor.[1] Um nichts unbemerkt zu übergehen, soll ich hier anführen, dass er mich bei zweien Stellen unterbrach. Bei der ersten, welche also lautet: »dès que le Roi voudra bien se rappeler que la Porte ne nous a donné aucun sujet de guerre,« sagte er: »Cela est vrai«; bei der anderen aber, welche darauf folget: »que nous lui avons promis la plus exacte neutralité pour celle dont il s'agit,« sagte er: »Je ne savais pas cela.« Uebrigens hörte er mit Aufmerksamkeit zu, und am Ende äusserte er sich folgendermaassen:

»Je n'ai rien à répliquer au contenu de cette lettre, et, d'après les principes qui y sont détaillés, je vois bien que vous ne pouvez pas adopter le projet que j'avais imaginé devoir vous convenir. Je vous l'ai communiqué pour en savoir les sentiments de votre cour; ils me sont connus aujourd'hui, et, moyennant cela, j'abandonne mon idée que j'avais dessein de proposer en Russie, si vous l'aviez approuvée. Mais, cependant, il faut s'attendre chaque jour à la rupture des conférences de Bucharest, et, si la guerre continue, il sera nécessaire de prendre un parti. Qu'est-ce qu'on pourra faire alors?«

Ohne auf die letzte Frage zu antworten, stellte ich dem König vor, dass ungeachtet der wankenden Aussicht deren Conferenzen gleichwohlen noch nicht alle Hoffnung verschwunden seie, indem es gar leicht sein könnte, dass beide kriegende Mächte ihre Neigung zum Frieden zu verbergen suchten, um vortheilhaftere Bedingnisse zu erhalten. Zudem hätte Russland bei Fortsetzung des Kriegs nichts zu gewinnen, wie er es ohnehin mir selbst zu erkennen gegeben habe,[2] und von Seiten Schwedens vieles zu besorgen; es dörfte demnach der Petersburger Hof von der letzten Bedingniss, welche die Pforte durchaus nicht eingestehen wollte, am Ende vielleicht doch nachgeben, welches andurch wahrscheinlich würde, dass dieser Hof schon wirklich und am ersten auf eine dreimonatliche Verlängerung des Waffenstillstandes angetragen habe.

[1] Kaunitz legte dar, Wien 11. März, dass der Vorschlag des Königs für eine Allianz Österreichs mit Russland zum Kriege gegen die Türken (vergl. S. 290. 291) für den wiener Hof unannehmbar sei; erstens, weil er den Türken seine Neutralität während dieses Krieges, sowie ferner seine guten Dienste zugesagt habe; zweitens, weil Österreichs Theilnahme am Kampf gegen die Pforte zu einem allgemeinen europäischen Kriege führen würde, zumal zum Kriege mit Frankreich, der bei der Theilung Polens nur durch gewisse günstige Umstände und das überraschend schnelle Vorgehen vermieden sei; endlich sei der Ausgang des Krieges keineswegs sicher. [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.] — [2] Vergl. S. 290.

Dieser Umstand von Verlängerung des Waffenstillstandes ware dem König nicht bekannt und schiene ihm ganz vergnüglich. Er bemerkte hiebei auch als eine gute Nachricht, dass die Articule, worüber man bishero zu Bucharest eins geworden ist, von denen beiderseitigen Bevollmächtigten schriftlich sind aufgesetzet worden.

»Mais,« fügte er mit Unwillen hinzu, »cette malheureuse prétention aux deux forts de la Crimée[1] gâtera tout; c'est une vraie obstination, car la chose ne vaut pas la peine, et il n'y a pas moyen de faire entendre raison à Pétersbourg là-dessus. Cette proposition de l'armistice faite par la Russie pourrait donner de l'espérance, mais je pense qu'elle n'a été faite que pour gagner le temps d'arranger les affaires en Pologne, où il y aurait une grande fermentation à craindre, si la guerre recommençait tout de suite. Les trois mois qu'on a proposés, sont calculés pour le temps où la Diète doit être finie, et où la Pologne peut être pacifiée. Il me paraît clair que cette proposition de l'armistice n'a pas d'autre but. Vous verrez qu'après cela on reprendra la guerre, et alors, quel parti prendrons-nous?«"

Swieten hat darauf dem König das französische Postscript[2] des Erlasses von Kaunitz vorgelesen; „der Inhalt des Postscripts erweckte bei dem König Nachsinnen, und ich konnte gar wohl abnehmen, dass eine so offenherzige Erläuterung aller vergangenen Umständen ihm ganz unerwartet [war] . . .

Gleichwohlen bezeigte er seine lebhafteste Dankbarkeit für das ihme bezeigende Vertrauen und versprach nochmalen, alles, was ich ihme eröffnet hatte, für sich allein zu behalten, deme er folgendes hinzufügte:

»Je vois à présent bien clairement votre système et le fil de la conduite que vous avez tenue dans nos affaires. Voilà qui est bon pour le passé, et je comprends bien aussi que mon projet de vous joindre aux Russes contre les Turcs ne saurait se combiner avec vos principes; mais, cependant, si la guerre continüe, il faudra prendre un parti quelconque; que faire?«

Hier vermeinte ich nun die rechte Gelegenheit erhalten zu haben, um des Königs vermuthliche Absichten herauszubringen, und sagte ihm:

»Le parti que ma cour peut prendre, sera conforme aux principes que Votre Majesté vient d'entendre, et aux engagements que nous avons

[1] Jenikala und Kertsch. — [2] Kaunitz gab darin eine Übersicht über die österreichische Politik gegen die Pforte seit Beginn des Krieges und legte dar, dass nach anfänglicher Meinungsverschiedenheit zu Beginn des russisch-türkischen Krieges Maria Theresia und Joseph II. sich geeinigt hätten, an dem Kriege gegen die Türken nicht theilzunehmen, dass man auf die Nachricht von der Absicht Russlands, die Moldau und Walachei in Besitz zu nehmen, mit der Pforte in Unterhandlung getreten, auf die Nachricht von dem Verzicht Russlands jedoch von den Verhandlungen zurückgetreten und auf den Vertrag über die Theilung Polens eingegangen sei, auch auf Russlands Ersuchen mit Preussen den Türken gute Dienste angeboten und ihnen zugesichert habe, diese trotz des polnischen Theilungsvertrages treu zu leisten.

pris avec la Porte de ne jamais donner les mains à rien qui pût être contraire à la bonne foi et à l'exacte observation des traités. Mais si vous aviez à cet égard quelque idée, Sire, j'ose vous demander de vous en ouvrir envers moi; je la ferais parvenir à ma cour, qui sera toujours charmée de recevoir des marques de votre confiance, et qui ne manquera pas d'y répondre avec cette franchise qui lui est ordinaire.«

»Non, Monsieur,« erwiderte der König, der am Fenster stunde und, wie es mir däuchte, gleich jemanden, der ohnentschlossen ist, herumsah; »je n'ai point d'idée là-dessus, et je ne sais que faire.« Nach einem kurzen Stillschweigen fuhr er fort: »Avez-vous vu la dépêche qu'on a envoyée de Pétersbourg au prince Kaunitz?«

»Non, Sire.«

»Eh bien, je vous en dirai le contenu. On y déclare que, si la paix ne se fait point, la cour de Russie ne veut plus être tenue aux conditions qu'elle a proposées, et nommément point à la restitution de la Moldavie et de la Valachie.[1] Que ferez-vous alors?«

»Vous savez, Sire,« war meine ohnverzügliche Antwort, »ce que nous aurions été obligés de faire, si la Russie avait voulu garder pour elle la conquête de la Valachie et de la Moldavie, et vous pouvez en conclure ce que nous serions obligés de faire, si les mêmes circonstances venaient à renaître«" . . .

Der König hat sich viele Mühe gegeben, „uns wegen der Beisorge einer allgemeinen Verbindung und besonders wegen des französischen Hofes, im Fall wir uns gegen die Türken setzen wollten, zu beruhigen.

»Qu'est-ce que vous auriez à redouter des Français?«

»La perte certaine, Sire, de nos provinces sur le Rhin, dans l'Italie et des Pays-Bas, que nous ne pourrions pas défendre.«

»Mais ne suis-je point votre allié?« versetzte der König mit Eifer.

»Dans une levée de bouclier générale,« erwiderte ich, »Votre Majesté pourrait avoir de la besogne suffisante pour Elle-même.«

»Mais pourquoi voulez-vous croire à cette ligue générale qui devrait se former contre nous?«

»Nous devons y croire, Sire, par la fermentation générale et la jalousie que notre traité de partage et notre union a produite dans toute l'Europe. La crainte a fait naître des soupçons et des alarmes exagérées. Si l'on voit notre liaison se borner au partage fait et que l'on ne peut plus empêcher, la fermentation cessera, les soupçons et les alarmes disparaîtront, et on peut espérer de maintenir la tranquillité

[1] Gemeint ist der „Précis d'un entretien du comte Panin avec le prince de Lobkowitz" (vergl. S. 360. Anm. 2), in welchem Maria Theresia und Joseph II. ersucht wurden, Thugut zu der Erklärung zu ermächtigen, „que, si la Porte qui ne doit qu'à leur intercession la restitution de la Valachie et de la Moldavie, se laisse entraîner par des vues étrangères à prolonger les calamités de la guerre, . . . [Leurs Majestés Impériales] abandonnent au sort ultérieur des armes l'état de ces deux provinces, sans intercéder davantage pour leur restitution à la Porte".

générale; mais si l'on voyait dans notre jonction aux Russes contre les Turcs se réaliser les suites dangereuses qu'on aurait craintes, il n'est pas douteux que toute l'Europe se réunirait contre les trois cours et contre les vastes projets qu'on leur supposerait alors avec raison.«

Der König wusste hiergegen nichts einzuwenden und misskennte die Gefahr nicht; »mais,« sagte er, »ce danger disparaîtrait tout-à-fait, si nous étions encore plus étroitement unis, et c'est pourquoi je désirerais tant que notre triple alliance fût faite; alors nous serons les maîtres de la paix et de la guerre, et c'est le vrai moyen de réaliser le projet de l'abbé de Saint-Pierre.«

Diesen im Vorbeigehen gethanen Wunsch liesse ich unbeantwortet, da der König ohnehin fortfuhre, von der in Frankreich veranstalteten Truppenvermehrung zu reden, welche er weder als bedenklich noch als beträchtlich ansieht.[1] Er erzählte mir auch bei dieser Gelegenheit, dass der französische Hof mit dem pfälzischen den Subsidientractat erneueret habe, vermög welchen letzterer seine Truppen in completten Stand setzen solle. Die Absicht hiebei ist, wie er sagte, diese Truppen zu Dunkerque einzuschiffen und mit einer Escadre von 6 oder 8 Schiffen gerade nach Gothenburg, um den Sund nicht zu passiren, abzuschicken. Allda sollen sie gegen Dänemark gebraucht werden, damit die Schweden alle ihre Macht gegen Russland vereinigen können.

»Vous m'avez fait demander,« sagte der König ferner, »si la France n'a pas essayé de jouer[2] quelques intrigues auprès de moi.[3] Je puis vous dire là-dessus que je suis parfaitement en disgrâce à cette cour, et que vous pouvez compter qu'au cas qu'on vienne à moi, vous en serez instruit. En attendant, je puis vous dire qu'ils ont essayé d'attirer le Danemark dans leur parti, et qu'ils ont fait à Copenhague des insinuations auxquelles M. d'Osten s'est trop prêté, et c'est ce qui a occasionné son renvoi et sa disgrâce,[4] de sorte qu'ils ont parfaitement échoué dans ce projet.«

In der Folge der Audienz ware auch die Rede von dem aus Russland überschickten polnischen Pacificationsplan, worüber der König mir meldete, dass er einige Anmerkungen schriftlich habe aufsetzen und Ew. Fürstl. Gnaden durch den Freiherrn von Edelsheim mittheilen lassen,[5] welche vorzüglich zwei Punkte beträfen: 1° die zu errichtende gemeinschaftliche Cassa, 2° die gänzliche Unabhängigkeit der Armee von den Befehlen des Königs. Den ersten Punkt sieht er an als eine unnütze Ausgabe, und in Ansehung des zweiten vermeinet er, dass man dem König ein Corps von 3000 Mann, worüber er allein zu befehlen hätte, zulassen sollte, damit er in Stand gesetzet werde, nicht nur seine Autorität zu handhaben, sondern auch die entstehen mögende kleine Unruhen allsogleich zu stillen, ohne dass die garantirenden

[1] Vergl. S. 378. — [2] Vorlage: „jouir". — [3] Vergl. S. 322. — [4] Vergl. Nr. 21900. — [5] Vergl. Nr. 21882.

Mächte jederzeit ihre Truppen in Polen einrücken zu lassen bemüssiget würden.

Endlich habe ich nicht ermanglet, dem König dasjenige zu hinterbringen, was mir Ew. Fürstl. Gnaden wegen unseres Herrn Internuntii sowohl als der gehässigen Gesinnung des Zegelin aufzugeben geruhet haben,[1] und Ihre Majestät haben mir bei dieser Gelegenheit dasjenige wiederholet, was Sie mir ehehin durch den Herrn Grafen von Finckenstein in Betreff deren an den Herrn von Thugut erlassenen Weisungen hatten melden lassen[2] und ich allschon einzuberichten die Ehre gehabt habe. In Ansehung des Zegelin aber hat mich der König versicheret, dass er bereits vor einiger Zeit, als unsererseits Beschwerden gegen ihn sind angebracht worden, demselben gemessen aufgetragen habe, in allem mit unserem Internuntio das beste Vernehmen und vollkommene Einverständniss zu pflegen."[3]

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

21903. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 21. März 1773.

So unangenehm es Mir ist, dass nach Eurem Bericht vom 17. Februarii alle Hoffnung zum Frieden zwischen Russland und der Pforte verschwindet,[4] so sehe Ich doch gar kein Mittel vor Mir, diesem Uebel vorzubeugen. Ich habe alles gethan, was in Meinem Vermögen gestanden, um die Pforte zum Frieden zu bewegen; Meine freundschaftliche Ermahnungen aber haben kein Gehör gefunden, und Ich habe sie zu nichts bewegen können. Indessen, so viel Ich von ihren dermaligen Umständen urtheilen kann, so ist für dieselbe nichts, was ihr wahres Beste befördern könnte, als diesen Frieden je eher je lieber zu schliessen. Durch weitere Fortsetzung des Kriegs hingegen läuft dieselbe Gefahr, Egypten durch die Rebellion noch obenein zu verlieren, den Archipel

[1] Der angezogene Erlass von Kaunitz an Swieten liegt nicht vor. — [2] Wie Swieten, Berlin 13. März, berichtete, hatte Finckenstein auf die Mittheilung der Weisungen an Thugut (vergl. Nr. 21870) im Namen des Königs ihm geantwortet, „dass Ihro Majestät alles dasjenige, was man russischerseits zur Beförderung des Friedens von uns anverlangen könne, durch ersterwähnte Anweisungen vollkommen erschöpfet fänden, aber gleichwohlen nach denen von Zegelin eingelaufenen Berichten sich nicht schmeichlen könnten, dass selbige von einiger Wirkung und die Fortsetzung des Krieges zu verhindern sein werden". [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.] — [3] Vergl. Nr. 21625. — [4] Zegelin berichtete, nach den letzten Meldungen Obreskows sei „noch immer die Abtretung von Jenikala und Kertsch der Stein des Anstosses, nebst der von Seiten Russlands verlangten Garantie in Ansehung der Freiheit der Tartaren". Der Reis-Effendi hatte selbst Zegelin gegenüber geäussert, „wie er nunmehro fast alle Hoffnung verloren, dass der Friede zu Stande kommen könne, da es schien, dass Russland auf denen noch strittigen Punkten, die Tartarn betreffend, nicht nachgeben wollte und der Sultan auf der andern Seite ebenfalls nicht davon abgehen würde".

und ihre darin besitzende Insuln immer mehr ruinirt zu sehen und endlich wohl gar noch sich die Oesterreicher auf dem Hals zu ziehen, ohne den geringsten Anschein vor sich zu haben, von einer fremden Macht unterstützt zu werden. Ich sehe auch wirklich gar nicht ab, von welcher Macht sie sich einige Hülfe zu versprechen haben sollte, und kann Mir dahero nicht anders vorstellen, als dass es bloss die falschen Vorspieglungen von Frankreich sind, welche sie in dieser Verblendung erhalten und der kriegerischen Partei im Divan das Uebergewicht geben müssen.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

21 904. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 mars 1773.

Vous avez très bien fait de me prévenir, par vos dépêches du 9 de ce mois, sur les démarches que le ministère britannique va faire relativement à mes différends avec la ville de Danzig.[1] Je doute cependant beaucoup que le prince Dolgoruki agira de concert avec le sieur Harris dans cette affaire, et qu'il remettra la prétendue déclaration conjointement avec lui. Quoi qu'il en arrive, je resterai ferme dans mes principes, et j'admettrai d'autant moins aucune puissance étrangère à l'arrangement de ces différends que je ne prétendrai jamais mettre des entraves au commerce. Si cependant ma bonne alliée l'impératrice de Russie veut envoyer quelqu'un à Danzig pour moyenner un accommodement, je ne m'y opposerai nullement. Pour l'Angleterre, au contraire, elle fera fort sagement de n'y point intervenir, puisque je ne l'accepterai jamais pour médiatrice dans une affaire qui ne la regarde pas. Cela est hoc! Vous pouvez y tabler, et je m'embarrasse fort peu de la mine que la cour où vous êtes, y fera. Si elle reste dans ses bornes, et qu'elle prend des sentiments plus modestes et modérés, je viderai ma querelle sans sa concurrence; si non et qu'elle s'avise de monter sur ses grands chevaux, je vous enverrai ordre de quitter Londres avec votre secrétaire à la fois et sans prendre congé. Mais j'espère encore, et j'ai même lieu de présumer qu'elle ne poussera pas sa présomption aussi loin. Elle fera plutôt comme tous ceux qui ont une trop haute idée d'eux-mêmes; elle tentera de parler en dictateur,

[1] Wie Maltzan berichtete, hatte Suffolk ihn von seiner Absicht in Kenntniss gesetzt, „d'envoyer un courrier à Berlin, Danzig et Pétersbourg, qui serait chargé de porter au sieur Harris les ordres de proposer à Votre Majesté d'entamer une négociation au sujet des affaires de Danzig". Mussin Puschkin hatte dem Grafen Maltzan ferner mitgetheilt, dass die Vorschläge, die der englische Courier nach Danzig überbringen sollte, dahin gingen, „que la ville offrît une somme équivalente du péage ou payât une somme annuelle à Votre Majesté . . .; que le prince Dolgoruki serait déjà pourvu des ordres d'agir de concert avec le sieur Harris".

et elle filera plus doux, lorsqu'elle verra que je ne suis nullement d'humeur de respecter sa décision.

Ces gens me paraissent se tromper lourdement dans leurs mesures. Mal pourra leur en arriver, mais ils le méritent.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

21905. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 mars 1773.

Voici le supplément[1] à mes dépêches de Londres que je vous ai communiquées en dernier lieu; mais, après tout ce que vous m'avez marqué précédemment, j'ai lieu de douter encore que le ministre de Russie à ma cour agira de concert avec le sieur Harris. Si cela arrive cependant, contre mon attente, la réponse que je ferai à l'un et à l'autre, sera fort différente. Je ferai connaître au prince Dolgoruki de la manière la plus polie que l'intervention de Sa Majesté Impériale, comme de ma bonne alliée, me ferait un plaisir infini pour accommoder mes différends avec la ville de Danzig; mais pour le sieur Harris, je ne lui ferai point la petite bouche du parti irrévocable que j'ai pris de n'admettre aucune puissance étrangère et encore moins sa cour dans cette querelle, qui ne la regarde ni en blanc ni en noir, vu que mon intention n'a jamais été de toucher à son commerce, et que, si, malgré tout cela, elle voulait persister à prendre le fait et cause de cette ville, mon ministre à Londres aurait ordre de quitter la cour, sans prendre congé.[2]

Au reste, voici la copie de mes dernières lettres de Constantinople;[3] elles accréditent assez le bruit qui s'est répandu à Kamieniec de la rupture du congrès de Bucharest,[4] mais je vous avoue que je ne comprends rien à la conduite de la Porte. Il n'y a effectivement point de salut pour elle que dans une prompte conclusion de cette même paix, et la prolongation de sa guerre ne saurait que mettre le comble à ses malheurs. Elle risque, en effet, de perdre encore toute l'Égypte par la rébellion qui y a éclaté; ses îles dans l'Archipel seront ruinées de fond en comble, et qui sait si, à la fin, elle ne s'attirera point encore l'Autriche sur les bras, sans qu'il y ait la moindre apparence qu'elle puisse se promettre quelque secours étranger. Un tel aveuglement sur ses propres intérêts ne peut absolument être que l'ouvrage de

[1] Maltzans Bericht, London 9. März, vergl. Nr. 21904. — [2] Vergl. Nr. 21904. — [3] Vergl. Nr. 21903. — [4] Bericht Benoîts, Warschau 13. März.

la France, qui, par ses intrigues, lui fascine les yeux et fait pencher la balance du Divan du côté du parti guerrier.

Voici aussi la copie de mes dernières dépêches de Constantinople.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 906. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 21 mars 1773.

Tout ce que, selon votre dépêche du 13 de ce mois, le prince de Kaunitz vous a insinué,[1] revient à ce que le baron Swieten m'a dit hier, dans l'audience particulière que je lui ai accordée à ses instances.[2] La conclusion de la paix entre la Russie et la Porte cependant, que ce ministre paraît, avec raison, désirer avec ardeur, n'est rien moins qu'aussi prochaine. Selon des lettres de Kamieniec le bruit s'y est plutôt répandu que le congrès est rompu,[3] et à en juger sur mes dernières lettres du major de Zegelin[4] que vous m'avez adressées à la suite de votre dépêche susmentionnée, ce bruit pourrait bien se réaliser, s'il ne l'a déjà fait, puisque le ministère ottoman ne veut absolument point accepter la liberté des Tartares aux conditions que la Russie a proposées. Le reis-effendi lui-même désespère du succès du congrès, de sorte qu'on peut bien le regarder comme rompu, et que la guerre recommencera de plus belle. J'en suis fâché, et je suis persuadé que le prince de Kaunitz le sera également.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 907. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 21 mars 1773.

Les dépêches du comte de Maltzan en date du 9 de ce mois me sont entrées par estafette et me préparent à une nouvelle scène avec la cour britannique relativement à mes différends de péage avec la ville de Danzig.[5] La connaissance parfaite que vous avez de ma façon de penser à ce sujet, vous fera bien juger d'avance du rôle que j'ai dessein d'y jouer, et les deux copies ci-jointes de mes ordres, tant à ce ministre qu'au comte de Solms,[6] vous le feront connaître encore plus particulièrement. J'y ajoute encore celle de mes ordres au baron d'Edelsheim et major de Zegelin.[7]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Über die Aussicht auf einen allgemeinen Krieg und über die Gefahr, die den österreichischen Besitzungen in Italien und den Niederlanden von Frankreich drohte, sobald der russisch-türkische Friede nicht zu Stande kam. — [2] Vergl. Nr. 21 902. — [3] Vergl. S. 385. — [4] Vergl. Nr. 21 903. — [5] Vergl. Nr. 21 904. — [6] Vergl. Nr. 21 904 und 21 905. — [7] Vergl. Nr. 21 903 und 21 906.

21908. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 21 mars 1773.

Mon très cher Frère. J'aime mieux, mon cher frère, de vous donner des occasions de rire que de pleurer; ainsi je vous ai entretenu[1] de ma fécondité. Elle se borne cependant à 5 régiments d'infanterie, un de hussards, 2 nouveaux bataillons d'artillerie et 4 bataillons de garnison, avec une augmentation pour l'infanterie, pour l'année prochaine, de 240 hommes pour les régiments qui sont encore sur le pied de paix.

Mes nouvelles politiques, en revanche, ne sont pas tout-à-fait comme je le désirerais. Je ne sais quelle crainte a gagné le comte Panin. Il appréhende beaucoup d'Orlow,[2] qui cependant se trouve à Riga; mais il est en correspondance avec l'Impératrice, et l'on craint que, par un caprice de femme, l'ancien penchant ne reprenne le dessus.[3] Cela m'a donné une idée, que cependant je soumets entièrement à votre jugement, mon cher frère, parceque vous connaissez cette cour mieux que moi. C'est que vous écriviez une simple lettre de félicitation à cet Orlow sur ce qu'il est devenu prince.[4] Voici la raison; c'est que, si cet homme revient sur l'eau, il vous tiendra compte de cette attention, et que cela pourrait le mettre dans nos intérêts. Mais, d'un autre côté, il faut considérer si cela pourrait mécontenter le comte Panin, ou si Orlow, envoyant cette lettre à l'Impératrice, ne pourrait pas par là affermir son crédit. Vous aurez la bonté de me dire ce que vous jugerez convenable ou non.

La paix s'en va en fumée,[5] ce qui est bien fâcheux, vu tous les mouvements que cela occasionnera, et la peine que nous aurons à ranger cette diète de Pologne.

Messieurs les Anglais veulent s'ériger en médiateurs entre moi et la ville de Danzig. Je les envoie promener;[6] il ne faut pas qu'ils se mêlent de mes affaires, ou ce serait une source intarissable de chicanes. Il vaut donc mieux rompre leur projet avec fermeté que de se laisser mettre volontairement une épine dans le pied dont la piqûre avec le temps — et peut-être mal à propos — pourrait devenir dangereuse. Voilà, mon cher frère, bien des embarras; mais les Don-Quichots de Danzig sont ceux que je hais le plus de toute cette séquelle.

Au reste, il faut prendre le temps comme il vient, et les gens tels qu'ils sont. Cela ne m'empêche ni de dormir ni d'être de bonne

[1] Das hier angezogene Schreiben des Königs liegt nicht vor. Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 20. März: „Je vous félicite, mon très cher frère, sur les heureuses couches que vous faites tous les trois mois en donnant le jour à un régiment; il n'est pas de souverain qui à cette heure en fasse autant. Je souhaite que vous trouviez bientôt de nouvelles ressources qui puissent entretenir cette fécondité pendant bien des années.“ — [2] Vergl. Nr. 21880. — [3] Vergl. S. 359. — [4] Vergl. S. 12. — [5] Vergl. Nr. 21903. — [6] Vergl. Nr. 21904.

humeur. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant encore de toute l'estime et la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21909. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 21 mars 1773.

Ma chère Nièce. Comme je vois par votre lettre,[1] ma chère enfant, que vous êtes en pleine santé, et que je crois, du moins selon la voix du public, que vous n'êtes point enceinte, je ne sais si un pareil moment reviendra de sitôt, et je le saisis pour demander au prince d'Orange comme à vous si vous ne voudriez pas nous faire le plaisir de réjouir cette année votre famille de votre présence. Le mois de juin est un des plus beaux de l'année, les chemins sont bons dans cette saison, et je pourrais avoir encore le plaisir de vous embrasser. J'espère qu'il ne se trouvera point d'empêchement qui fera évanouir une idée qui m'est aussi agréable que flatteuse; car je ne vois pas d'où la difficulté pourrait naître, à moins que l'amour des peuples pour le prince d'Orange ne l'emporte sur mes désirs. J'attends, ma chère enfant, ce que vous me répondrez; j'espère et me flatte de pouvoir vous embrasser au sein de la famille et de vous assurer de vive voix de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21910. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 21 mars 1773.

Monsieur mon Cousin. Je ne sais pas si l'on ne se trompe quelquefois en croyant que ce qui fait beaucoup de plaisir à soi-même, en doit faire autant à d'autres; mais quoi qu'il en soit, je vous dirai naturellement, mon cher Prince, qu'un nombre d'années que j'ai été privé du plaisir de vous voir et d'embrasser ma chère nièce, m'a fait désirer de pouvoir jouir de cet avantage.[2] Selon la voix publique ma nièce n'est pas enceinte et, comme elle se trouve rarement dans cet état, j'ai cru que ce serait peut-être le temps favorable pour qu'elle pourrait entreprendre un voyage, et je me suis flatté que, dans la tranquillité dont l'Europe jouit, rien ne pourrait vous empêcher, mon cher Prince, de vous absenter pour quelque temps de la Hollande. Je

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 21909.

m'en rapporte uniquement à Votre Altesse; si Elle croit la chose possible, Elle me procurera, comme à toute la famille, une grande satisfaction; sinon, je suis persuadé qu'il y aura de raisons indespensables qui L'empêcheront de me faire ce plaisir. Je suis avec tous les sentiments de tendresse et d'estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21911. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 21 mars 1773.

Votre dépêche du 13 de ce mois m'est bien parvenue. Les représentations du ministère polonais renfermées dans la note qui s'y trouve jointe, sont bien mal imaginées. Il faudrait n'avoir pas le sens commun, pour laisser subsister les grods à Bromberg et Inowraclaw,[1] faisant partie de mes acquisitions, et y faire tenir des Diétines. Apparemment que la tête leur a tourné, et qu'ils n'ont su ce qu'ils voulaient, en vous remettant de pareilles remonstrations.[2] Vous savez que ces districts m'appartiennent, et que, par conséquent, les Polonais n'ont aucun droit de s'y arroger la moindre autorité.

Pour ce qui regarde, au contraire, les districts de la Pologne où l'on prétend que le scellé doit avoir été mis sur les grods par ordre des miens, mais dont je n'ai aucune connaissance, vous n'avez qu'à en parler au lieutenant-général baron de Lentulus, pour qu'il en écrive tout de suite au général-major de Lossow, afin que, si la chose se trouve fondée, elle soit redressée sur-le-champ et tout obstacle levé de ce côté pour la tenue des assemblées anticomitiales, en conséquence des ordres qu'il vient de recevoir à cet égard de ma part.[3]

P. S.

[Potsdam] 22 mars 1773.

Comme vous n'indiquez pas précisément dans votre dépêche susmentionnée la manière dont j'aurai à m'y prendre pour engager le

[1] Das polnische Ministerium führte in einer an Benoît gerichteten „Note", Warschau 10. März, Beschwerde, „que les troupes prussiennes . . ., ayant fermé les grods d'Inowraclaw et de Bromberg, ont empêché d'enregistrer dans les archives les universaux du Roi pour les Diétines". — [2] So. — [3] Cabinetserlass an Lossow, Potsdam 21. März. Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract" aus dem Gesuch des Grafen Kwilecki, fünf ihm gehörige Dörfer in den Woywodschaften Posen und Kalisch von der Kornlieferung zu befreien, „damit er wieder im Stande kommen möge, dereinst in Berlin auf seinem Gesandtschaftsposten sich einfinden zu können" (vergl. Bd. XXXII, 628), findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die Antwort des Königs, Potsdam 21. März: „Obligeante, nichts bedeutende Antwort."

primat de Pologne à se rendre à Varsovie pour la prochaine Diète,[1] vous aurez soin de vous expliquer plus positivement là-dessus et de m'informer si vous souhaitez simplement que je lui écrive, ou quelle autre démarche vous désirez que je fasse à cet effet vis-à-vis de ce prélat. J'attends vos éclaircissements là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 912. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 22 mars 1773.

Ce n'est pas à tort, à ce que je crois, qu'on se flatte à Versailles, ainsi que vous le mandez par votre dépêche du 16 de ce mois, que les dispositions du nouveau roi de Sardaigne[2] sont favorables à la France, et je suis également de l'opinion que ce Prince entrera dans des liaisons intimes avec cette puissance.

Mais comme dans les conjonctures présentes où l'on voit, pour ainsi dire, toute l'Europe aux aguets et vigilante, la prudence demande qu'on observe préférablement ce qui se passe chez les puissances voisines, que ce qui se fait chez les éloignées, je vous recommande et vous enjoins par la présente de tâcher de vous mettre au fait, vu que vous êtes à portée de le faire là-bas mieux que partout ailleurs, de ce que l'on pense au sujet de l'harmonie actuelle de la France et de l'Angleterre, et si l'on présume que ces liaisons pourraient bien être resserrées au point qu'il en résultât, dans les circonstances présentes, une alliance formelle entre ces puissances.[3] C'est cependant, sans y paraître, mais en y employant un tiers, qu'il vous conviendra d'apprendre ces notions et de recevoir des informations sur ce qui se passe à cet égard tant en France qu'en Angleterre; ce dont je remets le soin entièrement à votre savoir-faire.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen. Schreiben an den Prinzen und die Prinzessin von Oranien (vergl. Nr. 21 909 und 21 910) werden übersandt.

Nach dem Concept.

Federic.

---

21 913. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 22 mars 1773.

Je suis très satisfait de votre rapport du 11 de ce mois. Tout ce que vous m'y mandez du système de la cour où vous êtes,[4] me paraît vraisemblable et conforme à la façon de penser de Sa Majesté

[1] Benoît berichtete: „Si Votre Majesté faisait parler un peu amicalement, mais ensuite très sérieusement au Primat à Danzig pour le faire arriver à Varsovie, à condition qu'il ne fasse pas des oppositions, aussi ridicules qu'inutiles, à notre plan, cela vraisemblablement ferait du bien à la cause commune." — [2] Victor Amadeus III. — [3] Vergl. Nr. 21 913. — [4] Vergl. dafür Nr. 21 914.

Très-Chrétienne et de son ministère. Mais ne soyez point surpris de l'avis qui suit. Il m'est revenu qu'on a lieu de soupçonner que la France n'ait envie de contracter une alliance avec l'Angleterre, et malgré le peu d'apparence que je trouve à cette nouvelle, il ne me paraît cependant point impossible que les conjonctures compliquées d'à présent donnassent lieu à quelque concert plus particulier entre ces deux cours. Il s'agit donc d'éveiller votre attention sur cet article, pour pénétrer s'il y a effectivement pareille négociation sur le tapis ou s'il n'en est point question du tout. Je sens bien que ce n'est pas le chargé d'affaires d'Angleterre[1] qu'il faudra sonder sur ce sujet, et que ce serait peine perdue de vouloir l'approfondir; mais il y aura bien d'autres canaux qui pourraient peut-être vous fournir quelques éclaircissements et vous mettre sur les voies pour juger si, par hasard, tout cela se traite à Londres, et que toute cette négociation ou quelque autre passe par les mains du comte de Guines.

Federic.

Nach dem Concept.

21914. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 mars 1773.

Dans une conférence entre le duc d'Aiguillon et le ministre de guerre à la cour de France sur les affaires de Suède, ce dernier a fait observer à l'autre que, comme les engagements entre les deux cours ne stipulaient l'envoi d'un corps auxiliaire que dans le cas d'une défensive de la part de la Suède, il ne voyait aucune raison valable qui dût engager la France de le lui fournir dans le moment présent, où ce cas n'existait point, et que, pour le donner à la solde de la Suède, il lui paraissait tout aussi indécent pour elle à le fournir contre des subsides. L'on en est resté là, sans rien décider; mais tous les avis font présumer qu'on restera à la première idée, et qu'on ne donnera ce secours qu'au cas que la Suède fût effectivement attaquée par la Russie. Aussi, bien loin de faire la moindre démarche qui indiquât le contraire, toutes les apparences sont plutôt que la grande fougue pour cette expédition s'est bien ralentie. Telle est l'essence de mes dernières lettres de France,[2] dont j'ai été bien aise de vous informer.

Federic.

Nach dem Concept.

21915. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 9. März, er habe mit Panin über die englische Vermittlung in der Danziger Streitfrage gesprochen: „Ce ministre est convenu sans peine de l'incongruité des prétentions de l'Angleterre à cette occasion; par une suite de la douceur de son caractère il a voulu les excuser en quelque façon, en les

[1] Saint-Paul. — [2] Vergl. Nr. 21913.

donnant pour une précipitation du ministère actuel . . . Il est tombé d'accord de ne le plus admettre pour faire conjointement des représentations à Votre Majesté, et si les réponses aux mémoires du sieur Gunning[1] n'avaient pas déjà effectué que la cour d'Angleterre reviendrait d'elle-même de cette idée, il a promis de le lui déclarer plus clairement et de le renvoyer à Votre Majesté pour s'expliquer envers Elle immédiatement des raisons qu'elle croit avoir de se plaindre."

Panin und Saldern sind über die der Kaiserin zu ertheilende Antwort übereingekommen, sobald diese sie um ihre Meinung wegen des Danziger Streits befragen wird: „car jusqu'ici cette Princesse, se bornant simplement aux reproches envers le premier, ne s'est pas expliquée encore sur sa propre façon de penser. Pour presser enfin davantage une décision de sa part, le comte Panin m'a demandé l'extrait de la dernière dépêche de Votre Majesté,[2] que j'ai accompagné d'une lettre à lui, concertée avec ce ministre, qu'il portera au Conseil, dont les principales personnes sont certainement bien disposées, et qui par la déclaration de leur avis mettront l'Impératrice dans une espèce de nécessité de faire arrêter une résolution. Comme tout le monde est d'accord qu'il est juste que Votre Majesté fasse valoir Ses droits bien reconnus sur le port de Danzig, on n'est pas en peine d'obtenir ce même aveu aussi de Sa Majesté Impériale; mais seulement pour la tranquilliser que l'exercice de ces droits ne tourne pas, si ce n'est pas présentement, au moins dans un autre temps, au préjudice de l'état de liberté de la ville de Danzig et à celui du commerce des autres puissances, dont elle craint les reproches, il sera nécessaire de lui faire voir un expédient pour prévenir ces appréhensions.

Je dois vous avouer, Sire, que le comte Panin, aussi bien que le sieur de Saldern, n'en trouvent point d'autre que celui que Votre Majesté veuille céder la perception du péage à la ville et recevoir pour cela de sa part annuellement une forte redevance en argent comptant.[3] Le comte Panin prend sur lui que si Votre Majesté voudrait consentir à cet expédient, d'envoyer alors un commissaire russe à Danzig, et il m'a fait connaître qu'il confierait cette commission au sieur de Bulgakoff, secrétaire d'ambassade à Varsovie, qu'il munirait de ses instructions particulières pour obliger la ville à se soumettre à son sort, et il assure que son intention n'est pas qu'elle doive être quitte à bon marché."

Solms hat Panin sondirt, welche Summe der König von Danzig beanspruchen dürfe. „Partant alors de la somme à laquelle Votre Majesté dans un de Ses ordres de l'année passée a estimé ces revenus, à 450000 écus par an,[4] son opinion est que Votre Majesté est en droit, premièrement, de prendre la moitié, qui est 225000, en qualité de successeur dans les droits du roi de Pologne pour la Pomérellie. Secondement Elle serait le maître d'exiger pour le terrain qu'Elle loue à la ville, en qualité de propriétaire de l'abbaye d'Oliva, une somme beaucoup au-dessus de celle que ces abbés avaient perçue, n'étant point tenue à louer Son terrain aux mêmes conditions; en mettant cela encore à 125000 écus, il resterait à la ville encore 100000 écus pour l'entretien du port et autres dépenses citadines, qui seraient peut-être assignées sur ce revenu. Au reste Votre Majesté voudra bien ne pas regarder ceci comme un avis formel du comte Panin; c'est plutôt un calcul que j'ai fait moi-même dans mon cabinet sur l'idée générale de ce ministre, sur lequel Votre Majesté fera les changements comme Elle le jugera à propos; mon intention seulement a été de Lui faire apercevoir que tout le ministère de Russie est disposé à La favoriser et de contribuer à ce qui pourra Lui être agréable."

Potsdam, 23 mars 1773.

Vous sentirez bien de vous-même que le contenu de votre dépêche du 9 de ce mois m'a fait un plaisir bien sensible. Tout ce que vous

[1] Vergl. Nr. 21791 und 21805. — [2] Des Ministerialerlasses vom 23. Februar (vergl. Nr. 21819). — [3] Vergl. S. 248. 259. — [4] Vergl. Bd. XXXII, 594.

m'apprenez des dispositions du comte de Panin au sujet de mes différends de péage avec la ville de Danzig, me fait espérer une heureuse issue, et je suis charmé de voir que tout s'achemine à un accommodement raisonnable. Je vous dirai donc en secret que, par seule complaisance pour la Russie, je céderai les revenus du port à la ville. Mais comme ils montent bien plus haut que vous ne pensez, et qu'après calcul fait on peut les taxer à 900 000 écus par an, sans se tromper, vous sentez bien que je ne saurais le faire contre la somme de 350 000 écus que vous me proposez. Tout ce à quoi je puis me résoudre, c'est à condescendre à cette cession moyennant que 1° la ville me paie annuellement la somme de 600 000 écus sans le moindre rabais, et que 2° j'aie les mains entièrement libres sur la Vistule. Si vous examinez bien la chose, vous conviendrez que la ville y gagnera bien davantage par le surplus de 300 000 écus qui lui reste, que selon le plan que vous avez imaginé; et pour ce qui est de la liberté sur la Vistule, elle trouvera d'autant moins de difficultés que vous vous rappellerez bien, et que je suis même bien aise de vous le répéter, que je ne prétends point rehausser les impôts sur cette rivière; de sorte que ni la navigation ni le commerce n'en souffriront point.

En attendant, mes dépêches de Londres, dont vous trouverez *in extenso* une copie dans cette même enveloppe, à la suite de mes ordres d'avant-hier,[1] vous prépareront à l'arrivée d'un courrier anglais, chargé de nouveaux ordres au sieur Gunning relatifs à cet objet et surtout pour requérir la cour où vous êtes, de me faire des représentations communes et analogues aux premières. Mais, après ce que vous me dites des dispositions du comte de Panin, je n'ai nullement à appréhender que ces nouvelles insinuations portent coup; je présume plutôt qu'il renverra, tout de suite, le ministre anglais avec de telles propositions, et je suis tout aussi tranquille sur vos appréhensions que l'Angleterre ne fasse quelques ouvertures pour promettre en revanche à la Russie quelque assistance réelle dans ses affaires avec la Suède.[2] Bien au contraire, vous pouvez être très persuadé que cette puissance se gardera bien d'entrer dans de pareilles liaisons et de s'engager par une alliance dans une guerre contre la Suède. Elle craint trop de donner par là lieu à une rupture avec la France, et son gouvernement est trop faible pour s'aventurer aussi loin.

Enfin, et pour mes lettres de Paris, je vous en ai déjà communiqué, dans mes ordres d'hier,[3] ce qu'elles renferment de plus intéressant, et je continuerai de même à l'avenir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 21905. — [2] Solms berichtete auf Grund von Äusserungen Panins, „qu'à moins que, du côté de l'Angleterre, on ne fasse ici des ouvertures pour promettre, par exemple au sujet des affaires de Suède, une assistance effective, on ne fera pas, [de] celui-ci, des avances pour proposer une alliance". — [3] Nr. 21914.

21916. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 23 mars 1773.

Bien que les préjugés de l'impératrice de Russie sur mes différends de péage avec la ville de Danzig subsistent encore, j'ai pourtant tout lieu d'être satisfait des avis que la dernière dépêche du comte de Solms du 9 de ce mois renferme à ce sujet.[1] Tout son contenu me persuade que messieurs les Anglais seront renvoyés avec leurs propositions, et que les insinuations que le sieur Gunning sera chargé d'y faire de nouveau, resteront sans effet. Supposé cependant qu'ils s'avisassent de me faire quelques représentations, je m'en débarrasserai bien vite et de la manière que vous savez déjà.[2] En attendant, ce que vous m'avez marqué, dans votre rapport d'hier, du chevalier Harris,[3] indique bien que ce ministre est fort embarrassé pour exécuter la commission dont il a été chargé par le dernier courrier de sa cour. Tout ce qu'il y a de sûr, c'est qu'après la tournure que cette affaire a prise, selon la dépêche susmentionnée du comte de Solms, à Pétersbourg, je me flatte plus que jamais d'une heureuse issue, et la copie ci-jointe de mes ordres d'aujourd'hui,[4] que je ne vous confie cependant que pour votre information, vous apprendra à quelles conditions je veux céder aux instances seules de la Russie.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21917. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 23 mars 1773.

Quoique le motif du renvoi du voyage du Roi en Finlande[5] soit inconnu, selon votre dépêche du 9 de ce mois, il n'est cependant, à ce qu'il me semble, guère difficile à deviner, et que ce n'est que, pour éviter d'être accusé d'avoir donné de fausses idées sur son dessein de se rendre à Pétersbourg, où, après les insinuations faites de sa part,[6] ce Prince ne pourrait trop bien se dispenser d'aller, en se trouvant dans cette province, qu'il s'abstient plutôt d'y passer encore cet été. C'est tout ce que je saurais vous dire là-dessus, et, n'ayant d'ailleurs rien de nouveau à vous communiquer par cet ordinaire, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. Nr. 21915. — [2] Vergl. Nr. 21907. — [3] Finckenstein berichtete, Harris habe den am 21. März bei ihm eingetroffenen Courier noch desselben Tages nach Danzig und Petersburg abgefertigt; „mais il n'a pas demandé jusqu'ici à me parler, ce qui me fait juger que le prince Dolgoruki aura cru devoir attendre les ordres de sa cour, avant de se prêter aux vues du ministère britannique, ou que celui-ci aura voulu se concerter préalablement sur ce sujet avec la cour de Russie." Vergl. S. 384. — [4] Vergl. Nr. 21915. — [5] Zur Besichtigung der Truppen. — [6] Vergl. S. 4 und Bd. XXXII, 672. 673.

21918. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Arnim berichtet, Kopenhagen 16. März: „Le bruit public nous annonce que l'armement que la cour de Danemark fait,[1] est une suite des engagements qu'elle a contractés vis-à-vis de la Russie, qui lui aurait promis de mettre incessamment le traité du Holstein[2] en exécution et de renoncer à l'échange du Holstein contre le pays d'Oldenburg, à condition que le Danemark entretînt pendant toute la guerre de la Russie avec la Porte une flotte de 16 vaisseaux de ligne et 12 frégates, ainsi que toute son armée de terre, pour assister la Russie de la manière la plus convenable. Il est certain que la cour de Danemark fait l'impossible pour acquérir le Holstein et conserver l'Oldenburg et le Delmenhorst . . . On dit en ville que c'est le baron de Saldern qui viendra ici pour conclure le traité par rapport au Holstein, qui, étant son ennemi, a choisi ce moment pour culbuter le comte d'Osten,[3] sous le prétexte qu'il ne voulait pas traiter avec lui."

Potsdam, 24 mars 1773.

Je doute beaucoup que le sieur de Saldern se rende là où vous êtes, pour mettre en exécution le traité touchant le Holstein, comme on veut l'annoncer selon votre rapport du 16 de ce mois, et suis presque en état de garantir le contraire de son arrivée là-bas. J'ignore également si l'on est bien sûr au sujet de la prétendue renonciation de l'échange de ce duché contre les pays d'Oldenburg et de Delmenhorst dont vous faites mention. Tout ce qui est de certain, c'est que les 400000 écus que la cour de Copenhague doit avoir reçus, ne lui sont pas sûrement pas venus de Russie, et que vous pouvez être assuré que ce n'est point cette puissance qui les lui a fournis.

Der König erwartet die Antwort Schimmelmanns (vergl. S. 368).

Nach dem Concept. Federic.

21919. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 24 mars 1773.

Vous jugez très bien, selon que vous le mandez par votre dépêche du 19 de ce mois, que je ne saurais absolument rien faire en faveur du prince Charles de Saxe à la prochaine diète de Pologne, dès que la Russie refuse entièrement de se mêler de ce qui le concerne. D'ailleurs, l'unique chose que ce Prince pourrait prétendre, ce serait un simple dédommagement pour le duché de Courlande;[4] et comme la cour de Pétersbourg ne l'admettra jamais à la possession de ce pays, soit en tout ou en partie, il devrait uniquement y borner ses demandes.

[1] Vergl. S. 269. — [2] Den „provisorischen Tractat" vom 22. April 1767, vergl. Bd. XXVI, 381; XXVII, 574. — [3] Vergl. S. 375. — [4] Borcke berichtete, Prinz Karl habe ihm vorstellen lassen, „que, si par l'appui de Votre Majesté il pouvait parvenir à rentrer dans son duché ou au moins à le partager avec le possesseur actuel, il serait charmé de tenir à fief de Votre Majesté ce qu'il en pourrait obtenir. Je lui ai répondu que je ne croyais pas qu'il pût jamais entrer dans le plan de Votre Majesté de devenir suzerain de la Courlande". Vergl. S. 207.

Au reste, dans les circonstances telles que la Saxe se trouve, on agit très prudemment là où vous êtes, de ne se mêler absolument de rien et d'avoir une insensibilité parfaite pour tout ce qui se passe en Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

21 920. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 mars 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois, qui m'apprend l'arrivée du lieutenant-général baron de Lentulus à Varsovie. Vous aurez certainement mal compris le sens de sa demande.[1] Il est trop bien informé que ce n'est pas pour être mêlé des négociations, qu'il a été envoyé là-bas, pour vouloir assister aux conférences ministériales, mais il aura vraisemblablement voulu vous témoigner avoir envie d'être instruit de ce qui s'y traite, et c'est ce dont vous aurez soin de lui donner connaissance.

Au reste, il faudra voir si la sensibilité que le roi de Pologne fait paraître de la mort de son frère le général autrichien,[2] n'influera pas sur les sentiments prépondérants de ce Prince en faveur de la cour de Vienne, et si cet évènement ne diminuera pas un peu son attachement pour cette cour impériale.

Le bruit dont vous faites mention qui doit s'être répandu par des lettres des frontières de la rupture de l'armistice faite, avant le temps, par les Turcs par la surprise de Crajowa,[3] mérite d'être approfondi. Il se peut qu'il soit fondé, mais comme il serait contre le caractère ottoman de rompre la trêve et de fausser ainsi la parole donnée, j'ai de la peine à ajouter foi à cette nouvelle, et vous n'oublierez pas, pour cet effet, de me mander ce qui pourra revenir ultérieurement là-dessus à votre connaissance.

Pour ce qui regarde le commerce du sel, il est sûr que la cour de Vienne ne saurait qu'y profiter en s'arrangeant là-dessus avec nous, et je puis vous assurer, suivant les avis qui m'en sont revenus, que nous vendons le nôtre à beaucoup plus bas prix que les Autrichiens ne donnent le leur. J'ai donc fait écrire, comme vous le savez, à Vienne, pour engager cette cour d'autoriser quelqu'un de sa part à Varsovie de dresser, conjointement avec mes commissaires, un plan qui pût nous convenir et nous mettre d'accord réciproquement sur cet objet.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Lentulus wünschte, an den förmlichen Conferenzen theilzunehmen. — [2] Vergl. S. 352. — [3] Vergl. S. 397. — [4] Vergl. S. 368.

21 921. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 24 mars 1773.

Le prince de Kaunitz ne cherche qu'à vous en imposer, lorsque, selon votre dépêche du 17 de ce mois, il prétend que la Porte pense déjà sérieusement à demander à une puissance étrangère la garantie de son traité de paix à conclure avec la Russie;[1] tous les avis se réunissent plutôt à faire présumer que la négociation de cette paix est déjà rompue à l'heure qu'il est. On veut même savoir à Varsovie[2] que les Turcs ont recommencé les hostilités en surprenant et massacrant une petite garnison russe; que sur ces entrefaites le plénipotentiaire turc a voulu se retirer à la sourdine de Bucharest, mais que le comte Rumänzow s'est assuré de sa personne et l'a fait arrêter. Je ne saurais, à la vérité, garantir l'authenticité de ce bruit; mais quand même les choses n'en seraient pas encore jusques à ce point, toujours est-il bien sûr que ce congrès ne subsistera point, et que l'on peut regarder déjà toute cette négociation comme entièrement manquée et rompue. Il y a même beaucoup d'apparence que le dernier courrier que l'ambassadeur de France à Vienne a expédié à sa cour, est le porteur de la rupture effective du congrès, et que le prince de Kaunitz, en parlant tant de la garantie susmentionnée, n'a d'autre but que d'engager la Russie à lui en faire la réquisition formelle, qui me paraît d'ailleurs très conforme à son inclination.

Pour la France, ses intrigues à Pétersbourg continuent toujours de plus belle, mais j'espère qu'il n'en résultera rien d'essentiel.

Ce qui m'intéresse présentement le plus, c'est d'apprendre le sentiment du prince de Kaunitz sur le plan de pacification du comte de Panin. Mes ordres du 14 de ce mois[3] vous auront déjà fait connaître le mien, et comme vous lui aurez apparemment fait part de mes idées, je suis curieux de savoir ce qu'il en pense, et vous n'oublierez pas de m'en rendre compte le plus tôt que vous pourrez.

Nach dem Concept. Federic.

21 922. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 mars 1773.

L'effet que vous vous promettez de mon ultimatum dans l'affaire de Danzig,[4] me fera bien plaisir. En attendant je suis curieux de voir

[1] Edelsheim berichtete: „D'après ce que le prince de Kaunitz m'a dit de la garantie que la Porte se proposait de demander à une puissance étrangère, lorsqu'elle parviendrait à conclure sa paix avec la Russie, il présume que ce sera de préférence à sa cour qu'on s'adressera pour cet objet." — [2] Vergl. Nr. 21 920. — [3] Nr. 21 882. — [4] Finckenstein berichtete, Berlin 24. März, mit Bezug auf die entgegenkommende Haltung des Königs gegen Russland (vergl. Nr. 21 916): „Cette complaisance ne pourra

le parti que le chevalier Harris prendra, après que la réponse de la Russie aux propositions de sa cour lui parviendra, et qu'il apprendra qu'elle est entièrement déclinatoire, et que la Russie ne veut pas entrer dans les idées britanniques.[1] Ce qu'il y a de fâcheux seulement, c'est que la cour de Pétersbourg est trop agitée, à l'heure qu'il est, pour que, d'un jour de poste à l'autre, on puisse tabler sur sa façon de penser.

Federic.

Admirez au moins le beau style de mes secrétaires; j'en suis édifié.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

21923. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 mars 1773.

C'est en vain que l'Angleterre se flatte de voir entrer la Russie dans ses vues en faveur de la ville de Danzig.[2] Il est vrai, ainsi que le portent, selon votre dépêche du 19 de ce mois, les informations confidentielles du général de Yorke au prince d'Orange et au greffier Fagel, que les ordres dont le dernier courrier anglais, allant à Pétersbourg, se trouve chargé, sont relatifs à cet objet et tendent à engager cette puissance de faire cause commune avec elle à cet égard.[3] Mais on se trompe, et la Russie ne se prêtera positivement pas à me faire la moindre représentation là-dessus, conjointement avec l'Angleterre. Cette dernière a trop bonne opinion de son influence dans les affaires, et il s'en faut sûrement de beaucoup qu'elle ait à cette cour impériale celle qu'elle s'imagine d'y avoir.

Au reste, et pour ce qui est du comte de Rechteren,[4] il ne lui convenait aucunement d'accepter sans l'agrément préalable de ses maîtres, se trouvant surtout engagé à leur service, la clef de chambellan de l'impératrice de Russie, et sa démarche à cet égard ne saurait être excusée en aucune manière.

Federic.

Nach dem Concept.

---

que produire un effet admirable à Pétersbourg, mettra le comte Panin en état de faire valoir ses (sc. des Königs) bonnes intentions et fermera la bouche aux ministres de France et d'Angleterre et à tous ceux qui voudraient rompre l'union qui subsiste entre Votre Majesté et la cour de Russie."

[1] Vergl. Nr. 21915. — [2] Wie Thulemeier berichtete, sollte Yorke Wilhelm V. und Fagel unterrichtet haben, „que l'Angleterre pouvait actuellement se flatter d'avoir engagé la cour de Russie à s'employer auprès de Votre Majesté en faveur de la ville de Danzig". — [3] Vergl. S. 384. — [4] Wie Thulemeier berichtete, hatte Rechteren, vor die Entscheidung gestellt, zwischen dem holländischen und dem russischen Dienste zu wählen, den russischen Kammerherrnschlüssel zurückgeschickt. Zu seiner Entschuldigung führte Rechteren an, er sei ihm angeboten worden. Vergl. S. 208. 345.

21924. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 25 mars 1773.

Le dernier ordinaire ne m'a rien apporté de votre part, et je n'ai non plus encore reçu les lettres sur la Pologne[1] que vous aviez dessein de faire passer à l'occasion d'un courrier au sieur de Thulemeier à La Haye. Celui que le lord Suffolk a expédié à Danzig et à Pétersbourg, a passé par Berlin; il a remis des dépêches au sieur Harris, mais celui-ci est encore jusques ici muet comme une carpe. Le défaut d'instructions que le prince de Dolgoruki lui aura allégué, l'a apparemment empêché de s'acquitter de la commission dont sa cour l'a chargé,[2] et comme j'ai tout lieu d'espérer que la Russie ne voudra pas entrer dans les idées britanniques, il n'en sera peut-être plus question du tout. Autant que l'on en restera là, et qu'on ne me fera point des insinuations, je garderai le même silence, et je ne serai sûrement pas le premier à parler.

Federic.

Nach dem Concept.

21925. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 14. März: „Quelque passionné que le duc d'Aiguillon soit d'embarrasser la Russie, il y regardera plus d'une fois, avant de faire passer des troupes en Suède pour une offensive; cela pourrait influer sur sa propre existence . . . La difficulté que trouve jusqu'à présent la cour de France de détacher celle de Vienne des cours de Berlin et de Pétersbourg, doit l'attacher de plus en plus à l'Espagne. Aussi toutes les menées du duc d'Aiguillon, soit en Turquie ou en Suède, sont concertées avec la cour de Madrid. Ce ministre est même parvenu à vaincre l'éloignement personnel de Sa Majesté Catholique contre l'Angleterre. Il est à savoir si le ministère anglais sera assez heureux pour surmonter la haine de la nation contre tout engagement avec les cours de Bourbon. Je ne parle plus à Votre Majesté des sentiments de cette cour-ci sur les affaires de Pologne. Bien loin d'en témoigner ouvertement son chagrin, elle continuera son jeu de petites intrigues."

Potsdam, 25 mars 1773.

Enfin vous commencez, selon votre dépêche du 14 de ce mois, d'envisager les affaires sous leur vrai point de vue. Je suis même persuadé que vos conjectures sont assez fondées, et que les dispositions entre les cours de Bourbon et l'Angleterre, tout comme celles de la France envers la Suède et les autres puissances, sont effectivement telles que vous les présumez.

En attendant je n'ai rien de nouveau à vous mander sur le congrès de Bucharest; ce qui me fait cependant plaisir, c'est d'apprendre que la France est effectivement assez sensée pour ne point engager la Suède, de gaieté de cœur, dans une guerre contre la Russie. Je vous avoue que je l'ai toujours craint, et je suis bien aise que tout ce que vous m'en dites, paraît détruire mes soupçons.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 276. — [2] Vergl. S. 394. Anm. 3.

21926. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 mars 1773.

Voici un nouveau bulletin de Paris du 12 de ce mois. Les bruits de guerre dont il y est parlé,[1] n'ont rien de réel. Il en est bien quelque chose des armements par mer, mais, pour ceux de terre, rien n'existe qui mérite quelque attention. Le reste des nouvelles est assez curieux, et c'est pourquoi je n'ai pas voulu manquer de vous en faire part.

Nach dem Concept. Federic.

21927. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

[Potsdam] 26 mars 1773.

Madame ma Cousine. Je vous rends bien des grâces de ce que vous avez voulu condescendre à ma prière.[2] Sans cela, ma chère Landgrave, je n'aurais eu que le temps de nous entrevoir, au lieu qu'il nous en faut davantage pour vous mettre au fait de la cour où vous allez, qu'il est bon de bien connaître d'avance, et surtout pour avoir le plaisir de jouir de votre présence.

Je suis charmé, ma chère Landgrave, que je n'aie appris le danger qui vous menaçait, qu'après que vous l'eûtes échappé;[3] car il y a des personnes dont la perte est irréparable. Je n'ose pas les nommer, de crainte d'offenser leur modestie; mais je les conserve profondément gravées dans ma pensée.

Vous trouverez ici mon frère Henri qui a vécu dans la coterie de l'Impératrice,[4] et qui pourra vous instruire du ton qui y règne, et de bien d'autres détails, qui font qu'on est moins embarrassé et plus sûr de son fait, quand on est sur les lieux. Il y a bien des intrigues à présent dans ce pays-là;[5] mais cela ne nuira en rien à la chose principale; mais il faut, comme dit le proverbe, y ménager la chèvre et le chou. Je m'expliquerai davantage, quand j'aurai la satisfaction de vous embrasser ici.

La Princesse de Prusse se réjouit beaucoup de revoir une partie de sa famille; cependant je dois lui rendre la justice que sa digne et

[1] In dem Bericht des anonymen Correspondenten, Paris 12. März, heisst es: „On ne sait à quoi s'en tenir sur les bruits de guerre"; darauf werden Weisungen für die Ausrüstung von Kriegsschiffen in Brest und Rochefort und Marschbefehle an 6 deutsche Regimenter erwähnt. Der Schluss enthält einen Auszug aus einer von Oginski an Aiguillon überreichten Denkschrift, die einen Überblick über die Ereignisse in Polen seit 1766 giebt und die übrigen Höfe warnt, die Vergrösserung der drei Theilungsmächte ruhig anzusehen. — [2] Landgräfin Caroline schrieb, 19. März (ohne Ort): „J'obéirai aux ordres de Votre Majesté, en arrivant le 13 de mai à Potsdam" (vergl. Nr. 21872). [Darmstadt. Haus- und Staatsarchiv.] — [3] Vergl. S. 352. — [4] Prinz Heinrich hatte im Winter 1770/71 in Petersburg geweilt. — [5] Vergl. S. 359.

respectable mère est pour elle l'objet le plus intéressant et celui qui lui cause le plus grand contentement. Pour moi, je n'ose me nommer après elle, mais s'il m'était permis de le dire en confidence, je vous assure, ma chère Landgrave, que cela me fait un plaisir infini, charmé de pouvoir vous assurer de vive voix de la considération et de la haute estime avec laquelle je suis, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

21928. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 mars 1773.

Selon les dispositions de la cour où vous êtes, que vous venez de me détailler dans vos dépêches du 12 de ce mois,[1] je serai bientôt d'accord avec elle sur mes différends avec la ville de Danzig. Mes ordres du 23[2] vous auront déjà appris que, par pure condescendance pour la Russie, je suis disposé à céder les revenus du port à cette ville, à condition toutefois qu'elle m'en paie annuellement 600 000 écus, et que je conserve pleine liberté pour mes autres péages sur la Vistule. Je ne doute pas que vous ne vous empresserez d'en faire confidemment part au comte de Panin, et j'ai tout lieu de me flatter que par là toute pierre d'achoppement sera écartée, et que nous ne tarderons plus de nous entendre parfaitement sur cet article.

Pour la jalousie de l'Angleterre,[3] je ne m'en embarrasse point. Elle n'est point à redouter, et mes ordres précédents vous en ont déjà fourni les motifs. D'ailleurs elle aura tant d'autres affaires sur les bras qu'elle ne pensera plus à celle-ci, qui aussi, dans le fond, ne la regarde en aucune façon.

Je voudrais seulement que la négociation de la paix avec la Porte fût en aussi bon train. Mais quel désir que j'aie de la voir avancée au point où, selon les dernières nouvelles du sieur de Obreskow, elle paraît être,[4] je ne saurais cependant vous dissimuler que je le souhaite

[1] Solms berichtete, der Conseil habe den Vorschlägen Panins über Russlands Haltung im Danziger Streit (vergl. S. 392) zugestimmt; da Katharina II. nicht zugegen gewesen sei, müsse Panin ihr besonders Vortrag halten. „Quoiqu'il n'y ait pas à douter qu'elle ne confirme la résolution du Conseil, je crains cependant que cela ne fasse de nouveau retarder la conclusion de l'affaire de quelques jours." — [2] Nr. 21915. — [3] Vergl. S. 391. 392. — [4] Solms berichtete über die Meldung Obreskows, dass der türkische Bevollmächtigte die Forderungen des Ultimatums (vergl. S. 248) als mässig betrachtet und daraufhin um neue Weisung in Konstantinopel gebeten habe. Solms wollte wissen, „que le comte Panin tirait un bon augure de la manière dont le ministre turc avait reçu ces ouvertures".

plus que je n'ose l'espérer encore. Mes lettres de Constantinople au moins, dont je vous ai adressé, en dernier lieu,[1] la copie, ne donnent guère lieu de s'en flatter, et celles de Varsovie annoncent plutôt que les Turcs ont déjà recommencé les hostilités, en surprenant une petite garnison russe et en la faisant même passer au fil de l'épée.[2] Il est vrai cependant que l'on ne marque ni le jour ni l'endroit de cette surprise, de sorte qu'il se pourrait bien qu'elle ne se fonde que sur quelques lettres des Confédérés, qui ont été bien aises de répandre une telle fausseté à Varsovie, et qu'il faudra attendre ce que nos nouvelles ultérieures de Constantinople nous apprendront à l'un et à l'autre égard.

En attendant je ne veux pas vous cacher non plus que, pour ce qui regarde nos affaires en Pologne, il m'est entré en gros des avis assez positifs qui paraissent confirmer ceux que je vous ai donnés par mes ordres du 11,[3] et qui indiquent assez que le prince de Kaunitz ne pense pas effectuer grand' chose par cette caisse que le comte de Panin propose pour faire des corruptions, mais qu'il préférera également de faire employer par nos ministres la force pour nous procurer des nonces favorables à la Diète. Dès que j'en apprendrai cependant quelque chose de plus détaillé, je ne manquerai pas de vous en informer, afin d'en faire part à la cour où vous êtes; et j'en ferai autant de toutes les autres nouvelles intéressantes qui pourraient m'entrer dans la suite.

Enfin, et pour ce qui est des démarches des cours de Bourbon à Vienne au sujet de mes prétendus armements, dont, selon votre dépêche susmentionnée, le comte de Panin vous a fait confidence,[4] je suis très à même de vous dire naturellement ce qui y a donné lieu. Vous savez que de tout temps l'ordre est établi dans mon armée que l'équipage de campagne doit être toujours entretenu en bon état, et que, pour m'assurer de l'observation exacte de cet ordre et suppléer à ce qui pourrait y manquer, il se fait de temps en temps des révisions de ces mêmes équipages. Il n'y a pas longtemps qu'on en a fait une pareille, et comme le temps des exercices annuels y a succédé, et que mes régiments ont reçu ordre de faire revenir, pour cet effet, leurs gens en semestre, ainsi que cela se fait tous les ans, le marquis de Pons, qui est encore neuf à ma cour, et qui ne connaît pas encore mon économie militaire, a envisagé cet ordre comme un phénomène fort extraordinaire qui menaçait la Suède pour le printemps prochain, et l'a effectivement représenté comme tel à sa cour, qui, vu qu'elle fait jouer maintenant

[1] Vergl. Nr. 21905. — [2] Vergl. S. 397. — [3] Vergl. Nr. 21879. — [4] Rohan und de las Casas hatten im Namen ihrer Regierungen den wiener Hof über seine Stellung zur schwedischen Verfassungsänderung interpellirt (vergl. S. 305 und 322) und ihre Anfrage mit der Befürchtung begründet, wie Solms nach Mittheilung Panins berichtete, „que l'armement préparé par Votre Majesté du côté de la Poméranie suédoise ne ferait plus subsister longtemps la paix du Nord, et que la révolution en Suède servirait de prétexte à mettre la combustion dans cette partie de l'Europe".

toutes sortes d'intrigues pour mettre la Suède à l'abri d'une guerre, en a pris si bien ombrage qu'elle en a tout de suite manifesté ses appréhensions à la cour de Vienne. Dès que j'en ai été cependant averti par le baron Goltz, je n'ai pas différé de le détromper tout de suite sur cette appréhension,[1] et voilà à quoi se réduit toute l'histoire de mes prétendus armements.

Federic.

Nach dem Concept.

21929. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 mars 1773.

Les dernières dépêches du comte de Solms, en date du 12 de ce mois,[2] sont très favorables à l'expédient que j'ai proposé, dans mes ordres du 23,[3] pour accommoder mes différends de péage avec la ville de Danzig. Tout ce qu'il me marque à ce sujet, me fait espérer que cette pierre d'achoppement sera bientôt écartée, et que la Russie ne tardera point d'applaudir à ma modération et d'appuyer mes justes prétentions. En attendant, la copie de mes ordres d'aujourd'hui à ce ministre[4] vous servira de supplément à ceux du 23, et c'est pourquoi je veux bien vous la faire également parvenir, à la suite de la présente.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21930. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 16. März, über die Ansichten in Russland, betreffend die Wiederherstellung der schwedischen Verfassung: „Lorsque, après la paix avec la Porte, cette affaire sera reprise, j'ai lieu de croire que les sentiments seront partagés sur la manière d'adapter la conduite de la Russie à cet égard; car j'observe qu'il y a bien des personnes présentement qui sont de l'avis qu'il vaudrait mieux laisser subsister la nouvelle forme du gouvernement en Suède, telle qu'elle a été réglée par la dernière révolution, plutôt que de s'embarquer dans une nouvelle guerre pour chercher à la détruire; mais quoi qu'on en puisse penser, cela ne tire point encore à conséquence, et je suis persuadé que, le cas existant, on ne prendra point de résolution décisive, sans savoir auparavant les sentiments de Votre Majesté."

Die Stadt Thorn hat an Katharina II. ein Schreiben gerichtet, „pour requérir son intercession auprès de Votre Majesté pour la conservation de certains biens appartenants au territoire de la ville, au sujet desquels il avait été enjoint au magistrat de prêter l'hommage à Votre Majesté. Sa Majesté Impériale ne voulant pas entrer dans une discussion sur cette affaire et ne pas refuser non plus de donner à cette ville des témoignages de son affection, a chargé le comte de Panin de me remettre l'extrait ci-joint de cette lettre,[5] dans l'espérance qu'Elle décidera Elle-même la question d'une manière conforme à l'équité et à la justice."

[1] Vergl. Nr. 21777. — [2] Vergl. Nr. 21928. — [3] Vergl. Nr. 21915. — [4] Vergl. Nr. 21928. — [5] „Extract eines Bittschreibens an Ihro Kaiserliche Majestät von der Stadt Thorn vom 11. Januar 1773."

Solms berichtet in einem Postscript, Petersburg 17. März, über eine Unterredung in der Danziger Streitfrage, um die ihn Panin gebeten hat: „Il récapitula de bouche tout ce qui s'était dit là-dessus entre lui et moi dans les entretiens précédents, et dont j'ai eu l'honneur, Sire, de vous rendre compte chaque fois. Il renouvela les assurances de l'intention sincère de Sa Majesté l'Impératrice de soutenir les droits bien prouvés de Votre Majesté et proposa enfin de la part de cette Princesse la cession de la perception des droits de péage à la ville de Danzig, contre l'équivalent d'un rachat pour une somme convenue d'argent, une fois pour toutes, ou bien contre une redevance annuelle, comme le moyen le plus propre pour sauver à Sa Majesté l'Impératrice le reproche de n'avoir pas satisfait à l'obligation de la garantie à laquelle elle s'était engagée envers cette ville, et pour calmer, en même temps, les appréhensions des nations commerçantes contre la perte de leur commerce. Et pour ne pas donner lieu à des malentendus ou de ménager à lui-même une occasion de désavouer ce qu'il aurait avancé, il me remit, pour soulager la mémoire, la pièce ci-jointe qu'il nomma une note verbale." Solms hat dem Grafen Panin vorgeschlagen, als Vertrauensmann des russischen Hofes[1] statt des in Aussicht genommenen Legationssecretärs Bulgakoff in Warschau,[2] der erst zur Empfangnahme ausführlicher Instructionen nach Petersburg kommen müsse, und der auch seiner Stellung nach nicht dem Residenten Rehbinder und dem Magistrat gegenüber entsprechend auftreten könne, den Grafen Golowkin nach Danzig zu senden, da die Reise des Grafen Iwan Tschernyschew[3] unbestimmt sei. Panin hat sich zustimmend ausgesprochen.

Potsdam, 28 mars 1773.

Le chasseur Sonnenberg m'a fidèlement remis votre dépêche du 16, avec deux apostilles en date du 17 de ce mois, ainsi que les croix de mérite du lieutenant-colonel Schweidnitz et la lettre du pasteur Eisen[4] sur sa découverte de sécher toutes sortes d'herbages. Je me rappelle très bien le premier; il a effectivement servi dans mon armée et, après avoir déserté, j'ai appris qu'il s'était engagé dans celle de Russie. Pour la découverte du pasteur Eisen, je ne lui ai pas seulement fait la réponse ci-jointe,[5] que vous aurez soin de lui faire parvenir, mais je pense même vous adresser, dans peu, un petit présent dont j'ai dessein de le gratifier pour lui faire connaître le cas que je fais de tous ceux qui font valoir leurs talents pour le bien de l'humanité.

Quant à la „note verbale" que le comte de Panin vous a remise au sujet de mes différends de péage avec la ville de Danzig, je n'ai qu'à me référer à mes deux derniers ordres du 23 et du 27 de ce mois.[6] L'un et l'autre vous auront appris qu'afin de cultiver, autant qu'il

[1] In der „Note verbale" hiess es: „Dans les vues et désirs d'un tel arrangement Sa Majesté Impériale enverra une personne de confiance munie d'instructions suffisantes à Danzig, d'abord pour faire sentir au magistrat l'incongruité et la témérité de sa démarche d'avoir transporté et établi arbitrairement dans l'enceinte de la ville de nouveaux droits qui surchargent le commerce, se procurant ainsi à sa volonté et sans égard pour les puissances y intéressées son indemnité . . ., et, vu que la navigation va s'ouvrir, et que le temps presse de lever ces entraves au commerce, requérir dudit magistrat qu'il abolisse ses nouvelles douanes, et qu'il soit procédé audit arrangement entre Sa Majesté Prussienne et la ville, pour le succès duquel la personne chargée de cette commission de l'Impératrice aura ordre d'employer tous ses efforts." — [2] Vergl. S. 392. — [3] Vergl. S. 358. — [4] D. d. Torma 28. Februar (a. St.). — [5] Liegt nicht vor. — [6] Vergl. Nr. 21915 und 21928.

dépend de moi, la bonne intelligence qui subsiste si heureusement entre moi et l'impératrice de Russie, et pour donner à Sa Majesté Impériale une nouvelle preuve de ma condescendance, j'ai résolu de céder à ses instances et de laisser les revenus du port de Danzig entre les mains de cette ville.[1]

Pour mettre cette négociation en train et en accélérer la conclusion, je n'ai aussi nul besoin de dépêcher de nouveau quelqu'un à Danzig.[2] J'y entretiens déjà depuis longtemps mon conseiller privé de finances Reichardt pour moyenner un accommodement raisonnable avec cette ville; de sorte que le commissaire que la cour où vous êtes, y expédiera, n'a qu'à s'adresser à celui-là pour avancer ce même accommodement sous les auspices de Sa Majesté Impériale. Que ce soit, au reste, le comte Golowkin ou quelque autre, qui sera chargé de cette commission, j'ose me flatter toujours qu'on choisira un homme bien-intentionné, et qu'on ne me fera point des propositions contraires à la justice et à l'équité.

Je vous ai déjà informé, dans mes deux ordres susmentionnés, à quelles conditions je suis disposé à céder à la ville les revenus du port, et vous y aurez, entre autres, observé que, vu qu'ils montent annuellement à un million d'écus, je ne saurais le faire à moins que contre une redevance annuelle de 600 000 écus et moyennant une pleine liberté sur la Vistule. J'y ajoute aujourd'hui encore une seconde condition, que le maintien de mon droit territorial rend indispensablement nécessaire, et c'est à cet effet que je demande encore que je puisse établir dans ce port un détachement de mes troupes, d'un officier et de 30 hommes à peu près. Ces conditions me paraissent si justes et si équitables que je ne doute pas que Sa Majesté Impériale n'y reconnaisse de nouveau, d'une manière bien convaincante, qu'effectivement elle ne saurait jamais avoir un allié plus disposé et enclin à cultiver, à tous égards, la bonne intelligence avec elle.

Quant aux plaintes de la ville de Thorn, je ne saurais mieux y répondre que par l'exposé ci-joint,[3] que mon grand-chancelier baron de Fürst a composé après un mûr examen, et qui met mes arrangements au-dessus de toute contestation. Vous y verrez que ce qui appartient proprement au territoire de cette ville, est resté entièrement libre, et qu'il n'est question que des terres que cette ville ou ses habitants possèdent hors de cette enceinte, sur lesquelles pareille liberté ne saurait être étendue, quoique mon idée ne soit nullement de lui en contester la propriété. Le magistrat confond donc ces deux sortes de

[1] Cabinetserlass an die Zolldirection im Hafen von Danzig, Potsdam 28. März. — [2] In der „Note verbale“ wurde der König aufgefordert, seinerseits einen Bevollmächtigten zur Verhandlung mit dem Magistrat und zum Abschluss eines unter russischer Vermittlung zu treffenden Abkommens nach Danzig zu senden. — [3] „Précis der Argumente und Gründe, aus welchen Königlich Preussischer Seits die Grenzziehung gegen die Stadt Thorn regulirt worden“, d. d. 17. Januar 1773.

terres, bien différentes, selon leur nature, entre elles, ainsi que vous le verrez plus amplement par l'exposé même. Supposé cependant que l'Impératrice y insiste, je veux encore céder à cet égard, pour lui faire plaisir, et je m'arrangerai avec Sa Majesté Impériale aussi là-dessus de la manière qu'elle la jugera la plus juste et la plus équitable.

Au reste, je suis après à prendre les arrangements nécessaires pour la caisse de corruption que le comte de Panin a proposé, dans son plan de pacification, d'établir à Varsovie,[1] et j'aurai soin de faire remettre les sommes dont le sieur Benoît pourrait avoir besoin. Tout ce que je souhaite, c'est qu'on évite seulement dans l'arrangement de ces affaires ces lenteurs qui ne font qu'embarrasser, et qu'il conviendra d'autant plus d'écarter dans le moment présent, pour barrer tant à la France qu'à d'autres puissances le chemin de s'y immiscer.

Pour la négociation de la paix à Bucharest, je souhaite assurément plus que personne qu'elle ait tout le succès que le comte de Panin paraît s'en promettre;[2] mais je vous avoue, en même temps, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer dans mes ordres précédents, qu'à en juger sur mes dernières lettres de Constantinople,[3] j'ai encore grand lieu d'en douter. Ma joie cependant en sera d'autant plus vive, si l'évènement est plus favorable aux espérances du comte de Panin.

En attendant je ne saurais vous dissimuler que, pour les affaires de Suède, je commence à craindre bien plus de la conduite du roi de Suède que de celle de la cour de Russie. En effet, je viens de recevoir des dépêches de Stockholm, qui contiennent différentes anecdotes, qui me font appréhender beaucoup pour la tranquillité du Nord.[4] Cependant, comme le comte d'Ostermann en est également informé, et qu'il n'aura pas manqué d'en rendre compte à sa cour, je ne veux pas les répéter ici, afin de ne point tomber dans des répétitions.

Pour mes nouvelles d'Angleterre et de France, au contraire, je continuerai à vous les communiquer toutes les fois qu'elles ne rouleront point sur des bagatelles, et qu'elles me paraîtront mériter l'attention de la cour où vous êtes.

Enfin, et pour l'affaire de l'ordre de Malte, j'entre parfaitement dans les idées du comte de Panin, et j'approuve fort que, pour ne point accumuler les embarras dans nos propres affaires,[5] il ne faudra s'y intéresser que fort vaguement et par simple manière d'acquit.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 357. — [2] Vergl. S. 401. Panin hatte dem Grafen Solms bestätigt, dass er neue Hoffnung auf glücklichen Ausgang habe. — [3] Vergl. Nr. 21903. — [4] Vergl. Nr. 21934. — [5] Panin befürchtete, „que cette affaire (vergl. S. 282. 283) pourrait accumuler les embarras des trois cours, au cas qu'elles la soutiendraient trop vivement, et faire augmenter les cris de la nation et des étrangers de ce que les trois cours, non contentes d'ôter pour elles-mêmes des parties considérables de la Pologne, cherchaient encore à la dépouiller pour d'autres".

21931. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 27. März, über eine Unterredung mit Swieten wegen des russischen Plans für die Pacificirung Polens.[1] Kaunitz hat Swieten unterrichtet, „que, quoiqu'il y eût peut-être plusieurs choses à dire sur quelques articles de ce plan, il avait cependant cru devoir y accéder en général, pour ne pas arrêter les affaires dans un moment où les ministres des trois cours à Varsovie n'avaient plus de temps à perdre pour mettre la main à l'œuvre. Que, les idées proposées par le comte Panin pour la consistance qu'il fallait donner à la constitution de la République, étant fondées sur des principes dont les trois puissances étaient déjà d'accord entre elles, et supposant toujours, comme le porte le plan même de ce ministre, le consentement et l'approbation des Polonais, Leurs Majestés Impériales croyaient qu'il fallait s'en remettre à cet égard à ce que les ministres résidants à Varsovie pourraient effectuer; qu'il en était de même des mesures à prendre, selon le susdit projet, pour faire réussir les Diétines et gagner ceux de la nation dont le suffrage pourrait être essentiel aux vues des trois puissances; et qu'ainsi la cour de Vienne avait également approuvé la somme fixée pour une caisse commune et ferait tenir à son ministre les assignations nécessaires pour cet effet, dès que Votre Majesté et la Russie jugeraient à propos d'en faire autant de leur côté. Que le *liberum veto* paraissait, à la vérité, un monstre en fait de gouvernement, et que le prince Kaunitz avait toujours été dans l'idée qu'on pourrait y apporter quelques modifications; mais qu'après tout, il s'accommoderait aussi en cela aux vues de Votre Majesté et de la Russie, et qu'il accédait de même aux mesures que le comte Panin avait proposées par rapport à l'augmentation des troupes et aux autres points contenus dans son mémoire; et comme il était essentiel de faire entrer le roi de Pologne et son parti dans les vues des trois cours, Leurs Majestés Impériales se prêteraient volontiers à tout ce qui avait été arrêté pour l'amélioration de son sort, tout comme elles acquiesçaient également à la somme fixée de 400 et même de 500000 ducats, s'il en était besoin. Qu'il n'y avait qu'un seul article de ce plan de pacification, auquel la cour de Vienne ne pourrait pas coopérer, qui était celui par lequel on voulait abolir la loi pénale portée contre le changement de religion; que, s'il n'était question que de parler philosophiquement sur cette matière, le prince Kaunitz, aussi bien que lui, baron de Swieten, conviendraient facilement de ce qu'il pouvait y avoir de trop fort dans cette loi, mais que Votre Majesté sentirait d'Elle-même qu'il serait contre la décence, si une puissance catholique voulait coopérer à une affaire contraire aux principes de sa religion, tels qu'ils étaient établis à Vienne et dans tous les pays qui faisaient profession de catholicité; que, si cependant les Polonais jugeaient à propos de se prêter à ce changement, ils en étaient bien les maîtres, et que, si les puissances, qui avaient des principes différents de religion, pouvaient les y disposer, on ne s'y opposerait pas, et qu'on avait simplement cru devoir prévenir Votre Majesté et la Russie sur ce sujet, afin qu'Elles ne fussent pas surprises, si le sieur de Reviczky se refusait à toute coopération sur cette matière." Swieten bittet den König, „de lui faire connaître ses intentions sur tout ce que dessus, afin qu'on pût expédier en conséquence et sans délai les ordres et les instructions nécessaires aux ministres qui se trouvent à Varsovie".

Potsdam, 28 mars 1773.

Vous sentez bien par tout ce que le baron de Swieten vous a dit sur le plan de pacification du comte de Panin, que le prince de Kaunitz désirerait fort que je m'opposasse au projet de ce ministre; mais je n'en ferai sûrement rien, et je ne donnerai point dans ce piège de

[1] Vergl. Nr. 21879. 21882.

la cour de Vienne. Vous direz plutôt tout naturellement au baron de Swieten que, si sa cour voulait y acquiescer, j'étais tout aussi disposé à y entrer, quoique d'ailleurs je ne disconvenais point qu'il n'y eût d'autres moyens tout aussi propres à avancer cette pacification à notre avantage réciproque; qu'en général cependant il n'était plus temps de faire des représentations; que, les Diétines étant déjà assemblées pour passer à l'élection des nonces, il ne s'agissait qu'à les avancer à une bonne fin par le choix des nonces attachés à notre système; que c'était là tout ce que nous avions à souhaiter et à espérer dans le moment présent, et qu'au reste il fallait bien laisser aller cette affaire comme elle voudra, puisqu'il ne dépendait point de nous de lui donner une autre direction.

Voici, en attendant, la copie de mes ordres d'aujourd'hui tant au comte de Solms qu'au baron d'Edelsheim.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21932. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 28 mars 1773.

Le baron de Swieten a reçu un courrier de sa cour avec le raisonnement du prince de Kaunitz sur le plan de pacification proposé par le comte de Panin, et ce ministre en a rendu compte tout de suite au comte de Finckenstein. Il a débuté par les mêmes observations dont vous faites mention dans votre dépêche du 20 de ce mois, et il a fini par dire qu'afin de ne point arrêter les affaires, sa cour avait cru devoir y accéder en général.[2] J'y ai donc également acquiescé sans difficulté, et j'ai trouvé ce parti d'autant plus convenable que, les Diétines commençant déjà à s'assembler en Pologne, le temps de faire de nouvelles représentations est passé, et qu'il serait, à l'heure qu'il est, tout aussi peu de saison de faire usage des réflexions que je vous ai communiquées ci-devant sur ce sujet.[3]

Quant à la négociation de Bucharest, l'on continue encore à Pétersbourg à se flatter d'un heureux succès, et les dernières lettres du sieur Obreskow paraissent avoir fortifié cette cour dans cette espérance.[4] Je ne saurais cependant vous dissimuler que je souhaite plus que je n'ose me le promettre, que cette espérance soit fondée, et que mes dernières lettres de Constantinople font plutôt appréhender le contraire.[5] Nous verrons dans peu ce qu'il en sera, et les premières dépêches de mon major de Zegelin nous feront bientôt juger de ce qu'il y a à espérer ou à craindre pour le rétablissement de la paix.

Der Schluss betrifft Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 21930 und 21932. — [2] Vergl. Nr. 21931. — [3] Vergl. Nr. 21882. — [4] Vergl. S. 401. 406. — [5] Vergl. Nr. 21903.

21933. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 mars 1773.

Le plan que, selon votre dépêche du 20 de ce mois, l'ambassadeur de Russie vient de recevoir de sa cour pour la conduite des ministres des trois cours coopérantes à la pacification de la Pologne, et qu'il vous a communiqué aussi bien qu'à celui de la cour de Vienne, a été entièrement approuvé tant par cette cour que par moi.[1] Il serait trop tard d'ailleurs de songer à vouloir y faire aucun changement et d'entrer pour cet effet dans la moindre correspondance de cour à cour; de sorte que, si les idées que je vous ai fait remarquer là-dessus par un de mes ordres précédents,[2] ne sont pas goûtées par les ministres des deux cours impériales, et qu'il y eût des difficultés à les leur faire adopter, vous les laisserez tomber, quelques bonnes et convenables qu'elles me paraissent, et conformerez votre conduite tout-à-fait au contenu dudit plan, en entrant avec ces deux ministres dans toutes les mesures qu'il prescrit, et que vous trouverez, de concert avec eux, propres à obtenir le but que nous nous proposons. Dans ce cas, et si mes idées ne sauraient avoir lieu, je m'arrangerai pour vous faire tenir également, à l'exemple desdites cours impériales, une somme en conformité du plan susmentionné.

Federic.

Nach dem Concept.

21934. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Behnisch berichtet, Stockholm 16. März, dass auch Ostermann und Guldencrone die Nachricht von einem schwedisch-türkischen Abkommen[3] erhalten hätten. „Il se présente des combinaisons qui semblent prouver que cette nouvelle n'est pas destituée de fondement; le bruit qui a couru, il y a déjà quelques semaines, mais auquel on n'avait pas fait attention, que le Roi avait touché une certaine somme d'argent de la Turquie; l'estafette arrivée à l'ambassadeur,[4] le 9 au soir; l'audience qu'il a eue du Roi le 11, et l'ordre qui a été donné, immédiatement après, d'équiper les 30 galères qui se trouvent à Stockholm, sont des circonstances qui cadrent très bien au projet dont il s'agit . . . Il m'est revenu encore aujourd'hui des notions qui m'augmentent beaucoup le soupçon que la Suède est sur le point de tenter quelque démarche. On parle de la convocation de la Diète pour quinze jours, et l'on persuade au public qu'un corps de troupes russes approche des frontières. On prétend que le Roi a reçu une partie de l'argent ci-dessus, par l'estafette même, et que le reste est en dépôt à Hamburg jusqu'à ce que l'armée suédoise se mette en marche. Le Roi, le lendemain de l'audience, s'est retiré à Ulrichsdahl, où il travaille avec le sénateur de Scheffer et la chancellerie. En un mot, malgré le secret que cette cour a su garder sur ces plans, on remarque des mouvements inopinés."

Potsdam, 28 mars 1773.

Vous pouvez bien croire que les particularités, renfermées dans votre dernière dépêche du 16 de ce mois, ne m'ont guère été agréables,

[1] Vergl. Nr. 21931. 21932. — [2] Vergl. S. 353. 369. 370. — [3] Vergl. S. 327. Anm. 1. — [4] Vergennes. Vergl. S. 420.

et que je les ai apprises avec bien du déplaisir. Je me flatte cependant encore toujours qu'on sera plus avisé là où vous êtes, et qu'on n'agira pas avec si peu de réflexion qu'on le suppose. Si toutefois on devait s'y porter à des hostilités contre la Russie, il n'y aurait que le Ciel seul qui pourrait leur être en aide pour les tirer d'affaires et du plus grand malheur qui ne pourrait que leur en arriver.

Ein Schreiben an die Königin Ulrike (Nr. 21935) wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

21935. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 28 mars 1773.

Ma très chère Sœur. La nouvelle la plus agréable que je puisse apprendre de Suède, est, ma chère sœur, de vous savoir saine et contente. Notre hiver a été à peu près semblable à celui de Suède; il a été très doux, mais le mauvais temps a succédé, et je crains bien qu'il en soit de même à Stockholm.

Nous n'avons point eu ici des inventeurs aussi utiles que ceux dont vous avez, ma chère sœur, la bonté de me parler.[1] En Saxe, dans les temps de disette, on a broyé l'écorce des arbres pour en faire une espèce de farine; mais il a fallu renoncer à cet expédient, parceque la nourriture était absolument contraire à la santé, et que des maladies contagieuses s'en sont suivies; mais, pour les os, il est très apparent que leur moelle doit fournir un bon bouillon, et que la nourriture en doit même être saine. Je vous rends mille grâces de la bonté que vous daignez avoir de me communiquer cette découverte si utile à l'humanité, dont les pauvres surtout et les hôpitaux peuvent tirer un avantage considérable.

Je suis venu habiter ma vigne,[2] attiré par le beau temps, mais la neige est venue subitement avec un vent du Nord qui me tient emprisonné comme dans une cage.

Nos exercices, ma chère sœur, ne commenceront qu'au beau temps du mois d'avril, et en eussions-nous encore davantage, cela n'empêcherait pas de quitter tout pour avoir le bonheur de m'entretenir avec vous.[3] On dit Voltaire très mal; ce serait une perte véritable pour la littérature, s'il venait à mourir. Pour le vieux baron, il a frisé le passage de l'Achéron; il prétend que Charon l'a repoussé, parcequ'il n'avait pas

[1] Königin Ulrike schrieb, Stockholm 15. März: „Un de nos plus habiles méchaniciens a inventé une machine à dissoudre des os et à en faire des bouillons." Sie verhiess die Sendung einer Probe, da die Erfindung für Krankenhäuser und Lazarette in Betracht komme. — [2] Schloss Sanssouci. — [3] Königin Ulrike hatte geschrieben: „Vous voilà présentement occupé, mon très cher frère, avec vos études militaires; il y a peut-être de l'indiscrétion à vous en distraire, je le sens, et c'est la cause que je ne vous écris pas toutes les postes."

de quoi payer le fret de la barque. Cela m'a donné lieu à faire l'éloge de la pauvreté et de lui démontrer tous les avantages dont elle jouit, et dont les riches sont privés.[1]

Je vous entretiens, ma chère sœur, de ces bagatelles, faute de matières plus sérieuses; les unes amusent, et les autres sont quelquefois désagréables. C'est en faisant mille vœux, ma très chère sœur, pour votre conservation et pour votre prospérité, que je vous prie de me croire avec autant de considération que de tendresse, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21936. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 29 mars 1773.

Il y a déjà plusieurs jours que j'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois, et celles du 16 et du 19 viennent de m'entrer également. Mes différends avec la ville de Danzig ont changé de face. Vous savez déjà par mes ordres du 25[2] que le chevalier Harris n'a dit encore mot, et ce silence continue encore. Il est donc bien à présumer que le prince de Dolgoruki a refusé de faire la déclaration en question conjointement avec lui. D'ailleurs, toute cette affaire est, à l'heure qu'il est, en bon chemin pour être accommodée. La Russie enverra un homme de confiance à Danzig, qui, conjointement avec celui que j'y entretiens, tâchera de l'arranger à l'amiable,[3] et aussi longtemps qu'il ne me viendra rien directement de la part de l'Angleterre, je regarderai tout ce qu'elle en dit dans les autres cours, comme non avenu. Je n'ai donc rien de nouveau non plus à vous ordonner à ce sujet, et vous ferez même bien d'éviter, sous prétexte de quelque indisposition, de voir les ministres britanniques; mais dès qu'ils s'adresseront immédiatement à moi, je vous instruirai en conséquence. Restent-ils, au contraire, dans le silence et que le chevalier Harris ne dit rien, tout restera *in statu quo*. Prenez donc patience jusques à ce que leurs insinuations me mettent à même de vous faire connaître mes intentions ultérieures.

Federic.

Nach dem Concept.

21937. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 29 mars 1773.

Votre dépêche du 18 de ce mois a trouvé l'accueil qu'elle mérite. Elle contient des nouvelles qui m'intéressent, et j'en suis très satisfait. Elle me confirme que ce que la France craint le plus dans le moment

[1] Vergl. die Ode „Au baron de Pöllnitz sur la résurrection" in den Œuvres, Bd. 13, S. 110—113. — [2] Vergl. Nr. 21924. — [3] Vergl. S. 404.

présent, c'est que la Russie n'attaquât la Suède, et qu'en ce cas elle ne manquera pas d'envoyer à son alliée le secours stipulé.

L'objet de toutes ses négociations avec l'Angleterre[1] ne paraît aussi point d'autre que de prévenir par des ostentations cette levée de bouclier. Mais je ne crains pas moins, et mes dernières lettres de Stockholm, dont je joins ici une copie, me font appréhender plus que jamais qu'elle n'attend que l'époque que le congrès de Bucharest soit rompu, pour changer de batterie et animer le roi de Suède contre la Russie.[2] Or différentes lettres prétendent que cette rupture a eu effectivement lieu; de sorte que vous n'aurez rien de plus pressé que d'approfondir, de plus en plus, les vues et les desseins de la cour où vous êtes, tant par rapport aux affaires de Suède que relativement à celles de Pologne, et de me rendre un compte exact et détaillé de tout ce qui pourrait vous en revenir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 938. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 mars 1773.

Dans mes ordres d'hier je vous ai renouvelé encore la promesse de porter à la connaissance de la cour où vous êtes, tout ce qui me reviendrait d'intéressant de Londres et de Versailles.[3] Mes lettres d'Angleterre de cette poste ne contiennent rien qui mérite l'attention de la Russie; celles de France,[4] au contraire, m'ont apporté d'une très bonne source la réponse que cette couronne a reçue de Vienne sur l'explication demandée au sujet des sentiments de l'Autriche par rapport aux affaires de Suède.[5] Elle porte qu'autant que les dispositions de la cour de Vienne étaient d'agir fortement auprès de la Russie pour l'engager à ne rien entreprendre contre la Suède, autant elle s'attendait, de son côté, que la France ne négligerait aucun moyen de contenir le roi de Suède dans les bornes d'une parfaite tranquillité. Vous en pouvez faire confidence au comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 939. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 29 mars 1773.

Je suis bien aise de voir par votre rapport du 19 de ce mois[6] que vous êtes convenu avec le général de Bibikow de faire occuper

[1] Goltz berichtete, Aiguillon sei mehrere Tage beschäftigt gewesen, eine Denkschrift für das englische Ministerium aufzusetzen. „On peut prévoir en gros qu'il [y] est question d'établir la nécessité de l'union parfaite entre les cours de Bourbon et celle de Londres, pour contre-balancer l'harmonie des trois puissances qui viennent de partager la Pologne.“ — [2] Vergl. Nr. 21 934. — [3] Vergl. S. 406. — [4] Vergl. Nr. 21 937. — [5] Vergl. S. 258. — [6] Liegt nicht vor.

par mes troupes les districts que celles sous ses ordres ont quittés. Ne tardez point d'en avertir mon major-général de Lossow, afin qu'il ne néglige point d'en profiter.

Vous avez bien raison, et je suis parfaitement de votre sentiment que l'esprit de troubles et de sédition en Pologne, qui paraît se ralentir en quelque manière, ne manquera pas d'y recommencer de plus belle, dès que les troupes, qui, à dire le vrai, le domptent uniquement, auront tourné le dos.

Pour ce qui est des différends relativement au port près de Danzig, je me suis déjà arrangé avec la cour de Pétersbourg de façon que j'ai lieu d'espérer de les avoir terminés en peu de temps et si bien qu'il n'en sera plus question là où vous êtes.[1] Il n'en sera peut-être pas autant des péages sur la Vistule, qui cependant ne me peuvent être disputés en aucune manière; et vous aurez soin de disposer le sieur de Stackelberg à ne point méconnaître mes droits et intérêts à cet égard-là.

Au reste, je sais que le Primat veut éviter de se rendre à la Diète, et que, d'une manière ou l'autre, il faudra l'y contraindre;[2] il s'agit seulement que les trois ministres s'accordent sur les moyens à y employer. Dès que j'en serai informé, je ne manquerai assurément pas de les faire mettre en œuvre.

Federic.

Ce que l'on désire des Autrichiens,[3] est un *latus per se*; il faut qu'on m'en parle de Pétersbourg, et non de Varsovie.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg. Der Zusatz eigenhändig.

---

21 940. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 mars 1773.

Je vous sais gré de la relation de la bataille navale des Russes.[4] Le comte de Solms ne me l'a effectivement point adressée immédiatement, et j'ai été bien aise de la trouver à la suite de votre rapport d'hier.

Quant à l'affaire de Danzig, je la regarde comme arrangée. Mon conseiller privé des finances Reichardt me mande,[5] à la vérité, que le magistrat veut encore attendre la diète de Pologne pour voir s'il n'y a rien à effectuer en sa faveur. Mais j'espère que le ministre que la

[1] Vergl. Nr. 21930. — [2] Vergl. S. 389. 390. — [3] Die Beziehung ist nicht ersichtlich. — [4] Gedruckte Relation: „Nachricht von den neuen Operationen unserer Flotte im Archipelagus“ („Anhang zu den St. Petersburgischen Zeitungen Nr. 20“, vom 8. März), mit der Darstellung der Gefechte bei Tschesme und Patrasso vom 24. und 28. October (a. St.) 1772 (vergl. S. 146). — [5] Bericht, Danzig 1. März.

Russie veut lui dépêcher,[1] trouvera bien moyen d'en désabuser ces esprits consulaires et de les rendre plus pliants et dociles pour acquiescer à mes propositions.

Au reste, mon lieutenant-général baron de Lentulus vient de m'informer qu'il y a effectivement des avis à Varsovie qui portent que le congrès de Bucharest est déjà rompu; et si cette nouvelle se confirme, nous n'avons qu'à nous préparer à de nouvelles scènes.

Der Schluss enthält die Weisung für die Antwort auf die Notification der Wahl des neuen Grossmeisters des Malteserordens, Franz Ximenes, Nachfolgers des am 24. Januar gestorbenen Grossmeisters Pinto.[2]

Nach der Ausfertigung. Federic.

21941. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Prinz Heinrich schreibt, Rheinsberg 27. März: „C'est une augmentation considérable que vous faites dans l'armée[3] . . . Tout cela aurait fait un corps d'armée formidable du temps des Gustave, des Tilly et des Guébriant; à cette heure, c'est un renfort respectable pour une armée déjà si belle comme la vôtre, et dans ce temps où l'Europe est dans une espèce de crise, il est très heureux que vous avez pu faire une augmentation aussi considérable.

Les appréhensions du comte Panin[4] me paraissent une suite de sa timidité naturelle; il me paraît que le moment décisif a été celui où le comte Orlow était à Pétersbourg; celui-ci passé, je doute qu'il revienne jamais dans une faveur aussi marquée qu'était celle dont il a joui. Je suivrai en tout vos ordres et vos volontés, mon très cher frère, et suis tout prêt d'écrire au prince Orlow,[5] si vous le souhaitez. Mais comme vous ordonnez que je vous fasse connaître ce que j'en pense, je dois en conséquence pouvoir vous assurer que le comte Panin trouverait cette démarche si contraire à ses intérêts qu'il ne l'oublierait jamais; et comme je crois toujours sa position assurée, tandis que celle de l'autre est très incertaine, c'est ce qui me fait croire que les ménagements à garder sont plus nécessaires pour le comte Panin que pour Orlow. Ce dernier d'ailleurs est si haut qu'il recevrait cette démarche déjà comme une espèce de supplication; en outre il se pourrait bien faire que l'Impératrice, au cas qu'elle penche à le reprendre, sera bien aise de saisir une occasion où elle puisse prouver l'estime qu'on fait dans l'étranger de son favori. Mais si cet homme reparaissait un jour sur la scène, on pouvait trouver alors des moyens de gagner son esprit, soit par des faveurs que vous pourriez, mon très cher frère, accorder à lui et à ses frères, soit par des lettres insinuantes ou peut-être en gagnant quelque maîtresse dont il ne manque jamais de se pourvoir. Voilà ce que je me trouve obligé, suivant mes lumières, de vous répondre."

[Potsdam] 29 mars 1773.

Mon très cher Frère. J'ai reçu votre lettre, mon cher frère, avec bien du plaisir. Vous trouvez les troupes que nous vaudra la Prusse, une petite armée; mais si vous vous rappelez, mon cher frère, notre situation dans la dernière guerre, vous conviendrez que, même avec ce nouveau renfort, nous n'avons rien de superflu; car, pour ne point

[1] Vergl. S. 404. — [2] Notification und Antwort liegen nicht vor. — [3] Vergl. S. 387. — [4] Vergl. S. 387. — [5] Vergl. S. 387.

être sujet à se tromper, il faut mettre les choses au pire et supposer que ce qui est arrivé dans un temps, peut arriver dans un autre.

Je me conforme, au reste, entièrement à votre avis touchant la lettre au comte Orlow. Vos raisons sont si bonnes, mon cher frère, qu'il ne reste rien à répliquer. Ce grand Prince a reparu tout-à-coup à Pétersbourg et a été gracieusé de l'Impératrice au cercle; cependant on a remarqué qu'elle adressait la parole alternativement tantôt au favori en place, tantôt à celui qui est renvoyé,[1] ce qui a donné aux courtisans de faire de profondes spéculations.

Enfin, j'ai trouvé le moyen de m'accorder avec les Russes touchant la ville de Danzig. Ils conserveront le droit d'élever le péage, en me payant annuellement une redevance de 600 000 écus.[2] C'était le meilleur accord qu'il restait à faire pour s'ôter cette cheville du pied.

On m'écrit de Varsovie que le congrès est rompu;[3] ainsi ce sera une nouvelle scène qui va s'ouvrir. On dit que M. Rumänzow se plaint d'être malade, et qu'Orlow, assisté de Bauer, pourrait avoir le commandement de l'armée, mais ce dernier article n'est pas certain. J'aurais souhaité que la paix se fît; quand ces sortes de guerres traînent en longueur, elles peuvent donner lieu à d'étranges vicissitudes de Fortune qu'aucun mortel ne saurait prévoir. Il est surtout à craindre que tant d'autres puissances sortent à la fin de leur engourdissement et ne s'en mêlent aussi. Mais les Russes sont heureux par excellence, et il faut espérer que leur bonheur ne les abandonnera pas. Je vous embrasse, mon cher frère, de tout mon cœur, en vous priant de me croire avec toute la tendresse possible, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21942. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 30 mars 1773.

L'armée saxonne ne doit jusqu'à présent donner certainement aucun ombrage et faire soupçonner que quelque puissance puisse avoir envie de la prendre à sa solde.[4] La France y songera sûrement moins que toute autre, et vous avez grande raison d'être persuadé, selon votre dépêche du 26 de ce mois, que, dans la situation précaire de ses finances, elle ne voudra pas dépenser de l'argent pour soudoyer des troupes qui sont en aussi mauvais état que celles de l'électeur de Saxe.

[1] Bericht von Solms, Petersburg 16. März. — [2] Vergl. S. 404. 405. — [3] Vergl. S. 414. — [4] Nach Borcke hatte der zum ersten Mal unter der Regierung Friedrich Augusts an die Truppen erlassene Befehl, sich zu Übungen und zur Revue zu versammeln, das Gerücht veranlasst, „que la France pourrait avoir envie de prendre un corps de troupes saxonnes à sa solde".

D'ailleurs, il n'est guère à présumer que ce Prince songe de sitôt à se mêler des affaires de l'Europe. La Saxe s'en est trop mal trouvée dans la dernière guerre, et il y a apparence qu'on sera devenu sage à ses dépens.

Toutefois et quoi qu'il en soit, n'oubliez pas de me mander si le prince Xavier s'arrête encore à la cour où vous êtes, ou si, suivant son dessein, il en est déjà parti.

Pour ce qui regarde l'article des monnaies, dont il semble qu'on veuille rechercher l'administration,[1] il se peut que l'Électeur, par des opérations justes et bien entendues dans cette partie, y trouve quelque avantage. Les mines d'argent qu'il a dans ses États, pourraient le procurer. Cependant tout le profit qu'il pourra en tirer, peut faire, tout au plus, un objet de 50 à 60 000 écus, qui pourra lui revenir au delà de ce qu'elles rapportent actuellement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 943. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 mars 1773.

J'ai lu la relation du combat naval entre la flotte de Russie et celle des Ottomans que vous m'avez adressée avant-hier,[2] et vous la recevrez ci-joint de retour. La conduite du comte Orlow dans cette attaque ne me paraît cependant point à l'abri de toute critique. Il a beau accumuler des arguments pour la justifier;[3] son raisonnement cloche partout, et devant un tribunal impartial il ne se lavera jamais du reproche d'avoir enfreint la trêve.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

21 944. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 31 mars 1773.

Tout ce que le prince de Kaunitz vous a dit, selon votre dépêche du 24 de ce mois, au sujet du plan de pacification de la Pologne, est analogue à ce que le baron de Swieten m'en a rapporté en dernier lieu.[4] Ce qu'il y a de plus embarrassant dans cette négociation, c'est l'éloignement des cours intéressées et qui, dans le moment présent où il s'agit de mettre ce plan en exécution, ne permet plus de faire des

[1] Eine Untersuchungscommission hatte, nach Borcke, grosse Unterschleife in der Münzverwaltung aufgedeckt. „On annonce présentement de nouvelles opérations dans cette partie, . . . qui doivent produire de grands avantages.“ — [2] Vergl. S. 413. — [3] Alexej Orlow beschuldigte die Türken, dass sie durch Rüstungen den Waffenstillstand gebrochen hätten, und er rechtfertigte seinen Angriff mit dem Hinweis auf die Nothwendigkeit, dass er einem Anschlag derselben auf die russische Flotte habe zuvorkommen müssen. — [4] Vergl. Nr. 21931.

représentations à Pétersbourg pour y faire quelque changement. En attendant, je sens très bien qu'on ne saurait guère prétendre que la cour où vous êtes, comme la seule catholique de notre triumvirat, adoptât nos principes sur l'article de l'apostasie,[1] et je doute aussi que la Russie l'exigera seulement de sa part.

Pour ce qui est, au reste, du congrès de Bucharest, je sais qu'on se flatte encore à Pétersbourg de son succès,[2] tandis que différents avis me persuadent du contraire. Du moins se répand-il un bruit sourd d'un traité entre la Porte et la Suède, où la première s'est engagée de rompre la négociation avant le 15 de ce mois.[3] Le prince de Kaunitz a aussi beau simuler d'avoir des avis d'une prolongation d'armistice;[4] il saura bien le contraire, et il ne lui sera sûrement pas inconnu que le congrès est déjà effectivement rompu. Il veut peut-être jouer le fin et ne fait semblant de l'ignorer qu'afin de pouvoir profiter d'autant mieux de l'embarras de la Russie.

Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que la France ne s'est employé à Constantinople à faire continuer la guerre, que dans l'espérance de pouvoir offrir alors sa médiation à la Russie et se frayer par là le chemin d'intervenir dans la négociation de paix. Mais autant que je connais les dispositions de cette dernière, il existe une si forte antipathie en Russie contre la France que je crois qu'elle risquerait plutôt tout que d'accepter sa médiation.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

21945. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 31 mars 1773.

Je vous fais mon compliment et vous félicite sur l'heureux succès des Diétines que, selon votre dépêche du 24 de ce mois, vous avez su si bien faire réussir.[6]

[1] Russland hatte vorgeschlagen, die bisherigen Strafen für den Glaubenswechsel abzuschaffen, vergl. S. 407. Nach Edelsheims Bericht lehnte Kaunitz jeden Versuch ab, „à porter l'Impératrice à prendre part à une proposition si diamétralement opposée à la doctrine observée dans ses propres États". — [2] Vergl. S. 406. — [3] Bericht von Behnisch, Stockholm 16. März. — [4] Edelsheim berichtete, man wolle in Wien wissen, der Hof sei von dem Abbruch des Congresses bereits unterrichtet. „Kaunitz au contraire m'a dit que l'armistice devait avoir été prolongé (vergl. S. 379), . . . mais il feint de ne pas savoir d'où il tient cette nouvelle." — [5] Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract" aus dem Berichte Dalwigs, dass „laut Nachricht von der Grenze" der Kaiser am 16. April, „wo nicht noch eher", nach Polen abreisen werde (vergl. S. 352), findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die Antwort des Königs, Potsdam 31. März: „Danke. Ich glaube, die Reise wird, wenigstens vor der Hand, nicht statthaben." — [6] Benoît berichtete: „Je commence à recevoir de bonnes nouvelles du succès des Diétines dont j'ai pris le soin sur moi." Es folgen Angaben über die Wahlergebnisse, bez. die Aussichten. „Je puis être content jusqu'à présent, et le commencement est du moins assez bon."

Mais pour ce qui est du roi de Pologne, ce Prince me fait grand tort d'être si fort prévenu, comme vous le mandez, contre mes intentions.[1] Mes dispositions pour lui et les insinuations que j'ai bien voulu faire faire, même à son insu, pour son avantage et l'amélioration de son sort, méritent certainement plus de confiance de sa part et de justice sur ma façon de penser.

Jusqu'à présent il ne m'est rien revenu encore des arrangements par rapport au commerce du juif Ephraim[2] dont vous m'annoncez le retour. Il ne manquera vraisemblablement pas de les détailler à son arrivée à Berlin à mes ministres, pour qu'il m'en soit fait rapport et rendu un compte circonstancié.

En attendant je me prépare à vous faire toucher au premier jour une remise d'argent à l'usage de la caisse commune qui, selon le projet du plan de pacification, doit fournir les sommes pour des corruptions nécessaires à faire là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 946. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 31 mars 1773.

Je suis fort de votre avis sur le sort du congrès de Bucharest,[3] et, à moins qu'un grand hasard ne nous amène la paix, je crains pour cette année des scènes bien plus compliquées que les précédentes. Des bulletins de France annoncent la rupture de ce congrès comme immanquable et combien la cour de Versailles se berce de l'idée flatteuse de parvenir encore à mettre la désunion entre moi et les deux cours impériales.

En attendant, la dépêche du sieur Benoît du 24 de ce mois[4] m'a fort amusé. Il y prend le ton d'un triumvir romain,[5] et ce phénomène m'a paru fort plaisant à Varsovie.

Le triumvir Benoît est admirable, il se croit plus que roi de Pologne et se donne des airs que jamais comte de Toulouse a pris.[6] Le pauvre garçon, la tête lui tourne; il se croit ou un cardinal Ximénès ou un cardinal de Richelieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Benoît berichtete: „Le roi de Pologne m'a encore parlé beaucoup au long sur les projets qu'il savait, me dit-il, que nous avions de diminuer son autorité." Stanislaus habe sich ferner über die angeblich von preussischer Seite eingeführte schlechte Münze, wie über die Getreideforderungen beklagt. „Au surplus, ce Prince craint extrêmement les arrangements de commerce que nous méditons." — [2] Vergl. S. 353. — [3] Finckenstein berichtete, Berlin 30. März: „Il y a beaucoup plus à craindre qu'à espérer à cet égard, et je ne serais pas surpris que la fin de l'armistice, qui a dû expirer le 21 de ce mois, n'amenât celle du congrès." — [4] Vergl. Nr. 21945. — [5] Vergl. S. 417. Anm. 6. — [6] Vergl. dazu Bd. XXXI, 694.

21 947. AN DEN ETATSMINISTER VON DER HORST IN BERLIN.

Potsdam, 31. März 1773.

Extract für die Cabinetsvorträge: Horst überreicht „die von seinem Pariser Correspondenten[1] ihm zugekommene anderweite Nachrichten“.[2] Horst ist „wohl versichert, dass, wenn gedachter sein Correspondent über eins oder das andere befraget werden sollte, er von denen Commis der französischen Ministresbureaux, mit welchen er liiret ist, alle mögliche Éclaircissements verschaffen würde“; er stellt deshalb anheim, „ob nicht etwa über diesen oder jenen interessanten Punkt von demselben nähere Éclaircissements zu erfordern sein möchten“.

Die Nachrichten sind zwar curieux, aber publique Nachrichten, wovon Ich versichert bin, dass das Ministerium daran nicht denket.

Nach der Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort auf dem „Extract“.

---

21 948. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 1er avril 1773.

Vos dépêches précédentes, tout comme celle du 21 de mars dernier, commencent à dévoiler les véritables idées du ministère de Versailles. Plus j'y prête attention, et plus ai-je lieu de me persuader que ses appréhensions n'ont pour objet que la tournure que les affaires de Suède prendront.[3] Il sent, à ce que je vois, assez que celles de Pologne sont au-dessus de sa portée, et qu'elles sont trop avancées pour y apporter quelque changement.

La cour de Madrid me paraît également, après tout ce que vous m'en avez rapporté, n'avoir aucun dessein de remuer. En effet, si elle ne fait que mettre sa marine en bon état,[4] c'est un arrangement fort innocent et d'aucune conséquence. La prudence l'exige en temps de paix, afin d'être à même de se défendre d'autant mieux en temps de guerre.

Il s'agira donc de voir ce que la France fera, après que le congrès de Bucharest sera rompu. Il y en a qui prétendent qu'alors elle offrira sa médiation à la Russie, conjointement avec l'Angleterre. Le temps nous apprendra si elle persistera dans cette idée ou si elle y renoncera, et quel parti ultérieur elle prendra.

Continuez donc à avoir l'œil ouvert sur tous les évènements, et n'oubliez pas de me rendre compte de tout ce qui parviendra à votre connaissance. Ne perdez surtout point de vue les 8 millions de piastres

[1] Vergl. S. 318. 400. — [2] Liegen nicht bei. — [3] Wie Goltz berichtete, wollten die Franzosen auch nach dem Bruch des Congresses von Bukarest den Schweden keine Truppen senden, ausser in dem Fall, dass Russland Schweden angriff. — [4] Goltz berichtete: „Les travaux actuels sur les chantiers ne sont pas différents de ceux auxquels elle s'est appliquée depuis plusieurs années, et qui lui ont valu l'état respectable de sa marine actuelle.“

que la Porte doit avoir offerts à la Suède;[1] l'objet vaut bien la peine d'être approfondi. Selon votre dépêche du 11 de mars, vous étiez après à le pénétrer, mais depuis vous n'en sonnez plus le moindre mot.

Nach dem Concept. Federic.

21949. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 avril 1773.

Je suis persuadé que ceux qui, selon votre dépêche du 19 mars dernier, assurent qu'on ne pense en Suède à aucun acte d'hostilité, disent la vérité, et qu'effectivement on y est très éloigné de rien entreprendre, pour le présent, contre qui que ce soit. Les mouvements qu'on y remarque,[2] m'ont plus l'air de l'effet d'une crainte de se voir attaquer par les Russes, que non celui d'un dessein prémédité de vouloir agir offensivement. Mais ce qui est à appréhender avec quelque vraisemblance, c'est que les Turcs, si les négociations de paix au congrès de Bucharest devaient être infructueuses, n'emploient de très fortes persuasions pour engager la Suède à faire, en ce cas, une diversion en leur faveur à la Russie, et que l'appui de la France à seconder au possible ces sollicitations de son côté, n'entraîne le Roi à pareille démarche. Il paraît toutefois par ce que vous mandez,[3] que la Suède fourmille de sujets mécontents, sur la fidélité desquels le souverain ne saurait nullement faire fond. Si donc les choses en viennent jamais à une guerre pour ce royaume, on peut prévoir, à ce qu'il me semble, avec raison bien des malheurs pour ce Prince.

Federic.

Nach dem Concept.

21950. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 3 avril 1773.

Votre dépêche du 27 mars dernier a toute mon approbation, et les détails qu'elle renferme,[4] me font d'autant plus de plaisir que mes

[1] Vergl. S. 318. — [2] Behnisch berichtete über die Ausrüstung der schwedischen Flotte. Die Nachrichten über die Ergänzung des Landheeres lauteten nach ihm widersprechend. — [3] Behnisch berichtete: „Quoique la crainte d'une guerre prochaine et la répugnance de la nation à ce sujet soit écrite sur tous les visages, nombre d'officiers, parmi lesquels se trouve le général Pechlin, ont quitté le service et continuent à prendre congé.“ — [4] Arnim berichtete auf Grund von Meldungen aus Stockholm, Vergennes habe am 10. März nach Empfang von wichtigen Depeschen aus Paris mit Gustav III. eine Conferenz gehabt, dieser habe daraufhin die Ausrüstung der schwedischen Flotte angeordnet und den Conseil versammelt. „Il parut très mécontent des oppositions que plusieurs membres lui avaient faites sur le dessein qu'il avait de déclarer la guerre à la Russie.“ Fersen und Pechlin hätten darauf sofort ihren Abschied genommen. Nach den letzten Meldungen dauerten die schwedischen Rüstungen zur See und in Finnland an. Auch Dänemark setze seine Rüstungen fort.

lettres directes de Suède n'en font aucune mention et me les ont laissé ignorer jusqu'ici. Continuez donc à me rendre vos rapports ultérieurs tout aussi intéressants, et n'oubliez surtout pas de me mettre au fait, le plus tôt possible, après que vous aurez parlé au baron de Schimmelmann, de sa réponse à vos propositions.[1] Il me tarde de l'apprendre, pour savoir à quoi m'en tenir par rapport à l'affaire qu'elle a pour objet.

Pour ce qui est de la déclaration qu'on prétend avoir été remise de la part du roi de Suède au ministre de Russie[2] pour la faire parvenir à sa cour, elle ne saurait, à la vérité, être envisagée comme une rupture formelle, mais comme cette démarche pourrait très bien être prise en mauvaise part de l'Impératrice, on a raison d'être curieux de la réponse qu'elle y fera.

Federic.

Nach dem Concept.

21951. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.[3]

[Potsdam] 3 avril 1773.

Mon très cher Frère. Je suis bien aise, mon cher frère, de vous savoir ici dans le voisinage; j'espère bien qu'il me procurera tôt ou tard une petite apparition de votre part. J'ai encore arrêté ici mon frère Ferdinand pendant le vilain temps qu'il a fait, pour qu'il ne se refroidisse pas.

Pour ce qui regarde l'Europe, vous avez assez bien deviné que le monarque suédois dont nous avons l'honneur d'être les oncles, en ferait des siennes. Après avoir fait de grands armements, il a tenu conseil pour délibérer de la guerre contre la Russie. Fersen a aussitôt demandé sa démission, ainsi que plus de 200 officiers de l'armée.[4] Je ne sais pas ce qui d'ailleurs a été résolu dans ce Conseil, mais le Roi a fait demander au ministre russe pourquoi l'Impératrice armait sur ses frontières; si c'était pour l'attaquer ou non.[5] Vous, qui connaissez la Russie, vous jugerez facilement, mon cher frère, de l'impression qu'une telle bravade peut faire sur l'esprit de l'Impératrice, et combien cela augmentera l'aigreur qu'elle a déjà contre la Suède. Pour moi, je crains que ce jeune homme en fera tant qu'il s'attirera de mauvaises affaires, et cela par légèreté et vanité. Je n'ai point eu aujourd'hui de lettres de Pétersbourg, elles ont manqué.

[1] Vergl. S. 368. — [2] „Qu'il ne pouvait plus regarder avec indifférence les grands armements de la cour de Pétersbourg, qu'il se voyait en conséquence dans le cas de demander à Sa Majesté Impériale des éclaircissements et des assurances positives qu'elle ne tenterait rien contre lui ni son royaume; que Sa Majesté Impériale devait fixer un terme pour sa tranquillité pendant lequel elle s'engagerait de ne rien entreprendre ni directement ni indirectement contre la Suède." Bericht Arnims. — [3] Prinz Heinrich hatte sich am 1. April zu den Exercierübungen seines Regiments nach Spandau begeben. — [4] Vergl. Nr. 21949 und 21950. — [5] Vergl. Nr. 21950.

Pour ce que vous me dites, mon cher frère, des Autrichiens,[1] je crois qu'avec le temps cela pourra réussir; ils ont la plus grande envie de ravoir Belgrade, la Servie et encore un peu plus; mais ils feront les difficiles, ils se feront tirer l'oreille et voudront qu'on croie que c'est par complaisance qu'ils se sont prêtés à ces arrangements. J'ai déjà sondé le terrain, et j'ai trouvé mon prince Kaunitz apprêté et mesuré, comme je m'y attendais, faisant le difficile et parlant beaucoup de bonne foi,[2] laquelle cependant personne ne lui accorde.

Voilà, mon cher frère, tout ce que je vous puis dire pour aujourd'hui, en y ajoutant la phrase des gazetiers: »Le temps développera le reste.« Nous allons sortir pour l'exercice. Je vous embrasse tendrement, mon cher frère, en vous assurant de la haute estime avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21952. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 avril[3] 1773.

Votre dépêche du 23 de mars dernier m'a été bien rendue. C'est avec beaucoup de satisfaction que j'apprends par son contenu que le comte Ostermann rend justice aux sentiments de la Reine douairière ma sœur pour l'Impératrice sa souveraine; et ce ministre n'a pu me faire un plaisir plus sensible que celui de mander à sa cour que cette Princesse n'avait aucune part à ce qui se passe en Suède, et qu'elle ne participait aucunement à toutes les tracasseries actuelles de ce royaume.[4]

Au reste, je souhaiterais que le roi de Suède se fût dispensé de toutes les démarches dont vous me rendez compte.[5] Elles ne sauraient qu'aigrir davantage la Russie et lui attirer facilement sa haine.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Prinz Heinrich schreibt, Spandau 2. April: „Je suis d'opinion que les Autrichiens pourront décider de l'avenir, s'ils maintiennent la neutralité. La guerre peut encore se traîner longtemps entre les Turcs et les Russes. Si la France fait jouer les Suédois, l'embarras augmentera encore, et le prince Kaunitz sera à regarder et à attendre les évènements, pour profiter de ceux qui seront favorables à sa souveraine.“ — [2] Vergl. Nr. 21799. 21902. — [3] Vom 4. April ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 245; desgleichen ein undatirtes, dem April angehörendes Schreiben an General von Ramin ebenda, Bd. 27, Th. III, S. 217. — [4] Vergl. S. 327. — [5] Behnisch berichtete über die Erklärung an Russland, in der Gustav III. von Katharina II. die Versicherung forderte, von ihr nicht angegriffen zu werden (vergl. S. 421).

21953. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 4. April 1773.

Die von der Pforte nach Eurem Bericht vom 3. Martii[1] angetragene abermalige dreimonatliche Verlängerung des Waffenstillstands[2] ist sicher eine neue Intrigue des französischen Hofs. Ich überzeuge Mich immermehr durch alle Mir zukommende Nachrichten, dass dieser Hof die Haupttriebfeder von allen Entschliessungen des Divans ist, und dass alles auf seine Eingebung und Anrathen geschiehet. Bei gedachter Verlängerung des Waffenstillstands hofft dieser Hof gewiss die Pforte dahin zu bringen, dass sie sich in die polnische Sachen mischen und unsere Arrangements, wo nicht zu verhindern, dennoch zu erschweren suchen soll; und es wird nun darauf ankommen, ob Russland in diese Verlängerung willigen wird. So gerne Ich indessen Meinerseits den Frieden wünsche, so bekenne Ich Euch doch aufrichtigst, dass Ich noch immer zweifle, dass derselbe so bald zu Stand kommen dürfte.

Uebrigens wird Euch vielleicht nicht unbekannt geblieben sein, dass Schweden besorgt ist, wegen der veränderten Regierungsform von Russland attaquiret zu werden, und es kann wohl sein, dass die Ungewissheit des Friedens mit der Pforte letzteres zum Theil mit abhält, anjetzo gleich gegen Schweden loszubrechen. Solltet Ihr demnach etwa vernehmen, wie man hierüber bei der Pforte denkt, so vergesset nicht, Mir davon Nachricht zu geben.[3]

Friderich.

Nach dem Concept.

21954. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 27. März: „Les dernières lettres de Constantinople confirment la demande d'une prolongation de l'armistice que la Porte a faite au maréchal de Rumänzow."[4]

Edelsheim berichtet über eine Audienz von Rohan bei Maria Theresia: „J'ai, entre autres, lieu de juger que le coadjuteur a tout-à-fait contredit la nouvelle mandée par le comte de Mercy même de Paris, que l'on ferait marcher environ 8 régiments de troupes vers Dunkerque, mais qu'il a donné à connaître, en même temps, qu'on ne saurait d'autant moins prévoir à quoi on se verrait obligé dans la suite, que Votre Majesté Se proposait de rassembler, cet été, un camp considérable du côté de Wesel, principalement dans la vue d'en imposer à la cour de France et de l'empêcher peut-être de secourir le roi de Suède, en cas qu'il fût attaqué. Le prince Kaunitz ne m'a parlé que vaguement de ce bruit, en me témoignant cependant que, toute l'Europe

[1] Mit einem Auszug aus dem Bericht von Goltz, Paris 21. März (vergl. Nr. 21948), am 4. April abschriftlich an Solms zur Mittheilung an Panin übersandt. — [2] Wie Zegelin berichtete, hatte Rumänzow den Antrag „ad referendum angenommen, um die Ordre von seinem Hofe deshalb zu erhalten". — [3] Der König übersendet am 4. April obigen Erlass abschriftlich an das Departement der Auswärtigen Affairen. — [4] Vergl. Nr. 21953.

[étant] parfaitement convaincue combien les flûtes de Votre Majesté étaient supérieurement bien arrangées et que Ses troupes étaient partout et en tout temps prêtes à marcher au premier ordre, il ne voyait pas trop la nécessité ni l'utilité de la dépense de ce camp extraordinaire, supposé que la nouvelle en fût fondée."

Kaunitz sendet dem König die von guter Hand ihm zugekommene Nachricht, „que le roi de Suède persistait dans le dessein de vouloir faire une visite à l'impératrice de Russie à Pétersbourg,[1] à l'occasion de son prochain voyage en Finlande. Il a ajouté qu'en attendant la dépense des mesures soi-disantes défensives que les cours de Pétersbourg, Stockholm et Copenhague continuaient de prendre, ne devait pas laisser que de les incommoder toutes trois en proportion de leurs facultés respectives."

Potsdam, 4 avril 1773.

Der Empfang des Berichtes vom 27. März wird bestätigt und die Erstattung von Auslagen zugesagt.

En attendant vous avez bien raison de qualifier de surcroît de politesse et d'attention tous les soins qu'il a plu à Sa Majesté l'Empereur à se donner pour le transport de mon tableau.[2] Ils le sont en effet, et j'aurais bien aimé pouvoir en épargner la peine à la cour où vous êtes, et le faire transporter ici par des mulets de louage; mais comme vous n'avez pas osé y penser, sans désobliger ce Prince, je vous abandonne aussi le soin de faire connaître à Sa Majesté Impériale combien ce nouvel acte de sa précieuse amitié m'a touché, et avec quel empressement je saisirai toutes les occasions qui se présenteront, pour lui rendre la pareille; et vous ajouterez encore à ce compliment que je n'aurais certainement pas négligé d'en écrire à Sa Majesté Impériale de ma propre main une lettre de remercîment, si je n'avais pas eu à appréhender de l'importuner et de lui dérober un de ses moments précieux et destinés à des occupations plus importantes.

Au reste,[3] vous pouvez assurer au prince Kaunitz qu'il n'y a pas un mot de vrai de ce campement dont on a parlé en France, et qu'il doit même être persuadé que, s'il s'agissait du moindre mouvement de troupes, il ne s'en ferait aucun, sans en avertir la cour impériale et sans se concerter auparavant avec elle. Je ne sais pas même ce qui peut avoir donné lieu à ce bruit, car je ne vais pas dans le pays de Clèves pour cette année, et il n'y aura que des revues d'inspecteur.

Quant à ce qui concerne la Suède, je vous envoie ci-joint les dernières nouvelles que j'ai reçues de ce pays-là;[4] vous pourrez les communiquer au prince Kaunitz et lui dire, en même temps, sous le sceau du plus grand secret que les Russes commencent à s'adoucir au sujet de la Suède,[5] et pourvu qu'on ne les aigrît pas, il fallait espérer qu'on les[6] laisserait tranquilles.

[1] Vergl. S. 394. — [2] Nach Weisung Kaiser Josephs II. hatten die Bediensteten des kaiserlichen Marstalles das Gemälde nicht blos bis Breslau, sondern bis Potsdam selbst zu bringen (vergl. S. 306). — [3] Dieser und die beiden folgenden Absätze, bis zu den Worten: „se déclarer ouvertement", sind nach einer eigenhändigen Niederschrift des Königs von der Cabinetskanzlei obigem Erlasse eingefügt. — [4] Vergl. Nr. 21952. — [5] Vergl. S. 403. — [6] Les Suédois.

Quant à la France, vous lui direz que je sais de science certaine qu'ils répugnent beaucoup à l'envoi d'un secours en Suède;[1] qu'il n'y a que de leurs régiments allemands dont, si la Suède est attaquée, ils veulent lui fournir un secours de 6000 hommes avec 6 vaisseaux de guerre; et l'on croit même qu'en ce cas ils préféreraient même d'y envoyer les troupes palatines auxquelles ils donnent des subsides.[2] Mais tout cela n'aura lieu qu'au cas que la Russie veuille se déclarer ouvertement.

En attendant, l'extrait ci-joint de mes lettres de Copenhague du 27 de mars vous mettra au fait des mesures qui se prennent tant en Danemark qu'en Suède[3], et dont le prince de Kaunitz vous a parlé; et pour ce qui est de la proposition de la Porte pour la prolongation de l'armistice et que mes dernières lettres de Constantinople confirment également,[4] j'ai tout lieu de la regarder pour une intrigue de la France, qui espère de profiter de cet intervalle pour disposer la Porte de s'immiscer dans les affaires de Pologne. Mes lettres de France contiennent au moins différents avis qui m'autorisent à ce soupçon, et je ne crois pas me tromper en le prenant contre une cour qui de tout temps a fait de cette sorte d'armes le principal ressort de sa politique.

Quant au modèle des canons pour la cavalerie dont vous n'avez pu charger le chasseur Sternsdorff, je crois que c'est le même que j'ai déjà entre mes mains. C'est un canon fort léger sur une charrette de bois où il y a, en même temps, de la place pour deux hommes qui le dirigent et le servent. Vous me direz donc si celui du maréchal Lacy n'est pas de la même façon. Sa carabine, au contraire, est du nouveau pour moi, et vous n'oublierez pas de m'informer si elle sera approuvée; et si vous pouvez me procurer les 10 ou 12 plans des nouvelles manœuvres pour la cavalerie avec les explications qui y appartiennent, je vous en saurai gré. Mais on m'a parlé aussi d'une nouvelle sorte de baguettes qu'on a données aux grenadiers; elles doivent être bien plus légères que les anciennes, et peut-être pourrez-vous m'en donner une idée, en observant celles des grenadiers qui font la garde devant les appartements de l'Impératrice-Reine.

Ein Erlass an Zegelin (Nr. 21953) wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

21955. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Lentulus berichtet, Warschau 25. März: „Selon les ordres de Votre Majesté, j'ai parlé au ministre autrichien pour le commerce et vente des sels en deçà et delà de la Vistule,[5] mais il m'a fortement assuré de n'avoir ni ordres ni instructions sur cet article, mais qu'il savait par M. de Pergen que cette affaire se doit traiter et être réglée directement entre les deux cours respectives.

[1] Vergl. S. 419. — [2] Vergl. S. 382. — [3] Vergl. S. 420. Anm. 4. — [4] Vergl. S. 423. — [5] Vergl. S. 368.

Par manière de discours je lui demandai en badinant que comme le congrès, selon toutes les apparences, était rompu avec la Porte, si sa cour ne voudrait pas profiter de ce moment pour reprendre ce qu'ils avaient perdu par la paix de Belgrade. Il m'a répondu très naturellement là-dessus que, pour l'Empereur, certainement il ne demandait pas mieux que d'entreprendre cette guerre, mais que, pour l'Impératrice, elle en faisait un cas de conscience de rompre avec la Porte, ayant été tranquille pendant notre guerre. De plus, elle s'est fortement proposée de son vivant d'éviter toute guerre. Comme je voyais que peu à peu il se déboutonnait de plus en plus, je lui demandai ce que sa cour fera, si la guerre continue. Il me répondit très naïvement que c'était une chose très difficile à deviner; »car,« me dit-il, »nous servons deux maîtres. L'Impératrice n'est plus la même; un couple de prêtres et quelques vieilles femmes font son Conseil. L'Empereur voudrait agir et faire quelque chose, mais est contrarié. Les gens sensés à Vienne sentent fort bien les avantages qui pourraient résulter d'une guerre avec la Porte; l'Empereur et nous tous espérons que Sa Majesté le roi de Prusse trouvera des moyens de persuader l'Impératrice. Voyez, Monsieur,« continua-t-il, »combien nous autres sommes gênés; car, malgré les ordres que j'ai d'aller en tout de concert avec les deux cours, selon le plan concerté, moi et le général Richecourt sommes nonobstant obligés de faire nos rapports à Vienne et d'attendre les réponses.« Voilà, Sire, mot pour mot, l'entretien que j'ai eu avec ce ministre. Je tâcherai de gagner encore plus sa confiance.

En attendant, tout cela fait perdre le temps inutilement, et, dans les circonstances présentes, il me semble que, plus tôt qu'on pourra finir les affaires de la Pologne, le mieux il sera, vu qu'une fois la chose faite, les autres puissances jalouses et contraires aux desseins des trois cours ne s'empresseront plus tant à cabaler et intriguer pour ce pays.

Le moyen le plus sûr pour finir, en cas, comme je crains, que la Diète ne réussisse, serait de se tenir aux grands du royaume, qui ont été, jusqu'à présent, trop ménagés; mais il faudrait préparer les deux autres cours d'avance pour s'y prêter également. Dans une quinzaine de jours je saurai au juste à quoi tout aboutira, comme aussi du port de Danzig."

Potsdam, 4 avril 1773.

Je suis fort de votre sentiment sur tout ce que vous écrivez de la Diète. Le seul moyen pour la terminer, selon l'intention que l'on a, est d'agir avec vigueur, comme vous le proposez; car on perdra son temps en corruptions et en compliments, et, à la fin, il faudra pourtant en venir là.

Ce que l'Autrichien vous a dit, est très vrai, et, dans le fond, leurs affaires sont une charrette mal attelée; tant que l'Empereur n'en sera pas le maître, cela restera de même.

Pour les affaires de Danzig, je dois vous dire que je me suis arrangé avec les Russes; ils enverront un ministre à Danzig qui mettra la ville à la raison, et je lui amodierai mon port pour 700 000 écus,[1] de sorte que tout le monde pourra être content.

Pour la vente du sel, vous pourrez dire à l'Autrichien que ce que je propose, n'est que pour empêcher les inconvénients de la concurrence et pour éviter d'avance les démêlés d'intérêts croisés qui pourraient avoir lieu, si l'on ne s'entend pas amiablement d'avance. Il peut l'écrire à sa cour, comme je vous le dis.

[1] Vergl. Nr. 21930.

Pour Tottleben,[1] il y a beaucoup de voleurs qui ont été pendus, sans avoir autant volé que lui; il a pensé à sa bourse, mais bien peu à son honneur.

Mes lettres de Constantinople[2] me donnent de nouvelles espérances que peut-être le congrès ne sera pas infructueux.[3]

Ceremonialia.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept („Réponse") auf der Rückseite einer Abschrift des Berichtes von Lentulus, Warschau 25. März; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt. Die Ausfertigung auf dem Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg ist vom 5. April datirt.

21956. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 4 avril 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 27 de mars dernier, et tout ce que je veux bien vous dire au sujet des inquiétudes que, selon son contenu, le ministre de la cour de Vienne fait apercevoir sur mes projets de commerce,[4] c'est que, comme la Russie va envoyer incessamment quelqu'un à Danzig pour moyenner un accommodement sur mes différends avec cette ville,[5] cet arrangement lèvera vraisemblablement tout sujet d'ombrage et de jalousie à mon égard. J'ose m'en flatter d'autant plus, vu qu'ayant constamment, de mon côté, rejeté toutes les insinuations qui m'ont été faites sur l'importance des acquisitions autrichiennes en Pologne, j'espère qu'on en agira de même de la part de cette puissance vis-à-vis de moi, et qu'elle ne m'enviera également pas les avantages qui peuvent me revenir de notre partage.

Je suis fâché, au reste, que le peu de temps que dureront, selon les apparences, les séances de la prochaine Diète, qui seules peuvent vous occasionner de l'occupation plus qu'à l'ordinaire, ne me permette pas d'entrer dans vos vues pour vous accorder un secrétaire, qui se trouverait désœuvré et superflu à la fin de cette époque. Mais je viens d'agréer, par contre, vos observations sur le mot de *plénipotentiaire* à insérer dans le plein pouvoir dont vous aurez besoin pour la conclusion du traité avec les Polonais,[6] et je viens d'ordonner de vous l'expédier en conformité de votre demande.[7]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Wie Lentulus berichtete, war Tottleben am 23. März mit reicher Hinterlassenschaft gestorben. — [2] Vergl. Nr. 21953. — [3] Der letzte Absatz fehlt in der Ausfertigung. — [4] Benoît berichtete: Reviczky „commence, entre autres, à témoigner beaucoup d'inquiétude sur les projets de commerce de Votre Majesté, le tout à l'instigation de la cour d'ici." — [5] Vergl. Nr. 21930. — [6] Benoît bat, in der Vollmacht für den Abschluss des Vertrages mit Polen über die Abtretungen ihm den Titel bevollmächtigter Minister zu geben, „d'autant plus qu'on ne me regarde pas sur un autre pied ici, depuis que j'ai été accrédité en cette qualité". — [7] Cabinetserlass an das Departement der Auswärtigen Affairen, Potsdam 4. April.

21957. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 5 avril 1773.

Vous continuez, selon votre dernière dépêche du 25 de mars,[1] de vous tenir dans la bonne voie pour vous mettre au fait des dispositions de la cour où vous êtes.[2] Poursuivez seulement à y avancer, et j'aurai toujours lieu d'être satisfait de vos dépêches. Le duc d'Aiguillon a eu raison, lorsqu'il vous a assuré que la Suède ne saurait point agir offensivement contre la Russie.[3] C'est la pure vérité, et elle n'a pas les reins assez forts pour une telle entreprise.

Jusques ici l'on est toujours fort indécis sur le sort de la négociation de Bucharest. Mes dernières lettres de Constantinople[4] donnent cependant lieu d'espérer qu'elle se soutiendra peut-être encore. La Porte a demandé une prolongation de l'armistice pour trois mois; mais j'ignore encore la réponse de la Russie.

Le concert qui paraît régner entre vous et le comte Mercy,[5] est admirable; quatre yeux voient toujours plus que deux.

L'on m'a voulu assurer qu'en cas que la Suède fût attaquée, la France préférerait plutôt de lui envoyer des troupes palatines, et comme je sais que cette cour touche des subsides français, vous saurez bien me dire ce qui en est de cet avis.

Federic.

Nach dem Concept.

21958. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 5 avril 1773.

Vous aurez déjà reçu, à l'heure qu'il est, la réponse que, selon votre dépêche du 23 de mars, vous attendiez encore de ma part sur mes différends avec la ville de Danzig. Elle vous aura appris que le chevalier Harris n'a pas ouvert la bouche à ce sujet, et que les propositions de sa cour n'ont pas fait jusques ici fortune en Russie, et que toutes celles qu'elle s'aviserait d'y faire dans la suite, auront le même sort.[6] Bien au contraire, ce sera sous la médiation de la Russie seule que ces différends s'accommoderont, et notre accord se fera de manière que cette ville sera rétablie dans la possession de ce port contre une redevance annuelle, pour soutenir mes droits incontestables.[7] Supposé cependant que l'envie prît aux Anglais d'y intervenir encore,

[1] Am 5. April abschriftlich an Solms übersandt. — [2] Goltz hatte über den Abschluss eines Vertrages Nachrichten erhalten, durch den Frankreich sich verpflichtete, den Schweden im Fall eines Krieges mit Russland Subsidien statt Truppen zu liefern. — [3] Aiguillon hatte Goltz gegenüber, mit Hinweis auf russische Rüstungen, von der Gefahr eines Angriffs auf Schweden gesprochen, während er andrerseits betonte, dass Schweden, ohne Truppen und ohne Geld, einen Angriffskrieg nicht führen könne. — [4] Vergl. Nr. 21953. — [5] Mercy hatt Goltz von Mittheilungen Aiguillons unterrichtet. — [6] Vergl. Nr. 21936. — [7] Vergl. Nr. 21930.

je ne m'en embarrasserai nullement; les moyens de m'en venger d'une manière bien sensible, ne me manquent point. Je n'attends que le parti qu'ils prendront,[1] et s'ils s'avisent de fronder, je saurai bien leur répondre d'un ton ferme, et je ne les ménagerai sûrement plus du tout.

Nach dem Concept. Federic.

21959. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 5 avril 1773.

Le contenu de votre dernière dépêche du 30 de mars représente au juste le train des affaires là où vous êtes, et donne une idée conforme à la manière dont elles s'y traitent.[2] C'est donc par cette raison que les particularités dont vous me rendez compte, sont curieuses, et qu'elles méritent de l'attention. Continuez dans cette vue à me mander tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant.

Nach dem Concept. Federic.

21960. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 5 avril 1773.[3]

Monsieur mon Cousin. J'entre dans toutes les raisons qui obligent Votre Altesse à ne point quitter la Hollande;[4] il ne faut vouloir que des choses possibles et se faire une raison sur celles qui ne le sont pas. Je vous remercie cependant, mon cher Prince, du plaisir que vous voulez bien procurer à toute la famille en permettant à ma nièce de faire un tour chez ses parents, quoique la joie aurait été plus complète, si vous aviez été du voyage; c'en sera toujours assez pour vous en marquer, mon cher Prince, ma parfaite reconnaissance. Je voudrais qu'il se présentât des occasions pour vous la témoigner; toutefois pouvez-vous compter que je n'en laisserai échapper aucune pour vous convaincre de la parfaite estime et des tendres sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Maltzan berichtete: „Quelque porté que j'aie d'ailleurs été de croire, tant qu'il ne s'agissait que de la propriété du péage du port de Danzig, que difficilement ils se porteraient à des démarches sérieuses, j'ose cependant croire, Sire, que, dès qu'il s'agit de la sûreté du commerce, point qu'ils regardent comme sacré, ils seraient capables de se porter à quelques extrémités." — [2] Thulemeier berichtete, dass Holland im Streit mit Spanien (vergl. S. 310) schliesslich werde nachgeben müssen, sowie dass die Aussicht auf eine Verstärkung der holländischen Land- und Seemacht (vergl. S. 222) gering sei. — [3] Monats- und Jahresdatum sind von der Hand des Statthalters hinzugefügt. — [4] Der Statthalter begründete, Haag 29. März, die Ablehnung der Einladung (vergl. Nr. 21909. 21910) mit den inneren politischen Verhältnissen Hollands, die seine Gegenwart erforderten. [Haag. Hausarchiv.]

21961. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 avril 1773.

Mes ordres précédents vous auront déjà appris ma résolution sur les propositions du comte de Panin relativement à l'accommodement de mes différends avec la ville de Danzig.[1] Vous y aurez vu que je me suis assez prêté aux idées de ce ministre, et que je ne doute pas que nous ne soyons bientôt entièrement d'accord sur tous les différents articles. Mon conseiller privé de finances Reichardt à Danzig en est également déjà instruit, et il a ordre d'arranger toute cette affaire de la manière à peu près que le comte de Panin vous en a parlé; de sorte que j'ai lieu d'espérer que le comte de Golowkin ne tardera pas de se rendre à Danzig pour y mettre la main,[2] et que, moyennant la redevance annuelle que je demande pour le port, cette pierre d'achoppement sera entièrement levée et l'impératrice de Russie satisfaite de toutes les facilités que j'ai apportées pour me conformer à ses désirs.

Quant au comte d'Orlow, il est bien à présumer qu'il n'y a rien à risquer de sa part sur le pied où il est actuellement,[3] et pour ce qui est de l'Angleterre, la Russie se trouvera très bien en la laissant aller.[4] En effet, aussi longtemps que l'administration actuelle y tiendra le timon des affaires, il n'y aura absolument rien à faire, et vu l'ignorance singulière de ses ministres dans les affaires étrangères, l'on ne peut jamais avancer avec eux dans quelque négociation que ce soit.

C'est tout ce que j'ai à ajouter à mes ordres précédents, en réponse à votre dépêche du 23 de mars dernier.

Federic.

Je ne crois pas les Suédois en état de donner encore de l'ombrage à la Russie,[5] mais je crois qu'ils craignent beaucoup que, si la paix se fait avec les Turcs, qu'on leur tombera dessus.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 21930. — [2] Solms berichtete, dass Katharina II. die Wahl Golowkins zum Unterhändler in Danzig (vergl. S. 404) gebilligt habe, und dass Golowkin abreisen solle, sobald das Einverständniss König Friedrichs mit den russischen Vorschlägen erfolgt sei. — [3] Solms berichtete: „Il est certain que [l'Impératrice] désire de le faire rentrer avant la fin de l'année qui lui a été donnée pour son congé (vergl. S. 11), dans l'exercice de tous ses emplois, mais elle observe des ménagements dont on ignore le motif.“ — [4] Solms glaubte versichern zu dürfen, „que l'idée d'une alliance avec l'Angleterre est de nouveau si éloignée à cette cour-ci qu'elle s'en occupait beaucoup dans le temps que l'on désirait d'en faire venir la pensée au ministère britannique (vergl. S. 238); . . . la conduite trop inconséquente de ce ministère et les propos confus et contradictoires que Votre Majesté a fait connaître ici du lord Rochford au comte de Maltzan (vergl. S. 344), ont fait naître la conviction que, dans la situation actuelle de l'Angleterre, il n'y a rien à craindre ni à espérer d'elle.“ — [5] Solms berichtete, man habe in Petersburg Nachrichten über die Fortdauer der schwedischen Kriegsrüstungen; die dänische Regierung wünsche, „que la cour de

21962. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 5. April, auf den Erlass vom 4.:[1] „Il n'est pas douteux que la France ne tracasse à Constantinople pour faire rompre la négociation de la paix, et il se peut très bien ... que ce soit d'après ses conseils que la Porte a proposé la prolongation de l'armistice. Il me paraît cependant qu'il vaudrait mieux pour l'arrangement des affaires de Pologne que cet armistice fût continué pour quelques mois, que si le congrès venait à se rompre avant ou pendant la Diète de pacification, ce qui nuirait certainement beaucoup à la négociation de Varsovie."

[Potsdam, avril 1773.]

Vous comprenez vous-même combien l'éloignement des lieux m'empêche de coopérer pour cette trêve, tant à Constantinople qu'à Pétersbourg; ce qui doit arriver, est déjà fait, et je crois que nous en serons instruits dans peu. Ainsi je ne peux qu'attendre l'évènement et m'arranger alors, en conséquence, le mieux que je le pourrai.[2]

Federic.

Nach der eigenhändigen Ausfertigung auf der Rückseite des Berichtes Finckensteins.

21963. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 avril 1773.

Votre dépêche du 30 de mars dernier m'a été bien rendue. J'entrevois facilement que la situation actuelle du baron de Schimmelmann ne lui permet guère d'entreprendre sur-le-champ la négociation d'emprunt que je lui ai fait proposer;[3] mais comme je préfère son entremise dans cette affaire à celle de toute autre maison commerçante, je souscris volontiers à lui laisser le temps nécessaire qu'il demande pour la mettre en train, pourvu qu'il veuille s'en charger, comme il vous l'a donné à connaître, et employer tout son crédit à la faire réussir, en quoi il rendra un service au Duc et à moi qui nous fera beaucoup de plaisir à tous deux.[4]

Au reste, le penchant décidé du comte d'Osten pour le parti français dont, selon ce que vous mandez, ce ministre a toujours été soupçonné par la cour de Pétersbourg, et la protection qu'il lui a

Russie fît quelques démonstrations sérieuses pour empêcher le roi de Suède d'exécuter les desseins qu'elle lui suppose contre elle".

[1] Vergl. S. 423. Anm. 3. — [2] Auf Finckensteins Bericht vom 6. antwortet der König am 7. April, dass er für den auf Urlaub gehenden Grafen Oeynhausen keinen Auftrag habe und ihm glückliche Reise wünsche. Zugleich dankt er für die Übersendung der Fortsetzung des „Journals" der Bukarester Verhandlungen. — [3] Vergl. Nr. 21889. — [4] Am 15. April beauftragt der König Arnim für den Fall, dass die von Schimmelmann geforderte Frist zu lange währe, mit einem anderen capitalkräftigen Bankier oder Kaufmann über die braunschweigische Anleihe in Verhandlung zu treten.

accordée, n'a pu que lui attirer son déplacement.[1] Tout ministre doit abandonner ses idées particulières et ne suivre que celles que sa cour juge à propos d'adopter, s'il ne veut essuyer des chagrins et éprouver des suites fâcheuses.

Quant à ce qui regarde la Suède, je suis persuadé qu'on n'a rien à en appréhender, et qu'on peut se tranquilliser parfaitement à son égard. Ce n'est qu'à beaucoup de mauvaise volonté de sa part, et à rien de plus, que se réduiront toutes ses démonstrations.[2]

Nach dem Concept. Federic.

---

21 964. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 7 avril 1773.

Je ne saurais me mêler de ce qui concerne le nommé Werneck, détenu prisonnier à la Weichselmünde, ni entrer, par conséquent, dans les propositions que renferme à ce sujet l'apostille qui accompagne votre dépêche du 2 de ce mois.[3] Je suis occupé d'ailleurs à arranger un accommodement avec la ville de Danzig, et sur le point de m'entendre avec elle sur les différends qui subsistent entre nous.

Pour ce qui est, en attendant, de l'assemblée projetée de l'armée saxonne, dont vous faites mention,[4] il n'est pas probable qu'elle puisse avoir lieu cette année, à moins que ce ne soit séparément et par petits corps. Une telle assemblée ne peut se faire sans des frais et des dépenses extraordinaires, que les caisses saxonnes ne sont certainement pas en état de supporter pour le présent.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 965. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 avril 1773.

C'est suivant ce que vous me proposez, par votre dépêche du 31 de mars dernier, au sujet du primat de Pologne, que je ferai parler

[1] Arnim berichtete: „Comme elle [la Russie] travaille à déraciner ce dernier parti, pour attacher la cour de Danemark et tout le royaume dans ses intérêts, le comte d'Osten nécessairement ne pouvait jamais échapper à l'orage." Vergl. S. 375. 376. — [2] Vergl. Nr. 21 950. — [3] Werneck, früher Mitglied des Danziger Magistrats, hatte in Streitigkeiten zwischen der Stadt und der polnischen Krone eine bedeutende Rolle gespielt, bis er den Verfolgungen des Magistrats zum Opfer fiel. Borcke rieth dem Könige, sich Wernecks zu bedienen, den er bezeichnete als „témoin de toutes les malversations et usurpations que les principales villes de la Prusse faisaient au détriment de la République et du Roi". — [4] Die sächsischen Regimenter sollten am 21. April zu Exercierübungen zusammenkommen und Mitte Juni Revue passiren.

à ce prélat par le conseiller privé des finances Reichardt à Danzig,[1] et que je viens d'enjoindre à ce dernier de tâcher à l'engager de se rendre à Varsovie pour y assister aux séances de la prochaine Diète.[2]

Pour ce qui vous concerne, je suis après à vous faire remettre au premier jour la somme de 50 000 écus, que j'aurai soin d'augmenter successivement et à mesure qu'il vous faudra de l'argent pour concourir proportionnellement de votre côté aux corruptions qu'il conviendra de faire, suivant le plan approuvé pour la pacification, là où vous êtes.[3] Il faudra sans doute que vous suiviez exactement ce plan en tous ses points, et que vous ne vous écartiez aucunement de tout ce qui y est statué, à moins que la cour de Russie ne juge elle-même à propos de faire un changement sur l'un ou l'autre des articles qui y sont compris. Mais si vous vous imaginez d'obtenir uniquement par la douceur et sans aucun acte de sévérité l'agrément des Polonais à vos propositions, c'est en quoi je suis sûr que vous vous trompez grandement. Le temps le fera connaître et ne justifiera que trop, à ce que je présume, mon opinion à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

21966. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 7 avril 1773.

Vous avez parfaitement bien fait, selon votre dépêche du 31 de mars, de saisir l'occasion favorable que le concert chez le prince Kaunitz vous a fournie, pour témoigner à l'Empereur combien j'étais sensible à la complaisance de Sa Majesté Impériale relativement au transport de mon tableau,[4] et combien je désirais de me trouver un jour à même de lui en marquer ma juste reconnaissance.

Quant au débit du sel en Pologne,[5] j'entrevois surtout trois considérations qui ont pu porter le prince de Kaunitz à décliner mes propositions. Ce ministre regarde peut-être la possession des nouvelles acquisitions de sa cour comme précaire. Il pense peut-être que la guerre entre la Russie et la Porte recommencera de plus belle; qu'en ce cas la première pourrait bien être obligée de réclamer le secours de sa

[1] Benoît berichtete, „qu'il suffirait, si Votre Majesté lui faisait parler de Sa part par le sieur de Reichardt; de cette façon Elle ne compromettrait pas Sa dignité vis-à-vis de ce prélat, au cas qu'il lui prît envie de refuser et d'étaler un patriotisme mal placé dans la réponse qu'il ferait à Votre Majesté". — [2] Demgemäss Cabinetserlass an Reichardt, Potsdam 7. April. — [3] Vergl. S. 357. — [4] Vergl. S. 424. — [5] Edelsheim berichtete im einzelnen über die Bedenken, die Kaunitz gegen den Vorschlag eines preussisch-österreichischen Abkommens über den Salzabsatz in Polen (vergl. Nr. 21824 und 21890) erhob.

cour, et celle-ci disposée à rendre sa portion de Pologne contre un équivalent du côté de la Hongrie; ou bien le prince de Kaunitz regarde ce débit pour une bagatelle, puisqu'il n'est pas assez au fait de la richesse de cette branche de commerce; ou, enfin, il s'imagine que sa cour perdrait trop à notre convention, et qu'elle n'y trouverait pas son compte. Je vous avoue cependant que de tous ces trois soupçons le premier me paraît le plus vraisemblable, à moins que la délicatesse de l'Impératrice-Reine n'y intervienne également et ne soit point la principale source de ces difficultés. Car, pour l'Empereur, je sens bien que, dans la situation où il est vis-à-vis de sa mère, il ne saurait suivre son penchant et agir selon son bon plaisir.[1] Mais vous êtes sur les lieux et, par les combinaisons que vous pouvez faire, bien plus en état de juger ce qui rend proprement le prince de Kaunitz si indécis et difficile sur mes propositions, et vous n'oublierez pas de me dire naturellement ce que vous en pensez.

En attendant, vous n'avez qu'à dire, dans l'occasion, à ce ministre que, pour ce qui regardait la France, toutes mes lettres me confirmaient les efforts qu'elle faisait pour combattre l'éloignement de l'Espagne pour l'Angleterre et pour jeter, au contraire, les fondements à une triple alliance avec elle. On soupçonne même que c'est là l'objet de la correspondance secrète que le duc d'Aiguillon entretient avec le secrétaire du comte de Guines à Londres et dans laquelle il se défie de ce dernier, comme élève et protégé du duc de Choiseul, jusques au point qu'il prend toutes les précautions imaginables pour la dérober à sa connaissance.[2] J'ai cependant une peine infinie de présumer seulement qu'il soit possible que l'Angleterre prît de tels engagements, et j'ai plutôt lieu de supposer que la haine nationale des Anglais y mettra toujours des obstacles insurmontables, quand même le ministère britannique voudrait y entrer.

Federic.

Nach dem Concept.

21967. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 7 avril 1773.

Mon cher Frère. Je suis bien éloigné, mon cher frère, de vouloir vous rien prescrire, mais s'il arrive que vous ayez un jour à perdre, vous me ferez plaisir de me le donner. Il y a tout plein de nouveautés. Je vous avoue que, pour ce qui regarde mes intérêts, je suis content au possible de la cour de Pétersbourg,[3] et j'aurais grand tort de m'en plaindre. De la part de la cour de Vienne j'ai tout lieu de soupçonner

[1] Vergl. S. 426. — [2] Thulemeier berichtete, Haag 30. März: Guines „se voit absolument négligé par sa cour; un homme de confiance du duc d'Aiguillon qui se trouve à la suite de l'ambassade, entretient une correspondance secrète et soutenue avec le ministre; les dépêches lui sont fréquemment adressées, sans être remises entre les mains de l'ambassadeur.“ — [3] Vergl. Nr. 21961.

que le prince Kaunitz veut se faire tirer l'oreille pour donner les mains aux projets de l'Empereur.[1]

Quant à la paix, mon cher frère, entre les Russes et les Turcs, je me trouve dans le cas de Morrien, dont je me suis tant moqué, parcequ'il ne savait pas s'il était dans Landau ou devant, quand Villars l'assiégea.[2] Je ne peux, en vérité, pas deviner jusqu'ici si la paix se fera ou si la guerre continuera.

En attendant, je suis obligé de boursiller pour la diète de Varsovie;[3] cela n'est pas agréable, il s'agit de 150000 écus. Dans deux ans, quand l'argent pourra venir par les arrangements que je prends à présent, cela ne sera rien; mais, à présent, pour un pauvre diable comme je suis, c'est beaucoup.

A propos, Orlow a dit une chose très sensée. Quelqu'un l'a voulu pressentir si c'était vrai qu'il sollicitait le commandement de l'armée. Il a répondu: »Si j'en avais les talents, je le ferais sans doute; mais je n'ai pas la folie de prêter mon nom pour en ombrager le mérite d'un autre.«[4] Cela n'est pas russe, et cela me fait croire qu'il a du bon sens dans sa tête.

Pour tout ce qui regarde, mon cher frère, le monarque notre neveu,[5] je ne vous en dis rien, parceque ce qu'il résout, ne dépend pas de moi. J'avais si bien réussi en Russie que j'avais déjà modéré la première fougue d'emportement causée par la révolution, mais si ce jeune homme veut se perdre lui-même, je demeure les bras croisés, et je ne vois en son destin qu'un enchaînement fatal des causes contre lequel notre prudence échoue.

En attendant, nous exerçons à merveille, et notre fer ne se rouille pas. C'est toujours la dernière ressource, et il est très bon de l'avoir prête à tout évènement Je suis avec toute l'estime et la tendresse imaginable, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

21968. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 8 [avril 1773].[6]

Ma chère Nièce. Je suis bien charmé, ma chère enfant, de la permission qu'on vous a donnée de revoir vos parents;[7] c'est à votre

[1] Vergl. S. 426. — [2] Vergl. Bd. XXX, 327. — [3] Vergl. S. 433. — [4] Nach Solms' Bericht, Petersburg 23. März, hatte Orlow wörtlich geantwortet: „qu'on ne devait pas le croire si dépourvu de bon sens que de s'exposer une seconde fois au risque de se casser le col; qu'il savait qu'il n'était pas propre à cela, et qu'il ne prêterait pas son nom à un autre pour commander sous lui l'armée.“ — [5] Gustav III. — [6] Von der Prinzessin irrthümlich mit 1769 bezeichnet. — [7] Vergl. Nr. 21909. 21960. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor.

prudence et à votre sagesse à juger si ceux qui cependant vous déconseillent ce voyage, ont raison, ou si vous le pouvez faire sans danger. J'espère que le dernier sera possible; je serais cependant au désespoir d'acheter un plaisir aussi sensible que celui de vous revoir, aux dépens de votre tranquillité. J'attends donc encore, ma chère nièce, ce que vous délibérerez sur ce sujet, résigné en tout à ce que vous trouverez le plus convenable; car quand on aime les personnes, il faut que ce soit pour elles-mêmes, et non pour notre avantage. Je suis avec toute la tendresse imaginable, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21969. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 avril 1773.

Les éclaircissements que renferme votre dépêche du 2 de ce mois sur les suites auxquelles pourrait aboutir l'harmonie actuelle de la France et de l'Angleterre,[1] font, à ce qu'il me semble, entrevoir une alliance formelle entre ces deux puissances comme très éloignée, et quoiqu'il se pourrait, à la vérité, que les correspondances des deux ministères visent à pareille intimité, il est cependant fort à présumer qu'ils réussiront mal dans leurs vues et ne parviendront sûrement jamais à établir l'intelligence et l'accord entre les deux nations à un point pareil.

L'influence que l'Angleterre se flatte d'obtenir, par la connivence de la Russie, dans les affaires de Pologne, me paraît tout aussi équivoque. Elle n'en aura du moins aucune à l'égard de mes différends avec la ville de Danzig; et le général de Yorke a beau prôner là-dessus le succès des négociations de sa cour,[2] je vous garantis qu'il se trompe grandement dans son attente. Aussi le sieur de Harris, comme vous pouvez l'insinuer par contre, ne s'est-il point avancé encore jusqu'ici avec la déclaration dont on prétend qu'il a été chargé de sa cour,[3] et ce n'est que par la médiation seule de la Russie, sans la concurrence d'aucune autre puissance, que ces différends seront arrangés et terminés avec ladite ville.

[1] Thulemeier berichtete: „On m'assure que l'Angleterre n'a adopté jusqu'ici aucun système décidé, que les liaisons entre les cours de Londres et de Versailles sont en grande partie plutôt les liaisons des deux ministères que celles des cours ... Une telle intimité n'est cependant pas à l'abri de tout soupçon, et il se pourrait qu'elle produisît avec le temps une alliance formelle, du moins une espèce de concert sur la manière d'entamer de certaines négociations dans quelques cours de l'Allemagne ou du Nord." — [2] Thulemeier berichtete: „Yorke continue à instruire les ministres de la République du succès des négociations de sa cour; il y attache une importance singulière." — [3] Vergl. S. 384. 411.

Der König ist bereit, dem wegen des Druckes und der Verbreitung von Schmähschriften durch die französische Regierung verfolgten holländischen Buchhändler Dufour seinen Schutz zu gewähren, sofern dieser sich verpflichtet, künftig allen Vertrieb von Schmähschriften zu unterlassen.

Nach dem Concept. Federic.

21970. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 30. März, dass er die Antwort des Königs auf seinen Bericht vom 9. über die Eröffnungen von Harris[1] abwarte. „Avant d'être assuré là-dessus, j'avoue que je ne me serais pas volontiers engagé dans un autre entretien avec le duc de Suffolk qui pourrait me mettre dans le cas de le rendre décisif, avant que d'avoir reçu Ses ordres ultérieurs; cependant comme le duc de Suffolk doit voir les ministres étrangers jeudi prochain,[2] je ne veux pas perdre cette occasion pour lui parler. Votre Majesté approuvera, au reste, qu'à moins que je ne le trouve indispensablement nécessaire, je ne m'acquitterai encore que d'une partie des ordres de Votre Majesté[3] et me bornerai dans cette conversation à lui tâter un peu plus durement le pouls, et tâcherai par là à découvrir à quel point de fermeté ils pourraient se porter. Si ses propos ne me forcent pas à lui parler plus clairement, je me propose, après l'entrée de la malle de vendredi prochain,[4] de lui demander une conférence et vider notre différend, ou d'abandonner le projet de médiation ou de découvrir des intentions plus sérieuses, en cas qu'ils en aient, et, en ce dernier cas, comme Votre Majesté le remet à moi, je quitterais cette cour, mais comme étant une démarche difficile à prendre sur soi, Votre Majesté approuvera, pour n'avoir rien à me reprocher, avant de me porter à cette extrémité, de leur déclarer nettement, avoir des ordres de me retirer, et pour lors ils plieront ou ils ne méritent plus de ménagement de la part de Votre Majesté."

Potsdam, 8 avril 1773.

Mes ordres du 29 de mars et du 5 de ce mois[5] vous auront déjà appris que mes différends avec la ville de Danzig, qui font le principal sujet de vos dépêches du 26 et du 30 de mars, ont pris une tout autre tournure. Le chevalier Harris continue de garder un parfait silence, et la Russie ne se prêtera sûrement point à charger son ministre à ma cour de faire cause commune avec lui. C'est plutôt par la médiation seule de la Russie que ces différends s'accommoderont moyennant une certaine redevance que cette ville me paiera annuellement du port;[6] et si la cour où vous êtes, acquiesce à cet arrangement, dans une affaire qui d'ailleurs n'est nullement de sa compétence, tout restera entre nous tranquille; si, au contraire, elle s'avise de se cabrer encore, nous nous brouillerons très fort. En attendant, toute cette affaire est encore indécise et en suspens, de sorte qu'il ne me reste rien à ajouter à mes ordres précédents; j'attends plutôt comment elle s'acheminera, et, au cas que la langue du sieur Harris se délie encore, je ne tarderai pas de vous faire connaître mes intentions ultérieures.

[1] Vergl. Nr. 21904. — [2] 1. April. — [3] Vergl. Nr. 21895. — [4] 2. April. — [5] Nr. 21936 und 21958. — [6] Vergl. S. 404. 405.

D'ailleurs il court un bruit d'une négociation secrète entre l'Angleterre et la France, et on prétend que le duc d'Aiguillon, se défiant du comte de Guines, qu'il regarde comme trop attaché au système du duc de Choiseul, l'a confiée aux soins de son secrétaire d'ambassade.[1] Vous ne manquerez donc pas d'approfondir ce qui en est, et quel objet cette négociation pourrait avoir, pour m'en rendre compte.

Au reste, le lord Rochford s'est sûrement trop précipité en parlant aux ministres étrangers d'un ton si décisif sur la rupture du congrès de Bucharest. Selon mes dernières lettres, il subsiste encore, et il y a même encore quelque apparence qu'il se soutiendra.

Federic.

Nach dem Concept.

21971. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 8 avril 1773.

Tout ce que vous me dites dans votre dépêche du 28 de mars dernier, indique plus d'intrigues de cour que de politique. Tous les bruits que le duc d'Aiguillon répand à Paris au sujet des affaires entre la Russie et la Suède,[2] sont favorables à sa cour. Il pourra en imposer à ceux de son pays, mais ils ne feront sûrement aucune impression sur le monde sensé et impartial. On peut bien dire, à l'heure qu'il est, de la France et de son système qu'elle a grande envie de tracasser, tandis qu'elle se trouve dans une impuissance parfaite de réussir.

Au reste, le comte Mercy a bien raison de dire que l'espérance pour la paix entre la Russie et la Porte n'est pas encore tout-à-fait évanouie; la négociation de Bucharest subsistait encore au départ de mes dernières lettres, et on avait même quelque sujet de la voir réussir.

Enfin, on vient de m'avertir d'une nouvelle négociation secrète entre l'Angleterre et la France; elle ne passe cependant point par les mains du comte de Guines. Le duc d'Aiguillon, se défiant de lui, comme d'un disciple du duc de Choiseul, en a confié les soins à son secrétaire d'ambassade,[3] et vous ferez bien de faire tous vos efforts pour pénétrer si cet avis est fondé et quel est le vrai objet de cette négociation.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 434. — [2] Über russische Rüstungen gegen Schweden. Goltz sagte über Aiguillons Beweggründe: „Je me trompe fort ou ce ministre ne joue toutes ces alarmes que pour faire paraître juste une attaque de la Russie, au cas qu'il puisse y engager la première [Schweden], si la négociation de Bucharest a manqué.“ — [3] Vergl. S. 434.

21972. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 avril 1773.

Voici un extrait de mes dernières lettres de Paris du 28 de mars et de celles de Londres du 30.[1] Vous ne trouverez rien de fort intéressant et nouveau dans ces dernières. Le ministère britannique, aussi bien que leur ministre à ma cour, restant dans le silence sur mes différends avec Danzig, je suis encore sur le même pied avec cette cour, et ce ne sera que la mine qu'elle fera à la médiation de celle où vous êtes, qui me dirigera dans le parti qui me restera à prendre vis-à-vis d'elle, en conséquence de ce que je vous en ai dit préalablement dans mes ordres du 21 de mars.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

21973. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 9 avril 1773.

Il paraît par tout ce que le baron d'Edelsheim m'a marqué dans sa dépêche du 31 de mars, ainsi que par ce que le baron de Swieten vient de vous dire, selon votre rapport d'hier, que le prince de Kaunitz ne saisit pas bien le sens de l'arrangement que je lui ai fait proposer pour le débit du sel en Pologne.[3] Ce ministre pense peut-être que je cherche à avancer dans cet accord uniquement mes propres intérêts, au préjudice même de ceux de sa cour. Mais comment pareil dessein se combinerait-il avec cette bonne intelligence qui subsiste actuellement entre nous et que je prends tant de soin de cultiver? Certainement pareille idée ne m'est jamais venue dans l'esprit. Je n'ai, au contraire, aucun autre but dans tout cet arrangement que de prévenir tout sujet de contestation et de mésintelligence que ce débit de sel pourrait faire naître dans la suite entre nos deux cours, et que je désire tant d'écarter pour jamais.

Vous aurez donc soin de répondre dans ce sens au baron de Swieten, et afin de le convaincre pleinement que c'est là le vrai et l'unique motif de ma proposition, vous ajouterez encore qu'au cas que le prince de Kaunitz jugeât qu'elle ne saurait convenir à sa cour, j'étais tout disposé d'y renoncer et de n'en plus faire mention du tout.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 21970 und 21971. — [2] Vergl. Nr. 21905. — [3] Swieten hatte dem Grafen Finckenstein einen Erlass von Kaunitz vorgelesen, in welchem dieser die gleichen Bedenken, wie gegen Edelsheim (vergl. S. 433), betreffend ein Abkommen über den Salzabsatz in Polen vorbrachte, mit dem Bemerken, dass Kaunitz sie dem Urtheil des Königs unterbreite und, wofern die Schwierigkeiten sich heben liessen, bereit sei, auf alles dem Interesse beider Höfe erspriessliche einzugehen.

21974. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 avril 1773.

Tout ce que je vous ai dit précédemment sur le plan de pacification de la Pologne,[1] n'a été que de simples observations que j'ai faites, en y réfléchissant. Jamais je n'ai prétendu par là y faire le moindre changement; bien au contraire, mon ministre résidant à Varsovie n'a pas moins reçu ordre de se conformer en tout point au plan susmentionné,[2] et il est également déjà prévenu sur la somme d'argent que je lui ferai remettre, en conséquence, pour la caisse commune. Cet article est donc en règle, et vous aurez soin de le faire connaître au comte de Panin, en réponse à ce qu'il vous en a dit de nouveau, selon votre dépêche du 26 de mars dernier.[3] Mais, après cela, je ne saurais vous dissimuler, à vous en particulier, que, quoique, selon mes lettres de Pologne, il y ait toute apparence de nous rendre favorable la Diète, il n'est cependant pas moins à présumer que nos troupes auront à peine évacué la Pologne deux ou trois mois, que le Roi aura de nouveau à lutter contre les mécontents de sa nation; de sorte qu'il me paraît de la dernière importance que le comte de Panin prenne des mesures bien justes pour la sûreté de ce Prince,[4] afin que les trois cours ne soient pas obligées à s'en mêler de nouveau.

Pour ce qui est de l'arrangement de mes différends de péage avec la ville de Danzig,[5] la Russie me trouvera de tout aussi facile composition. Mes intérêts ne sauraient jamais se trouver en meilleures mains que celles de ma bonne amie et alliée, l'impératrice de Russie, et je les lui abandonne avec une pleine confiance dans son amitié et équité. Mes ordres du 23, 27 et 28 de mars[6] vous auront déjà prévenu que je suis tout disposé à entrer dans les vues de Sa Majesté Impériale; je me flatte même que, vu mes droits incontestables sur ce port, elle trouvera la redevance que j'en demande, juste et la somme à laquelle

[1] Solms berichtete über Bedenken, die Panin gegen die Einwürfe König Friedrichs (vergl. Nr. 21879) erhob. — [2] Vergl. Nr. 21933. 21965. — [3] Panin hatte abermals die Errichtung einer Kasse als unumgänglich nothwendig bezeichnet, „non pas pour corrompre les grands, mais pour soutenir et faire vivre de petits indigents dont on aurait besoin". — [4] Panin hegte nach Solms die Hoffnung, „que, si la pacification se fait sincèrement, l'animosité contre le Roi pourrait se calmer aussi". — [5] Solms berichtete, dass Panin die Ernennung Golowkins zum bevollmächtigten Minister und seine schleunige Entsendung dem Conseil vorgelegt habe und an der Instruction für ihn arbeite, obwohl die Entschliessung des Königs noch nicht bekannt sei; aber Panin hoffe, „qu'apercevant le zèle et la vigueur avec laquelle la Russie manifestera à cette occasion publiquement son attachement pour Ses intérêts, Votre Majesté daignera aussi avoir la complaisance pour l'Impératrice de modérer Ses prétentions d'une manière à pouvoir les accorder avec la délicatesse des sentiments de Sa Majesté Impériale". Kaiserin Katharina II. hielt, nach Solms, wohl den Niessbrauch der auf dem Hafengebiet beruhenden Rechte, aber nicht die Besitzergreifung des Hafens mit ihrer Garantie für vereinbar. — [6] Nr. 21915. 21928. 21930.

je l'ai fixée, proportionnée aux revenus de ce port. Mon conseiller privé Reichardt a déjà ordre d'entrer en tout avec le comte de Golowkin, et pour montrer même encore plus combien je désire à complaire à Sa Majesté Impériale sur cet article, je viens d'ordonner que les revenus de ce port qui seront perçus par mon bureau pendant la négociation, ne soient point distraits à aucun autre usage, mais restent en dépôt jusques à la conclusion de mon accommodement avec la ville.[1] J'espère que le comte de Panin conviendra que je ne saurais apporter plus de facilités à l'arrangement de cette affaire.

J'espère qu'on sera content de moi à Pétersbourg, car ces gens doivent me trouver assez coulant dans les affaires que nous avons ensemble. Il n'en sera pas de même des Autrichiens dans toutes les rencontres et encore moins des Anglais, qui ne calculent que pour eux, et qui ne savent pas encore jusqu'ici combiner leurs intérêts avec ceux de leurs alliés.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

21975. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 10. April 1773.

Ob Ich gleich vor ohngefähr zwei Posttagen die Zolleinnahme bei Meinem dortigen Hafen sistiret,[2] so geben Mir doch Meine neuere Petersburger Briefe[3] Anlass, solches wieder dahin abzuändern, dass vor der Hand dieser Zoll nach wie vor von Meinem Zollamt eingehoben, der Ertrag davon aber zu keinem anderm Behuf verwandt, sondern unzertrennet ad depositum genommen werde, und Ihr habt dahero solche Abänderung Meinem Zollamt zu seiner Nachricht und Achtung in Meinem höchstem Namen bekannt zu machen.

Die russische Kaiserin hat nunmehro den Graf von Golowkin zu ihrem Bevollmächtigten ernannt, um wegen dieses Zolls mit der dortigen Stadt einen Vergleich zu vermitteln, und allem Vermuthen nach wird er zu solchem Behuf nächstens daselbst eintreffen und darüber mit Euch und der Stadt in Unterhandlung treten. Ich will Euch dahero zu Eurer Direction nicht verhalten, dass Ich mittelst eines Mir von der Stadt jährlich zu entrichtenden und in dem Vergleich deutlich zu bestimmenden Zinses die Einkünfte des Hafens derselben zu überlassen geneigt bin. Diese letztere dürften sich wohl auf eine ganze Million Thaler belaufen, und müsset Ihr also sehen, ob Ihr obgedachten jähr-

[1] Vergl. Nr. 21975. Nach Solms sollte Golowkin dem preussischen Commissar den Abschluss eines Abkommens obigen Inhalts mit der Stadt Danzig vorschlagen. — [2] Vergl. S. 405. Anm. 1. — [3] Vergl. Nr. 21974.

lichen Zins nicht auf 7 oder wenigstens 600 000 Thaler bringen oder wie Ihr sonst darüber mit bemeltem Grafen von Golowkin eins werden könnet. Ich erwarte über alles zu seiner Zeit Euren Bericht.

Nach dem Concept. Friderich.

21976. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 avril 1773.

Pour montrer à l'impératrice de Russie combien je suis disposé à me conformer à ses idées sur l'arrangement de mes différends de péage avec la ville de Danzig, je n'ai eu rien de plus pressé que de souscrire également au dépôt de ces revenus que son commissaire le comte de Golowkin a ordre de proposer, selon la dernière dépêche du comte de Solms du 26 de mars.[1] C'est le sujet de mes ordres d'aujourd'hui, tant à ce dernier ministre qu'à mon conseiller privé des finances Reichardt à Danzig,[2] dont vous trouverez les copies à la suite de la présente; et si celui-ci a encore besoin d'un autre plein pouvoir pour cette négociation, vous aurez soin de le lui faire expédier et adresser sans le moindre délai.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21977. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW.

Potsdam, 10. April 1773.

Es ist Mir lieb, aus Eurem Bericht vom 29. abgewichenen Monats[3] zu ersehen, dass die Beschwerden derer Polen, als ob sie in Haltung ihrer Landtäge zur Wahl derer Landboten durch Meine Truppen behindert würden,[4] ungegründet befunden worden. Ich habe solches gleich vermuthet und bin davon noch mehr überzeuget worden, sobald Mir die Nachricht eingegangen, dass die Wahl derer Landboten in dem District, welchen Meine Truppen occupiren, bereits beendiget und völlig nach Wunsch ausgefallen ist.

Friderich.

Nach dem Concept.

21978. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Lentulus berichtet, Warschau 3. April: „J'ai déchiffré la conduite de la cour de Vienne. [Richecourt] est du parti de l'Empereur, se prête volontiers à tout ce que nous lui communiquons; le ministre, en revanche, est du parti de l'Impératrice, répondant à tout ce qu'on lui dit et communique: »J'en informerai ma cour.« Je

[1] Vergl. Nr. 21974. — [2] Vergl. Nr. 21974 und 21975. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 389.

crois qu'on l'a choisi exprès. C'est un de ces pédants savants, qui parle son latin et son grec en perfection,[1] mais nullement fait pour les affaires de politique et encore moins dans les occasions nécessaires de prendre une résolution ferme et vigoureuse. Aussi les autres me répètent souvent: »Tâchez donc que Sa Majesté le roi de Prusse fasse agir son ministre à Vienne, pour qu'on éveille notre Grec, et qu'il apprenne à parler notre langue« . . .

Votre Majesté peut être persuadée que la Diète, de libre volonté, n'accordera ni la cession du pays conquis, ni le plan pour former le gouvernement de la Pologne. Le roi de Pologne vise toujours sur la pluralité des voix pour son nouveau système de gouvernement . . . Il témoigne rechercher l'amitié de Votre Majesté."

Potsdam, 11 avril[2] 1773.

Je suis très satisfait de votre rapport du 3 de ce mois. Les différentes particularités qu'il renferme, sont intéressantes, et les conséquences que vous en tirez, bien justes. Vous rencontrez surtout bien dans vos idées sur la cour de Vienne. Rien de plus vrai que le jugement que vous en portez et que la conduite de son général et de son ministre à Varsovie confirme. Ce qui est avéré et que je sais à n'en pouvoir pas douter, c'est que la façon de penser de l'Empereur ne laisse rien à désirer. Mais il s'en faut bien qu'on puisse dire autant de celle du prince de Kaunitz. Ce ministre n'est ni froid ni chaud pour les affaires de Pologne. Il n'y agira jamais avec la vigueur nécessaire. Tout ce qu'il y fait, il ne le fait que par manière d'acquit; de sorte que vous sentirez bien de vous-même que ce n'est pas chose aussi aisée que vous vous imaginez avec vos collègues, que de l'engager à rectifier votre savant Grec et de lui substituer un homme plus délié dans les négociations.

Pour ce qui est du roi de Pologne, ne vous fiez pas trop aux démonstrations qu'il fait de rechercher mon amitié. J'ai appris à connaître les véritables dispositions de ce Prince, et vous pouvez être persuadé que, quelque bonne mine qu'il fasse, il conservera toujours un penchant secret pour la cour de Vienne, que son frère défunt[3] n'aura sûrement pas négligé de nourrir et de fortifier.

Au reste, la Russie m'a fait sommer d'établir à Varsovie une caisse de corruption commune, et je me suis conformé à cet avis.[4] Dans cette vue, je viens d'ordonner à ma chambre de guerre et de domaines à Marienwerder de vous faire remettre par ma banque une somme de 50 000 écus, et je vous confie cette somme pour en disposer selon les désirs de l'ambassadeur de Russie. Il est bien vrai que, selon les vues de la Russie, cette caisse ne doit être qu'à la disposition des ministres des trois cours; mais j'ai cru devoir faire une exception à l'égard du sieur Benoît dont je connais la libéralité et le peu de soin qu'il prend

[1] Reviczky, der mehrere Sprachen beherrschte, hatte u. a. 1771 ein Werk über persische Literatur („Specimen poeseos Persicae") in lateinischer Sprache veröffentlicht. Vergl. auch Bd. XXVIII, 444. — [2] Vom 11. April ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 237. — [3] Vergl. S. 352. — [4] Vergl. S. 406.

des sommes qui lui sont confiées. Il pourrait, sans miracle, en donner au tiers et au quart et distribuer toute cette somme en moins de huit jours, peut-être même en divertir une partie à des usages auxquels elle n'est point destinée du tout. J'ai donc mieux aimé vous charger de cette besogne, quoique, d'ailleurs, je sois fort de votre opinion que ce ne sera jamais l'argent, mais la force qui nous fera obtenir ce que nous avons à exiger des Polonais.

Federic.

Nach dem Concept.

21 979. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 avril 1773.

Vos dépêches du 3 et 6 de ce mois me sont parvenues en même temps. J'ai fait adresser l'argent pour la caisse commune des corruptions, dont je vous ai prévenu par mes ordres antérieurs,[1] au lieutenant-général baron de Lentulus,[2] qui aura soin, ainsi que je veux bien vous en donner connaissance pour votre direction, d'en fournir les sommes nécessaires à cet usage, suivant que le ministre de la cour de Russie, le baron de Stackelberg, le jugera convenable, et non autrement.

La rupture du congrès de Bucharest dont vous venez de me mander la nouvelle,[3] est un évènement qui vient certainement très mal à propos. Il ranimera sûrement les idées chimériques des Polonais; mais n'y ayant rien à changer, il faudra voir ce qui en arrivera.

Pour ce qui est de l'évêque de Cracovie, il est bon, à ce qu'il me semble, pour bien des raisons, que ce prélat ait quitté Varsovie,[4] quoique j'avoue, d'un autre côté, que son éloignement le mettra mieux à son aise pour cabaler, et qu'il aura les coudées bien plus libres à jouer ses intrigues qu'il n'aurait eu se trouvant présent à la Diète même. Mais quoi qu'il en soit, il s'agit maintenant d'attendre la tournure que celle-ci prendra.

En attendant je ne saurais m'empêcher de vous réitérer de nouveau l'observation qu'il n'y a pas apparence qu'on parvienne sans la force à faire entendre raison aux Polonais, et qu'ainsi il aurait mieux valu l'employer dès le commencement, sans s'embarrasser des plaintes et criailleries qu'elle aurait pu exciter, puisque même la voie de la douceur ne les étouffera vraisemblablement pas.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 433. — [2] Vergl. S. 443. — [3] Benoît berichtete, Warschau 6. April, nach einem Schreiben Obreskows an Stackelberg vom 26. März über den Verlauf der Verhandlungen und ihren Abbruch am 20. März, sowie über die Abreise der beiderseitigen Bevollmächtigten von Bukarest. — [4] Wie Benoît, Warschau 3. April, berichtete, hatte Fürst Cajetan Soltyk auf Stackelbergs Aufforderung die Heimreise angetreten, „n'ayant pas voulu changer de sentiment par rapport au patriotisme fanatique".

21980. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 11 avril 1773.

Votre dépêche du 3 de ce mois n'exige aucune instruction. Je me borne donc aujourd'hui à vous confirmer la nouvelle de la rupture du congrès de Bucharest que mes lettres de Varsovie du 6 m'ont annoncée,[1] et qui vous sera également parvenue.

Ces mêmes lettres portent que l'ambassadeur de Russie n'est guère content du ministre de la cour où vous êtes, à Varsovie.[2] Mais je connais très bien la façon de penser du prince de Kaunitz sur les affaires de Pologne; je sais qu'il est extrêmement difficile en tout ce qui y a du rapport, et il se gardera bien d'y envoyer un autre à sa place. Quelque fâcheux cependant qu'il soit de n'y pas trouver ce concert parfait entre les ministres, qui me paraît si convenable pour y avancer nos affaires, j'aime mieux me taire sur ce sujet, et tout ce que je viens de vous en dire, n'est que pour votre seule information.

Nach dem Concept. Federic.

21981. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.[3]

Potsdam, 11 avril 1773.

Le peu de probabilité du succès des négociations de Bucharest dont vous avez fait part au comte Ostermann, selon votre dépêche du 30 de mars dernier, ne s'est malheureusement que trop confirmé. Je viens de recevoir, dans ce moment, la nouvelle de la rupture effective de ce congrès,[4] que vous pouvez également donner pour sûre à ce ministre. Mais, malgré cet évènement, je ne laisse pas que d'être de son sentiment et du vôtre qu'il n'y a aucune apparence que la Suède hasarde d'attaquer, du moins cette année, la Russie. Il n'y a que l'offre des subsides de la part de la Turquie[5] qui pourra être un grand appât pour la cour où vous êtes, et la tenter d'y prêter l'oreille. Si donc elle est fondée, c'est une considération qui naturellement doit réveiller toute l'attention du comte Ostermann sur ses démarches et l'engager à ne pas les perdre de vue.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 21979. — [2] Vergl. Nr. 21978. — [3] Am 7. April hatte der König dem Grafen Dönhoff geschrieben, er habe aus seinem Bericht vom 26. März gern seine glückliche Rückkehr nach Stockholm ersehen. — [4] Vergl. S. 444. — [5] Vergl. S. 419. 420.

21982. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 12 avril 1773.

C'est avec bien du plaisir que j'apprends, par votre rapport du 2 de ce mois qui ne fait que m'entrer, les bonnes dispositions du sieur de Stackelberg.[1] J'ai entendu beaucoup de bien de ce ministre, et je serai bien aise de faire, un jour, sa connaissance, lorsque ses affaires lui permettront de faire un tour à Berlin.

Quant aux affaires de Pologne, je n'ai guère à ajouter à mes ordres d'hier.[2] Ils vous auront déjà prévenu sur la remise de 50000 écus que je vous fais faire par ma banque pour la caisse commune, de sorte que ce moyen de conserver les nonces et autres Polonais dans de bons sentiments, ne vous manquera point. Mais pour celui que vous me proposez relativement aux livraisons,[3] je ne puis nullement l'agréer. Vous n'avez qu'à réfuter ces plaintes, en disant que vous ne sauriez comprendre pourquoi il ne me serait pas permis, comme aux autres, de faire acheter des grains en Pologne; que la disette qui régnait dans mes États, avait rendu ce négoce d'une nécessité absolue, et que les cris qu'on en jetait, vous paraissaient d'autant plus incompréhensibles que les Confédérés même, quoiqu'ils eussent saccagé le pays, avaient également demandé des livraisons, sans toutefois les payer; de sorte qu'on avait grand tort de se plaindre de celles que je demandais contre de l'argent comptant, et encore après avoir purgé le pays de ces bandes avides de sang et de pillage.

Au reste, je suis surpris que vous ne sonniez mot de la rupture du congrès de Bucharest, dont le sieur Benoît vient de me donner la première nouvelle.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

21983. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 avril 1773.

Votre dépêche du 2 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je ne doute pas que les ordres que vous attendez de ma part,[5] ne

[1] Lentulus hatte mit Stackelberg über den Streit um den Danziger Hafen gesprochen, und dieser hatte ihm die wörtliche Versicherung gegeben, „que je ferai tout mon possible à persuader l'Impératrice d'entrer dans les vues de Sa Majesté". — [2] Vergl. Nr. 21978. Lentulus hatte vorgeschlagen, den Landboten Lieferungen zu erlassen, solange nicht Geldmittel zu ihrer Bestechung zur Verfügung ständen. — [3] Lentulus berichtete von Klagen der Polen über Magazinlieferungen und Getreideankäufe, die eventuell bei Eröffnung des Reichstags zur Sprache kommen sollten. Sein Vorschlag, die Lieferungen zu erlassen, bezog sich indessen allein auf die Landboten (vergl. Anm. 2). — [4] Vergl. S. 444. — [5] Die Antwort auf seinen Bericht vom 9. März. Maltzan fügte hinzu: „Dès que je serai pourvu de ces ordres, je commencerai mes opérations." Vergl. Nr. 21970.

se trouvent également entre vos mains à l'heure qu'il est. Vous y aurez vu que l'affaire du péage avec la ville de Danzig a entièrement changé de face. Elle sera arrangée par la médiation de la Russie seule, qui n'admettra point la concurrence de la cour où vous êtes. Il paraît aussi presque que celle-ci n'y pense plus, et que plutôt elle a abandonné cette affaire, sans plus prétendre à la médiation. Si donc elle reste effectivement tranquille, et qu'elle se dispense de me faire quelque déclaration, je ne parlerai pas le premier, mais je laisserai reposer toute cette affaire, sans lui dire mot.

Au reste, lord Stormont est de retour à Paris,[1] et ce ministre a eu une très longue conférence avec le duc d'Aiguillon.[2] On prétend même qu'il y a quelque alliance sur le tapis entre ces deux cours, et ce qu'il y a de certain, c'est que le dernier presse extrêmement l'Angleterre de se déclarer et d'opposer une ligue à celle des trois cours coopérantes en Pologne.[3] Dans les temps reculés, une telle liaison aurait paru absurde, et je vous avoue même que, vu la grande antipathie entre les deux nations, j'ai encore, à l'heure qu'il est, une peine infinie à me persuader qu'il en soit effectivement question, et que la nation britannique y donne son consentement. D'ailleurs, je ne sais si Sa Majesté Britannique peut prendre sur elle de la conclure sans une sanction nationale; mais peut-être a-t-elle su se la procurer à force de corruptions; de sorte que vous ne négligerez point de vous donner tous les mouvements possibles pour apprendre ce qui en est.

Der König lehnt ab, allein auf Maltzans Empfehlung einen Musiker zu engagieren.

Nach dem Concept. Federic.

21 984. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 12 avril 1773.

Les particularités que votre dépêche du 1er de ce mois contient,[4] sont tout aussi curieuses qu'intéressantes; mais vous êtes sûrement mal instruit du vrai objet des dépêches du courrier du prince Louis de Rohan de Vienne.[5] Selon mes nouvelles au moins et qui me viennent de source, le congrès de Bucharest est effectivement déjà rompu,[6] de sorte que ce qu'on a débité du contraire, est sûrement faux. Je ne sais en attendant pas si le duc d'Aiguillon n'a fait courir de tels bruits tout exprès pour vous en imposer.

Au reste, l'objet le plus intéressant de votre attention, à l'heure qu'il est, c'est de pénétrer s'il s'agit effectivement d'une alliance entre

[1] Stormont hatte Anfang Februar einen Urlaub nach England angetreten. — [2] Bericht von Goltz, Paris 1. April. — [3] Bericht von Sandoz Rollin, Paris 1. April. — [4] Vergl. S. 454. — [5] Nach Goltz sollte Rohan gemeldet haben, „que, malgré toutes les apparences qui avaient paru être jusqu'ici pour la rupture du congrès, les Turcs semblaient plus disposés aujourd'hui à faire leur paix". — [6] Vergl. S. 444.

l'Angleterre et la cour où vous êtes.[1] Quelque étrange que paraisse au premier abord une telle liaison, par l'antipathie naturelle de ces deux nations, l'on peut cependant s'attendre à tout dans le moment présent, et vous ne négligerez rien pour approfondir ce qui en est.

Quant aux affaires entre la Suède et la Russie, vous pouvez être assuré que, pour le présent, la dernière n'attaquera point la première;[2] mais tout ce que je crains, c'est que celle-ci ne soit animée par les tracasseries de la cour où vous êtes, à une levée de bouclier; et comme c'est un évènement qui ne mérite pas moins votre attention, je me flatte que vous ne le perdrez jamais de vue. Votre dépêche susmentionnée ne fait que me confirmer dans ce soupçon, par l'envoi de 14 vaisseaux de ligne en Suède que vous y annoncez,[3] et j'attends avec la dernière impatience vos dépêches ultérieures pour savoir si cet envoi aura effectivement lieu ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

21985. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Sandoz Rollin berichtet, Paris 1. April: „L'Espagne est devenue aujourd'hui une puissance première entre la France et l'Angleterre; elle est le centre des démarches préliminaires qui se combinent entre ces cours. Dans des circonstances aussi difficiles, Sa Majesté Très-Chrétienne est ainsi subordonnée à Sa Majesté Catholique, par les suites d'une administration faible et délabrée. Il serait, sans doute, de la dernière importance de pouvoir informer Votre Majesté de l'état des forces et de la politique de l'Espagne, mais on s'acquittera difficilement de cette tâche, sans être sur les lieux. La cour de Madrid est silencieuse, et l'on est peu ou mal instruit ici de ce qui s'y passe.

La France inquiète et humiliée de l'indifférence avec laquelle l'Autriche continue de répondre à ses insinuations, cherche à se fortifier d'un autre côté. Elle resserre ses liens avec la Sardaigne, elle presse l'Angleterre de se déclarer et d'opposer une ligue à celle des puissances coopérantes en Pologne. L'Angleterre est faible et irrésolue; elle craint de se décider. On aurait regardé, dans un autre temps, une liaison de cette nature comme absurde, mais aujourd'hui la nation anglaise a changé de caractère, et le parti du Roi et du ministère est absolu."

Potsdam, 12 avril 1773.

Je vous sais un gré infini des particularités que vous me mandez dans votre dépêche du 1er de ce mois, et vous pouvez compter que des rapports aussi intéressants vous concilieront toujours plus ma bienveillance royale.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 21985. — [2] Nach Goltz hatte Aiguillon öffentlich wiederum von einem bevorstehenden Angriff Russlands auf Schweden gesprochen. — [3] Vergl. S. 454. — [4] Am 13. April dankt der König dem Minister von der Horst für die Zusendung eines (nicht vorliegenden) Berichtes des anonymen Pariser Correspondenten, mit dem Zusatz, „que le caquet politique qui y règne quelquefois, ne laisse pas de m'amuser".

21986. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 avril 1773.

Voici une dépêche fort intéressante de Paris, en date du 1er de ce mois.[1] Ce qui y est cependant dit de l'objet des dépêches que le prince Louis de Rohan a adressées à sa cour par un courrier, est controuvé et destitué de fondement. Selon mes lettres de Varsovie du 6, le congrès de Bucharest est effectivement déjà rompu,[2] de sorte qu'il faut supposer que ces dépêches aient roulé sur d'autres affaires, que le baron Goltz n'a pas été à même d'approfondir encore. Le reste s'éclaircira dans peu. En attendant je vous fais parvenir mes nouvelles telles qu'on me les mande; et à mesure qu'elles se débrouillent davantage, je ne manquerai pas de vous en faire également part.

Federic.

Nach dem Concept.

21987. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 12 avril 1773.

Je suis bien de votre sentiment sur les délais que la rupture du congrès de Bucharest pourra apporter à l'arrangement final de nos affaires en Pologne.[3] Si la Russie avait voulu suivre les principes d'une vraie et bonne politique, elle aurait dû renoncer aux deux villes dans la Crimée,[4] dont la cession révolte tant la Porte. C'était le seul moyen de finir promptement sa guerre. Plus ces troubles traînent en longueur, et plus leur issue devient douteuse et incertaine. Toutes les belles apparences qui s'offraient dès le commencement, disparaissent et ne laissent que des doutes sur l'avenir. Mais vous sentez bien que toutes ces réflexions, quelque bonnes qu'elles eussent pu être pour l'avancement de la paix, seraient pourtant restées sans effet en Russie; de sorte que j'ai mieux aimé me taire que de les hasarder au risque de les voir mal reçues à Pétersbourg.

Pour nos affaires en Pologne, au contraire, je pense toujours que ce ne sera que par la force que nous déterminerons les Polonais à la cession de nos acquisitions, ainsi qu'aux changements que nous méditons de faire dans leur gouvernement. Mais je ne suis pas le maître d'agir comme bon me semble; les lois de notre triumvirat m'obligent aussi à cet égard de ne rien faire que de concert avec les deux cours

[1] Vergl. Nr. 21984. — [2] Vergl. S. 444. — [3] Finckenstein berichtete, Berlin 11. April: „Je prévois à regret que la rupture du congrès de Bucharest (vergl. S. 444) . . . y apportera de nouvelles difficultés, et il ne me reste qu'à souhaiter qu'il n'en résulte pas des suites plus fâcheuses encore pour la tranquillité du Nord.“ — [4] Jenikala und Kertsch.

impériales, qui, comme vous l'aurez observé, sont d'un sentiment différent; de sorte que je suis obligé de céder à leurs avis.

Nach der Ausfertigung. Federic.

21988. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 12 avril 1773.

Mon très cher Frère. Vous pouvez bien croire que la nouvelle que vous m'annoncez, mon cher frère, me fait grand plaisir, et que je me réjouis d'avance du plaisir de vous embrasser ici samedi.[1]

Ce que je vous ai mandé dernièrement d'Orlow,[2] est très vrai. Cela marque qu'il a un bon sens naturel. On dit qu'après un an il rentrera dans l'exercice de toutes ses charges,[3] hormis dans celle de f . . . . . , qu'il a perdue pour jamais.

On me mande aujourd'hui que les Français, les Espagnols et les Anglais ont conclu une triple alliance;[4] je ne le crois pas encore positivement. Mais cela mérite réflexion; cette démarche obligera le prince Kaunitz à charrier droit avec les Russes et nous; car jusqu'à présent il n'a fait que flotter entre ses anciens alliés et ses nouveaux.

Le congrès des Turcs doit être rompu.[5] Tous ces évènements donneront lieu à de nouvelles combinaisons et apprêteront assurément de la besogne pour cette année.

On m'écrit de Varsovie qu'il n'y a que la force qui domptera les Polonais,[6] et le comte Panin s'est décidé pour les corruptions; ce qui fera jeter inutilement bien de l'argent qui pourrait être mieux employé. Ne pensez pas, mon cher frère, qu'il y ait quelque nouvel avantage à tirer des affaires de Pologne; je crois que nous en sommes au *non plus ultra*, à moins que la guerre des Turcs ne change les choses.

Nous allons exercer aujourd'hui, ce qui m'oblige de finir ma lettre plus vite que je voudrais, en vous assurant cependant, mon cher frère, de toute la considération et de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21989. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 13 avril 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois. Ce ne sera pas un malheur pour la Saxe, si l'assemblée de la formidable armée, qui avait

[1] 17. April, vergl. S. 434. — [2] Vergl. S. 435. — [3] Vergl. S. 430. Anm. 3. — [4] Vergl. Nr. 21985. — [5] Vergl. S. 444. — [6] Vergl. S. 443.

été résolue, n'a pas lieu cette année.[1] Le pays aura plus sujet, à ce que je crois, de s'en féliciter que de le regretter.

Pour ce qui est du projet de mariage dont vous faites mention, il ne m'est pas entièrement nouveau. Il y a déjà quelque temps que j'ai entendu dire que l'Électrice douairière couvait le dessein d'établir sa fille aînée[2] avec le prince de Deux-Ponts,[3] et qu'elle s'employait fort à le faire réussir.

En attendant, si le départ du prince Xavier[4] s'accroche à l'argent qu'il compte toucher de son apanage en Pologne;[5] il court risque de s'arrêter encore longtemps en Saxe. Il n'y a pas apparence que la Diète se termine de sitôt, et, après tout, il sera toujours question de voir si le payement des pensions accordées se fera avec toute l'exactitude requise. Voilà tout ce que j'ai à vous répondre, et n'ayant d'ailleurs rien de nouveau à vous mander aujourd'hui, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

21990. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 30. März, über eine neue Unterredung mit Panin, um, gemäss dem Erlass vom 16.,[6] diesen zu bestimmen, die Forderungen des Königs an die Stadt Danzig zu unterstützen. In ihrem Verlauf bemerkte Panin, „que non seulement l'Angleterre, mais toutes les puissances avaient les yeux ouverts sur cet évènement, qui mettrait tout le commerce de la Pologne entre les mains de Votre Majesté, et que la cour de Vienne même, toute tranquille qu'elle paraissait présentement, n'y était pas du tout indifférente et n'attendait que la manière dont la Russie expliquerait l'exception qu'elle avait stipulée de cette ville dans la dernière convention,[7] et l'étendue qu'elle donnerait à sa garantie, pour prendre là-dessus ses mesures et pour se servir peut-être de ce port pour étendre elle-même ses prétentions, ce qui pourrait conduire loin; de sorte qu'il ne voyait d'autre moyen pour prévenir une fermentation générale et pour sauver l'honneur de l'Impératrice, que l'expédient de laisser à la ville la perception du péage, comme une ombre de sa liberté et de son indépendance, qui lui avaient été garanties, en remettant cependant la partie la plus considérable de ses revenus entre les mains de Votre Majesté par l'arrangement auquel on Lui promettait que la ville devait se soumettre."

Potsdam, 13 avril 1773.

Votre dépêche du 30 de mars dernier vient de m'entrer, mais elle n'exige aucune nouvelle instruction. L'affaire du péage de Danzig a changé de face. Mes ordres du 23 de mars et tous les suivants vous ont déjà appris que j'ai cédé aux idées de l'impératrice de Russie, et que nous sommes d'accord sur cet article.[8] Cette Princesse verra de

[1] Wegen mangelnder Ausrüstung waren bereits acht Regimenter von der Theilnahme an der Revue (vergl. S. 432) befreit. — [2] Prinzessin Amalie. — [3] Prinz Karl von Zweibrücken-Birkenfeld. — [4] Vergl. S. 416. — [5] Vergl. S. 242. — [6] Vergl. Nr. 21887. — [7] In dem Theilungsvertrag vom 5. August 1772. — [8] Vergl. Nr. 21915. 21928. 21930.

nouveau par là combien je me plais à cultiver la bonne harmonie qui subsiste entre nous, et il ne s'agit plus que de la forme pour arranger cette affaire à notre satisfaction commune.

En attendant je connais assez la façon de penser de la cour de Vienne pour ne pas convenir de ce que le comte de Panin vous en a confié. Tout ce qu'il y a, c'est que dans les conjonctures présentes il faut faire semblant de l'ignorer. L'art de dissimuler devient souvent une vertu. Il l'est surtout dans le moment présent où les affaires sont si compliquées qu'il convient d'éviter avec soin tout ce qui pourrait donner lieu à des brouilleries ou à une mésintelligence avec cette cour. Au reste, mes lettres de Varsovie confirment de plus en plus qu'il nous sera extrêmement difficile et même impossible d'obtenir notre but à la prochaine Diète, sans user de quelque rigueur et sans montrer plus de fermeté aux Polonais.[1] Mais comme c'est un texte qu'on n'aime pas d'entendre à Pétersbourg, je ne vous le fais que pour votre information et direction.

Enfin, nous avons reçu ici la nouvelle de Bucharest que le congrès est rompu.[2] Je voudrais bien qu'elle ne fût point fondée, mais je commence à appréhender qu'elle ne soit que trop; de sorte que nous voilà de nouveau à la veille d'une campagne, dont je souhaite d'avance qu'elle soit aussi favorable aux armes de Sa Majesté Impériale que les précédentes.

Federic.

Nach dem Concept.

21991. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 14 avril 1773.

Ce n'est qu'aujourd'hui que votre lettre du 6 de ce mois m'est parvenue. Quoique la nouvelle de la rupture du congrès de Bucharest me fût déjà connue,[3] je vous sais cependant gré de me l'avoir confirmée. Vous avez bien raison de présumer que cet évènement rendra la diète de Pologne plus difficile. Je sens, autant que vous, qu'il remplira de nouveau les esprits des Polonais de mille espérances chimériques et trompeuses. Mais que faire? Il ne m'appartient pas de régler le cours des évènements; il faut les prendre comme ils arrivent, et en tirer le meilleur parti ou bien en prévenir les inconvénients, autant qu'on peut.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 443. — [2] Vergl. S. 444. — [3] Vergl. S. 444.

21992. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 14. April 1773.

Eure Anfrage vom 9. dieses Monats[1] ist zum Theil bereits in Meiner Ordre vom 10.[2] beantwortet. Die von Mir anfänglich beliebte Sistirung der Einhebung der Hafengefälle höret nach solcher gänzlich auf. Letztere werden nach wie vor für Meine Rechnung vor der Hand wieder eingehoben. Sobald hingegen der zur gütlichen Vermittlung ernannte russische Minister Graf von Golowkin seine Negociation wirklich angefangen haben wird, alsdann und nicht eher, sondern vielmehr nur allein von diesem Tage an bis zum Schluss der Negociation sollen alle Hafengefälle ad depositum genommen werden, und Ich habe Euch demnach solches zu mehrerer Erläuterung Meiner obgedachten Ordre und bestimmterer Instruction Meiner dortigen Zolldirection nicht verhalten wollen.

Bis dahin könnet Ihr Euch auch ganz ruhig verhalten. Ich werde Euch inzwischen mit nächstem eine zuverlässige und auf den eigenen Tarif der Stadt sich gründende zweijährige Berechnung der Hafengefälle von allen herein- und auswärts gegangenen Waaren an- und zufertigen lassen, aus welcher der eigentliche jährliche Ertrag dererselben zu ersehen sein wird. Diese wird Euch alsdann zum Leitfaden dienen, um das Mir auszuwerfende jährliche Hafenpachtquantum näher zu bestimmen und festzusetzen.

Friderich.

Nach dem Concept.

21993. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 14 avril 1773.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et on aura, sans doute, d'autres avis, à l'heure qu'il est, sur le sort du congrès de Bucharest.[3] Mes lettres de Varsovie m'ont annoncé sa rupture formelle et le départ des deux plénipotentiaires.[4] Le sieur Obreskow s'est retiré en Moldavie et le plénipotentiaire ottoman au delà du Danube, et ils sont convenus de continuer la négociation par la correspondance. Il ne nous reste donc qu'à voir les suites de cet évènement. Autant que j'en puis augurer, il donnera lieu à bien des nouvelles scènes, peut-être plus compliquées que les précédentes; de sorte que tous ces différents phénomènes ne pourront que rendre ma correspondance avec la cour où vous êtes, plus ample et plus fréquente.

[1] Betreffend Einstellung der Zollerhebung. — [2] Vergl. Nr. 21975. — [3] Nach Edelsheim befand man sich in Wien noch in Unkenntniss über das Schicksal des Congresses. — [4] Vergl. S. 444 und 452.

En attendant on me marque de Paris que,[1] dans le Conseil du 30 de mars, le duc d'Aiguillon a proposé l'envoi de 14 vaisseaux de ligne en Suède. Le Roi et tous les autres membres, nommément le maréchal de Soubise, ont rejeté cet avis. Le duc d'Aiguillon, pour appuyer son sentiment, a avancé qu'il était assuré positivement de la neutralité de l'Angleterre sur cet objet, et que, quant à la Hollande, elle ne se déplairait pas non seulement dans cette démarche de la France, mais qu'il espérait pouvoir l'engager à y prendre part. Ces deux assertions ont fait impression sur le Roi et les autres membres du Conseil, et, après quelques combats, le duc d'Aiguillon l'a emporté jusques là qu'on a résolu de donner des ordres pour ledit armement sous la direction du comte d'Estaing; que le prince de Soubise, surpris de ce que le duc d'Aiguillon avait avancé relativement à la Hollande, s'était arrangé avec le chancelier[2] pour se procurer des éclaircissements sur ce point et pour porter un coup considérable au duc d'Aiguillon. S'ils peuvent le convaincre d'avoir osé avancer une fausseté à son maître, qui peut l'entraîner dans les suites les plus considérables, il ne faut pas douter que le Roi, désabusé là-dessus, ne fasse expédier des contre-ordres dans les ports pour cet armement. Que, lorsque le Roi, en sortant de ce même Conseil, était venu chez la favorite avec de l'humeur sur l'armement en question, la comtesse avait consolé ce monarque en lui disant que cette résolution, bien loin de lui procurer une guerre, était propre à la prévenir. On voit que le duc d'Aiguillon avait fait la leçon à la favorite.

Selon ces nouvelles il me semble que le but de la France est effectivement de bâcler une triple alliance avec l'Angleterre et l'Espagne et d'y inviter même le nouveau roi de Sardaigne pour quatrième.[3] Mais, supposé même qu'elle y parvienne, l'éloignement connu de Sa Majesté Très-Chrétienne pour toute guerre, joint à l'état délabré de ses finances, me fait cependant présumer que tout aboutira à de simples ostentations plutôt qu'à des réalités.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 994. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 15 avril 1773.

Le projet de la France, qui continue à faire le sujet de votre dépêche du 4 de ce mois,[4] mérite bien toute votre attention; vous ferez donc bien de le suivre pied à pied pour l'éclaircir davantage et en pénétrer tous les tenants et aboutissants. En attendant, mes ordres précédents vous auront déjà appris les motifs qui me font présumer que tous les mouvements de cette cour se termineront par de simples

[1] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht von Goltz, aris 2. April. — [2] Maupeou. — [3] Vergl. S. 448. — [4] Vergl. Nr. 21 995.

ostentations;[1] bien plus, je me persuade même que ces dernières ne se soutiendront guère. Il y aura des moments où elle en voudra faire parade; elle s'en lassera peu après et reprendra, tout de suite, ses anciens errements. Car, pour l'Angleterre, toutes ses peines de l'engager à faire cause commune avec elle, me paraissent inutiles, et je doute fort que jamais elle parvienne à l'entraîner dans son système. Je vous l'ai déjà fait observer plus d'une fois. Quand même le ministère britannique y serait disposé, il trouvera toujours des oppositions insurmontables dans l'esprit de la nation.

Au reste, vous me rendriez un grand service, si vous pouviez engager à mon service quelques bons officiers de l'école de génie de France, et vous aurez soin de vous y employer de votre mieux.

Nach dem Concept. Federic.

21995. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 avril 1773.

Tout ce que je vous ai communiqué, à la suite de mes derniers ordres du 12 de ce mois,[2] de l'envoi de 14 vaisseaux de ligne en Suède, se confirme par mes dernières lettres de France.[3] L'ambassadeur de Hollande[4] a été fort étonné de la hardiesse avec laquelle le duc d'Aiguillon a avancé que la République pourrait bien y coopérer.[5] Il a protesté qu'il ignorait, à la vérité, les sentiments de ses maîtres sur ce sujet, mais qu'il était convaincu que, s'ils étaient effectivement tels que le Duc le prétendait, il en saurait autant que lui, et il a ajouté qu'il était prêt à donner cette déclaration par écrit. Le parti contraire au Duc ne manquera donc point de faire usage des armes qu'il vient de se procurer par là contre ce ministre. On dit qu'on arme à Toulon, et on soupçonne qu'on donnera à cet armement le prétexte d'une escadre d'exercice, comme l'année dernière, avec cette différence que, pour faire connaître aux jeunes marins les différentes mers, on fera naviguer cette escadre dans la Méditerranée. Si cet armement a effectivement lieu, il pourrait bien être une suite des promesses faites à la Porte de la secourir. On parle aussi, mais d'une manière fort vague encore, des armements qui se font à Ferrol en Espagne. Si cela se confirme, l'objet de cet armement paraît le même, sans qu'on puisse cependant déterminer encore si les deux cours de Bourbon agiront contre la flotte russe ou si elles se borneront à de simples démonstrations, pour répondre à tout ce qu'elles peuvent avoir fait dire à Constantinople pour engager la Porte à continuer la guerre. Tout dépendra de l'Angleterre, si elle veut rester neutre dans le cas que les cours de Bourbon fassent paraître

[1] Vergl. Nr. 21984. — [2] Vergl. Nr. 21986. — [3] Vergl. Nr. 21994. — [4] Berkenrode. — [5] Vergl. S. 454.

leurs voiles dans la Méditerranée, et demeurer spectatrice tranquille de ce qu'elles voudraient entreprendre contre la flotte russe. Dans ce dernier cas, il n'est pas douteux que les deux cours ne prennent ce parti. Quelques-uns prétendent même qu'au cas que la France envoyât effectivement une escadre en Suède, sans y embarquer des troupes, on déguiserait cependant les soldats en matelots, en doublant les équipages pour remplir son but. Mais cette idée paraît trop singulière pour y ajouter foi.

En général, tous ces différents avis paraissent encore bien problématiques, et je n'en garantis nullement la vérité. Je vous les donne comme je les reçois. Je les ferai cependant suivre avec toute l'attention possible, afin d'informer la cour où vous êtes, de tout ce qui a du rapport à ses intérêts ou pourrait y apporter quelque préjudice.

Federic.

On peut compter à Pétersbourg que j'y communiquerai tout ce que je pourrai apprendre d'intéressant, soit de France, d'Espagne ou d'Angleterre.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der Ausfertigung.

---

21 996. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

[Potsdam] 16 avril 1773.

Madame ma Cousine. Ce m'est un grand plaisir d'apprendre, ma chère Landgrave, que vous avez déféré à mes instances, et que vous voulez bien m'honorer, le 13 de mai, de votre présence.[1] Je regarde ce sacrifice comme un nouvel objet de reconnaissance que je vous dois.

Vous n'avez cependant pas sujet de vous noircir les idées sur l'avenir;[2] je suis persuadé que tout ira à souhait, et que vous ne regretterez jamais le parti que vous avez pris; mais comme vous allez dans un pays fort lointain et dont nous avons ici une exacte connaissance, nous pourrons vous faciliter bien des choses et vous mettre sur les voies, que vous trouveriez, sans doute, sur les lieux,[3] mais qui vous abrégeront du temps et vous mettront, d'abord, dans le chemin le plus avantageux.

L'electrice de Saxe m'a touché quelque chose du mariage de [la] Princesse sa fille.[4] Si la chose réussit, elle est intentionnée de retourner

[1] Vergl. S. 351 und 400. — [2] Landgräfin Caroline schrieb, Darmstadt 9. April: „Il y a des instants où mes idées se rembrunissent, mais j'écarte et je dissipe avec soin cette nuance lugubre; mon auguste protecteur fait mon égide, je ne crains donc point de faire des fausses démarches.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] So. — [4] Landgräfin Caroline schrieb: „Madame l'électrice douairière de Saxe n'aura point laissé ignorer à Votre Majesté qu'il est question d'un mariage entre la princesse

à Dresde; mais si elle manque, elle se propose de faire un voyage en Angleterre.[1] Pour vous, ma chère landgrave, je vous comparerai bientôt à la princesse de Danemark [dans l']Amadis des Gaules, qui de Portugal allait à Leucade dans quelques jours et voyageait assez lestement pour d'une enjambée passer le détroit de Calais; mais, s'il plaît au Ciel, vous ne rencontrerez aucune aventure fâcheuse en route ni dans l'exécution de votre grande entreprise.[2] Vous serez bien fêtée et certainement bien accueillie en arrivant à Pétersbourg, et je suis sûr que tout réussira à votre satisfaction.

C'est dans l'espérance de vous assurer bientôt, ma chère landgrave, de vive voix de tous mes sentiments, que je vous prie de me croire avec autant d'estime que de considération, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

21997. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 avril 1773.

J'ai trouvé à la suite de votre dépêche du 2 de ce mois la quittance pour le premier quartier de mes subsides de cette année-ci.

D'ailleurs mes ordres du 23 et 27 de mars,[3] avec les suivants, vous auront déjà appris que je suis entièrement d'accord avec l'impératrice de Russie sur l'affaire du port de Danzig, et qu'il ne s'agit plus que de l'arranger selon le plan proposé. Malgré tout ce que vous m'en dites,[4] je suis cependant persuadé que je dois, en grande partie, à l'Angleterre le parti que Sa Majesté Impériale a pris dans cette affaire, et je me trompe fort, ou c'est, parcequ'elle la redoute dans les conjonctures présentes, qu'elle lui a témoigné tant de condescendance

Amélie sa filie et mon neveu le prince Charles de Deux-Ponts. Ce mariage me paraît très convenable et me fait plaisir." Vergl. S. 451.

[1] Bericht von Borcke, Dresden 9. April. — [2] Landgräfin Caroline schrieb: „Si l'ancien goût des romans subsistait encore, j'y pourrais fournir quelques matières, — non pas pour ma personne, à cinquante-deux ans on est bonne tout au plus à conter les aventures des preux et loyaux chevaliers et des dames de leurs pensées, — pourvu, Sire, que la fin de mon grand roman soit comme elles le sont ordinairement, et que le temple de l'hymen en fasse la clôture." — [3] Nr. 21915. 21928. — [4] Solms berichtete, dass auf erneute Vorstellungen Panins Katharina II. geantwortet habe, „qu'après s'être chargé de garantir à la ville sa liberté et son indépendance, elle ne pouvait pas consentir qu'elle fût cédée à une puissance étrangère, et qu'elle appelait céder la ville que d'en remettre en d'autres mains le port, sans la conservation duquel elle ne pouvait plus être considérée . . . dans la qualité de ville commerçante et indépendante. Elle a ajouté qu'à moins de ne vouloir trahir la Russie, on ne pouvait pas lui conseiller d'adopter d'autres sentiments." Panin bitte daher den König, sich vorläufig mit einer Geldentschädigung zu begnügen.

à cet égard. Toutefois, de la manière que, selon toutes vos dépêches, on pense accommoder ce différend, je n'aurai pas sujet de m'en plaindre, et j'aurai plutôt raison d'en être satisfait.

Au reste, je continuerai à vous communiquer tout ce qui me reviendra de Londres et de Paris, et qui a quelque rapport aux intérêts de la cour où vous êtes, afin de m'acquitter aussi à cet égard des devoirs d'un fidèle allié. La dernière poste d'Angleterre ne m'a rien apporté, et il nous manque présentement deux malles. Mes ordres du 15,[1] au contraire, renferment le précis de mes lettres de France, et tout indique plutôt une envie marquée de faire parler de soi, qu'un dessein formé d'agir.

Federic.

Nach dem Concept.

21998. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 18. April 1773.

Mir ist Euer Bericht vom 17. Martii[2] wohl zugekommen; da Ich aber bereits über Polen die zuverlässige Nachricht erhalten, dass die Friedensunterhandlungen zu Bucharest abgebrochen und die beiderseitigen Minister auseinander gegangen sind,[3] so wird nunmehro abzuwarten sein, was bei den neuerdings bevorstehenden Kriegsoperationen vorgehen wird.

Nach dem Concept. Friderich.

21999. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 18 avril 1773.

L'on n'aura pas tardé à recevoir, à la cour où vous êtes, la nouvelle de la rupture du congrès de Bucharest. Mes dernières lettres de Constantinople[4] que j'ai trouvées à la suite de votre dépêche du 10, n'en parlent, à la vérité, point, mais ne laissent que de bien faibles espérances pour le succès de cette négociation, et mes ordres du 11 et du 14[5] vous auront déjà appris que, selon mes lettres de Pologne, elle a effectivement échoué.

Au reste, vous ne m'avez encore rien dit du voyage de l'Empereur en Transylvanie, que toutes les gazettes annoncent pour certain, et vous aurez soin de m'informer si et vers quel temps il aura effectivement lieu, et si Sa Majesté Impériale n'a pas encore disposé des égiments vacants dans son armée.

Ein Erlass an Zegelin (Nr. 21998) wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Nr. 21995. — [2] Am 18. April abschriftlich an Solms gesandt. — [3] Vergl. S. 452. 453. — [4] Vergl. Nr. 21998. — [5] Nr. 21980 und 21993.

22000. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 avril 1773.

Votre dépêche du 10 de ce mois m'a été bien rendue avec toutes ses annexes. L'argent dont vous sollicitez l'envoi pour ma quote-part à la caisse commune, est actuellement en chemin[1] et aura été touché vraisemblablement à la réception de la présente.

Pour ce qui est des nonces de vos districts que vous désireriez voir affranchis des livraisons,[2] je fais écrire en leur faveur au général-major de Lossow[3] et lui ordonne de les épargner le plus que possible; mais voilà aussi tout ce que je saurais faire pour eux à cet égard, et rien davantage.

En attendant vous recevrez le passe-port pour les chevaux de remonte des régiments russes, selon la demande du colonel de ces troupes, de même que par mon département des affaires étrangères tout ce dont vous pourrez avoir besoin pour la conclusion du traité de cession à la prochaine Diète.[4] Et pour ce qui regarde le relâchement du douanier polonais,[5] je n'attends que des éclaircissements sur son sujet de mon ministre d'État baron de Horst, pour me décider en conséquence.[6]

Ce sont, à ce qu'il me semble, les points les plus essentiels du contenu de votre dépêche susmentionnée, auxquels je pense avoir suffisamment répondu par ce que dessus. C'est à vous maintenant et à vos collègues de voir la manière dont il faudra s'y prendre pour faire entendre raison là où vous êtes, et faire goûter vos propositions, en attendant, du reste, tranquillement la tournure de la Diète.

Nach dem Concept. Federic.

22001. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A BERLIN.

Potsdam, 18 avril 1773.

La dernière dépêche du sieur Benoît du 10 de ce mois dont, pour plus de sûreté, je vous adresse une copie à la suite de la présente, vous fera connaître plus particulièrement les différentes pièces qu'il demande pour ses opérations à la Diète prochaine. D'un côté, c'est

[1] Vergl. S. 443. — [2] Benoît befürwortete, die oben bezeichneten, für den Warschauer Reichstag gewählten Landboten nach Russlands und Österreichs Vorgang von allen Lieferungen zu befreien. — [3] Cabinetserlass, Potsdam 18. April. — [4] Vergl. Nr. 22001. — [5] Der ehemalige polnische Zolleinnehmer in Fordon, Lassocki, sollte verhaftet sein. Benoît befürwortete die Bitte des polnischen Ministeriums um seine Freilassung, „comme j'ai fait élire dans mon district des nonces qui sont parents et du même nom de ce Polonais". — [6] In einem Postscript vom 20. April unterrichtet der König Benoît, dass Befehl gegeben sei, Lassocki freizulassen, falls er sich in preussischer Haft befinde.

un projet de traité de cession, dans toute son étendue et avec toutes ses clauses et restrictions, et, de l'autre, des instructions sur le traité de Wehlau que le roi de Pologne voudrait ou annuler ou en biffer quelques articles.[1] Pour l'un et l'autre, vous avez les meilleurs matériaux, et c'est ce qui m'engage à abandonner toute cette besogne à vos soins. Vous n'oublierez surtout point d'y faire entrer un article pour abolir foncièrement la réversibilité éventuelle de mon royaume de Prusse,[2] ainsi que tous les autres points que vous m'avez proposés successivement à l'avantage de ma maison royale et réservés pour cette Diète. Mais comme toutes ces expéditions pressent beaucoup, vous ferez bien de les présenter, le plus tôt possible, à ma signature.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

22002. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 18 avril 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. Le comte de Vergennes a beau dire tout ce qu'il voudra, sur les sentiments de sa cour relativement aux négociations de paix de Bucharest; croira qui voudra, mais il aura de la peine, à ce que je présume, à trouver quelqu'un qui veuille ajouter foi aux discours qu'il a tenus, à ce que vous dites, à ce sujet au ministre de la cour de Vienne là où vous êtes.[3]

En attendant il faudra voir ce qu'on fera en Suède, et quel parti on y adoptera, lorsqu'on y apprendra la rupture du congrès, et que les hostilités auront recommencé de nouveau entre les Russes et les Turcs.

Federic.

Nach dem Concept.

22003. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 18 avril 1773.[4]

Monsieur mon Cousin. Quoique je ne puisse pas avoir la satisfaction de voir Votre Altesse cette année,[5] je n'y renonce pas cependant, et j'espère que peut-être l'année prochaine m'en fournira l'occasion,

[1] Benoît berichtete: „Le roi de Pologne veut que le traité de Wehlau soit pour ainsi dire cassé ou que les articles qui concernent la monnaie, recrues ou levées de troupes de notre part en Pologne, et d'autres encore en soient biffés, se doutant que nous voulions casser l'article de la réversibilité éventuelle de la Prusse à la Pologne qui y a été stipulée." — [2] Vergl. Bd. XXXII, 666. — [3] Wie Dönhoff berichtete, hatte Vergennes zu Widmann seine Überraschung geäussert, „d'entendre qu'on imputait à sa cour de vouloir rompre les négociations entre la Russie et la Porte Ottomane; il a ajouté que la France sentait trop bien quelles en seraient les suites, si le congrès venait à se dissoudre contre le gré de Votre Majesté et de l'Empereur". — [4] Monats- und Jahresdatum sind von der Hand des Statthalters hinzugefügt. — [5] Vergl. Nr. 21960.

surtout si ailleurs je puis faire un tour en mes provinces du Bas-Rhin. En attendant, je conserve toujours une obligation infinie à Votre Altesse de ce que vous avez bien voulu consentir, mon cher prince, au voyage de ma nièce,[1] qui fera certainement une fête pour toute la famille. Cela ajoutera encore, s'il est possible, aux sentiments de reconnaissance et d'estime avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

22004. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 18 avril 1773.[2]

Ma chère Nièce. Voilà vraiment une grande joie que vous allez causer à la famille entière, ma chère enfant, en nous donnant par votre présence le moyen de vous assurer tous emsemble que vous nous êtes aussi chère que la prunelle de nos yeux. Je regrette fort que le prince d'Orange ne puisse point être de ce voyage,[3] mais j'espère de pouvoir le revoir l'année prochaine, où je compte de me trouver dans votre voisinage. En attendant, ma chère enfant, je tâcherai de prendre ici des mesures pour vous faire passer le temps le plus agréablement qu'il me sera possible, et de vous donner au moins dans des bagatelles des marques de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

22005. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 avril 1773.

Les nouvelles renfermées dans votre dernière dépêche du 13 de ce mois sont intéressantes, et je vous sais gré de m'en avoir rendu compte. Quoiqu'il ne soit pas à douter par tout ce qui revient à ce sujet, qu'il n'existe effectivement une certaine intimité entre les cours de Londres et de Versailles,[4] il n'est pas à présumer cependant que leur concert,

[1] Vergl. Nr. 21968. — [2] Monats- und Jahresdatum sind von der Prinzessin hinzugefügt. — [3] Vergl. Nr. 22003. — [4] Thulemeier berichtete: „Si je puis me confier aux avis qui me viennent . . ., nous verrons dans le cours de l'été non seulement une flotte française dans la Baltique, mais également une escadre anglaise. Il est certain qu'il subsiste une espèce de concert entre les cours de Londres et de Versailles, [liaisons] qui me paraissent moins appuyées sur des motifs politiques qu'occasionnées par le désir dont ces deux puissances sont animées d'acquérir quelque influence dans les affaires générales de l'Europe."

quel qu'il puisse être, ait pour objet de brouiller tellement les cartes en Europe qu'il saurait en résulter une guerre qui conduirait ces cours à y prendre part ou les engagerait de s'en mêler.

Si l'envoi qui, comme vous dites, doit se faire dans le cours de l'été, d'une flotte française dans la Baltique, a lieu, elle aurait uniquement en vue la Suède et ses engagements à l'égard de cette puissance; mais je ne comprends rien au but que pourrait avoir une escadre anglaise qu'on prétend devoir paraître également dans cette mer, et ne saurais encore moins le concevoir.

Federic.

Nach dem Concept.

22006. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 6. April: „J'espère, à la fin, avoir débarrassé Votre Majesté de ces médiateurs importuns."

Maltzan hat nach Empfang des Erlasses vom 25. März[1] alles zur Abreise rüsten lassen und dem russischen Gesandten Mussin Puschkin anvertraut, „que j'avais plein pouvoir de me retirer, en cas que le ministère s'obstinât à se mêler des affaires de Danzig;[2] que, voulant cependant employer toute la modération dans ma conduite, je serais charmé, s'il voulait en prévenir le duc de Suffolk par une note de sa part . . . J'évitai de me montrer quelque temps aucune part. La nouvelle se répandit généralement que la guerre allait s'allumer entre Votre Majesté et cette cour. J'ai bien remarqué, à cette occasion, qu'on est loin de la désirer ici. Le duc de Suffolk témoigna être fort obligé au sieur Mussin de sa communication, mais s'expliqua d'un ton de dignité sur la démarche que je ferais.

Le lendemain le voyant à la cour, il me parla avec beaucoup de chaleur, disant qu'il avait toujours eu beaucoup d'estime pour moi; qu'il espérait que je ne me chargerais pas d'une commission qui puisse le choquer. S'il s'agissait que l'Angleterre ne prît aucune part dans l'affaire de Danzig, sa conversation avec moi serait très courte, sachant ce qui était dû à sa cour; enfin il parla d'un ton si haut que je pensais, un moment, que les affaires tourneraient effectivement mal. Le duc de Suffolk fixa le lendemain pour me parler. Je commençai d'abord par lui dire combien j'avais, en toute occasion, tâché d'entretenir la bonne intelligence entre Votre Majesté et cette cour; que je serais, par conséquent, très fâché de la voir interrompue par l'affaire de Danzig; que Votre Majesté, ne pouvant considérer ce différend que comme une affaire particulière entre Votre Majesté et la ville, par conséquent, ne saurait consentir qu'aucune puissance étrangère s'en mêlât. Il me dit que je savais la démarche qu'eux avaient faite, et par laquelle ils ne faisaient que conseiller à la ville de s'arranger avec Votre Majesté.[3] Je lui répliquai que j'espérais donc qu'ils se borneraient aussi à cette simple démarche et laisseraient vider à Votre Majesté cette querelle avec la ville, sans y intervenir. Il me répondit qu'il n'était pas accoutumé de s'engager sur des avenirs et faire une chose qui serait contre l'honneur de l'Angleterre, que cela dépend[r]ait absolument des circonstances; me demandant ensuite si la question que je venais de lui faire, était seulement de ma part ou par ordre de Votre Majesté, que, dans ce dernier cas, il fallait la coucher sur papier, et [il] prit la plume. J'avais tâché d'abord d'éluder de m'expliquer; mais voyant qu'il me pressait, je pris le parti de lui dire que c'était par ordre que je lui répétais, que Votre Majesté était déterminée de ne pas admettre aucune puissance étrangère, ainsi qu'on y aurait égard. Je n'en pus jamais tirer d'autre réponse hormis que cela dépendrait des circonstances.

[1] Vergl. Nr. 21924. — [2] Vergl. Nr. 21904. — [3] Vergl. S. 384.

Comme il se conduisit, au reste, avec toute la décence, je crus qu'il me suffisait de lui avoir fait connaître les sentiments de Votre Majesté, ce qui lui servirait de règle pour sa conduite."

Maltzan berichtet, London 9. April: „Le peu d'envie que la nation a montré d'entrer en querelle avec Votre Majesté, et la peur que j'ai donnée au ministère britannique sur la manière que Votre Majesté envisagera la moindre démarche qu'ils feront à l'égard de l'affaire de Danzig, met le ministère britannique dans un embarras étonnant quel parti prendre,[1] qui est réellement des plus embarrassants, ayant fait la démarche auprès de la ville de Danzig et la cour de Russie. La perte qu'ils font dans le commerce, est réellement importante, mais une rupture avec Votre Majesté est un évènement qu'ils ne désirent pas, et depuis la dernière purge que je leur ai donnée, je les trouve d'une affabilité très marquée envers moi, et m'étant rendu pour une nuit à Richmond, on avait mis dans les gazettes que j'avais quitté cette cour; les ministres en furent inquiets. Le lendemain, retournant en ville et arrêtant droit devant l'office du lord Rochford, où étaient les ministres étrangers assemblés, on fut si charmé de me revoir, et le lord Rochford me fit entrer, tout de suite, dans le cabinet, ne pouvant cacher la joie de me revoir en ville."

Potsdam, 19 avril 1773.

Je ne puis qu'applaudir à la fermeté que, selon vos dépêches du 6 et du 9 de ce mois, vous avez mise dans vos démarches et dans votre entretien avec le lord Suffolk au sujet de l'affaire de Danzig. Ces gens se font sûrement illusion, en supposant que leur commerce y sera sacrifié. Le péage restant à son ancien taux, je ne vois absolument point où gît le préjudice que leur commerce en a à redouter. Quoi qu'il en soit, tout ce différend avec la ville de Danzig étant actuellement dans la voie d'être arrangé à l'amiable par les soins de la Russie, ainsi que vous aurez déjà vu par mes ordres précédents,[2] il y a toute apparence que l'Angleterre en restera là et ne poussera pas plus loin sa mauvaise humeur.

Federic.

Nach dem Concept.

22007. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 8. April, er argwöhne seit einiger Zeit, „que la raideur des Turcs dans la négociation de paix était une suite des promesses faites par la France de faire une diversion en leur faveur, soit par elle-même, en paraissant dans la Méditerranée, soit par la Suède. Un avis tout récent et de bonne source donne bien plus de jour dans cette affaire. La promesse de se montrer avec l'Espagne dans la Méditerranée a été effectivement faite. Cela seul a engagé les Turcs à éloigner la paix. Les cours de Bourbon, pour satisfaire à cette promesse, devaient s'assurer de la neutralité de l'Angleterre, et, pour y réussir, la France a offert et offre encore des avantages aux Anglais pour leur commerce des Indes. Elle veut s'obliger surtout à ne faire aucune augmentation ni de troupes ni de vaisseaux dans cette partie du monde. Ces propositions ont été bien reçues de l'Angleterre, qui sacrifient aux avantages de son commerce, de sorte que les cours de Versailles et de Londres seraient déjà d'accord sur cet article, si la cour d'Espagne n'apportait des difficultés que la France n'a pas pu parvenir jusqu'à présent à lever."

[1] Die folgenden Zeilen bis zu den Worten „réellement importante, mais" fehlen in der Mittheilung des Berichtes Maltzans an Solms (vergl. Nr. 22008). — [2] Vergl. Nr. 21936. 21958.

Potsdam, 19 avril 1773.

Votre rapport du 8 de ce mois me satisfait pleinement. Il est bien étoffé, et son contenu me met à même de pénétrer plus avant dans la politique actuelle de la cour où vous êtes. Ne sortez jamais de cette bonne voie où vous êtes une fois entré. Ayez l'œil continuellement ouvert sur tout ce qui se passe, et tâchez surtout de pénétrer si et à quelles conditions le concert entre l'Angleterre et les maisons de Bourbon prendra quelque consistance ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

22008. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 avril 1773.

La copie ci-jointe de mes lettres de Londres du 6 et du 9 de ce mois[1] fournissent une preuve complète de mon pronostic sur la mauvaise humeur de l'Angleterre au sujet de mes différends de péage avec la ville de Danzig. Autant qu'elle a paru se cabrer dès le commencement, autant est-elle modeste à présent; de sorte qu'il n'est pas aussi difficile qu'on pense de venir à bout avec elle.

J'y ajoute encore la copie d'une dépêche du baron Goltz du 8, qui renferme de nouvelles notions sur les chipoteries entre cette cour et les maisons de Bourbon,[2] et si vous pensez faire plaisir au comte Panin en portant les unes et les autres à sa connaissance, vous pouvez le faire sans le moindre scrupule. Je vous y autorise très volontiers.

Nach dem Concept. Federic.

22009. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 6. April, nach Mittheilung Panins, dass Suffolk dem russischen Gesandten Mussin Puschkin eröffnet habe, „qu'au lieu de pouvoir espérer de voir bientôt se calmer les troubles qui affectaient présentement une partie de l'Europe, toutes les apparences étaient de les voir s'étendre par une guerre générale. Que les Français avaient envoyé 4 régiments dans les Pays-Bas, qui seraient suivis de 3 autres, et qui ensemble paraissaient destinés devoir s'embarquer à Dunkerque pour être envoyés au secours du roi de Suède. D'autres marchaient vers Brest où l'on avait envoyé un ordre d'équiper en hâte 2 vaisseaux de ligne. Qu'on savait que la France promettait de grands subsides à la Suède pour l'engager à faire des démonstrations contre la Russie, tandis qu'elle animait la Porte et la retenait, par l'espérance de diversions qui se feraient en sa faveur, de conclure sa paix avec la Russie. Tout cela méritant la plus grande attention, la cour d'Angleterre désirait sincèrement de s'entendre sur ces sujets amiablement avec celle de Russie; car, quoiqu'il n'existait point entre elles d'alliance formelle, leurs véritables intérêts

[1] Vergl. Nr. 22006. — [2] Vergl. Nr. 22007.

naturels étaient cependant si étroitement liés qu'elles ne pouvaient se dispenser d'agir conjointement et de concert, et que le ministre d'Angleterre à Pétersbourg avait reçu ordre de s'expliquer, dans ce sens, au ministère de Sa Majesté Impériale. Cette ouverture s'est effectivement faite ces jours-ci. Ledit sieur Gunning . . . est venu répéter au comte Panin, à peu près dans les mêmes termes, ce que je viens d'avoir l'honneur d'exposer ci-dessus, en offrant seulement avec plus de précision encore la coopération de sa cour pour les affaires de Suède, et l'emploi de ses bons offices, conjointement avec les cours de Berlin et de Vienne, auprès de la Porte, pour engager cette dernière à la conclusion de la paix. Ces ouvertures de la part de l'Angleterre, dans un temps où on la sait assaillie par les intrigues françaises, ont été fort agréables ici. Le comte Panin y a répondu préalablement avec ce ton de politesse qui lui est naturel, et quoiqu'il n'ait pu encore y faire une réponse formelle, il m'a dit cependant que Sa Majesté Impériale était intentionnée de profiter de ces offres quant au concert à prendre pour les affaires de Suède, mais de décliner ceux qui regardaient le concours direct de l'Angleterre pour le rétablissement de la paix avec la Porte, puisqu'elle estimait que ceux de Votre Majesté et de la cour de Vienne suffiraient pour faire obtenir ce bien à la Russie . . .

Divers avis qu'on a reçus ici depuis peu de différents endroits, surtout de la Hollande, ont prévenu que la continuation de la guerre avait été résolue à Constantinople sur les assurances positives que la France avait données d'une diversion que le roi de Suède ferait à la Russie en faveur de la Porte, ce qui avait engagé cette dernière à promettre de payer à la Suède la somme de 7 millions de piastres, sur lesquels la France avait avancé un million et demi de piastres, qui étaient effectivement déposés à Hamburg pour le service de Sa Majesté Suédoise. Le comte Panin ne croit pas que la France aurait été en état de fournir cette somme de ses propres fonds, mais il s'imagine que l'Espagne s'est laissé persuader de donner cet argent pour le soutien de leur cause commune."

In einem Postscriptum I berichtet Solms nach Meldungen Obreskows an Rumänzow über das Scheitern der Verhandlungen in Bukarest und über den Vorschlag des Reis-Effendi, eine persönliche Correspondenz mit ihm zu unterhalten, „par laquelle ils pourraient se donner réciproquement des nouvelles sur les dispositions de leurs cours relativement à la paix . . . [Panin] entrevoit dans cet empressement pour la continuation de la négociation un désir prépondérant pour la paix, qui a été contrecarrée par la faction française dans le Divan, et il augure de là que, si le Ciel favorise les armes russiennes d'un succès heureux, nous pourrons parvenir à la paix encore avant la fin de la nouvelle campagne.

Au reste, on ne tardera pas de la rouvrir de ce côté-ci, aussitôt que la saison le permettra, et le comte de Rumänzow est résolu de faire quelque entreprise éclatante. La seule chose que le comte Panin paraissait craindre, était que, du côté des Turcs, on n'ait un projet sur la Crimée, et qu'on ne tentât une descente pour en déloger les Russes et pour se rendre maître de cette presqu'île, ce qui, s'il réussissait, dérangerait entièrement les conditions de la paix; mais le général comte de Tschernyschew le rassure contre cette appréhension, parcequ'il dit avoir pris d'avance des mesures pour faire renforcer le corps qui est en Crimée."

Potsdam, 20 avril 1773.

Votre dépêche du 6 de ce mois, avec ses deux apostilles, m'est très bien parvenue. Je sens par la première que la Russie se trouve effectivement dans une position assez délicate vis-à-vis de l'Angleterre, et qu'elle a sujet de la ménager sur certains articles. Elle n'est donc point à blâmer d'avoir certains égards pour elle, et je ne veux pas même vous dissimuler que cette considération a été pour moi un motif

de plus de condescendre aux propositions qu'elle m'a fait faire pour accommoder à l'amiable mes différends de péage avec la ville de Danzig.

En attendant, toutes les nouvelles que je vous ai fait passer, indiquent une agitation presque générale dans toutes les cours de l'Europe. On n'entend partout que des armements, tant par mer que par terre,[1] et des chipoteries entre l'Angleterre et les maisons de Bourbon. Cependant, j'ai toujours lieu de douter qu'il en résulte quelque liaison réelle entre ces trois cours. Le roi d'Angleterre ne hasardera jamais de s'avancer aussi loin avec elles; il risquerait trop vis-à-vis de la nation britannique, dont la jalousie et la haine contre la France et l'Espagne sont trop invétérées pour consentir à des liaisons avec elles, et aussi longtemps que pareille union entre ces trois cours n'existe point, la Russie n'a sûrement rien à appréhender de la part de la Suède, malgré tous les subsides et secours de la France.

Je ne sais s'il en sera de même dans l'Archipel; mais je ne vous cacherai point que les armements qui se font dans les ports de Toulon et de Ferrol,[2] me donnent à penser; et peut-être est-ce de ce côté-là que sa flotte pourrait bien être exposée aux forces navales de l'Espagne et de la France. Si cela n'arrive point, je ne suis nullement en peine pour les succès ultérieurs des armes russiennes contre les Ottomans. Je suis, à la vérité, persuadé que c'est aux impulsions de la France seule qu'on doit attribuer la rupture du congrès; mais si cette couronne n'accomplit point le reste de ses promesses et qu'elle n'inquiète point, conjointement avec l'Espagne, la flotte russe dans l'Archipel, je suis fort du sentiment du comte de Panin qu'au premier nouvel échec de l'armée ottomane la Porte sera pourtant obligée à renouer la négociation et à faire sa paix. Car pour ce qui est du projet qu'il lui suppose sur la Crimée, les bons arrangements que le général comte de Tschernyschew y a pris, selon votre première apostille, font espérer qu'ils suffiront pour s'y maintenir; de sorte que je ne doute pas que le comte de Panin n'ait sujet de se rassurer de ce côté-là.

Tout ce qui me paraît singulier, c'est le silence parfait que l'Autriche observe dans toute cette crise et surtout sur la rupture du congrès, et je vous avoue franchement que, jusques ici au moins, je n'ai pas pu en pénétrer encore le motif ni approfondir ses vues et ses desseins.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Am 20. April dankt der König dem Minister von der Horst für die Übersendung eines (nicht vorliegenden) Berichts des anonymen Pariser Correspondenten und fügt hinzu: „Vos nouvelles de France sont bien guerrières cette fois-ci. Mais j'espère que toutes ces agitations s'apaiseront." — [2] Vergl. S. 455.

22010. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 20 avril 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 16, avec une lettre particulière de votre part du 17 de ce mois. Le mariage projeté du prince Charles de Deux-Ponts avec la princesse sœur aînée de l'électeur de Saxe[1] sera certainement un motif qui accélérera le retour de l'Électrice douairière et la ramènera incessamment à Dresde. Cet évènement, s'il a lieu, occasionnera naturellement des dépenses extraordinaires, et, pour trouver l'argent nécessaire à cela, on ne pourra se dispenser d'accumuler les dettes et de déranger de plus en plus les finances.

Ceci me conduit sur votre particulier. Vous vérifiez le proverbe qui dit qu'une sottise en attire toujours une autre. Vous avez mauvaise grâce de vous plaindre des procédés de la famille de Lestwitz.[2] Vous vous êtes trop mal conduit à l'égard de la fille du général-major de ce nom et à la manière du bas peuple, en la chassant, pour ainsi [dire], d'avec vous et non en agissant envers elle comme il convient entre gens de condition,[3] pour prétendre à la moindre indulgence de sa part et vouloir obtenir un répit à l'égard de ce que vous êtes redevable. Les 40000 écus que vous dites avoir dépensés de votre bien, n'ont été dissipés que par votre faute, et nullement pour mon service.[4] Ce n'est pas à moi, mais à vous-même que vous devez attribuer votre imprudence d'avoir confié de l'argent à des banquiers et à des seigneurs polonais qui ont manqué, et qui, par conséquent, vous l'ont fait perdre. Pensez donc bien à ce que vous avez dessein de faire en vous remariant de nouveau, pour ne pas rendre malheureuse la personne que vous comptez de prendre. La présomption est toute contre vous que, dès que vous aurez dépensé l'argent de cette personne, que vous jouerez le même rôle avec elle qu'avec votre première femme, et que ce sera de nouveau la même histoire que ci-devant. Pour ce qui regarde ses prétentions en Pologne,[5] mon ministre à Varsovie est chargé actuellement de commissions trop importantes pour que je puisse lui endosser encore celle de vous assister dans le recouvrement des fonds de votre future dans ce pays, et c'est par cette raison que je ne saurais déférer, pour le présent, à la demande que vous me faites à cet égard.[6]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 451. — [2] Wie Borcke berichtete, bestand die Familie seiner geschiedenen Frau Charlotte Helene, geb. von Lestwitz, auf der unverzüglichen Rückzahlung eines Capitals von 4000 Thalern. — [3] Vergl. Bd. XXXII, 400. 450. 451. — [4] Borcke wollte in den 13 Jahren, die er in preussischen Diensten stand, 40000 Thaler aus seinem Vermögen zugesetzt haben. — [5] Borcke wollte sich abermals verheirathen und bat um die Unterstützung Benoîts bei Einziehung des in Polen angelegten Vermögens seiner künftigen Gattin. — [6] Auf Borckes „Apologie", Dresden 28. April,

22011. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 20 avril 1773.

La dépendance et le dévoûment de la cour où vous êtes, aux ordres de celle de Russie, que vous me tracez dans votre dépêche du 13 de ce mois,[1] a certainement lieu de surprendre. Son asservissement servile aux volontés de cette dernière est étonnant, et vous avez bien raison de dire qu'il faut qu'elle y entrevoie nécessairement de grands avantages pour se sacrifier de cette sorte. Je suppose que ceux-ci consisteront dans des promesses faites de la cession de Holstein sans échange du Oldenburg.[2] C'est tout ce que je puis vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

22012. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 19. April, dass sie, gemäss dem Erlass vom 18.,[3] Vertragsentwurf und Instruction für Benoît aufsetzen. Sie bitten für folgende zwei Punkte noch um besondere Weisungen.

„I. Le premier et le plus essentiel est celui des limites des nouvelles acquisitions, qu'il faudra spécifier dans le traité, en prenant pour fondement celles qui se trouvent énoncées dans le traité de partage. Comme il y a eu quelques variations sur ce sujet, et que nous voyons par les cartes que le conseiller privé de Brenckenhoff nous a communiquées, que la ligne qui avait été tirée lors de la prise de possession du 13 de septembre depuis Bartschin sur Solitz, a été étendue depuis jusqu'à la source de la Netze, près de la ville de Notec[4] à la fin du lac de Goplo, par une seconde ligne qui aboutit à Solitz par plusieurs détours, il s'agira de savoir au juste sur laquelle de ces deux lignes Votre Majesté ordonne que nous insistions. Autant que nous pouvons en juger, les termes du traité de partage pourraient, en quelque façon, autoriser Votre Majesté à demander tout le cours de la Netze jusqu'à la ville de Notec,[4] à l'extrémité du lac de Goplo; mais, selon ce même traité, il faudrait toujours retourner à Solitz, non par des détours, mais par une ligne droite, et si Votre Majesté l'approuve, ce serait en conséquence de ces principes que nous instruirions le sieur Benoît de faire ses premières demandes.

Un article des limites qui causera beaucoup plus de difficultés, sera de soutenir la possession de toute cette langue de terre que le sieur de Brenckenhoff a fait occuper du côté et au delà de la rive droite de la Netze. Tout ce qu'on pourra enjoindre à cet égard au sieur Benoît, sans déroger au sens et aux termes du traité

antwortet der König am 3. Mai: „Si j'avais la direction en mains de vos finances, il y régnerait sûrement un meilleur ordre que celui que vous y avez mis jusqu'à présent."

[1] Arnim berichtete: „Rien ne se fait sans les ordres ou du moins sans l'approbation de la cour de Pétersbourg. Et celle d'ici, se rendant ainsi dépendante, doit y entrevoir nécessairement de grands avantages relativement au traité de Holstein, pour sacrifier dans un instant le meilleur de ses revenus et se rendre ainsi dépendante et dévouée aux ordres de la Russie." — [2] Vergl. S. 395. — [3] Vergl. Nr. 22001. — [4] Durch ein Missverständniss der Kanzlei ist Notec, der polnische Name für den Netzefluss, eingesetzt; jedenfalls aber ist Kruschwitz gemeint.

de partage, serait d'insister sur quelques villes immédiatement situées sur la rivière, comme celles de Czarnikow, Uscz, Rynarzewo, et une petite lisière de quelques verges. Comme nous prévoyons cependant que les Polonais feront beaucoup de difficultés pour céder tout le cours de la Netze, cela fournira peut-être l'occasion de leur proposer une négociation d'échange pour sortir de toute connexion avec la République, en demandant pour Votre Majesté la langue de terre située entre la Nouvelle-Marche et la Silésie, d'un côté, et la rivière d'Obra, de l'autre, en allant depuis les anciennes frontières de la Nouvelle-Marche jusqu'à Wolsztyn[1] ou Stradyn. Mais comme ce district est assez considérable, tant pour la grandeur que pour la population, et que les seigneuries de Tauroggen et Serrey ne suffiraient pas, à beaucoup près, pour faire un équivalent, on pourrait faire valoir comme un objet de compensation la partie de la nouvelle ligne, qui pourrait rencontrer trop de difficultés, et y joindre, en cas de besoin, le district situé au delà de la Drewenza jusqu'à la rivière de Soldau, qui est d'assez petite importance. En faisant ces propositions à Votre Majesté, notre idée est cependant d'observer les gradations nécessaires . . .

II. Le second point est celui qui regarde le traité de Wehlau. Comme la plupart des articles de ce traité étaient à l'avantage de la Pologne, la maison de Brandebourg ayant promis de ne rien innover à l'égard du commerce, des péages, de la monnaie, et s'étant engagée, de plus, à une assistance de deux mille hommes dans toutes les guerres de la République et au libre passage des troupes de part et d'autre, nous croyons que l'abolition de ces articles serait plus avantageuse que préjudiciable aux intérêts de Votre Majesté, et qu'Elle ne risque rien à y donner les mains, en Se stipulant, par contre, l'entière extinction de toute réversibilité tant de l'ancien royaume de Prusse que des districts de Lauenburg, Bütow et Draheim,[2] que la république de Pologne serait en droit de prétendre en vertu des traités de Wehlau et de Bydgosz."[3]

[Potsdam, avril 1773.]

Ceci est très bien.[4]

Pour le premier point, je vous enverrai une carte;[5] pour ce qui regarde l'échange de Serrey et de Tauroggen contre Schwérin et la rivière d'Obra, quoique cela fût très bon, je crains que nous ne réussirons pas à faire réussir cette affaire à présent.[6]

Federic.

Nach der eigenhändigen Resolution auf dem Berichte der Minister.

22013. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 21 avril 1773.

C'est en conformité de la réponse que je vous ai faite hier de ma main à la marge de votre rapport du 19 de ce mois,[7] que je vous adresse le plan dont j'ai fait mention et que vous n'oublierez pas de me renvoyer, le conseiller privé de Brenckenhoff vous en ayant fait tenir le double. Entre les quatre limites marquées sur ce plan, j'ai résolu de m'en tenir à la troisième, qui commence de la ville de Notec[8]

[1] Wollstein. — [2] Vergl. Bd. XXXII, 78. 91—93. — [3] Bromberg. — [4] Bezieht sich auf Punkt II des Berichts der Minister. — [5] Vergl. Nr. 22013. — [6] Vergl. Nr. 21726. 21749. 21835. 21847. — [7] Vergl. Nr. 22012. — [8] Vergl. S. 468. Anm. 4.

à l'extrémité du lac de Goplo et, continuant par différents détours, aboutit à la ville de Schulitz,[1] que le traité de partage désigne pour terme *ad quem*, sauf d'en revenir, en cas de difficultés insurmontables, à la même frontière en ligne droite, comme vous me la proposez. Vous ne tarderez point d'instruire le sieur de Benoît en conséquence.[2]

Nach der Ausfertigung. Federic.

22014. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 14. April: „J'ai profité de la première occasion qui s'est présentée, lorsque la rupture du congrès a été connue ici, pour sonder le prince Kaunitz sur ce qu'il pensait qu'il y eût de mieux à faire dans cette circonstance, afin de parvenir pourtant, à la fin, à la conclusion d'une paix, à laquelle je ne doutais pas que sa cour ne s'intéressât tout aussi sincèrement que Votre Majesté. Ce ministre m'a fait sur ce sujet un vrai galimatias, semblable aux propos qu'il a tenus lors de la rupture du congrès de Fokschani, se réduisant en substance à ce que la cour d'ici devait rester spectatrice tranquille d'une guerre qui au fond ne la regardait en aucune façon, et que ce ne serait qu'après les évènements et les circonstances qu'elle pourrait se décider, dans la suite, sur ce qu'elle trouverait le plus conforme à ses véritables intérêts, soit que les avantages, soit que les désavantages des Russes dans la continuation de cette guerre exigeassent qu'elle prît d'autres mesures quelconques; que toutefois elle ne se porterait jamais à aucun parti de quelque importance, sans en prévenir Votre Majesté et sans Lui demander même préalablement Son avis . . .

Le prince Kaunitz croit avoir lieu d'être suffisamment convaincu d'ailleurs que ni la France ni le roi de Suède n'ont aucune intention de faire une diversion à la Russie en faveur de la Porte, mais il prétend que d'un autre côté on voulait même l'assurer que l'impératrice de Russie, contre le gré et les représentations du comte Panin et même à l'insu de ce ministre, prenait des mesures qui ne laissaient presque pas de doute qu'elle ne fût bien décidée de vouloir attaquer la Suède, dès qu'elle en trouverait l'occasion. Le prince Kaunitz ajouta qu'étant sur le pied de nous communiquer en confidence tout ce qui [lui] revenait de ce pays ou d'autre, dans les conjonctures présentes, il ne voulait pas me cacher que, selon ses avis, on soupçonnait Votre Majesté de fortifier secrètement l'impératrice de Russie dans les desseins qu'une animosité personnelle dictait à cette Princesse contre le roi de Suède, vous attribuant également, Sire, l'inflexibilité de la Russie dans sa négociation avec la Porte, et qu'enfin, fondé sur la prévention dans laquelle on était presque partout, que la Russie s'était prêtée, malgré elle, au partage de la Pologne, on débitait assez généralement que la Russie ne voulait pas sincèrement l'assemblée de la Diète, au moyen de laquelle les trois cours pourraient obtenir une cession légale de la République pour leurs nouvelles acquisitions."

Kaunitz hat ferner dem Baron Edelsheim erklärt, dass der Verlauf der Landtage in Polen keine Hoffnung liesse, „qu'on pût parvenir à assembler la Diète générale et obtenir de la République les cessions légales qu'on avait exigées. Il ajouta qu'au pis aller, si on voyait qu'il n'y eût absolument pas moyen de parvenir au but qu'on s'était proposé, il ne resterait d'autre parti à prendre que de qualifier alors nos portions respectives, au partage stipulé par la triple convention, de conquêtes enlevées à la Pologne, à cause de l'obstination du Roi et de la nation de ne pas vouloir

[1] Vorlage: „Sczulice"; Schulitz ist mit Solitz (vergl. S. 468) identisch. — [2] Der demgemäss im Ministerium aufgesetzte Erlass an Benoît ist datirt Berlin 23. April.

entrer en accommodement avec nos cours sur les titres et prétentions légitimes présentement revendiqués à la charge de la République."

Kaunitz lässt endlich den König von der Anekdote unterrichten, „que l'impératrice de Russie devait être intentionnée de donner le commandement de son armée au comte Orlow, lequel, n'ayant pu réussir à procurer la paix à la Russie par ses négociations à Fokschani, ambitionnait la gloire de terminer la guerre contre la Porte les armes à la main; qu'on cherchait actuellement à engager le comte de Rumänzow à demander sa retraite, et qu'on donnerait à son successeur le général Bauer pour guide".

Potsdam, 21 avril 1773.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je l'ai trouvé bien importante par le tableau exact qu'elle fournit de la façon de penser du prince de Kaunitz. Mais je vous avoue en même temps que la conduite de ce ministre commence à me paraître bien mystérieuse, et ne laisse pas de m'inspirer quelque soupçon. En effet, plus je la considère, et plus j'ai lieu de supposer qu'il est fort indécis sur le parti à prendre entre la Russie et la France, et qu'il n'attend que des évènements pour se déterminer. Apparemment veut-il voir auparavant pour laquelle de ces deux puissances la Fortune se déclarera, et ce sera en conséquence qu'il entrera dans des liaisons plus étroites avec moi et la Russie, ou bien qu'il nous abandonnera pour resserrer ses nœuds avec la cour de Versailles. Je sens bien qu'il ne vous en fera jamais la confidence, mais à force de le suivre de bien près et de l'épier dans toutes ses démarches et dans ses discours, je ne désespère point que vous ne parveniez enfin à dévoiler le fond de son cœur et d'approfondir si je ne rencontre pas bien dans mon pronostic.

Car pour ce qui regarde les dispositions de la Russie et ses arrangements, je puis vous assurer bien positivement qu'il en est très mal instruit. Je sais à la vérité, à n'en pouvoir pas douter, que l'idée du général Bauer a été de se procurer le commandement en chef de l'armée russe sous les auspices du comte d'Orlow;[1] mais je ne sais pas moins positivement que celui-ci a été assez modeste de reconnaître son peu de capacité et d'expérience, et de rejeter entièrement cette idée.[2]

Il en est de même de ce que le prince de Kaunitz vous a dit des dispositions personnelles de l'impératrice de Russie envers le roi de Suède. Il est vrai que cette Princesse a été d'abord fort animée contre la dernière révolution. Mais le premier mouvement de sa colère est passé, elle s'est beaucoup radoucie, et je vous en ai déjà informé par mes ordres précédents,[3] avec charge d'assurer le prince de Kaunitz que, pourvu que ce Prince n'aigrisse pas davantage cette Princesse, tout resterait tranquille et nous n'aurions pas à appréhender qu'il en résulte une rupture entre ces deux puissances. D'ailleurs on me fait

[1] Vergl. S. 415. — [2] Vergl. S. 435. — [3] Vergl. S. 424.

sûrement grand tort de me soupçonner d'avoir fortifié cette Princesse dans son animosité. J'ai fait précisément le contraire. J'ai tâché, autant que j'ai pu, de calmer son esprit et de conjurer l'orage, et je puis même me glorifier d'y avoir réussi, autant qu'il a été possible. Enfin, le prince de Kaunitz, s'il veut être sincère, trouvera bien lui-même que, plus longtemps que la Russie aura à soutenir sa guerre contre la Porte, et moins la Suède aura-t-elle à appréhender de sa part. Mais quand ce ministre veut ajouter foi à tout ce que le sieur Durand prête à la Russie, il ne saurait manquer de se faire illusion sur les véritables dispositions de l'impératrice de Russie, et de n'en être jamais bien instruit.

Quant à la pacification de la Pologne, je ne vous dissimulerai également point que je ne suis nullement du sentiment du prince de Kaunitz. Il vaut, selon moi, infiniment mieux d'obtenir nos cessions et de parvenir à notre but par la Diète que par toute autre voie, vu qu'il ne s'agit pas seulement des cessions légales de la République, mais encore de la réduire dans une position où nous n'ayons plus besoin de nous mêler de son gouvernement ni de ses intérêts.

Nach dem Concept. Federic.

22015. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 21 avril 1773.

Le sentiment que vous désirez de savoir de moi sur les différentes façons de penser des Polonais, que vous me détaillez par votre dépêche du 14 de ce mois, et surtout sur celle de la troisième classe,[1] ne saurait vous servir de beaucoup. Vous savez que c'est le comte Panin qui a projeté la pacification de la Pologne. Je ne saurais donc, par cette raison, y apporter par mes idées particulières aucun changement,

[1] Benoît theilte die Polen nach ihrer Stellung zu den Abtretungen und zur Verfassungsreform in drei Klassen. Die erste Klasse forderte für die Abtretungen wesentliche Änderungen der Verfassung, die zweite wünschte Bewilligung aller Forderungen von König Stanislaus, in der „chimärischen" Hoffnung, „que tôt ou tard il viendra un temps où ils pourront déclarer nul tout ce qui aura été statué à présent". Die dritte Klasse vertrat die Ansicht, dass man bei der Aussichtslosigkeit jedes Widerstandes den Abtretungen zustimmen müsse, „mais qu'il fallait aussi compenser cette nécessité à laquelle la Diète serait obligée, par la gloire d'avoir conservé et sauvé le reste de l'État, par celle d'avoir établi des lois sages qui abolissent l'anarchie"; die politischen Wünsche dieser Klasse erstreckten sich auf Bewilligung der Stimmenmehrheit für Abschluss von Handelsverträgen, auf Neuordnung der Königswahlen, auf Festsetzung einer Dotation des Königs, während die Einnahmen aus den Starosteien nach ihrer Erledigung dem Staatsschatz zufliessen sollten. Benoît schloss: „Je supplie Votre Majesté de vouloir bien me dire Son sentiment sur ceux de la dernière classe, qui est [la] seule sur [laquelle] on puisse un peu réfléchir, et si l'on pourrait entrer dans leurs idées, au cas que les ministres des deux autres cours les agréassent."

mais il faut que tout soit conduit suivant ce plan une fois approuvé. C'est aussi pour cela que vous observerez, de votre côté, de ne vous séparer en rien à cet égard du ministre de Russie, mais d'agir constamment d'un entier et parfait concert avec lui dans toutes ces affaires. Si le sieur de Stackelberg trouve qu'il conviendrait d'agir différemment à l'égard d'un ou autre article que le porte ledit projet, c'est à lui à faire là-dessus les représentations requises à sa cour. Je ne saurais entrer pour cela immédiatement en correspondance avec elle. Il n'[en] résulterait que de la confusion, si chacun poursuivait ses principes et voulait agir séparément et à sa fantaisie.

Pour moi, je m'attacherais uniquement, si ces affaires dépendaient de moi seul, à faire passer à la Diète, de la manière qu'on en est convenu, la cession du démembrement fait, la sûreté du roi de Pologne, son élection et le *liberum veto*, que je regarde comme les articles principaux et indispensables, qui n'admettent aucun changement. Les autres me paraissent moins intéressants, et il sera indifférent de quelle façon vous conviendrez avec le sieur de Stackelberg d'arranger ceux-ci.

Nach dem Concept. Federic.

22016. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 21. April 1773.

Nach Eurem Bericht vom 16. dieses Monats bleibet freilich wenig Hoffnung übrig, den Fürsten Primas zu bewegen, sich auf dem dermaligem Reichstag zu Warschau einzufinden.[1] Indessen müsst Ihr doch Euer möglichstes thun, um ihn dazu zu überreden, und sowohl von denen antreffenden Hindernissen als dem etwanigem Erfolg Eurer Vorstellungen Meinem Generallieutenant Freiherrn von Lentulus zu Warschau Nachricht geben.

Friderich

Nach dem Concept.

22017. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 25. März, über die Persönlichkeit Kaiser Josephs II. und fährt nach Schilderung seines täglichen Lebenslaufs fort: „Pendant le dernier carnaval il a même régulièrement assisté au bal jusqu'à 5 ou 6 heures du matin. L'évènement de ces bals masqués est peut-être une des preuves les plus incontestables du crédit que l'Empereur a gagné sur l'esprit de sa mère, et il doit avoir dit lui-même qu'étant parvenu à rompre le vœu que l'Impératrice prétendait avoir fait de ne jamais les permettre,[2] il ne désespérait plus d'obtenir tout ce qu'il voudra solliciter

[1] Reichardt berichtete ausführlich über die von ihm unternommenen Schritte und deren Erfolglosigkeit, sowie über die Beweggründe, die der Primas gegen seine Reise zum Reichstag vorbringe. Vergl. S. 432. 433. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 239.

auprès d'elle. En effet, connaissant à présent l'art de déterminer les volontés d'une femme, impérieuse dans les plus petites choses, mais faible et toujours indécise dans les grandes, il sait quand il faut la contrecarrer ou lui sacrifier une bagatelle pour la retourner ensuite, à son gré, dans les résolutions qui lui importent plus essentiellement. Si l'Impératrice-Reine n'était soutenue des conseils et du crédit du prince Kaunitz, le pouvoir de cette Princesse dépérirait peut-être entre ses propres mains, et l'Empereur, s'il pouvait jamais vouloir le tenter, donnerait généralement la loi, sans avoir lieu de s'embarrasser de ses caprices ni des obstacles qu'elle voudrait opposer alors à l'exécution des ordres d'un jeune maître, aussi craint et révéré de ses sujets, qu'elle en serait haïe ou méprisée. Dans cette situation on n'a pas lieu de douter que le prince Kaunitz ne cherche à gagner l'approbation de l'Empereur, qu'il ne se trouve fort flatté des marques de confiance qu'il en reçoit, et qu'enfin les motifs de son propre intérêt ou celui de sa famille ne doivent l'engager à favoriser le sentiment de l'Empereur, lorsqu'il s'agit d'opter entre les opinions de ses deux maîtres. D'un autre côté, il est aussi de l'intérêt de l'Empereur, ne voulant pas pousser les choses à l'extrémité avec sa mère, de ménager, le plus qu'il lui est possible, le ministre et le seul homme peut-être qui en impose assez à l'Impératrice pour qu'elle ne se livre pas entièrement aux intrigues et particulièrement [à] celles de sa garde-robe, dont elle écouterait d'ailleurs sans faute et de préférence les avis dans les affaires mêmes les plus importantes de son gouvernement. Cependant l'Empereur sera trop jaloux, sans doute, de paraître du moins gouverner en tout par lui-même, pour que le prince Kaunitz doive se flatter de conserver sous l'empire futur de ce monarque, qui sera un jour aussi despotique peut-être qu'il paraît, à l'heure qu'il est, affable et populaire, l'influence prépondérante qu'il a présentement dans les délibérations. Il a même lieu déjà de pressentir la différence qu'il éprouvera tôt ou tard à cet égard, par les entraves que l'Empereur jette sous main, à ce qu'on assure, dans tous les plans que ce ministre propose pour l'administration des nouvelles acquisitions en Pologne . . .

Il me reste à avertir très respectueusement Votre Majesté que, si Elle jugeait à propos de faire une galanterie bien agréable au prince Kaunitz, ce serait en lui envoyant un ou deux grands vases de porcelaine toute blanche et dont les ornements, parfaitement antiques, fussent exécutés à l'imitation de l'or moulu.“ Kaunitz wünscht, ein schönes Stück aus der Berliner Porcellanmanufactur zu besitzen, und hat Swieten beauftragt, ihm eine Tasse zu besorgen, „craignant que les vases dont ce dernier lui avait fait une description fort attrayante, ne coûtassent trop cher“.

Potsdam, 22 avril 1773.

Der König bestätigt die Ankunft des Jägers Sternsdorff und der kaiserlichen Diener mit dem Gemälde von Correggio (vergl. S. 424); er wird für ihren Unterhalt und ihre Rückkehr Sorge tragen. Edelsheim soll den Dank des Königs dem Kaiser wiederholen.

Ce même chasseur m'a aussi fidèlement remis votre dépêche du 25 de mars dernier, ainsi que les autres pièces militaires dont vous l'avez chargé.[1] J'ai déjà examiné ces dernières, et je les regarde comme des instructions qu'on a données ci-devant à l'armée autrichienne; mais je n'y trouve rien des plans et instructions secrètes de plus fraîche date, dont la cour où vous êtes, a pourvu ses généraux, et qui intéressent surtout ma curiosité.[2] Je sens cependant bien toutes les difficultés que vous rencontrerez pour me les procurer, et je ne vous fais cette observation qu'afin de vous faire connaître plus particulièrement la nature des pièces que je désirerais d'avoir.

[1] Liegen nicht vor. — [2] Vergl. S. 181. 245.

Pour ce qui est de la découverte de vos anciens chiffres,[1] je n'ai aucun lieu de la mettre en doute. J'en ai eu la nouvelle par des personnes même de la cour où vous êtes. Mais je ne puis vous en dire davantage ni entrer dans aucun détail ultérieur à ce sujet, et il suffit que j'ai déjà remédié par de nouveaux chiffres au préjudice qui aurait pu en résulter.

La position de vos affaires de famille me fait d'ailleurs beaucoup de peine, et je vous avoue franchement que la demande de votre rappel ne laisse pas de m'embarrasser.[2] Dans un temps où il y a tant d'affaires importantes et délicates sur le tapis, et qui, selon toutes les apparences, iront encore en augmentant, vous sentirez bien qu'il me sera bien fâcheux de vous retirer d'une cour que vous connaissez si bien, tant pour son intérieur que pour les dispositions de son ministère et ses relations avec les autres puissances. Réfléchissez-y donc encore une fois et voyez si votre zèle pour mes intérêts ne vous suppéditera point quelque moyen de rester dans votre poste, sans préjudicier à vos affaires domestiques, et informez-moi du résultat de vos réflexions ultérieures, afin qu'au cas que vous ne puissiez absolument plus continuer votre ministère, je cherche un autre sujet capable de vous remplacer.

Au reste, tout ce que vous présumez du caractère personnel de l'Empereur relativement aux affaires politiques, me paraît encore sujet à caution, et je ne compte au moins pas que, dans certaines affaires, jamais son opinion prévaille et l'emporte sur celle du prince de Kaunitz. Tous les avis conviennent plutôt que l'Empereur, aussi bien que sa mère, l'Impératrice-Reine, ont tant de confiance dans ses lumières que, quand même il soutiendrait un sentiment tout opposé au leur, Leurs Majestés Impériales et Royales ne laisseraient cependant pas de céder et de se conformer au sien. L'expérience a aussi confirmé, au moins jusques ici, tout son ascendant, et il n'est pas à douter qu'il ne fasse tout son possible pour se le conserver.

En attendant je n'ai pu qu'applaudir à l'idée que vous me proposez pour lui faire une nouvelle galanterie. Je l'ai saisie avec plaisir, et j'ai, tout de suite, commandé dans ma fabrique les vases de porcelaine qu'il paraît désirer. Dès qu'[ils] seront prêts, je vous en avertirai, ainsi que du jour que je vous les ferai adresser, et, au cas que leur transport exige un passe-port de la part de la cour où vous êtes, vous n'oublierez pas de vous en pourvoir pour me le faire parvenir avant leur depart de Berlin.

Enfin, il y a encore un article sur lequel vous me devez réponse, et qui m'intéresse beaucoup: c'est de savoir les arrangements que la

[1] Edelsheim berichtete: „Je ne saurais pénétrer sur quel indice ce soupçon pourrait être fondé.“ Vergl. S. 181. — [2] Edelsheim begründete sein Gesuch um Rückberufung mit einer durch den Tod seines Vaters eingetretenen Verschlechterung seiner finanziellen Lage.

cour où vous êtes, fera faire dans ses nouvelles acquisitions en Pologne, ainsi que jusques à quelle somme elle compte d'en pousser les revenus. N'oubliez pas de me satisfaire là-dessus le plus tôt que vous pourrez.

Nach dem Conecpt. Federic.

22018. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 22 avril 1773.

Je ne vous ferai aujourd'hui qu'une seule observation sur votre dépêche du 11 de ce mois, et qui aura pour objet l'armement naval de la cour où vous êtes.[1] Il y a une grande différence, quant à l'Angleterre, dans quel port cet armement se fait. Si c'est à Brest ou quelque autre port de la Manche, elle a sujet d'en prendre ombrage, à cause de la proximité. Mais si c'est à Toulon ou quelque autre port de la Méditerranée, son éloignement est seul capable de la tranquilliser, cette mer étant trop loin de ses îles pour s'en alarmer. Je ne suis donc pas surpris non plus de l'indifférence avec laquelle elle regarde l'escadre d'exercice que la France fait équiper à Toulon, et je ne crois pas qu'on puisse en conclure sur ses dispositions par rapport aux desseins qu'on attribue à la France contre la flotte russe.[2] J'ai plutôt tout lieu de me persuader que, comme la France ne saurait jamais exécuter un pareil dessein, avant de s'être concertée avec la cour britannique, celle-ci ne lui en accordera jamais la permission, et quoique l'on ne puisse pas encore voir bien clair dans les vues de la France, je ne saurais cependant m'imaginer, vu surtout la jalousie de l'Angleterre, qu'elle puisse jamais porter celle-ci à rester tranquille spectatrice d'une pareille entreprise.

Au reste, la lettre de l'Empereur au roi de Pologne sur la mort de son frère[3] m'est, à la vérité, connue par des extraits qu'on en a insérés dans quelques gazettes; mais comme je serais bien aise de la voir *in extenso*, vous aurez soin de m'en adresser une copie.

Nach dem Concept. Federic.

22019. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 avril 1773.

L'enthousiasme qu'on manifestait en France pour le secours à envoyer en Suède, se ralentit beaucoup. La copie ci-jointe de mes lettres de Paris du 11[4] vous en apprendra quelques détails, ainsi que

[1] Goltz wollte auf eine veränderte Haltung Englands gegenüber Frankreich schliessen, weil England 1772 für das französische Übungsgeschwader in Brest eine Herabsetzung der Zahl der Schiffe gefordert hatte, während es jetzt die Ankündigung einer gleich grossen Flotte für Toulon gleichgültig ansah. — [2] Vergl. S. 455. 466. — [3] Fürst Andreas Poniatowski, vergl. S. 352. — [4] Vergl. Nr. 22018.

des nouvelles de son armement naval à Toulon. Vous en ferez part au comte de Panin, autant que vous le jugerez convenable.

Nach dem Concept. Federic.

22020. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 22 avril 1773.

Malgré le degré de vraisemblance que l'augmentation des troupes de la République[1] semble acquérir, je voudrais bien parier qu'elle ne se réalisera pas, et que le projet formé à cet égard rencontrera tant d'obstacles dans son exécution que le Prince-Stathouder réussira difficilement d'en venir à bout.

Au reste, je comprends très bien que la crise actuelle où sont les affaires, ne permet pas à ce Prince de s'absenter dans ce moment, et que l'attente des évènements imprévus que celle-ci pourrait produire, rend sa présence trop nécessaire là où il est, pour pouvoir, quelque satisfaction que j'en aurais, accompagner la Princesse son épouse, lorsqu'elle me fera le plaisir de venir ici.[2] C'est tout ce que j'ai à vous dire en réponse à votre dépêche du 16 de ce mois, et n'ayant d'ailleurs rien de nouveau à vous communiquer aujourd'hui, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

22021. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 23 avril 1773.

Madame ma Sœur. Je félicite Votre Majesté sur le bon choix du ministre qu'Elle vient de faire, et dont Elle a la bonté de me communiquer les raisons.[3] Il est sûr, Madame, que, dans ce temps de crise, le personnage d'un ministre qui se trouvait à la tête des affaires étrangères, n'était pas indifférent.

J'espère toujours que la paix pourra encore se conserver, mais des soupçons mutuels, comme il en est entre la Russie et la Suède, peuvent faire qu'un mésentendu donne lieu à une guerre dont personne ne voit la raison, et auquel des soupçons, peut-être légèrement conçus, peuvent donner lieu. Il faut certainement, dans des cas aussi épineux, des

[1] Vergl. S. 429. — [2] Vergl. Nr. 22003. — [3] Die Königin-Wittwe Juliane Marie unterrichtete, 13. April (ohne Ort), den König von der Ernennung des Grafen Andreas Peter Bernstorff zum Minister der Auswärtigen Angelegenheiten; sie kennzeichnete ihn als „homme de beaucoup d'esprit, de belles connaissances, d'études et de monde et d'une grande droiture ... Il est neveu et même fils adoptif du feu comte de Bernstorff qui pendant 20 années a été secrétaire d'État des affaires étrangères, ... et n'est certainement pas moins attaché au système que nous professons, que feu ce ministre, par lequel et dans les principes duquel il a été élevé."

ministres non seulement affidés, mais encore clairvoyants pour pénétrer les desseins des ennemis, les prévenir à temps et demeurer invariablement attachés au système que la cour a choisi.

Ces flottes que les Français arment, Madame, et ces quatre vaisseaux qu'on dit que le roi de Suède veut envoyer à Gothenburg,[1] méritent considération. Je ne crois pas qu'il soit de l'intérêt du Danemark que ces forces se joignent; car la partie ne serait plus égale ensuite, et, avant que tout le chaos politique soit débrouillé, il me semble qu'il faudra redoubler de vigilance en Danemark. Pardonnez-moi, Madame, ce que je viens de vous dire, et que Votre Majesté ne l'attribue qu'à la sincérité de mes intentions et à l'intérêt que je prends à tout ce qui regarde Sa personne, étant avec toute la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

22022. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 avril 1773.

Der König wiederholt den Befehl, bei längerem Verzuge Schimmelmanns mit einem grossen Kopenhagener Handelshaus über die Anleihe für Braunschweig in Verhandlung zu treten (vergl. S. 431. Anm. 4). Auf Arnims Vorschlag, Kopenhagen 17. April, ist gleiche Weisung an Hecht in Hamburg ergangen.[2] Der König will nach ihren Berichten sich weiter entscheiden.

Au reste, si l'envoi d'une flotte française à Gothenburg, dont vous faites mention,[3] se réalise, il n'est pas à douter que, combinée avec les forces navales de la Suède, la supériorité ne soit entièrement du côté de cette dernière puissance, qui pour lors, comme vous pouvez le dire au sieur de Schack,[4] mais uniquement comme une simple idée de moi, pourrait bien avoir le dessein de forcer le passage du Sund et de s'en rendre maître.

Federic.

Nach dem Concept.

22023. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 9. April: „L'observation par laquelle Votre Majesté a trouvé bon de finir un de Ses derniers ordres immédiats, du 18 de mars,[5] au sujet

[1] Vergl. Nr. 22022. — [2] Cabinetserlass an Hecht, Potsdam 23. April. — [3] Arnim berichtete, dass nach Briefen aus Stockholm Gustav III. beabsichtige, 4 Linienschiffe nach Gothenburg zu schicken. „Des lettres particulières de Suède font mention d'une flotte française qui doit arriver aussi à Gothenburg avec quinze mille hommes, pour servir au roi de Suède en cas de besoin; mais ceci mérite confirmation.“ — [4] Joachim Otto von Schack-Rathlou verwaltete seit Ostens Entlassung (vergl. S. 375. 376) interimistisch das Departement der Ausländischen Affairen. — [5] Vergl. Nr. 21896.

des amis et des suppôts que trouvait ici le sieur Durand pour ses intrigues, m'ayant servi, l'autre jour, de prétexte pour recommander de nouveau au comte Panin de veiller avec attention sur les liaisons de ce ministre français à Pétersbourg, il m'a témoigné d'abord qu'il serait charmé, s'il plairait à Votre Majesté de lui faire savoir des particularités, au cas qu'il en fût parvenu à Sa connaissance; continuant ensuite à examiner avec moi les allures du sieur Durand, il a conclu qu'il ne le croyait pas dans aucune liaison dangereuse avec aucune personne qui, par son rang ou par son emploi, tiendrait une place d'importance dans l'État . . . [Durand] s'est vanté encore dans une de ses lettres au duc d'Aiguillon qu'il savait par une personne de l'amirauté que les ouvrages qu'on faisait pour la défense de Kronstadt, au cas d'une guerre avec la Suède, étaient si mauvais et en général leur flotte si mal en état que deux frégates suédoises suffisaient pour la détruire et pour mettre le feu aux vaisseaux et aux galères dans leur port, et qu'il avait envoyé le projet pour une telle expédition à l'ambassadeur de France à Stockholm. On sait presque à n'en pas douter qu'il tient ces prétendues anecdotes de l'amiral Knowles . . . Il serait bien à désirer que ces indiscrétions ne se commissent point, et qu'on reprît un peu ces langues imprudentes, mais c'est une précaution à laquelle le gouvernement d'aujourd'hui n'est point porté."

Solms hat Panin von den Bedingungen des Königs für das Abkommen mit Danzig[1] unterrichtet. Panin „se repose sur la générosité et l'équité de Votre Majesté. Il espère que la somme exigée sera proportionnée aux revenus effectifs du port, et qu'il en restera encore assez à la ville pour l'entretien du canal et d'autres choses, et qu'il en sera de même au sujet des péages sur la Vistule, et assure que la Russie n'aura jamais de jalousies contre les augmentations de Votre Majesté."

Charlottenburg, 24 avril 1773.

C'est dans les lettres de Paris que j'ai puisé tous les soupçons sur les intrigues du sieur Durand, dont, selon votre dépêche du 9, vous avez entretenu le comte Panin. Elles ne parlent que des services essentiels que ce ministre rend à sa cour, et le bruit du mécontentement entre l'Impératrice et le Grand-Duc, ainsi que d'une prochaine révolution a été généralement répandu à Versailles.[2] Je me suis donc cru obligé, en bon et fidèle allié de la Russie, de ne lui point laisser ignorer toutes ces anecdotes, et dès que j'en apprendrai encore d'autres particularités, je ne manquerai pas de vous en faire également part.

Pour ce que ce ministre a mandé à sa cour de la défense de Kronstadt, ainsi que du mauvais état de la flotte de Russie, il me semble que les contre-coups de pareilles nouvelles sont toujours à appréhender. La France en peut profiter pour attiser le feu de la jeunesse de mon neveu le roi de Suède. Elle peut représenter ces anecdotes comme autant de motifs pour persuader à ce Prince que les conjonctures actuelles étaient des plus favorables pour rompre avec la Russie.

Or, comme je serais bien fâché de voir susciter à mon alliée de nouveaux embarras par mes propres parents, j'ai réfléchi sur les moyens les plus propres pour les lui épargner, et voici le résultat de mes réflexions. Supposé que la rupture soit inévitable, et que la Suède attaquât effectivement la Russie, celle-ci peut compter que je remplirai scrupuleusement mes engagements, et que je ne lui refuserai jamais les

[1] Vergl. Nr. 21915. — [2] Vergl. S. 333 und 340.

secours auxquels je suis obligé par notre alliance. Mais au cas qu'elle jugeât plus convenable à ses intérêts d'éviter ces troubles, il y aura peut-être encore moyen de conjurer l'orage. En effet, l'unique motif raisonnable que la France peut employer pour déterminer le roi de Suède à cette rupture, c'est d'insinuer à ce Prince qu'étant hors de doute que la Russie ne méditât quelque coup contre lui pour rétablir l'ancienne forme du gouvernement, il était bien plus avantageux pour lui de la prévenir et de l'attaquer plutôt dans un temps où elle a encore sa guerre à soutenir contre la Porte, que d'attendre qu'elle ait fait sa paix et les bras entièrement libres pour tourner toutes ses forces contre lui. Cet argument me paraît fort naturel et m'a tout l'air de pouvoir faire impression sur l'esprit du roi de Suède; de sorte que je ne connais point d'autre ressource pour faire taire la France et prévenir l'effet de ses insinuations insidieuses, que de s'expliquer amicalement sur cet article avec ce Prince, sinon directement, du moins par mon canal. Telles sont mes idées, et vous pouvez les communiquer comme telles au comte de Panin. Il me fera plaisir de les peser et de me dire ensuite naturellement ce qu'il en pense. J'ignore comment il les envisagera, mais que ce soit de quelque manière qu'il voudra, il peut compter sur ma discrétion, en me faisant connaître sa façon de penser sans la moindre réserve.

Quant à l'affaire de Danzig, ce ne sera sûrement pas de ma part que viendront des prétentions outrées. Le comte de Golowkin n'a qu'à s'entendre avec le magistrat sur le plan que le comte de Panin a proposé, et, bien loin de retarder cette négociation par des demandes injustes ou exorbitantes, on me trouvera plutôt, par complaisance pour mon alliée, la Russie, de fort bonne composition.

Federic.

Nach dem Concept.

22024. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Charlottenburg, 25 avril 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois. Son contenu me fait envisager la situation des affaires là où vous êtes, très délicate et epineuse.[1] Selon quelques avis qui viennent de m'entrer d'ailleurs, la Suède, à ce qu'on dit, doit envoyer 4 vaisseaux de ligne à Gothenburg pour s'y joindre, à ce qu'on prétend, à 16 vaisseaux français qui s'y

[1] Dönhoff berichtete, dass 14 Kriegsschiffe in Karlskrona bereit lägen in See zu stechen, und dass die Truppen in Finnland den Befehl erwarteten, sich zu versammeln. „Tout jusqu'au calme qui règne ici, prouve qu'on n'attend que la rupture du congrès, pour agir, et qu'on ne diffère de prendre des mesures positives et conformes aux intentions de la France, que parcequ'on veut voir quel sera l'issue des conférences."

rendront également, et qui auront 5 à 6 ou peut-être même 7000 hommes de débarquement à bord.[1] Vous ne manquerez pas, au cas que le comte Ostermann ignore cette nouvelle, de la lui communiquer pour qu'il puisse y être attentif et tâcher à pénéter, de son côté, si elle est fondée. Vous le prierez aussi de vouloir bien, à présent que les affaires commencent à devenir des plus critiques, me faire avertir des notions intéressantes qui pourront lui parvenir à lui, et m'en donner à temps quelque connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

22025. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Charlottenburg, 25 avril 1773.

Les pièces que vous attendez avec impatience, selon votre dépêche du 17 de ce mois, et dont vous avez besoin à la Diète, vous ont été adressées[2] et ne tarderont pas de vous parvenir.

J'ai appris en attendant avec plaisir que vous avez réussi à former la Confédération générale du royaume, au moyen de laquelle la Diète pourra prendre consistance et se terminer avec succès. Il n'y aura vraisemblablement que le seul article des nouvelles sanctions qu'on se propose de faire passer en lois fondamentales, qui, à ce que je présume, rencontrera quelques difficultés; tout le reste s'aplanira, selon les apparences, sans grande opposition.

Vous saurez peut-être déjà que le Primat, malgré toutes les peines qu'on s'est données pour le persuader de se trouver à la Diète, refuse de s'y rendre,[3] et qu'il faudra par conséquent se passer de sa présence à cette assemblée. Vous n'ignorerez pas non plus que le résidu des Confédérés qui sont soit en France ou rôdent dans le reste de l'univers, se proposent de protester contre tout ce qui pourra être statué à la présente Diète, mais il y aura peut-être moyen de prévenir l'effet de leur intention, en les citant de se rendre à la Diète, sous peine de perdre leurs charges et biens et de ne plus être envisagés comme Polonais.

Federic.

Nach dem Concept.

22026. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Charlottenburg, 25 avril 1773.

Je juge par tout ce que vous me dites dans votre dépêche du 17 de ce mois, qu'on ne se fait point une idée bien juste de l'accord

[1] Vergl. Nr. 22022. — [2] Vergl. Nr. 22013. — [3] Vergl. Nr. 22016.

que j'ai proposé à la cour où vous êtes, pour le débit du sel en Pologne.[1] Le gros de ce commerce n'exige point une telle précaution. Il ira sans cela son train. Pour le commerce en détail, au contraire, un tel arrangement me paraît très convenable. Il sera même dans un sens nécessaire pour les endroits où la proximité de nos commis respectifs, proposés à ce commerce, pourrait faire naître des mésintelligences entre eux, et où, au moyen d'une telle convention, nous pourrions les tenir mieux en ordre. D'ailleurs, les rivières qui se trouvent préférablement dans ma portion, me faciliteront beaucoup ce débit. J'aurai sûrement moins de frais de transport, et je pourrai, par conséquent, le donner à meilleur marché. L'Autriche n'a pas cet avantage, de sorte qu'il me paraît clair par là que ce n'est nullement par des vues de mes propres intérêts, mais uniquement pour écarter tout ce qui pourrait troubler la bonne harmonie, que je désire tant de conserver avec la cour où vous êtes, que je lui ai fait faire cette proposition. Je ne la presserai donc point du tout sur cet article, et si elle ne veut pas s'y prêter, je laisserai entièrement tomber cette affaire.

Pour ce qui est de la guerre de la Russie avec la Porte, il n'y [a] aucun doute qu'aussi longtemps qu'elle se sentira assez forte de résister seule à la puissance ottomane, elle ne demandera point de secours à la cour où vous êtes, et si j'en ai fait faire mention à cette dernière, tant par vous que par le baron Swieten,[2] ce n'a été que parceque j'ai cru lui faire plaisir par là.

Selon mes lettres de Stockholm, les affaires commencent à y devenir bien épineuses,[3] et vous n'avez qu'à dire au prince de Kaunitz que je commence à appréhender beaucoup pour la conservation de la tranquillité du Nord, et que le roi de Suède ne se laisse entraîner à rompre avec la Russie. Ce Prince envoie, à ce qu'on me marque, 4 vaisseaux de guerre à Gothenburg, qui y seront joints par 16 vaisseaux français qui ont 6 à 7000 hommes à bord,[4] et je ne suis pas sans crainte que cette démarche ne fasse éclater la guerre d'une façon ou d'autre entre ces deux puissances. Dans ce cas, et si le roi de Suède devient effectivement l'agresseur, le prince de Kaunitz sentira de lui-même la force de mes engagements avec la Russie, que je serai obligé de remplir religieusement. Or ce ministre, connaissant, en même temps, combien je désirerais de prévenir de nouveaux troubles, me ferait un plaisir bien sensible, si, soit par la France ou d'une autre manière, il

[1] Edelsheim erläuterte die Gründe für die Abneigung des wiener Hofes, ein Abkommen mit Preussen über den Salzabsatz in Polen zu schliessen. „La troisième considération que Votre Majesté a daigné me suggérer (vergl. Nr. 21966) . . ., savoir que le prince Kaunitz s'imagine peut-être que sa cour ne trouverait pas le même compte à la convention proposée, me paraît très propre à expliquer l'éloignement de ce ministre à entrer dans aucun arrangement à cet égard." — [2] Vergl. S. 352 und 379. — [3] Vergl. Nr. 22024. — [4] Vergl. Nr. 22022 und 22024.

pouvait parvenir à étouffer ces étincelles dans leur naissance et à disposer la Suède à rester tranquille.

Enfin, mes lettres de Pologne m'ouvrent une très belle perspective sur le succès de la Diète. Elle a été ouverte sous le lien d'une confédération,[1] et il y a toute apparence qu'elle se terminera plus heureusement qu'on n'avait pas lieu de s'en promettre d'abord.

Nach dem Concept. Federic.

22027. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Charlottenburg] 25 avril 1773.

Mon cher Frère. Votre lettre[2] a circulé de Potsdam à Berlin et de là à Charlottenburg, où elle m'a été rendue hier, et comme j'ai été fort occupé pendant ces trois jours, j'ai été obligé de remettre jusqu'à présent, mon cher frère, le plaisir de vous répondre. Je vous en fais, mon cher frère, mes excuses.

J'ai vu ma sœur Amélie, que j'ai trouvée assez bien pour son état; ensuite les régiments, puis les affaires de tout genre m'ont occupé.

Les lettres de Suède commencent à devenir inquiétantes. Le Roi fait passer 4 vaisseaux de guerre à Gothenburg pour y attendre la flotte française qui doit s'y rendre.[3] Il est arrivé une frégate espagnole avec de l'argent;[4] enfin, je crains beaucoup que notre jeune homme ne se précipite et ne fasse quelque grosse sottise. Pour l'empêcher, autant qu'il est en moi, j'ai fait une grande dépêche à Solms dans laquelle j'expose mes craintes sur les Suédois, et je propose, comme je suppose que cette guerre n'accommode pas trop la Russie, de faire des ouvertures et de s'expliquer avec le roi de Suède pour prévenir encore à temps la rupture, et je m'offre même, si l'on m'en veut charger, d'entamer la chose.[5] Voilà tout ce que je puis faire; si cela ne réussit pas, je m'en lave les mains. Je vous prie d'ailleurs, mon cher frère, d'être persuadé de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22028. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 26 avril 1773.

Je continue d'être satisfait de vos rapports, dont le dernier est du 15 de ce mois.[6] Une attention non interrompue à toutes les démarches

[1] Vergl. Nr. 22025. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. Nr. 22022. — [4] Bericht Dönhoffs, Stockholm 13. April. — [5] Vergl. Nr. 22023. — [6] Am 26. April abschriftlich an Solms mitgetheilt.

du ministère français est seule capable de vous faire approfondir enfin ses vues et ses desseins, et vous ne négligerez point d'y donner tous vos soins. Aussi longtemps cependant que l'Espagne n'y entre pour rien, je ne saurais m'en faire une fort haute idée,[1] et la France, agissant seule, ne me paraît point à redouter. L'on me mande en attendant de Stockholm[2] qu'une frégate d'Espagne a mouillé à Helsingborg et est arrivée à Dalarö, lieu situé à la rade de Stockholm. Elle a refusé toute visite à ces deux endroits, et il y a des indices qui font soupçonner qu'elle a été chargée de quelque somme d'argent. On présume la même chose d'un des deux courriers que le ministre de France a reçus dans un même jour, et ce qui rend ce soupçon assez vraisemblable, c'est que la Suède attendait effectivement de secours pécuniaires de la France. On parle d'ailleurs beaucoup d'une flotte française qui doit débarquer, dans peu, à Gothenburg 6 à 7000 hommes de ses troupes.[3] Mais je ne saurais vous garantir ni l'un ni l'autre avis; je ne vous les donne que comme ils me sont parvenus, afin de vous mettre sur les voies de les suivre de plus près.

En attendant je doute fort que la France parvienne jamais à faire entrer l'Angleterre dans ses vues.[4] Je vous ai déjà informé des raisons qui m'empêchent de me le persuader, et, sans être instruit du vrai objet de la mission du colonel Martange à Londres, je viens d'apprendre qu'il en est reparti le 13 de ce mois.[5] Cela ne vous arrêtera cependant point dans vos recherches ultérieures sur la commission de cet émissaire.

Nach dem Concept. Federic.

22 029. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 26 avril 1773.

Autant que je puis juger, tant par vos deux dernières dépêches du 13 et du 16 de ce mois que par d'autres avis, la cour où vous êtes, ne remuera plus l'affaire de Danzig et évitera plutôt tout éclat qui pourrait en résulter.[6] Vous pouvez donc également être tranquille

[1] Goltz berichtete, dass nach den letzten Briefen aus Spanien dort keine Flottenrüstungen stattfänden. „J'avoue que, nonobstant le silence desdites lettres sur un armement, je ne puis pas me persuader que, si la France méditait quelque hostilité, l'Espagne ne fût pas prête à agir de concert avec elle.“ — [2] Das folgende nach dem Bericht von Dönhoff, Stockholm 13. April. — [3] Vergl. S. 481. — [4] Goltz war der Meinung, dass Frankreich keinen offenen Schritt gegen Russland thun würde, ohne der Neutralität Englands versichert zu sein. Er meldete ferner, „qu'un certain colonel Martange avait été dépêché secrètement à Londres, homme entièrement dévoué au duc Aiguillon. Sans être encore aujourd'hui instruit du détail de sa mission, il est fort apparent que cet émissaire est chargé de quelque commission particulière, ou qu'il est employé peut-être pour éclairer le comte de Guines duquel le ministre se méfie.“ — [5] Vergl. S. 485. — [6] Wie Maltzan, London 13. April, berichtete, hatte Suffolk zu Mussin Puschkin geäussert, „qu'après la démarche qu'ils avaient faite, ils se tiendraient tranquilles et verraient la tournure que prendrait cette affaire“. Die gleiche Erklärung hatte Suffolk dem Grafen Maltzan, nach seinem Bericht vom 16., wiederholt.

et rester, à cet égard, avec ses ministres sur le pied où vous avez été jusques ici. Mais je n'oublierai pas sitôt ses démarches pour me traverser dans cette rencontre; elles indiquent trop sa mauvaise volonté contre moi et à quoi je dois m'attendre de sa part, si elle a jamais le pouvoir de me nuire, et peut-être se présentera-t-il des occasions de lui rendre la pareille et de lui faire éprouver les effets de mon juste ressentiment.

D'ailleurs, on parle beaucoup des flottes que la France veut envoyer en Suède et dans l'Archipel, et on prétend même que l'Angleterre en est prévenue, et qu'elle n'y trouvera rien à redire.[1] Je serais bien aise de savoir ce que vous en pensez, et si effectivement il subsiste un accord secret entre ces deux puissances sur cet article; j'ai de la peine à le concevoir, mais vous me direz si et jusques à quel point vous pensez que l'Angleterre puisse entrer dans les vues de la France. Le sieur de Martange dont vous m'annoncez le départ, aurait-il peut-être été chargé d'une commission relative à cet objet?[2] Tâchez de l'approfondir, et n'oubliez pas de m'informer de tout ce qui pourrait transpirer encore du sujet de son apparition en Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

22030. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 26 avril 1773.

Vous avez bien fait de me rendre compte des différends occasionnés par la direction des colonies hollandaises en Amérique entre les provinces de Hollande et de Zélande,[3] ainsi que des autres particularités renfermées dans votre dernière dépêche du 20 de ce mois.

Comme ils ne me fournissent cependant point matière à réponse, je suis bien aise de saisir cette occasion pour sonder votre sentiment sur un emprunt de 4 à 500000 écus que le duc de Brunswick est intentionné de faire négocier en Hollande à 4 pour-cent d'intérêts.[4] Les dernières faillites qui y ont eu lieu, doivent, à ce que je sais très bien, faire appréhender des difficultés dans pareille tentative; mais comme il se pourrait néanmoins que le crédit et la circulation du numéraire ne se ressentît guère plus de l'atteinte qu'elles y ont apportée, et que tout se retrouvât peut-être déjà entièrement, à cet égard, sur l'ancien pied, vous aurez soin de me mander si vous croyez qu'on

[1] Vergl. S. 454. — [2] Maltzan hatte, London 9. April, berichtet: „Il se trouve ici un certain marquis de Martange, maréchal de camp au service de France, ami intime de madame Barry, que l'on soupçonne être chargé d'une commission pour le ministère, et dont le comte de Guines ne doit pas être instruit." Vergl. Nr. 22028. — [3] Es handelt sich um Competenzfragen; der Erbstatthalter hatte zu Gunsten der Provinz Holland eingegriffen. Thulemeier bemerkte dazu: „Cette affaire est de nature à susciter au Prince des embarras très désagréables; il verra peut-être son autorité compromise et son arbitrage rejeté." — [4] Vergl. S. 308 und 478.

pourrait, contre les sûretés requises et même sous ma garantie du capital et des intérêts, entreprendre pour le présent une telle négociation avec espérance de succès. J'attends vos éclaircissements là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

22031. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 27 avril[1] 1773.

Il n'y a point de doute que le mariage projeté du prince Charles de Deux-Ponts avec la princesse Amélie de Saxe,[2] auquel tout s'achemine, selon votre dépêche du 23 de ce mois, n'ait effectivement lieu, mais j'ignore d'où la cour où vous êtes, compte de prendre l'argent indispensable pour les dépenses de cet évènement.

Quant au prince Xavier, il se peut, s'il est tellement bien dans l'esprit de l'impératrice de Russie qu'il s'en flatte, que la négociation entamée en Pologne[3] ait l'issue qu'il s'en promet, et, en ce cas, je ne veux pas disconvenir entièrement qu'il n'y réussisse par l'appui de cette Princesse.

Pour ce qui est, au reste, de la revue qu'on persiste de faire des régiments saxons,[4] avouez qu'il sera curieux de voir des troupes manquant, pour la plupart, des petites pièces qui font partie de l'uniforme du soldat. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Federic.

Nach dem Concept.

22032. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Lentulus berichtet, Warschau 21. April, der Reichstag sei am 19. eröffnet worden. „Nos trois ministres ont été terriblement capots, voyant que l'élection du Maréchal de la Diète a été interrompue ce jour. Ce sont les nonces de la Lithuanie qui ont protesté hautement contre la Confédération et contre le comte Poninski pour la place de Maréchal, et ils ont déclaré hautement de ne vouloir point de Confédération, mais une Diète libre ... Hier, ce 20, on s'est assemblé chez M. Stackelberg, et comme je voyais que, malgré l'histoire du 19, les ministres biaisaient et ne savaient quelle résolution prendre, j'ai brisé la glace, déclarant, en présence de nos trois ministres, du grand-chancelier de la couronne[5] et autres ministres du roi de Pologne, que la Confédération et le maréchal comte Poninski doivent subsister, et que, malgré toutes les protestations, je les soutiendrais haut à la main par les troupes de Votre Majesté, et, de plus, qu'il fallait envoyer une déclaration au roi de Pologne et à ses oncles que, si entre aujourd'hui et demain la Diète de Confédération ne prend sa consistance, les trois puissances décideront du sort de la Pologne.

Le grand-chancelier de la couronne, voyant que l'affaire devînt sérieuse, commença à plier, et le ministre russe et autrichien adopta ma proposition, et on

[1] Vom 27. April ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 597. — [2] Vergl. S. 451. 467. — [3] Wegen seiner Pension, vergl. S. 451. — [4] Vergl. S. 450. 451. — [5] Młodzieiowski.

fit, selon mon proposé, la déclaration au Roi.“ Im Einverständniss mit Stackelberg und Reviczky hat Poninski eine russische Leibwache im Hause und eine preussische Escorte erhalten. Poninski hat mit der Escorte eine Ausfahrt gemacht; „personne n'a plus remué, l'ordre et la tranquillité est rétabli.“

Potsdam, 27 avril 1773.

C'est bien l'unique et le meilleur parti que, selon votre rapport du 21 de ce mois, vous avez pris pour donner quelque consistance à la diète de Pologne. J'ai toujours soutenu, et plus d'une expérience l'a démontré, que les menaces et les corruptions sont les seules armes pour combattre les Polonais. On [n']avance jamais avec eux par la douceur; ils la prennent pour faiblesse et n'en deviennent que plus fiers et plus présomptueux. Il leur faut de la sévérité pour les faire plier, et si jamais on a eu besoin d'en faire usage, c'est bien dans les conjonctures actuelles où il s'agit de les faire consentir au démembrement de leur République et à une autre forme de leur gouvernement. L'un et l'autre sera pour eux une noix de dure digestion, et il n'y a que la force et notre argent qui pourront la leur faire avaler. La douceur, au contraire, ne sera à sa place que vis-à-vis des bien-intentionnés. Pour ceux-ci, je vous autorise de leur promettre de ma part toute ma protection et de les rassurer contre toutes leurs appréhensions. Vous ferez même bien de porter l'ambassadeur de Russie à leur faire les mêmes promesses. Dans ces conjonctures, il ne faut rien négliger pour encourager et fortifier nos partisans. Je me repose, à cet égard, tout comme par rapport à l'usage à faire de mes fonds de corruption, sur votre prudence et savoir-faire; et, dès que vous jugerez à propos que je les rafraîchisse, vous n'avez qu'à m'en informer incessamment, afin que j'aie le temps de faire mes arrangements pour des remises ultérieures.

En attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer que jusques ici votre dépêche du 16 ne m'est pas encore parvenue.

Federic.

Nach dem Concept.

22033. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms übersendet, Petersburg 13. April, die Abschrift eines Erlasses von Panin an Ostermann.[1] Panin nimmt darin zunächst Bezug auf eine von Scheffer an Ostermann abgegebene und dann von Ribbing wiederholte Versicherung, dass Gustav III. alle seine militärischen Maassnahmen ausschliesslich zum Zweck der Vertheidigung getroffen habe, mit dem Versprechen, die Rüstungen auf die Zusage hin einzustellen, dass die Kaiserin nichts gegen ihn zu unternehmen beabsichtige. Darauf beauftragt Panin Ostermann mit der Erklärung, „que [l'Impératrice] n'a songé et ne songe qu'à sa défense naturelle et celle de son allié, et que, le Roi lui confirmant aussi solennellement ses assurances qu'il ne veut ni l'attaquer ni l'inquiéter par aucune démarche ni aucune démonstration, et si une pareille sécurité s'étend aussi au Dane-

[1] D. d. März, ohne Tagesdatum.

mark, l'Impératrice assure, de son côté, Sa Majesté Suédoise avec autant de sincérité que de satisfaction qu'elle n'a aucune intention de l'attaquer, et qu'elle souhaite de maintenir entre les deux monarchies l'heureux état de paix et d'amitié dont elles jouissent."

Potsdam, 27 avril 1773.

L'instruction que la cour où vous êtes, a adressée au comte d'Ostermann, et dont j'ai trouvé la copie à la suite de votre dépêche du 13 de ce mois, est bien intéressante. Elle est couchée à peu près dans le sens de l'explication où, selon mes ordres de samedi dernier,[1] j'ai désiré que la Russie voulût bien entrer avec la Suède, afin de prévenir qu'un fâcheux mésentendu n'aigrisse pas les esprits et ne donne lieu à une nouvelle guerre. Cette pièce m'a donc fait un plaisir infini, et si les deux cours continuent dans la même voie, je me flatte que l'orage pourra encore être conjuré, et que les nuées qui s'étaient élevées sur cet horizon, se dissiperont entièrement.

Quant à la Porte,[2] je crois qu'il ne faut attribuer son éloignement pour la paix qu'aux corruptions de la France. L'argent de cette dernière, prodigué aux ulémas, a plus fait que tout le reste. L'article des Tartares a fourni à ces derniers un bon prétexte pour soutenir leur thèse, et peut-être n'auront-ils pas moins profité de la situation même de la Mer Noire pour représenter que tout port qu'on voudrait y accorder aux Russes, les mettrait à même de venir bombarder Constantinople, quand bon leur semblerait.[3] Pour mon particulier, j'aurais fort désiré de voir finir cette guerre par une prompte paix. Les délais ne valent jamais rien dans ces sortes de négociations. Plus on lambine à les avancer, et plus on y rencontre des difficultés. A la fin, trop de puissances y interviennent et ne laissent pas d'embarrasser encore davantage la conclusion; de sorte qu'il ne me reste qu'à souhaiter que la Russie trouve moyen de finir tout par une seule campagne.

Mes lettres de France dont je vous ai communiqué une copie à la suite de mes ordres d'hier,[4] vous auront déjà appris que cette couronne ne charrie pas droit. Elle médite sûrement quelque chose contre la Russie,[5] et il pourrait bien arriver, sans miracle, que la flotte qu'elle destine pour l'Archipel, y entamât la sienne et y ouvrît un nouveau théâtre de guerre. Le moindre échec que la flotte russe y souffrirait, la mettrait peut-être hors de combat et la perdrait sans ressource. Mais ce n'est que pour vous seul que je fais cette observation.

Enfin, selon mes nouvelles de la diète de Pologne, les affaires y ont pris la tournure que j'ai prévue, et, pour nous la rendre favorable, il a fallu en venir aux menaces, qui ont fait plus d'impression que tout le reste.[6]

Nach dem Concept. Federic.

[1] 24. April. Vergl. Nr. 22023. — [2] Obreskow hatte, wie Solms berichtete, den Abbruch des Congresses bestätigt. — [3] Vergl. S. 290. — [4] Vergl. S. 483. Anm. 6. — [5] Vergl. S. 489. — [6] Vergl. Nr. 22032.

22034. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 28 avril 1773.

Aujourd'hui je ne puis que vous accuser votre dépêche du 21, dans laquelle vous ne faites que m'annoncer que mes ordres du 11[1] et 13[2] vous ont été fidèlement rendus.

Je n'ai même rien à ajouter à mes ordres précédents, si ce n'est que le désir que j'y ai manifesté pour une explication amicale entre la Russie et la Suède,[3] commence déjà à s'accomplir. La cour de Stockholm a fait faire, dans cette vue, tant par son ministre à Pétersbourg que par celui de Russie à Stockholm, des insinuations fort amicales auxquelles le comte de Panin vient de répondre sur le même ton,[4] de sorte que, pourvu que la France ne vienne à la traverser, et que le roi de Suède ne se laisse entraîner à pousser ses ostentations trop loin, je me flatte que toute appréhension pour de nouveaux troubles se dissipera peu à peu, et que la tranquillité du Nord ne risquera rien de ce côté-là.

Mais on prétend, d'un autre côté, à Paris que[5] le sieur Durand a ordre de témoigner, quoique avec tout le ménagement possible, à la Russie la peine que la France ressentait des pertes que ses négociants souffraient par la guerre avec les Turcs dans leur commerce du Levant; de rappeler au comte de Panin ses promesses d'un dédommagement des prises faites sur les sujets de France; de demander une déclaration formelle qu'on n'y porterait plus, dans la suite, aucun préjudice ni directement ni indirectement, et qu'en cas de refus la France ne pourrait se dispenser de veiller à la sûreté de son commerce et d'aviser aux moyens d'y remédier. Si cet avis se confirme, il est bien à présumer que la France ne cherche qu'un prétexte d'attaquer les vaisseaux russes dans la Méditerranée, et que c'est à cet objet qu'il faut attribuer son armement à Toulon, où, selon les mêmes lettres, on a fait passer depuis peu 4 millions pour servir aux frais de cette escadre. L'on verra bientôt plus clair dans tout ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

22035. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 avril 1773.

J'ai vu, par votre dépêche du 21 de ce mois qui vient de m'entrer, comment s'est faite l'ouverture de la Diète le 19 du courant, et la manière dont on s'y est pris pour invalider les protestations des nonces de Lithuanie contre la Confédération et faire subsister celle-ci en son

[1] Nr. 21980. — [2] Ministerialerlass, Berlin 13. April. — [3] Vergl. S. 482. 483. — [4] Vergl. Nr. 22033. — [5] Das folgende nach dem Bericht von Goltz, Paris 15. April.

entier.[1] Ce début vous donne les preuves en mains que ce n'est qu'en agissant sérieusement qu'on doit se flatter de pouvoir réussir à terminer avec succès cette Diète, et que la douceur et les compliments ne fructifieront absolument rien là où vous êtes. Ce n'est d'ailleurs pas d'aujourd'hui seulement, mais de tout temps que vous aurez dû vous apercevoir que la plupart des cabales ne partent que des Czartoryski,[2] et que ce sont eux qui prennent constamment à tâche de brouiller le Roi, leur neveu, avec la Russie et de nuire autant que possible aux intérêts de ce Prince. Il n'y a que les Russes qui soient le mieux à portée à prendre de l'ascendant sur leurs esprits. Les biens qu'ils possèdent dans les districts occupés par les troupes de l'Impératrice, leur en fournissent les moyens et surtout ceux de les mettre bientôt à la raison.

Au reste, les conjonctures actuelles excitent ma curiosité pour apprendre ce qui se passera à l'armée russienne en Moldavie; n'oubliez pas de me communiquer exactement les nouvelles qui vous reviendront de ces contrées.

Federic.

Nach dem Concept.

22036. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 29 avril 1773.

Votre dépêche du 16 de ce mois vient enfin de m'être rendue, et vous avez bien raison d'y soutenir que nous ne finirons jamais avec les Polonais, sans leur parler, de temps en temps, d'un ton ferme et hardi.[3] Je vous l'ai dit avant votre départ, et je vous l'ai répété, depuis, dans mes ordres que des moyens vigoureux sont seuls capables à les faire plier, et que c'est peine perdue que de vouloir les apprivoiser par la douceur. D'ailleurs, vous jugez très bien du Roi et de ses oncles, et il faut effectivement s'attendre à toutes sortes d'intrigues de leur part.[4]

[1] Benoît berichtete: „Des nonces de Lithuanie qui n'avaient point encore signé la Confédération, ont protesté contre, avec beaucoup de bruit et d'arrogance. Mais leur *Veto* auquel on devait s'attendre et qui aurait rendu la Diète infructueuse, si nous n'avions pas fait cette Confédération d'avance (vergl. S. 481), n'a point produit d'effet. En attendant le chef des turbulents a essayé tout au monde pour rendre nulle l'élection des maréchaux (vergl. S. 486) ... Ce Nonce a été condamné aujourd'hui en contumace, parcequ'il n'est pas apparu au jugement; demain il le sera encore une fois, et après-demain il sera saisi ou proscrit." — [2] Benoît berichtete: „Nous avons découvert que le Nonce lithuanien qui a fait si fort l'enragé (vergl. Anm. 1), dépend du palatin de Nowogrod (Fürst Joseph Alexander Jablonowski), et ce dernier est la créature du prince chancelier Czartoryski (Fürst Michael Czartoryski), de sorte qu'il est aisé à voir d'où toutes les cabales partent." — [3] Lentulus berichtete: „Nos trois ministres ici se flattent beaucoup que la Diète finira bien; je le souhaite, mais je ne saurais encore me le persuader, avant qu'on n'emploie de moyens plus vigoureux et ne s'en tient aux grands." — [4] Lentulus berichtete: Le Roi „m'a fait assez sentir qu'il vise d'obtenir la pluralité des voix dans le nouveau système

En attendant, ce n'est pas, selon moi, la cession de nos acquisitions qui fera le plus de bruit à la prochaine Diète; elle sera peut-être encore à obtenir après quelques contestations; mais ce qui excitera bien plus leurs clameurs et obstination, c'est le changement que nous voulons faire à la forme de leur gouvernement, et c'est ici le nœud de la question, savoir, si et jusques à quel point on pourra y faire passer cet article, ou si les mécontents en prendront occasion pour rattiser le feu de la discorde et de la sédition.

Federic.

Nach dem Concept.

22037. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 29 avril 1773.

Votre dépêche du 18 de ce mois fait bien voir qu'on ne se nourrit en France que des projets et des intrigues.[1] On en forme tous les jours, et lorsqu'on en vient à l'exécution, on se relâche et on ne fait rien. Cependant tout cela ne vous empêchera pas de suivre les démarches de la cour où vous êtes, avec la même attention. Il pourrait bien arriver des incidents qui donnassent lieu à quelques mouvements, et dont il m'importe beaucoup, par conséquent, d'être informé à temps.

Federic.

Nach dem Concept.

22038. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[2]

Potsdam, 29 avril 1773.

L'armement de Toulon sent bien la fable de l'enfantement de la montagne; il se réduit, selon mes lettres ci-jointes de Paris du 18 de ce mois, à 3 vaisseaux et 4 frégates,[3] et en général on peut dire que la France s'amuse, à l'heure qu'il est, à former des projets, sans se mettre en peine pour les exécuter.

Federic.

Nach dem Concept.

22039. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 20. April: Les ordres du 5 et 8[4] „ont beaucoup augmenté mes regrets au sujet de la démarche que j'ai faite,[5] et qui, par l'arrangement que Votre Majesté va contracter avec la ville de Danzig, devient absolument

du gouvernement et d'avoir de quoi entretenir un bon nombre de troupes, moyen sûr pour l'avenir de rendre ce pays formidable et le Roi despotique . . . Les oncles du Roi sont les plus fins et les plus dissimulés."

[1] Wie Goltz berichtete, war das Geschwader in Toulon (vergl. S. 476) auf drei Linienschiffe und vier Fregatten beschränkt worden. — [2] Laut Vermerk der Cabinetskanzlei ist obiger Erlass „in simili mutatis mutandis" an Edelsheim ergangen. — [3] Vergl. Nr. 22037. — [4] Nr. 21958 und 21970. — [5] Über die Auseinandersetzung mit Suffolk, vergl. Nr. 22006.

inutile, vu que par là l'Angleterre sera entièrement satisfaite. J'ose cependant me flatter qu'ayant tout sacrifié sans ménagement, dans la vue de favoriser les intérêts de Votre Majesté, vous aurez daigné, Sire, ne pas désavouer ma conduite, sans quoi je serais sacrifié et perdu de réputation. La persécution que le ministère britannique me fait essuyer dans toute sa rigueur par les papiers publics, me cause le chagrin le plus dévorant, et je demande à Votre Majesté, comme un effet de Sa clémence royale, de daigner justifier, le plus publiquement que possible, que ma conduite a été conforme aux ordres de Votre Majesté, en m'accordant la moindre marque publique de Son approbation royale. La gloire de Votre Majesté y est autant intéressée que mon propre honneur. J'ai tout méprisé, tant que je me flattais que ce fût pour l'intérêt de Votre Majesté, mais depuis que je vois que les affaires ont totalement changé de face, j'avoue que le rôle que je viens de jouer, me cause des remords et des regrets qui achèveront de miner le peu de santé qui me reste." Maltzan bittet, eine ihm verordnete Badereise nach Aachen baldigst antreten zu dürfen.

Potsdam, 29 avril 1773.

L'accord que je compte de faire avec la ville de Danzig, ne sera point de la nature que vous paraissez vous imaginer, selon votre dépêche du 20 de ce mois, et je doute fort que l'Angleterre aura grand sujet de s'en glorifier. Toute la différence qu'il y aura, c'est que cette ville sera remise en possession du port contre un cens annuel qu'elle sera obligée de me payer;[1] mais je renoncerai nullement à la propriété de ce port, et ce ne sera proprement qu'un bail à ferme ou une emphytéose. Il n'y sera pas fait la moindre mention de mes autres péages sur la Vistule, et on n'y fera nul changement. D'ailleurs l'Angleterre ne saurait s'en attribuer aucun mérite. Les insinuations de son ministre n'y ont aucune part. Il ne m'en a seulement point fait,[2] et son consul[3] sera tout aussi peu admis à cette négociation, de sorte qu'elle n'y paraîtra, ni directement ni indirectement, et restera entièrement hors du jeu.

Je ne vois donc point de sujet de vous lamenter de la tournure que ce différend a prise, ni comment vous pourriez y être sacrifié et perdu de réputation. Mais si vous voulez aller prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle pour le rétablissement de votre santé, je ne vous refuserai point la permission de vous y rendre. Toutefois vous sentirez bien vous-même que vous ne sauriez entreprendre ce voyage dès à présent, et que mes intérêts exigent, de toute nécessité, que vous le remettiez jusques à ce que je voie plus clair dans le succès de ma négociation à entamer avec la ville de Danzig. Ce n'est qu'alors que vous pouvez revenir à la charge, et que je vous accorderai très volontiers la permission d'aller pour quelque temps aux bains d'Aix-la-Chapelle.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 405. — [2] Vergl. S. 437. — [3] Corry.

22040. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 avril 1773.

L'intercession que la duchesse de Courlande vient de me demander, dans sa lettre ci-jointe de retour, pour la sûreté des 6000 ducats que le Duc s'est engagé de lui payer annuellement,[1] ne me paraît rencontrer la moindre difficulté. Je crois pouvoir la lui accorder tant auprès de l'impératrice de Russie qu'auprès de la république de Pologne, et vous aurez soin de faire expédier non seulement les ordres nécessaires à mes ministres à Pétersbourg et à Varsovie,[2] mais encore de présenter à ma signature une réponse bien obligeante et affectueuse à la Duchesse.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

22041. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 1er mai 1773.

Vos dépêches du 24 et du 26 d'avril me sont parvenues à la fois. C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par la première, que le Roi et son Conseil ont accédé à la Diète.[4] Cette accession m'est de très bon augure pour le reste, et j'espère que nos propositions passeront également.

Toutes les pièces et nommément le projet du traité que vous désirez dans votre seconde dépêche, ont été déjà adressées, il y a passé huit jours, par mon département des affaires étrangères au sieur Benoît.[5] Elles se trouveront donc entre ses mains, à l'heure qu'il est; de sorte que, de mon côté, il n'y a absolument rien qui puisse arrêter la marche des trois ministres.

Federic.

Nach dem Concept.

22042. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er mai 1773.

Ce n'est qu'avec plaisir que j'observe par votre dépêche du 16 d'avril que la cour où vous êtes, est satisfaite de ma déclaration,

[1] Herzogin Caroline Luise bat, Frankfurt a. M. 23. März, dass der König sich für die Garantie ihrer jährlichen Dotation sowohl beim Warschauer Pacificationsreichstag wie bei Katharina II. verwenden wolle. Vergl. Bd. XXXI, 832; XXXII, 640. — [2] Demgemäss Ministerialerlasse an Solms und Benoît, Berlin 30. April. — [3] Die demgemäss im Ministerium in Form eines Handschreibens aufgesetzte Antwort ist Berlin 1. Mai datirt. — [4] Gemeint ist: „à la Confédération". — [5] Vergl. S. 470.

tant sur le port de Danzig[1] que sur le cas de la ville de Thorn,[2] et qu'en général nous sommes d'accord sur tout ce qui regarde mes droits et mes intérêts. Pour prévenir cependant tout mésentendu, je suis bien aise de vous rappeler de mes ordres précédents que je ne veux céder à la ville de Danzig que les revenus du port, contre un cens ou redevance annuelle, de sorte que cette cession ne regarde nullement la propriété du port et n'est à considérer que comme une ferme. En effet, mon intention n'a jamais été de renoncer à cette propriété; je prétends plutôt rester ni plus ni moins seigneur de ce port, et la ville ne sera que mon fermier. Tous mes ordres précédents ne donnent aussi d'autre sens à ma résolution, que d'ailleurs je n'ai prise que par pure complaisance pour l'impératrice de Russie; et quoique votre susdite dépêche indique également que vous avez très bien compris mon idée, je n'ai cependant pas voulu manquer d'en déterminer encore une fois le vrai sens avec plus de précision, afin qu'on ne prenne point la cession des revenus pour une renonciation à mes droits seigneuriaux et territoriaux.

Quant aux affaires de Suède, l'extrait de mes lettres de France que je vous ai adressé avant-hier,[3] vous fera voir que tout l'appareil de l'armement naval à Toulon se réduit, dans l'exécution, à bien peu de chose. On en a fait plus de bruit qu'il ne mérite, et la France aura dépensé bien de l'argent pour de simples ostentations, sans que son allié, le roi de Suède, se trouve par là à même de faire, dans les conjonctures présentes, la moindre entreprise.

Mais pour ce qui est de la continuation de la guerre contre les Turcs, je souhaite que la Russie trouve autant de facilités à la pousser avec vigueur que, selon votre dépêche, elle paraît s'en flatter.[4] Mais je ne vous dissimulerai point que le passage du Danube avec toute l'armée du maréchal Rumänzow me paraît bien périlleux et épineux, et qu'il ne me reste que des vœux à former pour qu'il ait tout le succès qu'on en attend. Autant que j'en puis cependant juger par le local, je ne saurais vous cacher qu'il me semble que l'armée russe y sera exposée à mille hasards. Sans parler des difficultés qu'elle rencontrera pour le transport des vivres et des munitions, on n'a qu'à considérer la largeur de ce fleuve, qui dans quelques endroits est près

[1] Solms berichtete: „Sa Majesté l'Impératrice, ayant été informée de la résolution favorable de Votre Majesté au sujet de Danzig (vergl. Nr. 21930), a chargé le comte Panin de me témoigner combien elle était sensible de ce qu'en considération de son intercession, vous aviez bien voulu consentir, Sire, de remettre le port entre les mains de la ville." — [2] Vergl. Nr. 21930. — [3] Vergl. Nr. 22038. — [4] Solms berichtete: „On se flatte . . . que [la campagne] sera poussée avec vigueur, et que le maréchal comte de Rumänzow, après avoir passé le Danube, sera en état, après le gain d'une bataille, de donner encore cette année-ci une alarme aux portes d'Adrianople. On souhaiterait bien de pouvoir entreprendre avec la seconde armée le siège de Oczakow, mais on n'y est pas assez préparé, et d'ailleurs cette armée n'est pas assez forte pour tenter une telle démarche et pour tenir, en même temps, en respect les Tartares, et c'est à ce dernier but qu'elle sera principalement employée cette année."

d'un mille, pour sentir tous les embarras que cette armée éprouvera, au cas qu'elle dût essuyer le moindre revers et être obligée de prendre sa retraite par ce fleuve. Le siège d'Oczakow me paraîtrait donc bien plus naturel et moins risquant; mais, après tout, il faut espérer que la Fortune ne tournera point le dos aux armes russiennes, et qu'elles auront le même succès que dans les campagnes précédentes. Tout ce qu'il y a, c'est que celle de cette année-ci exigera bien plus de prudence et de circonspection de la part du maréchal Rumänzow que toutes celles qui l'ont précédée; et je souhaite de bien bon cœur que son issue réponde parfaitement à l'attente de Sa Majesté Impériale.

Enfin, je n'ai rien de nouveau à vous dire sur les affaires de Pologne, si ce n'est que, selon mes lettres, nous avons sujet d'être contents de la manière que la Diète a commencé, et qu'il y a apparence qu'elle nous sera assez favorable.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

22043. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 2 mai 1773.

Quoique, selon votre dépêche du 24 avril qui m'est bien parvenue, les choses aillent jusqu'à présent à souhait là où vous êtes, par rapport à la Diète, je suis néanmoins persuadé qu'il y aura maintes grandes difficultés à surmonter encore, avant de pouvoir la terminer heureusement, et qu'on ne pourra guère se dispenser d'agir de temps à autre avec force et vigueur, pour pouvoir y réussir. Ce ne sera pas tant l'affaire des cessions qui, à ce que je présume, y mettra empêchement; on passera vraisemblablement là-dessus: mais l'introduction de la nouvelle forme de gouvernement et le changement qu'on prétend apporter à l'égard des starosties, seront sûrement les points qui occasionneront le plus de rumeurs et vous arrêteront principalement.[2] En attendant, ne craignez pas que vous soyez dans le cas d'apporter du retard à la conclusion de l'affaire; les pièces que vous désirez avoir, pour pouvoir mettre la dernière main au traité de cession,[3] vous ont été adressées depuis quelques jours[4] et vous seront parvenues, selon les apparences, à l'heure qu'il est.

Pour ce qui regarde la dispense des livraisons que les nonces des provinces que nos troupes occupent, sollicitent,[5] parlez-en au lieutenant-

[1] Vergl. Nr. 22035. — [2] Auf Benoîts Bericht vom 28. April wiederholt der König am 3. Mai: „Vous avez en mains le plan que le comte de Panin a projeté pour la pacification de la Pologne. Celui-ci doit vous servir de guide et de règle unique, pour vous conduire dans tout ce qui est relatif à cet objet.“ — [3] Vollmacht und Vertragsentwurf. — [4] Vergl. S. 470. — [5] Benoît befürwortete das Gesuch, „comme tous ces nonces se prêtent à ce que nous désirons, et qu'ils promettent de faciliter et de signer notre traité de cession“.

général baron de Lentulus, afin que, si celui-ci la trouve absolument nécessaire, je puisse voir s'il me convient ou non de les suspendre pour quelque temps.[1]

Quant à l'affaire du sieur Korytowski, enseigne de Fraustadt,[2] je l'ai adressée à l'examen du général-major de Lossow, et si la chose est telle qu'il la représente, il doit être assuré que justice lui sera faite.

Au reste, si la retraite des troupes étrangères devait se faire dès à présent en conformité de la demande du roi de Pologne,[3] il est facile à prévoir qu'il ne se passerait pas trois semaines que tout serait de nouveau en confusion dans ce royaume. Elle ne pourra donc avoir lieu, pour cet effet, qu'à la clôture de la Diète et lorsque tout y aura été réglé et arrangé sur pied qu'il ne reste plus sujet aux puissances voisines d'y appréhender de nouvelles brouilleries, mais pas avant. C'est là tout ce que j'ai à vous marquer pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

22044. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 2 mai 1773.

Pour faire cesser les plaintes que mon conseiller privé d'ambassade le sieur de Benoît ne discontinue point de me faire parvenir de Varsovie contre les achats de grains que je fais faire en Pologne, j'ai ordonné à mon major-général de Lossow d'arrêter ces achats sur les avis que vous lui en donnerez;[4] à quoi je vous autorise donc dès aussitôt que vous ne pourrez plus vous en dispenser. J'espère cependant que vous ne vous porterez à cette démarche qu'à la dernière extrémité, d'autant plus que les circonstances où je me trouve à cet égard-là, vous sont préférablement connues et combien la subsistance de mes troupes jusqu'à la récolte rend lesdits achats nécessaires.

Federic.

Je crois que vous serez souvent dans le cas de renforcer le courage des triumvirs; le mien paraît avoir besoin, de temps en temps, de nerf, et la chose ne se finira que par la force. Voilà ce que je prévois, et, dans le cas présent, le mal n'en sera pas considérable.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg. Der Zusatz eigenhändig.

[1] Vergl. Nr. 22044. — [2] Korytowski beschwerte sich über Verletzung seines Eigenthums durch einen preussischen Kaufmann. — [3] König Stanislaus hatte das Versprechen der drei Gesandten gefordert, dass nach Zeichnung des Cessionsvertrages mit Polen alle Provinzen der Republik geräumt würden. — [4] Vergl. Nr. 22043.

22045. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 24. April: „Les intrigues du duc d'Aiguillon ne laisseront pas que de donner de l'inquiétude au prince Kaunitz, et quoiqu'il sentira bien que le délabrement des finances de la France la doive mettre hors d'état de pouvoir soutenir des démarches vigoureuses dans le moment présent, il appréhendera pourtant que le hasard des circonstances n'amène quelque incident favorable aux dangereux desseins de cette puissance, et que la cour d'ici, vu la situation de ses États, ne soit alors la première à se ressentir des fâcheuses conséquences qu'ils pourraient avoir. L'Impératrice-Reine a d'ailleurs autant de répugnance que le roi de France peut en avoir pour entrer dans une nouvelle guerre, et comme les succès que les armes autrichiennes pourraient avoir à l'heure qu'il est, seraient sans doute attribués à l'Empereur, on peut aisément imaginer combien cette Princesse s'intéresse sincèrement au maintien de la paix. La jalousie de cette gloire ne laissera pas non plus de motiver, dans l'occasion, les conseils du prince Kaunitz, et l'amour-propre de ce ministre se trouvera bien plus flatté des acquisitions qu'il procurera à ses souverains par la voie de la négociation, que de celles que l'Empereur ferait peut-être à la tête de son armée."

Potsdam, 2 mai 1773.

L'Impératrice-Reine n'a pas sujet d'appréhender quelque guerre de la France, et les inquiétudes du prince Kaunitz, dont vous faites également mention dans votre dépêche du 24 d'avril dernier, sur les intrigues du duc d'Aiguillon, me paraissent tout aussi peu fondées. Mes lettres de Paris du 18 dont je vous ai communiqué le précis, à la suite de mes ordres du 29,[1] vous auront déjà appris que cette couronne fait d'abord sonner fort haut ses arrangements, mais que, dès qu'il s'agit d'en venir au fait et au prendre, elle cale les voiles, et ses ostentations se réduisent à rien. Vous pouvez bien informer de ces nouvelles le prince de Kaunitz pour le tranquilliser, et je crois effectivement qu'au moins de la part de la France il n'y a rien à craindre pour l'interruption de la paix.

Quant à la Russie, il me semble qu'elle ne pensera pas de sitôt à engager la cour où vous êtes, dans sa guerre avec la Porte; je présume plutôt qu'elle aspire à la gloire de la finir seule et sans aucun secours étranger, et il n'y a qu'un revers ou quelque embarras imprévu qui pût l'obliger à la solliciter d'y prendre part.

Pour les affaires en Pologne, elles ont pris une tournure plus favorable qu'on n'osait s'en flatter d'abord. La Diète s'est effectivement assemblée au moyen d'une confédération, et elle a commencé ses séances.[2] C'est déjà un article de gagné; mais il en reste encore d'autres de bien plus difficile composition que le prince de Kaunitz ne paraît se l'imaginer, et l'acte de cession pour nos acquisitions n'est, à la vérité, à regarder que comme une bagatelle en comparaison des

[1] Vergl. S. 491. Anm. 2. — [2] Vergl. Nr. 22032 und 22035.

autres. Ce qu'il y a de plus important, c'est la nouvelle forme de gouvernement que nous voudrions introduire dans ce royaume; c'est-là l'article le plus essentiel pour tous ses voisins, et si nous ne parvenons point à l'arranger selon nos vues, il pourra, avec le temps, en résulter les plus grands inconvénients.

Enfin, vous me devez encore réponse sur les nouvelles baguettes qu'on a données aux grenadiers autrichiens, et sur lesquelles je vous ai demandé des nouvelles par mes ordres du 4 d'avril dernier.[1] N'oubliez pas d'en prendre connaissance sous main et sans faire paraître, le moins du monde, quelque embarras ou trop de curiosité, et marquez-moi ce qui en est.

Federic.

Nach dem Concept.

22046. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 mai 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 20 avril dernier. Autant que j'envisage les affaires actuelles, il me semble avoir lieu de croire que le roi de Suède n'entreprendra sûrement rien, pour le présent, contre la Russie, et qu'on peut être parfaitement tranquille là-dessus. Vous pouvez même le donner à connaître de ma part au comte d'Ostermann. Mais si malheureusement les Russes venaient à essuyer un échec de quelque importance de la part des Turcs, je ne répondrais pas des évènements et qu'on n'adoptât pour lors une façon de penser différente en Suède. Mon opinion ci-dessus se fonde en partie sur les nouvelles ci-jointes de France,[2] que vous pourrez communiquer, à cette fin, également au ministre de Russie. Dans ce cas, et si ces avis accusent juste, comme il n'en faut pas douter, il y aurait sûrement une grande imprudence de la part du roi de Suède de s'embarquer seul dans une guerre où il n'y aurait aucune issue à entrevoir pour lui ni manière de s'en tirer avec honneur.

Federic.

Nach dem Concept.

22047. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 2 mai 1773.

Mon très cher Frère. Je prends la liberté, mon cher frère, de vous envoyer des bonbons que j'ai reçus d'Italie; je souhaite qu'ils vous soient agréables. Vous aurez sans doute lieu de vous étonner, mon cher frère, des contradictions qui se trouvent dans mes lettres sur les affaires

[1] Vergl. S. 425. — [2] Auszug aus dem Bericht von Goltz, Paris 18. April, über die Beschränkung der französischen Flottenrüstung (vergl. Nr. 22037).

politiques; elles ne viennent pas de moi, mais des cours qui changent d'avis. L'escadre de 12 vaisseaux de guerre qui devait sortir de Toulon, se réduit à 3 vaisseaux qui feront leurs exercices dans les mers de la Provence; l'augmentation de l'armée française a été contremandée,[1] il n'est plus question d'armer des vaisseaux à Dunkerque ni d'embarquement pour la Suède. Le roi de Suède a reçu 200000 *banco-dalers* que la France lui a fournis,[2] et avec ce peu d'argent il ne saurait faire la guerre, si vous ajoutez encore un inconvénient plus considérable, qui est celui de la disette dont ce royaume est affligé.

Mes lettres de Russie marquent qu'on a été surpris de la rupture du congrès avec les Turcs, marque qu'on ne s'y attendait pas, et que, n'ayant pas assez de troupes pour assiéger Oczakow, on avait déterminé ainsi les opérations de la campagne que M. Rumänzow passerait le Danube, chasserait les Turcs jusqu'à Adrianople,[3] où il doit faire la paix avec eux dans son camp. Cela est grand, mais ce projet est assujetti à une multitude d'inconvénients, à moins que la Fortune aveugle, qui a favorisé les Russes jusques ici, ne continue de même. Si quelque malheur leur arrive dans cette occasion, il ne peut être médiocre, et alors je ne répondrais pas de ce que pourrait entreprendre le roi de Suède.

La diète en Pologne a pris la forme de Confédération,[4] comme on l'a voulu, mais il y a bien des articles encore à régler; celui des cessions passera, à ce que je crois, mais les changements intérieurs du royaume pourraient bien rencontrer les plus grandes difficultés.

Madame la landgrave de Darmstadt a reçu 40000 ducats pour son voyage; on lui assure une pension à vie de 20000 roubles et à chacune de ses deux filles qui seront renvoyées, 10000. Il me semble que ce procédé de l'Impératrice est aussi noble qu'honnête. Voilà, mon cher frère, tout ce que j'ai dans mon sac. Je vous embrasse de tout mon cœur, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

22048. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 3 mai 1773.

Ma chère Nièce. Trop aise, ma chère enfant, de vous mettre au fait de mon petit itinéraire, je vous dirai que mon voyage de Silésie[5]

[1] Bericht von Goltz, Paris 18. April. — [2] Nach Dönhoffs Bericht, Stockholm 20. April, waren an Gustav III. 100000 Thaler ausgezahlt und 200000 ihm zur Verfügung gestellt worden. — [3] Vergl. S. 494. — [4] Vergl. S. 481. — [5] Gemeint ist: „Prusse".

sera expédié le 12[1] que je compte d'être de retour ici, et que je serai en état de vous recevoir le 14, quand vous voudrez m'honorer de votre présence.[2] Tout le monde que vous amèner[ez] avec vous, ma chère enfant, sera le bien-venu; vous n'avez pas besoin de vous gêner là-dessus; rien de ce qui vous appartient, ne peut m'embarrasser; au contraire, cela me fera plaisir de vous revoir si bien accompagnée. Faites, je vous prie, mes tendres amitiés à notre cher prince d'Orange, qui veut bien me procurer la consolation de vous embrasser encore, ma chère enfant, dans ma vieillesse. Je prépare tout pour vous amuser ici le mieux qu'il me sera possible, vous assurant que je suis avec la plus parfaite tendresse, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

22049. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 3 mai 1773.

Les avis qui me sont parvenus, me font présumer que le traité entre l'Angleterre et la France dont vous parlez dans votre dépêche du 23 d'avril dernier,[3] s'est surtout accroché au refus que l'Espagne a fait d'en accepter les conditions, et il y a même apparence que l'armement de la cour où vous êtes, ne sera pas aussi considérable que vous l'annoncez. Celui de Toulon se réduisant maintenant à 3 vaisseaux et quelque peu de frégates,[4] il est plutôt à supposer qu'elle n'enverra également que quelques vaisseaux dans la Méditerranée; et comme la Suède ne se ralentit pas moins dans ses démonstrations guerrières, on peut inférer de tous ces différents changements qu'à la guerre entre la Russie et la Porte près, tout le reste de l'Europe restera tranquille et en paix.

Federic.

Nach dem Concept.

22050. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 3 mai 1773.

En combinant votre dépêche du 22 d'avril dernier avec tout ce qui me revient des chipoteries de la France dans les autres cours, il est assez évident que cette couronne a tenté, de toute façon, de jouer

[1] 12. Juni. — [2] Vergl. Nr. 22004. — [3] Maltzan berichtete: „Le théâtre politique a tout à coup changé ici, et du traité que l'on soupçonnait au point d'être conclu entre cette cour et la France, il en est résulté un armement de 15 vaisseaux de ligne, dont les ordres ont été signés et expédiés immédiatement après. Cette escadre doit se rendre dans la Méditerranée, dès le moment que la France aura fait sortir la sienne de Toulon." — [4] Vergl. S. 491.

un certain rôle sur le théâtre de l'Europe, et que ce n'est que la difficulté qu'elle a rencontrée de s'accorder avec l'Espagne et l'Angleterre,[1] qui a fait échouer son plan.

Ce qu'il y a au moins de certain, c'est que les contre-ordres qu'elle a donnés pour son armement à Toulon,[2] ne sont que l'effet de celui de 15 vaisseaux de ligne que l'Angleterre fait préparer dans ses ports, et qu'elle veut faire passer dans la Méditerranée, du moment que la France fera sortir son escadre de Toulon.[3] En effet, on peut avancer hardiment et sans se tromper, que les nouvelles de Londres sont le meilleur contrôle pour juger de celles de France. Autant que j'en puis juger, j'ai lieu de supposer plus que jamais que la France ne pensera plus, à l'heure qu'il est, à envoyer une flotte ni dans cette mer ni en Gothenburg en Suède;[4] de sorte qu'à la guerre près entre la Russie et la Porte, tout le reste de l'Europe restera tranquille et en paix. La seule chose qu'il y a encore à appréhender, c'est que la France ne saisisse le premier échec que la Russie pourrait éprouver dans cette guerre, pour animer la Suède à en profiter et à dégaîner contre elle.

Tous les discours du duc d'Aiguillon indiquent aussi assez qu'il ne les avance que par curiosité et pour voir ce qu'on en dira; et j'ai d'autant plus lieu de porter le même jugement sur l'entretien qu'il a eu avec vous, et dont vous venez de me rendre compte. Tout ce qu'il vous a dit sur la continuation de la guerre entre la Russie et la Porte,[5] porte l'empreinte de la simulation, et je sais, à n'en pouvoir pas douter, qu'un courrier de Constantinople lui est arrivé par la voie de Venise, qui lui aura sûrement apporté des nouvelles très précises et détaillées à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

22051. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[6]

Potsdam, 3 mai 1773.

Pour vous entretenir dans une connaissance suivie de mes lettres de France, je vous adresse ci-joint un extrait de celles qui viennent de m'entrer en date du 22 d'avril dernier.[7] Celles de Londres du 23[8] cependant me paraissent fournir un motif bien plus naturel du parti

[1] Goltz berichtete über die spanischen Ansprüche an England und die vergeblichen Versuche Frankreichs, sie herabzustimmen. — [2] Aiguillon hatte dem Baron Goltz auf seine Frage bestätigt, dass die Rüstung in Toulon bis zum Juli verschoben und auf drei Schiffe eingeschränkt sei. — [3] Vergl. Nr. 22049. — [4] Vergl. S. 478. — [5] Aiguillon wollte aus den Forderungen der Russen schliessen, dass sie die Fortsetzung des Krieges wünschten; er erörterte ferner das Interesse Österreichs und Preussens an der Entscheidung im Orient. — [6] Laut Vermerk der Cabinetskanzlei erging obiger Erlass „in simili mutatis mutandis" am 3. Mai an Edelsheim. — [7] Vergl. Nr. 22050. — [8] Vergl. Nr. 22049.

que la France a pris de réduire son armement de Toulon à si peu de chose. Elles portent que les ordres ont été donnés pour un armement de 15 vaisseaux de ligne, et que cette escadre doit passer dans la Méditerranée, du moment que celle de France mettra à la voile de Toulon.

Der König übersendet für den Pastor Eisen (vergl. S. 404) ein Exemplar der Denkmünze auf die Huldigung Westpreussens in Gold.

Nach dem Concept. Federic.

22052. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 mai 1773.

Je suis très satisfait de tout ce que [vous] me dites, dans votre dépêche du 20 d'avril dernier, des dispositions de la cour où vous êtes, relativement à mon accommodement avec la ville de Danzig,[1] et j'espère qu'elle le sera également de la somme à laquelle je fixerai la ferme et redevance annuelle. Je ne vous dissimulerai même point qu'après avoir fait faire des recherches ultérieures sur le produit de ce péage, il s'est manifesté une petite erreur dans le premier calcul qu'on en avait fait, et que je pourrais bien, si la ville n'apporte pas trop d'opiniâtreté à cet accommodement, me relâcher jusques à une ferme de 300000 écus par an.[2] Cependant, et malgré cette nouvelle condescendance, je ne sais pas trop si le comte Golowkin avancera beaucoup par des représentations et même par des menaces. Le magistrat de cette ville se flatte encore toujours d'obtenir quelque changement à la Diète par ses chipoteries, et quelque vaine que soit cette illusion, elle ne laissera pas d'embarrasser la négociation du médiateur russien et de la traîner en longueur.

Pour ce qui est des affaires générales, il m'est bien fâcheux que la négociation de Bucharest ait de nouveau échoué. Je vous avoue même que j'ai tout lieu de présumer que, si la cour de Vienne eût mis plus de fermeté dans ses insinuations à la Porte, cette négociation aurait eu sûrement plus de succès et aurait mené à une plus prompte conclusion de la paix. Mais, autant que j'ai pu inférer de tous les avis

[1] Nach Solms hatte Golowkin (vergl. S. 441) ausser der schriftlichen Instruction noch die mündliche von Panin erhalten, „que, l'intention de Sa Majesté Impériale n'étant point de favoriser la ville de Danzig, elle veut au contraire qu'elle s'accommode à la volonté de Votre Majesté". — [2] Solms berichtete, „que la demande des 600000 écus (vergl. S. 405) paraît ici très forte . . . On suppose aussi que la ville fera sur cela des remontrances et tâchera, par ses représentations, de vous engager d'en relâcher quelque chose; ainsi, pour ne pas afficher aux yeux de la ville et de toute l'Europe une partialité décidée, le commissaire russe qui représente en quelque façon le rôle de médiateur, pourra se trouver dans le cas d'intercéder à cette occasion pour la ville."

qui m'en sont revenus, cette cour conserve encore trop de ménagement pour la France, et, par cela même, elle n'a pas eu le courage de mettre plus de nerf dans ses représentations à Constantinople.

Au reste, les nouvelles de France et d'Angleterre que je vous ai communiquées hier,[1] vous auront déjà appris qu'au moins jusques ici la cour où vous êtes, n'a rien à appréhender ni de la part de la France ni de la Suède. Tout ce qu'il y a donc à souhaiter, c'est qu'elle ait dans cette campagne les mêmes succès que dans les précédentes. Ils seront la meilleure barrière contre les entreprises de ces deux cours; mais si malheureusement les armes russiennes essuyaient quelque revers, alors je ne répondrais de rien, et je ne voudrais pas garantir qu'en ce cas la France n'attisât de nouveau le flambeau de la guerre.

Enfin, je ne veux pas vous laisser ignorer que la landgrave de Darmstadt, avec les Princesses ses filles, compte d'arriver ici le 13 de ce mois,[2] et elle y attendra la nouvelle de l'arrivée du vaisseau sur lequel elles doivent passer la mer. On m'a dit que l'Impératrice lui avait envoyé 50000 ducats pour les frais de ce voyage, et si cet avis est vrai, il faut avouer que c'est agir fort généreusement à son égard.

Nach dem Concept. Federic.

22053. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 4 mai 1773.

Votre dépêche du 27 d'avril dernier, qui m'a été bien rendue, renferme une nouvelle preuve du dévoûment de la cour où vous êtes, aux volontés de celle de Russie, par la nomination qu'elle vient de faire du comte de Bernstorff, du choix de celle-ci, au département des affaires étrangères.[3] Mais il ne faut nullement être surpris de cela. La situation actuelle du Danemark demande un allié en état de pouvoir le soutenir efficacement, en cas de besoin. On le trouve dans la Russie, et si, par ce moyen, on a, outre cela, sujet de se flatter de pouvoir obtenir le Holstein ducal,[4] sans rien céder contre, et de l'avoir ainsi gratuitement, il est très probable qu'une telle considération est le principal motif de la complaisance qu'on voit prodiguer à cette puissance de la part du Danemark.

En attendant, il y a tout lieu de croire, selon mes lettres de France, que l'assistance que le roi de Suède se promettait de ce côté-là, lui manquera; de sorte que, si cela est, on peut espérer que ce Prince n'entreprendra rien contre le repos du Nord, mais restera tranquille et en paix.

Pour ce qui est, au reste, de la négociation d'emprunt que vous êtes chargé de faire entamer par une ou autre maison commerçante de

[1] Vergl. Nr. 22051. — [2] Vergl. S. 456. — [3] Vergl. S. 477. — [4] Vergl. S. 468.

là-bas en Hollande, je vous laisse le temps nécessaire que vous demandez pour vous en acquitter, et attendrai la tournure que cette affaire pourra prendre.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

22054. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 mai 1773.

L'évènement occasionné en Norwège par un bas-officier congédié du régiment d'Aggerhus et quelques paysans suédois,[2] dont vous avez cru devoir m'informer par votre dépêche du 23 d'avril dernier, s'apaisera vraisemblablement sans autres suites entre la Suède et le Danemark.

Il en arrivera probablement autant avec les préparatifs guerriers de ces deux puissances, qui diminueront, à ce que je pense, insensiblement avec le temps, surtout si les armes russes continuent à conserver pendant cette campagne la même supériorité qu'elles ont eue jusqu'ici sur les Turcs. Mais si malheureusement la Fortune venait à se déclarer pour ceux-ci, et que les premiers essuyassent quelque échec considérable, un pareil changement pourrait peut-être influer grandement là où vous êtes, et faire renaître, tout de nouveau, les mouvements et les troubles dans ces contrées. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

22055. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. Mai 1773.

Ihr habt nach Eurem Bericht vom 3. April[3] sehr wohl gethan, dem Reis-Effendi nochmals zu Gemüthe zu führen, wie gross die Gefahr sei, welcher sich die Pforte durch fernere Fortsetzung des Kriegs aussetzet. Zu wünschen wäre es wirklich für das eigene wahre Interesse der Pforte, dass der Friede je eher je lieber zu Stande kommen möchte, und Ihr könnet derselben zu dem Ende wohl noch zu erkennen geben lassen, dass die vorgebliche Hülfe von Schweden[4] bloss eine falsche Vorspiegelung sei und sie dergleichen gewiss nicht zu erwarten hätte. Was Ich indessen bei gegenwärtigen Umständen am meisten besorge,

[1] Auf Arnims Bericht vom 4. Mai antwortet der König am 17., dass er die von ihm übersandten Bedingungen des Bankiers Bargum zunächst dem Braunschweiger Hofe mittheilen werde. Am 26. unterrichtet er Arnim, dass Erbprinz Karl Wilhelm Ferdinand im Namen seines Hauses die Bedingungen Bargums angenommen habe, mit dem Befehl, die Verhandlungen mit Bargum fortzusetzen und dessen Antwort ihm und dem Erbprinzen zu melden. Am 31. wiederholt der König die Weisungen vom 26. Vergl. S. 478. — [2] Vergl. Nr. 22063. — [3] Am 5. Mai abschriftlich an Solms zur Mittheilung an Panin übersandt. — [4] Vergl. S. 318. 417.

ist, dass Russland bei fernerem glücklichem Succès seiner Waffen natürlicher Weise seine Saiten höher spannen und die Friedensbedingungen weiter, als bis dahin geschehen, treiben werde. Schon hat nach Meinen Nachrichten eines ihrer Corps die Türken bei Silistria angegriffen und geschlagen, und wenn solches so fortgehet, so wird die Pforte bald einsehen lernen, wie wohlmeinend Ich ihr rathen lassen, den Frieden je eher je lieber mit Russland zum Stand zu bringen.

Nach dem Concept. Friderich.

22056. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 5 mai 1773.

Je vous sais gré de la note de l'avancement militaire que vous m'avez adressée à la suite de votre dépêche du 28 d'avril dernier, et si vous avez occasion de voir le maréchal de Lacy, n'oubliez pas de lui faire connaître toute la peine que la nouvelle de son indisposition[1] m'avait faite, et de me dire comment vous l'avez trouvé et s'il y a effectivement à craindre pour sa vie.

Quant aux nouvelles de Constantinople, je ne me flatte pas que le sieur de Zegelin, malgré toute son intelligence et activité, réussisse à présent à moyenner la paix entre la Russie et la Porte.[2] Cet ouvrage me paraît plus difficile et plus pénible qu'on se l'imagine peut-être. Je le souhaite cependant de très bon cœur. Mais en attendant le maréchal Rumänzow se prépare de faire passer le Danube à toute son armée. Un corps détaché a déjà attaqué, au delà de ce fleuve, un corps ottoman aux environs de Silistrie et a remporté quelques avantages. Mais il n'y a encore rien de décisif en tout cela, et je ne vous dissimulerai même point que je ne suis pas sans toute appréhension pour ces opérations au delà du Danube, où le moindre échec pourra avoir des suites terribles pour toute l'armée russe et lui porter des coups dont il lui sera peut-être impossible de se relever.

Der Schluss betrifft die Absendung und zollfreie Zustellung der Porcellanvasen an Kaunitz (vergl. S. 474. 475).

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Lacy konnte wegen Blutspeiens den Kaiser auf seiner Reise nicht begleiten. — [2] Edelsheim berichtete: „Si la paix entre la Russie et la Porte parvient encore à une heureuse conclusion, on pourra l'attribuer en bonne partie à l'intelligence et au zèle actif du sieur de Zegelin qui, malgré la rupture du congrès, profite adroitement de toutes les occasions que les moindres circonstances lui offrent, pour faire au ministère ottoman les insinuations les plus judicieuses et les plus propres à persuader la Porte à souscrire aux conditions de l'ultimatum de la Russie."

22057. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 6 mai 1773.

Votre dépêche du 25 d'avril ne fait que confirmer ce que je vous ai fait observer à différentes reprises, et encore, en dernier lieu, dans mes ordres du 29 de ce même mois.[1] Il y a effectivement plus d'appareil que d'exécution dans les plans actuels de la France; de sorte que j'ai tout lieu de présumer qu'il ne se passera rien pour le présent, ni dans l'Archipel ni en Suède. Mais au cas que la Fortune dût tourner malheureusement le dos aux armes russiennes, je ne voudrais cependant point jurer que la France ne parvienne à persuader la Suède à profiter de l'occasion pour dégaîner contre la Russie.[2]

Nach dem Concept. Federic.

22058. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 mai 1773.

Quoique mes dernières lettres de Paris du 25 d'avril[3] ne fassent que confirmer mon pronostic sur l'armement naval de la France, je me plais cependant trop à l'idée que la Russie n'en a rien à appréhender dans le moment présent, pour ne point m'empresser à vous adresser encore un extrait de ces lettres à la suite de la présente.

Nach dem Concept. Federic.

22059. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 mai 1773.

Votre dépêche du 30 avril dernier m'est bien parvenue. Les nouvelles qu'elle renferme,[4] sont parfaitement analogues aux avis que j'ai reçus d'ailleurs sur les mêmes objets, et me les rapportent d'une manière tout-à-fait conforme à celle dont vous venez de m'en rendre compte.

Comme vous ne faites plus la moindre mention des augmentations projetées en Hollande,[5] je suppose que toute cette affaire est tombée,

[1] Vergl. Nr. 22037. — [2] Am 7. Mai antwortet der König dem Minister Horst auf einen (nicht vorliegenden) Bericht seines anonymen Correspondenten: „Cette fois-ci vos nouvelles de France me paraissent bien apocryphes et remplies de jugements bien hasardés et même téméraires . . .; quand même elles ne sortent pas toujours de bonne source, elles ne laissent point d'être curieuses, souvent même intéressantes.“ — [3] Vergl. Nr. 22057. — [4] Über die französischen und englischen Flottenrüstungen, vergl. S. 500. 501. — [5] Vergl. S. 477.

et qu'il n'est plus question, à l'heure qu'il est, là où vous êtes, de ce qui y a quelque rapport.

Der König erwartet Auskunft über die Aussichten der braunschweigischen Anleihe in Holland (vergl. Nr. 22030).[1]

Nach dem Concept. Federic.

22060. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 6 mai 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 30 d'avril dernier, et comme elle renferme, entre autres, qu'on suppose que le mariage projeté pour la princesse Amélie pourrait bien manquer totalement, parceque l'Électeur son frère doit trouver à redire tant à la personne qu'au rang du prince qu'on lui destine pour époux, je veux bien vous faire connaître que j'envisage, à cet égard, les choses différemment, et qu'il me paraît qu'on ne saurait guère désirer un parti plus sortable pour cette Princesse que celui qu'on lui offre dans la personne du prince de Deux-Ponts.[2] Celui-ci a non seulement espérance de recueillir une des plus riches successions,[3] mais de parvenir même à la dignité d'électeur du Saint-Empire Romain et de figurer ainsi, un jour, dans un rang très illustre parmi les princes souverains de l'Europe. Je m'imagine donc que, comme les finances de la Saxe ne sont pas en état de fournir actuellement sur-le-champ et tout de suite à la dote de cette Princesse et autres dépenses indispensables à l'occasion de son mariage, que cette circonstance ne fera que le reculer tout au plus, mais nullement manquer tout-à-fait. Voilà ce que je pense à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

22061. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 6 mai 1773.

Je suis fort tranquille sur les mouvements que, selon votre dépêche du 28 d'avril, les Polonais continuent à se donner pour mettre la désunion entre les trois puissances alliées. Leurs artifices viennent trop tard, et il me paraît impossible qu'ils portent coup, à l'heure qu'il est. Du temps que nous étions encore en négociation pour notre convention, ils auraient peut-être pu exciter quelques jalousies, mais à présent que

[1] Am 10. Mai wiederholt der König an Thulemeier den Befehl, obige Anleihe zu vermitteln, und dankt ihm für Mittheilungen in seinem Bericht vom 4. über die englischen Rüstungen und über das nahe Verhältnis zwischen Frankreich und Spanien. — [2] Vergl. S. 467. 486. — [3] Chur-Bayern und Chur-Pfalz, beim Tode der kinderlosen Churfürsten Joseph Maximilian und Karl Theodor.

cette convention est conclue et cimentée par le plus parfait concert entre les trois cours, tous leurs traits dangereux se briseront contre l'égide de leur parfaite concorde et union.

Quant à la caisse commune, ma première remise[1] contient tout ce que j'ai pu ramasser dans le moment présent; j'espère qu'elle sera suffisante au but que nous nous proposons. Si cependant il en faut absolument une seconde, vous n'avez qu'à me dire à combien vous croyez qu'il conviendra de la porter, afin que je puisse prendre mes arrangements en conséquence.

En attendant, vous faites très bien de fortifier le sieur de Stackelberg dans l'idée où il est, que la rigueur est le seul moyen pour finir avec les Polonais.[2]

Au reste, j'espère encore que la nouvelle qu'on débite chez vous d'un échec que les armes russiennes auraient souffert au delà du Danube,[3] est destituée de fondement. Au moins ai-je vu une lettre de ces contrées où l'on marque précisément le contraire et qui porte que l'armée russe, après avoir passé ce fleuve, a repoussé et chassé tous les corps ottomans qu'elle a rencontrés sur la route de Silistrie.[4] Il faudrait donc qu'il y ait eu depuis une seconde rencontre au désavantage des Russes, dont cependant il ne m'est encore entré aucun avis.

Nach dem Concept. Federic.

22062. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 7 mai 1773.

Votre dépêche du 1er de ce mois a suivi de vingt-quatre heures celle du 28 d'avril dernier, et vous y rencontrez encore parfaitement bien mes idées sur la décision des affaires de Pologne.[5] En effet, ce ne sera pas la cession de nos acquisitions respectives qui trouvera tant d'opposition. Les Polonais y consentiront bien encore après quelques tergiversations. Mais la nouvelle forme du gouvernement leur déplaira plus que tout le reste, et son arrangement définitif nous donnera encore bien de la tablature. Il faudra cependant y venir, bon gré mal gré

[1] Vergl. S. 443. — [2] Nach Lentulus hatte Stackelberg Weisung aus Petersburg erhalten, „de tâcher de finir les choses le plus amicalement que possible. Ce ministre était fort embarrassé de ce changement subit, mais hier il m'a promis de marquer à sa cour que, si on voulut traiter les Polonais sur ce pied, jamais on ne finira, et qu'il se trouve, pour le bien et intérêt de sa souveraine, forcé de continuer sur le même ton qu'il avait commencé ... Je ne manquerai pas d'entretenir M. Stackelberg dans ces bonnes intentions." — [3] Lentulus berichtete: „Le bruit public de la ville est que le détachement russe au delà du Danube a été totalement battu." — [4] Vergl. S. 505. — [5] Lentulus berichtete: „La cession des provinces selon la première déclaration des trois cours (d. h. nach den Manifesten vom September 1772) n'aura aucune difficulté, mais l'arrangement pour la forme du nouveau gouvernement ne sera pas si aisé, vu que le Roi ne se désiste pas de vouloir gouverner despotiquement."

qu'ils en aient, et tout notre ouvrage resterait bien imparfait, si nous ne remplissions pas, à cet égard, le plan dont nous sommes convenus.

Le voisinage de nos troupes les rendra sûrement plus dociles sur cet article, et comme mon général-major de Lossow a déjà ordre de vous fournir autant de troupes que vous demanderez,[1] vous n'avez qu'à vous adresser à lui, toutes les fois que vous en aurez besoin, sans attendre auparavant mon agrément. L'article IV de votre instruction vous y autorise et vous fournit également les directions nécessaires pour l'emploi de ces troupes, auxquelles vous aurez grand soin de vous conformer exactement.

Pour mes limites au delà de la Netze,[2] je me réfère aux amples instructions que mon ministre Benoît a reçues à ce sujet;[3] vous n'avez qu'à les consulter et faire, en conséquence, tous vos efforts pour obtenir, en ma faveur, les meilleures conditions possibles. Je me repose, à cet égard, sur votre zèle et sur votre savoir-faire, et, au reste, vous avez bien raison d'insister qu'on mette toute la célérité imaginable dans l'arrangement définitif de toutes ces affaires.

Vous jugez très bien, mon cher, du tripot où vous êtes,[4] mais la grande difficulté sera de faire que vos collègues en jugent également.

Federic.

Das Hauptschreiben nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

22063. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 mai 1773.

L'arrivée imprévue du prince Charles de Hesse[5] à la cour où vous êtes, qui fournit le sujet à votre dépêche du 1er de ce mois et dont vous ignorez le véritable motif, peut être occasionnée par un démêlé que, selon mes lettres de Suède,[6] il doit y avoir eu aux environs du fort de Kongsvinger en Norwège entre un bas-officier congédié du régiment d'Aggerhus et quelques paysans suédois qui conduisaient de l'eau de vie et du tabac pour un marchand du même pays. Le bas-officier, sous prétexte que ces paysans faisaient la contrebande, les a fait arrêter par les gardes postées aux frontières pour

[1] Cabinetserlass, Potsdam 7. Mai. — [2] Lentulus berichtete: „Stackelberg m'a fait sentir hier que, pour les limites au delà de la Netze, on trouvera beaucoup de difficulté, tant de la part des Polonais que des deux autres cours. M. Benoît fera, j'espère, son rapport à Votre Majesté là-dessus“ (vergl. Nr. 22068). — [3] Vergl. S. 470. — [4] Lentulus berichtete: „Je souhaite beaucoup, pour le bien et intérêt de Votre Majesté, que nos affaires finissent bientôt. Je pousse, autant qu'il dépend de moi, les trois ministres, mais il est difficile de les faire quitter leur pas grave et ministériel.“ — [5] Aus Norwegen, wo Prinz Karl als Vicekönig seinen Sitz hatte. — [6] Vergl. Nr. 22054.

empêcher l'exportation clandestine des grains; mais le colonel qui commande à Kongsvinger, ayant éclairci le fait, a laissé aller les paysans avec leurs chariots et a fait arrêter le bas-officier pour témoigner par là que ce dernier avait agi sans aveu. Cet évènement pouvant donner lieu à quelque explication entre les deux cours, il se pourrait que le Prince a cru devoir informer lui-même de bouche la sienne du détail de cette affaire pour la mettre à même, en cas de besoin, d'y répondre conséquemment, et que c'est là l'unique but de son voyage et de son apparition soudaine là où vous êtes. En attendant ceci n'est qu'une simple supposition de ma part, qui cependant pourra vous guider dans vos recherches sur cet objet, et c'est à cette fin que je suis bien aise de vous en donner connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

22064. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 7 mai 1773.

Mon très cher Frère. Il est bien naturel, lorsqu'on aime de saisir toutes les occasions qui se présentent, pour faire plaisir à ceux pour lesquels on s'intéresse; ceci m'enhardit, mon cher frère, à vous envoyer quelquefois des bagatelles, surtout lorsqu'elles ne sont pas communes dans ce pays,[1] et vous, mon cher frère, qui connaissez mes intentions, vous recevez les bagatelles que je vous envoie, avec tant d'indulgence que vous m'enhardissez pour l'avenir.

Toutes les apparences qui menaçaient le Nord d'une guerre prochaine, s'évanouissent imperceptiblement, comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire:[2] point de flotte française dans l'Archipel, point d'embarquement à Dunkerque pour la Suède; enfin, monsieur d'Aiguillon, au moment qu'il devait frapper son coup, est devenu bande-à-l'aise. J'en suis bien aise, car c'est autant d'embarras de moins.

Mais je crains que le comte Panin ne se trompe aux mesures qu'il a prises pour terminer la diète de Pologne; il veut tout emporter par la douceur,[3] et cela est impossible dans le cas présent où les Polonais doivent consentir à des cessions importantes, et où on veut changer tant de points dans la forme du gouvernement, où tous ont à perdre et personne à gagner. Mais tout ce que j'ai pu remontrer sur ce sujet, a été à pure perte; ainsi je m'en lave les mains. Mais je prévois que cette Diète sera infructueuse, et que ces troubles continueront encore peut-être jusqu'à ce que la guerre des Turcs soit entièrement terminée.

Il y a de nouveaux chipotages entre la Suède et le Danemark pour des officiers qui ont veillé à la contrebande, et qui ont lésé le territoire de la Norwège.[4] Je suis persuadé que la bonne reine Julie

[1] Vergl. S. 498. — [2] Vergl. Nr. 22047. — [3] Vergl. S. 508. — [4] Vergl. Nr. 22063.

m'écrira tout en tremblant sur ce sujet; car je reçois toujours de ses lettres, quand la bonne femme a peur. La cour de Russie leur a ordonné de remplir la place de ministre qu'occupait Osten, par un baron de Bernstorff;[1] il a été choisi pour l'amour du nom,[2] n'ayant jamais été employé jusqu'ici qu'à des affaires de finances.

Mes officiers qui sont commandés pour la remonte en Valachie, m'écrivent que l'armée russe est très faible, mais qu'elle se prépare à passer le Danube, et qu'on n'y parle que des quartiers d'hiver à prendre à Constantinople. Je vous avoue, mon cher frère, que je serais bien aise que la paix se fît au plus tôt entre ces deux puissances; 500000 écus de subsides ne sont pas une bagatelle pour un pauvre diable comme moi, sans compter ce qui pourrait en résulter, s'il arrivait quelque malheur aux Russes ou si la Fortune les élevait trop haut. Mais ce sont des contingents futurs qu'on ne saurait ni prévoir ni prévenir. Je suis avec le plus parfait attachement et une tendresse infinie, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

22065. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 8 mai 1773.

Madame ma Sœur. Je suis bien aise d'apprendre par Votre Majesté qu'Elle est satisfaite du nouveau ministre employé présentement dans Ses affaires.[3] Il est certain que la conduite qu'Elle lui prescrit, et qu'Elle a la bonté de me communiquer,[4] est réglée avec toute la sagesse et prudence imaginables, mais je suis aussi persuadé également que la tranquillité du Nord ne sera troublée ni par les intrigues ni par les armements des puissances étrangères. La réponse de l'impératrice de Russie au roi de Suède est modérée et remplie de dignité; elle servira peut-être, Madame, à calmer des soupçons qui, par des mésentendus, auraient pu brouiller les deux cours, et je crois que Votre Majesté pourra jouir à présent en paix des fruits de Sa sagesse et Sa prudente conduite, qui n'a pas moins contribué que le reste à calmer la première effervescence des cours, qui se flattaient peut-être de pêcher en eau trouble. La France, Madame, ne fera rien,[5] pourvu que la

[1] Vergl. S. 503. — [2] Vergl. S. 477. — [3] Bernstorff. — [4] Juliane Marie schrieb, 1. Mai (ohne Ort): „Je puis répondre à Votre Majesté que nous aurons soin que les affaires se traitent avec vigueur et avec dignité, et que le système sera soutenu avec une attention qui ne se démentira jamais . . . La réponse de l'impératrice de Russie à la cour de Stockholm (vergl. S. 487. 488) est très bonne et très instructive pour le Roi; elle devrait faire son effet, aussi le ministre de Suède ne parle ici que de paix et d'amitié.“ — [5] Juliane Marie schrieb: „Les intrigues de la France ne feront rien: il ne s'agit que de les découvrir.“ Die französischen Rüstungen zur See seien nicht beträchtlich und fänden im Mittelmeer statt.

Russie continue à se trouver secondée de la même fortune qui l'a si bien servie contre les Turcs jusqu'à présent. Si quelque échec arrivait à leur armée en Moldavie ou dans le fond de la Thrace, il serait peut-être à craindre alors que des puissances qui se sont tenues tranquilles jusqu'ici, ne saisissent cette occasion qui se présenterait, pour donner un libre cours à l'envie que les succès de l'impératrice de Russie leur ont inspirée depuis longtemps. En attendant, Madame, il faut espérer que cela n'arrivera pas, et si mes vœux sont remplis, Votre Majesté jouira encore longtemps de toute la prospérité imaginable. Je suis avec toute la considération possible, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

22066. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 mai 1773.

Quoique déjà prévenu sur l'essentiel de l'instruction du comte de Golowkin pour sa commission à Danzig,[1] je sais cependant encore beaucoup de gré au comte de Panin de la communication confidente qu'il m'en a faite à la suite de votre dépêche du 23 d'avril dernier.[2] Elle me paraît assez bien adaptée à la nature de mon différend avec cette ville, et pourvu que celle-ci apporte un esprit accommodant à cette négociation, il ne tiendra sûrement pas à moi qu'un accord juste et raisonnable ne soit incessamment arrêté et conclu. Dans cette vue, je n'ai pas différé d'instruire également mon conseiller privé de finances Reichardt, et je l'ai fait d'une manière que, si les Danzicois ont effectivement envie d'écouter la raison et la justice, cet accommodement ne rencontrera plus la moindre difficulté.

En attendant, outre le séjour de la cour à Zarskoe Selo, les affaires se trouvent maintenant dans une position qui ne fournira pas beaucoup de matières à la correspondance.

Il n'y a en effet que la diète de Pologne qui occupera encore nos plumes. Vous aurez déjà observé par mes ordres précédents que ce n'est pas tant la cession de nos acquisitions que l'arrangement de la nouvelle forme du gouvernement de cette République, qui nous donnera encore de la tablature. Je crois effectivement qu'il y aura bien moyen d'obtenir la première, mais nous rencontrerons sûrement mille difficultés d'établir la seconde. Mes lettres de Varsovie parlent toutes du même

[1] Vergl. S. 502. — [2] Golowkin sollte den Danziger Magistrat zur Annahme der preussischen Vorschläge (Zollerhebung durch Danzig gegen einmalige oder jährliche Zahlungen an Preussen) und die preussischen Commissare zur billigen Bemessung dieser Ablösungssumme bestimmen.

ton, et vous vous rappellerez de mes ordres précédents que, pour mon particulier, j'ai tout lieu de présumer qu'à moins d'y procéder avec plus de rigueur, nous ne parviendrons jamais, à cet égard, à notre but. Ce n'est cependant que pour votre seule information que je vous renouvelle cette observation. La cour où vous êtes, paraissant être d'un sentiment différent, je ne veux plus toucher cette corde avec elle.

Tout ce que je souhaite, c'est que la Fortune seconde, comme par le passé, les armes russiennes contre les Turcs. Si l'avenir ne leur est pas aussi favorable que le passé, il y a tout à craindre que la France ne remuât de tous côtés pour la[1] traverser et pour lui faire perdre le fruit de toutes ses glorieuses campagnes précédentes.

Federic.

Nach dem Concept.

22067. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 9 mai 1773.

Vous avez très bien fait, selon votre dépêche du 1er de ce mois, de rapporter au prince de Kaunitz les différents points de la réponse de l'impératrice de Russie au roi de Suède;[2] et, autant que j'en puis inférer, la tranquillité du Nord n'aura rien à appréhender de ce côté-là. Au reste, ce ministre a raison de regarder comme équivoque la prétendue convention entre l'Angleterre et la France au sujet du secours à envoyer par la dernière au roi de Suède.[3] Bien loin que la première ait seulement pensé à contracter de pareils engagements, elle a plutôt déclaré nettement qu'elle ne permettrait point que la France envoyât une flotte dans la Baltique pour porter des secours en Suède; ce que vous n'oublierez pas de confier également au prince de Kaunitz.

Enfin, je vous ai déjà fait part par mes derniers ordres de l'avis qu'on a eu ici de l'avantage que les armes russiennes ont remporté sur celles des Ottomans près de Silistrie.[4] Cet avis se confirme même, et je puis y ajouter aujourd'hui que le corps russien qui a déjà passé le Danube et qui a dispersé les Turcs, est de 6000 hommes, sans que cependant jusques ici il me soit revenu d'autres particularités de cette rencontre. Peut-être en apprendrez-vous quelque chose de plus détaillé, et alors vous ne manquerez point de m'en rendre compte.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] La Russie. — [2] Vergl. S. 489. Edelsheim hatte auf Grund der Mittheilungen Golizyns Kaunitz von der russischen Antwort unterrichtet. — [3] Die Convention bezog sich, nach Kaunitz' Mittheilung an Edelsheim, darauf, „que, si la France se voyait dans la nécessité d'envoyer des secours au roi de Suède, au cas qu'il fût attaqué par ses voisins, l'Angleterre n'en prendrait pas ombrage et resterait entièrement tranquille". — [4] Vergl. S. 505.

22068. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît bestätigt, Warschau 1. Mai, den Empfang des Ministerialerlasses vom 23. April.[1] „Je supplie seulement Votre Majesté de vouloir bien convenir avec les deux cours impériales qu'elles donnent les ordres à leurs ministres ici de ne point chipoter sur les limites que Votre Majesté détermine dans Son traité à conclure, vu que dans une si grande affaire une lisière d'un ou d'un et demi mille de plus ou de moins, qui servait à mieux régler les frontières, ne devait pas entrer en considération. J'ai à la vérité déjà plusieurs fois parlé dans le même sens à mes collègues, que je trouve aussi entièrement disposés; mais avec tout cela ils me déclarent rondement que, si Votre Majesté ne faisait pas en sorte qu'ils reçussent des ordres exprès de leurs cours, ils ne pourraient que s'en tenir strictement, à la lettre, à la convention faite entre les trois cours coopérantes par rapport aux limites, parceque telles étaient leurs instructions. Avant d'avoir encore rien reçu de Votre Majesté sur cet article, je les avais déjà préparés à éloigner tout sujet d'altercation entre nous à cet égard, vu que nous devions remonter jusqu'à la source de la Netze, selon le sens et l'expression de la convention; ils ont déjà écrit là-dessus à leurs cours, mais ils exigent que Votre Majesté en fasse de même, de Son côté, immédiatement, et qu'Elle voulût bien faire communiquer ponctuellement à leurs souverains les limites qu'Elle voulait former pour Ses nouvelles acquisitions; sans quoi ils ne me répondaient de rien, quelque bonne volonté qu'ils eussent de complaire en cela à Votre Majesté."

Potsdam, 9 mai 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Tranquillisez-vous touchant les livraisons dont vous continuez à solliciter la dispense dans les districts occupés par mes troupes. Mes ordres du 2 du courant[2] vous auront appris l'adoucissement que je suis intentionné d'y apporter, et il a été enjoint du depuis au général-major de Lossow de procéder à cet égard avec autant de ménagement que faire se pourra.

Pour ce qui regarde le règlement des limites à constater de la manière que je le désire, j'ai fait écrire là-dessus, en conformité de ce que vous proposez dans votre apostille de la même date, aux cours de Vienne et de Pétersbourg par mon département des affaires étrangères,[3] qui aura soin de vous informer, en son temps, des insinuations faites à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

22069. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A BERLIN.

Potsdam, 9 mai 1773.

Le postscript du sieur Benoît du 1er de ce mois vous aura déjà appris combien il importe de convenir, sans le moindre délai, avec les deux cours impériales sur les limites de mes acquisitions du côté de la Netze,[4] et vous n'aurez, par conséquent, rien de plus pressé que d'adresser les instructions nécessaires tant au comte de Solms qu'au

[1] Vergl. S. 470. Anm. 2. — [2] Vergl. Nr. 22043. — [3] Vergl. Nr. 22069. — [4] Vergl. Nr. 22068.

baron d'Edelsheim à ce sujet. Vous y ferez entrer tous les arguments et considérations que vous avez suppédités déjà au sieur Benoît,[1] pour engager ces deux cours à ordonner à leurs ministres à Varsovie de ne se point opposer à mon plan, mais de coopérer plutôt, conjointement avec le sieur Benoît, à faire déterminer ces limites sur le pied que je l'ai proposé dans le projet du traité à conclure; et vous aurez ensuite soin de communiquer ces instructions en copie à ce dernier pour sa direction.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

22070. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW.

Potsdam, 9. Mai 1773.

Es ist Mir zwar ganz lieb, aus Eurem Bericht vom 28. abgewichenen Monats zu ersehen, dass Ihr bei dem Getreideankauf und Lieferung in Polen die Landboten aus denen von Meinen Truppen besetzten Districten etwas nachsichtig zu behandeln suchet,[2] indessen hoffe Ich gleichwohl, dass die Euch vorgeschriebene Quanta grösstentheils schon bei einander sein werden, maassen anderergestalt die Subsistance derer Regimenter bis zur Ernte sehr derangiret werden und, woher sonst solche zu beschaffen, Ich ungemein verlegen sein würde.

Friderich.

Nach dem Concept.

22071. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 9 mai 1773.

Sans vouloir discuter ou révoquer en doute la validité des avis indirects du comte Ostermann, qui, selon votre dépêche du 27 avril qui vient de m'entrer, portent que la France aurait accordé par un nouveau traité avec la Suède quatre millions de livres par an de subsides à cette couronne, je veux simplement vous dire là-dessus en réponse que mes nouvelles de ce pays disent tout-à-fait le contraire et prétendent que la France ne fournira absolument le moindre secours à la Suède. Dans ce dernier cas, tout restera sûrement tranquille là où vous êtes, et la paix ne risquera pas d'y souffrir aucune atteinte, puisqu'il est, pour ainsi dire, physiquement impossible que le roi de Suède, quand même il en aurait envie, puisse hasarder seul et sans assistance étrangère à rien entreprendre qui pourrait la troubler.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. Nr. 22013. — [2] Vergl. S. 459.

22 072. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 10 mai 1773.

Vos dépêches du 27 et du 30 d'avril viennent de m'être rendues, et quoique je vous aie averti que mes différends avec la ville de Danzig allaient être accommodés, il ne faut cependant point vous imaginer que je renoncerai par là à aucun de mes droits sur le port et sur la Vistule en général. La propriété de ce port me restera ni plus ni moins; j'y établirai même une garde de mes troupes pour la constater et la faire respecter. Il n'y a que les revenus de ce port que je donnerai à la ville en ferme, et, d'ailleurs, dans toute cette négociation il ne sera nulle question ni de mes autres péages sur la Vistule ni de l'affaire de la ville de Thorn et de son territoire. J'ignore donc le sujet du triomphe que les Anglais affectent de l'issue de cette affaire.[1] Ce qu'il y a au moins de bien certain, c'est qu'ils n'ont pas la moindre part à la tournure que ce différend a prise, vu que j'ai requis la Russie de vouloir bien se charger de son accommodement, dans un temps où l'Angleterre ne m'a pas seulement fait faire de loin quelque proposition relative à cet objet.[2]

Au reste, comme il n'y a rien qui rende votre présence absolument nécessaire à Londres, je ne veux pas non plus vous arrêter dans le voyage que vous avez dessein de faire à Aix-la-Chapelle pour soigner votre santé,[3] et je vous permets plutôt de vous y rendre, dès que vous le jugerez à propos, et après avoir recommandé à mon secrétaire d'ambassade de continuer la correspondance.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 073. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 10 mai 1773.

Vous n'avez aucun sujet de vous inquiéter sur ce que, selon votre dépêche du 29 d'avril, le duc d'Aiguillon vous a dit au sujet du prince d'Orlow.[4] Quand même il reprendrait la faveur dont il a joui autrefois,

[1] Maltzan berichtete, London 27. April: „L'on vient de publier aujourd'hui dans les gazettes que cette cour-ci, s'intéressant si vivement pour le sort de la ville de Danzig, avait par ses représentations à la cour de Russie engagé celle-ci d'envoyer une personne de rang à Danzig, pour insister que Votre Majesté remît cette ville en possession de ses droits et territoires." — [2] Auf Maltzans Bericht vom 4. antwortet der König am 17. Mai, er habe seinen früheren Erlassen nichts hinzuzufügen, „comme je compte d'apprendre bientôt que mes différends avec la ville de Danzig au sujet du port sont arrangés et accommodés". — [3] Maltzan wiederholte, London 30. April, die Bitte, ihm eine Badereise nach Aachen zur Wiederherstellung seiner Gesundheit zu gestatten (vergl. S. 492). — [4] „Que, selon ses dernières lettres, le prince Orlow avait beaucoup regagné dans l'esprit tant de l'Impératrice que du Grand-Duc." Goltz berichtete ferner, dass Aiguillon bei Orlow eine franzosenfreundliche Gesinnung voraussetze.

les affaires n'en seraient point affectées du tout, et le système de la Russie ne s'en ressentirait en aucune façon.

Cependant le meilleur sera de ne vous jamais empresser de parler au duc d'Aiguillon de pareilles affaires.[1] Tout cela n'aboutit pourtant à rien, et vous ferez bien mieux de l'écouter tranquillement sans y répliquer, et encore moins le picoter, ce qui ne serait nullement à sa place vis-à-vis d'un ministre qui est à la tête des affaires étrangères. D'ailleurs le rôle que la France joue actuellement sur le théâtre de l'Europe, ne mérite pas une si grande attention, et le sort des affaires ne dépend point de son suffrage. Toutes ses petites intrigues ne la mèneront pourtant à rien cette année-ci; tout dépendra des évènements de la nouvelle campagne entre les Russes et la Porte, et si les armes de la première ont les mêmes succès que par le passé, la tranquillité générale sera à l'abri de toute atteinte.

Au reste, la déclaration de l'Angleterre au sujet de l'armement de Toulon, dont vous faites mention,[2] s'est effectivement faite; elle vient de m'être confirmée par mes dernières lettres de Londres,[3] et on ajoute même que le ministère britannique ne fera contremander son armement qu'après avoir reçu la réponse de la France à cette déclaration. Or, celle-ci ayant déjà réduit son armement de Toulon à peu de chose,[4] tout restera tranquille, et le duc d'Aiguillon verra bien qu'il n'y a plus moyen d'exécuter son plan. Ce ministre n'en gardera donc qu'un peu de mauvaise humeur, et voilà tout ce qu'il en arrivera.

Nach dem Concept. Federic.

22074. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 11 mai 1773.

Malgré toute la vacillation et contradiction qu'il y a là où vous êtes, selon votre dépêche du 7 de ce mois, sur l'affaire du mariage de la princesse Amélie avec le prince de Deux-Ponts, je ne laisse pas d'être persuadé qu'il aura lieu, vu, comme je vous l'ai déjà dit,[5] qu'on ne saurait guère trouver un parti plus sortable pour elle, et je suis, pour cet effet, de l'opinion que la négociation qui, à ce qu'on prétend, continue toujours à cet égard entre la cour palatine, celle de Bavière et l'Électrice douairière, réussira pour sûr, et que l'affaire se conclura avec le temps.

[1] Goltz berichtete über eine Unterredung mit Aiguillon über die Aussichten auf Herstellung des Friedens zwischen Russland und der Pforte. — [2] „Qu'elle ne pouvait pas voir avec indifférence dans les circonstances présentes la sortie de cette flotte, et qu'elle se trouverait dans la nécessité d'en armer une semblable de son côté.“ — [3] Bericht Maltzans, London 30. April. — [4] Vergl. S. 491. 501. — [5] Vergl. S. 507.

Mais pour ce qui est des contributions dont le cercle des montagnes, ceux du Vogtland et de Neustadt sont restés en arrière depuis les dernières années calamiteuses,[1] ce ne sera que difficilement que ces provinces en pourront acquitter les arrérages, ou, plutôt, il n'y a pas apparence que l'Électeur puisse s'en promettre jamais le payement. N'ayant autre chose à ajouter pour aujourd'hui, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

22075. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 27. April, Panin habe ihm erklärt, „qu'il aurait désiré que Votre Majesté eût daigné faire attention à la proposition . . . de céder la propriété du terrain du port à la ville contre une somme payable une fois pour toutes, et qu'Elle eût voulu préférer cette alternative à celle de la redevance annuelle;[2] qu'on aurait pu porter cette somme à quelques millions, et qu'il estimait que cela aurait fait cesser pour toujours les jalousies et les défiances des autres puissances, qui ne les perdraient pas entièrement, aussi longtemps que Votre Majesté serait le seigneur direct du port et, par conséquent, le maître de changer les conditions de la domination utile; outre qu'il croyait encore qu'Elle n'y aurait pas perdu, puisque, comme ce terrain était sujet aux variations, il se pourrait que l'embouchure présente de la Vistule se comblât, avec le temps, de sable et, ce fleuve creusant une autre issue dans la mer, cela pourrait fournir alors matière à de nouvelles altercations."

Panin hat Solms unterrichtet, dass Durand, auf eine frühere Unterredung sich beziehend, ihm eröffnet habe, „[qu']il lui était venu, à lui, Durand, l'idée si le comte Panin, en parlant des liaisons actuelles de la Russie,[3] n'avait pas sousentendu aussi celles dans lesquelles on disait qu'elle se trouvait avec les cours de Berlin et de Copenhague au sujet de la Suède; qu'il courait des bruits qu'il existait depuis les années 1762 et 1763 des liaisons entre ces trois puissances moyennant lesquelles elles étaient convenues d'empêcher toute augmentation de pouvoir pour le Roi et de s'opposer à ce que la convocation des Diètes ne fût pas remise à sa volonté privée. Comme donc la dernière révolution avait apporté un changement à cette constitution, il craignait que ces trois puissances alliées sur cet objet ne voulussent, par une attaque imprévue qu'elles feraient sur la Suède, obliger le Roi à rétablir les choses sur l'ancien pied; que c'était peut-être là une des raisons pourquoi on avait en Russie un éloignement pour les liaisons particulières avec la France, et qu'il priait de lui donner, si cela se pouvait, des éclaircissements à ce sujet, parcequ'il se trouverait peut-être des moyens de s'entendre".

In seiner Erwiderung hat Panin dem Residenten Durand hinsichtlich Schwedens die Versicherung gegeben, que la Russie „n'était point intentionnée de l'attaquer, et qu'elle ne l'attaquerait pas, quoiqu'elle était en état de pouvoir le faire, et que les forces qu'elle pourrait employer contre elle, seraient peut-être suffisantes pour lui tenir tête seule, sans aucune assistance étrangère."

Potsdam, 11 mai 1773.

Vous aurez, sans doute, jugé d'avance que, vu mes droits incontestables, je ne voudrai jamais céder la propriété du terrain du port

[1] Obige Kreise hatten zur Wiederaufnahme des Landes um gänzlichen Nachlass der rückständigen Auflagen gebeten. — [2] Vergl. S. 404. 405. — [3] Vergl. S. 215.

de Danzig contre une certaine somme, fût-elle même, ainsi que, selon votre dépêche du 27 d'avril, le comte de Panin vous a proposé, de quelques millions. En effet, je ne saurais jamais prendre sur moi de renoncer à mes droits territoriaux, et des considérations bien plus importantes que celles que ce ministre m'a voulu mettre en perspective, ne me permettent pas d'ajouter encore cette complaisance à celles que j'ai déjà eues dans l'arrangement de ce différend pour ma bonne alliée, la Russie. Tout ce que je puis faire, c'est de donner à la ville ce port en ferme; et comme le roi de Pologne en a tiré déjà ci-devant 150000 écus, je ne vois pas le moindre sujet raisonnable de jalousie et de défiance pour les autres cours étrangères dans cet arrangement.

Au reste, ne vous imaginez point que je ne sente assez le motif secret qui a engagé la Russie à s'intéresser aussi vivement dans cette affaire. Inquiète sur l'union apparente entre l'Angleterre et la France, elle a été embarrassée comment la traverser, et elle a cru y parvenir en prêtant l'oreille aux impulsions de la première de ces deux cours et en sacrifiant, dans cette occasion, mes intérêts à sa jalousie. Mais l'expérience lui a prouvé qu'elle n'en avait rien à appréhender, et elle a eu pour reconnaissance de sa docilité l'armement de 15 vaisseaux de ligne que l'Angleterre a fait semblant de vouloir mettre en mer, mais qu'elle a cependant tout de suite contremandés, dès qu'elle a appris que la France ne ferait point sortir de flotte de ses ports.[1] Voilà le nœud de la conduite de la Russie dans cette affaire; mais vous pouvez compter qu'en temps et lieu je n'oublierai pas de faire ressentir l'Angleterre de ces mauvais procédés à mon égard.

D'ailleurs, il ne faut pas que le comte de Panin soit surpris des insinuations que le sieur Durand lui a faites tout nouvellement. Elles sont très conformes à l'esprit et au caractère du duc d'Aiguillon. Le meilleur est que toutes les ostentations de la France ont disparu, et qu'elle n'enverra plus aucun secours en Suède. Mes dernières lettres de France, que je vous ai fait tenir en copie,[2] en fournissent assez de sûreté, et les affaires ayant pris cette tournure et tout paraissant tranquille, c'est-là la raison pourquoi je crois superflu de continuer à vous adresser mes dépêches du baron de Goltz.

Enfin, il me reste encore un article de votre dernière dépêche à toucher. C'est celui de mon portrait riche que je destinais à l'ataman Jefremoff,[3] et dont la flétrissure que sa réputation vient de souffrir,[4] le rend indigne. Vous ferez donc bien de profiter de la première occasion sûre qui se présentera, pour me le renvoyer.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. dazu S. 517. — [2] Vergl. Nr. 22058. — [3] Vergl. Bd. XXXII, 676. — [4] Jefremoff war nach Solms' Bericht, Petersburg 23. April, wegen des Verdachts, sich von der russischen Oberherrschaft befreien zu wollen, vom Kriegsrath zum Tode verurtheilt, von Katharina II. jedoch zu lebenslänglicher Haft begnadigt worden.

22076. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Berlin, 11 mai 1773.

Vous aurez déjà vu par mes ordres précédents que la diète de pacification a pris une consistance dont on a lieu de se promettre un succès assez favorable pour l'arrangement définitif de nos nouvelles possessions. Il paraît par les dernières lettres de Varsovie qu'on ne tardera pas à nommer des commissaires pour entrer en négociation sur ce sujet avec les ministres des trois puissances; c'est ce qui m'a engagé à adresser à mon ministre le sieur Benoît le projet d'un traité de cession,[2] et comme j'ai dans toute cette affaire des intérêts communs avec les deux cours impériales, je n'ai pas voulu différer à vous envoyer une copie de ce projet, afin que vous puissiez la communiquer au comte Panin, en lui témoignant que je me flattais qu'il donnerait au ministre de sa cour à Varsovie les ordres nécessaires pour seconder les démarches que le sieur Benoît était chargé de faire en conséquence, tout comme je les avais donnés à celui-ci pour appuyer, de son côté, la négociation des deux cours impériales.

En comparant ce projet et nommément l'article second, qui contient l'énumération et les limites des pays que la République me doit céder, avec la triple convention, vous verrez que je m'y suis exactement conformé au sens et aux termes de ce traité de partage, et que je ne prétends à cet égard que ce qui m'a été adjugé et garanti par les cours de Vienne et de Russie contre la garantie réciproque des pays qui doivent également leur être cédés. Comme il y a cependant toute apparence que ce sera là l'article qui rencontrera le plus de difficultés de la part des commissaires de la République pour diminuer et retrancher le plus qu'il leur sera possible, de nos possessions respectives, j'ai fait tenir au sieur Benoît des instructions détaillées pour réfuter les objections de ces commissaires.[3]

Je lui ai marqué pour cet effet que, s'ils voulaient entrer en contestation sur le district entre la Pomérellie et la Netze, qui s'étend depuis les frontières de la Nouvelle-Marche tout le long de la Netze jusqu'à sa source, de sorte que le cours de cette rivière, dont les deux rives doivent m'appartenir, fasse la limite jusqu'au village de Notec à la fin du lac de Goplo, et que la ligne tirée de là sur Solitz ou Sczulice le fasse également jusqu'à la Vistule,[4] il devait leur faire observer que cette délimitation est fondée sur la triple convention où il est

[1] Der obige, auf Grund der Weisungen des Königs an das Departement der Auswärtigen Affairen vom 9. Mai (vergl. Nr. 22069) aufgesetzte Ministerialerlass ist ausnahmsweise aufgenommen worden, da er die Grundlage für die folgenden Verhandlungen mit dem Petersburger Hofe über die Grenzen der preussischen Erwerbungen in Polen bildet. Der entsprechende Ministerialerlass an Edelsheim liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 470. — [3] Vergl. S. 470. — [4] Vergl. S. 468—470.

expressément dit que la Netze doit faire la frontière de mes États, et que cette rivière doit m'appartenir en entier, termes qui indiquent clairement que tout le cours de cette rivière doit me revenir jusqu'à son origine, et qu'en tirant de là une ligne jusqu'à Solitz, je ne demande que ce que je suis en droit de prétendre.

Comme il se pourrait que ces mêmes commissaires voulussent chicaner sur la rive méridionale de la Netze, qui se trouve stipulée dans le même article, à la distance d'un demi-mille d'Allemagne du courant, j'ai également enjoint à mondit ministre de leur faire remarquer que, les deux rives de cette rivière, dont le cours varie souvent, devant m'appartenir, il s'ensuit nécessairement que le peu de villes et de villages immédiatement situés sur la Netze doivent me revenir également, de même que la partie du rivage sujette aux inondations de cette rivière, afin que je puisse en faire un libre usage; et j'y ai ajouté qu'il en pouvait hardiment appeler sur ce point à l'interprétation usitée des traités qui adjugeaient toujours la partie adjacente au rivage à la puissance qui doit être en possession de deux bords d'un fleuve, comme cela se prouve, entre autres, par l'exemple de la couronne de Suède, qui s'est prévalue de cette interprétation lors du traité de paix de Westphalie, en étendant ses frontières jusqu'à deux milles au delà de l'Oder, dont les deux bords lui avaient été adjugés par ce traité.

Comme les différends qui se sont élevés entre moi et la ville de Danzig au sujet du port, pourraient également faire un objet de dispute de la part des commissaires polonais, le sieur Benoît a été instruit d'y répondre que je n'ai jamais prétendu empiéter sur le territoire proprement ainsi dit de cette ville; que, si j'ai fait des prétentions relatives au port situé sur un terrain appartenant à l'abbaye d'Oliva, cela n'a jamais été pour établir un double péage, mais uniquement pour soutenir mes droits en qualité de souverain de la Pomérellie, et que j'étais d'ailleurs sur le point de m'accommoder avec la ville et de terminer ce différend par l'entremise de la cour de Russie.[1]

Enfin, et comme il y a eu aussi quelque contestation au sujet du territoire de la ville de Thorn,[2] mon susdit ministre a été chargé de faire observer à ceux qui lui en parleraient, que cette contestation ne peut et ne doit être déterminée que par le privilège de l'Ordre Teutonique de l'année 1251, par lequel il a été assigné à la ville de Thorn un territoire d'un mille de longueur et d'un demi-mille de largeur; que c'est là tout ce qu'elle peut prétendre, et que je ne lui dispute pas; que je n'ai pas prétendu non plus la priver d'un droit de propriété sur le reste de ses possessions qu'elle a acquises, par la suite du temps, par achat ou sous d'autres titres, et qu'il ne s'agit à cet égard que de la juridiction territoriale qui m'est dévolue en qualité du souverain du palatinat de Culm.

[1] Vergl. S. 512. — [2] Vergl. S. 405. 406.

J'ai cru devoir vous communiquer tous ces détails, afin que vous en puissiez faire usage, au cas qu'on vienne à vous parler sur l'un ou l'autre de ces articles, et que vous puissiez convaincre le comte Panin de la légitimité de mes demandes, toutes fondées sur le traité de partage.

Vous observerez, au reste, par l'article 3, 4 et 5 du projet en question que j'y ai inséré une renonciation du Roi et de la République au lien féodal, à la réversion et à toute autre prétention sur le royaume de Prusse et sur les districts de Lauenburg et Bütow, ainsi qu'au droit de rachat sur le territoire de Draheim,[1] clauses que j'ai cru devoir stipuler pour couper court, une fois pour toutes, aux contestations qu'[ils] pourraient faire naître par la suite du temps, et qui peuvent rencontrer d'autant moins de difficultés de la part des deux cours impériales que les trois puissances sont déjà convenues dans le plan qui doit régler la conduite de leurs ministres en Pologne, d'insister que la République renonce à tout droit ou prétention ancienne sur les États et possessions quelconques des trois cours. Vous vous rappellerez aussi que celle de Russie a senti elle-même la légitimité de cette demande, lorsque je l'en ai fait prévenir pendant la négociation du traité de partage, et qu'elle a simplement désiré qu'elle fût renvoyée jusqu'à l'arrangement définitif des affaires de Pologne.[2]

J'espère que toutes ces explications vous mettront en état de faire entrer la cour où vous êtes, dans mes vues à ces différents égards et de l'engager à ne pas s'opposer au projet susmentionné, mais de charger plutôt son ministre de tirer en tout à la même corde avec le mien, afin de fermer la bouche aux Polonais, qui, pour peu qu'ils s'aperçussent de quelque division entre nous, ne demanderaient pas mieux que de la fomenter, et s'en prévaudraient ensuite pour se servir des mêmes armes contre les deux autres puissances. Je me flatte, au surplus, que le comte Panin envisagera la communication de la susdite pièce comme une suite de l'intimité qui règne entre moi et la cour de Russie, et du plaisir que je trouve à me concerter avec elle sur tout ce qui concerne nos intérêts communs, et que ce ministre ne fera pas difficulté de vous communiquer également le projet qu'il enverra à Varsovie pour le traité que le baron de Stackelberg est chargé d'y négocier au nom de sa cour.

Federic.

Finckenstein. Hertzberg.

Nach der Ausfertigung.

22077. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 5. Mai: „Le pronostic que Votre Majesté tire de la conduite mystérieuse du prince Kaunitz et de son indécision sur le parti à prendre

[1] Vergl. S. 469. — [2] Vergl. Bd. XXXII, 666.

entre la Russie et la Porte,[1] me paraît déjà développé jusqu'à un certain point, et quoique la cour d'ici soit trop intéressée au maintien de l'intimité si heureusement établie entre les trois cours contractantes du partage de la Pologne, pour qu'elle songe peut-être jamais à abandonner celles-ci, je suis pourtant fort porté à croire que le prince Kaunitz fera tout son possible pour conserver également une union apparente avec la France. La combinaison de toutes ses présentes démarches semble assurer cette conjecture, et j'ai détaillé dans des rapports antérieurs les différents motifs qui peuvent déterminer le prince Kaunitz, aussi bien que l'Impératrice-Reine, à éviter une rupture décidée avec cette alliée. Toutefois les évènements que la continuation de la guerre entre la Russie et la Porte amènera, influer[ont] d'autant plus sur ce système qu'ils modifieront les mesures que ce rusé ministre croira devoir prendre dans la suite pour profiter à propos des moindres circonstances qui pourraient favoriser les vues d'acquisitions de sa cour sur quelques provinces ottomanes; mais ce ne sera peut-être pas seulement à Belgrade et à la Servie qu'on en voudra, c'est plutôt du côté de la mer qu'on ambitionnera de s'étendre, s'il est possible. Quelque nouvelle que paraisse la conjecture que j'ose avancer là-dessus, je puis assurer Votre Majesté qu'elle est fondée sur des indices pas tout-à-fait indignes d'attention. La conquête de la Dalmatie sur laquelle j'ai lieu de présumer que portent à présent les vœux du prince Kaunitz, procurerait en effet une étendue et des facilités au commerce des États de la maison d'Autriche vers le Levant qui pourraient aisément la dédommager, avec le temps, de toutes les pertes qu'elle a jamais souffertes, et la perspective de devenir peut-être un jour le fondateur d'une nouvelle puissance maritime, est un aiguillon pour l'Empereur qui l'attachera sérieusement à l'exécution de ce projet."

Potsdam, 12 mai 1773.

Quelque persuadé que je sois que le prince de Kaunitz a des vues cachées, je ne saurais cependant encore approfondir à quoi il vise proprement. Je conçois, à la vérité, son système en gros, mais ses différentes parties ne me sont pas encore connues, et si vous en apprenez quelque chose de plus que ce que vous m'en rapportez dans votre dépêche du 5 de ce mois, vous n'oublierez pas de m'en informer. En attendant, il me semble que le sort des armes russiennes dans cette nouvelle campagne décidera de l'exécution des vues de ce ministre. Si la Fortune continue à les seconder, tout restera *in statu quo*, et la tranquillité du Nord n'aura rien à appréhender de la part de la Suède. Si, au contraire, elle leur tourne le dos, alors je ne sais ce qu'il en arrivera, et s'il ne serait pas plus difficile de la conserver.

Au reste, et quoique j'aie tout lieu d'être satisfait de vos services, je ne puis cependant point vous accorder l'augmentation que vous venez de me demander par votre apostille.[2] Les fonds destinés à l'entretien de mes ministres dans l'étranger sont épuisés, d'ailleurs vous n'ignorez pas que vos appointements surpassent ceux de tous vos prédécesseurs. Réfléchissez donc bien sur le parti qui vous reste à prendre, et, au cas que vous ne puissiez effectivement plus subvenir aux dépenses du poste que je vous ai confié, je n'attends que votre résolution finale pour vous désigner un successeur.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 470. 471. — [2] Edelsheim bat um eine jährliche Zulage von 1500 Thalern oder um die Verleihung einer Präbende. Vergl. S. 475.

22078. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 mai 1773.

Votre dépêche du 5 du courant m'est bien parvenue. Vous êtes trop libéral, ne vous en déplaise, avec mes caisses, pour exiger qu'elles fournissent pour le compte du palatin de Kalisch la somme de 6500 écus qu'un nommé Borck lui redemande, et qu'elles se prêtent aux désirs de quelques prélats relativement à leurs revenus.[1] Ces sortes de choses ne sont nullement faisables, et vous voudrez bien vous dispenser, à l'avenir, de pareilles assignations qui ne sauraient absolument avoir lieu. La complaisance avec les personnes là où vous êtes, n'effectuera rien, comme je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, lorsqu'il s'agira d'y introduire la nouvelle forme de gouvernement, et ce ne sera que la rigueur seule qui les obligera à souscrire à ce qu'on voudra statuer à cet égard.

En attendant j'approuve parfaitement les insinuations que vous avez faites par rapport à ma propriété sur les deux rives de la Netze et de la Drewenza.[2] Elles sont conformes à la teneur de ma convention avec les deux cours impériales et m'appartiennent effectivement en propre. Aussi ne suis-je point intentionné de me départir de mes droits acquis à ce sujet et ne pourrai regarder que comme des chicanes tout ce qu'on voudra alléguer pour les contester.

Federic.

Nach dem Concept.

22079. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 12 mai 1773.

Je serai bien aise, si la conversion de l'évêque de Cujavie dont vous vous glorifiez dans votre dépêche du 5 de ce mois,[3] est bien sincère. Tout ce que vous m'en dites, me le fait espérer, et pour le

[1] Wegen der nützlichen Dienste, die er von ihnen erwartete, empfahl Benoît den Woywoden Ignaz Twardowski und den Bischof von Cujavien, Ostrowski, der Gnade des Königs, mit dem Vorschlag, dem ersteren 6500 Thlr., die Pachtsumme für das bisher ihm gehörige und an einen Borck verpachtete Schulzenamt in Nakel, zu vergüten und dem letzteren zu erlauben, den Rest seines Lebens in Polen zu verbringen, und alle Einnahmen aus seiner an Preussen übergegangenen Diöcese ihm dorthin zu überweisen. — [2] Benoît berichtete: „J'ai déjà commencé par tâcher de tranquilliser les ministres des deux cours impériales sur les inquiétudes qu'ils témoignaient de ce que Votre Majesté entend S'approprier les deux rives de la Netze et de la Drewenza. Je leur ai fait concevoir que, ces rivières nous ayant été cédées en entier, il fallait bien que ce fût depuis l'embouchure jusqu'à leur source et avec ses deux rives, puisque, sans cela, Votre Majesté ne pourrait pas exercer Son droit de propriété sur une chose qui devait pourtant Lui appartenir en entier, ce qui ferait une contradiction.“ Vergl. Nr. 22068. 22076. — [3] Lentulus berichtete: „J'ai réussi de le convertir entièrement, et même dans trois sessions il s'est opposé en plein Sénat avec force contre le parti du Roi et a si bien réussi que, depuis hier, les affaires ont pris un autre pli et iront au gré des trois puissances.“

fortifier dans ses dispositions favorables, je veux bien lui remettre les 9000 écus que ma chambre de Marienwerder lui demande pour l'année passée,[1] et le lui donner à connaître moi-même dans ma réponse ci-jointe,[2] que vous aurez soin de lui faire parvenir. Mais je ne saurais les lui remettre pour les années suivantes. De pareilles réductions de mes revenus ne m'accommoderaient point du tout. Je doute aussi fort qu'on forme de telles prétentions vis-à-vis de l'Autriche, et vous ferez très bien de m'épargner, à l'avenir, des assignations aussi fortes. Je sais très bien que l'intérêt est le premier mobile des dispositions de la plupart des Polonais, et c'est pourquoi je n'ai pas différé de vous faire tenir 50 000 écus pour la caisse commune et pour satisfaire à leur avidité; mais de sacrifier encore 9000 écus par an de mes revenus à un seul homme, ce serait pousser ma générosité trop loin, et je ne vois aucun motif pour m'y déterminer. En général, je ne saurais m'empêcher de vous répéter ici l'avis que je vous ai déjà donné ci-devant. Ne vous fiez pas trop aux apparences, et soyez toujours sur vos gardes avec les Polonais; il y a toujours plus à risquer qu'à gagner avec des gens qui n'ont que leur propre intérêt pour guide de leurs sentiments et de leurs démarches. Ils tournent à tout vent, et il faut beaucoup de circonspection pour n'en être pas la dupe.

Federic.

Il s'agit d'un rabais de 9000 écus avec votre évêque; faites-en rabattre autant aux revenus des Autrichiens et des Russes; mais je n'ai pas envie de payer pour eux.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

22080. A L'ÉVÊQUE DE CUJAVIE[3] A VARSOVIE.

Potsdam, 12 mai 1773.

Après tout ce qui me revient de votre zèle et de votre attachement,[4] je regrette beaucoup de n'avoir pas le plaisir de vous connaître personnellement. Accoutumé à rendre hommage à la vertu et au mérite, sur quelque horizon qu'il brille, je m'empresserais à vous témoigner le cas infini que je fais du vôtre, et combien je suis disposé à rendre votre sort aussi doux que possible. En attendant, je saisis avec plaisir l'occasion favorable que vous venez de m'offrir dans votre lettre du 4 de ce mois, pour vous faire éprouver au moins quelque effet de ma bienveillance royale, et je viens d'ordonner à ma chambre à Marienwerder de vous dispenser des 9000 écus qu'elle vous a demandés pour

[1] Als Abgabe von den Einnahmen aus seiner unter preussische Herrschaft gelangten Diöcese. Vergl. S. 524. — [2] Vergl. Nr. 22080. — [3] Anton Ostrowski. — [4] Vergl. S. 524.

l'année passée.[1] Je me flatte que vous serez content de ces prémices de ma faveur royale, et que vous y trouverez un nouveau motif de payer, à l'avenir, ce qui me revient, avec d'autant plus d'exactitude et de me continuer les mêmes sentiments de dévoûment que vous avez manifestés jusques ici.

Federic.

Nach dem Concept.

22081. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 mai 1773.

Après les assurances que, selon votre dépêche du 30 avril dernier, le ministre de Russie vient de recevoir du président de la chancellerie, que Sa Majesté Suédoise était pleinement satisfaite de la réponse de la Russie,[2] et qu'elle l'autorisait d'assurer de sa part que la bonne harmonie subsisterait toujours entre les deux cours, on a lieu de se flatter effectivement que la tranquillité n'essuiera aucune atteinte de ce côté-là, et que la paix s'y maintiendra en entier.

Mais je doute que la Russie veuille profiter néanmoins des insinuations faites, à cette occasion, de retirer ses troupes des frontières pour les employer ailleurs.[3] Il n'y a au moins aucune apparence à cela, et je ne voudrais pas répondre que les sentiments de la Suède seront tellement invariables qu'un échec souffert par les Russes contre les Turcs n'apportât de l'altération à la façon de penser qu'on affiche maintenant.

Federic.

Nach dem Concept.

22082. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 mai 1773.

J'ai ignoré, à la vérité, en demandant votre sentiment sur la facilité que pourrait trouver en Hollande le duc de Brunswick pour une négociation d'emprunt de 4 à 500000 écus à 4 pour-cent d'intérêts,[4] qu'on eut avancé déjà à ce Prince les sommes considérables que vous évaluez, suivant votre dépêche du 7 de ce mois, à 3 ou 4 millions de florins. Mais quoique cette circonstance doive faire craindre, à ce que j'avoue, pour la réussite du projet en question, qu'elle ne vous retienne néanmoins pas à faire des démarches et à parler là où vous le jugerez

[1] Vergl. S. 525. Demgemäss Cabinetserlass an die Marienwerdersche Kammer, Potsdam 12. Mai. — [2] Vergl. Nr. 22033. — [3] Scheffer hatte dem Grafen Ostermnan gleichzeitig im Auftrage Gustavs III. erklärt, „que, si l'impératrice de Russie avait besoin ailleurs des troupes qu'elle avait en Finlande, elle pouvait les retirer en toute sûreté; que la Suède éviterait à tous égards de donner quelque sujet d'ombrage à la Russie, ne désirant que de vivre en paix". — [4] Vergl. Nr. 22030.

convenable, touchant cette affaire, pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir sous ma garantie le susdit capital de 4 à 500 000 écus à 4 pour-cent d'intérêts à cette maison ducale. Je serais d'autant plus aise de le lui procurer que je sais que les différentes souffrances que les États de ce Prince ont essuyées les années précédentes, lui rendent cet argent nécessaire. Voyez donc ce qu'il y aura à faire à cet égard, et, au cas qu'il ne fût pas possible d'avoir cet emprunt à 4 pour-cent, comme il serait à souhaiter, tâchez au moins et employez votre savoir-faire pour le trouver, en tout cas, à 5 pour-cent d'intérêts. Je m'en remets là-dessus à votre capacité.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

22083. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 13 mai 1773.

Le tableau des forces d'Espagne que votre dernière dépêche du 2 de ce mois fournit,[2] m'a fait plaisir. Je n'en ai pas eu jusques ici des notions aussi claires et détaillées. Mais malgré l'authenticité que vous attribuez à vos avis, j'ai de la peine à me persuader que cette couronne ait au delà de 50 à 60 000 hommes en Europe, et il faut que l'excédant se trouve aux Indes. Il en est de même de ses forces navales. J'ai toujours entendu qu'elles ne vont tout au plus qu'à 50 vaisseaux de ligne, et que le reste n'est que des frégates.[3] Tel était au moins autrefois l'état de sa marine, et, au cas que je ne rencontre pas juste, vous n'oublierez point d'éclaircir cet article de plus près et de me dire ce qui en est effectivement.

Pour des habiles ingénieurs,[4] j'entre parfaitement dans les raisons que vous alléguez dans votre lettre particulière pour justifier les délais que l'exécution de mes ordres pourrait rencontrer. Il est en effet bien à présumer que ceux qui sont bien placés et traités par la cour où vous êtes, ne voudront point s'expatrier; mais vous en trouverez peut-être de tout aussi habiles qui sont dégoûtés du service français ou auxquels différents désagréments et autres embarras font désirer un service étranger. C'est à ceux-ci qu'il faut revenir en tout cas, et

[1] Am 26. Mai schreibt der König an Thulemeier, dass der braunschweigische Hof auf die Anleihe verzichte (vergl. S. 504. Anm. 1). Die gleiche Mittheilung ergeht am 26. an Hecht. Für einen Erlass vom 28. an Thulemeier findet sich auf seinem Bericht, Haag 20. Mai, die eigenhändige Weisung: „Continuer de m'écrire. J'ai reçu votre lettre, et comme il n'y a rien d'intéressant, je me renferme à vous en accuser la réception. Federic.“ — [2] Nach Goltz zählte das spanische Landheer 78 000 Mann Infanterie und 12 000 Mann Cavallerie und die Flotte 77 Linienschiffe, 37 Fregatten und 17 Dreimaster. — [3] Vergl. Histoire de mon temps 1775 (Œuvres, Bd. 2, S. 12): „L'Espagne entretient cinquante cinq à soixante mille hommes de troupes réglées; sa marine peut aller à cinquante vaisseaux de ligne.“ — [4] Vergl. S. 325. 455.

d'ailleurs, pourvu que vous ayez des preuves convaincantes de leur habileté, je sens bien que vous ne sauriez répondre de leurs mœurs. Pour la première, c'est à vous à examiner vous-même ou à suivre des guides entendus et fidèles. Quant aux mœurs, ce serait demander trop que d'exiger de vous que vous en fussiez garant.

Au reste, vous avez bien raison de regarder le système du duc d'Aiguillon pour une union avec l'Angleterre comme entièrement manqué,[1] et je suis persuadé qu'il ne parviendra jamais à lui donner quelque consistance. C'est tout ce que j'ai à vous mander aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

22084. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 13 mai 1773.

Mon très cher Frère. Vous voyez, mon cher frère, qu'avec la meilleure volonté du monde on est obligé de céder souvent et de s'écarter des vrais principes de politique qu'il faudrait suivre. L'état présent des affaires l'exige très souvent; ainsi bien des causes auxquelles je suis obligé de concourir, se font, sans que je les approuve tout-à-fait, mais je m'en lave les mains, et c'est aux auteurs de ces projets qu'il faut en attribuer les suites.

Le prince Kaunitz biaise toujours; il flotte entre les deux partis, tantôt ménageant la Russie, tantôt flattant la France, jusqu'au moment que le plus grand intérêt le déterminera pour l'un ou pour l'autre.[2]

Depuis l'éclaircissement que la Suède a eu avec la Russie,[3] il semble qu'elle se tranquillise, et je commence à me flatter que cette guerre qui passait pour inévitable dans le Nord, ne se fera point du tout.

Madame la landgrave de Darmstadt arrivera demain ici avec ses trois Déesses,[4] sans qu'on puisse deviner encore laquelle aura la pomme. Vos conseils, mon cher frère, lui seront d'un grand secours pour la diriger là-bas, et vous me ferez un sensible plaisir de la mettre au fait de tout ce qui pourra l'insinuer chez l'Impératrice et la mettre bien dans son esprit; car, en y plaçant sa fille, il serait à désirer qu'elle prît bien dans la Russie, et quelquefois des étrangers qui ne connaissent pas les usages, peuvent déplaire par des bagatelles qui n'en valent pas la peine.

Vous avez bien raison, mon cher frère, de comparer les Suédois et les Danois au lièvre et à la grenouille;[5] faibles tous les deux, ils

[1] Infolge der Forderungen Englands nach Aufklärung über den Zweck der französischen Flottenrüstung (vergl. S. 517). — [2] Vergl. Nr. 22077. — [3] Vergl. Nr. 22033 und 22081. — [4] Vergl. S. 456. — [5] Prinz Heinrich schrieb, Spandau 11. Mai: „Quand je vois la Suède et le Danemark, qui ont peur les uns des autres, je ne puis m'empêcher de me rappeler la fable du lièvre et des grenouilles."

tremblent les uns pour les autres sans raison, et notre cher neveu est charmé, quand il peut faire quelque fanfaronnade. C'est assez le goût des jeunes gens; pour les vieux, ils se tiennent tranquilles. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Lacy a pris un très fort crachement de sang, on ne croit pas qu'il la fera longue.[1]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22085. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 14 mai [1773].

Mon très cher Frère. Heureusement le général de Seydlitz n'est pas aussi mal qu'on le débite, et même l'abcès qui lui est crevé dans la tête, et qui était causé de l'apoplexie qu'il eut l'année passée,[2] le met à l'abri du même accident à l'avenir. Vous avez bien raison, mon cher frère, de dire qu'il ne faudrait pas troquer Seydlitz contre Lacy.[3] Le nôtre est très honnête homme, la réputation de l'Autrichien n'est pas tout-à-fait pure sur cet article. Lacy est peut-être meilleur quartier-maître que Seydlitz, mais, en revanche, le général de Seydlitz est déterminé et sait très bien saisir les moments pour profiter de l'occasion qui se présente, et, quant à la cavalerie, il en sait plus que Lacy n'en apprendra de sa vie.

Je ne sais quel parti prendra le prince Kaunitz, c'est son affaire d'en choisir un bon. Cependant, mon cher frère, vous pouvez juger par les soins qu'il prend de rester attaché à la France, qu'il ne regarde pas comme bien affermis les liens qui unissent à présent les trois puissances, et cela doit nous éclairer nous-même pour ne nous fier qu'à bonnes enseignes aux Autrichiens.

La Landgrave[4] vient d'arriver hier au soir. Je ne lui ai point encore parlé, de sorte que je ne saurais vous dire, mon cher frère, combien elle compte rester ici, si elle passera par Berlin et comment elle a dirigé sa route. Mais comme à Berlin nous serons tous fort occupés,[5] il me semble que, si vous pouviez lui parler ici à votre choix, mon cher frère, peut-être dimanche,[6] que vous la mettriez mieux au fait de la cour de Russie que si d'autres occupations venaient à vous

[1] Edelsheim berichtete, Wien 1. Mai: Lacy „crache presque journellement un peu de sang (vergl. S. 505), et l'on appréhende qu'il n'ait déjà de trop grandes dispositions à devenir étique, pour en réchapper tout-à-fait." — [2] Vergl. Bd. XXXII, Nr. 20861. — [3] Vergl. Nr. 22084. Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [4] Von Hessen-Darmstadt, vergl. S. 528 und 530. — [5] Durch die Revuen. — [6] 16. Mai.

distraire. Peut-être suis-je un peu intéressé dans tout ceci et que le plaisir de vous revoir me fait pencher pour l'avis qui m'en procurera la satisfaction; mais j'espère, mon cher frère, que vous me le pardonnerez en faveur de la tendresse et de la haute estime avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22086. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A POTSDAM.[1]

[Sanssouci, 14 mai 1773.]

Madame ma Cousine. Je suis charmé, ma chère Landgrave, de vous savoir arrivée en bonne santé,[2] et j'ose vous prier d'honorer ce midi ma vigne de votre présence. J'aurai le plaisir de pouvoir vous entretenir moi-même et de prévoir avec vous tout ce que d'heureux destins vous annoncent, vous priant de me croire avec autant d'attachement que de considération, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

22087. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 14 mai 1773.

Je suis tout-à-fait de votre sentiment, ainsi que mes ordres précédents vous l'ont déjà appris, et je pense comme vous, dans votre dépêche du 8 de ce mois, sur la décision des affaires en Pologne. Nous obtiendrons bien encore, sans beaucoup de difficultés, l'acte de cession de nos acquisitions; mais lorsque l'on voudra passer à l'arrangement de la nouvelle forme du gouvernement, il y aura de nouveau un si grand vacarme qu'il faudra bien prolonger le séjour de nos troupes dans ce royaume pour l'apaiser. En général et autant que j'en puis juger selon le caractère national des Polonais, j'ai lieu de douter que la voie que la Russie a choisie, nous mène à une heureuse fin de la Diète. Le despotisme auquel le Roi aspire, est diamétralement opposé aux dispositions de la Russie et de sa propre nation. Il ne l'obtiendra jamais, et il est très aisé à concevoir que cet article seul excitera les plus grandes émotions. Je me réfère, à cet égard, à ce que je vous en ai dit précédemment, et comme je ne suis pas le maître de changer

[1] In den Œuvres, Bd. 27, Th. II, S. 140 irrthümlich zum 13. Juni 1770 angesetzt. Vergl. Bd. XXIX, 508. Anm. 4. — [2] Vergl. S. 529.

seul la marche de cette négociation, il ne me reste qu'à attendre des évènements le remède désiré.

Quant à l'armée du maréchal de Rumänzow, tout ce que j'en sais, c'est que ce maréchal en a détaché un corps de 6000 hommes au delà du Danube, qui a déjà dispersé les différents détachements ottomans qui se trouvaient entre ce fleuve et Silistrie. Lui-même a voulu suivre incessamment, avec toute son armée, pour profiter de la première occasion qui se présentera pour attaquer celle des Turcs et l'engager à une affaire décisive. Je vous avoue cependant qu'il me semble qu'on donne trop au hasard dans cette expédition. Je souhaite qu'elle ait tous les succès imaginables, mais la chance peut tourner. Rien de plus changeant que le sort des armes. Les faveurs passées ne répondent pas de l'avenir. Ceux même qui se les ont attirées par leur habileté, ont toujours à craindre des revers et à s'y préparer, et il est bien à désirer que l'armée russe ne fournisse pas une nouvelle preuve du caprice de la fortune des armes.

Enfin, la France commence à se calmer et ne paraît vouloir intervenir dans les affaires générales que par des intrigues, ces armes ordinaires de sa politique. Elle en fait jouer dans toutes les cours de l'Europe, et Varsovie même lui ouvre un théâtre assez vaste d'exercer ses talents.

Federic.

Nach dem Concept.

22088. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW.

Potsdam, 15. Mai 1773.

Ich habe Eure Berichte vom 12. dieses[1] erhalten, und wenn Mir zuvörderst ganz lieb ist, dass Ihr mit dem Getreidelieferungsgeschäfte schon so weit avanciret seid, so wird es hiernächst vors künftige dabei nur darauf, wie Ihr von Meinem Generallieutenant von Lentulus eher als von Mich erfahren werdet, hauptsächlich ankommen, ob der Pacifications-Reichstag bestehen wird oder nicht. Im ersten Fall werden die Truppen sodann aus Polen herausgezogen, und höret die ganze Lieferung auf; wenn aber sothaner Reichstag fruchtlos ablaufen sollte, verstehet es sich von selbst, dass die Lieferungen nach wie vor continuiren und ohne Umstände beigetrieben werden.

Der Schluss betrifft Forderungen eines Stettiner Kaufmanns an einen Polen.

Nach dem Concept.

Friderich.

---

[1] Liegen nicht vor.

22089. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 mai 1773.

Le comte de Panin peut être très assuré que je lui garderai un secret impénétrable sur la confidence que, selon votre dépêche du 30 d'avril, il vous a faite du contenu de la dépêche interceptée du sieur Durand.[1] Elle aura fait voir à ce ministre que je n'ai pas eu tort, lorsque je l'ai averti d'être sur ses gardes contre cet esprit rusé et intrigant; et comme il peut compter que l'intention de la France est effectivement de le culbuter, je me promets de sa prudence qu'il prendra toutes les précautions possibles pour sa sûreté, et pour faire échouer tous les pernicieux desseins de ses adversaires.

En attendant, selon les dernières lettres de France que je vous ai communiquées en copie,[2] tous les vastes projets de cette couronne s'en vont à vau-l'eau. Je juge tout de même de ceux du roi de Suède, et je suis très persuadé, ainsi que le sieur de Vergennes, selon la dépêche du sieur Durand,[3] que ce Prince ne peut rien entreprendre. Mais, malgré tout cela, je ne puis que vous répéter une observation que je vous ai déjà faite dans un de mes ordres précédents, c'est que, dans les conjonctures actuelles, il est plus à souhaiter que jamais que la Fortune seconde les armes russiennes contre les Turcs, puisque, au moindre revers, je ne voudrais pas garantir que la France ne remuât de nouveau et ne revînt à ses premiers errements, pour allumer le flambeau de la guerre dans le Nord. Quoi qu'il en soit, je ne discontinuerai pas de vous communiquer tout ce qui me reviendra de France, dès que j'y trouverai quelque nouvelle qui puisse servir de direction à la cour où vous êtes; et ce ne sera que lorsqu'on ne m'apprendra que des choses qui ne la regardent ni ne l'intéressent pas, que je me dispenserai de les porter à sa connaissance.

Au reste, la landgrave de Hesse-Darmstadt vient d'arriver ici, avec les Princesses ses filles,[4] pour poursuivre sa route à Pétersbourg, et elle n'attend que la nouvelle de l'arrivée du vaisseau qui doit les transporter à Riga, pour aller s'embarquer. Mais il y a un article qui l'embarrasse dans ce voyage; c'est qu'elle craint qu'il ne donne lieu à de mauvais plaisants et critiques de faire mille gloses indécentes à son sujet, et qu'ils ne poussent même leurs mauvaises langues si loin que de dire qu'elle ne l'entreprenait que pour faire montre des Princesses ses filles et les soumettre au choix du Grand-Duc. Cette appréhension lui tient naturellement extrêmement à cœur, et elle pense que l'on

[1] Durand bezeichnete darin die Entlassung Panins, die er auf Gregor Orlow zurückführte, als entschieden und berichtete über mehrere für diesen Fall angeblich getroffene Maassnahmen. — [2] Vergl. Nr. 22058. — [3] Nach Solms berichtete Durand: „Selon ce que lui marquait le sieur de Vergennes, le désordre était si grand en Suède qu'on n'y pouvait rien entreprendre.“ — [4] Vergl. S. 528. 529.

pourrait éviter cette critique scandaleuse, si le comte de Panin voulait lui faire le plaisir de publier que Son Altesse Impériale avait déjà fait son choix entre ces Princesses, et que les autres n'accompagnaient la promise, leur sœur, dans ce voyage que parceque leur mère n'avait pas voulu les laisser seules à la maison. Ce petit stratagème, quoique Son Altesse Impériale ne se soit effectivement pas encore décidée, me paraît aussi fort innocent, et je ne doute pas que le comte de Panin n'en fasse usage pour faire taire les mauvaises langues. J'en serai, pour mon particulier, bien charmé, et comme cette digne Princesse est fort de mes amies, vous aurez grand soin de ne lui absolument rien cacher de tout ce qui peut lui servir de direction à une cour qu'elle ne connaît pas, afin qu'elle puisse y compasser toutes ses démarches. Car d'ailleurs je suis plus que persuadé que du moment que l'Impératrice aura appris à connaître son esprit et son aimable caractère, elle la prendra en affection et lui rendra son séjour aussi agréable qu'elle aura tout sujet d'en être satisfaite.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 090. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 16 mai 1773.

Il se peut très bien, ainsi que vous le présumez dans votre dépêche du 8 de ce mois, que le prince de Kaunitz ne désire pas trop le prompt retour de la paix entre la Russie et la Porte. Il préfère peut-être même la prolongation de cette guerre, dans l'espérance qu'elle embrouillera encore davantage les affaires, et que cette confusion sera plus favorable à ses vues.[1] Mais il pourrait aussi très bien se tromper dans son calcul. Jusques ici la Fortune a secondé les armes russiennes, et encore en dernier lieu les Turcs ont essuyé de nouveaux revers,[2] qui, quoique de peu d'importance, n'auront pourtant point contribué à relever leur courage abattu par les succès brillants des Russes dans les campagnes précédentes; de sorte que, si la Fortune continue à être favorable à ces derniers, la Porte pourrait bien prendre enfin le parti de faire sa paix subitement et sans le concours d'aucune puissance étrangère.

Au reste, il paraît par le journal des voyages de l'Empereur que vous avez joint à votre susdite dépêche, que Sa Majesté Impériale ne les finira que dans le courant du mois de novembre;[3] et comme je suis sur le point de faire également ma tournée dans mes provinces pour y passer mes troupes en revue, vous ne serez point surpris, si je ne vous

[1] Vergl. S. 523. — [2] Vergl. S. 531. — [3] Joseph II. beabsichtigte, zunächst Ungarn und Siebenbürgen zu bereisen, dann die Lager von Laxenburg und Prag aufzusuchen und im October die neuen Erwerbungen in Polen zu besichtigen.

adresse, pendant tout ce temps, que des ordres fort succincts et laconiques.

En attendant, les affaires se développeront davantage, et vous n'oublierez point de prêter une attention suivie et non interrompue à la tournure qu'elles prendront.

Federic.

Nach dem Concept.

22091. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 mai 1773.

Votre dépêche du 8 de ce mois qui m'est bien parvenue, me rend compte des difficultés et obstacles que le roi de Pologne suscite, à tout moment, à l'arrangement définitif des affaires de son royaume, et de quelle manière il vient de retarder par la note que vous avez reçue de sa part, qui se trouve jointe à votre susdite dépêche, l'acte pour la nomination de la grande délégation qui doit traiter et régler avec vous et vos collègues la forme du gouvernement de la République sur un pied solide et permanent.[1] Tout ce que je puis vous dire en réponse à ce sujet, c'est qu'il faudra voir ce que les insinuations que vous avez réitérées, à cette occasion, sans déguisement à ce Prince, fructifieront sur son esprit et à quoi lui et les sénateurs se détermineront à la fin et de quelle façon ils s'expliqueront là-dessus dans la séance du 10.[2]

Les ministres des deux cours impériales, manquant d'ailleurs jusqu'à présent encore des pièces nécessaires pour entamer tout de suite, lorsque vous aurez fait passer l'acte en question, comme vous vous le proposez, par la pluralité, la négociation, devraient en solliciter l'envoi auprès de leurs cours respectives, pour que la chose ne fût pas exposée par là à des délais, et qu'on pût être à même de juger au plus tôt par la tournure que les affaires prendront, de l'issue qu'elles auront.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die Acte war von den drei Gesandten entworfen und an Stanislaus zur Durchsicht und zur Übermittlung an den Reichstag übergeben worden. Darauf hatte Stanislaus ihnen die von seinen Ministern gezeichnete „Note", d. d. Warschau 5. Mai, zugehen lassen, in der er die drei Theilungsmächte „formell" aufforderte, „de consentir à l'intervention amicale des puissances neutres et garantes de nos traités pour l'examen des droits et prétentions respectives, afin que les trois cours, nos voisines, ne soient pas juge et partie dans leur propre cause". — [2] Die Gesandten hatten dem König Stanislaus sowohl in ihrer Antwort vom 6. auf seine „Note" vom 5. Mai (vergl. Anm. 1), als auch mündlich das Unglück vorgestellt, das er sich zuziehen würde. Auf Benoîts erneute Forderung, den Entwurf der Acte in der Reichstagssitzung vom 10. zu übergeben, hatte Stanislaus ausweichend geantwortet. „Nous lui avons déclaré que nous y ferions proposer le projet en question, pour éprouver de le faire passer à la pluralité des voix."

22092. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 16. Mai 1773.

Es ist von denen Danzigern viel zu dreist, wenn sie ein Mir zuständiges Territorium, wie die sogenannte Holm-Insul wirklich ist und welches auch dahero gleich mit in Besitz genommen und mit Grenztafeln gehörig versehen worden, mit Stadtsoldaten besetzen lassen, als dass Ich die darauf befindliche Mannschaft zu Behauptung Meines Territorialrechts nicht gleich sollte delogiren und diese Insul wieder occupiren und behaupten lassen.[1] Wenn Ich solches anjetzo währender Negociation verabsäumen sollte, könnte es nachgehends, wie Ihr leicht einsehen werdet, vor eine stillschweigende Renonciation Meines Eigenthumsrechts und nach vollendeter Negociation als eine gegen den Vergleich anlaufende Neuerung angesehen und behandelt werden wollen; zu welchen nachtheiligen Folgen Ich dann durch der von Euch vorgeschlagenen, dermalen sehr unzeitigen Mässigung[2] Anlass zu geben, Mich ohnmöglich entschliessen kann. Ich hoffe dahero auch, Meine Generallieutenant von Stutterheim und Oberpräsident von Domhardt werden Meine ihnen desfalls einmal ertheilte Ordre zu befolgen, um so weniger Anstand genommen haben, da selbige durch nunmehriger Besetzung sothaner Insul gar nichts neues, sondern, was sie zu Behauptung Meines Eigenthums schon längst und gleich von Anfang hätten thun sollen, unternehmen und veranlassen.

Friderich.

Nach einer Abschrift.

22093. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 17 mai[3] 1773.

A en juger sur le précis de la prétendue lettre de l'Empereur au roi de Pologne sur la mort du comte Poniatowski que vous avez mise sous mes yeux, à la suite de votre dépêche du 6 de ce mois,[4] elle est sûrement postiche. On l'a apparemment forgée pour donner quelque

[1] Cabinetsrath Müller berichtet darüber, Potsdam 15. Mai, an Finckenstein: „Le Roi ayant appris que la ville de Danzig avait envoyé un petit détachement de sa garnison sur l'île de Holm, pour y empêcher l'établissement de nos bureaux de tabac, Sa Majesté a ordonné de l'en déloger, pour soutenir ses droits sur une île qui appartient incontestablement à son territoire, et qu'elle a fait prendre en possession dès le commencement.“ — [2] Der angezogene Bericht Reichardts liegt nicht vor. — [3] Vom 17. Mai ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 249. — [4] Joseph II. sollte u. a. an König Stanislaus geschrieben haben: „Je pleure sa mort comme celle de mon ami; sa perte me coûte autant qu'elle coûtera à Votre Majesté; mais ma philosophie n'est pas si forte que la Sienne pour supporter cette perte avec autant de résignation, ou plutôt le ciel n'a pas daigné encore, pour rendre ma mémoire immortelle comme celle de Votre Majesté, m'éprouver par tant de revers mais nous vivons dans un temps où l'on est contraint de mettre tout contre tout.“

picoterie à ce Prince, ou dans quelque autre vue tout aussi indécente; mais les gens sensés n'en seront pas la dupe et sauront bien à quoi s'en tenir.

Au reste, après la déclaration formelle que le ministère de Versailles a faite sur l'armement de Toulon,[1] les conjonctures actuelles me paraissent assez tranquilles, et il est à supposer qu'il ne se passera rien de fort intéressant à la cour où vous êtes, ou qui pourrait menacer de nouveau la tranquillité de l'Europe.

Occupé d'ailleurs à faire la revue de mes troupes, je me borne aujourd'hui à ce peu de lignes, n'ayant également rien de nouveau à vous mander.

Federic.

Nach dem Concept.

22094. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 17 mai 1773.

Ma très chère Sœur. Behnisch est venu ici et a été très bien reçu, parcequ'il m'a rendu la lettre dont vous avez eu la bonté de le charger, et il s'est acquitté, en même temps, de toutes les commissions que vous avez eu la bonté de lui donner.[2] J'ajoute une foi entière, ma chère sœur, à vos paroles, et je suis persuadé que des mésentendus ont donné lieu à bien des soupçons. J'ai heureusement réussi, de mon côté, dans ce que j'avais entrepris; les difficultés ne m'ont pas rebuté, et par la persévérance je suis parvenu à calmer des mouvements qui auraient pu troubler votre tranquillité. Vous me comprenez, à ce que j'espère.

Vous avez trop de bonté, ma chère sœur, de m'avoir envoyé la nouvelle invention de marmite pour fondre les os;[3] je crois que cela pourra devenir d'un grand usage pour soulager l'infirmité et la misère.

J'ai ici toute la maison de Darmstadt, qui se prépare à un plus grand voyage.[4] Voici mes voyages qui vont commencer, et je ne pourrai avoir l'honneur de vous écrire qu'à mon retour de Prusse, qui sera le 14 du mois prochain. Ma nièce de Hollande viendra ici vers ce temps,[5] et elle compte de passer quelques semaines chez ses parents,

[1] „Que l'armement était réduit, jusqu'au mois de juillet, à trois vaisseaux et deux frégates, destinés à protéger les vaisseaux marchands dans la Méditerranée." Bericht von Goltz. — [2] Königin Ulrike schrieb, Stockholm 17. April: „Je ne vous entretiens point, mon très cher frère, de nos affaires; je laisse à Behnisch le soin de vous en instruire. Je lui ai dit tout ce que je crois pouvoir vous intéresser." Durch Cabinetserlass vom 16. Mai hatte der König Behnisch zum 17. nach Potsdam beschieden. Ferner antwortete er am 16. dem Grafen Finckenstein auf dessen (nicht vorliegenden) Bericht vom 15., „que le bon témoignage que vous donnez au secrétaire d'ambassade Behnisch, répond parfaitement aux vues que vous savez que j'ai avec lui" (vergl. S. 336. 346). — [3] Vergl. S. 410. — [4] Vergl. S. 528. 529. — [5] Vergl. Nr. 22048.

pour s'en retourner ensuite où son devoir l'appelle. C'est en vous remerciant encore mille fois de votre précieux souvenir que je vous prie de me croire avec autant de tendresse que de considération, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22095. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 17 mai 1773.

Ma chère Nièce. Quelque envie que j'aie, ma chère enfant, de vous revoir bientôt, je suis obligé de vous prier de différer votre arrivée d'un jour. Je ne peux être de retour ici que le 14[1] vers la nuit; ainsi, si vous voulez m'honorer le 15 à midi de votre présence, vous me fer[ez] beaucoup de plaisir. Faites, je vous prie, des assurances de mon estime à notre cher prince d'Orange. Je vous en dirais volontiers davantage, mais les princesses[2] qui sont ici, et toutes les affaires que j'ai sur les bras, m'en empêchent. Je suis avec la plus grande tendresse, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

22096. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 4. Mai: „C'est cet évènement d'une flotte française et espagnole dans la Méditerranée qu'on a toujours craint ici le plus, et qu'on a tâché d'empêcher par les ménagements qu'on a eus pour la cour de France en tout où il a été possible. S'il arrivait cependant, on se trouverait, je crois, fort embarrassé, parcequ'il n'est pas à présumer que la marine russe aurait sur celles des deux nations les mêmes avantages qu'elle a eus sur celle des Turcs. On se repose, en ce cas, sur les anciennes promesses de l'Angleterre, par lesquelles elle a fait assurer la cour de Russie qu'elle ne souffrirait point l'apparition d'une flotte française dans la Méditerranée. C'est certainement aussi en considération de l'attente de cette promesse qu'on traite ici l'Angleterre avec beaucoup de ménagement, sans témoigner cependant trop d'empressement à en venir à une alliance avec elle, puisque sur les offres qu'elle a fait faire, il n'y a pas longtemps, de se concerter sur les affaires de Suède,[3] on n'a point encore donné de réponse décisive ni fait des ouvertures pour convenir d'un plan . . .

On a reçu la nouvelle de Pologne que la Diète a été ouverte sous d'heureux auspices."

Potsdam, 18 mai 1773.

Mes ordres précédents vous auront déjà mis à même de tranquilliser le comte Panin contre l'appréhension que, selon votre dépêche

[1] 14. Juni, vergl. Nr. 22048. — [2] Von Hessen-Darmstadt. — [3] Vergl. S. 464. 465.

du 4 de ce mois, l'on a eue à la cour où vous êtes, au sujet des flottes espagnole et française. Ils vous auront appris qu'il n'a existé aucun armement extraordinaire dans les ports de l'Espagne,[1] et que la France même a arrêté celui de Toulon[2] qu'elle n'avait apparemment entrepris que par pure ostentation. En effet, elle est assez accoutumée à passer a de pareilles bravades, qui, à la fin, n'aboutissent à rien, et ses annales en fournissent plus d'un exemple. Quoi qu'il en soit, je ne discontinuerai point à vous faire part de mes nouvelles d'Espagne et de France, dès qu'elles renfermeront des choses qui pourraient intéresser la cour où vous êtes; mais, pour le présent, elle peut compter qu'elle n'a plus rien à craindre de la part des flottes de ces deux puissances.

En attendant, l'avancement qui vient d'être publié dans l'armée russe, me paraît assez considérable, et je souhaiterais seulement que les régiments qui composent l'armée contre les Ottomans, fussent aussi complets qu'ils doivent l'être.

Pour l'Angleterre, je n'ai rien non plus à ajouter à mes ordres précédents. Tout ce que vous m'en dites, ne fait que confirmer le pronostic que j'y ai formé à son sujet, et il en est de même pour ce qui est de la diète de Pologne. Je serai bien charmé, si celle-ci a tous les succès que la Russie s'en promet; mais souvenez-vous de ce que je vous ai déjà fait observer sur la nouvelle forme du gouvernement que nous voulons y établir. Cet article rencontrera sûrement de très grandes difficultés encore, et nous aurons sujet de nous féliciter, si nous trouvons moyen de les écarter.

Enfin, je reviens encore à la landgrave de Darmstadt,[3] pour vous ordonner de nouveau de ne lui laisser absolument rien ignorer des us et de l'étiquette de la cour où vous êtes, mais de la guider plutôt par vos conseils dans toutes ses démarches, afin que cette digne Princesse ne pèche pas par ignorance ou se permette quelque inadvertance qui puisse déplaire à Sa Majesté Impériale.

Federic.

Nach dem Concept.

22097. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A POTSDAM.

Landgräfin Caroline schreibt, Potsdam 15. Mai: „Votre Majesté ne Se contente point de me combler de marques de bontés, Elle y ajoute encore des dons considérables. J'en suis, en vérité, confuse. Qu'Elle me permette de Lui en faire mes très-humbles remercîments. La Princesse de Prusse s'est acquittée, Sire, exactement de vos ordres, quand ce soir j'ai passé chez elle; mais comme je connais l'état de ses finances, je n'ai pu y être trompée un instant."

[1] Vergl. S. 455. — [2] Vergl. S. 491. — [3] Vergl. S. 532. 533.

[Potsdam] 19 mai[1] 1773.

Madame ma Cousine. Il m'a paru que c'est dans les besoins où nous devons nous attendre au secours de nos amis, et que c'est dans ces occasions où leur attachement doit le plus se manifester. Persuadé de cette assertion, je regarde comme un de mes devoirs d'en agir ainsi envers ceux que j'estime et considère. Mais, Madame, la Princesse de Prusse pense de même, et je ne prétends point lui dérober le mérite des marques d'attachement qu'elle vous a données; au contraire, je l'en applaudis et suis persuadé que, si le cas s'en présente, elle ne laissera pas manquer sa respectable mère de ressources dans un pays où elle se trouve dans la nécessité de faire des dépenses qui surpassent ses facultés. En attendant, Madame, soyez persuadée que mes vœux vous accompagneront partout, et que rien ne vous arrivera dont je ne participerai comme votre véritable ami. Je suis avec autant d'estime que de considération, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le bon cousin et fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

22098. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 19 mai 1773.

Étant occupé à présent à faire la revue de mes troupes, je ne répondrai que fort succinctement à votre dépêche du 12 de ce mois. Mes ordres précédents vous ont déjà indiqué les motifs qui me font douter que la diète de Pologne finisse aussi tranquillement que le prince de Kaunitz paraît se l'imaginer.[2] Son augure à cet égard pourrait bien le tromper cette fois-ci, et pour celui sur les affaires de Suède, je présume, à la vérité, comme lui qu'on peut les regarder apaisées pour un temps, mais je ne voudrais pas être garant qu'au moindre revers des Russes la France ne ranime de nouveau le roi de Suède à profiter des circonstances.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Auf seine Bitte vom 18. gestattet der König am 19. Mai dem Erbprinzen Ludwig von Hessen-Darmstadt, den Revuen bei Magdeburg beizuwohnen; desgleichen am 20. die Theilnahme an der Berliner Revue dem Prinzen Ludwig Georg Karl von Hessen-Darmstadt, einem Neffen des Landgrafen Ludwig IX. — [2] Edelsheim berichtete: „Ce ministre commence à augurer plus favorablement de la tournure que pourront prendre à la présente Diète les affaires qui concernent les intérêts communs de nos trois cours.“

22099. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 19 mai 1773.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 12. Mai und beauftragt Lentulus, ihm noch 3000 Wispel Getreide für die preussischen Magazine zu besorgen.

Au reste, il faudra voir quel pli les affaires de Pologne prendront, après que nous aurons obtenu l'acte de cession. Je suis fort de votre avis qu'il conviendra d'y laisser nos troupes jusques à ce que toutes nos affaires soient arrangées selon le plan dont nous sommes convenus,[1] et je suis même très persuadé que, si nous les retirons plus tôt, la confusion et l'esprit anarchique y reprendront leur empire. Mais comme je ne me rappelle pas bien s'il y a quelque concert arrêté entre les trois cours à ce sujet, je m'en informerai plus particulièrement[2] et vous ferai savoir mes intentions ultérieures.

Federic.

Demain les régiments entrent à Berlin; ainsi j'ai à faire autant que possible. Voilà pourquoi ma lettre est si courte.

Das Hauptschreiben nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

22100. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 mai 1773.

Je ne me rappelle pas bien s'il y a quelque concert arrêté entre moi et les deux cours impériales sur le terme où nous retirerons nos troupes respectives de la Pologne.[3] Il me semble à la vérité qu'il en a été question dans la négociation pour notre convention; mais comme j'ignore proprement si c'est après la signature de l'acte de cession de nos acquisitions ou bien à la fin de toute la Diète, ce qui me paraîtrait bien plus convenable, que cette évacuation doit se faire, vous aurez soin de m'en informer incessamment, et même, s'il est possible, demain matin.

Nach der Ausfertigung. Federic.

22101. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 19 mai 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois; mais les occupations actuelles pour la revue de mes troupes, qui absorbent mon attention,

[1] Lentulus berichtete: „Je crains toujours la lent[e]ur des Autrichiens, et certainement, l'acte de cession signé, ils abandonneront la Pologne; cela gâtera tout le reste de nos affaires. Si M. d'Edelsheim, par des ordres de Votre Majesté, poussât un peu la cour de Vienne de tenir bon jusqu'à la fin de toutes les affaires, certainement cela faciliterait de beaucoup les affaires." — [2] Vergl. Nr. 22100. — [3] Vergl. Nr. 22099.

ne me permettent pas d'entrer en matière sur son contenu et de vous y répondre amplement. Je me contente donc, pour aujourd'hui, à vous en accuser simplement la réception, en y ajoutant la seule observation que, si l'Électeur se laisse entraîner jamais par les insinuations qui pourront lui être faites, dans quelques démarches à l'égard des affaires de Pologne,[1] il s'en mordra sûrement les doigts, et qu'ainsi vous présumez très juste que ce Prince aura tout lieu de s'en repentir par la suite.

Federic.

Nach dem Concept.

22102. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 19 mai 1773.

Der Empfang des Berichts vom 7. Mai wird bestätigt.

Il est fort à croire que, si la Fortune continue à seconder aussi favorablement les armes russiennes contre les Ottomans qu'elle a fait jusqu'ici, que la cour où vous êtes, ne fournira guère matière à correspondance, et que les nouvelles qui pourront en venir, seront assez stériles; mais si malheureusement la chance venait à se tourner entre les Russes et les Turcs, je vous réitère que je ne répondrais pas que la tranquillité n'y fût interrompue par pareilles conjonctures, et que, dans ce cas, vos rapports ne devinssent des plus intéressants.

Federic.

Nach dem Concept.

22103. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 20 mai 1773.

Je me suis toujours figuré que la flotte anglaise ne sortirait pas de ses ports. Votre dépêche du 7 de ce mois confirme mon pronostic,[2] et il paraît que tout cet armement n'est qu'une pure fanfaronnade du ministère britannique pour faire accroire au public que c'est en sa considération que la France a été obligée de désarmer, et à la nation que l'influence de l'Angleterre sur les affaires générales de l'Europe est toujours fort grande et capable d'en imposer aux autres.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Potocki und Pulawski waren aus Paris nach Dresden gekommen, um nach Borcke den sächsischen Hof zur Theilnahme an einer von Spanien und Frankreich zu Gunsten der Türken und Polen geplanten Diversion gegen Russland und Österreich zu gewinnen; Sacken aber hatte den Churfürsten davon abgehalten, „de prêter l'oreille à des insinuations qui pourraient l'entraîner dans des démarches dont il aurait lieu par la suite de se repentir". — [2] Wie Maltzan berichtete, waren am 6. Mai die Befehle für die Abrüstung der englischen Flotte ergangen.

22 104. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Berlin, 20 mai 1773.

Je me confirme de plus en plus par vos dépêches, dont la dernière est du 10 de ce mois, que la tranquillité se soutiendra, et que la France ne pensera plus à remuer. Le seul évènement qui pourrait peut-être la faire changer d'idées, c'est celui où les Russes éprouveraient quelque échec de la part de l'armée ottomane. Jusques ici il n'y a cependant point d'apparence. Tout au contraire, la Fortune a déjà secondé ses armes, à l'ouverture de la campagne, par les avantages qu'ils ont remportés sur les Turcs aux environs de Silistrie,[1] et on a lieu de former un pronostic tout aussi avantageux pour la suite.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 105. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 20 mai 1773.

Quoique mes dernières lettres de France ne fassent que confirmer tout ce que je vous ai déjà dit dans quelques-uns de mes ordres précédents sur l'apparence qu'il y a que la tranquillité de l'Europe ne sera point troublée par une nouvelle guerre, je ne veux cependant point différer de vous adresser ci-joint un extrait de celles qui viennent de m'entrer en date du 10 de ce mois.[2] Elles vous apprendront qu'effectivement tous les projets de la France ne sont que de pures fanfaronnades sans effet et réalité, [et] qu'il n'y en a absolument rien à appréhender pour le moment présent.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 106. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Berlin, 20 mai 1773.

Vous sentirez bien vous-même que le contenu de votre dépêche du 15 de ce mois m'a fait plaisir;[3] mais je serai bien plus charmé

[1] Vergl. S. 531. — [2] Goltz berichtete: „Il est vrai qu'aussi longtemps que l'Espagne n'entrera pas dans les projets de la France contre la Russie, soit dans l'Archipel, soit par le moyen de la Suède, ses mouvements ne seront pas fort à redouter, mais je crois ne me pas tromper en disant qu'aussi longtemps que l'Espagne ne voudra pas paraître ouvertement, la France n'osera jamais se montrer à découvert, et il est plus que probable que ces deux puissances n'entreprendront rien, à moins d'être assurées de la neutralité de l'Angleterre." — [3] Lentulus berichtete: „Hier, 14, le plan de délégation, tant pour la cession du pays que pour la forme du nouveau gouvernement, a passé par la pluralité des voix à la satisfaction des trois cours." Vergl. S. 534.

encore, si les pas qui vous restent à faire pour parvenir à la pacification de la Pologne, se font avec le même succès. Je le souhaite, et, en attendant, il faudra voir quel pli toute cette affaire prendra dans la suite,[1] et c'est à quoi vous ne discontinuerez point de prêter toute votre attention.

D'ailleurs je sais beaucoup de gré au général Bibikow de la relation[2] de l'armée de sa souveraine. Vous n'oublierez pas de le remercier de cette attention, et vous me ferez plaisir de m'informer de tout ce qui pourrait parvenir à votre connaissance des opérations ultérieures de cette armée.

Au reste, et pour suppléer à mes ordres d'hier,[3] je vous dirai[4] qu'il n'y a jusques ici aucun terme proprement fixé pour l'évacuation des troupes que les trois puissances tiennent actuellement en Pologne. Il paraît seulement par tout ce qui s'est dit et traité pendant le cours de la négociation, que l'intention des deux cours impériales a été que ces troupes ne devaient rester en Pologne qu'autant que cela serait nécessaire pour obliger les Polonais à en venir à la conclusion du traité de cession; de sorte qu'il y a apparence que les commissaires de la République demanderont que cette évacuation des troupes soit stipulée par un article exprès, et qu'ils insisteront sur cette clause comme sur une condition *sine qua non*. Peut-être même voudront-ils que la pacification aille d'un pas égal avec la négociation du traité de cession, et alors celle-ci pourrait bien traîner jusques à la fin de la Diète et arrêter également nos troupes jusques au même terme.

Federic.

Nach dem Concept.

22107. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Berlin, 22. Mai 1773.

Ich weiss Euch auf Euren Bericht vom 18. dieses[5] hierdurch nichts weiter als Meine Euch zur Unterhandlung mit der Stadt Danzig des Hafens wegen bereits ertheilte Ordres hier nochmals zu wiederholen und auf derselben Inhalt hiermit zu verweisen, übrigens aber die Erklärung des Magistrats auf dem Antrage des Grafen von Golowkin um so mehr geruhig abzuwarten, da alle dessen Einwendungen und

[1] Auf Benoîts Bericht vom 13. über die Verhandlungen des polnischen Reichstags antwortet der König am 20. Mai, „qu'il faudra voir la tournure que les affaires continueront de prendre là où vous êtes. Mais toujours suis-je persuadé que, quelle qu'elle puisse être, vous vous trouverez maintes fois encore dans le cas d'être obligé de recourir à la force et d'employer la rigueur, avant d'obtenir vos vues et de pouvoir terminer comme il faut la présente Diète." — [2] Liegt nicht bei. — [3] Vergl. Nr. 22099. — [4] Das folgende nach dem von Finckenstein auf die Anfrage des Königs (vergl. Nr. 22100) erstatteten Bericht, Berlin 19. Mai. — [5] Liegt nicht vor.

Schwierigkeiten, wie Ich Euch bereits bemerket habe, Mir so wenig missfällig sind, dass solche vielmehr am Ende, wie leicht abzusehen ist, Mir nicht anders als sehr fürträglich ausfallen können.

Nach dem Concept. Friderich.

22 108. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms bestätigt, Petersburg 7. Mai, den Empfang der Erlasse vom 22. und 24. April.[1] „Je ferai part au comte Panin des nouvelles de France jointes à la première et des offres amiables de Votre Majesté contenus dans l'autre, tant pour remplir Ses engagements au sujet de la Suède, pour le cas de l'alliance, que pour ramener le roi de Suède par des représentations à ne plus se livrer aux insinuations insidieuses de la France, mais à se mettre plutôt sur un meilleur pied avec la Russie. Je crois que ce ministre ne devrait pas balancer à les accepter, et qu'il devrait plutôt vous supplier, Sire, d'employer Ses bons offices pour assurer par leur succès la tranquillité du Nord; car les avis qu'on reçoit de ce pays-là, marquent tous que l'on ne devra l'inaction de Sa Majesté Suédoise uniquement qu'au défaut de forces et de ressources qui l'empêche d'entreprendre quelque chose, et nullement à celui du désir de vouloir le faire . . .

Le comte Panin croit que le prince Golizyn à Vienne trouvera encore moyen de faire [s']expliquer le prince Kaunitz sur les sentiments de sa cour."

Berlin, 22 mai 1773.

C'est avec bien du plaisir que j'emploierai les bons offices que, selon votre dépêche du 7 de ce mois, le comte de Panin me demande pour assurer la tranquillité du Nord. Tout disposé à rendre tous les services qui dépendent de moi, à ma bonne alliée la Russie, je saisirai avec empressement l'occasion qu'il me fournit. Il est vrai, et je ne vous [le] dissimulerai point qu'après les explications amicales entre la Russie et la Suède[2] il n'y aura guère à ajouter pour consolider le repos du Nord; mais supposé que, nonobstant cela, Sa Majesté Impériale désirât que j'y intervienne, je suis tout prêt à me conformer à ses volontés. Pour le faire cependant avec succès, il faut que je sois auparavant instruit plus en détail sur la manière que Sa Majesté Impériale veut que j'emploie mes bons offices à Stockholm. Veut-elle, par exemple, que je donne de nouvelles assurances à cette couronne que la Russie ne l'attaquera point, ou veut-elle que je me borne simplement à lui confirmer tous les éclaircissements qu'elle a déjà reçus de sa part à ce sujet? Dès que je saurai plus particulièrement ses idées, je ne tarderai pas de m'employer de mon mieux à un ouvrage aussi salutaire et si conforme à mes vues pacifiques.

En attendant, les premières nouvelles de l'armée russe confirment l'avantage remporté sur les Turcs. Nonobstant cela, il me reste encore un grand sujet de crainte et d'appréhension. C'est le passage de cette

[1] Vergl. Nr. 22019 und 22023. — [2] Vergl. Nr. 22033. 22081.

même armée sur le Danube, à l'égard duquel je vous ai déjà fait connaître mes craintes dans un de mes ordres précédents,[1] auquel je me réfère.

Quant à la politique de l'Autriche, je ne saurais également que vous répéter ce que je vous en ai dit précédemment. Autant que j'en puis deviner, elle veut attendre le sort de la nouvelle campagne entre la Russie et la Porte. Si cette campagne est favorable à la première, elle restera tranquille; sinon, et supposé qu'alors la Russie réclamât son secours, je suis persuadé qu'elle se stipulera les conditions les plus avantageuses qu'elle pourra obtenir. Toutefois ce ne sont que de simples conjectures, et je ne saurais garantir que tel soit effectivement son plan. Je puis me tromper, et peut-être le prince de Golizyn, ainsi que le comte de Panin s'en flatte, trouvera-t-il encore moyen de faire expliquer le prince de Kaunitz plus positivement sur les sentiments de sa cour.

Au reste, vous savez déjà que la landgrave de Hesse-Darmstadt est ici depuis quelques jours,[2] et qu'elle n'attend que la nouvelle de l'arrivée de la frégate à Lübeck, pour aller s'y embarquer avec ses trois Princesses. J'espère et je me flatte que la mère trouvera à la cour où vous êtes, toute l'approbation qu'elle mérite à si juste titre, et que l'une ou l'autre de ses Princesses captivera le cœur du Grand-Duc. Je le souhaite, et ne pouvant plus rien ajouter, à cause de mes occupations à la revue de mes troupes, je finis.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 109. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 22 mai 1773.

Je vous sais beaucoup de gré de la promptitude que vous avez apportée à l'exécution de mes ordres tant pour le sieur Behnisch que pour la fête à donner à la landgrave de Hesse-Darmstadt et aux Princesses ses filles.[3] La soumission du premier par rapport au poste que je lui destine, m'a fait plaisir, et je le lui fais connaître dans ma réponse ci-jointe, que vous aurez soin de lui remettre, et dans laquelle je le renvoie à mon retour de Prusse pour apprendre mes intentions ultérieures.

[1] Vergl. S. 494. 495. — [2] Vergl. S. 532. — [3] Finckenstein überreichte mit seinem Bericht vom 21. Mai ein Schreiben von Behnisch, gleichen Datums, in welchem dieser für die Ernennung zum Erzieher des Prinzen Friedrich Wilhelm (vergl. S. 536. Anm. 2 dankte. Gleichzeitig berichtete Finckenstein, dass die Königin zum 24. alle Vorbereitungen für ein Fest zu Ehren der Landgräfin Caroline getroffen habe. [Charlottenburg. Hausarchiv.]

Ce même retour me fournit, en attendant, occasion à vous charger d'une nouvelle commission. Ma chère nièce, la princesse d'Orange, compte d'arriver à Potsdam le 15 de juin prochain,[1] et comme je sais que mère et fille seront bien charmées de s'y voir rassemblées, vous prierez de ma part ma chère [belle-]sœur, la Princesse douairière de Prusse, de me faire le plaisir de s'y rendre également le même jour, soit à midi, soit au soir, pour y embrasser sa digne fille dès le moment de son arrivée.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

22 110. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.[2]

[Potsdam] 23 mai 1773.

Madame ma Sœur. Il m'aurait été impossible de voir partir d'ici mon ancienne et bonne amie la landgrave de Darmstadt pour Pétersbourg, sans faire souvenir Votre Majesté Impériale du plus fidèle de Ses alliés et pour recommander à Sa protection Madame la Landgrave, qui certainement peut se passer de toute recommandation étrangère, et qui porte sa recommandation avec elle. Les sentiments d'admiration qu'elle a pour Votre Majesté Impériale, le désir qu'elle a de se mettre à Ses pieds, me la feraient estimer par ce seul mérite. Elle n'attend que l'arrivée du vaisseau qui doit la transporter, pour jouir d'un spectacle digne de l'attention de tous ceux qui savent apprécier les grands talents et les qualités d'un mérite supérieur; bien d'autres qu'elle entreprendraient un pareil voyage, si l'enchaînement bizarre des conjonctures où ils se trouvent, ne les en empêchait.

Ce sera au fond du Nord où, par les soins de Votre Majesté Impériale, il faudra chercher dorénavant les connaissances et la vraie politesse; chose d'autant plus étonnante qu'au commencement de ce siècle ce vaste continent était encore barbare et n'a dû sa culture qu'à quelques génies supérieurs qui ont gouverné cette monarchie. Sans doute que le gouvernement influe en tout sur la nation qui lui est subordonnée. Il est des peuples en Europe qui jouissaient naguère de la plus grande réputation, mais dont l'éclat se ternit et semble prêt à s'éteindre, et ceux qui étaient presque inconnus au quatorzième siècle, comme la Russie, regagnent de vitesse les pas dont ils avaient été arriérés si longtemps des peuples civilisés. Il est permis, Madame, à des étrangers même d'applaudir et de bénir ceux qui sont les bienfaiteurs du genre humain, et qui font autant de bien à leurs sujets,

[1] Vergl. S. 537. — [2] Überbringerin obigen Schreibens war die Landgräfin Caroline, die am 4. Juni Berlin verliess; am 24. Mai trat der König schon die Revuereise nach Cörbelitz an, um sie am 1. Juni nach Pommern und Westpreussen fortzusetzen.

tant par l'éducation que par de sages lois et des institutions qui les immortaliseront.

Voilà, Madame, les réflexions que la Landgrave et moi nous faisions ensemble au sujet de son voyage. Il n'y a rien à ajouter pour Votre Majesté Impériale que les vœux sincères que nous faisons pour Sa conservation; car, pour de la gloire, il serait difficile d'en ajouter aux abondantes moissons qu'Elle en a recueillies. C'est avec les sentiments de la plus sincère reconnaissance et de la plus haute considération que je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

22111. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 23. Mai 1773.

Bei denenjenigen Gesinnungen, so Euer letzter Bericht vom 17. Aprilis der Pforte beileget,[1] bleibet nunmehro nicht die geringste Hoffnung zu einer anderweiten Reassumirung der abgebrochenen Friedensunterhandlung übrig, sondern der Erfolg der angefangenen neuen Campagne wird alles entscheiden. Ist solcher für Russland glücklich, so wird die Pforte den anjetzo gethanen Schritt zu bereuen Ursach haben; bekommen aber die Türken in solcher Oberwasser, so dürfte es im Gegentheil für Russland kritisch aussehen.

Die Aufführung des österreichschen Ministers bei diesem allen[2] wundert Mich nicht; sein ganzes Betragen bei dieser Negociation hat hinlänglich zu Tage geleget, dass es seinem Hof niemals recht Ernst gewesen, auf den Frieden zu arbeiten. Ich habe auch Ursach zu vermuthen, dass die Hauptursach seiner dabei bezeigten grossen Gleichgültigkeit keine andere ist, als weil sein Hof will, dass Russland ihn ersuchen und bitten soll, seine Partei gegen die Pforte zu ergreifen und mit ihm gemeinschaftliche Sache zu machen, damit er sodann seine Absichten desto besser erreichen könne.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Zegelin berichtete über eine Unterredung mit dem Reis-Effendi, in welcher dieser die russischen Forderungen der Unabhängigkeitserklärung des Tartarenchans und der Abtretung von Jenikala und Kertsch als unannehmbar für die Pforte bezeichnete und als einzig mögliche Friedensbedingungen die Zahlung einer Summe Geldes an die Russen und die Rückgabe der von diesen gemachten Eroberungen an die Türken hinstellte. „Dieses ist das Raisonnement des Reis-Effendi, woraus Ew. Königl. Majestät die Gesinnungen der Pforte allergnädigst beurtheilen können.“ — [2] Zegelin berichtete, dass Thugut über die Nachricht von dem Abbruch des Congresses „ohngemein vergnügt“ sei, „welches mir um so weniger wundert, da er nunmehro seinen so lange gewünschten Zweck erreichet hat“.

22112. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 mai 1773.

Quoique mes dernières lettres de Constantinople du 17 d'avril[1] ne renferment que des nouvelles qui sont déjà connues à la cour où vous êtes, je n'ai pas voulu différer cependant de vous en adresser ci-joint une copie.

Ce n'est donc plus que le sort des armes qui décidera de tout, et il est bien à désirer qu'il ne cesse d'être favorable à la Russie. Je le souhaite, comme son bon et fidèle allié, et je serai bien charmé de voir mes vœux accomplis.

Federic.

Nach dem Concept.

22113. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 23 mai 1773.

Les dépêches du major de Zegelin[2] que j'ai trouvées à la suite de la vôtre du 15 de ce mois, ne renferment que ce que vous m'en avez déjà appris, et vous aurez soin de faire parvenir à ce ministre ma réponse ci-jointe,[3] par la première occasion qui se présentera. Selon mes avis, c'est justement le contraire de ce que l'ambassadeur de France a annoncé de l'affaire près de Silistrie.[4] Quoiqu'elle n'ait pas été décisive, tout l'avantage a cependant été du côté des Russes, et c'est encore une nouvelle preuve des fanfaronnades françaises. L'apologie que le même ambassadeur a voulu faire de l'expédition du courrier de sa cour par l'Italie,[5] n'est pas de meilleur aloi, et le prince de Kaunitz a bien raison de la taxer de ridicule et d'inconséquente. Mieux aurait-il valu se taire tout-à-fait là-dessus que de faire une pareille excuse. Quoi qu'il en soit et malgré l'avantage susmentionné des Russes, je ne vous dissimulerai point que, si toute l'armée russe passe effectivement le Danube, ainsi qu'on s'y attend, je ne suis pas sans appréhension pour les suites. Elles pourront mettre cette armée dans une situation, sinon critique, du moins fort casuelle, et mille accidents fâcheux qu'elle ne saurait prévoir, pourront y survenir. Ce qu'il me paraît au moins très certain, c'est que, pour que ce passage réponde à l'attente de la Russie, il faut que ses armes aient encore des succès plus considérables que ceux des campagnes précédentes.

[1] Vergl. Nr. 22111. — [2] Vergl. Nr. 22111. — [3] Nr. 22111. — [4] Nach Rohan sollten die Russen unterlegen sein und 3000 Mann verloren haben. Vergl. dazu S. 531. — [5] Wie Edelsheim berichtete, hatte man als Misstrauen gegen den wiener Hof ausgelegt, dass ein nach Konstantinopel bestimmter französischer Courier über Italien, statt wie gewöhnlich über Österreich, gereist war. Rohan hatte die Wahl dieses Weges damit begründet, dass der Courier einige für Gesandte in Italien bestimmte Sendungen habe gleichzeitig überbringen sollen.

En attendant il est bien hors de doute que la cour où vous êtes, ne désire la prolongation de la guerre entre la Russie et la Porte que parcequ'elle se flatte que la première sera par là obligée, à la fin, de recourir à elle et de réclamer son assistance, et, à vous dire vrai, je ne trouve point de motif plus naturel de ce désir; mais alors vous pouvez compter aussi qu'elle ne manquera pas de se stipuler les conditions les plus avantageuses et conformes à ses vues.

L'idée du prince de Kaunitz au sujet des affaires de Suède[1] n'est pas si baroque qu'il a voulu la faire regarder. Je ne suis aussi pas éloigné d'y intervenir et de m'employer à Stockholm, autant qu'il m'est possible, pour consolider la tranquillité du Nord, et je n'attends, pour cet effet, que la réponse de la Russie sur quel pied elle souhaiterait que j'y fasse mes représentations.[2]

Enfin, le duc Doria m'a fait sa cour à Berlin;[3] mais y ayant été occupé à la revue de mes troupes, je ne l'ai vu qu'une seule fois.

Nach dem Concept. Federic.

22114. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 mai 1773.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dépêche du 15 de ce mois que le projet de délégation vient de passer à la faveur de la supériorité des suffrages parmi les sénateurs,[4] et que de cette façon vous serez à même de pouvoir entamer dans peu les négociations avec ceux qui seront dénommés pour cet effet. La nouvelle forme de gouvernement à donner sera vraisemblablement, comme je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, le seul article dont l'arrangement occasionnera le plus de tablature, et qui ne pourra manquer de rencontrer de grands obstacles. Il faudra donc voir avant tout la tournure que les choses prendront à cet égard, pour pouvoir juger de l'issue en général de la Diète.

Vous envisagez en attendant comme il faut la conduite du roi de Pologne.[5] Elle ne saurait que lui attirer la haine de la Russie, et il est à croire que ce Prince, à l'occasion des affaires intérieures de son royaume, augmentera tellement le brouillamini qu'il s'aliénera entièrement cette puissance.

[1] Kaunitz hatte es Edelsheim gegenüber als wünschenswerth bezeichnet, dass Gustav III. auf die Antwort Katharinas II. (vergl. S. 513) alle ferneren Rüstungen einstelle, und hatte dazu bemerkt, dass weder Österreich noch Frankreich diesen Rath in Stockholm ertheilen könne. Edelsheim bemerkte dazu: „On voudrait apparemment ici que Votre Majesté Se chargeât de donner ce conseil au roi de Suède; mais comme il me paraît que cette démarche aurait plusieurs inconvénients pour Elle, j'ai tâché de prévenir une proposition plus précise à ce sujet.“ — [2] Vergl. Nr. 22108. — [3] Edelsheim hatte, Wien 8. Mai, den bevorstehenden Besuch des Herzogs von Doria in Berlin angekündigt. — [4] Vergl. S. 534. 542. — [5] Benoît berichtete: „Il semble que ce Prince veuille absolument nous rompre en visière de toute façon. Au moment qu'il est, il recommence à cabaler contre nous.“

Au reste, je veux bien vous donner connaissance que j'ai fait répondre au palatin de Masovie Mostowski qui, suivant la lettre qu'il m'a écrite, voudrait se dispenser de se trouver à la Diète, que, s'il ne s'y rendait, je ferais séquestrer ses biens en Prusse,[1] et que je viens même de donner des ordres à mon président de Domhardt pour procéder en conséquence, au cas que ce palatin persiste dans la résolution de ne pas s'y rendre.

Federic

Nach dem Concept.

22115. AU PALATIN DE MASOVIE DE MOSTOWSKI A NEUZELLE.[2]

Potsdam, 23 mai 1773.

Ce n'est que perdre inutilement votre temps que de vouloir me persuader que ce n'est que votre santé délabrée qui vous empêche de vous rendre à la diète de Varsovie.[3] Je sais trop bien à quoi m'en tenir à cet égard, pour m'en laisser imposer par des prétextes aussi spécieux que frivoles; aussi suis-je fort éloigné d'ajouter foi à tout ce que vous m'en dites de nouveau dans votre lettre du 14 de ce mois, et je vous déclare plutôt que, si vous différez encore d'observer votre devoir et d'aller assister à la Diète de votre patrie, je m'en tiendrai à vos terres et les ferai mettre, tout de suite, en séquestre. Les ordres sont déjà donnés à cet effet, de sorte que leur sort dépend uniquement de votre propre choix. Encore je ne désespère pas que vous ne vous prêtiez à ce que vous devez à votre patrie relativement à cette Diète, et que, par une prompte soumission à mes ordres, vous ne tâchiez de vous conserver mes bonnes grâces, et c'est dans cette attente que je prie Dieu etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

22116. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 13. Mai: „Malgré les assurances que la France a données à l'Angleterre du motif de son armement et des dispositions pacifiques,[4] cette dernière n'a pas été encore entièrement satisfaite. Elle a fait demander par milord Stormont, son ambassadeur, si la suspension de l'armement des 9 vaisseaux de Toulon jusqu'au mois de juillet serait abandonnée ou si elle resterait toujours décidée, cet éclaircissement devenant nécessaire pour la tranquillité de la nation et les arrangements ultérieurs du gouvernement. Le duc d'Aiguillon a reçu avec beaucoup d'humeur cette demande. Il a allégué que les bons procédés de la France envers l'Angleterre auraient dû lui

[1] Vergl. Nr. 22115. — [2] Obigem Erlasse liegt die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die Antwort auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem (nicht vorliegenden) Schreiben Mostowskis zu Grunde: „Er soll nach Warschau gehen oder ich werde ihm die Güter confisciren lassen." — [3] Vergl. S. 255. — [4] Vergl. S. 536.

épargner une semblable explication; que, si la cour de Londres se croyait en droit de gêner sans rime et raison les moindres opérations de marine et de commerce de la France, il était inutile de vouloir entrer dans aucune communication amiable. »Lorsqu'une puissance«, a ajouté ce ministre, »donne des assurances formelles de ses sentiments, et qu'on n'a aucune raison de s'en défier, elle doit être crue sur sa parole.« Tout cela était dit avec vivacité; milord Stormont a répliqué sur le même ton. Il a insisté sur l'explication de la suspension de la flotte de Toulon, et il a fait sentir que sa cour avait d'autant plus de droit de l'exiger, qu'elle avait contremandé sans difficulté ses armements sur la simple réponse de la France. Le Duc a rompu la conversation, sans convenir de rien, et l'on s'est séparé de part et d'autre avec beaucoup d'altération ... Le duc d'Aiguillon ne s'est point attendu à toutes ces démarches de l'Angleterre, et il est humilié par se voir forcé d'obéir à tout ce qu'elle exige."

Potsdam, 24 mai 1773.

Tout concourt à rendre fort apparent que le duc d'Aiguillon n'a pas apporté assez de précision à ses mesures pour faire valoir ses ostentations, et votre dépêche du 13 de ce mois ne fait que me confirmer dans cette idée. En effet, il paraît de plus en plus que l'on n'a plus rien à appréhender des démonstrations de la France, et qu'elle se tiendra tranquille.

Mais, après cela, je ne vous dissimulerai point que j'ai tout lieu d'être surpris de la fermeté du lord Stormont dans son entretien avec le duc d'Aiguillon. Je le connais de longue main, et jamais je lui en aurais supposé une aussi forte dose pour parler avec autant de hauteur et, en même temps, de dignité à un ministère étranger. Aussi suis-je très assuré que tout cet entretien aura vivement piqué le duc d'Aiguillon et l'aura aigri contre l'Angleterre plus que contre toute autre puissance.

Au reste, il vient de passer par ici un courrier que le marquis de Pons a dépêché pour Paris, et j'ai lieu de présumer que ce ministre, ayant vu qu'immédiatement après la revue le corps de mes troupes, qui y était rassemblé, a repris le chemin de ses garnisons, a révoqué par ce courrier l'avis qu'il avait donné peut-être à sa cour d'une prochaine marche de mes troupes.

Federic.

Nach dem Concept.

22117. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 24 mai 1773.

Le duc de Suffolk a bien raison, selon vos dépêches du 11 et du 14 de ce mois, de dire que jusques ici la ville de Danzig n'a pas apporté la moindre facilité à l'accommodement que je lui ai proposé depuis si long temps. Cela est si vrai que la Russie s'est cru obligée d'y envoyer exprès le comte Golowkin pour tâcher de vaincre son opiniâtreté et pour lui parler d'un ton ferme sur cet accommodement. J'espère donc que le magistrat se montrera plus docile et se prêtera enfin aux représentations sérieuses de ce ministre, et que tout s'arrangera

selon le plan que je vous ai déjà indiqué, c'est-à-dire que je ne céderai que les revenus du port contre une redevance ou ferme annuelle, et que sa propriété me restera en entier; de sorte que l'on n'y touchera en aucune façon, et que je continuerai d'y avoir une petite garnison, sur le même pied qu'elle y a été, depuis que je m'en suis mis en possession.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

22118. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 mai 1773.

Le comte Ostermann a raison d'envisager, selon votre dépêche du 11 de ce mois, la nouvelle de l'envoi de quelques vaisseaux français à Gothenburg pour s'y joindre à ceux des Suédois,[2] comme peu fondée; elle ne paraît en effet l'être aucunement, et le contraire semble plutôt se constater de plus en plus. Vous pouvez donc dire hardiment à ce ministre qu'il est très probable que la France entreprendra aussi peu quelque chose de ce côté-là qui puisse donner de l'appréhension à sa cour, qu'elle le fera de celui de Toulon, vu que tous les avis se réunissent sur les armements qui devaient se faire dans ce port, à faire croire que cette affaire est entièrement tombée,[3] et qu'il n'en est plus absolument question. C'est tout ce que j'ai à vous marquer pour aujourd'hui en réponse.

Federic.

Nach dem Concept.

22119. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Cörbelitz, 25 mai 1773.

Ce n'est qu'ici que j'ai lu votre dépêche du 11 de ce mois, et maintenant la Russie n'a absolument plus rien à redouter de la France. L'armement de Toulon n'est pas remis à un autre temps, mais il n'en est plus question du tout, selon mes dernières lettres de Paris;[4] de sorte que les nuages qui paraissaient s'élever sur cet horizon, sont entièrement dissipés, et que, si la Fortune, ainsi que je le souhaite bien ardemment, continue à seconder les armes russiennes, il n'y aura positivement rien à appréhender de la part de cette couronne. Tout ce qui me revient de Paris à ce sujet, me confirme dans cette idée,

[1] Laut Vermerk der Cabinetskanzlei wird Maltzan von dem Berichte von Goltz, Paris 13. Mai, über die Unterredung zwischen Aiguillon und Stormont (vergl. Nr. 22116) unterrichtet. — [2] Vergl. Nr. 22024. — [3] Vergl. S. 550. — [4] Vergl. Nr. 22116.

et, sans mes occupations actuelles, j'entrerais dans de plus grands détails et vous ferais tenir une copie de mes dernières lettres du baron de Goltz. Mais cela ne vous empêchera pas d'informer de tout ce que dessus le comte de Panin et d'assurer ce ministre qu'il pouvait tabler sur l'authenticité de mes avis, qui ne renfermaient que ce qui était exactement vrai et confirmé par toutes les lettres qui venaient de ce côté-là.

Pour celles de Vienne, elles ne laissent pas non plus le moindre doute sur les vues du prince de Kaunitz relativement à la guerre entre la Russie et la Porte et sur ce que je vous en ai touché dans mes ordres précédents.[1] Elles me confirment plutôt dans l'idée que ce ministre ne pense qu'à faire paraître toutes les difficultés possibles, au cas que la Russie dût avoir besoin de l'assistance de sa cour et la réclamer, afin de pouvoir la lui vendre ensuite au plus haut prix possible. C'est tout ce que le temps me permet de vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

22120. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Cörbelitz, 25 mai 1773.

Je prendrai en son temps, et dès que vous m'en aurez écrit ultérieurement, les arrangements pour vous faire parvenir encore les 6000 ducats dont vous pourriez, selon votre dépêche du 19 de ce mois, avoir besoin dans la suite,[2] outre les 10000 ducats que vous avez déjà déposés dans la caisse générale, pour en faire des gratifications, quoique je vous avoue ingénument que ce ne sera que contre gré, puisque je ne saurais envisager les sommes employées à cet usage que comme de l'argent jeté à pure perte, dont vous aurez occasion de vous convaincre plus particulièrement, après la clôture de la Diète, par le peu d'utilité que nos largesses auront produite sur les Polonais. C'est par la même raison que je vous prie de ne pas me fatiguer de toutes les demandes qu'on vous charge de me faire en faveur des Sulkowski et d'autres.[3]

[1] Vergl. S. 545. — [2] Lentulus begründete die Forderung mit dem Hinweis, dass die Verhandlungen bis September dauern würden. — [3] Lentulus empfahl ihrer preussenfreundlichen Gesinnung wegen mehrere Polen, darunter die Fürsten August und Anton Sulkowski, die in zwei von Lentulus überreichten Denkschriften Gesuche in persönlicher Angelegenheit an den König richteten. Den Marschall von Litauen, Gurowski, bezeichnete Lentulus als denjenigen, „qui a le plus d'esprit et des connaissances des affaires, et qui pourra nous être très utile, tant pour le commerce avec ce pays qu'à l'entretien des liaisons internes de la République, pour l'avenir. Il me donnera au premier jour un plan de la façon d'avoir toujours de créatures dévouées pour Votre Majesté, en cas qu'Elle soit intentionnée de Se ménager une forte partie dans ce pays."

Je suis bien résolu de contribuer ma quote-part à la caisse générale pour obtenir, conjointement avec les deux cours impériales, l'acte de cession que nous nous sommes proposé. Hors de cela, les appâts que les Sulkowski pourront mettre en avant, ne m'engageront jamais à me faire un parti en Pologne, qui après tout, selon la coutume des Polonais, ne tâcherait qu'à mettre à profit la bonne volonté qu'on pourrait avoir pour lui, sans s'embarrasser du reste; et supposé même qu'avec le temps le cas pourrait exiger de s'attacher plus particulièrement tel ou autre d'entre les Polonais pour s'en former un parti, vous pouvez être persuadé d'en trouver autant que vous en voudrez acheter; et comme il serait toujours à savoir pour lors en quoi les secours qu'on aurait à attendre d'eux, pourraient consister, il me semble que tout ce qu'il y aura à faire de mieux pour le présent, sera de donner de bonnes espérances à ceux qui pourraient, à l'avenir, être de quelque utilité, sans néanmoins s'engager à rien positivement, n'ayant nulle envie, moi, d'en venir avec eux à des effets et de faire une plus forte dépense vis-à-vis de ces gens-là que les autres cours coopérantes, dont les portions surpassent celle qui m'est échue.

Au reste, la Délégation ayant demandé aux ministres des trois cours le temps nécessaire pour mettre tout en règle, et le terme en ayant été fixé au 15 de septembre, je veux bien vous avertir que je ne suis point intentionné de faire subsister argent comptant mes troupes, qui jusqu'à ce temps-là devront s'arrêter en Pologne, et que j'ai donné mes ordres au général-major de Lossow de pourvoir à leur subsistance du pays, sans me causer aucune dépense.

Federic.

Nach dem Concept.

22121. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Cörbelitz, 26 mai 1773.

Il est bon que les choses soient parvenues là où vous êtes, au point que vous me le mandez par votre dépêche du 19 de ce mois,[1] et qu'ainsi vous ayez lieu d'espérer de pouvoir procéder incessamment à la négociation formelle concernant la cession des provinces revendiquées. Mais, malgré cet heureux commencement, je doute que vous éprouviez le même succès à l'égard de ce qui vous reste à régler encore.[2] Vous avez tout le gros bout devant vous, et ce sera sûrement

[1] Die Acte für die Ernennung der Delegation war nach dem Entwurfe der Gesandten (vergl. S. 534. 549) von König Stanislaus und den Conföderationsmarschällen gezeichnet worden. Weiter war unbeschränkte Vollmacht für die Delegirten ausgestellt und deren Ernennung vollzogen worden. Nach Vertagung des Reichstags, entsprechend dem Wunsche der Gesandten, bis zum 15. September war für den Beginn der Sitzungen der Delegation der 24. Mai angesetzt worden. — [2] Die Revision der polnischen Verfassung.

en le déployant que les plus grands embarras se manifesteront, et que les obstacles naîtront, pour ainsi dire, sous vos pas.

Pour ce qui regarde la suspension des livraisons dont il est question dans la note qui vous a été remise,[1] je veux bien vous dire pour votre direction que je me réglerai, quant à cet article, sur la résolution des deux cours impériales, et que j'attendrai pour cet effet de quelle manière elles s'expliqueront là-dessus, pour m'y conformer de mon côté. Mes voyages actuels pourront en attendant vous fournir un prétexte pour excuser le délai que je trouve bon d'apporter à vous donner, pour le présent, des ordres positifs à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

22122. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Cörbelitz, 26. Mai 1773.

Ich habe aus Eurem Bericht vom 21. dieses die von dem Grafen Golowkin von der Stadt Danzig über den [ihm] gethanen Antrag erforderte positive Erklärung[2] ersehen, und werde Ich nunmehro, was dieselbe darauf geantwortet haben, auch was daselbst weiter passiren wird, von Euch zu erfahren erwarten.

Friderich.

Nach dem Concept.

22123. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Cörbelitz, 28 mai 1773.

Je vais vous expliquer le mystère qui retarde la négociation du mariage de la princesse Amélie[3] et pourquoi cette affaire avance aussi lentement qu'elle fait selon votre dépêche du 21 de ce mois. Cela provient de ce que les deux électeurs, celui de Bavière et le palatin, se disputent qui des deux doit fournir à l'entretien de la maison qu'on sera obligé de former nécessairement au prince de Deux-Ponts, en lui donnant une épouse, son bien propre et particulier n'étant pas assez considérable pour y suffire par lui-même. Avec cela, il y a un parti à la cour de Manheim qui voudrait marier ce Prince avec une princesse

[1] Das polnische Ministerium bat in der „Note", Warschau 18. Mai, im Namen von König Stanislaus, Benoît um die Zusicherung, dass mit dem Tage des Beginns der Verhandlungen in der Delegation alle Lieferungen an die preussischen Truppen ohne Vergütung aufhören sollten. — [2] Reichardt berichtete: „Graf von Golowkin hat, in Gemässheit des ihm von mir geschehenen Antrages, die positive Erklärung, ob sich diese Stadt endlich in ein Accommodement einlassen, das Territorialrecht Ew. Königl. Majestät auf den Hafen anerkennen und sich zu einer jährlichen Redevance verstehen wolle, nunmehro wirklich verlangt." — [3] Vergl. S. 517.

de Lambesc,[1] parti vraisemblablement favorisé des ministres français, et qui les porte de contribuer à traverser le mariage en question. On ne saurait donc, vu ces raisons, blâmer tout-à-fait la conduite de l'Électeur dans cette rencontre et trouver à redire à lui voir faire le difficile et rétif pour consentir à l'établissement de la Princesse sa sœur, tant qu'on n'en a encore assigné aucun de convenable au Prince qu'on lui destine pour époux . . .

Federic.

Nach dem Concept.

22124. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 16. Mai: „La cour de Versailles ne suit aucun plan ni aucun système; elle flotte d'irrésolutions en irrésolutions. Lorsqu'elle se décide sur un objet, c'est sans aucune réflexion et toujours dans l'intention de le révoquer au moindre obstacle. On se perd dans ce cahos, et on ne veut rien laisser échapper."

Cörbelitz, 28 mai 1773.

Je suis tout-à-fait de votre sentiment sur tout ce que vous m'écrivez de France, et je suis persuadé que la France ne se remuera pas. Voilà tout ce que j'ai le temps de vous dire.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept; das Datum nach einer Abschrift.

22125. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 19. Mai, er habe am 17. dem Fürsten Kaunitz den nach Warschau gesandten Vertragsentwurf (vergl. S. 520) mitgetheilt. „J'ai dit en même temps au prince Kaunitz qu'ayant dans toute cette affaire des intérêts communs avec les deux cours impériales, Votre Majesté n'avait pas voulu différer de le faire informer de Ses intentions à ce sujet, et qu'Elle Se flattait qu'il voudrait donner au ministre de sa cour à Varsovie les ordres nécessaires pour seconder les demandes que le sieur Benoît était chargé de faire en conséquence, tout comme celui-ci appuierait réciproquement, de son côté, la négociation des deux cours impériales. J'ai ajouté que je ne doutais pas qu'il envisagerait cette communication comme une suite de l'intimité qui régnait entre nos deux cours, et du plaisir que Votre Majesté trouvait à Se concerter avec celle d'ici sur tout ce qui concernait leurs intérêts communs. Enfin, je lui ai donné à connaître que, Votre Majesté ayant daigné de me marquer aussi les principaux arguments que contenaient les instructions détaillées qu'Elle avait fait tenir au sieur Benoît pour réfuter les objections que les commissaires de la République voudraient probablement mettre en avant, dans la vue de diminuer et retrancher, le plus qu'il leur serait possible, les possessions respectives de nos trois cours,[2] je me trouvais en état de fournir des explications suffisantes pour convaincre de la légitimité des demandes de Votre Majesté, toutes fondées sur le traité de partage. Qu'il me paraissait, au reste, d'autant plus nécessaire de faire tirer nos ministres respectifs à la même corde dans toutes ces différentes négociations, que, pour peu que les Polonais s'aperçussent de quelque différence d'opinion de l'une des trois cours à cet égard, ils ne demanderaient pas mieux que de fomenter ces apparences de

[1] Prinzessin Anna Charlotte, vergl. S. 46. — [2] Vergl. Nr. 22076.

division, et s'en prévaudraient ensuite pour se servir des mêmes armes contre les deux autres puissances.

Le prince Kaunitz m'a assuré que, n'ayant rien de caché pour Votre Majesté, je pouvais compter en attendant qu'il ne manquerait pas de Lui communiquer, à son tour, le projet du traité de cession que le baron Reviczky serait chargé de négocier. Que, pour le reste, il se réservait de m'y répondre, lorsqu'il aurait plus particulièrement examiné la pièce que je venais de lui remettre, et qu'il me demanderait aussi alors les éclaircissements qu'il pourrait peut-être désirer sur l'un ou l'autre article. Il ne m'en a pas encore parlé du depuis."

Cörbelitz, 28 mai 1773.

Je ne puis qu'approuver tout ce que vous avez dit, selon votre dépêche du 19 de mai, au prince de Kaunitz au sujet du projet du traité de cession. Je le trouve entièrement conforme à mes idées, et comme vous ne lui avez laissé rien ignorer, il faudra voir comment il s'expliquera après l'examen qu'il se propose de faire de cette pièce. D'ailleurs, j'ai lieu de présumer que les trois cours n'auront point à surmonter de fort grandes difficultés pour faire agréer leurs projets respectifs, et je désire seulement de voir celui de la cour où vous êtes, dont ce ministre vous a promis de me faire également confidence.

Au reste, vous savez déjà par mes ordres précédents que j'ai parlé une fois au prince Doria,[1] mais j'ai oublié de vous dire que j'ai accordé la même faveur à l'ecclésiastique italien[2] qui l'a accompagné, et qui a prêché la passion dans la chapelle de la cour où vous êtes.

C'est tout ce que mes occupations militaires d'à présent me laissent le temps de vous dire. Il en sera bien de même de Sa Majesté l'Empereur, et je compte bien que pendant son absence[3] il ne se passera guère des choses fort intéressantes; de sorte qu'il ne me reste qu'à prier Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

22126. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 22. Mai: „Quoique j'ai fait au prince Kaunitz la communication dont j'ai préalablement rendu compte à Votre Majesté par ma très-humble dernière dépêche,[4] ce ministre m'a d'abord marqué la plus grande surprise sur le second article de ce projet, prétendant que l'extension d'un demi-mille d'Allemagne sur une vingtaine de lieues de longueur que pourrait avoir la rive méridionale de la Netze, avec les villes et villages qui s'y trouveraient,[5] ferait un district très considérable dont il n'avait pas été question le moins du monde lors de la triple convention. Il fit de même successivement sur les autres articles les remarques que Votre Majesté avait prévues. J'ai répondu à chacune séparément ce que les instructions détaillées du 11[6] me prescrivent. J'ai à la fin principalement appuyé sur les conséquences fâcheuses qui ne manqueraient pas d'en résulter, si nos ministres à Varsovie ne tiraient à la même corde dans cette affaire, et j'ai ajouté encore qu'en réfléchissant

[1] Vergl. S. 549. — [2] Der Jesuitenpater Grandi. — [3] Vergl. S. 533. — [4] Vergl. Nr. 22125. — [5] Vergl. S. 468. 469 und 521. — [6] Vergl. dafür Nr. 22076.

au zèle affectueux avec lequel Votre Majesté S'était employé lors de la négociation de la triple convention à Pétersbourg pour obtenir à la cour d'ici tout ce qu'elle avait désiré, il ne me restait d'avance aucun doute de l'empressement avec lequel cette dernière entrerait, à son tour, dans les vues de Votre Majesté à l'occasion de cet arrangement définitif . . . Le prince de Kaunitz me pria là-dessus de ne rien marquer encore à Votre Majesté des petites observations qu'il m'avait faites seulement de bonne amitié, à ce qu'il disait, et non pas ministériellement, que je devais attendre plutôt qu'il me donnât une réponse définitive sur ce sujet. C'est ce qui m'a engagé à éviter de me servir, l'ordinaire dernier,[1] du chiffre, afin que le prince Kaunitz, au cas qu'il eût la curiosité de faire ouvrir ma dépêche, n'eût pas lieu de soupçonner même que j'en eusse fait mention . . .

En me rendant, avant-hier au soir, la copie du projet d'un prochain traité entre Votre Majesté et le roi et la république de Pologne, le prince Kaunitz m'a enjoint de vous mander, Sire, qu'il en avait fait son rapport à l'Impératrice-Reine; qu'elle l'avait chargé de me témoigner sa parfaite sensibilité et reconnaissance de ce que vous aviez bien voulu la faire prévenir de vos intentions à ce sujet et lui donner par là une nouvelle preuve de votre confiance et de votre amitié; que, par une suite des mêmes motifs, elle ne manquerait pas de vous faire part, à son tour, du traité qui concernerait ses intérêts dans cette circonstance, dès que le projet en serait achevé; que les différences qui se trouvaient entre ce que le sieur Benoît allait proposer à Varsovie, et la triple convention du partage, n'avaient pu lui échapper, que cependant, sans vouloir entrer dans aucune discussion à cet égard et ne doutant d'ailleurs pas que le projet susmentionné serait probablement approuvé de même en Russie, elle promettait à Votre Majesté que non seulement elle ne s'opposerait nullement à sa réussite, mais qu'elle autoriserait, au contraire, sans délai son ministre à Varsovie, le baron Reviczky, à seconder et à appuyer de son mieux toutes les démarches du sieur Benoît relativement à cet objet. Qu'elle en agissait toutefois ainsi envers Votre Majesté dans l'entière confiance d'un parfait retour de Sa part, lorsqu'il serait question du traité que Sa Majesté Impériale ferait également proposer, en temps et lieu, au roi et à la république de Pologne.

Au reste, d'après les dernières nouvelles de Varsovie, le prince Kaunitz prévoit que le roi de Pologne fera aussi proposer, de son côté, plusieurs articles touchant la constitution future de ce royaume, lesquels, en autant qu'on pourrait peut-être en convenir entre nos trois cours, devraient ensuite encore trouver place dans les traités de cession respectifs . . .

En conséquence de la résolution finale que Votre Majesté vient de me signifier,[2] j'attends Ses ordres ultérieurs pour me préparer à mon départ, aussitôt qu'Elle voudra bien le permettre."

Potsdam, 30 mai 1773.

Je suis très sensible à tout ce que, selon votre dépêche du 22 de ce mois, le prince de Kaunitz vous a dit de la part de Sa Majesté l'Impératrice-Reine sur mon projet de traité de cession. Comme il ne m'est pas resté caché que la cour où vous êtes, étendait les limites de sa portion en Pologne, il m'a paru également nécessaire, par les arguments allégués dans mes ordres du 11,[3] d'en faire autant des miennes, et pourvu que Sa Majesté Impériale et Royale veuille continuer d'agir à cet égard d'un parfait concert avec moi, la Russie ne nous sera pas trop contraire, et nous ne rencontrerons pas non plus de trop grandes difficultés de la part des Polonais.

[1] Vergl. Nr. 22125. — [2] Vergl. S. 523. — [3] Vergl. dafür Nr. 22076.

Quant à votre personnel, j'agrée votre démission; mais je ne saurais encore vous nommer un successeur. Je ne fais que retourner de mes revues de Magdeburg pour me remettre en carrosse pour celles de Prusse, de sorte qu'il faut me laisser le temps de faire mon choix, et que je ne pourrai y procéder qu'après mon retour.

Nach dem Concept. Federic.

22127. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 14. Mai: „L'impératrice de Russie a été extrêmement sensible à l'offre amiable de Votre Majesté de vouloir S'employer auprès du roi de Suède pour le faire revenir des fausses idées qu'à l'instigation de la France il s'était faites des intentions de la Russie à son égard.[1] Elle a été de même très charmée d'apprendre que vous avez approuvé, Sire, les explications qu'elle avait fait donner à ce Prince sur les insinuations qu'il avait fait parvenir ici au sujet de l'armement qu'il présumait être dirigé contre lui.[2] Comme il est très probable présentement que pour plusieurs raisons Sa Majesté Suédoise a abandonné l'idée d'attaquer la Russie, Sa Majesté Impériale est de l'opinion qu'il ne serait pas à propos de le rassurer davantage sur les intentions pacifiques des puissances ses voisines. Elle estime qu'il est de la prudence et de la politique de le laisser dans la connexion embarrassante où il s'est mis, et de ne lui laisser pénétrer avant le temps l'intention déjà concertée entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie de tenter par des voies amiables la rectification de la forme du gouvernement qu'il a introduite par la dernière révolution. Ce sont-là, Sire, en gros les idées de Sa Majesté Impériale, sur lesquelles, pour les exposer plus clairement, le comte Panin a dressé un mémoire dont il m'a lu le brouillon, et que je serai en état de présenter à Votre Majesté l'ordinaire prochain . . .

En me parlant du bon commencement de la présente Diète en Pologne, le comte Panin a fait mention avec quelque peine d'un nouvel embarras qui s'y préparait par rapport à la ligne que Votre Majesté avait trouvé bon de faire tracer du côté de la Netze pour former Sa frontière, qu'Elle faisait étendre jusqu'à la source de cette rivière, pour la faire remonter de là jusqu'à la Vistule, près de Fordon et Solitz,[3] où par ce moyen elle embrassait la petite ville d'Inowrazlow, qui est peut-être celle que je trouve sur la carte sous le nom d'Inowraclaw, ce qui paraissait contraire au sens de la limite déterminée par la convention. Il me dit que les Autrichiens, de leur côté, surpassaient de fait la ligne prescrite, et pour n'avoir pas pu trouver la petite rivière de Podhorce, qu'ils avaient nommé dans la convention, ils en traçaient une autre comme bon leur semblait. Que c'étaient à la vérité des bagatelles, mais qu'il craignait que les Polonais, qui chercheraient à profiter de tout, tâcheraient encore d'employer cette incertitude où ils verraient les trois puissances sur la détermination des limites, à exciter des jalousies entre elles, et qu'il serait fâcheux et peu convenable à la dignité de ces trois puissances que les affaires de Pologne, qui par leur parfaite union pouvaient se terminer d'une manière si glorieuse et si honorable pour elles, dussent encore produire quelque germe de mésintelligence; et comme l'objet était réellement si petit, il osait vous supplier très-humblement, Sire, de ne rien changer présentement à votre ligne des frontières, mais de la suivre telle qu'elle avait été déterminée dans la convention. Il m'a dit avoir parlé sur le même ton au prince de Lobkowitz et [qu'il] l'avait prié de représenter à sa cour de ne pas se montrer si avide

[1] Vergl. S. 479. 480. — [2] Vergl. S. 487. 488. — [3] Vergl. Nr. 22076.

de quelques milles de terre de plus, puisqu'il s'agissait dans l'arrangement du gouvernement de Pologne d'un trop grand objet pour devoir s'occuper d'une affaire de si peu d'importance."

Potsdam, 30 mai 1773.

J'ai prévu les observations que, selon votre dépêche du 14 de ce mois, le comte Panin vous a faites sur les limites de ma portion en Pologne. Elles font partie des difficultés auxquelles, selon mes ordres du 11,[1] je m'attendais de la part des commissaires polonais. Mais je vous ai fourni, dans les mêmes ordres, tant d'arguments pour les combattre que, pour peu que le comte Panin y fasse attention, je suis persuadé que ce ministre n'hésitera plus de convenir de la légitimité de ma demande. Ajoutez à cela que la cour de Vienne n'en fait pas moins de son côté; de sorte que je ne fais qu'imiter son exemple, et que je me flatte que la Russie, comme ma bonne alliée, aura bien la complaisance de ne point faire des difficultés sur quelques villages de plus que je fais enclaver dans mes frontières, et qui ne trouveront point de contradiction de la part de l'Autriche,[2] ni de grandes oppositions de celle des Polonais. Toutefois et dès que la première se relâchera sur cet article, je ne ferai pas difficulté non plus de le faire également de mon côté.

Quant aux affaires de Suède, j'attendrai le mémoire que le comte de Panin vous a promis de vous remettre, et comme je ne fais que revenir de mes revues de Magdeburg, et que je suis sur mon départ pour la Prusse, ce ne sera qu'à mon retour que je pourrai instruire en conséquence le comte de Dönhoff.

Pour la France, au contraire, elle fait désarmer ses vaisseaux,[3] et la Russie n'a plus absolument rien à craindre de l'apparition de sa flotte.

Federic.

Je suis un peu fatigué du voyage; c'est la cause du laconisme de ma lettre.

P. S.

En parlant au comte de Panin sur mes limites en Pologne, vous pouvez bien lui faire entendre que, comme j'avais déjà cédé en différents points, puisque j'avais vu que cela ferait plaisir à sa cour, j'avais lieu de me flatter aussi qu'au cas que l'Autriche étendît ses limites, l'on ne me ferait point de difficultés de soutenir également les miennes, en y enclavant même la ville d'Inowraclaw.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz zu dem im übrigen chiffrirten Hauptschreiben nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. Nr. 22076. — [2] Vergl. Nr. 22126. — [3] Vergl. S. 550.

22128. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Lentulus berichtet, Warschau 23. Mai: „C'est aussi présentement que je peux assurer et féliciter très-humblement d'avance Votre Majesté sur la heureuse réussite des affaires de la Pologne, et pour ce qui regarde la forme du gouvernement, on se disputera bien quelquefois de part et d'autre; mais, comme le roi de Pologne n'a plus ni la supériorité des voix ni l'influence de détourner les choses par ses cabales et intrigues, on parviendra à mettre en exécution le plan concerté entre les trois puissances sur ce sujet."

Nach dem Concept.

Potsdam, 30 mai 1773.

Votre dépêche du 23 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et c'est avec plaisir que j'y ai vu le pronostic favorable que vous formez sur le pli que prennent actuellement les affaires de Pologne. Je serai bien plus charmé encore, si effectivement il se trouve confirmé par l'évènement, et que tout s'arrange avec autant de facilité que vous paraissez le présumer.

Federic.

22129. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH REICHARDT IN DANZIG.

Potsdam, 30. Mai 1773.

Ich finde bei dem Mir in Eurem Bericht vom 24. dieses angezeigten, von Euch beobachteten Betragen und gethanen Erklärung in Ansehung der Wiederbesetzung der sogenannten Holm-Insel sowohl gegen den Danziger Magistrat als den Grafen von Golowkin[1] nicht das allermindeste zu erinnern und glaube auch nicht, dass gedachter Magistrat gegen die Rechtmässigkeit der Besitznehmung dieser Insel, als zum Olivischen Territorio ganz unleugbar gehörig, das geringste einzuwenden sich wird beigehen lassen. Uebrigens sehe Ich der Erklärung des Magistrats über den einzugehenden Vergleich[2] mit Verlangen entgegen.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] In dem allein vorliegenden Berichte an Finckenstein meldete Reichardt die Besetzung der Holm-Insel durch ein preussisches Commando. Auf den Einspruch des Magistrats, dass er sich „seine Rechte vorbehielte", bezeichnete Reichardt dessen Vorgehen als „ganz ausserordentliche Dreistigkeit", während er dem Grafen Golowkin, der sich auf Bitte des Magistrats dahin verwandte, „dass sonst keine Festungswerke der Stadt möchten angegriffen und weggenommen werden", die Versicherung gab, „dass es nicht geschehen würde", da die Weisungen des Königs sich nur auf die Holm-Insel erstreckten (vergl. Nr. 22092). — [2] Vergl. S. 555.

22 130. AN DEN OBERPRÄSIDENTEN VON DOMHARDT IN KÖNIGSBERG i. Pr.

Potsdam, 30. Mai 1773.

Ich habe aus Eurem Bericht vom 25. dieses[1] die Verfügungen, so Ihr in Ansehung des Scharpauschen Gebietes getroffen habt,[2] ersehen. Vor der Hand finde Ich, weiter damit vorgehen zu lassen, noch nicht nöthig, maassen Ich erst, inwiefern sich der Danziger Magistrat wegen der Hafensache gewierig erklären wird, absehen will. Indessen könnet Ihr sothanen Gebietes wegen bei Meiner bevorstehenden Anwesenheit in Marienwerder Mir wohl wieder Erinnerung thun.

Nach dem Concept. Friderich.

---

22 131. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 31 mai[3] 1773.

Je n'ai que deux mots à répondre à l'insinuation du prince de Dolgoruki, dont vous venez de me rendre compte dans votre rapport d'hier.[4] Disposé, comme je suis, à ne faire absolument rien dans les affaires de Pologne que d'un parfait concert avec les deux cours impériales, je me conformerai également, quant aux livraisons de fourrage sans payement, au terme qu'elles jugeront à propos de fixer; de sorte que vous n'avez qu'à en informer le susdit Prince et instruire en conséquence le sieur Benoît à Varsovie.

Der Schluss betrifft die Bereitstellung von Relaispferden für die Prinzessin von Oranien.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

22 132. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 31 mai 1773.

Selon votre dépêche du 20 de ce mois, les affaires prennent effectivement à la cour où vous êtes, le pli que je leur ai pronostiqué;[5]

[1] Liegt nicht vor. — [2] Nach einem Cabinetserlass vom 15. Mai handelt es sich um die „Einhebung der Gefälle" von den Bewohnern des Scharpauschen Gebiets. — [3] Vom 31. Mai ein Schreiben an Pöllnitz in den Œuvres, Bd. 20, S. 104. — [4] Dolgoruki hatte dem Grafen Finckenstein ein Schreiben Stackelbergs vorgelesen, in welchem dieser, in Übereinstimmung mit Reviczky, die von den Polen geforderte Bezahlung der Lieferungen, die mit dem Eintritt in die Verhandlungen über die Abtretungen beginnen sollte (vergl. S. 555), befürwortete und erklärte, vor der definitiven Antwort die Entscheidung des Königs von Preussen abwarten zu wollen, „pour ne pas s'écarter le moins du monde du parfait concert, établi entre les trois puissances contractantes". — [5] Goltz berichtete: „Le duc d'Aiguillon est désespéré de voir [s']écrouler tout ce bel édifice [die Allianz der Bourbonenhöfe mit England], au moment que son imagination le lui faisait voir prêt à être terminé."

mais je ne puis m'empêcher de vous avertir de ne point vous trop fier à tout ce que le comte de Mercy pourrait vous insinuer. Je veux bien croire qu'il y a quelque froideur dans les sentiments entre les cours de Vienne et de Versailles; mais j'ai bien de la peine à me persuader qu'elles en soient déjà au point à ne plus avoir aucune liaison ensemble.[1] C'est tout ce que je puis vous écrire aujourd'hui. Je suis sur mon départ pour la Prusse, et il ne me reste qu'à prier Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

22133. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 31 mai 1773.

Vos dépêches du 18 et du 21 de ce mois n'exigeant point de nouvelles instructions, je ne m'arrêterai qu'à vos deux lettres particulières des mêmes dates. Leur contenu m'a fait de la peine, puisque ma banque ne saurait absolument point vous retirer des embarras où vous vous trouvez.[2] Si donc vous insistez sur votre rappel, je ne vous le refuserai point. Tout ce que je vous demande, c'est d'attendre mon retour de Prusse, où j'aurai soin, à moins que vous ne changiez d'idées, de vous faire adresser votre rappel et de vous nommer un successeur.

Federic.

Nach dem Concept.

22134. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 31 mai 1773.

Der König wiederholt auf Thulemeiers Bericht vom 25. Mai den Befehl, die Braunschweiger Anleihe fallen zu lassen (vergl. S. 527. Anm. 1).

Pour ce qui est de votre nomination au poste d'Angleterre, au cas que le comte de Maltzan en soit rappelé,[3] je ne suis pas éloigné d'y déférer, mais il faut que vous attendiez que ce comte demande et obtienne effectivement son congé, avant de pouvoir recevoir une réponse positive là-dessus.

Je vous enjoins en attendant de dire de ma part à la princesse d'Orange ma nièce que j'avais très bien reçu la lettre qu'elle avait bien

[1] Goltz berichtete: „Mercy me témoignait, il y a deux jours, combien le duc d'Aiguillon était réservé avec lui, et ajouta que cela l'engageait à la plus parfaite réciprocité." Mercy und Aiguillon sprechen zu einander fast nicht mehr von wichtigen Dingen. — [2] Maltzan schilderte, London 18. Mai, seine Verlegenheit, in die er durch Geldverluste gerathen war, und bat um einen Geldvorschuss durch die Berliner Bank, widrigenfalls um seine Abberufung. — [3] Thulemeier bat um seine Berufung nach London, „informé qu'une santé délabrée et des embarras domestiques imposent au comte de Maltzan non seulement la nécessité d'une retraite, mais que ce ministre recherche même son rappel par cet ordinaire" (vergl. Nr. 22133 und Bd. XXXII, 644).

voulu m'écrire en dernier lieu,[1] mais qu'ayant, pour ainsi dire, le pied à l'étrier pour continuer mes voyages, je n'avais pas le temps d'y répondre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 135. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A BERLIN.

[Potsdam, 1773.]

Madame ma Cousine. Vous pardonnerez, ma chère Landgrave, si ma lettre est écrite à la hâte; mais, à peine arrivé et sur le point de mon départ,[2] vous devez avoir quelque indulgence pour votre correspondant. Je vous renvoie la lettre de l'Impératrice[3] que vous avez eu la politesse de me communiquer. Je suis très satisfait du style, et je ne doute pas qu'à peine arrivée dans ce pays, vous n'y soyez adorée de tout le monde. Je fais des vœux pour que la mer vous soit douce et favorable, qu'Amphitrite respecte l'illustre poids dont elle va être chargée; que le Zéphyr soit le seul vent qui ose souffler pendant votre trajet, et qu'arrivée à Pétersbourg, vous y trouviez tout le bonheur que je vous souhaite bien sincèrement; en vous assurant qu'en quelque lieu du monde que vous soyez, mon estime, mon amitié et ma considération vous suivront partout; étant, Madame ma Cousine, votre fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

---

22 136. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

[Potsdam, juin 1773.][4]

Vous avez vu qu'Edelsheim demande à quitter;[5] j'ai donc destiné Riedesel[6] à le relever, et vous lui ferez lire pendant mon absence tout ce qui regarde nos négociations, aussi bien que nos engagements avec la cour de Vienne depuis le traité de Hubertusburg jusqu'aujourd'hui. Adieu, mon cher.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Prinzessin Wilhelmine kündigte, Haag 25. Mai, ihre bevorstehende Abreise nach Potsdam an. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Der König begab sich am 1. Juni auf die Reise nach Pommern und Westpreussen. — [3] D. d. Zarskoe Selo 28. April (a. St.). Die Landgräfin Caroline unterrichtete den König, Berlin 31. Mai, von der Ankunft der russischen Fregatten in Lübeck. „J'ai fixé mon départ d'ici au 4, vendredi, matin. Je partirai, pénétrée de toutes les grâces dont Votre Majesté m'a comblée et mes enfants." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [4] Die undatirte Vorlage trägt den Eingangsvermerk von Finckensteins Hand: „1. Juni 1773." — [5] Vergl. S. 558. — [6] Vergl. S. 46 und Bd. XXXII, 632.

22137. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Stargard, 2 juin 1773.

Votre dépêche du 18 de mai dernier, avec la note y jointe, que le comte Panin vous avait remise, m'étant parvenue, je laisserai tomber entièrement les insinuations que je m'étais proposé de faire, du gré de la cour où vous êtes, en Suède.[1] Les explications qu'il y avait eues entre les cours de Russie et de Suède,[2] ne m'ayant point été connues, lorsque je vous en ai écrit, nos lettres s'étant croisées, il n'en sera plus question présentement que je sais la façon de penser de la première là-dessus, et je n'en ferai porter la moindre parole en Suède.

Pour ce qui regarde la continuation de la guerre entre la Russie et la Porte ottomane, je vous avoue que je suis du sentiment du maréchal de Rumänzow[3] relativement au passage du Danube, et que, quoique le général Bauer, que je connais,[4] ne soit pas sans mérite, et qu'on ne lui saurait disputer des idées, de l'imagination et les connaissances du terrain, qui le rendent très capable de belles entreprises, et qu'il aurait dépendu de moi de l'engager à mon service après la dernière guerre, je ne saurais cependant pas vous dissimuler que la raison qui m'en a empêché, est qu'il n'a jamais su se comporter avec aucun chef sous les ordres duquel il s'est trouvé, et que même le duc Ferdinand de Brunswick, à qui il doit sa fortune, en a été payé d'ingratitude, de quoi je pourrais vous dire des particularités, et que, comme il y a une grande différence entre former des projets de plans de campagne qu'on se

[1] In Erwiderung auf das Anerbieten des Königs (vergl. Nr. 22023) wurde in der Note der russische Standpunkt gegenüber Schweden entwickelt, mit dem Schluss: „que, quoique Sa Majesté Impériale soit bien éloignée de ne vouloir opter que la seule voie de la force pour changer ou au moins rectifier ce qui a été fait en Suède, dans le moment présent toute explication à ce sujet avec le roi de Suède lui paraît hors de temps et susceptible d'un grand inconvénient, parceque dans les ouvertures et les éclaircissements où il faudrait en venir nécessairement, il est à craindre de décéler l'intention déjà concertée entre l'Impératrice et Sa Majesté Prussienne, de tenter par des voies amiables cette rectification et d'entamer une négociation pour cet effet". — [2] Vergl. S. 487. 488. — [3] „Rumänzow représente le passage du Danube si difficile et périlleux qu'il le déclare presque impossible, excepté avec de petits corps détachés seulement." General Bauer habe 1772 einen Feldzugsplan an Katharina II. gesandt, in welchem er den Donauübergang mit 30000 Mann als sehr leicht ausführbar darstellte; „mais comme ce général n'a pu se comporter avec le maréchal, on ne l'emploie à l'armée, et on ne croit pas que le comte de Rumänzow suivrait ce plan, si on le lui envoie d'ici, parcequ'il le reconnaîtrait pour l'ouvrage de quelqu'un contre lequel il a pris de la jalousie, de sorte que toutes ces circonstances font craindre qu'on passera le temps en disputes et en différends, et qu'on n'entreprendra rien d'essentiel, si ce n'est encore de ces coups de partisans qui leur ont jusqu'ici toujours réussi." — [4] Bauer war Ende 1761 als Oberstlieutenant und Chef eines durch den Prinzen Ferdinand von Braunschweig aufgestellten Husarenregiments in die preussische Armee eingetreten. Er hatte mit diesem den Krieg bei der alliirten Armee mitgemacht und nach Friedensschluss russische Dienste genommen. Vergl. Bd. XXI, 103. 566; XXII, 587; XXIII, 3; XXXI, 327. 336.

propose d'exécuter soi-même, et de l'exécution desquels on prétend se décharger sur autrui, c'est-là précisément le cas du général Bauer.

En attendant, si la cour où vous êtes, jugeait absolument nécessaire le passage du Danube, je crois que l'unique moyen de l'exécuter avec espérance de succès, serait que l'armée russienne, après avoir effectué son passage, pour éviter nombre de défilés qu'elle trouverait en avançant sur le chemin de Constantinople, longeât la Mer Noire, et que, pour pouvoir être fournie, le long de cette mer, des vivres nécessaires pour sa subsistance et de tout ce dont elle pourra avoir besoin jusqu'à ce qu'elle eût poussé l'ennemi jusqu'à Constantinople, il y eût à cet effet une flotte russe dans la Mer Noire qui d'Azow la fournît du nécessaire. C'est ce dernier article surtout qui rend ce plan le plus sûr et recommandable et qui mettrait l'armée russe dans le cas de n'avoir point à appréhender un manque des subsistances, qui doivent absolument lui être assurées, pour n'être point exposée à des revers. J'en juge ainsi par ce que j'en ai ouï dire à des personnes qui connaissent le local, et [parce]que je suis convaincu qu'au cas que l'armée russe dût absolument porter ses opérations au delà du Danube, ce serait-là le seul projet le moins hasardeux pour elle. Je ne disconviens cependant pas que, par un insigne bonheur sur lequel il n'y a cependant point de fond à faire, la Russie pourrait peut-être réussir dans ses vues en s'arrangeant d'une autre manière sur son passage du Danube, bien que toutefois les risques qu'elle courrait, ne seraient jamais balancés par l'utilité qui pourrait lui en revenir.

Federic.

Nach dem Concept.

22138. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Stargard, 2 juin 1773.

Vous aurez sans doute reçu le double de la dépêche du comte Solms du 18 de mai dernier, avec la note que le comte Panin lui avait remise pour faire connaître les sentiments personnels de l'impératrice de Russie au sujet du roi de Suède, pour servir de réponse aux offres des insinuations à faire en Suède que j'avais fait parvenir à cette Princesse.[1] Vous conviendrez sans peine, après en avoir fait la lecture, que je ne saurais pas faire, pour le présent, lesdites insinuations que je m'étais proposées; aussi suis-je du sentiment qu'en combinant le contenu de la note en question avec les rapports précédents du comte Solms, que la cour de Russie est bien décidée de ne point admettre les changements qui ont été introduits en Suède, mais plutôt d'y mettre le gouvernement sur l'ancien pied, et je dois, encore par cette raison, m'abstenir de faire

[1] Vergl. Nr. 22137.

faire des insinuations au roi de Suède, qui, par la suite, pourraient se trouver fausses et me conduire passivement dans toute cette affaire.

Nach der Ausfertigung. Federic.

22139. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Stargard, 3 juin 1773.

Votre rapport du 26 de ce mois [passé][1] me confirme dans l'opinion que le train que prendont enfin les affaires de la Diète, sera assez favorable pour pouvoir espérer que les troubles qui agitent la Pologne, seront apaisés, et que les affaires y seront arrangées d'une manière conforme au gré des trois cours.

Comme d'ailleurs je serais assez curieux d'apprendre si les Autrichiens paient actuellement comptant les livraisons qu'ils tirent pour leurs magasins de la Pologne, ou bien s'ils se les font fournir comme ci-devant, vous ne manquerez pas de contenter là-dessus ma curiosité.[2]

Benoît soll dem König Stanislaus einen von ihm nachgesuchten Freipass für den Transport von Erzeugnissen seiner litauischen Besitzungen mit einem Compliment des Königs zustellen.

Nach dem Concept. Federic.

22140. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Stargard, 4 juin 1773.

Jusques ici je n'ai encore aucun avis de la victoire que, selon votre dépêche du 26 de mai, les Russes ont remportée sur les Ottomans près de Braïlow. Si elle est effectivement aussi complète qu'on l'a annoncée,[3] je suis surpris que mes lettres de Varsovie n'en sonnent encore mot, quoique la nouvelle m'en aurait pu parvenir bien plus tôt par cette route que par celle de Vienne.

Dans peu nous saurons à quoi nous en tenir à cet égard, et en attendant je ne veux pas vous laisser ignorer qu'en conséquence de mes ordres précédents[4] je n'ai pas différé de faire faire des propositions à Pétersbourg pour une négociation à entamer avec la Suède. Mais la Russie m'a fait connaître que je lui ferais plus de plaisir de laisser les choses avec cette couronne sur le pied où elles se trouvent actuellement, après les déclarations réciproques, et qu'il lui paraissait plus convenable que ces affaires reposassent entièrement, sans y toucher le moins du monde.[5] N'oubliez point de confier cette anecdote au prince de

[1] Wonach die Verhandlungen der Delegation Anfang Juni beginnen sollten; vergl. S. 554. Anm. 1. — [2] Auf Benoîts Berichte vom 1. und 4. antwortet der König, Marienwerder 7. Juni: „qu'il faudra voir présentement la tournure ultérieure que prendront les affaires à la Diète, et que, quant aux fourrages à livrer à mes troupes, je me conformerai à cet égard à l'exemple des deux cours impériales." — [3] Vergl. Nr. 22141. — [4] Vergl. S. 549. — [5] Vergl. S. 565. Anm. 1.

Kaunitz, en réponse à ce qu'il vous en a insinué, selon votre dépêche du 15 de ce mois;[1] et quant à votre rappel,[2] vous n'avez qu'à en prévenir le prince de Kaunitz et lui dire qu'après mon retour à Potsdam, où je comptais d'arriver le 15 de ce mois, j'aurais soin de vous nommer un successeur dont sa cour aurait sujet d'être contente et satisfaite. C'est aussi jusques à ce terme-là que vous aurez encore patience, et si vous informez en même temps ce ministre de la position dans laquelle vous vous trouvez après la mort de votre père,[3] il sentira bien que ce n'est qu'à ces circonstances seules qu'il faut attribuer ce changement, et qu'il n'aura sûrement pas la moindre influence sur le système des deux cours.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 141. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Stargard, 4 juin 1773.

Je n'ai rien à répondre à votre dépêche du 23 de mai dernier; mais j'ai vu une lettre de Kronstadt[4] qui porte que, le 12 de ce mois, les Turcs avaient fait des dispositions pour se rendre maîtres de Giurgewo; que le commandant russien en avait d'abord laissé passer tranquillement le Danube à 5000 Ottomans à peu près, mais qu'ensuite il avait fait jouer une de ses batteries avec tant de succès que la plupart de leurs bâtiments avaient été coulés à fond, et qu'un bon nombre d'Ottomans avaient péri dans cette rivière; qu'environ dans le même temps le maréchal de Rumänzow avait été également attaqué près de Brailow, mais que ce maréchal avait remporté une victoire si complète qu'il était resté plusieurs milliers d'Ottomans sur le champ de bataille; qu'on comptait même deux pachas parmi les prisonniers, et qu'on faisait monter la perte des Ottomans à ces deux affaires à 10000 hommes. Je vous donne cette nouvelle comme je l'ai reçue, et, malgré ses différentes particularités, je crois cependant qu'il faut en attendre encore la confirmation.

Quant à l'armement de Toulon,[5] il me paraît qu'il n'y en a plus rien à appréhender; je me persuade plutôt de plus en plus que tout s'apaisera, et que cet armement s'en ira à-vau l'eau, comme tant d'autres projets du duc d'Aiguillon.[6]

[1] Vergl. S. 549. — [2] Edelsheim bat, Kaunitz bald über seinen Nachfolger zu unterrichten und seine Abberufung zu beschleunigen, „de façon que je puisse profiter du séjour que Leurs Majestés Impériales feront ensemble à Laxenburg dans le courant d'août, pour m'y procurer alors mes audiences de congé". — [3] Vergl. S. 475. — [4] Das folgende nach dem auf ein Schreiben aus Kronstadt zurückgehenden Bericht Edelsheims, Wien 26. Mai. — [5] Goltz berichtete: „L'assurance que le duc d'Aiguillon a donnée à tous les ministres étrangers . . . sur la réduction de l'armement de Toulon (vergl. S. 550), paraît ne pas calmer tout-à-fait l'inquiétude de milord Stormont." — [6] An Maltzan schreibt der König am 4. Juni: „Quoique, selon votre dépêche du 25 de mai, l'on n'ait pas encore expédié les ordres nécessaires pour désarmer (vergl.

Au reste, marquez-moi si la nouvelle de la grossesse de la Dauphine se confirme ou si ce qu'on en a annoncé, n'est qu'un faux bruit.

Nach dem Concept. Federic.

22142. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Marienwerder, 7 juin 1773.

Je ne saurais m'empêcher, pour vous mettre au fait des termes dans lesquels se trouve actuellement la commission du comte de Golowkin à Danzig, de vous communiquer ci-joint les propositions qu'il a faites au magistrat de cette ville,[1] et la réponse[2] que celui-ci y a donnée.[3] Vous verrez par là que, nonobstant toutes les représentations du comte de Golowkin, ce magistrat n'a pu être engagé jusqu'ici à se désister de la double perception du droit de péage, et les subterfuges dont il se sert pour rendre illusoire l'accord à établir là-dessus, et qu'ainsi l'affaire se trouve précisément sur le même pied où elle était avant l'arrivée dudit comte Golowkin à Danzig.

Je puis, à cette occasion, vous dire sous main et pour votre seule direction qu'il m'est revenu de très bonne part[4] que le comte Golowkin ne doit pas avoir dédaigné une somme d'argent que le magistrat lui a fait offrir pour lui être favorable auprès de sa cour. Je ne prétends néanmoins pas garantir positivement la vérité de [ce] fait; seulement vous ferai-je la remarque qu'au cas qu'il importe à la cour où vous êtes, et que ce soit son sérieux de vider le différend qui subsiste entre moi et la ville de Danzig, il sera de toute nécessité de rafraîchir au comte Golowkin les ordres contenus dans les instructions qu'elle lui a données à cet égard; me reposant, au reste, sur vous que

S. 541), je me persuade cependant de plus en plus que cet armement s'en ira à-vau l'eau et n'aura aucune suite."

[1] Nach dem abschriftlich beigefügten Bericht Reichardts, Danzig 3. Juni, hatte Golowkin die Erklärung verlangt, „ob die Stadt gesonnen sei, sich zu vergleichen, dergestalt dass sie das Territorialrecht Ew. Königl. Majestät an dem Hafen anerkenne und für die Abnutzung desselben eine jährliche Redevance entrichte". — [2] D. d. Danzig 2. Juni. — [3] Reichardt fasste in dem Bericht vom 3. Juni (vergl. Anm. 1) den Inhalt der Antwort des Magistrats an Golowkin dahin zusammen: Es „wird nicht nur das Eigenthum des Hafens behauptet, sondern auch auf die der Stadt ertheilte russische Garantien Bezug genommen, nach welchen der Petersburger Hof das städtische Eigenthum des Hafens selbst anerkenne. Aus diesen Gründen will die Stadt von dem Territorialrecht Ew. Königl. Majestät an dem Hafen nichts wissen und solches keinesweges einräumen; dieser Punkt soll garnicht verlangt werden, und die Stadt meinet, alsdenn etwa zu tractiren, wenn ihr das Eigenthum des Hafens überlassen wird, und wenn sie die freie Ab- und Zufuhre zu Wasser und zu Lande behält, auch der bisherige Lauf der Weichsel nicht abgeändert wird." — [4] Wahrscheinlich mündlich durch Reichardt, den der König durch Cabinetserlass, Stargard 2. Juni, zum 5. nach Marienburg beschieden hatte.

vous saurez faire de ma part là-dessus des représentations convenables au comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

22143. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Marienwerder, 8 juin 1773.

Vos deux rapports du 2 et du 4 de ce mois me sont bien entrés, et vous aurez soin de remercier affectueusement de ma part le général de Bibikow de l'attention qu'il avait bien voulu avoir de me communiquer la bonne nouvelle qui lui était parvenue des avantages remportés en dernier lieu par les troupes russiennes,[1] auxquels en bon et fidèle allié de l'Impératrice sa souveraine je prenais toute la part imaginable.

Quant aux affaires de la Diète, il serait fort à souhaiter qu'elles prissent le pli favorable que vous paraissez croire;[2] cela ne m'empêche cependant pas de craindre qu'elles ne rencontrent encore des difficultés imprévues, qui pourraient peut-être en reculer la conclusion plus loin qu'on ne le pense.

L'idée que vous me proposez, d'attendre encore, pour vous expliquer sur la proposition du payement des vivres et des fourrages que mes troupes pourront consumer à l'avenir en Pologne,[3] est très bien conçue, et pourvu que le général-major de Lossow puisse encore gagner le temps de faire des amas suffisants pour l'entretien de mes troupes en Pologne jusqu'à la mi de juillet prochain, il me paraît qu'après cela on pourrait d'autant plus facilement consentir au payement desdits vivres et fourrages. J'en ai fait écrire, dans ce sens, au général-major de Lossow,[4] et vous ferez bien de vous concerter avec lui en conséquence.

Der Schluss betrifft den Ankauf von 3000 Wispeln Getreide (vergl. S. 540).

Nach dem Concept. Federic.

22144. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Mockrau, 9 juin 1773.

J'ai reçu votre lettre du 7 de ce mois,[5] par laquelle vous me marquez qu'il serait à propos que je vous fisse parvenir les 6000 ducats

[1] Die Nachricht war in einer von Lentulus mit seinem Bericht vom 4. Juni übersandten, aber nicht vorliegenden Beilage enthalten. — [2] Bericht vom 2. Juni: „Je ne suis plus en peine que les affaires de la Pologne ne finisse[nt] à la satisfaction de Votre Majesté.“ — [3] Bericht vom 4. Juni: „Le mieux serait que je traîne d'un jour à l'autre, sous prétexte d'attendre les ordres de Votre Majesté“ (vergl. S. 555). — [4] Cabinetserlass, Marienwerder 8. Juni. — [5] Liegt nicht vor.

dont vous aviez fait mention dans vos dépêches précédentes,[1] pour contenter la cupidité sans bornes des Polonais. Je me propose de vous les faire assigner en peu, mais je vous avertis en même temps que je me bornerai absolument à cette dernière somme, sans y rien ajouter, et que vous ferez bien de compasser là-dessus la dépense que vous croirez indispensable pour nous attacher les Polonais dont vous croirez pouvoir tirer parti.

Pour ce qui concerne le payement des fourrages pour mes troupes en Pologne, je me conformerai là-dessus à ce qui sera convenu; mais vous sentez bien qu'au cas que ce payement dût effectivement être accordé aux Polonais, je ne pourrai guère me résoudre d'envoyer pour cet effet beaucoup d'argent en Pologne, et que, pour éviter à cet égard une dépense bien forte, je diminuerai plutôt, après m'être concerté avec le général-major de Lossow,[2] le nombre de mes troupes qui se trouvent, à l'heure qu'il est, en Pologne.

Je ne suis pas surpris que vous pensiez que la Russie veuille être maîtresse en Pologne. Je connais de longue main ses idées là-dessus, et ce ne sera sûrement pas moi qui, quand bien même je le pourrais, y portera obstacle; en attendant, il est à plaindre que le comte Panin ne se fait pas une idée bien juste des affaires de la Pologne.

Enfin, et pour ce qui regarde l'acquisition des Autrichiens, qui, de leur côté, ne s'opposeront pas aux miennes,[3] il faudra voir si la Russie voudra rogner les limites de nos nouvelles possessions, et vous n'avez aucun sujet de vous embarrasser là-dessus des mesures de la cour de Vienne.

Je suis ici dans un camp avec de belles troupes. Si vous avez besoin de nous, nous serons bien vite à Varsovie; mais, pour cette fois, je crois que cela ne sera pas nécessaire.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

22145. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Mockrau, 9 juin 1773.

Vous pensez comme moi, quand vous dites, dans votre lettre du 4 de ce mois, qu'il paraît, par le contenu de la note du comte Panin sur les affaires de Suède, que la cour de Russie est toujours dans l'idée

[1] Vergl. S. 553. — [2] Am 9. Juni bescheidet der König Lossow „auf ein paar Tage“ zu sich und schreibt ihm auf seinen Bericht vom 29. Mai, dass er dem Obersten von Twardowski das „auf polnischem Grund und Boden“ weggenommene Salz vergüten wolle. Ein weiterer Erlass vom 22. an Lossow betrifft die Höhe der Entschädigung. — [3] Vergl. S. 558.

d'y vouloir rétablir l'ancienne forme de gouvernement.[1] Je me garderai donc bien de me mêler dès à présent des affaires de Suède vis-à-vis de la Russie, et je ne ferai sûrement aucune démarche auprès du roi de Suède qui pourrait me compromettre et être censée double.

Nach der Ausfertigung. Federic.

22146. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Mockrau, 9 juin 1773.

Je vous communique ci-joint la dépêche du major de Zegelin du 3 du mois de mai dernier,[2] telle qu'elle m'est entrée, par laquelle vous verrez les propositions que la Porte ottomane souhaite qu'il fasse de sa part à la cour de Russie, pour savoir si celle-ci voudrait s'y prêter pour le rétablissement de la paix. Comme le sieur de Zegelin me marque, en même temps, comme vous le verrez par sa dépêche, vous avoir déjà fait parvenir ces mêmes propositions, il ne me reste qu'à vous dire qu'au cas que la Russie veuille s'y prêter et donner en conséquence ses ordres au sieur d'Obreskow, ou faire savoir là-dessus ses intentions au sieur de Zegelin, vous deviez prier le comte de Panin de ma part de vouloir bien, selon la réquisition du ministère ottoman, en faire ménager le secret, pour ne pas donner occasion aux inconvénients qui, sans cela, en pourraient résulter.

Federic.

Nach dem Concept.

22147. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 3. Mai: „Vor einigen Tagen liess mir der Reis-Effendi zu erkennen geben, wie er vom Sultan Ordre hätte, mir eine Proposition als sein letztes Wort zur Herstellung des Friedens zu thun.“ Der Sultan fordere von Preussen und Russland völliges Stillschweigen über die neuen Verhandlungen.

Die türkischen Vorschläge seien folgende:

1° „Die Tartaren sollen frei und unabhängig erkannt werden, sowohl in ihrem Gouvernement als auch Jurisdiction. Deren Chan soll absoluter Herr und Meister sein in seinem ganzen Lande, ohne davon Rechenschaft an jemanden in der Welt zu geben.“ Die Wahl des Chans erfolgt durch die Tartaren, ist dem Sultan bekannt zu geben und von diesem „ohne die geringste Difficultät“ anzuerkennen, „jedoch ohne dass Russland in diesem Stück die Égalité mit der Pforte habe, welches der eigentliche Punkt wider die mahometanische Religion ist, noch dass Russland die Garantie von denen Tartarn übernimmt, sondern zu dessen Sicherheit offeriret die Pforte die Garantie von allen europäischen Mächten.“

2° „Die Pforte accordiret an Russland die freie Schiffahrt und Handlung in allen Häfen der Levante, so wie solche von allen anderen Nationen betrieben wird ... Die Schiffahrt auf dem Schwarzen Meer soll ihnen ebenfalls erlaubt sein, mit kleinen Schiffen.“

[1] Vergl. Nr. 22138. — [2] Vergl. Nr. 22147.

3° „Dass Russland von dem Besitz von Jenikala und Kertsch abstehe; denn die Pforte kann nimmer darin consentiren. Dass solches alle gemachte Conqueten, Provinzien, Festungen, Schlösser, Städte und die Insuln im Archipelago der Pforte wiedergebe, sowie alle Festungen in Kuban, Crimea, auf der Insul Taman und in Bessarabien, damit solche durch die Agas der Pforte so wie vor dem Krieg im Besitz genommen werden können, und dass alles, so vordem den Tartarn zugehörig, denselben auch wieder zurückgegeben und von ihnen bewohnet werden möge; alsdann will die Pforte an Russland eine Entschädigung von 40 000 Beutels oder 20 Millionen Piastres in verschiedenen Terminen bezahlen.“ [1] Ausserdem bewilligt die Pforte ihren Unterthanen eine „General-Amnestie“.

Der Reis-Effendi hat „mit diesen Worten geschlossen, dass, im Fall Russland die Ruhe beider Reiche wieder herstellen und diese Punkte annehmen wollte, so wäre nöthig, dass ich von dem russischen Hof autorisiret würde, der Pforte deshalb eine gewisse Versicherung zu geben, und selbst mit ihr eine Convention unterzeichne, welche diese Präliminärarticuls enthielte, so als die Grundlage des Friedenstractats anzusehen, und alsdann könnte man einen andern Congrès arrangiren, wo die Bevollmächtigten von Russland und der Pforte in wenig Zeit den Frieden schliessen können.“ Das russische Ministerium soll seine Antwort an Zegelin „durch die wiener Post nach unserer Art in Chiffres“ und nicht durch Courier senden.

„Dieses seind die Friedensvorschläge, so die Pforte mir im höchsten Geheim gethan und welche ich dem Grafen von Solms zugefertigt habe.“

Mockrau in Westpreussen, 10. Juni 1773.

Ihr habt sehr wohl gethan, die nach Eurem Bericht vom 3. Maji Euch geschehene neue Vorschläge zu Wiederherstellung des Friedens mit Russland an den Grafen von Solms zu überschicken; allein nach denen verschiedenen neuen Successen der Russen über die Türken besorge Ich billig, dass solches nunmehro zu spät sein möchte. Die Zeit wird es lehren.

Indessen könnet Ihr den Kaufmann Petersen mit dem nachgesuchtem Pass zur Handlung im Archipel und Mittelländischem Meer nur ganz abweisen; Ich mag nicht gerne, dass jemand unter Meiner Flagge im Archipel Handlung treibet. Ihr werdet die Ursachen davon leicht einsehen, und da Ich bemelten Petersen gar nicht kenne noch sonst seine eigentliche Absichten weiss, so bin Ich um so weniger gemeinet, ihm den nachgesuchten Pass zu verwilligen.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

22 148. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Mockrau en Prusse, 10 juin 1773.

Quoique l'on trouve des inconvénients au canon dont vous m'annoncez les différentes qualités dans votre dépêche du 29 de mai, [2] je serais cependant bien aise d'en voir le dessin. Peut-être y a-t-il

[1] Vergl. S. 547. — [2] Durch besondere Vorrichtungen war das bei einigen Regimentern bereits eingeführte Geschütz im Stande, Gräben zu nehmen, „sans qu'on ait besoin d'y employer aucune espèce de ponts“. Vergl. S. 425.

moyen de remédier à ces inconvénients et a rendre cette invention plus parfaite; de sorte que, si vous pouvez m'en procurer le dessin, j'y sacrifierai bien quelque argent pour l'obtenir.

Au reste, et pour ce qui regarde mes acquisitions sur la Netze en Pologne, je veux bien vous confier pour votre information que je puis me flatter [que] l'étendue que je voudrais y donner à mes frontières, ne rencontrera aucune contradiction de la part de la cour où vous êtes,[1] mais reste à savoir comment la Russie pensera à ce sujet, et il se pourrait peut-être bien qu'elle eût envie de rogner tant à moi qu'à la cour de Vienne les limites de nos nouvelles acquisitions. Il faudra donc voir ce qui en arrivera, et, en attendant, mes occupations actuelles ne me permettent pas de vous écrire plus amplement aujourd'hui. Je me borne donc à vous recommander l'ordre ci-joint à mon major de Zegelin.[2]

Nach dem Concept. Federic.

22149. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Mockrau, 11 juin 1773.

Vous faites parfaitement bien, selon votre dépêche du 27 de mai dernier, de redoubler de circonspection vis-à-vis du duc d'Aiguillon et de ses créatures, et de vous borner à entendre tout ce qu'ils vous disent, sans vous découvrir ou leur laisser pénétrer vos idées. C'est le meilleur parti que vous puissiez prendre dans les conjonctures actuelles, et vous vous trouverez toujours bien avec eux, en faisant l'écoutant et en observant toutes les règles d'une sagesse et prudence raisonnable et éclairée.

Au reste, si vous pouvez me procurer un tableau précis des forces navales de l'Espagne et de leur répartition, ainsi que de ses forces de terre, vous me rendrez un service bien agréable; il me mettra à même d'en juger avec connaissance de cause, et je vous en saurai beaucoup de gré.

Federic.

Nach dem Concept.

22150. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Mockrau, 11 juin 1773.

C'est bien le plus insigne mensonge et la plus noire calomnie que les vues que le lord Rochford m'a prêtées, selon votre dépêche du 28 de mai dernier, sur la Courlande.[3] Jamais pareille idée ne m'est seulement venue dans l'esprit, et vous ferez bien d'en désabuser le sieur Puschkin et de qualifier cette insinuation du ministère britannique du

[1] Vergl. Nr. 22125 und 22126. — [2] Vergl. Nr. 22147. — [3] Maltzan berichtete: „Le lord Rochford dit hier au sieur Puschkin que, selon des avis reçus par la dernière malle, Votre Majesté avait conçu le projet de Se procurer la possession du duché de Courlande, ce qui semble mettre de mauvaise humeur le sieur Puschkin."

titre susmentionné qu'elle mérite à tous égards. D'ailleurs je n'ai rien à ajouter aujourd'hui; continuant ma tournée dans ma Prusse occidentale, j'y suis tant occupé que je ne saurais donner plus d'étendue à cet ordre

Nach dem Concept. Federic.

22151. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 25. Mai, er habe den Entwurf für den preussisch-polnischen Cessionsvertrag dem russischen Ministerium mitgetheilt. „Pour ce qui regarde le second article du projet de traité de cession, où il est question de l'établissement de la nouvelle limite le long de la Netze, Votre Majesté daignera Se rappeler ce que j'ai eu l'honneur de Lui mander là-dessus des sentiments de cette cour par mon rapport du 14 de ce mois.[1] Ce n'est pas le ministère seul qui est en peine de ce que Votre Majesté trouve bon de fixer cette limite à un demi-mille d'Allemagne du côté méridional, le long de ladite rivière, c'est Sa Majesté Impériale même qui regarde cette [démarche], aussi bien que l'extension qui se fait de la part de la cour de Vienne, comme des explications forcées de la dernière convention, et je n'oserais le cacher qu'elle se regarde comme personnellement lésée par ses deux alliés de ce qu'il paraît qu'ils se sont réservés des expédients pour se dispenser de suivre à la lettre ce traité. Elle a parlé sur cela, il y a peu de jours, d'un ton piqué au sieur de Saldern, à qui elle a dit qu'il n'aurait pas fallu faire de traité, si on n'avait pas eu l'intention de le suivre. L'affaire de Danzig lui est revenue, en même temps, dans le souvenir. Elle a avoué qu'elle n'avait rien à objecter à cette déduction de Votre Majesté;[2] qu'elle regardait Ses droits sur le port comme très fondés, mais qu'elle ne pouvait pas approuver qu'Elle lui en avait fait mystère, et qu'Elle lui avait laissé ignorer Ses intentions jusqu'au moment où Elle les avait mises en exécution. Le sieur de Saldern a défendu, comme il m'assure et comme je dois le croire aussi, la cause de Votre Majesté et a appuyé surtout sur la nécessité de ménager et de faire plaisir à un allié aussi utile et aussi nécessaire pour la Russie. Sa Majesté Impériale en est convenue, cependant elle n'a pas moins persisté dans l'opinion que son allié avait cherché à la surprendre, et qu'il n'agissait pas avec la même confiance qu'elle lui montrait de son côté."

Mockrau, 11 juin 1773.

Le contenu de votre dépêche du 25 de mai me ferait presque juger que par des intrigues on fût parvenu à opérer un changement défavorable à moi dans la façon de penser de l'impératrice de Russie. Je ne saurais en juger avec précision, mais, en combinant le contenu de votre susdite dépêche avec le rapport que je viens de recevoir de mon ministre à Londres, qui me marque que le lord Rochford [ait] avancé au sieur Puschkin que, selon les avis qu'il prétendait avoir reçus, j'avais conçu le projet de me procurer la possession du duché de Courlande, nouvelle qui avait mis le sieur Puschkin de mauvaise humeur,[3] je serais presque tenté de croire que ce sont les Anglais qui y ont leur bonne part, en avançant des faussetés aussi atroces. Quoi qu'il en soit, ce sera à vous, qui êtes sur les lieux, à développer ce

[1] Vergl. S. 559. — [2] Vergl. S. 181. — [3] Vergl. Nr. 22150.

qui proprement pût avoir occasionné le changement dans la façon de penser de l'Impératrice qui s'est manifesté dans l'entretien qu'elle a eu avec le sieur de Saldern, et vous serez très fondé de faire remarquer au comte Panin et là où il conviendra, dans les occasions qui s'en présenteront, que vous ne pouviez vous figurer les raisons qui, après que je me prêtais, en toute rencontre, aux désirs de la cour de Russie, comme bon et fidèle allié de l'Impératrice, pouvaient fournir matière à aigreur; que, supposé que l'établissement des limites le long de la Netze y donnât lieu, ils trouveraient, pour peu qu'ils voulussent y réfléchir, que les prétentions des Autrichiens relativement aux limites de leurs acquisitions en Pologne allaient bien au delà, en ajoutant qu'au cas que la cour de Vienne rencontrât là-dessus des difficultés de la part de la Russie, je ne refuserais aucunement de m'y prêter, mais que je comptais aussi que, la Russie se prêtant auxdites prétentions des Autrichiens, elle ne voudrait pas que moi, en qualité de bon et fidèle allié de l'Impératrice, je fusse là-dessus de pire condition que ne l'étaient les Autrichiens; et c'est de cette façon que vous tâcherez de prévenir les sinistres impressions qu'on pourrait avoir données sur ma façon de penser à l'impératrice de Russie. Si d'ailleurs, pour mieux faire goûter vos insinuations, il s'agit de présents, je vous autorise d'en promettre là où il conviendra, et de m'en faire votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

22152. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 28. Mai, über ein Gespräch, das er mit Panin über die Ausdehnung der preussischen Grenzen längs der Netze[1] gehabt hatte. „Il me dit que Sa Majesté Impériale ne pouvait approuver cette explication de la part de Votre Majesté; qu'elle était trop contre les paroles claires de la convention dans laquelle on avait fixé les deux bords de cette rivière simplement, sans étendre ses bords à un demi-mille en large, et que Sa Majesté l'Impératrice par la confiance, l'amitié et la considération personnelle qu'elle avait pour Votre Majesté, désirait extrêmement que vous voulussiez, Sire, vous en tenir à la lettre du dernier traité et par une conduite uniforme avec la cour de Russie vous mettre à même de vous opposer en commun aux démarches de la cour de Vienne, qui outre-passait les limites qui lui avaient été fixées, selon son propre énoncé, d'une manière non permise et au sujet de quoi il lui avait aussi déjà fait faire des représentations. Il ajouta à ce raisonnement beaucoup de raisons palpables pour prouver généralement que, pour conserver entre des alliés une confiance réciproque, il était nécessaire de s'en tenir aux engagements et aux promesses qu'on s'était faites, de ne point s'en écarter pour un médiocre profit particulier et de ne pas donner lieu par leur défaut à faire naître entre [eux], par les insinuations d'une puissance ennemie ou jalouse, la défiance et la mésintelligence, ce qu'il craignait extrêmement qu'il n'arrivât en ce cas-ci."

[1] Vergl. Nr. 22151.

Potsdam, 14 juin 1773.

Je viens de recevoir à mon retour du voyage en Prusse votre dépêche du 28 de mai dernier. Je ne conçois [rien] à toute la mauvaise humeur que, selon son contenu, la Russie fait paraître au sujet du traité de partage. Il n'y est question pour moi que d'une très grande bagatelle, dont la Russie aurait tort de me chicaner, et sur laquelle je ne saurais m'imaginer qu'elle veuille le faire. Les Polonais m'ont requis eux-mêmes d'étendre mes limites pour les délivrer de la triste anarchie où ils sont réduits. Parmi eux, il y a beaucoup de protestants, qui désirent d'autant plus ardemment de passer sous ma domination, vu qu'ils n'ont qu'un affreux avenir et la plus terrible misère à prévoir en restant dans la situation actuelle soumis aux souverains de leur République. Ce n'est donc point du côté des Polonais que viendront les plus fortes oppositions. Je compte m'arranger assez facilement avec eux sur cet article; et ma portion n'étant d'ailleurs point de nature à devoir inspirer de l'ombrage ou de la jalousie à mes alliés, je me confirme, par cette raison, dans l'opinion qui vous est connue, que les difficultés qu'on fait là où vous êtes, sur ce sujet, ne viennent point proprement de la Russie même, mais qu'elles lui sont suggérées par l'Angleterre, qui, vu l'ascendant et la supériorité dont elle jouit à la cour où vous êtes, souffle vraisemblablement de pareilles insinuations, dans la vue d'embarrasser de plus en plus les choses.

Quant à l'extension que l'Autriche prétend donner aux siennes,[1] je ne saurais rien dire là-dessus, faute d'en être au fait et ignorant parfaitement jusqu'où elle compte les étendre. Si toutefois vous avez connaissance du degré des difficultés que la Russie voudra admettre dans cette affaire, vous ferez bien de m'en rendre compte et de ne me laisser rien ignorer à cet égard. En tout cas et s'il n'y a moyen de la faire revenir de ses idées à ce sujet, il faudra bien céder chacun quelque chose de nos prétentions; mais pour lors j'ai lieu de m'attendre de l'amitié de la Russie qu'elle n'exigera de ma part des sacrifices plus considérables que ceux qu'elle demandera à l'Autriche, et qu'on observera en tout ceci une exacte et entière égalité entre nous.

Pour ce qui est de la landgrave de Darmstadt, je connais trop bien sa façon de penser pour ne pas être assuré qu'elle ne se formalisera aucunement sur l'envoi des bâtiments qui l'ont prise à bord, et sur la réception qu'on lui fera là où vous êtes, pour faire des prétentions au delà des bornes;[2] sa modestie reconnue est plutôt garante qu'elle se

[1] A ses frontières. — [2] Solms berichtete über die Vorbereitungen für den Empfang der Landgräfin Caroline und ihrer Töchter: „Quoique dans tous ces arrangements ... il pourrait paraître qu'on n'a pas eu beaucoup d'attention à songer aux aisances et à l'agrément de ces Princesses dans le voyage, je puis assurer cependant Votre Majesté que l'Impératrice n'a pas voulu leur faire de la peine en aucune façon."

contentera de tout et n'exigera rien au delà de ce qu'on jugera à propos de lui accorder.

Federic.

Nach dem Concept.

22153. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 14 juin 1773.

Quoique je ne saurais que vous écrire très succinctement aujourd'hui, ne faisant que retourner du voyage en Prusse, je veux cependant ne pas vous laisser ignorer, en vous accusant l'entrée de vos dépêches du 2 et 5 de ce mois, que j'ai tout sujet de croire que certaines nouvelles circonstances qui viennent de naître, pourraient peut-être occasionner quelques petits différends. La Russie, comme je viens de l'apprendre dans ce moment, refuse d'agréer l'extension de ma portion en Pologne, aussi bien que celle que les Autrichiens souhaiteraient de donner à la leur.[1] Je compte de recevoir incessamment des éclaircissements plus détaillés là-dessus, et je crois presque qu'il nous conviendra à tous deux de céder quelque chose de nos prétentions, pour éviter de ne pas embrouiller entièrement cette affaire. Soyez donc attentif, de votre côté, sur la façon dont le prince Kaunitz s'expliquera là-dessus, et sur le parti que ce ministre voudra adopter à cet égard, pour pouvoir m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

22154. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 14 juin 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois, et tout ce que je puis vous dire succinctement en réponse à son contenu, ne faisant que retourner, dans ce moment, de mon voyage en Prusse, c'est que la nouvelle du refus du roi de Pologne à accepter les propositions des trois puissances,[2] dont il y est fait mention, se trouve entièrement destituée de tout fondement. Ce Prince, aussi bien que la République même, vient d'agréer la nomination d'une délégation pour arranger les prétentions de nos trois cours;[3] de sorte qu'il y a toute apparence que ces affaires seront terminées dans peu conformément à nos désirs.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 22152. — [2] In Maltzans Bericht befindet sich noch der Zusatz: „à moins qu'elles ne soient soumises à la décision des puissances neutres et désintéressées". Vergl. S. 534. Anm. 1. — [3] Vergl. S. 554.

22155. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 14 juin 1773.

Vos dépêches du 30 de mai dernier [et] du 3 de ce mois viennent de m'être rendues, mais mon retour du voyage en Prusse, qui a lieu dans ce moment, m'empêche de répondre amplement aux particularités qu'elles renferment. Je me borne donc à vous dire simplement aujourd'hui qu'étant assuré qu'il ne se passera rien pour le présent qui pourra porter atteinte au repos public, je suis persuadé par là même que tout restera dans une tranquillité générale, sans qu'on ait aucun sujet d'appréhender la moindre chose à cet égard, et que, si le duc d'Aiguillon suit maintenant le parti de l'indifférence,[1] c'est qu'il voit bien qu'il serait inutile d'employer celui de la force, dans un moment qui n'est aucunement favorable à le faire réussir [dans] ses desseins. C'est tout ce que j'ai à vous marquer pour cette fois.

Federic.

Nach dem Concept.

22156. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 juin 1773.

Vos dépêches du 4 et du 8 de ce mois m'ont été bien rendues, mais mon retour du voyage de Prusse, qui a lieu dans ce moment, ne me permet pas de répondre amplement aux particularités qu'elles renferment. Je me borne donc à vous dire que, comme je suis assuré qu'il ne se passera rien pour le présent qui pourrait porter atteinte à la paix générale, je suis persuadé aussi que l'on restera dans une parfaite tranquillité, et que, si le duc d'Aiguillon suit maintenant le parti de l'indifférence,[2] c'est qu'il voit bien qu'il lui serait inutile d'employer celui de la force, et que certainement il ne réussirait pas dans ses vues en adoptant cette voie.

Au reste, tranquillisez-vous sur votre situation actuelle,[3] jusqu'à ce que les circonstances permettent d'y porter du changement.

Federic.

Nach dem Concept.

22157. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 juin 1773.

Vos deux rapports du 14 de ce mois m'ont été fidèlement rendus, avec les deux lettres que le comte d'Oeynhausen vous a remises de la

[1] Goltz berichtete, Paris 30. Mai: „Le duc d'Aiguillon joue vis-à-vis de moi et de la plupart des autres ministres étrangers l'indifférent sur tout ce qui se passe entre les Russes et les Turcs, ainsi que sur [les affaires] de Pologne.“ — [2] Vergl. Nr. 22155. — [3] Vergl. S. 563.

part du landgrave de Hesse-Cassel et de ma nièce, son épouse.[1] J'ai fait à ces lettres les réponses ci-jointes[2] que vous aurez soin de confier à ce ministre pour leur donner bonne adresse, et vous n'oublierez pas de lui faire, à cette occasion, un compliment convenable de ma part sur son retour à ma cour.

Le comte de Verelst n'a pas à craindre de me déplaire en accompagnant ici ma chère nièce, la princesse d'Orange;[3] bien au contraire, j'approuve cette attention de sa part, et il aura sujet d'être content de l'accueil que je lui ferai.

Le baron de Riedesel a très bien fait d'étudier les actes et négociations depuis la paix de Hubertusburg. Il s'en trouvera bien, dans la mission à laquelle il est destiné,[4] et dont vous pouvez prévenir le baron de Swieten dès ce moment. Vous lui direz pour cet effet que, les affaires domestiques du baron d'Edelsheim l'ayant obligé de demander son rappel, je n'avais pas voulu m'y refuser,[5] et que je n'avais eu rien de plus pressé que de lui nommer un successeur dont je me flattais que sa cour aurait sujet d'être satisfaite. Pour les instructions, au contraire, à donner au baron Riedesel, je vous en parlerai plus amplement, lorsque j'aurai le plaisir de vous voir ici, et pour cet effet je vous invite de venir me trouver ici demain ou après-demain.

Au reste, vous verrez par la lettre ci-jointe en original de mon neveu, le margrave d'Ansbach et de Baireuth, la demande que ce Prince m'a faite pour assurer au baron de Pöllnitz le fief de Frankenberg que Son Altesse lui destine; et comme je veux bien m'y prêter, vous ne manquerez pas d'avoir soin des expéditions nécessaires et de les faire parvenir ensuite de ma part à Son Altesse Sérénissime.[6]

Nach der Ausfertigung. Federic.

22158. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 1. Juni: „L'Impératrice a enfin résolu de terminer finalement avec la cour de Danemark l'affaire de l'échange du duché de Holstein contre les comtés d'Oldenburg et de Delmenhorst[7] ... C'est surtout à l'activité du sieur de Saldern que la cour de Danemark en est redevable. Ce ministre a fait ce qui a dépendu de lui, pour conduire cette affaire à une fin heureuse. Il la regarde comme son ouvrage, et c'est par elle qu'il se propose de finir sa carrière politique en Russie. Il s'est fait nommer plénipotentiaire du Grand-Duc pour aller accomplir

[1] Landgraf Friedrich II. versicherte, Wabern 31. Mai, anlässlich der Rückkehr Oeynhausens (vergl. S. 431) den König seiner Ergebenheit. Das Schreiben der Landgräfin Philippine liegt nicht vor. — [2] Liegen nicht vor. — [3] Vergl. S. 537. — [4] Vergl. Nr. 22136. — [5] Vergl. S. 568. — [6] Das Schreiben des Markgrafen Alexander, sowie die Antwort des Königs liegen nicht vor. Am 15. Juni beauftragt der König Arnim, sich um das Zustandekommen der braunschweigischen Anleihe (vergl. S. 504) zu bemühen und über die eventuelle Übernahme der Garantie, sowie über die Vereinbarungen zu berichten. — [7] Vergl. S. 395.

sur les lieux en Holstein la traduction effective des pays échangés, et son intention est de ne plus revenir sur ce théâtre-ci où la disharmonie entre les grands et l'existence d'une jeune cour lui font prévoir et craindre beaucoup de cabales et d'intrigues . . .

Le prince Orlow vient d'être rétabli par Sa Majesté Impériale dans toutes ses charges et dans tous les emplois qu'il a occupés autrefois.[1] L'ukase de son rétablissement lui a été envoyé hier et communiqué selon l'usage au Sénat pour le faire circuler par tout l'empire; reste à savoir s'il prendra à la cour les appartements qu'il occupait avant son éloignement, dans le voisinage de ceux de Sa Majesté Impériale. Selon les apparences et ce qu'il a témoigné là-dessus lui-même, il ne paraît pas disposé à cela, et il sera bien aise de conserver avec la grandeur la jouissance de sa liberté."

Potsdam, 15 juin 1773.

Votre dépêche du 1er de ce mois fournit, à cé qu'il me semble, la clef à la mauvaise humeur que l'impératrice de Russie a manifestée sur les petits avantages que j'ai voulu me procurer dans mes nouvelles acquisitions en Pologne.[2] Dans le fond, ces avantages ne méritent nullement d'être relevés. Ils se réduisent à quelque peu d'arpents de terrain de plus, et je me réfère à tous les arguments que je vous ai fournis précédemment pour soutenir la justice de mes demandes.[3] Mais je vois bien qu'il ne faut attribuer toutes les difficultés que je rencontre, qu'à l'envie et à la jalousie de quelques gens en place à la cour où vous êtes. L'empressement que le sieur de Saldern manifeste de quitter le théâtre politique de Russie pour se retirer dans le Holstein, ne dénote rien de bon; il me fait plutôt présumer qu'il ne regarde pas le comte de Panin assez bien affermi dans les arçons; et si effectivement le prince Orlow reprend son ancien crédit, il est tout à craindre pour ce digne ministre. D'ailleurs je ne puis revenir du soupçon que l'Angleterre, aussi bien que la France et peut-être d'autres puissances avec elles, ne fassent jouer des ressorts pour l'éloigner du timon des affaires, et peut-être se servent-elles du ministère du susdit Prince pour parvenir à leur fin et le culbuter. Toutefois ce serait un vrai malheur, s'ils réussissaient, et que, dans les conjonctures actuelles, le ministère de Russie souffrît effectivement une telle révolution. Ce phénomène est de la dernière importance pour mes intérêts, de sorte que vous redoublerez d'attention et de vigilance pour le suivre de bien près et surtout pour observer soigneusement toutes les démarches et menées du prince Orlow.

Nach dem Concept. Federic.

22159. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.[4]

[Potsdam] 15 [juin 1773].

Mon très cher Frère. J'ai reçu, à mon retour, la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. Pour vous rendre compte, mon cher

[1] Vergl. Bd. XXXII, 670. — [2] Vergl. Nr. 22151 und 22152. — [3] Vergl. Nr. 22076. — [4] Heinrich siedelte am 14. Juni von Berlin nach Rheinsberg über.

frère, de mon voyage,[1] vous saurez qu'il a été fort fatigant pour le corps et pour l'esprit. Pour le civil, j'ai eu lieu d'être content de l'ouvrage des économes que j'ai envoyés dans ce pays-là, mais très peu des financiers, qui m'ont fait perdre net 500 000 écus pour cette année, ce qui n'est pas une bagatelle pour un quelqu'un comme moi, constitué en grandes dépenses. Je suis occupé à trouver d'autres sujets pour remplacer les faquins que M. de Horst s'est avisé de protéger,[2] et quoique cela me recule, je remettrai pourtant cette partie dans l'ordre. Le militaire s'est trouvé, cette année, en bon ordre et en très bon état, et j'espère qu'en tenant les troupes sur le pied où elles sont actuellement, qu'on pourra en tirer un meilleur parti, si l'occasion demande qu'on les emploie.

Mais, pour les affaires de Russie, je crains bien quelque révolution dans le ministère. Orlow a été réhabilité dans tous ses emplois,[3] et l'Impératrice, depuis ce moment, a pris de l'humeur contre nous et les Autrichiens. C'est sur les limites de nos portions, et je soupçonne que c'est monsieur Orlow, soufflé soit par les Français soit par les Anglais, qui occasionne ces tracasseries.[4] Aussi douce qu'est la lettre que l'Impératrice vous écrit,[5] mon cher frère, aussi aigres ont été quelques explications que nous avons eues ensemble, c'est-à-dire par les ministres respectifs.

Vous me pardonnerez, si je finis si brusquement ma lettre, mais on m'avertit que notre nièce[6] arrive. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse et de l'estime infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

22160. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 16 juin 1773.

Mes applaudissements aux idées du prince de Kaunitz sur les affaires de Suède,[7] qui, selon votre dépêche du 9 de ce mois, ont tant

[1] Prinz Heinrich schrieb, Berlin 13. Juni: „Je souhaite que vous ayez eu tout sujet, mon très cher frère, d'être content et satisfait pendant votre voyage." — [2] Auf einem Cabinetserlasse an Horst, Marienwerder 8. Juni, in welchem der König die von dem Minister getroffene Auswahl von Beamten für die Zolldirection in Fordon und den „Seesalzdebit" missbilligt, findet sich der eigenhändige Zusatz: „Quel infâme choix de gens avez-vous fait pour régir mes affaires. Vous devriez mourir de honte. Je veux que toute cette canaille soit chassée, et qu'on m'en propose d'autres. C'est abominable avec quelle négligence non permise vous traitez mes affaires. Ne pensez pas que je vous passe de pareils tours. Federic." — [3] Vergl. S. 581. — [4] Vergl. Nr. 22151. 22152 und 22158. — [5] Das Schreiben Katharinas II. an den Prinzen, d. d. Zarskoe Selo 3. Mai (a. St.), ist abgedruckt bei Krauel a. a. O. S. 111. — [6] Prinzessin Wilhelmine von Oranien. — [7] Vergl. S. 549.

flatté ce ministre, resteront cependant sans succès ultérieur. La Russie m'a fait connaître qu'après les déclarations réciproques il valait mieux laisser reposer ces affaires, sans que j'y intervienne,[1] de sorte qu'il se pourrait bien qu'elle ait, à l'heure qu'il est, d'autres idées à ce sujet.

En attendant, l'ukase qu'on attribue à la Russie, et par lequel elle doit avoir demandé un corps de 10000 hommes au kan des Tartares,[2] me paraît tout aussi apocryphe qu'au prince de Kaunitz. Je n'en ai absolument rien entendu, et je suis tout-à-fait de votre sentiment qu'[il] a été forgé par le ministère de Versailles.

Au reste, j'ai déjà fait informer le baron Swieten de votre rappel et du soin que j'avais pris de vous nommer, tout de suite, un successeur dont je pouvais me flatter que Leurs Majestés Impériales et Royales seraient contentes;[3] et comme vous avez été déjà autorisé par un de mes ordres précédents d'en faire également part au prince de Kaunitz,[4] vous n'avez qu'à lui notifier encore que c'était mon chambellan actuel baron de Riedesel[5] que j'avais nommé à ce poste.

C'est tout ce que je puis vous dire aujourd'hui, et je n'ai rien à ajouter, si ce n'est de prier Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

22161. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 juin 1773.

Quoique je ne sois pas trop aise d'apprendre par votre dépêche du 9 qu'on veuille commencer déjà dès le 15 du courant à bonifier les livraisons pour la subsistance de nos troupes en Pologne,[6] cependant et s'il n'y a moyen de reculer encore tant soit peu ce terme, je veux bien aller d'un pas égal en cela avec les deux cours impériales et me conformer à leur résolution pour les faire payer également de mon côté du jour fixé.[7] La précaution que vous dites avoir conseillée de prendre pour convenir au préalable d'un prix juste et modique pour lesdites livraisons, est très sage. C'est par ce moyen qu'on préviendra bien des abus, et qu'on empêchera les Polonais de pouvoir nous surfaire à leur fantaisie. Mon voyage de Prusse pourra en attendant vous servir utilement de prétexte pour excuser les dilations que vous apportez à vous expliquer avec précision sur cette matière, et pour faire traîner au moins par là encore pour quelque temps cette affaire.

J'ignore en quoi consiste proprement l'extension que la cour de Vienne prétend donner aux limites de ses acquisitions, et ne saurais,

[1] Vergl. S. 565. — [2] Zum Angriff auf Schweden. — [3] Vergl. S. 580. — [4] Vergl. S. 568. — [5] Vergl. Nr. 22136. — [6] Vergl. S. 570. 571. — [7] Mit Berufung auf obige Mittheilung schreibt der König am 16. Juni an Lossow, dass er „lieber einige Regimenter zurückziehen" als Fourage bezahlen wolle; Lossow soll daher das Dragonerregiment Reitzenstein bereits mehr an die Grenze verlegen.

par conséquent, vous rien dire à ce sujet;[1] mais ce que je puis vous mander là-dessus, c'est que la Russie est mécontente de ces nouvelles prétentions, tant des miennes que de celles d'Autriche, et qu'elle les envisage trop fortes et très considérables.[2] Il se pourrait donc que, pour ne pas trop embarrasser le tapis, que nous soyons obligés l'un et l'autre de nous désister de quelques-unes de nos demandes à cet égard; mais si les choses devaient en venir là, ayez l'œil pour que l'on observe pour lors une exacte proportion entre nous deux, et qu'on ne me fasse aucun tort en rognant davantage de ma portion qu'on ne ferait de celle des Autrichiens. Il vous conviendra dans cette circonstance de vous captiver par toutes les flatteries convenables le sieur de Stackelberg, pour le mettre de mon parti et tirer de lui le plus de profit que possible. Je ne saurais assez vous recommander de prendre, en général, toute cette affaire de votre mieux à cœur. Chicanez adroitement le terrain, afin de me procurer le plus d'avantage que vous pourrez.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 162. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 16 juin 1773.

Monsieur mon Cousin. Je ne saurais vous exprimer le plaisir que, toute ma famille et moi principalement, nous avons eu en voyant la chère nièce qui vient d'arriver en parfaite santé.[3] Vous êtes toujours, mon cher prince, mêlé dans toutes nos conversations, et nous attribuons uniquement à votre complaisance le plaisir que nous avons de posséder la princesse d'Orange. Je dois cependant lui rendre le témoignage que, si nous possédons son corps, son esprit est toujours en Hollande auprès de sa famille bien-aimée. Je me flatte que, si ce voyage a différé sa fécondité de quelques mois, qu'elle saura bien réparer cette perte à la satisfaction de Votre Altesse. Je vous prie, mon cher prince, de croire que ce voyage de ma nièce ajoute à tous les sentiments d'estime et d'amitié que j'avais de longtemps pour Votre Altesse, ceux de la plus vive reconnaissance. Je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon cousin, fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Benoît berichtete: „Comme . . . le comte de Pergen écrit au sieur de Reviczky que la cour de Vienne au lieu du Podhorce — que les Polonais nomment Sereth, et qui tombe dans le Niester près de Grodek, — poserait pour limites de ses acquisitions en Pologne le Sbrucz, cette rivière prenant sa source près de Halczynce, et dont l'embouchure est près de Zwaniec, cela ferait une augmentation d'étendue considérable, que ni moi ni le ministre de Russie ne pourrions admettre, sans avoir des ordres exprès sur cet article." — [2] Vergl. Nr. 22 151 und 22 152. — [3] Vergl. S. 582.

22163. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 16. Juni, Swieten habe bei ihm über das Vorgehen preussischer Generale in Polen Beschwerde geführt: „qu'il s'agissait de la manière forcée dont on obligeait les habitants de cette partie de la Pologne qui n'appartenait pas à la portion de Votre Majesté, de se pourvoir du sel de mer et de livrer tout le sel fossile qu'ils avaient, et dont on avait même cacheté tous les dépôts, pour les empêcher d'en faire usage. Le baron de Swieten ajouta qu'un arrangement pareil étant également contraire aux égards dus à un royaume indépendant tel que la Pologne et à l'amitié qui subsistait entre Votre Majesté et la cour de Vienne, elle croyait ne pouvoir mieux faire que de s'adresser à Elle-même pour La prier de vouloir donner des ordres précis à Ses généraux pour faire cesser ces mesures coërcitives, et qu'elle le faisait avec d'autant plus de confiance que, connaissant les sentiments d'équité de Votre Majesté, elle n'avait aucun doute qu'Elle ne sentirait Elle-même la justice de cette demande.

J'ai cru devoir simplement prendre cette insinuation du ministre autrichien *ad referendum*."

Potsdam, 17 juin 1773.

Vos deux rapports d'hier me sont bien parvenus, et les motifs que vous alléguez dans l'un, justifient pleinement le délai que vous avez apporté à vous rendre ici.[1]

La réponse que vous avez faite, selon l'autre, aux insinuations du baron de Swieten relativement au débit du sel en Pologne, ne trouve pas moins mon approbation, et vous avez très bien fait de vous borner à les prendre simplement *ad referendum*. S'il revient à la charge, vous n'avez qu'à lui dire que vous m'en aviez rendu compte, et que, comme je présumais que peut-être mon conseiller privé des finances de Brenckenhoff aurait concerté certains arrangements à cet égard avec mes généraux, j'aurais soin d'en prendre des informations exactes pour me décider en conséquence.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

22164. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.[2]

Churfürstin-Wittwe Maria Antonia schreibt, München 16. Mai: „La dernière lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire,[3] m'a mise de très mauvaise humeur contre cet enchaînement des causes premières et secondes qui gouvernent le monde. Est-il possible que, quand Frédéric désire la paix, qu'il s'y emploie, qu'il l'espère, cette paix pourtant ne se fait pas? Je vous avoue, Sire, que tout ceci ne met pas moins en déroute ma philosophie que ma politique. Je suis outrée d'apprendre que ce soient les ulémas qui font les récalcitrants. Le passé leur devrait conseiller moins de raideur. Tant que l'incendie durera dans un coin de l'Europe, je ne cesserai d'appréhender qu'il ne se communique de proche en proche. Je crains la brûlure, et, malgré tout ce que Votre Majesté peut me dire, je n'ai de confiance qu'en Elle. C'est à vous, Sire, à nous procurer le repos général et à rendre les ulémas pacifiques.

[1] Vergl. S. 580. Der angezogene Bericht Finckensteins liegt nicht vor. — [2] Maria Antonia traf am 19. Juni wiederum in Dresden ein. — [3] Nr. 21854.

Je ne compte plus rester longtemps avec mes bons Bavarois; je quitterai bientôt les foyers de mes pères pour me rapprocher du séjour de la grandeur et de la gloire. Si, malgré un peu plus de proximité, mes yeux ne le voient pas, mon âme au moins sera toujours présente aux lieux que Frédéric éclaire de toute sa splendeur. Je me rappellerai sans cesse les moments où je l'ai vu, plus grand encore que sa haute réputation, descendre à tous les soins, à toutes les bontés dont un mérite médiocre eut eu besoin pour plaire.[1] Je n'oublierai pas que j'ai été l'heureux objet de cette condescendance."

[Potsdam] 18 juin 1773.

Madame ma Sœur. Je confesse ingénument à Votre Altesse Royale que j'ai été trop téméraire en mes prophéties; je m'en suis trop reposé sur les apparences, et les apparences sont souvent trompeuses. J'ignorais ce qu'il en a coûté à quelques grands princes, pour corrompre les ulémas; j'étais rempli des succès des armées russes, et encore ai-je été plus retenu que le fameux Despréaux, qui plein de l'enthousiasme que lui inspiraient les victoires de Louis XIV, l'attendait en deux ans au bord de l'Hellespont.[2] Les Russes y sont, Madame, et si les Turcs étaient capables de prévoir, ils auraient signé une paix peut-être désavantageuse, pour ne pas risquer par leur obstination à souscrire à des conditions plus dures. Cependant, Madame, les négociations continuent,[3] et peut-être le moindre échec fera-t-il plus d'impression sur ces Musulmans, s'il arrive à présent, que toutes les batailles qu'ils ont perdues. La paix ne peut pas être éloignée, et heureusement toutes les causes étrangères qui pourraient troubler la paix de l'Europe, ont été prévenues ou écartées.

J'avoue qu'après ce qui s'est passé, Votre Altesse Royale doit avec raison ne pas avoir une bien grande confiance en ce que j'ai l'honneur de Lui dire; je La prie toutefois de considérer que des oracles se sont souvent trompés, et que nous connaissons bien des prophéties qui jusqu'au jour présent ne sont ni accomplies ni peut-être jamais ne s'accompliront. Mais tout ceci et ce que je pourrais y ajouter de plus, ne vaut pas mieux que les excuses d'un médecin qui, après avoir tué son malade, en rejette la faute sur le trépassé.

Je n'en dirai donc pas davantage à Votre Altesse Royale sur ce sujet; mais, pour Lui parler de choses qui m'humilient moins, je L'informerai que ma nièce, la princesse d'Orange, est arrivée ici,[4] et que Votre Altesse Royale a été le sujet de la plupart de nos entretiens. Encore à ce midi, la princesse Golizyn,[5] qui se trouve ici, peut servir de témoin de ce que la voix publique a publié. Pour moi, je me contentais de dire: »C'est ici qu'elle a logé; c'est ici que nous l'avons

[1] Maria Antonia hatte im October 1769 und im October 1770 bei dem König zu Besuch geweilt, vergl. Bd. XXIX, 583; XXX, 529. — [2] Boileau-Despréaux schliesst seine Epître IV an Ludwig XIV.: „Je t'attends dans deux ans aux bords de l'Hellespont." — [3] Vergl. Nr. 22147. — [4] Vergl. S. 584. — [5] Die Gemahlin des russischen Gesandten im Haag; vergl. „Berlinische privilegirte Zeitung" vom 19. Juni.

entendue nous ravir en admiration; c'est dans cette chambre que, déposant sa grandeur, elle a déployé des talents qui feraient la fortune de particuliers, s'ils étaient assez heureux de les posséder.« Enfin, je me tais sur ces matières vis-à-vis de Votre Altesse Royale; trop accoutumé, Madame, à vous respecter, je craindrais de vous déplaire, si je rapportais la centième partie de ce concert unanime d'éloges de votre personne, dont ont retenti les voûtes de cette maison.

Je suis charmé d'apprendre que Votre Altesse Royale compte Se rapprocher des lieux que j'habite. Je fais mille vœux que ce soit à Sa plus grande satisfaction, et qu'Elle retrouve au sein d'une famille qui Lui doit le jour, autant et plus d'agrément qu'Elle en a eu dans la famille dont Elle est issue. Je suis avec la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

22165. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 juin 1773.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et après la déclaration que la Russie a faite, en dernier lieu, à la Suède,[1] selon la note que vous m'en avez adressée à la suite de votre dépêche du [18] de mai, il ne me reste absolument rien à ajouter pour faire prendre des sentiments pacifiques à cette dernière.[2] Elle renferme, en effet, tout ce que je pourrais lui dire sur ce sujet, et toute insinuation ultérieure serait d'autant plus superflue que j'apprends, à ma grande satisfaction, que le roi de Suède commence déjà à désarmer et paraît être entièrement revenu de ses soupçons et appréhensions contre la cour où vous êtes. Je suis donc bien charmé de l'effet que cette déclaration a produit, et j'en augure très bien pour la conservation de la tranquillité du Nord.

D'ailleurs la lettre du comte de Panin au prince de Golizyn à Vienne, dont ce ministre vous a communiqué une copie, renferme également tout ce qu'on peut dire sur la rupture du congrès de Bucharest.[3]

[1] Vergl. S. 487. 488. — [2] Wie Solms berichtete, hatte Panin die von ihm gemäss dem Erlass vom 22. Mai (vergl. S. 544) wiederholten Anerbietungen des Königs mit Hinweis auf die Note (vergl. S. 565) dankend abgelehnt. „Il m'a déclaré que Sa Majesté Impériale persistait dans les mêmes idées, à moins que de meilleurs avis de Votre Majesté ne l'engageassent d'en prendre d'autres.“ — [3] Solms begleitete die Übersendung des „Projet de la lettre du comte Panin au prince Golizyn à Vienne“ mit der Erläuterung: „Les réponses froides que le prince Kaunitz a faites au prince Golizyn à Vienne, toutes les fois que celui-ci a parlé sur la rupture du congrès, et peut-être quelques propos qu'il aura lâchés, ayant fait soupçonner au comte de Panin qu'on était à Vienne dans l'opinion que c'était la faute de la Russie que ce congrès

J'en ai fait la lecture avec bien du plaisir; et elle ne laisse pas le moindre doute sur la véritable source du peu de succès de ces conférences. Elle fournira au prince Golizyn la meilleure occasion de s'entretenir plus amplement sur cette négociation avec le prince de Kaunitz. Mais je prévois en même temps d'avance que ce dernier n'entrera pas fort avant avec lui sur ce sujet, qu'il se tiendra plutôt extrêmement clos et boutonné, et qu'il ne lui fera qu'une réponse bien vague et laconique. Dans le fond, je sais que la cour de Vienne regarde cette guerre avec assez d'indifférence, et c'est ce qui me donne toujours lieu à soupçonner qu'elle ne se flatte que sans son assistance la Russie n'en verra jamais la fin. Mais elle se trompe, à mon avis, dans cette supposition, et l'expérience lui prouvera, à ce que j'espère, le contraire.

En attendant, je reviens à notre partage en Pologne, et je vous recommande de nouveau bien fortement de faire tous vos efforts pour me faire obtenir les conditions les plus avantageuses par rapport à ma portion, afin que je sois favorisé à cet égard, autant qu'il est possible. Si, pour y parvenir, il faut faire des présents et des gratifications, ne les épargnez point. Je vous les fournirai volontiers, pourvu qu'on m'accorde ma demande, ainsi que je vous l'ai déjà fait connaître par un de mes ordres précédents.[1]

Quant à la landgrave de Darmstadt, je suis bien charmé que le comte Panin veut prendre toutes les précautions pour faire accroire au public que le choix du Grand-Duc s'était déjà fait, avant qu'elle eût amené ses trois Princesses à Pétersbourg.[2] Pour tout le reste, je suis persuadé qu'elle sera contente de toutes les mesures que ce ministre voudra prendre pour sa réception. Tout ce que j'ai fait ici pour elle, je ne l'ai fait que par égard pour son propre mérite personnel, qui est des plus distingués, ainsi qu'en considération du rang auquel l'impératrice de Russie destine une de ses Princesses; et je suis bien persuadé que, dès que Sa Majesté Impériale aura appris à les connaître, elle leur fera tout l'accueil possible et se convaincra par elle-même que je n'ai rien exagéré dans tout ce que j'ai avancé à leur sujet.

Au reste, vous êtes bien heureux d'avoir pu jouir de l'avantage d'approcher l'Impératrice dans son particulier,[3] où Sa Majesté Impériale

avait été infructueux, et qu'elle poussait trop loin ses prétentions, il a trouvé à propos d'écrire au prince de Golizyn une lettre ostensible, pour justifier la conduite de sa cour et à réveiller l'attention de celle de Vienne sur ses devoirs de puissance amie qui s'est engagée d'employer des bons offices efficaces pour déterminer la Porte à la paix." Panin legte in dem Schreiben an Golizyn dar, dass das russische Ultimatum keine Bedingung enthielt, die nicht von Anfang an dem wiener und Berliner Hofe mitgetheilt worden sei; er wies die innere Berechtigung der russischen Forderungen nach und führte aus, dass das Scheitern der Verhandlungen allein den Türken beizumessen sei.

[1] Vergl. Nr. 22151. — [2] Vergl. S. 532. 533. — [3] Katharina II. hatte die fremden Gesandten auf zwei Tage nach Zarskoe Selo zu Gast geladen. Solms schilderte ausführlich den Besuch: „Les ouvrages qu'elle fait pour les embellissements de Zarskoe Selo,

daigne déposer sa grandeur pour se communiquer à sa cour avec toutes les grâces et avec tous les agréments, qui feraient honneur à telle personne de son sexe que ce fût, qui les possédât. Curieux, autant que je le suis, d'apprendre tous les détails qui intéressent cette grande Princesse, je souhaiterais bien que vous entriez dans quelque détail des embellissements qu'elle a faits à Zarskoe Selo, dont j'espère d'être instruit plus particulièrement au retour de la landgrave de Darmstadt; et quand vous verrez cette dernière Princesse, vous n'oublierez pas de lui faire bien des compliments de ma part. L'ordinaire prochain, je vous enverrai une lettre pour elle, comptant qu'elle sera arrivée pour lors à Pétersbourg.

Nach dem Concept. Federic.

22 166. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 20 juin 1773.

Votre dépêche du 12 vient de m'être rendue, et les affaires entre la Russie et la Suède sont dans la position que je vous ai indiquée par mes ordres du 16.[1]

On m'annonce de Varsovie un petit échec qu'un détachement russe a souffert sur le Danube; mais, autant que j'en puis juger par les circonstances qu'on en rapporte,[2] il n'est pas de grande importance.

Au reste, votre successeur, le baron Riedesel,[3] fait déjà ses préparatifs pour aller vous relever. Dans trois semaines au plus tard il sera rendu chez vous.

Federic.

Nach dem Concept.

22 167. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 20 juin 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois. Le sieur de Stackelberg peut aisément et sans s'incommoder faire le généreux vis-à-vis des Polonais, puisqu'en exigeant avec tant de vivacité vos déclarations sur le payement des fourrages, il ne fait que disposer du bien d'autrui.[4] Mais, quoique j'ignore si en cela sa cour approuve son empressement, toujours suis-je sûr que celle de Vienne ne saurait être fort aise de

sont immenses; ils se font avec magnificence et avec tout le goût possible. C'est son délassement favori."

[1] Vergl. Nr. 22160. — [2] Wie Benoît, Warschau 12. Juni, berichtete, war Oberst Fürst Repnin, der ein türkisches Lager überfallen sollte, auf einer Sandbank in der Donau festgefahren und dort nach heftiger Gegenwehr von den Türken gefangen genommen worden. — [3] Vergl. S. 583. — [4] Benoît berichtete: „Le ministre de Russie exige absolument que nous nous déclarions sur le payement des fourrages" (vergl. S. 583).

devoir débourser de l'argent sans besoin et lorsqu'elle serait à même de pouvoir le ménager.

Pour ce qui est du reste des affaires là où vous êtes, et de l'inactivité où elles se trouvent par le manque d'instructions nécessaires au ministre de Russie, je puis vous dire qu'il n'y a pas de ma faute, si on tarde à les lui faire parvenir. Cependant, il n'est pas à présumer que ce retard influera de beaucoup sur elles; les notions que le comte de Panin n'aura pas manqué de fournir en son particulier au ministre de sa cour, mettront vraisemblablement ce dernier en état de pouvoir travailler à leur arrangement, en attendant les ordres en question de sa souveraine là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 168. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 20 juin 1773.

Je vois par votre lettre du 13 de ce mois l'affaire que les Russes ont eue avec les Turcs sur le Danube, dans laquelle un pur hasard a procuré quelque avantage aux derniers,[1] dont, par conséquent, ils n'ont guère à se glorifier.

Le payement des fourrages dont vous faites encore mention, ne m'accommode du tout, comme vous pouvez bien croire; aussi faites-vous bien de le traîner, autant qu'il vous est possible; cependant je vois bien qu'à la fin il faudra y venir, dès que les Autrichiens s'y entendent.

Der König lehnt den Ankauf von Getreide (vergl. S. 570) wegen zu hohen Preises ab.

Je vous fais, mon cher, mes condoléances sur votre carrosse et vos chevaux;[2] c'est un mal qu'on pourra réparer, je souhaite seulement que le reste aille bien.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

---

22 169. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 21 juin 1773.

Ce n'est qu'avec plaisir que j'apprends par votre dépêche du 10 de ce mois la manière sage et prudente dont vous en agissez avec le duc

[1] Vergl. S. 589. Lentulus' Bericht liegt nicht vor. — [2] Nach Benoîts Bericht, Warschau 16. Juni, hatte Lentulus Pferde und Wagen infolge eines Brandes verloren.

d'Aiguillon.[1] C'est sans contredit le meilleur parti que vous puissiez prendre à son égard, et vous n'avez aucun besoin de le picoter; vous gagnerez bien plus avec lui en continuant à mettre dans vos entretiens toute la prudence et circonspection nécessaire, et je me réfère, à cet égard, à tout ce que je vous en ai dit précédemment.

Au reste, il faudra attendre le sort des armes russiennes dans cette campagne; s'il est analogue à celui des précédentes, et qu'il leur reste favorable, vous pouvez compter que la France ne tardera pas de changer de dispositions et de travailler au rétablissement de la paix, sans y paraître publiquement.

Federic.

Nach dem Concept.

22170. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 8. Juni: „J'ai toujours été du sentiment, Sire, que, si jamais il fût nécessaire que cette cour-ci se rapprochât de Votre Majesté, il faudrait que cette indifférence, qui subsiste depuis quelque temps entre les deux cours, fût poussée à une certaine extrémité, pour servir de contre-poison à la mauvaise humeur de ces gens-ci. Je m'y confirme par l'effet que cette dernière aventure a fait, qui paraît avoir été un spécifique merveilleux. L'échantillon qu'ils ont eu qu'il ne faut pas badiner mal à propos avec Votre Majesté, les a bien corrigés, et, au lieu de tenir des propos peu décents, comme ils firent ci-devant, sur la situation présente des affaires, ils ont choisi un ton plus modéré et substitué à la hauteur une candeur et politesse qui leur convient bien mieux. Ils affectent même désirer que le magistrat de Danzig se prête aux désirs de Votre Majesté."

Potsdam, 21 juin 1773.

Les secousses que la bonne intelligence entre moi et la cour où vous êtes, a souffertes, proviennent toutes des offenses que cette dernière s'est cru permises contre moi. Non contente de m'avoir voulu sacrifier, à la dernière paix, ce qui n'est assurément pas une bagatelle, elle a encore manifesté, d'une manière peu honnête, sa mauvaise volonté à l'occasion du dernier partage en Pologne. Tous ces procédés ne sont donc guère capables de faire du bon sang entre nous, et, malgré tout ce que vous présumez dans votre dernière dépêche du 8 de ce mois, il n'y a nulle apparence que nous serons jamais bien ensemble, à moins qu'elle ne revêtisse de tout autres dispositions à mon égard. Je ne vous dissimulerai même point qu'après toutes les expériences que j'ai faites du peu de fond qu'on peut faire sur son amitié, je ne me sens pas la moindre inclination d'entrer dans quelques liaisons avec elle, et que je l'éviterai plutôt aussi longtemps que je pourrai.

En attendant, je me persuade toujours que la bonne harmonie apparente entre l'Angleterre et les maisons de Bourbon ne sera guère

[1] Goltz berichtete: „J'entre le moins possible avec ce ministre dans le détail de cette guerre et des affaires de Pologne. Je l'écoute et je n'y réponds que pour répéter, sans affectation cependant, combien la paix entre ces deux puissances belligérantes est à désirer."

de longue durée, et je crois, au contraire, que nous ne tarderons guère de les voir de nouveau brouillées ensemble au point que la guerre pourrait bien être inévitable.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 171. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 juin 1773.

Je vous accuse l'entrée de votre dépêche du 15 de ce mois, en vous enjoignant de continuer à me mander tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant. Vous serez attentif, entre autres, aux suites des arrangements pour les intéressés aux négociations des puissances étrangères,[1] afin de voir la tournure que les affaires prendront à cet égard, et pour pouvoir m'en rendre compte.

La Princesse ma nièce se trouve, au reste, très bien de son voyage. Sa santé n'a aucunement souffert des fatigues, et vous pouvez assurer, au cas qu'on s'en informe là où vous êtes, qu'elle se porte à souhait.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 172. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A BERLIN.

[Potsdam, 21 juin] 1773.[2]

Ma chère Nièce. C'est en souhaitant que vous vous amusiez bien à Berlin, ma chère enfant, que j'attends ici le moment où j'aurai le plaisir de vous recevoir et de vous embrasser;[3] chez qui pourriez-vous être qui vous aiment plus tendrement, que chez un parent qui, si la nature l'avait fait votre père, ne vous aimerait pas davantage? Je vous prépare ici des petits amusements et quelques divertissements qui vous fassent trouver ce séjour moins ennuyeux. Vous assurant, ma chère enfant, que je n'ai rien de plus à cœur que de vous voir satisfaite et contente, je suis avec autant d'estime, de tendresse que d'amitié, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Thulemeier berichtete über die Maassnahmen der von den Bankrotten mitbetroffenen Mächte, Österreich, Dänemark und Sachsen, behufs Erfüllung ihrer Verpflichtungen gegen ihre Gläubiger in Holland. — [2] Antwort auf ein Schreiben vom 20. Juni. Die Jahreszahl ist im Original von der Prinzessin hinzugesetzt, die am 19. Juni von Potsdam nach Berlin übergesiedelt war. — [3] Prinzessin Wilhelmine dankte, Berlin 20. Juni, dem König für die in Potsdam bei ihm verbrachten Tage. „Ces moments se sont écoulés bien vite; mais l'espoir d'oser encore présenter mes respectueux hommages à mon très cher oncle, me cause un plaisir inexprimable. J'attends les ordres de Votre Majesté, pour me régler selon ce qui Lui sera le plus agréable." [Charlottenburg. Hausarchiv.]

22173. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 21 juin 1773.

Madame ma Sœur. J'admire l'indulgence avec laquelle Votre Majesté veut bien avoir égard aux occupations dont mon devoir me charge.[1] Cependant, Madame, il n'est aucun temps que je ne sacrifierais au bonheur de vous être utile, si je pouvais me flatter d'y contribuer.

Pour le moment présent, il paraît bien que le Nord n'a rien à craindre des troubles dont on le croyait menacé. La France, après des grands éclats, a fait succéder un silence profond à toutes les rodomontades précédentes. La Suède n'est certainement pas en situation d'agir par elle-même. L'Angleterre au moins affiche une espèce de neutralité, de sorte qu'on ne voit plus même de puissance qui, dans le moment présent, pourrait troubler le repos de l'Europe. Il faut espérer que la même fortune qui jusqu'ici a toujours accompagné les armées russes, continuera à les favoriser; alors les Turcs, déçus des espérances que la cour de Versailles leur a données, consentiront, sans doute, aux conditions d'une paix telle que le vainqueur en impose au vaincu. Les négociations de paix continuent, Madame, au milieu des opérations de campagne,[2] et peut-être le premier avantage qu'auront les Russes, achèvera de déterminer la Porte, malgré son obstination, à consentir aux conditions de paix qui lui ont déjà été offertes. J'espère, Madame, que ma prophétie s'accomplira, au reste, et que je pourrai bientôt féliciter Votre Majesté de la paix durable dont Elle jouira, et qui ne sera due qu'aux sages mesures qu'Elle a prises dans les conjonctures les plus épineuses. Je suis avec la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

22174. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 22 juin 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois. Tout ce que je puis vous dire en réponse à la demande du prince Charles de Saxe, d'empêcher par mon influence qu'il ne soit fait mention de la Courlande à la

[1] Juliane Marie dankte, 12. Juni (ohne Ort), dem König für das Schreiben vom 8. Mai (vergl. Nr. 22065), dessen Beantwortung sie verschoben hat, um ihm nicht auf seiner Reise lästig zu fallen. „Mes espérances sont, du reste, entièrement conformes à celles de Votre Majesté, et je ne doute point que la tranquillité du Nord ne soit conservée ... Je désire ardemment de voir la fin de la guerre turque.“ — [2] Vergl. Nr. 22147.

diète de Pologne,[1] c'est que je ne suis nullement à même de me charger, quand bien ce Prince le souhaiterait aussi fortement qu'il semble le désirer peu, d'appuyer ses prétentions sur ce duché, vu que je suis engagé à seconder les réquisitions que la princesse de Waldeck, ci-devant épouse du duc de Courlande d'à présent, compte de faire faire à la République pour la garantie des arrangements pris avec ledit Prince,[2] et que mes liaisons m'obligent d'écarter, par conséquent, tout ce qui pourrait porter atteinte à la réussite de cette affaire. Le meilleur conseil donc que, dans cette occurrence, je puisse donner au prince Charles, c'est de s'adresser à ses amis en Pologne et de faire ménager par eux ses intérêts à la présente Diète.

Federic.

Nach dem Concept.

22175. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 23 juin 1773.

Les Russes, comme je viens d'apprendre, paient leurs vivres et fourrages en sels qu'ils tirent des Autrichiens, et forcent les Polonais dans les cantons qu'ils occupent et où ils empêchent tout autre sel de pénétrer, de prendre sur le pied de 5 ducats la tonne, et les Autrichiens en doivent faire autant de leur côté. Il m'importe de savoir au juste ce qui en est effectivement, et je vous prie de vous en informer et de m'en procurer les notions les plus exactes, surtout des prix auxquels les Russes, aussi bien que les Autrichiens, vendent les sels dans les contrées occupées par leurs troupes. S'il est vrai que le général russe, comme on me l'a assuré en même temps, prend le sel dont il a besoin, des Autrichiens au prix de 3 ducats la tonne, je devrais penser qu'il ne refuserait point d'accorder la préférence à ma Compagnie,[3] qui pourrait encore le lui livrer à meilleur marché. Tâchez de l'y engager; vous me rendrez un service très essentiel, si vous y parvenez.[4]

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Prinz Karl hatte diese Bitte an die Mittheilung geknüpft, dass nach seinen Nachrichten Stackelberg Weisung erhalten habe, für die Fortzahlung seiner Apanage (vergl. S. 242) einzutreten. Der Prinz hatte zugleich erklärt, dass er bereue, seine Ansprüche auf Curland öffentlich geltend gemacht zu haben (vergl. S. 207). — [2] Vergl. S. 493 und Bd. XXXII, 274. 275. — [3] Vergl. S. 128. Anm. 2. — [4] Am 25. Juni verbietet der König dem General Lentulus, Pässe für den Transport von Salz in die von den preussischen Truppen besetzten Gebiete auszustellen. „Je sais bien que le débit qui s'en fera, ne peut être pour celui de nos sels que d'autant plus destructif et funeste que ni les Russes ni les Autrichiens en permettent de pénétrer dans les cantons qu'ils occupent." [Charlottenburg. Hausarchiv.]

22176. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 juin 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, et voyant que les ministres des deux cours impériales ne discontinuent d'insister avec ardeur sur le payement des fourrages,[1] j'ai fixé le premier de juillet pour le terme auquel je veux bien condescendre à les faire payer, et c'est en conséquence que je viens d'ordonner au général-major de Lossow de commencer à les bonifier, suivant nos prix, depuis le susdit jour premier du mois prochain.[2]

Pour ce qui est des plaintes renfermées dans la note que Sa Majesté Polonaise vous a fait remettre,[3] je vous dirai que je n'ai aucune connaissance des difficultés dont il y est question, et que j'ignore entièrement qu'on en apporte aucunes aux radeaux polonais dans leur passage à Fordon. Si cependant il devait y avoir eu des abus à cet égard, je me flatte que, par le renvoi que je fais des anciens employés à ce péage,[4] ces abus cesseront d'eux-mêmes, et que les nouveaux substitués rempliront leurs fonctions avec plus de dextérité.

Vous n'oublierez pas, au reste, de faire un compliment convenable de ma part au général de Bibikow sur les succès continués des armes russes contre les Turcs et, entre autres, sur l'avantage remporté tout récemment le 7 du courant par le général Weissmann à Karassu,[5] en témoignant l'intérêt que je prends à ces bonnes nouvelles.

Je ne saurais, enfin, assez vous recommander de faire votre possible pour mettre le baron de Stackelberg dans mes intérêts, lorsqu'il s'agira de l'arrangement des limites. Je sais bien que le devoir exige que ce ministre exécute à cet égard les ordres de sa cour; mais comme, sans s'en écarter, il dépendra beaucoup de lui de les remplir peu ou moins à mon avantage, il peut compter qu'en favorisant en cela de son mieux mes intérêts, il éprouvera sûrement, dès que l'occasion s'en présentera, les effets de ma reconnaissance, qui se proportionneront aux services rendus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 589. 590. — [2] Cabinetserlass an Lossow, Potsdam 23. Juni. In Antwort auf den (nicht vorliegenden) Bericht vom 16. dankt der König am 24. Juni dem General Lentulus für die Anzeige neuer russischer Waffenerfolge und unterrichtet ihn von dem Erlass an Lossow, mit dem Befehl, sich mit diesem über die erforderlichen Maassnahmen zu verständigen, „ne doutant toujours point que mondit major-général de Lossow ne se soit pourvu à temps de quelques amas assez suffisants pour atteindre la mi-juillet“ (vergl. S. 570). — [3] Mlodzieiowski führte in der Note, Warschau 11. Juni, Beschwerde über Beeinträchtigung der Schiffahrt in Fordon. — [4] Vergl. S. 582. — [5] Vergl. S. 596.

22 177. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 16. Juni, über Mittheilungen des Fürsten Kaunitz betreffend die Ziehung der österreichischen Grenzen in Polen. „C'est ce qui m'a engagé à lui insinuer, dans cette dernière occasion, qu'il ne fallait pas se laisser rebuter par les petites difficultés que les propositions de Votre Majesté pourraient avoir rencontrées, dans le premier moment, à Pétersbourg;[1] que j'étais persuadé que, lorsqu'on aurait mieux approfondi les motifs et les arguments solides par lesquels les prétentions de Votre Majesté étaient appuyées, on n'y serait pas tant contraire à ces arrangements, aussi peu qu'à ceux que la cour d'ici voudrait proposer, pourvu que l'Impératrice-Reine continuât d'agir avec un parfait concert, et que nos deux cours réunissassent les mesures nécessaires pour parvenir à leurs desseins respectifs."

Potsdam, 23 juin 1773.

Quoique je ne puisse pas prendre des arrangements positifs avec la cour où vous êtes, au sujet de l'extension des limites de nos portions en Pologne, il me semble cependant qu'il faudra bien rabattre quelque chose de nos prétentions et ne pas les pousser trop loin. La Russie paraît, en effet, trop éloignée de se prêter à nos idées, et disposée, au contraire, à insister sur le sens littéral de notre convention; mais comme nous y perdrions trop, il faudra voir ce qu'il y aura à obtenir, et peut-être pourrons-nous la disposer à ne pas nous refuser tout ce que nous demandons. Je verrai comment la cour où vous êtes, s'y prendra, et je compte de me conformer assez à sa conduite. C'est tout ce que je suis à même de vous dire aujourd'hui sur cet article de votre dernière dépêche du 16 de ce mois.

En attendant, je viens de recevoir avis d'un nouveau combat qu'il y a eu entre les Russes et les Turcs au delà du Danube, et qui porte que le général Weissmann a battu un corps ottoman de 12 000 hommes,[2] et qu'outre un grand nombre de tués et de prisonniers il s'est rendu maître de tout son camp. Je présume que ce nouveau succès fait partie des différents avantages que votre avant-dernière dépêche attribue aux Russes,[3] et si les armes russiennes ont toujours le même sort heureux, la paix entre ces deux parties belligérantes ne tardera sûrement pas d'être rétablie.

Au reste, il se trouve maintenant ici un colonel français nommé Guibert,[4] qui désire fort d'assister aux différents camps autrichiens

[1] Vergl. S. 575. 576. — [2] Bei Karassu am 7. Juni, vergl. S. 595. — [3] Edelsheim sprach in dem Bericht, Wien 9. Juni, nur allgemein von verschiedenen Erfolgen der Russen. — [4] Jacques-Antoine-Hippolyte Graf Guibert, Verfasser des „Essai général de tactique", den er 1772 dem Könige durch d'Alemberts Vermittlung übersandt hatte, und des „Journal d'un voyage en Allemagne, fait en 1773", in welchem er seine Besuche am preussischen und am Kaiserhofe ausführlich schildert. Vergl. sein Schreiben an den König vom 14. Juni 1773 in den Œuvres, Bd. 25, S. 275. Marquis Pons berichtet am 26. Juni über Guibert an Aiguillon: „Cet officier a été honoré des bontés particulières de Sa Majesté Prussienne, qui l'a vu à Potsdam et l'a entretenu longtemps. Son ouvrage a été le principal sujet de la conversation. Le détail de ses

assemblés en Hongrie, et je suis fort curieux de savoir s'il en obtiendra la permission. Vous n'oublierez donc pas de vous en informer sous main, pour me rendre compte de ce que vous en pourrez pénétrer.

Enfin, je vous ai déjà informé des préparatifs que votre successeur le baron Riedesel fait pour aller vous relever.[1] Il s'arrangera de façon qu'il y sera rendu assez à temps; mais comme vous ne sauriez pourtant quitter la cour où vous êtes, avant le retour de Sa Majesté l'Empereur de ses voyages, le baron Riedesel n'aura pas besoin non plus de se tant presser, puisque ni plus ni moins il faut également attendre ce retour pour prendre ses premières audiences.

Federic.

Nach dem Concept.

22178. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 23 juin 1773.

Mon cher Frère. Je reconnais en tout les marques de votre amitié, mon cher frere, par la façon dont vous daignez vous intéresser à ce qui me regarde. Je suis très accoutumé à voir des contretemps que cela ne m'étonne guère;[2] cependant ce qu'il y a eu à redire en Prusse,[3] a été absolument la suite de la négligence des préposés, et 500 000 écus de plus ou moins font un terrible effet dans ma bourse.

Pour les autres affaires, elles sont encore *in statu quo*. Les Russes prétendent que les Autrichiens et nous autres, nous avons trop étendu nos portions, et que nous devrons rendre gorge.[4] Pour moi, j'ai suivi le traité, et j'ai les deux bords de la Netze; voilà tout. Mais comme

services lui ayant ensuite donné occasion de nommer la Corse, le Roi s'est arrêté sur cette expédition. Ce Prince lui a fait une multitude de questions sur la manière dont elle avait été exécutée, sur l'étendue de l'île, sa population, les productions du pays, le commerce qu'on pouvait y établir, enfin les objets qui peuvent rendre cette possession intéressante; à quoi Sa Majesté a ajouté que le voisinage des côtes de l'Italie rendait cette conquête précieuse à la France et avait été sans doute un des principaux motifs qui l'avaient déterminée" (vergl. Bd. XXVII, 579; XXVIII, 491; XXIX, 564). In demselben Berichte meldet Pons, der Kammerherr Graf Nesselrode habe dem König die Schrift vorgelesen: „Examen du système des cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin sur le démembrement de la Pologne," — „dans lequel l'auteur parle avec beaucoup de liberté de la conduite et des vues ambitieuses de ce Prince. La lecture faite, après un moment de réflexion, le Roi dit: Tous ces raisonnements peuvent être fort bons. L'auteur, a-t-il deux cent mille hommes armés et prêts à les appuyer, il faut y faire réflexion; s'il ne les a pas, laissons-le dire." [Paris. Archiv des Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten.]

[1] Vergl. S. 589. — [2] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 20. Juni: „C'est malheureusement que les espérances, le bonheur et les succès heureux sont très rares dans la vie humaine; cela se voit dans les petites comme dans les grandes fortunes, vu [que] l'on est frustré des espérances qu'on a eu sujet de concevoir. Quant à celles qui vous touchent, mon très cher frère, je suis convaincu que vous trouverez les remèdes pour rétablir toute chose à votre satisfaction." Vergl. Nr. 22159. — [3] Vergl. S. 582. — [4] Vergl. Nr. 22151 und 22152.

cette rivière déborde, nous avons pris tout le terrain qu'elle couvre dans les plus hautes eaux. S'il faut rendre quelque chose, je le ferai, mais en suivant l'exemple des Autrichiens et sans me presser d'être le premier.

La ville de Danzig fait un autre objet de chicane. Dans les commencements l'Impératrice avait donné de bons ordres, mais à présent les Russes mollissent,[1] et je ne les trouve pas dans les mêmes dispositions que précédemment. Je ne sais si c'est à cet Orlow ou bien aux Anglais qu'il faut attribuer ces tergiversations; toutefois est-il sûr que les Russes n'agissent pas dans tout ceci avec la même cordialité qu'autrefois.

Le général Weissmann vient de battre un corps de Turcs au delà du Danube;[2] mais il me semble que Rumänzow a encore quelque répugnance à passer ce fleuve avec l'armée entière, et il n'a pas tort.

Vous trouverez, mon cher frère, notre nièce[3] encore mieux que vous ne l'avez vue; la petite-vérole[4] ne l'a pas défigurée, et pour la conversation, les grâces et le maintien, je la trouve charmante.[5] A son retour,[6] je lui prépare quelques petits amusements ici, car elle mérite de toute manière qu'on tâche de lui faire plaisir.

En attendant, je prends les eaux d'Égra pour purifier mon vieux cadavre et le faire aller, tant que durera le mouvement. Je suis avec la plus parfaite estime et la plus tendre amitié, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 569. — [2] Vergl. S. 595. 596. — [3] Prinzessin Wilhelmine von Oranien. — [4] Vergl. Bd. XXIX, 567. — [5] Am 28. Juni schreibt Prinz Ferdinand an Königin Ulrike von Schweden: La princesse d'Orange „a grand air, elle entretient bien son monde, et elle a conservé cet air de modestie et de réserve qui sied si bien aux femmes"; am 20. Juli: „Je la trouve fort changée à son avantage, elle a beaucoup de conversation, grand air et représente on ne saurait mieux"; am 21. August: „J'ai trouvé la princesse d'Orange fort changée à son avantage; elle a une conversation aisée et agréable, elle a le don de la représentation, aux cercles elle entretient son monde sans embarras, trouvant moyen de dire à chacun un petit mot; elle est au fait de tout ce qui concerne le gouvernement de la République, de ses finances, de son commerce, de ses intérêts politiques, de ses forces sur terre et sur mer. De tous ces différents articles elle a, je sais, rendu des détails au Roi qui l'ont singulièrement surpris. Je puis en citer un trait. A Sanssouci, un jour il a été question de la guerre que fait la République aux Barbaresques; à cette occasion le Roi demande au comte de Verelst le nombre des vaisseaux qui seront envoyés pour les punir de leur insolence; sur quoi la princesse d'Orange, non contente de nommer au Roi le nombre des vaisseaux en question, lui fait un détail de combien d'équipage chacun est monté, du nombre de canons, de munitions, de vivres qui se trouve sur chaque vaisseau, mais elle lui fait, en outre, un détail circonstancié de la route que ces vaisseaux ont à tenir, des ports où ils sont obligés de relâcher, pour prendre des rafraîchissements, et elle finit par lui détailler à combien montent les dépenses de cet armement." [Stockholm. Reichsarchiv.] — [6] Von Berlin nach Sanssouci. Vergl. Nr. 22172.

22179. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 24 juin 1773.

Que la France ne s'immiscera point dans les affaires actuelles de l'Europe, mais qu'elle leur laissera plutôt prendre le train qu'elles voudront, parcequ'elle est trop impuissante pour faire pencher la balance, et que d'ailleurs elle ne cherchera qu'à se rapprocher de son alliée, l'Autriche, voilà le refrain de toutes vos dépêches, et celle du 13 de ce mois finit sur le même ton. J'en suis bien aise, vu que, de cette façon, nos arrangements en Pologne avanceront de plein pied, et qu'il n'y aura, selon toutes les apparences, aucune dispute ou brouillerie à appréhender entre les trois cours. Reste à savoir si ce calme et cette bonne intelligence se soutiendront toujours. Je le souhaite; mais comme personne ne saurait répondre de l'avenir, je suspends également mon jugement sur ce qu'il en arrivera, sans m'inquiéter d'avance.

Au reste, votre dépêche susmentionnée me fournit une occasion très naturelle de vous faire observer de ne point remplir vos rapports par trop de compliments et de soumissions, et encore moins de les mettre en chiffres. Ces derniers ne vous ont été confiés que pour des réalités, qu'il convient de voiler aux yeux des curieux. C'est donc un abus manifeste que vous en faites, en les employant à de simples compliments, que je n'exige ni n'attends jamais de mes ministres dans l'étranger.

Federic.

Nach dem Concept.

22180. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 24 juin 1773.

Tout ce que vous me marquez, dans votre dépêche du 11 de ce mois, au sujet du règlement des affaires de la Compagnie des Indes,[1] indique bien que le Roi approche beaucoup de la souveraineté. En effet, la manière dont ces affaires viennent d'être arrangées, répugne à toute liberté de la nation, qui, ayant été obligée de plier sur un objet de cette importance, n'osera sûrement plus lever la tête et s'opposer à d'autres de moindre conséquence. Qu'en diraient les anciens Bretons, de voir leur postérité dégénérée au point de se courber aussi servilement sous les volontés de la cour?

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Maltzan berichtete: „Pour modérer en apparence le pouvoir de la nomination du conseil aux Indes, l'on est convenu que le Parlement aurait pour cette fois seulement le pouvoir de nommer les personnes; que si, dans le courant de cinq ans qui est le terme fixé qu'ils resteront en charge, quelqu'un d'eux venait à mourir, le Roi aurait le droit d'en nommer d'autres; après l'expiration de cinq ans, la nomination retournerait à la Compagnie, pouvoir dont cependant elle ne pourra guère faire usage, comme sa charge expire en six ans.“

22 181. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.[1]

Finckenstein berichtet, Potsdam 24. Juni: „J'ai l'honneur de présenter ... à Votre Majesté la traduction ci-jointe de la pièce anglaise que le comte de Maltzan Lui a envoyée.[2] Elle trouvera dans les premières pages quelques passages relatifs à la trahison de milord Bute et à la dernière paix avec la France."[3]

Potsdam, 24 juin 1773.

Je vous remercie de la traduction de la pièce anglaise que le comte de Maltzan m'a adressée en dernier lieu. Vous la trouverez ci-joint de retour, et elle mériterait bien l'impression et d'être répandue dans le public. Mais il faudrait s'y prendre de façon que personne ne puisse soupçonner qu'elle sorte de nos presses. Mon imprimeur de la cour Decker s'en acquitterait, je crois, très bien. Pour cet effet il faudra lui enjoindre un secret absolu et de n'y employer que des gens discrets et assermentés. Du papier étranger, par exemple de Hamburg ou de quelque autre ville étrangère et convenable, ainsi que le nom d'un de ses imprimeurs sont une seconde précaution qu'il ne faudrait pas négliger, et si vous en savez encore d'autres pour donner le change sur cette impression, vous n'oublierez pas de les faire observer également. En général, je l'abandonne entièrement à votre savoir-faire, et dès qu'elle sera faite, vous aurez soin de m'en adresser un exemplaire.[4]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Am 19. Juni meldet die „Berlinische privilegirte Zeitung" die Ankunft Finckensteins in Potsdam (vergl. S. 585); er blieb dort bis zur Abreise des Königs nach Schlesien am 15. August. — [2] Es handelt sich um die Brochure: „Observations sur l'ouvrage intitulé: »Mémoires de la Grande-Bretagne, par Sir John Dalrymple,« dans lesquelles les erreurs, les faussetés et les vues du compilateur de ce livre et de ses associés sont mises dans leur vrai jour." Maltzan hatte das Erscheinen dieser Schrift in seinem Bericht vom 9. April angekündigt und sie mit dem vom 18. Mai übersandt, mit dem Bemerken: „Comme l'on y fait au gouvernement plusieurs questions très importantes au sujet de la conduite que cette cour a tenue vis-à-vis de Votre Majesté, je l'ai cru assez intéressante pour la faire parvenir à Votre Majesté." Der Verfasser spielte auf Versprechungen an, die in den Monaten Januar bis April 1762 den preussischen Vertretern in London, Knyphausen und Michell, gemacht, aber nicht erfüllt worden seien (vergl. Bd. XXI, 586); ferner auf eine Correspondenz des englischen mit dem Petersburger Hofe, um Peter III. zur Preisgabe Preussens zu bestimmen (vergl. Bd. XXI, 586; XXVII, 471), sowie endlich auf Verhandlungen, die England über eine Allianz mit Österreich geführt habe (vergl. Bd. XXI, 586. 590), „en cherchant en même temps à tromper le roi de Prusse, manœuvre qu'il ne pourra jamais oublier". — [3] Friede von Paris vom 10. Februar 1763. — [4] Mit einem Begleitbericht, Potsdam 18. Juli, überreicht Finckenstein ein gedrucktes Exemplar der „Observations", in dem als Druckort Amsterdam und als Drucker Schneider genannt ist. In seiner Antwort von demselben Tage dankt ihm der König für seine Bemühungen und das Exemplar. „Il s'agira présentement de la faire glisser adroitement dans le public."

22182. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 24. Juni 1773.

Die für die Pforte nachtheilige Nachrichten von ihrer Armee, deren Ihr in Eurem Bericht vom 17. Maji[1] erwähnet,[2] sind Mir ebenfalls zugekommen. Die Russen sind aber dabei nicht stehen geblieben, und ob es gleich noch zur Zeit nicht zur generalen Schlacht gekommen ist, so haben doch die türksche Truppen hin und wieder noch mehrere Schlappen bekommen,[3] wovon Ihr vermuthlich nunmehro gleichfalls benachrichtiget sein werdet. Ob die Russen mit ihrer ganzen Macht über die Donau gehen werden, kann man noch zur Zeit nicht mit Zuverlässigkeit behaupten. Der Anschein dazu ist vorhanden, und es kann solches wohl geschehen. Solchergestalt wird nun zwar der Krieg noch wohl bis zu Ende des Jahres fortgesetzt werden; indessen zweifle Ich doch sehr, dass Russland von seinen ersten Friedenspropositionen etwas nachlassen dürfte, und Ich vermuthe vielmehr nicht ohne Grund, dass der Friede doch endlich von der Pforte auf dem Fuss wird angenommen und unterschrieben werden müssen, wie ihr Russland solchen zu Bukarest letzhin angeboten hat.[4]

Friderich.

Nach dem Concept.

22183. AN DIE WOYWODIN VON MASOVIEN MOSTOWSKA.

Potsdam, 25. Juni 1773.

Extract für die Cabinetsvorträge: Die Woywodin Mostowska, geborne von Hülsen, schreibt, „dass das in Westpreussen belegene, wegen der ihrem Manne zur Last gelegeten Intrigues[5] zu sequestriren befohlene Gut Ostrometzko ihr zur Sicherheit des ihm zugebrachten Vermögens gerichtlich nach denen darüber in Händen habenden Documenten verpfändet worden, und bittet, ... ihr die Nutzung desselben ferner ... zu lassen".

Das sind kahle Entschuldigungen; er muss nach Warschau gehn oder sich auf seinem Gute aufhalten; was hat er herumzulaufen! oder er kann das Gut verkaufen.

Nach der Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort auf dem „Extract".

22184. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 juin 1773.

Tout ce que vous me marquez, dans votre dépêche du 11 de ce mois, des insinuations du sieur Durand, ajoute une nouvelle preuve à toutes celles qui existent déjà du désir de la France de créer un nouveau

[1] Am 24. Juni abschriftlich an Solms übersandt. — [2] Niederlage eines türkischen Corps bei Baba-Dagh. — [3] Vergl. S. 568. 596. — [4] Vergl. S. 248. — [5] Vergl. Nr. 21765 und 22115.

système à la cour où vous êtes.[1] Je ne suis cependant nullement en peine à cet égard et persuadé, au contraire, que tous les mouvements que cette couronne se donnera, resteront sans effet, et que Sa Majesté Impériale, connaissant tout le mérite de son système actuel, ne s'en départira jamais.

En attendant je ne suis point surpris que la Russie n'est nullement édifiée de la hauteur de l'Autriche.[2] Je la connais depuis longtemps et en ai fait plus d'une expérience dans les différentes occasions où j'ai eu à faire avec elle. D'ailleurs c'est un défaut que de tout temps on a trouvé à cette maison, et les annales de l'Allemagne en fournissent nombre d'exemples, les uns plus frappants que les autres. Toutefois le comte de Panin a raison qu'il faut la supporter et avoir quelque indulgence pour elle, afin de ne point altérer la bonne harmonie qui subsiste actuellement entre les trois cours, et qui me paraît indispensablement nécessaire pour l'arrangement définitif de nos affaires en Pologne; et c'est aussi pourquoi il est bien à désirer qu'elle se soutienne encore au moins jusques au rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte.

Quant aux idées du général comte de Tschernyschew relativement à cette paix, je suis tout-à-fait de son sentiment que, dès qu'on veut finir cette guerre, le meilleur sera de le faire le plus tôt possible.[3] Mais la grande question est toujours si, dans cette vue et pour avancer cette paix, l'armée russe doit s'exposer aux risques dont le passage du Danube pourrait être suivi, et quelles sont les précautions à prendre pour les prévenir, au cas qu'effectivement ce passage fût jugé d'une nécessité absolue. Selon mes lumières, il me semble que ce passage ne doit point se faire qu'après s'être rendu maître de Silistrie et avoir suffisamment pourvu à la sûreté du pont sur lequel l'armée doit passer ce fleuve. Cette précaution préliminaire est absolument nécessaire pour se mettre à l'abri de tous les revers que le hasard pourrait amener, dans ce passage, et elle aura même une grande influence sur le succès des opérations russiennes au delà du Danube. J'en suis si convaincu, et je connais si bien toutes les difficultés qui sont à appréhender du

[1] Durand hatte u. a. zu Panin geäussert, „que, comme il était plus glorieux pour une grande puissance comme la Russie d'avoir son propre système à soi, sans se rendre dépendante de celui d'un autre État, il espérait aussi de voir arriver le temps où la Russie trouverait qu'une liaison plus intime avec une autre grande puissance, telle que la France, n'était rien moins qu'opposée, mais au contraire très conforme à ses véritables intérêts". — [2] Solms berichtete: „Panin espère que le cas n'arrivera pas où la Russie aurait besoin de réclamer l'assistance de cette cour hautaine, pour finir la guerre avec les Turcs." — [3] Solms berichtete: „Comme il se fait une gloire de vouloir passer pour disciple de Votre Majesté dans l'art de la guerre et d'avoir appris Sa manière de la faire, il soutient que, si Votre Majesté Se trouvait Elle-même à la tête de l'armée russe en Moldavie, il était assuré qu'Elle passerait le Danube pour aller combattre les Turcs, puisque, sans cela et en voulant rester sur la défensive, il n'y aurait pas moyen de les obliger à prendre des idées pacifiques."

contraire, que vis-à-vis de toute autre armée que l'ottomane je ne conseillerais même jamais ce passage. Mais avec des gens de cette trempe et des généraux de si peu d'expérience que sont les ottomans, il est permis de donner quelque chose de plus au hasard et de tenter la fortune des armes. Quoi qu'il en soit, le premier soin du maréchal de Rumänzow doit être toujours de conserver la communication libre en deçà du Danube et de pourvoir, dans cette vue, plutôt à la sûreté de son dos qu'à avancer trop avant contre les Turcs.

Au reste, les difficultés que mes limites en Pologne rencontrent à la cour où vous êtes,[1] m'occupent toujours. Elles sont continuellement présentes à mon esprit, et je voudrais bien savoir au juste à quoi je dois m'attendre à cet égard de la part de la cour où vous êtes. Il y a déjà quelques jours de poste que vous n'en sonnez plus mot. Ce silence est-il de bon ou de mauvais augure? Il me semble pourtant qu'il ne vous sera pas difficile de pénétrer si c'est au comte Orlow ou peut-être aux suggestions de l'Angleterre que je dois les attribuer, et comme il m'importe beaucoup d'en connaître l'origine, vous ne manquerez pas de l'approfondir, d'autant plus qu'il est toujours plus aisé de combattre un ennemi qu'on connaît, que de faire échouer les trames de nos envieux cachés et qui ne se montrent jamais à découvert.

Nach dem Concept. Federic.

22185. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 26 juin 1773.

Mon très cher Frère. Je ne saurais vous dire encore à présent ce qui peut avoir donné lieu à l'humeur que l'impératrice de Russie a laissé échapper au sujet du partage.[2] Je vois par les lettres que j'ai reçues aujourd'hui,[3] que le comte Panin paraît piqué de la hauteur et de la fierté que les Autrichiens ont affichées en je ne sais quelle occasion. Il paraît clair qu'on a compté fermement à Pétersbourg sur la conclusion de la paix avec les Turcs, et qu'on est fort embarrassé de la continuation de la guerre. Joignez à cela, mon cher frère, les insinuations de l'Angleterre et peut-être des intrigues de cour, et vous aurez une idée de l'état présent de la cour de Russie. Tout cela m'invite à temporiser, parceque peut-être un moment viendra où ces gens voudront recourir à moi, qui me servira à terminer mes affaires; et si cela n'arrive pas, je n'ai rien perdu à traîner la restitution qu'on veut que les Autrichiens et nous fassions à la Pologne.

Il dépendra de vous, mon cher frère, d'inviter ma nièce[4] et mon neveu[5] chez vous, quand vous le jugerez à propos. Je compte de

[1] Vergl. Nr. 22151 und 22152. — [2] Vergl. S. 582. Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 602. — [4] Prinzessin Wilhelmine von Oranien. — [5] Der Prinz von Preussen.

finir mes eaux les premiers jours de juillet, et je prépare en attendant ici quelques divertissements pour ma nièce. Il dépendra ensuite d'elle de venir ici, quand elle voudra. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

22186. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 27 juin 1773.

Cette fois-ci, vous n'avez pas bien rencontré dans vos conjectures sur l'objet des représentations du ministre de Russie à la cour où vous êtes.[1] Malgré tout ce que vous alléguez dans votre dépêche du 19 de ce mois pour les accréditer, je sais que les dépêches qu'un courrier a apportées à ce ministre, ne sont relatives qu'à la rupture des conférences à Bucharest.[2] D'ailleurs, j'ai bien de la peine à me persuader que la Russie voulût s'adresser à la cour où vous êtes, sur l'article de mes limites en Pologne, dans un temps où je sais, à n'en pouvoir point douter, qu'elle est bien plus mécontente de l'extension que la dernière prétend donner aux siennes. C'est aussi ce qui me fait présumer que ni moi ni l'Autriche nous n'obtiendrons guère tout ce que nous demandons. Du moins aurons-nous encore bien des difficultés à surmonter, et, à la fin, il faudra bien en rabattre quelque chose pour ne point altérer la bonne intelligence entre les trois cours, qui me paraît si essentielle pour achever notre ouvrage en Pologne. Toutefois je me flatte que ce ne sera qu'une petite partie que nous y sacrifierons, et que la plus grande nous sera conservée.

En attendant je vous sais gré des nouvelles que vous venez enfin de me donner dans votre susdite dépêche au sujet de la constitution que la cour où vous êtes, veut donner à ses nouvelles acquisitions. Elles me mettent au moins en état de me faire en gros une idée de son plan économique dans ces provinces; et si vous en apprenez encore d'autres détails, n'oubliez pas de m'en faire également part.

Votre successeur le baron Riedesel presse, autant qu'il peut, ses préparatifs, et j'ai lieu de présumer qu'il ne tardera plus guère à se mettre en chemin pour se rendre à son poste.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Nach Edelsheims Vermuthung sollte Golizyn in Wien Vorstellungen gegen die Festsetzung der preussischen Grenzen in Polen erheben. — [2] Vergl. S. 587.

22 187. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 27 juin 1773.

Je vois, par votre rapport du 19 de ce mois,[1] que vous êtes convenu avec les Autrichiens de ne commencer le payement des fourrages qu'au 1er de juillet prochain, et en suis d'autant plus aise que ce terme est parfaitement conforme à mes intentions et aux arrangements que j'ai pris en conséquence, comme vous aurez vu par la réponse que je vous ai faite sur le même objet sous le 24 de ce mois,[2] à laquelle je me réfère, en vous réitérant encore qu'en réglant les prix des fourrages vous évitiez soigneusement qu'ils ne passent pas ceux reçus auprès de ma cavalerie.

Au reste, ce n'est pas ma faute, si les deux autres cours lambinent tant à faire parvenir à leurs ministres respectifs les instructions dont ils ont besoin; les miennes ont été données depuis longtemps; s'il ne tenait qu'à moi, les affaires de la Pologne seraient déjà toutes terminées.

Pour ce qui est des limites, je sais que les Autrichiens ont un peu amplement étendu les leurs, et ce n'est que d'après leur exemple et pour mieux assurer les miennes qu'elles ont été prises par quelques détours. Dès que je verrai que les Autrichiens feront rentrer les leurs dans leurs justes bornes, je ne ferai pas le difficile à prendre et faire aller les miennes en ligne droite, et c'est tout ce qu'on pourra raisonnablement prétendre de moi.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 188. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 28 juin 1773.

Je sens très bien que, dans la position actuelle des affaires générales, vous ne sauriez guère faire entrer des matières plus intéressantes dans vos rapports ni me marquer autre chose que ce que vos dépêches précédentes et encore celle du 17 de ce mois renferment. Le rôle actuel que la cour où vous êtes, joue sur le théâtre politique de l'Europe, est trop peu de chose pour que les autres puissances s'en embarrassent beaucoup. Elle ne peut pas se mêler des grandes affaires qui les occupent, et on voit bien qu'elle est vivement piquée de son impuissance et de la place subalterne qu'elle occupe. Selon toutes les apparences, elle y restera cependant jusques à ce que toutes ces affaires, tant avec la Porte qu'avec la Pologne, seront entièrement arrangées et réglées; de sorte que je vous permets qu'au défaut d'autres choses plus importantes vous me rendiez compte de ses petites intrigues intérieures et

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 595. Anm. 2.

domestiques, autant cependant et pas autrement, qu'elles pourront influer sur les affaires générales.

Federic.

Nach dem Concept.

22189. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 juin 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de ce mois. Il faudra voir ce qui en sera des conjectures qu'elle renferme sur l'augmentation de l'armée de la République, et si l'évènement vérifiera ce dont le greffier Fagel paraît être persuadé à cet égard.[1]

Au reste, je ne sais que penser de la situation embarrassante où vous vous trouvez, dont votre lettre particulière de la même date me fait le tableau.[2] Expliquez-vous pour cet effet si le poste de Londres que je vous destine[3] dans la vue d'améliorer votre sort, vous convient, ou si vous croyez ne pouvoir également pas vous tirer d'affaires, dans cette mission, avec les appointements qui y sont attachés, afin que je sache à quoi m'en tenir.

Federic.

Nach dem Concept.

22190. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 28 juin 1773.

Les dépêches du comte de Maltzan du 15 et du 18, ainsi que la vôtre de la dernière date me sont parvenues à la fois. Je n'ai rien à répondre aux premières, mais j'approuve parfaitement votre idée dans la dernière de réduire, pendant l'absence du susdit comte à Aix-la-Chapelle,[4] votre correspondance immédiate à un seul rapport par semaine. Cette permission que je vous accorde, ne s'entend cependant qu'autant que vous n'aurez rien d'intéressant à me mander; et peut-être les intrigues de la cour où vous êtes, ses négociations à Pétersbourg et ses menées sourdes, tant au sujet de ma dispute territoriale avec la ville de Danzig que de notre partage en Pologne, vous fourniront-elles souvent des occasions de rendre vos rapports plus fréquents. Tous ces objets me sont au moins de la dernière importance, et comme il se pourrait que vous en puissiez pénétrer davantage à Londres, vous aurez grand soin d'y proportionner votre attention. D'ailleurs, et comme le comte

[1] „Que l'augmentation générale passera à l'affirmative, sinon dans le courant de l'été, du moins vers l'automne." Bericht Thulemeiers. — [2] Thulemeier legte dar, dass seine Gläubiger einen Theil seiner Einnahmen mit Beschlag belegt hätten und auf volle Bezahlung seiner Schulden drängten, während andrerseits seine Verwandten sich von ihm zurückziehen wollten. — [3] Vergl. S. 563. — [4] Vergl. S. 516.

de Maltzan ne sonne mot du terme où il veut prendre son audience de congé,[1] vous n'oublierez pas de m'en prévenir à temps, afin que le successeur que je lui destine, puisse y être rendu quelques jours auparavant.

Federic.

Nach dem Concept.

22191. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

Potsdam, 28 juin 1773.

Selon mes dernières lettres de Londres, il paraît que le comte de Maltzan en est déjà parti pour Aix-la-Chapelle.[2] Mon secrétaire d'ambassade de Jeanneret de Dunilac s'est déjà emparé de la correspondance, et comme, selon toutes les apparences, le comte de Maltzan persistera dans le dessein de se retirer de cette cour,[3] vous vous occuperez toujours d'avance à me trouver un successeur au sieur de Thulemeier à La Haye, que je destine au poste de Londres.[4] Il ne nous faut pas un homme rompu dans les affaires, ni des talents raffinés en politique; nos négociations en Hollande n'exigent qu'un esprit ouvert et cultivé, avec un peu d'usage du monde; c'est tout ce qu'il nous faut pour ce poste, et j'espère que de tels sujets ne seront pas si rares dans notre jeunesse de qualité.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

22192. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Potsdam, 28. Juni 1773.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 30. Juni: „Ew. Fürstl. Gnaden gnädigem Auftrag vom 20. dieses zufolge habe ich in einer Audienz dem Könige selbst in Gestalt eines freundschaftlichen Vertrauens eröffnet, dass der russische Hof dem unserigen die Versicherung, sich genau an die dreifache Convention halten zu wollen, gegeben [und sie] mit der Aeusserung begleitet habe, dass man einen gleichförmigen Betrag auch von uns zuversichtlich erwarte; dass Ihro Kaiserl. Majestäten Sich hierzu ohnehin verbunden geachtet und dahero auch ohne Anstand die Anweisungen an Dero Herrn Minister zu Petersburg und Warschau in dieser Maass hätten ergehen lassen, und dass, wenn solchemnach auch der König gleiche Verhaltungsbefehle an den Herrn von Benoît zu erlassen sich entschlösse, der Cessionstractat mit der Republik in sehr kurzer Zeit könnte zu Stand gebracht werden.

[1] Vergl. S. 563. — [2] Vergl. Nr. 22190. — [3] Vergl. S. 563. — [4] Vergl. S. 606.

Ich führe Kürze halber nur den Auszug meines Vortrages an, welchen ich vollkommen nach dem Inhalt Ew. Fürstl. Gnaden gnädigen Schreibens abgemessen und zu dessen Unterstützung ich nicht ermanglet habe, von denen beigefügten wichtigen Betrachtungen umständlichen Gebrauch zu machen.

Der König, welcher mich ganz ruhig angehört hatte, gabe mir durch seine Antwort zu erkennen, dass der nämliche Antrag ihme schon von Petersburg[1] und auch von Wien[2] zugekommen seie, und liesse mich einsehen, dass er demselben sich wohl auch würde fügen müssen, wenn die von ihm hervorgebrachte Forderungen zu Warschau nicht sollten können durchgesetzet werden.

»Voyez-vous,« sagte er, »nous avons compté faire quelques demandes qui paraissent justes et naturelles; si on les accorde, tant mieux; si l'on ne veut pas y cônsentir, nous les abandonnerons.«

Dieses Wörtlein »nous«, dessen sich der König bediente, kame fremd vor, erweckte die Vermuthung, dass er seine Forderungen mit den unserigen, als ob es eine gemeinschaftliche Sache wäre, zu vermengen gedenke. Um ihme nun diese Meinung zu benehmen und ihn für sich allein klar zur Sprache zu bringen, stellte ich ihme vor, dass wir, wie es ihme aus denen Berichten des Herrn von Edelsheim bewusst sein müsse, seinen Absichten allen thunlichen Vorschub zu leisten willig waren;[3] nachdeme aber russischerseits anverlanget werde, die genaue Beobachtung der Convention zum Grund des zu schliessenden Tractats zu legen, so wäre nichts anderes zu thun, als dieser billigen Erinnerung Statt zu geben und darnach zu Werke zu gehen. Es wäre dahero der zweite Articul des Conventionsaufsatzes, welcher die Bestimmung der Grenzen unseres Antheils enthält, abgeändert und also verfasset worden, dass die im Manifest benannte Orte namentlich angeführt worden seien. Ich überreichte hiebei dem König die Abschrift dieses zweiten Articuls, welchen er überlas, und zeigte ihme mittelst Vergleichung mit dem ersten Aufsatz, auf welche Art die Abänderung geschehen und wie solche allerdings der dreifachen Convention gemäss seie . . .

Der König fande bei all obigem nichts zu erinneren; den Articul, weilen er lateinisch verfasst ist, und besonders die angeführte Erläuterung, zweifle ich, dass er verstanden habe. Er wiederholte aber seine vorige Aeusserung. Ich fügte noch hinzu, dass Freiherr von Reviczky überdies zu unverfänglichen Modificationen begwaltiget und mithin unsererseits alles dasjenige geschehen seie, was zu Beförderung der mit der Republik zu errichtenden Convention gereichen könne; allein der König versetzte darauf nichts weiteres als:

»Eh bien, en ce cas, nous finirons bientôt et plus tôt que je m'y etais attendu . . . Mais,« fuhre der König . . . fort, »nous ne terminerons pas si facilement ce qui regarde la pacification de la Pologne et le

[1] Vergl. Nr. 22151. 22152. — [2] Vergl. S. 557. 558. — [3] Vergl. S. 558.

règlement intérieur de la République. Si vous voulez que je vous en dise mon sentiment, le plan de M. de Panin[1] à cet égard me paraît mauvais; car personne n'y trouve son avantage, ni le Roi ni la noblesse, et comment serait-il possible de faire adopter des arrangements où personne ne trouve son compte! Je n'ai pas été content de ce plan, dès que je l'ai vu; il a été fait trop à la hâte, et je ne m'en promets rien de bon.«

»Mais, Sire,« war meine Erinnerung, »ce plan n'est pas irrévocable; s'il s'y trouve dans l'exécution des difficultés, il y aura moyen d'y remédier d'après l'avis des ministres des trois cours à Varsovie, qui seront à même d'en porter un jugement sûr, et l'on pourra toujours, comme on a fait jusqu'ici, s'entendre sur les modifications ou les changements qui paraîtront nécessaires.«

»Oh, Monsieur,« versetzte der König, »pour concerter des changements, cela sera très difficile, car on ne nous écouterait pas à Pétersbourg; ils ont entièrement oublié la Pologne, et, à l'heure qu'il est, ils [ne] sont occupés que de leur guerre contre les Turcs. Vous verrez qu'avec ce plan de pacification nous aurons beaucoup d'embarras. On a été assez docile en Pologne pour la cession des démembrements, parcequ'on sent bien que ceux qui ont été assez forts pour prendre, sont assez forts pour ne pas rendre, et qu'il faut se prêter à ce qu'on ne peut pas empêcher. Mais quand il sera question de l'arrangement intérieur, tout le monde sera mécontent, et je m'attends à voir renaître des confédérations et de la confusion de tous côtés. On a limité la Diète jusqu'au mois de septembre,[2] mais certainement rien ne sera fait pour ce temps-là. Ne pensez-vous pas de même?«

Ich entschuldigte mich, hierüber meine Meinung zu sagen, unter dem Vorwand, dass mir dermalen der Plan nicht gegenwärtig seie, ich auch keine genugsame Kenntniss von der innerlichen Verfassung Polens hätte, um selben richtig zu beurtheilen; ich stimmte aber der Meinung des Königs hierinnen bei, dass die innerliche Einrichtung der Republik vielen Schwierigkeiten unterworfen seie und auch mehrere Zeit als die Errichtung der Cessionsconvention erforderen würde.

Sonach finge der König von sich selbst an, von Schweden zu sprechen, und bezeigte, es wäre zu besorgen und fast sicher zu erwarten, dass Russland, sobald es den Frieden mit der Pforte würde erhalten haben, seine Waffen gegen dieses Reich wenden werde, woraus ganz leicht, wenn man nicht bei Zeiten die behörigen Maassnehmungen ergreifen sollte, ein allgemeiner Krieg entstehen könnte.

»Votre cour,« sagte der König, »voit le danger et voudrait sagement le prévenir; pour cet effet, elle m'a demandé d'employer mes bons offices à Pétersbourg et d'offrir ma médiation pour aplanir toutes choses.

[1] Vergl. Nr. 21879. — [2] Vergl. S. 554.

Je l'ai fait, mais on m'a témoigné là-bas qu'on serait bien aise que je ne me mêlasse pas de cette affaire-là.[1] Cependant, elle me tient fort à cœur, et je ne voudrais pas laisser couver ce feu sous les cendres. Je pense aux moyens de l'étouffer; que serait-ce, si vous offriez votre médiation?«

Ich bemerkte hierauf, aber nur discursweise, dass, nachdeme die freundschaftliche Vermittelung eines Hofes, welcher doch mit beiden Theilen sowohl durch Bündnisse als nahe Verwandtschaft in so engem Verhältniss stunde, annebst in Ansehung der Nachbarschaft ein unmittelbares Interesse vorschützen könnte, seie abgelehnt worden, es nicht wahrscheinlich vorkomme, dass die Vermittelung eines jeden anderen Hofes sollte angenommen werden.

»Je comprends bien,« erwiderte der König, »mais l'Empereur, en sa qualité de chef de l'Empire, ne pourrait-il pas s'interposer?«

»L'Empereur, Sire?« fragte ich; »qu'est-ce que le chef de l'Empire peut avoir de commun avec la forme de gouvernement en Suède, qui fait le seul objet de la querelle?«

»Je vous le dirai,« versetzte der König; »si la Russie attaque la Suède, je serais obligé de l'assister, et je ne puis agir que du côté de la Poméranie suédoise, et alors l'Empereur peut s'interposer pour maintenir la tranquillité publique dans l'Empire. Au reste,« fügte er hinzu, »ce sont des moyens vagues, que je vous présente comme ils me viennent à l'esprit; vous pouvez cependant en écrire à votre cour, si vous le jugez à propos.« Welches ich zu thun versprach. »De plus,« fuhr er fort, »nous aurons tout le temps de prendre et d'arranger des mesures, car cette paix avec les Turcs ne me paraît pas encore si prochaine.«

Da der König von dem Frieden zwischen Russland und der Pforte Meldung machte, ergriff ich die Gelegenheit, ihme in Ansehung deren letzteren vom Herrn von Thugut eingelaufenen und nach Petersburg beförderten Nachrichten die mir aufgetragene und nach Hochdero Vorschrift genau eingeschränkte Eröffnung[2] zu machen.

Der König zeigte keine Begierde, näher unterrichtet zu sein, und sagte nur: »La Porte a remis aussi un mémoire à Zegelin.«[3] . . .

Der König hielte sich bei diesem Gegenstand nicht auf und schritte zur Erörterung der Kriegsoperationen der russischen Armee.

»Je ne sais pas ce qu'ils feront,« sagte er, »mais ils ne pourraient rien faire de mieux que le siège d'Oczakow, car le projet de passer le Danube me paraît infiniment dangereux; supposé que le passage réussisse, qu'ils prennent même Silistrie, il restent encore aux Turcs deux établissements très forts sur ce fleuve qui sont Widdin et Belgrade, d'où il

[1] Vergl. S. 565. — [2] „Dass unser Hof die letztere von Herrn von Thugut erhaltene Nachrichten von der vermutheten eigentlichen Gesinnung der Pforte dem Herrn Fürsten Lobkowitz durch einen Courier mitgetheilet habe.“ Weisung von Kaunitz an Swieten, Wien 20. Juni. [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.] — [3] Vergl. Nr. 22147.

peut sortir des détachements considérables qui rendront la communication de l'armée avec ses derrières très difficile et peuvent même la couper entièrement. D'ailleurs les convois de vivres qui auraient toujours à passer une rivière aussi large que le Danube, seraient souvent arrêtés, et la subsistance de l'armée deviendrait très précaire, au lieu que, s'ils entreprennent le siège d'Oczakow, ils n'ont qu'à le couvrir, et ils auront l'avantage de voir venir les Turcs.«

Ich befragte hierauf den König, ob denn die russische Armee im Stand wäre, eine so wichtige Belagerung zu unternehmen, und ob alles, was dazu erforderlich ist, besonders die Artillerie, bei Handen wäre. Er gab mir aber zur Antwort:

»Oh, voilà ce que je ne sais pas; c'est leur affaire; je ne vous parle du plan de la campagne qu'après mes idées; s'ils ne sont pas préparés au siège, ils feront mieux de ne rien entreprendre et de s'en tenir à la petite guerre; cependant ils ont une fortune si singulière et si constante que, malgré tout ce que je vous ai dit, qui s'oppose au projet de passer le Danube, je ne serais pas étonné d'apprendre qu'ils l'eussent entrepris, et qu'ils y eussent réussi contre vent et marée.«

Der König setzte die Unterredung fort und sprach von denen bisherigen Vortheilen der russischen Armee; bei jenem aber, den die Türken letzthin über den Obristen Repnin erhalten haben,[1] bemerkte er, dass selber in denen Pariser Zeitungen ungemein vergrössert werde, und fiele bei dieser Gelegenheit auf den Duc d'Aiguillon los, dem er keine Lobrede hielt:

»C'est un pauvre homme que ce duc d'Aiguillon,« sagte er; »il faut que je vous dise le beau plan qu'il avait conçu; votre cour en sera, sans doute, instruite, mais il se pourrait que quelques circonstances lui en fussent inconnues. Cet habile ministre avait imaginé d'unir l'Angleterre et la France, et sur cette idée il avait bâti le plan d'armer une flotte de quinze vaisseaux à Toulon[2] qui, jointe à un pareil nombre de vaisseaux espagnols, devait chasser les Russes de l'Archipel et ensuite porter du secours aux Turcs; d'un autre côté, le roi de Suède devait faire une diversion, et l'Angleterre devait au moins se tenir tranquille. La cour de Russie a sapé cet édifice par les fondements, elle a fortement travaillé à Londres, et la flotte armée à Portsmouth a fait désarmer subitement celle de Toulon,[3] qui aujourd'hui est réduite à deux frégates. Le pauvre roi de Suède, à qui on a d'abord cessé d'envoyer de l'argent, a été trop heureux de pouvoir s'accrocher à la déclaration de la Russie[4] et de saisir cet honnête prétexte pour rentrer dans la coquille. Et voilà comme tout ce beau plan s'en est allé en fumée à la honte de celui qui l'avait imaginé.«

Der König war bei guter Laune und führte das Gespräch immer allein fort.

[1] Vergl. S. 589. — [2] Vergl. S. 455. 466. — [3] Vergl. S. 500. 501. — [4] Vergl. S. 487. 488.

»L'humeur,« sagte er, »des Français contre vous commence un peu à s'adoucir, et cela ne pouvait pas manquer d'arriver, car enfin leur dépit devait toujours rester sans effet; ils sont piqués qu'une si grande affaire que la nôtre se soit faite sans leur participation. Qu'ont-ils à vous reprocher? Vous leur avez demandé si vous pouvez compter sur leur secours en cas de guerre. Ils ont répondu que non,[1] et dès lors il vous était entièrement libre de prendre le parti que vous jugeriez le plus conforme à vos intérêts.«

Ich begnügte mich, alles dieses bloss anzuhören, und suchte nur, ehe die Audienz zu Ende ging, den Anlass zu erhalten, etwas in Ansehung des Salzverschleisses in Polen indirecte anzubringen, da ich billiges Bedenken hatte, diese in sich gehässige Sache, welche annebst nach des Königs mir zugekommenen Antwort[2] ohnehin vergnüglich abgethan werden sollte, von neuem zu erregen. Es ergab sich auch die Gelegenheit, als der König sich weitläufig über die gute Wirkungen unseres Einverständnisses und dessen anhoffende Fortdauer ausdehnte, meinerseits die Betrachtung hinzuzusetzen, dass das gute Vernehmen beider Höfe niemals keinen Abbruch leiden würde, wenn nur immer die Hauptabsicht des gemeinschaftlichen Interesse beibehalten und nicht auf einseitige Vortheile abgeleitet würde.

»Cela est juste,« versetzte der König, »et le seul moyen de faire de grandes choses est de ne pas s'arrêter aux petites.«

»Cependant, Sire,« erwiderte ich, »ce sont les petites affaires qui sont les plus propres à produire la mésintelligence, et l'on ne saurait porter trop de soin à les écarter. Le meilleur moyen pour cela est, sans doute, de veiller aux subalternes dont le zèle malentendu ou l'envie de se faire valoir les pousse communément au delà des bornes nécessaires et fixées par la prévoyance des cours.«

Es schiene mir, dass der König wohl begriff, auf welchen besonderen Fall ich mit dieser allgemeinen Aeusserung abzielte, wenigstens war seine Antwort darnach vollkommen abgemessen.

»Cela est vrai,« sagte er, »ces gens-là vont toujours trop loin, mais, quand cela arrive, il faut leur donner des ordres pour les contenir.«

Im Verfolge der Audienz verfiel die Rede auf den Herrn von Edelsheim und auf dessen bestimmten Nachfolger, den Freiherrn von Riedesel. In Ansehung des ersteren bezeugte der König, dass er ihn in diesen Umständen sehr ungern abberufe, weilen er erstlich von dem ganzen Zusammenhang unterrichtet und bei Ew. Fürstl. Gnaden wohl angesehen seie.

»Mais j'espère,« fuhr der König fort, »d'avoir fait un bon choix en M. de Riedesel, et que le prince Kaunitz en sera content; c'est un honnête garçon, je le connais, et qui ne manque pas de connaissances.«

[1] Vergl. Bd. XXXI, 850. 851; XXXII, 652. — [2] Vergl. S. 585.

Ich ermangelte nicht, nach Hochdero Anweisung zu bezeugen, dass man auch zu Wien den Herrn von Edelsheim ungern verliere;[1] welches dem König Anlass gabe, sich auf eine für diesen Minister sehr vortheilhafte Weise herauszulassen:

»Je suis véritablement fâché,« waren seine Worte, »de le rappeler, mais la mort de son père l'oblige d'aller soigner ses affaires particulières.[2] J'avais tout lieu d'être content de lui, et quoiqu'il ait beaucoup d'ennemis, et malgré tout ce qu'on a pu débiter sur son compte, je puis vous assurer que c'est un fort honnête homme.«

Der König befragte mich sonach um die Zeit, wann Ihro Majestät der Kaiser, und ob Allerhöchstdieselbe noch eher, als Sie die Reise nach Polen antreten, in Wien eintreffen würden, weilen er die Zeit der Abreise des Freiherrn von Riedesel darnach zu bestimmen gesinnet ist; er vermeinet, der Kaiser würde mit Anfang Augusti einige Tage in Wien verweilen, und wollte demnach den Herrn von Riedesel gegen Ende künftigen Monats Juli abgehen lassen."

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

22193. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms übersendet, Petersburg 15. Juni, nachstehende Denkschrift: „Réflexions confidentielles du comte de Panin."

„Je me suis longtemps défendu de les recevoir, et lorsque le comte Panin se trouva, la semaine passée, en ville, et qu'il voulut me les remettre, je le priai fort de m'en dispenser, sous prétexte que ces réflexions arriveraient trop tard, et que le traité serait probablement achevé, avant qu'on en pût faire usage; mais comme, malgré cela, aussitôt qu'il fut de retour à Zarskoe Selo, il me les envoya de là, je sens que Sa Majesté Impériale aura insisté que ces réflexions parvinssent à la connaissance de Votre Majesté, et j'ai été informé même depuis et de très bonne part que c'est elle-même qui les a faites et écrites de sa propre main à la marge du projet qui lui a été présenté."

* * *

Réflexions confidentielles du comte Panin sur le projet de traité que M. le comte de Solms lui a communiqué.[3]

Une coopération effective des trois cours à faciliter la conclusion du traité séparé de chacune d'elles avec la République, est une obligation nécessaire de leur triple convention, et l'étroite amitié et l'alliance qui, indépendamment de ce lien, subsistent entre Sa Majesté Impériale et Sa Majesté le roi de Prusse, ne sauraient laisser de doute que le ministre de l'Impératrice à Varsovie ne soit muni des instructions et des ordres les plus précis de s'employer à faire régler dans cet arrangement les intérêts u Roi le plus à son avantage et à sa satisfaction qu'il sera possible d'effectuer.

[1] Swieten war, in einem Postscript vom 22. zum Erlass vom 20. Juni, von Kaunitz angewiesen, zu erklären, „dass wir den ernannten Minister ungerne verlieren, und dass wir eine gute Auswahl seines Successoris sehr wünschten". — [2] Vergl. S. 475. 568. — [3] Vergl. Nr. 22076.

En ceci il ne saurait y avoir de restrictions à la bonne volonté de la cour de Russie que celles qu'[1] apporteraient, malgré elle, des difficultés invincibles ou au moins de nature à ne pouvoir être écartées que par des moyens trop extrêmes. Et s'il peut en être pourvu d'un tel ordre, le comte Panin ne saurait les dissimuler, sans manquer à la confiance dont le Roi veut bien l'honorer personnellement. Il s'expliquera donc confidemment à ce sujet avec M. le comte de Solms.

Les trois cours ayant une triple convention qui est la base de toutes leurs opérations actuelles en Pologne, et le partage que chacune s'y adjuge, ayant été notifié à la Pologne et à toute l'Europe, il est d'une considération majeure pour leur dignité vis-à-vis de toutes les autres puissances, pour la sûreté de leurs mesures et surtout pour leur parfaite union entre elles, qu'aucune ne paraisse sortir de l'esprit et des termes de ladite convention devenue un titre et une obligation publique. On sentira qu'il est à prévoir et à craindre que l'Europe, étonnée et émue déjà du partage, ne ressente de plus fortes secousses d'envie et de haine à proportion que les avantages pour l'une ou l'autre des trois puissances seraient poussés au delà de ce qu'elle en a pu raisonnablement concevoir à la première connaissance, qui lui a été donnée de leur concert. Il n'est pas moins à appréhender que la Pologne ne se raidisse dans son opposition, selon qu'elle verra que ses pertes sont plus aggravées, et que la crainte de son anéantissement fait plus d'impression sur toutes les cours neutres; mais ce qu'il importe peut-être le plus d'éviter, c'est que l'avantage qu'une des trois puissances se procurera au delà de la convention, ne soit pour les deux autres un point d'appui à d'autres prétentions, et vint-on à bout d'en convenir paisiblement entre soi et de les faire admettre de même à la Pologne, du moins est-il trop vrai que la rivalité, au lieu de s'éteindre, y trouvera un nouvel aliment, et qu'à la suite de toute l'opération on pourra difficilement supposer les trois cours dans ce degré d'intimité et cette parfaite union de système, qui cependant seule pourra consolider leurs nouvelles acquisitions, en contenant l'envie qui ne cherche pour percer que la moindre lueur de désunion entre elles.

De telles appréhensions conduisent naturellement le comte Panin à rechercher avec la plus grande impartialité ce qui pourra être dit et pensé sur l'exécution de la clause de la convention qui fixe les nouvelles limites des États de Sa Majesté le roi de Prusse.

Il est dit[2] que Sa Majesté se mettra en possession de même[3] que du district de la Grande-Pologne en deçà de la Netze, en longeant cette rivière depuis la frontière de la Nouvelle-Marche jusqu'à la Vistule près de Fordon et Solitz, de sorte que la Netze fasse la frontière des États de Sa Majesté le roi de Prusse, et que cette rivière lui appartienne en entier.

Cette fixation des limites, dira-t-on, ne présente aucune idée d'une ligne qui doive remonter jusqu'à la source de la Netze,[4] laquelle décline et s'éloigne des points de Fordon et Solitz et de la Vistule, mais plus naturellement celle du cours de la Netze jusqu'au point de cette rivière le plus voisin de Fordon et Solitz, jusqu'où elle serait prolongée par une ligne tirée dudit point. C'est sans doute ce que l'Europe et la Pologne auront compris, et les trois cours avoueront de bonne foi que c'est aussi ce qu'elles ont entendu entre elles.

Il est porté dans la convention que cette rivière la Netze appartienne *en entier* à Sa Majesté Prussienne; sans doute que par là doit être signifié que la Pologne ne peut prétendre à une communauté de navigation ou d'autre droit quelconque sur cette rivière dans toute cette partie de son cours où elle fera la frontière des États de Sa Majesté le roi de Prusse; mais un fleuve, qui dans la longueur de son cours arrose

[1] Vorlage: „qui". — [2] In Artikel I des russisch-preussischen Vertrages vom 17. Februar 1772 (vergl. Bd. XXXI, 643. Anm. 2), gleichwie des Vertrages der drei Mächte vom 5. August 1772 (vergl. Bd. XXXII, 233. Anm. 2). — [3] Die erste, auf die Erwerbung von Pomerellen bezügliche Hälfte des Satzes ist fortgelassen. — [4] Vergl. S. 520.

les États de différentes puissances, tantôt appartient en entier à l'une d'elles, tantôt appartient en commun à plusieurs, selon que les titres et possessions l'ont réglé, mais sans que l'expression *en entier* dont on se sera servi pour exprimer le premier cas, emporte une propriété sur la totalité du cours du fleuve depuis sa source jusqu'à son embouchure.

On ne se cachera point non plus que la prétention de la rive méridionale[1] aura encore quelque chose de plus frappant pour les yeux critiques et jaloux, surtout puisque dans le même article il est nommément porté: *en deçà de la Netze*, et tout cela fera la matière de discussions difficiles vis-à-vis de la Pologne.

Il s'en trouvera encore relativement aux villes de Thorn et de Danzig ou plutôt il en existe déjà avec les deux villes auxquelles la Pologne, comme suzerain, voudra et doit prendre part.

On ne répétera point ici dans quels termes l'Impératrice a témoigné au Roi désirer que les différends pour le port de la seconde de ces deux villes pussent s'arranger. On est actuellement à voir quelle issue auront les négociations actuelles sur cet objet,[2] et probablement ce qui serait admis par Danzig, le serait aussi par la Pologne. Cependant il n'est guère à espérer que les Polonais, en accordant la cession de tous les havres, rades et rivières, n'insistent avec opiniâtreté sur une exception en faveur de la navigation de Danzig.

Les trois puissances, en stipulant entre elles l'exception du territoire de Thorn et de Danzig,[3] n'ont rien déterminé sur les bornes ou l'étendue de ce territoire, qui leur est inconnu, et qui ne saurait être définitivement réglé qu'avec la puissance à qui la suzeraineté en demeure. Quant à elle, leur bonne foi ne saurait entendre ce territoire autrement que dans l'état où il a pu être au moment même de leur convention. Et sur ce fondement, si c'est jusqu'à l'année 1251 qu'il faut remonter pour trouver les titres de Thorn,[4] on ne doit pas moins revenir jusqu'à l'année 1772 pour faire état de tous ceux qu'elle peut avoir: ce qu'elle a obtenu pendant tout ce temps de ses légitimes souverains ou qu'elle a acquis par elle-même, ne lui appartenant pas moins légitimement. Mais toutefois entre ces concessions et ces acquisitions il se présente une distinction naturelle à faire, c'est que toutes les terres qui lui ont été données ou qu'elle a acquises, qui touchent la ville et n'en sont séparées par aucune possession intermédiaire, semblent ne pouvoir être exclues de ce qu'on entend par son territoire; tandis que celles qui n'y touchent point immédiatement, mais sont enclavées dans les provinces aujourd'hui de la domination du Roi, pourront n'être considérées que comme des tenances féodales.

Le comte Panin ne dissimule point encore qu'il croit que la renonciation aux armes et aux titres de Prusse[5] souffrira de grandes difficultés, et comme c'est une chose qui se pratique sans inconvénient que nombre de puissances en Europe conservent des titres dont elles ont perdu depuis des siècles les provinces, il se persuade qu'au besoin le Roi y insisterait d'autant moins qu'un pareil emploi de titres est moins signifiant dans les mains des Polonais que d'aucun autre État.

Il est bien positif que l'esprit du système des trois cours est que jamais, à quelque titre que ce soit, la réversion de la Prusse à la Pologne ne puisse avoir lieu,[6] puisqu'elles se proposent la fixer dans un état de puissance intermédiaire qui jamais ne puisse inquiéter leurs intérêts ou en troubler l'équilibre; mais si les Polonais s'obstinaient à ne point porter spécialement la renonciation à cette réversion dans le traité, que les délégués refusassent de signer sous prétexte qu'une stipulation si expresse n'a pas été prévue, et qu'ils n'ont point d'ordres suffisants, en un mot, que les choses s'accrochassent là, Sa Majesté Prussienne ne jugerait-elle pas l'objet

[1] Vergl. S. 521. — [2] Vergl. S. 569. — [3] In Artikel I der Conventionen vom 17. Februar und 5. August 1772. — [4] Vergl. S. 521. — [5] Diese Forderung war am Schluss des Artikels II des Vertragsentwurfes ausgesprochen. — [6] Artikel III des Vertragsentwurfes enthielt diese Forderung.

suffisamment prémuni, s'il était stipulé que généralement Sa Majesté le roi et la république de Pologne renoncent à perpétuité à tous droits et prétentions quelconques qu'elles peuvent avoir ou avoir eus sur aucune des provinces qui composent actuellement la monarchie prussienne, sous quelque dénomination, prétexte, stipulation d'évènements et de circonstances quelconques que lesdits droits et prétentions aient jamais pu ou dussent jamais à l'avenir avoir lieu et s'exercer? Mais le comte Panin n'oublie pas que le désir du Roi à ce sujet a été communiqué à sa cour,[1] et le ministre de l'Impératrice n'y omettra assurément aucun soin ni aucun effort.

A la suite de ceci le comte Panin ne saurait négliger de s'ouvrir à M. le comte de Solms qu'il lui paraît qu'une chose très propre à accélérer la fin de toutes les affaires à la satisfaction commune, et aussi qui entre essentiellement dans les vues des trois cours pour fixer à perpétuité la Pologne dans son état de puissance intermédiaire, serait que dans ce même traité chaque puissance garantît à la Pologne toutes ses possessions selon l'étendue et l'état où elles resteront après la conclusion des trois traités avec les trois cours.

Potsdam, 29 juin 1773.

Votre dépêche du 15 de ce mois, avec les »Réflexions confidentielles« du comte de Panin sur mon projet du traité de cession avec la Pologne, m'a été fidèlement rendue. Je l'ai reçue le lendemain d'une audience que le baron Swieten m'avait demandée pour me parler, par ordre de sa cour, sur les difficultés que la cour où vous êtes, fait naître au sujet de notre traité de partage en Pologne. Ce ministre m'a fait, dans cette audience,[2] deux propositions relatives à cet objet: la première, de soutenir par un concert parfait à conserver ce dont nous nous trouvons déjà actuellement en possession, et de faire cause commune pour y obtenir le consentement de la Russie;[3] la seconde, de céder, en tout cas, quelque chose de nos prétentions, afin de ne pas indisposer l'impératrice de Russie et raffermir d'autant plus la bonne intelligence entre les trois cours. J'y ai répondu que, cette bonne intelligence me tenant extrêmement à cœur et me paraissant d'une nécessité indispensable dans une affaire de cette importance, j'aimerais mieux céder quelque chose aux instances de Sa Majesté Impériale que de risquer d'y porter la moindre atteinte ou altération, en insistant trop sur nos demandes.

J'espère que Sa Majesté l'impératrice de Russie sera contente de cette réponse, et j'ai d'autant plus lieu de m'en flatter qu'elle renferme effectivement tout ce qu'elle peut raisonnablement prétendre de mon amitié.

En attendant je ne puis vous dissimuler que votre dépêche susmentionnée, ainsi que son annexe, m'ont bien surpris, vu que l'on dirait presque, à en juger sur leur contenu, que la Russie commence à changer de sentiments à mon égard. En effet, tout ce qu'on y dit au sujet de mon différend avec la ville de Danzig, ne correspond guère avec les déclarations antérieures de Sa Majesté Impériale à ce sujet. Vous vous rappellerez sans doute qu'elle a été d'accord avec moi que,

[1] Vergl. S. 522. — [2] Vergl. Nr. 22192. — [3] Vergl. jedoch S. 596. 607 und 608.

moyennant une certaine redevance annuelle, la ville percevrait les droits du port et resterait en possession de ce dernier, sans préjudicier à mon droit territorial, et que c'est selon ce plan que son envoyé, le comte de Golowkin, a été instruit d'entrer en négociation avec le magistrat de cette ville. Il est donc difficile à concevoir que Sa Majesté Impériale voulût à présent se rétracter, changer de sentiments et ne point acquiescer à ce qu'elle a une fois agréé par les instructions mêmes dont elle a fait munir le susdit comte de Golowkin.[1]

Quant à mes différends avec la ville de Thorn, vous n'ignorez également point qu'afin de n'y faire aucun pas qui ne fût conforme à la justice la plus exacte, je les ai soumis à l'examen de mon grand-chancelier le baron de Fürst, et que ce ministre, dans le rapport qu'il m'en a fait, a établi la juste distinction entre les terres qui appartiennent proprement au territoire de la ville, et celles qui ont été acquises ensuite, soit par le magistrat en corps, soit par quelques-uns de ses bourgeois, en qualité de simples particuliers. Je me réfère, à cet égard, à mes ordres du 11 de mai,[2] où je vous ai déjà fait observer que le territoire de la ville ne saurait être déterminé que selon le privilège de l'Ordre Teutonique de l'année 1251, par lequel il n'a été fixé qu'à un mille de longueur et un et demi milles de largeur. Or c'est là tout ce que, selon les règles de la plus exacte justice, elle peut prétendre, et que je ne lui contesterai jamais. Il en est tout autrement du reste de ses biens, qui sont situés hors de cette enceinte, et qui ne sauraient jamais être censés faire partie de son territoire. Supposons le cas que le magistrat ou quelque particulier de Hamburg fasse une acquisition dans les États voisins, et qu'il voulût prétendre que par cela même elle cessait d'appartenir au territoire de ces derniers: ne trouverait-on pas une pareille thèse diamétralement opposée à tous les principes du droit? et la Russie même, ne taxerait-elle pas de ridicule et de contraire au bon sens, si un étranger voisin acquerrait quelque terre dans l'enceinte de ses États et voulait en tirer la conséquence qu'elle n'appartenait plus à son territoire? Je suis donc plus que persuadé que la Russie, pourvu qu'elle fasse réflexion sur le privilège susmentionné de l'Ordre Teutonique, conviendra avec moi que le magistrat de Thorn ne saurait jamais donner une plus grande étendue à son territoire que celle qui lui a été accordée par ce même privilège.

Quant à mes frontières sur la Netze, le mémoire ci-joint vous mettra à même de répondre convenablement aux réflexions confidentielles susmentionnées du comte de Panin, tant sur ce sujet que sur tous les autres articles qu'il y a fait entrer.

J'abandonne entièrement à votre prudence et à votre savoir-faire le parti que vous jugerez à propos d'en tirer; mais je ne veux pas vous cacher, pour votre direction, que, regardant la possession du port

[1] Vergl. S. 502. 512. — [2] Vergl. S. 521.

de Danzig comme l'article le plus incontestable et que personne, si elle veut être juste, ne saurait me disputer, je n'en démordrai aussi point, et que je serai plutôt disposé, quoique uniquement par déférence et par complaisance pour Sa Majesté l'impératrice de Russie, à céder sur les autres.

Enfin, cette dépêche m'a paru trop importante pour la confier à la poste. Je vous l'adresse donc par un courrier exprès, et je veux que vous me rendiez compte par son retour de la manière dont le comte Panin aura accueilli toutes ces considérations et comment il y aura répondu.

P. S.

En vous adressant le mémoire qui sert de réponse aux réflexions confidentielles du comte Panin, j'ai jugé à propos d'y ajouter encore quelques observations qui m'ont paru nécessaires pour votre direction.

Quoique je croie avoir levé par cette réponse les principales objections qu'on vous a faites contre le projet du traité de cession, je prévois cependant qu'on me fera peut-être encore de nouvelles difficultés et nommément sur la ligne qui doit être tirée depuis la Netze jusqu'à Fordon et Solitz. Votre grand soin à cet égard doit donc être d'empêcher qu'on ne me propose des retranchements trop considérables, et vous ferez en sorte que je conserve la ville d'Inowraclaw dans la ligne en question. Vous témoignerez, pour cet effet, au comte Panin que je me trouvais déjà dans un très grand désavantage vis-à-vis de la cour de Vienne, qui, par l'étendue de ses acquisitions, la fertilité du sol, le nombre des habitants et le revenu des salines, était, sans contredit, la mieux partagée; que pour le bien des choses j'avais passé par-dessus toutes ces considérations, mais que j'espérais aussi qu'on ne voudrait pas diminuer ma portion de manière à faire entièrement pencher la balance en faveur de la maison d'Autriche; qu'il me paraissait même qu'il était de l'intérêt de la cour de Russie de maintenir l'égalité qui avait été stipulée entre nous, et de favoriser son allié dans cette occasion.

Si vous voyez cependant que, malgré toutes vos représentations et non content de ce que je veux bien céder du côté méridional de la Netze, on voulut encore me priver de la plus grande partie de la longueur de cette rivière, il m'est venu une idée dont vous pourriez faire usage alors selon les circonstances, qui serait de proposer un petit équivalent, pour me dédommager en quelque manière de tout ce que je serais obligé de rendre, et qui serait peut-être l'affaire des Polonais, en donnant à nos États des limites notoires et bornées par des rivières. Il s'agit de cette langue de terre qui se trouve enclavée, d'un côté, entre la Nouvelle-Marche et la Silésie et, de l'autre, la Warthe et l'Obra, en suivant le cours de cette dernière rivière jusqu'à Alt-Kloster et de là jusqu'à Albersdorf, où commencent les frontières de la Silésie.

S'il y avait moyen de me procurer cet équivalent, ce serait peut-être le moyen le plus court de terminer toutes ces discussions, et les Polonais s'en accommoderaient d'autant plus facilement que nos États se trouveraient entièrement séparés par là, et que, pour les y disposer d'autant mieux, je céderais à la République les deux seigneuries considérables de Serrey et de Tauroggen [1] qui sont situées en Lithuanie, et que ma maison a héritées de celle de Radziwill, de manière que ce ne serait pas tant un dédommagement qu'un échange qui se ferait entre nous. Vous ne ferez cependant usage de cette idée que dans le cas où l'on voudrait trop rétrécir la ligne de la Netze à Solitz, et ce ne sera qu'alors que vous pourrez sonder le comte Panin sur ce sujet, pour voir ce qu'il en pense, et si ce ministre s'en effarouchait ou que vous eussiez lieu de juger qu'une ouverture pareille pourrait produire un mauvais effet et me commettre avec l'Impératrice, vous n'en ferez aucune mention et laisserez tomber cette affaire.

Pour ce qui est de mon différend avec la ville de Danzig, je suis bien aise de vous avertir que je m'en tiendrai invariablement à l'arrangement dont je suis convenu avec la cour de Russie, et que je n'entendrai à aucune nouvelle proposition sur ce sujet. J'espère aussi qu'on ne m'en fera pas, et qu'on donnera plutôt des ordres positifs au comte Golowkin pour me procurer une redevance annuelle, telle que je suis en droit de la prétendre contre la cession du port.

Comme il m'importe, au reste, d'être bientôt instruit de la façon de penser de la cour de Russie sur tous ces objets et de la réponse que vous recevrez sur le mémoire que je vous envoie, vous ne manquerez pas de me la faire tenir le plus tôt qu'il sera possible, et de me renvoyer, pour cet effet, le courrier porteur de cette dépêche, afin que je puisse donner mes ordres en conséquence à mon ministre à Varsovie.

Federic.

* * *

Réponse aux réflexions confidentielles que M. le comte de Panin a communiquées au comte de Solms.

C'est avec la plus grande confiance dans l'amitié de Sa Majesté l'impératrice de Russie que le Roi a cru devoir lui communiquer le projet du traité de cession qu'il a fait tenir à son ministre à Varsovie. [2] Sa Majesté n'a jamais prétendu s'écarter de l'esprit et des termes de la triple convention, et l'article second du projet qui fixe les limites de ses nouvelles acquisitions, lui a paru si peu contraire à ses engagements qu'elle l'a regardé plutôt comme très conforme à cette égalité qui a dû servir de base aux stipulations des trois puissances.

En étendant ses possessions jusqu'à la source de la Netze, Sa Majesté a cru y être autorisée par la clause de la triple convention en

[1] Vergl. S. 469. — [2] Vergl. Nr. 22076.

vertu de laquelle cette rivière doit lui appartenir en entier. Il ne semble pas que les termes de ce traité présentent l'idée d'une ligne qui ne doive être tirée que du point où la Netze est la plus voisine de Fordon et de Solitz, et il n'est pas à présumer non plus qu'un objet d'une si petite importance puisse donner de la jalousie à aucune puissance de l'Europe ni faire naître de grandes difficultés de la part des Polonais mêmes, dès qu'ils s'apercevront du concert unanime des trois cours. Sa Majesté ne se refusera cependant pas aux tempéraments qui pourront lui être proposés sur cette matière; les liens qui l'unissent à la cour de Russie, son amitié personnelle pour l'Impératrice la feront entrer dans toutes les modifications raisonnables, et elle n'attend pour cet effet qu'à être informée au juste des idées de Sa Majesté. Impériale, bien persuadée qu'elle ne voudra pas exiger une diminution assez considérable de ses acquisitions pour faire pencher la balance au préjudice de ses intérêts.

La stipulation d'un demi-mille du côté méridional de la Netze n'a jamais eu pour but d'étendre ses possessions au delà de cette rivière, mais de convenir simplement d'un principe fixe par lequel il puisse être obvié dès à présent aux différends et aux contestations qui pourraient survenir par la suite. Dès que la Netze doit appartenir au Roi *en entier*, il s'ensuit tout naturellement que tout ce qui est sujet aux inondations de cette rivière, doit lui revenir également. Cette interprétation n'est rien moins que nouvelle, elle a été suivie dans tous les cas semblables. La couronne de Suède à qui la paix de Westphalie avait assigné l'Oder pour limite, exigea jusqu'à deux milles au delà de ce fleuve, et les garants de la paix décidèrent en sa faveur. Sa Majesté n'a donc fait que la même demande à laquelle la maison de Brandebourg a été obligée d'acquiescer alors, et elle a même cru donner une preuve de sa modération, en la réduisant au petit espace d'un demi-mille. Pour montrer cependant à quel point elle désire de complaire à Sa Majesté Impériale, elle veut bien la borner aux seuls endroits sujets aux inondations de la Netze et se relâcher sur tout le reste.

Sa Majesté s'est flattée qu'il ne serait plus question de ses différends avec la ville de Danzig, après qu'elle s'était prêtée à tout ce que la cour de Russie a exigé de sa part. La déduction qui a été publiée,[1] a fait connaître ses droits à toute l'Europe, et Sa Majesté l'Impératrice est convenue elle-même qu'on ne saurait lui disputer la propriété du port, en qualité de souverain de l'abbaye d'Oliva; elle a simplement desiré que le Roi le cédât à la ville contre une redevance annuelle, et Sa Majesté n'a fait aucune difficulté d'y consentir et de remettre ses intérêts entre les mains du comte de Golowkin, chargé de cette négociation. Ce n'est pas sa faute, si le magistrat de Danzig se refuse, sous les prétextes les plus frivoles, à l'accommodement projeté,[2] mais le Roi est

[1] Vergl. S. 181. — [2] Vergl. S. 569.

persuadé que la cour de Russie saura vaincre cette obstination, en soutenant une cause dont elle a reconnu la justice, et en donnant les ordres nécessaires pour cet effet à ses ministres à Danzig et à Varsovie.

La discussion survenue avec la ville de Thorn ne saurait mériter ce nom. Il n'a jamais été question de s'approprier la moindre partie du territoire de cette ville; le privilège de l'Ordre Teutonique de l'année 1251 n'a été rappelé que pour distinguer son véritable territoire, qui doit lui rester sous la domination polonaise, d'avec les terres qu'elle a acquises dans le palatinat de Culm, dont la propriété lui reste également, et dont le Roi ne se réserve que la juridiction territoriale. Quelque simple que soit cette distinction, Sa Majesté ne l'a admise qu'après avoir consulté tout ce qu'il y a de plus célèbre parmi les juris-consultes de ses États, et elle ne croit pas qu'une affaire de si peu de conséquence puisse arrêter, un instant, la conclusion du traité de cession.

La conservation des armes et des titres de la Prusse à la république de Pologne ne rencontrera pas la moindre difficulté. On a cru devoir insister sur cette renonciation, parcequ'elle se trouve ordinairement insérée dans tous les traités de cession, et le ministre du Roi à Varsovie sera chargé de s'en désister, pour peu que cela fasse un objet de discussion.

Mais la réversion de la Prusse fait un article si intéressant pour la tranquillité des temps à venir que Sa Majesté désirerait qu'on pût engager la République à une renonciation expresse à cet égard. Comme le roi de Pologne a proposé lui-même l'abolition de plusieurs articles du traité de Wehlau,[1] il paraît assez naturel que celui-ci y soit compris. S'il en devait cependant résulter de trop grandes difficultés, Sa Majesté n'hésitera pas à adopter le changement que le comte Panin lui a fait proposer, et donnera des ordres provisionnels à son ministre pour l'admettre en cas de besoin.

L'article VI du projet contient une renonciation formelle à toutes les prétentions que le Roi pourrait avoir eues ou avoir encore à la charge du royaume de Pologne et du grand-duché de Lithuanie. Sa Majesté croit avoir pourvu par là, autant qu'il est en son pouvoir, à la sûreté et à la tranquillité de la République. Elle est prête cependant à donner à cet article toute l'étendue et la précision que la cour de Russie pourrait désirer encore.

Tels sont les éclaircissements que Sa Majesté a cru devoir donner en réponse aux réflexions confidentielles que le comte Panin lui a fait parvenir. En rendant justice aux sentiments de confiance qui les ont dictées, elle ne doute pas que ce ministre ne reconnaisse également dans cette réponse les facilités qu'elle aime à mettre dans toutes les affaires qu'elle a à traiter avec la cour de Russie, et elle se flatte que Sa Majesté

[1] Vergl. S. 460. Anm. 1.

Impériale, instruite de la légitimité de ses demandes, n'y trouvera rien qui ne soit conforme aux engagements contractés, et y répondra de la manière la plus propre à en accélérer l'exécution.

Nach dem Concept; das Postscript und die „Réponse" sind von Finckenstein nach der eisung des Königs aufgesetzt.

22194. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A VARSOVIE.

Potsdam, 29 juin 1773.

Je vous fais cette lettre pour vous dire que, vous ayant assigné les 6000 ducats que vous m'avez demandés précédemment pour la caisse commune en question,[1] et lesquels la banque de Berlin, en conformité des ordres que je lui en ai donnés, ne tardera point de vous faire compter à Varsovie, je suis bien aise de vous avertir, en même temps, qu'étant fermement résolu de me borner à cette somme, vous ayez soin d'en user avec une économie qui vous évite la peine d'en revenir inutilement à la charge.

Mais que cet argent soit distribué pour nos intérêts, et non pas selon la volonté des Russes, qui ont quelque envie de nous chicaner sur nos possessions.[2]

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

22195. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Borcke berichtet, Dresden 25. Juni, die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia habe ihm gesagt, „que le duc de Deux-Ponts était animé d'autant d'éloignement pour l'aîné de ses neveux[3] que de prédilection pour le cadet[4]; qu'il avait constamment travaillé à empêcher que le premier se mariât, et qu'il avait formé le projet de rendre l'autre successeur à tous les droits de sa maison; . . . qu'il avait non seulement refusé sa concurrence à l'établissement de son neveu, mais qu'il avait protesté en forme contre ce que les deux cours électorales[5] voulaient concerter à ce sujet, et qu'il avait déclaré que, s'il survivait aux deux Électeurs, il ne se croyait obligé à rien de ce qu'ils pourraient arranger ou stipuler contre son gré. Madame l'Électrice douairière ajouta que ceci l'embarrassait d'autant plus qu'elle n'osait pas le dire à l'Électeur son fils, que ces difficultés effaroucheraient peut-être trop, et qu'elle ne voyait pas d'autre moyen que de faire l'acte d'établissement du prince Charles sous la garantie de quelques puissances respectables qui pussent le maintenir contre la volonté même du duc de Deux-Ponts, si jamais il devenait chef de la maison. Il était aisé de voir que Son Altesse Royale pensait principalement à la garantie de Votre Majesté, en s'expliquant de cette manière."

[1] Vergl. Nr. 22144. — [2] Vergl. Nr. 22193. — [3] Prinz Karl. — [4] Prinz Maximilian. — [5] Chur-Bayern und Chur-Pfalz, vergl. S. 507.

Potsdam, 29 juin 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de ce mois. L'idée de madame l'Électrice douairière de faire l'établissement qu'elle médite du prince Charles de Deux-Ponts, sous la garantie de quelque puissance respectable, ne saurait mériter qu'un applaudissement général. Mais elle sentira, en même temps, que la mienne seule, sans le concours de celle de la cour de Vienne, ne sera qu'insuffisante pour assurer parfaitement son projet, et que la distance de mes États [de] ceux dont il est question, m'empêche de mettre ces derniers entièrement à l'abri de toute atteinte. Cette considération lui fera donc envisager la garantie de la cour de Vienne dans cette affaire en quelque sorte comme indispensable et vous servira, en même temps, à décliner de votre mieux pareille proposition.

Nach dem Concept. Federic.

---

22 196. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 29 juin 1773.

Arnim soll die Correspondenz mit dem Erbprinzen von Braunschweig über die Anleihe (vergl. S. 504. Anm. 1) fortsetzen und die Verhandlungen nach Möglichkeit beschleunigen.

Pour ce qui est de la destination de la flotte danoise qui se trouve en mer,[1] je crois que l'on peut être sans inquiétude à son égard, et qu'elle n'entreprendra rien, de même que celles des autres puissances, qui puisse occasionner quelque rupture. Elles se borneront vraisemblablement toutes à s'observer les unes les autres, et c'est-là tout ce qui probablement en résultera.

Federic.

Nach dem Concept.

---

22 197. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 juin 1773.

La sortie de la flotte russe des ports de Kronstadt et de Revel que, selon votre dépêche du 17 de ce mois, le comte Ostermann a eu ordre de notifier à la cour de Suède, n'a sûrement d'autre vue que celle qui a été annoncée par ce ministre. Cette flotte se bornera vraisemblablement à croiser dans la Baltique et à y faire l'exercice, sans rien entreprendre de considérable qui puisse occasionner la moindre inquiétude et moins encore donner lieu à une rupture entre ces puissances. C'est le même but que l'on doit attribuer à celle que le Danemark

[1] Nach Arnims Bericht, Kopenhagen 22. Juni, waren über die Bestimmung der Flotte die verschiedensten Ansichten verbreitet; nach den einen sollte sie die russische Seemacht verstärken, nach anderen die schwedische Flotte in der Ostsee beobachten.

a mise également en mer,[1] et non à aucun autre dessein, à ce que je pense. N'ayant rien de plus à vous dire aujourd'hui, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

22198. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 30 juin 1773.

Ayant accordé au baron Swieten dès avant-hier l'audience qu'il m'avait demandée, j'ai appris de sa bouche tout ce que, selon votre dépêche du 23 de ce mois, le prince de Kaunitz vous a confié sur le refus de la Russie d'agréer l'extension de nos limites en Pologne.[2] La manière dont cette dernière s'est expliquée sur ce sujet, ne laisse non plus aucun doute que le meilleur parti sera de s'accommoder aux conjonctures et d'être plus coulant avec elle; de sorte que je suis également disposé à céder à ses représentations et à ne point insister sur toute l'étendue de mes limites.

Quant au voyage que l'Empereur a entrepris tout de suite dans ses nouvelles acquisitions, je ne suis pas tant surpris. Sa Majesté Impériale voudra apparemment y faire par elle-même des arrangements que l'éloignement rend plus difficiles à Vienne. Mais ce à quoi je ne me serais pas attendu, c'est la résolution que l'Impératrice-Reine a prise de passer tout le temps de l'absence de l'Empereur son fils à des actes de dévotion,[3] et, en effet, c'est pousser la dévotion bien plus loin qu'elle n'a fait autrefois.

Au reste, n'oubliez pas de m'informer à temps et, si vous pouvez, incessamment du jour que l'Empereur compte d'être de retour à Vienne, afin de diriger le départ de votre successeur le baron Riedesel en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

22199. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît übersendet, Warschau 23. Juni, das „Projet des instructions aux délégués selon le projet du Roi" und berichtet: „Votre Majesté aura vu par le contenu des instructions qu'on a données à la Délégation, qu'il doit s'agir entre autres d'un règlement de commerce entre la Pologne et les États voisins.[4] Votre Majesté ne

[1] Vergl. Nr. 22196. — [2] Vergl. S. 607. 608. — [3] „Pour implorer la Providence qu'il ne lui survienne pas de malheur dans un voyage auquel elle avait constamment refusé de donner son consentement." Bericht Edelsheims. — [4] Artikel 9 des oben stehenden „Projet" lautet: „Ils mettront tous leurs soins pour que, dans leur stipulation avec les ministres des trois cours, il soit expressément et solidement pourvu à ce que le commerce par terre et la navigation sur les rivières jusqu'à la mer soient mis à l'abri de toute gêne, impôts et aggravations de la part des voisins de la République, comme ils étaient de droit ci-devant."

jugerait-Elle pas à propos de me faire parvenir Ses idées sur cet article? Comme cette matière ne sera agitée que lorsqu'il s'agira de l'arrangement des affaires intérieures de la Pologne, et qu'ainsi elle n'aura lieu qu'après que les traités de cession auront été achevés, les instructions que Votre Majesté pourrait vouloir me donner là-dessus, me parviendront assez à temps ... Il sera très difficile d'arranger quelque chose sur le débit du sel de mer pour l'avenir,[1] parceque les Polonais soutiennent qu'au cas que ce débit dût avoir lieu, il faudrait en baisser considérablement le prix et le mettre au moins de niveau avec celui que les Autrichiens ont mis à celui des mines, qui se vend, le meilleur, à deux ducats par tonneau contenant cinq quintaux; qu'ensuite nous eussions soin de leur livrer du sel de la meilleure qualité et dont les tonneaux continssent le poids des quintaux qu'ils doivent contenir, vu que celui que nos gens vendaient actuellement en Pologne, ne salait presque pas, et que les tonneaux n'étaient pas remplis, ce qui ferait indubitablement toujours préférer le sel de Wieliczka ...

Il y aurait peut-être d'autres arrangements de commerce à faire, mais Sa Majesté Polonaise est si prévenue contre toute proposition qui vient de notre part, que je n'y entrevois que des difficultés à surmonter que ce Prince ne manquerait pas de nous susciter à chaque instant. Je ne sais ce qu'il a de nouveau en tête, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il espère plus que jamais que nos cours ne s'accorderont pas entre elles sur les différentes extensions de nos limites respectives."

Potsdam, 30 juin 1773.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de ce mois, et pour vous répondre avec ordre aux différents objets qu'elle renferme, je vous dirai:

1° Que, pour vous mettre en état de régler avec précision et exactement, selon mes vues, tout ce qui regarde mes intérêts avec la République dans les prochaines conférences avec la Délégation, je compte de vous faire tenir dans peu des ordres à ce sujet, et me flatte que la différence d'une quinzaine de jours que cela pourra faire, n'apportera guère de retard à l'ouverture de ces délibérations, puisque d'ailleurs les ministres des deux cours impériales ne seront vraisemblablement pas à même de pouvoir les entamer plus tôt.

2° Pour ce qui concerne le commerce, je m'en tiens actuellement au tarif des Polonais et le conserverai, comme vous pourrez le déclarer en son temps, en y ajoutant que, bien loin de gêner le commerce des Polonais, je traiterais ceux-ci à cet égard comme mes propres sujets.

3° Quant au sel, j'en ferai diminuer le prix et le mettrai au niveau de celui auquel on le vend dans les États de l'Autriche. Ce n'est en attendant certainement pas sur moi que doit retomber la cause des plaintes qui ont lieu par rapport à cet article; la faute en est uniquement au juif Ephraim[2] et à quelques autres; mais comme je suis intentionné d'employer à l'avenir pour cette commission d'autres sujets que ceux d'à présent, ce que vous pouvez dire là où vous êtes, je compte qu'on

[1] Artikel 13 des oben stehenden „Projet" lautet: „Dans les conventions avec les trois cours nos délégués plénipotentiaires feront insérer un article concernant le sel, par lequel elles s'engageront à en donner à la République en telle quantité qu'il sera jugé nécessaire, et au prix le plus modique qu'il se pourra." — [2] Vergl. S. 418.

pourra mieux venir à bout avec eux d'arranger cette affaire, et me flatte de retrouver, par leur moyen, l'ancien débit à cette marchandise et de le remettre au moins sur le même pied qu'il a été ci-devant. Enfin

4° Je ne comprends pas la raison qui peut avoir prévenu si fort contre moi le roi de Pologne et m'avoir attiré sa haine. Je puis protester que, sans mon soutien et mes représentations, l'impératrice de Russie se serait peut-être prêtée aux propositions de faire élire quelque autre à la place de ce Prince, tant elle se trouvait animée contre lui, et que c'est à moi qu'il est principalement redevable que cela n'a pas eu lieu. Mais, quoi qu'il en soit, je puis toujours vous donner des assurances d'avance que ce Prince se trouvera à la fin bien éloigné de son compte et ne réussira pour sûr aucunement dans ses projets. Federic.

Nach dem Concept.

22 200. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 30 juin 1773.

Madame ma Cousine. Je n'ai pu répondre à la lettre obligeante que le comte Nesselrode m'a remise de votre part, ma chère Landgrave, que par ce courrier qui va à Pétersbourg.[1] Je suis charmé de ce que vous ayez été contente de votre séjour à Berlin.[2] Mon intention était certainement telle de vous y procurer tous les agréments qui dépendraient de moi.

Nous venons de perdre votre petite-fille;[3] on a eu tous les soins pour la Princesse de Prusse; de sorte qu'il n'y a rien à craindre pour elle ni pour l'enfant qu'elle porte.

Je prévois, d'ailleurs, tout le contentement dont vous jouissez à présent, vous trouvant à la cour d'une Princesse que vous avez depuis longtemps admirée par ses œuvres, sans pouvoir y ajouter les applaudissements personnels. Dans ce pays où vous êtes, les batailles gagnées sont aussi communes que chez nous les pluies et les orages et chez les Français les mauvais vers. Vous trouverez autant de sagesse dans tous les arrangements que l'Impératrice a faits en Russie, que de frivolité et d'inconséquence en ceux que vous aurez vus en France. Vous y verrez une nation policée depuis ce siècle et une cour qui par la politesse l'emporte ou égale au moins la grande réputation dont jouissait celle de Louis XIV, et, certainement, l'Impératrice régnante a plus contribué que

[1] Vergl. S. 618. — [2] Landgräfin Caroline hatte, Kyritz 5. Juni, geschrieben: „Que Votre Majesté daigne recevoir l'hommage de ma respectueuse reconnaissance pour toutes les marques de grâces et de bienveillance dont Elle n'a cessé de me combler depuis mon arrivée jusqu'au moment de ma sortie de Ses États." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] Prinzessin Wilhelmine, Tochter des Prinzen von Preussen war am 14. Juni gestorben.

tous ses prédécesseurs à perfectionner cet ouvrage. Un génie comme le sien est un principe fécond en heureuses conséquences pour ses sujets et pour la gloire de son règne. Je m'attends bien, ma chère landgrave, de m'entretenir avec vous sur un sujet aussi intéressant et sur lequel vous serez en état d'étendre mes lumières, en augmentant, s'il se peut, mon admiration.

Mais je m'aperçois que j'ai écrit ma lettre à rebours,[1] je vous en demande pardon; le courrier me presse de partir, et je me suis un peu trop hâté. Mes vœux, ma chère landgrave, vous suivent partout, et l'on ne saurait s'intéresser plus sincèrement à ce qui vous regarde, que moi. Ce sont des suites de l'estime et de la vieille amitié que je vous ai vouée, étant, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

[1] Der König hatte versehentlich den Brief auf der letzten Seite des Bogens begonnen.

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 644 ff.

A.

Abdurrisak Effendi, türk. Reis-Effendi (im Lager des Grossveziers), Bevollmächtigter auf dem Friedenscongress von Bukarest: 61. 145. 171. 218. 229. 234. 260. 264. 301. 304. 380. 397. 401. 444. 453. 458. 465.

Adolf Friedrich, König von Schweden, Herzog von Holstein-Gottorp († 1771): 113.

Ahlefeldt, Hans Adolf von, dän. Oberst, Gesandter im Haag: 209.

Aiguillon, Herzog, Armand Vignerot Duplessis Richelieu, franz. Staatssecretär und Chef des Departements der Auswärtigen Angelegenheiten: 3—6. 12. 49. 52. 54. 55. 62. 67. 89. 98. 99. 109. 121. 122. 125. 133. 134. 149. 152. 153. 160. 173. 175. 176. 179. 186. 194. 198. 209. 215. 230. 231. 236. 237. 243. 258. 261. 266. 267. 272. 274. 297. 298. 310. 312. 317. 323. 333. 334. 348. 355. 358. 391. 399. 400. 412. 428. 434. 438. 447. 448. 454. 455. 479. 484. 497. 501. 510. 516. 517. 519. 528. 550—552. 562. 563. 568. 574. 579. 590. 591. 596. 611.

Albert, Herzog von Sachsen-Teschen, chursächs. Prinz, vierter Sohn Churfürst Augusts III., österr. Generalfeldmarschall, Reichsfeldmarschall, Generalcapitän und Statthalter von Ungarn: 35.

d'Alembert, Johann Le Rond, franz. Schriftsteller: 596.

Alexander, reg. Markgraf von Brandenburg-Ansbach und Baireuth: 167. 176. 288. 289. 580.

Ali Bey, Pascha von Egypten († Mai 1773): 94.

Amalia (Maria Amalia), reg. Herzogin von Parma, Gemahlin Herzog Ferdinands I., geb. österr. Erzherzogin: 109. 167.

Amalie, preuss. Prinzessin, Schwester des Königs, Äbtissin von Quedlinburg: 82. 90. 112. 483.

Amalia (Maria Amalia), chursächs. Prinzessin, Schwester des Churfürsten Friedrich August: 451. 456. 457. 467. 486. 507. 517. 555. 556.

Amalie Friederike, Prinzessin von Hessen-Darmstadt, dritte Tochter des Landgrafen Ludwig IX.: 92. 141. 142. 238—240. 300. 351. 499. 503. 528. 532. 533. 537. 545. 564. 577. 588.

Anhalt-Bernburg-Schaumburg: siehe Franz Adolf.

Anhalt-Zerbst: siehe Johanna Elisabeth.

Anna Charlotte, Prinzessin von Lothringen, Schwester des Fürsten von Lambesc: 46. 555. 556.

Ansbach: siehe Alexander.

*Arnim, Baron, Joachim Erdmann, preuss. Kammerherr, Gesandter in Kopenhagen: 9. 22. 23. 30. 32. 41. 42. 60. 61. 72. 73. 76. 81. 88. 90.

[1] Die Schreibung der Namen erfolgt, soweit möglich, nach den eigenhändigen Unterschriften.

91. 101. 102. 123. 143. 144. 150. 157. 180. 181. 185. 208. 209. 211. 228. 234. 235. 270—272. 314. 318. 335. 368. 375. 395. 420. 421. 431. 432. 468. 478. 503. 504. 509. 510. 580. 623.

Arnstedt, preuss. Garnisonregiment: 45.

Artois: siehe Karl Philipp.

Asseburg, Freiherr, Achaz Ferdinand von der: 92. 104. 111. 141. 240. 265. 364.

Asseburg, Freiin, Nichte des voranstehenden: 104. 111.

August III., Churfürst von Sachsen, König von Polen († 1763): 242.

Augusta, Prinzessin von Wales, Wittwe des Prinzen Friedrich Ludwig von Wales, geb. Prinzessin von Sachsen-Gotha, Mutter König Georgs III. von England († 8. Februar 1772): 108.

B.

Baireuth: siehe Alexander.

Bargum, Bankier in Kopenhagen: 504.

du Barry, Gräfin, Marie-Jeanne Gomarde de Vaubernier: 5. 454. 485.

Bauer, Friedrich Wilhelm von, russ. Generalmajor: 415. 471. 565. 566.

Bayern: siehe Maximilian Joseph.

*Behnisch, Christian Friedrich Gottlieb, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger in Stockholm, Juni 1773 zum Erzieher des Prinzen Friedrich Wilhelm ernannt: 48. 63. 80. 91. 101. 110. 117. 131. 139. 156. 157. 168. 172. 201. 216. 217. 227. 247. 269. 299. 319. 320. 327. 336. 346. 347. 350. 362. 363. 371. 394. 409. 410. 417. 420. 422. 536. 545.

Beloselski, Fürst, Andreas, russ. Kammerherr und Brigadier, bevollm. Minister in Dresden (seit Dec. 1772 beurlaubt): 33. 126. 130. 131. 137. 218. 229.

Benjowski(so), Graf, Moritz August, franz. Oberst: 98. 99.

*Benoît, Gideon, preuss. Legationsrath, Ministerresident in Warschau: 11. 14. 15. 20—22. 33. 34. 41. 51. 52. 64. 65. 68. 69. 76—78. 83. 96. 119. 126. 127. 129. 135. 136. 148. 153. 154. 157. 158. 161. 163—165. 177. 178. 183. 188. 190. 195. 196. 207. 214 218. 220. 234. 245. 246. 254. 255. 265. 268. 274. 275. 285. 286. 306. 315. 320. 323. 324. 329. 330. 341. 342. 349. 353. 354. 356. 362. 369. 370. 385. 389. 390. 396. 402. 406. 407. 409. 413. 417. 418. 427. 432. 433. 440. 443. 444. 446. 459. 460. 467. 468. 470. 472. 473. 481. 486. 489. 490. 493. 495. 496. 509. 514. 515. 520—522. 524. 534. 543. 549. 550. 554—558. 562. 567. 583. 584. 589. 590. 595. 607. 609. 619. 621. 624—626.

Berkenrode, Mattheus Lestevenonvan, holländ. Botschafter in Paris: 116. 455.

Bernstorff, Graf, Johann Hartwig Ernst, dän. Wirkl. Geh. Rath, bis 1770 Dirigent der deutschen Kanzlei und des Departements der Ausländischen Affairen († 19. Februar 1772): 477.

Bernstorff, Graf, Andreas Peter, erster Deputirter des dän. Finanz-, Öconomie- und Commerz-Collegiums, seit 25. April 1773 Minister der Ausländischen Affairen, Neffe des voranstehenden: 477. 503. 511.

Bestushew-Rjumin, Graf, Alexej, russ. Feldmarschall und früherer Reichskanzler († 1766): 49. 73. 358.

Bibikow, Ilia Alexandrowitsch von, russ. Generalmajor und Generalingenieur, Commandeur der russ. Truppen in Polen und Litauen: 69. 129. 135. 177. 196. 219. 220. 242. 265. 268. 274. 306. 329. 331. 412. 413. 543. 570. 594. 595.

Bleiswick, Pieter van, seit November 1772 Grosspensionär von Holland und Westfriesland: 122.

Blom, Otto von, dän. Oberst, ausserordentl. Gesandter in Paris: 98. 272.

Blosset, Marquis, franz. Oberst und bevollm. Minister in Kopenhagen: 9. 88. 124. 250.

Böselager, Freiherr, Friedrich Joseph, Domherr von Paderborn: 264. 265. 273.

Boileau-Despréaux, Nicolas, franz. Dichter († 1711): 586.

Bolza, Graf, Joseph, chursächs. Geh. Rath: 33.

Borck, Pächter des Schulzenamts in Nakel: 524.

*Borcke, Adrian Heinrich von, preuss. Geh. Legationsrath, Gesandter in Dresden: 17. 33. 35. 54. 78. 92. 93.

100. 101. 137. 138. 155. 165. 166. 178. 191. 207. 208. 221. 222. 242. 243. 265. 266. 286. 330—332. 349. 358. 370. 395. 396. 415. 416. 432. 450. 451. 457. 467. 468. 486. 507. 517. 518. 540. 541. 555. 556. 593. 594. 622. 623.

Borcke, Charlotte Helene von, Gemahlin des voranstehenden, 1772 von ihm geschieden, geb. von Lestwitz: 467.

Boynes, Bourgeois de, franz. Staatssecretär und Chef des Departements der Marine und der Colonieen: 355.

Branicki, Graf, Franz Xaver, poln. Kron-Oberjägermeister, Feldzeugmeister von Litauen: 68. 148. 156. 330.

Braunschweig: siehe Charlotte; Ferdinand; Friederike Sophie Charlotte; Friedrich; Karl; Karl Wilhelm Ferdinand; Ludwig Ernst.

Brenckenhoff, Franz Balthasar Schönbergk von, preuss. Wirkl. Geh. Finanz-, Kriegs- und Domänenrath: 242. 324. 332. 468. 469. 585.

Breteuil, Baron, Ludwig August Le Tonnelier de, bis 1769 franz. Gesandter im Haag: 345.

Bréton, Jacques, Cabinetssecretär des Königs von Preussen († März 1772): 37.

Broglie, Herzog, Victor Franz, Marschall von Frankreich: 326. 364.

Buat, Graf, Ludwig Gabriel, franz. bevollm. Minister in Dresden: 207. 221.

Bulgakoff, Jakob Iwanowitsch, russ. Legationsrath und Secretär in Warschau: 392. 404.

Burzinski, Graf, Thaddäus, Castellan von Smolensk, poln. ausserordentl. Gesandter in London: 222.

Bute, Lord, John Stuart, früherer engl. Erster Lord des Schatzes: 7. 12—14. 18. 108. 347. 348. 600.

C.

Caesar: 211.

Calchas: 309.

Canaye, Jean de, Jesuitenpater († 1670): 350.

Caraccioli, Marquis, Dominicus, sicilian. ausserordentl. Gesandter in London: 46. 49.

*Caroline, reg. Landgräfin von Hessen-Darmstadt, Gemahlin des Landgrafen Ludwig IX., geb. Prinzessin von Zweibrücken-Birkenfeld: 47. 48. 83. 92. 104. 141. 142. 238—240. 300. 351. 352. 400. 401. 456. 457. 499. 503. 528—530. 532. 533. 537—539. 545—547. 564. 577. 578. 588. 589. 626. 627.

Caroline Luise, Herzogin von Curland, seit 1772 von ihrem Gemahl Herzog Peter Biron geschieden, geb. Prinzessin von Waldeck: 493. 594.

Caroline Mathilde Posthuma, Königin von Dänemark, Gemahlin König Christians VII. (von ihm geschieden 6. April 1772), geb. Prinzessin von England, Schwester König Georgs III.: 143. 180. 184. 185. 228. 304.

Casas, Don, Simon de las, span. Legationssecretär in Wien: 305. 402.

Castries, Marquis, Karl Eugen Gabriel de La Croix de, franz. Generallieutenant: 326.

Celsing, Ulrich, schwed. Gesandter in Konstantinopel: 317.

*Charlotte (Philippine Charlotte), reg. Herzogin von Braunschweig-Wolfenbüttel, Gemahlin Herzog Karls, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 307. 308.

Choiseul d'Amboise, Herzog, Stephan Franz, Graf von Stainville, bis Dec. 1770 franz. Staatssecretär und Chef des Departements der Auswärtigen Angelegenheiten: 49. 263. 351. 434. 438.

Chotinski, Nikolaus Constantinowitsch, russ. Legationssecretär und Geschäftsträger in Paris: 62. 67.

Christian VII., König von Dänemark: 56. 59. 60. 72. 88. 143. 184. 209. 269. 375. 376.

Christian IV., reg. Herzog und Pfalzgraf von Zweibrücken-Birkenfeld: 46. 622.

Clemens XIV., Ganganelli, Römischer Papst: 5. 6.

Clifford & Söhne, Bankhaus in Amsterdam: 178. 182. 186. 244.

Coltellini(so), italien. Dichter, Hofpoet in Petersburg: 188. 198.

Conway, Heinrich Seymour, engl. Generalfeldzeugmeister: 338. 339.

Correggio, Antonio Allegri da, italien. Maler († 1534): 118. 160. 353. 474.

Corry, Trevor, engl. Consul in Danzig: 32. 85. 90. 95. 116. 128. 129. 139. 142. 147. 159. 162. 163. 170. 171.

179. 185. 186. 192. 204. 217. 256. 312. 372. 492.
Curland: siehe Caroline Luise; Peter Biron; sowie auch Karl.
Czartoryski, Fürsten, poln. Magnatenfamilie (insbesondere Fürst August Alexander und Fürst Michael Czartoryski, siehe unten): 13. 14. 87. 96. 177. 330. 486. 490. 491.
Czartoryski, Fürst, August Alexander, Woywode von Klein-Russland, Oheim des Königs von Polen: 148.
Czartoryski, Fürst, Adam, General von Podolien, Sohn des voranstehenden: 13. 14.
Czartoryski, Fürst, Michael, Grosskanzler von Litauen, Oheim des Königs von Polen: 490.

D.

Dänemark: siehe Caroline Mathilde Posthuma; Christian VII.; Friedrich; Friedrich; Juliane Marie.
Dalrymple, John: 600.
Dalwig, Georg Ludwig von, preuss. Generalmajor und Chef eines Kürassierregiments: 417.
Danckelman, Baronin, Sophie, frühere Erzieherin der Prinzessin Wilhelmine von Oranien, im Hofstaat der Prinzessin im Haag: 307. 345.
Decker, Georg Jakob, Hofbuchdrucker in Berlin: 600.
Diede zum Fürstenstein, Freiherr, Wilhelm Christoph, dän. Kammerherr, Gesandter in London: 209.
Diestel, Heinrich Peter, preuss. Kriegsrath und Geh. Archivarius im Cabinetsministerium: 104.
Dietrichstein, Graf, Johann Karl, österr. Wirkl. Geh. Rath, Oberstallmeister des Kaisers: 244. 245. 293. 306. 353.
*Dönhoff, Reichsgraf, Christian Ludwig August Karl, preuss. Kammerherr und Gesandter in Stockholm (von Anfang November 1772 bis Ende März 1773 beurlaubt): 4. 9. 10. 22. 24—27. 30. 39. 40. 48. 80. 88. 112. 113. 168. 445. 460. 480. 481. 483. 484. 498. 499. 504. 515. 526. 541. 552. 560. 623. 624.
Döring, Deputirter des Danziger Magistrats: 146. 159. 166. 174. 175. 204.
Dolgoruki, Fürst, Wladimir Michailowitsch, russ. Gesandter in Berlin: 88. 255. 317. 384. 385. 394. 399. 411. 437. 502.
*Domhardt, Johann Friedrich von, Oberpräsident der Kriegs- und Domänenkammern in Ost- und Westpreussen: 22. 149. 535. 550. 562.
Doria, Prinz, Joseph, genues. ausserordentl. Gesandter in Wien: 549. 557.
Dufour, holländ. Buchhändler: 437.
Durand, Franz Michael de Distroff, franz. bevollm. Minister und Resident in Petersburg: 3. 4. 6. 12. 28. 49. 50. 54. 55. 62. 67. 73. 75. 87. 89. 94—96. 98. 100. 102—104. 109. 119. 125. 159. 173—175. 212. 213. 215. 230. 231. 266. 271. 272. 274. 275. 282. 297. 304. 318. 364. 367. 373. 374. 398. 472. 479. 489. 518. 519. 532. 601. 602.

E.

*Edelsheim, Freiherr, Georg Ludwig, preuss. Legationsrath und Kammerherr, Gesandter in Wien: 1—3. 5. 12—14. 25. 26. 28. 29. 34. 35. 41—45. 52. 53. 63—69. 76. 77. 83. 86—88. 93. 105. 106. 118. 121. 125. 126. 133—135. 139. 144—147. 149. 152. 153. 160. 162—165. 172. 176. 177. 181—183. 189—191. 198. 199. 206. 213. 218—220. 225. 226. 232—234. 237. 244. 245. 253. 254. 263. 264. 274. 284. 285. 305. 306. 315—317. 322. 323. 329. 341. 352. 353. 361. 362. 368. 369. 382. 386. 397. 408. 416. 417. 423—425. 433. 434. 439. 443. 445. 453. 454. 458. 470—476. 481—483. 489. 491. 497. 498. 501. 505. 513. 515. 520 522. 523. 529. 533. 534. 539. 540. 548. 549. 556—559. 564. 567. 568. 573. 574. 578. 580. 582. 583. 589. 596. 597. 604. 608. 612. 613. 624.
Edelsheim, Freiherr, Philipp Reinhard, Vater des voranstehenden († 11. Juli 1772): 475. 568. 613.
Egypten: siehe Ali Bey.
Eickstedt, Graf, Friedrich Wilhelm, preuss. Etats- und Kriegsminister, Grandmaître de la Garderobe († 10. April 1772): 59.
Eisen, Johann Georg, Pastor in Livland: 404. 502.

Elisabeth, Kaiserin von Russland († 1762): 226. 241.
Elisabeth Christine, Königin von Preussen, geb. Prinzessin von Braunschweig-Bevern: 545.
Ende, Freiherr, Leopold Nikolaus, chursächs. Cabinetsminister und Staatssecretär der inländischen Affairen: 101.
England: siehe Augusta; Georg III.; Sophie Charlotte; die englischen Prinzen: 155.
Ephraim, Benjamin Veitel, Kaufmann in Berlin, preuss. Emissär in Polen: 234. 242. 353. 418. 625.
Essen, Franz August von, chursächs. Legationsrath und Resident in Warschau: 190.
Estaing, Graf, Johann Baptista, franz. Generallieutenant der Flotte: 454.
Ezechiel: 337.

F.

Fagel, Heinrich, erster Greffier der Generalstaaten: 202. 222. 236. 268. 276. 298. 319. 335. 354. 398.
Falkenberg, Baron, Melchior, schwed. Senator, Vicepräsident des Kanzleicollegiums: 168. 172. 201.
de Favras, ehemal. franz. Officier: 244.
Ferdinand I., Herzog von Parma, Piacenza und Guastalla, Infant von Spanien: 109. 167. 182.
Ferdinand, preuss. Prinz, dritter Bruder des Königs, General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments, Herrenmeister des Johanniterordens: 82. 90. 112. 421. 598.
Ferdinand, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, bis 1766 in preuss. Diensten: 565.
Fersen, Graf, Axel, schwed. Feldmarschall: 420. 421.
Finckenstein, Graf, Finck von, Karl Wilhelm, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 5. 10 11. 14. 20. 21. 23—25. 32—34. 37. 38. 41. 45. 53. 56. 57. 69. 70. 83. 84. 86. 91. 99. 100. 104. 105. 110. 111. 114. 115. 120. 121. 123. 126. 130. 131. 135. 139. 140. 148. 149. 154. 159. 165. 175. 181. 188. 190. 191. 196. 206. 212. 213. 218—220. 225. 226. 231. 233. 234. 237. 240—242. 246. 247. 250. 251. 254. 261—265. 273—275. 283. 285. 303. 304. 311—313. 317. 324. 328. 329. 332. 336. 346. 348—350. 354. 356. 358. 360. 361. 364. 365. 367. 370. 371. 374. 383. 386. 394. 397. 398. 403. 407. 408. 413. 414. 416. 418. 431. 439. 442. 449. 450. 459. 460. 468—470. 493. 514. 515. 520. 535. 536. 540. 543. 545. 546. 561. 562. 564. 566. 567. 571. 572. 579. 580. 585. 600. 607. 622.
Fragstein, Johann von, russ. Lieutenant: 86.
Frankreich: siehe Karl Philipp; Ludwig XIV.; Ludwig XV.; Maria Antoinette.
Franz I., Römischer Kaiser († 18. August 1765): 119.
Franz Adolf, Prinz von Anhalt-Bernburg-Schaumburg, preuss. Generallieutenant und Chef eines Infanterieregiments: 84. 169. 170.
Franziska, Gemahlin des Prinzen Karl von Sachsen, geb. Krasinska: 155. 286.
Friederike, Prinzessin von Preussen, Gemahlin des Prinzen Friedrich Wilhelm, geb. Prinzessin von Hessen-Darmstadt: 141. 300. 352. 400. 401. 538. 539. 626.
Friederike Sophie Charlotte, Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel, Gemahlin des Prinzen Friedrich, geb. Erbprinzessin von Württemberg-Oels: 142.
Friedrich, reg. Herzog von Mecklenburg-Schwerin: 288.
Friedrich II., reg. Landgraf von Hessen-Cassel: 45. 56. 72. 107. 120. 121. 123. 133. 140. 142. 145. 152. 153. 156. 187. 201. 202. 229. 240. 336. 580.
Friedrich, Kronprinz von Dänemark, Sohn König Christians VII.: 143.
Friedrich, dän. Prinz, Sohn König Friedrichs V. aus seiner zweiten Ehe mit Juliane Marie, Stiefbruder König Christians VII., Coadjutor des Bisthums Lübeck: 88. 143.
Friedrich (Friedrich August), Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, Sohn des Herzogs Karl, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments, Gouverneur von Küstrin: 82. 100. 142. 308.
Friedrich August, Churfürst von Sachsen: 35. 54. 135. 155. 178. 222.

286. 288. 370. 415. 416. 467. 507. 518. 541. 556. 622.
Friedrich Wilhelm, der Grosse, Churfürst von Brandenburg († 1688): 86.
*Friedrich Wilhelm, Prinz von Preussen, ältester Sohn des Prinzen August Wilhelm: 130. 131. 141. 239. 240. 263. 335. 603. 626.
Friedrich Wilhelm, preuss. Prinz, Sohn des voranstehenden: 335. 336. 346. 545.
Friedrich Wilhelm, Freiherr von Westphalen zu Fürstenberg und Laer, Fürstbischof von Hildesheim und seit 1. März 1773 Coadjutor des Bisthums Paderborn: 265. 273.
Friese, Bankier in Wien: 163.
Fürst, Freiherr von Kupferberg, Karl Joseph Maximilian, preuss. Grosskanzler, Chef de Justice und Justizminister: 307. 405. 617.

G

Georg III., König von Grossbritannien, Churfürst von Hannover: 122. 143. 155. 173. 180. 184. 209. 211. 226—228. 257. 321. 333. 338. 348. 447. 448. 466. 599.
Gérard, Joseph, de Rayneval, franz. Resident in Danzig: 147. 159. 163. 171. 174. 188. 217. 324.
Geusau, Levin von, preuss. Capitän und Quartiermeisterlieutenant: 47.
Giraud, Bernhardinus, Erzbischof von Damaskus, päpstl. Nuntius in Paris: 5. 6.
Goldschmidt, Isaak, Sendbote des Nabobs Hyder Ali: 86. 354. 371.
Golizyn (Galizin), Fürst, Alexander, russ. Vicekanzler: 151.
Golizyn (Galizin), Fürst, Dmitrij Michailowitsch, russ. Generallieutenant und Wirkl. Kammerherr, bevollm. Minister in Wien: 64. 65. 84. 144. 146. 206. 264. 296. 316. 329. 513. 544. 545. 587. 588. 604.
Golizyn (Galizin), Fürst, Dmitrij Alexejewitsch, russ. Kammerherr und bevollm. Minister im Haag: 586.
Golizyn (Galizin), Fürstin, Amalie, Gemahlin des voranstehenden, geb. Gräfin Schmettau: 586.
Golowkin, Graf, Iwan, russ. Staatsrath, seit Mai 1773 bevollm. Minister in Danzig: 404. 405. 411. 413. 414. 426. 430. 440—442. 453. 480. 502. 512. 543. 551. 555. 561. 569. 617. 619—621.
*Goltz, Freiherr, Bernhard Wilhelm, preuss. Oberst, Flügeladjutant und Wirkl. Kammerherr, Gesandter in Paris: 5. 6. 15. 16. 28. 29. 38. 39. 46. 48. 49. 54. 55. 62. 70. 76. 88. 89. 98. 109. 110. 121. 127. 128. 133. 138. 149. 155. 156. 160. 166. 167. 175. 176. 179. 181. 182. 186. 191. 192. 194. 198. 202. 209. 210. 215. 216. 223. 236. 237. 243. 244. 258. 259. 261. 263. 266. 267. 269. 272. 297. 298. 310. 312. 317. 318. 323. 325. 326. 333. 334. 340. 343. 344. 351. 355. 356. 364. 371. 378. 390. 391. 399. 403. 411. 412. 419. 420. 423. 428. 438. 447—449. 454. 455. 463. 464. 476. 483. 484. 489. 491. 498. 500. 501. 506. 516. 517. 519. 527. 528. 535. 536. 542. 550—553. 556. 562. 563. 568. 569. 574. 579. 590. 591. 599. 605. 606.
Goodrick, John, engl. Gesandter in Stockholm: 143. 319.
Grandi, Jesuitenpater: 557.
Guébriant, Graf, Jean Baptiste Budes, Marschall von Frankreich († 1643): 414.
Guibert, Graf, Jacques-Antoine-Hippolyte, franz. Oberst und Militärschriftsteller: 596. 597.
Guines, Graf, Adrien-Louis Bonnières de Souastre, franz. Brigadier, Gesandter in London: 98. 263. 391. 434. 438. 484. 485.
Guldencrone, Baron, Christian Friedrich, dän. bevollm. Minister in Stockholm: 23. 42. 409.
Gunning, Robert, engl. Gesandter in Petersburg: 159. 169. 170. 173. 217. 248. 255. 278. 279. 300. 301. 308. 309. 312. 347. 377. 392—394. 398. 465.
Gurowski, Rochus Wladislaw, Marschall von Litauen: 553.
Gustav II. Adolf, König von Schweden († 1632): 414.
*Gustav III., König von Schweden: 2—4. 9. 10. 13. 18. 22—24. 26—28. 30—32. 37—44. 48—50. 52. 53. 56—60. 62. 63. 69. 72. 75. 76. 80—82. 85. 87—91. 94. 96. 98—100. 109. 110. 112—115. 117. 118. 120. 121. 123—126. 131. 133. 134. 138. 139. 143. 145. 149. 153. 156. 168. 172. 185. 201. 210.

211. 213. 243. 247. 253. 262. 269—272. 274. 294. 298. 299. 305. 317. 321. 329. 333. 338. 340. 346. 350. 362. 363. 394. 406. 409. 412. 420—424. 431. 435. 464. 465. 470. 471. 478—480. 482. 483. 487—489. 494. 498. 499. 503. 511. 513. 515. 518. 526. 529. 532. 539. 544. 549. 559. 565—567. 572. 587. 611.

H.

Haaften, Baron, Johann Heinrich Martin, holländ. ausserordentl. Gesandter in Stockholm: 319.

Hadik, Graf, Andreas, österr. General der Kavallerie, Commandeur der österr. Truppen in Polen: 158.

Harris, James, engl. bevollm. Minister in Berlin: 152. 206. 255. 384. 385. 394. 398. 399. 411. 428. 436. 437. 439. 492.

Hecht, Johann Julius, preuss. Geh. Rath, Resident beim niedersächs. Kreise in Hamburg: 478. 527.

*Heinrich (Friedrich Heinrich Ludwig), preuss. Prinz, zweiter Bruder des Königs, General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments: 18. 40. 41. 57—59. 81. 82. 100. 119. 120. 132. 133. 142. 194. 199. 200. 214. 215. 226. 227. 240. 241. 257. 274. 299. 313. 314. 321. 322. 332. 333. 350. 351. 387. 388. 400. 414. 415. 421. 422. 434. 435. 450. 483. 498. 499. 510. 511. 528—530. 581. 582. 597. 598. 603. 604; das Regiment: 421.

Heinsius, Anton, Grosspensionär von Holland und Westfriesland († 1720): 17. 122.

*Hertzberg, Ewald Friedrich von, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 33. 34. 41. 70. 91. 137. 140. 149. 154. 181. 202. 221. 241. 242. 324. 332. 354. 371. 468—470. 514. 515. 520.

Hessen-Cassel: siehe Friedrich II.; Karl; Philippine; Wilhelm VIII; Wilhelm; die hessischen Prinzen: 56. 120. 121.

Hessen-Darmstadt: siehe Amalie Friederike; Caroline; Friederike; Ludwig IX.; Ludwig; Ludwig Georg Karl; Luise; Wilhelmine.

Heyden, Graf, Reinhard Adrian Karl Wilhelm, Kammerherr des Prinzen von Oranien: 207.

Hildburghausen: siehe Joseph Friedrich.

Hildesheim: siehe Friedrich Wilhelm.

Hocquincourt, Charles de Monchy, Marschall von Frankreich († 1658): 350.

Holland: siehe Luise; Wilhelm V.; Wilhelm; Wilhelmine; sowie auch Ludwig Ernst.

Hope, holl. Bankhaus: 368.

*Horst, Freiherr, Julius August Friedrich von der, preuss. Etatsminister und Chef des vierten Departements des Generaldirectoriums: 159. 318. 419. 448. 459. 466. 506. 582.

Huth, Heinrich Wilhelm von, dän. Generallieutenant und Chef des Artilleriecorps: 27. 114.

Hyder Ali, Chan-Bahadur, Herrscher von Maisur: 86. 91. 354. 371.

I. (J.)

Jablonowski, Fürst, Joseph Alexander, Woywode von Nowogrod: 490.

*Jeanneret de Dunilac, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger in London: 7. 16. 20. 21. 29. 30. 39. 46. 71. 76. 78. 79. 89. 90. 98. 99. 108. 121. 122. 128. 138. 139. 150. 161. 176. 384. 516. 606. 607.

Jefremoff, Stephan, Hetman der Kalmüken der Kleinen Tartarei: 519.

Igelstrohm, Baron, Renaud, in Curland: 253. 348.

Johanna Elisabeth, Fürstin von Anhalt-Zerbst, Gemahlin des 1747 gestorbenen Fürsten Christian August, Mutter der Kaiserin Katharina II., geb. Prinzessin von Holstein-Gottorp († 1760): 113.

Joseph II., Römischer Kaiser: 2. 25. 34. 35. 43. 44. 52. 59. 94. 105. 162. 167. 173. 175. 182. 206. 213. 219. 245. 253. 257. 258. 260. 262. 263. 287—289. 293. 306. 349. 352. 353. 369. 378. 380. 381. 407. 417. 424. 426. 433—435. 442. 443. 458. 460. 473—476. 497. 505. 523. 533. 535. 536. 557. 568. 583. 597. 607. 610. 613. 624.

Joseph Friedrich, Prinz von Sachsen-Hildburghausen, Reichs-Generalfeldzeugmeister: 5.

Ismail Raif, türk. Reis-Effendi (in Konstantinopel): 97. 145. 283. 290. 340. 383. 386. 504. 547. 572. 573.
*Juliane Marie, Königin-Wittwe von Dänemark, Gemahlin des 1766 gestorbenen Königs Friedrich V., geb. Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 10. 11. 23. 27. 28. 32. 59. 60. 80. 81. 88. 114. 115. 142. 143. 150. 184. 185. 227. 228. 269. 270. 273. 337. 338. 375. 376. 477. 478. 510—512. 593.

K.

Karl III., König von Spanien: 94. 198. 399. 448.
Karl, reg. Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: 308. 431. 485. 526. 527.
Karl, chursächs. Prinz, Sohn des Churfürsten August III., früher Herzog von Curland: 155. 190. 207. 208. 242. 285. 286. 331. 332. 395. 593. 594.
Karl, Prinz von Hessen-Cassel, dän. General der Infanterie, Vicekönig von Norwegen: 509. 510.
Karl, Prinz von Zweibrücken-Birkenfeld: 46. 451. 457. 467. 486. 507. 517. 1555. 556. 622. 623.
Karl Emanuel III., König von Sardinien, Herzog von Savoyen († 21. Februar 1773): 351.
Karl Eugen, reg. Herzog von Württemberg: 351.
Karl Philipp, Graf von Artois, franz. Prinz, Enkel König Ludwigs XV.: 89.
Karl Theodor, Churfürst von der Pfalz: 507. 555. 622.
Karl Wilhelm Ferdinand, Erbprinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, seit Anfang 1773 preuss. General der Infanterie: 299. 307. 308. 504. 623.
*Katharina II., Kaiserin von Russland: 2—6. 11. 12. 36. 40. 50. 51. 58. 59. 63—65. 73. 80. 84. 85. 92. 94. 95. 100. 103. 106. 112. 113. 119. 124. 126. 141. 146. 151. 159. 165. 169. 170. 173. 174. 191. 195. 196. 201. 205. 208. 212. 215. 217. 222. 226. 227. 229—231. 233. 238—241. 253. 257. 266. 270—272. 274. 279. 285. 294. 297. 299. 300. 314. 320. 323. 326—328. 333. 338. 345. 350. 357—361. 365—367. 374. 376. 377. 384. 385. 387. 392. 394. 398. 400. 401. 403—406. 414. 415. 421. 422. 424. 430. 440—442. 446. 451. 452. 457. 465. 470—472. 479. 486—488. 490. 493—495. 499. 502. 503. 508. 511—514. 516. 519. 526. 528. 533. 538. 543. 544. 546. 547. 549. 559. 564—566. 570. 575—577. 580—582. 587—590. 598. 602. 603. 613. 615—622. 626. 627.
Kaunitz-Rittberg, Fürst, Wenzel, österr. Hof- und Staatskanzler: 2—4. 13. 18. 25. 26. 31. 34—36. 40. 43. 44. 52. 53. 59. 63—67. 69. 71. 74. 76. 77. 83—88. 105. 115. 118. 125. 126. 133—135. 139. 140. 144. 146—149. 151—153. 157. 158. 160. 162. 164. 165. 169. 170. 172. 176. 177. 181. 182. 189—191. 195. 199. 206. 212. 213. 215. 217—220. 225. 226. 230. 232. 233. 237. 245. 263. 264. 284. 285. 287. 288. 290. 292—297. 305. 306. 315—317. 320. 322. 323. 328. 329. 348. 352. 356. 361. 362. 368. 369. 378—383. 386. 397. 402. 407. 408. 416. 417. 422—425. 433—435. 439. 443. 445. 450. 470—472. 474. 475. 482. 497. 505. 513. 522. 523. 528. 529. 533. 539. 544. 545. 548. 549. 553. 556—558. 567. 568. 578. 582. 583. 587. 588. 596. 607. 608. 610. 612. 613. 624.
Keith, Robert Murray, engl. Oberst, Gesandter in Wien: 67.
Keyserlingk, Graf, Heinrich, russ. Wirkl. Geh. Staatsrath, poln. Generalpostmeister, Sohn des 1764 gestorbenen russ. Botschafters in Warschau, Graf Hermann Karl Keyserlingk, in Königsberg i. Pr.: 149. 154.
Knebel, Freiherr, Philipp Franz, österr. Wirkl. Kämmerer und bevollm. Minister in Dresden: 35.
Knowles, Ritter, Karl, russ. Admiral: 479.
zu Inn- und Knyphausen, Freiherr, Dodo Heinrich, preuss. Geh. Legationsrath, bis 1763 Gesandter in London: 600.
Korytowski, Fähndrich von Fraustadt: 496.
Koszutski, Pole, in Schlesien: 137. 140.
Krasicki, Fürst, Ignatius, Bischof von Ermland: 200.
Kuur, Nikolaus Heinrich, dän. Resident und Consul in Danzig: 171. 209.

Kwilecki, Graf, Franz, Starost von Fraustadt, poln. Gesandter in Berlin (seit Juni 1772 beurlaubt): 389.

L.

Lachinal, Georg de, chursächs. Generalmajor, Directeur de la cour des Prinzen Karl von Sachsen: 155.
Lacy, Graf, Franz, span. Maréchal de camp, ausserordentl. Gesandter in Petersburg: 94. 95. 102. 103. 173. 174.
Lacy, Graf, Franz Moritz, österr. Generalfeldmarschall, Präsident des Hofkriegsraths, Chef eines Infanterieregiments: 145. 425. 505. 529.
Larrey, Anton von, dän. Kammerherr und ausserordentl. Gesandter in Berlin: 10. 23. 25. 28. 32. 56. 104. 105. 114.
Lassocki, ehemal. poln. Zolleinnehmer in Fordon: 459.
de Lattre, preuss. Geh. Finanzrath: 14. 15.
*Lentulus, Freiherr, Rupert Scipio, preuss. Generallieutenant der Kavallerie und Flügeladjutant, Gouverneur von Neuchâtel, seit Mitte März 1773 in besonderer Mission in Warschau: 131. 197. 219. 220. 246. 265. 268. 273. 274. 285. 307. 323. 329. 331. 341. 354. 369. 375. 389. 396. 412—414. 425—427. 442—444. 446. 452. 473. 486. 487. 490. 491. 493. 495. 496. 507—509. 524. 525. 530. 531. 540. 542. 543. 553. 554. 561. 570. 571. 590. 594. 595. 605. 622.
Lestwitz, Hans Sigismund von, preuss. Generalmajor und Chef des Garde-Grenadier-Bataillons: 467.
Lichnowsky, Graf, Johann Karl, seit 29. Januar 1773 Fürst, Kaiserl. Kammerherr: 105. 152. 200. 201. 226.
Lichnowsky, Gräfin, Maria Caroline, Gemahlin des voranstehenden, geb. Gräfin Althann: 152. 187. 200.
Lind, engl. Kaplan: 276.
Lippe, Graf von der: 226.
Llano (so), Don, Agostino di, Premierminister des Herzogs von Parma (November 1772 entlassen): 109.
Lloyd, Henry, russ. Generalmajor: 338. 339.
Lobkowitz, Prinz, Joseph Maria August Anton, österr. Generalfeldmarschallieutenant, bevollm. Minister in Petersburg: 4. 12. 36. 65. 84. 94. 157. 164. 190. 195. 213. 331. 349. 360. 381. 559. 607. 610.
*Lossow, Daniel Friedrich von, preuss. Generalmajor, Chef eines Husarenregiments, Commandeur der preuss. Truppen in Polen: 45. 51. 69. 119. 136. 242. 265. 268. 306. 307. 324. 331. 354. 375. 389. 413. 442. 459. 496. 509. 514. 515. 531. 554. 570. 571. 583. 595.
Lothringen: siehe Anna Charlotte.
Ludwig XIV., König von Frankreich († 1715): 586. 626.
Ludwig XV., König von Frankreich: 5. 46. 62. 94. 99. 106. 173. 215. 258. 266. 271. 272. 293. 373. 378. 390. 391. 448. 454. 497.
Ludwig IX., reg. Landgraf von Hessen-Darmstadt: 539.
Ludwig, Erbprinz von Hessen-Darmstadt: 352. 539.
Ludwig Ernst, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, holländ. Generalfeldmarschall, früherer Vormund des Erbstatthalters: 268. 276.
Ludwig Ferdinand, preuss. Prinz, Sohn des Prinzen Ferdinand (geb. 18. November 1772): 69. 82. 90.
Ludwig Georg Karl, Prinz von Hessen-Darmstadt: 539.
Luise, Prinzessin von Hessen-Darmstadt, fünfte Tochter des Landgrafen Ludwig IX.: 92. 141. 142. 238—240. 300. 351. 499. 503. 528. 532. 533. 537. 545. 564. 577. 588.
Luise, Prinzessin von Oranien, Tochter des Erbstatthalters Wilhelm V.: 47.
Luise (Anna Elisabeth Luise), preuss. Prinzessin, Gemahlin des Prinzen Ferdinand, Bruders König Friedrichs II., geb. Prinzessin von Schwedt: 90.
Luise Amalia, verwittwete Prinzessin von Preussen, Gemahlin des Prinzen August Wilhelm, geb. Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 546.
Luise Dorothea, Herzogin von Sachsen-Gotha, Gemahlin des Herzogs Friedrich III., geb. Prinzessin von Sachsen-Meiningen († 22. October 1767): 5.

M.

Mackenzie, Jakob Stuart, engl. Geh. Rath, Bruder Lord Butes: 108.

Mailly, Porcellanmaler: 6.
*Maltzan, Graf, Joachim Karl, preuss. Kammerherr, bevollm. Minister in London (bis Jan. 1773 beurlaubt): 46. 72. 79. 80. 85. 128. 129. 139. 176. 179—181. 185. 186. 192—194. 203. 204. 206. 217. 223—225. 235. 236. 255. 256. 276. 308. 309. 312. 313. 325. 326. 342—344. 355. 363. 366. 371—373. 384—386. 399. 411. 428—430. 437. 438. 446. 447. 462. 463. 484. 485. 491. 492. 500. 516. 517. 541. 551. 552. 563. 568. 574. 575. 578. 591. 592. 599. 600. 606. 607.
Mansfield, Lord, William, engl. Geh. Rath, Oberrichter bei des Königs Gerichts-Bank: 108. 344.
Manteuffel, Otto Jakob Zöge von, schwed. Generalmajor, Gesandter in Berlin: 110. 111. 115. 213.
Maria Amalia Augusta, Churfürstin von Sachsen, Gemahlin des Churfürsten Friedrich August, geb. Prinzessin von Zweibrücken-Birkenfeld: 54.
Maria Antoinette, Dauphine von Frankreich, Gemahlin des Dauphins Ludwig, geb. österr. Erzherzogin: 569.
*Maria Antonia, Wittwe des Churfürsten Friedrich Christian von Sachsen, geb. Prinzessin von Bayern: 33. 78. 92. 93. 101. 336. 337. 451. 456. 457. 467. 517. 585—587. 622. 623.
Maria Theresia, Römische Kaiserin, Königin von Ungarn und Böhmen, seit 18. August 1765 Wittwe: 25. 36. 43. 44. 46. 52. 53. 59. 64. 65. 82. 86. 94. 109. 162. 173. 174. 182. 213. 258. 263. 287. 288. 292. 293. 349. 352. 378. 380. 381. 407. 417. 422. 423. 425. 426. 434. 442. 473—475. 497. 514. 523. 558. 568. 583. 596. 607. 624.
Martange, Bonet de, franz. Generallieutenant: 484. 485.
Maruzzi, Graf, russ. Staatsrath, Geschäftsträger in Venedig: 146.
Masini-Massa, Graf, Giulio Cesare Bernardini: 118.
Mathilde: siehe Caroline Mathilde Posthuma.
Maupeou, René Nicolas Charles Augustin de, franz. Kanzler und Grosssiegelbewahrer: 454.
Maximilian, Prinz von Zweibrücken-Birkenfeld: 622.
Maximilian Joseph, Churfürst von Bayern: 33. 78. 92. 507. 555. 622.
Mecklenburg-Schwerin: siehe Friedrich.
Mercy d'Argenteau, Graf, Florimund Claudius, österr. Wirkl. Kämmerer, Botschafter in Paris: 6. 138. 215. 216. 223. 258. 423. 428. 438. 563.
Michell, Abraham Ludwig, bis 1764 preuss. bevollm. Minister in London: 600.
Mlodzieiowski, Andreas, Bischof von Posen, poln. Krongrosskanzler: 342. 486. 595.
Monteynard, Marquis, Ludwig Franz, franz. Staatssecretär und Kriegsminister: 258. 355. 378. 391.
Montmartin, Reichsgraf, Friedrich Samuel du Maz, ehemal. württemberg. Premierminister: 351.
Morrien, Baron, Ferdinand Bernhard Didier, Oberhofmeister der Königin Sophie Dorothea von Preussen († 1760): 435.
*Mostowski, Graf, Michael, Woywode von Masovien: 255. 550. 601.
*Mostowska, Gräfin, Gemahlin des voranstehenden, geb. von Hülsen: 601
Müller, Friedrich Wilhelm, preuss Geh. Rath, Kriegsrath, Secretär in der Geh. Etatskanzlei und Geh. Archivarius: 535.
Müller, Ignaz, Propst des Stifts der regulirten Chorherren bei St. Dorothee in Wien, Beichtvater der Kaiserin-Königin: 53. 59.
Muhsin Sade, türk. Grossvezier: 1. 61.
Murray, Ritter, John, engl. Botschafter in Konstantinopel: 266.
Murray, Geschäftstheilhaber des engl. Consuls Corry in Danzig: 129. 139. 147.
Mussin Puschkin, Alexius von, russ. bevollm. Minister in London: 7. 71. 78. 79. 179. 180. 185. 203. 204. 206. 224. 363. 384. 462. 464. 484. 574. 575.
Mustapha III., türk. Sultan: 97. 145. 196. 212. 229. 283. 323. 340. 383. 572.

N.

Nassau-Oranien: siehe Luise; Wilhelm V.; Wilhelm; Wilhelmine.
Nesselrode, Graf, Wilhelm, preuss. Kammerherr: 597. 626.

Noailles, Marquis, Emanuel Marie Louis, franz. Botschafter im Haag: 198. 209. 257.
Nolcken, Baron, Johann Friedrich, schwed. Kammerherr, März 1773 in besonderer Sendung in Petersburg: 327. 346. 350.

O.

Obreskow, Alexej von, russ. Wirkl. Staatsrath, früherer Gesandter in Konstantinopel, Bevollmächtigter auf dem Friedenscongress von Bukarest: 42. 97. 171. 196. 218. 225. 229. 248. 251. 252. 254. 290. 349. 380. 383. 401. 408. 444. 453. 458. 465. 488. 572.
Oesterreich: siehe Amalia; Franz I.; Joseph II.; Maria Antoinette; Maria Theresia.
Oeynhausen, Graf, Karl August, hessen-cassel. Oberst, Gesandter in Berlin: 56. 120. 121. 140. 358. 431. 579. 580.
Oginski, Graf, Andreas, Grosssecretär von Litauen, poln. Gesandter in Wien: 173. 175.
Oginski, Graf, Michael, Grossfeldherr von Litauen: 400.
Orlow, Grafen: 12. 63. 102. 358. 359. 364. 373. 414.
Orlow, Graf, Alexej, russ. Generallieutenant, Obercommandirender der Flotte: 416.
Orlow, Graf, Feodor, Bruder des voranstehenden, Erster Procurator des Senats in Petersburg: 226. 359.
Orlow, Graf, Gregor, Bruder der voranstehenden, russ. Kammerherr, Generalfeldzeugmeister und Generaladjutant der Kaiserin, seit October 1772 Reichsfürst: 11. 12. 28. 49—51. 63. 73. 94. 96. 100. 103. 109. 119. 132. 151. 174. 189. 198. 205. 212. 213. 215. 217. 226. 239. 241. 264. 270. 279. 282. 296. 297. 359. 364. 365. 367. 374. 377. 387. 414. 415. 430. 435. 450. 471. 516. 532. 581. 582. 598. 603.
Osman Effendi, türk. Nischandschi, Bevollmächtigter auf dem Friedenscongress von Fokschani: 304.
Osten, Graf, Adolf Siegfried, dän. Geh. Rath und Minister der Ausländischen Affairen, März 1773 verabschiedet: 23. 25. 28. 56. 60. 102. 143. 150. 375. 376. 378. 382. 395. 431. 432. 478. 511.
Osten-Sacken, Graf, Karl von der, chursächs. Wirkl. Geh. Rath und Premierminister: 35. 191. 207. 370. 541.
Ostermann, Graf, Johann, russ. Brigadier, Gesandter in Stockholm: 26. 27. 48. 80. 87. 124. 168. 172. 201. 227. 250. 269. 327. 363. 406. 409. 421. 422. 445. 481. 487—489. 498. 515. 526. 552. 623.
*Ostrowski, Anton, Bischof von Cujavien: 265. 524—526.

P.

Pac, Graf, Johann Michael, Marschall der litauischen Conföderation: 330.
Panin, Graf, Nikita, russ. Wirkl. Geh. Rath und Senator, Oberhofmeister des Grossfürsten Paul, Leiter der Auswärtigen Angelegenheiten Russlands: 1. 3. 4. 6. 11. 12. 14. 15. 28. 31. 34. 36. 44. 49. 50. 63. 64. 67. 73—76. 84. 85. 94—96. 102. 103. 115—117. 119. 120. 124. 129. 130. 147. 151. 153. 157—160. 164—166. 169—171. 173. 174. 188—191. 195—197. 205. 206. 211—213. 215. 217—220. 225. 226. 229—231. 238—241. 246—252. 256. 259—261. 271. 272. 274. 275. 278. 279. 281. 282. 300—304. 308. 309. 311—313. 318—321. 323. 326—328. 339. 344. 347. 348. 350. 356—362. 364. 365. 367. 370. 374. 376. 377. 381. 387. 391—393. 397. 398. 401—404. 406—408. 412. 414. 423. 430. 440. 441. 450—452. 457. 464—466. 470. 472. 477. 479. 480. 487. 489. 494. 495. 502. 504. 510. 512. 518—520. 522. 532. 533. 537. 544. 545. 553. 559. 560. 565. 566. 570—572. 576. 581. 582. 587. 588. 590. 602. 603. 609. 613—619. 621.
Parma: siehe Amalia; Ferdinand I.
Paul, russ. Grossfürst-Thronfolger, Herzog von Holstein-Gottorp: 47. 50. 51. 92. 142. 169. 170. 217. 238—240. 327. 333. 339. 350. 479. 516. 532. 533. 545. 580. 588.
Pechlin, Freiherr, Karl Friedrich, schwed. Generalmajor: 420.

Pergen, Graf, Johann Anton, Kaiserl. Wirkl. Geh. Rath und Conferenzminister, Statthalter der neuen poln. Provinzen: 425. 584.
Perrôt, J. François, Cabinetssecretär des Königs von Preussen (seit 13. November 1772): 37.
Peter III., Kaiser von Russland († 1762): 600.
Peter Biron, reg. Herzog von Curland: 395. 493. 594.
Petersen, Johann Friedrich, Kaufmann in Konstantinopel: 573.
Chur-Pfalz: siehe Karl Theodor.
*Philippine, preuss. Prinzessin, jüngste Tochter des 1771 gestorbenen Markgrafen Friedrich Wilhelm von Schwedt, am 10. Januar 1773 vermählt mit Landgraf Friedrich II. von Hessen-Cassel: 45. 69. 123. 133. 140. 142. 145. 152. 156. 187. 336. 358. 360. 361. 370. 580.
Pinto, Emanuel da Fonseca, Grossmeister des Malteserordens († 24. Januar 1773): 283. 414.
*Planta, Friedrich von, preuss. Major, Februar bis Juni 1773 in geheimer Sendung in Danzig: 254. 324. 342. 345; vergl. 136. 205. 232.
Podoski, Graf, Gabriel Johann, Erzbischof von Gnesen und Primas von Polen: 285. 389. 390. 413. 432. 433. 473. 481.
Pöllnitz, Baron, Karl Ludwig, preuss. Oberceremonienmeister: 410. 411. 580.
Polen: siehe August III.; Stanislaus II. August Poniatowski.
Poniatowski, Fürst, Stanislaus August: siehe Stanislaus II. August Poniatowski, König von Polen.
Poniatowski, Fürst, Andreas, österr. Generalfeldmarschalllieutenant, Bruder des voranstehenden († 3. März 1773): 352. 396. 443. 476. 535.
Poninski, Graf, Adam, poln. Kron-Grossküchenmeister, dann Marschall der Conföderation und seit 19. April 1773 Reichstagsmarschall: 214. 486. 487.
Pons, Louis Marie de, de Saint-Maurice, franz. maréchal de camp, Gesandter in Berlin: 152. 323. 345. 346. 402. 551. 596. 597.
Posse, Graf, Moritz, schwed. Reichsrath, design. Botschafter in Petersburg: 112. 113. 131. 139. 156.
Potocki, Graf, Joachim, Grossmundschenk von Litauen, Conföderationsmarschall: 541.
Preussen: siehe Amalie; Charlotte; Elisabeth Christine; Ferdinand; Friederike; Friedrich Wilhelm; Friedrich Wilhelm; Friedrich Wilhelm; Heinrich; Ludwig Ferdinand; Luise (Anna Elisabeth Luise); Luise Amalia; Philippine; Ulrike; Wilhelmine; Wilhelmine.
Primas von Polen: siehe Podoski.
Przebendowski, Graf, Jakob, Castellan von Elbing: 148.
Pulawski, Casimir, poln. Conföderationsmarschall: 541.
Puschkin: siehe Mussin Puschkin.

Q.

von Quadt, ehemal. preuss. Oberst: 55. 106. 107. 131. 132.

R.

Racine, Jean, franz. Dramatiker († 1699): 58. 309.
Radziwill, Fürsten, poln. Magnatenfamilie: 619.
Radziwill, Fürst, Karl, Woywode von Wilna: 56. 330.
Radziwill, Fürst, Nikolaus, Stiefbruder des voranstehenden: 37. 56.
Rasumowski, Graf, Alexej Gregorewitsch, russ. Feldmarschall († 1771): 226.
Rechteren, Graf, Jakob Gottfried, ehemal. holländ. ausserordentl. Gesandter in Petersburg, zum Gesandten in Madrid designirt: 208. 262. 345. 398.
Rehbinder, Johann von, russ. Oberst, Resident in Danzig: 169. 171. 188. 217. 229. 259. 359. 367. 404.
*Reichardt, Heinrich Wilhelm, preuss. Geh. Finanz-, Kriegs- und Domänenrath, seit December 1772 in besonderer Sendung in Danzig: 21. 37. 74—76. 78. 85. 95. 129. 136. 146. 147. 154. 155. 159. 161–163. 166. 170. 171. 174. 175. 181. 185. 187. 188. 203—205. 232. 248. 296. 314. 315. 324. 342. 405. 411. 413. 430. 433. 441. 442. 453. 473. 512. 535. 543. 544. 555. 561. 569.
Reitzenstein, preuss. Dragonerregiment: 583.

Repnin, Fürst, Nikolaus, russ. Generallieutenant: 214. 215.
Repnin, Fürst, Peter, Bruder des voranstehenden, russ. Oberst: 589. 611.
Reviczky von Revisny, Freiherr, Karl Edmund Alexander, österr. Gesandter in Warschau: 11. 14. 34. 41. 64. 65. 68. 69. 76. 126. 129. 153. 157. 158. 161. 164. 165. 188. 190. 195. 245. 268. 274. 286. 320. 323. 331. 349. 353. 356. 362. 369. 402. 407. 409. 413. 425—427. 442. 443. 445. 459. 472. 486. 487. 490. 493. 496. 509. 514. 515. 520. 522. 524. 534. 554. 556—558. 562. 584. 595. 605. 607—609. 624. 625.
Revis, Graf: 226.
Reyger, Deputirter des Danziger Magistrats: 146. 159. 166. 174. 175. 204.
Ribbing, Baron, Karl, schwed. ausserordentl. Gesandter in Petersburg: 102. 103. 487. 489.
Richecourt, Graf, Karl, österr. Generalmajor, seit März 1773 in besonderer Mission in Warschau: 245. 246. 265. 268. 274. 331. 426. 442.
Richelieu, Herzog, Armand Jean Duplessis, Cardinal, leitender Staatsmann Frankreichs († 1642): 191. 418.
Riedesel (so), Freiherr, Johann Hermann, preuss. Kammerherr, Juni 1773 zum Gesandten in Wien designirt: 46. 564. 568. 580. 583. 589. 597. 604. 612. 613. 624.
Rivière, Brüder, franz. Kaufleute: 223.
Rochford, Graf, Wilhelm Heinrich, engl. Staatssecretär der südlichen Angelegenheiten: 39. 78. 325. 344. 355. 430. 438. 463. 574. 575.
Römischer Kaiser: siehe Franz I.; Joseph II.
Römischer Papst: siehe Clemens XIV.
Rohan, Prinz, Ludwig René Eduard, Coadjutor des Bisthums Strassburg, franz. Botschafter in Wien: 13. 44. 46. 52. 53. 153. 258. 264. 305. 322. 397. 402. 423. 447. 449. 548.
Rossières, Franz Ludwig von, preuss. Generalmajor und Chef eines Feldbataillons, Commandant von Silberberg: 142.
von Rossières, Gemahlin des voranstehenden, geb. von Schlieben: 142.
Rumänzow (Romanzoff), Graf, Peter, russ. Generalfeldmarschall, Führer der Hauptarmee gegen die Türken: 1. 2. 61. 146. 148. 158. 234. 301. 314. 349. 397. 415. 423. 465. 471. 494. 495. 499. 505. 531. 565. 568. 598. 603.
Russland: siehe Elisabeth; Katharina II.; Paul; Peter III.; die russischen Kaiser: 627.
Rzewsky, russ. General: 207.

S.

Chur-Sachsen: siehe Albert; Amalia; August III.; Franziska; Friedrich August; Karl; Maria Amalia Augusta; Maria Antonia; Xaver.
Sachsen-Gotha: siehe Luise Dorothea.
Sachsen-Hildburghausen: siehe Joseph Friedrich.
Sacken: siehe Osten-Sacken.
Sagramoso, Graf, Malteserritter, 1773 bevollm. Minister in Warschau: 273. 282. 283. 285. 286.
Saint-Germain, Graf, Louis, bis 1767 dän. Generalfeldmarschall: 42. 72.
Saint-Paul, Horatius von, engl. Oberst und Geschäftsträger in Paris: 298. 391.
Saint-Pierre, Karl Irenäus Castel, Abbé, franz. Publicist († 1743): 382.
Saint-Priest, Chevalier, Franz Emanuel Guignard, franz. Botschafter in Konstantinopel: 198. 266. 317. 355. 356.
Saldern, Kaspar von, holstein-gottorp. Conferenzrath, bis September 1772 russ. Gesandter in Polen: 13. 15. 73. 74. 124. 169. 188. 191. 259. 260. 366. 367. 374. 392. 395. 575. 576. 580. 581.
*Sandoz Rollin, Daniel Alfons von, preuss. Legationssecretär in Paris: 98. 99. 447. 448.
Sardinien und Savoyen: siehe Karl Emanuel III.; Victor Amadeus III.
Schack-Rathlou, Joachim Otto von, dän. Geh. Rath und interimistischer Leiter des Departements der Ausländischen Affairen (März bis April 1773): 478.
Scheffer, Graf, Friedrich, ehemal. schwed. Reichsrath: 117. 319. 320.
Scheffer, Graf, Ulrich, Bruder des voranstehenden, schwed. Reichsrath, Präsident des Kanzleicollegiums: 319. 320. 409. 487. 526.
Scheffer, Baron, Peter, schwed. Generallieutenant: 114.

Schimmelmann, Freiherr, Heinrich Karl, zu Lindenburg, dän. Geh. Rath, Generalintendant des Commercii und ausserordentl. Gesandter beim niedersächs. Kreise in Hamburg: 208. 314. 335. 368. 375. 395. 421. 431. 478.
Schultens, Hendrik Albrecht, Professor in Leyden: 354. 371.
Schweden: siehe Adolf Friedrich; Gustav II. Adolf; Gustav III.; Ulrike; die schwedischen Prinzen: 81. 120.
Schwedt: siehe Luise (Anna Elisabeth Luise); Philippine.
von Schweidnitz, russ. Oberstlieutenant: 404.
Seydlitz, Friedrich Wilhelm von, preuss. General der Kavallerie, Chef eines Kürassierregiments, Generalinspecteur der schlesischen Kavallerie: 529.
Simolin, Johann von, russ. Staatsrath, bevollm. Minister in Kopenhagen: 80. 270. 272.
Slingelandt, Simon van, Grosspensionär von Holland und Westfriesland († 1736): 122.
*Solms, Graf, Victor Friedrich, preuss. Geh. Legationsrath und Kammerherr, bevollm. Minister in Petersburg: 1. 3—5. 11. 12. 14. 18—21. 24. 30—32. 34. 36. 41. 43—45. 48—51. 53. 61—63. 65. 67. 70. 71. 73—76. 79. 83—86. 93—96. 99. 100. 102—104. 106. 115—118. 121. 123. 124. 129—131. 144. 146. 147. 149. 151. 157—159. 163—165. 169. 170. 173—175. 181. 188. 189. 195—198. 205. 206. 211. 212. 215. 217. 218. 225. 226. 229—231. 233. 238—241. 246. 248—254. 256. 259—262. 271—274. 278—285. 300—304. 311—313. 317—321. 326—329. 333. 338—340. 343. 344. 347—350. 356—361. 364—367. 373. 374. 376—378. 385. 386. 391—394. 400—406. 408. 412. 413. 415. 423. 428. 430. 435. 439—442. 449. 451. 452. 455—458. 463—466. 476—480. 483. 487. 488. 491. 493—495. 501—504. 506. 512—514. 518—522. 532. 533. 537. 538. 542. 544. 545. 548. 552. 553. 559. 560. 565. 566. 569. 570. 572. 573. 575—578. 580—582. 587—589. 601—603. 613—622.
Soltyk, Fürst, Cajetan, Bischof von Krakau: 444.
Sonnenberg, preuss. Feldjäger: 312. 313. 404.
Sophie Charlotte, Königin von Grossbritannien, Gemahlin König Georgs III., geb. Prinzessin von Mecklenburg-Strelitz: 108.
Soubise, Prinz, Karl, Herzog von Rohan-Rohan, Marschall von Frankreich: 5. 258. 454.
Spanien: siehe Karl III.
Sprengtporten, Freiherr, Johann Wilhelm, schwed. Generalmajor, ausserordentl. Gesandter in Kopenhagen: 56. 80. 125. 511.
Ssahib Geray, Grosschan der Krimtartaren: 103. 547. 572. 583.
Stackelberg, Baron, Otto Magnus, russ. Gesandter in Warschau: 11—15. 19—21. 34. 41. 64. 65. 68. 69. 76. 77. 115. 126. 127. 129. 135. 148. 153. 157. 158. 161. 164. 165. 173. 177. 188—190. 195. 245. 255. 268. 274. 285. 286. 320. 323. 349. 353. 356. 362. 369. 402. 407. 409. 413. 443—446. 459. 472. 473. 486. 487. 490. 493. 496. 508. 509. 514. 515. 520. 522. 524. 534. 554. 562. 584. 589. 590. 594. 595. 605. 609. 613. 616. 621. 624. 625.
Stanislaus II. August Poniatowski, König von Polen: 13—15. 18. 25. 31. 34. 36. 41. 44. 51. 52. 58. 62. 64. 65. 67—69. 71. 75—78. 83. 86. 87. 95. 96. 115. 117. 119. 124. 148. 150. 154. 156—158. 161. 163. 164. 169. 173. 174. 183. 191. 193. 195. 197. 199. 204. 209. 210. 214. 224. 234. 242. 245. 249. 255. 275. 276. 278. 280. 281. 285. 296. 306. 315. 330. 357. 362. 369. 370. 377. 382. 389. 392. 396. 407. 418. 432. 440. 443. 460. 470. 472. 473. 476. 486. 487. 490. 491. 493. 496. 508. 519. 522. 524. 530. 534. 535. 549. 554. 555. 558. 561. 567. 578. 595. 609. 616. 621. 624—626.
Sternsdorff, preuss. Feldjäger: 181. 245. 425. 474.
Steyn, Peter, Grosspensionär von Holland und Westfriesland († 5. November 1772): 17.
Stormont, Viscount, David, engl. Gesandter in Paris: 98. 116. 298. 447. 550—552. 568.

von Strachwitz, österr. Oberstlieutenant: 328. 329.
Struensee, Graf, Johann Friedrich, dän. Geh. Cabinetsminister († 28. April 1772): 145. 150. 180. 184. 185. 304.
Stutterheim, Heinrich Gottlob von, chursächs. Generalmajor, Gesandter in Berlin: 349.
Alt-Stutterheim, Joachim Friedrich von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments und Gouverneur von Ostpreussen: 535.
Suffolk, Lord, Heinrich, engl. Staatssecretär der nördlichen Angelegenheiten: 152. 179. 180. 192. 193. 204. 209. 217. 222. 308. 312. 321. 338. 363. 366. 371—373. 384. 399. 437. 462—464. 484. 491. 551.
Sulkowski, Fürsten, poln. Magnatenfamilie: 51.
Sulkowski, Fürst, August, reg. Herzog zu Bielitz, Kaiserl. Wirkl. Geh. Rath und Kämmerer, Woywode von Gnesen, Starost von Nowodwor, poln. Generallieutenant: 51. 75. 119. 553. 554.
Sulkowski, Fürst, Anton, reg. Graf zu Lissa, Starost von Sokolnik, poln. Generallieutenant, Bruder des voranstehenden: 553. 554.
*van Swieten, Freiherr, Gottfried, österr. bevollm. Minister in Berlin (bis Februar 1773 beurlaubt): 25. 181. 182. 213. 232—234. 237. 241. 247. 250. 251. 253. 262. 263. 273. 274. 283. 287—297. 305. 306. 313. 328. 348. 349. 352. 374. 378—383. 386. 407. 408. 416. 439. 474. 482. 580. 583. 585. 607—613. 616. 624.

T.

Tartarei: siehe Ssahib Geray.
Tepper, Bankier in Warschau: 163.
Teschen: siehe Albert.
Thugut, Franz Maria von, österr. Hofrath, Internuntius in Konstantinopel: 2. 73. 93. 146. 251. 253. 260. 264. 296. 297. 316. 329. 340. 341. 348. 349. 381. 383. 547. 610.
*Thulemeier, Friedrich Wilhelm von, preuss. Geh. Legationsrath, bevollm. Minister im Haag: 7. 8. 17. 55. 76. 88. 89. 91. 97. 107. 109. 122. 127. 167. 168. 178. 181. 186. 192. 202. 203. 208. 209. 216. 222. 223. 230. 236. 244. 257. 258. 268. 276. 277. 298. 309. 310. 319. 334. 335. 345. 354. 390. 398. 399. 429. 434. 436. 437. 461. 462. 477. 485. 486. 506. 507. 526. 527. 563. 564. 579. 592. 606. 607.
Tiesenhausen, Baron, Anton, Unterschatzmeister von Litauen: 161. 163. 174.
*Tietz, Johann Gottlieb, preuss. Commercienrath, Resident in Danzig: 31. 32. 37. 75. 149. 171. 232.
Tilly, Graf, Johann Tzerklas, kaiserl. Feldmarschall († 1632): 414.
Tottleben, Graf, Gottlob Kurt Heinrich, russ. Generallieutenant († 23. März 1773): 427.
Toulouse, Grafen: 418.
Trancart, Tänzer an der Oper in Berlin: 100.
Trancart, Frau des voranstehenden, Tänzerin an der Oper in Berlin: 100.
Tschernyschew, Graf, Iwan, russ. Kammerherr, Vice-Präsident des Admiralitäts-Collegiums: 124. 130. 132. 142. 147. 154. 177. 189. 190. 229. 230. 328. 358. 404.
Tschernyschew, Graf, Sachar, Bruder des voranstehenden, russ. General en chef und Kriegsminister: 129. 154. 189. 229. 230. 261. 328. 465. 466. 602.
Türkei: Sultan: siehe Mustapha III.; Grossvezier: siehe Muhsin Sade; Reis-Effendi: siehe Abdurrisak Effendi; Ismail Raif.
Twardowski, Ignatius, Woywode von Kalisch: 524.
von Twardowski, poln. Oberst: 571.

U.

*Ulrike (Luise Ulrike), Wittwe König Adolf Friedrichs von Schweden, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 9. 18. 41. 57. 58. 81. 82. 110—112. 120. 168. 200. 201. 227. 277. 278. 294. 327. 410. 411. 422. 536. 537. 598.

V.

Verelst, Graf, Dietrich Hubert, holländ. ausserordentl. Gesandter in Berlin: 152. 580. 598.
Vergennes, Graf, Karl Gravier de, franz. ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister in Stockholm: 23. 131.

198. 272. 346. 409. 420. 460. 479. 484. 532.
Victor Amadeus III., König von Sardinien, Herzog von Savoyen (seit 21. Februar 1773): 390. 454.
Villars, Herzog, Claude Louis Hector, Marschall von Frankreich († 1734): 435.
Voltaire, Franz Arouet de, franz. Schriftsteller: 410.

W.

Waldeck: siehe Caroline Luise.
Wassiltschikow, Alexander, russ. Kammerherr und Generaladjutant der Kaiserin: 50. 51. 103. 119. 241. 279. 359. 365. 377. 415.
Weissmann, Otto von, russ. Generalmajor: 595. 596. 598.
Welderen, Graf, Johann Walrad, holländ. ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister in London: 222.
Werneck, ehemal. Mitglied des Danziger Magistrats: 432.
Werthern, Graf, Johann Georg Heinrich, seit November 1772 preuss. Grandmaître de la Garderobe: 17. 54. 59.
Widmann, Freiherr, Johann Wenzel, Kaiserl. Wirkl. Geh. Rath, ausserordentl. Gesandter in Stockholm: 460.
Wielhorski, Graf, Michael, Grossküchenmeister von Litauen, Agent der Conföderirten in Paris: 70. 191. 209. 330. 358.
Wilhelm VIII., reg. Landgraf von Hessen-Cassel († 1760): 120.
Wilhelm, Erbprinz von Hessen-Cassel: 56.
*Wilhelm V., Prinz von Oranien, Erbstatthalter der Niederlande: 8. 47. 90. 132. 152. 187. 209. 229. 235. 257. 268. 276. 345. 388—390. 398. 429. 460. 461. 477. 485. 500. 537. 584.
Wilhelm, Prinz von Oranien, Sohn des voranstehenden: 47.
*Wilhelmine, Prinzessin von Oranien, Gemahlin des Erbstatthalters Wilhelm V., geb. Prinzessin von Preussen, Tochter des Prinzen August Wilhelm: 8. 47. 55. 90. 106. 107. 131. 132. 152. 176. 187. 201. 202. 229. 263. 286. 287. 307. 345. 346. 388. 390. 429. 435. 436. 461. 477. 499. 500. 536. 537. 546. 562—564. 580. 582. 584. 586. 592. 598. 603. 604.
Wilhelmine, Prinzessin von Hessen-Darmstadt, vierte Tochter des Landgrafen Ludwig IX.: 83. 92. 141. 142. 238—240. 300. 351. 503. 528. 532. 533. 537. 545. 564. 577. 588.
Wilhelmine, preuss. Prinzessin, Tochter des Prinzen von Preussen Friedrich Wilhelm (geb. 31. August 1772, † 14. Juni 1773): 31. 626.
Witt, Cornelis de, holländ. Staatsmann und Bürgermeister von Dordrecht († 1672): 122.
Witt, Jan de, Bruder des voranstehenden, Grosspensionär von Holland und Westfriesland († 1672): 122.
Wolfersdorff, Karl Friedrich von, preuss. Generalmajor, Chef eines Infanterieregiments: 273.
Woodford, Ralph, engl. Gesandter in Kopenhagen: 180.
Württemberg: siehe Karl Eugen.

X.

Xaver, chursächs. Prinz, Sohn Churfürst Augusts III.: 17. 54. 78. 190. 242. 285. 286. 416. 451. 486.
Ximenes de Cisneros, Franz, Cardinal, span. Premierminister († 1517): 418.
Ximenes de Texada, Franz, seit 28. Januar 1773 Grossmeister des Malteserordens: 414.

Y.

Yorke, Joseph, engl. Generallieutenant, ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister im Haag: 127. 152. 203. 209. 257. 276. 310. 313. 319. 354. 398. 436.

Z.

von Zabeltitz, Major im preuss. Garnisonregiment Arnstedt: 45.
*Zegelin, Johann Christoph von, preuss. Major, Gesandter in Konstantinopel: 1—3. 5. 11. 42—45. 73. 97. 144. 149. 171. 176. 198. 199. 251—254. 283—285. 290. 301. 317. 318. 340. 341. 344. 349. 383. 384. 386. 408. 423. 425. 458. 504. 505. 547. 548. 572—574. 601. 610.
Zöge: siehe Manteuffel.
Zweibrücken-Birkenfeld: siehe Christian IV.; Karl; Maximilian.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.[1]

A.

Arnim: Nr. 21458. 21473. 21481. 21497. 21520. 21531. 21542. 21554. 21571. 21594. 21623. 21632. 21672. 21678. 21708. 21712. 21741. 21782. 21821. 21851. 21889. 21899. 21918. 21950. 21963. 22011. 22022. 22053. 22063. 22196.

B.

Behnisch: Nr. 21507. 21522. 21555. 21570. 21580. 21605. 21616. 21642. 21655. 21661. 21698. 21720. 21733. 21757. 21780. 21802. 21829. 21839. 21868. 21883. 21917. 21934. 21949. 21952.
Benoît: Nr. 21463. 21464. 21472. 21487. 21510. 21524. 21536. 21561. 21588. 21598. 21609. 21627. 21636. 21667. 21676. 21686. 21706. 21716. 21725. 21740. 21755. 21764. 21775. 21786. 21796. 21809. 21823. 21833. 21843. 21859. 21874. 21891. 21911. 21920. 21933. 21945. 21956. 21965. 21979. 22000. 22015. 22025. 22035. 22043. 22068. 22078. 22091. 22114. 22121. 22139. 22161. 22167. 22176. 22199.
Borcke: Nr. 21467. 21485. 21513. 21537. 21558. 21569. 21612. 21613. 21639. 21651. 21668. 21688. 21707. 21727. 21751. 21776. 21797. 21846. 21892. 21919. 21942. 21964. 21989. 22010. 22031. 22060. 22074. 22101. 22123. 22174. 22195.

C.

Caroline, reg. Landgräfin von Hessen-Darmstadt: Nr. 21506. 21544. 21557. 21620. 21804. 21872. 21927. 21996. 22086. 22097. 22135. 22200.
Charlotte, reg. Herzogin von Braunschweig-Wolfenbüttel: Nr. 21812.

D.

Dönhoff: Nr. 21459. 21477. 21494. 21981. 22002. 22024. 22046. 22054. 22071. 22081. 22102. 22118. 22197.
Domhardt: Nr. 22130.

E.

Edelsheim: Nr. 21452. 21462. 21476. 21488. 21499. 21511. 21523. 21535. 21549. 21559. 21575. 21587. 21597. 21608. 21624. 21635. 21644. 21648. 21660. 21666. 21674. 21675. 21685. 21694. 21705. 21715. 21723. 21738. 21754. 21762. 21773. 21795. 21808. 21824. 21832. 21842. 21858. 21873. 21882. 21890. 21906. 21921. 21932. 21944. 21954. 21966. 21980. 21993. 21999. 22014. 22017. 22026. 22034. 22045. 22056. 22067. 22077. 22090. 22098. 22113. 22125. 22126. 22140. 22148. 22153. 22160. 22166. 22177. 22186. 22198.

F.

Finckenstein: Nr. 21460. 21470. 21474. 21483. 21486. 21490. 21491. 21496. 21502. 21516. 21517. 21525.

[1] Vornamen und Titel der mit Familiennamen hier angeführten Correspondenten vergl. im Personenverzeichniss.

21 526. 21 545. 21 548. 21 556. 21 567. 21 573. 21 574. 21 581. 21 585. 21 590. 21 595. 21 604. 21 617. 21 619. 21 628. 21 629. 21 637. 21 650. 21 673. 21 687. 21 714. 21 722. 21 724. 21 731. 21 739. 21 745. 21 747. 21 749. 21 756. 21 759. 21 763. 21 772. 21 774. 21 784. 21 787. 21 792. 21 806. 21 807. 21 816. 21 818. 21 825. 21 835. 21 841. 21 847. 21 853. 21 867. 21 870. 21 875. 21 881. 21 886. 21 888. 21 893. 21 897. 21 907. 21 916. 21 922. 21 929. 21 931. 21 940. 21 943. 21 946. 21 962. 21 973. 21 976. 21 987. 22 001. 22 012. 22 013. 22 040. 22 069. 22 100. 22 109. 22 131. 22 136. 22 138. 22 145. 22 157. 22 163. 22 181. 22 191.

Friedrich Wilhelm, Prinz von Preussen: Nr. 21 852.

G.

Goltz: Nr. 21 454. 21 465. 21 479. 21 492. 21 504. 21 514. 21 527. 21 550. 21 564. 21 579. 21 591. 21 600. 21 614. 21 630. 21 640. 21 645. 21 653. 21 663. 21 670. 21 680. 21 689. 21 700. 21 710. 21 718. 21 729. 21 744. 21 752. 21 770. 21 777. 21 800. 21 815. 21 826. 21 836. 21 849. 21 862. 21 878. 21 885. 21 894. 21 913. 21 925. 21 937. 21 948. 21 957. 21 971. 21 984. 21 994. 22 007. 22 018. 22 028. 22 037. 22 050. 22 057. 22 073. 22 083. 22 093. 22 104. 22 116. 22 124. 22 132. 22 141. 22 149. 22 155. 22 169. 22 179. 22 188.

Gustav III., König von Schweden: Nr. 21 583. 21 711.

H.

Heinrich, preuss. Prinz, Bruder des Königs: Nr. 21 468. 21 495. 21 518. 21 543. 21 568. 21 589. 21 607. 21 621. 21 692. 21 696. 21 717. 21 732. 21 748. 21 768. 21 785. 21 803. 21 820. 21 831. 21 848. 21 871. 21 908. 21 941. 21 951. 21 967. 21 988. 22 027. 22 047. 22 064. 22 084. 22 085. 22 159. 22 178. 22 185.

Hertzberg: Nr. 21 486. 21 496. 21 526. 21 611. 21 618. 21 619. 21 629. 21 637. 21 673. 21 726. 21 749. 21 835. 21 847. 21 875. 22 001. 22 012. 22 013. 22 069.

Horst: Nr. 21 947.

J.

Jeanneret de Dunilac: Nr. 21 455. 21 471. 21 480. 21 493. 21 503. 21 529. 21 538. 21 552. 21 565. 21 578. 21 592. 21 601. 21 615. 21 631. 21 646. 22 190.

Juliane Marie, Königin-Wittwe von Dänemark: Nr. 21 478. 21 519. 21 541. 21 584. 21 622. 21 677. 21 734. 21 781. 21 855. 21 900. 22 021. 22 065. 22 173.

K.

Katharina II., Kaiserin von Russland: Nr. 22 110.

L.

Lentulus: Nr. 21 779. 21 844. 21 898. 21 939. 21 955. 21 978. 21 982. 21 991. 22 032. 22 036. 22 041. 22 044. 22 061. 22 062. 22 079. 22 087. 22 099. 22 106. 22 120. 22 128. 22 143. 22 144. 22 168. 22 175. 22 187. 22 194.

Lossow: Nr. 21 501. 21 509. 21 750. 21 810. 21 834. 21 845. 21 977. 22 070. 22 088.

M.

Maltzan: Nr. 21 530. 21 540. 21 602. 21 664. 21 671. 21 679. 21 691. 21 702. 21 730. 21 742. 21 766. 21 788. 21 813. 21 837. 21 861. 21 877. 21 884. 21 895. 21 904. 21 924. 21 936. 21 958. 21 970. 21 983. 22 006. 22 029. 22 039. 22 049. 22 072. 22 103. 22 117. 22 133. 22 150. 22 154. 22 170. 22 180.

Maria Antonia, Churfürstin-Wittwe von Sachsen: Nr. 21 854. 22 164.

Mostowski, Graf, Michael: Nr. 21 765. 22 115.

Mostowska, Gräfin: Nr. 22 183.

O.

Ostrowski: Nr. 22 080.

P.

Philippine, preuss. Prinzessin: Nr. 21 641.

Planta: Nr. 21 864.

R.

Reichardt: Nr. 21 533. 21 610. 21 638. 21 647. 21 652. 21 657. 21 683. 21 703. 21 737. 21 822. 21 860. 21 975. 21 992. 22 016. 22 092. 22 107. 22 122. 22 129.

S.

Sandoz Rollin: Nr. 21 985.

Solms: Nr. 21 453. 21 461. 21 469. 21 475. 21 482. 21 489. 21 500. 21 508. 21 512. 21 521. 21 528. 21 532. 21 534.

21 539. 21 546. 21 547. 21 560. 21 566. 21 572. 21 586. 21 596. 21 603. 21 626. 21 633. 21 643. 21 649. 21 656. 21 662. 21 684. 21 693. 21 704. 21 713. 21 721. 21 736. 21 746. 21 758. 21 761. 21 767. 21 771. 21 783. 21 791. 21 794. 21 805. 21 817. 21 819. 21 827. 21 830. 21 838. 21 840. 21 856. 21 863. 21 869. 21 879. 21 880. 21 887. 21 896. 21 901. 21 905. 21 914. 21 915. 21 926. 21 928. 21 930. 21 938. 21 961. 21 972. 21 974. 21 986. 21 990. 21 995. 21 997. 22 008. 22 009. 22 019. 22 023. 22 033. 22 038. 22 042. 22 051. 22 052. 22 058. 22 066. 22 075. 22 076. 22 089. 22 096. 22 105. 22 108. 22 112. 22 119. 22 127. 22 137. 22 142. 22 146. 22 151. 22 152. 22 158. 22 165. 22 184. 22 193.

van Swieten: Nr. 21 799. 21 902. 22 192.

T.

Thulemeier: Nr. 21 456. 21 466. 21 515. 21 551. 21 562. 21 577. 21 593. 21 599. 21 654. 21 669. 21 681. 21 690. 21 701. 21 709. 21 719. 21 728. 21 743. 21 753. 21 769. 21 778. 21 789. 21 801. 21 814. 21 828. 21 850. 21 865. 21 876. 21 912. 21 923. 21 959. 21 969. 22 005. 22 020. 22 030. 22 059. 22 082. 22 134. 22 156. 22 171. 22 189.

Tietz: Nr. 21 484. 21 658.

U.

Ulrike, Königin-Wittwe von Schweden: Nr. 21 582. 21 697. 21 790. 21 935. 22 094.

W.

Wilhelm V., Prinz von Oranien: Nr. 21 910. 21 960. 22 003. 22 162.

Wilhelmine, Prinzessin von Oranien: Nr. 21 457. 21 505. 21 553. 21 576. 21 606. 21 634. 21 665. 21 682. 21 699. 21 735. 21 798. 21 811. 21 866. 21 909. 21 968. 22 004. 22 048. 22 095. 22 172.

Z.

Zegelin: Nr. 21 451. 21 498. 21 563. 21 625. 21 659. 21 695. 21 760. 21 793. 21 857. 21 903. 21 953. 21 998. 22 055. 22 111. 22 147. 22 182.

SACHREGISTER.

ANSBACH-BAIREUTH. Besuch des Markgrafen Alexander in Paris 167. 176. — Ihm werden die verschiedensten Beweggründe beigemessen 167. — Der König vertraut ihm: „il n'y négociera rien à mon préjudice“ 167.

Der König glaubt nicht, den Markgrafen zu überleben 288, — will ihn zu seinen Lebzeiten nicht „berauben“ 288. — Eventualität eines späteren Austausches der Markgrafenthümer 288.

BAYERN. Aussprache zwischen dem König und dem wiener Hofe über den Fall des Todes des Churfürsten Maximilian Joseph 289.

Besuch der Churfürstin-Wittwe von Sachsen Maria Antonia bei ihrem Bruder, dem Churfürsten Maximilian Joseph 33. 78. 92. 93. 101. 585. 586. — Ihr Plan, ihm die polnische Krone zu verschaffen 78. 92, — ist aussichtslos 93. — Sie sammelt die polnischen Conföderirten um sich 33. 78. 92. 93, — schmiedet Projecte für die Reform der bayerischen Finanzen 33.

BRAUNSCHWEIG. Der König kündigt seinen Besuch an 307. — Besuch des Erbprinzen Karl Wilhelm Ferdinand in Potsdam und Rheinsberg 299. 307. — Sein Uebertritt in preussischen Dienst 307. 308. — Günstiges Urtheil des Königs über den Erbprinzen 308. — „La bonne humeur du prince Frédéric“ 82. 100. 142.

Schlechte finanzielle Lage 308. 314. — Schritte des Königs zur Aufnahme einer braunschweigischen Anleihe unter seiner Garantie in Kopenhagen 314. 335. 368. 375. 421. 431. 478. 503. 504. 580. 623, — in Hamburg 478. 527, — in Holland 485. 486. 507. 526. 527. 563. — Eine Anleihe ist bereits in Holland aufgenommen 526. — Der Braunschweiger Hof erklärt sich mit den Bedingungen des Bankiers Bargum in Kopenhagen einverstanden 504. 527.

Der König dementirt das Gerücht, als wolle er die braunschweigischen Truppen in seinen Sold nehmen 267.

CURLAND. Der König bewilligt der Herzogin Caroline Luise seine Fürsprache für die Garantie ihrer Dotation bei Russland und dem Warschauer Reichstag 493. 594.

Dem König werden Absichten auf Curland beigemessen 574. 575.

Prinz Karl von Sachsen erklärt seine Absetzung als Herzog von Curland für widerrechtlich 207, — wünscht, mit einem Theil von Curland unter der Suzeränität des Königs von Preussen belehnt zu werden 395, — kann nur Entschädigung fordern 395, — auf russische Fürsprache nicht rechnen 331. 332. 395. — Seine Schritte sind aussichtslos 207. 208. 331. — Er wünscht, die Debatte am Warschauer Reichstag mit Rücksicht auf Russland zu verhindern 593. 594.

DÄNEMARK. Königin-Wittwe Juliane Marie „gouverne la cour de Copenhague“ 273.

Entlassung des Grafen Osten (März 1773) 375. 376. 378. 382, — wegen seiner Vorliebe für Frankreich 375. 376. 378. 382. 431. 432, — das Werk Salderns

395, — Russlands 432. — Seine Charakteristik durch Juliane Marie 375. 376. — Sein Nachfolger wird Graf Andreas Peter Bernstorff 477. 503. 511, — auf Wunsch Russlands 503. 511. — „Il a été choisi pour l'amour du nom" 511. — Seine Charakteristik durch Juliane Marie 477.

Dänemark ist auf Bundesgenossen angewiesen 503, — zum Krieg nicht gerüstet 72. — Hülflose Lage Christians VII. 72. 528. — Mangel an Truppen 72, — an tüchtigen Feldherren 72. — Die Entlassung von Saint-Germain 1767 ein Fehler 42. 72. — Das Heer in Norwegen zählt 40 000 Mann 57. 58. 69. 88. — Die Einnahmen betragen 1 200 000 Thaler 69. 88. — Heeresvermehrung 335.

Flottenrüstungen 234. 235. 269. 271. 337. 395. 420, — nur Defensivmaassnahme gegen Schweden 235. 269. 271. 337; vergl. unter Schweden, — angeblich zur Demonstration gegen Preussen bestimmt 235. — Die dänische Flotte sticht zur Beobachtung der schwedischen in See 623. 624.

Dänemark und Preussen: König Friedrich von Juliane Marie als „politischer Rathgeber" betrachtet 227, — der Correspondenz mit ihr überdrüssig 115. — „Je n'ambitionne . . . nullement l'honneur d'être le directeur de sa politique" 115. — „Je reçois toujours de ses lettres, quand la bonne femme a peur" 115. 511.

Eröffnungen Larreys an Finckenstein über die dänische Politik 10. 23. 32. 56. 104. 114. — König Friedrich beruhigt die Dänen vor einem schwedischen Angriff 10. 185. 269. 270, — räth, wegen der schwedischen Revolution die Entschliessung Russlands abzuwarten 11. 30, — um seine Vermittlung bei Gustav III. angegangen 23. 27. 59. 60. 80, — erklärt, vor Abgabe einer Erklärung sich mit Russland ins Einvernehmen setzen zu müssen 27. 60. 61. 80, — unterrichtet die dänische Regierung von den friedlichen Versicherungen Gustavs III. 102. 105. 114, — räth ihr, Truppen nach Norwegen zu senden 42, — Schweden zu beobachten 478. — Arnim erhält Befehl, Vorstellungen Russlands in Kopenhagen zu unterstützen 270.

Dänemark und Russland: Dänemark auf die russische Allianz angewiesen 503, — will an ihr festhalten 228. 270. 273. 323, — von König Friedrich darin bestärkt 228. 273, — erweist den Russen alle Gefälligkeiten 503. — „Dépendance et dévoûment aux ordres de la Russie" 468. 503. — Russland zur Unterstützung Dänemarks für den Fall eines Angriffes verpflichtet 24. 26. 61. 62. 66, — sucht Dänemark an sich zu fesseln 432, — fordert Ausrüstung von 20 Kriegsschiffen 270. — Auf Russlands Wunsch unterstützt König Friedrich diese Forderung 270. 272. 273. — Dänemark hält seine Flotte zur Verfügung Russlands 235. 395.

Ausführung des „Provisorischen Tractats" vom 22. April 1767: 395. 580. — Russland verzichtet auf den Austausch von Holstein gegen Oldenburg und Delmenhorst 395. — Dänemark übernimmt dafür Verpflichtung, Flotte und Landheer zur russischen Verfügung zu halten 395, — wünscht, Holstein dazu zu erwerben 395. 468. 503. — Saldern betrachtet den Abschluss als sein Werk 395. 580, — soll als Bevollmächtigter des Grossfürsten Paul nach Holstein gehen 580.

Dänemark und Frankreich: Frankreich verheisst der Königin-Wittwe Juliane Marie, ihrem Sohne, Prinz Friedrich, gegen Verzicht auf Norwegen den dänischen Thron zu verschaffen 88. 143. 150, — sucht Dänemark zum Anschluss an den Versailler Hof und an Schweden zu bewegen 89. 123. 124. 131. 150. 227. 228. 236. 250. 261. 270. 317. 323. 382.

Dänemark und England: Georg III. „ennemi caché" der Dänen 227. — König Friedrich warnt sie vor Allianz mit England 228. — Frankreich versucht, Dänemark und England zu entzweien 143. 150. 153. — England schenkt allen Verläumdungen Glauben 143. — König Friedrich räth zu offener Aussprache 143. 150. — Georg III., über die Veröffentlichung des Geständnisses von Struensee empört, fordert Widerruf und Bestrafung des Schuldigen 180. 184. 185. — Die englischen Forderungen sind unbillig 180. 184, — nach Ansicht König Friedrichs abzuweisen 180. 184. 211. — Die Engländer werden alsdann nachgeben 184, — Krieg darum nicht beginnen 180. 184. — Ihre Rache ist nicht zu fürchten 180. — Dänemark nachgiebig 185. 211. 227, — missbilligt lediglich Veröffentlichung 227, — wird

seine Nachgiebigkeit bedauern 211. — England plant angeblich gemeinsames Vorgehen mit Dänemark gegen Preussen wegen Danzig 209.

Dänemark und Schweden: siehe unter Schweden.

ENGLAND-HANNOVER. Georg III.: „indécidé et faible“ 333. — „Orgueil“ 228. 321. — „Le Roi n'a point de ressort“ 348. — Königin Sophie Charlotte beabsichtigt, neues System zu bilden 108.

„Faiblesse“ des englischen Ministeriums 281. 301. 338. 339. 365. 366. 393. — Unwissenheit 255. 256. 365. 430. — „Nonchalance et inconséquence“ 344. — „Frivolité du ministère britannique dans les affaires“ 344. — „Indécision“ 255. 256. — „Tracasseries sans but et sans fin: c'est là où il excelle et dont il ne résulte . . . rien“ 343. — Abneigung gegen Krieg 243. 393. — Die Minister gehören den Torys an 348, — huldigen den Anschauungen Butes 348, — haben Rücksicht zu nehmen auf die „principes nationaux“ 209. 298. 323. 326. 348. 377. 455; vergl. 447. 448. — Mit der derzeitigen Regierung ist nichts auszurichten 430.

Bute nicht mehr an der Regierung betheiligt 108, — leitet sie durch seine „Creaturen“ 12. 14. — Auch wenn er stirbt, bleiben sie an der Regierung 7. — Nur Krieg kann zum Sturz des Ministeriums und zur Aenderung des Systems führen 7. — Bute wird geisteskrank 7. 12. 13. 18. 108. — Aussicht auf Aenderung des Systems 12—14, — tritt nicht ein 108. — Preussenfeindliche Gesinnung Mansfields 344.

„L'Angleterre est faible et irrésolue“ 448. — England hat sein früheres Ansehen eingebüsst 255. 541, — besitzt keinen grossen Einfluss in Europa 365. 366. 398, — sucht ihn wiederzugewinnen 461, — sich den Anschein der Macht zu geben 541, — hat kein festes System 436, — kümmert sich nicht um den Continent 29. 39, — nimmt auf die Fremden wenig Rücksicht 108, — schliesst Allianzen nur, sobald es deren bedarf 79, — denkt nur an die eigenen Interessen 303. 339. 441, — sucht sich seinen Verpflichtungen stets zu entziehen 79. 193. 282, — zieht die Bundesgenossen in alle seine Streitigkeiten 239. 282. 296, — betrachtet sie als „simples mercenaires“ 339. — „Un des premiers principes de la politique anglaise est d'exiger tout de ses alliés et de ne rien faire pour eux“ 282.

Der Nation liegen ihre Handelsinteressen am meisten am Herzen 365. 429. 463. — Erschütterung des englischen Credits 225. — Der Handel bleibt unbeeinflusst 236. — Der Credit der ostindischen Compagnie ist bedroht 97. — Das Ministerium will sich nicht einmischen 127; vergl. 152. — Eingreifen der Regierung in die Verwaltung der Compagnie 599.

England betrachtet sich als „première nation maritime“ 138. 280. — „Délabrement de la marine anglaise“ 49.

Eröffnung des Parlaments (26. November 1772) 122. — Die Regierung erlangt das Uebergewicht 599.

„La fierté britannique“ 302. 355. — „Orgueil“ und „Vanité“ 280. — „Esprit tracassier“ 343. — „Peuple calculateur et profond“ 194. — „La nation anglaise a changé de caractère“ 448. — „Les Anglais nés pour les tragédies; car ils ont quelque chose de sombre dans le fond du caractère“ 277.

England plant, Allianzen im Norden zu schliessen 29. 39. 71. 78. 80. 180. 255; vergl. unter Russland und Schweden.

England und die Theilung Polens: Die englische Regierung über die Theilung aufgebracht 279. 280. 318. 321, — nicht im Stande, sie zu verhindern 194. — Die Erregung ist darauf zurückzuführen, dass die Theilung ohne ihr Einverständniss erfolgt 7. 280. 321, — von Frankreich geschürt 116. 280. 281. — England erklärt, dass es gegen die Theilung nichts einzuwenden habe 256; vergl. 149. — Vergl. auch unter Polen.

England und Preussen: Der König auf Georg III. erbittert 226. — „Ni lui ni son ministère n'ont le sens commun“ 257. — „Je suis toujours à couteau tiré“ 257. — Er verweigert, im Hinblick auf seine Erfahrungen, Abschluss eines

neuen Bündnisses 18. 29. 39. 79. 180. 193. 228. 239. 240. 246. 282. 348. 591; vergl. 339 347. und unter Russland, — um nicht in die englischen Streitigkeiten hineingezogen zu werden 29. 239, — hat mit England nichts zu verhandeln 179, — lässt eine auf die englische Politik von 1762 bezügliche Brochure Dalrymples ins Französische übersetzen und verbreiten 600, — hat die Abneigung gegen Bute auch auf dessen Nachfolger übertragen 347. — Sein Misstrauen gegen die Engländer 203. 239. 250. 343. — Ihre Eifersucht ist ihm gleichgültig 128. 174. 185. 186. 194. 224. 236. 249. 308. 401. 428. 429. — Sie schreiben ihm Absichten auf Curland zu 574. 575, — den Plan, eine Flotte zu gründen 138, — glauben, dass er dadurch zur Rücksichtnahme auf England genöthigt wird 138. — Er erklärt, ihnen keine „complaisance" zu schulden 281, — verbietet seinen Vertretern, sich auf Gespräch über Erneuerung der Allianz einzulassen 7. 39.

Die Engländer sind wegen der Besitzergreifung des Danziger Hafens und wegen des polnischen Handels auf Preussen eifersüchtig: 20. 46. 74. 85. 107. 108. 116. 128. 129. 161. 173. 179. 185. 186. 192—195. 203. 204. 224. 235. 236. 248. 249. 255. 256. 278—280. 296. 300—302. 308. 309. 311—313. 321. 325. 344. 355. 359. 360. 371. 372. 384. 385. 387. 398. 399. 411. 428. 462. 463. 516. 519. 606. — „Appréhensions chimériques" 20. — Ihre Eifersucht auf die „Seesalz-Handlungs-Compagnie" 128. — Sie beschweren sich über rigoröse Erhebung des Zolls 108. — Der König unterrichtet sie von seiner Absicht, sich mit Danzig zu verständigen 20. 21, — will ihre Vorschläge abwarten 179, — billigt Zurückweisung ihrer Beschwerden durch seine Vertreter 46, — wünscht, dass diese sich des Hinweises auf Avignon bedienen 46; vergl. 128, — lässt erklären, dass der preussische Antheil der kleinste sei 128, — beschwert sich über Corrys Haltung 90. 95. 128. 129. 185. 186; vergl. 170, — sucht ihre Aufmerksamkeit von Danzig auf Frankreich abzulenken 98. 99. 105. 106. 108. 116. 122. 160. 176. 179. 180. 276; vergl. 162.

Die Engländer nehmen gemässigtere Haltung an 89. 138. 149. — Der König wünscht, sie darin zu erhalten 138. 139, — lässt sie von den preussischen Anrechten auf Danzig unterrichten 192. 193. 371. 372. — Unwissenheit der englischen Minister 193. 203. 255. 256. 278. 312. 321. 325. 360. — Sie sind von Corry beeinflusst 256, — lesen die preussische Denkschrift nicht 344. 355, — wünschen, dass Danzig dem König für Verzicht auf Hafen „einige Entschädigung" zahlt 204. 223. 224. 372. — Er lässt ihnen erklären, dass er auf seine Rechte nicht verzichte 185. 235. 236. 255. 309. 372. 373, — dass es für sie gleichgültig sei, ob sie, wie bisher an Danzig, jetzt an ihn den Zoll bezahlen 108. 192. 224. 235. 255. 302. 303. 372; vergl. 256. 321, — dass sie sich an Danzig halten sollen 193. 281. 303, — will England nicht als sein „Tribunal" betrachten 129. 193. 224. — Maltzan soll sich in keine Erörterungen einlassen 355.

Der König weist die Vermittlung der Engländer zurück 193. 239. 249—251. 281. 302. 311—313. 348. 359. 363. 366. 372. 373. 384. 385. 387. 394. 428. 429. 436. 437. 447. 462. 492. 516; vergl. unter Russland. — Ihre Einmischung ist das Werk Frankreichs 116. 249. 280. 311. 312. 321. 348. 365, — entspringt ihrem „mauvaise volonté" 186. 193. 302. 321. 355. 360. 372. 374. 463. 464. 485. 591, — ist unberechtigt 186. 193. 250. 276. 302—304. 309. 311. 359. 360. 372. 373. 384. 385. 387. 401. 437. 462, — verletzt den König in seinen Rechten als Souverän 302. 309. 372. 373. 387. — „L'insolence des prétentions anglaises" 302. 304. 311. 373. — Widersprechendes Verhalten der Engländer 308. — „Duplicité" 203. 255. 256. 343. — „Sottes menées" 351. — „Les Don-Quichots de Danzig" 387. — „Ce ne sera sûrement pas le king George Dandin qui me fera plier" 321. — Der König in steigender Erbitterung 256. 257. 302. 308. 313. 321. 355. 387, — erklärt, dass er ohne fremde Hülfe England zum Schweigen bringen werde 249. 302. 339. 348. 360, — dass es lediglich der Festigkeit dazu bedarf 249. 281. 282. 302—304. 321. 348. 355. 366; vergl. 235, — schreckt nicht vor Krieg zurück 224. 235. 308. 310. 313. 373. 428. 429, — kann England in Hannover treffen 235. 313, — droht mit Abbruch der Beziehungen 309. 310. 313. 355. 373; vergl. 319. 354, — glaubt, dass die Engländer nachgeben

werden 321. 325. 326. 355. 359. 360. 366. 373. 374. 384. 385. 463. — Ihr angeblicher Plan, zur Unterstützung ihrer Forderungen eine Flotte nach der Ostsee zu senden 208. 209. 234. 235. 279. 281. 301. 302. 313. 461. 462. — Maltzan befürchtet, dass sie um der Sicherheit ihres Handels willen die Feindseligkeiten eröffnen 429.

„Nouvelle scène" 386. — Das Ministerium beauftragt Harris, mit Dolgoruki neue Vorstellungen bei dem König zu erheben 384. 385. 387. 399. 411. 428. — Der König zweifelt an Dolgorukis Betheiligung 384. 385. 437. — mangels Weisungen 394. 399. 411, — will ihm antworten, dass er die Sendung eines russischen Bevollmächtigten nach Danzig annehme 384. 385; vergl. unter Russland. — Harris bleibt still 394. 399. 411. 428. 436. 437. 439. 492, — „muet comme une carpe" 399. — Auch der König bewahrt Stillschweigen 399. 411. 447. — „Je ne serai sûrement pas le premier à parler" 399. — England bleibt von Vermittlung ausgeschlossen 428. 429. 436. 437. 447. 492. 516.

Maltzan erklärt dem Lord Suffolk, dass der König auf seinen Rechten in Danzig bestehe (4. März 1773) 371. 372; vergl. 363, — wird beauftragt, neue Unterredung zu fordern 372; vergl. 437. 446, — erklärt daraufhin an Suffolk (5. April 1773), dass der König fremde Einmischung nicht dulde 462. 463, — wird ermächtigt, London ohne Abschied zu verlassen, falls die Engländer auf ihrer Vermittlung bestehen 309. 313. 355. 363. 373. 384. 385. — Auf Maltzans Vorbereitungen zur Abreise entsteht das Gerücht des bevorstehenden Kriegsausbruchs 462. — Nach der Unterredung am 5. geht Maltzan auf eine Nacht nach Richmond 463. — Der König billigt sein festes Auftreten 463, — glaubt nicht, dass England weiter gehen wird 463. — Nation und Ministerium wünschen nicht Bruch mit Preussen 462. 463. — L'Angleterre „est modeste à présent" 464. — Wenn sich die Engländer still halten, „tout restera *in statu quo*" 411. 437. 447. — Sie erklären, sich nicht einmischen zu wollen 484. — Maltzan soll nunmehr mit den Ministern wieder auf altem Fuss verkehren 484. 485; vergl. 411. — Sie verfolgen ihn in der Presse 492, — schlagen sanfteren Ton an 591. — Der König beruhigt ihn 492, — will das Betragen der Engländer nicht vergessen 485. 519, — unterrichtet seine Vertreter über den Danziger Streit 16. 76. 139. 179. 180. 185. 186. 193. 194. 223. 224, — über den Verlauf der Verhandlungen in Petersburg 255. 308. 309. 411. 428. 437. 447. 463. 492. 516. 551. 552.

Maltzan (auf Urlaub) in Berlin 46, — nach Potsdam beschieden 46, — trifft mit Verspätung in London wieder ein 176, — bittet um Urlaub nach Aachen 492. 516, — erhält ihn 516. 607; vergl. 492. — Der König lehnt sein Gesuch um Geldunterstützung ab 563, — stellt ihm Rückberufung anheim 563. 606. 607. — Thulemeier zu seinem Nachfolger designirt 563. 607.

England und Oesterreich: England sucht Oesterreich und Preussen zu entzweien 67. 206, — hat Oesterreich im österreichischen Erbfolgekrieg im Stich gelassen 29. 228.

England und Frankreich: Aussicht auf baldigen Krieg 53. 282. 592. — England fürchtet ihn 79. 393, — erklärt, Sendung französischer Flotte nach Schweden nicht zu dulden 53. 66. 79. 80; vergl. 243 und unter Schweden, — sie nicht zu stören 325. 334. 513; vergl. 454. — Angeblich ist diese Übereinkunft durch Vertrag festgelegt 513.

Frankreich rüstet in Toulon Flotte gegen Russland 455. 476. 477. 489. 611; vergl. unter Russland. — Ausführung des Planes hängt von den Engländern ab 455. 456. 484. 485. 542. — Sie werden französische Flotte im Mittelmeer nie gleichgültig betrachten 476. 484. 485. 537. — Frankreich sucht sich ihrer Neutralität zu versichern 463. 484. 611. — Sie rüsten 15 Kriegsschiffe 500—502. 519, — drohen, sie auslaufen zu lassen, sobald die französische Flotte Toulon verlässt 500—502. 513. 517. 528. 611. — Die französische Rüstung daraufhin bis zum Juli 1773 verschoben und auf drei Schiffe beschränkt 491. 494. 498—502. 517. 539. 538. 541. 550. 551. 560. 568, — „pure ostentation" 494. 538. 542. 551, — ganz auf-

gegeben 551. 552. 560. 568. 611. — Aiguillon „devenu bande-à-l'aise“ 510. — „L'armement de Toulon sent bien la fable de l'enfantement de la montagne“ 491. — England stellt Rüstung ein 517. 519. 541. 551. 568. 569. — Sie ist „pure fanfaronnade du ministère anglais“ 541. — Aussprache zwischen Aiguillon und Stormont 550—552. — „Hauteur et dignité“ Stormonts 551.

Aiguillon plant Allianz mit England 122. 161. 179. 191. 194. 198. 209. 236. 298. 317. 323. 347. 390. 391. 412. 434. 436. 438. 447. 448. 450. 454. 455. 466. 500. 611. — „L'enthousiasme“ Aiguillons 194. — König Friedrich sieht Misserfolg voraus 122. 191. 209. 237. 298. 323. 348. 434. 436. 454. 455. 466, — wegen der Abneigung der englischen Nation 161. 209. 298. 323. 348. 434. 447. 448. 455, — wegen des Gegensatzes der Interessen 122. — Der Nationalhass des englischen Volkes sicherste Bürgschaft gegen jeden Bund mit Frankreich 298. — Das Zustandekommen der Allianz erscheint nicht ausgeschlossen 391. 399. 447. 448. — Sendung von Martange nach London 484. 485. — Die Engländer lehnen den französischen Vorschlag zur Einmischung in Polen ab 194. — Frankreich bietet ihnen Vortheile für den indischen Handel an 463. — Angebliches Einverständniss 450. 461. — Die französisch-englischen Beziehungen: „plutôt les liaisons des deux ministères que celles des cours“ 436. — England nimmt Rücksichten auf Frankreich 393, — auf Frankreich eifersüchtig 476. — In die Allianz sollen aufgenommen werden: Spanien 179. 194. 198. 317. 412. 434. 448. 450, — und Sardinien 454. — „L'éloignement de l'Espagne pour l'Angleterre“ 198. 399. 434. — Bemühungen Aiguillons, Spanien für Bund mit England zu gewinnen 198. 434, — mit England zu versöhnen 198. 399. 434. — Spanien macht Schwierigkeiten 463. — Der Abschluss der Allianz scheitert an Weigerung Spaniens, sich den englischen Bedingungen zu unterwerfen 500. 501, — an der Weigerung Englands, die französische Flotte im Mittelmeer zu dulden 500. 528. 611. — Damit ist Aiguillons Allianzplan endgültig gescheitert 528. 562. 611.

Frankreich sucht England durch Intriguen gegen Preussen aufzubringen 98. 99. 109. 116. 249. 280. 281. 301. 311. 312. 321. 348. 365.

„Haine nationale des Bretons contre les Français“ 209. 298. 323. 377. 399. 434. 447. 448. 455, — gegen die Bourbonen 399. 466. — „Répugnance innée contre tout ce qui est français“ 377. — „Guines se voit absolument négligé par sa cour“ 434. — Aiguillon misstraut ihm 434. 438. 484.

England und Dänemark: siehe unter Dänemark; England und Holland: siehe unter Holland; England und Polen: siehe unter Polen; England und Russland: siehe unter Russland; England und Schweden: siehe unter Schweden; England und die Pforte: siehe unter Türkei.

RANKREICH. Ludwig XV. dem Krieg abgeneigt 46. 266. 293. 454. 497; vergl. 244. — Gerücht der Schwangerschaft der Dauphine 569.

Aiguillon: „c'est un pauvre homme“ 611. — Seine Politik der Choiseuls entgegengesetzt 49. — Er schmiedet alle Tage neue Projecte, ohne sie auszuführen 49, — plant System des Nordens 89. 131. — Beginn eines Kriegs würde seinen Sturz herbeiführen 266. 293. 399. — „Vanité“ 297. — „Inconséquence“ 243. — „Duplicité“ 125. 134. 215. — Die französischen Minister denken mehr an ihre Erhaltung als an den Staat 293. 294. — Ihre Intriguen interessiren König Friedrich nicht 38. 191.

„Etat de faiblesse“ 109. 133. 163. 202. 223. 284. 322. 355. 605. — „Administration faible et délabrée“ 448. — „Dérangement de ses finances“ 9. 46. 116. 244. 293. 415. 454. 497. — Frankreich derzeit zu schwach, um Subsidien zu bezahlen 9, — um Krieg zu führen 223. 244. 272. 284. 293. 355. 356. 454. 497, — verschwendet Geld für „ostentations“ 494.

Frankreich hat sein Ansehen und seinen Einfluss eingebüsst 16. 133. 192. 244. 280. 322. 517. 599. 605, — will von sich reden machen 16. 458, — strebt nach Einfluss in Europa 89. 461, — nach der alten Rolle als „puissance dominante“ 280. 365.

500. 501, — befolgt keinerlei System 556, — „flotte d'irrésolutions en irrésolutions“ 556. — Alle politischen Anschläge ziehen ihm Schimpf und Schande zu 28. 29. 35. 270, — gelangen nicht zur Ausführung 16. 46. 49. 138. 355. 454. 455. 458. 491. 497. 500. 501. 506. 510. 517. 532. 538. 542. 556. 568. — Frankreich kann nichts Ernstliches unternehmen 35. 138. 223. 236. 237. 270. 355. 438. 454. 455. 497, — sieht sich auf Intriguen beschränkt 102. 133. 163. 191. 192. 202. 236. 237. 280. 299. 322. 531, — kann davon nicht lassen 166. 438. — Sie bleiben erfolglos 166. 179. 236. 237. 438. 517. — Frankreich nimmt neutrale Haltung an 579. 593. 599. 605; vergl. 591. — L'intrigue et la cabale: „les premiers mobiles de sa politique“ 4. 322, — „ses armes ordinaires“ 116. 133. 202. 236. 531, — „sa sphère naturelle“ 6. 166. — „La politique française s'est distinguée de tout temps par ses menées sourdes“ 102. 322. 425. — „Le grand pivot de sa politique actuelle est: Divisez et régnez!“ 236. 259. 262. — „La France prend à tâche de brouiller partout les affaires“ 6. 116. 126. 163. 170. 236. 259. 262. 270. 282. 318. — „Elle a grande envie de tracasser, tandis qu'elle se trouve dans une impuissance parfaite de réussir“ 438. — „Sa fausse politique“ 35. 38. 39. 270. — „Jalousie faible et impuissante“ 280. — „Mauvaise humeur“ 223. 270. — „Fanfaronnades françaises“ 548.

Frankreich aufgebracht über die Wahl von König Stanislaus 280, — über die Theilung Polens 116. 194. 249. 259. 280. 293. 344. 612, — sucht sie zu verhindern 28. 62. 68. 109. 116. 118. 194. 230. 231. 249. 259. 293. 321. 423. 425, — durch Entzweiung der Theilungsmächte 68. 70. 105. 126. 230. 231. 282. 293. 344, — durch Umtriebe in England 98. 194. 198. 209. 249. 312. 321. 447; vergl. unter England, — kann nichts dagegen machen 116. 194. 209. 259. 293. 333. 419, — beschränkt sich auf Intriguen 116. 163. 293. — „Illusion bien grossière“ 28. 109. — „Ils ont substitué la peau du renard à celle du lion“ 293. — Vergl. unter Polen und Russland.

Nachricht von ausserordentlichen Rüstungen 223. — Sie sind nur ostentativ 223. — Flottenrüstungen 6. 400; vergl. auch unter England, Russland und Schweden. — Plan einer Flottenvermehrung 355. — Erhöhung des Fusses der Landtruppen geplant 378. 382. 400, — unterbleibt 499. — Die Feldarmee beträgt 120000 Mann 378. — Militärische Reformen 258, — sprechen gegen Krieg 258. — Bedeutung Corsicas für Frankreich 597.

„L'esprit malin de la France“ 249. — „Esprit d'intrigues“ 310. — „Frivolité“ und „inconséquence“ 626. — Franzosen: „nés pour la comédie noble“ 277. — Erkrankung Voltaires 410. — Sein Tod: „perte véritable pour la littérature“ 410.

Frankreich und Preussen: König Friedrich „parfaitement en disgrâce à cette cour“ 382. — Preussenfreundliche Stimmung in Versailles 5. — Soubise äussert sich in günstigem Sinne 5. — Aiguillon sucht sich dem König zu nähern 121; vergl. 176. 322, — schlägt Handelsabkommen über Polen vor 109. 116. 126. 162, — plant angeblich mit England, Holland und Dänemark die Entsendung einer Flotte in die Ostsee wegen Danzig 208. 209. 235. 301. 461. 462; vergl. unter Polen, — sucht Preussen mit Oesterreich zu entzweien 68. 70. 126. 164. 230; vergl. 322, — desgleichen mit Russland 99. 116. 126. 134. 230. 249. 272. 275. 310. 602; vergl. 322 und unter Russland, — mit England und Holland; vergl. unter England und Holland. — König Friedrich dementirt alle Gerüchte über preussische Rüstungen 160. 266. 267; vergl. 322. 402. 551, — über Lager bei Wesel 423. 424. — Erinnerung an die Schlacht bei Rossbach 5. — Pons verhält sich zurückhaltend 323, — „guère parlant, mais d'ailleurs doux et bonhomme“ 346.

Goltz soll sich in keine politischen Erörterungen mit Aiguillon einlassen 517. 574. 591, — ihn nicht „sticheln“ 517. 590. 591, — in keine Discussion über die Rechte Preussens an Danzig eintreten 310, — wird über die Danziger Streitfrage unterrichtet 15. 16. 70. 149, — wird angewiesen, über die finanziellen Hülfsmittel der Franzosen bei Kriegsausbruch zu berichten 38, — über ihr Verhalten zu den nordischen Wirren 38. 55. 70, — zu Oesterreich 38. 179. 186. — Der König unzufrieden mit dem Benehmen von Goltz 54. 55, — mit seiner Berichterstattung 46.

55. 88. 89. 138. 155. 599, — erklärt sich befriedigt 160. 179. 191. 236. 258. 317. 371. 399. 411. 428. 464. — Goltz soll sich geeignete Nachrichtenquellen verschaffen 54. 98. 127. 128. 237, — mit Mercy Nachrichten austauschen 6. 223. 428, — ihm nicht in allem trauen 563, — dem Könige französische Ingenieurofficiere verschaffen 244. 325. 455. 527. 528. — Der König unterhält durch Vermittlung des Ministers Horst fortlaufende Zeitungscorrespondenz in Paris 159. 318. 400. 419. 448. 466. 506, — lehnt Angebot der Brüder Rivière für preussischen Salzhandel ab 223. — Besuch des Obersten Guibert 596. — Unterredung des Königs mit ihm 506. 597.

Frankreich und Spanien: Missstimmung 128. — Frankreich nähert sich den Spaniern 399, — handelt nach Uebereinkunft mit ihnen 399, — unternimmt nichts ohne ihre Theilnahme 484. 542. — Spanien „le centre des démarches préliminaires qui se combinent entre ces cours" 448, — besitzt das Uebergewicht 448. — Für den Plan der Allianz mit England vergl. unter England. — Spanien sucht Frankreich für die Aufhebung des Jesuitenordens zu gewinnen 5. 198. — Aiguillon nicht Feind des Ordens 52; vergl. unter Rom. — Herzog Ferdinand von Parma entzweit sich mit Frankreich und Spanien 109. 167; vergl. unter Parma.

Frankreich hat mit Pfalz Subsidientractat abgeschlossen 382. 428, — um die pfälzischen Truppen nach Schweden zu schicken 382. 425. 428.

Frankreich und Sachsen: König Friedrich hält das Gerücht, dass Frankreich die sächsischen Truppen in Sold nehmen wolle, für unwahrscheinlich 415. — Buat führt Beschwerde über Zurücksetzung am Dresdener Hofe 207 221. 222.

Frankreich und Sardinien: Herzog Victor Amadeus III. franzosenfreundlich 390. — Frankreich plant dynastische Verbindungen mit Sardinien 356, — den Beitritt Sardiniens zur Allianz mit England und Spanien 454, — schliesst sich enger an Sardinien an 448.

Frankreich und Dänemark: siehe unter Dänemark; Frankreich und England: siehe unter England; Frankreich und Holland: siehe unter Holland; Frankreich und Oesterreich: siehe unter Oesterreich; Frankreich und Polen: siehe unter Polen; Frankreich und Russland: siehe unter Russland; Frankreich und Schweden: siehe unter Schweden; Frankreich und die Pforte: siehe unter Türkei.

HESSEN-CASSEL. Verlobung und Vermählung (10. Januar 1773) des Landgrafen Friedrich II. mit der Nichte des Königs, Prinzessin Philippine von Schwedt 121. 142. 152. 153. 187. 201. 202. 336. — Verhandlung der Ehepacten 69. 123. 140. 156. — Besuch des Landgrafen in Berlin anlässlich seiner Vermählung (21. December 1772 bis 30. Januar 1773) 45. 107. 121. 123. 133. 142. 145. 201. 229. 240. — Der König hofft, ihn nicht so bald wiederzusehen 240. — Theilnahme an Erkrankung der Landgräfin Philippine 358. 360. 361. 370.

Der König bereit, in dem Streit um die Grafschaft Hanau zwischen Landgraf Friedrich II. und dessen Söhnen zu vermitteln 56. 120. 121. — Landgraf Friedrich stellt sich auf den Standpunkt seiner Denkschrift von 1769: 56. 120. — Der König will nichts überstürzen 56. 121, — die Frage ruhen lassen 121, — dementirt das Gerücht, dass er die hessischen Truppen in seinen Sold nehmen wolle 267, — erlaubt dem Grafen Maltzan, die diplomatische Vertretung des Landgrafen in London zu übernehmen 72.

Oeynhausen geht auf Urlaub 431, — kehrt nach Berlin zurück 580.

HESSEN-DARMSTADT. Project der Vermählung des Grossfürsten Paul von Russland; eine Tochter des Landgrafen Ludwig IX. als Gemahlin für ihn in Aussicht genommen: 47. 48. 83. 92. 104. 141. 142. 238—240. 456. 532. 533. 545. 588; vergl. unter Russland. — Briefwechsel des Königs mit Landgräfin Caroline über diesen Plan 47. 48. 83. 92. 141. 300. 456. — Er vertritt ihre Interessen 48, — sieht Erfolg voraus 83. 92. 400. 456. 457. 545. — Sie fragt den König wegen ihrer Einladung nach Petersburg um Rath 92, — hegt wegen des Vorwandes für die

Reise Bedenken 92. 104. 532. 533. — Er mahnt zur Annahme 92, — beruhigt sie über ihre Besorgniss wegen des Eindrucks ihrer Töchter 141, — ladet sie nach Potsdam ein 92. 141. 300. 351. 400. 456. 503. — Ihr Besuch: „ce sera mon *Kuppelpelz*“ 141. — Sie erklärt, dem König die Wahl einer ihrer Töchter zu danken 141. — „J'ai intrigué comme un beau diable“ 142. — Besuch der Landgräfin in Potsdam (13. Mai bis 4. Juni 1773) 528—530. 532. 536. 538. 539. 545. 546. 564. 626. — Auf Wunsch des Königs ertheilt Prinz Heinrich ihr Rathschläge für ihren Aufenthalt in Russland 400. 528. 529. — Der König sieht ihre gute Aufnahme in Petersburg voraus 533. 545. 564. 588. 626, — giebt ihr Empfehlungsschreiben an Katharina II. mit 546. 547, — versieht sie mit Reisegeld 538. 539. — Scherzhafter Vergleich der Landgräfin mit der dänischen Prinzessin in der „Amadis“ 457. — „Son esprit et son aimable caractère“ 533. — Ihre persönliche Bescheidenheit 577. 578. 588. — Theilnahme des Königs an ihrer Gesundheit 352. 400. — Erbprinz Ludwig begleitet die Landgräfin 352, — nimmt an Revuen theil 539.

Der König dementirt das Gerücht, dass er die hessischen Truppen in seinen Sold nehmen wolle 267. — Preussische Rekrutenwerbungen im Landgrafenthum scheitern 47.

HOLLAND. Das Eingreifen des Erbstatthalters Wilhelm V. in Streit zwischen den Provinzen Holland und Seeland zieht ihm voraussichtlich Unannehmlichkeiten zu 485. — Prinzessin Wilhelmine ist mit allen Staatsgeschäften vertraut 598. — Günstiges Urtheil des Königs über sie 598, — desgleichen des Prinzen Ferdinand 598.

Tod des Grosspensionärs Steyn (5. November 1772) 17. — Der König hat geringe Meinung von ihm 17, — wünscht Aufklärung über Fähigkeiten und Charakter seines Nachfolgers 17. — Bleiswick dazu ernannt 122. — Fagel „passe dans le public pour habile homme“ 276, — von Frankreich verblendet 236, — „partisan de l'Angleterre“ 276. 319, — „l'ami de cœur“ Yorkes 354. — Seine Anschauungen dem König gleichgültig 276. — Rechteren Gegner des Erbstatthalters 345, — zum Gesandten in Madrid designirt 345, — um ihn von Holland fernzuhalten 345, — schickt den von Katharina II. ohne Erlaubniss der Generalstaaten erbetenen russischen Kammerherrnschlüssel zurück 208. 345. 398, — Verfasser einer gegen Preussen und Oesterreich gerichteten Schmähschrift über Polen 262. — Der König lehnt daraufhin ab, ihn auf der Durchreise zu empfangen 262.

Bankrotte 177. 178. 182. 186. 192. 203. 208. 216. 244, — schädigen den Handel und erschüttern den öffentlichen Credit 177. 192. 203. 216. — Handel und Credit erholen sich bald wieder 216. 244. 335; vergl. 485. — Mangel an baarem Geld 216. 268. — Oesterreich und Dänemark erleiden Schaden 178. 182. 186. 222. 244. — Maassnahmen beider Mächte zur Verhütung desselben 592. — Die Folgen erstrecken sich nicht auf Deutschland 208; vergl. 192.

Plan der Verstärkung von Heer und Flotte hat wenig Aussicht auf Verwirklichung 222. 429. 477. 506. 507. — Fagel glaubt an Erfolg 606. — Geringschätziges Urtheil des Königs über das holländische Militärwesen 132. — Aufstand in Holländisch-Guyana 55. — Holländer sind gute Colonisatoren 55.

Holland und Preussen: Der König verabredet mit dem Statthalterpaar dessen Besuch im Sommer 1773: 8. 47. 152. 187, — erlässt Einladung zum Juni 388. 389. — Wegen der inneren Verhältnisse in Holland lehnt Wilhelm V. ab 429. 460. 461. 477. — Der König hofft, ihn 1774 zu sehen 460. 461. — Der Prinzessin wird abgerathen 436. — Sie nimmt die Einladung an 429. 435. 436. 461. 477. 536. 546. — Ihre Ankunft auf den 15. Juni festgesetzt 500. 536. 537. 546. — Vorbereitungen für Empfang 461. 500. 546. 580. — Ihre Mutter, Prinzessin Luise Amalie nach Potsdam geladen 546. — Auch Verelst trifft ein 580. — Prinzessin Wilhelmine in Potsdam 582. 584. 586. 592. — Uebersiedlung am 19. Juni nach Berlin 592. — Der König trifft Vorbereitungen für ihren Besuch in Potsdam im Juli 592.

598. 604. — Ihre Einladung nach Rheinsberg 603. — Der König rühmt ihr gereiftes Urtheil 90, — billigt ihre Erziehungsansichten 90, — dankt für Geburtstagsglückwunsch 229, — sendet Geschenke 131. 187, — lehnt ihre Fürsprache für Oberst Quadt ab 106. 107. 131. 132; vergl. 55, — unterstützt die für die Baronin Danckelman 307. 345.

Besorgnisse der Holländer wegen des Danziger Handels 152. — Sie kümmern sich nicht um die Klagen von Danzig 168. — Der König glaubt nicht, dass er von ihnen Feindseligkeiten zu erwarten habe 235. 281, — betrachtet die Nachricht, dass sie mit England und Frankreich Flotte nach Ostsee senden wollen, gleichgültig 208. — Die Nachricht ist unbegründet 257; vergl. 208. 209. 235. 301. 302. — Thulemeier weicht Fagels Fragen nach Danzig aus 202, — soll ihn auf die Denkschrift über die preussischen Anrechte verweisen 202. — Gute Aufnahme derselben durch Wilhelm V. und Prinz Ludwig Ernst 268. 276. — Der König fühlt sich durch Fagels Verhalten in der Streitfrage verletzt 236. 268. 298. 319; vergl. 335, — lässt ihm Vorhaltungen machen 236, — protestirt gegen Unterstützung Danzigs 257. 258. 319, — verzichtet auf Bestrafung der Leydener Zeitung wegen Abdrucks einer gegen Preussen gerichteten Flugschrift 334. 335. — Unterredung mit Verelst 152.

Thulemeier in bedrängter Finanzlage 606, — bittet um Berufung nach England 563. 606. — Der König dazu bereit 563. 606. 607, — beauftragt Finckenstein, für dessen Nachfolger Vorschläge zu machen 607. — Für den Posten genügt: „un esprit ouvert et cultivé, avec un peu d'usage du monde" 607.

Holland und Frankreich: Holland hat zur Zeit nichts von Frankreich zu befürchten 132. — Französische Umtriebe gegen Preussen wegen Danzig 109. 116. 198. 236. 280. 281. 312, — bleiben erfolglos 198. 281. — Frankreich hofft, Holland zur Theilnahme an Unterstützung Schwedens zu gewinnen 454; vergl. 455. — Die Persönlichkeit des französischen Gesandten für Holland gleichgültig, wofern er nicht intriguirt 345. — Breteuil: „ambassadeur tracassier" 345.

Holland von England aufgefordert, wegen Danzig gemeinsame Sache zu machen 107. 109. 161. 203, — verhält sich ablehnend 161. — Gutes Vernehmen des Prinzen Ludwig Ernst mit Yorke 276.

Holland kann sich nicht in Polen einmischen 127, — muss im Streit mit Spanien nachgeben 309. 310. 429, — rüstet gegen Marokko 598.

Schweden nimmt Anleihe in Holland auf 81. 87—89. 167, — unter Garantie von Frankreich und Spanien 89. 167.

MAISUR. Hyder Ali sendet durch den Juden Goldschmidt an den König die Aufforderung, an Küste von Malabar Handelsniederlassung zu gründen 86. — Im Hinblick auf die Geschichte des Forts Gross-Friedrichsburg lehnt der König ab 86, — lässt das Schreiben Hyder Alis übersetzen 86. 91; vergl. 354. 371. — Danach handelt es sich nur um Complimente und Angebot eines Freundschaftsvertrages 354. — Antwort des Königs 354. 371. — Er hat Goldschmidt nicht gesprochen 371.

MALTA. Der Malteserorden erhebt bei dem Warschauer Reichstag Anspruch auf die „Ordination" von Ostrog 282. 283. 406, — sucht durch Graf Sagramoso Fürsprache der Theilungsmächte nach 273. 282. 283. — Der König ertheilt Sagramoso Audienz (15. Februar 1773) 273. 283, — will nur im Einverständniss mit Russland und Oesterreich ihn unterstützen 283. 285. 286. 406, — stimmt den Bedenken Panins bei 406.

MAROKKO. Spanische Rüstungen gegen Marokko 202. 215. 216. — Holland rüstet Kriegszug 598.

MECKLENBURG. Der König erwägt Eventualität des Austausches der fränkischen Markgrafenthümer bei ihrer Erledigung gegen Mecklenburg 288.

OESTERREICH. Maria Theresia „n'est plus la même“ 52. 426, — „impérieuse dans les plus petites choses, mais faible et toujours indécise dans les grandes“ 474, — wird immer bigotter 624, — will keinen neuen Krieg führen 426. 497. — „Délicatesse“ 52. 434. — „Un couple de prêtres et quelques vieilles femmes font son Conseil“ 426. 474. — Differenzen mit Joseph II. 44. 59. 182. 293. 426. — Er besitzt über sie entscheidenden Einfluss 473. 474, — ist in seinen Entschliessungen nicht frei 434. — Charakteristik Josephs II. durch Edelsheim 473. 474, — von König Friedrich kritisirt 475. — Seine Reisen 352. 417. 458. 533. 624; vergl. 613. — Kaunitz geniesst grosses Ansehen bei Maria Theresia 474. — „Influence prépondérante“ 474. 475, — wird schwinden, sobald Joseph II. allein regiert 474. — Bis dahin hat er auf Kaunitz Rücksicht zu nehmen 474, — bereitet ihm Schwierigkeiten 474. — Kaunitz leicht verletzbar 445. — „Amour-propre“ 497. — „Excès de vanité“ 158. 170. — Niemand hat zu ihm Vertrauen 422. — Andreas Poniatowski einer der tüchtigsten österreichischen Generale 352. — Erkrankung Lacys 505. 529. — Theilnahme des Königs 505. — Vergleich mit Seydlitz 529. — „La hauteur de l'Autriche: défaut que de tout temps on a trouvé à cette maison“ 602. — L'Autriche „aime trop qu'on lui fasse des avances“ 272. 313. — „Leurs affaires sont une charrette mal attelée“ 426.

„Vues d'agrandissements“ 74. 83. 151. — Der wiener Hof dementirt „Vergrösserungsabsichten in Italien“ 289. — Gewissensbedenken („conscience timorée“) Maria Theresias über die polnische Theilung 43. 44. 52. 53. 59. 82. 434; vergl. 173. 174, — von Joseph II. und Kaunitz nicht getheilt 43. 44. 59, — von den Jesuiten für unbegründet erklärt 53. 59. 82. — Joseph II. mit dem österreichischen Gewinnantheil in Polen unzufrieden 34. 35. 74. 151. 175. 291. 434, — bereist die neuen Provinzen 624. — Maria Theresia billigt die Reise nicht 352. 624; vergl. 417. — Kaunitz verschiebt die Huldigung und Einrichtung 144. 160 369. 433. 434, — nach Ansicht des Königs im Hinblick auf einen Austausch gegen Erwerbungen in der Türkei 144. 369. 434. — Oesterreich wünscht, Antheil zu erhöhen 70. 74. 83; vergl. unter Polen, — erhebt Anspruch auf Zator 70, — und Brody 158. — „Elle a trop bon appétit“ 74. 151. — Sobald Preussen auf Danzig besteht, wird der wiener Hof nach Ansicht der Russen seine Forderungen steigern 451. — Er dehnt seine Grenzen in Polen aus 558—560. 571. 574—578. 582—584. 596. 597. 603—605. 607. 608. 616. 624; vergl. unter Russland, — in stärkerem Maasse als Preussen 576, — wählt als Grenze statt des Podhorce den Sbrucz 584. — Reviczky wird „zu unverfänglichen Modificationen begwaltiget“ 608.

Plan Kaiser Josephs für Erwerbungen in der Türkei 2. 34. 35. 74. 139. 144. 146. 147. 160. 175. 219. 224. 231. 237. 251. 253. 257. 260. 262. 284. 291—293. 369. 422. 426. 433. 434. 522. 523. 533. 547. 549. 553, — „projet favori“ 175. 237. 257. 260. 262, — geht aus auf Erwerbung Dalmatiens zur Schaffung einer Seemacht 523. — Seiner Verwirklichung stehen grosse Schwierigkeiten entgegen 35. — Er ist nur mit russischer Hülfe ausführbar 231; vergl. unter Russland. — Maria Theresia gegen Erwerbungen in der Türkei 293. 426. — Auch Kaunitz wird dem Plan des Kaisers nur schwer zustimmen 435. — Erwerbungen in Ungarn für Oesterreich vortheilhafter als solche in Polen 34. 35. 291.

Magazinbildungen und Getreideankäufe 118. 183. — Aushebung von Rekruten 118. 145. — Errichtung neuer Regimenter in den polnischen Provinzen 145. 160.

Oesterreich und Preussen: Joseph II. angeblich vom König „bezaubert“ 206. 258. — Der Beitritt Oesterreichs zum Zweibund würde Preussen in erhöhtem Grade sichern 241. — Der König will allen Streit mit den Oesterreichern vermeiden 70. 146. 147. 289. 316. 361. 426. 439. 452. 482, — allem Misstrauen vorbeugen 245. 568, — erweist ihnen Gefälligkeiten 328. 329, — will Kaunitz nicht verletzen 445, — misstraut seinen Absichten 164. 165. 407. 408. 422. 471. 529. — Kaunitz erklärt, dass er ihn nicht mit Russland entzweien wolle 125. 295. — Der König verheisst ihm Entschädigung für seine Anwartschaft auf Ostfriesland 328, — schenkt ihm zwei Porcellanvasen 474. 475. 505.

Der wiener Hof erhebt gegen die Vereinigung der fränkischen Markgrafenthümer mit Preussen Bedenken 288. — Der König zieht Austausch mit der Lausitz oder mit Mecklenburg in Erwägung 288, — will sich bei Erledigung Bayerns den Ansprüchen des Erzhauses nicht entgegenstellen 289, — erwartet, dass Joseph II. seine Rechte als Kaiser in dieser Frage gemäss den Reichsgesetzen ausübt 289.

Die Oesterreicher fürchten von Preussen Beeinträchtigung ihres Handels in Polen 427, — am Danziger Handel interessirt 35. 162. 295. 296. 451. 452, — behalten sich Vorschläge bis nach der Pacificirung Polens vor 162. 164. — Der König über ihre Haltung verstimmt 163. 164, — schreibt sie französischen Umtrieben zu 164, — will sie scheinbar übersehen 35. 452, — verbittet sich ihre Einmischung 162. 163, — erklärt, dass er sie auch „chicaniren“ könne 163; vergl. 427, — beruhigt sie 295. 296, — sendet die Denkschrift mit der Darlegung der preussischen Rechtsansprüche an Edelsheim 182. — Dieser soll sie nur beiläufig zeigen 182, — den Anschein vermeiden, als ob er ihr Gutachten einhole 182. 233. — Auf Anregung Benoîts schlägt der König ihnen Abkommen über Salzabsatz in Polen vor 315—317. 330. 361. 368. 369. 396. 426. 439. 481. 482; vergl. 425, — um künftigen Streitigkeiten vorzubeugen 316. 361. 426. 439. 482. — Verhandlung soll durch Commissare in Warschau geführt werden 317. 330. 368. 369. 396. — Abschluss liegt im Interesse Oesterreichs 396. — Kaunitz erhebt Bedenken 433. 434. 439. 482. — Der König führt sie darauf zurück, dass die Oesterreicher mit der Absicht umgehen, ihren polnischen Besitz gegen türkische Erwerbungen einzutauschen 433. 434, — dass sie den Gegenstand des Vertrages als zu geringfügig ansehen 434, — dass sie das Abkommen als unvortheilhaft betrachten 434. 439. 482, — erklärt sich bereit, Vorschlag fallen zu lassen 439. 482, — antwortet ausweichend auf ihre Beschwerde wegen Kaufzwang und Beschlagnahme von Salz in Polen 585. 612.

Der König unterrichtet Kaunitz von Weisungen Panins an Stackelberg über die Pacificirung Polens 12. 13. — Kaunitz theilt ihm seine Vorschläge an Russland mit, betreffend die in Warschau abzugebenden Erklärungen wegen Berufung des Reichstags 64. 65. — Der König billigt sie 67. 77, — macht seine Zustimmung von Russland abhängig 67, — unterrichtet ihn von der Aufnahme der Vorschläge in Petersburg 160. 177, — von der russischen Antwort 199, — dringt auf deren Annahme 199, — setzt ihn von dem russischen Plan zur Pacificirung Polens in Kenntniss 361. 362. 382. 397; vergl. 609. — Kaunitz theilt ihm seine Stellungnahme mit 407. 408. 416. — Vergl. unter Polen.

Der König beruhigt Kaunitz über Russlands Stellung zur polnischen Theilung und versichert ihn der preussischen Unterstützung 105, — erbietet sich durch Swieten zur Einleitung von Verhandlungen über eine russisch-österreichische Allianz und Abtretung von Bosnien und Serbien an Oesterreich 291—294. 352. 422; vergl. 482, — beruft sich dafür auf Dietrichsteins Eröffnungen vom August 1772: 293. — Swieten weicht der Antwort aus 291—293. — Seine „délicatesse“ 291—293. — Kaunitz verschiebt die Antwort bis zum Ausgang des Congresses von Bukarest 352, — lehnt den Vorschlag als unannehmbar ab 378—380. 386. 422, — wegen des den Türken gegebenen Versprechens der Neutralität 379—381, — wegen der Gefahr eines allgemeinen Krieges 379. 381. 382. 386, — erklärt, dass Oesterreich Zuschauer bleiben und nach den Umständen sich entschliessen werde 470; vergl. unter Russland, — will den König von Oesterreichs Entschliessung zuvor unterrichten 470. — Rücksprache über den Dreibund 294. 295. 313. 382; vergl. unter Russland.

Abschluss des „acte secret“ vom 20. Januar 1773 mit Preussen und Russland: vergl. unter Russland.

Der König unterrichtet den wiener Hof von der Festsetzung der preussischen Grenzen in Polen, mit der Bitte um entsprechende Weisungen an Reviczky 514. 515. 520. 556—559. — Unterredung von Kaunitz mit Edelsheim 556—558. — Kaunitz erhebt Bedenken 557. 558. — Maria Theresia erklärt sich zur Unterstützung der preussischen Forderungen bereit 558. 574. 608; vergl. 560. 571, — fordert

ihrerseits den preussischen Beistand 558. 608. — Sobald Oesterreich und Preussen miteinander einverstanden sind, ist auch Russland nicht dagegen 558. 596. — Der König unterrichtet Kaunitz von der Aufnahme in Petersburg 578, — weist den Vorschlag Edelsheims, gemeinschaftliche Sache mit Oesterreich gegen Russland zu machen, zurück 596. — Unter Hinweis auf seine den Russen gegebene Zusage fordert der wiener Hof den König auf, sich gleichfalls an den Theilungsvertrag zu binden 607. 608. 624, — will nicht mit Preussen „gemeinschaftliche Sache" machen 608; vergl. 616, — theilt den österreichischen Entwurf mit 558. 608. — Der König erklärt sich mit ihm einverstanden 608. — Vergl. unter Russland.

Der König unterrichtet die Oesterreicher über die Lage in Schweden 25. 26. 35. 42. 43. 52. 53. 66. 76. 87. 88. 106. 118. 134. 135. 152. 153. 294. 305. 424. 482. 489, — wünscht, sie zur Uebernahme der Vermittlung in Petersburg zu bewegen, um dem Ausbruch eines Krieges zwischen Russland und Schweden zuvorzukommen 26. 43. 53. 66. 88. 118. 125. 126. 134. 135. 139. 162. 172. 294. 482. 483. 609. 610. — Gedanke der Vermittlung Kaiser Josephs II. 609. 610. — Kaunitz ersucht den König um Unterstützung der österreichischen Vermittlung in Petersburg 63. 64. 125, — erblickt in dessen Abneigung, eine formelle Antwort zu geben, ein Misstrauensvotum 64. — Der König erklärt das Misstrauen für unbegründet 65. 66, — lehnt unter Hinweis auf seine Allianz mit Russland seine Mitwirkung ab 66. 125. 126. 162; vergl. 64. — Der Anschlag Gustavs III. auf Norwegen vereitelt die Pläne des Königs 42. 43. 66. — Kaunitz wünscht, im Einvernehmen mit Preussen vorzugehen 125, — erklärt, dass Preussen zur Theilnahme am Krieg gegen Schweden nicht verpflichtet sei 125. — Die österreichische Vermittlung allein kann nach Ansicht des Königs den Ausbruch des Krieges verhindern 125. 139. — Damit ist zu beginnen, sobald der russisch-türkische Friede zu Stande kommt 134. 135. 172. — Kaunitz will zuvor die Antwort Russlands auf seine ersten Eröffnungen abwarten 162, — unterrichtet den König von der angeblichen Kriegslust Katharinas II. 470, — wünscht, dass Preussen in Stockholm zur Einstellung der Rüstungen mahne 549. 582. 609. — Der König billigt diese Idee 549, — theilt ihm sein Vermittlungsangebot in Petersburg und dessen Ablehnung mit 567. 583. 609. 610, — schlägt vor, durch Frankreich und Spanien auf Erhaltung des Friedens in Stockholm zu wirken 305. 482. 483. — Vergl. unter Russland und Schweden.

Der König beruhigt Kaunitz wegen des Gerüchts preussischer Rüstungen 423. 424, — wird ihn von allen kriegerischen Entschliessungen Preussens zuvor in Kenntniss setzen 424, — desgleichen von allen Eröffnungen Frankreichs 323. 382, — unterrichtet ihn von Umtrieben Frankreichs 66—68. 106. 118. 126. 133. 134. 162. 213. 293. 322. 323. 434. 611, — und Englands 67. 206. 296.

Kaunitz führt über Zegelin Beschwerde 144. 146—149. 383. — Der König sucht ihn zu rechtfertigen 144. 149. 383; vergl. 176, — fordert auf russischen Wunsch, dass Thugut Befehl erhalte, die guten Dienste Oesterreichs energischer für den russisch-türkischen Friedensschluss geltend zu machen 260. 264. 296. 297. — Kaunitz theilt ihm die Weisungen an Thugut mit 348. 349. 383. — Vergl. unter Türkei.

Der König fordert Aufklärung über die Einrichtung der österreichischen Provinzen in Polen 77. 88. 475. 476. 604, — über Heeresvermehrung 88, — über Aufnahme Guiberts 596. 597. — Edelsheim soll österreichische Reglements beschaffen 172. 181. 245. 425. 474, — Angaben über die reitende Artillerie 172. 425. 573. 574, — über neue Bajonnette 425. 498, — erhält neuen Chiffre 181. — Der alte in österreichischen Händen 181. 475. — Joseph II. übernimmt den Transport eines von dem König in Italien erworbenen Bildes nach Potsdam 118. 160. 244. 245. 306. 353. 424. 433. 474. — Der König wünscht, dass Edelsheim den Transport selbst ausgeführt hätte 245. 306, — lässt dem Kaiser danken 245. 424. 433. 474. — Edelsheim bittet seiner finanziellen Lage wegen um Abberufung 475. 523. 558. 559. 568. 612. 613. — Der König geht ungern darauf ein 475. 612. 613, — ernennt Riedesel zu seinem Nachfolger 564. 580. 583. 589. 597. 604. 612. 613. 624, — unter-

richtet die Oesterreicher von Edelsheims Abberufung und Riedesels Ernennung 568. 580. 583. 612. 613. — Instruction für Riedesel 580. — Urtheil des Königs über Edelsheim: „c'est un fort honnête homme“ 613, — über Riedesel: „c'est un honnête garçon, . . . et qui ne manque pas de connaissances“ 612.

Swietens Rückkehr von seinem Urlaub nach Berlin verzögert sich 181. 182. 232. 237. 241; vergl. 213. 233, — da Kaunitz den Ausgang des Congresses in Bukarest abwarten will 181. 182. 237, — bis zum Eintreffen der russischen Antwort auf Oesterreichs Vorschläge wegen Polen 182. 237, — aus Rücksicht auf Frankreich 232. — Unfall verzögert seine erste Audienz 250. 251. 253. 262. 273. 274. — Unterredungen des Königs mit Swieten 283. 287—297. 305. 306. 313. 352. 374. 378—383. 386. 607—613. 616. 624. — Theilnahme des Königs an seiner Gesundheit 25. 251. — Sein Urtheil über Swieten: „C'est un digne sujet qui mérite par ses talents et ses autres bonnes qualités personnelles qu'on s'intéresse à sa conservation“ 25.

Oesterreich und Frankreich: Allianz mit Frankreich sichert die niederländischen und italienischen Besitzungen 381; vergl. 386. 497. — Oesterreich nimmt Rücksicht auf den Versailler Hof 2. 232, — will sich mit ihm nicht überwerfen 190, — zeigt geringes Interesse an Frankreich 258. 448. — Kaunitz gegen Aiguillon aufgebracht 125. — Steigende Entfremdung 16. 38. 109. 167. 179. 182. 231. 232. 258. 280. 322. 356. 612, — in Folge der polnischen Theilung 16. 280. 612, — der Unterstützung des Hofes von Parma durch Oesterreich 109. 167. 182. — Frankreich trägt selbst die Schuld 612. — Die Entfremdung nicht vollständig 563, — ohne Einfluss auf die allgemeine Lage der Dinge 16. — Maria Theresia und Kaunitz fürchten Krieg mit Frankreich 379. 381. 497.

Kaunitz schwankt zwischen Preisgabe Frankreichs und Verzicht auf Bund mit Russland 139. 471. 528; vergl. unter Russland, — will es mit beiden Theilen nicht verderben 349. 450. 503. 523. 528. 529. — Sobald der russisch-türkische Krieg wieder beginnt, wird Oesterreich die französische Allianz aufgeben 2. 139. 140. — Kaunitz hüllt sich in Schweigen 466, — erklärt, Zuschauer beim Kriege bleiben und nach den Umständen sich entscheiden zu wollen 470, — „biaise toujours“ 522. 523. 528. 529. — Die Entscheidung abhängig vom Ausgang des Congresses in Bukarest 139. 165. 181. 182. 260. 262. 352, — vom Verlauf des Türkenkrieges 471. 523. 545. — „Le plus grand intérêt le déterminera“ 528. — Eine Allianz zwischen Russland und England würde Oesterreich in Frankreichs Arme treiben 246, — umgekehrt ein Bund Frankreichs mit England Oesterreich zum Anschluss an Preussen und Russland zwingen 450.

Frankreich auf die Oesterreicher angewiesen 243, — fürchtet, sie zu verlieren 280. 448, — will sie zum Bruch des Vertrages über die Theilung Polens bewegen 230, — sucht sie von Preussen und Russland zu trennen 399, — abgeneigt, nach dem Rath des wiener Hofes, Gustav III. zur Wiederherstellung der schwedischen Verfassung zu bestimmen 13, — fordert Aufklärung über Oesterreichs Stellung zu Frankreich 258. 261. 263, — über seine Entschliessungen, falls Gustav III. zum Krieg gezwungen wird 305. — Daraufhin fordert Oesterreich die Franzosen auf, Schweden von Beginn eines Krieges zurückzuhalten 412. — Sie sind gegen den wiener Hof gereizt 179, — trauen ihm nicht 548. — Die gegenseitige Entfremdung führt Frankreich zur Annäherung an England 448; vergl. unter England. — Sobald die englische Allianz nicht zu Stande kommt, werden die Franzosen am Bunde mit Oesterreich festhalten 179. — Nach Scheitern derselben nähern sie sich dem wiener Hofe wieder 599. 612.

Oesterreich und Sachsen: Die Oesterreicher planen angeblich, die Lausitz zu kaufen 135. 155. 165. 166. 178, — die sächsischen Truppen in ihren Sold zu nehmen 33. 35.

Oesterreich und England: siehe unter England; Oesterreich und Parma: siehe unter Parma; Oesterreich und Polen: siehe unter Polen; Oesterreich und

Russland: siehe unter Russland; Oesterreich und Schweden: siehe unter Schweden; Oesterreich und die Pforte: siehe unter Türkei.

PADERBORN. Wahl eines Coadjutors des Bischofs von Paderborn 264. 265. 273. — Auf Asseburgs Bitte tritt der König für dessen Neffen, Bischof Friedrich Wilhelm von Hildesheim, ein 265, — lehnt ab, den Domherrn Böselager zu empfangen 265. 273, — sich nach dessen Vorschlag gegen die Wahl des Bischofs von Hildesheim zu erklären 273, — die Wahl von Böselager zu unterstützen 273, — wünscht lediglich die Wahl eines Mitglieds des Kapitels 273.

PARMA. Entlassung des Premierministers Llano 109, — führt zur Entzweiung Herzog Ferdinands mit Frankreich und Spanien 109. 167. — Kaiser Joseph II. tritt für ihn ein 167. 182. — Herzogin Amalie: „le mobile de tout ce qui se passe" 109. — Joseph II. billigt nicht ihr Verhalten 167.

CHUR-PFALZ. Abschluss eines Subsidientractats mit Frankreich 382. 425. 428.

POLEN. König Stanislaus: „imagination sans jugement" 148. — „Faiblesse" 87. 156. — Er gebärdet sich als „roi de théâtre" 68, — steht unter der Vormundschaft seiner Oheime, der Fürsten Czartoryski 87. — Seine Opposition gegen die Theilung Polens 13. 14. 96, — ist ihnen zuzuschreiben 13. 14. 96. — Er heuchelt Gleichgültigkeit 330, — plant, die Verwirrung zu steigern 68. 69, — die Macht der Krone zu erhöhen 52. 119. 154. 214. 245. 275. 285. 443. 490. 491. 508. 530, — ohne Aussicht auf Erfolg 119. 154. 214. 245. 275. 285. 530. 626, — wird sich mit den Theilungsmächten überwerfen 156. — Seine Erhaltung liegt in ihrem Interesse 52. — „Animosité" der Polen gegen ihn 115. 357. 362. 369. 440. — Er ist mit den Conföderirten zerfallen 156. — Sie beschuldigen ihn des geheimen Einverständnisses mit den Mächten 87. — Die Czartoryski planen, die Nation gegen die Theilung aufzubringen 330, — ganz Polen in Unruhe zu setzen 13. 14, — Adam Czartoryski auf den Thron zu erheben 13. 14. — Churfürst Maximilian Joseph als Throncandidat 78. 92. 93; vergl. unter Bayern. — Podoski den Sachsen zugethan 285. — Andreas Poniatowski stirbt (3. März 1773) 352. — „Fierté" der Polen 34. — „Nation lâche" 82, — „n'a ni jugement ni conduite" 82. — „Cupidité sans borne" 571. — „L'intérêt est le premier mobile des dispositions de la plupart des Polonais" 525. — „Ils tournent à tout vent" 525, — halten keine Zusage 554. — Jeder Pole befolgt „système particulier" 106. — „Maximes polonaises": Intrigue und Verschleppung 259.

Die Polen wenden sich an die europäischen Mächte mit Bitte um Intervention 36, — nähren sich mit trügerischen Hoffnungen 177. 183. 207. 252. 444. 452. 507. 508, — verschlimmern durch Hartnäckigkeit ihre Lage 22. 40. 59, — werden durch das Scheitern des Congresses von Bukarest voraussichtlich in ihrem Widerstand bestärkt 252—254. 260. 261. 275. 284. 285. 303. 341. 342. 353. 354. 380. 387. 431. 444. 449. 452. — Die Conföderirten im Ausland planen Protest gegen die Beschlüsse des Reichstags 481. — Bildung neuer Conföderationen steht nicht zu befürchten 12. 14. 34. — August Sulkowski plant Bildung einer neuen 51. 75. 119, — um Grosspolen unabhängig zu machen 75. — Maassnahmen König Friedrichs, um sie zu verhindern 51. 119. — Benoît theilt die Polen nach Stellung zu Abtretung und Verfassungsreform in drei Klassen 472. — „Il règne encore beaucoup de faux zèle et de fanatisme parmi les Polonais" 285. — Flugschriften über Theilung Polens 206. 262. 276. 335. 399. 597, — beunruhigen König Friedrich nicht 276. 597.

Die Berufung des aus allen Senatoren des Reichs bestehenden „Grossen Rathes" verzögert sich 21. 96. — Der Verzug ist den Czartoryski beizumessen 96. — Die Gesandten der drei Mächte fordern in Erklärung (4. December 1772) schleunige Berufung des Reichstags 126. — Kaunitz missbilligt sie 164. — Stanislaus theilt in Antwort (14. December) die Berufung des „Grossen Rathes" auf den 8. Februar 1773 mit 153. — Podoski lehnt Theilnahme an dessen Sitzungen ab 285. — Der „Grosse Rath" beschliesst Berufung des Reichstags 309. — Versendung der „Universalien" 306.

Vorlandtage: Wahl der Reichsboten 353. 369. 389. 417. 442. — König Friedrich befiehlt, Vorlandtage nicht zu stören 369. 389. 442, — duldet nicht ihre Abhaltung in den neuen Erwerbungen 389, — hält die von Stackelberg empfohlene Anwendung von Bestechungen für aussichtslos 353. 362. — Seiner Ansicht nach haben die Truppenführer der drei Mächte die Candidaten zu bestimmen 353. 354. 357. 362. — Günstiger Ausfall der Wahlen 417. 442. — Genugthuung Benoîts 417. — „Il y prend le ton d'un triumvir romain" 418.

Pacificationsreichstag in Warschau: Seine Berufung verzögert sich 126. 132, — von Panin auf 1. März (a. St.) 1773 angesetzt 195. 197. 220, — nach Ansicht König Friedrichs zum April 1773 möglich 188, — nicht vor Juni 1773: 126. — Er hält Berufung eines „Conföderationsreichstags" für nothwendig 188, — um das „liberum veto" auszuschliessen 188. — Bildung der Generalconföderation 481. 483. 499, — eröffnet günstige Aussichten 483. 493. 495. 537. — König Stanislaus und der „Conseil" treten bei 493. — Eröffnung (19. April 1773) 486. 489. 490. 497. 537. — Litauische Landboten erheben Protest 486. 489. 490, — auf Anstiften der Czartoryski 490. — Durch Eingreifen von Lentulus kommt am 20. Wahl des Reichstagsmarschalls Poninski zu Stande 486. 488. — Die Gesandten der drei Mächte fordern Einsetzung der „Grossen Delegation" zur Verhandlung über Abtretung und Verfassungsreform 534. — Stanislaus macht Schwierigkeiten 534. 578, — verlangt Vermittlung der Garantmächte 534. 578, — intriguirt gegen die Gesandten 549. — Annahme der Akte betreffend die „Grosse Delegation" (14. Mai) 542. 549. 554. 578. — Zugleich wird der Reichstag, nach Wunsch der Gesandten, bis 15. September vertagt 554. 609. — Ernennung der Delegirten 554. — Ihre Instruction 624. 625. — Beginn der Sitzungen der Delegation angesetzt auf 24. Mai 554, — auf Anfang Juni 567, — verzögert sich, da die Instructionen von Stackelberg und Reviczky noch ausstehen 534. 590. 605. 625. — König Stanislaus verfügt nicht über Stimmenmehrheit 561. — Podoski bleibt trotz König Friedrichs Vorstellungen dem Reichstag fern 473. 481; vergl. 389. 390. 413. 432. 433. — Soltyk heimgeschickt 444. — Sein „patriotisme fanatique" 444. — Widerstand der Polen steht zu erwarten 13. 15. 52. 71. 75. 82. 106. 115. 220. 348. 375. 570. — Abtretung der von den drei Mächten beanspruchten Provinzen wird voraussichtlich ohne Schwierigkeit erfolgen 481. 495. 499. 508. 530. 557. 608, — leicht im Vergleich mit Verfassungsreform 497. 498. — Diese wird grössten Widerstand der Polen erfahren 159. 481. 487. 491. 495. 497—499. 508. 512. 524. 530. 538. 549. 554. 555. 608. 609. — „L'un et l'autre sera pour eux une noix de dure digestion" 487. — Grösse des Widerstandes: „C'est ici le nœud de la question" 491. — Vielleicht werden beide Fragen gleichzeitig erörtert 543. — Die Polen werden Verhandlungen hinziehen 127. 183. — König Friedrich sieht stürmischen Verlauf voraus 21, — rechnet auf glücklichen Ausgang 34. 96. 177. 218. 220. 561. 567. 578. 599, — befürchtet Misserfolg 510. — Kaunitz unterschätzt die Schwierigkeiten 539; vergl. 13. — Der Schluss erfolgt nicht bis September 609, — nicht vor Ende des Jahres 1773: 82. 127. 132. 183. 199. 274.

Die Pacificirung Polens und die drei Theilungsmächte: Instruction Panins für Stackelberg über Haltung zu den Parteien in Polen 11, — von König Friedrich gebilligt 11. 12. 14, — desgleichen von Kaunitz 64. — Kaunitz schlägt Abgabe einer Erklärung durch die Gesandten vor: sie sollen schleunige Berufung des Reichstags fordern und mit neuer Theilung drohen, wenn am 1. Februar, bez. März 1773 das Abkommen über die Theilung nicht vollzogen ist 64. 68. 77; vergl. 82. — „Projet d'une déclaration" 64. — Er begleitet das „Projet" mit erläuterndem „Mémoire" 64. 65. — König Friedrich macht Zustimmung von Russland abhängig 67. — Panin verwirft Drohung mit neuer Theilung 157. 165. 169, — will die Erklärung in erster Linie an die Magnaten gerichtet wissen 157, — sich mit allgemeiner Drohung an diese begnügen 157. 160. 169. 195, — setzt neue Erklärung auf 157. 160. — Das russische „Contre-projet" 195, — unterscheidet sich inhaltlich nicht wesentlich von dem österreichischen Entwurf 160. 169. 170. 177. 189. 199. 213. —

König Friedrich schliesst sich Panin an 158. 170. 196. — räth, Kaunitz' Eigenliebe zu schonen 158. 170, — zweifelt an dessen Zustimmung 158. — Kaunitz über die Verspätung der russischen Antwort verstimmt 190, — über die Aenderungen 189. 200. — verschiebt Antwort 206. 212, — nimmt russischen Vorschläge an 213. 215. 217. 219. 220. 226. — Als Termin der Berufung des Reichstags wird der 1. März (a. St.) festgesetzt 195, — von König Friedrich als zu knapp bezeichnet 197. 220, — als Termin des Abschlusses des Abkommens mit Polen Ende April 195. — Russland drängt auf Beendigung der Pacificirung 132. — desgleichen König Friedrich 406. 408. 509. — Nach erfolgter Abtretung können die fremden Mächte nicht mehr intriguiren 226. 406. 426.

Oesterreich hält die Abrede mit Preussen und Russland nicht inne und veröffentlicht die „Deduction" seiner Rechtsansprüche 230. — König Friedrich befürwortet ihre Veröffentlichung vor Eröffnung des Reichstags 34. 230; vergl. 130. — Panin beharrt bei früheren Abrede 129. 196. 230, — wünscht, dass die preussische „Deduction" nicht eher übergeben wird, als bis die russischen Vertreter die ihrige erhalten haben 303. — König Friedrich erklärt sich einverstanden 130. 197. 231. 303. 304. 306.

König Friedrich räth, auf dem Reichstag gleichzeitig die Revision der Verfassung Polens zu erledigen 115. 158. 159. 197. 472. — Sie bildet „l'article le plus essentiel pour tous ses voisins" 498. — „Tout notre ouvrage resterait bien imparfait" 472. 509. — „Les articles principaux et indispensables": Erhaltung des liberum veto 473, — Sicherung der Stellung des Königs von Polen 71. 77. 115. 158. 197. 199. 357. 362. 369. 370. 382. 440. 473, — Regelung der Königswahl 115. 158. 159. 197. 199. 473, — Errichtung von Tribunalen 115. — Die Regelung der Dissidentenfrage wird keine Schwierigkeiten finden 214.

König Friedrich dringt bei Panin auf Fertigstellung des Plans für das Vorgehen der drei Gesandten 188. — Seine Absendung verzögert sich 226. 282. 320. 323. 327. — Das russische „Projet d'un plan" 349. 350, — umfasst endgültige Regelung der Abtretung und Revision der Verfassung 350. — König Friedrich im ganzen damit einverstanden 361. 407—409, — wünscht grössere Sicherstellung der Lage von König Stanislaus 357. 362. 369. 370. 382. 440, — Verbot der Haltung zahlreicher Haustruppen seitens der Magnaten 357. 370. — „Personne n'y trouve son avantage" 609. — Panins Forderung, gemeinsame Kasse für Bestechungen zu bilden 320. 357. 382. 402. 440. 443. 450, — von König Friedrich bestritten 320. 357. 361. 362. 382. 510, — desgleichen von Kaunitz 65. 320. 357. — „Ce serait sûrement jeter son argent dans la rivière" 320. 353. 357. 362. 382. 450. 553. — Kaunitz nimmt den russischen Plan an 407—409, — um Verschleppung zu vermeiden 407. 408, — verweigert Mitwirkung lediglich bei dem Artikel betreffend die Abschaffung der Todesstrafe für Glaubenswechsel 407. 417. — Örtliche Entfernung der Höfe verbietet Verhandlungen über Aenderungen 416. 417. — Die Russen lassen Aenderungen nicht zu 609. — König Friedrich kann ohne ihr Einverständniss nichts ändern 472, — besteht nicht auf seinen Aenderungsvorschlägen 409. 440, — stimmt ihrem Vorschlage zu, dass die drei Mächte nach erfolgter Abtretung der Provinzen den Besitzstand Polens garantiren 616. 621. — Angeblicher Entwurf der Mächte für Verfassungsreform 265. — Angeblich wünscht Russland nicht Zustandekommen des Reichstags 470.

Nach Ansicht König Friedrichs ist allein mit Strenge in Polen etwas auszurichten 13. 14. 31. 34. 36. 96. 106. 115. 124. 130. 148. 220. 261. 320. 348. 354. 357. 362. 426. 433. 444. 449. 450. 452. 487. 488. 490. 495. 496. 508. 510. 513. 524. 530. 543. — „C'est un texte qu'on n'aime pas d'entendre à Pétersbourg" 452. 513. — Panin „veut tout emporter par la douceur" 508. 510. 513. 530; vergl. 115. 153. — Kaunitz will den Polen mit neuer Theilung drohen 34. 36. 40. 64. 65. 68. 74. 76. 77. 84, — falls der Reichstag nicht zu Stande kommt, sich damit begnügen, die Erwerbungen der Mächte als „Eroberungen" zu bezeichnen 470. 471.

König Friedrich zieht die Anwendung militärischer Maassnahmen in Polen in Betracht 31. 36. 45. 197. — Russland schlägt vor, dass jede der drei Mächte nach

Uebereinkunft einen Theil Polens militärisch besetzt und dass die Oberbefehlshaber den Gesandten unterstellt werden, nach deren Weisungen sie zu handeln haben 129. 153. 158. 195. 196. 268. — König Friedrich nimmt den Vorschlag an 129—131, — beauftragt Lentulus mit der Führung der preussischen Truppen 196. 197, — zweifelt an Oesterreichs Zustimmung 153. — Oesterreichischerseits wird Richecourt ernannt 245. 246. — Russland verändert die Grenzen seines bisherigen Cordons 69. 136. 177. 242, — um die Magnaten besser in Zaum zu halten 177. 178. — König Friedrich zum Einmarsch in Polen bereit 571, — glaubt nicht, dass es dazu kommt 571.

Forderung des polnischen Ministeriums, dass mit dem Beginn der Verhandlungen in der Delegation die Lieferungen an die Truppen der Mächte ohne Vergütung aufhören 555, — von Russland unterstützt 562. 589. — König Friedrich anfänglich dagegen 554. 555. 589, — will sich nach Oesterreich und Russland richten 555. 562. 567. 583, — glaubt, dass auch Oesterreich es ungern sieht 589. 590; vergl. 567, — zieht seine Antwort unter dem Vorwand seiner Revuereisen hinaus 555. 583. 590; vergl. 570, — plant Verminderung seiner Truppen 571. 583, — lässt Vorräthe bis Mitte Juli anhäufen 570. 583. 595, — will von da ab zahlen 570, — nach vorher festgesetzten Preisen 583. 605, — giebt Zustimmung 595. 605. — Zahlung soll vom 15. Juni an stattfinden 583. — Der Termin auf den 1. Juli anberaumt 595. 605.

Frage der Räumung Polens: 65. 71. 77. 151. 169. 195. 440. 496. 530. 531. 540. 543, — von Oesterreich angeregt 65. 71, — von Russland verworfen 151. 169. 195. — Stanislaus fordert Zurückziehung der Truppen nach Zeichnung des Cessionsvertrags 496. — Voraussichtlich werden die Polen darauf bestehen 543. — Bestimmte Abrede ist unter den Mächten nicht getroffen 543; vergl. 540. — Russland und Oesterreich wünschen lediglich, dass die Truppen bis Abschluss des Cessionsvertrages bleiben 543. — Nach Ansicht König Friedrichs kann Räumung erst nach vollendeter Pacificirung Polens erfolgen 71. 77. 496. 530. 531. 540. — Die Unruhen werden darauf sofort wieder beginnen 413. 440.

Frage einer neuen Theilung Polens: 13—15. 18. 34. 36. 40. 58. 59. 64. 65. 68. 71. 74. 76. 77. 82. 84. 151. 157. 450, — angeregt von Panin 15. 18, — von Kaunitz 34. 36. 40. 64. 65. 68. 74. 76. 77. 84, — um den Widerstand der Polen zu brechen 13—15. 18. 34. 36. 40. 76. 77. 84. — König Friedrich nicht abgeneigt 15. 18. 34. 36, — hält den Eintritt des Ereignisses nicht für ausgeschlossen 71. 76, — sieht ihm gleichmüthig entgegen 74. 76. 77, — präcisirt seine Wünsche 71. — Panin will nichts von neuer Theilung wissen 151. 157. — „Nous en sommes au *non plus ultra*“ 450. — Allein Türkenkrieg kann Wendung herbeiführen 450.

Polen und Preussen: König Stanislaus gegen Preussen voreingenommen 418. 625. 626, — zeigt „humeur“ gegen den König 31, — ist ihm vielmehr zu Dank verpflichtet 418. 626, — sucht sich ihm zu nähern 443. — Der König traut ihm nicht 443. — Antwort von Stanislaus auf das preussische Manifest 25. 36. 41. — Er sucht darin den König, unter Berufung auf den Wehlauer Vertrag, zum Verzicht auf die Theilung zu bestimmen 41. — Der König will sich wegen der Antwort nach Wien und Petersburg richten 25. 41.

Beschwerden des polnischen Ministeriums wegen der preussischen Zollerhebung 22. 595, — wegen Ausdehnung der preussischen Grenzen 306, — wegen Getreidelieferungen 153. 446. — König Friedrich lässt ausweichend antworten 33. 153. 154. 389. — Die Klagen werden dauern, solange preussische Truppen in Polen sind 153. — Ausfälle der Polen gegen Preussen kümmern ihn nicht 31. 222. 223. — Polen bitten um Einverleibung ihrer Güter in Preussen 577. — Der König will sich keine Partei in Polen bilden 553. 554, — am Handel mit Polen nichts ändern 625, — lässt auf die Weigerung von König Stanislaus, über die Lieferung von Salz zum Verkauf in Polen mit ihm in Unterhandlung zu treten, seinen Vorschlag fallen 14. 15. 34; vergl. 163, — entsendet den Agenten Ephraim zum Abschluss von Salzcontracten mit polnischen Magnaten 234. 242. 353. 418; vergl. 625, — will den

Preis für den Verkauf von Salz nach dem österreichischen bemessen 625. — ergreift Maassnahmen gegen Verkauf fremden Salzes 369. 585. 594. — Gurowski preussenfreundlich 553. — Gesuche der Sulkowski abschlägig beschieden 553. — Der König befiehlt Mostowski, bei Strafe des Verlustes seiner Güter sich in Warschau einzufinden 255. 550. 601, — erstreckt das Verbot der Theilnahme aller ehemaligen preussischen Senatoren und Castellane am Reichstag nicht auch auf die polnischen, in Preussen ansässigen 21. 22. 78. 148. 183, — erlässt den polnischen Landboten, soweit möglich, die Lieferungen 459. 495. 496. 514. 515; vergl. 446, — befreit Bischof Ostrowski auf russische Fürsprache davon 265, — stellt ihm 9000 Thaler zurück 524—526, — zweifelt an seiner „Bekehrung" 524. 525.

König Friedrich will in Polen nichts ohne das Einverständniss Russlands und Oesterreichs thun 562. — „Je ne suis pas le maître de changer seul la marche de [la] négociation" 530. 531. — „Les lois de notre triumvirat m'obligent . . . de ne rien faire que de concert avec les deux cours impériales" 449. 450. — Er erklärt, sich dem Vorgang der Russen anzuschliessen 31, — will ihnen kein Hinderniss bereiten 571. — Benoît erhält die „Deduction" der preussischen Rechtsansprüche 68. 69, — soll sie im Einverständniss mit Stackelberg und Reviczky übergeben 161. 306, — im Einvernehmen mit ihnen bei Pacificirung vorgehen 11. 14, — zur Abgabe der gemeinsamen Erklärung betreffend die Berufung des Reichstags ermächtigt 195. 196, — soll den russischen Pacificationsplan befolgen 409. 433. 440. 473. 495, — sich von Stackelberg nicht trennen 473.

Der König mit Benoît unzufrieden 51. 52. 524, — schlägt ihm Secretär ab 427. — Benoît kennt die Polen nicht 119, — wenig sorgsam mit Geldern 443. 444. 524, — nicht energisch genug 496. — Seine Selbstüberhebung: „il se croit plus que roi de Pologne et se donne des airs que jamais comte de Toulouse a pris; . . . il se croit ou un cardinal Ximénès ou un cardinal de Richelieu" 418. — Lossow zur Annahme eines Geldgeschenks der polnischen Stände ermächtigt 45.

Lentulus zum Oberbefehlshaber der preussischen Truppen in Polen ernannt 196. 197. 219. 220. 246. 274, — bricht auf, sobald Richecourt abreist 265. — Instruction 268. — Aufbruch und Ankunft in Warschau 274. 285. 323. 329. 331. 341. 375. 396. — Der König sendet ihm die für die gemeinsame Kasse der drei Gesandten bestimmten 50000 Ducaten 406. 409. 418. 433. 435. 440. 443. 444. 446. 459. 508, — fügt auf seinen Wunsch noch 6000 hinzu 553. 570. 571. 622, — erklärt, nicht mehr geben zu wollen 571. 622. — Lentulus soll bei Vertheilung der Gelder vorsichtig sein 525, — den Versprechungen der Polen misstrauen 525. 554, — nicht mehr ausgeben als Russland und Oesterreich 554; vergl. 525, — das Geld im preussischen Interesse verwenden 622, — die günstig gesinnten Polen bestärken 487. 554, — ohne bindende Zusagen zu geben 554, — an den Verhandlungen der Gesandten nicht theilnehmen 396, — den „Muth der drei Triumvirn" heben 496, — klagt über ihren „pas grave et ministériale" 509, — greift in die Verhandlungen ein 486, — empfiehlt schnelle Beendigung des Reichstags 426, — energische Maassnahmen 426. 508, — hofft auf guten Ausgang 561. 570.

Benoît soll Stackelberg gegen die Polen aufbringen 15, — für die preussischen Interessen gewinnen 15. 20. 77. 127. 413. 584. 595, — desgleichen Iwan Tschernyschew, sobald er in Warschau eintrifft 127; vergl. unter Russland. — „J'ai besoin de ces gens-là" 132. 142. — Die Aenderung des Cordons führt zu Streitigkeiten zwischen den preussischen und den russischen Truppen 135. 136. 177. 242. 265. 329. — Der König bemüht, sie beizulegen 136. 265. 329. 330, — befiehlt Lossow, sich den Wünschen der Russen zu fügen 69. 135. 136. 242. 268. 306. 307. 324. — Lentulus trifft Uebereinkunft mit ihnen 412. 413. — Ebenso soll Lossow auf gutes Einvernehmen mit den Oesterreichern halten 331.

Einrichtung von Westpreussen: „tout commence à s'arranger là-bas" 40. — Ordnung der Finanzen 226. 308. — Unzufriedenheit des Königs mit dortigen Finanzbehörden 582. 597. — „La jouissance ne viendra que l'année 1774": 308.

Preussens Antheil an den Erwerbungen der kleinste 128. 249. 366. 554. 618. — Der König lässt, mit Rücksicht auf Oesterreich, Anspruch auf Herzogthümer Oswieczim und Zator fallen 70. 140, — durch Hertzberg neue Ansprüche auf Woywodschaften Posen und Kalisch prüfen 137. 140. — Sie sind nicht begründet 140. — Hertzberg stellt dafür andere Ansprüche auf diese Woywodschaften auf 140, — regt Erwerbung des Gebietes zwischen Schlesien und Neumark durch Tausch an 221. 241. 242; vergl. 332. — Der König beschränkt sich auf den Lauf der Netze mit beiden Ufern und Grenzstrich am Südufer 242, — „sauf à faire valoir le droit de notre convenance une autre fois" 242. — Vorschlag Brenckenhoffs, die Grenze „von dem Goplo-See als dem Ursprung der Netze in einer geraden Linie bis an die Weichsel zu ziehen" 324, — den Ministern zur Prüfung überwiesen 324, — vom König verworfen 324. 332. — Ausdehnung der Grenze auf Theile der Woywodschaften Inowraclaw und Brzesc durch preussische Officiere in Polen 306.

Instruction und Vollmacht für Benoît zur Verhandlung mit der „Grossen Delegation" über die Abtretung Westpreussens 459. 460. 470. — Der König fordert Revision des Wehlauer Vertrages 460, — Lösung aller staatsrechtlichen Verbindungen zwischen Preussen und Polen 460. 469. 522. 615. 616. 621, — Verzicht Polens auf das preussische Wappen 615. 621, — fordert Inowraclaw 560. 618, — die Netze als Grenzlinie vom Goplo-See bis Solitz mit mehreren Umwegen 468—470. 520. 521. 524. 557. 559. 560. 575. 576. 597. 598. 605. 614. 615. 618—620, — unter Vorbehalt der geraden Linie 470, — und einen Streifen von einer halben Meile Breite auf dem Südufer der Netze 468. 469. 521. 557. 575. 576. 597. 598. 615. 618—620, — unter Berufung auf Schwedens Vorgang 1648: 521. 620, — eventuell gegen Tausch 469. 618. 619. — Stackelberg und Reviczky erheben Bedenken und erklären, ohne Weisung ihrer Höfe nicht für Preussen eintreten zu können 509. 514. 524; vergl. unter Oesterreich und Russland. — König Stanislaus fordert Aenderung des Wehlauer Vertrages 460.

Thorner Grenzstreit: 183. 278. 403. 405. 406. 516. 521. 615. 617. 621. — Das polnische Ministerium führt Beschwerde über angebliche Uebergriffe König Friedrichs 183. — Thorn erbittet russische Fürsprache 403. — König Friedrich beansprucht die Territorialoberhoheit nur über das seit dem Ordensprivileg von 1241 zu der Stadt hinzugekommene Gebiet 405. 406. 521. 615. 617. 621, — auf Grund juristischen Gutachtens 183. 405. 617. 621, — erklärt sich auf Wunsch Katharinas II. eventuell zur Nachgiebigkeit bereit 406; vergl. 494, — bescheidet Gesuch Thorns um Zollfreiheit in Fordon abschlägig 22. — Neue Vorstellungen Russlands 615.

König Friedrich hat den Weichselzoll nicht erhöht 107. 117. 186. 193. 255. 296. 302, — lediglich die Zollfreiheit des Adels aufgehoben 117. 193. 296, — will nichts am Zoll verändern 296. 320. 393. 463. 492. 516, — bedingt sich völlige Freiheit in der Erhebung des Zolles von Russland aus 393. 401. 405. 492. 516. — Der Weichselzoll bildet vielleicht noch Gegenstand des Streites 413.

Der Danziger Streit: König Friedrich beruft sich für die Besetzung des Hafens und die Erhebung des Zolls darauf, dass der Hafen sich auf dem Territorium von Oliva befindet 16. 70. 107. 149. 193. 256. 281. 295. 296. 303. 521. 620, — dass die Danziger bisher die Hälfte der Abgaben an den König von Polen entrichtet haben 95. 193. 224. 249. 281. 377. 519, — lässt zur Widerlegung der Danziger Forderungen eine Denkschrift über die preussischen Anrechte auf den Hafen aufsetzen 149. 154. 168. 181. 202. 295. 296. 298, — seinen Vertretern im Ausland zustellen 181. 182, — Danziger Soldaten von der Holm-Insel verjagen 535, — trotz des Widerspruches des Magistrats 561, — die Gefälle des Scharpauschen Gebiets noch nicht erheben 562, — macht Ansprüche auf die Frische Nehrung geltend 149. 154.

Der Danziger Magistrat klagt über Verletzung seines Territoriums 15. 16. 128—130. 147, — erhebt den Zoll weiter 16. 280. 281. 296. 303. 404. — „Usurpation inouïe" 303. — Er hintergeht die Bürger mit „nichtigen Vertröstungen" 32. 232, — sendet Denkschrift nach Warschau 129. 147. — König Stanislaus lässt ihn

durch Tiesenhausen vor Verhandlungen mit Preussen warnen 161. 163. 174. — Tiesenhausen: „ein sehr verschlagener, listiger und falscher Mensch“ 161.

Auf Wunsch Russlands tritt König Friedrich in Verhandlungen mit dem Magistrat 19. 21. 31. 32. 75. 95. 128. 146. 159. 166. 185—187. 203. 224. 232. 296; vergl. unter Russland, — erwartet glücklichen Ausgang 19. 20. 40. 74. 224. 285. 315, — im Besitz des Hafens als Unterpfandes 19. 20. — Tietz bietet Vergleich an 32. 75. 76. — Der Magistrat will sich ohne Zustimmung von König Stanislaus auf nichts einlassen 75. 76. 85. 95. 128. — König Friedrich beschliesst Entsendung Reichardts 21. 37, — bescheidet ihn zu sich 21, — wartet den Ausgang der Verhandlungen von Tietz ab 37. 74. — Instruction Reichardts 37. 136. 187. — Er bricht nach Danzig auf 75. 76. 85. 95, — soll die Schritte des Magistrats abwarten 136, — „piano gehen“ 136. 155. 232. — Ernennung der Danziger Deputirten Döring und Reyger 146. — König Friedrich fordert Einstellung der Zollerhebung 159. 166, — gegen Verzicht auf strittige Gebiete 166, — will Theil der Einnahmen und „Zulassung eines Commis“ der Stadt zugestehen 175. 187. 193. 204. 224. 232. 249, — auf die sogenannten „Zulage-Gelder“ nicht verzichten 204. — Der Magistrat nimmt alle Vorschläge ad referendum 159, — will auf keine Verhandlung eingehen 146. 147. 159. 166. 170. 174. 187. 188. 203. 231. 314. 315. 342. 551, — die Pacificirung abwarten 136. 147. 162. 163. 170. 413. 502, — hofft auf fremde Unterstützung 147. 159. 166. 187. 315, — hat darauf nicht zu rechnen 136. 204. 342, — wird schliesslich nachgeben müssen 136. 142. 166. 170. 187. 204. 342. — „Ma négociation va toujours le pas de tortue“ 159, — „donnera encore bien de la tablature“ 130. — Zur Unterstützung der Verhandlung plant König Friedrich Bestechungen anzuwenden 136. 205. 232. 254. 342, — sendet dafür Planta nach Danzig 254. 324. 342; vergl. 345, — sieht Misserfolg voraus 146. 154. 155. 159. 161—163. 166. 174, — erklärt, dass die Schuld nicht an ihm liegt 95. 147. 187, — wünscht, dass die Schuld auf Danzig fällt 155. 166. 174.

Die Hauptschwierigkeiten kommen von England 20. 74. 280. 281. 295. — Der englische Consul Corry verheisst den Danzigern die Unterstützung Englands 129. 147. 186, — sendet zu diesem Zwecke seinen Geschäftstheilhaber Murray nach London 129. 147, — versichert sie des Beistandes Katharinas II. 159, — „le premier boute-feu dans tout ceci“ 85. 90. 95. — Seine Umtriebe gegen Preussen 32. 85. 90. 95. 116. 128. 129. 142. 147. 159. 163. 170. 179. 185. 186. 256. — Er handelt nicht auf Befehl seiner Regierung 192. 204. 312, — sondern aus Eigeninteresse 217. 256. — England räth zur Zahlung einer Entschädigung an Preussen 384; vergl. 204. 223. 224. 372.

Frankreich „le maître ressort de toutes les clameurs“ 116. 249. 280. 281, — verbreitet, dass Preussen den Handel Danzigs und der übrigen Mächte vernichte 116. — Danzig rechnet auf die Franzosen 231. — Alle ihre Intriguen bleiben erfolglos 149. — Der französische Consul Gérard der Verfasser der Denkschrift über die Rechte Danzigs 171. 174, — unterstützt Corry 147. 159. 163. 171. 174. 188. 217.

König Friedrich will seine Rechte nicht aufgeben 107. 185. 223. 224. 235. 248. 249. 492. 494. 516. 518. 519. 552, — fremde Einmischung nicht dulden 70. 152. 239; vergl. unter England, — nimmt die russische Vermittlung an; vergl. unter Russland. — Zunächst ist die Sendung Iwan Tschernyschews in Aussicht genommen 328. 342. 358. 404; vergl. 229—231, — dann die Bulgakoffs 392. 404.

Golowkin zum russischen Bevollmächtigten in Danzig ernannt 404. 430. 440. 441, — soll abreisen, sobald König Friedrichs Einverständniss zu den russischen Vorschlägen eintrifft 430, — erhält ausser der schriftlichen eine mündliche Instruction 502. 512, — soll Danzig zum Verzicht auf bisherige Zollerhebung veranlassen 404, — zur Annahme der preussischen Vorschläge 512, — und Preussen zur billigen Bemessung der Pachtsumme für den Hafen 512, — hat sich mit Reichardt zu vereinbaren 405. 430. 441. — König Friedrich ernennt Reichardt zum preussischen Bevollmächtigten 405. 430. 441. 512, — will keine Schwierigkeiten machen 440. 480. 512, — hofft, dass Russland „ces esprits consulaires“ zurechtsetze 413. 414. —

erwartet baldige Beilegung der Streitigkeiten 394. 401. 411. 413. 414. 428. 430. 432. 551, — zweifelt am Erfolg der Sendung Golowkins 502, — sieht Schwierigkeiten voraus 502. 512. 543. 544. — Sie sind für Preussen „sehr fürträglich“ 544. — Erklärung Golowkins an den Danziger Magistrat 555. 569. — Reichardt soll dessen Antwort „geruhig abwarten“ 543. — Die Danziger lehnen alle Forderungen ab 569. 620, — bestreiten das Anrecht Preussens auf den Hafen und berufen sich auf Russlands Garantien 569. — Golowkin angeblich bestochen 569. — Desgleichen Rehbinder 367. — Dieser ist gegen Preussen eingenommen 217, — persönlich interessirt 217, — Anhänger Gregor Orlows 359. — Stackelberg tritt für Preussen ein 19. 446. — Danzigs „reservirte“ Haltung verstimmt die Russen 259.

König Friedrich sistirt auf Wunsch Russlands die Zollerhebung 405; vergl. 300, — setzt sie fort 441. 453, — befiehlt, die Einnahmen „ad depositum“ zu nehmen 441. 442. 453, — jedoch erst mit dem Tage des Beginns der russischen Verhandlungen in Danzig 453, — spricht Reichardt in Marienburg 569. — Die bisherigen Zolleinnahmen betragen 6000 Thaler 280. 296.

Polen und Russland: Russland anfänglich gegen jede Theilung 151; vergl. 105. 470, — einer neuen Theilung abgeneigt 151, — will Polen im Zustand einer „puissance intermédiaire“ erhalten 615. 616, — „veut être maîtresse en Pologne“ 571. — Panin hat falsche Vorstellungen von den Dingen in Polen 571. — König Stanislaus dankt allein den Russen seine Erhebung auf den polnischen Thron 96. — Sie sind gegen ihn aufgebracht 96. 626, — dulden nicht Erhöhung seiner Macht 530, — wollen ihn nicht stürzen, um sich kein Dementi zu geben 96. — König Friedrich fürchtet, dass Stanislaus sich mit ihnen ganz überwirft 549. — Die Czartoryski wollen ihn mit Russland entzweien 87. 96. 148. 490. — Schreiben von Stanislaus an Katharina II. 36. — Er warnt Stackelberg vor Preussen 68. — Stackelberg angeblich für die Czartoryski voreingenommen 177. — Sein Hof mit ihm nicht zufrieden 177. — Plan der Sendung von Iwan Tschernyschew nach Warschau 124. 127. 132. 154. 177. — König Friedrich verspricht sich davon grossen Erfolg 124. 154. — Seine Sendung unterbleibt 189. 190.

Polen und Oesterreich: König Stanislaus zeigt Vorliebe für Oesterreich 396. 443. — Seine Antwort auf das österreichische Manifest 25. 36. 44. 86, — „protestation formelle et atrabilaire“ 25. — Unterredung Oginskis mit Maria Theresia und Joseph II. vor Abreise nach Polen 173. 174. — Maria Theresia beklagt Polens Schicksal 173. 174. — Joseph II. räth zur Nachgiebigkeit 173. — Sein angebliches Beileidsschreiben an König Stanislaus, anlässlich des Todes von Andreas Poniatowski 476. 535. 536. — Abkommen Oesterreichs mit Stanislaus über Salzverschleiss in Polen 163. 164, — angeblich gescheitert 183, — ist nur Privatvertrag 234.

Kaunitz „n'est ni froid ni chaud pour les affaires de Pologne“ 443, — verbietet Reviczky, ohne ausdrückliche Weisung irgend welche Schritte zu thun 164. 165. 426. — „Lenteur des Autrichiens“ 540. — Reviczky: Anhänger Maria Theresias 442, — „pédant savant“ 443, — „nullement fait pour les affaires de politique“ 443. — Lentulus und Stackelberg wünschen seine Ablösung 443. 445. — Richecourt „est du parti de l'Empereur“ 442.

Für die Ausdehnung der Grenzen der österreichischen Erwerbungen in Polen vergl. unter Oesterreich und Russland.

Polen und Frankreich: König Stanislaus ruft Vermittlung Ludwigs XV. an 62, — sendet Branicki nach Paris 68. 148. 156, — um zu „sondiren“ 156. — Frankreich mit den Conföderirten im Bunde 109, — plant angeblich Sendung von Broglie zum Reichstag nach Warschau 364, — verheisst seinen Beistand, sobald sich in Polen starke Partei bildet 62, — will polnische Interessen in Hand nehmen 191, — die Conföderirten mit Stanislaus versöhnen 191. 209, — Conföderation unter seiner Führung gegen die Theilung bilden 330, — sie mit Subsidien unterstützen 330. — Der Plan scheitert 330. 358. — Frankreich beabsichtigt, mit Spanien Diversion zu Gunsten Polens zu unternehmen 541, — räth den Polen, die Theilungs-

mächte zu entzweien 68. 70, — erklärt, nichts thun zu können 62, — kann sich nicht einmischen 127. 191, — nichts ändern 419, — beschränkt sich auf Umtriebe 62. 163. 399. 531. — Oginski warnt in Denkschrift in Paris vor Vergrösserung der Theilungsmächte 400.

Polen und England: England sucht mit Russlands Hülfe Einfluss in Polen zu erlangen 436, — Theilnahme an der Pacification 311, — bleibt daran unbetheiligt 39. 138, — kann sich nicht einmischen 127. — Burzinski überreicht in London Denkschrift mit Ausfällen gegen Oesterreich und Preussen 222. 223.

Polen und Sachsen: Die Conföderirten suchen Churfürst Friedrich August zur Einmischung in Polen zu bewegen 541. — Osten-Sacken hält ihn zurück 541. — Maria Antonia betrachtet die Stellung von König Stanislaus als unhaltbar 78. — Der Churfürst und die Prinzen Xaver und Karl wünschen die Bestätigung der vom Reichstag von 1768 ihnen bewilligten Apanagen und Pensionen 190. 242. 243. 285. 286. 332. 349. 370. 451. 486. 594, — suchen die Unterstützung der Theilungsmächte nach 190. 286; vergl. unter Chur-Sachsen. — Entscheidung wird nicht so bald fallen 451, — der Erfolg nur gering sein 370. — Die Conföderirten verlassen Sachsen 54.

Polen und die Pforte: Die Türken angeblich über die Theilung Polens aufgebracht 105. — Die Polen rechnen auf ihre Hülfe 252. — Frankreich hofft, sie zur Einmischung zu bewegen 423. 425. — Gefahr ihres Einmarsches in Polen 212. 291.

Der Malteserorden erhebt bei dem Warschauer Reichstag Anspruch auf die „Ordination“ von Ostrog 282. 283. 406; vergl. unter Malta. — Herzogin Caroline Luise von Curland wünscht die Garantie der von Herzog Peter Biron ihr ausgesetzten Dotation durch den polnischen Reichstag 493; vergl. unter Curland.

PREUSSEN. Reisen des Königs: nach Magdeburg (Mai 1773) 552—557, — nach Pommern und Westpreussen (Juni 1773) 564—577. 582. — Brunnenkur 598. 604. — Der König lebt zurückgezogen 120. 277. 346, — bleibt Festlichkeiten möglichst fern 120. 201, — liebt nicht fremden Besuch 240. 241, — „un vieux solitaire qui passe les hivers au coin de son feu“ 287. — „Je vis ici comme un rat de cave“ 277. — „Je n'aime que les plaisirs dont je puis jouir au coin de mon feu“ 277. — „Il faut que les plaisirs soient chauds“ 287. — Fortsetzung der „Histoire de mon temps“ 263. 304; vergl. 313. — Gedicht auf Pöllnitz 410. 411. — Urtheil über die schauspielerische Begabung der Italiener, Franzosen und Engländer 277. — Der König hat von den Reichsgeschäften „keine grosse Erfahrung“ 289, — verzichtet gern auf „Ezechiels Mahlzeit“ 337. — „Je ne me crois pas prophète“ 337. — „Je plie sous la fatalité qui enchaîne les causes, comme il lui plaît“ 277. — „La politique: oh! quel chien de métier!“ 257. — „La Providence . . . se propose de m'engraisser sur mes vieux jours“ 18. — „Pauvre diable, comme je suis“ 435. 511. 582.

Politische Maximen: Man muss die Ereignisse nehmen, wie sie kommen, die guten ausnützen, den schlechten vorbeugen 452. — „On est obligé de céder souvent et de s'écarter des vrais principes de politique qu'il faudrait suivre“ 528. — Verhandlungen sind erfolgreicher, sobald man Unterpfand besitzt 19. 20. 35. — Alle Nachbarn bedürfen von Zeit zu Zeit der Aussprache, um Streit zu vermeiden 114. 143. — „L'art de dissimuler devient souvent une vertu“ 452. — Ansehen der Mächte sinkt, sobald sie Abneigung gegen Krieg zeigen oder Krieg nicht führen können 244. — „Le gouvernement influe en tout sur la nation“ 546. — Schwäche des „gouvernement féminin“ 365. — Die Minister dürfen nur das System ihres Hofes befolgen 432. — „Des misères se mêlent jusqu'aux plus grandes choses“ 47. — „L'injustice et l'intrigue n'ont qu'un temps, le moment vient enfin où la justice et la vérité prévalent“ 374. — „Rien de plus changeant que le sort des armes“ 531. — „L'Europe est une drôlesse . . . qui s'amuse, comme les enfants, à élever et à détruire“ 277.

Lob des friedlichen Lebens 257. 277. — „La seule manière d'être heureux“ 277. — „Il est aussi difficile de gouverner une bonne qu'une mauvaise fortune“ 290. — Alle Hoffnungen und Befürchtungen erfüllen sich nie vollständig 338. — „L'article des incidents est vaste“ 338. — „On aime ceux qui nous aiment, et l'on hait ceux qui nous veulent du mal“ 226. — „Parti de vieillard“ 299. — „Fanfaronnade: c'est assez le goût des jeunes gens“ 529. — „Chaque saison a son avantage“ 142. — „L'homme est ingénieux à se tromper lui-même“ 142. — „Une erreur amène toujours une autre, dès qu'elle flatte nos passions“ 134. — „L'auteur d'un projet en fait ordinairement son idole“ 158.

Prinz Heinrich wünscht neue Erwerbungen für Preussen 58. 82. 387, — rühmt die dominirende Stellung des Königs in Europa 81, — befürwortet gutes Verhältnis zu Oesterreich 58. — Der König ladet ihn zur Rücksprache ein 434. 450. 529, — zur Feier des Geburtstags des Prinzen 194. 199. 200, — lehnt dessen Einladung ab 194, — sendet ihm Früchte und Geschenke 200. 214. 215. 226. 314. 322. 498. 510, — nimmt an seiner Gesundheit Antheil 257. 274. 299. 333. — Guter Gesundheitszustand der Prinzessin Amalie 483. — Geburt des Prinzen Ludwig Ferdinand (18. November 1772) 69. 82. 90. 112. — Tod der Prinzessin Wilhelmine (14. Juni 1773) 626. — Verlobung und Vermählung der Prinzessin Philippine von Schwedt mit Landgraf Friedrich II. von Hessen-Cassel: siehe unter Hessen-Cassel. — „Je me crois au bout de toutes les noces; car le combat finit faute des combattants“ 229. — Besuch des Landgrafen von Hessen-Cassel: siehe unter Hessen-Cassel. — Besuch der Landgräfin Caroline von Hessen-Darmstadt, ihrer Töchter und des Erbprinzen: siehe unter Hessen-Darmstadt. — Besuch der Prinzessin Wilhelmine von Oranien: siehe unter Holland. — Besuch des Erbprinzen von Braunschweig: siehe unter Braunschweig.

Besprechungen des Königs mit Finckenstein 234. 283. 374. — Finckenstein in Potsdam zu Gast 580. 585. 600. — Hertzbergs „esprit patriotique“ 140. — Unzufriedenheit des Königs mit Finckenstein und Hertzberg 154, — mit Horst 582, — mit seinen Cabinetssecretären 38. 398. — „Le beau style de mes secrétaires“ 398. — Perrôt, als Nachfolger Brétons, zum Cabinetssecretär ernannt 37. — Günstiges Urtheil Finckensteins über ihn 37. — Ernennung von Behnisch zum Erzieher des jungen Prinzen Friedrich Wilhelm 335. 336. 346. 536. 545. — Der König spricht ihn 536. — Finckensteins günstiges Urtheil über ihn 346. 536. — Borcke schlechter Finanzwirth 468, — hat seine Schulden nicht im Dienste des Königs gemacht 467. — Der König missbilligt sein Privatleben 467. — Graf Werthern tritt in preussischen Dienst 17. 54. 59. — „C'est un homme très aimable et revenant“ 54. — Seine Erwerbung befriedigt den König 54. 59. — Pöllnitz erkrankt 410. 411, — erhält ein Lehen 580. — Die Berliner Gesellschaft: „prodigieusement délabrée“ 59. — Fremde in Berlin: Prinz Nikolaus Radziwill 37. 56, — Prinz von Doria 549. 557, — Guibert 596. 597, — Krasicki: „galant homme“ 200. — Graf und Gräfin Lichnowsky in Berlin 105. 152. 187. 200. 201. 226. — Der König gibt der Gräfin den Vorzug 200. 201. 226, — erhebt ihn in den Fürstenstand 226.

Dem Könige werden Absichten auf Schwedisch-Pommern beigemessen 84. 267, — desgleichen auf Curland 574. 575; vergl. unter Curland. — Er dementirt sie 85. 574. 575.

Rückblick auf Preussens Lage im Siebenjährigen Kriege 414. 415. — Gerüchte preussischer Rüstungen 160. 224. 266. 267. 322. 402. 423. 424; vergl. 551, — verursacht durch die Einziehung der Beurlaubten zu den Uebungen 160. 402. — Nach Bruch des Congresses von Bukarest will der König rüsten, „pour en imposer d'un côté et pour être à même de pouvoir profiter des évènements favorables“ 299. 333.

Die preussische Armee stets schlagfertig 322. 424. 435. — „C'est toujours la dernière ressource“ 435. — Erhöhung des Standes der Infanterie auf den Kriegsfuss 387. — Errichtung neuer Regimenter für Westpreussen 226. 266. 267. 387. 424. — Sie stellen dar „une petite armée“ 414. — „Fécondité“ 387. — „Nous n'avons rien de superflu“ 414. — Exercirübungen und Revuen 410. 422. 435. 450.

483. 529. 536. 539. 540. 551. — Die Truppen in Pommern und Westpreussen „en très bon état“ 582. — Eintritt des Erbprinzen von Braunschweig in das preussische Heer 307. 308. — Urtheil des Königs über Seydlitz 529. — Er will keinen während des Krieges ausgetretenen Officier wiederaufnehmen 86, — plant Anwerbung französischer Ingenieurofficiere 244. 325. 455. 527. 528, — von Rekruten aus Hessen-Darmstadt 47. — Uebernahme sächsischer Subalternofficiere 178. 222. 265. 266. — Die Aufrechterhaltung der Subordination unbedingt nothwendig 106. 107. 132.

„Défaut d'une marine“ 86. 137. — Dem König wird der Plan der Gründung einer Flotte beigemessen 138. — Verzicht auf Flotte 238. 239, — auf Colonialpolitik 86; vergl. unter Maisur, — auf Errichtung einer Handelscompagnie nach China 137. 138. — Errichtung der „Seesalz-Handlungs-Compagnie“ 128. 223.

Der König will die Jesuiten auch nach Aufhebung des Ordens nicht vertreiben 6. 59.

Ankauf eines Bildes von Correggio 118; vergl. unter Oesterreich. — Sendung von Porcellanproben aus Vincennes 167. — Porcellan: „la seule chose en laquelle on réussit le mieux à Berlin“ 187. — Ablehnung der Berufung des Librettodichters Coltellini 198.

ROM. Frage der Aufhebung des Jesuitenordens 5. 6. 52. 53. 59. 198. — „Le Saint-Père conserve le plus grand secret“ 5. — Spanien sucht Frankreich dafür zu gewinnen 5. 198. — Aiguillon nicht Feind des Ordens 52. — Kaiser Joseph II. ihm nicht günstig gesinnt 52. — Die Aufhebung steht bevor 59. — König Friedrich wird die Jesuiten nicht vertreiben 6. 59.

RUSSLAND. Russland und Preussen: „Principe de politique national“ in Russland: Bund mit Preussen gegen Continentalmächte 238. — Die Allianz rein defensiv 271, — verpflichtet allein zu gegenseitiger Unterstützung 271. — Der König will sich auf Allianz mit Russen beschränken 79. 239, — erklärt, dass er völliges Vertrauen zu ihnen habe 164. 174. 231. 249. 281, — will alle Verpflichtungen erfüllen 50. 85. 118. 134. 479. 480. 544, — alles vermeiden, was sie verstimmen oder ihn mit ihnen entzweien kann 449. 452. 513. 616. 619, — nimmt alle Rücksichten 282. 465. 466, — erweist ihnen alle Gefälligkeiten 239. 270. 281. 393. 401. 405. 406. 441. 452. 480. 494. 502. 544.

Immediat-Correspondenz des Königs mit Katharina II. 546. 547; vergl. 94. 95. — Er rühmt ihre Kulturarbeit in Russland 546. 547. 626. 627. — Correspondenz des Prinzen Heinrich mit Katharina II. 40. 58. 274. 582. — Ihr freundschaftlicher Charakter 274. 582. — Panin Anwalt des preussischen Systems 358, — fürchtet, das „Opfer“ desselben zu werden 358. — Sein Sturz wäre für Preussen verhängnisvoll 374. 581. — Auf ihn ist mehr Rücksicht zu nehmen als auf Orlow 414. — Der König plant, Orlow für Preussen zu gewinnen 103. 387, — ihm den Schwarzen Adlerorden zu verleihen, sobald er in die Gunst der Kaiserin zurückkehrt 103. — Prinz Heinrich widerräth ihm, Orlow zur Erhebung in den Fürstenstand zu beglückwünschen 387. 414. 415, — um Panin nicht zu kränken 387. 414. — Iwan und Sachar Tschernyschew dem König „enthusiastisch“ ergeben 189. 229. 230. — Iwan beabsichtigt, auf Durchreise nach Aachen ihm Aufwartung zu machen 189. — Der König will ihn für seine Interessen gewinnen 127. 130. 132. 142. 147. 261, — durch Geschenke 130. 132. 189. 261, — durch Verleihung des Schwarzen Adlerordens 142. 147. — Auch an Sachar soll der Orden verliehen werden 189. 261. 328, — nach Schluss des türkischen Krieges 328. — Sachar betrachtet sich als Schüler des Königs in der Kriegskunst 602. — Audienz Beloselskis (16. December 1772) 33. 126. 130. 131. 137. 218. 229. — Der König legt Fürsprache für Igelstrohm ein 253. 348, — für Prinz Franz Adolf von Anhalt-Schaumburg 84. 165, — zieht sie wegen Bedenken Panins zurück 169. 170.

Mittheilungen an Solms und Panin über die Verhältnisse in der Türkei 44. 99. 146. 175. 205. 206. 252. 284. 318. 343. 385. 423. 458. 504. 548. 572 601, — über Oesterreich 44. 53. 163—165. 348, — über Unterredungen des Königs mit

Swieten 313. 616, — über England 116. 217. 256. 280. 312. 318. 326. 327. 344. 357. 373. 385. 439. 464. 501. 502, — über Frankreich 48. 49. 62. 71. 99. 116. 124. 159. 198. 250. 261. 272. 280. 281. 318. 326. 327. 340. 344. 357. 378. 391. 400. 412. 423. 428. 439. 449. 455. 456. 464. 476. 477. 483. 491. 501. 502. 506. 542. 552. 560. — Der König beruhigt die Russen wegen vermeintlicher preussischer Rüstungen 402. 403, — fordert Aufhebung des Ausfuhrverbots von Getreide aus Polen 261, — beauftragt Solms, die Landgräfin Caroline von Hessen-Darmstadt über die russischen Verhältnisse aufzuklären 240. 533. 538. — Solms in Zarskoe Selo zu Gast 588.

Der König unterrichtet Solms von der Unternehmung Gustavs III. gegen Dänemark 24. 30. 31. 44. 48—50. 62. 117. 118. 250. 406, — fordert Bericht über Eindruck in Petersburg 24, — will sich nach Russlands Haltung richten 24, — alle Verpflichtungen erfüllen 50. 85. 118. 479. 480. 544, — theilt ihm Gustavs III. friedliche Erklärungen mit 96, — räth zu friedlicher Verständigung 480. 483; vergl. 488. 489, — erbietet sich zur Vermittlung zwischen Russland und Schweden 480. 483. 544; vergl. 50. 549. — Nach den mit Gustav III. über die beiderseitigen Rüstungen ausgetauschten Erklärungen bezeichnet Katharina II. weitere Schritte als unnöthig 559. 565. 567. 583. 587. 610. — Russische „Note“ 565. — Daraufhin verzichtet der König auf Vermittlung 565—567. 583. 587, — um nicht in den Streit mit Schweden hineingezogen zu werden 567. 572. — Die Russen wollen ohne vorgängiges Einverständniss mit Preussen keine Entscheidung treffen 403. — Solms soll sich auf Beobachtung beschränken 24. — Vergl. unter Schweden.

Der König beauftragt Solms, Russland für die Anerkennung der preussischen Ansprüche auf den Hafen von Danzig zu gewinnen 19. 95. 117. 147. 256. 367. 377, — ihm Freunde in Russland zu verschaffen 31. 367, — verheisst ihm Belohnung 20. 95, — unterrichtet ihn von seinen Verhandlungen mit dem Danziger Magistrat 19. 20. 31. 74. 76. 85. 86. 95. 146. 147. 159. 163. 174. 175. 188. 231. 249. 256. 281; vergl. unter Polen.

Eindruck des preussischen Vorgehens gegen Danzig in Petersburg 18—20. 73. 94. 279. 358. 376. 392. 404. 440. 451. 457. 575. — Man will dem König sein Recht nicht streitig machen 19. 21. 73. 376. 392. 404. 575, — fürchtet Eifersucht und Klagen der Handelsmächte 19. 73. 279. 451. 518, — Erscheinen einer englischen Flotte in der Ostsee 279. 301, — wünscht seine friedliche Verständigung mit Danzig 19. 21. — Die grössten Schwierigkeiten kommen von Seiten Katharinas II. 374. 376. 377. 575. — Sie betrachtet das preussische Vorgehen als vertragswidrig 73. 358. 374. 376, — erklärt, die „Unabhängigkeit“ Danzigs garantirt zu haben 73. 85. 358. 376. 404. 440. 451. 457, — wünscht die Schonung der Stadt 73. 85, — wirft auf Panin die Hauptschuld 358. 392. — „Terreur du comte Panin“ 358. 359. 361. — „La trop grande délicatesse de l'impératrice de Russie sur les intérêts de la ville de Danzig“ 360. 361. 367. 374. 392. 394. 404. 440. 451. 457. — Sie giebt ihre Absicht auf, an den König wegen Danzig zu schreiben 94. 95.

Der König will alle Vereinbarungen mit Russland halten 85, — beruhigt die Russen wegen Erhöhung des Weichselzolles 117, — erklärt, allein mit Rücksicht auf Russland Danzig schonend zu behandeln 174. 239, — unterrichtet Solms von der feindlichen Haltung Rehbinders 217. 367. — Solms hofft, Russland zur Aufgabe seines Widerstandes zu bewegen 169. — Günstige Weisungen Panins an Rehbinder 169. 171. 188.

Gunning scheint „ziemlich gut“ gesinnt 170. 171; vergl. 169, — führt wegen Schädigung des englischen Handels in Danzig bei Russland Beschwerde 173, — schlägt im Namen seiner Regierung vor, dass Russland und England gemeinsam in Berlin Vorstellungen wegen des Handels in Danzig und auf der Weichsel erheben 248. 255. 256. 278. 279. 300. 308. 309. — Notenaustausch zwischen Panin und Gunning 278. 279. 300. 309. — Panin antwortet vorläufig zustimmend 248, — macht das gemeinsame Vorgehen davon abhängig, dass die erworbenen Rechte Preussens ausser Discussion bleiben 278. 279, — rectificirt die Anschauungen

Englands 278, — sucht England für den russischen Standpunkt zu gewinnen 278. 279. 301. 347. 365. 377.

Russland als „Advocat“ Preussens 279. — Panin sucht zwischen Preussen und England zu vermitteln 278. 279. 300. 301. 347, — wünscht, dass Preussen durch „acte de condescendance“ seinen guten Willen gegen England documentire 279. 300. 301, — auf ein oder zwei Monate die Zollerhebung einstelle 300. — Der König über Panins „complaisance“ gegenüber England erstaunt 302. 304. 311. 373, — erwartet, que Panin „ne prendra pas pour évangile tout ce que le sieur Gunning lui a insinué“ 312, — verlangt, dass er die Engländer an ihn weise und ihm überlasse, den Streit mit ihnen auszutragen 249. 250. 281. 282. 302. 303. 312. 326. 339. 348. 359. 360. 373; vergl. unter England, — erklärt, dass der Schritt der Engländer ihn ermächtige, die Garantie Russlands und Oesterreichs anzurufen 311, — sucht die Russen zur Abweisung derselben durch Hinweis auf die Gefahr einer Einmischung Frankreichs zu bestimmen 311. 313, — wegen ihrer Furcht vor Englands Rache zu beruhigen 359. 377. 401, — glaubt, dass die Engländer ihn mit Russland entzweien wollen 302—304. 311. 313, — unterrichtet Panin von Maltzans Unterredungen mit Suffolk 217. 312. 366. 373. 464, — von den Weisungen an Harris in Berlin 385. 393. — Auch Panin erklärt die englischen Forderungen für unziemlich 391. — Sein Entschluss, die Engländer an den König zu weisen 392. 394, — vom Staatsrath gebilligt 401.

Gunning von seiner Regierung mit neuen Aufträgen versehen 384. 393. 394. 398. 399. — Der König sieht ihre Ablehnung durch Russland voraus 393. 394. 398. 399. 428. 436. 437. — England in seinen Erwartungen getäuscht 398; vergl. unter England.

Panin wünscht, dass der König von der Zollerhebung absteht und den Danzigern gegen eine Pachtsumme den Hafen überlässt 248. 259. 358. 392. 404, — das Hafengebiet verkauft 518, — formulirt die russischen Forderungen in einer „Note verbale“ 404. — Der König zu gütlichem Vergleich mit Danzig bereit 249. 281. 377, — lehnt zunächst die Verpachtung ab 248. 249. 259. 260. 358—361. 366. 367. 377, — unter Hinweis darauf, dass der Ausfall an Einnahmen den Werth seines Antheils in Polen noch mehr schmälern würde 249. 366. — „Je serais bien mal partagé“ 366. — Er giebt endlich nach 393. 394. 401. 405. 415. 426. 428. 440. 441. 451. 457. 479. 492, — aus „complaisance“ gegen Russland 393. 401. 405. 465. 466. 494. 502, — fordert Zahlung einer Pachtsumme 393. 401. 405. 415. 428. 430. 437. 440. 441. 492. 494. 516. 519. 552, — im Betrage von 600000 Thalern 393. 401. 405. 415. 426. 442, — ermässigt sie auf 300000 Thaler 502, — unter Vorbehalt seines Eigenthumsrechtes am Hafen 492. 494. 516. 518. 519. 552, — besteht ferner auf Entsendung eines Wachtcommandos 405. 516. 552, — und auf der Freiheit der Zollerhebung auf der Weichsel 393. 401. 405. 492. 516. — „Par là toute pierre d'achoppement sera écartée“ 401. 403. 430. — Russland erklärt sich mit dem preussischen „Ultimatum“ einverstanden 493. 494, — bietet seine Vermittlung in Danzig an 358. 392. 404. — Der König erklärt, dass er nur den Russen seine Interessen anvertrauen will 239, — hat gegen die Sendung eines russischen Bevollmächtigten nach Danzig nichts einzuwenden 384. 385, — nimmt die russische Vermittlung an 405. 430. 441. 457. 480. 494. 502. 512; vergl. 411. 426—428. 437. 447. 463. 492. 516. 551. 552, — äussert sich über Russlands Haltung mit Befriedigung 434. 458. 502, — macht sein Entgegenkommen geltend 441. — Dadurch wird allen fremden Umtrieben in Petersburg ein Ende gesetzt 397. 398.

Der König unterrichtet die Russen von dem Misserfolg Golowkins 569; vergl. unter Polen, — fordert neue Weisungen an ihn 569. 619. 621. — Sie erheben neue Bedenken wegen Danzig 598. 615—617. 622. — Der König besteht auf seinem Abkommen mit ihnen 616—621, — glaubt, dass er den Umtrieben Durands die Schwierigkeiten zu danken hat 367. 374, — den Umtrieben Englands 280. 281. 360. 365. 367. 374. 457, — dass Russland die preussischen Interessen der Eifersucht Englands opfert 519.

Russland auf Vergrösserung Preussens nicht eifersüchtig 479. — Der König

st zufrieden, dass die Russen seine Dankbarkeit gegen sie für die Theilung Polens anerkennen 4. 5, — macht geltend, dass der österreichische Antheil grösser ist als der preussische 249. 618, — unterrichtet Solms für den Fall, dass es zu neuer Theilung kommt, von seinen Wünschen 71. 151, — will die Abgrenzung des neuen Antheils den Russen überlassen 71, — sieht dem Eintritt des Ereignisses gleichmüthig entgegen 74. 76. 77. — Solms soll von den Weisungen nur Gebrauch machen, wenn es zur Theilung kommt 71. — Nach Ansicht von Solms ist Russland einer neuen Theilung abgeneigt 151. — Vergl. unter Polen.

Verhandlungen über die Festsetzung der preussischen Grenzen in Polen 559. 560. 575—577. 582. 584. 613—622; vergl. unter Polen. — Weisungen an Solms 520—522. 560. 576. 577. 581. 588. 616—619; vergl. 514. 515. — Der Vertragsentwurf mit Polen übersandt 520, — mit der Bitte, Stackelberg zur Unterstützung Benoîts zu ermächtigen 520. 522, — an Panin übergeben 575.

Das Vorgehen des Königs setzt die Russen in „neue Verlegenheit“ 559, — widerspricht nach ihrer Ansicht dem Sinne des Theilungsvertrages 559. 575. 576. 614. 615. — Sie fürchten, dass die Polen daraufhin versuchen, die Theilungsmächte zu entzweien 559. 576. 614. — Katharina II. fühlt sich persönlich verletzt 575. 576. 581. 582. 603. — Panin bittet den König, auf seine neuen Ansprüche zu verzichten 559. 575. 576. 614. 615; vergl. 571. 574. 578. 584. 596. 597. 603. 608, — um gemeinsam die österreichischen Grenz-Forderungen zu bekämpfen 576. — Der König besteht auf der Rechtmässigkeit seiner Ansprüche 560. 619—621, — beruft sich auf die Bitte der Polen 577, — auf Oesterreichs Vorgang 558. 560. 576. 605. — Die österreichischen Forderungen grösser als die preussischen 576. — „Ces avantages ne méritent nullement d'être relevés“ 577. 581. — Er will sich nicht schlechter behandelt sehen als die Oesterreicher 576. 577. 584. 618, — sich nach ihrem Beispiel richten 560. 576. 596. 598. 605, — zu Zugeständnissen bereit 577. 578. 584. 596. 598. 604. 605. 608. 616. 618. 620. 621. 624, — um sich nicht mit Russland zu überwerfen 604. 616. 619, — will, in Erwartung eines Umschwunges der Stimmung in Russland, mit seinen Zugeständnissen zögern 603, — glaubt nicht, dass die Russen sich um seinetwillen an Oesterreich wenden 604.

Auf Befehl Katharinas II. überreicht Panin eine Denkschrift, in der der russische Standpunkt auseinandergesetzt ist 613. — Die russische Denkschrift („Réflexions confidentielles du comte Panin“) 613—616, — geht auf die Kaiserin selbst zurück 613. — Die preussische Antwort („Réponse aux réflexions confidentielles“) 619—622. — Der König erklärt, in der Danziger Streitfrage nicht nachgeben zu können 616—621, — verzichtet auf Theil des Landstreifens am Südufer der Netze 618. 620, — erwägt, sich Entschädigung durch Eintausch des Gebietes zwischen Schlesien und Neumark zu verschaffen 618. 619, — vorbehaltlich der Zustimmung Katharinas II. 619. — Vergl. unter Polen.

Der König betrachtet den Widerspruch der Russen als „Chicane“ 524. 577. 582. 598, — bemerkt an ihnen veränderte Haltung 575—577. 598. 616. 622, — führt sie auf englische Umtriebe zurück 575. 577; vergl. 598. 603. 606, — auf Gregor Orlow 581. 582. 598. 603.

Panin plant Beitritt der Engländer zur preussisch-russischen Allianz 238. 240. 241. 246. 247. 338. 339. 347. 348, — um ihren Widerspruch in Danzig zu beseitigen 238. — Die Allianz von Lloyd angeregt 338. 339. — Der König missbilligt Panins Vorschlag 238. 240. 241. 246, — lehnt die Allianz mit England ab 239. 240. 246. 348; vergl. unter England, — will nichts übereilen 246, — Panins formellen Antrag abwarten 240. 246. — Die Allianz widerspricht den preussischen Interessen 239. — Die preussischen und russischen Interessen decken sich nicht 238. — Panin will nicht den ersten Schritt thun 339.

Plan eines Dreibundes zwischen Russland, Oesterreich und Preussen: Der Dreibund wird den europäischen Frieden sichern 282. 382. — „C'est le vrai moyen de réaliser le projet de l'abbé de Saint-Pierre“ 382. — Abschluss erst nach der Pacificirung Polens möglich 282; vergl. 295. — Panins Eifer erkaltet 241. 246. —

Oesterreichs Interesse liegt im Anschluss an Preussen und Russland 233. 523. — Kaunitz zum Abschluss geneigt 226. 231. 295. 313. — wahrt zweifelhafte Haltung 165. 529. — Der König gegen Oesterreich zurückhaltend 295.

Der König unterrichtet Panin von Maria Theresias Gewissensbedenken wegen der polnischen Theilung 44. 53, — warnt vor den Oesterreichern 164. 165, — glaubt nicht, dass Russland Feindliches von ihnen zu besorgen hat 224, — räth, allen Streit mit Oesterreich zu vermeiden 452. 602. 603.

Kaunitz schlägt den Austausch eines „acte secret" zwischen den Theilungsmächten vor, der sie an den Theilungsvertrag vom 5. August 1772 bindet 65. 70. 71. — Das österreichische „Projet" 65, — vom König an Solms mitgetheilt 70. 71, — nach Finckensteins Ansicht „assez superflu par lui-même" 83, — „motivé par quelque vue secrète" 83. 84. — Panin schliesst aus dem Entwurf jede Bestimmung über Räumung Polens und Recht des Einmarsches von Truppen aus 151. 169. 195; vergl. unter Polen. — Das russische „Contre-projet" 195. — Zeichnung des „acte secret" zwischen Preussen und Russland (30. Januar 1773) 196, — zwischen Oesterreich und Russland (20. Januar 1773) 196. 197, — zwischen Preussen und Oesterreich (20. Januar 1773) 213. 263.

Russland und Oesterreich: Oesterreich wird die Einverleibung der Donaufürstenthümer durch Russland nicht dulden 380. 381, — den russischen Vormarsch über Donau ungern sehen 291, — will nicht mit Russland brechen 349, — zeigt wenig Entgegenkommen 441. — Russland zweifelt an der Aufrichtigkeit der Oesterreicher 224. 246. 247, — erwartet bei Fortsetzung des Krieges mit Türkei keinen Widerstand von ihnen 301. — Sobald der Krieg wieder beginnt, wird Oesterreich am Kriege theilnehmen 2. 139. 260. 262. 333. — Plan Kaiser Josephs zu einem Bund mit Russland zur Vertreibung der Türken aus Europa und zur Theilung der europäischen Türkei 2. 3. 139. 251. 253. 257. 260. 262. 291—293. 333. 426. 433. 434. 547. 549. 553; vergl. 146. 147. 252. 299. 352 und unter Oesterreich. — Seine Verwirklichung hängt von Russland ab 231, — von den Umständen 3. 139, — vom Ausgang des Bukarester Congresses 237. 251. 252. 260. 262. 547, — vom Verlauf des Krieges 523. 545. — Russland abgeneigt 219, — wird sich nicht an die Oesterreicher wenden, solange es allein die Pforte bezwingen kann 482. 497. 602, — sieht sich vielleicht dazu genöthigt 257. — Diese glauben, dass Russland nicht allein mit den Türken fertig wird 588, — wollen gebeten sein 272. 275. 547. 549. 588. — „Ils feront les difficiles" 422. — Sie werden Russlands Verlegenheit wahrnehmen 417, — sich grössten Vortheile ausbedingen 545. 549. 553. — Kaiser Joseph wird die polnischen Erwerbungen gegen türkische umtauschen 433. 434. — Solange Oesterreich neutral bleibt, hat es die Entscheidung in der Hand 422. — Panin wünscht, Kaunitz zur Sprache zu bringen 544, — regt Meinungsaustausch über den Bukarester Congress an 587. 588. 604, — fühlt sich durch das hochmüthige Auftreten der Oesterreicher verletzt 603. — Ihr Wunsch, dass Russland sie formell um Garantie des Türkenfriedens angeht 397.

Russland betrachtet das Vorgehen des wiener Hofes in Polen misstrauisch 158. 224. — Verhandlungen über die Ausdehnung der österreichischen Grenzen in Polen 559. 607. 624; vergl. unter Oesterreich. — Panin erklärt diese für vertragswidrig 575. 576, — fordert, dass Oesterreich auf die Erweiterung verzichtet 559. 576—578. 582. 584. 596. 597. 603. 604, — sich an den Theilungsvertrag hält 607. 624. — Oesterreich giebt zustimmende Erklärung 607. 608.

Kaunitz plant, dem Ausbruch eines schwedisch-russischen Krieges durch seine Vermittlung in Petersburg zuvorzukommen 125. 412, — erhebt Vorstellungen 2—4. 18. 84. 329. — Der König zweifelt an Erfolg 3. 18. 31, — solange nicht die Gefahr eines allgemeinen Krieges betont wird 3. 13; vergl. 18. — Kaunitz über ihre Aufnahme in Petersburg verstimmt 135, — bezeichnet den russischen Einspruch gegen die Verfassungsänderung Gustavs III. als widerrechtlich 125, — sieht, im Hinblick auf künftige Erwerbungen Oesterreichs, Kriegsausbruch nicht ungern 2. — Vergl. unter Oesterreich und Schweden.

Die Oesterreicher erwähnen Russland gegenüber nichts von den Ansprüchen des Königs an Danzig und von seinen vermeintlichen Absichten auf Schwedisch-Pommern 84, — schlagen gemeinsame Vorstellungen bei dem König wegen des Danziger Handels vor 162. 164.

Russland und England: Voreingenommenheit der Russen für England 7. 366. — Panins „ancien penchant“ 311, — voraussichtlich abgeschwächt durch Englands Verhalten zur Theilung Polens 8. — Enge Interessengemeinschaft 464. 465. — Frage der Erneuerung der Allianz 7. 29. 71. 180. 238—241. 246. 247. 282. 296. 338. 339. 393. 430. 537. — England wünscht sie 238, — fordert Russlands Vorschlag 339. — Panin wünscht sie 238. 239. 241. 246. 247, — um des englischen Beistandes willen gegen Schweden 238. 241. 247; vergl. 393, — mit Rücksicht auf die russische Mittelmeerflotte 238. 311. 537. 611. — „Principe de politique national“ in Russland: Bund mit England gegen die Seemächte 238. — Panin hegt zu hohe Meinung von England 256. 348. 359. 365. 366. 377, — fürchtet, dass die Franzosen England gewinnen 347. 348. 365. 366. 377. 519. — Russland hat nichts von englisch-französischem Einvernehmen zu befürchten 366. 377; vergl. 519. 611, — hat auf England Rücksichten zu nehmen 457. 465. 537. — „Position assez délicate vis-à-vis de l'Angleterre“ 465. — Nach Ansicht König Friedrichs liegt Allianz mit den Engländern nicht im Interesse Russlands 29. 282. 296. 393. 339. 430. — Panin unterschätzt die Schwierigkeit der Verhandlung mit ihnen 239. 246, — lässt den Allianzplan fallen 430. 537. — Der englische Einfluss in Petersburg gering 398; vergl. 577. — Gunning nimmt Rücksprache mit Panin über die europäische Lage 465. — Das Angebot der englischen Friedensvermittlung bei Pforte abgelehnt 465, — des Beistandes gegen Schweden vorläufig angenommen 465. — Entscheidende Antwort steht noch aus 537.

Russland und Frankreich: Frankreich sucht die Russen mit Preussen und Oesterreich zu entzweien 62. 67. 71. 105. 109. 116. 120. 126. 174. 198. 213. 215. 230. 249. 250. 275. 281. 282. 310. 333. 418. 602, — sich ihnen zu nähern 67. 173. 175. 215. 271. 272. 601. 602. — Abneigung der Russen gegen die Franzosen 417. — Sie wollen sich mit diesen nicht einlassen 73. 175. 230. 417. 518. 602, — haben mit ihnen nichts zu verhandeln 215, — trauen ihnen nicht 271. 272. 274. — Irrige Nachricht der Sendung Repnins nach Paris 215. — Frankreich sucht Einvernehmen mit Russland über europäische Fragen 173. 213. 215. 263. 271. 275, — über die Türkei 67. 213. 215. 263. 293; vergl. 417, — über Schweden 271. 272. 275. 322. 518. 519; vergl. 274. 297. — Erklärung Ludwigs XV., dass er die Garantie wegen Schweden übernimmt 94. 271. — Ablehnende Haltung Panins 211—213. 215. 271. 272. — Frankreich sucht Russland im Norden Schwierigkeiten zu bereiten 24. 35. 399; vergl. unter Schweden. — Der Aufenthalt der russischen Flotte im Mittelmeer schädigt Handel und Ansehen Frankreichs 49. — Ihre Vernichtung Lieblingsplan Choiseuls 49, — von Aiguillon aufgegeben 49. — Er erhebt Klage 489. — König Friedrich fürchtet, dass sie Vorwand zum Angriff auf die russische Flotte bildet 489, — dass Frankreich und Spanien zum Angriff rüsten 455. 463. 466. 476. 484. 485. 488—500. 537. 611; vergl. 16. 202. — Der Plan wird zur Ausführung gelangen, sobald England Zuschauer bleibt 455. 456. 463. 476. 484. 485. 542. 611, — scheitert 500. 501. 506. 510. 537. 538. 542. 552. 560. 611. — Die russische Flotte ist den Gegnern nicht gewachsen 537. — Panin fürchtet den Angriff 537. 538, — behandelt Frankreich rücksichtsvoll 537. — Der Titel „Kaiserliche Majestät“ wird der Kaiserin Katharina II. bewilligt 3. 4. — Aiguillon bedient sich dafür der lateinischen Sprache 3. 4. 6. 12. — „C'est bien une très sotte subtilité qui répugne au bon sens“ 4. 12.

Antrittsaudienz Durands bei Panin 3. 4. — Panin fordert Aufklärung über seinen amtlichen Charakter 3. 4. 6. — Durand: „ministre consommé dans l'intrigue et la cabale“ 4. 49. 75. 95. 102. 159. 282. 532, — „excelle dans cette sphère“ 4, — abgesandt, um die polnische Theilung zu verhindern 230. 231. 282, — um die französische Friedensvermittlung anzubieten 28. 89, — zu Gunsten Schwedens

zu wirken 50. 62. 94. 95. 98. 120. 250. 271, — um Panin mit Orlows Hülfe zu stürzen 4. 28. 96. 120. 231. 282. 364. 532. 581, — „de tracasser à la cour de Russie“ 4. 49. 50. 75. 98. 102. 119. 174. 282. 318. 364, — mit Orlow einverstanden 100. 102. 367. 373. 374, — bedient sich der Brüder Orlow 102. 109. 174. 282. 364. 374. 581, — „fait bien le doucereux“ 49. — Umtriebe Durands 364. 367. 373. 374. 397. 601. 602. — Er sendet Plan zur Einnahme von Kronstadt nach Stockholm 479. — Der König warnt Panin vor Durand 4. 12. 49. 50. 62. 75. 95. 96. 102. 103. 159. 174. 231. 282. 318. 479. 532. — „On est encore grand pyrrhonien en Russie“ 104. — Panin kommt hinter seine Schliche 230. 231.

Erklärung Karls III. von Spanien zu Gunsten von Schweden 94. — Lacy und Durand handeln im Einvernehmen miteinander 174, — suchen Lobkowitz zur Abgabe einer Erklärung zu Gunsten Schwedens zu bestimmen 94.

Innere Zustände: Irriges Gerücht der Absetzung Katharinas II. 333. 334. 479. — Sie verliert Arbeitslust 241. 327. 333. 350. — Ausschmückung von Zarskoe Selo: „c'est son délassement favori“ 588. 589. — „Intime harmonie“ mit Grossfürst Paul 51. 217; vergl. 218. 479. — Er wird grossjährig 47. 169. 170. — Sie übergiebt ihm die Verwaltung von Holstein 169; vergl. unter Dänemark.

Plan der Vermählung des Grossfürsten Paul: siehe unter Hessen-Darmstadt. — Sie erfolgt voraussichtlich nach Friedensschluss 83. — Katharina II. ladet Landgräfin Caroline mit ihren drei Töchtern zur Brautschau nach Petersburg ein 92. 104. 238—240. 300, — setzt ihnen Reisegelder und Pensionen aus 499. 503. — Landgräfin Caroline nimmt die Einladung an 141, — wird Mai 1773 Reise antreten 141. 142. 300. — Vorbereitungen für den Empfang in Petersburg 577. — Schreiben Katharinas an die Landgräfin 564. — Auf Wunsch König Friedrichs will Panin es so hinstellen, dass die Wahl Grossfürst Pauls bereits getroffen sei 532. 533. 588. — Der König verspricht sich von der Heirath politische Vortheile für die Zukunft 142. 239. 240, — erweist dem Vermittler, Baron Asseburg, Gefälligkeiten 104. 111. 265.

Die Stellung Wassiltschikows in Gunst Katharinas II. erscheint gesichert 50. 51. 241. 365. — Solange steht Rückkehr Gregor Orlows nicht zu befürchten 51. 359. 365. — Wassiltschikow „très honnête homme, mais absolument neuf en tout“ 103, — nicht so klug wie Orlow 119, — vermag die Kaiserin nicht völlig zu befriedigen 103. — Sie erscheint seiner überdrüssig 279. — Gregor Orlow auf ein Jahr vom Hofe verwiesen 11. 430, — plant für 1773 Reise nach Moskau und Spaa 11. 63. — Katharina II. gestattet ihm Annahme des Titels Reichsfürst 12. 119; vergl. 387. — Aussicht auf Wiederherstellung der Ruhe am Hofe 12. — Der König mit seiner Entfernung zufrieden 11. 12. 63, — fürchtet, dass die Orlows Revolution herbeiführen 12. 63. — Seine Brüder sind noch mehr zu fürchten als Gregor selbst 63. — Gregor bittet, auf zwei Tage nach Petersburg kommen zu dürfen 94. 96. 100. 103, — auf Antrieb von Durand und Lacy 96. 100. 174. — Schwankende Haltung Katharinas 94. 103. 119. 132. — „Il lui reste encore un penchant très fort“ 94. 119. — Der König befürchtet „retour de tendresse“ 100. 119. 387; vergl. 94, — schlimme Folgen 100. 151. 189. 197. 198. 205. 282. — Orlows Einfluss hält an 103, — wird von neuem steigen 103. 119. — Er bekommt die Erlaubnis 151, — trifft in Petersburg ein 205, — wird nicht ausgezeichnet 212. 215. 226. — „Son règne paraît fini“ 212. 215. 217. 226. 241. 270. 414. — „Il sera sur le pied où Rasumowski le fut du temps de feu l'Impératrice“ 226. — Seine Abreise nach Riga 239. 241, — befreit den König von Sorge 239. — Katharina II. zeigt der Orlowschen Partei Wohlwollen, um den Vorwurf der Undankbarkeit gegen Gregor zu vermeiden 359, — unterhält mit ihm Correspondenz 359. 387. — Gerücht seiner Rückkehr und Wiederannahme zu Gnaden 279. 282. — Er erscheint nochmals in Petersburg 415. — Katharina behandelt ihn und Wassiltschikow gleichmässig 415, — will ihm vor Ablauf des Jahres seine Aemter zurückgeben 430. 450; vergl. 516, — giebt sie ihm zurück 581. 582. — Aenderung des Systems steht davon nicht zu befürchten 516. 517; vergl. 430. — Orlow schuldig am Scheitern des Congresses von Fokschani

297, — „haut“ 414, — „caractère dangereux et entreprenant“ 364, — zeigt „bon sens“ 435. 450, — Gegner Panins 358. — Panin fürchtet seinen Einfluss 359. 364. 365. 387. 581. — Panins Stellung angeblich erschüttert 166. 189. 191, — ist bedroht 358. 359. 361. 364. 365. 374. 377. 414. 581, — auf die Dauer nicht gesichert 365. — Der König fürchtet seinen Sturz 119. 231. 374. 582, — hält Panins Besorgnisse für übertrieben 359. 361. 364. 365. 377, — will sich nicht einmischen 364. 374. 377. 378. — Unsicherheit der inneren Lage 364. 398. 400. — „Le moment décisif a été celui où le comte Orlow était à Pétersbourg“ 414. — Wassiltschikow Panins Stütze 377. — „Son défaut naturel, c'est la sécurité“ 364. — „Douceur de son caractère“ 391. — „Politesse“ 465. — „Timidité naturelle“ 414. — „Vastes desseins“ 241. 247. — „Il y a peu de connexion dans ses projets“ 247. — „Panin va du jour à la journée“ 247. — Salderns Credit beschränkt 73. 191, — wiederhergestellt 191. — Er beabsichtigt, sich vom politischen Leben zurückzuziehen 581, — hat Russland viel geschadet 74. — Panin mit dem Ergebniss seiner Gesandtschaft in Polen unzufrieden 73. 192. — „Caractère extrêmement vif“ 74. — Urtheil des Königs über General Bauer 565. — Er kennt ihn persönlich 565. — Tottleben „a pensé à sa bourse, mais bien peu à son honneur“ 427. „Disette d'argent“ 233. — „Lenteur“ des Geschäftsgangs 327. — „Les Russes sont des enfants gâtés de la Fortune“ 350; vergl. unter Türkei.

Russland und Dänemark: siehe unter Dänemark; Russland und Malta: siehe unter Malta; Russland und Polen: siehe unter Polen; Russland und Sachsen: siehe unter Chur-Sachsen; Russland und Schweden: siehe unter Schweden; Russland und Türkei: siehe unter Türkei und Tartarei.

CHUR-SACHSEN. Churfürst Friedrich August ohne Aussicht auf Nachkommenschaft 54. — Churfürstin-Wittwe Maria Antonia zu Besuch in Bayern 33. 78. 92. 93. 101. 585. 586; vergl. unter Bayern, — denkt an Reise nach England 457, — kehrt zurück 585—587. — Ihre „Verblendung“ über Polen 78. 92. — Prinz Karl wünscht seine Gemahlin Franziska am Hofe anerkannt zu sehen 155. 286, — erfährt Ablehnung des Churfürsten 286, — holt Ansicht des Königs ein 155. — Dieser will sich nicht einmischen 286. — Die Kinder nicht successionsfähig 155. — Plan der Vermählung der Prinzessin Amalia mit Prinz Karl von Zweibrücken 451. 456. 457. 467. 486. 507. 517. 555. 556. 622. 623; vergl. unter Zweibrücken, — geht auf Maria Antonia zurück 451, — beschleunigt ihre Rückkehr 467. — Sie macht diese von dem Erfolg abhängig 456. 457. — Der Plan erfährt Widerspruch des Churfürsten Friedrich August 507. 556, — aussichtsvoll 486. 507. 517, — wird Aufschub erleiden 507. 555. 556, — die sächsische Schuldenlast vermehren 467. 486. — Die Wahl des Prinzen Karl vortheilhaft 507. 517. — Er erbt Churbayern und Churpfalz 507. — Verhandlung zwischen Maria Antonia, Pfalz und Bayern geführt 517. — Pfalz und Bayern streiten, wer die Kosten des Haushalts tragen soll 555. — Maria Antonia wünscht Garantie der Mächte 622. 623. — Der König will ausser Spiel bleiben 623.

Allgemeine Missstimmung gegen Churfürst und Regierung 178. — Sachsen in trauriger Lage 54. 518. — Steigende Verwirrung 178. — Getreidenoth 17. 221. — Maassnahmen in der inneren Verwaltung 78, — zur Ordnung der Finanzen 100. 101. 137, — werden nichts helfen 101. — Geldnoth 93. 286. 507. 518. — Plan zur Verbesserung der Münzverwaltung 416. — Letzte Hülfsmittel neue Truppenentlassungen 93; vergl. 101. — Das Heer in schlechtem Zustand 415, — soll zu Uebungen und Revuen zusammengezogen werden 415. 432. 450. 451. 486. — Ausführung wird an Kosten scheitern 432. — Nur Theil der Truppen berufen 451, — in unvollständiger Ausrüstung 486. — Rückgang der Bevölkerung von Sachsen und Dresden 221. 243; vergl. 191, — in Folge der schlechten Verwaltung 243. — Geringe Meinung des Königs vom Minister Ende 101.

Sachsen mischt sich nicht in die europäischen Angelegenheiten 396. 416. — Die sächsischen Maassnahmen auf diese ohne Einfluss 137.

Sachsen und Preussen: Maria Antonia überschätzt den Einfluss des Königs in Europa 336. — Eventualität des Austausches der fränkischen Markgrafenthümer gegen die Lausitz 288. — Der König will nur im Einverständniss mit Russland und Oesterreich die Bitte des Churfürsten und der Prinzen Xaver und Karl um Bestätigung ihrer Pensionen in Polen unterstützen 190. 243. 285. 286. 349. 370; vergl. unter Polen, — lehnt die Unterstützung der Ansprüche des Prinzen Karl auf Curland ab 331. 395; vergl. unter Curland, — billigt Borckes Protest wegen ungebührlicher Behandlung der Gesandten in Dresden 207. 221. 222. 370. — Uebernahme sächsischer Subalternofficiere in das preussische Heer 178. 222. 265. 266. — Anwerbung eines Stallmeisters 286, — sächsischer Colonisten 243. 286. 332.

Sachsen und Russland: Russland will alles vermeiden, was zur Theilnahme Sachsens an den Verhandlungen in Polen führen kann 169, — geneigt, für die Apanageforderungen der Prinzen Xaver und Karl einzutreten 486. 594; vergl. unter Polen. — Prinz Karl hat auf die russische Fürsprache für seine Forderungen an Curland nicht zu rechnen 331. 332. 395; vergl. unter Curland.

Sachsen und Frankreich: siehe unter Frankreich; Sachsen und Oesterreich: siehe unter Oesterreich; Sachsen und Polen: siehe unter Polen.

SARDINIEN (SAVOYEN). Tod Karl Emanuels III. (21. Februar 1773) 351. — Ihm folgt Victor Amadeus III. 390. — Für die Beziehungen zu Frankreich: siehe unter Frankreich.

SCHWEDEN. Gustav III.: „entier dans ses sentiments“ 13, — liebt „Fanfaronnaden“ 529, — „prince de beaucoup d'esprit qui brûle du désir de faire parler de lui“ 294, — „prêt à entreprendre tout et fort légèrement“ 294. — „Légèreté et vanité“ 104. 262. 321. 421. — „Ses résolutions pour la plupart trop volages“ 247. — „Enthousiasme“ für Frankreich 31. — „Il s'abandonne trop aux conseils de la France“ 27. 294. — Er erklärt, dass die fremden Mächte nicht das Recht haben, sich in die inneren Angelegenheiten Schwedens zu mischen 210.

Königin-Wittwe Ulrike hält sich der Politik fern 111. 120. 168. 200. 201. 227. 277. 294. 327. 422, — von König Friedrich in diesem Entschluss bestärkt 111. 120. 200. 277. 294. 327, — beschäftigt sich mit Kunst 111. 277, — in Zwist mit ihren Söhnen 120. — Wiederherstellung der Eintracht 299. — Familienstreit würde für Schweden grösstes Unglück sein 299. — Erledigung der Witthumsfrage Ulrikes 9.

Schweden ist schwach 528, — ohne Bundesgenossen 10, — im Innern uneinig 10. — „La Suède fourmille de sujets mécontents“ 37. 58. 81. 363. 420. — Schmähschrift gegen Gustav III. 363. — Nation gegen Krieg 420. — Finanziellen Hülfsmittel sind gering 10. — Schlechte Finanzlage 10. 167. 250. 428, — verbietet, Krieg zu führen 10. 428. 544. — Plan der Vermehrung des Heeres wegen der geringen Zahl der Bevölkerung aussichtslos 9. — Das Heer ohne Feldherrn 58, — zählt 40000, bez. 48000, bez. 42000 Mann 57. 58. 110. 157, — zu klein, um den Gegnern standzuhalten 110. 428, — wird auf Sollfuss verstärkt 156, — in schlechtem Zustand 10. — Desgleichen die Festungen 10. — Mit der Flotte ist nichts auszurichten 10. 269. — Hungersnoth verschlimmert Lage 216. 217. 250. 499.

„Génie grave de la nation“ 277. — „Tout est nouveau dans ce pays-là pour le théâtre“ 277.

Nordische Krise: Dänemark fürchtet, von Schweden angegriffen zu werden 9. 10. 430—432, — schreibt Gustav III. Angriffspläne auf Norwegen zu 10. 22—28. 30. 31. 59. 60. 104, — in Folge „panischen Schreckens“ 43. 44, — beruhigt sich 42. 43.

Gustav III. zettelt Complott in Norwegen an 30. 31. 40. 58. 88. 294, — plant, nach Schonen zu marschieren und sich auf die Einladung missvergnügter Norweger hin des Landes zu bemächtigen 23. 27. 30. 31. 38—41. 48. 52. 53. 57—60. 72. 80. 88. 91. 101. 134. 294, — setzt sein Heer in Marschbereitschaft

23, — bricht auf 40. 41. 43. 59. 60, — steht an der Grenze Norwegens 72. 81 82. 85. 88, — concentrirt seine Truppen 81. — Sie sollen Januar 1773 vollzählig sein 81. — König Friedrich erwartet die Nachricht, dass Gustav III. „den Rubicon überschritten" habe 82. — Ungewissheit der Lage 63. 72. 75. 82. 85. 88. 90. 91. 93. 98. 100—103.

König Friedrich zweifelt am Anschlag Gustavs III. auf Norwegen 22—24, — sieht den Bruch ungern 24—26. 28. 38. 40. 41. 43. 48. 58. 62, — betrachtet den Krieg als unvermeidlich 26. 30—32. 37. 38. 40. 44. 66. 88, — fürchtet den Ausbruch eines allgemeinen Krieges 24—26. 28. 32. 38. 40. 53. 63. 66; vergl. 76. 130. — Sobald die Norweger rebellieren, ist Krieg nicht zu vermeiden 27. 59. 60. 72. 80. 81. — Der Aufstand bricht los, sobald Gustav III. an der Grenze anlangt 62. 90. 91; vergl. 88, — führt ihn allein zum Ziel 80. 91. 269. — König Friedrich zweifelt, dass Gustav seinen Plan ausführen kann 39. 40. 91, — mangels genügender Truppen 40, — befürchtet unglücklichen Ausgang 27. 28. 30—32. 37. 39—41. 58. 60. 81; vergl. 57, — den Aufstand der Missvergnügten in Schweden 37. 81. — Wenn die Russen 1773 Finnland angreifen, sind die Dänen in der Lage, Norwegen zurückzuerobern 26. 27. 30.

Austausch friedlicher Erklärungen zwischen Gustav III. und Christian VII. 56. 59. — Gustav III. sistirt den Marsch seiner Truppen und seine Rüstungen 101—103. 110, — kehrt nach Stockholm zurück 117. 118. 121, — will Dänemark nur einschüchtern 101. 104. 109. 110, — zur Allianz mit Frankreich zwingen 131. — „Tout se réduit à une petite fanfaronnade suédoise pour intimider le Danemark" 109. 110. 117. 118. — „La montagne en travail enfante une souris" 111. 120. — Der Anschlag Gustavs geht auf Friedrich Scheffer zurück 117, — auf die Franzosen 24. 27. 28. 31. 35. 38. 39. 58. 60. 153. 170; vergl. 40. 133. — Der Conflict ist durch Missverständnisse veranlasst 114. 536, — durch beiderseitige Rüstungen 123, — nach Aiguillon durch dänische 133. — Nach Ansicht der Dänen ist Gustavs Anschlag an unvorhergesehenen Schwierigkeiten gescheitert 114, — nur aufgeschoben 72. 104. 114. 185. — Die dänischen Rüstungen haben ihn zum Verzicht genöthigt 294. — Der Plan ist aufgegeben 131. 138. 168. 185. 269; vergl. 57. — Beide Mächte bleiben zur Vertheidigung unter den Waffen 105. — Die Norweger bleiben treu 131. 269. — Dänemark hat nichts von Schweden zu befürchten 185. 269. 270. 432. — Der Friede erscheint gesichert 110. 113. 114. 117. 118. 120—123. 126. 127. 130. 134. 150—152. 157. 160. 161. 165. 167. 170. 175. 216. 228. 269.

Anschlag Gustavs III. auf das Arsenal von Kopenhagen 144. 145. 148. 149. 153. 294, — hat voraussichtlich schlimme Folgen für ihn 149. — Grenz-Zwischenfall in Norwegen 504. 509. 510, — bleibt ohne Folgen 504. — Das gegenseitige Verhalten der Dänen und Schweden verglichen mit der „fable du lièvre et des grenouilles" 528. 529.

Russland plant, die alte Verfassung in Schweden eventuell mit Gewalt wiederherzustellen 50. 61. 106. 110. 113. 134. 167. 168. 235. 247. 267. 348. 403. 480. 518. 559. 565. 566. 571. 572. 609. — Friedlicher Austrag nach Ansicht König Friedrichs für die Russen am vortheilhaftesten 4. — Sobald sie gegen Schweden Gewalt anwenden, steht Ausbruch eines allgemeinen Krieges zu befürchten 10. — Sie sind durch Krieg mit Pforte zur Nachgiebigkeit gezwungen 13, — wollen Verhandlungen im Winter eröffnen 50, — Frieden mit Pforte abwarten 60. 61. 134. — Die Verfassungsänderung Gustavs III.: „pierre d'achoppement à la tranquillité du Nord" 167, — „pomme de discorde" 134.

Gustav III. wird nach Ansicht König Friedrichs dem russischen Verlangen nicht nachgeben 18, — will Krieg gegen Dänemark beginnen, um dem Angriff durch Russland zuvorzukommen 23. 24. 57. 58. 82. 87; vergl. 22. 81. 480. — Ostermann angewiesen, zu erklären, dass Katharina II. jede Unternehmung gegen Dänemark als Angriff auf sich selbst betrachtet 124. 168. — Auf Ostermanns Verlangen schliesst Behnisch sich dieser Erklärung an 168. 172. — Gustav III. rechtfertigt sich durch Hinweis auf die dänischen Rüstungen 201. — Sein Anschlag

auf Norwegen führt voraussichtlich zum offenen Bruch mit den Russen 25. 26. 28. 31. 32. 35. 37. 40. 43. 50. 53. 62. 66. 87. 88. — Der Krieg mit Schweden wird ausbrechen, sobald sie Frieden mit der Pforte schliessen 27. 28. 35. 37. 39. 47. 85. 134. 167. 168. 325; vergl. 423. — Auch nach Beilegung des dänisch-schwedischen Conflicts dauert die Gefahr des Krieges mit Russland fort 110. 111. 113—115. 118. 130. 134. 139. 156. 157. 160. 167. 183. 185. 235. 238. 241. 243; vergl. 127. — Der Krieg erscheint unvermeidlich 53. 139, — droht 1773 auszubrechen 241. 243. 247. 250. 270. 294.

Der Anschlag auf Norwegen nur Vorwand zur Rüstung gegen Russland 101. — Gustav III. in gefahrvoller Lage 247, — setzt die Rüstungen fort 156. 181. 247. 250. 338. 409. 420. 430; vergl. 216, — in sehr geräuschvoller Weise 247, — auf Frankreichs Rath 247, — setzt die Flotte in Stand 269—271. 409. 420, — muss mehr an Defensive als an Offensive denken 270, — erkennt, dass er sich über die Stimmung der Russen gegen ihn getäuscht hat 156. 157. 243. 247. 270. 346. 350. — Seine Rüstungen sind als Defensivmaassnahmen gegen diese zu betrachten 168. 181. 247. 250. 338. 420. — Er hat von ihnen nichts zu befürchten, solange der Türkenkrieg dauert 253. 305. 344. 423. 472. 609.

Sobald der Congress in Bukarest scheitert, steht die Störung des Friedens mehr von schwedischer als von russischer Seite zu befürchten 329. 406; vergl. 379. — Besorgniss König Friedrichs, dass Gustav III. dann von den Franzosen zu Demonstrationen oder zum Bruch mit Russland bestimmt wird 262. 294. 298. 299. 305. 317. 320. 321. 329. 333. 334. 340. 412. 448. 479. 480; vergl. 399. 420. 438. 460, — um dem Angriff der Russen zuvorzukommen 480, — dass er durch türkische Subsidien sich zum Angriff verleiten lässt 317. 321. 340. 362. 363. 420. 445; vergl. unter Türkei. — „L'enthousiasme s'est emparé de lui et de toute la nation" 294. — „La vanité du jeune homme sera flattée de jouer un rôle" 321. — Er wird voraussichtlich den Verlauf des türkischen Krieges abwarten 325. 338, — fürchtet den Angriff der Russen 423. 430, — verzichtet auf Inspectionsreise nach Finnland, um ihren Argwohn zu vermeiden 394. — Nach Ansicht König Friedrichs beginnt Katharina II. den Krieg gegen Schweden sobald nicht 338. 344. 353. 376, — wird sie Gustav III. nicht angreifen 448; vergl. 271. 518, — wenn er sie nicht reizt 424. 471. — Ihr werden kriegerische Absichten beigemessen 470. — Die russische Kriegslust schwindet 403. 424. 471. — Der Beginn des Krieges hängt von der Haltung Oesterreichs nach Bruch des Congresses ab 353. — Aussicht auf Erhaltung des nordischen Friedens 376. 399.

Neue Krise 406. 409. 410. 420. 421. 478. 480. 482. 483. 489. — Gustav III. beruft den Conseil 420. 421. — Dieser spricht sich gegen Krieg mit Russland aus 420. — Daraufhin nehmen zahlreiche Officiere Abschied 420. 421. — Schweden zum Angriff auf die Russen zu schwach 428. 430. 544, — ohne Bundesgenossen ihnen nicht gewachsen 269. 498. 515. 544. 593. 611. — Russland hat nichts von Schweden zu befürchten, solange England und Frankreich nicht einig sind 466. 542. — Gustav III. würde sich durch Angriff ins Unglück stürzen 299. 340. 410. 420. 421. 435. — Schwedische Kriegsbereitschaft zu Wasser und zu Lande 480. — Plan einer Cooperation mit der französischen Flotte in Gothenburg 478. 480. 482—484, — zur Eroberung des Sundes 478. — „On n'attend que la rupture du congrès pour agir" 480. — Das kleinste Missverständniss kann zum Ausbruch des Kriegs führen 477. — Gustav III. fordert Aufklärung über die russischen Rüstungen und Versicherung, nicht angegriffen zu werden 421. 422. 487. 489. — Besorgnisse König Friedrichs wegen der Aufnahme in Russland 421. 422. — Katharina II. giebt die verlangte Zusicherung 487—489. 511. 513. 544. 559. — „La réponse est modérée" 511. 513, — für Gustav „honnête prétexte pour rentrer dans la coquille" 611. — Er erklärt sich von der Antwort befriedigt 526; vergl. 528. 544, — erklärt, dass die Kaiserin unbesorgt ihre Truppen von der Grenze zurückziehen könne 526. — Der Sturm ist durch die beiderseitigen Erklärungen beschworen 488. 489. — Gustav stellt die Rüstung ein 500. 587, — wird nichts gegen die Russen unternehmen 498. 499. 503. 515. 526. 528. 532. 541. 544. 559. 587. 611, — wenigstens 1773 nicht 445.

— solange als sie gegen die Türken siegreich sind 498. 499. 501. 504. 506. 523. 526. 541. 552. — Aussicht auf Erhaltung des nordischen Friedens 477. 500. 501. 503. 504. 506. 510. 511. 513. 515. 528. 532. 539. 541. 542. 552. 587. 593. 623. — Bei der ersten russischen Niederlage wird Frankreich in Schweden von neuem zum Kriege hetzen 501. 503. 506. 511—513. 532. 539. — Katharina II. will Gustav über ihre Absichten im ungewissen lassen 559. 565, — ihn erst nach Friedensschluss mit der Pforte angreifen 609, — bietet ein Tartarencorps gegen ihn auf 583. — Die russische Ostseeflotte sticht in See 623, — zur Beobachtung der schwedischen Flotte 623.

Erbitterte Stimmung der Russen gegen Gustav III. 32. 61. 167. 168. 247, — verschärft durch seinen Anschlag auf Norwegen 40. 53. 66. 71. 75. 110. — Katharina II. persönlich gegen ihn aufgebracht 58. 103. 104. 106. 112. 126. 294. 421. 471, — traut seinen Absichten nicht 106. 112. 126. — Er trägt selbst Schuld 103. 247. — „Elle s'est beaucoup radoucie" 471. — Sein Plan, sie in Petersburg zu besuchen 4. 106. 112. 424; vergl. 394, — Posse als Botschafter zu senden 112. 113. 131. 139, — um Russland zu gewinnen 131, — wird abgelehnt 113. 139. — Verleihung des Seraphinenordens an Grossfürst Paul 327. 350. — Nolcken überbringt den Orden 346. 350, — hat den Auftrag, Katharinas Stimmung zu „sondiren" 350. — Panin erklärt, Gustav III. nicht trauen zu können 271. 272. — Ribbing Anhänger der russischen Partei 102. 103.

Schweden und Frankreich: Frankreich besitzt in Schweden entscheidenden Einfluss 80. 133. — „On y est dévoué de cœur et d'âme à la France" 27. 31. 294. 319. — „Instruction" Ludwigs XV. für Gustav III. 99. 106. — Frankreich empfiehlt Allianz mit Dänemark 99, — allein im Stande, Schweden zu unterstützen 10, — der einzige Bundesgenosse 269, — sucht sich seinen Einfluss zu sichern 133, — durch neuen Vertrag Gustav III. noch enger an sich zu fesseln 133.

Frankreich stellt den Schweden Russland als ihren „natürlichen Feind" hin 99, — verheisst ihnen Hülfe 88. 99; vergl. 6. 53, — sucht sie zur Diversion gegen Russland zu bestimmen 9. 24. 250, — stürzt Gustav III. ins Verderben 27. 28. 38. 39. 60, — erlegt sich im Hinblick auf Preussen Schranken auf 134. — Gustav hat auf französische Hülfe nicht zu rechnen 28. 37. 210. 515; vergl. 58.

Frankreich fürchtet Angriff der Russen auf Schweden 247. 250. 271. 272. 274. 325. 329. 334. 344. 411. 412, — Ausbruch eines allgemeinen Krieges 274, — beschliesst, Schweden durch eine Flotte zu unterstützen 258. 261. 266. 269. 272. 274. 325. 326. 353. 382. 391. 412, — wegen der Erfüllung des Versprechens in Sorge 266. 270. 272. — Sammlung eines Truppencorps in Dünkirchen 351. 353. 355. 364. 367. 382. 400. 423. 425. 428; vergl. 464. — Der Eifer der Franzosen erkaltet 325. 338. 343. 344. 391. 425. — Die Unterstützung soll nur im Fall eines russischen Angriffs erfolgen 325. 343. 391. 419. 425, — sobald England Neutralität zusagt 243. — Frankreich will Offensive nicht ergreifen 399, — Schweden nicht in Krieg stürzen 399. 402. 403, — verpflichtet sich, Subsidien statt Truppen zu liefern 428. — Auf Aiguillons Vorschlag wird die Sendung von 14 Schiffen zur Cooperation mit Schweden beschlossen 448. 454. 455. 478. 480—485; vergl. 456. 462. — Er glaubt, der englischen Neutralität sicher zu sein 454, — desgleichen der Theilnahme Hollands 454. — „Tout aboutira à de simples ostentations" 364. 367. 454. 455. — „L'enthousiasme . . . se ralentit beaucoup" 476. — Gustav III. hat von den französischen „Ostentations" keinerlei Nutzen 494. — Die Sendung der französischen Flotte unterbleibt 499. 501. 503. 506. 510. 511. 515. 519. 552. 593.

Frankreich unterstützt Schweden mit Geld 9. 23. 38. 46. 48. 49. 58. 72. 87. 201. 362. 465. 483. 484. 499; vergl. 294. — Das Geld dazu von Spanien geliefert 9. 10. 48. 49. 87. 201. 362. 465; vergl. 38. 483. 484. — Es handelt sich nur um rückständige Subsidiengelder 49. — Schweden „subsiste seulement par l'argent de la France et d'Espagne" 228. — Frankreich verheisst Subsidien zu Demonstrationen gegen Russen 464. — Gerücht eines neuen Subsidienvertrages 515.

Schweden und England: England plant Allianz mit Schweden 71, — schürt in Russland und Dänemark gegen Gustav III. 18, — ohne Interesse an Schweden 150, — zum Krieg gegen Schweden geneigt 243. — Auf das Verhalten der Engländer ist kein Verlass 334. — Nach Ansicht König Friedrichs werden sie keine Allianz mit Russen gegen Schweden schliessen 393; vergl. unter Russland, — aus Rücksicht auf Frankreich 393.

Schweden und Preussen: König Friedrich geniesst geringen Credit 50. 80. 184, — ausser Stande, zur Beilegung des Streites zwischen Russland und Schweden beizutragen 18, — wird fälschlich beschuldigt, Russland in seiner Abneigung gegen Schweden zu bestärken 470—472. — Alle seine Bemühungen, Gustav III. vom Anschluss an Frankreich zurückzuhalten, sind vergeblich gewesen 31. 294. — Rückblick auf Gustavs Besuch 1771 in Berlin 31. 294.

König Friedrich am Anschlag Gustavs III. gegen Norwegen unbetheiligt 27. 31. 38. 172; vergl. 272, — beauftragt Dönhoff, nach dem Bruch zwischen Dänemark und Schweden und nach Rücksprache mit Ostermann sich offen über die Verletzung der friedlichen Versicherungen und über die Gefahren auszusprechen, die Gustav heraufbeschwört 26; vergl. 27. 168, — bis dahin sich zurückzuhalten 26. — Gustav erklärt ihm brieflich seine Absicht, den Frieden zu bewahren 91. 96. 105. 106. 112. — Sein Benehmen erscheint räthselhaft 91. 96. 99. 100. 106. — König Friedrich verschiebt Antwort, bis die Ereignisse Bestätigung geben 105, — mahnt Gustav zur Ruhe 113, — warnt ihn vor Herausforderung Russlands 112. 113. 210. 211. 294. — Sobald der Krieg zwischen Russland und Schweden ausbricht, ist er durch seine Allianz zur Theilnahme verpflichtet 37. 38. 40. 43. 50. 66. 125. 126. 134. 321. 322. 479. 482. 610, — ist entschlossen, seine Verpflichtungen zu erfüllen 50. 126. 134. 479. 480. 482. 610; vergl. unter Russland. — Frankreich schiebt der Allianz Offensivabsichten gegen Schweden unter 271, — die Absicht, jede Aenderung der schwedischen Verfassung mit Gewalt zu unterdrücken 518. — König Friedrich kann Gustav nicht helfen 435, — will sich mit ihm nicht einlassen 435, — sich nicht in dänisch-schwedischen Streit mischen 144.

König Friedrich beschränkt sich auf Fürsorge für die Königin Ulrike 18. 41. 58. 82. 111. 200, — lässt Ostermann bitten, über ihre Zurückhaltung von der Politik nach Petersburg zu berichten 168. 201. 227. 327. 422; vergl. 200. — Sie unterrichtet ihn durch Behnisch von der schwedischen Politik 536. — Austausch von Geschenken 112. 277. 410. 536.

Die Schweden fürchten Beeinträchtigung ihres polnischen Handels durch Preussen 319. — König Friedrich lässt sie beruhigen 320, — hat sich von ihnen nichts gutes zu versprechen 319, — sieht ihre „mauvaise volonté“ gleichmüthig an 319. 320. — Die Brüder Scheffer seine Feinde 319. — Dönhoff geht auf Urlaub 39. 48, — kehrt nach Stockholm zurück 445. — Behnisch soll keine Erklärung ohne besondere Weisung abgeben 168, — Vergennes beobachten 131, — Ostermann bitten, ihm alle Nachrichten mitzutheilen 48. — Ostermann misstraut der Haltung Preussens 172.

Schweden und Oesterreich: Kaunitz zweifelt an den Absichten König Gustavs III. auf Norwegen 76. 125. 134, — findet sie unklug 87, — will ihn durch Frankreich zur Nachgiebigkeit gegen Russland bestimmen 13. 412. — Für seine Vermittlungspläne vergl. unter Oesterreich und Russland.

Schweden und Holland: siehe unter Holland; Schweden und die Pforte: siehe unter Türkei.

SPANIEN. Flottenrüstungen 202. 215. 216. 356. 419. 455. 466. 538; vergl. unter Marokko und Russland, — für Europa gleichgültig 216, — nur Vertheidigungsmaassnahmen 419. — „Tableau des forces“ 527, — von König Friedrich berichtigt 527. — Er fordert Aufklärung über die spanischen Pläne 334, — über Flottenrüstung und Streitkräfte 334. 527. 574, — über Verhältniss Spaniens zu Frankreich

38. 128. 364, — zu England 7. — Es ist für ihn wichtig, gut über Spanien unterrichtet zu sein 448.

Spanien und England: siehe unter England; Spanien und Frankreich: siehe unter Frankreich und Rom; Spanien und Russland: siehe unter Russland.

TARTAREI. Die Russen nehmen die Forderung der Unabhängigkeit der Tartaren und der Abtretung von Kertsch und Jenikala unter die Bedingungen des Friedens mit der Türkei auf und bestehen auf dieser Forderung: siehe unter Türkei, — schliessen Freundschaftsvertrag mit dem Chan 103. 171, — fordern angeblich ein Corps von 10000 Tartaren zum Kampf gegen Schweden 583. — Gerücht einer Niederlage russischer Truppen in der Tartarei 93.

Verurtheilung des Hetmans der Kalmüken der Kleinen Tartarei, Stephan Jefremoff, wegen des Verdachts, sich von der russischen Oberherrschaft befreien zu wollen 519. — Der König lässt sich daraufhin sein für diesen bestimmtes Porträt zurückschicken 519.

TÜRKEI. Die Türken halten den Fall Konstantinopels in 30 Jahren für unabwendbar 290. — Aufstand des Pascha von Egypten Ali Bey 1. 94. 383. 385. — „Orgueil ottoman" 93. 341. — Wortbruch liegt nicht im Charakter der Türken 396. — Ihre Heerführer ohne Erfahrung 603. — „Les gens de loi, ce corps si redoutable dans le ministère ottoman" 254. 297.

Die Pforte und Preussen: Die Pforte wünscht den Abschluss einer Convention mit Preussen, in der die Präliminarartikel des russischen Friedensvertrages aufgenommen werden sollen 573. — Der König beauftragt Zegelin, zur Wiederherstellung des Friedens beizutragen 1. 144. 199. 341. 504, — den Türken mit der Gefahr eines österreichisch-russischen Bundes zu drohen 97, — ihn nicht mit Oesterreich zu überwerfen 144. 146. 147. 383; vergl. unter Oesterreich. — Zegelin ausser Stande, den Frieden herbeizuführen 344. 505. — „Intelligence et activité" Zegelins 505. — Der König will nicht Handel im Archipel unter preussischer Flagge treiben lassen 573.

Aussichten auf Zustandekommen des Friedens 2. 11. 35. 42. 47. 94. 121. 122. 134. 145. 150. 160. 165. 171. 172. 175—177. 183. 188. 207. 212. 225. 264. 369. 371. 379. 380. 401. 427. 428. 438. 586. 596; vergl. 135. 140. 230, — vor Ausgang 1772: 27. 28. 31. 39. 62. 83, — wegen der nordischen Wirren 41. 75. — Der Friede ist nicht sobald zu erwarten 99. 103. 196. 199. 205. 206. 233. 234. 241. 423. 610.

Baldiger Friedensschluss liegt im Interesse der Türken 1. 171. 175. 197. 205. 299. 341. 349. 383—385. 504. 505. 585. 586, — angesichts der Gefahr, dass auch Oesterreich gegen sie Partei ergreift 1. 94. 384. 385; vergl. 97, — wegen des egyptischen Aufstands 1. 94. 383. 385, — wegen der Gefahr weiterer Verluste 383—385. — Sie haben auf keine fremde Unterstützung zu rechnen 94. 284. 384. 385.

Friedensverhandlung zwischen der Pforte und Russland: Baldiger Friedensschluss liegt im Interesse der Russen 290. 299. — Sie haben von Fortsetzung des Krieges keine grösseren Vortheile zu erwarten 290. 379; vergl. 505, — zeigen Entgegenkommen 1. 31. 42. 61. 94.

Antrag des Grossveziers auf Wiederaufnahme der Verhandlungen und Verlängerung des Waffenstillstands 1. — Rumänzow zur Annahme ermächtigt 2, — trifft Abkunft mit ihm 61. — Verlängerung des Waffenstillstands für die Dauer des neuen Congresses 61. — Ernennung und Absendung der Bevollmächtigten (Obreskow und Abdurrisak Effendi) 61. — Abdurrisak erhält günstige Instruction 145.

Die russischen Friedensbedingungen: Schiffahrt auf dem Schwarzen Meer 61. 248. 251. 252. 254. 260. 267. 283. 290. 488. 572, — aber nicht als Handelsmonopol 267; vergl. 266. 272, — Unabhängigkeit der Tartaren 1. 42. 61. 97. 99. 103. 196.

199. 212. 225. 229. 230. 248. 260. 340. 383. 386. 488. 547. 572. — Russland betrachtet sie als „conditio sine qua non“ 225, — fordert die Abtretung der Schlösser Jenikala und Kertsch 103. 196. 199. 229. 252. 254. 260. 283. 290. 349. 379. 380. 383. 449. 547. 573, — besteht darauf als „conditio sine qua non“ 290, — erhöht angeblich seine Bedingungen 218—220. 225. 284. — Diese sind „exorbitant“ 218. 220. 225. 233. 241, — bedeuten neues Hinderniss 219. 220. 241. — Es handelt sich dabei nur um die Absicht der Russen, von ihren ersten Forderungen allmählich nachzulassen 225. — Sie wollen nach Scheitern der Verhandlungen nicht mehr an Verzicht auf Donaufürstenthümer gebunden sein 381, — von dem König angeblich in ihren Forderungen bestärkt 470, — werden nach glücklichem Kriège diese erhöhen 504. 505. — „Ces gens-là ont été enivrés de leur bonheur“ 290.

„L'indépendance des Tartares . . . sera une grande pierre d'achoppement dans la nouvelle négociation“ 99. 103, — für die Türken „harte Nuss“ 230. — Der Sultan erklärt, sie nicht bewilligen zu können 97. 229. 230. 340. 383. 386. 488. 547, — mit Rücksicht auf die Religion 97, — will lieber den Krieg fortsetzen 97. 340, — weigert sich, den russischen Handel auf dem Schwarzen Meere zuzulassen 252. 254. 283. 290, — im Hinblick auf die geographische Lage von Konstantinopel 290. 488, — Jenikala und Kertsch abzutreten 196. 199. 229. 252. 254. 283. 290. 349. 379. 380. 383. 449. 547. 573, — fordert Rückgabe der Hauptorte der Krim 196. 212. 229. 248. 251. 260. 573, — will sich lediglich zur Zahlung einer Summe Geldes verstehen 547. 573, — wird schliesslich die russischen Forderungen bewilligen müssen 199. 206. 338. 593. 601, — nach der ersten Niederlage 466. 593; vergl. 533.

Verhandlungen des Congresses in Bukarest: 171. 196. 199. 212. 229. 234. 248. 260. 264. 283. 284. 290. 301. 383. 401. 423. — Obreskow einigt sich vorläufig mit Abdurrisak über die Bedingungen 171. — „Hauptschwierigkeit“ bildet der Artikel der Unabhängigkeit der Tartaren 199. 229. 230. 383, — „le plus grand obstacle“ die Forderung der Abtretung von Jenikala und Kertsch 229. 252. 349. 380. 383. 449. — Die Türken machen sich Vorbehalte wegen der Tartaren 196. 197. 212, — verlangen Rückgabe der Hauptorte der Krim 196. 212. 229. 248. 251. 260. — Das Friedensbedürfniss zwingt Katharina II. zur Herabsetzung ihrer Forderungen 229. 230. 233. 241. 248. 251. — Sie gesteht ihnen, gegen Verzicht auf die Plätze in der Krim, ein Fort daselbst und drei Städte in Bessarabien zu 248. 251. — Das russische Ultimatum 248. 251. — Abdurrisak macht Schwierigkeiten 234, — zieht alle früheren Zugeständnisse zurück 260. 301; vergl. 264. — Die Pforte „beharrt in ihrer Halsstarrigkeit gegen die russischen Friedensvorschläge“ 206. 253. 283. 284. 303. 340. 343. 344. 383. 463. — Ihre „Verblendung“ 384. 385. — Der Widerstand geht von den Ulema aus 254. 297. 322. 336. 341. 384. 488. 585. 586. — Diese sind von Frankreich bestochen 297. 322. 336. 341. 488. 586. — Der Ausgang hängt davon ab, ob Russland sich zu weiteren Zugeständnissen versteht 252. 253. 257. — Der König fürchtet Scheitern des Congresses 252. 254. 257. 259—262. 267. 272. 274. 275. 283—285. 290, — Wiederholung des Schicksals des Congresses von Fokschani 251. 252. 254. 284. 290, — „le second tome de celui de Fokschani“ 284, — betrachtet den Bruch als bevorstehend und vollzogen 299. 305. 314. 315. 320. 325. 327. 334. 336—341. 343. 344. 348—350. 353. 356. 363. 379. 383—387. 397. 402. 406. 408. 418. — Verfrühte Nachricht des Bruchs 385—387. 397. 412. 414. 415. 417. 426.

Bitte Abdurrisaks um neue Weisungen 401, — lässt Panin neue Hoffnung fassen 401. 406. 408. 417. 465. — Auch der König hofft wieder 369. 371. 380. 401. 423. 427. 428. 438. — Verlängerung des Waffenstillstandes angeblich von Russland beantragt 379. 380. 417, — von der Pforte 423. 425. 428. 431. — Der Antrag geht auf Frankreich zurück 423. 425. 431, — von Obreskow ad referendum genommen 423. — Der König kann nichts zu seiner Annahme thun 431. — Ungewissheit der Lage 428. 435. — Obreskow und Abdurrisak brechen Verhandlungen ab (20. März 1773) 444. 453. 458. 465. 488, — verlassen Bukarest 444. 453. 458. —

Damit ist der Congress gescheitert 444. 445. 447. 449. 450. 452. 453. 458. 465. 466. 488. — Der Abbruch vom König beklagt 452. 488. 502, — verursacht durch Oesterreichs laue Haltung 502, — durch die Franzosen 463—466. 488, — durch ihr Versprechen einer Diversion Schwedens 463—465, — durch die Forderung der Abtretung von Jenikala und Kertsch 449. — Die russische Forderung der Unabhängigkeit der Tartaren bildete für die Ulema nur Vorwand 488. — Der Abbruch kommt den Russen unerwartet 499. 603. — Sie schreiben ihn lediglich den Türken zu 588, — hoffen auf Wiederherstellung des Friedens noch vor Ablauf des Jahres 465. — Auf die Wiederaufnahme der Verhandlungen ist nicht zu rechnen 547. — Obreskow und Abdurrisak setzen Correspondenz fort 453. 465. — Neue Vorschläge der Türken 572. 573.

Der Ausgang des Congresses von allgemeiner grosser Bedeutung 3. 4. 257. 262. 299. 341. 414. 450. 453. — „Une nouvelle scène qui va s'ouvrir" 414. 415. 453.

Die Pforte verlangt von Zegelin und Thugut, dass sie Russland zum Verzicht auf die Forderung der Unabhängigkeit der Tartaren bestimmen 340, — lässt durch sie den Russen ihre neuen Friedensbedingungen zugehen 572. 573. 610; vergl. 593. — Zegelin stellt Obreskow seine Dienste zur Verfügung 42. — Der König zufrieden, dass er an den Verhandlungen in Bukarest unbetheiligt ist 284. — Thugut lehnt ab, gemeinsame Schritte mit Zegelin zu Gunsten des Friedens zu unternehmen 251, — bleibt „beständig in derselben Passivité" 253. 340. 341, — wird auf Verlangen Russlands angewiesen, grösseren Eifer zu entwickeln 329. 348. 349; vergl. 260. 264. 296. 297. 315. 316. 360. 381. — „Après coup, ces paroles ne coûtent rien" 329. 360. — Russland fordert, Thugut zu der Erklärung zu ermächtigen, dass Oesterreich die Donaufürstenthümer ihrem Schicksal überlassen werde, wofern die Pforte nicht Frieden schliesst 381. — Thugut über den Abbruch der Bukarester Verhandlungen „ohngemein vergnügt" 547, — trägt auch Schuld an dem Scheitern des Congresses von Fokschani 264. 296. — Dem wiener Hof war es „niemals recht Ernst, auf den Frieden zu arbeiten" 502. 503. 547. — Er sieht das Zustandekommen desselben ungern 1. 2. 134. 171. 219. 251. 253. 533. 547. 549, — sucht „unter der Hand das Friedensgeschäfte eher zu verhindern als zu befördern" 251. 253. 547; vergl. 301, — hofft auf Bruch 134. 160. 237, — im Hinblick auf etwaige Eroberungen in der Türkei 1. 2. 139. 219. 237. 251. 253. 257. 260. 284. 533. 547. 549; vergl. unter Oesterreich und Russland, — mit Rücksicht auf Frankreich 341. 349. 503; vergl. unter Oesterreich.

Verlauf des russisch-türkischen Krieges: Rumänzow soll mit Vollmacht ausgestattet werden, um auf dem Schlachtfeld Frieden zu schliessen 301. 314. 499, — hofft, in einer einzigen Schlacht die Türken niederzuwerfen 301. 305. 314. — Der König hält mehrere Siege für erforderlich 303. 305. 314, — fürchtet, dass Krieg sich in Länge zieht 303. 415. 449, — dass fremde Mächte sich einmischen 415. 488, — wünscht den russischen Waffen Glück 452. 494. 495. 503. 513. 531. 532. 548, — fürchtet sowohl ihr Unglück wie zu grosses Glück 511. — Dieser Feldzug erfordert noch mehr Klugheit als die früheren 495.

Plan der Russen, die Donauländer zu verwüsten und sich in Krim festzusetzen 205. 212. 291, — vom König widerrathen 205. 212. 230. 252. 291. 301, — voraussichtlich aufgegeben 301. — Der Wiederausbruch des Kampfes mit Pforte stände allezeit zu befürchten 212. — Der Feldzugsplan umfasst den Donauübergang, die Zurückdrängung der Türken bis Adrianopel und die Behauptung der Krim 494. 499. — Bedenken des Königs gegen den Uebergang über die Donau 252. 290. 291. 494. 495. 499. 505. 531. 544. 545. 548. 565. 566. 598. 602. 603. 610. 611, — wegen der Schwierigkeit der rückwärtigen Verbindungen 290. 291. 602. 603. 611, — der Verpflegung 494. 566. 611, — des Rückzugs 495, — von Rumänzow getheilt 565. — Die Russen sind dabei auf Kriegsglück angewiesen 499. 548. 566. 603. 611, — können nicht mehr als Streifzüge unternehmen 291. 611. — Diese führen zu keiner Entscheidung 291. 505. — Er missbilligt Verzicht auf Belagerung Oczakows 494.

495. 499. 610. 611. — Russisch-österreichische Cooperation würde am sichersten zum Ziel führen 291; vergl. 252 und unter Russland. — Die Besorgniss der Russen, aus der Krim vertrieben zu werden, ist unbegründet 465. 466.

Gerücht einer Schlappe der Russen in der Tartarei 93, — des Bruchs des Waffenstillstandes durch die Türken (Ueberfall bei Crajowa) 396. 397. 402. — Sieg der russischen Flotte bei Patrasso (8. November 1772) 146. 198. 413. 416, — ist Bruch des Waffenstillstands 198. 416.

„Nous voilà de nouveau à la veille d'une campagne" 452. — Kämpfe bei Silistria; Niederlagen der Türken 505. 508. 513. 531. 533. 542. 544. 548, — sind ohne Bedeutung 533. 548. — Siegreiches Gefecht der Russen bei Giurgewo 568, — bei Braïlow 567. 568, — bei Karassu (7. Juni 1773) 595. 596. 598. 601. — Gerücht einer russischen Niederlage 508. — Oberst Repnin gefangen 589. 590. 611. — Rumänzow plant „entreprise éclatante" 465, — bereitet Uebergang über Donau vor 505. 511. 531. 548, — trägt Bedenken, ihn auszuführen 598. 601. — Der König befürchtet Missgeschick und schwere Folgen 505. 544. 545. 548.

Das russische Heer „très faible" 511. 538. — Die Flotte bei ersten Niederlage im Archipel verloren 488. 537. — Gregor Orlow an Stelle Rumänzows zum Führer ausersehen 415. 471, — lehnt ab, da er sich nicht für berufen hält 435. 471. — Siegeszuversicht der Russen 511. — Ihr Kriegsglück 290. 611. — Sie sind bisher vom Glück begünstigt 350. 499. 503. 513. 531. 548. 611, — „heureux par excellence" 415. — Rüstungen der Türken 290.

Der türkische Krieg nimmt Russland ausschliesslich in Anspruch 609, — entscheidet über Krieg und Frieden in Europa 517. 591.

Die Pforte und Oesterreich: Rückblick auf die Politik der Oesterreicher gegen die Pforte seit Beginn des russischen Krieges 380. — Sie haben ihr Neutralität versprochen 379. 380. — Sie hat ihnen keinen Anlass zum Kriege gegeben 379. 426, — hat auf ihre Unterstützung gegen Russland nicht zu rechnen 284. — Für die Absichten Oesterreichs auf Erwerbungen in der Türkei vergl. unter Oesterreich, — auf Theilung der europäischen Türkei mit Russland vergl. unter Russland.

Die Pforte und Frankreich: Frankreich „die Haupttriebfeder von allen Entschliessungen des Divans" 423, — intriguirt in Konstantinopel gegen Friedensschluss zwischen Russland und der Pforte 2. 16. 198. 250. 259. 260. 262. 297. 301. 317. 322. 326. 333. 336. 341. 344. 349. 355. 356. 384—386. 417. 431. 460. 463—466. 488. 586, — ohne Aussicht auf Erfolg 16, — verheisst Unterstützung durch Diversion Schwedens 301. 355. 463—465, — durch Entsendung einer Mittelmeerflotte 355. 455. 463; vergl. unter Russland, — hofft, sich die Friedensvermittlung zu verschaffen 417. 419, — die Türken zur Einmischung in Polen zu veranlassen 423. 425, — erhebt Einspruch gegen Bewilligung eines Handelsmonopols im Archipel an Russland 266, — erhält seinen Credit „nach wie vor" 252. — Die Pforte hat von den Rathschlägen der Franzosen bisher „wenig Vortheil" gehabt 97, — hat auf ihre Hülfe nicht zu rechnen 284. 593.

Die Pforte und Schweden: Celsing bestärkt die Türken in ihrem Widerstand gegen den Friedensschluss 317. — Frankreich sucht sie zur Zahlung von Subsidien an Schweden für eine Diversion gegen Russland zu bestimmen 98. — Die Pforte hofft auf eine Diversion der Schweden 301, — verspricht, ihnen 8 Millionen Piaster zu zahlen 317. 318. 321. 323. 326. 327. 338. 340. 347. 362. 363. 368. 409. 419. 420. 465. — Der König zweifelt an der Nachricht 317. 318. 326. 347. 368. — Sie trifft zu 409. — Plan einer schwedischen Diversion 463. 465; vergl. 420. — Die Pforte hat sich angeblich durch Vertrag mit den Schweden verpflichtet, den Congress von Bukarest vor dem 15. März 1773 zu brechen 417, — hat von ihnen keine Hülfe zu erwarten 504.

Die Pforte und England: England wird am Friedensschluss unbetheiligt

bleiben 39. 138. — Murray erhebt Einspruch gegen Bewilligung des Handelsmonopols im Archipel an Russland 266, — ohne Auftrag seiner Regierung 266.
Die Pforte und Polen: siehe unter Polen.

WÜRTTEMBERG. „Disgrâce de Montmartin" 351. — „Génie comme Choiseul, tracassier comme lui, il a subi une égale destinée" 351.

ZWEIBRÜCKEN-BIRKENFELD. Herzog Christian IV. wünscht seinen älteren Neffen, Prinz Karl, von der Erbfolge auszuschliessen 622, — seine Vermählung zu verhindern 622, — bevorzugt den jüngeren, Prinz Maximilian 622. — Für den Plan der Vermählung des Prinzen Karl mit der Prinzessin Amalia von Sachsen vergl. unter Chur-Sachsen. — Der churpfälzische Hof wünscht seine Vermählung mit Prinzessin Anna Charlotte von Lothringen 46. 555. 556.

Berichtigungen:

Es ist zu lesen:

S. 68 Z. 2 v. o.: extrait statt extract.
S. 120 Z. 2 v. u. (Anm. 4): D. d. 14. August statt October.
S. 242 Z. 2 und 11 v. o.: Solitz statt Sullitz.
S. 507 Z. 1 v. u.: Maximilian Joseph statt Joseph Maximilian.

Altenburg (S.-A.)
Pierersche Hofbuchdruckerei
Stephan Geibel & Co.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DD
405
.2
A4
1879
Bd.33

Friedrich II, der Grosse,
King of Prussia
Politische Correspondenz
Friedrich's des Grossen